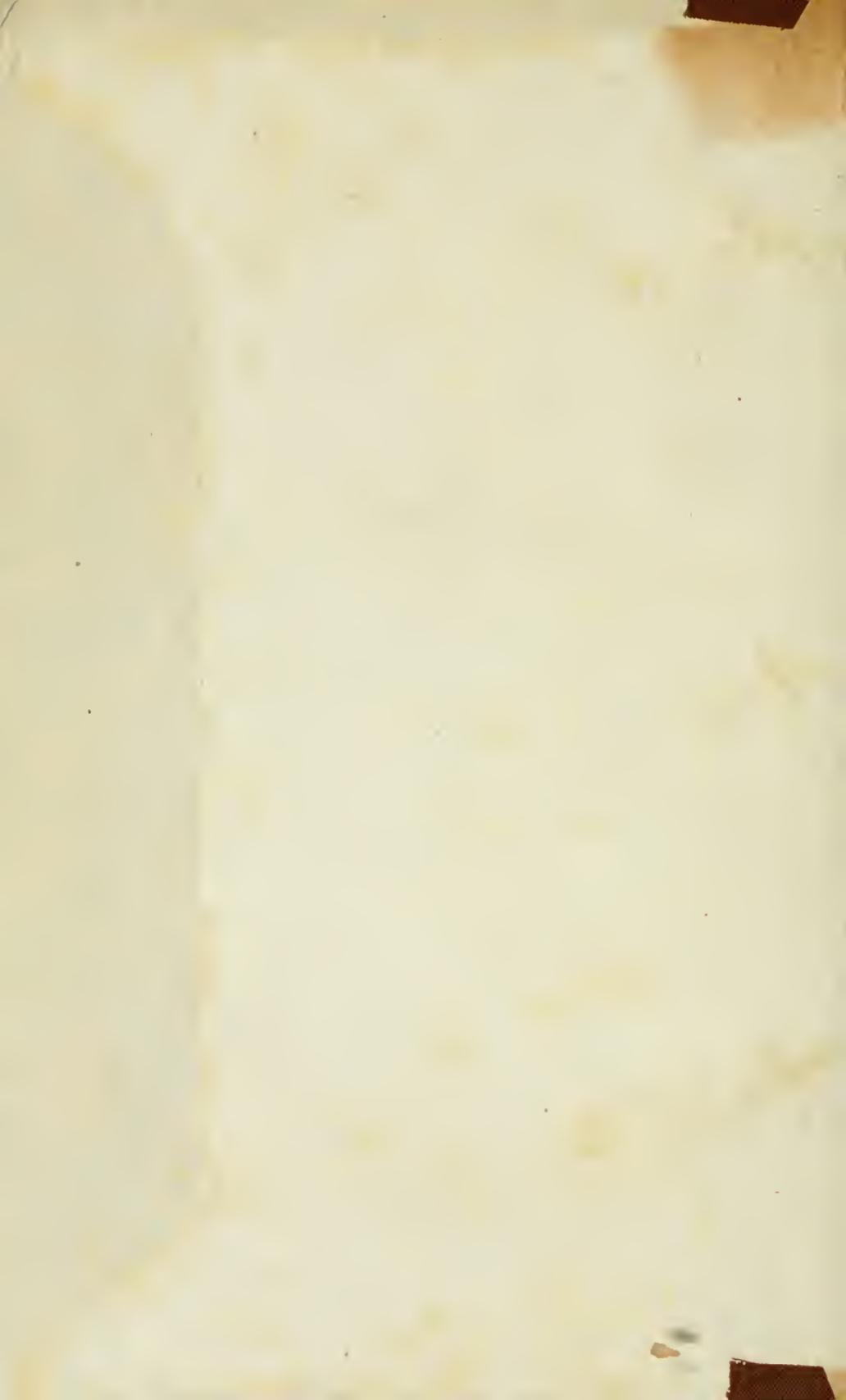
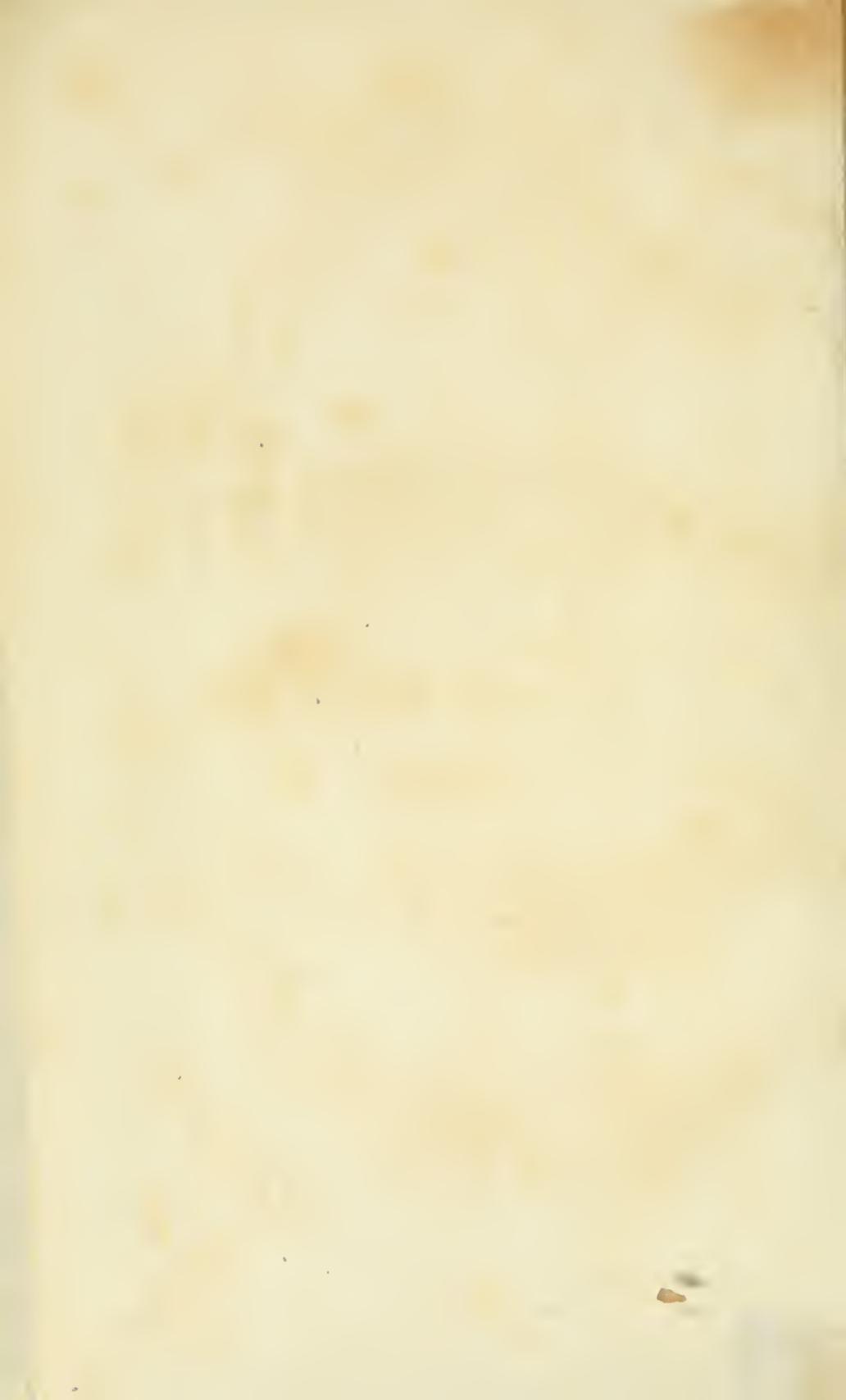


UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 01471961 1





DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

TOME HUITIÈME.

HEN—K.

DE L'IMPRIMERIE DE FAIN, PLACE DE L'ODÉON.

83587d.2

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE DE NOTES EXTRAITES DE CHAUFÉPIÉ, JOLY, LA MONNOIE,
L.-J. LECLERC, LEDUCHAT, PROSPER MARCHAND, ETC., ETC.

-83.112

TOME HUITIÈME.



116489
12/6/11

PARIS,

DESOER, LIBRAIRE, RUE CHRISTINE.

1820.

CT

95

B28

1820

t.8

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

HEN.

HÉNAULT * (N.), poète français au XVII^e. siècle, « auteur » du sonnet de mademoiselle de Guerchi (A), et maître de madame Deshoulières, a eu assez de réputation à Paris de son vivant, et elle subsiste encore, quoiqu'il soit mort il y a quatorze ans (a). Il est vrai que son mérite n'étant pas imprimé (B), pour parler comme M. Ménage, sa réputation n'a pu s'étendre comme celle de bien d'autres, qui à Paris n'ont jamais joui d'une réputation aussi grande que la sienne. C'est un homme d'esprit et d'érudition, aimant le plaisir avec raffinement, et débauché avec art et délicatesse; mais il avait le plus grand travers dont un homme soit capable: il se piquait d'athéisme et faisait parade de son sentiment avec une fureur et une affection abominables. Il avait composé trois différens systèmes de la mortalité de l'âme

» (C), et avait fait le voyage » de Hollande exprès pour voir » Spinosa, qui cependant ne fit » pas grand cas de son érudition. A la mort les choses » changèrent bien; il se convertit, et voulait porter les choses à l'excès: son confesseur fut obligé de l'empêcher de recevoir le viatique au milieu de sa chambre, la corde au cou. D'Hénault n'était point de naissance: son père était bou langer, et lui avait été d'abord receveur des tailles de Forez où il n'avait pas bien fait ses affaires. Il a montré à madame Deshoulières tout ce qu'il savait et croyait savoir: on prétend qu'il y paraît dans les ouvrages de cette dame (D). » Voilà l'extrait d'une lettre qu'un habile homme me fit l'honneur de m'écrire le 27 avril 1696. Il m'en écrivit une autre, le 19 de juillet 1697, dans laquelle il me fit savoir que d'Hénault a fait un *factum* de M. Clodoré, gouverneur de la Martinique, contre M. de la Barre, gouverneur des îles d'Amérique, et un mani-

* Il était né à Paris, dit Leclerc, et s'appelait JEAN HESNAULT.

(a) C'est-à-dire en 1682.

feste de M. de Gadagne pour l'affaire de Gigéri. Vous trouverez dans le *Furetieriana* une élégie (b) et une églogue (c) de cet auteur. L'élégie est précédée de cet éloge : *M. d'Hénault était estimé de tout le monde ;.... il était parfaitement honnête homme, et amoureux.* Il composa un sonnet qui donna lieu à M. Colbert de faire une belle action (E). Il fut marié, et il laissa une fille qui est pensionnaire dans un couvent de Paris. Nos remarques sont remplies de plusieurs particularités qu'on nous a communiquées. Recourez-y.

(b) *A la page 77 de l'édition de Hollande.*

(c) *A la page 238.*

(A) *Auteur du sonnet sur mademoiselle de Guerehi.*] Avant que je publiasse, dans la remarque (G) de l'article de SPINOSA, l'extrait de la lettre où ces paroles sont contenues, j'avais déjà observé (1) que l'on croyait que le sonnet de l'Avorton était de M. Hénault, et qu'il avait été composé pour mademoiselle de Guerehi. Mais dès que mon Dictionnaire eut paru à Londres, il y eut un savant anglais qui me fit l'honneur de m'écrire, 1°. qu'il savait d'original que ce sonnet avait paru deux ou trois années avant la mort de mademoiselle de Guerehi ; 2°. que des personnes qui prétendaient le savoir très-bien l'avaient assuré qu'il fut fait par Subligni, auteur de la fausse Clélie. Je communiquai cela à l'habile homme qui m'avait écrit la lettre dont j'avais inséré un extrait dans l'article de Spinosa. Il me répondit que *M. Lucas l'avait assuré que le sonnet de l'Avorton était fait vingt ans devant l'accident de mademoiselle de Guerehi ; mais que tous les autres gens à vers qu'il avait consultés disaient qu'il fut fait sur un avortement de cette personne, autre cependant*

que celui qui lui coûta la vie. Vingt de mes amis, ajouta-t-il, qui ont vécu avec Hénault, m'ont assuré que le sonnet était positivement de lui, et qu'il l'avouait. Subligni () était encore au collège quand cette pièce parut : sa veuve et sa fille m'ont confirmé qu'il n'en était pas l'auteur.*

Établissons pour un fait certain que c'est un ouvrage de notre Hénault ; car nous verrons ci-dessous qu'il a été mis dans le recueil des ouvrages de ce poëte ; mais doutons beaucoup qu'il ait été fait pour la demoiselle de Guerehi. Il passe pour un chef-d'œuvre, quoiqu'il soit contre les règles (2), et que l'on y trouve même un barbarisme (3).

(B) *Son mérite n'étant pas imprimé.*] Ceci s'est trouvé faux : « M. d'Hénault lui-même de son vivant a fait » imprimer un petit recueil de ses » ouvrages, à Paris, chez Barbin, en » 1670, in-12, *Ouvrages divers.....* » par le sieur D. H. Il est dédié à » M. Doort, sans autre qualité : il » contient de la prose et des vers, » et des lettres en prose et en vers à » Sappho, qui pourrait bien être ma- » dame Deshoulières. Le sonnet de » l'Avorton s'y trouve..... Il ne faut » pas oublier la première pièce du » livre, qui a pour titre : *de la Con-* » *solation à Olympe.* Elle me four- » nira deux observations de critique, » l'une que les compilateurs des » *Ouvrages de Saint-Évremond*, trom- » pés peut-être par quelqu'un ou par » une prétendue conformité de style, » ont mis cette lettre entière qui est » très-longue, au nombre des ouvra- » ges de Saint-Évremond ; et bien des » gens qui se disent connaisseurs ont » pris cela pour une pièce vraiment » de lui. C'est un exemple que vous » pouvez ajouter à ceux que vous » avez ramassés des errons où cette » conformité induit tous les jours les » critiques. La seconde observation » tombe à-plomb sur un nouveau » censeur..... qui a voulu donner » un jugement des ouvrages de Saint-

(*) *Il s'est fait estimer au palais : on a de lui quelques pièces de théâtre et la Critique de l'Andromaque.*

(2) *Voyez les Amitiés, Amours et Amourettes de M. le Pays, liv. III. lettre II.*

(3) *Voyez le père Bouhours, Manière de bien penser, pag. 373, édition de Hollande.*

(1) Dans l'article PATIN, lettre (d). J'ai ôté cela dans cette seconde édition. [Celle de 1702.]

» Évreumont (*). Cet homme a
 » donné tout de son long dans le
 » piège tendu par le compilateur. Il
 » attaque cette lettre de consolation
 » à Olympé par le style, par les
 » pensées, par les sentimens, et il
 » emploie le quart de son livre à
 » cette belle répréhension. » Voilà
 ce que j'ai trouvé dans un recueil
 de remarques qu'un jeune avocat au
 parlement de Paris, m'a fait la fa-
 veur de m'envoyer, l'an 1698, et qui
 me convainquent qu'il a de l'esprit
 infiniment, et une exacte connaissan-
 ce de beaucoup de faits curieux, et
 très-propres à ce Dictionnaire (4) (*).

(C) *Il avait composé trois différens systèmes de la mortalité de l'âme.*]
 Donnons encore un morceau de ce
 recueil de remarques dont je viens de
 faire mention. « Hénault dit, dans son
 » épître dédicatoire, vous savez que
 » je suis un homme tout intérieur; que
 » je ne me félicite guère de l'opinion
 » d'autrui; que mes machines ou mes
 » erreurs sont assez différentes de
 » celles du reste du monde. Il com-
 » mence à découvrir par-là ce qu'il
 » était. Plusieurs de ses vers sont des
 » imitations des chœurs de Sénèque,
 » entre autres de l'acte II de la
 » Troade, où la mortalité de l'âme
 » est établie : cette matière était sou-
 » goût.

(*) Dissertation sur les ouvrages de Saint-Évre-
 mont, 1698, in-12, à Paris, par le sieur
 Dumont. C'est un masque ; on l'attribue à
 M. Cotolendi, auteur de l'Arlequiniana; quel-
 ques-uns croient que M. Erard, fameux avocat,
 n'y a pas peu de part.

(4) Voyez, tom. VIII, pag. 395, la fin de la
 remarque (Q) de l'article du troisième duc de
 Guise. [Cet avocat est Marais. Voyez aussi la
 lettre que lui écrivait Bayle, sous la date du 2
 octobre 1698.]

(*) M. Bayle ne rapporte pas dans cette re-
 marque les vers suivans, qui sont dans ses OEu-
 vres diverses, etc.

E Senecæ Thieste, actus II, Chorus.

*Illi mors gravis incubat,
 Qui notus nimis omnibus,
 Ignotus moritur sibi.*

IMITATION.

*Heureux être l'inconnu qui s'est bien su con-
 naître ;
 Il ne voit pas de mal à mourir plus qu'à naî-
 tre ;
 Il s'en va comme il est venu :
 Mais, hélas ! que la mort fait une horreur
 extrême
 A qui meurt de tous trop connu,
 Et trop peu connu de soi-même !*

REM. CRIT.

» Comme se perd en un moment
 » Cette portion d'air dans les corps enfermée,
 » Que le plus actif élément
 » Développe et pousse en fumée ;
 » Comme au souffle des aquilons
 » On voit bientôt s'évanouir
 » Une grosse nuée ou de grêle ou de pluie,
 » Qui d'un déluge affreux menace les val-
 lons ;
 » Ainsi s'épand cette âme vaine
 » Qui meut tous les ressorts de la machine hu-
 maine.
 » Tout meurt en nous quand nous mourons :
 » La mort ne laisse rien, et n'est rien elle-
 même ;
 » Du peu de temps que nous durons
 » Ce n'est que le moment extrême, etc.

» Je suis surpris que cela ait été im-
 » primé avec privilège. Cet homme
 » avait le cœur tendre ; il disait à sa
 » maîtresse :

» Saphro fit des vers comme vous,
 » Fuites l'amour comme elle.

» Il veut qu'elle renonce à la gloire.
 » Pour moi, je ne suis point la dupe de la
 gloire ;
 » Je vous quitte ma place au temple de mé-
 moire,
 » Et je ne conçois point que la loi du trépas
 » Doive épargner mon nom et ne m'épargner
 pas.
 » Je ne mets au-dessus de cette erreur com-
 mune ;
 » On meurt, et sans ressource et sans réserve
 aveugle
 » S'il est après ma mort quelque reste de moi,
 » Ce reste un peu plus tard suivra la même
 loi ;
 » Fera place à son tour à de nouvelles choses
 » Et se replongera dans le sein de ses causes.

» Ce n'est point là une traduction,
 » c'est un original, et c'est ainsi que
 » cet homme mettait dans ses ouvra-
 » ges les semences de ses erreurs.
 » Dans les deux pièces qu'on a mises
 » dans le Furetieriana vous trouverez
 » aussi ces mêmes opinions qu'il tâ-
 » chait de fourrer partout. Aux impi-
 » piétés il ajoutait des impuretés assez
 » grossières. Il s'en trouve dans une
 » pièce intitulée, *le lui' d'un cœur à*
 » *Cloris*, qui est dans ce recueil ;
 » et assurément cette Cloris-là pou-
 » vait bien être une Janneton de La
 » Fontaine (*). Ces vers sont plus

(*) Mais les gens de delà les monts
 Auront bientôt pleuré cet homme,
 Car il défend les Jannetons,
 Choez très-nécessaire à Rome

La Fontaine, OEuvres posthumes, en parlant
 d'Innocent XI.

Quand l'objet en mon cœur a plncé,
 Et qu'à mes yeux il est joli,
 Dono nomen quod libet illi.

Idem, ibidem. [Ce latin doit faire un vers de
 même mesure que les deux précédés qui ne sont
 que de six syllabes Lisez donc, do nomen, dans
 les OEuvres posthumes de la Fontaine. REM. CRIT.]

» hardis que tous les contes, et mé-
» ritaient mieux les condamnations
» du juge de police. »

(D) *On prétend qu'il y paraît dans les ouvrages de cette dame.* [On a pu voir dans la première édition de ce Dictionnaire, à la page 1088 du II^e tome *, que celui à qui les paroles de ce texte appartiennent, ajoute tout aussitôt : j'ai vu entre autres remarquer ces vers de l'idylle du Ruisseau (*1) :

- » Courez, ruisseau, courez, fuyez et reportez
- » Vos ondes dans le sein des mers dont vous sortez :
- » Tandis que pour remplir la dure destinée
- » Ou nous sommes assujettis,
- » Nous irons reporter la vie infortunée
- » Dans le sein du néant d'où nous sommes sortis. »

Il est sûr qu'une personne qui parlerait de la sorte dogmatiquement, nierait l'immortalité de l'âme. Mais, pour l'honneur de madame Deshoulières, disons qu'elle n'a suivi que des idées poétiques qui ne tirent point à conséquence. C'est ainsi qu'à l'imitation des anciens poètes, elle a dit ailleurs (5), qu'après notre mort notre âme erre sur les rivages de l'enfer. Ce n'eût pas été sa croyance, si M. d'Hénault lui eût enseigné ses impiétés. Ne jugeons point d'elle par des phrases poétiques. Ce n'est pas qu'on ne puisse cacher beaucoup de libertinage sous les privilèges de la versification. L'avocat dont j'ai parlé a fait une note sur ce passage. *Vous avez rapporté des vers de madame Deshoulières, suspects de libertinage, m'a-t-il écrit, mais on vous en a fait oublier un (*2) qui n'est pas le moins*

* Bayle qui, dans la première édition de son Dictionnaire, n'avait pas consacré d'article à Hénault, en parlait dans la remarque (F), devenue la remarque (G), de l'article SPINOSA, tom. II, pag. 1087-1088. Cette remarque se composait alors : 1^o. du passage guillemeté qu'on lit dans le texte de l'article HÉNAULT, et qui est l'extrait d'une lettre de Marais ; 2^o. de la suite de l'extrait que Bayle rapporte en cette remarque (D), et des réflexions qui viennent après jusques et compris le mot *versification* ; 3^o. de ce qui forme aujourd'hui le premier alinéa de la remarque (G), de l'article SPINOSA. Voyez cette remarque, tom. XIII, et la note que j'y ajoute.

(*1) *Il est à la page 164 du 1^{er} tome des Poésies de madame Deshoulières. Vous le trouverez aussi dans le Courrier Galant, du mois de mai 1693, pag. 552.*

(5) *Voyez, tom. XII, l'article PLOTIN, rem. (A).*

(*2) *Nous irons reporter la vie infortunée, QUE LE HASARD NOUS A DONNÉE, Dans le sein du néant d'où nous sommes sortis.*

fort, et qui se trouve dans l'édition de ses poésies. Il faut dire la vérité : il y a bien d'autres pièces morales et même chrétiennes et saintes, qui corrigent celle-là dans ses ouvrages. Il fallait pourtant qu'on la fit passer pour une libertine ; car elle s'en plaint dans son épître au père de la Chaise, sur les faux dévots. C'était un très-grand esprit, l'honneur de son sexe, et la honte du nôtre.

Notez que, sous prétexte qu'elle débite que nous sommes sortis du néant, on ne pourrait pas prétendre qu'elle croyait la création ; car M. Hénault fait assez connaître (6) que par néant il n'entend point la privation de l'existence, mais la simple privation de la vie. En ce sens-là il n'admettait point la création.

(E) *Il composa un sonnet qui donna lieu à M. Colbert de faire une belle action *]* Le recueil de remarques cité ci-dessus me fournit encore un bon commentaire. « Pour » revenir à M. Hénault, c'est de lui » dont M. Despréaux parle dans » deux endroits de la satire IX. *Je le » déclare donc, Hénault (*2) est un » Virgile (*2).* Mais M. . . . m'a dit » lui-même qu'il le trouvait assez

(6) *Voyez le sonnet de l'Avorton.*

* Leclerc est porté à croire que ce sonnet n'est pas de Jean Hénault, mais de Mathurin Hénault, dont Lorré parle dans sa *Muse historique*, du 3 septembre 1661. Jean Hénault est auteur d'une belle traduction en vers de l'*Invocation à Vénus*, de Lucrèce. Cette traduction avait été imprimée, dès 1664, dans un *Recueil de pièces curieuses et nouvelles*. La Monnoie la croyait iacérite, lorsqu'il la publia dans son *Recueil de pièces choisies*, 1714, deux vol., petit in-8^o. Boileau a parlé de Hénault, dans sa satire IX, vs. 97, et dans le chaot III du *Lutrin*, vs. 48. Ce n'est que dans les éditions, à partir de 1701, que Hénault figure dans le *Lutrin*. La Monnoie raconte que lorsqu'on demandait à Boileau pourquoi il avait ainsi immolé Hénault, il répondait qu'ayant d'abord mis Boursault, puis Perrault, et s'étant ensuite réconcilié avec eux, il leur avait substitué Hénault, qui, mort depuis 1682, ne pouvait plus former aucune plainte. Cependant dans l'*Esquisse en prose de la satire IX*, esquisse publiée par Saint-Marc, en 1747, Hénault est déjà indiqué. La composition de l'*Esquisse* est antérieure à la satire elle-même, qui est de 1667. Il faut donc, ce me semble, ou que le propos de Boileau soit faux, ou que l'*Esquisse*, telle qu'elle est publiée, ne soit pas telle que l'auteur l'avait composée.

(*1) *Il l'appelle ainsi pour le déguiser.*

(*2) L'édition d'Amsterdam, 1695, lit *Quinault*, et ici, et déjà plus haut, dans la même satire : et *Hénault* n'y est nommé nulle part. REM. CRIT.

» bon poëte , et que sa meilleure
 » pièce, non pas pour la matière, mais
 » pour la composition, était un son-
 » net contre M. Colbert qui com-
 » mençait par ce vers, *ministre avare*
 » *et lâche, esclave malheureux*. M.
 » Colbert fit là-dessus une très-belle
 » action : on lui parla de ce sonnet
 » qui fit du bruit dans ce temps-là ;
 » il demanda s'il n'y avait rien con-
 » tre le roi : on lui dit que non , et
 » là-dessus il répondit qu'il ne s'en
 » souciait guère, et qu'il n'en vou-
 » lait point mal à l'auteur. Cela n'est-
 » il pas plus beau que le sonnet ? »

HÉNICHIIUS (JEAN), profes-
 seur en théologie dans l'acadé-
 mie de Rintzel, au pays de
 Hesse, était fils d'un ministre
 de Winhusen, et naquit au mois
 de janvier 1616. Il fit ses classes
 à Cell et à Lünebourg, et puis
 il fut envoyé à Helmstad, l'an
 1634, et, après y avoir étudié
 pendant quatre années, il y fut
 reçu docteur en philosophie.
 Ayant fait ensuite quelques le-
 çons, et présidé à des disputes
 publiques, il s'attira très-parti-
 culièrement l'amitié du docteur
 Calixte, et du docteur Hornéius,
 deux célèbres théologiens. Il alla
 à Hildeshiem vers la fin de l'an
 1639, et y séjourna environ trois
 ans chez un gentilhomme de
 mérite (a). Il fut voyager après
 cela du côté du Rhin, et puis il
 s'arrêta quelque temps chez Jac-
 ques Lampadius à Hanover. Il fut
 fait professeur en métaphysique
 et en langue hébraïque dans l'a-
 cadémie de Rintzel, l'an 1643,
 et au bout d'un an et demi on
 l'appela à Bardewik pour la char-
 ge de surintendant. Il en fit les
 fonctions pendant cinq années

(a) *Ad Nobiliss. atque præstrenuum vi-
 rum D. Fridericum Wilhelmum GANSIUM
 se contulit, apud quem triennium ferè satis
 comodè exegit. Apud Witte, Memor.
 theologor., decad. XIII, pag. 1716.*

avec tant de diligence que le duc
 Auguste de Brunswick lui voulut
 donner toute l'inspection du dio-
 cèse de Wolfenbittel, mais il ne
 l'accepta point. Il quitta même
 sa charge, parce que les fati-
 gues qu'il y avait essayées, lui
 avaient causé une longue mala-
 die. Il retourna à Rintzel l'an
 1651 : ce fut pour y être profes-
 seur en théologie. Il reçut solen-
 nellement les honneurs du doc-
 torat en la même faculté, et l'on
 ne tarda guère à lui donner
 une place dans le consistoire ec-
 clésiastique, et à le faire inspec-
 teur des églises du comté de
 Schauenbourg (b). Il fit paraître
 son savoir par divers ouvrages
 qu'il publia (A) : il eut beaucoup
 de candeur, et beaucoup de mo-
 dération, et il souhaila passion-
 nément la concorde des luthé-
 riens et des calvinistes (B); et ce
 fut apparemment ce qui l'exposa
 aux traits qui furent jetés sur
 lui. Il se maria, l'an 1645, avec
 une fille très-vertueuse et qui ne
 fut point stérile, car il en eut
 treize enfans. Il mourut à Rint-
 zel, le 27 de juin 1671 (c). Son
 épitaphe, faite par Gérard Wol-
 ter Molan, est très-belle. Vous
 la trouverez aux pages 338 et 339
 d'un livre de Gaspar Sagittar-
 rius (d).

(b) *La ville de Rintzel est dans ce comté.*

(c) *Tiré de son Programme funèbre, in-
 séré par M. Witte à la XIII. décade, Me-
 moriar. theologor. nostri sæculi, pag. 1716
 et seq.*

(d) *Intitulé: Introductio in Historiam ec-
 clesiasticam, et imprimé l'an 1694.*

(A) *Divers ouvrages qu'il publia.]
 Voici la liste que M. Witte en a
 donnée (1). Dissertatio de majestate*

(1) *Witte, Memoriar. theolog., dec. XIII,
 pag. 1720.*

civili: Rinthel. 1653, in-4°. ; de *Cultu creaturarum et imaginum Dissert.* ibid. 1653, in-4°. ; de *Libertate Arbitrii, imprimis de concursu causæ secundæ cum primis* : ibid. 1645, in-4°. ; de *Officio boni principis præque subditi* : ibid. 1661, in-12. ; *Dissertatio de Pœnitentiâ lapsorum* : ibid. 1559, in-4°. ; de *Gratiâ et Prædestinatione Dissertatio* : ibid. 1663, in-4°. ; *Compendium sanct. Theologie* : ibid. 1657, 1571, in-8°. ; de *Vérité religionis Christianæ* : ibid. 1667, in-12. ; *Institutiones Theologicæ* : Brunsvigæ, 1665, in-4°. ; *Historiæ ecclesiasticæ et Civis Pars I*, Rinthel. 1669 ; *Pars II*, 1670 ; *Pars III*, 1674, in-4°. ; *Disputationes aliquot emisit publicè que habuit, ex quibus est, de Mysterio SS. Trinitatis, de Confessione Augustini, de Fide et operibus, etc.*

J'ai quelque petite chose à observer sur le livre de *Vérité Religionis Christianæ*, qui paraît dans cette liste. C'est un très-bon supplément de celui que Grotius a composé sur cette même matière ; car Hénichius développe, éclaircit et prouve plus amplement les raisons que Grotius avait employées. Il apprend cela dans son titre, puisqu'il y met *quo ea quæ vir illustris Hugo Grotius de hæc materiâ commentatus est aliquantò uberius exponuntur*. Disons en passant que Grotius a été accusé de plagiarisme, et mettons ici une addition qui a paru à la fin du premier volume de ce Dictionnaire dans la première édition, et que l'imprimeur n'a point placée où il fallait dans la seconde. Elle contient ces paroles : « Il me semble qu'il n'y a rien » de plus faux que ce qui fut dit à » M. Whéler et à M. Spon, que » *Grotius a dérobé tous ses principaux argumens pour la vérité de » la religion chrétienne, d'un auteur » arabe, et particulièrement des » ouvrages d'un excellent homme » que les Latins ont tenu pour un » archi-hérétique, mais que les Cof- » tes tiennent pour un saint ; qui a » écrit un excellent livre contre les » Turcs et contre les Juifs, pour la » vérité de la religion chrétien- » ne* (2). »

(2) Whéler, Voyage de Dalmatie, etc., liv. II, pag. 163, édition de Hollande, 1689.

Notez à l'égard des trois volumes de l'Histoire ecclésiastique de notre Jean Hénichius, qu'ils ne s'étendent que jusqu'à la fin du V^e. siècle ; et qu'encore que le titre promette l'histoire civile aussi-bien que l'histoire ecclésiastique. L'auteur s'attache principalement à la dernière. Le premier volume comprend les trois premiers siècles ; le deuxième est pour le IV^e. siècle ; et le troisième pour le V^e. Bosius, qui avait dit dans son *Schediasma de comparandâ notitiâ scriptorum ecclesiasticorum*, que l'ouvrage d'Hénichius comprenait les six premiers siècles, en fut censuré trop rudement. Il reconnut son erreur, et la corrigea de sa main à l'exemplaire de son livre. On peut bien indiquer de pareilles fautes, mais il faut le faire sans aigreur et sans insulte, et se souvenir qu'il est très-facile de les commettre : *Aberrationem agnovit, ac manu suâ in exemplari privato correxit : ut adeo acrem illam clarissimi Sluteri censuram (*) non videatur meruisse. Et quàm facilis in his talibus sit lapsus, unusquisque intelligit* (3). L'auteur qui parle de la sorte observe qu'Hénichius, ayant donné le précis du témoignage des anciens auteurs, rapporte ensuite leurs passages tout entiers. On a raison de dire que cela doit recommander son ouvrage. *Cæterum Henichianum opus vel eo etiam nomine meretur commendari, quòd integrâ auctorum veterum testimonia adscribat, quorum summam prius attulerat* (4).

(B) Il souhaita passionnément la concorde des luthériens et des calvinistes. } On l'en loue dans son programme funèbre (5) : *Pacis et concordie perpetuam studiosus, nihilque magis in votis habebat, quàm ut schisma inter Evangelicos funditus tolleretur, et togata prælia in suggestibus et cathedris cum salutiferâ, DEO et hominibus gratâ pace, fausto omine, commutarentur : quâ de causâ immortalem nominis gloriam apud omnes bonos adeptus est*. L'auteur du

(*) In Propylæo Historiæ christiænæ, p. 26.

(3) Caspar Sagittarius, *Introd. in Histor. eccl.*, pag. 340.

(4) *Idem*, *Sagittar.*, *ibidem*.

(5) Witte, *Memor. theolog.*, dec. XIII, pag. 1718.

programme dit peu après (6) : *Equidem invidia et malignitas, ut sunt virtutis fata, non unum in eum jaculata fuit fulmen; sed et illa, quæ viventi gradis fuit, mortui famæ, credo, favēbit, suamque vel imperitiam vel livorem tandem profitebitur.* Il n'indique point les causes de cette envie maligne qui persécuta Hénichius, mais je conjecture que l'inclination pacifique de ce professeur fournit des prétextes de le calomnier.

(6) *Idem, ibid., pag. 1719.*

HENRI VI, empereur d'Allemagne, fils de Frédéric Parbarousse, fut couronné par le pape Célestin III (A), le 15 d'avril 1191. Il allait avec une puissante armée recueillir la succession de Naples et de Sicile, qui était échue à l'impératrice Constance, sa femme, après la mort du jeune Guill'aume, roi de Sicile (a). Il trouva tant d'oppositions à cette prise de possession, que peu s'en faut qu'on ne puisse dire qu'il obtint par conquête ces deux royaumes. Il se fit tellement craindre, que l'empereur Alexis l'Ange ne put obtenir la paix qu'en lui payant un tribut (b). S'il n'avait fait que cela on louerait sa valeur; mais toutes les louanges qu'il peut avoir méritées de ce côté-là sont absorbées par la cruauté et par la déloyauté qu'il fit paraître, en exterminant sous de faux prétextes tout ce qui restait de la race de ces braves Normands, qui avaient conquis cette partie d'Italie que l'impératrice sa femme, leur héritière, lui donna droit de posséder (c). On dit que cette

princesse, pour l'en punir, lui fit avaler le poison dont il mourut à Messine, l'an 1198*, à l'âge de trente-deux ans (d). Il laissa un fils qui fut empereur sous le nom de Frédéric II. Constance était si âgée quand elle mit au monde ce fils, que, pour éloigner les soupçons de supposition, elle accoucha publiquement (B). Ces précautions n'empêchèrent pas qu'on ne dit que cet enfant était supposé (C). Il y a des auteurs qui soutiennent que Constance n'était ni religieuse, ni fort âgée, lorsqu'elle épousa Henri VI (D).

* Leclerc dit que Henri VI mourut le 28 septembre 1197.

(d) Maimbourg, *Décadence de l'Emp., liv. V, pag. 477, citant l'Abbe d'Ursperg.*

(A) *Il fut couronné par le pape Célestin.* } Ou rapporte cette circonstance touchant ce couronnement. Comme l'empereur « était à ses pieds, » Célestin qui lui mit la couronne sur la tête baissa le pied, et fit tomber la même couronne, pour faire voir qu'il pouvait la lui donner et la lui ravir. Baronius loue cette action; mais les choses ont à mon avis changé de face, et de tous les princes il n'y en a point qui voulût souscrire fort sincèrement à l'opinion de ce cardinal (1). » Je cite l'auteur qui parle ainsi.

(B) *Pour éloigner les soupçons de supposition, elle accoucha publiquement.* } Voici un passage de Brantôme, qui mérite d'être lu. *Constance reine de Sicile, qui dès sa jeunesse et toute sa vie n'avoit bougé vestale du cloître en chasteté, venant à s'émanciper au monde à l'âge de cinquante ans, qui n'étoit pas belle pourtant, toute decrepite, voulut taster de la douceur de la chair, et se maria et eugrossa d'un enfant en l'age de cinquante deux ans, duquel elle vou-*

(a) Voyez Maimbourg, *Décadence de l'Empire, liv. V, pag. m. 476.*

(b) *Là même.*

(c) *Là même, pag. 477.*

(1) Chevreau, *Histoire du Moede, liv. V, chap. II, pag. 25, du troisième tome, édition de Hollande, 118.*

lut enfanter publiquement dans les plaines et prairies de Palerme, y ayant fait dresser une tente et un pavillon exprès, à fin que le monde n'entrast en doute que son fruit estoit, aposté; qui fut un des grands miracles que l'on ait jamais veus du depuis sainte Elisabeth. L'histoire de Naples dit pourtant, qu'on le reputa supposé *, et fut il pourtant un grand personnage: mais ce sont la plupart des braves que les bastards: ainsi que me dit un jour un grand (2).

(C) . . . Ces précautions n'empêchèrent pas qu'on ne dit que cet enfant étoit supposé.] Brantôme vient de nous l'apprendre, mais voici un auteur qui nous indiquera mieux les preuves. Il a été vérifié, dit-il (3), que des femmes âgées de cinquante ans et davantage avoyent fait des enfans. Nous en avons l'exemple en ceste nonnain renommée, Constance, mere de Frideric II, laquelle tirée du cloistre fut uniquement heritiere et roine de Sicile. Icele ayant conceu lignée en l'age de cinquante deux ans passez, pour lever tout soupçon, fit dresser un pavillon en pleine place de certaine ville de Sicile, et en presence des plus notables dames du pays voulut acoucher en public. Ce nonobstant plusieurs debattirent ceste aventure, entre autres le marquis d'Aucone nommé Marquard, lequel offrit vérifier que cest enfant n'estoit point issu de Henri et de Constance, ains estoit supposé, ce dit Pandolfe Colenuccio (*). Si l'on a pu dire que les précautions les plus raffinées sont inutiles contre l'amour, on peut dire aussi qu'elles le sont contre l'ambition. Faites tout ce qu'il vous plaira pour convaincre le public qu'un tel ou un tel accouchement n'est point chimérique, mais très-réel, on aura toujours des réponses à vous faire: l'expédient, qui guérit l'incrédulité de saint Tho-

mas, est presque le seul qui soit à l'épreuve de la chieane; Si je ne mets mon doigt, etc., vous dira t-on, comme faisait cet apôtre, je ne le croirai point (4). Je se sais même si après l'attouchement, on ne dirait pas: J'ai bien vu et touché comment l'enfant est sorti, mais non pas comment il est entré. Votre mari étoit-il capable de le faire?

(D) Des auteurs..... soutiennent que Constance n'étoit ni religieuse, ni fort âgée, lorsqu'elle épousa Henri VI.] C'est une opinion commune qu'elle fut tirée d'un cloître, et qu'elle eut dispense de se marier avec l'empereur Henri VI, et qu'elle conçut à l'âge d'environ cinquante-cinq ans. Mais il y a des historiens qui nient cela. Voyons la suite du passage de Camérarius que j'ai rapporté (5): Peut-être que Jean Michel Brutus (6) a prins occasion de ce recit, de mer tout à plat que Constance eust onques esté nonnain ou abbesse, ni que le pape Celestin l'eust dispensée de se marier, d'autant que selon son calcul elle aurait esté lors âgée de soixante ans. Au contraire, il allegue Hugues Falcaud historien, lequel dit qu'alors elle estoit fille en fleur d'age, qui fut mariée à Henri sous le règne de Guillaume surnommé le Bon, lorsque Frideric Barberousse vivoit encore: mais que la confusion des temps a esté cause de cest equivoque. L'estime, dit-il, qu'elle fut enmenée du palais royal en une abbaye de nonnains, lors que le peuple mutiné mit en prison le roy Guillaume surnommé le mauvais, et qu'on ne trouva lieu plus commode pour la garantir durant telles tempestes. Icelles apaisées, cette princesse qui estoit en ses droits, et non voilée ni professée, demeura parmi les nonnains jusques à ce qu'elle épousa Henri.

(4) Évangile de saint Jean, chap. XX, vs. 25.

(5) Camérarius, Méditations histor., vol. II, liv. IV, pag. 296.

(6) Liv. II, de Instauratione ital. C'est ainsi que Camérarius le cite, dans l'édition latine de Francfort, 1658, pag. 276.

* Leclere et Joly prétendent que rien n'est plus faux que ce passage de Brantôme; et cependant ils avouent que le pape Célestin III, avant de couronner Frideric, roi de Sicile, exigea que Constance, sa mère, jurât sur les évangiles qu'il étoit né d'elle et de Henri.

(2) Brantôme, Dames galantes, tom. II, pag. 207.

(3) Camérarius, Méditations historiques, vol. II, liv. IV, chap. VII, pag. 296, de la traduction de Simon Goulart.

(*) Lib. IV de l'histoire de Naples.

HENRI II, roi de France, succéda à François I^{er}, son père, le dernier de mars 1547.

L'une des premières choses qu'il fit fut de se moquer de l'ordre que son père lui avait donné en mourant, je veux dire que dès les premiers jours de son règne il rappela le connétable de Montmorenci (A), que François I^{er}. avait relégué pour de très-bonnes raisons (a). Cette désobéissance lui coûta cher (B); car on peut dire que les plus fâcheux événements qui aient flétri son règne sont l'ouvrage du connétable. Ce fut le connétable qui par sa mauvaise conduite perdit, la fameuse bataille de Saint-Quentin (b); après quoi il fut la cause d'un traité de paix (c) beaucoup plus honteux à la monarchie française (C), que la perte de cette bataille. Peut-être n'eût-il pas fait si aisément consentir Henri II à cette paix désavantageuse, sans l'esprit de persécution qui s'empara de ce prince (D). Il mérite aussi un grand blâme pour n'avoir pas donné de bons conseils à son maître, par rapport à la duchesse de Valentinois, qui, dans un âge disproportionné à celui de Henri II, ne laissait pas de le tenir dans ses fers, et d'abuser très-injustement de cet esclavage. Le connétable, bien loin de fortifier ce prince contre les pièges de cette femme, intrigua pour elle, et se dévoua à sa faction (d). C'est dommage que le règne de Henri II ait de si mauvais endroits, car il fut d'ailleurs remarquable par des actions glorieuses, et par de très-beaux suc-

cès qui mortifièrent cruellement Charles-Quint. On ne saurait contester à Henri II la gloire d'avoir été brave; et l'on dit qu'Élisabeth, reine d'Angleterre, avait de l'admiration pour lui de ce côté-là (E). Mais, après tout, ce sera un éternel témoignage de sa faiblesse, et de l'empire que ses favoris exerçaient sur lui, que, contre l'avis des plus sages têtes de son royaume, il ait signé le traité de paix de Cateau en Cambresis: *Paix non moins honteuse à la France, que celle de l'empereur Jovinian avec le roi de Perse, tant décriée par toute l'ancienneté (e);* paix qui, par un seul coup de plume, fit perdre dans un moment les travaux et les conquêtes de plusieurs années, et une étendue de pays qui égalait le tiers du royaume (f). Il n'y eut personne qui profitât de cette honte de la France autant que le duc de Savoie; car outre qu'il fut rétabli dans ses états, il épousa la sœur de Henri II, princesse de grand mérite (F), et qui sut duper la cour de France fort avantageusement pour son mari (G). Elle n'était point jeune quand elle se maria; et de là vint que les murmures contre la paix s'étendirent jusque sur elle (H). C'est sans raison qu'un auteur moderne a voulu justifier la conduite de Henri III (I), qui paya si chèrement l'accueil que lui fit cette princesse. La paix de Cateau n'est pas le seul monument de la faiblesse trop simple de

(a) Voyez la remarque (B).

(b) Le 10 d'août 1557.

(c) Celui de Cateau en Cambresis, conclu l'an 1559.

(d) Voyez l'article POTIERS, tom. XII.

(e) Pasquier, Lettres. liv. XV, tom. II, pag. 221. Voyez aussi liv. IV, tom. I, pag. 471.

(f) Monluc, Mémoires, liv. IV, pag. m. 789.

Henri II. L'impunité de ses favoris, après tant de biens qu'ils acquirent par des voies si injustes (K), en est un autre monument. Il mourut de la blessure qu'il avait reçue dans un tournoi (g). Aventure étrange, et plus extraordinaire encore que funeste, car je ne crois point que jamais il y eût eu des monarques qui eussent perdu la vie dans de telles occasions. Il lui aurait été infiniment plus glorieux de la perdre dans une bataille, que dans ces jeux de combat, ou dans ces combats de paix, où d'ailleurs il se comporta d'une manière peu convenable à sa dignité, et plus séante à un jeune cavalier, qu'à la majesté royale (L). On fit bien des réflexions sur cette triste destinée (M). Il ne parla plus depuis sa blessure (N), et ainsi tous les discours qu'on lui attribue sont des contes forgés à plaisir. La sincérité avec laquelle les historiens français ont avoué les défauts de ce monarque, et l'ignominie qu'il fit souffrir à la nation, en préférant les conseils du connétable aux remontrances du duc de Guise (O), ne se voit guère dans les autres historiens. Ceux de la religion s'imaginèrent gagner beaucoup à sa mort, mais ils éprouvèrent encore plus de rigueur sous François II; et, humainement parlant, c'était fait d'eux dans la France, si François II eût vécu encore deux ans (P). On les accuse d'avoir témoigné leur joie d'une façon trop insultante sur la fin tragique de Henri (Q); mais on ne peut rien voir de plus modeste là-dessus

(g) Il fut blessé le 30 de juin 1559, et mourut le 10 de juillet de la même année.

que Théodore de Bèze (h). J'ai oublié d'observer que ce prince, n'étant encore que dauphin, vivait avec le duc d'Orléans, son frère, dans une mésintelligence qui coûta bon à la France (R), et qui aurait été beaucoup plus funeste si le duc n'était pas mort. Que sait-on s'il n'aurait pas disputé la succession (S)? Les dames avaient eu la hardiesse de faire courir des horoscopes qui ne pouvaient que fomenter la jalousie de ces deux frères. Elles avaient montré à François I^{er}. ces prétendues prédictions astrologiques. Castellan les réfuta (T): l'événement les a réfutées encore mieux. Plusieurs auteurs disent qu'un fameux tireur d'horoscopes avait prédit que Henri II serait tué en duel (U). Les variations avec lesquelles on rapporte cette prédiction suffiraient seules à faire douter que les astrologues l'aient faite (X). Il eut dix enfans légitimes et deux naturels. On conte des choses assez remarquables touchant les mères de ceux-ci (Y).

Henri II était né à Saint-Germain-en-Laye, le 31 de mars 1519. Il portait le nom de duc d'Orléans lorsqu'il épousa à Marseille Catherine de Médicis, le 28 d'octobre 1533. Il n'avait que quatorze ans et quelques mois: cela fit craindre au pape Clément VII, oncle de Catherine, que le mariage ne fût pas consommé la nuit des noces; et quelques auteurs prétendent que par la curiosité qu'il eut de s'en informer, il trouva des preuves qui lui mirent l'esprit en repos (Z). Ce jeune époux devint d'au-

(h) Voyez la remarque (Q), à la fin.

phin, le 10 d'août 1536, par la mort de son frère aîné. On a vu ailleurs (i) que son épouse fut stérile pendant quelques années, et qu'ensuite elle lui donna plusieurs enfans. Il persécuta avec la dernière cruauté ses sujets de la religion; et cependant il forgea lui-même les armes qui les aidèrent le plus efficacement à se maintenir (AA), car il fut cause que les protestans d'Allemagne mirent leurs affaires en si bon état, qu'il leur fut facile d'envoyer de grands secours aux calvinistes de France. La comparaison que l'on a faite entre son règne et les dernières années de François I^{er}., nous apprend qu'un roi trop enclin à répandre des faveurs est plus préjudiciable à son état, qu'un roi trop enclin à n'en point répandre (PB). Le défaut de Henri II était de mal ménager ses finances : il en pervertit par ce moyen l'administration, et s'endetta prodigieusement (CC). On a mis entre les désordres de son règne le mal que causèrent les poètes (k). La polygamie sous les règnes précédens n'était pas un cas pendable; ce fut Henri II qui commença à la soumettre au dernier supplice (DD). On verra dans d'autres endroits de ce Dictionnaire ce qu'il ordonna contre les mariages clandestins (L), et contre les mères qui font périr leurs enfans (m).

(i) Dans l'article FERNEL, remarque (K), tom. VI, pag. 429.

(k) Voyez, tom. VII, pag. 28, la remarque (I) de l'article GARASSE, au premier alinéa.

(l) Voyez la remarque (H) de l'article PIENE, tom. XII.

(m) Voyez la remarque (C) de l'article PATIN, tom. XI.

J'ajouterai une chose que j'ai trouvée dans une lettre de Bodin. Le pape Jules III somma ce prince de comparaitre devant Dieu, pour répondre du tort qu'il lui faisait de tenir la Mirande. Le roi fit réponse qu'il s'y trouverait, mais qu'il s'assurait que le pape ne s'y trouverait point (n).

(n) Bodin, dans une Lettre datée de Laon, le 27 de mars 1595, et rapportée par M. Ménage, Remarques sur la Vie d'Ayrault, pag. 250.

(A) Il rappela le connétable de Montmorenci.] « Son père lui avait » sérieusement recommandé qu'il se » servît d'Annebaut, dans lequel » il avait trouvé beaucoup d'expérience, de sagesse et de zèle, et » nulle tache d'avarice ni d'ambition; mais surtout qu'il se donnât » bien de garde, s'il aimait le bien de » son état, de rappeler le connétable » de Montmorenci..... Néanmoins, » quoiqu'il lui eût toute sa vie porté » une très-respectueuse obéissance, » il ne déféra rien à ses comman- » demens après sa mort. Il ôta l'ad- » ministration de toutes les affaires à » Annebaut et au cardinal de Tour- » non, pour la donner à Montmorenci (1). » Nous allons voir que cette très-respectueuse obéissance eut des exceptions qui ne souffrent pas que M. de Mézerai en ait pu dire tout le bien qu'il en a dit. La précaution de François s'étendit jusqu'à défendre très-expressément au dauphin son fils aîné, qui fut depuis Henri II, d'avoir aucune communication avec le connétable..... Mais tout ce qu'il obtint sur son fils fut de dissimuler durant sept ans entiers l'amitié qu'il avait pour le connétable. Il ne la dissimula pas même avec tant d'adresse, que toute la cour ne sût qu'il ne se passait aucun jour sans qu'ils recussent des lettres l'un de l'autre. Mais François I^{er}. ne se mit point en peine d'interrompre ce commerce, soit que le dauphin et le

(1) Mézerai, au commencement de l'Histoire de Henri II, pag. 1057 du II^e. vol. de l'Histoire de France.

connétable eussent également réussi à le lui cacher; ou que n'ayant plus d'autre fils que le dauphin, il appréhendât de le choquer (2). Ces paroles sont de M. Varillas, et peuvent être fort justement critiquées: car 1^o, si le dauphin eût dissimulé durant sept ans son amitié, il n'aurait pas tant de fois pressé son père de rappeler le connétable; et néanmoins M. Varillas assure ce dernier fait (3). 2^o. Comment accorder l'alternative de cet auteur avec ce que M. de Mézerai débite (4), que le roi se fâchait beaucoup de ce que le dauphin, malgré ses défenses, entretenait commerce avec le connétable de Montmorenci.

(B)..... Cette désobéissance lui coûta cher.] M. Varillas me fournira le commentaire de ce texte: je ne me contenterai pas de le citer quant au règne de Henri II, je reprendrai ses paroles d'un peu plus haut. *Les disgrâces du connétable de Montmorenci, dit-il (5), de l'amiral Chabot, et du chancelier Poyet, sont racontées dans le IX^e. livre de manière à ne pas surprendre ceux qui auront lu dans la République de Bodin, que François I^{er}. devenait de plus en plus méchant à proportion qu'il approchait de la vieillesse; qu'il avait été convaincu par sa propre expérience, de n'avoir pu choisir deux hommes moins propres aux intrigues du cabinet, que l'étaient Montmorenci et Chabot; et qu'encore qu'il ne pût pas attribuer le même défaut à Poyet, ce chancelier en avait un autre aussi grand, qui consistait à pousser les affaires trop loin; que c'était là la source de tous les malheurs arrivés à sa majesté; et que si elle continuait de se servir de mêmes ministres, elle ne devait point attendre de plus favorables succès. L'événement justifia que les trois ministres qui furent mis en la place des disgraciés, étaient plus capables qu'eux de la remplir; et que si Henri II n'eût pas depuis rétabli le connétable de Montmorenci, il n'aurait pas été contraint*

de rendre pour le recouvrer cent quatre-vingt-dix-huit villes ou places fortes, et presque autant d'étendue de pays qu'en contenait le tiers de la France.

(C) *Le connétable fut la cause d'un traité de paix beaucoup plus honteux à la monarchie française.*] M. de Mézerai, qui est celui de tous les historiens de France qui favorise le plus hautement les sujets contre le cour, ne laisse pas de blâmer la joie que le peuple témoigna de cette paix. *Le peuple, dit-il (6), qui souhaite toujours la paix à quelque prix que ce soit, en témoigna grande réjouissance..... Mais le parti des Guises, les sages politiques, toute la noblesse, la blâmaient hautement. comme une trahison manifeste qui faisait perdre à la France 193 places fortes pour trois seulement qu'on lui rendait, qui étaient Ham, le Catelet et Saint-Quentin.* Il parle plus fortement dans sa grande histoire (7); car, en rapportant les articles de cette paix, il insère après ces paroles, *que pour unir plus fortement les cœurs des princes, cette parenthèse (mais plutôt pour couvrir de quelque honnête prétexte la honte et la perte que la France recevait de ce malheureux traité); et voici ce qu'il dit vers la fin de la même page: « Ces articles » étant apportés au roi, et communiqués par sa majesté aux princes » et aux plus grands de son état, il » y eut peu de gens qui ne les jugeassent entièrement désavantageux et honteux à la France; aussi » les condamnait-elle universellement par ses murmures. Brissac » en ayant eu avis, bien qu'on lui eût » dissimulé les articles, dépêcha en cour Boyvin-Villars, celui qui » nous a laissés les mémoires de la » guerre de Piémont, avec des instructions pour lui exposer ses très-humbles remontrances, et le détourner de cette paix si désavantageuse: concluant que si sa majesté » était résolue de rendre ce qu'elle » possédait en Italie, qui valait la meilleure province de son royaume, et lui pouvait rapporter tous » frais faits 300 mille écus de reve-*

(2) Varillas, Histoire de Henri II, liv. I, pag. 6.

(3) Histoire de François I^{er}, liv. XII, pag. 297.

(4) Abrégé chronolog., tom. IV, pag. 635.

(5) Préface de l'Histoire de François I^{er}.

(6) Mézerai, Abrégé chronologique, tom. IV, pag. 715.

(7) Histoire de France, tom. II, p. 1132.

» nu dans ses coffres, il ne lui de-
 » mandait pour toute récompense de
 » ses bons services sinon qu'il lui
 » plût le bannir, lui et toutes les
 » forces qui étaient de delà les
 » monts, comme rebelles, et qu'il
 » saurait bien conserver les places
 » qu'il tenait aux dépens du Mila-
 » nais et de la seigneurie de Gênes ;
 » ou qu'au moins il mourrait glo-
 » rieusement dans un pays d'où tou-
 » tes les forces de l'Europe ne lui
 » avaient su faire lâcher un seul
 » ponce, depuis dix ans qu'on lui en
 » avait commis la défense..... Le roi
 » témoigna avoir son zèle fort agréa-
 » ble ; mais au reste , ayant le cœur
 » tout-à-fait porté à la paix, il répon-
 » dit que quand il la ferait aux con-
 » ditions qu'on lui proposait, il ven-
 » drait encore assez de quoi se
 » faire craindre à ses ennemis (8).
 » Sur quoi Guise poussé ou de son
 » propre intérêt, ou des mouvemens
 » de son honneur et de sa conscien-
 » ce , l'interrompant hardiment, lui
 » dit : Votre majesté, Sire, me par-
 » donnera si je lui dis que ce n'est
 » pas en bien prendre le chemin,
 » et que quand elle éprouverait vingt-
 » cinq ans durant la fortune aussi
 » contraire qu'elle l'eut l'année pas-
 » sée , elle ne saurait perdre durant
 » tout ce temps-là ce que l'on veut
 » qu'elle rende en un seul jour. Il
 » n'en coûta au feu roi vaincu et
 » prisonnier, etc. » Je laisse toutes
 les raisons du duc de Guise, mais
 non pas ce qui les suit dans l'histo-
 rien. *Il dit beaucoup d'autres choses
 avec tant de véhémence, qu'il fit plu-
 sieurs fois changer de couleur au roi,
 mais non pas de résolution : le duc en
 était jeté ; et quiconque en fut cau-
 se, ou ses favoris, ou son propre natu-
 rel, il avait le courage si abattu*

(8) Cela me fait souvenir de ces paroles de
 Trebellius Pollion : *Pudet numerare inter hæc
 tempora quum ista gererentur, quæ sapè Gal-
 lienus malo generis humani quasi per jocum
 dixerit. Nam quum ei nuntiatum esset, Ægyptum
 descivisse, dixisse fertur : Quid ? sine lino
 Ægyptio esse non possumus ? Quum autem vasti-
 tatem Asianam et elementorum concursionibus et
 Scytharum incursionibus comperisset, Quid ?
 inquit, sine aphronitris esse non possumus ? Per-
 ditâ Gallia arivisse ac dixisse prehubetur. Non
 sine atrebatiscis sagis luta resp. est ? Sic denique
 de omnibus partibus mundi quum eas amitteret,
 quasi detrimentis vilium ministeriorum videretur
 affici, jocabatur. Trebell. Pollio, in Gallienis
 duob., cap. VI, pag. m. 209.*

qu'il ne pouvait plus supporter la
 guerre. Il ratifia donc le traité, et
 la paix fut publiée le 10^e. jour du mois
 d'avril..... Tous les auteurs fran-
 çais qui ont écrit de ce temps-là, ont
 appelé cette paix la malheureuse et
 la maudite. Brissac ayant appris
 qu'elle était faite, s'écria plusieurs
 fois, ah ! misérable France, que de
 maux !..... Il demeura gouverneur
 des cinq villes et des huit châteaux
 que le roi retenait avec 8000 hommes
 de pied et 450 chevaux, et restitua
 les autres places ; mais il en démolit
 auparavant la plus grande partie, et
 vendit les munitions, selon le com-
 mandement qu'il en reçut du roi ;
 non sans beaucoup de peine à avoir
 l'argent et les ordres nécessaires de
 la cour, parce que le connétable, fa-
 vorisant le duc de Savoie, s'efforçait
 de lui faire retomber ses places tou-
 tes entières entre les mains, et mé-
 me celles que le roi s'était réservées (9).

Nous verrons ci-dessous (10) que
 la cour de France fut assez faible
 pour se laisser persuader sous Char-
 les IX et sous Henri III, l'évacuation
 du peu qu'elle s'était réservé ; et il
 n'y a point de doute que sous Char-
 les IX le connétable n'ait eu bonne
 part à cette faute. Quand on songe
 aux biens immenses qu'il amassa,
 l'on ne doit pas dire de lui comme
 de tant d'autres, qu'en faisant bien
 les affaires de son maître il faisait
 très-bien les siennes ; il faut dire
 qu'en faisant très-bien ses affaires il
 fit très-mal celles de ses maîtres. Ne
 s'alla-t-il pas liguier sous Charles IX,
 avec les Guises, et ne fut-il point
 cause de la prodigieuse puissance où
 ils montèrent, qui fut si funeste à
 la monarchie, et qui pensa donner à
 la France une quatrième race de rois ?
 Lorsque François I^{er}. disgracia le
 connétable, il le traita d'ignorant
 dans les deux principales fonctions
 de sa charge, qui étaient la guerre et
 la politique (11). Voyez le portrait

(9) Mézerai, Histoire de France, tom. II,
 pag. 1134.

(10) Dans les remarques (G) et (H), où l'on
 verra encore des murmures contre la paix de
 l'anée 1559.

(11) Varillas, Histoire de François I^{er}., liv.
 IX, pag. 397, édition de Hollande, 1690, à
 l'ann. 1549.

que les partisans des Guises font de lui dans Mézerai (12).

Quelques critiques diront peut-être que M. de Mézerai exténue trop les avantages accordés à Henri II par le traité de Cateau. Pourquoi se contente-t-il de faire mention des trois villes qui furent rendues à la France? Pourquoi supprime-t-il la conquête de Calais, et celle de Metz, et de Toul et de Verdun? Mais cette critique serait très-mauvaise; car le traité de Cateau n'accorda point ces quatre places à Henri II. Il laissa l'empire dans la pleine liberté de redemander la restitution des trois dernières; et il engagea solennellement la France à restituer Calais à l'Angleterre au bout de huit ans. C'est à quoi ne prit point garde l'historien anonyme qui parla ainsi (13). « Le roy de France rendit » à celui d'Espagne tout ce qu'il » avoit conquis sur lui deçà et delà » les monts. Item, au prince de Pie- » mont la Bresse, la Savoie, le Pie- » mont, excepté quatre villes: aux » Génois l'isle de Corse: Siene » au duc de Florence: et ne retint » rien que Calais, sans gagner un » pouce d'autre terre en ceste lon- » gue et perniciense guerre qui avoit » desolé tant de provinces, saccagé, » bruslé, ruiné tant de villes, bourgs, » villages et chasteaux, fait mourir tant de princes, seigneurs, gentilshommes, capitaines, soldats, citadins et paisans, causé tant de ravissements et violemens de femmes et filles: en un mot qui avoit » mis sens dessus dessous toute l'Europe. Le roy rendit plus de deux » cens (autres disent presque deux » fois autant) places, pour la conquête desquelles une mer de sang » de ses sujets avoit esté espendue, » les trésors du royaume espuisés, » son domaine engagé, et lui endep- » té de toutes parts. » Cet historien suppose que pour le moins Henri II vit agrandir ses états par la cession de Calais. C'est un mensonge. Tout le reste de son discours est solide; et comme il est sûr qu'on eût pu représenter au roi d'Espagne ce qu'Annibal représentait au général des Ro-

ains (14), quels foudres ce discours-là ne lance-t-il point sur la tête de Henri II? On pouvait dire au roi d'Espagne que les pays, dont il dépouillait la France par ce traité de paix, ne valaient pas les sommes immenses que la guerre lui avait coûtées, ni tant de soldats et tant d'officiers qu'il avait perdus. Si cela était capable de diminuer la joie qu'une paix avantageuse lui faisait sentir, quel aurait dû être le crève-cœur du monarque à qui elle était désavantageuse? Revenir d'une longue guerre les mains vides, c'est une honte, disait Homère (15). Il eût parlé bien plus fortement sur un cas tel que celui-ci.

(D) *L'esprit de persécution..... s'empara de ce prince.*] Henri II fut extrêmement sévère contre les réformés: il les faisait mourir sans remission; mais ils ne laissèrent pas de multiplier beaucoup sous son règne. S'ils ne furent pas fâchés de l'extrême consternation qui saisit la cour de France et la ville de Paris, après la bataille de Saint-Quentin, ils ne firent que ce que la nature leur inspira: toute secte maltraitée, et qui ne peut espérer quelque relâche qu'en cas que la cour se trouve dans l'embarras, se réjouira des progrès de l'ennemi, sera bien aise de voir ses persécuteurs si occupés des affaires du dehors, qu'ils ne sachent presque de quel côté se tourner. De toutes les sectes chrétiennes il n'y en a point de plus disposée à se conduire selon cet esprit, que la communion de Rome. Ainsi l'on ne devrait pas s'étonner, quand ce que M. Maimbourg assure (16) serait véritable: savoir, que les protestans se prévalurent de l'affliction publique où l'on était après la bataille de Saint-Quentin. et se hasardèrent de faire leurs assemblées en plein jour dans les rues les plus fréquentées de Paris, et de paraître même en public, et de s'assembler en plein jour à grosses troupes dans le

(14) Voyez les Pensées diverses sur les Comètes, num. 113, pag. 658.

(15) Αἰσχρὸν τοι δῆρὸν τε μένειν, κενεὸν τε νέσθαι.

Turpe diuque manere, inanemque redire.

Homér., Iliad., lib. II, vs. 298.

(16) Maimbourg, Histoire du Calvinisme, liv. II, pag. 96.

(12) Histoire de France, tom. II, pag. 1135.

(13) Histoire des choses mémorables venues en France depuis l'an 1547 jusques au commencement de l'an 1597, pag. 61.

Pré-aux-Clercs, pour y chanter à haute voix les psaumes de Clement Marot. Cela doit apprendre aux princes que les édits de persécution les exposent à de grands inconvéniens : cela est cause que leurs feux de joie assilgent une partie de leurs sujets, et que les victoires de leurs ennemis la remplissent de consolation. S'ils se plaignent d'avoir de mauvais sujets, on leur doit répondre : c'est vous qui les rendez tels (17); car de prétendre qu'un parti persécuté s'affligera des maux publics qui sont la source de son repos, et le fondement d'une espérance très-plausible de prospérité, c'est prétendre le retour des premiers siècles du christianisme; or ces temps-là ne reviennent pas deux fois. C'est demander des hommes tout semblables à ceux du règne de mille ans, si jamais il vient. Mais retournons à Henri II. Dès qu'il vit que les protestans pouvaient profiter de la perte qu'on avait faite à la journée de Saint-Quentin, il fit un nouvel édit portant défense à tous les juges de modérer la peine de mort et de confiscation de tous les biens contre tous ceux qui servaient non-seulement trouvés coupables du crime d'hérésie, mais aussi convaincus d'avoir porté en France des livres imprimés à Genève contre la doctrine de l'église catholique. Ainsi l'on procéda plus rigoureusement encore qu'on n'avait fait auparavant contre les calvinistes (18). Mais comme cela n'empêchait point qu'ils ne se multipliasent, et qu'il n'y eût même des personnes de la première qualité qui suivissent leur parti, le roi vit bien que pour l'extirper il avait besoin de faire la paix avec la maison d'Autriche; et ce fut sans doute l'un des grand motifs qui le portèrent à fermer les yeux sur le bon état où il avait remis ses affaires (19). Il avait arrêté le progrès de ses ennemis, et il leur avait même enlevé de très-fortes places. N'importe; il aimait mieux leur accorder tout ce qu'ils

voulurent, que de n'avoir pas ses coudées franches pour exterminer les protestans de son royaume. C'est ainsi que l'on a vu la même cour laisser perdre les occasions les plus favorables de s'agrandir, l'an 1684, afin de s'appliquer uniquement à la suppression de l'édit de Nantes. Ceux qui se laissent posséder de cet esprit n'ont qu'à renoncer au titre de conquérant. Si Henri II avait survécu long-temps à l'ignominieuse paix qu'il accepta, on ne l'eût vu occupé qu'à des tournois et à des persécutions; mais il mourut peu après la signature. M. Maimbourg est un témoin récusable, sur la joie qu'il dit que les hérétiques en eurent. Voici ses paroles (20) : *Aussi fut-il pleuré avec des larmes très-véritables, et infiniment regretté de tous ses sujets, exceptés des seuls protestans, qui croyant être délivrés par sa mort de ce qu'ils appelaient persécution de l'église, firent éclater d'une manière très-indigne par leurs paroles, par leurs actions et par leurs écrits scandaleux, la joie excessive qu'ils en avaient.*

On peut faire à l'égard de Henri II la même remarque qu'à l'égard de François 1^{er}. (21). Il attaqua le parti par les girouettes; il lui enlevait quelques tuiles, pendant qu'il lui bâtissait des forts : il faisait mourir en France quelques petits particulariers, et en même temps il se ligua avec les protestans d'Allemagne contre Charles-Quint, etc. (22); et voulait bien être appelé le protecteur de la liberté germanique, c'est-à-dire en ce temps-là le protecteur des protestans (23). Les autres princes catholiques tenaient la même conduite (24). Je trouve mémorables ces paroles de M. le Laboureur : *Pour arracher la ziza-*

(20) Histoire du Calvinisme, liv. II, pag. 114.

(21) Voyez la remarque (P) de l'article FRANÇOIS 1^{er}, tom. VI, pag. 576.

(22) Le roi... résolut de s'appliquer de toute sa force à la grande affaire de la religion, pour laquelle il avait un très-grand zèle, sans qu'il se soit jamais relâché, durant tout son règne, sur ce point-là, non pas même quand il fit alliance pour des intérêts purement politiques avec les princes protestans d'Allemagne, contre l'empereur Charles-Quint Maimbourg, Histoire du Calvinisme, liv. II, pag. 110.

(23) Voyez la remarque (AA).

(24) Voyez l'article de la reine ÉLISABETH, remarques (G) et (K), tom. VI.

(17) Appliquez ici ce mot de Sénèque contre ceux qui se plaignent des ingrats : *Multos expirum ingratos; plures facinus.* Seneca, de Beneficis, lib. I, cap. I.

(18) Maimbourg. Histoire du Calvinisme, liv. II, pag. 100.

(19) Voyez, dans la remarque (M), les paroles du cardinal de Lorraine.

nie d'avec le bon grain, dit-il (25), Dieu ne veut choisir que des princes innocens et de bonne vie, et il ne se veut point servir des mains politiques, comme étaient celles des conseillers de ce temps-là, qui ne nettoyaient leurs champs que pour jeter l'ivraie dans ceux de leurs voisins, et qui ne poursuivaient l'hérésie que comme une faction contraire à l'autorité. Charles-Quint et les rois d'Espagne ses successeurs ont favorisé en plusieurs rencontres les protestans d'Allemagne et les protestans de France. Voyez-en les preuves dans le 1^{er} tome (26) de l'Apologie pour les Catholiques, composée par M. Arnauld. L'ambassadeur d'Espagne sollicitait des secours en Angleterre pour M. le duc de Rohan. Ce que Grotius écrit sur cela est remarquable. *Validus est rumor, Gonthonerum, et qu'in auld Angliâ Hispanicæ sunt factionis, apertè profiteri, non debere à rege Britanniarum deseri religionis consortes in Gallia, ne si quando vetera jura repetere ipsi sit animus, desint, qui partes Anglicas sequantur* (27). Voyez dans le testament politique du marquis de Louvois (28) quelques réflexions sur les violences exercées en Hongrie contre les protestans, par les ordres de la même cour qui peu après a rendu de si grands services aux protestans de la Grande-Bretagne et de Hollande, que Louis XIV et Jacques II étaient résolus d'opprimer, dit-on.

(E) *Élisabeth, reine d'Angleterre, avait de l'admiration pour lui du côté de la bravoure.*] Brantôme nous instruira là-dessus : *J'ai ouï conter à la reine d'Angleterre qui est aujourd'hui, dit-il (29), que c'étoit le roi et le prince du monde qu'elle avoit plus désiré de voir, pour le beau rapport qu'on lui en avoit fait, et pour la grande renommée qui en voloit partout..... Étant à table devisant familièrement avec ces seigneurs, elle dit ces mots (après avoir fort loué le roi) c'étoit le prince du monde que j'avois*

plus désiré de voir, et lui avois déjà mandé que bien-tost je le verrois, et pour ce j'avois commandé de me faire bien appareiller mes galeres (usant de ces mots) pour passer en France exprès pour le voir. Voyez le même récit dans les Mémoires des Dames Galantes, où il est expressément marqué que cette reine désiroit de voir Henri II, à cause qu'il étoit brave, vaillant et genereux, et fort martial (30).

(F) *Le duc de Savoie épousa la sœur de Henri II, princesse de grand mérite.*] Elle s'appelait Marguerite, comme sa tante la reine de Navarre, et avait comme elle beaucoup d'inclination à l'étude et à protéger les savans Elle fut soupçonnée d'avoir goûté les nouvelles opinions, et d'en avoir communiqué quelque chose à Catherine de Médicis (31). Voyez son éloge dans Brantôme (32), et dans M. le Laboureur. Ce dernier nous apprend un fait qui mérite d'être su. *Marguerite de France, dit-il (33), fut mariée à quarante-six ans (34), et comme son âge semblait trop avancé pour croire qu'elle eût des enfans, on crut que le bruit de sa grossesse étoit une ruse, pour obliger le roi à lui remettre d'autant plus volontiers les places qu'il détenait. C'est pourquoi le sieur Huraut de Bois-Taillé, ambassadeur à Venise, manda, en une lettre du 27 juillet 1561, à Bernardin Bochetel, évêque de Rennes, ambassadeur de France en Allemagne: l'on dit que madame de Savoie est grosse, mais je crois que cela se fait ad aliquid. Ce bruit se trouva vrai par la naissance de Charles Emmanuel, aïeul du duc de Savoie qui règne à présent (35).*

(G)..... *Et qui sut duper la cour de France fort avantagement pour son mari.*] Le traité de Cateau portait que dans trois ans les droits que le roi prétendait sur les terres du duc

(30) Dames galantes, tom. II, pag. 261.

(31) Voyez le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, tom. I, pag. 750.

(32) Mémoires des Dames illustres.

(33) Le Laboureur, Additions à Castelnau, tom. I, pag. 752.

(34) Il se trompe, elle étoit née le 5 juin 1523, et fut mariée en 1559.

(35) M. le Laboureur publia son livre l'an 1659.

(25) Additions aux Mémoires de Castelnau, tom. II, pag. 577.

(26) Pag. 78 et suiv.

(27) Grotius, epist. CLVII, I part., p. 60.

(28) Pag. 367, édition de Cologne, 1695.

(29) Brantôme, Discours de Henri II, au II^e. tome de ses Mémoires, pag. 60, 61.

de Savoie seraient examinés et réglés par des commissaires de part et d'autre (36). Le roi François II et le duc avaient nommé pour cela des députés, l'an 1560. Les députés du roi firent six demandes très-considérables; mais, au lieu d'obtenir quelque chose, la cour de France abandonna toutes les villes qu'elle s'était réservées. Elle ordonna, par lettres patentes du 8 d'août 1561, qu'on remit au duc *Turin, Chivas, Quiers et Ville-Neuve d'Ast, à la réserve des munitions et de l'artillerie, en échange de Pignerol, Savillan et la Pérouse, avec leurs finages. Imbert de la Platière Bourdillon, lieutenant pour le roi de là les monts, forma plusieurs difficultés, envoya de grandes remontrances au conseil pour empêcher l'exécution de cet ordre, et ne voulut obéir qu'après trois jussions, et sur des décharges les plus solennelles qu'il se put imaginer.* La duchesse joua bien son rôle dans cette négociation: sa prudence fut louée d'avoir conquis, par son adresse, les places qui restaient à rendre, et que les commissaires du roi ne purent défendre contre sa douce manière de soulever innocemment les cœurs, et de forcer les places les plus imprenables. C'est M. le Laboureur qui dit cela (37). Brantôme raconte fort au long toute cette affaire: les divers sentimens des ministres, les oppositions formées par Bourdillon, et les manières dont il se présenta au duc et à la duchesse de Savoie (38). Il restait encore trois places aux Français dans le Piémont, savoir: Pignerol, Savillan et la Pérouse. La duchesse seconda merveilleusement son mari pour les retirer d'entre leurs mains, lorsque Henri III passa par Turin, en revenant de Pologne. Je me servirai des paroles de M. Varillas. « Le duc et la duchesse de Savoie, qui se proposaient de faire ce que n'avait pu faire l'Espagne lorsqu'elle était la plus heureuse, c'est-à-dire de renvoyer les Français de là des Alpes, mirent en usage un artifice tout nouveau, qui

» fut celui des divertissemens et des
 » festins qui se succédaient de si près
 » les uns aux autres, qu'à peine res-
 » tait-il du temps pour dormir. Des
 » relations de bonne main parlent
 » d'une collation superbe qui coûta
 » cent mille écus: le duc et la du-
 » chesse en avaient fait la dépense,
 » et ce fut pour se dédommager qu'ils
 » pressèrent Henri III de leur resti-
 » tuer Pignerol, Savillan et la Pé-
 » rouse (39). » Henri III leur promit
 » qu'ils auraient satisfaction, et leur
 » tint parole; car ayant tenu conseil à
 » Lyon sur cette affaire, l'évacuation
 » de ces trois places y fut conclue,
 » nonobstant les fortes raisons de celui
 » qui y commandait. C'était le duc de
 » Nevers (*). « Il eut la liberté de dire
 » tout ce qu'il voulut, et la satisfac-
 » tion que l'écrivit qu'il présenta pour
 » appuyer sa harangue, quoique très-
 » ample, fut lu en présence de Hen-
 » ri III; mais la restitution des trois
 » places n'en fut pas moins résolue,
 » et sa majesté lui donna de sa propre
 » bouche l'ordre de les évacuer.
 » Il en devait demeurer là, puisque
 » tout le monde lui rendait la justice
 » de croire qu'il avait satisfait à sa
 » conscience et à son honneur; mais
 » il eut recours à d'autres précau-
 » tions qui lui attirèrent l'aversion
 » de la cour, et l'empêchèrent long-
 » temps de rentrer dans le conseil
 » d'état. Il s'obstina à solliciter que
 » l'ordre qu'il recevait de la bouche
 » du roi fût encore écrit de la propre
 » main de sa majesté; que la reine-
 » mère, les princes du sang et les of-
 » ficiers de la couronne le signassent;
 » qu'il fût enregistré dans les parle-
 » mens en suite de l'écrivit qu'il avait
 » fait pour s'en dispenser; et que les
 » principales villes du royaume l'in-
 » sérassent dans leurs archives. On
 » lui accorda presque tout cela, mais
 » ce ne fut pas sans lui reprocher
 » qu'il affectait de se signaler aux dé-
 » pens de son maître, et qu'il devait
 » imiter le maréchal de Brissac, qui
 » s'était contenté en cas semblable de
 » redoubler ses très-humbles remon-
 » trances, et de demander qu'on lui
 » envoyât un successeur (40). »

(39) Varillas, Histoire de Henri III, liv. I, pag. 74.

(*) Voyez ses Mémoires, tom. I, jusqu'à la page 68. REM. CANT.

(40) Varillas, Hist. de Henri III, liv. I, p. 84.

(36) Mézerai, Abrégé chronolog., t. V, p. 41.

(37) Additions à Castelnau, tom. I, pag. 751.

(38) Voyez dans les Additions aux Mémoires de Castelnau, tom. I, pag. 847 et suivantes, ce que Brantôme dit sur tout cela dans l'Éloge d'Imbert de la Platière, seigneur de Bourdillon.

(H)..... *Les murmures contre la paix s'étendirent jusque sur elle.*] Brantôme, qui vivait en ce temps-là, nous va dire cavalièrement quelques circonstances de ces murmures. « Ce mariage..... coûta bon à la France, » car de tout ce qu'on avoit conquis » et gardé en Piemont et Savoye l'espace de trente ans, il fallut qu'il se vendist en une heure, tant le roy » Henry desiroit la paix et aymoit sa » sœur, qu'il ne voulut rien esparagner pour la bien colloquer; mais » pourtant la plus grande part de la » France et de Piemont en murmuroient, et disoient que c'étoit un peu trop. D'autres le trouvoient fort estrange, et d'autres fort incroyable, jusques à ce qu'ils l'eussent veu, et mesmes les estrangers s'en moquoient de nous, et ceux qui aimoient plus la France et son bien en pleuroient, lamentoient, et sur tout ceux de Piemont qui ne vouloient tourner à leur premier maistre : si les ducs de Savoye se doivent justement appeller maistres et seigneurs de Piemont, d'autant que les roys de France le sont esté d'autrefois, et sont encore justes seigneurs, titulaires et maistres, legitiment leur appartient. Quant aux soldats et compagnons de guerre qui estoient jà si long temps acoustuméz aux garnisons, douceur, et belles nourritures de ce pays, ne faut point demander ce qu'ils en disoient, comment ils en criaient, s'en desespoient, et ce qu'ils en debagonnoient; les uns, tant Gascons qu'autres, disoient: He Cap de Biou, faut-il que pour une petite piece de chair qui est entre les jambes de cette femme, qu'on rende tant de belles et grandes pieces de terre. D'autres, elle devoit bien garder l'espace de quarante-cinq ans (41) sa virginité et son beau pucelage, pour le perdre pour la ruine de la France. Que si de ce temps ils eussent esté autant déreglez, mutins et seditieux, comme depuis on les a veus en nos guerres civiles, assûrez-vous, qu'un cha-

» eun en eust pris la part, et se fussent saisis des places qu'on eust eu » bien de la peine de les en chasser (42). » N'est-il pas étrange que M. le Laboureur, qui avoit lu ces paroles tout fraîchement, nous vienne dire néanmoins, qu'il n'y eut que certains politiques qui trouverent à redire qu'elle fût si chèrement mariée, et tous les autres furent bien aises qu'elle emportât avec soi une récompense qui fût du prix de son mérite, et qu'on lui donnât en dot les états qu'on avoit pris sur son mari (43)? Voilà le langage d'un faiseur d'éloge: un tel homme, sans procuracy, se charge pourtant de faire, au nom du public, toutes les avances nécessaires au panegyrique, et ne se met point en peine si le fait est réfuté par les auteurs les mieux instruits. Mézerai, qui écrivait une histoire et non pas un panegyrique, s'est bien autrement conformé (44) que M. le Laboureur au témoignage de Brantôme.

Je ne saurais lire ces paroles, et mesme les estrangers s'en moquoient de nous (45), sans m'écrier que c'étoit un bon temps pour les écrivains du Pays-Bas, et de tout autre pays malintentionné pour la France. Quelles insultes n'avoient-ils pas lieu de lui faire? Quelles fanfaires n'avoient-ils pas lieu de publier? Car je suppose qu'ils étoient, ou peu s'en faut, de l'humeur du temps présent.

(I) *Un auteur moderne a voulu justifier la conduite de Henri III.*] Ce moderne est l'antagoniste de Costar. Ce dernier trouvaît mauvais (46) qu'on eût critiqué Voiture, pour avoir dit quelque part en se jouant, qu'il estimait plus un bon potage que le panegyrique de Pline, et que la plus longue harangue d'Isocrate. M. de Girac, poursuit-il, croit que M. de Voiture est aussi fou que ce profane qui céda son droit d'aïnesse pour une soupe de lentilles, et que ce prince des nôtres qui donna Pignerol pour un bon repas. A quoi ne se porte-t-on point, quand on est

(42) Brantôme, Mémoires des Femmes illustres, pag. m. 325.

(43) Additions à Castelnau, tom. I, p. 751.

(44) Ci-dessus, remarque (C), citation (7).

(45) Brantôme, Mémoires des Femmes illustres, tom. I, pag. 325.

(46) Suite de la Défense de Voiture, p. 172.

(41) Mézerai, Abrégé chronol., tom. IV, pag. 722, dit qu'elle étoit dans la treute-septième année de son âge, il a raison, car elle étoit née le 5 de juin 1523. Voyez ci-dessus la citation (34).

énu par la chaleur d'une querelle ? On convertit en crimes les moindres fautes qui échappent à l'antagoniste. Girac, qui par rapport à un autre homme se serait apparemment contenté de représenter que le mot de *fou* est trop fort pour être employé à désigner la faute d'un prince, se rend délateur de crime d'état contre Costar, son ennemi. Pesons bien toutes ses paroles (47). « Il a bien osé, par » un attentat punissable des plus se- » veres chastimens, porter son venin » et sa malice sur la sacrée personne » de nos roys. Ne compare-t-il pas (*1) » la libéralité de Henry troisieme à » la sottise d'Esau, qui céda son droit » d'aînesse pour une souppe de len- » tilles ? N'appelle-t-il pas *fou* ce » grand prince, pour avoir rendu » Pignerol au duc de Savoie, qui » avoit l'honneur d'estre son oncle, » et de qui il attendoit de grands se- » cours, dans la pressante necessité » de ses affaires ? A-t-on jamais pris » Louis XII pour un *fou*, luy qui fit » present au roy de Navarre de la » principauté de Bearn, et qui détacha de ses estats une piece de telle » importance ? Personne a-t-il accusé » de folie le peuple romain (*2), » quoi qu'il ait donné souvent des » provinces et des royaumes entiers » à divers roys de ses amis ? Et si » Alexandre, comme dit Plutarque, » eût payé volontiers de l'isle de Chi- » pre des vers composez à sa louan- » ge, un roy de France, pour avoir » rendu une place à son parent, qui » l'avoit receu dans ses estats avec » beaucoup de frais et de magnifi- » cence, passera-t-il pour insensé » parmi des gens qui auront le moi- » dre rayon de sens commun ? » Un peu après il demande si *M. Costar n'apprehendepoint de chastiment sous le regne d'un prince, proche parent de Henry qui vivoit il n'y a pas si long-tems ?* Et il cite ce que Guicciardin et Paul Jove ont dit de l'extrême vénération que les Français ont pour leur monarque. Il revient souvent à la même accusation (48) ; il

faut attribuer cela aux symptômes d'une espèce de fièvre qui saisit les écrivains, quand ils en sont aux répliques et aux duplicques.

Quand il nous aurait nommé tous les souverains qui, depuis le commencement du monde, ont donné des villes ou des provinces, ou même des royaumes, il n'eût point persuadé aux experts, aux connaisseurs, qu'on ait jamais fait de pareils présens dans des circonstances semblables à celles de Henri III, sans commettre une folie. Henri III se dessaisit de Pignerol en faveur d'un prince qui devoit aux Espagnols son glorieux rétablissement, et qui dans le fond de l'âme était Espagnol à brûler (49), c'est-à-dire, toujours prêt à favoriser le plus redoutable ennemi qu'eût alors la France. Ce fut à un tel duc de Savoie que l'on livra une place qui ouvrait le royaume à l'ennemi, et qui tenait en respect ce même duc, pour l'empêcher de se liguier avec l'Espagne. Mais, dira-t-on, ce duc avoit fait tant de caresses à Henri III, et tant de dépenses pour le régaler à Turin ; n'était-il pas juste de le regarder comme un bon et constant ami ? Non ; cela n'était point juste. Il n'y a que des ignorans qui puissent compter sur la constance de l'amitié entre souverains. A voir les présens qu'ils se font, et les lettres qu'ils s'écrivent en temps de paix, on jurerait qu'ils s'aiment de tout leur cœur, et qu'ils s'aimeront ainsi toute leur vie ; mais il est vrai très-souvent qu'ils négocient en ce temps-là un engagement à la rupture, et qu'ils n'ont dessein de se rendre du service les uns aux autres, que jusqu'à ce que l'occasion se présente de profiter d'une hostilité. Jamais cela ne fut aussi véritable qu'au temps qu'Henri III recevait mille caresses à la cour du duc de Savoie. Le duc était entièrement disposé à profiter des confusions qu'il voyait en France, et de s'aider pour cela des Espagnols ; et il laissa un fils qui fut l'héritier de cette passion, et

tar méritait d'être mis à la Bastille, pour avoir appelé Henri III fou. Voyez aussi la page 190.

(49) Tant qu'elle a vécu elle a toujours persuadé et gagné M. de Savoie, son mari, à bien entretenir la paix, et ne se debander, lui qui était Espagnol, pour la vie contre la France, ainsi qu'il fit depuis après qu'elle fut morte. Brantôme, Femmes illustres, pag. 328.

(47) Réplique à Costar, sect. I, pag. 8.

(*1) Pag. 173.

(*2) Voyez Val. Maxim., liv. 4, chap. 8 ; Tite-Live, liv. 30, etc. Plut., de la fort. d'Alex., disc. 2.

(48) Voyez la page 91, où il insinue que Cos-

qui non-seulement s'empara du marquisat de Saluces, mais aussi forna des conspirations qui avaient pour but le démembrement de la France, et la ruine totale de la monarchie (50). Peut-on donc assez blâmer la bévue de Henri III ? Voyez la remarque (F) de son article.

(K) *Ses favoris acquirent de grands biens par des voies..... injustes.*] De peur qu'on ne m'accuse d'outrer les choses, je me servirai des termes de Mézerai. « Les dépenses que lui firent » faire ceux qui dispoisaient de sa faveur et de ses affaires, et dont ils » convertirent une bonne partie à » leur profit, furent si excessives, » qu'il surchargea le royaume de » grands impôts, et s'endetta de plus » de quarante millions de livres. Avec » cela ils ruinèrent encore quantité » de familles par une damnable con- » voitise. C'est que l'invention des » partis et des monopoles n'étant pas » alors si en usage, ils se servirent » d'une autre non moins pernicieuse, » savoir, de dénoncer les plus riches » sous prétexte d'hérésie et autres » crimes, et de rechercher ou de » faire des coupables, afin d'en avoir » les dépouilles, ou de les contrain- » dre d'acheter leur grâce par leur » intercession (51). » Cet historien venait de dire que Henri II n'est accusé d'autre défaut que d'avoir eu l'esprit trop facile, et plus capable d'être gouverné que de gouverner lui-même. C'est un des plus grands défauts d'un roi, parce qu'ordinairement ceux qui le gouvernent, quand il est en cet état, font plus de maux qu'il n'en ferait s'il les gouvernait.

(L) *Il se comporta d'une manière peu convenable à sa dignité, et plus séante à un jeune cavalier qu'à la majesté royale.*] C'est ainsi qu'en jugèrent les personnes sages, comme nous l'apprend un auteur de ce temps-là (52). « L'on a ouvert le pas à un tour- » noy en la rue Saint-Antoine, de- » vant les Tournelles, avec toutes » les magnificences et parades dont » l'on s'est peu adviser : et ce pour » autant que le roy estoit l'un des

» tenans, suivy de MM. de Ferrare, » de Guise et de Nemoux. Ce que » plusieurs personnes de bon cer- » veau trouvoient estrange : disans » que la majesté d'un roy estoit pour » estre juge des coups, et non d'en- » trer sur les rangs. Mesme que dans » les vieux romans les roys en tels » estours n'avoient appris de faire » actes de simples chevaliers, ains » ou se desguisoient, s'ils avoient » envie d'entrer en la lice, ou bien » du tout s'en abstenoyent. Toutes- » fois telle a esté la mesadventure du » roy, qu'il a voulu avoir le pre- » mier honneur de la jousté. Et croy » que le desir qui lui en prit, fut » pour faire paroistre aux estrangers » combien il estoit adextre aux ar- » mes et duit à bien manier un che- » val. De sorte que ceux qui estoient » pres de luy ne l'oseroient destour- » ner de ceste entreprise. Chose qui » a depuis apporté un miserable spec- » tacle à la France. »

(M) *On fit bien des réflexions sur cette triste destinée.*] Je ne veux point alléguer le témoignage des écrivains protestans : chacun voit que celui d'Étienne Pasquier aura plus de force (53). « Voilà comment nostre bon » roy Henry est decédé. Et comme le » commun peuple a naturellement » l'œil fiché sur les actions de son » roy, aussi ne s'est pas trouvée ceste » mort sans recevoir quelques com- » mentaires et interpretations de » quelques-uns. Car pour vous com- » ter tout au long comme les choses » se sont passées en ceste France, sou- » dain que la paix fust faite, M. le » cardinal de Lorraine, qui en avoit » esté l'un des premiers entremetteurs, » declara en plein parlement, que » l'opinion du roy avoit esté de la » faire à quelque prix et condition » que ce fust, pour de là en avant » vacquer plus à son aise à l'extermi- » nation et bannissement de l'heresie » de Calvin. Et de fait le dixiesme » jour de juin il se transporta en per- » sonne au milieu de son parlement, » pour tirer de chaque conseiller son » avis sur la punition des hereti- » ques. Surquoy fut par plusieurs » opinié assez librement ; quelques- » uns estans d'avis d'en faire sur- » soir la punition jusques à la deci- » (53) *Là même, pag. 174, 175.*

(50) Voyez l'article GONTAUT (Charles), rem. (D), tom. VII, pag. 131.

(51) Histoire de France, tom. II, pag. 1138.

(52) Pasquier, Lettres, liv. IV, tom. I, pag. 172, 173.

» sion d'un concile general qu'ils
 » disoient estre necessaire. Au moyen
 » dequoy le roy esmeu d'une grande
 » et juste colere commanda des l'in-
 » stant mesme à Montgomeri de
 » se saisir de quelques uns de la com-
 » pagnie qui avoyent opiné plus li-
 » brement qu'il ne vouloit. Lesquels
 » furent sur-le-champ menéz prison-
 » niers dans la Bastille. Parquoy di-
 » soient ces nouveaux commenta-
 » leurs que ce mal estoit advenu au
 » roy par un juste jugement de Dieu
 » pour venger ces emprisonnemens
 » tortionniers. Que les opinions de-
 » voyent estre libres, et non sondées
 » par un roy, pour puis apres les
 » ayant ouyes envoyer les conseillers
 » en une prison close. Que Dieu l'a-
 » voit chastié par la main de celuy
 » du ministere duquel il s'estoit ay-
 » dé pour faire ces emprisonnemens.
 » Mesme que tout ainsi que le dixies-
 » me de juin il avoit fait ceste honte
 » à la cour de parlement, aussi le
 » dixiesme de juillet ensuyvant, jour
 » pour jour, il estoit allé de vie à
 » trespas. Ainsi devoient les aucuns
 » du peuple selon leurs passions par-
 » ticulieres de ceste mort : ne co-
 » gnoissans pas toutesfois que les
 » mysteres de Dieu nous sont totale-
 » ment cachez, et tels que pour l'im-
 » becillité de nos sens nous les rap-
 » portons ordinairement plus à nos
 » opinions, qu'à la verité. » Anne du
 » Bourg fut un de ceux que le roi fit
 » enfermer à la Bastille, et celui contre
 » lequel il se mit le plus en colere ; car
 » entre autres propos il dit qu'il le ver-
 » rait de ses deux yeux brûler (54).
 » Fra Paolo remarque que la reine-
 » mère fut horriblement irritée de ce
 » que les luthériens publiaient, dans
 » leurs manifestes, que la blessure du
 » roi, son mari, dans l'œil, étoit une
 » punition de Dieu, pour les menaces
 » qu'il avoit faites à Anne du Bourg,
 » en lui disant qu'il le voulait voir brû-
 » ler (55).

(N) *Il ne parla plus depuis sa
 blessure.*] Presque tous les historiens
 disent qu'un éclat de la lance de
 Montgomeri sauta dans l'œil de

Henri II, et le blessa mortellement ;
 mais ce qu'en dit Mézerai me semble
 plus vraisemblable. *Il arriva*, dit-il
 (56), *que Montgomeri lui ayant*
brisé sa lance dans le plastron ne put
retenir son bras, tellement qu'il lui
donna dans l'œil droit avec le tronçon
qui lui restait à la main, avec si
grande violence qu'il lui en passa un
éclat jusqu'au derrière de la tête. De
 cette façon Montgomeri pouvait
 paraître infiniment plus criminel,
 quoiqu'au fond il n'eût point agi
 volontairement. L'historien ajoute :
On ne sut pas au vrai, même en ce
temps-là, si le roi parla ou non
depuis qu'il eut reçu le coup, la vé-
rité ayant été déguisée par ceux qui
étaient auprès de lui, ou rendue incer-
taine par les divers bruits qu'en
furent courir ceux qui avaient divers
intérêts. Il y en a qui nous rappor-
tent de belles remontrances qu'il fit à
son fils : quelques autres ajoutent
même que, quand on l'emporta hors
des lices, il regarda vers la Bastille
où étaient les prisonniers du parle-
ment, disant avec un grand soupir
qu'il avait peur d'avoir maltraité des
hommes innocens, et que le cardinal
de Lorraine, le reprenant aussitôt,
l'exhorta de rejeter cette pensée qui
lui était suggérée par l'esprit tenta-
teur. D'autres maintiennent qu'il per-
dit la parole et toute connaissance
dès le moment qu'il fut frappé (57),
ce qui est confirmé par le raisonne-
ment de plusieurs médecins, qui en-
seignent qu'un homme devient né-
cessairement muet lorsqu'il a le cer-
veau blessé, ou ébranlé avec grande
violence. Allez vous fier après cela
 aux relations que l'on fait courir,
 touchant les dernières paroles des
 mourans (58).

(O) *Il préféra les conseils du con-*
nétable aux remontrances du duc de
Guise.] Le connétable, prisonnier

(56) Mézerai, Histoire de France, tom. II, pag. 1138.

(57) Mézerai, dans son Abrégé chronol., tom. IV, pag. 721, se fixe à ce sentiment. Le coup fut si grand, dit-il, qu'il le renversa par terre, et lui fit perdre la connaissance et la parole. Il ne les recouvra jamais plus. D'où l'on peut convaincre de faux tous les différens discours, que les uns et les autres lui mirent à la bouche, selon leurs intérêts et leurs passions.

(58) Voyez, tom. VII, pag. 373, la remarque (F) de l'article de François, duc de Guise.

(54) La Place, Comment. de l'État de la Religion et République, folio m. 19.

(55) Fra Paolo, Histoire du concile de Trente, liv. V, pag. 400 de la version d'Amelot, édition de 1686.

depuis la journée de Saint-Quentin, voulait recouvrer sa liberté à quel que prix que ce fût. Les Guises profitaient trop de son absence. Voilà pourquoi il négocia un traité de paix où il accorda aux Espagnols tout ce qu'ils voulurent; et il connaissait tellement le faible du roi son maître, qu'il lui persuada aisément de consentir à ce traité. Le duc de Guise eut beau se servir de mille raisons démonstratives (59), pour faire rejeter une paix qui sacrifiait aux Espagnols la gloire du nom français, et plus de places en un jour qu'ils n'eussent pu en conquérir dans un siècle, le roi fut sourd à tout cela. Il faut rapporter ici une observation de Brantôme (60) : il prétend que Henri II, las et dégoûté de l'insolence de messieurs de Guise, les voulut renvoyer chez eux; mais pour cela il eut besoin de recouvrer son connétable, et de terminer la guerre : il lui manda donc, et au maréchal de Saint-André (61), *de moyenner une paix; ce qu'ils firent à notre désavantage.* N'oublions pas l'autre machine : ces deux prisonniers, et la duchesse de Valentinois, s'enrichissaient de la dépouille des hérétiques; qui doute que pour obtenir la paix ils n'aient fait accepter toutes sortes de conditions, afin de vaquer tout à leur aise aux affaires de l'inquisition? Il est certain (62) que les cabales de cette duchesse, secondées par le connétable, entraînèrent le roi dans ce précipice.

(P) *C'était fait des réformés dans la France, si François II eût vécu encore deux ans.*] C'est le sentiment de Théodore de Bèze; car ayant étalé toutes les raisons qui leur promettaient un meilleur temps après la mort de Henri, il ajoute (63) : *Mais Dieu en avait disposé tout autrement, voulant avoir l'honneur qui lui appartient d'avoir redressé son église par son seul bras et effort,*

d'autant plus admirable que la résistance des plus grands aurait été plus forcée. Ce fut donc durant le règne de François II, successeur de Henri, que la rage de Satan se déborda à toute outrage : de sorte qu'il se peut dire de ce règne, n'ayant duré que dix-sept mois, ce que dit Jésus-Christ en saint Matthieu, à savoir que si ces jours-là n'eussent été abrégés, personne ne serait échappé, mais qu'à cause des élus ils ont été abrégés. Le détail des mesures que l'on avait prises pour ruiner entièrement le parti, se voit en très-peu de pages dans M. Maimbourg (64). Prenez garde aux paroles qu'il met en tête de ce détail (65).

(Q).... *On les accuse d'avoir témoigné leur joie d'une façon trop insultante sur la fin tragique de Henri.*] J'ai déjà cité (66) sur cela M. Maimbourg; et voici les paroles de Mézerai (67). « Comme ce prince » avait eu une grande bonté, il fut » pleuré de tous ses peuples, hors » mis des nouveaux sectaires, qui » croyaient que sa mort serait leur » liberté et leur accroissement. Ils » en eurent tant de joie qu'ils en » firent des chansons et des actions » de grâces à Dieu, ou plutôt des » blasphèmes, osant dire que le Tout- » Puissant l'avait frappé sous les mu- » railles de la Bastille, où il tenait » les innocens en prison. » Il ne faut pas trouver étrange que dans un grand nombre de gens il se rencontre quelques indiscrets; mais c'est une chose très-louable que l'historien des églises réformées ait gardé la modération que l'on va voir : *Ne restoit rien en apparence, sinon un très-horrible spectacle d'extreme desolation, quand le Seigneur y pourvut. Car le roy Henry au plus fort de ses triomphes de la paix joints avec le mariage... courant en lice... fut atteint d'un contrecoup d'une lance... et mourut le 10^e. jour de*

(59) Mézerai les rapporte amplement. Voyez ci-dessus le remarque (C), entre les citations (8) et (9).

(60) Eloge de Henri II, tom. II, pag. 52.

(61) Il était prisonnier tout comme le connétable.

(62) Voyez Belcarius, lib. XXVIII, num. 17 et seq.

(63) Histoire ecclésiastique des Églises réformées, liv. III, pag. 212.

(64) Histoire du Calvinisme, liv. II, pag. 157, 158, 159.

(65) Toutes les choses se trouvaient alors, (c'est-à-dire, lorsque François II mourut), tellement disposées pour la ruine entière du calvinisme, en France, qu'elle semblait être absolument inévitable. Là même, pag. 157.

(66) Dans la remarque (D).

(67) Histoire de France, tom. II, pag. 1139.

juillet suivant. Choses estranges furent remarquées en la mort tant inopinée de ce prince, qui de sa nature estoit debonnaire, mais ne voyoit ni oyoit que par les yeux et aureilles de ceux qui le possedoient et gouvernoient à leur appetit (68).

(R) *Il vivait avec le duc d'Orléans son frère, dans une mésintelligence qui coïta bon à la France.*] La faction du dauphin avait pour chef Diane de Poitiers, qui était maîtresse de ce prince. Cela fut cause que la duchesse d'Étampes embrassa les intérêts du duc d'Orléans. J'ai parlé ailleurs (69) du préjudice qu'apportèrent aux affaires de François I^{er}. les intrigues de cette duchesse.

(S) *Que sait-on si le duc d'Orléans n'aurait pas disputé la succession ?*] Tavanes, qui était à son service, et qui avait une passion démesurée de s'agrandir, espérait beaucoup de l'ambition de ce prince, « qui pensait à » se rendre souverain du vivant du » dauphin, son frère aîné. Aussi l'em- » percur Charles V le flattait-il fort » dans son honneur, par des espé- » rances qui lui avaient bien élevé » le courage ; c'est pourquoi étant à » l'extrémité, à Farenmonstier, où il » avait été témérairement défier la » mort dans une maison pestiférée » qu'il choisit exprès, Tavanes, son » confident, lui étant venu apporter » la nouvelle de l'exploit qu'il avait » fait sur la garnison de Calais, dont » il avait tué huit cents hommes et » fait quatre cents prisonniers, il lui » dit ces mêmes mots, Mon ami, je » suis mort, tous nos desseins sont » rompus; mon regret est de ne » pouvoir récompenser vos mérites » (70). »

(T) *Les dames.... avaient montré à François I^{er}. de prétendues prédictions astrologiques. Castellan les réfuta.*] Environ deux ans avant la mort de ce prince, certaines femmes, qui avaient beaucoup de part à son amitié, lui dirent que les astres

promettaient de grandes conquêtes au duc d'Orléans, et annonçaient que le dauphin ne ferait rien qui fût digne de la qualité de roi de France. Elles tenaient ces discours, parce qu'elles connaissaient l'affection particulière de François I^{er}. pour ce duc, et parce qu'elles souhaitaient de s'enrichir par le crédit de ce jeune prince. Elles le louaient; elles l'élevaient jusques au ciel, et décriaient le dauphin comme un esprit lourd et pesant, et d'une étoile la plus malheureuse du monde (71). Castellan ne put souffrir ni leurs flatteries, ni leurs médisances: il se tourna vers ces dames, et, les regardant d'un sourcil froncé, il leur dit que l'astrologie était malaisée à apprendre, et qu'il était encore plus malaisé de l'ajuster aux événements humains. Il ajouta que la vanité et l'impudence des astrologues les rendaient indignes d'être crus; qu'il avait autrefois étudié ces matières sous Turreau (72), et qu'il y avait fait autant de progrès qu'aucun autre; que par une espèce d'amusement, et pour satisfaire les curieux, il avait dressé avec toute l'exacritude possible l'horoscope du dauphin et celui du duc d'Orléans, et que, selon les règles de cette science des astres, il avait trouvé que le duc devait avoir l'âme bonne, grande, guerrière; être soutenu des forces et de l'amitié des grands, et parvenir à une puissance très-considérable (73): que le dauphin ne lui serait pas inférieur, ni à l'égard de la vertu militaire, ni à l'égard des autres vertus dignes d'un prince, et régnerait très-heureusement vainqueur de ses ennemis (74): mais que toutes ces manières de prédire l'avenir étant vaines et douteuses, le plus sûr était de se fonder sur les mœurs, et sur le génie de l'un et de l'autre de ces deux princes, pour conjecturer ce qui leur arriverait. Le roi écouta favorablement ce discours-là: les flatteurs et les flat-

(68) Théodore de Bèze, Histoire ecclésiastique des Églises réformées, liv. II, pag. 195.

(69) Dans la remarque (R) de l'article de François I^{er}, tom. VI, pag. 577. Voyez aussi la remarque (E) de l'article ÉTAMPES, même volume, pag. 303.

(70) Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castellau, tom. II, pag. 572.

(71) *Animo lento et sopito infelici quodam syderum positu natum.* Gallandius, in Vitâ Castellani, pag. 73.

(72) Voyez, la remarque (C) de l'article CASTELLAN, tom. IV, pag. 545.

(73) *Valdè potentem futurum.* Galland., in Vitâ Castellani, pag. 73.

(74) *Suorum hostium latè victorem felicissimum regnaturum comperisse.* Idem, ibid.

tenses s'en indignèrent. Le dauphin, ayant appris que Castellan avait parlé de la sorte, en eut une joie extrême, non à cause qu'il avait été loué, mais à cause que l'on s'était déclaré pour l'innocence auprès de François I^{er}, à qui il craignait qu'on ne le rendit odieux (75), *apud quem ne in suspicionem aut odium traheretur metuebat* (76). Maudites pestes de cour ! qui pourrait vous détester suffisamment ? Quelle malignité que de nourrir par tant d'artifices la jalousie de deux frères ! N'oublions pas que l'astrologie de Castellan fut fautive à l'égard du duc d'Orléans. Il mourut peu de temps après ; et cependant elle lui avait présagé une très-grande puissance, que Castellan considérait comme une chose à venir ; et il ne pouvait pas la considérer autrement en ce temps-là ; car ce prince mourut dix-neuf mois ou environ avant son père, et n'avait pas encore vingt-quatre ans.

(U) *Plusieurs auteurs disent qu'un fameux tireur d'horoscopes avait prédit que Henri II serait tué en duel.*] Voyons ce qu'en dit Brantôme (77). « J'ay ouï conter et le tiens de » bon lieu, que quelques années » avant qu'il mourust (aucuns disent » quelques jours) il y eut un devin » qui composa sa nativité, et la luy » fut présenter. Au-dedans il trouva » qu'il devoit mourir en un duel et » un combat singulier : Monsieur le » connestable y estoit present, à qui » le roy dit, voyez, mon compere, » quelle mort m'est presagée. Ah ! » sire, répondit monsieur le con- » nestable, voulez-vous croire ces » maraats, qui ne sont que men- » teurs et bavards ? Faites jeter cela » au feu. Mon compere, repliqua le » roy, pourquoy ? ils disent quel- » quefois vérité ; je ne me soucie de » mourir autant de cette mort que » d'une autre, voire je l'aimerais » mieux, et mourir de la main de » quiconque ce soit, pourveu qu'il » soit brave et vaillant, et que la » gloire m'en demeure : et sans avoir

» esgard à ce que luy avoit dit mon- » sieur le connestable, il donna » cette prophétie à garder à M. de » l'Aubespine, et qu'il la serrast » pour quand il la demanderoit.... » (78). Or le roy ne fut pas plustost » blessé, pansé, et retiré dans sa » chambre, que monsieur le con- » nestable se souvenant de cette pro- » phétie, appella monsieur de l'Au- » bespine, et luy donna charge de » l'aller querir, ce qu'il fit, et aussitost qu'il l'eust veue et leue les » larmes luy furent aux yeux. Ah ! » dit-il, voilà le combat et duel » singulier où il devoit mourir, cela » est fait, il est mort : il n'estoit pas » possible au devin de mieux et plus » à clair parler que cela, encore que » de leur naturel ou par l'inspira- » tion de leur esprit familier ils » sont toujours ambigus et douteux, » et ainsi ils parlent toujours ambi- » guement, mais là il parla fort ou- » vertement. Que maudit soit le » devin qui prophétisa si au vray » et si mal ! » M. de Thou ne fait pas comme Brantôme, qui ne dit point comment s'appelait le devin : il l'appelle Luc Gauric, et il ajoute que cet horoscope fut dressé à la prière de Catherine de Médicis, et qu'on s'en moqua jusques à ce que le roi eût reçu cette blessure. M. de Thou débite cette prédiction comme un fait certain (79). Mais ceux qui citent les propres paroles de Luc Gauric, tirées de l'horoscope de Henri II, méritent plus de croyance. Or il est certain par ces paroles que le devin promettoit une longue vie à ce monarque, et qu'il ne le menaçait point d'un duel funeste. Gassendi n'a pas manqué de citer ce grand exemple, et d'ajouter que Cardan ne se trompa pas moins que Gauric dans l'horoscope du même prince (80). *Constat ex historiis Henricum II*

(78) *Là même, pag. 52.*

(79) *Genus ac tempus mortis à Lucâ Gaurico mathematico Pauli tertii perfamiliari prædictum CONSTAT, cum Catharina uxor futuri aaxia femina eum super viri ac filiorum fato consulere, fore nimirum ut in duello caderet, vulnere in oculo accepto : quod irrisum à multis ac pro tempore neglectum fuit, quasi regis conditio supra duellum posita esset. Thuan., lib. XXII, sub finem.*

(80) Cassendus, *sect. II Physicæ, lib. VI, pag. 745, tom. I Operum.*

(75) *Tiré de la Vie de Pierre Castellan, composée par Gallandius, chap. XLIV, pag. 72 et suiv.*

(76) *Idem, ibidem, pag. 74.*

(77) Brantôme, *Discours de Henri II, au II^e, tome de ses Mémoires, pag. 50.*

Galliæ nostræ regem obiisse anno ætatis quadragesimo completo, ex oculari vulnere. En autem de eo Gaurici vaticinium in prognostico anni MDLVI. Quoniam in sui natalis penè divini schemate habuit solem sub gradibus snæ altitudinis veneri ferè partiliter alligatum; quin et lunam atque venerem sub arietis asterismo, per horoscopum progredientis; vivet felicissimus annos LXX, deductis duobus mensibus; si nutu divino superaverit annos insalubris LXIII, LXIV, et semper vivet in terris pientissimus. Paria sunt quæ idem Gauricus antè ediderat, quæque à Sixto (81) referantur. En et vaticinium Carlani, cum de eodem Henrico loquens, erit certè, inquit, senecta tantò felicior quantò etiam plura fuerit expertus, etc. Cette matière est si importante, qu'elle mérite que j'allègue un second témoin: ce n'est pas un homme qui se fonde sur un oui-dire; il rapporte ce qu'il a lu dans les écrits même de Gauric; il y a vu les prédictions les plus heureuses que l'on pouvait souhaiter à Henri II. Et memini in Italiâ quasdam Ephemerides annuas Lucæ Gaurici vidisse, in quibus cum pro libertate scribendi quæ tunc vigeat, singulis principibus Europæis maximas felicitates, aut gravissima damna minaretur, nihil postèd perindè accidit, ac ipse futurum prædixerat: Atque utinam Henricus secundus, quem ille extremâ tantum senectute, et morbo placidissimo fati concessurum dixerat, non ætate potiùs florenti, et tam acerbo præcipitique fato nobis ereptus fuisset (82).

(X) *Les variations.... suffiraient seules à faire douter que les astrologues l'aient faite.*] Voyons le narré d'Étienne Pasquier: on n'y trouve pas même le nom de Gauric: tout roule sur d'autres gens, et sur d'autres circonstances. *Aussi semble-il que long-temps auparavant.... ce malheur eust été taisiblement prognostiqué au roi par Hierosme Cardan, lequel, en un projet qu'il dressa de sa nativité, lui promettoit toutes choses aisées sur l'advenement*

de son règne, mais l'asseuroit au déclin de sa vie d'une fin assez fâcheuse, et telle que pour le grandeur d'un roy il se commande un silence. Aussi a couru un bruit en cour qu'au retour du dernier voyage d'Italie de monsieur le cardinal de Lorraine, luy avoyent esté présentées unes lettres de la part d'un juif de Rome, grandement expert et nourry en ces fantasques presciences et divinations, qui l'admonnestoyent soigneusement de se garder d'un combat d'homme à homme. Desquelles missives, comme illusoires, le roy après en avoir ouy la lecture n'en feit compte, ne se pouvant imaginer, veu le grand rang qu'il tenoit, d'entrer jamais en un duel. Ces lettres furent destors serrées par monsieur de l'Aubespine, qui depuis la mort de luy les a exhibées à plusieurs seigneurs, comme l'on dict. Et de faict l'on adjouste (je ne veux pas l'asseurer pour vray) que la royne memorative de ces lettres, et du temps qui luy avoit esté désigné, le supplia par plusieurs fois, que puis que les deux jours précédens s'estoyent passez à son honneur et contentement, il vouldust ce 3 jour se deporter de la jousté pour éviter à tout inconvenient, et y commettre en son lieu quelque autre seigneur. A quoy toutesfois il ne vouldust condescendre. Et comme le jour mesme qu'il fust blecé, la royne luy eust envoyé de sa loge gentilhomme exprès pour le prier de sa part de se contenter de ce qu'il avoit faict, il luy feit responce qu'il ne courroit plus que ceste fois là, dont le desastre vouldust qu'il fut blecé (83). Remarquez bien que Pasquier ne conte ces choses que sur un oui-dire fort vague, dont il n'est point lui-même persuadé. Mais prenez encore mieux garde que l'on ne dit point que Cardan ait mis au jour ce prétendu horoscope après la mort de Henri II. Il étoit pourtant assez vain, assez entêté d'astrologie (84), pour se vouloir faire honneur d'une découverte si surprenante. Rien ne pouvoit ennoblir son art autant que cela: il pouvoit prendre à témoin le con-

(81) *Il parle de Sixto ab Hemmingâ, qui a montré par l'exemple de trente horoscopes célestres, que l'événement les a démentis.*

(82) *Nandæus, in Judicio de Cardano.*

(83) *Pasquier, Lettres, liv. IV, tom. I, pag. 175.*

(84) *Confer quæ supra remarque (E) de l'article CARDAN, tom. IV, pag. 442.*

nécitable de Montmorency, Catherine de Médicis, l'Aubespine et quelques autres personnes de la plus haute importance. D'où pourrait venir qu'il eût négligé les intérêts de sa gloire, et ceux de sa bourse (85), jusqu'à un tel point? On a vu dans la remarque précédente ce que Gauric promettait à Henri II, l'an 1556: voyons ce qu'il lui avait prêté quatre années auparavant: *Inclutissimus Gallorum Rex*, c'est ce qu'il a mis au bas de la figure de nativité de ce monarque, dans l'édition de Venise, 1552, chez Curtius Troianus Navò: *Henricus Christianissimus erit regum quorumdam imperator, ante supremos cineres ad rerum culmina perveniet, felicissimamque ac viridem senectam, uti colligitur ex sole, venere, et lunâ horoscopotibus, et potissimum, sole in suo trono parititer supputato. In civitatibus Arieti subjectis maximum sortietur dominium, si forte superaverit suæ ætatis annos 56, 63, 64, ad annos 69 menses 10 dies 12 facili ac felici tramite perducetur* (86).

(Y) *On conte des choses assez remarquables, touchant les mères de ses deux enfans naturels.]* Lisez ce qui suit: c'est Brantôme qui parle (87). *Henri II qui étoit d'assez amoureuse complexion, quand il alloit voir les dames, il alloit le plus caché et le plus couvert qu'il pouvoit, afin qu'elles fussent hors de soupçon et d'infamie; et s'il en avoit aucunes qui fussent descouvertes, ce n'estoit pas sa faute, ny de son consentement, mais plustost de la dame, comme une que j'ay ouy dire de bonne maison, nommée madame Flamin d'Escosse, laquelle ayant esté enceinte du suït du roy, elle n'en faisoit point la petite bouche, mais tout hardiment disoit en son escossement françois, j'ay fait tant que j'ay pu, qu'à la bonne heure je suis enceinte du roy, dont je me sens très-honorée,*

(85) *On l'eût payé bien plus largement de ses prédictions, si l'on eût su qu'il avoit trouvé par l'astrologie, qu'un roi de France seroit tué dans un duel.*

(86) Lucas Gauricus, in Tractatu astrologico in quo agit de præteritis multorum hominum accidentibus per proprias eorum genituras ad unquam examinatis, folio 42 verso.

(87) Mémoires des Dames galantes, tom. II, pag. 372.

et très-heureuse, et si je veux dire que le sang royal a je ne sçay quoy de plus suave et friande liqueur que l'autre, tant je n'en trouve bien, sans conter les bons brins de présens que l'on en tire. Son fils qu'elle en eut alors fut le feu grand-prieur de France, qui fut tué dernièrement à Marseille (88), *ce qui fut un très-grand dommage; car il estoit un très-honeste, brave et vaillant seigneur. Ce que j'ai à dire de l'autre maîtresse est une singularité d'une autre nature. Le dauphin, depuis roi Henri II, étant devenu amoureux d'une demoiselle de Cony en Piémont* (89), *au voyage qu'il y fit avec le connétable de Montmorency, ses gens mirent le feu de nuit en sa maison, et le périrent en permettant l'accès à tout le monde, ils y accoururent en grand nombre, criant salva la donna, et l'ayant prise la menèrent au dauphin* (90). Il en eut une fille nommée Diane, qui épousa en premières noces Horace Farnèse duc de Castro, et en secondes, François duc de Montmorency, fils aîné du connétable. Le second mariage commença le 5 de mai 1557 (91), et finit par la mort du mari, le 6 de mai 1579 (92). Le fils unique qui en sortit décéda avant son père. La veuve vécut jusques au 3 de janvier 1619. Elle avoit alors plus de quatre-vingts ans. Elle moyenna un accord entre Henri III et Henri IV, et eut une amitié tendre pour Charles de Valois, son neveu, fils naturel du roi Charles IX. Elle lui sauva la vie, lorsqu'Henri IV le vouloit envelopper dans la cause du duc de Biron: elle représenta à ce prince, qu'il avoit trop d'intérêt à rendre sacrées et inviolables les têtes des enfans naturels des rois, pour éviter soigneusement d'établir contre

(88) Le père Anselme, Histoire généalogique de la Maison de France, pag. 144, dit qu'il étoit né de N... de Lévison, damoiselle écossaise, et qu'il fut tué, à Aix en Provence, par Philippe Althoviti, baron de Castellanes, le deuxième jour de juin 1586.

(89) Le père Anselme, là même, dit qu'elle s'appelloit Philippe-des-Ducs, et qu'elle vivoit encore le 1^{er} de juillet 1572 et ne se fit pas religieuse, comme a cru Pierre Matthieu.

(90) Le Labourcur, Additions aux Mémoires de Castelnau, tom. II, pag. 447.

(91) Anselme, Histoire généalogique de la maison de France, pag. 144.

(92) Le Labourcur, Additions aux Mémoires de Castelnau, tom. II, pag. 418.

eux un funeste exemple. Elle maria ce neveu à Charlotte de Montmorenci, nièce de son mari, et laissa ses enfans héritiers de tous ses biens, et de l'hôtel d'Angoulême (93) qu'elle avait à Paris (94).

(Z) Quelques auteurs prétendent que par la curiosité que Clément VII eut de s'en informer, il trouva des preuves qui lui mirent l'esprit en repos.] Je n'ai lu cela que dans M. Varillas. *L'entrevue de sa sainteté*, dit-il (95), et de sa majesté se fit à Marseille, et les noces du duc d'Orléans et de Catherine y furent célébrées avec beaucoup de magnificence. Comme l'époux n'avait que seize ans et l'épouse que treize, le roi, qui ne voulait point hasarder la santé de son fils, prétendait que l'on différât pour deux ou trois ans la consommation du mariage. Mais ce n'était pas là le compte du pape, qui craignait que s'il venait à mourir avant que le mariage de sa nièce fût achevé, on ne la renvoyât en Italie. Et de fait il ne fut content, dit Paul Jove, qu'après avoir vu des marques certaines que le mariage avait été consommé. Si Paul Jove a fait mention d'une telle circonstance, ce n'est point dans l'endroit de son Histoire où il parle de cette entrevue du pape et de François I^{er}. C'était pourtant le lieu le plus propre, et l'occasion la plus naturelle de toucher cette particularité, vu principalement que l'auteur n'oublia pas de marquer la grande jeunesse du duc d'Orléans, et de faire plusieurs autres observations, et de dire même que le mariage fut consommé la première nuit. *Augebant suspicionem maturatæ nuptiæ, quæ impares regio sanguini videntur. Siquidem nobilissimus adolescens Henricus, quanquam ætate tenerior, Catharinam celebratis insigni ceremoniâ nuptiis, ex virgine multierem primâ nocte reddiderat* (96). J'avoue donc que l'on pourrait soup-

çonner M. Varillas de citer à faux le témoignage de Paul Jove. Ce qu'il dit que l'époux avait seize ans, et l'épouse treize, n'est point juste; car il est sûr que Henri II naquit le 31 de mars 1519, et qu'il épousa Catherine de Médicis le 28 d'octobre 1533 (97). Le père Anselme, qui met sa naissance au 31 de mars 1518, ajoute que ce fut avant Pâques, et par conséquent que cette année-là est 1519 selon le style moderne. Il dit aussi que Catherine naquit le 13 d'avril 1519. Gauric marque le même jour et la même année dans l'horoscope de cette dame. Il n'y avait donc que quatorze jours de différence entre l'âge du marié et l'âge de la mariée. M. de Sponde ne s'est guère moins trompé que Varillas puisqu'il a dit que Catherine n'avait que treize ans, et qu'Henri en avait quinze et sept mois (98).

(AA) *Il forgea lui-même les armes qui aidèrent le plus efficacement ceux de la religion à se maintenir.*] Voyez ce que j'ai dit là-dessus dans la remarque (D), et joignez-y ce passage d'Étienne Pasquier (99). « Nous veis-
» mes l'empereur Charles V faire la
» guerre aux Allemands ses vassaux,
» pour avoir embrassé l'hérésie....
» Ses affaires lui succedoient à pro-
» pos; au moyen dequoy ils implo-
» rent nostre aide. Y avoit-il rien
» plus plausible en matière d'affaires
» d'estat, telle que le courtisan se fi-
» gure, que de prendre leur faict en
» main, pour ne permettre qu'un
» grand prince s'agrandisse davan-
» tage à nos portes par la ruine de
» tous les seigneurs d'Allemagne ?
» Mais aussi y avoit-il rien plus in-
» juste, que de secourir un subject
» contre son seigneur naturel ? Et
» encores prendre la cause d'un hé-
» rétique, contre un empereur ca-
» tholic, qui ne combattoit que pour
» l'honneur de Dieu et de son eglise ?
» Nostre roy estoit prince catholic,
» comme aussi les seigneurs qui
» avoient meilleure part en ses bon-
» nes graces : ce nonobstant nous
» prenons la protection de l'hérési-

(93) Henri III lui donna les duchés d'Angoulême et de Châtelleraut, le comté de Ponthieu, et le gouvernement de Limosin. Le Laboureur, *là même*.

(94) Tiré des Additions de M. le Laboureur, *là même*.

(95) Varillas, préface du tom. V de l'Histoire de l'Hérésie, fol. ** , troisième édition de Hollande.

(96) Jovius, *Historiar. lib. XXXI, fol. 230*, édit. Basil., 1555.

(97) Voyez les Fastes du père du Loudel, pag. 23 et 34; et le père Anselme, *Histoire généalogique*, pag. 137 et 139.

(98) Spondanus, *ad ann. 1533, num. 7*.

(99) Pasquier, *Lettres, liv. XV, pag. 218 du II^e tome*.

» que allemand ; et par un titre ma-
 » gnifique le roy en plein parlement
 » se fait proclamer *protecteur de la*
 » *liberté germanique*, c'estoit à dire
 » de l'hérésie germanique; et comme
 » tel fit forger monnoye portant ces-
 » te inscription. Sous ce beau titre
 » entreprismes le voyage avecques
 » une puissante armée. En quoy les
 » choses nous réussirent de telle fa-
 » con, que sur la seule renommée
 » de nostre entreprise, estant sur le
 » point de passer le Rhin, l'empereur
 » fut contraint de passer les
 » choses à l'amiable avec ses subjects
 » et leur accorder plusieurs passe-
 » droits contre l'honneur de Dieu et
 » de sa conscience, qu'il n'eust au-
 » trement tollerez. Quant à moy, je
 » veux croire que Dieu nous voulut
 » depuis chastier de mesmes verges,
 » dont nous affligeasmes l'empereur;
 » ayant permis qu'après le decez de
 » Henry, ses enfans mineurs fussent
 » guerroyez par leurs subjects, pour
 » le sostenement d'une opinion plus
 » violente que celle de Luther; et
 » qu'ils s'aidassent des princes alle-
 » mauds contr'eux. Et quand Dieu
 » voulut exercer sa vengeance sur
 » nous, il fut hors de toute puis-
 » sance humaine d'y remedier, et
 » fit que tous les remedes que nous
 » y avions pensé apporter se tour-
 » nassent à notre ruine.» Pasquier
 fait une autre remarque qui ne me
 paraît pas bonne. *Au retour de ce*
beau voyage d'Allemagne, dit-il
 (100), Calvin commença de solliciter
 uns et autres par lettres, qui se
 laisserent aisément surprendre, esti-
 mans, comme il est à croire, que
 puisque le roi et son conseil avoient
 pris la protection des luthériens, ils
 estoient en leurs ames de pareille re-
 ligion. Ainsi s'espandit petit à petit
 un seminaire de nouvelle religion
 par la France, laquelle vint en-
 fin jusques aux parties nobles, je
 veux dire jusques aux princes et
 grands seigneurs. L'auteur fait là
 deux fautes : il suppose que Calvin
 ne commença à solliciter les Français
 par lettres, que vers la fin de l'année
 1552. Cela est faux : il n'avoit cessé
 d'en user ainsi depuis l'an 1536; et
 d'ailleurs il n'est pas vrai que les
 Français pussent croire que Henri II

(100) Pasquier, *Lettres*, liv. XV, pag. 219.

et son conseil estoient en leurs ames
 luthériens. On ne pouvait pas dou-
 ter du contraire, puisque l'on voyait
 ce prince persécuter à feu et à sang
 ceux de la nouvelle religion, dans tout
 son royaume. La protection qu'il
 accorda, et les bons offices qu'il ren-
 dit aux protestans d'Allemagne ne
 servaient de rien à éluder cette preu-
 ve de son aversion pour leur secte ;
 on voyait seulement par-là qu'il sacri-
 fiait aux intérêts politiques de son
 état les intérêts de sa religion. C'est
 le train ordinaire des souverains. Ils
 le quittent quelquefois pour sacrifier
 à l'esprit de persécution, non-seule-
 ment les conquêtes qu'ils pourraient
 faire, mais aussi ce les qu'il ont déjà
 faites, et les plus solides avantages
 de leur état. Henri II en fut un
 exemple lorsqu'il accepta la paix de
 Cateau.

(BB) *Un roi trop enclin à répan-
 dre des faveurs est plus préjudiciable
 à son état qu'un roi trop enclin à
 n'en point répandre.*] Un juriconsulte
 français (101) a soutenu que
 « ceux-là s'abusent bien fort, qui
 » vont louant et adorant la bonté
 » d'un prince doux, gracieux, cour-
 » tois et simple : car telle simpli-
 » cité sans prudence est tres dan-
 » gereuse et pernicieuse en un roy,
 » et beaucoup plus à craindre que
 » la cruauté d'un prince severe, cha-
 » grin, revêche, avare et inacces-
 » sible. Et semble que nos peres an-
 » ciens n'on pas dit ce proverbe sans
 » cause : De meschant (102) homme
 » bon roy : qui peut sembler estran-
 » ge aux aureilles delicates, et qui
 » n'ont pas accoustumé de poiser à
 » la balance les raisons de part et
 » d'autre. Par la souffrance et naïve
 » simplicité d'un prince trop bon,
 » il advient que les flatteurs, les
 » corratiers et les plus meschans
 » emportent les offices, les charges,
 » les bénéfices, les dons, espuisant
 » les finances d'un estat : et par ce
 » moyen le povre peuple est rongé
 » jusqu'aux os, et cruellement as-
 » servi aux plus grands : de sorte

(101) Bodin, de la République, liv. II, chap. IV, vers la fin, pag. m. 295. Voyez aussi liv. VI, chap. II, pag. 895.

(102) Notez qu'il ne donne pas à ce mot toute son étendue, il ne le prend que selon la signification d'austère et de rigoureux. Voyez la fin de ce chapitre du II^e. livre de Bodin.

» que pour un tyran il y en a dix
 » mil, etc.» Voulant confirmer en-
 suite sa thèse par des exemples, il
 dit ceci (103) : *On a veu ce royaume
 aussi grand, riche et fleurissant en
 armes et en loix sur la fin du roy
 François I^{er}, lors qu'il devint cha-
 grin et inaccessible, et que personne
 n'osoit approcher de lui pour rien lui
 demander : alors les estats, offices,
 et bénéfices n'estoyent donnez qu'au
 mérite des gens d'honneur : et les
 dons tellement retranchez, qu'il se
 trouva en l'espargne quand il mourut,
 un million d'or, et sept cens mil escus,
 et le quartier de mars à recevoir,
 sans qu'il fust rien deu sinon bien
 peu de chose aux seigneurs des li-
 gues, et à la banque de Lyon, qu'on
 ne vouloit pas payer pour les rete-
 nir en devoir : la paix assurée avec
 tous les princes de la terre : les fron-
 tières estendues jusqu'aux portes de
 Milan : le royaume plein de grands
 capitaines, et les plus scavans hom-
 mes du monde. On a veu depuis en
 douze ans que regna le roy Henry
 II (la bonte duquel estoit si grande,
 qu'il n'en fut onques de pareille en
 prince de son aage) l'estat presque
 tout changé : car comme il estoit doux,
 gracieux et debonnaire, aussi ne
 pouvoit-il rien refuser à personne :
 ainsi les finances du pere en peu de
 mois estant espuisées, on mit plus
 que jamais les estats en vente, et les
 bénéfices donnez sans respect : les
 magistrats aux plus offrans, et par
 conséquent aux plus indignes : les
 impôts plus grands qu'ils ne furent
 onques auparavant : et neantmoins
 quand il mourut, l'estat des finances
 de France se trouva chargé de qua-
 rante et deux millions : après avoir
 perdu le Piedmont, la Savoye, l'isle
 de Corse et les frontieres du Bas
 Païs : combien que ces pertes-là es-
 toient petites, eu esgard à la répu-
 tation et à l'honneur. Si la douceur
 de ce grand roy eust esté accompa-
 gnée de severité, sa bonté mestée
 avec la rigueur, sa facilité avec
 l'austerité, on n'eust pas si aisément
 tiré de lui tout ce qu'on vouloit. L'o-
 pinion de ce savant homme semble
 d'abord un paradoxe ; mais quand
 on l'examine de bien près, on la
 trouve bien fondée.*

(103) *Là même, pag. 296.*

(CC) *Il pervertit l'administration
 de ses finances, et s'endetta prodigieusement.*] « Il y avoit une ordon-
 nance du roy François I^{er}, confir-
 mée par son successeur, portant
 qu'il y auroit quatre clefs du cof-
 fre de l'espargne, desquelles le roy
 en aurait une, et que les autres
 seroyent entre les mains des com-
 missaires par lui establis : et la
 distribution des deniers se devoit
 faire par le mandement du roy en
 présence du tresorier et contrero-
 leur de l'espargne. Mais le roy Hen-
 ri II par edict (*) après deschar-
 gea les commissaires et officiers de
 l'espargne, à fin qu'on ne leur peust
 à l'advenir faire rendre compte :
 tant y a que l'un des commis-
 saires eut en pur don pour une fois
 cent mil escus, si le bruit qui en
 courut par-tout estoit vray : qui
 estoit beaucoup alors (104). » C'est
 Bodin qui fait cette observation, qui
 peu après ajoute (105) que François
 I^{er}. ne fit pas autant de largesses pen-
 dant un règne de trente-deux ans,
 que son successeur en fit pendant deux
 années. François I^{er}. n'avoit quasi
 pas fermé les yeux, que le tilletage
 ou rechet des offices, qui estoit dès
 lors une somme infinie, fut donnée à
 une seule personne (106). Voyons
 comment on a exprimé cela dans la
 traduction latine. *Nondum justa pa-
 renti fecerat (Henricus secundus)
 cum hirudo quedam Palatina pecu-
 niæ vim infinitam quam officarii
 accepti confirmatione regibus initia-
 tis fisco dependere solent, uno ab-
 sorbuit et eodem haustu* (107). La pro-
 digalité de ce prince fut cause sans
 doute qu'il imposa de nouvelles char-
 ges à ses sujets, sans se souvenir des
 promesses qu'il avait faites en créant
 ces impositions. Considérez bien ces
 paroles de Bodin (108) : « Quand le
 taillon fut mis sur les subjects l'an
 mil cinq cens quarante neuf, le
 roy fit promesse de n'affecter, n'em-
 ployer les deniers à autre usage,

(*) En 1556.

(104) Bodin, de la République, liv. VI, chap. II, pag. 104.

(105) *Là même, à la page 1055 de l'édition latine, 1601, in-8^o.*

(106) *Là même, pag. 905 de l'édition française, 1608, in-8^o.*

(107) *Là même, pag. 1055.*

(108) *Là même, pag. 891.*

» qu'au payement de sa gendarme-
 » rie, sans les confondre avec les
 » autres deniers ordinaires : comme
 » il fut aussi dict quand on imposa
 » la solde de cinquante mil hommes
 » de pied, du temps du roy Fran-
 » çois I^{er}, qui se devoit seulement
 » prendre sur les villes closes et
 » fauxbourgs d'icelles, qui ne res-
 » sentoyent rien de la foule des
 » soldats : toutesfois depuis on l'a
 » esgalée sur villes et villages,
 » bourgs et bourgades, l'an mil cinq
 » cens cinquante-cinq, en quoi les
 » povres païsans ont esté grevez
 » doublement : car ils payent et
 » sont pillés de tous costez.» Le mau-
 » vais ménage du même roi produisit
 » un autre désordre : c'est qu'il em-
 » prunta beaucoup de sommes à gros
 » intérêt. Depuis que le roy Henry
 » eut affaire d'argent, il emprunta à
 » dix, à douze, à seize pour cent, com-
 » me il fit l'an M. D. LIII. des Caponis,
 » Albicis, et des participes d'Allema-
 » gne : et l'usure se payoit aux qua-
 » tre foires, ou l'intérêt de l'usure
 » estoit converti en sort, et joint au
 » principal : l'empereur faisoit le sem-
 » blable de son costé : vrai est qu'il ne
 » prenoit qu'à dix et douze pour cent
 » au plus, et l'année mesme le roy
 » d'Angleterre emprunta des mar-
 » chands allemands cent mil escus à
 » douze pour cent. Et au lieu que le
 » roy Henry pensoit attirer plus d'ar-
 » gent en payant plus d'intérêt que
 » l'empereur et le roy d'Angleterre, il
 » commença à perdre son crédit : car
 » les plus sages mesnagers faisoient
 » jugement qu'il n'en pourroit en fin
 » payer ni sort, ni usure : d'autant
 » que l'intérêt de seize pour cent reve-
 » noit pour le moins à dix huit pour
 » cent, retenant l'intérêt qu'il ne pou-
 » voit payer (109). Notez qu'il ne fut
 » pas l'inventeur de cette pratique :
 » elle avoit commencé sous le roi son
 » père. « Ce fut aussi le moyen ap-
 » porté en France, l'an M. D. XLIII
 » par le cardinal de Tournon, lors
 » qu'il avoit le credit envers le roy
 » François I^{er}, auquel il fit enten-
 » dre, à la suscitation de certains
 » Italiens, qu'il n'y avoit moyen
 » d'attirer en France les finances de
 » tous costez, et faire fonds à l'ad-

(109) Bodin, de la République, pag. 893, 894.

» venir, pour en frustrer les enne-
 » mis, que d'establir la banque à
 » Lyon, et prendre l'argent d'un
 » chacun, en payant l'intérêt à
 » huit pour cent : mais en effect le
 » cardinal vouloit assseurer cent mil
 » escus qu'il avoit en ses coffres, et
 » en tirer tout l'intérêt qu'il pour-
 » roit : les lettres patentes decernées,
 » et l'ouverture de la banque ainsi
 » faite comme j'ai dit, chacun y ve-
 » nait à l'envi, de France, d'Allema-
 » gne et d'Italie, en sorte que le roi
 » François I^{er}. quand il mourut, se
 » trouva endebté à la banque de
 » Lyon de cinq cens mil escus, qu'il
 » avoit en ses coffres, et quatre fois
 » davantage : et la paix assurée
 » avec tous les princes de la terre
 » (110).» Bodin (111) condamne cette
 » invention suggérée à François I^{er}. Il
 » croit qu'elle ruine le fondement des
 » finances, et qu'elle fut la source de
 » mille malheurs. Citons-le encore une
 » fois (112) : *Et quant aux finances*,
 » dit-il, *on a si bien mesné, qu'en*
 » *moins de douze ans que le roy Hen-*
 » *ry II regna, il (113) devoit plus*
 » *d'intérêt que ses précédesseurs qua-*
 » *rante ans auparavant ne levoyent*
 » *pour toutes charges.*

Je m'assure que ces citations de Bodin ne seront pas désagréables à ceux qui souhaitent de savoir les époques des impôts, et en général l'origine des coutumes.

(DD) *Henri II commença à sou-*
 » *mettre la polygamie au dernier sup-*
 » *plique.*] C'est ce que j'ai lu dans Bodin. *Imperatores*, dit-il (114), *per-*
 » *petuū lege πολυγαμίαν infamie pœnā*
 » *subjectā veterunt* (*) : *nostris verō*
 » *legib. pœna capitalis Henrici II prin-*
 » *cipatu irrogari cœpit.* L'auteur des
 » Mélanges d'histoire et de littérature
 » ignorait apparemment cette particu-
 » larité ; car voici comment il s'expri-
 » me : « Mais à propos de mariage et
 » de lois du royaume, il y a des
 » parlemens en France, où l'on con-
 » damne à mort ceux qui se trou-

(110) *Là même*, pag. 893.

(111) *Là même*, pag. 896.

(112) *Là même*, pag. 895.

(113) Voyez la remarque précédente, citation (103).

(114) Bodin, de Republ., lib. V, cap. I, pag. m. 793.

(*) *L. neminem de incestis, cod.*

» vent convaincus de polygamie ;
 » parce que l'on suppose que c'est
 » une loi du royaume. On demande
 » où se trouve cette loi ? C'est à nos
 » jurisconsultes français à nous l'ap-
 » prendre. La conséquence en méri-
 » te bien la peine. Pour moi, je crois
 » que ce n'est point pour la polyga-
 » mie qu'on envoie ces gens-là au
 » gibet ; mais pour les fourberies
 » dont ils usent pour surprendre des
 » femmes qu'ils épousent de mauvai-
 » se foi (115). »

(115) Vigneul Marville, *Mélanges d'Histoire et de Littérature*, pag. 175.

HENRI III, roi de France, fils de Henri II et de Catherine de Médicis, s'était rendu si célèbre avant qu'il fût roi, et avant l'âge de vingt ans, que les Polonais le jugèrent digne de leur couronne ; mais ils eurent bientôt sujet de se repentir de cette élection. La manière dont il s'enfuit de Cracovie est la chose du monde la plus honteuse. La raison de cette fuite est qu'il voulait recueillir en France la succession de Charles IX. Il régna effectivement après lui, et de telle sorte que les Polonais n'eurent pas lieu de le regretter. On peut dire de lui comme de Galba, qu'il eût paru digne de la couronne s'il ne l'eût jamais portée (A). Sa vie fut tellement partagée entre les débauches et les dévotions, qu'on ne vit jamais un mélange plus bizarre. Il se laissait posséder par ses mignons avec si peu de ménagement, que toute la France en était choquée ; vu surtout que les dépenses excessives qu'il faisait pour eux (B) tournaient à la charge du pauvre peuple. Il encourut la haine des dames, et cela lui fut fort préjudiciable (C). La duchesse de Montpensier se ven-

gea terriblement de quelque chose qu'il avait dit d'elle (D). Le duc de Guise devenant par cet amas de circonstances et par les troubles de religion, beaucoup plus hardi qu'il ne l'eût été à se préparer le chemin du trône, éprouva que les princes les plus faibles sont enfin capables d'une vigoureuse résolution. Il fut massacré par les ordres de Henri III. J'ai parlé ailleurs (a) des suites de cette affaire ; mais je n'ai pas dit que sans le secours des protestans ce monarque aurait été opprimé à Tours, où les ligueux l'attaquèrent (b), quelques mois après qu'il eut fait tuer le duc et le cardinal de Guise. S'étant tiré de cet embarras, il alla mettre le siège devant Paris et sans doute il eût mis bientôt à la raison cette ville séditieuse, s'il n'eût été assassiné par le jacobin Jacques Clément. Il mourut le 2 d'août 1589, qui était le lendemain de sa blessure (c). J'ai dit ailleurs (d) qu'on l'a blâmé avec raison d'avoir cédé quelques villes au duc de Savoie, qui l'avait accompagné jusqu'au pont de Beauvoisin au mois de septembre 1574 (E). Il eut sujet de se repentir de cette cession ; car elle encouragea le fils de ce duc à former des entreprises contre la France (F).

Il n'y a eu guère de princes dont l'étoile ait été aussi capricieuse que celle de Henri III. La bizarrerie de sa fortune lui

(a) Dans l'article GUISE (Henri), tome VII, pag. 380.

(b) Au mois de mai 1589.

(c) Mézerai, *Abrégé chronolog.*, tom. 7, pag. 355.

(d) Dans l'article Henri II, pag. 16 de ce volume, à la remarque (G).

fit éprouver un sort tout-à-fait semblable à celui de ces enfans qui sont d'abord élevés par une mère fort tendre et puis par une cruelle marâtre. La gloire de sa jeunesse fut très-brillante, et lui procura d'une manière remplie d'éclat et d'honneur le royaume de Pologne; mais cette vive lumière s'éclipsa bientôt: il abandonna peu après avec plus d'ignominie cette couronne, qu'il n'y avait eu de gloire dans son élection; car que peut-on voir de plus étrange et de plus honteux qu'un monarque qui prend la fuite pendant les ténèbres de la nuit, et qui se retire avec la dernière vitesse hors de ses états, comme un criminel qui sent à ses trousses le prévôt des marchands? Voilà de quelle manière Henri III abandonna la Pologne (e). Si l'on pouvait excuser cette évasion sur l'intérêt qu'il avait de se presser d'aller recueillir un héritage beaucoup meilleur que le sceptre qu'il portait, nous ne laisserions pas de pouvoir dire qu'il fallait bien qu'il fût né sous une malheureuse constellation, et *Diis iratis*, puisqu'il se trouvait réduit à de telles extrémités, qu'il ne pouvait succéder qu'à ce prix-là au roi son frère. Ce serait toujours une marque que sa fortune l'aurait mené malignement par des chemins entortillés et embarrassés. On le chercha dans lui-même après son retour en France, et on ne le trouva point: ce duc d'Anjou, qui avait acquis une si grande réputation (f), ne paraissait plus dans la personne de Henri III. On n'y vit d'abord que l'humeur d'un misanthrope (G). Voici bien d'autres caprices de la fortune de ce monarque. Il avait un frère qui était un pesant fardeau sur ses épaules; la mort l'en délivra; il sentit beaucoup de joie de cette délivrance, et cela même doit passer pour une infortune; car qu'y a-t-il de plus bizarre que d'être réduit à se réjouir de la mort de son frère unique? mais enfin ce serait toujours une espèce d'avantage, si l'on en tirait une longue utilité. C'est ce que Henri III n'éprouva point; car il s'aperçut bientôt que la mort du duc d'Alençon, quelque avantageuse qu'elle lui fût, lui était encore plus préjudiciable qu'utile (H), puisqu'elle fournit un prétexte de cabaler, et qu'elle fomenta cette faction dangereuse qui fit sentir tant de mortifications au roi, et qui l'accabla enfin. La joie qu'il eut de s'être défait du duc de Guise fut de la même nature; elle ne dura guère: il éprouva dès les premiers jours que ce grand coup de partie qu'il avait cru absolument nécessaire à son repos et à sa sûreté, le plongeait dans de nouveaux embarras et dans de mortelles inquiétudes (I). On doit avouer qu'il se surpassa lui-même dans l'exécution du projet de faire mourir le duc de Guise (K). Il y fit paraître beaucoup de prudence et beaucoup de résolution, et pour le moins beaucoup plus que dans les rencontres précédentes, où il s'était comporté d'une manière qui l'avait rendu le mépris du pa-

(e) Voyez M. de Thou, au commencement du livre LVIII.

(f) Voyez l'article MARTANA, tom. X, remarque (O).

pe (I). L'une des plus grandes bizarreries de sa destinée fut qu'il s'attira également l'inimitié des papistes et celle des huguenots. Ces deux partis opposés en toutes choses, et quant au spirituel et quant au temporel, s'accordèrent dans l'aversion pour ce prince. Ce fut un centre d'unité pour des gens qui trouvaient partout ailleurs un sujet de division. Humainement parlant, les huguenots avaient de justes raisons de le haïr; car il les persécutait à toute outrance, et il passait pour l'un des plus grands promoteurs de la Saint-Barthélemi, et il se glorifiait même de l'avoir été (g). Cela joint avec son attachement aux dévotions les plus monacales devait lui concilier l'amitié des ecclésiastiques et des zélateurs les plus ardens de la foi romaine; et néanmoins il fut l'objet de leur haine plus qu'on ne saurait se l'imaginer. Voilà un furieux caprice de l'étoile: en voici encore un autre. Tout ce qu'il avait aimé le plus ardemment tourna enfin à son préjudice (h). Ce que nous avons dit (i), touchant les désordres que la prodigalité de Henri II fit naître, convient encore davantage au règne de Henri III, prince infiniment plus prodigue que son père. Aussi vit-on sous ce règne-là plus de maltotes, plus d'édits bursaux et plus de dissipations de finances qu'il n'en avait jamais paru

dans le royaume. Le mal eût été encore plus grand, si ce prince eût pu obtenir la permission d'aliéner le domaine. Mais les états généraux ne voulurent pas y consentir (M). Remarquons qu'Henri III, qui par rapport à ses favoris n'était point jaloux de l'autorité, et n'aspirait point à l'indépendance, souhaitait passionnément d'amplifier le pouvoir royal (N). Je dirai quelque chose de ses dévotions (O), et je n'oublierai point qu'il fut éloquent, qu'il aimait les sciences, et qu'il se plaisait beaucoup à entendre discourir les personnes doctes. Mais on trouva du contre-temps à cela et à la peine qu'il prit d'étudier la langue latine (P). On nous a envoyé deux mémoires bien curieux: l'un regarde la proposition qu'on lui avait fait goûter de reconnaître pour son successeur le fils aîné du duc de Lorraine (Q); l'autre regarde ce que le député de la ligue eut ordre de représenter au pape après que le jacobin Jacques Clément eut assassiné ce roi (R). Cet assassinat exécrable fut commis au bourg de Saint-Cloud. Quelques auteurs protestans ont relevé cette circonstance, et y ont trouvé des mystères. Le fait qu'ils allèguent paraît fort incertain pendant qu'ils laisseront (S) sans réplique les observations de Pierre-Victor Cayet.

(A) *On peut dire de lui, comme de Galba, qu'il eût paru digne de la couronne s'il ne l'eût jamais portée.* Tout le monde a remarqué ce mot de Tacite: *major privato visus (Galba) dum privatus fuit, et omnium consensu capax imperii, nisi imperasset* (1). Suétone dit la même chose

(1) Tacitus. *Histor.*, lib. I, cap. XLIX.

(g) Thuan., lib. XCVI, pag. 301.

(h) *Ei fatale erat ut quicquid ardentius dilexerat, id illi postremò perniciem adferret.* Idem, lib. XC, sub fin., pag. m. 193.

(i) Voyez pages 28-29 de ce volume, à la remarque (BB) de l'article HENRI II.

se en d'autres termes : *Majore adeo et favore et auctoritate adeptus est quam gessit imperium* (2). On a fait un semblable jugement de l'empereur Jovien (3) : mais on disait tout le contraire de Marius (4). Notre Henri III vérisia à son dam cette judicieuse maxime , *magistratus virum prodit* (5) : il fit voir en portant une couronne , qu'on s'était trompé en le jugeant digne de la porter. Ce n'est point à lui qu'on appliquera raisonnablement ces paroles de Cassiodore : *Hic est probatæ conscientie gratisimus fractus , ut quamvis summa potnerit adipisci , judicetur tamen ab omnibus plus mereri* (6). Encore moins pouvait-on dire de lui le *magna eum præcesserat fama , quâ major inventus est* (7).

(b) *Les dépenses excessives qu'il faisait pour ses mignons.*] (8) « La principale occupation et le plus grand plaisir de ce roi consistant à plaire à deux favoris (9), il témoignait ne pouvoir être content , qu'il ne les eût faits aussi grands que lui-même , et rendus si puissans , disait-il , qu'il ne fût pas au pouvoir ni de l'envie , ni de la fortune de les détruire. Il voulut donc , n'ayant point de filles à leur donner pour les allier aussi hautement qu'il désirait , les marier avec les sœurs de sa femme , qui étaient Marguerite et Christierne , quoi qu'ils fussent déjà fiancés avec deux autres héritières.... Or , afin de les honorer de quelque titre qui les élevât à l'honneur d'une si haute alliance que la sienne , il voulut leur donner à tous deux la qualité de duc et pair.... Cependant le duc de Lorraine amena ses nièces avec autant de suite et de magnificence que s'il les eût voulu ma-

rier à des rois. Pour Christierne , étant encore trop jeune , elle fut seulement fiancée au duc d'Épernon , et pourtant elle ne l'épousa pas , mais aima mieux prendre le voile sacré. Pour Marguerite , ses fiançailles s'étant faites au Louvre dans la chambre de la reine , les noces en furent célébrées huit jours après dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il serait superflu de vous décrire les mascarades , les ballets , les tournois les festins , les musiques et toutes les autres magnificences que le luxe inventa pour cette réjouissance : en un mot elle dura près de six semaines , et Paris , le théâtre des merveilles , n'avait jamais rien vu de semblable. Le roi , habillé de même que son favori , mena la mariée à l'église..... Ensuite des noces il ordonna dix-sept festins , qui se firent de rang par les princes et seigneurs parens de la mariée : le moindre revenait à plus de cent mille livres , à tous lesquels les conviés changèrent d'habits si riches et si précieux , que les draps d'or et d'argent n'y avaient point de lustre. Il y en avait qui coûtaient dix mille écus de façon. Enfin la dépense y fut si prodigieuse , que le roi , pour sa part seulement , n'en fut pas quitte à moins de quatre millions de livres , outre qu'il promit payer au marié , pour la dot de sa femme , quatre cent mille écus dans deux ans : et quand on lui remontrait que l'excès de ses profusions le ruinerait , il répondait qu'il serait sage après qu'il aurait marié ses deux enfans. Il entendait Joyeuse et d'Épernon. » Les ambassadeurs suisses étant venus à Paris demander de l'argent qu'on leur devait , et les trésoriers leur ayant répondu que le roi n'en avait point , et qu'ils pressent patience , ils repartirent , selon la liberté de la nation , qu'il n'était pas croyable qu'un prince si sage et si avisé eût dépensé douze cent mille écus pour son plaisir aux noces d'un gentilhomme , sans en avoir bien d'autres dans ses coffres pour subvenir aux affaires de son royaume (10).

(2) Sueton. , in Gallâ , cap. XIV.

(3) *Decessit suscepto clarior apice quam gessit.* Jo. Cluverus , epit. Historiar. mundi , pag. m. 308.

(4) *Marius in potestatibus eo modo agitavit , ut ampliore quam gerebat , dignus haberetur.* Sallust. , in Bello Jugurth.

(5) Voyez Aristote , de Moribus , lib. V , cap. III , pag. m. 44 , C.

(6) Cassiodor. , Variarum lect. , lib. I , epist. IV.

(7) Plin. , epist. III , lib. II.

(8) Mézerai , Histoire de France , vol. III , pag. 499 , 500 , à l'ann. 1530.

(9) C'étaient les ducs de Joyeuse et d'Épernon.

(10) Mézerai , tom. III , pag. 500.

Voyez dans le même historien (11) la tendresse extravagante que ce prince témoigna pour Maugiron et Quélus, quand ils se furent battus en duel (12).

(C) *Il encourut la haine des dames, et cela lui fut fort préjudiciable.* « Les » dames, à qui les mignons disaient » tout, découvriraient au duc de » Guise tous les secrets du cabinet, » pour se venger du roi, qu'elles haïs- » saient pour certaines raisons qu'on » ne dit pas (13). » C'est de M. Maimbourg que j'emprunte ces paroles : on y voit manifestement combien les dames nuisaient au roi ; mais au reste les raisons de leur haine sont assez intelligiblement expliquées par plusieurs historiens. Voyez en note les paroles de Mézerai (14). La réflexion rapportée par l'auteur des Nouvelles de la République des Lettres est une vraie chicane. *Quelques censeurs, dit-il (15), ont trouvé mauvais que M. Maimbourg ait dit, que les dames à qui les mignons disaient tout, etc. Ils disent que ces paroles sont tout-à-fait désobligeantes pour le beau sexe, parce qu'on insinue par-là, que les femmes conçoivent de l'aversion pour les hommes qui se veulent passer d'elles. Or, disent-ils, si elles sont sages, que leur importe que l'on s'en veuille passer ? Cela leur doit être fort indifférent. S'il ne l'est pas, c'est un signe manifeste qu'elles ne veulent point être sages. Mais je me sens obligé de prendre le parti de M. Maimbourg contre des censeurs si iniques. Je dis donc qu'il ne parle que des dames qui étaient dans les intrigues du duc de Guise (16), et qu'il ne faut point douter que les femmes qui ont ce caractère ne haïssent fortement quand elles en ont les raisons que l'on sous-entend ici. On en conclura tant que l'on voudra que si elles étaient sages, cela*

leur serait indifférent. On dira, si l'on veut, que cette conclusion est désobligeante. M. Maimbourg s'est précautionné contre ces sortes de subtilités dans sa préface ; il y déclare qu'il cherche la vérité, et non pas ce qui peut obliger les gens, et que si on n'y trouve pas son compte, il s'en faut prendre aux législateurs des historiens, qui leur ordonnent de dire les choses comme elles sont, et non pas comme elles devraient être.

C'est trop subtiliser : il est naturel d'être bien aise que les talens qui nous rendent recommandables ne tombent pas dans le mépris ; cela, dis-je, est naturel, encore qu'on ne veuille pas faire un mauvais usage de ses qualités. On a porté un peu trop loin la raillerie dans le Voyage de MM. Chapelle et Bachaumont, au sujet de la colère que l'on attribue aux femmes de Montpellier contre le malheureux d'Assoucy.

(D) *La duchesse de Montpensier (17) se vengea terriblement de quelque chose qu'il avait dit d'elle.* « On » rapportait au roi que la ligue ne » lui voulait pas un moindre mal » que de le faire moine, et que la » duchesse de Montpensier montrait » ses ciseaux qu'elle avait destinés » pour le raser. C'était qu'il avait » offensé cette veuve, tenant des dis- » cours qui découvriraient quelques » défauts secrets qu'elle avait, ou- » trage bien plus impardonnable à » l'égard des femmes, que celui qu'on » fait à leur honneur (18). » L'offense tenait bien au cœur à cette duchesse, si l'on en juge par les mouvemens qu'elle se donna pour perdre Henri III. Elle porta sa bonne part de matière, d'inventions de son gentil esprit, et du travail de son corps, à bastir la ligue : si qu'après avoir esté bien bastie, jouant aux cartes un jour à la prime (car elle aimoit fort le jeu), ainsy qu'on luy disoit qu'elle meslât bien les cartes, elle respondit devant beaucoup de gens : je les ay si bien meslées qu'elles ne se scauroient mieux mesler ny demesler. Cela eût esté bon si les siens n'eussent esté

(11) *Là même*, pag. 451, à l'ann. 1578.

(12) *Maugiron fut tué sur la place. Quélus, blessé de dix-neuf coups, vécut encore trente-trois jours.*

(13) *Maimbourg*, Histoire de la Ligue.

(14) *Depuis la mort de la princesse de Condé Henri III avait eu peu d'attachement pour les femmes, et son aventure de Venise lui avait donné un autre penchant.* Mézerai, Abrégé chronol., tom. V, pag. 251, à l'ann. 1581.

(15) *Mois d'avril 1684, art. III, pag. 135.*

(16) *Il est sûr qu'il entend les dames en général.*

(17) *Elle était sœur du duc de Guise, tué à Blois.*

(18) Mézerai, Abrégé chronol., pag. 315, à l'ann. 1588. Voyez la Critique générale du Calvinisme de Maimbourg, lettre III, pag. 44

morts, desquels sans perdre cœur d'une telle perte, elle en entreprit la vengeance; et en ayant sçu les nouvelles dans Paris, sans se tenir reclus en sa chambre, à en faire les regrets à la mode d'autres femmes, elle sort de son hostel avec les enfans de monsieur son frere, les tenant par les mains, les pourmene par la ville, fait sa deploration devant le peuple, l'animent de pleurs, de cris, de pitié, et paroles, qu'elle fit à tous, de prendre les armes, de s'élever en furie, et faire les insolences sur la maison et le tableau du roy, comme l'on a veu, et que j'espere dire en sa vie, et à luy denier la fidelité, et au contraire, de luy jurer toute rebellion; dont puis après aussi son meurtre s'en ensuivit: duquel est à sçavoir qui sont ceux et celles qui en ont donné les conseils, et en sont coupables (19). Ce fut elle qui poussa le plus Jacques Clément à tuer le roi. Elle n'y épargna rien, dit-on, non pas même ce qu'on appelle la dernière faveur (20).

(E) *Au mois de septembre 1574.* Le roi arriva le 5 de septembre 1574 au pont de Beauvoisin, et non pas le 21 de septembre 1575, comme l'ont dit deux ou trois historiens (21), que Jean Aymes de Chavigny censure dans la page 224 de la première face du Janus français. C'est ainsi qu'il intitule son explication de Nostradamus.

(F) *A former des entreprises contre la France.* L'auteur de la première Savoisiennne (22) rapporte (23) que lorsqu'Henri III revint de Pologne et passa par la Savoie, on lui demanda, pour récompense d'une collation, la ville de Pignerol et celle de Savillan; et que ce prince, duquel le seul défaut a été une trop grande bonté, les accorda; que le duc de Savoie, fils de celui qui avait reçu un si beau présent (24), se prévalut

des confusions de la France, Pag 1588, car voyant le roi Henri III hors de sa capitale, il envahit le marquisat de Saluces; qu'après avoir envoyé un ambassadeur au roi avec assurance de remettre tout entre ses mains, il dégrada tout d'un coup les officiers de sa majesté, y en établit de son autorité ducal..., et au même instant, pour faire voir en tous lieux les trophées de sa victoire, il fit forger une superbe monnaie, qui avait empreint un centaure foulant du pied une couronne renversée, avec cette devise, Oportunè. C'était pour montrer qu'il avait su prendre son temps (25). On voit dans la seconde Savoisiennne, qu'après la mort d'Henri III il se rendit maître de plusieurs places en Provence, et qu'il fallut qu'Henri IV s'emparât de la Savoie pour le mettre à la raison. Notez que, pour lui rendre le change sur sa monnaie (26), le roi en fit battre une autre, dans laquelle il y avait un Hercule armé à l'antique, foulant aux pieds un centaure, sur lequel il hausse une massue de la droite, et de la gauche une couronne qu'il semble avoir relevée; et pour l'âme de ce corps, était ce mot, Oportunius: pour montrer qu'on avait su mieux prendre le temps que lui, et plus honorablement, puisque l'on avait employé la force des armes au lieu des surprises qu'avec une grande ingratitude il avait exercées (27). Cela réparait le mal à quoi la cession de Pignerol avait donné lieu, mais la faute de Henri III n'en était pas moins réelle.

L'auteur d'un écrit fort injurieux à monsieur le duc de Savoie d'aujourd'hui (28), a parlé de cette affaire, mais non pas sans quelques erreurs. Henri III, dit-il (29), ayant la guerre à soutenir contre une puissante ligue, Charles-Emmanuel, aieul (30) de son altesse royale, fit

(19) Brantôme, Dames galantes, tom. II, pag. 316.

(20) Voyez M de Thou, cité par l'auteur de la Critique générale, lettre III, pag. 43.

(21) Mille Pierre, Jean le Frère, et celui qui a fait l'appendice des Annales de France.

(22) C'est un écrit qui fut publié au temps qu'Henri IV obligea le duc de Savoie à lui faire raison du marquisat de Saluces.

(23) Première Savoisiennne, pag. m, 16.

(24) Là même, pag. 17 et suiv.

(25) Voyez la seconde Savoisiennne, pag. 109.

(26) Là même, pag. 132.

(27) Voyez, touchant les deux inscriptions, oportunè, oportunius, les Lettres de Pasquier, liv. XIX, tom. II, pag. 450 et suiv.

(28) On écrit ceci en octobre 1697.

(29) Mémoires de M. D. F. L., touchant ce qui s'est passé, en Italie, entre Victor-Amédée II, duc de Savoie, et le roi T. C., pag. 146. Ce livre fut publié, l'an 1696.

(30) Il fallait dire: bis-aieul.

à peu près comme elle a fait aujourd'hui. Il conçut de grandes espérances pour sa fortune, s'il prenait ce temps-là de se déclarer contre la France, et effectivement en 1588 il joignit ses armes à celles des ennemis de Henri III; et, après avoir formé un puissant parti dont il se déclara le chef, il entra dans la Provence, s'empara par artifice des villes de Marseille et d'Arles, et devint si fier par ces conquêtes, qu'il fit frapper une monnaie qui devait servir de monument pour immortaliser sa mémoire. Il s'était fait représenter sous l'emblème d'un centaure, etc. L'auteur ajoute qu'Henri IV ayant porté la guerre en Italie, l'an 1600, se rendit maître presque de toute la Savoie et du Piémont, et qu'il fit frapper à son tour une médaille, etc. Ce narré n'est point exact : la jonction des armes du duc de Savoie avec les ennemis du roi Henri III ne se fit point l'an 1588. Ce ne fut point non plus cette année-là, mais en 1590, qu'il entra dans la Provence. Il ne fit point la médaille du Centaure après s'être rendu maître de Marseille, mais après l'invasion du marquisat de Saluces. Henri IV ne porta point la guerre en Italie, l'an 1600, et ne conquit rien dans le Piémont. L'auteur est peut-être plus judicieux dans les réflexions de politique, qu'exact à narrer les choses. *Henri IV*, dit-il (31), après la conquête de la Savoie et du Piémont, se laissa enfin fléchir aux prières du pape Clément VIII, qui cherchait à réconcilier le pauvre duc avec ce monarque; quoique le sentiment de tous les politiques de son temps était que *Henri IV* devait garder la Savoie et le Piémont, pour châtier la témérité de ce prince imprudent, et se conserver par-là un passage libre pour entrer en Italie quand bon lui semblerait. C'était là le conseil du cardinal d'Ossat, un des plus grands politiques de son siècle; mais en cette occasion *Henri IV* fit paraître plus de générosité que de politique, et rendit tout à Charles-Emmanuel. Qu'aurait dit le cardinal d'Ossat de l'imprudence de Henri III se défaisant de Pignerol, puisqu'il blâme *Henri IV* de s'être

défait de la Savoie, dans un temps où il était cent fois plus capable de résister à ses voisins, que ne l'avait jamais été son prédécesseur? La France aurait été bien malheureuse, si elle n'avait pas eu Pignerol quand le duc de Savoie se ligua avec la maison d'Autriche, l'Angleterre et la Hollande, en 1690. Il a fallu qu'elle s'en soit dépouillée six ans après: ce n'est pas un petit mal.

(G) *On ne vit en lui que l'humeur d'un misanthrope.* « A son retour » de Pologne il estoit presque inaccéssible, sinon à trois ou à quatre, » et vouloit manger en particulier, » contre la custume de nos rois: » mais on ne le treuva bon, parquoy » luy estant remonstré, comme forcé » par la custume de manger en public, il fit faire des grandes barrières autour de sa table qui sont » encor à la sale du Louvre à Paris, » et furent faicts ces vers qui furent » affigez en certains endroicts du » Louvre :

- Puisqu'Henry, roy des François,
- N'en ayme que quatre ou trois,
- Il s'en fut ces trois ou quatre
- Aillent ses ennemis combattre.

» Il ordonna que nul n'entreroit en » sa chambre sans bonnet (32). » Je m'imagine que le motif de cette ordonnance fut qu'il portait lui-même un certain petit bonnet comme d'un enfant qui avoit un borlet descoupé à taillades de travers, et sur iceluy une plume par devant avec quelque belle enseigne, et une grande perruque, et ne se desublait (33) jamais, non mesme à l'église, pource qu'il avoit la teste raze (34). Il y avait bien de l'humeur dans tout cela. Au reste, ceci vous fera entendre les paroles que je m'en vais copier. Mesme son turban vous representoit assez son infidélité, estant toujours coiffé à la turque, lequel jamais on ne luy a veu oster pour faire honneur à *Jesus-Christ* (35). C'est ce que reproche à *Henri III* l'auteur du livre intitulé *Le Martyre des deux frères*.

(H) *La mort du duc d'Alençon,*

(32) Du Verdier, Prosopographie, tom. III, pag. 2558.

(33) C'est-à-dire, découvrait la tête.

(34) Du Verdier, Prosopographie, tom. III, pag. 2560.

(35) Martyre des deux frères, folio G ij verso.

(31) Mémoires de M. D. F. L., etc., pag. 148, 149.

quelque avantageuse qu'elle lui fît, lui était encore plus préjudiciable qu'utile.] J'affecte non-seulement de ne rien dire sans preuve; mais aussi d'alléguer partout où je le puis faire le témoignage des auteurs contemporains. On ne se trompera donc pas si l'on s' imagine que je me sers ici agréablement des paroles d'Étienne Pasquier (36). « Encores avoit-il (37) » une espine au pied, qui au milieu » de cette paix (38) sembloit arrêter » le cours de ses contentemens. Car » combien qu'il ne fust en mauvais » mesnage, par apparence, avec » monsieur le duc, son frere, si estoit il un second roy, qui avoit sa cour et ses favoris à part, tantost en une ville de Tours, tantost es autres de son apanage; lequel avoit ses opinions tant esloignées de celles du roy, que jamais il ne voulut, que luy ny les siens fussent gratifiez de l'ordre du Saint-Esprit. D'ailleurs son apanage estoit si grand, qu'il absorboit une bonne partie de la France. Avoit sa chambre des comptes dedans Tours, son eschiquier à Alençon, qui jugeoit souverainement des causes du duché, tant civiles que criminelles. Et encores ce prince pourvoyoit aux éveschez et abbayes de son apanage ceux qu'il vouloit, pour estre nommez au pape par le roy, suivant le concordat. Toutes grandeurs aucunement conformes à celles du roy, qui luy pouvoient causer des jalouziés en l'ame, ores qu'il les dissimulast sagement. Advient en l'an 1583 que monsieur le duc décède, et par sa mort est reüny son apanage à la couronne. Ceux qui gouvernoient le roy en firent feus de joyes en leurs ames; et luy mesmes manifesta assez, de combien il pensoit son estat estre creu, quand il escrivit de sa propre main des reglemens de sa grandeur: voulant que son chancelier, seant en son conseil, fust revestu d'une toque et robe longue de velours cramoisi, et ses conseillers d'estat de satin violet, ses huissiers et valets de chambre eussent pour-

(36) Pasquier, Lettres, liv. XIV, tom. II, pag. 140 et suiv.

(37) C'est à-dire, Henri III.

(38) Celle qui fut conclue, l'an 1577.

» points de velours, et au-dessus la » grosse chaisne d'or pendue à leurs » cols; puis diverses advenues de » chambres, avant qu'il peust estre » gouverné. Un long ordre de sciences gneurs qui devoient marcher devant luy, allant à l'église. A la verité cette mort au premier œil ne luy promettoit qu'un long repos; et neantmoins ce fut la consommation de son malheur et de toute la France. Car si monsieur le duc eust vesu, tous pretextes eussent defailli aux entrepreneurs de la ligue..... Soudain après son décès, en l'an 1584, les princes de la ligue ne doutèrent d'esclorre le mescontentement qu'ils couvoient revestu du manteau de la religion catholique, apostolique, romaine.» Notez que les intrigues d'amour avaient semé la discorde entre ces deux frères. *Ils se rencontrèrent à aimer mesmes beautez: l'un des cœurs voulut déloger l'autre, et ne pouvant souffrir des compagnons en amour, non plus qu'en l'autorité, ils changerent les affections de freres, en haines et dépits implacables* (39). Je vous laisse à penser si cette double jalousie, l'une d'amour, l'autre d'ambition, entre deux frères (40), l'un roi, l'autre héritier présomptif de la couronne, et qui avaient tous deux l'esprit et le cœur assez mal tournés, n'était pas capable de les remplir d'une antipathie prodigieuse (41).

(I) *Il éprouva... que la mort du duc de Guise... le plongeait dans... de mortelles inquiétudes.*] Pasquier sera encore ici le commentateur. *Soudain que le sieur de Guise fut mort, dit-il (42), jamais roy ne se trouva si content que le nostre; disant haut et clair à chacun, qu'il n'avoit plus de compagnon, ny consequemment de maistre. Et le lendemain jour de*

(39) Matthieu, cité par Mareel, Histoire de France, tom. IV, pag. 602.

(40) Voyez, tom. VI, pag. 25, dans la remarque (B) de l'article DRUSILLE, ce qui a été dit touchant la haine fraternelle. Voyez aussi, même volume, la citation (29) de l'article DRUSUS, fils de Germanicus.

(41) Elle était si grande, qu'Henri III chargea un jour le roi de Navarre de tuer le duc d'Alençon. Voyez Péréfixe, dans l'Histoire de Henri-le-Grand, pag. m 42, à l'ann. 1575.

(42) Pasquier, Lettres, liv. XIII, tom. II, pag. 61 et suiv.

la mort du cardinal fut l'accomplissement de ses souhaits. En ce contentement d'esprit il se comporta quelques jours, faisant despescher lettres de tous costez, pour manifester le motif de cest accident, desquelles il ne rapporta pas grand profit: Quelques huit ou dix jours après, ne recevant aucunes nouvelles de Paris, il commença de penser à sa conscience, et ravaller quelque chose de ceste grande joye. Et depuis adverty de ceste générale revolte, il eust grandement souhaité, que la partie eust esté à recommencer..... Le roy petit à petit commença de se desespérer de tout; voire de soy-mesmes. Je le vous puis dire et escrire; comme celuy qui en ay esté spectateur. La deffiance plus qu'auparavant se logea dedans son cœur, comme vous entendrez presentement. Pasquier ensuite de ces paroles raconte quatre ou cinq faits qui témoignent clairement l'embaras épouvantable où ce prince se trouva. Il voulut faire transporter au château d'Amboise les personnes qu'il avait fait arrêter après la mort de MM. de Guise, et il ne trouva aucun auquel il se peust fier qu'à lui seul. Je vous dirai franchement, ajoute Pasquier, que la plus grande partie de nous, qui estions à Blois, crevions de despit en nos ames, de voir les affaires du roy si bas, qu'il fust contraint de se faire conducteur de ses prisonniers. A peine estoit-il demaré, que nous recevons nouvelles que le mareschal d'Aumont, ayant abandonné la citadelle, et levé le siege d'Orleans, par la venue du sieur de Mayenne, s'estoit retiré avec ses gens à Baugency. Plusieurs de ses soldats blessés arrivent à Blois. Adoncque chacun de nous se fit accroire, que la conduite de ces prisonniers estoit un pretexte exquis et recherché par le roy, pour quitter avec moins de scandale la ville. Et vous puis dire que si lors le sieur de Mayenne eust donné jusques à nous, la frayeur estoit si grande et generale, qu'il n'y eust trouvé resistance, et s'estant fait maistres de Blois, toute la rivière de Loire estoit sienne; et eust esté le roy merveilleusement empesché de trouver lieu pour sa retraite. Dieu nous voulut

preserver de cette mesadventure (43). L'auteur ajoute (44) que Longnac, qui avoit esté le premier qui avoit induit le roy de commander ce meurtre qui luy estoit si malheureusement reüssi, perdit toute sa faveur. Quelques historiens content que ce brave gentilhomme, ne croyant pas être en sûreté à la cour, demanda au roi une place où il pût se retirer, afin de se garantir du ressentiment des ligueux (45). C'était faire sentir au prince le mauvais état où l'on croyait ses affaires: la réponse que l'on prétend qu'il fit à Lognac n'est point indigne d'un grand roi. J'en parle ailleurs (46).

(K) Il se surpassa lui-même dans l'exécution du projet de faire mourir le duc de Guise.] Le cœur lui avait manqué à la journée des barricades; il avait quitté la partie à son rival, il s'était sauvé de Paris, et y avait laissé au duc de Guise toute la gloire du triomphe. Le cœur lui revint à Blois, et il y fit succomber ce fier ennemi. C'est à quoi l'on peut appliquer ces paroles de l'Énéide:

Quondam etiam vicis redit in præcordia
virtus,
Victoresque cadunt (47).

Ce fut alors que l'on vit la vérité d'une sentence d'Homère, je veux dire de la remontrance que Calchas faisait à Achille, qu'un roi qui est en colère contre son inférieur a le dessus tôt ou tard.

Κρείσσαν γὰρ βασιλεὺς ὅτε χάσεται
ἀνδρὶ κέρηι,
εἴτερ γὰρ τε χόλον γε καὶ αὐτῆμαρ
καταπέψῃ,

*Allá γε καὶ μετόπισθεν ἔχει κόπον,
ὄφρα τελέσῃ

*Ἐν σῆθεσσιν ἐΐσι.
Potentior enim rex quando irascitur viro inferiori,

Quamvis enim iram vel eodem die decoxerit,
Tamen et postea retinet, similitatem donec
perfecerit

In pectoribus suis (48).

J'ai lu dans plusieurs auteurs la relation de cet exploit de Henri III; mais

(43) Pasquier, Lettres, liv. XIII, tom. II, pag. 64.

(44) Là même, pag. 65.

(45) Voyez l'article LONGNAC, tom. IX, remarque (F).

(46) Dans le même article.

(47) Virgil., Æneid., lib. II, vs. 367.

(48) Homerus, Iliad., lib. I, vs. 80. Voyez aussi la remontrance de Nestor au même Achille, là même, vs. 275.

je n'en ai vu aucune où les détails soient mieux liés et mieux suivis que dans celle que M. Mareel a insérée au IV^e. tome (49) de son Histoire de France. C'est là qu'on peut voir toute la justesse des mesures qui furent prises pour faire réussir ce grand coup : le roi y fait paraître beaucoup de vigilance et beaucoup de fermeté, et une âme qui se possède assez bien pour prendre garde aux moindres choses qui pourraient nuire (50). Considérez bien l'encouragement qu'il donna au secrétaire d'état, qui devait faire savoir au duc de Guise que le roi le demandait. « Là-dessus sa majesté » ayant sceu que le duc de Guise » estoit au conseil, commanda à » M. de Revol, secrétaire d'état : » Revol, allez dire à M. de Guise, » qu'il vienne parler à moy en mon » vieux cabinet. Le sieur de Nambu » luy ayant refusé le passage, il re- » vient au cabinet avec un visage » effrayé ; c'estoit un grand person- » nage, mais timide : mon Dieu, dit » le roy, Revol, qu'avez-vous, qu'y » a-t-il, que vous estes paslé ? vous » me gasterez tout, frottez vos joues, » frottez vos joues, Revol. Il n'y a » point de mal, sire, dit-il, c'est M. » de Nambu qui ne m'a pas voulu » ouvrir, que vostre majesté ne le luy » commande. Le roy le fait de la » porte de son cabinet et de le laisser » rentrer, et M. de Guise aussi (51). » Je dirai par occasion une chose que j'ai lue dans le Journal des Savans. *Ce qui se passa à Blois, touchant la proposition qui fut faite aux états de ne plus souffrir en France d'autre religion que la catholique... montre assez que Henri III étoit plus fin que le commun du monde ne s'imagine* (52).

(L) *Il s'étoit comporté d'une manière qui l'avait rendu le mépris du pape.*] Voyez la Critique générale du Calvinisme de M. Maimbourg ; vous y trouverez (53) deux exclamations

(49) Pag. 626 et suiv.

(50) *A cela n'est point contraire ce que l'auteur de la relation a dit des inquiétudes où étoit le roi, car elles n'empêchaient pas son application ni sa vigilance.*

(51) Marcel, Histoire de France, tom. IV, pag. 631.

(52) Journal des Savans, du 25 de janvier 1666, pag. 83, 84, dans l'extrait des Mémoires du duc de Nevers.

(53) *A la III^e. lettre, num. 2, pag. 38 de la troisième édition.*

de Sixte V : l'une regarde la témérité qu'il attribuoit au duc de Guise, et l'autre la simplicité qu'il attribuoit à Henri III. Il s'exprima, là-dessus tout-à-fait cavalièrement. Quelques auteurs (54) content qu'il dit un jour, en considérant la conduite de ce monarque, *j'ai fait tout ce que j'ai pu pour me tirer de la condition de moine, et il fait tout ce qu'il peut pour y tomber.*

(M) *Les états généraux ne voulurent point consentir à aliéner le domaine.*] Outre ce que j'ai dit là-dessus dans l'article de BODIN (55), je veux rapporter ici un passage de M. de Mézerai (56) : « Pour le point de l'aliénation du domaine..... Émar » (57) répondit par ordre de la compagnie, à Bellièvre que le roi y avait envoyé, que le droit commun et la loi fondamentale de l'état défendaient absolument cette aliénation ; que le domaine du roi ressembloit au fonds dotal d'une femme, qui ne peut être vendu ni distraire par son mari ; qu'il étoit encore plus sacré que celui de l'église, parce qu'il ne se pouvait aliéner pour quelque raison que ce fût, même avec solennité ; aussi étoit-ce chose inouïe que l'on eût jamais eu recours à ce moyen, même dans les plus grandes nécessités de la France, et lorsqu'elle avait été en plus grand danger qu'elle n'étoit à cette heure ; comme du temps du roi Jean, pour la délivrance duquel il fallut tant donner d'argent, de villes et de provinces ; qu'en un mot c'étoit un des plus fermes piliers qui soutinrent la couronne, et sur lequel étoient fondés les dots, douaires et apapages, qu'ainsi il le fallait plutôt fortifier que l'affaiblir, plutôt le relever que l'abattre ; et qu'au reste si le tiers état remontrait si instamment les conséquences de cette aliénation, c'étoit parce que si on ôtoit quelque chose du domaine, il le faudrait remplacer à ses dépens, et que toute la perte en

(54) Voyez Naudé, au chap. I des Coups d'état, pag. m. 22.

(55) Remarque (1), tom. III, pag. 514.

(56) Mézerai, Histoire de France, tom. III, pag. 433.

(57) Président de Bordeaux, l'un des députés aux états de Blois, en 1576.

» tomberait sur lui seul, non pas sur
 » les deux autres, qui par cette rai-
 » son y consentaient plus aisément. »
 Si vous voulez voir les limitations
 de l'autorité royale à cet égard-là,
 lisez ce qui suit. « Par l'édit qui fut
 » fait en l'an 1565, à Moulins, où
 » étaient tous les princes et grands
 » seigneurs assemblés, avec une in-
 » finité de présidens et conseillers
 » des cours souveraines, il est porté
 » par exprès, que toutes aliénations
 » faites ou à faire du domaine seront
 » nulles, sinon en deux cas, savoir
 » est : pour apanage des puînés de
 » nos rois, et pour vendition né-
 » cessaire à deniers comptans pour la
 » nécessité de la guerre : et qu'en
 » ces deux cas lettres patentes seront
 » décernées et publiées es cours de
 » parlement : leur étant très-expres-
 » sément défendu d'avoir aucun
 » égard à telles lettres pour quelque
 » autre cause et temps que ce soit,
 » encore que ce ne fût que pour un
 » an (58). »

(N) *Henri III, qui par rapport à ses favoris... n'aspirait point à l'indépendance, souhaitait passionnément d'amplifier le pouvoir royal.*]
 Voilà deux points : je prouve le premier par une remarque qui fut faite sur le grand crédit du duc d'Épernon, et sur la Fortune d'argent doré dont la ville de Rouen lui fit un présent (59). Cette Fortune le tenait étroitement embrassé, et au dessous estoyent ces mots italiens : *E per non lasciar ti. Devise prise sur la rencontre et équivoque de son nom ; pour monstrer que ceste grandeur ne pourroit estre jamais terrassée ; comme aussi est ce la verité, que le roy le favorisant desmesurément luy avoit autrefois protesté, qu'il le feroit si grand au milieu des siens, que luy-même n'auroit pas le moyen de le ravaller, quand bien il l'eust voulu cy-apres. C'est une chose que nous avons depuis apprise du seigneur d'Espéron par une lettre fort bien dictée qu'il escrivit, pendant sa disgrâce, au roy (60). Ceux qui disent que*

les rois n'aiment personne, et qui regardent cela comme un grand défaut, se trompent en deux façons ; car la plupart des monarques sont sujets à des excès d'amitié qui causent plus de désordres qu'il n'en pourrait naître de leur cœur indifférent et insensible. Voyez ci-dessus la comparaison que Bodin a faite entre les dernières années du règne de François I^{er}. et le règne de Henri II. Voyez aussi la remarque (B) de cet article. Il serait peut-être à souhaiter que les rois fussent semblables au sage des stoïciens, sans amour, sans haine. Il est pour le moins bien sûr que l'âme trop bonne, trop tendre, trop bienfaisante, trop prodigue de notre Henri causa une infinité de maux. Passons au second point.

Les états du royaume, en 1576, avaient résolu de nommer douze députés qui assisteraient au conseil du roi, lorsqu'on y examinerait les cahiers que les trois ordres auraient présentés à sa majesté. Cette résolution fut désagréable à Henri III, parce qu'il craignit que ces députés des états ne l'empêchassent de disposer des affaires à l'avantage de sa puissance ; mais quand on lui eut fait sentir qu'il serait par-là beaucoup plus maître des choses, il fut bien aise que les états eussent pris de telles mesures, et il se fâcha de ce qu'ils se ravisèrent, et en voulut du mal à Bodin qui avait été la cause de ce changement (61). Il est bon d'entendre M. de Thou. *Cum Bodinus tertium ordinem, si ulterius pergerent, intercessurum diceret, sacer ordo, ac mox nobilitas acquievit, ac commune suffragiorum votum fuit, ne ulli delegati, qui cum regis consiliariis de postulatis decernerent, ab ordinibus eligerentur, contrarium cum initio placuisset, eaque re non mediocriter Rex animo commotus esset, ut supra ostendimus, postea mutaverat, à Lugdunensi Archiepiscopo, ut putatur, inductus, qui principi POTENTIE SUÆ AMPLIFICANDÆ SUPRA MODUM CUPIDO, ex quo majestati regie decrementum metuebat, ex eo incrementum accessurum artificiosè per-*

(58) Pasquier, Lettres, liv. VI, tom. I, pag. 341.

(59) Lorsqu'il fit son entrée à Rouen, comme gouverneur de Normandie.

(60) Pasquier, Lettres, liv. XIII, tom. II, pag. 72.

(61) Voyez, tom. III, pag. 414, la remarque (1) de l'article BODIN.

suaserat (62). L'archevêque de Lyon se servit là d'un tour de souplesse.

(O) *Je dirai quelque chose de ses dévotions.*] Je me servirai des paroles de du Verdier Vau-Privas : « Il fait » soit des dévotions extraordinaires, » quelquefois allant à dix heures du » soir aux Chartreux ouyr matines. » Il institua la confrairie de penitens » blancs, de l'Annuntiation nostre » Dame aux Augustins à Paris, et » alloit à la procession comme les » autres, avec le sac et le fouët à sa » ceinture..... Il voulut que plusieurs autres compaignies fussent » érigées, comme celle de Saint Hierosme, appellée des penitens bleus, » au college de Marmotier, celle du » Crucifix des noirs au college Saint » Michel, celle des gris de Saint » François à Saint Eloy. Il amena » des feuillans qui sont certains reformez de l'ordre de Cisteaux, de » l'abbaye de Feuillance pres de Tholos, lesquels il logea au faux-bourg » Saint Honoré, et y alloit souvent » faire des exercices spirituels : il » avoit fait un logis pres les Capucins où certains jours on alloit » pareillement faire des exercices » spirituels; chacun estoit portier » et avoit les autres charges à son » tour, et il estoit appellé là dedans » frere Henry, et si quelqu'un le » demandoit il falloit demander frere » Henry, comme s'il arrivoit quelque » courrier ou quelque autre affaire » pendant qu'il estoit en ce conclave. » Il fit une autre confrairie de Hieronimitains à Vicennes et à Sainte Marie de Vic saine. Il fit bastir un » grand et beau logis au marché aux » Chevaux fantasque avec certaines » petites celles, pour aller là passer » quelques jours en moine (63)..... » Il portoit... un dizaiu d'ave maria » à la ceinture (64). » Cet auteur a raison de dire que *toutes ces choses ont esté estimées des feintes par plusieurs* (65), car les écrivains de la ligue et d'autres aussi ont bien mérité à ce sujet-là. Je me contenterai de rapporter un passage que je trouve dans un libelle des ligueux. *Les ca-*

chots construits par cest hypocrite n'estoient que pour servir de couverture à ses lascivetez, meschancetez, orlures et sodomies : Jean d'Espéron en sçait bien quelque chose, lequel ne m'en peut dementir : les plus sages ont fort bien dit que ce n'estoit qu'une amuse-fol, et cages ordonnées pour y mettre d'autres oyseaux, qu'une simplicité religieuse qui a esté le vray moyen pour se sequester de tous les princes et gens de bien, qui n'estoyent (comme cest apparent hermite) touchez au cœur de l'esprit d'hypocrisie (66). Du Verdier observe que *les prédicateurs*, et entre autres Maurice Poncet, *criaient contre ces confreries et ces processions du roi.* Celui qu'il nomme fut, ce me semble, le plus emporté de tous. Je rapporte ce que Pierre Matthieu en a dit, vous y verrez que l'on crut que tous ces actes de dévotion extérieure n'étaient que grimaces, sans aucun amendement intérieur. « Le dimanche vingt-sept de mars 1583, le roy fit emprisonner le religieux Poncet, qui preschoit le caresme à Nostre Dame, pour ce que trop librement il avoit presché le samedy precedent contre ceste nouvelle confrairie (67), appellant la confrairie des hypocrites et atheistes : Et qu'il ne soit vray (dit-il en ces propres mots) j'ay esté adverty de bon lieu que hier au soir, qui estoit le vendredy de leur procession, la broche tournoit pour le souper de ces gros penitens, et qu'apres avoir mangé le gras chappon, ils eurent pour collation de nuict le petit tendron qu'on leur tenoit tout prest. Ah ! malheureux hypocrites, vous vous moquez donc de Dieu sous le masque, et portez par contenance un fouët à vostre ceinture ? Ce n'est pas là de par Dieu où il le faudroit porter : c'est sur votre dos et sur vos espaules, et vous en estriller très-bien : il n'y a pas un de vous qui ne l'ait bien gagné. Pour lesquelles parolles le roy, sans vouloir autrement parler à luy, disant que c'estoit un vieil fol, le fit conduire dans son coche par le chevalier du Guet en son abbaye de Saint-Pere

(62) Thnao., *lib. LXIII, pag. 187.*

(63) Du Verdier, *Prosopographie, tom. III, pag. 2559.*

(64) *Là même, pag. 2560.*

(65) *La même, p. 2559.*

(66) Martyre des deux frères, *folio 5, édition de 1589, in-8°.*

(67) C'était celle des pénitens.

» à Melun, sans luy faire autre mal
 » que la peur qu'il eut, y allant,
 » qu'on ne le jettast dans la rivière
 » (68). »

(P) *Il fut éloquent, ... il aime les sciences; ... mais on trouva du contre-temps à cela, et à la peine qu'il prit d'apprendre la langue latine.*] Mézerai rapporte le précis de la harangue que fit ce prince aux états de Blois, l'an 1576, et il ajoute (69): « Cette belle harangue, prononcée par la bouche d'un roi, avec une action vraiment royale et une grâce merveilleuse, fut reçue de toute l'assistance avec un applaudissement général, mais non sans quelque douleur des plus sages, qui, admirant en ce prince tant de belles qualités extérieures, regrettaient en eux-mêmes que sa nourriture n'eût pas correspondu à sa naissance, et ne pouvaient louer la beauté naturelle de son génie, qu'ils ne détestassent au même temps ceux qui l'avaient malheureusement corrompue. » Il donne aussi le précis de la harangue que ce même prince prononça à l'ouverture des états de Blois, l'an 1588, et il y prépare son lecteur par ces paroles (70): *Il leur fit une belle harangue dans laquelle il garda ce tempérament qu'il voulut bien les assurer qu'il avait oublié les injures passées, mais que c'était à condition que, toutes factions éteintes, son autorité se rétablirait en son entier. Ce qu'il déduisit avec tant d'art et de politesse, que s'il n'eût été question que de paraître bon orateur, il eût remporté ce qu'il désirait.* Confirmons cet éloge par une lettre qu'un des députés (71) aux états de Blois écrivit. « La plus belle et docte harangue qui fut jamais oyée, non pas d'un roy, mais je dis d'un des meilleurs orateurs du monde, et eut telle grace, telle assurance, telle gravité et douceur à la prononcer, qu'il tira les larmes des yeux à plusieurs, du nombre desquels je ne me veux exempter; car je senty, à la voix

» de ce prince, tant d'émotion en
 » mon ame, qu'il fallut malgré moy,
 » que les larmes en rendissent tes-
 » moignage: il remoustra avec tant
 » de pitié les miseres de ce royaume,
 » fit avec tant de vivacité entendre
 » le regret qu'il en avoit, compara
 » la félicité, etc. (72). » Il serait inutile de m'objecter qu'on lui faisait ses harangues; car cela n'empêcherait point qu'il n'ait dû passer pour très-éloquent, vu la manière dont il haranguait. Ceux qui occupent les premières places dans les parlemens ne laissent pas quelquefois de mériter les éloges de bons orateurs, quoiqu'ils fassent composer par d'autres les discours qu'ils font à l'ouverture des audiences; et combien y a-t-il d'excellens prédicateurs qui ne composent pas eux-mêmes ce qu'ils récitent? Mais n'en demeurons point là, rapportons encore un passage de Mézerai qui témoignera que ce monarque parlait très-bien sur-le-champ (73). » Il se rendit si éloquent avec la disposition naturelle qu'il y avait, que s'il pouvait y avoir de l'excès à une si belle chose, il aurait eu sujet de dire qu'il l'était trop. Aussi se plaisait-il merveilleusement aux grandes assemblées et aux actions d'apparat, où il se trouvait que sa harangue était toujours la plus belle, et que même les réponses qu'il faisait sans préméditation aux députés et aux ambassadeurs, valaient mieux que leurs pièces préparées avec beaucoup d'art et de peine (74). » Je ne sais si ce grand historien a jamais insinué que les harangues de ce prince étaient l'ouvrage d'un autre. Je sais bien que M. de Thou rapporte que l'on croyait que Morvillier était l'auteur de celle qui fut prononcée par le roi aux états de Blois, l'an 1576 (75); mais je suis sûr que si ce prince ne composait pas lui-même ces pièces-là, il y apportait pour le moins son examen, ses avis et ses corrections. Ce que je m'en vais dire me le persuade.

Il eut beaucoup de passion d'en-

(68) Pierre Matthieu, Histoire des derniers troubles, pag. m. 15.

(69) Mézerai, Histoire de France, tom. III, pag. 422. Voyez aussi pag. 481.

(70) La même, pag. 714.

(71) En 1588.

(72) Marecl, Histoire de France, tom. IV, pag. 602.

(73) Mézerai, Histoire de France, tom. III, pag. 799.

(74) La même, pag. 481.

(75) Thuau., lib. LXIII, pag. 179.

tendre parfaitement la langue française, et de la parler poliment et correctement. La peine qu'il prit pour cela eut tout le succès qu'il en pouvait espérer. *Noster Gallie rex Henricus III, elegantie sermonis sui studiosus (aliquot præsertim ante obitum annis, quo tempore plura regia quàm multi credunt, habebat) haud infelici et inutili studio, fuit. In eo enim tandem excelluit: et ita quidem ut non minus castigatum quàm ornatum esse cuperet* (76). Il devinait par le style l'auteur d'un livre: c'est par-là qu'il crut qu'Henri Étienne avait fait un certain ouvrage qui avait paru sans nom d'auteur (77): il ne s'y trompa point. Il prit à cœur les intérêts de sa langue, et ayant commandé à Henri Étienne d'en montrer les avantages et l'excellence, il le pressa si vivement de composer ce traité, qu'il fallut lui en apporter bientôt un exemplaire (78). J'ai dit ailleurs (79) qu'il souhaita que ce savant homme fit un parallèle entre les cicéroniens d'Italie et les cicéroniens de France. J'ai dit aussi (80) qu'il aimait Bodin à cause des discours savans qu'il l'entendait faire. Il y eut bien d'autres personnes doctes dont il aimait la conversation. Notez qu'en 1579 il donna 3,000 livres à Henri Étienne, et une pension de 300 livres par an (81).

Il me reste à prouver que l'on jugea qu'il employait à ces choses un temps qu'il devait donner à des affaires plus pressantes. « Si jamais prince eust sujet de crainte, ce fut lors (82): toutesfois ce nouveau roy, comme s'il eust été exposé en la tranquillité d'une profonde paix, au lieu d'endosser le har-

nois, se faisoit enseigner d'un costé la grammaire et langue latine par Doron (qu'il fit depuis conseiller au grand conseil), et d'un autre costé exerceoit une forme de concert et académie avec les sieurs de Pibrac, Ronsard, et autres beaux-espri's à certains jours, auxquels chacun discouroit sur telle matiere qu'ils s'estoyent auparavant designée. Noble et digne exercice vrayement, mais non convenable aux affaires que lors ce prince avoit sur les bras. Ces nouvelles leçons de grammaire me donnent sujet d'esclater par une collece ces six vers latins.

- » *Gallia dum passim civilibus occidit armis,*
- » *Et cinere obruitur senisepulta suo,*
- » *Grammaticam exercet mediâ rex noster in aula,*
- » *Dicere jamque potest vir generosus, amo.*
- » *Declinare cupit, verè declinat et ille;*
- » *Rex bis qui fuerat, fit modò grammaticus* (83).

M. de Pibrac avant dit un jour à Pasquier (84) qu'il avait entendu que Marillac (85) avait composé cette épigramme, ajouta que s'il en estoit assure, il lui seroit reparer sa faute; car il n'appartient pas à un subject de se jouer de cette façon sur les mœurs et déportements de son prince (86): « Cela seroit bon, reparer » tit Pasquier (87), en la bouche » d'un autre que de vous, qui devez » penser, que si un roy, qui est » exposé à la vaine de tous ses subjects, ne met quelque bride à ses actions, il est fort malaisé qu'il puisse commander aux mescontentements de ceux qui plus le respectent; et que telle maniere de vers venoit non d'une main ennemie de sa majesté, ains qui en estoit idolastre, mais fâchée de le voir tomber par ce moyen au mespris de tout son peuple; voire que nous devons tous souhaiter au cas qui lors se presentoit, que ces épiques tombast es mains de nostre roy, pour luy estre une leçon, non de la grammaire la-

(76) Henricus Stephanus, *epist. dedicator. Tractatus de Lipsii Latinitate, pag. 11.*

(77) *Iidem, ibidem.*

(78) *Ita ergodictes fuerit, ut intra breve temporis spatium non solum compositum sed excusum etiam afferre ad illum oportuerit. Idem, ibidem.*

(79) Citation (3) de l'article BUNEL (Pierre), tom. IV, pag. 248.

(80) Citation (27) de l'article BODIN, tom. III, pag. 515.

(81) La Caille, *Histoire de l'imprimerie*, pag. 135.

(82) C'est-à-dire, au temps de la guerre civile que lui suscitèrent, au commencement de son règne, le duc d'Alençon et le roi de Navarre.

(83) Pasquier, *Lettres, liv. XIX, tom. II, pag. 482.*

(84) *Là même, pag. 483.*

(85) *Jeune advocat de grande promesse. Pasquier, Lettres, tom. II, pag. 483.*

(86) *Là même, pag. 484.*

(87) *Là même.*

» tine , mais de ce qu'il avoit de
» faire. »

(Q) *On lui avait fait goûter de reconnaître pour son successeur le fils aîné du duc de Lorraine.*] M. de Schomberg détourna le coup : j'ai la copie (88) d'un mémoire qu'il dressa sur ce sujet, et qui m'a paru très-digne d'être inséré ici tout du long.

« *Mémoire du sieur de Schomberg.*

» Quelque temps après la mort de
» mesieurs de Guise avenue à Blois,
» il fut proposé par le cardinal de....
» de la part de sa sainteté , que si sa
» majesté vouloit déclarer le mar-
» quis du Pont, son neveu, heritier
» de la couronne, et le faire recevoir
» pour tel avec les solennitez requi-
» ses, que sa sainteté s'assùroit que
» le roy d'Espagne bailleroit l'infante
» en mariage audit sieur marquis,
» et qu'en ce faisant tous les trou-
» bles de France prendroient fin. A
» quoy le roy estant prest à se lais-
» ser aller, et ce par la persuasion
» de quelques-uns qui pour lors es-
» toient près de sa majesté, M. de
» Schomberg rompit ce coup par tel-
» les raisons : Que ce seroit invertir
» l'ordre de France, abolir les lois
» fondamentales, laisser à la postérité
» un argument certain de sa lascheté
» et pusillanimité, dont sa majesté à
» bon droit seroit blasmée par les
» histoires, et ses serviteurs et su-
» jets notez de perfidie et déloyauté,
» duquel vice, quant à luy, il ne
» vouloit estre taché : Que cette
» guerre étoit entre les François con-
» tre les François, lesquels de prime
» face se montrent chauds, et puis
» après se reduisoient eux-mêmes à
» la raison : Que sa majesté ne mist
» peine qu'à vivre, gagner le temps,
» et se donner de garde de quelque
» méchant déterminé, qui en ces
» premières fureurs pouroit entre-
» prendre contre sa personne, pour
» à quoy remedier sa majesté com-
» mandast luy estre fait une cami-

» solle œilletée pour la porter ordi-
» nairement. Chose qui fut bien ar-
» restée, mais point executée. Ayant
» donc ledit sieur de Schomberg fait
» changer d'avis au roy par la re-
» montrance susdite, sa majesté luy
» commanda de luy dire, par quels
» moyens il pensoit qu'elle pust ap-
» païser cette émotion d'armes. A
» quoy ledit sieur de Schomberg
» ayant incontinent satisfait, supplia
» le roy de ne s'arrester plus aux
» maximes que jusqu'ici il avoit ten-
» nues, et de ne s'imaginer que cet-
» te affaire pouvoit estre accommo-
» dée par son accoutumée connivence
» et douceur ; ainsy, qu'il falloit
» qu'il se resolust à user de la force
» des armes, et qu'il se rendist le
» plus fort en la campagne ; qu'à cet
» effect il falloit qu'il contremandast
» M. de Nevers qui pour lors étoit
» devant la Garnache, donnast as-
» surance au roy de Navarre de se
» retirer avec ses forces auprès de
» luy pour l'assister, envoyer en
» Allemagne, Italie, Angleterre,
» Dannemarek, et envers tous les
» potentats pour leur faire entendre
» la justice de sa cause et la consé-
» quence d'icelle, les priant de le
» secourir de leurs moyens pour
» dresser une grosse armée de forces
» étrangères. Cette proposition fut
» fort disputée, et principalement
» par M. de Nevers, mesine jusqu'à
» dire qu'elle étoit hérétique ; que le
» pape ny pas un des catholiques ne
» trouveroient bon de voir ledit roy
» de Navarre prez de sa majesté. Au
» contraire, M. de Schomberg de-
» mourant ferme disoit que cette
» guerre ne touchoit en facon quel-
» conque la religion, ains l'estat, et
» que sa majesté ne pouvoit se servir
» de personne du monde avec tant
» de fiance que dudit sieur roy, pour
» estre iceluy intéressé à la conser-
» vation de sondit estat, avec plu-
» sieurs autres belles raisons qu'il y
» ajouta, lesquelles eurent tant de
» forces, que des lors le traicté avec
» ledit roy commença à Blois, et fut
» depuis executé à Tours où la pré-
» miere entreveue se fit entre les
» deux rois. Donc à juste occasion
» fut le service signalé que ledit
» sieur de Schomberg fit lors à la
» France en ces deux points, nom-

(88) *Elle m'a été communiquée par M. Marais (dont on a parlé, tom. VII, pag. 305, à la fin de la remarque (Q) du troisième duc de Guise), avoent au parlement de Paris, et il y a joint cette note : Dans une instruction d'Henri III au sieur de la Clyette, allant à Florence, je trouve que ce M. de Schomberg est nommé conseiller de sa majesté, en son conseil d'estat, et maréchal de ses gens de guerre allemands.*

» mément à la maison de Bourbon.
 » Il fut aussy avisé alors par le roy
 » que ledit sieur de Schomberg es-
 » crivist au président Jeannin, pour
 » contenir M. de Mayenne en son
 » devoir : mais sa majesté ayant en-
 » tendu le portement dudit sieur de
 » Mayenne de Lyon, et son chemi-
 » nement par degà, ladite lettre ne
 » fut envoyée et est encor entre mes
 » papiers en Allemagne, pleine de
 » belles raisons et persuasions, qui
 » depuis ont porté coup à la réduc-
 » tion dudit duc de Mayenne. »

(R) *Ce que le député de la ligue eut ordre de représenter au pape après que le jacobin Jacques Clément eut assassiné le roi.*] On ne saurait conserver trop soigneusement les pièces qui sont des preuves authentiques de la fureur dont la plupart des Français furent saisis sous Henri III, et quelques années après sa mort. Il se trouvera assez de gens qui tâcheront d'obscurcir la vérité de ces faits-là : il faut aller au-devant de leurs attentats ; car plus on s'éloigne du siècle où les choses se sont passées, plus est-il facile de chicaner. Il n'y avait pas encore cent ans qu'Henri III était mort, quand un anonyme osa publier un traité (89) pour soutenir que Jacques Clément ne tua point ce monarque. C'est nier qu'il soit jour en plein midi. Vous trouverez des circonstances convaincantes contre ce moine dans l'écrit dont j'ai reçu une copie (90), et que j'insère ici tout entier.

« *Extrait de ce qui a esté représenté au pape par le commandeur de Dieu, ambassadeur pour l'union des catholiques à Rome.*

» C'estoit lors (91), très-saint pere,
 » que le mal paroissoit plus extrême,
 » et qu'avec plus de persévérance
 » que jamais les prieres tant du
 » clergé que du peuple continuoient,
 » et faut croire certainement qu'el-
 » les ont forcé la divine majesté à
 » commiseration, laquelle ne vou-

(89) *Intitulé : La Fatalité de Saint-Cloud. Il fut imprimé l'an 1672. Le jésuite Maimbourg en parle, et le réfute en peu de mots, dans l'histoire de la Ligue, liv. III, pag. n. 353.*

(90) *Le même M. Marais me l'a communiqué.*

(91) *Il venait de représenter le meurtre de M^r de Guise, et les révolutions qui le suivirent.*

» lut laisser tant de gens de bien, et
 » si zelés à sa sainte cause, en plus
 » long suspens de sa bonté et mise-
 » ricorde, ains les delivrer de lan-
 » gueur par un si grand et merveil-
 » leux effet, que tant plus il est
 » considéré tant plus éleve-t-il nos
 » pensées à la meditation et admira-
 » tion de ses jugemens incomprehen-
 » sibles. C'est la mort du roy adve-
 » nue d'une façon si étrange, que la
 » vérité d'icelle et l'impossibilité
 » que l'on y objectoit furent long-
 » temps à combattre à qui l'empor-
 » teroit : enfin la nouvelle fut ave-
 » rée par plusieurs concurrens avis,
 » et encor que vostre sainteté en ait
 » en de particuliers avis d'ailleurs,
 » j'estime qu'elle ne sera point im-
 » portunée du discours que je luy en
 » feray. Un religieux de l'ordre de
 » saint Dominique du couvent de
 » Paris, nommé frere Jacques Cle-
 » ment, aagé de vingt-trois ou vingt-
 » quatre ans, natif du village de Sor-
 » bonne au diocese de Sens, et le der-
 » nier de trois cents ou quatre cents
 » qui sont audit couvent, néanmoins
 » divinement élu et choisi pour un si
 » genereux exploit que celui que
 » Dieu a fait par ses mains, s'estoit
 » plusieurs fois vanté (92) parmy ses
 » confreres, mesme depuis la route de
 » Sensis qu'il voyoit les affaires des
 » ennemis prosperer, que le roy ne
 » mourroit jamais que de ses mains,
 » dequoy les autres tiroient occasion
 » de se moquer, l'appellant par der-
 » rision, le capitaine Clément. Mais
 » cela ne le faisoit point departir de
 » ce sentiment et mouvement. Au
 » contraire il se fortifia tellement au
 » desir de l'exécution qu'il se rendit
 » constant en ce dessein, ne faisant
 » plus qu'excogiter le moyen pour
 » luy en faciliter l'issue. En cette
 » entreprise il falloit se resoudre à la
 » mort, et de quel genre de supplice
 » il n'en pouvoit arbitrer. Aussy ne
 » se vouloit-il point garantir du plus
 » cruel qu'on luy eust voulu impo-
 » ser, qui est une constance si admi-
 » rable en la qualité de religieux,
 » qu'elle ne sauroit trouver d'exem-
 » ple en ce siècle. Pour venir au fait,
 » il sent très-secretement pratiquer
 » les lettres d'aucuns politiques, et

(92) NUTA FERRE.

» fit avec eux qu'ils donneroient
 » bien ample avis au roy de ce qui
 » se tramoit dans la ville à l'avantage
 » de ses affaires. Il reçut quelques
 » paroles d'eux de créance et
 » obtint du comte de Brienne prisonnier
 » au chasteau du Louvre un
 » passeport pour avoir un plus favorable
 » accez en l'armée des ennemis. Or ayant
 » tout ce qui luy estoit nécessaire pour
 » aller trouver le roy, il partit de Paris le
 » dernier jour de juillet pour aller à
 » Saint-Cloud, et prit congé des autres
 » religieux (93), les exhortant de
 » faire priere pour luy, leur disant
 » qu'il alloit pour le service de Dieu
 » delivrer les peuples de misere sans
 » aucune esperance de retourner, et
 » ne se soucioit point pourvû que
 » Dieu luy fist la grace de ne faillir
 » à son dessein, de l'évenement duquel
 » ils oyroient parler dans 24
 » heures. Estant ledit jour arrivé à
 » Saint-Cloud, il ne put trouver le
 » moyen de parler au roy, il y passa
 » la nuit qui luy pouvoit donner
 » autre conseil. Le lendemain premier
 » aoust, il s'adressa au sieur de la
 » Guesle, procureur général du roy en
 » la cour de parlement de Paris, dont
 » il s'estoit rendu absent, et luy ayant
 » fait entendre qu'il estoit là envoyé
 » chargé des lettres de la part des
 » bons serveurs du roy et de quelques
 » paroles de créance pour choses
 » importantes grandement au service
 » sa majesté, il le pria aussy de le
 » vouloir introduire pour le
 » charger de son devoir. Le roy en
 » estant averti commanda qu'on luy
 » amenast ce religieux, et se retirant
 » à part dans son cabinet où il parla
 » plus d'un quart d'heure à luy, et
 » pendant luy donnoit ses lettres
 » une à une jusqu'à la dernière; et
 » le roy luy ayant demandé si c'estoit
 » tout, le religieux luy respondit,
 » je croy que non, sire, et qu'il
 » y en devoit encor avoir quelques-unes.
 » Ainsy passant la main plus
 » avant dans sa manche tira le
 » couteau qu'il y avoit, frappant le
 » roy au ventricule, lequel se sentant
 » frappé jetta un cry et saisit le
 » couteau à la main du jacobin
 » tenant en la blessure, duquel il

(93) NOTA BENE.

» l'offensa beaucoup et en donna un
 » coup au visage du religieux, lequel
 » reçut à l'heure mesme une infinité
 » de coups de ceux qui estoient
 » accourus au cry du roy, et pendant
 » qu'on le massacroit ainsi, on tient
 » qu'il dit ce propos, *je loue Dieu
 » de mourir si doucement, car je ne
 » pensois pas passer de cette vie
 » ainsy et en estre quitte à si bon
 » marché*; et fut son corps mort
 » jetté en pleine rue, et puis après
 » bruslé, comme on rapporta à M.
 » de Mayenne. Le roy mourut ainsy
 » la nuit d'après sa blessure à deux
 » heures après minuit. Vostre sainteté
 » notera s'il luy plaist quelques-unes
 » de ces grandes circonstances de ce
 » fait-là, pource qu'il avint le jour
 » que l'église celebrea la feste de
 » saint Pierre aux liens, que Dieu
 » delivra miraculeusement par son
 » ange des mains d'Herodes et de
 » toute l'attente du peuple des
 » Juifs ausquels il devoit estre
 » produit; et les catholiques peuvent
 » dire qu'à tel jour Dieu les a
 » delivrez des mains des hérétiques,
 » et du joug d'un prince qui portoit
 » en son ame le desir de combler de
 » desolations toute la chrestienté.
 » Et à quel jour, très-saint pere,
 » pourroit mieus estre autorisé de
 » la puissance de Dieu le monitoire
 » de vostre sainteté envers le roy
 » impenitent et contempteur du
 » saint siege apostolique? Quand
 » 24 heures après l'assassinat de M.
 » de Guise, ledit roy de sang froid
 » fit inhumainement massacrer
 » feu M. le cardinal son frere, l'on
 » observe que le mot du guet que
 » l'on avoit donné au meurtrier
 » estoit saint Clement. Pendant ce
 » crime si execrable il estoit dans
 » son cabinet à s'en conjourer avec
 » ses mignons et complices desdits
 » meurtriers; et Dieu a permis qu'un
 » religieux nommé Clement (94) fut
 » tué dans son cabinet au milieu
 » d'une grande armée qui n'a
 » scû assurer sa detestable vie.
 » L'impicté l'avoit tellement saisy
 » depuis que l'hipocrisie luy avoit
 » fait place, qu'il n'abhorroit que
 » les prédicateurs qui avoient
 » publiquement argué ses vices,
 » et pour cette occasion ne respiroit
 » que leur ruine

(94) NOTA BENE.

» et de se venger cruellement d'eux ,
 » ce qu'il protestoit ordinairement
 » en ses plus privés discours, où
 » chacun avoit droit d'arbitrer de la
 » peine qu'on leur pouvoit imposer,
 » et il a esté prevenu en ses barba-
 » res desseins d'un simple religieux
 » de l'ordre des freres prescheurs,
 » qui adjoute l'effiet d'une punition
 » divine laquelle les autres luy
 » avoient prédite. Ces choses, très-
 » saint pere, sont à mon avis de telle
 » conséquence que vostre sainteté
 » les jugera dignes de considération.
 » Au surplus, il est notoire que le
 » fait ne vient point des hommes.
 » C'est un très-grand appareil à nos
 » maux que Dieu y a appliqué par
 » le ministère de vostre sainteté. Et
 » il faut espérer que par sa bonne
 » intervention, il y ajoutera la gue-
 » rison entiere, à l'effiet de quoy je
 » luy feray très-humbles requestes et
 » supplications dont j'ay charge tant
 » de M. de Mayenne que desdits sieurs
 » du conseil général, lesquels elle
 » honorera tant s'il luy plaist que de
 » les recevoir de bonne part.»

Non-seulement cette pièce fournit des preuves invincibles contre tous ceux qui voudraient nier que Jacques Clément ait commis l'assassinat, mais aussi contre tous ceux qui entreprennent de disculper ses confrères les jacobins de Paris. M. Varillas s'est érigé en rapporteur des raisons de ces mauvais apologistes (95), et n'a rien dit pour les réfuter. Il étale d'abord ce que l'on allègue pour la justification des jacobins en général, et puis voici comme il parle (96) : *Mais un particulier d'entre eux, qui étoit le père Bernard Guyart, a fait imprimer un livre à la tête duquel il n'a pas osé mettre son nom. Il y prétend justifier l'ordre de Saint-Dominique du meurtre de Henri III.* Le mais qui est au commencement de la période, prépare tous les lecteurs à l'apologie particulière de Jacques Clément, personne ne se peut imaginer que Bernard Guyart ait entrepris autre chose, et néanmoins M. Varillas ne parle que de la justification générale de l'ordre de Saint-Dominique. Que les grammairiens fassent le

procès à l'historien qui place si mal les particules qu'ils nomment *adversatives* : je leur laisse cette fonction, et je me contente de cet autre point de censure. Le traité de qui a pour titre, *La Fatalité de Saint-Cloud*, est sans doute le même ouvrage qui, selon M. Varillas, fut publié par Bernard Guyart : or le but principal de ce traité-là est de montrer que Jacques Clément ne tua point Henri III. M. Varillas a donc grand tort de ne faire pas considérer cet ouvrage sous cette idée-là, mais sous l'idée d'une apologie générale des dominicains. Cette faute me paraît plus excusable que celle de n'avoir point dit que le livre de la Fatalité de Saint-Cloud ne doit empêcher personne de s'en tenir à l'opinion générale. M. Maimbourg a fait son devoir quand il a dit que, nonobstant ce livre-là, il faut reconnaître Jacques Clément coupable du parricide, et qu'il vaut mieux en tomber d'accord de bonne foi, avec la voix publique, de quelque profession que l'on soit (97). Il n'est pas si raisonnable dans ce qu'il ajoute. *Fu principalement, dit-il, que l'honneur des jacobins n'en souffre nullement. Car enfin les fautes sont personnelles; et il n'y a point d'homme de bon sens qui s'avise jamais de rapprocher le crime d'un particulier à un ordre aussi saint..... que celui de Saint-Dominique.* C'est un discours sans solidité : le crime de Jacques Clément n'est pas une faute personnelle ; c'est le crime du couvent des jacobins de Paris. Ils surent son dessein (98), ils ne l'en détournèrent pas, ils en approuvèrent l'exécution. Son prieur fut puni de mort, bien convaincu par plusieurs témoins d'avoir fait en chaire l'éloge de cet assassin (99) ; et comme la ville de Paris et les prédicateurs principalement donnèrent mille bénédictions et mille louanges au moine qui avait tué le roi, et que toutes les autres villes du royaume qui étaient dans le parti de la ligue, et le pape même (100), louèrent cette infâme

(97) Maimbourg, Histoire de la Ligue, liv. III, pag. 354.

(98) Voyez, ci-dessus, le Mémoire du député de la Ligue à la cour de Rome.

(99) Thuanus, lib. XCVIII, pag. 346.

(100) Idem, lib. XCV, pag. 302.

(95) Varillas, Histoire de Henri III, liv. XI, pag. 252, édition de Hollande.

(96) Là même, pag. 253.

action, on peut assurer que le crime de Jacques Clément fut celui de toute la ligue et celui de la cour de Rome ; car les auteurs, les conseillers, les approbateurs d'une action, sont censés être de la même catégorie. Je le montrerai en quelque autre endroit (101).

(S) *Pendant qu'ils laisseront sans réplique les observations de Pierre-Victor Cayet.*] Considérez bien ses paroles (102) : « Les huguenots disent, » *la mort a emporté ce roy de ce » monde en l'autre, mais (circon-* » *stance notable) en la chambre mes-* » *me où l'on tient avoir esté prins le » conseil de ceste furieuse journée » de la Saint Barthelemy, l'an » 1572.* Ces paroles sont couchées dans l'Adjonction faicte à l'inventaire de l'histoire de France par Montliard. Le livre du Recueil des cinq Roys, imprimé à Geneve, assure le mesme en presque semblables termes : et dans le livre de l'Etat de l'Eglise, faict par Jean Taffin, ministre, sont ces mots : « *On a remarqué, avec providence de » Dieu, que cela advint en la cham-* » *bre mesme en laquelle, l'an 1572,* » *avoit esté prins le conseil de ceste » furieuse journée de Saint Barthe-* » *lemy. Voylà des circonstances no-* » *tables, et des remarques de la pro-* » *vidence de Dieu, legerement et,* » *j'userai de ce mot, faulsement pu-* » *bliés. Car, à la Saint Barthelemy,* » *le lieu où fut blessé le roy, appar-* » *tenoit à un bourgeois de Paris,* » *nommé Chapelier, et le posseda » encor plus de deux ans après, où » sa majesté n'avoit jamais entré es-* » *tant duc d'Anjou, et n'y entra que » long-temps après son retour de Po-* » *logne. Quand la royne, sa mere, » l'acheta ce fut après la mort du feu » roy Charles, en intention d'y faire » bastir : mais comme elle vid que » ce lieu estoit trop petit, elle le » bailla, l'an 1577, à la femme du » sieur Hierosme de Gondy, lequel » fit abattre le logis, et le changer » tout de nouveau, l'ayant embelli » de grottes et fontaines, et rendu » tel, que depuis il a esté fréquenté*

» par les princes et seigneurs, ce » qu'il n'estoit auparavant : or celui » qui a compilé le susdit Recueil des » cinq Roys, duquel Montliard et » Taffin ont tiré ce qu'ils ont mis » dans leurs livres (car il avoit pré- » mièrement escrit qu'eux), use de » ces termes : *On dit qu'en ceste » mesme chambre avoient esté prins » les conseils des massacres, etc.* » Voilà un *ouy dire* inventé par l'auteur dudit Recueil : son invention est prise dans les Mémoires et petits Discours, imprimez l'an 79, à Geneve, touchant ce qui estoit advenu à la journée de Saint Barthelemy, où ils disent que les conseils en furent pris à Saint-Cloud et aux Tuilleries..... Or, pour trouver quelque couleur à ceste calomnie, l'auteur dudit Recueil, sur ce que le roy a esté tué en la maison de Gondy, en tire ceste conjecture, et coule ce mot de *on dit, qu'en ceste mesme chambre, etc.* Montliard, qui a escrit depuis luy, passe plus avant, et dit, *ont tient, etc.* Ce n'est plus desja un *ouy dire*, à son compte il y en a qui le croyent ; mais le ministre Taffin, plus asseuré, et qui en a escrit le dernier, l'asseure, et dit que c'est une *providence de Dieu.* Quel mensonge ! Aussi M. le procureur-général en ayant fait sa plainte à la cour contre Montliard, ces mots furent rayez de son livre avec beaucoup d'autres, et luy en fut en une grande peine, s'excusant sur l'ouy-dire : mais depuis, son livre estant r'imprimé à Geneve, tout y a esté remis, et passe pour croyance parmi les gens de ce costé-là (103).

Si les faits que Cayet débite touchant la maison où Henri III fut assassiné sont véritables, il ne faut plus douter que les auteurs protestans qu'il réfute n'aient eu grand tort, et que les mystérieuses circonstances qu'ils ont pris la peine de faire observer, ne soient de pures illusions, et de vaines imaginations d'esprits crédules. Mais s'ils avoient pu prouver que Cayet se trompe, ils seraient louables d'avoir rétabli, dans l'édition de Geneve, ce que Montliard avait été obligé de supprimer. Il est sûr que selon l'ordre, et selon le train d'une pro-

(101) Dans l'article PROBUS. [Bayle n'a pas donné cet article.]

(102) CAYET, Chronologie novenaire, à l'ann. 1588, folio 22^o verso.

(103) *Idem, ibid., folio 215.*

cédure exacte, l'on eût dû faire savoir au public, dans l'édition de Genève, pourquoy l'on rétablissait cela, c'est-à-dire que l'on aurait dû justifier, par de fortes preuves de fait, que le conseil du massacre s'était tenu à Saint-Cloud dans la même chambre où le jacobin tua Henri III. Mon édition de l'Inventaire de Jean de Serres est de Rouen, 1612 (104), et contient l'endroit que le procureur général avait fait ôter. M. de Mézerai suppose que les réflexions des huguenots descendaient dans un détail plus mystérieux. Ils *écrivirent*, dit-il (105), que le roi *avoit esté blessé à mesme heure, à mesme jour, au mesme lieu, et dans la mesme chambre où il avoit conclud le massacre de la Saint Barthelemy*. Il ne dit rien contre cela, il ne cite aucun auteur, il n'imite en rien Pierre Cayet. Cette mystérieuse remarque se trouve encore plus fortement dans un livre qu'on intitule *Journal des choses mémorables advenues durant tout le règne de Henri III, roy de France et de Pologne*, et que l'on a imprimé peut-être plus de vingt fois en Hollande, avec trois ou quatre pièces satiriques (106). La dernière édition est de l'an 1699. Le Journal y est plus ample que dans l'édition de l'an 1693. Or voici ce que l'on trouve à la fin des additions (107): *Plus on recherche d'observations et de particularitez dans un si miraculeux accident (108), plus on y trouve de merveilles; si qu'à la postérité cette mort leur sera une merveille remplie d'infinites merveilles; entre lesquelles on a observé celle-ci comme très-digne de remarque, et cependant très-véritable; c'est qu'au lieu même, au logis même, au jour même, à l'heure même, le roi revenant de ses affaires comme il faisoit quand il fut tué, le massacre de la Saint Barthelemy avoit été conclu, le pauvre roi dernier, qu'on appelloit lors Monsieur, prési-*

doit au conseil, assavoir au bourg Saint-Cloud, au logis de Gondy; le premier jour d'août 1572, dans la même chambre et à la même heure, qui étoit à huit heures du matin, de déjeuner, qui étoit de trois broches de perdreaux, attendant les conspirateurs de cette maudite action en bas. Notez que cette addition était superflue; car tout ce qu'elle contient de considérable se voit dans les mêmes termes au Journal de Henri III, à l'édition de 1693 (109), et à celle de 1699 (110), et je crois aussi qu'on le trouve aux éditions précédentes.

Si l'on était assuré que ce Journal, tel que les libraires de Hollande l'ont publié, est l'ouvrage d'un catholique, l'on serait certain que les réflexions des protestans sur les circonstances de la mort de Henri III sont moins fortes que celles d'un écrivain de l'autre parti. Les trois auteurs protestans que Victor Cayet réfute ont renvié les uns sur les autres: le premier se contenta d'un *on dit*: le second ne fut pas content d'un mot si faible, il employa un *on tient*: le troisième s'exprima encore plus positivement. C'est ainsi que l'on en use ordinairement dans le débit des nouvelles: le dernier qui parle est presque toujours le plus décisif et le plus chargé de faits. Il semble qu'il s'agisse d'une emplette d'enean, où l'on enchérit les uns sur les autres, parce que la marchandise n'est adjugée qu'au plus offrant et dernier enchérisseur. Mais quoi qu'il en soit le journaliste de Henri III va plus loin que les trois enchérisseurs protestans. Il donne le fait, non-seulement comme *très-digne de remarque*, mais aussi comme *très-véritable*. Le père Anselme (111) attribue ce Journal à M. Servin *. Cela ne s'accorde pas mal avec les lettres initiales dont on s'est servi dans les éditions du livre (112). Mais M. Pélisson assu-

(109) *Pag.* 129.

(110) *Là même.*

(111) Anselme, Histoire des grands Officiers, *pag.* 375.

* Servin publia, en 1621, la première édition de ce livre, qu'à cause de cela on lui a quelquefois attribué. Le véritable auteur est Pierre de l'Estuile. Ce n'est au reste qu'un extrait de son manuscrit qu'on a publié. L'édition la plus estimée est celle que donna Leduchat, 1744, cinq vol. in-8°.

(112) *On voit au revers du titre ces paroles*: Journal du Règne de Henri III, composé par

(104) *Il y a au titre*: se vendent à Rouen, chez Etienne Véreul, dans la Cour du Palais.

(105) Mézerai, Histoire de France, tom. III, *pag.* m. 759.

(106) *Le Divorce satirique; les Amours du grand Alcandre; la Confession catholique de Sancy; Discours merveilleux de la Vie de Catherine de Médicis.*

(107) Journal de Henri III, *pag.* 316, 317, édition de 1699.

(108) *C'est-à-dire, la mort de Henri III.*

re (113) que M. de l'Estoile, l'un des quarante de l'Académie française, était fils d'un audencier à la chancellerie de Paris, qui « avait recueilli » plusieurs mémoires des affaires de son temps, desquels un de ses amis, à qui il les avait prêtés, tira le livre intitulé, *Journal de ce qui s'est passé sous Henri III.* » La question est de savoir si ceux qui ont manié le manuscrit avant qu'on le publiât, ou depuis qu'on l'eut publié la première fois, n'y ont rien ajouté, ou retranché, ou sophistiqué. C'est en tout cas le devoir de ceux qui s'appuieront sur cette partie du Journal de répondre aux raisons de Pierre Cayet.

M. S. A. G. A. P. D. P. Or vous remplissez fort juste ces lettres initiales par, M. Servin, avocat-général au Parlement de Paris.

(113) Péllisson, Histoire de l'Académie française, pag. m. 330.

HENRI IV, roi de France, a été un des plus grands princes dont l'histoire de ces derniers siècles fasse mention; et l'on peut dire que si l'amour des femmes lui eût permis de faire agir toutes ses belles qualités (A) selon toute l'étendue de leurs forces, il aurait ou surpassé ou égalé les héros que l'on admire le plus. Si la première fois qu'il débaucha la fille ou la femme de son prochain, il en eût été puni de la même manière que Pierre Abélard *, il serait devenu capable de conquérir toute l'Europe (B), et il aurait pu effacer la gloire des Alexandre et des César. Ce serait en vain qu'on m'objecterait qu'un semblable châtimement lui eût ôté le courage (C). Ce fut son incontinence prodigieuse (D) qui l'empêcha de s'élever autant qu'il aurait pu faire; mais, malgré ce puissant

obstacle, il n'a pas laissé de mériter à très-juste titre le surnom qu'il porte (a). Pour s'en convaincre il suffit de considérer les difficultés étonnantes qu'il surmonta, avant que d'être affermi sur le trône; et l'état florissant où il remit son royaume, qu'il avait trouvé dans la plus affreuse désolation qu'on se puisse imaginer. Il hérita de cette couronne dans un degré de parenté fort éloigné (E). Nous connaîtrions apparemment, et nous admirerions beaucoup plus le fonds de son grand mérite, s'il avait vécu cinq ou six ans plus qu'il n'a fait; car il était sur le point de commencer l'exécution d'un vaste dessein (b), lorsqu'il fut tué dans son carrosse, le 14 de mai 1610, par le nommé Ravailiac. Il y a des historiens qui disent que cela lui avait été prédit le jour précédent (F): mais ceux qui ont approfondi cette affaire y ont trouvé de la fausseté. Il était si généreux, qu'il n'y a point d'apparence qu'il ait jamais conseillé au duc d'Alençon de se défaire de Catherine de Médicis (G). Cependant il y a des mémoires qui l'assurent. Il est la destinée ordinaire des grands hommes, je veux dire qu'il fut malheureux dans son domestique. Les deux femmes qu'il épousa successivement, la dernière pendant la vie de la première, lui causèrent mille chagrins (H). Il méritait cela, puisqu'il tenait si peu de compte des lois sacrées

(a) On l'appelle Henri-le-Grand. Voyez, tom III, pag. 111, la citation (47) de l'article BARCLAY Jean).

(b) Voyez à l'ann 1610, son Histoire composée par Hardouin de Péréfixe.

* Voltaire, dans son *Essai sur les Mœurs*, chap. 174, relève vivement cette phrase que Condorcet ne regarde que comme une plaisanterie.

du mariage. Sa seconde femme fut l'une de ces princesses contre lesquelles il avait formé des objections, en examinant avec Rosni quelle femme lui conviendrait (c). Ce qu'il pensait sur le mariage est très-curieux (1) : et il n'y a guère de conversations plus solides et plus agréables que celle qu'il eut sur cette matière. On connut fort clairement que la religion n'était que le faux prétexte de la ligue et du roi d'Espagne ; on le connut, dis-je, par les efforts qui furent faits pour empêcher que le pape ne lui donnât l'absolution. J'ai rapporté en un autre endroit (d) les plaisanteries de d'Aubigné, sur les coups de gaule que reçurent les procureurs de ce prince quand il fut absous à Rome. J'en dirai encore ici quelque chose (K).

Henri IV naquit à Pau en Béarn, le 13 de décembre 1553 (e). Antoine de Bourbon, son père, et Jeanne d'Albret, sa mère, l'amènèrent à la cour de France dès qu'il eut cinq ans ; mais ils n'y séjournèrent que peu de mois, et s'en retournèrent en Béarn (f). Antoine revint à la cour après la mort de Henri II. Il fut déclaré lieutenant général du royaume après la mort de François II. Il fit venir auprès de lui la reine, sa femme, et le prince, son fils. Il mourut d'une blessure qu'il avait reçue au siège de Rouen, l'an 1562, après quoi sa femme, qu'il avait assez maltraitée (L), s'en retourna en

Béarn où elle embrassa ouvertement le calvinisme (g). Elle laissa son fils à la cour de France, sous la conduite d'un sage précepteur nommé la Gaucherie. Elle le fit venir à Pau, l'an 1566, et lui donna Florent Christien en la place de la Gaucherie qui était décédé. (h). Ce nouveau précepteur, bon huguenot, éleva le prince dans la doctrine des protestans. Jeanne d'Albret se déclara leur protectrice, l'an 1569, et vint pour cet effet à la Rochelle avec son fils, qu'elle dévoua dès lors à la défense de cette nouvelle religion. En cette qualité il fut déclaré chef du parti, et son oncle, le prince de Condé, son lieutenant avec l'amiral de Coligny (i). Il était à l'armée quand la bataille de Moucontour se donna, et brûlait d'envie de jouer des mains, mais on ne lui permit pas, de peur de hasarder sa personne (k). Il suivit l'armée depuis ce temps-là jusques à la paix qui fut conclue, le 11 d'août 1570, et puis il retourna en Béarn. Son mariage avec la princesse Marguerite, sœur de Charles IX, fut célébré à Paris, au mois d'août 1572. Sa mère était venue à Paris quelques mois auparavant pour travailler aux préparatifs des noces et y était morte pendant que son fils était en chemin. Il commença à apprendre la qualité de roi, lorsqu'il eut reçu en Poitou la nouvelle de cette mort (l). Tout le monde

(c) Voyez la remarque (I).

(d) Dans l'article BOTERO, tom. 17, pag. 20, remarque (C).

(e) Péréfixe, Histoire de Henri-le-Grand, pag. m. 15.

(f) Là même, pag. 20.

(g) Là même, pag. 22.

(h) Là même, pag. 23.

(i) Là même, pag. 24.

(k) Là même, pag. 25.

(l) Là même, pag. 29.

sait que le massacre de la Saint-Barthélemy fut commis peu de jours après les noces de ce nouveau roi, et que ce prince, se voyant réduit à l'alternative de la mort ou de la messe, choisit le dernier parti. Les réponses que certains auteurs lui font faire sont des fantaisies de leur cerveau (M), et témoignent seulement l'envie qu'ils ont de mettre à profit leurs lectures. Il fut obligé de demeurer malgré lui à la cour de France quelques années. Il y sut très-bien dissimuler ses chagrins : il les chassa même, il les dissipa souvent par le secours de quelque galanterie, à quoi son tempérament et la corruption des dames prêtaient toutes sortes de facilités. La dame de Sauves, femme d'un secrétaire d'état, fut l'une de ses principales maîtresses (m). Il ne s'amusa pas tellement à faire l'amour, qu'il n'entrât aussi quelquefois dans des intrigues d'état : il eut part à celles qui furent formées pour ôter le gouvernement à la reine-mère, et chasser les Guises de la cour (n). Cette reine, ayant découvert ces pratiques (o), le fit arrêter, lui et le duc d'Alençon, et leur donna des gardes, et voulut qu'ils fussent interrogés sur plusieurs cas très-atroces (p) (N). Ces deux princes furent mis en liberté par Henri III, au-devant duquel Catherine de Médicis les avait menés jusqu'au pont de Beauvoisin (q). Le roi

de Navarre s'évada enfin, l'an 1576, et se retira à Alençon (r). Il rentra dans le parti huguenot et professa de nouveau sa première religion (s). Les Rochellois le reçurent dans leur ville, et après qu'il y eut séjourné quelques mois, il alla prendre possession de son gouvernement de Guyenne (t). Depuis ce temps-là, jusqu'en 1589, sa vie fut un mélange de combats et de négociations, et d'amourettes. Sa femme lui était un grand embarras, et ne laissa point quelquefois de lui être utile (O). Il y eut souvent des ruptures et des pacifications entre lui et la cour de France; mais enfin Henri III se confédéra avec lui tout de bon et de bonne foi, pour résister à la ligue qui était plus furieuse que jamais depuis la mort du duc et du cardinal de Guise. La réconciliation et la confédération de ces deux rois fut conclue au mois d'avril 1589 : leur entrevue se passa à Tours, le 30 du même mois, avec de grandes démonstrations d'un contentement réciproque. Ils joignirent leurs troupes quelque temps après pour faire le siège de Paris. Ils le firent en personne, et ils étaient sur le point de subjuguier cette grande ville, et de la châtier selon son mérite, lorsque le roi de France fut tué par Jacques Clément, au bourg de Saint-Cloud. Le roi de Navarre lui succéda, le 2 d'août 1589; mais ce ne fut qu'avec de très-grandes difficultés, et qu'en renonçant à la religion protestan-

(m) Là même, pag. 39.

(n) Là même, pag. 35.

(o) En 1574.

(p) Péréfixe, pag. 36.

(q) Là même, pag. 37 et 38.

(r) Là même, pag. 46.

(s) Là même, pag. 47.

(t) Là même, pag. 48.

te, qu'il força la ligue à le reconnaître pour roi. La ville de Paris persista dans sa révolte jusqu'au 22 de mars 1594. Je veux dire que le roi n'y fit son entrée que ce jour-là. Il déclara la guerre aux Espagnols l'année suivante, et n'eut guère de sujet d'en être content. Il y perdit beaucoup plus qu'il n'y gagna; mais, par un bonheur inconnu à tous ses prédécesseurs, il fit un traité de paix où il se dédommagea de ses pertes (P). Ce traité fut conclu à Vervins, le 2 de mai 1598. Depuis ce jour-là jusques à sa mort le royaume fut exempt de guerres civiles et de guerres étrangères; si vous exceptez l'expédition de l'an 1600. Elle fut entreprise contre le duc de Savoie, et dura fort peu, et fut suivie d'un traité avantageux (u), comme elle avait été accompagnée d'actions glorieuses. Si la valeur et le grand courage de ce roi n'eussent paru en cent occasions, on eût regardé sans doute comme une faiblesse, et comme un effet de timidité, les bontés immenses qu'il eut pour ses plus mortels ennemis; mais, parce qu'on ne le pouvait soupçonner de poltronnerie, on eut beaucoup de raison de s'imaginer qu'il en usa de la sorte par une clémence généreuse. Et il est certain que la politique même la plus raffinée exigeait cela de lui: il ne pouvait convertir ses ennemis que par ce moyen: il le trouva même trop court ce moyen unique; car il ne put convertir qu'une partie des li-gueux: quantité de prêtres s'o-

(u) *Celui de l'échange de la Bresse, etc., pour le marquisat de Saluces.*

piniaîtrèrent à ne prier point Dieu pour lui (Q). On remarque dans le Dictionnaire de Moréri, *que plus de cinquante historiens, et plus de cinq cents panégyristes, ou poètes, ou orateurs, ont parlé de ce grand monarque avec éloge* *. Il est certain d'un autre côté que beaucoup d'auteurs ont malignement flétri sa gloire, et se sont fort appliqués à exténuer ses bonnes actions, et à mettre en vue ses défauts. M. de Sully s'en plaint, et réfute leurs médisances, et soutient entre autres choses qu'il n'est pas vrai que ce prince se laissât extorquer par ses maîtresses tout ce qu'elles souhaitaient (R). Je crois néanmoins que s'il n'eût point eu de fidèles serviteurs qui traversaient l'avidité de ces harpies, et dont il approuvait la résistance, elles l'eussent dominé plus absolument. Les occasions où il eut la force de se démêler des pièges qu'on lui tendait par de belles filles (S) furent rares; mais il y en eut pourtant. Ceux dont il avait éprouvé la fidélité lui pouvaient donner des avis sans qu'il s'en fâchât, et l'on n'a point ouï dire que Villeroi ait encouru sa disgrâce pour lui avoir dit

* On a attribué à Henri IV une traduction des *Commentaires de César*, qui, s'il fallait en croire la *Bibliothèque historique de la France*, n°. 3880, aurait été imprimée en 1650 in-folio. M. Barbier (dans son *Examen critique et complément des Dictionnaires historiques*, I, 178-179) traite ce livre d'imaginaire. M. Barbier dit qu'à la Bibliothèque du Roi on trouve aujourd'hui un manuscrit qui était jadis dans la bibliothèque-Ségnier, et qui contient la traduction faite par Henri IV des cinq premiers livres de César. Les corrections de la main du précepteur de Henri IV, nommé la Gaucherie, autorisent à conclure que c'étaient les versions du royal écolier.

une chose assez capable de déplaire (T). On ne peut nier que ce prince n'ait eu un grand fonds de générosité qui éloignait de sa conduite une infinité de ruses qu'on ne remarque que trop dans ceux qui gouvernent. Nous verrons sur ce sujet le jugement (U) qu'il porta de l'artifice dont un roi de France s'était servi *.

* Dans l'édition commencée à Leipsic en 1801, et qui n'a pas été terminée, du *Dictionnaire* de Bayle, on a cousu à la fin de cet article, et comme si c'était du texte de l'auteur, un assez long passage lardé de remarques à l'instar de Bayle, le tout extrait des chapitres IV et XXVIII de la quatrième partie de la *Réponse aux questions d'un provincial*. Il est impossible d'approuver la forme de l'addition des éditeurs de Leipsic; et, pour le fond, il est plus simple de renvoyer aux chapitres qui viennent d'être cités de la *Réponse aux questions d'un provincial*.

(A) *Si l'amour des femmes lui eût permis de faire agir toutes ses belles qualités.* On ne peut pas dire de lui, comme de quelques grands capitaines qui aimaient fort les plaisirs (1), qu'il y renonçait quand le bien de ses affaires le demandait; car il laissa perdre tous les avantages de la victoire de Coutras, afin de courir vers une maîtresse. Écoutez Mézerai (2). « La vaillance du roi de Navarre se » signala bien plus en cette journée, » que ne fit sa conduite à en recueillir les avantages: car bien loin de » tirer droit vers l'armée étrangère, » comme le prince de Condé le voulait, promettant, si on lui donnait des troupes, de s'aller saisir du passage de Saumur, il laissa séparer son armée victorieuse, s'étant contenté de prendre serment des capitaines, qu'ils se rendraient, le 20 de novembre, sur les confins de l'Angoumois et du Périgord, pour marcher vers les reîtres. Il garda seulement cinq cents chevaux, et, emmenant le comte de Soissons avec lui, perça dans la Gascogne, où le violent amour qu'il avait pour la

» belle comtesse de Guiche l'attirait » comme par force (3). » L'une des plus grandes affaires qu'Henri IV ait jamais eues sur les bras, fut sans doute le siège d'Amiens. Cependant il y mena la belle Gabrielle, et il la logea auprès de lui; et il l'eût retenue pendant toute cette difficile expédition, s'il eût suivi ses désirs: mais il fut bientôt contraint d'éloigner ce scandale de la vue des soldats, non-seulement par leurs murmures qui venaient jusqu'à ses oreilles, mais aussi par les reproches du maréchal de Biron (4).

Ce que j'ai dit au commencement de cette remarque, qu'il y a eu de grands capitaines qui aimaient fort les plaisirs, et qui les quittaient au besoin, n'est pas inconnu à ceux qui savent le caractère d'Alcibiade et de Sylla. Voyez ce qu'a dit Salluste de ce dernier: *Sulla..... animo ingenti, cupidus voluptatum, sed gloria cupidior: otio luxurioso esse, tamen ab negotiis nunquam voluptas remorata* (5). Voici ce que l'on a dit d'Alcibiade: *Quum tempus posceret, laboriosus (Alcibiades), patiens, liberalis, splendidus non minus in vita, quam victu: affabilis, blandus, temporibus callidissimus inserviens. Idem simul ac se remiserat, nec causa suberat quare animi laborem perferret, luxuriosus, dissolutus, libidinosus, intemperans reperiebatur, ut omnes admirarentur in uno homine tantam inesse dissimilitudinem, tamque diversam naturam* (6). On verra d'autres exemples dans la remarque (A) de l'article de SURÉNA, tom. III.

(B) *S'il... eût été puni de la même manière que Pierre Abélard, il serait devenu capable de conquérir toute l'Europe.* Au contraire, me dira-t-on, il serait devenu lâche et poltron; car les mêmes esprits qui le portaient à l'amour des femmes le rendaient vaillant, et l'on n'a vu guère de grands guerriers qui n'aient été impudiques.

(3) Voyez les Annot. sur les Amours du grand Alexandre, num. 3, où l'on cite le *Cic.* livre de *M.* de Thou. Voyez aussi les Remarques sur la Confession catholique de Saocy, pag. 552, édit. de 1693.

(4) Mézerai, Abrégé chronolog., tom. VI, pag. 170, à l'ann. 1595.

(5) Sallust., in Bello Jugurt., pag. m. 362

(6) Cornélius Nepos, in Alcibiade.

(1) Voyez la fin de cette remarque.

(2) Mézerai, Abrégé chronolog., tom. V, pag. 308, à l'ann. 1587.

Je réponds qu'encore qu'il soit certain que plusieurs grands capitaines ont été d'une complexion fort amoureuse, il ne s'ensuit pas que leur courage et leur impudicité aient eu le même principe dans leur tempérament. Ces deux qualités avaient chacune leur cause, et tout ce que l'on peut dire est que ces deux causes concouraient à former le tempérament de ces personnes. Mais il est aisé de prouver qu'il n'y a nulle liaison entre ces deux qualités. Combien y a-t-il de gens poltrons et plus timides que des lièvres (7), qui sont d'une vigueur prodigieuse dans l'acte vénérien? A-t-on jamais vu d'homme plus brave et plus intrépide que le maréchal de Gassion, qui haïssait les femmes mortellement (8)? Le comte de Tilli, qui garda son pucelage toute sa vie (9), n'a-t-il pas été l'un des grands capitaines du XVII^e. siècle? M. de Turenne, qui n'était point débauché, n'égalait-il pas ces foudres de guerre qui vivaient en même temps que lui, et dont les déréglemens ne faisaient guère moins de bruit que leurs triomphes? Et pour dire quelque chose de plus fort, ne sait-on pas que le brave Sigismond Battori, prince de Transilvanie, surnommé *l'invincible* (10) à cause de ses grands exploits, *était aussi lâche dans l'exercice de Vénus qu'il étoit brave dans celui de Mars*; et qu'ayant avoué son impuissance (11), son mariage avec Marie Christine, fille de Charles, archiduc de Grets, fut déclaré nul? Il y a des eunuques qui ont été de très-braves généraux d'armée; car, sans remonter au fameux Narsès qui vivait sous l'empire de Justin II, au VI^e. siècle, ne sait-on pas que l'un des plus vaillans généraux de Soliman était eunuque (12)?

(7) Cette comparaison me fait souvenir qu'il n'y a point d'animaux plus timides et plus lâches que les lièvres.

(8) Voyez sa Vie, au IV^e. tome, pag. 329 et suiv.

(9) *Veneris vinique expertem totâ etate se fuisse jactaverat*. Puffendorf, *Res. Suecicar. lib. IV*, pag. 64, col. 2. Voyez aussi Blanc, *Histoire de Bavière, tom. IV*, pag. 381.

(10) Discours historique et politique sur les causes de la guerre de Hongrie, imprimé à Cologne, 1666, pag. 264.

(11) Discours historique et politique sur les causes de la guerre de Hongrie, pag. 266.

(12) *Erat Halis Eunuchus, sed corporis defectum animo pensat at: de cætero staturâ brevi,*

Il ne fut pas heureux, je l'avoue, dans l'expédition de Hongrie, l'an 1556, et il mourut même du chagrin de n'avoir pas soutenu sa réputation, ni rempli l'attente publique (13): mais il ne laissait pas d'avoir un grand cœur; son chagrin mortel en est une preuve. Voyez M. de Thou, qui rapporte la plaisanterie dont cet eunuque se servit, quand on lui vint rapporter une fort mauvaise nouvelle, c'étoit celle de la prise de Strigonic. Voilà bien de quoi! répondit-il au messager: c'est peu de chose; ma grande perte, la voilà, poursuivit-il en montrant la région du bas-ventre. *Ejus rei cum trepidus nuncius ad eum venisset, ipsâ vultus consternatione magnum aliquod malum professus, purpuratus non sine circumstantium risu consternationis nuntium illudens, et Strigonicum, quod nullo negotio recuperari posset, amissionem elevans; his verbis eum excepsisse dicitur: Quam tu mihi cladem ingentem, fatue, quod tantum incommodum navras? ea demum mihi clades deploranda contigit, cum hinc (genitalium sedem ostentans) ea membra ademta sunt, quibus vir eram* (14) (*). Concluons de tout cela que si Henri IV eût été traité comme Abélard, il n'aurait rien perdu, ni de son courage, ni de sa prudence, ni de son esprit. Origène, Photius, Abélard, sont une preuve manifeste que la privation des organes masculins n'est d'aucune conséquence au préjudice des dons naturels de l'âme.

(C) *Ce serait en vain qu'on m'objecterait qu'un semblable châtimement lui eût ôté le courage.*] Vous trouverez dans la remarque précédente le commentaire ou la preuve que ceci peut exiger. J'y ajouterai cependant, par forme d'appendice, les observations qui suivent. Annibal, l'un des

sufflato corpore, colore buceo, subtristi vultu, torvis oculis, et inter latos et eminentes humeros depresso capite, ac prominentibus ex ore duobus veluti aruginis dentibus deformis. Thuan., *lib. XVII*, pag. 361.

(13) *Fractus ac inglorius Bulam se contulit, ubi dux, qui tantam de se initio expectationem excitaverat, dolore atque ignominia expeditionis inauspicatae invasam vitam cum morte commutavit.* Id., *ibid.*

(14) *Idem, ibidem.*

(*) Tiré des Légations turques de Busbeck, lettre III, pag. 196 de ses Œuvres, édit. de 1623. REM. CRIT.

plus grands capitaines de l'antiquité, ne fut-il point chaste? *Constat Annibalem..... pudicitiam tantam inter tot captivas habuisse, ut in Africâ natum quivis negaret* (15). Nous ne trouvons pas que Scipion l'Africain ait été d'un tempérament fort amoureux, et il donna un bel exemple de pudicité pendant son expédition d'Espagne. Les historiens (16) l'en louent extrêmement. Drusus, frère de l'empereur Tibère, et l'un des plus grands capitaines de l'antiquité; fut d'une extrême sagesse par rapport aux femmes (17). La bravoure de l'empereur Aurélien fut incomparable et accompagnée de beaucoup de chasteté. On lui ferait tort si l'on faisait la moindre comparaison entre sa bravoure et celle de cet impudique Proculus qui s'érigea en tyran, et dont Flavius Vopiscus nous a conservé une lettre que je me garderai bien de traduire. Je ne la rapporte qu'en latin. *Tacendum non est, quod et ipse gloriatur in quadam sua epistola, quam ipsam melius est ponere quam de eâ plurimum dicere*. Proculus Metiano affini S. D. Centum ex Sarnatiâ virgines cepi. Ex his unâ nocte decem iuivi: omnes tamen, quod in me erat, mulieres intra dies xv reddidi. *Gloriatur (ut vides) rem ineptam, et satis libidinosam: atque inter fortes se haberi credit si criminum densitate coalescat. Hic tamen quum etiam post honores militares se improbè et libidinosè, tamen fortiter ageret,..... in imperium vocatus est* (18). Vous voyez là qu'on témoigne qu'il fut bon soldat; mais, encore un coup, ce n'était pas une valeur qui approchât de celle d'Aurélien. Que dirons-nous d'Alexandre, dont le courage était extraordinaire? On a donné à sa chasteté beaucoup plus d'éloges qu'il ne méritait; mais néanmoins il faut convenir que de son tempérament il avait plus d'indifférence que d'inclination pour le beau sexe; et cela suffit à réfuter ceux qui s'imaginent je ne sais quelle liaison machinale entre l'impudicité et la

bravoure. J'ajoute aux exemples modernes que j'ai déjà rapportés (19), celui d'un brave qui vivait au XVI^e. siècle, et qui mérita le titre de *chevalier sans peur et sans reproche*. On entendra bien, à cette marque, que je veux parler de Bayard. L'amour ne le maîtrisa jamais, et il s'en montra le maître dans des occasions dangereuses. Voyez sa Vie. Quel catalogue n'aurais-je pas à donner, si j'entreprenais la liste de ceux qui ont ressemblé à Sardanapale, gens qui n'étaient braves qu'au lit, lâches et poltrons partout ailleurs. Caligula, Néron, Héliogabale, furent-ils guerriers? Ne se plongèrent-ils pas avec des excès infâmes dans les débauches impudiques? Domitien, inventeur d'un nouveau mot (20) pour ces mauvais exercices où il signalait ses forces, a-t-il jamais passé pour un bon soldat, ou pour un bon capitaine? Ceux que l'on nommait autrefois *minguons de couchette* se voulaient quelquefois mêler du métier des armes, afin de se tirer du mépris à quoi les soupçons de poltronnerie les exposaient auprès des braves; mais ils s'en acquittaient si mal, qu'on pouvait leur appliquer avec beaucoup de raison ce que Jupiter répondit à Vénus, quand elle lui fit ses plaintes de la blessure qu'elle avait reçue en voulant secourir Énée dans un combat: Ne vous mêlez pas de guerre, ce n'est point votre partage, faites l'amour.

Ὁ ὅτι, τέκνον ἐμόν, δίδοται πολεμῖα ἔργα.
'Αλλὰ σύγ' ἱμερέντα μετέρχεο ἔργα γάμοιο.

Non tibi, filia mea, commissa sunt bellica opera;

Quia tu desiderabilia obi munera nuptiarum (21).

Hélène faisait à Paris une semblable exhortation, comme on l'a vu ci-dessus dans une remarque où je réfute M. de Mézerai (22). Cet historien s'imagina que les dames aiment les bra-

(15) *Justin., lib. XXXII, sub finem.*

(16) *Livius, lib. XXVI, sub finem. Valerius Maximus, lib. IV, cap. III, num. 1.*

(17) *Voyez, tom. I, pag. 111, la remarque (B) de l'article de la première ΑΝΤΟΝΙΑ.*

(18) *Flavius Vopiscus, in Proculo, pag. m. 733, tom. II.*

(20) *Libidinis nimie assiduitatem concubitibus velut exercitationis genus clinopalen vocabat. Suetonius, in Domit., cap. XXII.*

(21) *Homerus, Iliad., lib. V, vs. 428.*

(22) *Remarque (O), citation (47) de l'article du troisième duc de Γουισε, tom. VII, pag. 303.*

ves parce qu'elles supposent qu'ils ne sont pas moins vigoureux dans les exercices de l'amour, que dans les combats. Il n'entre pas bien dans leurs motifs; la gloire ou la vanité sont le grand ressort de leur prévention en faveur des braves. Montluc observe que les femmes aimeraient mieux être veuves, que de voir venir de l'armée leurs maris en bonne santé, et chargés de honte et de déshonneur. Il est visible que l'impudicité n'a point de part à cela; et, puisque c'est une nouvelle preuve contre Mézerai, je rapporte ici les paroles de Montluc. Il s'adresse aux gouverneurs d'une place, et leur montre le préjudice qu'ils se feront s'ils la gardent mal. *Non seulement votre maître, continuera-t-il (23), les princes et seigneurs vous verront de mauvais œil, mais les femmes et les enfans. Et veux encore passer plus outre, que votre propre femme encores qu'elle suce semblant de vous aymer, elle vous hayra et estimera moins dans son cœur. Car le naturel de toutes les femmes est tel, qu'elles hayssent mortellement les couards et les poltrons encores qu'ils soyent bien peignez. Et ayment les hardis et courageux, pour laïds et difformes qu'ils soyent. Elles participent à votre honte. Et quoy qu'elles soyent entre vos bras dedans le lict, faisant semblant d'estre bien aises de votre retour, elles voudroyent que vous fussiez estez estouffé, ou qu'une canonnade vous eust emporté. Car tout ainsi que nous pensons, que la plus grand'honte d'un homme est d'avoir une femme putain, les femmes aussi pensent que la plus grand'honte qu'elles ayent est d'avoir un mary couard. Ainsi vous voilà bien accommodé, monsieur le gouverneur qui aurez perdu votre place, veu que dans vostre propre lict on vous maudira.*

(D) *Son incontinence prodigieuse.*] Je puis bien la nommer ainsi, après les contes que d'Aubigné en a publiés, et surtout après ces paroles d'un très-grave historien : « Si l'histoire faisait des apologies, elle pourrait le justifier de la plus grande partie de ces reproches, non pas toutefois de la manie qu'il avait pour le jeu....

(23) Montluc, *Comment.*, lib. III, pag. m. 500, 501.

» Encore moins le pourrait-elle excuser de son abandonnement aux femmes, qui fut si public et si universel depuis sa jeunesse jusqu'au dernier de ses jours, qu'on ne saurait même lui donner le nom d'aimour et de galanterie (24). » M. de Péréfixe nous va dire quelque chose de bien étrange. *Il serait à souhaiter pour l'honneur de sa mémoire, qu'il n'eût eu que le défaut du jeu. Mais cette fragilité continuelle qu'il avait pour les belles femmes en était un autre bien plus blâmable dans un prince chrétien, dans un homme de son âge, qui était marié, à qui Dieu avait fait tant de grâces, et qui voulait tant de grandes entreprises dans son esprit. Quelquefois il avait des desirs qui étaient passagers, et qui ne l'attachaient que pour une nuit; mais quand il rencontrait des beautés qui le frappaient au cœur, il aimait jusqu'à la folie, et dans ces transports il ne paraissait rien moins que Henri-le-Grand. La fable dit qu'Hercule prit la quenouille et fila pour l'amour de la belle Omphale: Henri fit quelque chose de plus bas pour ses maîtresses. Il se travestit un jour en paysan, et chargea un fardeau de paille sur son cou, pour pouvoir aborder madame Gabrielle; et l'on dit que la marquise de Verneuil l'a vu plus d'une fois à ses pieds essuyer ses dédains et ses injures (25). Ce devait être un cruel chagrin aux bons huguenots de voir que leur chef menait une vie si scandaleuse jusqu'au milieu de la Rochelle. Il y débaucha la fille d'un officier de robe longue, et en eut un fils. L'église lui avait souvent remontré sa faute, qu'il confessait assez ingénument; mais il ne se laissa persuader à la reconnaissance publiquement qu'un peu avant la bataille de Coutras (26). Vous trouverez les circonstances de cela dans la Vie de M. du Plessis Moruai (27).*

(E) *Il hérita de la couronne dans un degré de parenté fort éloigné.*] « Ce fut sans doute un rare bonheur que la couronne de France lui

(24) Mézerai, *Abrégé chronol.*, tom. VI, pag. 392.

(25) Péréfixe, *Histoire de Henri-le-Grand*, pag. m. 461, 462, à l'ann. 1609.

(26) Vie de du Plessis Moruai, pag. 108.

(27) *La même.*

» échût, n'y ayant jamais eu de suc-
 » cession plus éloignée que celle-là
 » en aucun état héréditaire ; car il
 » y avait dix à onze degrés de dis-
 » tance de Henri III à lui ; et quand
 » il naquit il y avait neuf princes du
 » sang devant lui, savoir : le roi
 » Henri II et ses cinq fils, le roi An-
 » toine de Navarre son père, et deux
 » fils de cet Antoine, frères aînés de
 » notre Henri. Tous ces princes mou-
 » rurent pour lui faire place à la suc-
 » cession (28). »

(F) *Des historiens disent que sa mort lui avait été prédite le jour précédent.*] Commençons cette remarque par les paroles de Pierre Matthieu (29). « Sur ce la Brosse » scavant medecin et mathematicien » dict au duc de Vendosme, en suite » d'un plus grand discours, que si » le roy pouvoit éviter l'accident » dont il estoit menacé, il vivroit » encores trente ans. On ne veut ja- » mais dire aux roys ce qui leur » peut donner de l'ennui : le duc » de Vendosme, trouvant plus à pro- » pos que la Brosse fust le porteur » de son advis, supplia le roy de » l'ouïr, le roy demanda ce qu'il » vouloit. A ceste parole le duc de » Vendosme se taist, son silence » augmente l'envie de le scavoir, il » le presse, il s'excuse, à la fin le » commandement du roy tire de sa » bouche ce que la Brosse luy avoit » dict. Vous estes un fou, dict le » roy : vous le croyez ? Sire, respond » le duc de Vendosme, en ces choses la creance est desfendue et non » pas la crainte, le salut de vostre » majesté oblige tout le monde, et » moy plus que tous les autres, à » ne rien mespriser ; je la supplie » tres-humblement d'avoir agreable » de l'entendre. Le roy ne le voulut, » et luy desfendit d'en parler : je ne » puis de moins, dict le duc, que » d'en advertir la royne. Le roy re- » pliqua par deux fois que s'il luy » en parloit il ne l'aïmeroit jamais. » Ainsi la Brosse est renvoyé. Je » tiens ce discours, mot à mot, du » duc de Vendosme. » Cela est bien positif ; mais voici une chose qui ne

l'est pas moins, quoiqu'elle renverse de fond en comble le narré de Pierre Matthieu : *Tant il est vrai, c'est un philosophe qui parle* (30), *que la plupart des historiens sont credules et menteurs, et que par là ils confirment toujours la credulité et le mensonge des pronostiques, quand ils rapportent ces comptes sans les refuter. Mais, sans aller plus loin, pourquoy les anciens ne l'auroient-ils pas fait, puis que nous le voyons souvent faire de nostre temps ? Un de nos historiens parlant de la mort de nostre Grand Henry IV n'a-t-il pas dit qu'en ayant esté averty par un prince encore vivant (qu'il n'est pas nécessaire de nommer) la veille que ce malheureux coup arriva, sa majesté meprisant cet advis luy avoit repondu que la Brosse estoit un vieil fol d'astrologue, et le reste. Ce qu'ayant moy-même voulu apprendre par la bouche de ce prince (*1), il y a plus de 30 ans en presence d'une princesse (*2) de grand mérite, il me fit l'honneur de me dire que cela estoit faux. Et depuis deux jours en ca seulement, pour m'en éclaircir davantage, et ne rien publier par escrit de cette consequence sans en estre bien asseuré, j'ay eu l'honneur de luy en reparler en presence de plusieurs personnes de sa maison, et il m'a confirmé la mesme chose ; adjoustant de plus que l'historien (*3) avoit confondu les temps et les choses : et que la Brosse luy avoit bien dit après ce malheureux accident qu'il l'avoit preveu par l'horoscope de sa majesté (comme font toujours les astrologues quand les choses sont arrivées), mais non pas qu'il l'en eust averty la veille pour le dire à sa majesté. Cela est pourtant écrit par un auteur françois, et du mesme temps. Qui ne le croira donc pas à l'advenir ? Pensera-t-on qu'un homme destiné et payé pour faire l'histoire ose dire une chose de cette consequence, et citer mesme un prince vivant qui en pouvoit rendre temoignage, si elle n'estoit pas vraye ? Il est pourtant comme je le dis ; et si*

(28) Péréfixe, Histoire de Henri-le-Grand, pag. m. 514.

(29) Relation de la mort de Henri IV, pag. m. 24.

(30) Pierre Petit, *intendant des fortifications*, Dissertation sur les Comètes, pag. 89.

(*1) M. de Vendôme.

(*2) Malame de Chevreuse.

(*3) Matthieu.

on en doute, on s'en peut éclaircir, et je ne suis pas marry que l'occasion se presente icy de le rapporter, tant afin d'en desabuser la posterité, que pour faire voir qu'il y a beaucoup de choses escrites de cette nature auxquelles on ne doit adjoûter aucune creance.

Remarquez que M. Petit ne rapporte pas tout ceci avec autant de fidélité qu'il l'eût fallu. Il suppose que l'historien a débité que le roi fit cette réponse, *la Brosse est un vieil fol d'astrologue* : mais l'historien ne dit point cela ; car selon lui ce fut au duc de Vendôme que le roi dit, *vous êtes un fou*.

Produisons un second témoin avec sa réfutation. « Le soir du même » couronnement, la Brosse, excellent » médecin et mathématicien, dit au » duc de Vendôme, que si le roi » pouvait éviter un dangereux acci- » dent bien proche dont il était me- » nacé, il vivrait encore trente ans : » et le pria de le faire parler à sa » majesté : mais le roi, entendant le » sujet dont il le voulait entretenir, » ne voulut point voir ni ouïr la » Brosse (31). » La réfutation de cela est contenue dans ces paroles du maréchal de Bassompierre (32) : *Il est faux que la Brosse eût demandé à parler au roi ; mais, s'il l'eût fait, la réponse qu'il (33) a inventée eût été vraie, qu'il (34) eût méprisé de lui parler, car il le tenait pour un fou*. On trouve dans un discours sur la mort de Henri IV, qui est imprimé à la fin des Mémoires du duc de Nevers, que M. le duc de Vendôme a dit à plusieurs personnes que la Brosse ne lui avait point parlé de cela.

(G) *Il n'y a point d'apparence qu'il ait jamais conseillé au duc d'Alençon de se défaire de Catherine de Médicis.* M. le Laboureur raconte que cette reine, voyant Charles IX proche de sa fin, craignit que M. le duc d'Alençon ne fût conseillé de prétendre à l'autorité, et même à la couronne au préjudice du roi de Pologne son frère. Elle ourdit sur cela

le dessein formé d'une conjuration qui lui donnât sujet de s'assurer de sa personne et de celle du roi de Navarre. Elle les retint sous bonne garde au bois de Vincennes, jusques à la mort du roi, sans pourtant les déclarer prisonniers : cependant elle répandit partout le bruit de cette conspiration, pour laquelle elle fit arrêter les maréchaux de Montmorenci et de Cossé ; et, pour lever tout sujet d'en douter, elle immola à cet intérêt d'état deux favoris du duc, la Molle et Coconnaz..... M. le duc d'Alençon lui-même trahit sa cause et ses domestiques dans l'apprehension qu'il eut ; et celui qui fit mieux le personnage d'un roi opprimé, mais incapable de démentir son caractère, fut Henri IV, lors roi de Navarre. Ce n'est pas qu'il ne crût qu'il était perdu ; et ce fut dans cette pensée qu'il fut accusé, selon que j'ai appris de quelques mémoires, d'avoir conseillé à monsieur de faire le malade pour obliger la reine à le venir voir, et sous prétexte de lui vouloir dire tous deux quelque chose en particulier, faire retirer ceux de sa suite et l'étrangler. Sa raison était celle de leur salut, l'occasion de la mort du roi prêt à expirer, le crédit que le temps donnerait à leurs amis, et que la même politique par laquelle elle renouçait aux lois de la nature et du sang, pour faire périr son propre fils et son gendre, les dispensait pour une plus forte considération que n'était celle de régner, d'avoir horreur d'une action qui sauvait à l'état deux princes qui lui étoient nécessaires, par la mort de celle qui en troublait le repos et qui en causait la ruine. Il n'en eut pas le courage, non plus que la discrétion de le taire quelque temps après ; et c'est la cause de cette haine mortelle et implacable de Catherine de Médicis contre le roi de Navarre ; pour laquelle elle ne craignit pas d'être de la conspiration contre son propre fils Henri III et de brouiller l'état, quand elle le vit sans enfans, pour empêcher que Henri IV ne lui succédât, et pour mettre en sa place Henri duc de Lorraine, son petit-fils à cause de sa fille (35). Selon ces mémoires Henri IV

(31) Duplex, Hist. de Henri IV, pag. 411.

(32) Remarques sur Duplex, pag. 172.

(33) C'est à-dire, Duplex.

(34) C'est à-dire, Henri IV.

(35) Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, tom. II, pag. 381.

voulait être l'un des meurtriers de la reine-mère.

(H) *Ses deux femmes.... lui causèrent mille chagrins.*] Il n'est pas nécessaire de prouver cela à l'égard de Marguerite de Valois : alléguons donc seulement la preuve qui se rapporte à Marie de Médicis. « La haute » estime et l'affection que les Frau- » çais avaient pour lui (36) empê- » chaient que l'on ne s'offensât si » fort de ce libertinage scandaleux ; » mais la reine, sa femme, en avait un » extrême chagrin, qui causait à » toute heure des picoteries entre » eux, et la portait à des dédains, » et à des humeurs fâcheuses. L'ennoi » et le déplaisir de ces brouilleries » domestiques retardaient assurément l'exécution du grand dessein » qu'il avait formé, pour le bien et » le repos perpétuel de la chrétienté, et pour la destruction ensuite de la puissance ottomane » (37). »

(I) *Ce qu'il pensait sur le mariage est très-curieux.*] J'ai à citer un fort long passage ; néanmoins je suis assuré qu'il paraîtra court aux lecteurs curieux : car il contient une espèce de critique d'un bon nombre de princesses, et un raisonnement fort solide de Henri IV sur le choix d'une femme. Voici ce qu'il disait à monsieur de Rosni, son favori (38). « De sorte qu'il semble qu'il ne » reste plus pour l'accomplissement » de ce dessein, sinon de voir s'il » y aura moyen de me trouver une » autre femme, si bien conditionnée » que je ne me jette pas dans le » plus grand des malheurs de cette » vie, qui est (selon mon opinion) » d'avoir une femme laide, mau- » vaise, et despitée, au lieu de l'ayse, » repos, et contentement que je me » serois proposé de trouver en cette » condition : que si l'on obtenoit les » femmes par souhait, afin de ne » me repentir point d'un si hazar- » deux marché, j'en aurois une, la- » quelle auroit, entr'autres bonnes » parties, sept conditions principales, à sçavoir ; beauté en la per-

(36) *C'est-à-dire, pour Henri IV.*

(37) Pécéfixe, Histoire de Henri-le-Grand, pag. m. 463, à l'ann. 1609.

(38) Mémoires de Sully, tom. II, pag. 112, édition de Hollande, in-12.

» sonne, pudicité en la vie, com- » plaisance en l'humeur, habileté en » l'esprit, fécondité en generation, » emineence en extraction, et grands » estats en possession. Mais je croy » (mou amy) que cette femme est » morte, voire peut-estre n'est pas » encor née ny preste à naistre, et » partant voyons un peu ensemble » quelles filles ou femmes, dont nous » ayons ouy parler, seroient à des- » sirer pour moy, soit dehors, soit » dedans le royaume. Et pource que » j'y ay déjà (selon mon advis) plus » pensé que vous : je vous diray pour » le dehors que l'infante d'Espagne, » quelque vicille et laide qu'elle » puisse estre, je m'y accommo- » derois, pourveu qu'avec elle j'es- » pousasse aussi les Pays-Bas, quand » ce devroit estre à la charge de » vous redonner le comté de Be- » thune ; je ne refuserois pas non » plus la princesse Reibelle (39) d'An- » gleterre, si, comme l'on publie » que l'estat luy appartient, elle en » avoit esté seulement declarée pre- » somptive heritiere : mais il ne me » faut pas attendre à l'une ny à » l'autre, car le roy d'Espagne et la » roine d'Angleterre sont bien esloi- » gnez de ce dessein-là. L'on m'a » aussi quelquefois parlé de certaines » princesses d'Allemagne, desquelles » je n'ay pas retenu le nom, mais » les femmes de cette region ne me » reviennent nullement, et pense- » rois, si j'en avois épousé une, » devoir avoir toujours un lot de » vin couché auprès de moy, outre » que j'ay ouy dire qu'il y eut un » jour une reine en France de cette » nation, qui la pensa ruynier ; telle- » ment que tout cela m'en dégonste. » L'on m'a parlé aussi de quelqu'une » des sœurs du prince Maurice ; mais » outre qu'elles sont toutes hugue- » notes, et que cette alliance me » pourroit mettre en soupçon à Rome, » et parmy les zelez catholiques, » qu'elles sont filles d'une non- » nain ; et quelque autre chose, » que je vous diray une autre fois, » m'en aliene la volonté. Le duc de » Florence a aussi une niece que » l'on dit estre assez belle ; mais » estant d'une des moindres maisons

(39) *Je donne ce mot comme je le trouve dans mon édition.*

» de la chretienté qui portent titre
 » de prince , n'y ayant pas plus de
 » soixante ou quatre-vingts ans que
 » ses devanciers n'estoient qu'au rang
 » des plus illustres bourgeois de leur
 » ville , et de la mesme race de la
 » reine-mere Catherine qui a tant
 » fait de maux à la France , et encor
 » plus à moy en particulier, j'ap-
 » prehende cette alliance, de crainte
 » d'y rencontrer aussi mal pour moy,
 » les miens , et l'estat. Voilà toutes
 » les estrangeres dont j'estime avoir
 » esté parlé. Quant à celles de de-
 » dans le royaume, vous avez ma
 » niepee de Guysé, qui seroit une
 » de celles qui me plairoit le plus,
 » nonobstant ce petit bruit que quel-
 » ques malins esprits font courir,
 » qu'elle aime bien autant les pou-
 » lets en papier qu'en fricassée : car
 » pour mon humeur, outre que je
 » croy cela tres-faux, j'aimerois
 » mieux une femme qui fist un peu
 » l'amour, qu'une qui eust mauvais
 » teste, dequoy elle n'est pas soup-
 » çonnée; mais au contraire d'hu-
 » meur fort douce et d'agreable et
 » complaisante conversation, et pour
 » le surplus de bonne maison, belle,
 » de grande taille, et d'apparence
 » d'avoir bientost de beaux enfans,
 » n'y apprehendant rien que la trop
 » grande passion qu'elle tesmoigne
 » pour sa maison, et sur tout ses
 » freres, qui luy pourroient faire
 » naistre des desirs de les eslever
 » à mon prejudice, et plus encor de
 » mes enfans, si jamais la regeuce
 » de l'estat luy tomboit entre les
 » mains. Il y a aussi deux filles en la
 » maison du Mayne, dont l'ainée,
 » quelque noire qu'elle soit, ne me
 » desplairoit pas, estans sages et bien
 » nourries; mais elles sont trop jeu-
 » nettes. Deux en celle d'Aumalle,
 » et trois en celle de Longueville,
 » qui ne sont pas à mespriser pour
 » leurs personnes; mais d'autres rai-
 » sons m'empeschent d'y penser.
 » Voilà pour ce qu'il y a de princesses.
 » Vous avez apres une fille en la
 » maison de Luxembourg, une en la
 » maison de Guimené, ma cousine
 » Catherine de Rohan, mais celle-là
 » est huguenotte et les autres ne me
 » plaisent pas; et puis la fille de
 » la princesse de Conty de la maison
 » de Lucé, qui est une tres-belle

» fille et bien nourrie, aussi seroit-
 » ce celle qui me plairoit le plus, si
 » elle estoit plus aagée; mais quand
 » elles m'agréeroient toutes, pour si
 » peu que j'y recognois, qui est-ce
 » qui m'asseurera que j'y rencontre-
 » ray conjointement les trois prin-
 » cipales conditions que j'y desire,
 » et sans lesquelles je ne voudrois
 » point de femme? A sçavoir qu'elles
 » me feront des fils, qu'elles seront
 » d'humeur douce et complaisante,
 » et d'esprit habile pour me soulager
 » aux affaires sedentaires; et pour
 » bien regir mon estat et mes en-
 » fans, s'il venoit faute de moy avant
 » qu'ils eussent âge, sens et juge-
 » ment, pour essayer de m'imiter :
 » comme apparemment cela est pour
 » m'arriver, me mariant si avant
 » en l'age. Mais quoy donc, Sire
 » (luy respondites-vous), que vous
 » plaist-il entendre par tant d'affir-
 » matives et de négatives, desquel-
 » les je ne saurois conclurre autre
 » chose sinon que vous desirez bien
 » estre marié; mais que vous ne
 » trouvez point de femmes en terre
 » qui vous soient propres? Tellement
 » qu'à ce conte il faudroit implorer
 » l'ayde du ciel, afin qu'il fist ra-
 » jeunir la reine d'Angleterre, et
 » ressusciter Marguerite de Flan-
 » dres, mademoiselle de Bourgogne,
 » Jeanne la Loca, Anne de Bretagne,
 » et Marie Stuart, toutes riches he-
 » ritieres, afin de vous en mettre au
 » choix; car selon l'humeur que vous
 » avez temoigné parlant de Clara
 » Eugénie, vous seriez homme pour
 » agréer quelques-unes de celles-là
 » qui possedoient tant de grands
 » estats. Mais laissant toutes ces im-
 » possibilités et imaginations vaines
 » à part, voyons un peu ce qu'il
 » faut faire, etc.»

(K) *Je dirai encore ici quelque chose sur les coups de gaule.] Je me servirai des paroles d'un ministre wallon (40). Le psaume Miserere fut chanté à la réconciliation de Henwile-Grand, où du Perron et d'Ossat, couchés de leur long la face en bas, représentant le roi de France, en la présence du pontife et du consistoire, reçurent pour ce roi sa pénitence décrétée par ce saint siège, qui fit com-*

(40) Jérémie de Pours, Divine Mélodie du saint Psalmiste, pag. 686.

passer à chacun vers ou couplet, le coup ou revers d'un bâton, le long de la tête, des épaules, et du dos jusqu'aux pieds, de la tête de ce psaume jusqu'aux veaux. Du Perron en ses lettres, folio 172, fait voir le procès verbal de l'absolution de ce roi, par le pape Clément VIII..... D'Ossat, son compagnon en la pénitence royale, montre combien douce elle a été. En l'instruction de l'inquisition il y avait cette hyperbolique expression (41) : Quand les chœurs chantaient *Miserere mei*, le pape à chacun verset *verberabat et percutiebat humeros procuratorum cujuslibet ipsorum virgâ, quam in manibus tenebat*. C'est une cérémonie laquelle nous ne sentions non plus, que si une mouche nous eût passé par-dessus les vêtements.

(L) *Jeanne d'Albret que son mari avoit assez maltraitée.*] Le leurre dont on se servit pour le détacher de la nouvelle religion, fut de lui promettre le royaume de Sardaigne. Il fut assez simple pour se fier à ces promesses; et il commença de se distraire de ceux de la religion peu à peu et de mener une fort mauvaise vie à la royne sa femme, luy estans tendus tous les filets par lesquels un homme ainsi adonné aux femmes qu'il estoit, pouvoit estre surpris : ainsi peu à peu oubliant toute autre chose n'eut plus en sa teste que Sardaigne et les femmes, entre lesquelles une certaine fille de la royne commença avoir bonne part. La royne de Navarre cependant, comme princesse tres-sage et vertueuse qu'elle estoit, taschoit de le reduire, supportant tout ce qu'elle pouvoit, et luy remonstrant ce qu'il devoit à Dieu et aux siens. Mais ce fut en vain, tant il estoit recorellé. Quoy voyant elle n'avoit recours qu'aux larmes et aux prières, faisant pitié à tout le monde fors audit sieur roy son mari. La royne mere en ces entrefaites taschoit de luy persuader de s'accommoder au roy son mari. A quoy finalement elle feit ceste reponse, que plustost que d'aller jamais à la messe, si elle avoit son royaume et son fils en la main, elle les jetteroit tous deux au fond de la mer, pour ne luy estre en

empeschement : ce qui fut cause qu'on la laissa en paix de ce costé (42).

(M) *Les réponses que certains auteurs lui font faire sont des fantaisies de leur cerveau.*] Pendant le massacre, Charles IX fit venir dans son cabinet le roi de Navarre et le prince de Condé, et leur déclara que s'ils ne renoucaient à l'hérésie, ils seraient traités comme l'amiral. Le roi de Navarre, extrêmement étonné de ces mots prononcés avec une voix menaçante, et de l'effroyable spectacle qu'il avoit vu devant ses yeux, répondit fort humblement et en tremblant, qu'il prioit sa majesté de laisser leur vie et leur conscience en repos, et que du reste ils étaient prêts de lui obéir en toutes choses (43). Quoique je ne serve des paroles de Mézerai, l'on peut être sûr que c'est toute la même chose que si j'employais les propres termes d'un historien calviniste; car d'Aubigné (44) rapporte de la même manière la réponse du roi de Navarre; et voici en quoi elle consiste dans l'inventaire de Jean de Serres. « Le roi de Navarre supplie sa majesté se souvenir de sa » promesse, de la consanguinité n'a » guère contractée, et ne le point » violenter en la religion qu'il a dès » son enfance apprise (45). » L'auteur de l'histoire des Choses Mémoires n'en dit pas davantage. Celui des Commentaires de *statu religionis et reipublicæ in regno Galliarum*, n'est pas plus prolige à l'égard du sens, quoiqu'il emploie plus de mots (46); et notez qu'il remarque expressément que la réponse fut faite d'une voix tremblante (47). Ainsi voilà quatre écrivains protestans qui sont conformes à Mézerai. On ne peut donc pas avoir pour suspecte la bonne foi de celui-ci. Cela étant, ne doit-on pas se moquer de l'historien qui allonge de trois ou quatre pages la réponse dont

(42) Bèze, Histoire ecclésiast. des églises, liv. IV, pag. 688, à l'ann. 1561.

(43) Mézerai, Histoire de France, tom. III, pag. 257.

(44) D'Aubigné, tom. II, liv. I, chap. IV, pag. m. 547.

(45) Invent. de l'histoire de France, tom. II, pag. m. 704.

(46) Lib. X, folio m. 53.

(47) *Quæ tamen humilissimo animo et consternato ore ab illo dicebantur.* Ibidem.

(41) D'Ossat, Lettres, folio 172.

il est ici question? *Vostre Henry*, dit-il (48), *fit une responce qui monstra deslors quelle seroit la hauteur de son courage, la profondeur de son sens, et la grande douceur de sa clemence. Il supplia sa majesté de se resouvenir de sa foy donnée, de leur parenté si proche et de leur nouvelle alliance, et de n'apporter aucune violence à la religion qu'il avoit des son enfance succie comme le lait de sa nourrice. Dit, que c'estoit un grand malheur qu'un si grand roy, qui avoit en son ame les semences de toutes grandes vertus, eust esté si pernicieusement conseillé de forcer ses subjets par meurtres et massacres de servir Dieu à sa fantaisie. Qu'il n'y avoit rien qui domptast les peuples courageux, et notamment les François, que la douceur du prince qu'ils reverent quasi autant que Dieu. Que c'estoit le chemin qu'avoit tenu Flaminius pour acquerir aux Romains toute la Grece: en sorte qu'estant le plus fort dans la ville de Thebes, si usa-t-il d'autant de persuasion pour attirer le peuple, qu'eust faict un harangueur de la tribune des harangues: et qu'il falloit qu'il sceust qu'il commandoit à des gens qui ne peuvent supporter toute la liberté ny toute la servitude, et que la puissance royale n'estoit pas une domination sur des esclaves, mais un gouvernement sur des concitoyens. Qu'il avoit oüy dire que ces grands Romains avoient commandé tous les peuples, et s'estoient rendus seigneurs de tout le monde, pour se monstrer sujets à la raison, et ne se laisser emporter à la vengeance (49)..... Vostre majesté scait qu'un seul exemple d'humanité des Romains eut plus de force pour s'emparer des Fallisques estrangers, que toute leur puissance militaire n'avoit sceu faire: qu'eust donc faict la douceur de vostre majesté à l'endroit des protestans ses naturels subjets? Un grand roy comme vous ne doit pas se laisser aller à tout ce qu'il peut faire: mais imiter le soleil qui chemine plus lentement, quand il est le plus eslevé (50)..... Ceux qui*

vous ont si mal conseillé ont plus failly que vous, et sont aussi dignes de peine que ceux qui empoisonnent la fontaine publique, faisans mourir tant de gens qui en boivent. J'ai sauté la plupart des choses que ce long semeur de lieux communs met en la bouche du roi de Navarre; mais je n'ôte rien à la réplique qu'il attribue faussement à Charles IX. « Voyla, ce » dist le roy, de belles pièces que » vous avez apprises de Christien » vostre gouverneur: mais j'en scay » bien une plus belle, que Dieu a » donné le souverain commandement » au prince, les ressorts duquel il » n'est pas loisible au sujet de toucher: la gloire d'obéissance luy » suffit. Allez et faites mon commandement sur peine de la vie: Et bien » que je ne sois tenu de vous rendre » conte de mes actions, si est ce que je veux bien vous faire entendre » que tout grand exemple semble » avoir quelque chose d'iniquité, » qui se recompense par l'utilité publique (51). » Notez qu'il suppose que le roi fit venir séparément le roi de Navarre et le prince de Condé. Les autres historiens racontent que Charles IX manda ces deux princes en même temps.

(N) *La reine-mère voulut que lui et le duc d'Alençon fussent interrogés sur plusieurs cas très-atroces.]* (52) « Le chancelier voulut interroger le » roi de Navarre; mais, quoique » captif et menacé, il ne voulut pas » faire ce tort à sa dignité que de » répondre. Toutefois, pour conten- » ter la reine-mère, il fit un long » discours, lui adressant la parole; » par lequel il déduisait beaucoup » de choses touchant l'état présent » des affaires; mais il ne chargea » jamais personne, comme avait fait » assez faiblement le duc d'Alençon » (53). »

(O) *Sa femme lui était un grand embarras, et ne laissa point quelquefois de lui être utile.]* Catherine de Médicis la lui avait amenée l'an 1578 (54). Il tenait alors sa petite cour à

(48) *Là même, pag. 833.*

(48) Julien Pélés, avocat au Parlement de Paris, Histoire des faits et de la vie de Henri-le-Grand, tom. I, pag. 828.

(49) *Là même, pag. 831.*

(50) *Là même, pag. 832.*

(51) Péréfixe, Histoire de Henri-le-Grand, pag. m. 36, à l'ann. 1574.

(53) *Voyez ci-dessus la remarque (G).*

(54) Péréfixe, Histoire de Henri-le-Grand, pag. 54.

Nérac. (55) *L'un et l'autre des deux époux* furent mécontents de se revoir. » (56) Marguerite, qui aimait le grand éclat de la cour de France, où elle nageait, s'il faut ainsi dire, en pleine intrigue, croyait qu'être en Guienne, c'était un baïssement pour elle ; et Henri, connaissant son humeur et sa conduite, l'eût mieux aimée loin que près. » Toutefois, comme il vit que c'était un mal sans remède, il se résolut de la souffrir, et lui laissa une entière liberté (57)... Et, s'accommodant à la saison et au besoin de ses affaires, il tâchait de tirer des avantages de ses intrigues et de son crédit. Il n'en reçut pas un petit dans la conférence que lui et les députés des Huguenots eurent à Nérac avec la reine-mère. Car, tandis qu'elle pensait les enchanter par les charmes des belles filles qu'elle avait avec elle, et par l'éloquence de Pibrac, Marguerite lui opposa les mêmes artifices, gagna les gentilshommes qui étaient auprès de sa mère par les attraits de ses filles, et elle-même employa si adroitement les siens, qu'elle enchaîna l'esprit et les volontés du pauvre Pibrac *, de sorte qu'il n'agissait que par son mouvement, et tout au rebours des intentions de la reine-mère ; laquelle ne se défiant pas qu'un homme si sage pût être capable d'une telle folie, y fut trompée en plusieurs articles, et portée insensiblement à accorder beaucoup plus aux Huguenots qu'elle n'avait résolu. »

(P) *Par un bonheur inconnu à tous ses prédécesseurs, il fit un traité de paix où il se dédommagea de ses pertes.*] Bodin (58) observe que, depuis cent ans, les Espagnols n'avaient fait aucun traité avec la France sans y avoir eu l'avantage. Il avait raison de parler ainsi : Henri IV est le premier roi de France qui ait gagné quelque chose en faisant la paix avec l'Espagne. Il recouvra toutes les pla-

ces qu'il avait perdues en Picardie : il recouvra Blavet dont les Espagnols étaient maîtres. Cette paix n'échappa point à la critique. Il y eut des gens qui blâmèrent le roi d'Espagne ; il y en eut aussi qui blâmèrent le roi de France. Citons M. de Péréfixe. *Plusieurs d'entre les Français, qui ne savaient pas au vrai le pitoyable état où était le roi d'Espagne et ses affaires, ne pouvaient comprendre comment ce prince avait acheté la paix si cher, que de rendre six ou sept bonnes places, entre autres Calais et Blavet, qu'on pouvait nommer les clefs de la France. Les Espagnols au contraire, qui voyaient que leur roi était moribond, ses finances épuisées, les Pays-Bas ébranlés, le Portugal et ses terres d'Italie sur le point de se révolter, le fils qu'il laissait, bon prince à la vérité, mais qui aimait bien le repos, s'étonnaient que les Français, ayant si bravement repris Amiens, et réuni toutes leurs forces après le traité du duc de Mercœur, n'eussent pas poussé dans les Pays-Bas, parce qu'apparemment ils les eussent emportés ou fort ébréchés. Le roi répondit que s'il avait désiré la paix, ce n'était pas qu'il s'enuyât des inconvénients de la guerre, mais pour donner moyen à la chrétienté de respirer : qu'il savait bien que dans la conjoncture où étaient les choses, il en eût pu tirer de grands avantages ; mais que la main de Dieu renversait souvent les princes dans leurs plus grandes prospérités ; et qu'un sage ne devait jamais, pour l'opinion de quelque événement favorable, s'éloigner d'un bon accord, ni se fier trop sur l'apparence du bonheur présent, qui peut changer par mille accidents imprévus ; étant arrivé bien souvent qu'un homme atterré, et fort blessé, a tué celui qui lui voulait faire demander la vie (59).* Cette réponse d'Henri IV ne s'accorde point avec ce que d'autres veulent qu'il ait dit au duc d'Épernon, qui était présent à la signature du traité de paix : *Avec ce coup de plume, je viens de faire plus d'exploits que je n'en*

(55) *Là même, pag. 57.*

(56) *Là même.*

(57) *Là même, pag. 58.*

* Voyez, tom. XI, la remarque (P) de l'article NAVARRE (Marguerite de Valois, reine de.)

(58) Bodin, de la République, liv. V, chap. I, pag. m. 676.

(59) Péréfixe, Histoire de Henri-le-Grand, pag. 262, 263. Notez que Pierre Matthieu, Histoire de la Paix, liv. I, narrat. III, pag. m. 69, rapporte qu'Henri IV dit une partie de ces choses aux ambassadeurs d'Espagne, qui vinrent assister à son serment.

eusse fait de long-temps avec les meilleures épées de mon royaume (60). Il y a en effet beaucoup d'apparence qu'il ne se promettait rien d'avantageux de la continuation de la guerre; et je suis sûr que les personnes les plus désintéressées et les plus capables de juger de cette espèce de choses furent aussi convaincues de la faiblesse d'esprit que Philippe II fit voir en cette rencontre, que de la prudence qu'Henri IV témoigna en acceptant une telle paix. Les Espagnols eurent honte de la faiblesse de leur roi. Le prince son fils souhailta passionnément qu'une guerre si heureuse fût continuée, et il accabla de sa disgrâce don Christophle de Mora, qui avait représenté dans un conseil, les raisons les plus capables de faire songer à la paix (61). Le roi d'Espagne ne s'ébranla point; désirant avoir la paix à quelque prix que ce fust, il ne trouva condition aucune au traité de Vervins qui le dissuadast de l'approuver, encores que son conseil jugeast la restitution des villes prises avec tant d'heur, et si difficile à reprendre, houteuse et préjudiciable. Il pressa qu'elle fust jurée et exécutée (62), Il y a beaucoup d'apparence qu'il eût eu des sentimens fort opposés à ceux-là, s'il eût été dans la vigueur de son âge. Mais que voulez-vous? c'est un des défauts de la vieillesse d'inspirer la timidité.

Multa senem circumveniunt incommoda : vel quod Quarit, et inventis miser abstinet, ac timet ut : Vel quòd res omnes TIMIDÈ GELIDÈQUE ministrat (63).

J'ai dit ailleurs que les républiques ont un avantage que les royaumes n'ont pas : le souverain, dans les républiques, n'est jamais trop jeune, ni jamais trop vieux : il n'est sujet ni aux infirmités de l'enfance, ni à celles de la vieillesse. Les royaumes n'ont pas ce bonheur : ils éprouvent tantôt les désordres d'une minorité, tantôt la fougue de l'âge bouillant, tantôt la lenteur et la pesanteur du déclin de l'âge. Un roi se trouve contraint

(60) Je crois que ceci se trouve dans la Vie du duc d'Epéron, composée par Girard.

(61) Matthieu, Histoire de la Paix, narvat. I, pag. 13.

(62) Là même, narrat. III, pag. 68.

(63) Horat., de Arte poetica, vs. 169.

de gémir plus d'une fois de ce que le nombre des années lui ôte l'activité et la fermeté qu'il avait eues, et qu'un jeune prince son ennemi possède.

*. . . . Non laudis amor, nec gloria cessit
Pulsa metu : seil enim gelidus tardante senectū
Sanguis hebet, frigentque effecta in corpore vires.
Si mihi quæ quondam fuerat, quæque improbus iste
Exsultat fidens, si nunc foret illa juventa* (64).

Au reste, il ne faut pas s'étonner de ce que l'on critiqua la paix de Vervins, et de ce que les uns censurèrent la France, d'autres l'Espagne, d'autres l'Espagne et la France tout à la fois. C'est le destin de ces grandes négociations; c'a été le sort du traité de paix conclu à Ryswick, l'an 1697. Bien des gens ont blâmé les alliés de n'avoir pas exigé des conditions encore plus avantageuses, d'autres ont blâmé la France d'avoir cédé tant de pays. Les Français en ont murmuré; les Parisiens ne voulaient point faire de feux de joie; il fallut les y contraindre par des menaces itératives. Ils eussent voulu que la nation ne rentrât point dans l'état des siècles passés, où l'on pouvait dire justement qu'elle savait mieux faire la guerre que la paix, et qu'elle entendait aussi bien l'art de rendre que celui de prendre. Ils eussent voulu que les discours populaires des Flamands ne se fussent pas trouvés véritables. Ils savaient qu'une infinité d'ignorans avaient dit qu'il ne fallait pas s'alarmer de la perte de quelques villes, et qu'il fallait même s'en réjouir, puisqu'on les recouvrerait fortifiées à la Vauban. Les écoliers exprimaient cela d'une autre manière; nous les perdons de brique, elles seront restituées de marbre (65).

(Q) *Quantité de prêtres s'opiniâtèrent à ne point prier Dieu pour lui.* Le procureur général du roi au parlement de Toulouse, ayant été averti qu'un fort grand nombre de prêtres, en disant la messe, omettaient la prière pour le roi (66), et qu'elle

(64) Virgil., Æneid., lib. V, vs. 394.

(65) C'est une allusion à une pensée de l'empereur Auguste, touchant l'état où il avait mis la ville de Rome.

(66) In Mis. sac. canone passim à sacerdotibus per cunctas dioceses celebrantibus orationem pro rege omitti. Thuan., lib. CXXXVI, pag. 1123.

avait été supprimée dans plusieurs missels imprimés (67), en porta sa plainte au parlement. La compagnie ordonna que tous les prêtres seraient obligés à observer l'ancienne coutume de cette prière dans la célébration des divins offices, défendit de se servir des missels où cette prière ne se trouvait pas, ordonna aux imprimeurs et aux libraires d'y faire ajouter incessamment la feuille qui y manquait, et en cas de contravention les menaça d'une peine corporelle, et de la confiscation des exemplaires. Cet arrêt fut rendu le 7 de juin 1606 (68). Si douze ans après que le roi eut abjuré le huguenotisme, et eut donné bien des marques de son attachement au papisme, et beaucoup de témoignages de sa bonté pour les ligueux, il y avait tant d'ecclésiastiques qui le haïssaient mortellement, qu'eût-il pu attendre d'une conduite opposée? La fureur des bigots et des entêtés eût été infiniment plus terrible, s'il se fût négligé dans l'extérieur de la religion, et s'il eût agi en prince rempli de ressentiment. L'un de ses historiens (69) nous donne pour une action *d'une politique admirable* ce que je m'en vais copier : *Dès le soir même* (70), *il joua aux cartes avec la duchesse de Montpensier, qui était de la maison de Guise, et la plus forte ligueuse qu'il y eût dans le parti* (71). Infailliblement cela déplaisait à ses anciens serviteurs. Il se serait moins pressé de faire un honneur semblable à une dame huguenote : c'est renchéris sur la parabole de l'évangile, dirent-ils peut-être. Cette duchesse n'a point travaillé encore dans votre vigne, et elle avait fait pour la ruiner tous les efforts imaginables ; et néanmoins elle est mieux payée que nous qui avons porté le faix du jour et le hâle (72). On s'était contenté dans la parabole d'égaliser à la récompense de

ceux qui avaient travaillé toute la journée, la récompense de ceux qui n'avaient travaillé qu'une heure, et qui n'avaient fait aucun dommage avant ce temps-là. Il y eut sans doute bien des murmures de cette espèce, et l'on n'y eût pas satisfait par cette réponse du père de famille : *Voire ceil est-il malin, parce que je suis bon* (73)? Cela n'eût fait qu'irriter la plaie : Henri IV eût mieux aimé opposer à ces reproches la nécessité des temps (74),

Fes dura et regni novitas me talia cogunt
Moliri (75).

M. du Plessis Mornai, dans une lettre qu'il écrivit à Morlas l'an 1594, pendant que ceux qui avaient suivi la ligue s'en détachaient sous des conditions avantageuses, se servit de ces paroles notables : « Nous n'envions point aussi, que vous tuiés le veau » gras pour l'enfant prodigue ; mais » pourveu aussi, que vous disiez de » bon cœur à l'enfant obeissant : *Tu » sçais, mon enfant, que tous mes » biens sont tiens ; au moins que » vous n'immoliés pas l'obeissant » pour faire meilleure chere au prodigue.* Bref tout ce qui se fait nous respouit, pourveu qu'il soit utile ; mais nous craignons ces chachés, » esquels on lasche les choses et n'acquiert on que des paroles ; et » paroles de personnes pour la plus part, qui jusques ici n'ont point eu de parole (76). »

(R) *M. de Sully s'en plaint, et... soutient... qu'il n'est pas vrai... qu'il se laissât extorquer parses maîtresses tout ce qu'elles souhaitoient.* Il parle de certains historiographes qui avaient distribué injustement les louanges et les censures. Ils n'avaient trouvé aucune tache dans ceux dont ils étaient mercenaires, et presque rien de bon dans Henri-le-Grand, qui ne leur avoit rien donné. Et d'autant, dit-il (77), qu'ils ne luy peuvent pas desnier quelques louanges d'entre une infinité qui sont toutes publiques dans les ressentimens et voix de tous

(67) *A Paris, à Bordeaux et à Lyon.*

(68) *Tiré de M. de Thou, lib. CXXXVI, pag. 1123, 1124.*

(69) *Pérelxé, Histoire de Henri-le-Grand, pag. 225.*

(70) *C'est-à-dire, du jour qu'il fit son entrée à Paris.*

(71) *Voyez, ci-dessus, la remarque (D) de l'article HENRI III.*

(72) *Évangile de saint Matthieu, chap. XX, vs. 12.*

(73) *Là même, vs. 15.*

(74) *Conférez avec ceci la remarque (AA) de l'article CHARLES-QUINT, tom. V, pag. 80.*

(75) *Virgil., Æneid., lib. I, vs. 563.*

(76) *Mémoires de du Ple-sis Mornai, tom. II, pag. 398, 299.*

(77) *Voyez les Mémoires de Sully, à l'épître liminaire du III^e. tome, folio m. c. ij.*

les peuples, ils en oublient malicieusement les plus nécessaires à sçavoir, déguisent les autres, et en fin les ayans toutes extenuées le plus qu'il leur a esté possible, ils ont usé d'une autre malice toute remplie d'impostures, qui a esté de luy supposer impudemment et fausement des desirs, projets, desseins, entreprises et résolutions (lors qu'il est question des affaires d'estat) toutes les plus absurdes, ineptes, impertinentes et ridicules quise puissent dire. Et sur cela faisant les entendus, ils parlent tout ainsi que s'ils avoient esté les plus confidens du roy, et qu'ils eussent eu communication de toutes ses cogitations et pensées plus secretes, ou eu intelligence avec quelqu'un de ses plus familiers serviteurs pour la paix et pour la guerre qui les leur eussent dites. Puis venans à parler de sa conversation civile, forme de vie domestique, de sa conduite en icelle et sur tout de ses recreations, divertissemens, douceurs de cette vie, ebats, plaisirs, passe-temps et rejonissances, quoy qu'elles eussent quasi tousjours esté des plus ordinaires, communes et familières à tous hommes, voire mesme aux femmes, mais tousjours des plus générales, universelles, tolerées, loisibles, et permises à tous roys, potentats, princes, grands seigneurs, s'en estans trouvé peu, jusques aux plus sages, vertueux, debonnaires, pieux, et saints, qui ne s'y soient delectez, et les quels leurs peuples et sujets n'ayent patienté gayement, quand pour tels plaisirs et passe-temps il ne s'est point commis d'injustice, de rapt, de meurtre, violence, concussion ny sacagement. Et néantmoins quand ils se mettent sur les discours des gaillardises et joyeusetez de ce tant doux et debonnaire prince, ils les exagerent tellement, et les invectivent de sorte par de si mensongeres et fallacieuses circonstances, par tant de dommageables et pernicieuses conséquences, les flestrissent de tant de passions, perturbations vicieuses, honteuses, infames, voir execrables et scandaleuses, qu'il semble à les en ouïr parler avec tant d'audace, impudence, effronterie et temerité, qu'ils ayent esté les scrutateurs des cœurs et des pensées. . . . ou qu'ils eussent esté ses pères confesseurs et

grands penitenciers. . . . et surtout ont-ils esté tant temeraires que de nommer un rang de ses maistresses une de laquelle les qualitez, l'éminence, les vertus, et la sagesse l'avoient tousjours adverti, quand bien il y eust pensé, de ne la tenir pas pour telle; et partant meritoient grande punition ces imposteurs d'escrivains d'en avoir ainsi parlé. Et disent en d'autres lieux que les femmes avoient pris un tel empire sur luy, à cause que le vice luy estoit naturel et tourné en habitude par long usage, grande accoustumance avec des gens pervers, et s'estoit rendu tant esperduement amoureu de quelques-unes de ces beautez, qu'il n'avoit plus d'autres volonte que les leurs, et que cette luche estoit cause que toutes les affaires les plus importantes estoient expédiées par leur entremise, et qu'elles n'estoient esconduites d'aucunes choses qu'elles pûssent desirer. Et ajoïtent si frequemment tant d'autres inepties et fadeuses, que toutes ces impostures temeraires estans trop longues à refuter par ce présent discours (fait à autre intention) nous renvoyerons ceux qui voudront voir leurs calomnies au jour, à tous les propos qui en sont tenus dans le cours de ces Mémoires, par lesquels il se connoistra comment, et pour quelles raisons le roy ne se fust jamais résolu d'espouser une femme de joie: qu'elles ne disoient d'aucunes affaires, et qu'il avoit des serviteurs, lesquels par son commandement leur sçavoient bien dire leurs veritez, mesme en sa présence, et les éconduire et refuser des choses qu'ils jugeoient injustes ou dommageables à l'estat, aux affaires et revenus du roy, ou à son peuple, et falloit qu'elles passassent par-là. Confirmons ceci par des paroles tirées d'une lettre de Henri IV. On y verra les médisances que l'on répandait contre lui. « Les uns me blasment d'aimer trop les bastimens » et les riches ouvrages; les autres » la chasse, les chiens et les oyseaux; » les autres les cartes, les dez et autres sortes de jeux; les autres les » dames, les delices et l'amour; les » autres les festins, banquets, sopiquets et friandises; les autres les » assemblées, comédies, bals, dan-

» ses et courses de bague, où (di-
 » sent-ils pour me blâmer) l'on me
 » voit encore comparoistre avec ma
 » barbe grise, aussi resjouy et pre-
 » nant autant de vanité d'avoir fait
 » une belle course, donné deux ou
 » trois dedans (et cela, disent-ils en
 » riant) et gagné une bague de quel-
 » que belle dame, que je pouvois fai-
 » re en ma jeunesse, ny que faisoit le
 » plus vain homme de ma cour. En
 » tous lesquels discours je ne nieray
 » pas qu'il n'y puisse avoir quelque
 » chose de vrai; mais aussi diray-je
 » que ne passant pas mesure, il me
 » devoit plustost estre dit en louan-
 » ge qu'en blâme, et en tout cas
 » me devoit-on excuser la licence
 » en tels divertissemens qui n'ap-
 » portent nul dommage et incommo-
 » dité à mes peuples, par forme de
 » compensation de tant d'amertumes
 » que j'ay goustées, et de tant d'en-
 » nuis, déplaisirs, fatigues, perils
 » et dangers par lesquels j'ay passé
 » depuis mon enfance jusques à cin-
 » quante ans..... L'Écriture n'ordon-
 » ne pas absolument de n'avoir point
 » de péchez ny défauts, d'autant
 » que telles infirmités sont attachées
 » à l'impetuosité et promptitude de
 » la nature humaine; mais bien de
 » n'en estre pas dominez, ny les
 » laisser regner sur vos volontés :
 » qui est ce à quoy je me suis estu-
 » dié, ne pouvant faire mieux. Et
 » vous scavez par beaucoup de cho-
 » ses qui se sont passées touchant
 » mes maistresses (qui ont esté les
 » passions que tout le monde a creu
 » les plus puissantes sur moy) si je
 » n'ay pas souvent maintenu vos opi-
 » nions contre leurs fantaisies, jus-
 » ques à leur avoir dit, lorsqu'elles
 » faisoient les accariastres, que j'av-
 » merois mieux avoir perdu dix
 » maistresses comme elles, qu'un ser-
 » viteur comme vous, qui m'estiez
 » nécessaire pour les choses honora-
 » bles et utiles (78). »

(S) *Il y eut des occasions où il eut la force de se démêler des pièges qu'on lui tendait par de belles filles.* Catherine de Médicis lui demandant à la conférence de Saint-Brix (79), *qu'est-ce qu'il voulait? Il lui répon-*

dit, en regardant les filles qu'elle avait amenées: Il n'y a rien là que je veuille, madame; comme lui voulant dire par-là, qu'il ne se laisserait plus piper à de semblables appas. Il n'avait pas été si sage dans d'autres rencontres; car quelque temps après le massacre de la Saint-Barthélemy (80), « il se laissa prendre aux appas » de certaines damoiselles de la cour » dont on dit que cette reine se ser- » voit exprès pour amuser les prin- » ces et les seigneurs, et pour dé- » couvrir toutes leurs pensées (81).» Que voilà une reine abominable! Chacun sait le nom qu'on donne à une telle conduite. Quelle école, bon Dieu, pour de jeunes demoiselles de qualité, que l'on appelait filles d'honneur! Et notez que si cette reine avait souhaité d'en entretenir deux ou trois cents, on les lui aurait fournies, tant était grande la corruption de ce temps-là; car on savait bien à quel usage elle employait ses filles d'honneur.

(T) *Villeroi lui avait dit une chose assez capable de déplaire.* On sont les gens qui ignorent que c'est un avis fort rude, et qui pique jusqu'au vif, que de représenter à quelqu'un qu'il ne sait pas bien tenir son rang, et qu'il oublie la dignité de son caractère? C'est ce que Villeroi représenta à Henri-le-Grand. Naudé l'en loue. *Un des meilleurs avis, dit-il (82), que donna jamais Villeroi à Henri-le-Grand, qui avait vécu en soldat et carabin pendant les guerres qui se firent à son avènement à la couronne, fut lorsqu'il lui dit, qu'un prince qui n'était pas jaloux des respects de sa majesté, en permettait l'offense et le mépris; que les rois ses prédecesseurs dans les plus grandes confusions, avaient toujours fait les rois; qu'il était temps qu'il parlât, écrivît et commandât en roi.*

(U) *Nous verrons le jugement qu'il porte de l'artifice dont un roi de France s'était servi.* Il était « grand » observateur des choses qui tou- » chent à la conservation de la re- » putation des princes, en quoy il » aymoit mieux relascher de ses

(80) Pérèfixe, Histoire de Henri-le-Grand, pag. 80, à l'ann. 1586.

(81) *Là même*, pag. 33.

(82) Naudé, Coups d'état, chap. I, p. m. 22.

(78) Mémoires de Sully, tom. III, pag. 137, 138.

(79) *Château proche de Cognac.*

» droicts et pouvoirs, que de donner
 » le moindre subject de parler mal de
 » sa foy, blâmant tousjours les prin-
 » ces infideles et cauteleux, jusques
 » à ses predecesseurs mesmes, quand
 » on tomboit sur quelque acte, au-
 » quel ils avoient manqué de preu-
 » d'homie en leurs promesses et foy
 » publique, comme il fit un jour
 » qu'on discouroit devant luy des
 » grandes affaires qu'avoit eues le roy
 » Philippe de Valois, et de son grand
 » courage peu secondé par la fortune.
 » *Il estoit grand* (ce dit le roy) :
 » *mais il avoit des subtilitez en ses*
 » *paroles, plus seantes à des enjo-*
 » *leures de petits enfans qu'à un roy,*
 » *comme estoit ceste-cy que je n'ap-*
 » *prove pas. Il avoit traicté avec*
 » *l'empereur Louys de Bavières, et*
 » *promis par le traicté de ne faire la*
 » *guerre à l'Empire, contre lequel*
 » *néantmoins il dressa des armées*
 » *par mer et par terre, lesquelles il*
 » *jetta ès Pays-Bas, sous la con-*
 » *duite du duc de Normandie son*
 » *fils aîné, qui fut deffaict sur mer*
 » *à l'Escluse, et ayait assiégé la*
 » *ville de Thin, le roy son père es-*
 » *toit en ce siege, comme soldat con-*
 » *battant sous son fils, et estant*
 » *néantmoins l'un de ses conseillers,*
 » *estimant par ceste captieuse équi-*
 » *vocation ne pouvoir estre blamié de*
 » *rompre le traicté qu'il avoit fait*
 » *comme roy de France, comme si*
 » *ce n'estoit pas la mesme chose,*
 » *faire quelque entreprise par soy-*
 » *mesme, ou le faire par autruy*
 » (83). » Il n'y a pas long-temps qu'un
 docteur avec qui je me promenais
 me dit qu'Henri IV, ayant entendu
 réciter une tromperie du roi d'Espa-
 gne, s'était écrié : *Il faut avouer*
que les rois sont de grands fripons.
 Je lui demandai tout aussitôt s'il avait
 trouvé cela dans quelque livre ; et il
 me répondit que c'était l'un des bons
 mots de Henri IV (*) dans le Recueil

qui en a été publié à la fin de son
 Histoire, composée par l'évêque de
 Rhodéz (84), précepteur de Louis XIV.
 J'en doute fort, lui répliquai-je : j'ai
 lu autrefois d'un bout à l'autre cet
 ouvrage de M. de Péréfixe, et il ne
 me reste aucune idée de ce que vous
 m'avez dit : cependant ce sont des
 termes capables de faire impression,
 qu'on les oublie malaisément. Je vé-
 rifiâi ensuite que cela ne se trouve
 point dans l'ouvrage de l'évêque de
 Rhodéz, et je l'écrivis au docteur. Il
 m'a fait dire qu'après y avoir mieux
 pensé, il croit que l'exclamation
 d'Henri IV est rapportée dans l'une
 des Lettres anglaises d'Howel. Je ne
 raconte ceci que par forme d'avertis-

prince de Condé, les réformés assemblaient en
 1568, à la veille de la troisième guerre civile.
 Comme un jour la Motte-Fénélon, s'adressant en
 particulier au prince de Navarre, affectait de paraître
 surpris de ce que lui, si jeune encore, prenait
 parti dans une querelle qui ne regardait proprement
 que le prince de Condé, son oncle, et les huguenots
 qui faisaient la guerre au roi : C'est, lui reparut le
 jeune prince, qu'étant visible que, sous le prétexte
 de la rébellion qu'on impute ici faussement au
 prince, mon oncle, et aux huguenots, nos ennemis
 ne se proposent pas moins que d'exterminer toute
 la branche royale de Bourbon, nous voulons mourir
 tous ensemble pour éviter les frais du deuil, qu'autrement
 nous aurions à porter les uns des autres.

Une autre fois le même, adressant encore la
 parole au prince de Navarre, déplorait les malheurs
 dont le feu de cette guerre allait, disait-il, inonder
 tout le royaume. Bon ! répliqua le prince, c'est un feu
 à éteindre avec un seau d'eau. Comment cela ?
 demanda la Motte-Fénélon. En faisant, dit le prince,
 boire ce seau d'eau jusqu'à crever au cardinal de
 Lorraine, vrai et principal bouc-émissaire de la France.
 C'est la reine de Navarre elle-même qui, pag. 234 et 235,
 d'un recueil imprimé in-12, en 1570, sous le titre
d'Histoire de notre temps, etc., rapporte cela dans
 un grand et beau manifeste de sa façon. Je ne
 sais, au reste, si cette vivacité du roi Henri IV
 ne lui venait pas bien aussitôt du côté maternel,
 que de celui de son père Antoine de Bourbon,
 à qui d'ailleurs notre histoire ne donne que des
 qualités assez médiocres : et ce qui encore ne
 fait pas peu ici pour la mère, c'est une raillerie
 fine que dans ce manifeste, pag. 236 et 237,
 cette princesse fait de Descars, gentilhomme
 limosin, qui s'était ridiculement vanté au roi et à
 la reine-mère, qu'il avait à son commandement
 quatre mille gentilshommes pour empêcher qu'un
 seul huguenot ne branlât pour joindre l'armée du
 prince de Condé. Comme néanmoins la reine de
 Navarre et ses troupes passèrent sans obstacle,
 et que d'ailleurs Descars n'était pas d'une distinc-
 tion à se faire suivre par un aussi grand nombre
 de noblesse volontaire : Apparemment, dit-elle,
 que par ces quatre mille gentilshommes, Descars,
 Limosin, entendait des *pourceaux*, appelés *gentilshommes*
 dans son village, parce qu'ils sont *vêtus de soye*.
 Remarquez ici en passant l'origine du nom de
 Pourceaugnac. REM. CUR.

(84) Harlouin de Péréfixe.

(83) Baptiste le Grain, décade du roi Henri-le-Grand, liv. VIII, pag. m. 781.

(*) Il s'en voit un recueil, mais il y manque deux réparties, que fit ce prince âgé seulement de quinze ans, et que son auguste mère, l'illustre Jeanne d'Albret, reine de Navarre, nous a conservées. La reine-mère Catherine de Médicis, de concert avec le cardinal de Lorraine, avait envoyé vers la reine de Navarre le sieur de la Motte-Fénélon, pour la détourner de joindre ses forces à celles que, sous le commandement du

sement qu'il ne faut point se fier à des *ouï-dire*, et que les faits changent beaucoup en passant d'un écrivain à un autre. Quelle différence entre les termes de le Grain, et ceux d'Howel !

HÉRACLÉOTES (DENYS), ainsi nommé parce qu'il était d'Héraclée (a), ville du Pont, étudia sous divers maîtres, et enfin il s'attacha au fondateur des stoïques (b). Il apprit de lui à dire que la douleur n'est point un mal ; qu'il n'y a que le vice qui mérite ce nom-là, comme il n'y a que la vertu qui mérite le nom de bien ; et que toutes les autres choses sont indifférentes. Il persévéra dans cette doctrine pendant qu'il se porta bien ; mais ayant eu à souffrir de vives douleurs, il abjura sa créance (A), et renonça à la secte des stoïques, et, qui pis est, il embrassa celle des cyrénaïques, qui faisait consister le souverain bien dans la volupté. Il entra sans honte, et sous les yeux du public, dans les lieux de prostitution, et voulait bien que les plaisirs où il se plongeait fussent sus de tout le monde (c). Il y a même des gens qui disent qu'il fut débauché dès sa plus tendre jeunesse (B), et que s'étant souvenu en passant auprès d'un bordel, qu'il en était sorti le jour précédent sans avoir payé ce qui était dû aux filles de joie, il mit la main à sa poche, et paya régulièrement ses dettes en présence de tout le monde. On lui fit une objection embarrassante (C), sur ce qu'il admettait

avec tous les dogmatiques, qu'il y a une règle pour discerner la vérité et la fausseté. Il composa divers ouvrages de philosophie, et quelques poèmes aussi (d). Il fit donner dans le panneau Héraclide, par l'un de ses poèmes (D). Il parvint jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, après quoi ne voulant plus vivre, il se donna la mort en ne mangeant rien (e). Ses désirs lascifs l'accompagnèrent jusques à l'âge où la nature ne les pouvait point satisfaire (E). M. Moréri s'est trompé assez lourdement (F).

(d) *Idem, ibidem.*

(e) *Idem, ibidem.*

(A) *Ayant eu à souffrir de vives douleurs, il abjura sa créance.*] Ce changement lui acquit le titre de μετασθημενος (1), que nous pourrions traduire par celui de transfuge ou de déserteur. Les uns disent qu'un mal d'yeux le fit changer d'opinion ; les autres attribuent cela aux douleurs de la gravelle. Cicéron rapporte l'une et l'autre de ces traditions (2). *Nobis Heraclotes ille Dionysius flagitiosè descivisse videtur à stoicis propter oculorum dolorem. Quis verò hoc didicisset à Zenone, non dolere quàm dolere ? Illud audierat, nec tamen didicerat, malum illud non esse, quia turpe non esset, et esset ferendum viro. Hic si peripateticus fuisset, permansisset, credo, in sententiâ, quoniam dolorem dicunt malum esse, de asperitate autem ejus fortiter ferendum præcipiunt eadem quæ stoici* (3). J'ai rapporté plus de paroles qu'il ne m'en fallait pour prouver ce que j'avais avancé, et néanmoins je ne pense pas que ma peine soit inutile ; car en

(1) *Cela signifie proprement immutatus, et non pas transpositor, comme l'a prétendu le traducteur d'Athénée, liv. X, pag. 437. Voyez Vossius, de Hist. græc., pag. 406. Casaubon., in Athenæum, pag. 733, avuit déjà marqué cette faute.*

(2) *Conférez la citation (3) avec la citation (4).*

(3) *Cicero, lib. V, de Finib., cap. XXXI. Laërce, liv. VII, num. 166, ne parle que de la douleur des yeux.*

(a) *Diog. Laërt., lib. VII, num. 166.*

(b) *Idem, ibidem.*

(c) *Idem, num. 167.*

chemin faisant je découvre à mon lecteur, que les controverseurs des stoïciens et des péripatéticiens sur la nature de la douleur, n'étaient qu'une dispute de mots. Ils convenaient les uns et les autres qu'il fallait la supporter courageusement ; mais les uns niaient qu'il fallût l'appeler un mal, et les autres soutenaient qu'il le fallait faire. Voilà bien de quoi se tant agiter ! Nous disputons aujourd'hui, et sur la théologie, et sur la philosophie, pour des choses où le malentendu n'est pas moins visible. Voici un autre passage de Cicéron : je le rapporterai tout entier, afin qu'on voie pleinement de quelle manière notre philosophie d'Héraclée raisonnait. Il présuait beaucoup des forces de la philosophie ; car il jugea que puisqu'elles étaient inférieures à celles de la douleur, il fallait que la douleur fût un mal. *Homo sanè levis Heracleotes Dionysius, cum à Zenone fortis esse didicisset, à dolore deductus est. Nam cum ex renibus laboraret, ipso in ejulatu clamitabat, falsa esse illa, quæ antea de dolore ipse sensisset. Quem cum Cleanthes condiscipulus rogaret, quænam ratio eum de sententiâ deduxisset, respondit : Quia cum tantum opere philosophicè dedissem, dolorem tamen ferre non possem, satis esset argumenti, malum esse dolorem. Plurimos autem annos in philosophiâ consumpsi, nec ferre possum : malum est igitur dolor. Tum Cleanthem, cum pede terram percussisset, verum ex Epigonis ferunt dixisse :*

Audisue hæc, Amphiaræ, sub terram abdite?

Zenonem significabat : à quo illum degenerare dolebat (4).

(B) *Il y en a qui disent qu'il fut débauché dès sa plus tendre jeunesse.* Nous venons d'entendre qu'il avait philosophé plusieurs années selon les maximes austères du Portique ; c'est lui-même qui l'assure, si nous en croyons Cicéron. Que faudra-t-il donc penser du conte qu'on trouve dans Athénée ? Disons-nous que cet auteur s'est diverti à ramasser toutes les histoires scandaleuses, vraies ou fausses, qu'il rencontrait dans les écrivains les plus satiriques ? J'en

laisse la décision à mes lecteurs. Je leur mets seulement en note le grec d'Athénée, avec la version de Dalechamp (5), que l'on fera bien de rectifier selon les notes de Casaubon. Ceux qui se souviendront bien du septième livre d'Athénée, se détermineront aisément à l'avantage de Cicéron ; ils croiront que Deuus ne se révolta contre les stoïques, qu'après avoir blanchi dans leur communion ; car Athénée lui donne le nom de vieillard au temps de cette révolte, et cite le railleur Timon, qui disait que ce personnage avait commencé à se consacrer au plaisir lorsque la saison en était passée. Il vaut mieux rapporter l'original : il est au VI^e. chapitre du VIII^e. livre d'Athénée, à la page 281. *Περὶ δὲ Διονυσίου τοῦ Ἡρακλειώτου τι θεῖ καὶ λέγειν : ὃς ἀντικρυς ἀποδὸς τὸν τῆς ἀρετῆς χιτῶνα ἀνθίνα μετημφίασατο, καὶ Μεταθέμενος καλούμενος ἔχαιρε, καὶ τι γεραιὸς ἀποσᾶς τῶν τῆς σῆας λόγαν, καὶ ἐπὶ τὸν Ἐπίκουρον μεταπηδήσας περὶ οὗ οὐκ ἀχαρίτως ὁ Τίμων ἔφη,*

Ἦνικ' ἐχρῆν δύνειν, νῦν ἀρχεται ἡδύνεσθαι.

Ἦν ἐοῶν, ἄρῃ δὲ γαμῆν, ἄρῃ δὲ παύσθαι.

Quid autem de Heracleote Dionysio attinet dicere ? Apertè quidem et palàm virtutis exultâ veste, cum indumentum mutâsse et alienum sumpsisse criminarentur, gaudebat, quamvis jam natu grandis à stoïcorum scholâ defecisset, et transivisset ad Epicurum. De illo non invenustè Timon scripsit :

(5) Ἦν δὲ ὁ Διονύσιος ἐπὶ ἐκ νέου, ὡς φησι Νικίας ὁ Νικαεὺς ἐν ταῖς διαδοχαῖς πρὸς τὰ Ἀφροδίσια ἐκμανῆς, καὶ πρὸς τὰς δημοσίας εἰσῆει παιδίσκας ἀδιαφόρως· καὶ ποτὲ πορευόμενος μετὰ τινῶν γυναικῶν, ὡς ἐγένετο κατὰ τὸ παιδισκίον εἰς ὃ τῆ προτεραία παρεκλυθᾶς ὠφέιλε χαλκοῦς, ἔχων τότε κατὰ τύχην, ἐκτείνας τὴν χεῖρα πάντων ὁράντων ἀπεδίδου. Fuit autem Dionysius ille, quod ait Nicias Nicæensis libro de Successionibus, jam ab adolescentiâ, tam immantî furiosâque libidine percitus, ut sine discrimine cum plebeis ancillis ac pedissequis coiret et aliquando cum familiaribus inambulans, ubi ad ancillarum ædes venit, quas pridè ingressus aliquot obolos quos debebat non solverat, casu tunc fortè in oculis habens, distentâ manu coram omnibus numeravit. Athen., lib. X, pag. 437.

(4) *Idem, Cicero, Tuscul. II, cap. XXV.*

Ille voluptati se tradit jam moriturus.
Tempus amandi, tempus habendæ conjugis,
est quod
Rebus ab his tandem moneat desistere tempus.

J'ajoute que Lucien observe que Denys était fort sage lorsqu'il quitta les stoïques (6). Je n'oserais assurer, comme fait M. Ménage (7), qu'il ait été dans l'Asie à la suite d'Alexandre, et qu'il ait dansé au son des flûtes aux noces de ce conquérant. Athénée, à la vérité, dit cela d'un Denys Héracléotes; mais combien de gens de même nom allègue-t-il sans les distinguer par aucune marque?

(C) *On lui fit une objection embarrassante.*] Celui qui lui faisait cette objection s'appelait Antiochus: il avait embrassé la secte de ceux qui n'admettaient aucune science, c'est-à-dire aucune proposition certainement vraie: et puis il avait abandonné ce parti-là, après avoir soutenu long-temps l'incompréhensibilité, et avoir écrit subtilement pour cette cause. *Écrivit de his rebus acutissimè, et idem hoc acrius accusavit in senectute quàm antea defensitaverat. Quamvis igitur fuerit acutus, ut fuit, tamen inconstantia elevatur auctoritas. Quis, inquam, etiam iste dies illuxerit, quæro, qui illi ostenderit eam quam multos annos esse negavisset veri et falsi notam* (8)? Or, pendant qu'il combattait la science, il harcelait furieusement notre Denys: Vous avez cru fort long-temps, lui disait-il, qu'il n'y avait point d'autre bien que l'honnêteté; ensuite vous avez soutenu que l'honnêteté n'est qu'un vain nom, et que le souverain bien consiste dans la volupté. Vous devez donc croire que le mensonge se présente à notre esprit, et qu'il s'y imprime sous le même caractère sous lequel la vérité y prend place, et par conséquent que cette marque caractéristique du vrai et du faux, sur laquelle vous vous fondez pour affirmer ou pour nier, est trompeuse et illusoire. Toute la force de cette objection consistait en ce que Denys avait soutenu successivement deux propositions contradictoires.

(6) Ἀνδρᾶ τῶτε σώφρονα. *Virum tunc modestum.* Lucian, in *Vis accusato*, pag. 325, tom. II.

(7) In *Lært.*, lib. VII, pag. 334.

(8) Cicero, *Academic. Quæst.*, lib. II, cap. XXII.

Antiochus éprouva la force de son objection, lorsqu'il eut changé de sentiment; car on le battait des mêmes armes qu'il avait employées contre Denys. Voici le latin de Cicéron (9): *Quoque solebat uti argumentum, cum ei placebat, nihil posse percipi, cum quæreret, Dionysius ille Heraclæotes, utrum comprehensisset certè illà notà quã assentiri dicitis oportere, illudne, quod multos annos tenuisset, Zenonique magistro credidisset, honestum quod esset, id bonum solum esse; an quòd postea defensitavisset, honesti inane nomen esse, voluptatem esse summum bonum: qui ex illius commutatà sententiã docere vellet, nihil ita signari in animis nostris à vero posse, quod non eodem modo possit à falso, is curavit, quod argumentum ex Dionysio ipse sumpsisset, ex eo ceteri sumerent.* Cette objection peut embarrasser ceux des protestans modernes qui soutiennent que les vérités de l'Évangile n'entrent point dans notre esprit par la voie de l'évidence, mais par celle de sentiment; car que diront-ils si on leur montre des chrétiens qui changent de religion, et qui, à l'exemple de notre Denys d'Héraclée, embrassent pendant long-temps avec une ardeur incroyable les mêmes dogmes qu'ils rejettent dans la suite avec une ardeur pareille? Le sentiment de la fausseté, demandera-t-on, ne s'imprime-t-il point dans l'âme avec tous les mêmes caractères que le sentiment de la vérité?

(D) *Il fut donner dans le panneau Héraclide par l'un de ses poèmes.*] Ayant composé un poème intitulé Παρθενοναῖον, *Parthenopæum*, il l'attribua à Sophocle en le publiant. Héraclide prit bonnement cet ouvrage pour une production de Sophocle, et le cita comme tel dans l'un de ses livres. Alors Denys lui découvrit la supercherie, et Héraclide n'en voulut rien croire: il soutint que l'ouvrage était de Sophocle; et lors même que Denys lui eut envoyé son manuscrit, il persista dans son opinion, et prétendit que le hasard avait pu faire que deux poètes se rencontrassent (10). Tant il est

(9) *Idem, ibidem.*

(10) *Diog. Lærtius, lib. V, num 92, 93.*

fâcheux à un auteur d'avouer qu'il se soit laissé surprendre de cette manière. Scaliger, trompé de la même sorte par Muret, ne fit pas tant l'opiniâtre, mais il en fut très-fâché.

(E) *Ses désirs lascifs l'accompagnèrent jusqu'à l'âge où la nature ne les pouvait point satisfaire.*] Le jour d'une grande fête qu'il célébra le plus agréablement qu'il lui fut possible, il se fit amener une courtisane, afin qu'il ne manquât rien aux plaisirs de la journée; mais la vieillisse l'avait tellement abattu, qu'il ne put rien exploiter. Il confessa son infirmité, en se servant des paroles (11) qu'Homère met à la bouche de l'un des galans de Pénélope, lequel ne pouvant tendre l'arc d'Ulysse, s'écria, qu'un autre le prenne, je n'en puis venir à bout (12). Denys pareillement déclara que puisque les forces lui manquaient, un autre devait s'emparer de la courtisane. *Φησὶ τὸν Διονύσιον τοῖς οἰκέταις συνεορτάζοντα, ἐν τῇ τῶν Χθόν ἐορτῇ, καὶ μὴ δυνάμενον διὰ γῆρας χρῆσθαι ἢ παρεϊλήφεσαν ἑταῖρα, ὑποσρέφοντα εἰπεῖν πρὸς τοὺς συνδειπνοῦντας,*

ΟΥ δύναμαι τανύσαι, λαβέτο δὲ καὶ ἄλλος.

Tradit Dionysium cum domesticis, diebus festis congiorum, ferias illas agentem, cum ob senectutem meretrice quam adduxerant uti non posset, ad convivas facie versâ, dixisse: Arrigere nequeo, sumat alius (13). Antigonus Carystius racontait cela dans la vie de notre Héracléotes.

(F) *M. Moréri s'est trompé assez tourdement.*] 1°. Il dit que *Denys d'Héraclée.... ayant quitté l'école de Zénon suivit les cyniques.* Il fallait dire les cyrénaïques, dont la secte était extrêmement différente de la secte des cyniques. On en peut juger par l'opposition de caractères qui se trouvait entre Aristippe et Diogène. Il n'y a pas dans le fond une grande différence entre Diogène Laërce qui fait passer notre Denys dans le camp des cyrénaïques, et Athénée qui le fait passer dans la secte d'Épicure;

(11) *Il les parodia un peu. Voyez Casaubon, sur Athénée, pag. 733.*

(12) *Odyss., lib. XXI, v. 152, pag. m. 647.*

(13) *Athén., lib. X, pag. 437, ex Antigono Carystio.*

car encore qu'Épicure expliquât plus bonnêtement le terme de volupté, il convenait avec les cyrénaïques que la fin dernière de l'homme, le souverain bien, le bonheur de l'homme est la volupté. 2°. *Ces paroles, il ne faisait point de difficulté.... de faire publiquement ce qui lui pouvait donner du plaisir,* sont une suite de la première faute, et une nouvelle faute. Si Denys avait embrassé le cynisme, il n'aurait point eu de honte de se souiller avec une femme au milieu des rues; mais comme il ne fit que passer dans l'école d'Aristippe, agréable débauché, libertin poli, et qui savait admirablement le monde; et que les cyrénaïques, qui donnaient à la nature tout ce qu'elle souhaitait, n'avaient pas pourtant adopté l'impudence des cyuiques, on a grand tort de prétendre qu'il n'avait pas plus de respect que Diogène pour les yeux de son prochain. J'avoue qu'il voulait bien qu'on le vît entrer dans les lieux publics, et qu'on sût qu'il avait couché avec des prostituées (14); mais chacun sait que cela ne signifie point connaître publiquement une femme, et sous les yeux des passans, comme faisaient les cyniques. 3°. On ne pouvait pas représenter plus confusément la désertion du stoïcisme, que Moréri l'a représentée. Denys, dit-il, *étant tourmenté d'une excessive douleur dans les yeux, ne voulut jamais dire que la douleur fût indifférente.* Voit-on là une description fidèle du changement de ce philosophe? N'est-on pas tenté de se figurer un homme que l'on met à la question, pour lui faire dire que la douleur est indifférente, et qui s'obstine à ne le pas avouer? Voyez dans les passages de Cicéron, cités ci-dessus (15), l'état naif de cette aventure. 4°. Il ne fallait pas ôter à Denys dix ans de vie: ce fut à l'âge de quatre-vingts ans, et non pas à l'âge de soixante et dix, qu'il se laissa mourir de faim.

(14) *Εἰς τε τὰ χαμαιτυπεία ὑπεισήει καὶ τὰλλα ἀπαρακαλύπτως ἡδυσπάθει. Lustra ingrediebatur, cæterisque voluptatibus aperte operam dabat. Laërtius, lib. VII, num. 107. La version ordinaire est trop forte, et a trompé apparemment M. Moréri: Palam lustra ingrediebatur, cæteraque sub omnium gerebat oculis que ad voluptatem pertinerent.*

(15) Citations (3) et (4).

HÉRACLIUS, patriarche de Jérusalem au XII^e. siècle, fut l'artisan de sa fortune. Il était né en Auvergne, sans bien ni appui, et il ne laissa pas de parvenir à l'archevêché de Césarée, et puis au patriarcat de Jérusalem. Sa bonne mine et son adresse le firent entrer dans la plus étroite confiance de la mère du roi, de sorte que les oppositions de l'archevêque de Tyr furent nulles, quoiqu'il les fondât sur des prophéties (A). Il eut beau protester contre l'élection d'Héraclius, et en appeler au pape, et aller même à Rome afin de la faire casser, il n'eut pas le temps de terminer cette affaire. Héraclius le fit empoisonner (B), et allant ensuite à Rome il se fit confirmer par le pape. Il succéda au patriarche Almeric, qui mourut l'an 1180. Il mena une vie fort scandaleuse avec la femme d'un marchand de Napolé de Syrie, laquelle il fit venir à Jérusalem après la mort de son mari (a). On en verra ci-dessous des circonstances en vieux gaulois (C). Il ne le faut pas distinguer de ce patriarche Héraclius dont il est parlé dans l'histoire des croisades, et qui témoigna tant d'emportement contre Henri II roi d'Angleterre (D), quand il eut vu que ce prince se dispensait d'aller en personne au secours de Jérusalem. Il était le chef de l'ambassade que les princes de la Terre-Sainte avaient envoyée en Occident pour demander du secours, et *il s'était fait fort, dans la Palestine, d'y amener ou le roi d'Angle-*

terre, ou quelqu'un de ses enfans (b).

(b) Maimbourg, Hist. des Croisades, liv. IV, tom. II, pag. 65, édition de Hollande.

(A) *Quoiqu'il les fondât sur des prophéties.*] Il dit que les prophéties menaçaient que comme la croix fut conquise par un Héraclé, elle serait perdue sous un autre (1). Je crois qu'il aurait parlé plus conformément à l'histoire, s'il avait dit que comme les infidèles avaient pris la croix sous un Héraclé, c'est-à-dire sous l'empire d'Héraclius, ils la reprendraient sous un autre Héraclé. Je sais bien que l'empereur Héraclius recouvra par un traité de paix la croix que les Perses avaient enlevée; mais peut-on dire que ce fût conquérir la croix?

(B) *L'archevêque de Tyr n'eut pas le temps de terminer cette affaire. Héraclius le fit empoisonner.*] J'ai trouvé ceci dans la préface que Jacques Bongars a mise au-devant du *Gesta Dei per Francos*. Il raconte que Guillaume, archevêque de Tyr, celui-là-même qui a fait l'histoire de ces temps-là, fit entendre vainement aux chanoines du Saint-Sépulcre, qu'il ne fallait point qu'ils nommassent Héraclius au patriarcat de Jérusalem. Il leur alléguait la prophétie rapportée ci-dessus; et afin qu'ils ne crussent point qu'il aspirait à la dignité vacante, il les conjura de ne nommer, ni Héraclius, ni lui. Ce furent néanmoins les deux qu'ils nommèrent. Le roi, selon la promesse qu'il avait faite à sa mère, choisit Héraclius. Celui-ci publia tout aussitôt son mandement pour se faire prêter l'obéissance par les archevêques et par les évêques qui dépendaient du patriarcat de Jérusalem. Il n'y eut que l'archevêque de Tyr qui refusa de comparaître. Il en appela au pape, et se fit fort de montrer qu'Héraclius n'était point digne d'être patriarche. Il partit incessamment pour Rome, et y fut très-bien reçu, et mit les choses sur un pied que la déposition d'Héraclius paraissait certaine; mais ce nouveau patriarche prévint le coup en cor-

(a) Voyez l'histoire de la conquête du royaume de Jérusalem par Saladin, imprimée à Paris, l'an 1679.

(1) Histoire de la Conquête de Jérusalem par Saladin. Voyez la remarque (C).

rompant un médecin qui empoisonna Guillaume. Il fit ensuite le voyage de Rome, et obtint du pape ce qu'il voulut. Bongars n'a trouvé cela que dans des auteurs français.

(C) *On verra ci-dessous des circonstances en vieux gaulois.* L'histoire de la conquête de Jérusalem, que j'ai citée, parut à Paris, l'an 1679. Celui qui la publia l'avait traduite d'un vieux manuscrit, que M. Cabart de Villermont lui avait donné. Il rapporte selon les termes de l'original ce que l'on va lire : *Et celle (2) tenoit li patriarche tout en apiert, et sans celée de gens, ainsi comme un homme fait sa femme, fors tant qu'elle ne manoit pas avec li, et quant li patriarche alloit au monstier, elle estoit aussi bien aornée de riches draps, comme se cou fut une emperées ou une reine, et ses serians devant li, et quant aucunes gens la veoient qui ne la connoissoient point, si demandoient qui cette dame estoit, ainsi qu'on fait des gens qu'on ne connoit; et ceux qui la connoissoient disoient que cou estoit la patriarchesse, la femme le patriarche, et sachez qu'elle avoit nom Pasque de Riveri, et si avoit assez d'enfans du patriarche. On conte que ce prélat assistant à un conseil d'importance, un fol s'estant fourré dans la chambre, courut droit à lui, et lui dit, sire patriarche preparez moi une riche recompense, car je vous apporte de joyeuses nouvelles, vostre femme Pasque de Riveri est heureusement accouchée d'une belle fille (3).*

Bongars rapporte en latin la même histoire, et avec plus d'étendue (4); car il dit que l'auteur français qui la raconte, observe que cette conduite du patriarche servait de patron aux autres, et que les prêtres, les clercs et les moines étaient tellement adonnés à la luxure et à l'adultère, qu'il n'y avait presque aucune femme qui fût chaste dans Jérusalem, et que Jésus-Christ, voyant ces impuretés dans la ville où il avait répandu son sang

(2) *C'est-à-dire, la veuve du marchand de Napoli de Syrie.*

(3) *Je rapporte ceci selon la copie que j'en fis il y a long-temps. Je crains de n'avoir pas toujours observé l'orthographe du livre imprimé, et je ne l'ai plus pour m'y conformer entièrement.*

(4) Bongars., *præfat.* Gestorum Dei per Francos.

pour la rédemption de son peuple, ne les voulut point souffrir non plus que celles de Sodôme et de Gomorrhe. C'est pourquoi il la repurgea si bien de cette sale impudicité que de tous ceux qui y demeurèrent au temps d'Héraclius, il n'y eut que deux personnes qui évitèrent les fers, quand cette ville fut prise par Saladin. Le même Bongars allègue Marin Sanutus, et Paul Émile, dont le premier dit que le peuple appelait *patriarchesse* la concubine d'Héraclius (5); et l'autre assure que ce patriarche et son clergé menaient une vie déréglée. *Sacerdotes fuisse flagitiis sceclenibusque obrutos: atque adeo ipsum patriarcham neque castè neque integrè vitam egisse* (6).

(D) *Ce fut lui qui témoigna tant d'emportement contre Henri II, roi d'Angleterre.* Ce prince « pour » expier le crime qu'il avait com- » mis, en donnant lieu aux assas- » sins de saint Thomas, archevêque » de Cantorbéry, de le massacrer » dans sa propre église, avait ac- » cepté du pape la pénitence par » laquelle il était obligé de mener » lui-même dans trois ans un se- » cours considérable à la Terre- » Sainte. Plus de dix s'étaient écoulés » depuis ce terme échu, sans qu'il » se fût mis encore en état d'ac- » complir sa promesse (7). » Cela faisait espérer à Héraclius un bon succès de sa négociation. Il fit un discours extrêmement pathétique à ce monarque, après lui avoir présenté les clefs de Jérusalem et du Saint-Sépulcre (8). On lui fit espérer qu'il serait bientôt satisfait, mais on ne lui tint point parole. Henri consulta son clergé, pour savoir si, dans l'état présent de ses affaires, il était obligé de s'acquitter de sa promesse, et d'accomplir cette partie de la pénitence que le pape lui avait imposée, et à laquelle il s'était solennellement

(5) *Cui (Almerico) successit Heraclius tam perniciosi exempli ut procedentem ornatissimam mulierem quam publicè tenebat vulgus Patriarchissam vocaret. Marinus Sanutus, lib. III, part. IV, cap. XXIV, apud Bongars., præf. Gestor. Dei per Francos.*

(6) *Paulus Emilius, de Rebus gestis Francorum, lib. V, sub finem, apud eundem, ibid.*

(7) *Maimbourg, Histoire des Croisades, liv. IV, tom. II, pag. 57, édition de Hollande.*

(8) *Là même, pag. 58, à l'ann. 1185.*

obligé (9). Le patriarche Héraclius assista à l'assemblée où l'on examina ce cas de conscience. Tous les évêques et les abbés..... conclurent d'un commun consentement..... que non-seulement le roi n'était point obligé présentement de faire le voyage de la Palestine, mais qu'il ferait beaucoup mieux, pour le salut de son âme, de demeurer dans ses états; parce que la promesse qu'il avait faite en acceptant la pénitence, de laquelle on pouvait, et même l'on devait le dispenser, ne pouvait préjudicier à celle qui est absolument indispensable, et qu'il avait faite à son sacre, de bien gouverner ses sujets, et de les défendre des insultes des ennemis domestiques, et étrangers: ce qu'il ne pouvait faire en son absence dans l'état où étaient les choses. Ils ajoutèrent tous unanimement avec les seigneurs, que pour ce qui regarde un des fils du roi qu'on demandait à son défaut, l'assemblée ne pouvait rien déterminer sur cela, puisqu'ils étaient absens, et que la résolution qu'ils devaient prendre dépendait absolument d'eux (10). Le patriarche, qui était un homme fort violent, fut tellement irrité de cette résolution, qu'il pensa tout perdre, en perdant tout-à-fait le respect qu'il devait au roi, et en le traitant d'une manière qu'on ne peut du tout excuser, quelque effort qu'on fasse pour la couvrir du nom et d'une fausse apparence de zèle (11). Il répondit au roi qui offrait cinquante mille marcs d'argent pour cette guerre (12), « qu'ils n'avaient pas affaire de son argent, mais de lui-même; qu'ils avaient plus d'or et d'argent qu'ils n'en voulaient, et qu'ils n'étaient venus de si loin que pour chercher un homme qui eût besoin d'argent pour faire utilement la guerre contre les infidèles, et non pas de l'argent qui eût besoin d'un homme qui sût l'art de s'en bien servir en cette guerre. Au reste, ajouta-t-il, en lui parlant d'un air très-offensant, vous avez régné jusqu'à maintenant avec beaucoup de gloire; mais sachez que Dieu,

» dont vous abandonnez la cause, » vous va maintenant abandonner. » Pour en être persuadé, vous n'avez » qu'à comparer les biens qu'il vous » a faits avec les crimes énormes » dont vous l'avez payé par une » extrême ingratitude. Vous avez » violé la foi que vous devez au roi » de France, votre souverain, et vous » prenez maintenant pour prétexte » de votre refus la guerre que vous » craignez qu'il ne vous fasse. Vous » avez fait barbarement massacrer » le saint archevêque de Cantorbéri, » et vous refusez maintenant d'aller » à la défense de la Terre-Sainte, » après vous y être engagé seule- » nellement dans un sacrement. Et » comme il vit que le roi, changeant » de couleur, rougissait de dépit et » de colère: ne croyez pas, pour » suivit-il en lui tendant le cou, que » j'apprehende les effets de cette fu- » reur que la vérité qu'on vous dit, » et que vous ne pouvez souffrir, » allume dans votre âme. Tenez, » voilà ma tête: traitez-moi comme » vous avez fait saint Thomas; j'aime » autant mourir de votre main en » Angleterre, que de celles des Sar- » rasins en Syrie: aussi bien ne » valez-vous guère mieux qu'un Sar- » rasin (13). » Le roi supporta patiemment tous ces discours, et continua de traiter le patriarche fort civilement, jusque-là même qu'il le conduisit dans son propre vaisseau à Rouen, d'où il le mena sur la frontière, afin qu'il y fût témoin de la conférence qu'il y eut durant trois jours avec le roi Philippe, sur le sujet de la guerre sainte (14). Héraclius s'en retourna sans avoir ce qu'il prétendait, et même sans le secours qu'on lui offrait, et que son dépit lui fit sottement mépriser, contre toutes les règles de la prudence et du bon sens, et au grand préjudice des affaires de son maître. Tant il importe aux rois de n'abandonner pas leurs intérêts à la discrétion de ceux qui n'en ont guère, et à qui bien souvent les violentes passions qui les dominent font perdre le peu qu'ils en ont.

(9) *Là même, pag. 59.*(10) *Là même, pag. 61.*(11) *Là même, pag. 62.*(12) *Là même, pag. 63.*(13) *Selon Maimbourg, pag. 64, le patriarche dit des choses encore plus fâcheuses au roi, que je ne veux pas raconter, ajoute-t-il.*(14) *Maimbourg, là même, pag. 65.*

HERALDUS (DESIDERIUS), en français *Héroult*, avocat au parlement de Paris, a donné de bonnes preuves de son érudition par divers ouvrages qu'il a publiés (A). Il se déguisa sous le nom de *David Leidhresserus*, pour écrire une dissertation politique sur l'indépendance des rois (a), quelque temps après la mort de Henri IV. Il mourut au mois de juin 1649, et laissa des enfans (B). M. de Saumaise et lui écrivirent l'un contre l'autre (C).

(a) *Le jésuite Eudæmon Joannes la réfuta.*

(A) *Il a donné des preuves de son érudition par divers ouvrages qu'il a publiés.* Ses *Adversaria* parurent l'an 1599. C'est un petit livre qu'il se repentit d'avoir publié, si l'on en croit le Scaligéran. Ses notes sur l'Apologétique de Tertullien, sur Minutius Félix et sur Arnobe ont été estimées. Il en a fait aussi sur les épigrammes de Martial.

(B) *Il laissa des enfans.* Quand M. Daillé (1) parle des écrivains protestans qui condamnèrent le supplice de Charles I^{er}, roi d'Angleterre, il cite le *Pacifique royal en deuil*, par M. Héroult. Cet auteur, fils de notre *Desiderius Heraldus*, était ministre en Normandie, lorsqu'il fut appelé pour servir l'église wallonne de Londres, sous le roi Charles I^{er}, et il fut si bon royaliste, qu'il se vit contraint de s'en retourner en France, afin de se dérober à la fureur des républicains, qui trouvaient mauvais qu'il les exhortât à se soumettre à leur prince légitime. Il repassa en Angleterre après le rétablissement de la famille royale, et reprit son ancien poste dans l'église wallonne de Londres; et quelque temps après il obtint un canonicat à Cantorbéri, qu'il garda jusques à sa mort. C'est ce que m'a dit depuis peu une personne qui pouvait le bien savoir. Voyez

(1) Réplique à Adam et à Cottibi, part. II, chap. XXI, pag. 127.

aussi la dernière page de la lettre de M. Bochart à M. Morley.

(C) *M. de Saumaise et lui écrivirent l'un contre l'autre.* « Il est » ici mort un ancien avocat fort » savant, nommé M. Héroult (*Desiderius Heraldus*) qui était en querelle avec M. de Saumaise, qui » avait écrit contre lui, *Observationes ad Jus Atticum et Romanum*, il » y a environ quatre ans. M. Héroult, » qui se trouvait offensé de ce livre, » y faisait une réponse *in-folio*; mais » la mort l'ayant surpris, je pense » qu'il faudra le vendre tel qu'il est, » et faire une fin où l'auteur a trouvé » la sienne. Il paraissait âgé de » soixante-dix ans..... Il avait la réputation d'un homme fort savant, » tant en droit que dans les belles-lettres, et écrivait fort facilement » sur telle matière qu'il voulait (2). » J'apprends par une lettre de M. Sarrau (3), qu'après vingt-sept ans de silence, Heraldus ayant épluché ses papiers, à l'instance de ses amis, allait publier le livre de *Autoritate rerum judicatorum*. Ce qu'il avait préparé contre Saumaise fut imprimé l'an 1650. C'est un *in-folio* qui a pour titre *Questiones quotidianæ, et Observationes ad Jus Atticum ac Romanum*. Il y a deux livres dans le catalogue d'Oxford, attribués à *Hier. Herbarius*, qui assurément furent détachés de leur place par les imprimeurs. Ils devaient être un peu plus haut sous *Desid. Heraldus*. En voici le titre, de *librum judicatorum autoritate libri II*, à Paris 1640; *Observationum et Emendationum liber unus, ibid.*

(2) Patin, lettre XXIX, pag. 121 du I^{er} tome, datée du 3 novembre 1649.

(3) Elle fut écrite, l'an 1639. Voyez Sarrauii Epi-st., pag. 16.

HERCULE. Il y a eu plusieurs héros de ce nom (A); mais celui de Thèbes a été le plus fameux, parce que les Grecs lui ont donné les actions des autres, et se sont fort appliqués à parler de lui selon le génie fabuleux de leur nation. Je ne prétends parler que de celui-là. Il passait pour fils

de Jupiter et d'Alcmène. J'ai dit ailleurs (a) comment cette dame fut trompée par ce dieu ; et je ne répète ni cela , ni ce que l'on peut trouver dans M. Moréri *. Notre Hercule avait des forces prodigieuses , et dans les combats de Mars , et dans ceux de Vénus (B). C'était aussi un grand mangeur (C). J'en rapporterai des circonstances fort singulières ; comme aussi de la qualité de grand buveur (D) , où il n'excellait pas moins. Il fit voir sa voracité dans une rencontre qui donna lieu à une cérémonie fort singulière : c'est qu'on lui disait des injures pendant les sacrifices que les Liviens lui offraient (E). Quelques-uns , en considérant son inclination au vin et aux femmes , ont nié qu'il eût fait les beaux exploits qu'on lui attribue (F). On dit une chose fort particulière touchant l'avidité avec laquelle il mangeait ; car on prétend qu'il faisait mouvoir ses oreilles (b). Ce phénomène est des plus rares (G). Je crois qu'on se trompe , quand on débite qu'il voulut avoir cette attitude dans l'un de ses plus fameux portraits (H). Il n'est pas vrai que sa massue fût à Rome dans une chapelle (I) , et qu'elle en éloignât les chiens et les mouches. Il est encore moins vrai qu'il ait dressé des colonnes au cap qu'on appelle de *Finistère* (K) , et qu'il y

ait mis un miroir d'une vertu surprenante (L). Quelques-uns disent qu'il ne vécut que cinquante ans , et qu'il se brûla à cet âge , parce qu'il n'avait plus la force de bander son arc (M). Il fut le dernier enfant que Jupiter fit à des mortelles (N). On dit qu'il avait été trois jours dans le ventre d'une baleine (O) , et qu'il en sortit sain et sauf , n'y ayant perdu que ses cheveux. Après sa mort il fut adopté par Junon ; mais on dit qu'il refusa d'être agrégé au collège des douze grands dieux (P). Il faudra dire quelque chose de l'Hercule gaulois (Q).

Un des plus célèbres orateurs d'Athènes remarque , que les écrivains s'attachaient extrêmement à célébrer les combats et le courage d'Hercule , et ne faisaient aucune mention de ses autres qualités qui auraient pu néanmoins leur fournir un très-beau champ. Il dit que cette partie des grandeurs d'Hercule , qu'ils avaient tant négligée , demanderait un excellent orateur , et que s'il se fût avisé de la traiter pendant sa jeunesse , il eût fait voir que ce héros avait surpassé en prudence , en savoir et en justice , les autres hommes , encore plus qu'en force de corps. La vieillesse , ajoute-t-il , ne me permet pas d'entreprendre par cet endroit-là son panégyrique : je me sens trop faible pour soutenir un sujet de cette importance , et si abondant (c). La remarque de cet orateur peut faire songer au mauvais goût de l'esprit de l'homme (R). On peut

(a) Voyez les articles d'ALCMÈNE , tom. I , p. 405 , et d'AMPHITRYON , tom. I , p. 551.

* Guib regrette que Bayle ait oublié de parler de la taille d'Hercule. Il était de petite stature *μικρῶν Βραχύς* , si on en croit Pindare , dans l'ode quatrième de ses Isthmiques , v. 89 ; ce qui était une particularité d'autant plus remarquable que Pindare est le seul parmi les anciens qui en ait parlé.

(b) Voyez la remarque (C).

(c) Tiré d'Isocrate , Orat. ad Philippum , pag. m. 152.

confirmer ce qu'a dit ce grand rhéteur touchant la science de ce héros ; car on sait que l'antiquité a reconnu des relations très-intimes entre les muses et Hercule (d). De là vint qu'il fut surnommé *Musagetes*, c'est-à-dire le compagnon et le conducteur des muses, et qu'on mit sous sa protection ces neuf déesses dans le temple que Fulvius Nobilior lui fit bâtir (S). La pensée que Posidonius employa pour se moquer d'un endroit des tragédies d'Eschyle, n'était point juste ; Strabon, qui l'a censurée, n'en a point connu le véritable défaut (T). Cela regarde une certaine pluie de pierres qui tomba en faveur d'Hercule pendant qu'il eut à combattre les Liguriens.

(d) Voyez Passerat sur Properce, eleg. X, lib. IV.

(A) *Il y a eu plusieurs héros de ce nom.* Cicéron en compte six. *Quamquam quem potissimum Herculeum colamus scire sanè velim, plures enim tradunt nobis ii qui interiores scrutantur et reconditas litteras : antiquissimum Jove natum, sed item Jove antiquissimo ; nam Joves quoque plures in prisca Græcorum litteris invenimus. Ex eo igitur et Lysito est is Hercules, quem concertavisse cum Apolline de tripode accepimus. Alter traditur Nilo natus Ægyptius, quem aiunt Phrygias litteras conscripsisse. Tertius est ex Idæis Dactylis, cui inferias afferunt. Quartus Jovis est, et Asteriæ Latonæ sororis, quem Tyri maxime colunt, cujus Carthaginem filiam ferunt. Quintus in India, qui Belus dicitur. Sextus hic ex Almenâ, quem Jupiter genuit ; sed tertius Jupiter : quoniam, ut jam docebo, plures Joves etiam accepimus (1).* Selon cela l'Hercule d'Égypte ne serait que le troisième ; mais les Égyptiens lui donnaient le pre-

(1) Cicero, de Naturâ Deorum, lib. III, cap. XVI.

mier rang (2). Diodore de Sicile (3), qui ne parle que de trois Hercules, donne à l'Égyptien le droit d'aînesse, et il avoue que la conformité de nom et d'inclinations a été cause qu'on a donné à celui de Thèbes, qui était le plus jeune de tous, ce que les autres avaient fait. On dit que Varron a compté jusques à quarante-quatre Hercules.

(B) *Il avait des forces prodigieuses..... dans les combats de Vénus.* Quelques-uns (4) disent qu'en sept jours il dépucela les cinquante filles de Thestius ; d'autres (5) veulent qu'il n'y ait mis qu'une nuit, et ajoutent qu'il les engrossa toutes d'un garçon, et qu'il y en eut même deux, l'aînée et la plus jeune, qui lui donnèrent deux fils chacune. Selon quelques uns (6), la plus jeune ne voulut jamais consentir à la perte de sa virginité. Pour l'en punir, il la condamna à la garder toute sa vie, et voulut qu'elle lui servit de prêtresse. Voilà pour-quoi le temple d'Hercule, à Thestis, fut desservi par une prêtresse qui devait demeurer fille jusqu'à sa mort (7). Pausanias ne saurait se persuader qu'Hercule ait conçu une si furieuse colère contre la fille de son bon ami (8) : il regardait donc comme un supplice bien dur la peine à quoi on disait qu'Hercule l'avait condamnée. Ce qu'il dit de Pamitié de Thestius pour Hercule s'accorde fort bien avec ce qu'on lit dans Diodore de Sicile (9), que Thestius (10) souhaitant que ses filles lui donnassent une postérité dont Hercule fût le père, le pria d'un grand festin, et le régala magnifique-

(2) *Indè proximum annis (Nili) os dicatum Herculi quem indigenæ ortum apud se antiquissimum perhibent, eosque qui postea pari virtute fuerint in cognomentum ejus adscitos.* Tacit., Annal., lib. II, cap. LX.

(3) Lib. III, sub finem.

(4) Athenæus, lib. XIII, pag. 556.

(5) Pausan., lib. IX, pag. 302.

(6) Idem, ibidem.

(7) Idem, ibidem.

(8) *Ἐρέϊνο δὲ οὐκ ἔστιν ὅπως ἠγάσθηαι πικρὸν. Ἡρακλέα ἐπὶ τοσοῦτον ὀργῆς ἀνδρὸς φίλου θυγατρὶ ἀφικέσθαι. Ego verò adduci nunquam possim ut errdam, Herculeum in amici hominai filiam irâ tam acri incitari potuisse.* Idem, ibidem.

(9) Lib. IV, cap. XXIX.

(10) *Le père de ces cinquante filles est nommé Thestius par les uns, et Thestius par les autres.*

ment, ensuite de quoi il lui envoya ses cinquante filles l'une après l'autre. Vigenère a dit assez agréablement, que ce fut le plus fort combat et affaire où Hercule se trouva onques en jour de sa vie (11). Les anciens n'ont pourtant point mis cela dans le catalogue de ses travaux. On a remarqué qu'à cause qu'il faisait la guerre tantôt en un pays, tantôt en un autre, et qu'il aimait fort le sexe, il avait dispersé des femmes en plusieurs provinces du monde, afin d'en trouver partout qui fassent à sa disposition. Lactance n'a pas eu tort de se moquer des païens, qui avaient mis au nombre des dieux un homme qui avait laissé des marques de son impudicité par toute la terre : *Hercules.... nonne orbem terræ quem peragrâsse ac purgâsse narratur, stupris, libidini-bus, adulteriis inquinavit? nec mirum, cum esset adulterio genitus Alcmenæ.*

Quid tandem potuit in eo esse divini, qui suis ipse vitis mancipatus et mares, et fœminas, contra omnes leges, infamiâ, dedecore, flagitio afficit (12)? Arnohe s'est moqué fort plaisamment des païens, sur ce qu'il avait fallu neuf nuits à Jupiter pour faire un enfant, et qu'il n'en avait fallu qu'une à Hercule pour engrosser cinquante filles. *Quis illum (Jovem) in Alcmenâ novem noctibus fecit pervigilâsse continuis? non vos?..... Et sane ad-jungitis beneficia non parva: siquidem vobis deus Hercules natus est, qui in rebus hujusmodi patris sui transiret exuperaretque virtutes. Ille noctibus vix novem unam potuit prolem extundere, concinnare, compingere: at Hercules sanctus deus natus quinquaginta de Thestio nocte unâ perdocuit, et nomen virginitalis exponere, et genitricum pondera sustinere (13).* Notez que Thestius fut épou-vanté de cette vigueur d'Hercule (14).

(C) *C'était un grand mangeur.*] Il se piquait de manger plus que les autres, et il fut extrêmement fâché de trouver un homme qui l'égalât en cela. Il disputa le prix de voracité

avec un certain Lépréus, et ne le remporta pas (15): ils immolèrent chacun un bœuf, et si Hercule mangea tout le sien dans un seul repas, son antagoniste ne fut pas moins prompt ni moins vigoureux sur sa victime. Lépréus aurait dû s'en tenir là, mais il eut l'audace de provoquer Hercule à une autre sorte de combat, à un vrai duel, où il fut tué. Je parlerai plus amplement de cette dispute à la fin de cette remarque. Autre histoire. Hercule, voyageant avec sa femme et avec le petit Hyllus son fils, et voyant que le petit garçon avait grand' faim, s'adressa à un laboureur pour lui demander quelques vivres; et parce qu'il n'obtint rien, il détacha l'un des bœufs de la char-rue, il l'immola aux dieux, et il le mangea (16). Cette faim canine l'accompagna jusque dans le ciel: de là vint que Callimaque exhorta Diane à prendre, non pas des lièvres, mais des sangliers et des taureaux, parce qu'Hercule n'avait point perdu entre les dieux la qualité de grand mangeur qu'il avait eue parmi les hommes.

Οὐ γὰρ ὄγε Φρυγίη περ ὑπὸ δρυὶ γυῖα
θεωθεῖς

Παύσατ' ἀδιφαγίης ἔτι οἱ πέρα νηδύς
ἐκείνη

Τῇ ποτ' ἀροτρίαιόντι συνήντητο Θεῖο δά-
μαντι.

Non hic in Phrygiâ sub quercu inembra le-
vatus

Atque Deus factus, fit edax minus: alvus at
illi

Est eadem, taurum quæ quondam Thiodu-
mantis

Edit plantiem cum lati scinderet agri (17).

Athénée cite des vers d'Épicharme qui expriment admirablement la voracité de ce héros.

Πρῶτον μὲν αἰὶ ἔσθοντ' ἴδης νιν, ἀπο-
θάγεις,

Βρέμει μὲν ὁ φάρυγξ ἔνδοθ', ἀραβεῖ
δ' ἄ γνάθος,

Ψοφεῖ δ' ὁ γύμφιος, τέττιγ' ὁ κυνί-
δων,

(15) Pausanias, lib. V, pag. 151.

(16) Voyez Natalis Comes, Mythol., lib. VII, pag. m. 693, 694. Apollodore, liv. II, pag. 145, n'en dit pas tant, et n'a pas les mêmes circonstances; mais il convient qu'Hercule tua et mangea le bœuf. Le scoliasse d'Apollonius..., in lib. I, vs. 1212, dit ce que Natalis Comes.

(17) Callimachus, in hymno Dianæ, vs. 159 pag. m. 78.

(11) Vigenère, sur Philostrate, tom. I, pag. 98, édition in-4^o.

(12) Lactant., lib. I, cap. IX.

(13) Arnobius, lib. IV, pag. 145.

(14) Qualemve vagæ post crimina noctis
Thespius obstupuit toties socer.

Stat., Silv. I, lib. III, vs. 42.

Σίζει δὲ ταῖς ῥίνεσσι, κινεῖ δ' ὄψατα,
πάν τετραπόδων οὐδὲν ἦττον.

*Primum quidem, eum comedentem si videas,
perieris :*

Fremunt intus fauces : strepunt buccæ :

Molares dentes sonant : caninus stridet :

Sibilat naribus : aurem utramque movet (18).

Il cite quelques autres poëtes, pour prouver sa thèse, qui est qu'Hercule a été un très-grand mangeur, ὅτι ἦν καὶ ὁ Ἡρακλῆς ἀδδιδφάγος, et il n'oublie point la concurrence de Léprée. Voici tout ce qu'il en a dit.

Léprée défia Hercule à un combat de glotonnerie, et fut vaincu. Εἰσαγεται δὲ ὁ Ἡρακλῆς καὶ Λεπρῆί περί πολυφαγίας ἐρίζων ἐκείνου προκαλεσαμένου, καὶ γενίκκει. *Inducitur Hercules de voracitate cum Lepreo certans qui eum provocaverat, in quâ contentione Hercules victor evasit (19).* Zénodote raconte qu'Hercule avait mis aux fers Léprée, petit-fils de Neptune, après avoir nettoiyé les étables d'Angias : il le mit en liberté après qu'il eut fini ses travaux, et alors il eut avec lui trois disputes. Ils jouèrent au palet, et à qui pomperait mieux de l'eau, et à qui mangerait plus tôt un bœuf. Hercule remporta partout la victoire. Enfin Léprée étant soûl provoqua Hercule tout de nouveau, et en fut tué. D'autres disent qu'ils ne disputèrent pas à qui mangerait le plus, mais à qui boirait le plus, et qu'Hercule surpassa Léprée (20). D'autres prétendent qu'ils disputèrent, et à qui mangerait plus tôt un taureau, et à qui boirait davantage (21). Je rapporterai quelques autres faits dans la remarque (H).

(D)..... *Ei un grand buveur.*] Pour s'en convaincre, il suffit de considérer la grandeur énorme de son gobelet. Il fallait deux hommes pour le porter ; mais, quant à lui, il n'avait besoin que d'une main pour s'en servir quand il le vidait.

*Hinc pretium palmæ gemini cratera ferebant
Herculeum juvenes Ilum Tyrrinthius olim
Ferre manu solâ. junantemque ore supino
Vertere seu mori victor, seu Marte solat
bat (22).*

(18) Athen., lib. X, init.

(19) Idem, ibidem.

(20) Matris in Herculis Laudatione. Cæcilius, rhetor Chius, frater Theopompi historiographi, in Herculis Laudatione, apud Athen., ibidem.

(21) Elian., Var. Histor., lib. I, cap. XXIV.

(22) Statius, Theb., lib. VI, vs. 531.

Il paraît, par l'histoire d'Alexandre, que dans les festins où l'on buvait extraordinairement, on faisait vider à la ronde une grande coupe qui s'appelait la coupe d'Hercule. On la réservait pour la fin, comme on le peut inférer de ce qu'Alexandre ne l'avait pas bue encore, quand il tomba malade à table (23) pendant un festin où il avait déjà bu beaucoup. D'autres disent qu'il l'avait bue, et que ce fut son coup mortel. *Alexandrum.....*

intemperantia bibendi atque ille Herculeanus et fatalis scyphus condidit (24). Diodore de Sicile conte qu'Alexandre, ayant déjà bu beaucoup, vida pour la fin la coupe d'Hercule, et tomba tout aussitôt en défaillance (25). Pour concilier ces variations, je crois qu'il faut supposer que ce prince fut frappé en buvant ce coup, et avant que d'achever de le boire. Cet historien observe que cette coupe d'Hercule était fort grande. Mais que peut-on alléguer là-dessus de plus décisif que ces paroles de Macrobe ? *Scyphus Herculis poculum est, ita ut liberi patris cantharus : Herculem verò fictores veteres non sine causâ cum poculo fecerunt et nonnunquam casabundum et ebrium, non solum quòd is heros bibax fuisse perhibetur, sed etiam quòd antiqua historia est Herculem poculo tanquam navigio ventis immensa maria transisse. Sed de utriusque re pauca ex græcis antiquitatibus dicam, et multibibum heros istum fuisse, ut taceam que vulgo nota sunt, illud non obscurum argumentum est, quòd Ephippus in Busriride inducit Herculem sic loquentem, etc. (26).* Athénée semble nous marquer la capacité de cette coupe ; car il dit (27) que celle qui fit mourir Alexandre tenait deux congies. Le poëte Stésichore nous peut apprendre une insigne particularité. Il dit que Pholus porta une santé à Hercule dans un vase qui tenait viugt-quatre setiers. *Centaurorum et Lapitha-*

(23) *Nondum Herculis scypho epoto repente velut telo confixus ingemuit.* Quint. Curtius, lib. X, cap. IV, num. 18 éditionis Freinsheim. Voyez aussi Plutarque, in Alexandro, sub fin.

(24) Seneca, epist. LXXXIII.

(25) Diod. Siculus, lib. XVII, cap. CXVII.

(26) Macrob., Saturnal., lib. V, cap. XXI. Voyez Dempsterus, in Rosinum, lib. V, cap. XXX, pag. m. 856.

(27) Lib. X. cap. IX, pag. 434.

rum convivium describens (Stesichorus) ait Pholum (quem propterea hospitem Alcide nuncupat Lucanus) implevisse Herculi craterem trium lagenarum capacem, quem prior ipse obbibisset: amplum autem fuisse oportuit, qui urnam, hoc est, quatuor et viginti sextarios caperet (28). Il le vîda tout le premier, et fut imité par Hercule tout aussitôt.

Σκυφίον δὲ λαβὼν δέπας ἔμμετρον ὡς
 τριάζυνον
 Ἦέν ἐπισχόμενος, τὸ βᾶ οἱ παρέθηκε
 Φόλος κεράσας (29).

Hercules (de eo enim loquitur) acceptum in manus scyphum plenum, trium lagenarum capacem, orî admoventis obbibit, quem Pholus ipsi infuderat. Athénée explique d'une manière fort vraisemblable pourquoy les poètes ont feint qu'Hercule passa la mer dans une coupe. Cette fiction, dit-il (30), est apparemment fondée sur ce que ce héros se plaisait à boire dans de grands verres; car il était du nombre des meilleurs buveurs, "Ὅτι δὲ εἰς ἦν ὁ Ἡρακλῆς τῶν πλείστον πινόντων, προείπομεν. Bibacem inter alios Herculem fuisse antea nos memoravimus (31).

(E) On lui disoit des injures pendant les sacrifices que les Lindiens lui offraient.] J'ai rapporté ci-dessus qu'Hercule mangea un bœuf qu'il avait ôté à un paysan; mais j'ajoute ici que pendant qu'il le mangeait, le paysan vomit mille injures contre lui, ce qui ne servit que de divertissement à Hercule: de sorte que quand on lui eut dressé un autel, il voulut que ce villageois fût son prêtre, et il lui commanda de renouveler les mêmes malédictions toutes les fois qu'on lui offrirait des sacrifices; car, disoit-il, je n'ai jamais mangé avec un plus grand appétit. Lactance nous va raconter cela amplement: *Apud Lindum quod est oppidum Rhodi, Herculis sacra sunt,*

(28) Hadrianus Junius, *Animadvers.*, lib. IV, cap. V, pag. m. 410.

(29) *Apud Hadrian. Junium, ibidem.*

(30) Μύποτε δὲ μεγάλοις ἔχαιρε ποτηρίοις ὁ ἦρας, διὰ τὸ μέγεθος παίζοντες οἱ ποιηταὶ [καὶ συγγραφεῖς,] πλείν αὐτὸν ἐν ποτηρίῳ ἐμβολόγησαν. Poculis fortasse quia heros amplius gaudebat, per jocum scriptores, ac poëtae, eum in poculo navigasse fabulati sunt. Athen., lib. XI, pag. 469.

(31) Athen., lib. XI, pag. 469.

quorum à cæteris longè diversus est ritus. Si quidem non εὐφροιά, ut Græci appellant, sed maledictis, et execratione celebrantur, eaque pro violatis habent, si quando inter solemnes ritus vel imprudenti alicui exciderit bonum verbum. Cujus rei hæc ratio redditur, si tamen ulla esse ratio in rebus vanissimis potest. Hercules, cum eò delatus esset, famemque pateretur, aratorem queniam aspexit operantem, ab eoque petere cœpit, ut sibi unum bovem venderet. Ille negavit fieri posse, quia spes sua omnis colendæ terræ duobus illis jumentis niteretur. Hercules solitâ violentiâ usus, quia unum accipere non potuit, utrumque sustulit. At ille infelix, cum boves suos mactari videret, injuriam suam maledictis ultus est, quod homini eleganti et urbano gratissimum fuit. Nam dum comitibus suis epulas apparat, dumque alienos boves devoraret, illum sibi amarissimè conviciantem, cum risu, et cachinnis audiebat. Sed postquam Herculi divinos honores ob admirationem virtutis deferrî placuit, à civibus ei ara posita est, quam de facto βούζυγον, id est bovis jugum nominavit; ad quam duo juncti boves immolarentur, sicut illi, quos abstulerat aratori, eumque ipsum sibi constituit sacerdotem, ac præcepit, ut iisdem maledictis semper in celebrandis sacrificiis uteretur, quod negaret se unquam epulatum esse jucundius (32).

(F) *Quelques-uns ont nié qu'il eût fait les beaux exploits qu'on lui attribue.*] Mégaclide, dans Athénée, censure les poètes postérieurs à Homère et à Hésiode, de ce qu'ils ont dit qu'Hercule avait commandé des armées, et pris des villes, puisqu'il est constant que c'était un homme qui mena une vie très-voluptueuse, ayant plusieurs femmes légitimes, et faisant des enfans à la dérobée à un très-grand nombre de filles (33); adon-

(32) Lactant., lib. I, cap. LXXI, pag. m. 70. Voyez aussi Conon, dans la Bibliothèque de Photius, pag. 429.

(33) "Ὅς μὲν ἠδονῆς πλείστους τὸν μετ' ἀνθρώπων βίον διέτελεσε, πλείστας μὲν γυναῖκας γήμας, ἐκ πλείστων δὲ λάβρα παρθένων παιδοποιησάμενος. Cum maximè voluntariam inter homines vitam egerit, plurimarum uxorum maritus, et puellis etiam multis compressis, è quibus suscepit liberos. Athen., lib. XII, cap. I, pag. 512.

né d'ailleurs à la bonne chère, de sorte qu'à son exemple ceux qui faisaient les libations ne laissaient rien dans le verre; ils buvaient tout. On apportait (34) d'autres preuves de sa mollesse, et l'on prétendait que Stésichore était le premier qui l'avait armé d'une massue, d'un arc et d'une peau de lion. On voit dans Érasme une chose qui combat extrêmement cette tradition de la mollesse d'Hercule. C'est dans l'explication du proverbe *gardez-vous de l'homme aux fesses noires* (35). Érasme rapporte qu'une mère donna cet avis à ses deux garçons, qui étaient des garnemens. Ils voulurent attaquer Hercule dormant sous un arbre; mais il se réveilla, et les attacha à sa massue (36), et les mit sur ses épaules la tête en bas. Cette posture leur fit découvrir qu'Hercule était fort velu au dos, et que les poils y étaient fort noirs et épais; et cela les fit souvenir de l'avertissement de leur mère, et les fit éclater de rire. Hercule ayant su de quoi ils riaient, leur donna la liberté. Les paroles d'Érasme que j'ai à citer sont celles-ci : *Melampygos Græcis significat eum qui nigro sit podice: quo quidem cognomento notatus est Hercules quòd eam corporis partem, non Lydorum more vulsam, neque candidam (quemadmodum effœminati solent) sed nigris pilis hirsutam ac sylvasom haberet. Nam Græci quemadmodum moltes et imbelles, fractosque delicias, πυγάρρους καὶ λευκοπύγους appellant: iidem è diverso fortes ac strenuos, μελαμπύγους vocare consueverunt, ut auctor est Lycophronis interpres. Voyez Suidas à l'article μελαμπύγους τύχους, in Melampygom incidas. Voyez aussi Apostolius, Zénobius, Diogénianus, dans leurs collections de proverbes.*

(G) *Ce phénomène est des plus rares.*] Le Journal des Curieux de la Nature (37) parle d'une fille dont les oreilles se mouvaient. L'auteur des Nouvelles de la République des Let-

(34) *Athea, lib. II, cap. I, pag. 512.*

(35) *Μὴ τῶ μελαμπύγω περιτύχους. Ne in melampygom iucidas. C'est le proverbe XLIII de la 1^{re} centurie de la II^e. chiltiude d'Érasme.*

(36) *Voyez Moréri, au mot Achémon.*

(37) *Dans le volume de l'année 1685.*

tres, en donnant un extrait de ce Journal, observa (38) qu'il n'y avait point lieu de douter de cette singularité, « après ce que M Pabbé de Marolles atteste du philosophe Crassot, dans la page 32 de ses Mémoires. *Il avait beaucoup de rapport*, dit-il, *à ces portraits des philosophes cyniques qui se trouvent dans le cabinet des curieux, étant malpropre comme eux, avec une barbe longue et touffue, et les cheveux mal peignés. Il avait une chose bien particulière, et que je n'ai jamais vue qu'en lui seul, qui était de plier et de redresser ses oreilles quand il voulait sans y toucher.* Pierre Messie rapporte, dans le chapitre 24 de sa 1^{re} partie, que saint Augustin a vu (39) un homme qui non-seulement remuait ses oreilles comme il veut lait, mais aussi ses cheveux, sans faire aucun mouvement ni des mains ni de la tête. » Qu'il me soit permis de joindre à cela quelques recueils qui s'y rapportent. Je commence par un assez long passage de Casaubon (40). *Istud planè comuni hominum nature contrarium est: quibus [solis (41) ex omnibus animantibus (nisi fortè simias ex cipias)] delict aures à πολυπόκιλος τοῦ ΘΕΟΥ σοφία moveri suapte spontè nescias. [Nam quod scribit Martialis, Cuiusdam natum filium auribus longis, quæ sic moventur, ut solent asellorum: poetica sine dubio licentia est, non rei veritas.] Narrat tamen Eustathius sacerdotem fuisse quandam aures motitantem. Accepimus etiam à viris fule dignis, visas manifesto aures movere viro cuidam eruditissimo (42) cum Allobrogum fines transiens, viciniburiim periculum sibi à magistratu imminere intellexisset: quòd diceretur nefandi criminis reus*

(38) *Nouvelles de la République des Lettres, mois de septembre 1686, pag. 1021.*

(39) *Les paroles de saint Augustin que je rapporte ci-dessous ne marquent point qu'il eût vu cela. Ainsi le père Hardouin, in Plin., lib. XI, pag. 543, ne devait pas dire quæ vidit Augustinus.*

(40) *Casaubon, in Athen., lib. X, cap. I, pag. 702.*

(41) *Ceci est tiré d'Aristote, μόνον ἀνθρώπου οὐς οὐ κινεῖ, dit-il, lib. I, Hist. animal., cap. XI. Plinè, pareillement, Aures hominū tantum immobiles, lib. XI, cap. XXXVII.*

(42) *Il y a quelque apparence qu'il s'agit ici d'Autoine Muret.*

Tolosá in Italiam fugere. Puisque Casaubon ne doute pas de ce que rapporte Eustathius, ni de ce qu'on lui avait dit touchant l'habile homme qui s'était sauvé de Toulouse, pour-quoi doute-t-il de ce qui regarde l'enfant de Cinna dans l'épigramme XXXIX du VI^e. livre de Martial? Il en aurait moins douté s'il eût pris garde non-seulement à ce que rapporte saint Augustin dans le chapitre XXIV du livre XIV de la Cité de Dieu, *sunt qui et aures moveant vel singulas vel ambas simul*, mais aussi à ce qu'atteste Vésalius. Ce grand anatomiste assure (43) qu'il a vu, à Padoue, deux hommes dont les oreilles se mouvaient. Il explique ailleurs la cause de ce mouvement. *Interlum*, dit-il (44), *quibusdam raris fibris carnalis membrana quam carnosam vocamus supra aures augetur, et modicè auri proximam cutem, et ipsam quoque aurem motu agit arbitrario.* Du Laurent affirme qu'il a vu quelques personnes qui faisaient mouvoir leurs oreilles (45). Valverd a vu la même chose dans un Espagnol qui était à Rome (46). Procope compare Justinien « à un âne, non-seulement » à cause de la pesanteur d'esprit et » bêtise, mais encore eu égard à ses » oreilles mobiles qui le firent nom- » mer, en plein théâtre, *γάρυξνε*, » c'est-à-dire mot pour mot maître » Baudet, par ceux de la faction » Verte ou Prasine dont il était enne- » mi. » J'ai lu ces paroles dans la Mothe-le-Vayer, à la page 134 du III^e. tome in-12. Il cite la page 36 des Anecdotes de Procope.

(H) *On débite qu'il voulut avoir cette attitude dans l'un de ses plus fameux portraits.* Costar débite cela dans ses Entretiens. Donnons la suite de ce qu'on y trouve touchant Hercule. Dans l'*Anthologie*, un paysan « se loue fort de la modération de » Mercure qui se contente de lait et

» de fruits, et se plaint d'Hercule, » qui veut qu'on lui sacrifie force » bœufs et force moutons. » Et sur ce qu'on lui répond : *Mais ce Dieu con-serve si bien vos troupeaux ! « Et qu'importe, réplique-t-il, que mes troupeaux soient mangés par les loups, ou par celui qui les garde ? »*

. Τί τὸ πλέον εἶ τὸ φυλακτέν,
Ὀλλυται ὑπὸ λύκων εἶθ' ὑπὸ τοῦ φυ-
λακός (47).

Voici ce que Voiture répond à Costar. *Il est vrai qu'Hercule mangeait volontiers des moutons, et en grande quantité. Les Argonautes, en allant à Colchos, le laissèrent dans une île. On en rend plusieurs raisons, toutes assez belles : les uns disent que c'est qu'il rompait toutes les rames en ramant, les autres que'il pesait trop, quelques-uns que les Argonautes eurent peur qu'il remportât seul toute la gloire, et d'autres que ce fut parce qu'il mangeait trop. Il me souvient d'avoir lu dans un poète grec (c'est-à-dire grec et latin) qu'il remuait les oreilles en mangeant, etc. (48). Costar, répondant à son ami, lui dit (49) qu'Hercule mangeait comme un diable, et que selon Athénée..... il lui fallait un bœuf à chaque repas. Il lui cite Philostrate, en son Tableau de Théodamus. On y trouve ces paroles, selon la version de Vigenère, à la page 906 du 1^{er}. tome : *Vous l'avez peut-estre rencontré dans Pindare, là où s'estant embattu à la cassine de Coronus, il mangea si bien un bœuf tout entier, qu'il ne pensa pas les oz seulement en devoir demeurer de reste.* Costar cite aussi Lactance, au chapitre 21 (50) de l'*Institution Chrétienne*. C'est pour apprendre à son ami la cérémonie des malédictions que les Lindiens employaient en sacrifiant à Hercule. Il lui dit qu'en ce cas-là Hercule était de l'humeur de la fortune, que l'on n'honore jamais tant que lorsqu'on l'injurie, et qu'on l'accuse de tous les changemens et de tous les désordres qui arrivent dans le monde, cum convitiis colitur, c'est*

(43) De humani Corporis Fabricâ, lib. II, cap. XIII, apud Coquæum. Not., in August., de Civit. Dei, lib. XIV, cap. XXIV.

(44) *Ibidem*, cap. XVII, apud eundem Coquæum, *ibidem*.

(45) Laurent., lib. XI, Histor. Anat., cap. XII, apud eundem, *ibidem*. J'ai vérifié ce passage.

(46) Valverdu, lib. II Anatomies Corporis humani, cap. II, apud eundem, *ibid.* Je corrige Coquæus, qui le nomme Valverdu.

(47) Entretiens de Voiture et de Costar, p. 32.

(48) *Là même*, pag. 38.

(49) *Là même*, pag. 55.

(50) Il fallait ajouter, du 1^{er}. livre. D'ailleurs, cet ouvrage de Lactance ne s'appelle pas *Institution Chrétienne*, mais *divinæ Institutiones*. Vigenère a trompé Costar.

un mot de Pline (51). Il ajoute que « ce mange-bœuf (c'est ainsi qu'il fut » surnommé, βουφάγος et βουθόωνς) » était en telle réputation de voracité » que les anciens lui consacèrent un » oiseau qu'ils appelaient *gourmand*; » c'est celui que nous nommons la » *foulque*, les Latins *gavia* ou *furi* » *ca*, et les Grecs *λάρος*. » On pouvait » dire de lui, continue-t-il, ce que *Martial* dit de *Tucca*, qu'il ne se contentait pas d'être gourmand, et qu'il voulut qu'on le sût et qu'on en parlât.

*Non est Tucca satis, quod es gulosus,
Et dici cupis, et cupis videri* (52).

En effet, il apparut une fois au peintre *Parrhasius* au même état où il était, quand les oreilles lui allaient, et voulut être peint en cette même posture où *Théodamas* l'avait vu. Il cite touchant cette apparition le XII^e. livre d'Athénée, et il observe que dans Pline, *lib. 35, cap. 10*, un peintre d'Athènes, nommé *Démon*, se vante d'avoir fait ce tableau. On ne peut nier qu'Athénée ne rapporte que *Parrhasius* dans la ville de *Linde*, tout tel qu'il l'avait vu en songe : il s'en vantait si hautement, qu'il mit cela dans l'inscription du tableau (53); mais il ne s'ensuit pas de là qu'il ait donné à *Hercule* cette mobilité d'oreilles dont parle *Costar*. C'est une étrange hardiesse que d'assurer, 1^o. que l'on trouve dans Athénée qu'*Hercule* apparut à *Parrhasius* au même état où il était quand les oreilles lui allaient; 2^o. que *Théodamas* avait vu *Hercule* en cette même posture : mais ces deux fautes sont légères en comparaison de la bévue que je m'en vais observer. Voici les paroles de Pline. *Pinxit demon Atheniensium, argumentum quoque ingeniosum. Volebat namque varium, iracundum, injustum, inconstantem; eundem*

(51) Ces paroles de Pline sont au chap. VII du II^e. livre; mais elles ne signifient pas que la fortune n'est jamais tant honorée que lorsqu'on l'injurie.

(52) *Martial*, *lib. XII, epigr. XLI*.

(53) Οἷος δ' ἐννύχιον φαντάζετο πολλάκι φοιτῶν
Παρρᾶσιον δὲ ὕπνου, τοῖος ἔδ' ἐστὶν ὄραν.

*Qualem noctu sæpè videntum se objiciebat
Normienti Parrhasio, talem hæc videre licet.
Athen.*, *lib. XI, pag. 544*.

exorabilem, clementem, misericordem, excelsum, gloriosum, humilem, ferocem, fugacemque, et omnia pariter ostendere. Item pinxit The-sea... et in unâ tabulâ que est Rhodi, Meleagrum, Herculem, Persea (54). Pline fait là le dénombrement des ouvrages de *Parrhasius*; le terme *Démon* signifie le peuple d'Athènes, dont *Parrhasius* avait ingénieusement représenté les passions contraires. Voici *Costar* qui métamorphose en peintre ce tableau de *Parrhasius*, et qui prétend que ce peintre chimérique s'attribuait le tableau d'*Hercule* où ce héros mouvait les oreilles. Nouvelle bévue; car en supposant que *Démon* était un peintre, on ne lui pourrait attribuer que le tableau, qui était à *Rhodes*: le tableau, dis-je, ou *Méléagre*, *Hercule* et *Persée* avaient été peints, et que Pline distingue manifestement de l'*Hercule* qui était à *Linde*, fait selon les songes du peintre; et *Herculem qui est Lindi talem à se pictum, qualem sæpè in quiete vidisset* (55). Que si on voulait attribuer au prétendu *Démon* l'*Hercule* de *Linde*, il faudrait lui attribuer aussi presque tout ce que *Parrhasius* avait peint.

(1) Il n'est pas vrai que sa massue fût à Rome dans une chapelle.] Un fameux théologien protestant a parlé ainsi (56). Vous orrés souvent en nos temples, l'athéisme et l'erreur combattus et debellez : ces pestes en sont chassées par l'odeur de la parole de Dieu, qui s'y annonce en pureté, comme jadis à Rome la massue de *Hercule* estoignoit les chiens et les mouches de la chapelle où elle estoit. Il cite le II^e. chapitre de *Solin*, où il n'est rien dit de cela; mais voici ce que l'on trouve au I^{er}. chapitre. *Hoc sacellum Herculi in boario foro est, in quo argumenta et convivii et majestatis ipsius renuant. Nam divinitus illò neque canibus neque muscis ingressus est. Etenim cum viscerationem sacricolis daret, Myiagram deum dicitur imprecatus, clavam verò in aulit reliquisse, cujus olfactum refugerent canes : id usque nunc durat.* Il est visible que *Solin* n'assure

(54) *Plinius, lib. XXXV, cap. X, p. m. 202*.

(55) *Idem, ibid., pag. 204*.

(56) *Sam. Desmarests, Echantillon des maximes du clergé romain ès Provinces Unies, pag. 59*.

pas que la massue d'Hercule fût encore là ; il dit seulement qu'Hercule l'avait laissée à l'entrée du lieu où il donnait aux prêtres le repas du sacrifice , et que l'odeur de cette massue éloigna les chiens. Voilà son effet : quant aux mouches ce ne fut point la massue qui les chassa , mais les prières que fit Hercule au dieu *Myiagrus*. Ce qu'on vit en cette rencontre , savoir que les mouches et les chiens s'éloignèrent de ce lieu-là , fut continué dans toute la suite des siècles : c'est ce que Solin débite ; mais il n'était pas nécessaire que la massue fût conservée dans la chapelle , et Solin ne le dit pas. Si le théologien protestant avait rapporté un fait véritable , on pourrait mettre cette massue au nombre des talismans , et la comparer à cette mouche qui est gravée , dit-on , sur la porte de la boucherie de Tolède , et qui en empêche l'entrée aux mouches. A propos de tout ceci , je rapporterai une chose que j'ai lue dans un écrivain moderne (57) ; c'est qu'à Misitra les chiens n'entrent jamais , ni dans les mosquées des Turcs , ni dans les églises des Chrétiens. Les Turcs expliquent cela par un miracle à leur égard , et par une raison naturelle à l'égard des Grecs. Écoutez M. Guillet.

« Les Turcs parlent de la discrétion de ces chiens comme d'un miracle. Ces animaux se glissent quelquefois dans les maisons particulières , quand ils en trouvent les portes ouvertes ; mais les mosquées ont beau n'être pas fermées , les chiens n'y entrent jamais. Les Turcs prennent occasion de s'en étonner , et appellent un respect miraculeux ce qui n'est qu'une imitation des jeunes chiens , qui de race ont toujours vu les plus vieux s'éloigner de l'entrée des mosquées , où apparemment les premiers Turcs les avaient bien frottés , pour leur faire perdre l'habitude d'en approcher. On ne voit point aussi de chiens dans les églises des Grecs ; mais les Turcs ne le trouvent pas étrange , et en rendent une raison que j'ai trouvée vraisemblable. Je vous ai dit ci-devant que quand les Grecs schis-

matiques entrent dans leurs églises , ils font une révérence si profonde , qu'à force de se pencher , ils mettent la main en terre. Les Turcs disent que les chiens , leur voyant porter la main si bas , s'imaginent que c'est pour ramasser des pierres et les leur jeter à la tête , et que cette peur les chasse des églises. »

Revenant à la massue d'Hercule , je dis que l'on en contaît un grand miracle , savoir , qu'ayant été fichée en terre elle avait pris des racines , et était devenue un arbre (58). J'ajoute que c'était les Trézéniens qui contaient cela. Ils avaient le simulacre de Mercure Polygius , auquel Hercule avait consacré sa massue. Chacun sait qu'elle était de bois d'olivier. Pausanias dit qu'on montrait encore l'arbre dont elle avait été prise. Hercule l'avait trouvée proche du marais de Saronis (59). Voilà un article pour celui qui entreprendra la compilation des Parallèles Historiques , par rapport à certains contes des païens et des chrétiens ; car nous apprenons des voyageurs , qu'à la porte de la vieille forteresse de Smyrne , il y a un grand cerisier sauvage que les Grecs du pays disent être le bâton de saint Polycarpe , premier évêque de Smyrne , qui un moment après qu'il fut planté en terre poussa des branches (60).

(K)... ni qu'il ait dressé des colonnes au cap... de Finistère.] La fable touchant la fondation de la Corunna , dont je parlerai dans la remarque suivante , a persuadé à quelques savans , qu'Hercule avait dressé des colonnes en ce lieu-là. Paul Jove a donné dans cette illusion ; et voici de quelle manière il en a été censuré par Louis Nonnius. *Ab hinc fabulâ persuasi nonnulli , credidère arcem Herculis fuisse , et alteras columnas ab illo hic fixas , non secus ac circa*

(57) Πρὸς τοῦτο τῷ ἀγάλματι τὸ ῥήπαιον θεῖναι εἶπον Ἡρακλέα· καὶ ἦν γὰρ κοτίνου τοῦτο μὲν (ὅτε πιά) ἐνέφυ τῷ γῆ , καὶ ἀνεβλάστησεν αὐθις. *Ei clavam ab Hercule dedicatam perhibent , faciam ex oleastro. Quod adjiciunt miraculum , haud scio an cuiquam fide dignum videri possit , eam clavam radicibus aëlis regerminasse.* Pausanias , lib. II , cap. 31 , pag. 74.

(59) Pausanias , *ibid.*

(60) Spon , Voyage de Grèce , tom. I , pag. 232 , édition de Hollande.

(57) Guillet , Lacédémone ancienne et nouvelle , pag. 232 , édition de Hollande.

Gades, dictamque urbem hanc Corrunna tanquam columnam: quod egregium clypeum apud Paulum Jovium, virum aliàs gravem et doctum, tantum valuit, ut ab imperito aliquo Hispaniæ antiquitatis persuasus, huic opinioni etiam subscriberet, cum in vitâ Gonsalvi Ferlinandi d'Aguiar, agens de adventu Regis Philippi I, in Hispaniam, ita scriberet: Nec diu Philippus amicorum suorum studia, vota que frustratus, ut sua regna ex arbitrio administranda susciperet, in Cantabriam Oceano devectus, pervenit in portum, qui vocatur ad Columnas, fortasse quòd ibi quoque alteræ Herculis columnæ, sicuti Gadibus, posite fuerunt, quàm eo externo littore terræ Hispanicæ finis. Sed opinio hæc infirmiori tibicine fulsa, quàm ut rationibus convelli mereatur (61).

(L)... *ni qu'il y ait mis un miroir d'une vertu surprenante.*] Louis Nonnius, après avoir dit que le *Flavium Brigantium* des anciens, est la *Corrunna* d'aujourd'hui, ajoute que les habitans en attribuent la fondation à Hercule, et qu'ils disent qu'il y bâtit une tour, où il enchâssa un miroir qui faisait paraître les vaisseaux les plus éloignés (62). L'origine de cette fable est presque aussi ridicule que la fable même. *In tam ridiculam opinionem vocum ignorantia et antiquitatis imperitiâ ita lapsi sunt, nam cum turris illa specula dicatur, speculum illud mirandum sine opifice ullo confinxere (63).*

(M) *Il se brûla.... parce qu'il n'avait plus la force de bander son arc.*] *Ὅς πῦρ ἀπὸν ἀνείλε μὴ δυναθεὶς τὸ δικεῖν ἐντέναι τόξον, πεντηκοντούτης γερόμενος. Ut igne vitam sibi abstulerit, quòd arcum suum intendere non posset annos jam natus quinquaginta (64).* Quelques personnes, qui abusent de leur loisir pour chercher des allégories, s'imaginent qu'en paroles convertes on a voulu désigner par-là, qu'Hercule ne se sentait plus capable

(61) Ludov. Nonnius, in Hispaniâ, cap. LIV, pag. m. 170.

(62) *Incolæ ab Hercule conditam referunt, turrimque hic esse ab eodem exstructam, in quâ speculum arcanâ arte fabricatum erat; undè naves vel longissimo spatio distantes contemplari liceret. Idem, Ibid., pag. 156.*

(63) *Idem, ibid.*

(64) Ptol. Hephæst., apud Photium, cod. 250, pag. 472.

de contenter une femme, et qu'à la vue de cet énorme changement, il tomba dans une si noire mélancolie, qu'il ne voulut plus demeurer au monde. Il aurait été plus impatient que l'athlète Milon (65), qui se contenta de pleurer en considérant lorsqu'il fut vieux l'infirmité de ses bras, si robustes et si vigoureux dans sa jeunesse. Si nous donnons l'article de Pénélope, nous parlerons de ces chercheurs d'allégories; car ils expliquent de la même manière le

Nemo meo melius arcum tendebat Ulyse.

(N) *Il fut le dernier enfant que Jupiter fit à des mortelles.*] Diodore de Sicile fait cette remarque, pour relever la gloire d'Hercule. Il suppose que Jupiter renonça à tout commerce avec les femmes, parce qu'il ne voulut pas que ses dernières productions valussent moins que les précédentes (66). Il craignit donc que les enfans qu'il ferait après Hercule ne valussent pas celui-là. Pline le jeune a dit quelque chose (67) qui me fait souvenir de cette pensée. Cela roule sur ce que Nerva mourut peu après qu'il eut adopté Trajan. J'ai lu dans Lactance une forte raillerie, sur ce que le plus grand des dieux cessa enfin de produire des enfans: *Cum verò dicantur aliqui (Dii) ex aliquibus nati, consequens est, ut semper nascantur, siquidem aliquando sunt nati; vel si aliquando nasci desierunt, scire nos convenit, cur, aut quando desierint. Non illepidè Seneca in libris moralibus Philosphiæ: QUID ergò est (inquit) quare apud poëtas salacissimus Jupiter desierit liberos tollere? Utrum sexagenarius factus est, et illi lex Papia fibulam imposuit; an impetravit jus trium liberorum? Antandem illi venit in mentem,*

Ab alio expectes alteri quod feceris?

Et timet ne quis sibi faciat quod ipse Saturno (68)?

(65) Voyez l'article *ACHILLE*, tom. I, pag. 162, citation (128).

(66) *In hæc ipsâ (Alcmenâ) tandem desierit, nec cum ullâ deinceps mortali rem habere sobolemque procreare voluit, ne præstantioribus scilicet deteriora substitueret. Diod. Siculus, lib. IV, cap. XIV. Voyez la remarque (C) de l'article *ALCMÈNE*, tom. I, pag. 407.*

(67) *Hunc (Nervam) Diæ celo vindicaverunt, ne quid post illud divinum et immortale factum mortale faceret. Plin., in Panegy. Traj.*

(68) Lactant., lib. I, cap. XVI, pag. m. 51, 52.

(O) *On dit qu'il avait été trois jours dans le ventre d'une baleine.*] Je me servirai des termes du Commentateur de Philostrate, pour exprimer cette aventure et ce qui en fut l'occasion. *Les dieux ayant une fois conspiré ensemble d'emprisonner leur souverain Jupiter; comme il en eut le vent par Thémis, il les prévint, et punit, qui d'une sorte, qui d'une autre. Quant à Neptune et Apollon il les envoya par despit servir les maçons aux murailles que l'on bastissoit d'Ilion, là où s'estans touez à Laomedon, après que l'ouvrage fut parachevé, il recompensa de vray Apollon de force sacrifices et offrandes, mais il ne tint compte de satisfaire à Neptune. De quoi le dieu irrité envoya une baleine horriblement grande, laquelle desgorgeant de gros torrens de mer sur la contrée, la noya toute; et fut Laomedon contraint, suivant l'oracle, pour se delivrer de ce mal, d'exposer en proye à ce monstre sa fille Hesione, ornée d'habillemens royaux, pour estre dévorée de luy. Hercules passant d'aventure par là, meu de pitié, offrit au pere de la delivrer, s'il luy vouloit donner les chevaux faez provenus de race immortelle, qu'il avoit euz de Jupiter pour Ganymedes, ravy et enlevé par luy au ciel, afin de luy servir d'eschanson. Le party accepté, Hercules armé de toutes pieces se jette à corps perdu dedans la gueule de ce monstre, et de là s'avallant jusqu'au ventre, demeura là enclos par trois jours à charpenter, tant qu'il l'eust du tout achevé de défaire. Laomedon puis après ne voulant satisfaire à ces convenances, Hercules avec six navires chargées de gens de guerre retourna à Troye, et la sacagea; mit Laomedon à mort, et emmena Hesione captive, dont il fit présent à Telaonon pere d'Ajax, pour avoir le premier mouté sur la muraille (69). Il est fâcheux que Vigenère n'ait cité personne. Pour suppléer ce défaut, je rapporterai un passage de Tzetzes, que M. Drelincourt m'a communiqué (70). Τριέσπερον γὰρ τὸν Ἡρακλέα καλεῖ, διὰ τὸ ἐν τῷ κίττει τρεῖς*

*ἡμέρας εἶναι ἃς ἑστέρας καλεῖ Λυκόφρων διὰ τὸ ἀφωτιστὸν καὶ σκοτιστὴν εἶναι τὴν γασστέρα τοῦ θηρίου (71). Le scoliaste d'Homère (72) rapporte la plupart des choses que j'ai citées du commentateur de Philostrate, et nous apprend que cette histoire se trouvait dans Hellanicus. Au reste, Hercule ne sortit point par où il était entré; il sortit par la brèche, je veux dire par le ventre de la baleine. Je n'ai pu vérifier si Natalis Comes a bien rapporté ce qu'il cite d'Androctas de Ténédos, touchant la perte des cheveux d'Hercule (73): *Ubi verò Cetus accessisset hians in ejus os Hercules irruit, ubi cùm per triduum fuisset, Ceto disrupto exiit omnibus amissis capillis capitis, ut scriptum reliquit Androctas Tenedius in navigatione Propontidis (74). Lycophron insinue clairement que la chaleur du ventre de la baleine fit tomber les cheveux d'Hercule (75).**

(P) *Il fut adopté par Junon, mais on dit qu'il refusa d'être agrégé au collège des douze grands dieux.*] Junon, qui l'avait tant persécuté pendant qu'il vivait, se trouva fort disposée à l'aimer quand il fut mort. Cela vérifie ces vers d'Horace :

..... *Diram qui contulit Hydram,
Notaque fatali portenta labore subegit,
Comperit invidiam supremo fine donari (76).*

Voici ce que conte Diodore de Sicile. Après qu'Hercule eut été mis au nombre des dieux, il fut adopté par Junon, qui l'aima depuis en bonne mère. La cérémonie de cette adoption fut celle-ci. Junon se mit au lit, et, pour imiter un véritable accouchement, elle plaça Hercule de telle

(71) [Lycophron appelle Hercule *trois soirs*, à cause des trois jours qu'il passa dans une baleine, lesquels le poete uomme *soirs* parce que le ventre du monstre était obscur et ténébreux.] Tzetzes ad Lycophronem, pag. 13. v. 33.

(72) Io Iliad., lib. XX., vs. 145.

(73) Natalis Comes, Mytholog., lib. VIII., cap. III., pag. m. 821.

(74) Vossius, de Histor. græc., pag. 321. dit que cet ouvrage d'Androctas est cité par le scoliaste d'Apollonius, in lib. II.

(75) Ἐμπροσθε δὲ δαιτρός ἡπάτων φλοιδόμενος,

Τιθηῶ λέβητος ἀφλόγοις ἐπ' ἑσχάραις,
Σμηρυγῆς ἐσάλαξεν κωδείας πέδω.
*Vivus autem dissector intestinorum ambustus,
In calido campo, in ollæ focis non ignibus
Jubas capitis distillavit.*

Lycophr., v. 35.

(76) Horat., epist. I., lib. II., vs. 10.

(69) Vigenère, dans le Sommaire du Persée de Philostrate, tom. I., pag. m. 466.

(70) Avec plusieurs autres choses concernant le texte de cette remarque.

sorte, qu'il tomba à terre par-dessous ses jupes. Les barbares observèrent encore cette cérémonie dans leurs adoptions au temps de Diodore de Sicile. Hercule fut ensuite marié à Hébé; mais il refusa l'honneur que Jupiter lui voulut faire de l'agréger au collège des douze grands dieux, et il justifia son refus par la raison que n'y ayant point de place vacante dans ce collège, il ne devait point y entrer, et qu'il serait fort déraisonnable de dégrader quelque autre divinité, afin qu'il y fût introduit (77). Il y avait long-temps que Junon avait commencé d'agir en mère à l'égard d'Hercule; mais c'avait été sans le connaître. Voici le fait. Alcémène, craignant la jalousie de cette déesse, n'osa s'avouer la mère d'Hercule, et l'exposa au milieu d'un champ dès qu'il fut né. Minerve et Junon passèrent bientôt par-là, et comme Minerve regardait cet enfant avec des yeux d'admiration, elle conseilla à Junon de lui donner à téter. Junon le fit, mais l'enfant lui serra de telle sorte le bout du téton, qu'elle en sentit une douleur insupportable, et laissa là cet enfant. Alors Minerve le prit et le porta chez Alcémène, comme chez une nourrice à qui elle l'aurait recommandé (78). Il y a là de quoi faire un parallèle entre Moïse et Hercule.

(Q) *Il faudra dire quelque chose de l'Hercule gaulois.*] Un auteur moderne (79) s'est rendu l'imitateur des Grecs en le réfutant : il a transféré sur cet Hercule presque toutes les actions des autres, et n'a laissé à celui des Grecs que des conquêtes morales, c'est-à-dire, que des triomphes sur ses passions. Selon lui l'Hercule gaulois bâtit en Gaule la cité d'Alise (80); il fut attaqué par *Albion, roi de la Grande-Bretagne, et par Bergiona, fils l'un et l'autre de Neptune*. Il les défit en Provence par le secours que lui donna son père *Jupiter*, qui voyant l'armée de son fils dépourvue de flèches, déchargea sur ses ennemis un orage de pierres qui les accabla (81). *In quo* (lapideo

campo) *Herculem contra Albionem et Bergionum Neptuni liberos dimicantem cum tela defecissent, ab invocato Jove adjutum inire lapidum ferunt, credas pluisse, adeo multi passim, et late jacunt* (82). Ce fut le premier des Gaulois qui pénétra par les Alpes en Italie (83). *Il y rendit l'Ombrie habitable, ayant formé de ses marais la rivière d'Arno*. Il conduisit des colonies gauloises au delà des Pyrénées, où fut vaincu Gérion, roi d'Espagne..... *Il mourut pendant cette expédition en Espagne, et y fut honoré d'un temple superbe que les Tyriens lui dédièrent dans la ville de Gades, où reposaient encore ses os du temps de Pomponius Mela qui nous l'assure* (84). « Sa parure était » un carquois sur le dos, une massue à la main droite, un arc à la » gauche, ayant le visage d'un vieillard chauve, ridé, hâlé, mais vénérable, entraînant une foule de peuple autour de soi, liée avec de petits chaînons d'or et d'argent, aboutissant à sa langue; et bien que les chaînons fussent extrêmement fragiles, nul de ces captifs ne faisait effort de les rompre, et tous au contraire témoignoient, à leur air, qu'ils auraient été bien fâchés d'être délivrés d'un si doux esclavage, comme vaincus, bien moins par la force des armes de l'Hercule gaulois, que par son éloquence : c'est la description que nous en a laissée Lucien (85). » Cette description est peu conforme à ce que M. Ménage a lu quelque part : c'est que *nos vieux Gaulois avaient beaucoup de vénération pour Hercule, parce qu'il était GRAND ET FORT, et qu'ayant témoigné, lorsqu'ils se firent chrétiens, qu'une de leurs plus grandes peines serait de ne plus voir son image, on les consola en leur disant que les chrétiens avaient un saint, qui pour la GRANDEUR ET LA FORCE valait six Hercules* (86) (*).

(82) Pomponius Mela, *lib. II, cap. V, pag. m. 38, 39.*

(83) Audigier, *Origine des Français, 1^{re} part., pag. 230.*

(84) *Lib. III, cap. VI, mais Pomponius parle de l'Hercule égyptique.*

(85) Audigier, *Origine des Français, 1^{re} part., pag. 229.*

(86) Suite du Ménagiana, *pag. 285, édition de Hollande.*

(* *Alexicaques*, s'entend, auquel sens saint

(77) *Ex Diodoro Siculo, lib. IV, cap. XL.*

(78) *Ex eodem, ibidem, cap. IX.*

(79) Audigier, *Origine des Français et de leur empire, 1^{re} part., pag. 225 et suiv.*

(80) *Idem, ibid.*

(81) *Là même, pag. 231.*

M. Audigier applique le mieux qu'il peut à son hypothèse un conte de Diodore de Sicile. C'est que la fille d'un roi des Celtes, fière de sa taille extraordinaire, et de sa grande beauté, méprisait tous ceux qui la recherchaient en mariage; mais quand elle eut vu Hercule, elle se trouva saisie d'un ardent désir d'avoir affaire avec lui du consentement de son père. Sa passion fut contentée, Hercule l'engrossa d'un fils qui eut nom Galates (87). L'historien ne nomme pas cette fille; mais d'autres prétendent qu'elle s'appelait Galatée (88). Ce conte est autrement rapporté dans les Érotiques de Parthenius. On y voit qu'Illelene, amenant de l'Érythie les bœufs de Gérion, traversa la Gaule, et vint chez Bretannus, père de Celtine, laquelle devint si amoureuse de ce héros, que lui ayant dérobé les bœufs de Gérion elle ne voulut jamais les lui rendre, qu'à condition qu'il coucherait avec elle. Hercule, tant pour recouvrer ses bœufs, qu'à cause de la beauté de Celtine, s'approcha d'elle, et l'engrossa d'un garçon qui fut nommé Celtus, et qui a donné son nom aux Celtes. Hérodote (89) conte qu'Hercule étant en Scythie, se coucha par terre sur sa peau de lion et s'endormit. A son réveil il ne vit plus ses junens: il les chercha de toutes parts; et quand il fut arrivé au pays d'Ilylée il entra dans une caverne, où il trouva une fille qui n'avait la forme humaine que depuis la tête jusqu'à la ceinture: le reste était en forme de serpent. Avez-vous vu mes cavales? lui demanda-t-il. Oui, répondit-elle, je les ai en ma puissance; mais je ne vous les rendrai point si vous ne couchez avec moi. Il voulut

bien les recouvrer à ce prix-là; mais quand le jeu fut fini la fille distéra le plus qu'elle put la restitution des junens, car elle souhaitait fort de renouer la partie avec Hercule. Enfin ne pouvant plus retenir un homme qui souhaitait de se retirer de là avec ses cavales, elle lui dit: je vous les ai gardées et vous m'en avez récompensée, car vous m'avez rendue enceinte de trois garçons. Τὴν δὲ φάναί ἐαυτὴν ἔχειν, καὶ οὐκ ἀποδάσειν ἐκείνῳ πρὶν ἢ οἱ μιχθῆναι, τὸν δὲ Ἡρακλέα μιχθῆναι ἐπὶ τῷ μισθῷ τούτῳ κείνην τε δὴ ὑπερβαλέσθαι τὴν ἀπόδοσιν τῶν ἵππων, βουλομένην ὡς πλείστον χρονον συνείναι τῷ Ἡρακλεῖ. *Illamque respondisse, se quidem illas habere: seil non prius reddituram ei quam cum ipsa coisset: Herculem pro eâ mercede cum feminâ concubuisse. Sed quim illa differret reddere equas, cupida ditissimè cum Hercule concubendi, etc.* (90).

M. Audigier prétend (91) que Jupiter Celtes, le plus ancien des Jupiters, est le père de notre Hercule gaulois, et que toutes les grandes divinités de la Grèce ont été premièrement connues en Gaule (92). Cette prétention est bien étrange; mais non pas aussi chimérique que celle du savant Rudbeck (93).

(R) *Une remarque d'Isocrate peut faire songer au mauvais goût de l'esprit de l'homme.*] La prudence d'Hercule, sa philosophie, sa justice étaient des qualités infiniment plus estimables que la force de ses bras (94): cependant les orateurs et les poètes ne le louaient que par rapport aux actions que cette force lui avait fait faire, et ils laissaient tomber dans l'oubli les perfections de son âme. Ils en usaient de la sorte, tant parce qu'ils étaient plus frappés eux-mêmes du brillant que du solide,

Christophle est l'Hercule des Français, et en général de tous les catholiques romains. témoin ces beaux vers rapportés par Saint-Aldegonde, dans son *Tableau des différens de la religion*, tom. II, au feuillet 136 de l'édition de 1605:

*Christophori sancti faciem quicumque tuetur,
Illâ nempè die malâ morte non morietur.*

REM. CRIT.

(87) M. Audigier ne cite point le livre de Diodore: c'est au chapitre XXIV du V^e livre, edit. Hanov., 1611, in-8^o.

(88) *Conférez avec Diodore de Sicile ces paroles d'Ammien Marcellin, lib. XV, cap. IX, Celtas nomine regis amabilis et matris ejus vocabulo Galatas dicitos.*

(89) Hérodote, lib. IV, cap. IX.

(90) Hérodote, *ibid.*, pag. m. 227, 228.

(91) Pag. 228.

(92) Pag. 227.

(93) *Voiez les Nouvelles de la République des Lettres, février 1685, pag. 140.*

(94) Καὶ τῆ φρονήσει καὶ τῆ φιλοσοφίᾳ καὶ τῆ δικαιοσύνῃ, πλείον διενεχόμενα πάντων τῶν προγεγενημένων, ἢ τῆ βίωμῃ τῆ τοῦ σώματος. *Et prudentiâ, et literis, ei justitiâ plus antecelluisse (Herculem) superiorum temporum hominibus omnibus, quam robore corporis.* Isocrat., Orat. ad Philippum, pag. m. 152.

que parce qu'ils étaient persuadés que leurs auditeurs et leurs lecteurs applaudiraient plus ardemment à des récits de combats, qu'à la description des vertus que l'on exerce dans un temps de paix. Horace a fort bien marqué cela, en supposant que les morts prêtaient une favorable audience aux poésies de Sapho et aux poésies d'Alcée, mais avec plus de plaisir aux poésies de ce dernier, parce qu'elles ne traitaient que de guerre, que de révolutions d'état, que d'exil, etc. (95).

*Utrumque sacro digna silentio
Mirantur Umbrae dicere : sed MAGIS
Pugnas , et exactos tyrannos
Densum humeris bibit aure vulgus (96).*

On doit remarquer entre cela que des tyrans renversés, que des monstres domptés, et qu'en un mot un temps de désordres et de carnage sont des matières plus propres à faire paraître l'esprit et l'éloquence d'un écrivain, que ne l'est un train de vie uniforme, et passé selon les règles de l'honnêteté. Un historien qui n'a point de grands événemens à décrire s'endort sur son ouvrage, et fait bâiller ses lecteurs ; mais une guerre civile, deux ou trois conspirations, autant de batailles, les mêmes chefs tantôt abattus, tantôt relevés, aiguissent sa plume, échauffent son imagination, et tiennent toujours en haleine ceux qui le lisent. Je crois franchement que si on lui commandait de faire l'histoire d'un règne pacifique, et tout d'une pièce, il se plaindrait de son sort à peu près comme Caligula se plaignit de ce que sous son empire il n'arrivait pas de grands malheurs. *Queri etiam palam de conditione temporum suorum solebat : quòd nullis calamitatibus publicis insignirentur. Augusti principatum clade Variarum : Tiberii, ruinam spectaculorum apud Fidenas, memorabilem factum : sui oblivionem imminere prosperitate rerum. Atque identidem exercituum cades, famem, pestilentiam, incendia, hiatum aliquem terræ optabat* (97). Les désolations, les calamités publiques sont un avantage pour

l'historien, et donnent du lustre à ses écrits. Il plaint, s'il est honnête homme, la grande vestale qui fut enterrée toute vive, il abhorre le tyran qui, pour donner quelque relief à son règne, opprima cette vestale (98) ; mais néanmoins c'est un endroit favorable et très-commode à sa plume, c'est un ornement à son livre. Son ouvrage est un vaisseau qui ne vogue jamais mieux qu'en temps de tourmente : la tempête est son bon vent : le calme lui est aussi contraire qu'à un vaisseau effectif : et quand un historien peut débiter comme Tacite par *Opus aggredior opinum casibus, atrox præliis, discors seditio-nibus, ipsa etiam pace sævum. Quatuor principes ferro interempti Tria bella civilia, plura externa, ac plerumque permixta* (99), il préoccupe à son avantage ses lecteurs, et il sait fort bien qu'il a trouvé une matière favorable. Mais enfin c'est une preuve de dépravation de goût que de préférer le récit des actions guerrières au récit d'une conduite équitable, et d'admirer plus dans un homme la force des bras, et la hardiesse qui le rendent victorieux d'un sanglier, ou d'un taureau, que la vertu qui le rend maître de ses passions, et qui le porte à établir de bons réglemens parmi ses voisins. Cette vertu, moins éclatante que l'autre, participe beaucoup plus à la véritable grandeur : il y a plus de réalité dans les qualités d'Hercule que les écrivains avaient passées sous silence, que dans celles qu'ils prônèrent si pompeusement. Mais, que voulez-vous ? ils suivirent le goût du public. Notez que les jeunes gens prennent beaucoup plus de plaisir aux histoires romanesques, qu'aux histoires véritables, et qu'à près que l'âge nous a mûri et rectifié le jugement, nous aimons mieux lire un de Thou et un Mézerai, qu'un la Calprenède et un Scudéri. Mais il arrive à très-peu de gens de perdre le goût de l'enfance par rapport à la description d'un règne tranquille, et à l'histoire d'un règne rempli de troubles et de grands événemens.

(95) *Dura navis ,
Dura fuge mala, dura belli.*
Horat., od. XIII, lib. II.

(96) *Idem, ibid.*

(97) Sueton., in Caligulâ, cap. XXXI.

(98) *Cum Corneliam Vestalium maximam
desedere vivam concupisset (Domitianus) ut qui
illustrari seculum suum ejusmodi exemplo arbi-
traretur. Plin., epist. XI, lib. IV.*

(99) Tacitus, Histor., lib. I, cap. II.

(S) *On mit les muses sous la protection d'Hercule dans le temple.*] Ce temple fut bâti par Fulvius Nobilior, qui avait vaincu les Étoliens, l'an de Rome 565. Il était alors consul. La principale de leurs villes s'appelait Ambracia : il s'en rendit le maître, et y ayant trouvé les effigies des neuf muses il les transporta à Rome, et les consacra dans le temple qu'il fit bâtir à Hercule, et les mit sous la protection de ce dieu. Je crois que nous ignorerions ces circonstances, si un orateur qui a vécu cinq ou six siècles après n'en eût fait mention. Ses paroles sont dignes d'être rapportées. *Edem Hercules musarum in circo Flaminio Fulvius ille Nobilior ex pecuniâ censoriâ fecit, non id modo secutus, quòd ipse litteris et summi poete amicitia duceretur, sed quòd in Græciâ cum esset imperator, acceperat Herculem musagetem esse, id est comitem ducemque musarum; idemque primus novem signa, hoc est omnium Camænarum, ex Ambraciensi oppido translata, sub tutela fortissimi numinis consecravit, ut res est, quia mutis operibus et premisi juvari ornarique debent: musarum quies defensione Herculis et virtus Herculis voce musarum* (100). Cet orateur a raison de dire que les grands guerriers et les muses ont besoin les uns des autres : c'est à eux à procurer le repos et la sûreté aux muses; c'est à elles à immortaliser par leurs chants les belles actions des héros. Nous pourrions, suivant l'idée du même orateur, appliquer à notre Hercule ce que l'on a dit, que ceux qui font des actions assez éclatantes pour mériter que les poètes les célèbrent, aiment les vers (101). Observons que Stace suppose qu'Hercule entendait bien la musique :

Dic age, Calliope, socius tibi grande sonabit

Alcides, tensoque modos imitabitur arcu (102).

D'autres remarquent qu'il savait l'astrologie : Grabiell Naudé donne cela pour un fait certain ; mais il s'en sert avec un peu d'ignorance, ne lui en déplaise. C'est dans l'endroit de

ses Coups d'État où il parle de quelques personnes qui ont employé la fraude pour parvenir à l'honneur de la déification. *Ce que fit Hercule, dit-il (103), fut beaucoup plus ingénieux ; car étant fort versé en astrologie, témoin les sables de sa vie qui lui font porter le ciel avec Atlas, il choisit justement l'heure et le temps de l'apparition d'une grande comète, pour se mettre sur le bûcher ardent, où il voulait finir ses jours, afin que ce nouveau feu du ciel assistât comme témoin, et fit croire de lui ce que les Romains par après voulaient persuader de leurs empereurs, au moyen de l'aigle, qui s'envolait du milieu des flammes, comme pour porter l'âme du défunt entre les bras de Jupiter.* Voilà un auteur qui suppose que l'on peut prévoir par l'astrologie l'apparition des comètes. Il se trompe : son commentateur l'en a censuré (104).

Notez que le temple, que Fulvius Nobilior avait fait bâtir à Hercule, se trouva presque ruiné au temps d'Auguste ; mais Lucius Martius Philippus (105) le fit rebâtir, et y joignit un portique. Voyez Ovide à la fin du VI^e. livre des Fastes, et Martial à l'Épigramme LI du V^e. livre.

(T) *Strabon, qui a censuré une pensée de Posidonius, n'en a point connu le véritable défaut.*] Eschyle suppose (106) qu'Hercule fut averti qu'ayant à combattre les Liguriens, il se trouverait sans flèches, le destin l'ayant ainsi ordonné, et dans un lieu d'où il ne pourrait arracher aucune pierre ; mais qu'en cet état il ferait pitié à Jupiter, qui par le moyen d'une nue remplie de pierres, lui fournirait les armes qui lui serviraient à vaincre les Liguriens. Combien eût-il mieux valu, disait Posidonius, que Jupiter lançât ces pierres sur les Liguriens, et les accablât sous cette grêle, que de réduire Hercule à une telle indigence ! ἢ ποσούτων δέομενοι ποιῆσαι λίθων τὸν Ἡρακλέα. *Quam ad tot lapidum indigentiam redigere Herculem* (107). Strabon a

(103) Naudé, Coups d'État, chap. II, pag. m. 89.

(104) Voyez les Réflexions de Louis de Mai sur les Coups d'État de Naudé, pag. 144.

(105) La mère d'Auguste se remarqua avec ce Philippus.

(106) Voyez Strabon, lib. IV, pag. m. 126.

(107) Idem, ibidem.

(100) Eumenius, in Oratione pro Scholis in-staurandis.

(101) Carmen amat quisquis carmine digna gerit.

(102) Statius, silv. I, lib. III, vs. 50.

répondit à cette censure, et a dit deux choses : l'une, qu'il fallait beaucoup de pierres, puisqu'il s'agissait de combattre un grand nombre d'ennemis, de sorte qu'à cet égard la pensée du poëte Eschyle est plus probable que celle de son censeur. Τὸ μὲν οὖν τοσοῦτον ἀναγκαῖον ἦν, εἴτερ καὶ πρὸς ἄλλων παμπληθῆ· ὡς τε αὐτῆ γε πιθανώτερος ὁ μυθογράφος τοῦ ἀνασκευάζοντος τὸν μῦθον. *At verò tot lapidibus opus erat contra tantam multitudinem, ut hæc quidem in parte fabulæ autor probabiliora dixerit, quàm fabulæ reprehensor* (108). En second lieu, il ajoute que le poëte, ayant dit expressément que c'était un coup du destin, a dû fermer la bouche à tous les censeurs ; car si l'on entreprenait de disputer sur la prédestination et sur la providence, on trouverait bien des choses, soit dans le moral, soit dans le physique, qui donneraient lieu de dire, il eût mieux valu les faire d'une autre façon que de celle-ci : par exemple, il eût mieux valu faire pleuvoir sur l'Égypte, que de la faire humecter par les eaux de l'Éthiopie ; il eût mieux valu que Pâris eût fait naufrage en allant à Lacédémone, que de souffrir qu'il en enlevât Hélène, et de l'en punir ensuite au grand dommage et des Grecs et des Troyens, chose qu'Euripide attribue à Jupiter. Καὶ τὸν Πάριν εἰς τὴν Σπάρτην πλέοντα, ναυαγίῳ περιπεσείν, ἀλλὰ μὴ τὴν Ἑλένην ἀρπάσαντα, δίκας τίσαι τοῖς ἀδικηθεῖσιν ὕστερον, ἢνίκα τοσοῦτον ἀπειργάσατο φθόρον Ἑλλήνων καὶ βαρβάρων· ὅπερ Εὐριπίδης ἀνήνεγκεν εἰς τὸν Δία,

Ζεὺς γὰρ κακὸν μὲν Τρωσὶ, πῆμα δ' Ἑλ-
λάδι

Θέλων γενέσθαι, τὰ δ' ἐβούλευσεν πα-
τήρ.

*Et Paridem cum Spartam peteret
debuisset potius naufragium facere,
quàm raptâ Helenâ pœnas postmodo
sceleris dare, autorem tantæ cladis
Græcorum ac barbarorum : quam
Euripides Jovi imputat :*

Jupiter malum Troibus, et cladem Græciæ
Volens contingere, ista decrevit pater (109).

Je crois que Strabon agissait plus adroitement que sincèrement. Il n'y

(108) Strabo, lib. IV, pag. 127.

(109) Idem, ibid., pag. 127.

a point d'apparence que Posidonius ait fondé sa raillerie sur ce qu'Hercole avait eu besoin de tant de pierres ; néanmoins parce que ces phrases pouvaient recevoir ce sens, Strabon s'en est prévalu. Mais d'ailleurs il n'a pas relevé le véritable défaut de la censure : il fallait répondre à Posidonius, que si Jupiter se fût proposé simplement et en général d'assommer les Liguriens, il eût mieux valu faire tomber la pluie de pierres sur leurs têtes qu'autour d'Hercole ; mais qu'ayant voulu qu'Hercole fût l'auteur de la défaite de ces gens-là, il fallait que les pierres tombassent proche de lui et non pas sur ses ennemis. Le critique s'attachait à une idée qui est une source inépuisable de paralogismes. Il ne considérait pas que la destinée renferme tout à la fois et la fin et les moyens.

HERLICIUS (DAVID), philosophe, médecin et astrologue, naquit à Ceitz dans la Misnie, le 28 de décembre 1557. Il eut besoin que les parens de sa mère l'aidassent à subsister dans les écoles ; car il n'eût pas pu tirer de la bourse de son père ce qui lui était nécessaire pour cela. Il apprit à faire des vers, et à chanter, et il gagna quelque chose par ce moyen en plusieurs rencontres où l'indigence le talonnait (A). Il s'arrêta peu dans l'académie de Wittemberg, parce que Peucer, dont il avait eu principalement en vue d'ouïr les leçons, fut emprisonné. Ne pouvant donc profiter sous un si habile professeur, il s'en alla à Leipsic, et il y fit de bonnes études. Ensuite il fut à Rostock, où les professeurs lui permirent de faire des leçons particulières. Il s'en acquittait si bien, que le duc de Mecklembourg lui donna la charge de sous-principal dans son collège de Gustraw. Il l'exerça pendant deux ans, et donna

tout le temps qu'il avait de reste à pratiquer la médecine et à faire des horoscopes (a). Il passa les deux années suivantes à Primislaw (b) (*) avec la charge de physicien; et puis, l'an 1583, il accepta un pareil emploi à Anclam, où il pratiqua aussi la médecine. Il publia l'année suivante un almanach, qui fut extrêmement applaudi (B). Depuis ce temps-là il en fit un toutes les années pendant cinquante-deux ans. Il fut appelé, l'an 1585, pour enseigner les mathématiques dans l'académie de Gripswald, et il exerça cette charge treize ans de suite, et publia divers ouvrages. Il reçut le doctorat en médecine avec beaucoup de solennité dans cette université, l'an 1597, et au bout d'un an il accepta la charge de physicien, qui lui fut offerte à Stargard, ville de Poméranie, d'où il se transporta à Lubec, l'an 1606, pour y exercer un semblable emploi. Il y pratiqua la médecine avec beaucoup de réputation (c); et néanmoins, par je ne sais quelle inconstance, il abandonna cette ville, l'an 1614, pour se retirer à Stargard, où il passa tout le reste de ses jours. Il mourut le 15 d'août 1636. Il avait souffert une perte très-fâcheuse l'année précédente; sa maison et tous ses papiers étaient périés dans l'incendie qui mit en cendres la ville de Star-

gard, le 7 d'octobre 1635. Sans cela le public aurait vu un nombre infini d'observations astrologiques d'Herlicius (C): car c'était une science qu'il avait fort cultivée (d). Il avait gagné de l'argent à faire des horoscopes (D); et comme il ne manquait pas d'esprit, il se ménageait le plus qu'il pouvait, afin de ne pas trop faire reconnaître l'incertitude de son art (E). La prédiction qu'il publia contre les Turcs ne fut point suivie de l'événement (F). Il se maria deux fois, et fut fort malheureux dans son premier mariage (G). Ce fut peut-être sa faute: car on l'accusait d'être un de ces pailiards qui font l'amour hors de leur logis. Son ami le justifie mal là-dessus (H). On a beaucoup de livres de sa façon (I). J'ai oublié de dire qu'il était bon luthérien.

(d) Tiré d'une Lettre de Laurent Eichstadius, insérée dans les *Memorie medicorum de Hennings Witte, décade I^e, pag. 73 et suiv.*

(A) Il gagna quelque chose par ce moyen en plusieurs rencontres où l'indigence le talonnait.] C'est ce qu'avoue ingénument son ami Eichstadius. *Sponte*, dit-il (1), *ad pœsin et musicam exercendam se dedit: à quo utroque studio etiam postea in academiis, quoties aliquâ inopiâ laborabat, fructus non penitendos percepit, eoque sibi viros bonos et homines doctos patronos atque amicos conciliavit; sicut et habuit duos alios fratres Stralsundi in Pomeraniâ et musicâ instrumentali et vocali (quorum unus cantorem scholæ, alter musicum organicum in templo Nicolaitano inibi egit) celebres atque excellentes.*

(B) Il publia..... un almanach qui fut extrêmement applaudi.] Voici les paroles d'Eichstadius (2): *Anno 1584*

(a) *Quicquid temporis extraordinarii lucrari potuit astrologiæ studio, constructioni et judicio geniturarum tribuit, et insuper ad medicinam factitandam se applicuit.* Eichstadius, *ubi infra*, citation (d).

(b) Dans la marche de Brandebourg.

(c) Prensław est le nom de cette ville, en allemand et en français. REM. CRIT.

(c) Voyez la remarque (E), citation (12).

(1) Eichstad., in *Vitâ Davidis Herlicii, apud Henning, Witte, Memor. medicorum, decad. I, pag. 74.*

(2) *Apud Witte, ibid., pag. 76.*

primum suum calendarium et prognosticon de mutationibus aëris et tempestatum in hoc physicatu publicavit, quod magno hominum applausu statim exceptum fuit. Ce bon succès l'anima à continuer, et il eut la joie de voir que ses almanachs étaient traduits en diverses langues, et qu'ils le firent regarder comme l'ornement de la Pomeranie. *Sed et prognostica annua de statu aëris, quæ jam per quatuor ac decem annos conscripserat, maximo labore, summâ fide, indefessisque observationibus, in usum Pomeraniæ et regionum regnorumque adjacentium quotannis per 52 annos continuavit. Qui labor progressu annorum in tantam lucem venit, ut non tantum à Germanis in suo idiomate expetitus, verum etiam ab exteris in latinam, bohemicam, polonicam, danicam, et denique suecicam linguam translatus, mox hinc inde in vicinia climata illatus, atque HERLICIUS noster tam utili anniversario opere decus et ornamentum Pomeraniæ factus sit* (3). Il aimait tellement ce travail, qu'une des raisons pourquoy il quitta Lubeck, fut qu'il espéra d'avoir à Stargard le loisir qui lui était nécessaire, afin d'achever un grand ouvrage, dont l'astrologie devait faire une partie considérable (4). *Ut defatigatus istis plurimis negotiis, curis, turbis, honestum sibi otium quæreret, et DEO, suis musis atque affinibus* (5) *vacare commodius posset, rursus valedicens Lubecæ anno 1614 cum universâ suâ familiâ rebus compositis Stargardiam Pomeranorum se contulit, ubi majore tranquillitate literariâ ad absolvendum et expoliendum opus illud magnum, quod de triplici Calendario ecclesiastico, astronomico et astrologico conscribere inceperat* (sed ante annum (6), *proli dolor, in communi civitatis Stargardensis flammâ unâ conflagravit*), se frui posse sperabat. Voyez la remarque suivante.

(C) *Sans un inceulie le public aurait vu un nombre infini d'observations astrologiques d'Herlicius.*] Afin

qu'on voie l'attachement de cet homme aux détails les plus menus de l'astrologie, je rapporterai l'échantillon que je trouve dans sa vie. *Interea suas observationes astrologicas publici juris facere decreverat; sæpè enim ad me scripsit, quod ultra mille et ducenta collegerit themata, quæ suo tertio operi calendariographico et astrologico inserere, usque veritatem aliquot aphorismorum astrologorum probare nitebatur: e. g. Quòd planetæ benefici, Jupiter et Venus conjuncti, imprimis in octavâ domo longam vitam et annos (ultra 70) diuturnos polliceantur. Item, quòd Fomabant, insignis stella asterismi Aquarii, in octavâ domo celebrem et gloriosum post mortem faciat. Item, quod Cauda Draconis in primâ domo Cœli vel altero oculo carentem vel gibbosum fore minetur. Ut complures alios taceam. At hæc cum reliquâ suâ instructissimâ bibliothecâ (cujus similem vix privatus alius totâ nostrâ in Pomeraniâ quoad mathematicos, historicos, et medicos libros possedit) in communi Stargardiensi excidio flammis conflagraverunt* (7).

(D) *Il avait gagné de l'argent à faire des horoscopes.*] Les Bohémiens et les Polonais étaient ceux qui l'avaient le mieux payé. *Diversæ sæpè nationes ad eum confluebant, et ob multa experimenta nominis celebritatem judicium de suis genituris ab eò poscebant Germani et exteri, præsertim Bohemi et Poloni, quorum liberalitatem præ reliquis prædicabat* (8). Et comme il était de ceux qui veulent faire vie qui dure, il ménageait ses yeux afin qu'ils lui pussent être utiles dans sa vieillesse: c'est pourquoy il se faisait soulager par son ami Eichstadius, qui se mêlait d'astrologie, il lui donnait à faire les calculs des horoscopes, et lui en demandait son sentiment (9).

(E) *Il se ménageait.... afin de ne pas trop faire reconnaître l'incerti-*

(7) Witte, Memor. medicorum, decad. I, pag. 81.

(8) Ibid., pag. 80.

(9) *Et quia in suâ ingravescente ætate parcere oculis. et ad plures annos eorum usum reservare volebat, haud rarò à me petiit, ut sibi ad calculum geniturarum perficiendum, et aliquod breve judicium de ii ferendum subvenirem, cui lubens annui. Ibid.*

(3) Witte, Memor. medic., decad. I, pag. 77.

(4) Ibid., pag. 77, 78.

(5) Sa femme était de Stargard. Elle était veuve quand il l'épousa, au commencement de l'année 1611. Ibid., pag. 78.

(6) C'est-à-dire, l'an 1635.

étude de son art.] Il ne voulait jamais travailler pour ceux qui ne pouvaient pas marquer l'heure de leur nativité, et il aimait mieux être privé de l'argent qu'il eût tiré d'eux, que de s'exposer au décri (10). Ce qu'il écrivait à Eichstadius témoigne qu'il y allait de bonne foi, et qu'il regardait l'astrologie comme une science vénérable, dont il fallait conserver l'honneur, en dût-il coûter quelque chose. Il n'aimait point qu'on lui demandât de quelle couleur devaient être les habits et les chevaux qui portaient bonheur. Il voyait bien qu'il risquait à se tromper sur des questions de cette nature. Il était fâché contre plusieurs astrologues, qui, n'usant pas de la même discrétion, exposent la judiciaire au mépris et à la censure; et au fond il aurait voulu être assez riche, pour n'avoir pas besoin de gagner sa vie à ce vil métier. *Sobriè quoque hanc artem tractari volebat: hinc aliquando in suis litteris ita ad me perscripsit: Utinam amicis fortuna me intueretur oculis, ut sine astrologiciis geris senectuti meæ (quæ mihi cæcitatem minatur) prospicere possem, nunquam γενέσθαι calculo inquirerem. Interim quando multi plura inquirunt, et scire desiderant, quàm Ars nostra fert, aut patitur, aut habet, aut explicat, malo juxta conscientiam agere, quàm sanctam Uraniam nostram deturpare et velut stupræ, eique nigrum salem vel atram notam aspergere: quum alias tot superstitionibus Chaldaicis nostra Ars scateat, quas multi ex nostratibus adhuc morlicius tenent. Multi ex me scire laborant, qui colores vestimentorum et equorum fortunati sibi sint futuri? Hæc et alia monstra questionum sæpè albis dentibus rideo, sæpè etiam detestor. Amo enim virginitatem nostre artis, nec patiar eam ita nefario stupro pollui, ne Misastrologi hosce abusus in contemptum astronomiæ nobis objicere possint (11). Il est difficile de comprendre qu'un homme aussi employé que lui dans la pratique de la médecine*

(10) Nunquam illis γενέσθαι κὸν suum adornare volebat, qui sine cognita nativitate horâ ad eum accedebant; inlucitque dignitati artis, quàm pecuniæ turpique lucro coasulere. Ibid.

(11) Eichstadius, apud Witte, Memor. medicor., pag. 76.

ciue (12), et qui n'eut jamais d'enfans, craigne de manquer du nécessaire sur ses vieux jours, à moins qu'il ne fasse des horoscopes. Cela pourrait fortifier les médiances qui coururent contre lui, et faire accroire qu'il faisait trop de dépenses en amourettes.

(F) *La prédiction qu'il publia contre les Turcs ne fut point suivie de l'événement.*] Le sieur Thomasius fit une harangue à Leipsic, le 15 d'octobre 1665, en action de grâces de la paix qui avait été conclue entre l'empereur et la Porte. Cette paix avait fort déplu aux millenaires, parce qu'ils avaient prédit que la fin de l'empire ture approchait. Ils fondaient leurs prédictions sur quelques textes de l'Écriture, et sur des amas de présages qu'ils tournaient à leur fantaisie (13). C'est leur méthode; ils la renouvellent tous les jours. Thomasius s'étonne qu'après tant de fausses prophéties qui ont été débitées sur la prétendue prochaine ruine des Ottomans, on ne soit pas plus réservé à prophétiser. Il semble que plus il y a eu de gens qui s'y sont trompés, moins on doit craindre de s'y tromper, puis qu'enfin la parole de Dieu, qui ne peut mentir, nous a promis le renversement de cette puissante monarchie. C'est donc ce qui enhardit les nouveaux prophètes. L'orateur ne s'arrête pas à cette raison; il croit que l'envie de se trouver sur la terre dans la possession du siècle d'or séduit ces messieurs. *Set fortassè curiositati huic nihil potentiorum stimulum admovet, quum nescio cujus aurei seculi per mille duraturi annos persuasio, ubi profligatis ab omni latere hostibus Deo dilecta cohors in otio sit suavissimo*

(12) In amplâ praxi medicâ vixit (Lubeckæ) ita ut mihi aliquoties retulerit, se sæpius sub-obscuro mane ægros suos visitatum extra ædes pedem extulisse, et usque ad vesperam, ut numerum eorum in chartam relatum absolveret, contentius per platens ambulasse, demumque tenebris obortis domum reversum esse. Idem, ibid., pag. 77.

(13) Non aliis armis instructi prodierunt, qui per hos annos credi à nobis voluere, fore brevi, ut jam deletum Ottomanidarum imperium cerneremus: non levi opinor, cum sacræ scripturæ profanatione, quam et generis diversissimi prædictionibus sociarent, et sui cerebri somnia cogere interpretari. Thomasius, in Orationib., pag. m. 377.

victura. Trahimur omnes beatæ his in terris vitæ cupiditate. Itaque si qua nobis eam fama pollicetur, ei sitientissimas aures adjungimus, inque omnes articulos temporis, qui favere huic affectui videntur, enixè vigiliamus (14). Après cela il représente à ses auditeurs qu'il n'y a point eu de guerre considérable dans le XVII^e. siècle contre les ennemis de la vraie église, sans que l'on ait fait courir des prédictions qui promettaient l'entière ruine, ou du pape, ou du Turc, ou de tous les deux ensemble. On a promis la gloire de cette défaite à Fréderic, roi de Bohême, puis à Gustave-Adolphe, puis à Charles-Gustave. *Tantæ victoriæ lauream erant qui superioris Germanici belli tempore Friderico palatino, erant qui Gustavo Adolpho Suecorum regi, erant qui Carolo Gustavo destinarent, cum is Polonium antè hos novem annos infestaret (15).* Ensuite il parle de notre David Herlicius, qui avait promis sur la fin du XVI^e. siècle que le Turc serait bientôt abîmé. *Plenus talium in primis est, Davidis Herlicii, in aliis fortasse predictionibus, quam in hac felicioris astrologi, libellus, quem sub finem ævi superioris, miserè Pannoniam vexante Turcâ, vulgavit. Ibi Danielem, Apocalypsin, dictum Eliæ, presagia Joannis Hilteni, Antonii Torquati Ferrariensis, Turcarum ipsorum, cursus siderum, conjunctiones planetarum, quasi in exercitum unum conscribi video, quo in animis hominum ultimo prælio cum Turcâ decidatur (16).*

(G) *Il fut fort malheureux dans son premier mariage.*] Dieu sait pourquoi, dit l'historien. *Anno 1593 honestissimam virginem Reginam Hungers primarii civis Primislaviensis filiam in matrimonium accepit, cum quâ tamen non adeò concorditer causam novit Deus vixit, et sine fructu matrimonii per 17 annos (17).* Dix-sept ans pour des personnes mal mariées sont un terme un peu bien long. On ne trouve guère dans ceux qui écrivent la vie des hommes illustres

(14) Thom., in Orat., pag. 395.

(15) Idem, ibid., pag. 396.

(16) Ibidem.

(17) Eichstadius, in Vita Herlicii, apud Witte, Memor. medicor., dec. I, pag. 76.

l'ingénuité que l'on voit ici. Depuis que je m'occupe à cet ouvrage, j'ai parcouru beaucoup d'éloges, et de vies d'hommes savans; mais je n'y ai lu presque jamais qu'ils vécussent mal avec leurs femmes: on assure presque toujours que la plus douce concorde qui puisse être souhaitée a été la bénédiction de leur hymen. Les voisins savent très-souvent le contraire. Je me souviens d'une chose qui mérite quelque attention. Un savant Romain (18), qui mourut l'an 1640, avait tenu sa femme dans une si dure captivité, qu'il n'avait souffert ni que personne la vît, ni qu'elle pût voir personne (19). Il ne souffrait pas même que le curé de la paroisse vînt chez lui aux fêtes de Pâques, pour prendre le compte des personnes qui étaient dans la maison, et pour faire les aspersions d'eau bénite qui se pratiquent à Rome. Il disait que le pape passant par-là donnait sa bénédiction au logis, et que cela suffisait; et si l'on voulait faire instance, l'on se voyait menacé de coups de bâton (20). Un jour qu'il demanda pour sa femme la permission de n'observer pas le carême, le curé de la paroisse répondit qu'il ne l'accorderait pas, s'il ne voyait de ses propres yeux en quel état était la malade. Le mari répliqua tout haut que le mal était dans la matrice: voulez-vous, ajouta-t-il, voir le siège de la maladie? Nicus Erithréus était présent à cette conversation, *Atque ipsemet adfui, eum in sacratio Sancti Spiritus in Saxid parochia, neganti, non aliter se uxori ejus potestatem facturum vescendi carnibus in quadragesimâ, nisi suis ipse oculis, quò morbo affecta esset, aspexisset, palam multis audientibus, dixit: Uxori meæ morbus in matrice inhæret, placetne morbi to-*

(18) Il s'appellait Gaspar Cælius.

(19) *Uxorem adeò amplius quadraginta annos quibus eum eâ vixit custodius suis domi subjectam habuit, ut mortalium nemini fax fuerit aspiciere.* Nicus Erythreus, Pinacoth. I, p. 229.

(20) *Parochis, quibus mos est quotannis, Paschalibus feriis, suis in paræciis capita hominum recensere, ac singulorum domus aquâ lustrali conspergere, verborum contumeliis, ac metu etiam fustus, si auri essent accedere, domi suæ foribus abirebat, quòd diceret, pontificem max. cum illac iter faceret, benè donum suæ dicere, proinde nihil opus esse cujusquam ad eam rem opera.* Idem, ibid.

cum aspicere ? Chacun peut juger si un homme d'une telle humeur a pu vivre quarante-cinq ans avec sa femme sans aucune sorte de dispute. Cependant on le proteste dans son épitaphe, insérée à la page 275 du *Bibliotheca Romana* de Prosper Mandosio. *Sed quod rarò contingit cum Claudiâ Sebastiani Tiburtinâ uxore sine querelâ conjunctissimè virit annis XLV.* Il ne faut se fier, ni aux épitaphes, ni aux éloges.

(H) *Son ami le justifie mal là-dessus.*] Quelques-uns, dit-il, assurent qu'Herlicius a aimé les jeunes filles, et son étoile voulait cela ; mais si l'on en voulait conclure que de là vinrent les troubles de son premier mariage, je répons pour sa justification qu'il n'a eu de ses deux femmes aucun enfant, et qu'il avait accoutumé de dire qu'il semait dans un champ stérile ; par conséquent, il ne cherchait qu'à se faire aimer des jeunes filles, et non pas à jouir d'elles. *Ferunt nonnulli eum, quum ætas ferret, non abhorruisse à puellarum amoribus, id quod in genesi ejus conjunctio Veneris cum Marte præ se ferre videtur. Quod si quis hinc eum fortè salacem, et hinc multas turbas in priore matrimonio ortas esse dixerit, ille sciat, D. HERLICIVM ex utràque sud conjugè nulos liberos vel Herliciolum suscepisse, sed illorum exortem fuisse, atque in sterili agro (ut dicere solebat) laborasse, et proindè animo juvenularum mutuo potiùs, quàm coitu captum esse* (21). Pour confirmer cette apologie on allègue Cardan, qui a prouvé par la multitude de ses enfans qu'il était lascif (22). Jamais il ne s'est vu une apologie plus chétive ; car, en 1^{er}. lieu, Herlicius ne se vantait pas de continence, ou d'aucune modération ; il se plaignait seulement d'avoir cultivé une terre ingrate. Il avait donc travaillé, et il l'avouait. Quelle conclusion voulez-vous tirer après cela de ce qu'il n'avait point eu d'enfans ? En voulez-vous conclure que s'il tâchait de se faire aimer des jeunes filles, c'était

seulement pour le plaisir d'en être aimé, sans prétendre rien davantage ? Mais il n'y a point de machines qui puissent servir à tirer cette conclusion. En 2^e. lieu, les mariages stériles ne sont nullement une preuve d'une moindre incontinence : au contraire, les médecins disent que la trop grande lasciveté est un des obstacles de la conception, et que ce qui fait qu'il y a des mariages inféconds la première année, c'est que les nouveaux mariés vont trop souvent à l'offrande ; de sorte qu'avant que leurs premiers feux soient passés, la nature interrompue et détournée ne saurait bien prendre ses mesures. Lisez Aristote cité par Montaigne (23) : « Il faut (dit Aristote) » toucher sa femme prudemment et » severement, de peur qu'en la cha- » touillant trop lascivement, le plai- » sir ne la fasse sortir hors des gons » de raison. Ce qu'il dit pour la » conscience, les médecins le disent » pour la santé. Qu'un plaisir exces- » sivement chaud, voluptueux, et » assidu, altere la semence et em- » pesche la conception. Disent d'au- » tre part, qu'à une congression lan- » guissante, comme celle-là est de sa » nature, pour la remplir d'une jus- » te et fertile chaleur, il s'y faut » presenter rarement, et à notables » intervalles ;

• Quo rapiat siliens Venerem, interiusque recondat. •

Laurent Joubert, fameux médecin, a destiné l'un des chapitres (24) de ses Erreurs populaires à combattre ceux qui ne cessent d'embrasser pour avoir des enfans, et ceux qui le font peu souvent afin d'en avoir moins. Le vulgaire ignorant, dit-il (25), s'abuse en deux façons contraires, contrevenant totalement à son intention : quand les uns fort desirieux d'avoir d'enfans, ne cessent d'embrasser leurs femmes le plus qu'ils peuvent ; les autres les espargnent, craignans d'avoir trop de mesnage. Les premiers se pensent, que s'ils faillent à un coup, les autres le reparent : et il advient tout autrement.

(21) Eichelstadius, in Vita Herlicii, apud Witte, Memor. medicor., pag. 78.

(22) Hieron Cardanus quidem in judicio suæ genituræ se lascivum fuisse multitudinè procreatorum liberorum probat. Idem, ibid.

(23) Montaigne, Essais, liv. III, chap. V, pag. m. 112.

(24) C'est le VI^e. du II^e. livre.

(25) Joubert Erreurs populaires, liv. II, chap. VI, pag. m. 74.

Car ce que pourroit estre fait en un bon coup peut estre defait au retour. Et que plus est, quand on y retourne ainsi souvent, mesmes sans y estre invité de nature, la semence n'a loisir d'estre bien elaborée et parfaite. Dont elle n'est féconde et prolifique, ains inutile comme d'eau.

On a bien raison de dire qu'il vaut mieux ne point faire plaider sa cause, que de la commettre à un mauvais avocat. Eichstadius mérite d'être comparé à celui que le préteur Scipion recommandait à un plaideur. *Ille Siculus cui prætor Scipio patronum causâ dabat hospitem suum, hominem nobilem, sed admodum stultum: Quæso inquit, Prætor, alversario meq da istum patronum, deindè mihi neminem dederis* (26).

(1) *On a beaucoup de livres de sa façon.*] La plupart sont en allemand; les latins sont, ou des poèmes, ou des harangues, ou des traités philosophiques, et de médecine: le sieur Witte en donne le catalogue (27).

(26) Cicero, de Orat., lib. II, cap. LXIX.
(27) *Memorie medicor. decad. I, pag. 87.*

HERMANT (GODEFROI), l'un des plus célèbres écrivains du XVII^e. siècle, naquit à Beauvais le 7 de février 1617. « Il donna » dans son enfance des marques » d'un esprit fort vif et d'une » mémoire très-heureuse; quali- » tés qu'il a conservées jusqu'à » la fin de ses jours. Il apprit le » latin et le grec avec une facilité » merveilleuse, et dans un » âge où les jeunes gens savent » à peine lire et écrire. Il n'avait que douze ans quand messire Augustin Potier, évêque et comte de Beauvais, l'envoya à Paris pour étudier la rhétorique chez les jésuites. Après qu'il eut achevé son cours de philosophie au collège de Navarre, et de théologie en Sorbonne, ce bon prélat qui l'aimait le fit revenir à Beauvais

» pour y enseigner les humanités et la rhétorique. Il le renvoya à Paris en 1640, pour être précepteur de M. d'Oquerre, son neveu. Cet emploi ne l'empêcha pas d'y professer la philosophie au collège de Beauvais pour être de la maison de Sorbonne. Il est fait bachelier en 1641 et chanoine de l'église cathédrale de Beauvais en 1642. Jusque-là son mérite n'avait été connu que de ses amis; mais les jésuites ayant présenté une requête au roi en 1643, pour être incorporés dans l'université de Paris, M. Hermant fut choisi pour la défendre, » et composa trois ou quatre pièces qui lui acquirent beaucoup de réputation. M. le Camus, évêque de Bellai, l'en félicita d'une manière qui mérite d'être rapportée (A). Il lui représenta le ressentiment des jésuites; mais comme M. Hermant a vécu sans ambition, il ne leur a point donné lieu d'exercer à son préjudice leur grand crédit. « Il est fait » prieur de Sorbonne en 1644, » licencié et recteur en 1646. » Ce fut dans la deuxième année de son rectorat qu'il arriva une de ces conjonctures fortuites qui éblouissent quelques personnes sur la vanité de l'astrologie judiciaire (B), » et les empêchent de la condamner absolument. « Je donnerai une liste exacte des ouvrages qu'il a publiés (C), et je dirai quelque chose de son différent avec le père Maimbourg (D). Il mourut de mort subite à Paris, dans une rue, le 11 de juillet 1690, comme on le verra dans

son épitaphe. Je la rapporterai toute entière, quoiqu'elle n'ait pas été mise sur son tombeau (E), ses ennemis ayant eu assez de malignité et assez d'autorité pour l'empêcher (a).

(a) Tiré d'un Mémoire communiqué au libraire.

(A) *M. le Camus . . . le félicita d'une manière qui mérite d'être rapportée.*] M. Hermant fit quatre écrits en cette rencontre : 1°. Les Observations sur la requête des jésuites ; 2°. la première Apologie pour l'université ; 3°. les Vérités académiques ; 4°. la seconde Apologie : c'est une réplique à la réponse que les jésuites publièrent. Son nom ne parut point à ces quatre pièces. « M. le Camus *, évê- » que de Bellai, ayant découvert que » M. Hermant en était l'auteur, l'al- » la trouver à l'Hôtel d'Albiac où il » logeait, et lui dit en l'embrassant, » qu'il bénissait Dieu de ce qu'il lui » avait donné, dans un âge si peu » avancé, non-seulement tant d'esprit » et de science, mais assez de cœur » et de force pour ne pas craindre la » haine et la vengeance d'une aussi » terrible société que celle contre » laquelle il avait écrit. Cependant, » tout le mal que les jésuites ont pu » lui faire pendant sa vie, s'est ter- » miné à ne pas l'aimer, et à n'en » parler jamais avec estime, quoi- » qu'il eût été leur disciple. Sa mo- » destie le mettait à l'abri de leur » plus formidable ressentiment, et » ils ne purent le traverser dans la » brigade des premières dignités de » l'église dont ils disposent, parce » que bien loin de les rechercher, il » en avait un sincère éloignement, » et qu'il les a même refusées quand » on l'a pressé de les prendre (1). » N'avoir aucune ambition est fort sou- » vent un très-bon asile.

(B) *Il arriva . . . sous son rectorat une de ces conjonctures qui éblouissent quelques personnes sur la vanité de l'astrologie judiciaire.*] Voici les paroles du mémoire qui nous a été

* Leclerc remarque que le fait ne peut être que faux, puisque Camus (et non le Camus), était ami intime des jésuites, et que Baillet n'en parle pas dans sa *Vie de Hermant*.

(1) Tiré d'un Mémoire communiqué au libraire.

communiqué (2). *Marcellus, professeur en rhétorique au collège de Lisieux, avait composé en latin l'éloge de M. le maréchal de Gassion, mort d'un coup de mousquet qu'il avait reçu au siège de Lens, et était prêt de le réciter au public, quand un vieux docteur, qui faisait son occupation principale de lire toutes les affiches, surpris d'y voir celle qui marquait la harangue de Marcellus pour les deux heures après midi, courut s'en plaindre à M. Hermant, et lui représentant qu'il ne fallait pas souffrir qu'on fit dans une université catholique l'oraison funèbre d'un homme mort dans la R. P. R., le pria d'indiquer une assemblée pour en décider. M. Hermant n'ayant pu la lui refuser, il y fut résolu à la pluralité des voix, qu'on irait sur-le-champ défendre à Marcellus de prononcer le panégyrique de M. de Gassion; et les astrologues en triomphèrent, faisant observer à tout le monde que dans l'Almanach du célèbre Larrivey, entre les prédictions de ce mois-là même, il y avait écrit en gros caractères, LATIN PERDU. Pour faire mieux connaître les circonstances de la défense qui fut faite au panégyriste du maréchal de Gassion, je rapporte ici un passage de du Boulai (3) : M. Guill. Marcel, professeur en rhétorique au collège de Lisieux, ayant fait afficher qu'il ferait l'oraison funèbre du maréchal de Gassion, le recteur lui fit défense de le faire, parce que ledit Gassion était mort huguenot. Dont M. Jacques Desperiers, principal dudit collège, étant allé, avec ledit Marcel, se plaindre à M. le chancelier de France, ils furent renvoyés à la sentence du recteur. L'acte tiré des registres de la nation d'Allemagne en fait foi, « 22 décemb. (an. 1647) » Ampl. D. Rector habitis comitiis ex » consilio DD. Decanorum et 4 » Procuratorum prohibuit D. Guill. » Marcel eloquentiæ professorem in » collegio Lexovæo declamare lau- » des et præconia demortui inares- » challi nomine Gassion, quod pro- » lizo programme publico notum*

(2) *La même.*

(3) César Égasse du Boulai, Remarque sur la dignité, préséance, etc. du recteur de l'université de Paris, pag. 91.

» *fecerat omnibus studiosis ; sed quia*
 » *res erat pessimi exempli et contra*
 » *religionem laudare hominem in*
 » *hæresi mortuum, noluit academia*
 » *acquiescere instantissimis precibus*
 » *D. Marcelli neque D. Desperiers*
 » *gymnasiarum Lexoviae, qui pro-*
 » *vocavit ad D. Seguiet Franciae*
 » *cancellarium, qui eos auditos ad*
 » *Ampl. D. rectorem hujus rei judi-*
 » *cem remisit. Et sic silentium illis*
 » *impositum est.* »

Combien de réflexions pourrait-on faire sur cet esprit de politique, ou de fausse dévotion, qui porte l'église romaine à refuser aux hérétiques les louanges qui leur sont dues ? Mais, laissant à part les réflexions, je ne m'attache qu'à quelques faits, et je commence par un passage des Nouvelles de la République des Lettres, tiré de l'extrait du livre de Daniel Francus de papistarum Indicibus librorum prohibitorum et expurgandorum. « Il rapporte la tablature que l'on prescrit aux inquisiteurs, où l'on voit entre autres choses un ordre d'effacer sans rémission toutes les louanges données à un hérétique. Voilà de ces choses qu'il faut voir de ses propres yeux afin de les croire, car sans cela on ne s'imaginerait jamais que la religion fût capable de donner un tel tour à notre esprit. Bellarmin était tellement persuadé qu'il entra dans le caractère d'un orthodoxe de ne louer jamais un hérétique, que l'auteur lui fait la guerre d'avoir dit positivement (*) qu'on ne trouve pas que jamais les catholiques aient loué la doctrine ou la vie de ces hérétiques. On fait voir pourtant à Bellarmin par les éloges que Cochlæus, Énéas Sylvius, Pogge Florentin, le jésuite Clavius, M. de l'Aubespine, évêque d'Orléans, et Caramuël, ont donnés à des hérétiques, que sa pierre de touche n'est pas trop sûre. On ne laisse pas de connaître par-là quel est le génie de l'inquisition. C'est quelque chose de fort particulier ; car messieurs les inquisiteurs veulent que l'on efface des livres les préfaces, les épîtres dédicatoires, et généralement tout ce qui peut faire honneur à des personnes sé-

(*) De Notis eccles., c. 16, art. 1.

» parées de la communion romaine,
 » sans en excepter les princes. De là
 » vient que les indices expurgatoires
 » ordonnent que si quelque histo-
 » rien a dit, *un tel jour est né Chris-*
 » *tophle, illustre duc de Wurtem-*
 » *berg, præclarus dux Wurtember-*
 » *gensis*, on efface le terme d'*illus-*
 » *tre, præclarus*, qui est néanmoins
 » de si peu de conséquence qu'on le
 » donne en latin au moindre écolier.
 » Ils ordonnent aussi que toutes les
 » lettres capitales qu'on met au-de-
 » vant des noms propres pour signi-
 » fier qu'un hérétique est qualifié
 » docteur, monsieur, théologien cé-
 » lèbre, vir clarissimus, vir reve-
 » rendus, soient effacées incessam-
 » ment. Le jésuite Sérarius soutient
 » dans son *Minerval*, que les louanges
 » d'un hérétique, dans le livre d'un
 » catholique, sont en abomination
 » à Dieu, comme ces offrandes abo-
 » minables dont il est fait mention
 » au chap. XXIII du Deutéronome,
 » v. 18 (4). » J'ai lu dans une gazette
 » de Paris, qu'en 1633, le maître du
 » sacré palais publia dans Rome une
 » *défense de garder aucune prose,*
 » *poésie, image, figure, ou médaille*
 » *faite en la mémoire de Gustave-*
 » *Adolphe, roi de Suède* (5). M. Sallo,
 » donnant l'extrait d'un ouvrage du
 » père Bona, se sert d'une réflexion
 » que vous allez lire. *Cet auteur, dit-*
 » *il* (6), *est le premier qui ait donné le*
 » *catalogue des auteurs qu'il cite avec*
 » *un jugement sur chacun en particu-*
 » *lier* (7). *Il y a dans cette critique*
 » *des choses assez curieuses. Au reste,*
 » *il ne faut pas trouver étrange que ce*
 » *bon père parle si mal dans cette cri-*
 » *tique des auteurs hétérodoxes, même*
 » *dans les choses où il ne s'agit point*
 » *de la foi, parce qu'il a écrit à Rome,*
 » *où c'est un crime que de trouver bon*
 » *le livre d'un hérétique.* Joignons à
 » cela ces paroles de Balzac (8) : « Ma-

(4) Nouvelles de la République des Lettres, juillet 1635, art. II, pag. 776 et suiv.

(5) Gazette de Paris, du 14 de mars 1633.

(6) Journal des Savans, du 10 de janvier 1665, dans l'Extrait du livre de divinâ Psalmidiâ.

(7) Cela n'est pas vrai : il y avait long-temps que Dempster avait fait cela dans ses *Additions aux Antiquités romaines* de Rosin. Voyez aussi une semblable chose dans Nicolas Vignier, au Théâtre de l'Antechrist, édition de Genève, 1613, in-8°.

(8) Balzac, extrait d'une lettre à M. le marquis de Montausier : on le trouve à la fin de ses

» dame de Saumaise m'avait fait prier
 » par monsieur Conrart de vouloir
 » donner quelques lignes à la mé-
 » moire de monsieur son mari, pour
 » les faire graver sur son tombeau.
 » Mais je n'avais garde de lui rien
 » promettre, en un état où je ne
 » pouvais rien tenir, et dans des
 » maux qui, ne me donnant point
 » de relâche, ne laissent point de
 » lieu aux pensées poétiques. Outre
 » que les sépultures, et tout ce qui
 » regarde les devoirs funèbres, ap-
 » partenant à la religion, il me
 » sembla que l'épithaphe d'un lu-
 » guenot ne pouvait être composée
 » par un catholique. Je dis une épi-
 » taphe comme celle-ci; qui doit
 » être mise dans un temple; qui doit
 » être écrite en style chrétien; et
 » dans laquelle il serait difficile de ne
 » laisser pas entendre, par quelque
 » mot favorablement expliqué, que
 » le défunt est passé de cette vie à
 » une meilleure. Or vous savez,
 » monseigneur, que ces termes sont
 » criminels en notre église, et qu'ils
 » ont été condamnés à Rome, dans
 » les écrits des plus grands per-
 » nages de notre temps.»

Notez que cette maxime de Rome n'est pas toujours observée, car si vous consultez Jaques Laurent, au II^e. et au VI^e. chapitre du *Prodiga Jesuitarum liberalitas*, vous y trouverez des louanges données par des auteurs catholiques aux bonnes mœurs et à la science des hétérodoxes. Voyez la note (9).

(C) *Je donnerai une liste exacte des ouvrages qu'il a publiés.*] Je la nomme ainsi sans scrupule, parce que je la tirerai du mémoire qui nous a été communiqué. Il mit au jour en 1644 l'apologie de M. Arnauld, son ami, contre un libelle du père Nouet * intitulé, Remarques

Lettres à M. Conrart, pag. 416, édition de Hollande, 1659.

(9) Lorenzo Crasso a mis l'éloge de plusieurs protestans (entre autres, de Gustave-Adolphe, et de Saumaise) parmi les *Eloges des grands Capitaines et des Savans, qu'il a publiés en Italie.*

* Leclerc et Joly disent, d'après Baillet, que le livre attribué par Bayle au père Nouet, est d'un prêtre parisien nommé François Renard, qui mourut le 14 janvier de l'an 1653. Ce livre a été réimprimé avec le nom de l'auteur, à la suite de sa Vie publiée, en 1691, par Abelli qui avait eu des liaisons particulières avec lui.

judicieuses sur le livre de la fréquente communion. Il écrit en 1651, sous le nom de *Saint-Julien*, contre les visions de Labadie jésuite renégat; et sous celui de Hieronymus ab Angelo Forti trois lettres latines à M. de Sainte-Beuve, contre M. des Marets, ministre de Groningue, qui avait tiré quelque avantage d'un catéchisme de la Grâce, imprimé par l'ordre d'un pieux évêque. Il donna la Vie de saint Chrysostome en 1664, celle de saint Anathase en 1671, les Ascétiques de saint Basile en 1673, la Vie de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze en 1674. Il donna des entretiens spirituels sur saint Matthieu, en 1690. Depuis sa mort on a fait imprimer ses entretiens spirituels sur saint Marc, et un petit traité du Silence. Une personne de qualité l'ayant prié de lui donner les extraits qu'il avait faits des conciles, il les confia à un écrivain infidèle, qui en retint une copie, et les a fait imprimer à Lille, en 1693, avec ce titre : *Clavis Disciplinæ ecclesiasticæ, seu Index universalis totius juris ecclesiastici.* On les y avait déshonorés par des additions très-indignes de M. Hermant, et qui pourraient faire tort à sa mémoire, si le public n'était averti qu'elles ne sont pas de lui, surtout la collection des lettres faussement attribuées à nos premiers papes. Dieu veuille que nous puissions voir un jour son Histoire ecclésiastique et séculière de Beauvais et du Beauvoisis, et qu'elle ne pèrise pas entre les mains de ceux qui s'en sont emparés au préjudice d'un de ses amis auquel il l'avait confiée, en le chargeant, par son testament, du soin de la faire imprimer (10).

(D) *Je dirai quelque chose de son différent avec le père Maimbourg.*] Ce jésuite, « après avoir recueilli, » dans son Histoire de l'Arianisme, » tout ce qu'il y avait de curieux et » de beau dans la Vie de saint Atha- » nase, crut qu'il n'avait qu'à en » décrier l'auteur par une préface » maligne, pour déguiser les lar- » cins qu'il lui avait faits, et qu'on » ne s'imaginerait jamais qu'il eût » daigné rien tirer d'un livre dont il » parlait avec un si grand mépris.

(10) Tiré du Mémoire cité ci-dessus.

» Il blâme M. Hermant, 1^o. d'avoir
 » rapporté les passages des auteurs ;
 » 2^o. d'avoir donné à la fin de son
 » ouvrage des éclaircissemens sur les
 » points les plus difficiles ; 3^o. d'a-
 » voir dit qu'il est malaisé de savoir
 » rien d'avantage touchant l'ordre
 » de la séance du concile de Nicée ,
 » sinon que la simplicité, la modestie
 » et la civilité le réglaient, et que
 » les convenances qu'on alléguait au
 » contraire sur ce sujet ne sont
 » pas des raisons tout-à-fait solides ,
 » ni de fortes décisions. M. Hermant
 » faisant imprimer en 1674 la Vie de
 » saint Basile et de saint Grégoire de
 » Nazianze, après s'être justifié dans
 » la préface contre les trois griefs du
 » père Maimbourg, achève ainsi sa
 » réplique. Mais on me reproche
 » peut-être déjà que je m'arrête trop
 » long-temps à repousser une accu-
 » sation qui n'a aucun fondement
 » solide, et dans la vérité j'aurais
 » pu la négliger entièrement. Car il
 » est certain qu'un auteur s'attire
 » l'indignation de toutes les person-
 » nes équitables, quand après avoir
 » profité du travail des autres, et
 » s'être enrichi et paré de leurs dé-
 » pouilles, toute sa reconnaissance
 » se termine à leur dire des injures.
 » C'est ce qui me dispense de répon-
 » dre dans le détail à celui qui a
 » jugé à propos d'en user ainsi avec
 » moi, et il me suffit qu'il n'y a rien
 » qui soit plus universellement re-
 » connu de tout le monde, que cette
 » maxime des canonistes qui ordon-
 » ne avant toutes choses de faire
 » restitution à ceux que l'on a dé-
 » pouillés, *spoliatus ante omnia res-
 » tituendus*. Je dois faire un meil-
 » leur usage de mon temps que
 » d'examiner ses fautes, qui sont
 » peut-être en plus grand nombre
 » qu'il ne pense. Ce qu'il a repris
 » dans mon histoire de saint Atha-
 » nase, subsiste par la force in-
 » vincible de la vérité, sans qu'il
 » soit besoin que j'en apporte de
 » nouvelles preuves, etc. (11).»

(E) *Je rapporterai son épitaphe, quoiqu'elle n'ait pas été mise sur son tombeau.*] Employons les propres paroles du mémoire qu'on a cité (12) :

« Un chanoine de ses parens lui avait

(11) *Tiré du Mémoire cité ci-dessus.*

(12) *La même.*

» fait une épitaphe, et le chapitre
 » l'avait approuvée; mais quelque
 » faux frère en ayant donné avis aux
 » jésuites, ils la firent supprimer
 » par ordre de la cour, dans le
 » temps même qu'à la vue de Paris
 » et à la honte de l'Église, on profa-
 » nait une chapelle entière par le
 » mausolée de Lulli..... Voici l'é-
 » pitaphe qu'on lui avait destinée.

- *Heic resurrectionem expectat*
- *GODEFRIDUS HERMANT BELLOVACUS,*
- *Eruditione clarus, sanâ celebris, virtute præstantior,*
- *Rector quondam academïæ parisiensis*
 - *Strenuusque defensor,*
 - *Doctor et socius Sorbonicus,*
 - *Hujus ecclesiæ canonicus,*
 - *Amans disciplinæ si quis unquam sanc-
toris.*
- *Excelsi vir ingenii, stupendæ doctrinæ, fa-
cundia mirabilis.*
 - *Debebantur majora:*
 - *Oblata recusavit modestiâ singulari.*
 - *Impendit*
 - *Doctis elucidata illustrium patrum gesta,*
 - *Piis sacras in Matthæum et Marcum exer-
citationes,*
 - *Civibus urbis hujus et Diocesis historiam,*
- *Omnibus seipsum, verbo, conversatione,
charitate.*
 - *Super impendit*
 - *Egenis sua omnia.*
 - *Repentinâ morte ereptus non improvisâ*
 - *Parisis ictu sanguinis exanimatus viâ
publicâ*
- *A. R. S. MDCXC XI. Julii. ÆI. LXXIII.*
- *Ad sacelli hujus cancellos tumulum de-
signavit sibi*
- *Dignum cum Ambrosio ratus requiescere
sacerdotem*
 - *Ubi offerre consueverat.*

HERMÉSIANAX, poëte élé-
 giaque, natif de Colophon, fut
 honoré d'une statue dans sa pa-
 trie (a). Voyez les remarques (b)
 de l'article LÉONTIUM, tome IX.

(a) Pausanias, in Eliaci (et non pas Iliaci, comme on lit dans Vossius de Histor. Græc., pag. 374), sive lib. VI, pag. 194.

(b) A la remarque (A).

HERMIAS, philosophe d'A-
 lexandrie, au V^e. siècle, étudia
 avec Proclus sous Syrianus. Il
 eut deux fils, Ammonius et Hé-
 liodore, qui furent de sa pro-
 fession, et dont le premier de-
 vint beaucoup plus célèbre que le
 dernier. Hermias était un fort
 honnête homme, d'un naturel

doux et simple. Il était aussi laborieux qu'on le puisse être ; mais son génie était médiocre et n'inventait pas les fortes preuves dont on a besoin en philosophant. Sa mémoire était admirable ; il récitait à merveille les leçons de son professeur, et ce qu'il avait trouvé dans les livres : c'était son fort ; car s'il s'agissait de résoudre les objections et les doutes d'un disputeur, il faisait bientôt paraître son faible. Sa morale était merveilleuse (A). On dit qu'il n'approuvait point que l'on employât auprès des enfans ces termes diminutifs et de mignardise dont se servent les mères et les nourrices, et qu'il gronda bien sa femme (a) pour ce sujet (b).

(a) Ὁ δὲ ἀκούσας ἠγανάκτησε, καὶ ἐπετίμισε τὸν παιδικὸν τούτου ὑποκορισμὸν. Pater audiens conquestus est, et increpuit hanc puerilem diminutionem. Photius, Biblioth., pag. 1044.

(b) Tiré de Photius, dans l'Extrait de Damascius, pag. m. 1044.

(A) Sa morale était merveilleuse.] On en peut juger par les maximes sur lesquelles il se réglait dans les achats. Il soutenait qu'il ne fallait point se prévaloir de l'ignorance du vendeur, mais qu'il le fallait avertir du juste prix de la marchandise, quand il ne le savait pas. Ceux qui en usaient autrement étaient, selon lui, coupables d'une très-grande injustice. Ils ne dérobaient pas à la manière des voleurs de grands chemins et au péril de leur vie, mais ils fraudaient la loi et ils corrompaient la justice. Il n'approuvait pas l'axiome *Volenti non fit injuria*. Il prétendait qu'entre les injures qui se font par violence, il y en a que l'on fait sans contrevenir à la volonté de ceux à qui l'on fait tort. Il pratiquait cette belle théorie ; car, un jour, s'étant aperçu qu'un homme qui lui vendait un livre ne le mettait pas au juste prix, il l'en avertit, et lui en paya plus

que l'on n'en demandait ; il fit la même chose en plusieurs autres rencontres, et toutes les fois que l'occasion s'en présentait (1). Καὶ οὐχ ἅπασι τὴν δικαιοσύνην ταύτην, ἥς τοῖς ἄλλοις οὐδέ τις ἐπιστροφὴ· ἀλλὰ καὶ πολλάκις, ὅσάκις συνέβαινε ἀγνοεῖν τὸν πιπράσκοντα τὸ δίκαιον τίμημα, ἐπεδείκνυτο. Nec semel hanc justitiam, cujus nullam alii rationem habent, verum etiam sapius quoties venditorem debitum pretium ignorare contigisset, ostendit (2). Peut-on rien voir de plus digne d'un philosophe ? Les chrétiens qui en font autant sont bien rares.

Rara avis in terris, nigroque similissima cygno (3).

(1) Tiré de Photius, pag. 1044.

(2) Photius, ex Damascio, Biblioth., p. 1044.

(3) Juven., sat. VI, vs. 164.

HÉROLD (BASILE-JEAN), naquit à Hoehstad (a) sur le Danube, dans la Souabe, l'an 1511. Il s'appliqua bien aux lettres, et il s'en alla à Bâle, l'an 1539, où il étudia tout à la fois la théologie et l'histoire. Il s'y maria et il fut donné pour ministre à un village du canton : mais comme les libraires l'avaient trouvé propre à leur service, ils le firent revenir à Bâle, l'an 1546. Son attachement à leur préparer des ouvrages fut incroyable ; et ce fut pour reconnaître ses longs travaux, que le magistrat de Bâle l'honora de la bourgeoisie, l'an 1556. Depuis ce temps-là il prit le prénom de *Basilius*. Il était encore en vie, l'an 1566 (b). Je donnerai le titre de la plupart de ses livres (A). Lézana, annaliste des carmes, a fait une faute bien grossière en parlant de cet auteur (B). Konig a fait deux écrivains de Jean Hérold,

(a) De là vient qu'il se surnomme *Acropolita* dans son Philopseudes.

(b) Tiré de Martin Hanckius, de Scripturibus rerum romanarum, tom. II, pag. 142.

et de Basile-Jean Hérold. Il ne fallait pas les distinguer l'un de l'autre. Il y avait au XV^e. siècle un dominicain nommé JEAN HÉROLDUS, Allemand de nation. C'était un habile théologien, et un fort bon sermoneur. Il composa plusieurs livres qui ont été imprimés en divers lieux. On publia à Mayence une édition de ses œuvres, l'an 1612, en trois volumes in-4^o. (c).

(c) Voyez M. Cave, Scriptor. eccles. Hist. litterat. part. II, pag. 314-315, édition de Genève, 1699.

(A) Je donnerai le titre de la plupart de ses livres.] J'ai parlé ailleurs (1) de son *Philopseudes, sive Declamatio pro Desid. Erasmo Rot. contra dialogum famosum anonymi cujusdam medici*. Cet écrit fut imprimé à Bâle, l'an 1541 (2). Ses six livres *Belli sacri Historiæ continuatæ* furent imprimés avec Guillaume de Tyr, in-folio, l'an 1565. Ils commencent à l'an 1185, et finissent à l'an 1521. Ses *Leges antiquæ Germanorum* furent imprimées à Bâle, l'an 1527, comme aussi son *Princeps juventutis sive Panegyricus Ferdinando Archiduci Austriæ dicatus, cum Historiâ Turcici belli anno 1556 gesti*. Il traduisit en allemand plusieurs ouvrages dont vous trouverez les titres dans l'épîtome de la Bibliothèque de Gesner. Sa *Pannoniæ Chronologia* accompagne pour l'ordinaire les Décades de Bonfinius. Son traité de *Germaniæ veteris veræ quam primam vocant locis antiquissimis; item de Romanorum in Rhætiâ littorali stationibus, et hinc ortorum ibidem vicorum atque municipiorum hodie superstitum originibus*, a été inséré au 1^{er}. volume de Simon Schar dius de *Scriptoribus rerum Germanicarum*. Christophle Léhman (3) l'a critiqué dans le 1^{er}. livre de sa Chronique de Spire; mais on a fait une apologie pour Héroldus. On pourra

(1) Dans la remarque (C) de l'article d'ÉRASME, tom. VI, pag. 220.

(2) Gesnerus, in Biblioth., folio 425 verso.

(3) Voyez Zeiller, de Historicis, part. II, pag. 74

connaître combien celui-ci était laborieux, si l'on consulte la préface (4) qu'il a mise au premier tome des Trésors d'Eugyppius. Il y promet un recueil de stratagèmes, et je vois dans l'épîtome de Gesner, qu'il en a donné au public six chiliades. Il fit une oraison funèbre de l'empereur Ferdinand, qui fut imprimée à Francfort, l'an 1564. Il ne faut pas oublier qu'il publia (5) les écrits de 76 auteurs sous le titre d'*Orthodoxographi*, et une *Hæreseologia seu Synagma veterum Theologorum tam Græcorum quàm Latinorum numero 18, qui grassatas in ecclesiâ hæreses confutârunt, et præcipua theologiæ capita tractârunt* (6).

(B) Lézana..... fait une faute bien grossière en parlant de cet auteur.] Il dit, sous l'année 1159, que saint Antonin a eu tort de rapporter mot à mot un passage de Jean Héroldus sans le réfuter. Ce passage contient une description du premier habit des carmes. Le jésuite Papebroch a relevé cette bêtise en disant que saint Antonin est antérieur d'un siècle à Jean Héroldus, car, ajoute-t-il, saint Antonin décéda l'an 1459, et le *Princeps juventutis* qu'Hérold dédia à l'archiduc Ferdinand, fut imprimé l'an 1557 (7). La différence n'est pas tout-à-fait d'un siècle : nous avons des livres d'Héroldus imprimés l'an 1540; mais néanmoins Lézana s'est fort abusé. Voici une question que ce jésuite a proposée à un carme qui a écrit contre lui (8) : *An Joannes Heroldius Hochstettensis, continuator Belli sacri, cujus continuationis singulos libros catholicis prælatis dedicavit, semper cum laude etiam de religiosis mendicantibus locutus, sed in solis Carmelitis explodens enormem quem fugebant sese in Syriâ habuisse, monasteriorum ac fratrum numerum; an, inquam, Heroldus iste indignus sit qui citetur, tanquam infestissimus Sedis Apostolicæ hostis? esto juvenis, sub*

(4) Gesner, Biblioth., fol. 425 verso, en rapporte un morceau.

(5) A Bâle. l'an 1555.

(6) A Bâle, l'an 1556.

(7) Voyez Daniel Papebroch., Respons. ad Exhibit. Errorum, pag. 153.

(8) Papebroch. in Synopsi Quæst. curiosarum, artic. XXIV, pag. 43.

nomine Heroldi Acropolitani, scripserit Apologiam pro Erasmo, inter prohibitos relatam.

HERWART (JEAN-GEORGE), chancelier de Bavière, vers le commencement du XVII^e siècle, se rendit fameux par l'Apologie qu'il composa pour l'empereur, Louis de Bavière, contre les mensonges de Bzovius, dont il critiqua aussi plusieurs autres fautes. Scaliger le tenait pour un mauvais chronologue (a).

Notre Herwart était issu d'une famille originaire d'Ausbourg, et patricienne. Je donnerai le titre d'un ouvrage chronologique qu'il composa, et celui d'un livre qui fut publié par son fils (A), et qui contient une opinion fort particulière touchant les premières divinités du paganisme; car l'auteur soutient que les vents, l'aiguille aimantée, etc., ont été les premiers dieux des Égyptiens, et qu'on les adorait sous des noms mystérieux. Une branche de la famille Herwart transplantée à Paris y tient un rang considérable (b).

(a) Voyez le Scaligéran, au mot Chancelier, pag. m. 48.

(b) M. Bachelier Desmarts, dont on a déjà parlé, tom. VI, pag. 211, citation (3) de l'article EPPENDORF, m'a indiqué presque tout ce que je dis dans cette addition tant à l'égard du texte qu'à l'égard du commentaire.

(A) Je donnerai le titre d'un ouvrage chronologique qu'il composa, et celui d'un livre qui fut publié par son fils. *Chronologia nova, vera, et ad calculum astronomicum revocata, à Munich, 1612, in-4^o. Pars prima. On imprima l'autre partie l'an 1626. Pars altera quæ est Chronologicorum sen emendatæ temporum rationis, adversus incredibiles aliorum errores in-4^o. Vous allez voir le nom de*

baptême de son fils dans le titre que je me suis engagé à rapporter : *Admiranda ethnice theologiæ mysteria propalata, ubi lapidem magnetem antiquissimis passim nationibus pro Deo cultum, et artem quæ navigationes magneticæ per universum orbem instituerentur à veterum sacerdotibus sub involucri deorum dearumque, et aliarum perinde fabularum cortice summo studio occultatam esse noviter demonstratur. Accessit exacta temporum ratio adversus incredibiles chronologiæ vulgaris errores. Opus diu desideratum. Jo. Fridericus Herwart ab Hohenburg in Schuuindeck S. E. Bavarie, etc., à consiliis ex incompletis optimi parentis P. M. eruit monumentis, atque ad finem perduxit, à Munich, 1626, in-4^o. Il y a beaucoup d'érudition dans ce livre : on y voit au-devant une table intitulée *Tabula nauticæ et hieroglyphicæ descriptionis totius mundi vetustissima, quæ theologiam Chaldæorum Babylonis, Ierogrammateon Ægypti, et Orphei Phrygis, nec non Magiæ, Sopherique Zoroastris et Magorum Persidis ostendit originem.* Le silence de Vossius, par rapport aux livres dont je viens de faire mention, est digne d'étonnement. Ce savant homme n'en parle, ni dans son recueil des chronologues, ni dans son gros ouvrage de l'Origine de l'Idolâtrie, où il a ramassé quantité de choses qui concernent l'aimant, et où il n'a pas oublié de dire que les vents furent honorés comme des dieux. Aurait-il ignoré qu'Herwart le père et Herwart le fils fussent auteurs? Cela serait admirable dans un homme qui avait tant de lecture. Aurait-il négligé de les citer quoiqu'il eût connu leurs ouvrages? Cela ne serait pas moins étonnant dans un auteur qui était si disposé à faire paraître sa lecture.*

HËSHUSIUS (TILEMANNUS), théologien de la confession d'Ausbourg, né à Wesel (A), l'an 1526, fit extrêmement parler de lui par son humeur remuante et impétueuse. Il était encore fort jeune lorsqu'on lui donna deux charges considérables dans Hei-

delberg, celle de professeur en théologie, et celle de prédicateur au temple du Saint-Esprit. Il ne les exerça point sans beaucoup de troubles; car il s'éleva une violente querelle entre lui et Guillaume Clébitius, sur le dogme de l'Eucharistie. L'électeur palatin, Frédéric III, s'étant persuadé que le suffrage de Mélanchthon serait de grand poids pour terminer ce différent le consulta sur cette matière. Sa réponse irrita Héshusius, qui ne voulut rien démordre des sentimens de Luther; et comme il n'y avait nulle apparence de voir cesser les injures entre les parties (B) pendant qu'il demeurerait à Heidelberg, il reçut ordre d'en sortir. Il s'en alla en Saxe, et publia quelques écrits contentieux dans l'académie d'Iéne. Ayant été appelé en Prusse, il enseigna la théologie dans Königsberg, jusques à ce qu'on le chassât, l'an 1577, avec les ministres de sa faction. Il s'était brouillé furieusement avec Wigandus sur des controverses de peu d'importance (a) (C). Il se retira à Lubeck avec sa famille, et puis à Helmstad, où il fut fait professeur en théologie. Il y mourut le 25 de septembre 1588. Il combattit fortement le dogme de l'ubiquité, dans la conférence de Quedlenbourg, l'an 1583 (D). Melchior Adam, de qui j'emprunte ce qu'on vient de lire, a été fort sec sur le récit des aventures de ce personnage. Je conseille à ceux qui les voudront voir plus étendues, de consulter

(a) *Ingens inter ipsum et Wigandum dissidium fuit exortum propter abstracti usum.* Melch. Adam, in Vit. theol., pag. 622.

la Vie d'Héshusius composée par son gendre (E). Héshusius fut exilé jusqu'à quatre fois (F), et donna bon ordre, s'il faut en croire Calvin (b), que cela ne lui causât aucun dommage. Il est auteur de plusieurs livres (G). Ceux qui nous parlent de la secte des Héshusiens, et qui lui imputent la doctrine d'Arius, méritent le dernier mépris (H). M. Moréri n'a pas laissé de les copier.

(b) Voyez la remarque (F).

(A) *Né à Wesel.*] Selon Moréri il naquit à Ober Wesel sur le Rhin, dans le diocèse de Trêve. Mais Quenstedt (1), qui dit que ce fut à Wesel au pays de Clèves, me semble plus digne de foi.

(B) *Il n'y avait nulle apparence de voir cesser les injures.*] La réponse de Mélanchthon fut composée l'an 1559: on la publia après sa mort, sans avoir égard à son intention (2). Héshusius s'emporta furieusement contre lui, et oublia tout le respect qu'il devait à ce grand maître. *Heshusius itaque cum Lutheri de cœnd sacræ sententiam mordicis retineret ac propugnaret: à principe electore, ut finis esset conviciorum et insectationum in suâ urbe, dimissus offensusque vehementer judicio Melanchthonis de se, acerbè respondit, ac ne mortuo quidem et benè merito præceptoris pepercit* (3). Calvin lui reproche cet emportement contre Mélanchthon. *Paulisper expendant lectores, dit-il (4), quam atrociter Philippum Melanchthonem suum præceptorem cujus memoriam sanctè revereri debuerat sugillet ac laceret.... Probrosis elogiis Philippum ita digito monstrat, ut videri possit data*

(1) Quenstedt, de Patriis Viror. illustr., pag. 208.

(2) *Publicè post mortem auctoris, contraque voluntatem ejus editum exstat in consil. Th., part. 2, pag. 378.* Melch. Adam., in Vitis Theol., pag. 622.

(3) Melch. Adam., in Vitis Theol., pag. 622.

(4) Calvin., in dilucidâ explicat. sanæ Doctrinæ de verâ participatione, pag. 840. Tractat. Theolog.

opera materiam ejus traducendi in scribendo libro captasse.

(C) *Il s'était brouillé..... avec Wigandus sur des controverses de peu d'importance.*] Voici l'origine de cette querelle. Héshusius, dans un livre contre Théodore de Bèze (5), avança que la chair de Jésus-Christ in abstracto est adorable (6) : *Non solum in concreto dici debere, filium Dei esse adorandum, omnipotentem et vivificum, sed etiam in abstracto carnem Christi esse adorandam, quia majestas adorationis sit carni communicata.* On s'éleva contre lui : et l'on prétendit qu'il enseignait que la chair de Jésus-Christ est adorable en elle-même, indépendamment de l'union hypostatique : *quod in abstracto et in sua essentia caro Christi, etiam extra unionem considerata, sit adoranda* (7). Il nia que ce fût son sentiment, et il expliqua sa pensée ; mais ses antagonistes ne s'en contentèrent pas. L'évêque Wigandus (8) soutint que cette proposition était dangereuse : *Humanitas Christi in abstracto est adoranda, omnipotens, vivifica.* Héshusius soutint qu'il ne l'avait point avancée, et s'expliqua encore une fois ; mais il n'y gagna rien. On convoqua un synode qui rejeta l'expression d'Héshusius, et même Wigandus le voulut contraindre à se rétracter publiquement. Héshusius n'en voulant rien faire fut chassé hors du pays, quoiqu'il promît de corriger les expressions incommodes qui pouvaient lui être échappées : tous les ministres qui le voulurent soutenir reçurent le même traitement. L'administrateur de Prusse consulta, l'an 1578, les théologiens qui s'assemblèrent à Hertzberg pour la formule de la concorde, et ayant reçu une réponse favorable à Héshusius, il ordonna à Wigandus de ne plus parler de cette dispute. Ce fut l'onzième schisme de l'église luthérienne (9). Il est plus utile que l'on ne pense de savoir ces sortes d'histoires ; on y apprend à connaître

l'esprit factieux qui anime les auteurs de ces disputes.

(D) *Il combattit..... le dogme de l'ubiquité, dans la conférence de Quedlenbourg, l'an 1583.*] Cette conférence fut tenue le 14 et le 16 de janvier 1583 (10), entre les théologiens de S. A. E. de Saxe, et ceux de Brunswick. Ceux-ci avaient à leur tête Héshusius. On publia les actes de cette dispute. *In eo (Colloquio) præcipue partes demandatæ à theologis Brunsvicensibus Heshusio fuerunt, qui διαπίδον negavit dogma illud generalis Ubiquitatis..... in sacre scripturæ canone haberi, neque indè posse demonstrari* (11). Queustedt prétend qu'Héshusius ignorait l'état de la question, imputant à ses adversaires une doctrine qu'ils ne tenaient pas, et qui n'était qu'un vain fantôme de son imagination. Cela est assez ordinaire dans ce genre de disputes. Rapportons les paroles de Queustedt ; elles sont historiques par rapport à notre docteur. *Vesalia inferior vulgò Unter Wessel..... urbs Clivie clarissima....., excepit in hanc lucem editum..... Tilemannum Heshusium theologum lutheranum insignem, multisque scriptis didacticis et polemicis contra calvinianos clarum, qui ante librum Concordiæ defendit omni præsentium carnis Christi, postmodum verò non tam ipsam in libro Concordiæ de majestate Christi hominis doctrinam, quam præconceptum cerebri sui idolum impugnavit, talem scil. omnipræsentiam, quæ substantia carnis Christi sit localiter, extensivè, diffusivè et objectivè in omnibus creaturis, cum quæ portentosa ubiquitate nostris ecclesiis nihil quicquam fuit commercii. Vide Concord. Hutteri, cap. XLVI (12). Micrælius prétend qu'Héshusius ne disputa que par dépit contre le dogme de l'ubiquité. On s'assembla pour délibérer sur l'apologie qu'on voulait faire du livre de la Concorde, et l'on prit des mesures qui ne furent pas au goût d'Héshusius. Il n'en fallut pas da-*

(5) *Intitulé : Assertio contra Bezanam exegesis Sacramentorum.*

(6) Micrælius, *Syntagma. Hist. eccles.*, pag. m. 86r.

(7) Micrælius, *ibid.*

(8) *Wigandus episcopus Pomezaniensis, id., ibidem.*

(9) *Tiré de Micrælius, ibid.*

(10) Selon Melchior Adam, in *Vitis Theolog.*, pag. 622. Micrælius la met à l'an 1585 : je le cite ci-dessous, citation (14).

(11) Melch. Adam., *ibid.*, pag. 622.

(12) Queustedt, de *Patriis Viror. illust.*, pag. 622.

vantage pour irriter son esprit de contradiction, et pour l'engager à prendre les armes contre les ubiquitaires. *Contra calvinianos ore et calamo omnipresentiam carnis Christi fortiter usque ad annum Christi 1582 defendit. Tandem cum nonnulli theologorum ad conscribendam pro formulâ Concordiæ apologiam convenissent, ille suum ad arbitrium non omnia agi indignatus, majestatem Christi, libro Concordiæ insertam, quam ubiquitatem generalem vocat, oppugnare cepit, et cum Dan. Hoffmanno, collegâ, orthodoxis eam sententiam affinit, ac si substantiam carnis Christi extensivè ac localiter in omnibus creaturis esse dicerent. Sic igitur proprii cerebri commentum impugnans, loco omnipresentiæ introduxit multipresentiam (13). Daniel Hoffmann le seconda vigoureusement, et ne voulut rien relâcher dans la conférence de Quedlenbourg (14).*

(E) *Melchior Adam a été fort sec.... Je conseille..... de consulter la vie d'Héshusius..... par son gendre.*] Les journalistes de Leipsic ont eu raison de le remarquer (15). *Tilemanni Heshusii vitam concisam admodum et mancam ad nos transmisit Melchior Adamus Vit. Germ. Theolog., p. 621, seqq.; multò locupletiorè, eamque carmine heroïco exurratam, et Heshusii commentariis in Esaiam adjectam gener ejus D. Jo. Olearius: ubi et quarti, quod sustinendum illi fuit, mentionem reperies exilii; cujus historiam illustrabunt egregiè quæ (16) parte II, sub anno 1565, p. 182, seqq., tum in ipsius Heshusii, tum in aliorum epistolis leguntur.*

(F) *Héshusius fut exilé jusqu'à quatre fois.*] On l'a pu voir dans le passage du journal de Leipsic que j'ai cité tout à l'heure. Voici un dis-

tique qui confirme la même chose, et qui n'est pas avantageux à la mémoire de ce docteur.

Quæritur, Heshusi, quantâ cur pulsus ab urbe;
In promptu causa est, seditiosus eras (17).

Le portrait que Calvin (18) nous donne d'Héshusius confirme merveilleusement ce distique. *Illuc (19) eum rapit naturæ intemperies, vel quòd videt in moderatâ docendi ratione nullum sibi laudis gradum relinquî, qui tamen ambitione totus ad insaniam usque flagret. Certè in suo libello turbulenti se ingenii hominem, præcipitis etiam audaciæ et temeritatis esse prodit..... Concionatur de ingentibus suis periculis, qui semper non minus securè, quàm lautè, delicias suas coluit. Prædicat multiplices ærumnas, qui cum largos thesauros habeat domi repositos, semper amplis stipendiis suas operas vendiderit, omnia tamen solus ingurgitat. Verum quidem est, quòd multis locis tranquillum nidum figere voluerit, sæpiùs propriâ inquietudine fuisse excussum. Sic Glossario (20), Rostochio, Heilelbergâ, Bremâ pulsus, Magdeburgum mper concessit. Ac laudi quidem danda essent exilia, si pro constanti veritatis confessione solum vertere sæpiùs coactus esset: sed quum homo inexplebili ambitione plenus, contentionibus et rixis deditus, immani verò ferocia ubique fuerit intolerabilis, non est cur queratur aliorum injuriis se fuisse vexatum, qui sua importunitate molestias homini delicato graves exhibuit. Interea tamen providè sibi cavit, ne damnosæ essent migrationes: quin etiam divitiæ ipsum magis animosum reddunt. Nous pourrions recueillir de ce passage qu'Héshusius a été banni plus de quatre fois; car on n'y dit pas qu'il fut chassé d'Ène, et puis de la Prusse; et on ne pouvait pas le dire, puisque ces événements sont postérieurs à ce livre de Calvin (21). On le chassa d'Ène l'an 1573 (22), et il*

(13) Micrælius, Syntagm. Hist. eccles., pag. 758.

(14) *Nec pertinacia ejus in Quedlenburgensi colloquio, anno 1585 frangi voluit. Idem, ibidem, pag. 759.*

(15) Acta Eruditor. Lipsiens., mense junio 1684, pag. 283.

(16) *C'est-à-dire, dans le livre qui a pour titre: Historiæ ecclesiasticæ sæculi à nato Christo sexti decimi supplementum celeberrimorum ex illo ævo theologorum epistolis ad Joannem, Erasmus, et Philippum Marbachios constans...., aditum à Jo. Fechtie.*

(17) *Voyez l'article ACRONIUS, au texte, tom. I, pag. 192.*

(18) Calvin, Tractat. theolog., p. 842, col. 1.

(19) *C'est-à-dire, ad paradoxa et opinionum absurditatem.*

(20) *Je crois qu'il eût fallu dire Glossario.*

(21) *Il fut fait l'an 1561.*

(22) Micrælius, Syntagm. Hist. eccles., pag. 753.

s'en alla en Prusse, où il fut établi évêque de Samia à la place de Morlin.

(G) *Il est auteur de plusieurs livres.* D'un commentaire sur les psaumes, sur Ésaïe, et sur toutes les épîtres de saint Paul : d'un traité de la Cène et de la Justification ; d'une *Assertio Testamenti Jesu Christi contra blasphemias calvinistarum* ; d'un *Autidotum contra impium dogma Math. Flacci Illyrici, quo adserit quod peccatum originis sit substantia ; de servo hominis arbitrio, et conversione ejus per Dei gratiam contra Synergiam adsertores ; de Verâ ecclesiâ ejusque autoritate, etc.*

(H) *Ceux qui nous parlent de la secte des hésusiens. . . . méritent le dernier mépris.* J'ai déjà dit plus d'une fois (23) mon sentiment sur ces misérables faiseurs de catalogues d'hérétiques. Ils ont ici pour tout garant un dialogue de Lindanus, où l'on trouve ces paroles (24) : *Heshusii, à Tilmanno Heshusio quem Calvinus Servetianum infamat, Boquinus, Arrianum ; Wilhelmus Cleinwützius vero præter peculatum plurimis de fidei capitibus accusat : quibus hoc anno (25) sud respondit defensione objecta inficiatus, nisi quòd illud Trinitas est unitas negat se meminisse an dixerit in lectionibus ; cum ita disertè doceat de præsentia Christi corporis in cenâ objectione quintâ.* Il y a trois choses à critiquer dans ce passage. 1°. C'est une injustice impertinente que d'emprunter à un homme les hérésies dont ses adversaires l'accusent dans la chaleur de la dispute. Hunnius, auteur luthérien, n'a-t-il pas fait un assez gros livre où il se vante de convaincre de judaïsme Jean Calvin ? Ne faudrait-il pas être fou pour en conclure que Jean Calvin a judaïsé ? Ainsi, sous prétexte que Calvin, Boquin, et autres tels adversaires d'Hésusius, piqués au vif par ses injures, auraient pu lui imputer des doctrines ariennes, un homme sage ne se croira point fondé à l'appeler arien. Il jugera que de telles accusations peuvent fort

bien être les fruits d'un trop grand loisir, dont on abuse pour épouvanter toutes les paroles de son ennemi, et pour les tordre, afin d'y trouver des hérésies, par le moyen des conséquences tirées à perte de vue. 2°. L'injustice qui ne serait qu'impertinente, si l'on ignorait les réponses d'Hésusius, devient tout-à-fait criminelle, quand on sait qu'il a nié publiquement les choses dont ses adversaires l'avaient accusé. Or Lindanus nous apprend lui-même qu'il fait cela. 3°. Quand même ce théologien aurait enseigné quelques hérésies, il ne s'ensuivrait pas qu'il y aurait eu en Allemagne la secte des Hésusiens. Un professeur qui enseigne des doctrines particulières n'a pas toujours des disciples, encore moins en a-t-il toujours qui se séparent du gros, comme il le faut faire pour mériter le nom de secte.

Pratéolus, sur la seule foi de Lindanus, a mis les hésusiens dans le Catalogue des hérétiques. Le père Gaultier (26) en a fait autant sur la seule foi de Pratéolus.

O imitatores servum precus, ut mihi sæpè Bilem, sæpè jocum, vestri movère tumultus (27)!

(26) In Tabulâ Chronographicâ.

(27) Horat., epist. XIX, lib. I, vs. 19.

HESNAULT. Voyez HÉNAULT*.

* J'ai cru devoir ajouter ce renvoi.

HIEROCLÈS, auteur d'un livre intitulé : *Φηλέζορες, les Amateurs de l'Histoire (a)*, avait débité beaucoup de fables, si l'on juge de son livre par les choses que Tzetzes en a citées. Il disait que dans la zone torride il y a des hommes dont les oreilles leur servent de parasol, et des hommes dont les pieds leur rendent le même service quand ils les lèvent. Il se vantait d'avoir vu cela, et d'avoir ouï dire qu'il y a des hommes qui n'ont point de

(23) Voyez l'article BIZANITES, tom. III, pag. 391.

(24) Lindanus, in Dubitatio, dial. II, pag. 135.

(25) C'est-à-dire, l'an 1564, date de l'épître didicatoire de Lindanus.

(a) Steph. Byzant., voce Βραχμαῖνος et Ταίχυνια.

tête, et des hommes qui ont dix têtes, et quatre mains, et quatre pieds (b). On ne sait point en quel temps il a vécu; mais il n'y a point d'apparence qu'il soit le même HIÉROCLÈS qui, d'athlète, devint philosophe, et qui était natif d'Hyllarime, ville de Carie (c).

(b) Tzetzes, *chil. VII, Histor. CXLVI, ex Hierocle.*

(c) Steph. Byzant., *Voce Ἱεροκλῆς.*

HIÉROCLÈS, grand persécuteur des chrétiens au commencement du IV^e. siècle, fut président en Bithynie, et puis gouverneur d'Alexandrie. Il fut le principal promoteur de la sanglante persécution qu'ils souffrirent sous l'empire de Dioclétien *. Il ne se contenta pas de ses accabler par la puissance que ses charges lui conféraient, il voulut encore les détruire par sa plume. Pour cet effet il composa deux écrits qu'il leur adressa, où il tâchait de montrer que l'Écriture se détruisait elle-même par les contrariétés qu'elle contient, disait-il. Il s'emporta contre la personne de Notre-Seigneur, et contre celle de ses apôtres, et il fit un parallèle entre les miracles de Jésus-Christ et ceux d'Apollonius de Tyane, pour montrer que cet Apollonius égalait ou surpassait même Jésus-Christ sur ce point-là (a).

* M. de Châteaubriand, dit M. Weiss dans la *Biographie universelle*, a fait d'Hiéroclès un des personnages de son poème des *Martyrs*; et il a mis dans sa bouche un discours qu'on doit regarder comme l'analyse fidèle des objections des *sophistes* de tous les temps contre la sainteté du christianisme.

(a) Tiré de Lactance, *aux chapitres II et III Divinar. Institutionum. Voyez la remarque (A).*

Deux pères de l'église l'ont réfuté (A). On dit que le saint martyr *Ædésius*, animé d'un très-grand zèle, s'approcha de lui pendant qu'il présidait au jugement des chrétiens, dans Alexandrie, et le couvrit de honte en paroles et en faits; je veux dire qu'*Ædésius* donna un soufflet à Hiéroclès sur le tribunal, en lui reprochant ses barbaries infâmes (B). Nous indiquerons quelques erreurs de M. Moréri (C), et du cardinal Baronius.

(A) *Deux pères de l'église l'ont réfuté.*] Savoir, Lactance et Eusèbe. Le premier raconte qu'au temps qu'il enseignait la rhétorique dans la Bithynie (1), et que le temple des chrétiens y fut démoli, il y eut deux écrivains qui prirent la plume pour insulter la vérité opprimée. L'un était un philosophe dont l'ouvrage fut méprisé, et tomba bientôt: l'autre était du nombre des juges, et traita cette matière plus malignement. *Alius eandem materiam mordacius scripsit, qui erat tum è numero judicum, et qui auctor imprimis faciendæ persecutionis fuit, quo scelere non contentus, etiam scriptis eos, quos afflixerat, insecutus est. Composuit enim libellos duos non contra christianos, ne inimicè insectari videretur, sed ad christianos, ut humanè, ac benignè consulere putaretur, in quibus ita falsitatem scripturæ sacræ arguere conatus est, tanquam sibi esset tota contraria; nam quædam capita, quæ repugnare sibi videbantur, exposuit, adeò multa, adeò intima enumerans, ut aliquando ex eâdem disciplinâ fuisse videatur..... præcipuè tamen Paulum, Petrumque laceravit, cæterosque discipulos, tanquam fallaciæ seminatores, quos eosdem tamen rudes et indoctos fuisse testatus est; nam quosdam eorum piscatorio artificio fecisse questum (2)..... Ipsum autem Christum affirmavit à Judæis fugatum, collectâ noningentorum hominum manu atrociniâ fecisse.....*

(1) Lact., *Divin. Institut., lib. V, cap. II.*

(2) *Idem, ibid., pag. n. 307.*

Item cum facta ejus mirabilia destrueret, nec tamen negaret, voluit ostendere Apollonium vel paria, vel etiam majora fecisse (3). Nous ne voyons point là le nom de cet écrivain; mais ne doutons pas que Lactance n'ait parlé du même juge qu'il nomme Hiéroclès dans un autre livre (4); et pour confirmer cela, observons deux choses, l'une quel est le titre de l'écrit de ce grand persécuteur des chrétiens, l'autre quel est le nom qu'Eusèbe donne à l'auteur de cet écrit. *Ausus est libros suos nefarios, ac Dei hostes* *φιλανθρῆς* *annotare*. Ces paroles sont de Lactance (5). Or Eusèbe a nommé Hiéroclès l'auteur du livre intitulé *φιλανθρῆς* (6). Il est donc indubitable que celui dont on ne voit pas le nom au V^e. livre de Lactance, est le même que celui qui est appelé Hiéroclès au traité de *Mortibus Persecutorum*. Notez qu'Eusèbe, en réfutant cet auteur, s'attacha uniquement au parallèle des miracles de Jésus-Christ et d'Apollonius de Tyane : il ne toucha point aux autres choses, il se contenta de dire qu'Origène les avait réfutées par avance dans son livre contre Celsus, et qu'Hiéroclès n'avait été qu'un franc copiste des pensées et des paroles d'autrui. Notez de plus qu'à l'égard de ce parallèle on se contenta de parcourir et de critiquer légèrement la vie d'Apollonius composée par Philostrate. Il est sûr qu'Eusèbe ne fit point là un fort grand exploit. Voici ce qu'en dit M. Cave : *Posterioris hujus operis partem de comparatione Apollonii cum Christo refutandam in se suscepit Eusebius libro contra Hieroclem; quod et satis JEJUNÈ præstitit, cum potius Philostrati libros de vitâ Apollonii in eo opusculo breviter percurret et refellit* (7). Notez enfin que Lactance n'entreprit pas la réfutation particulière d'Hiéroclès, et que bien loin de le suivre pied à pied, il ne

répond jamais nommément à des objections copiées dans l'ouvrage de cet ennemi de Jésus-Christ. Il se proposa pour but d'établir en général les fondemens de l'Évangile, et de ruiner ceux du paganisme; et il crut que ce serait renverser tout à la fois ce que tous les adversaires avaient publié, ou publieraient à l'avenir. *Ita ergo, de quibus dixi cum præsentem me ac dolentem, sacrilegas suas litteras explicassent, et illorum superbâ impietate stimulatus, et veritatis ipsius conscientiâ, et (ut ego arbitror) Deo, suscepi hoc munus, ut omnibus ingenii mei viribus accusatores justitiæ refutarem; non ut contra hos scriberem, qui paucis verbis obteri poterant, sed ut omnes, qui ubique idem operis efficiunt, aut effecerunt, uno semel impetu prostigare. Non dubito enim, quin et alii plurimi, et multis in locis, et non modò græcis, sed etiam latinis litteris monumentum injustitiæ suæ struxerint, quibus singulis quoniam respondere non poteram, sic agendam mihi hanc causam putavi, ut et priores cum omnibus suis scriptis perverterem, et futuris omnem facultatem scribendi, aut respondendi amputarem* (8).

(B) *On dit..... qu'Ædésius donna un soufflet à Hiéroclès sur le tribunal, en lui reprochant ses barbaries infâmes.*] Eusèbe ne s'exprime pas avec toute cette clarté, mais on doit croire que la chose est contenue implicitement dans les termes dont il s'est servi. *Λόγους τε καὶ ἔργους τὸν δικάστην αἰσχύνῃ καὶ ἀτιμία περιβαλόν.* *Cum verbis simul et factis illum pudore atque ignominia perjudisset* (9). Voici la note de M. Valois sur ce passage (10) : *In hoc Eusebii loco, ἀτιμία quidem designat verbera quibus judex affectus est ab Ædesio: αἰσχύνν vero denotat convicia, quibus Ædesius judicem ipsum appetuit. Utrumque autem indicat Eusebius his verbis: λόγους τε καὶ ἔργους τὸν δικάστην, etc.* Eusèbe ne dit point comment s'appelait le juge qui fut traité de la sorte; c'est par d'autres écrivains que

(3) *Idem, ibid., cap. III, pag. 308.*

(4) *Incidisti... in Hieroclem ex vicario præsidem qui auctor et consiliarius ad faciendam persecutionem fuit.* Lactantius, de *Mortib. Persecutor.*, cap. m. 124.

(5) *Idem, Divin. Institut., lib. V, cap. III, pag. 311.*

(6) *Euseb., contra Hierocl., init., pag. 511, 514, volum. de Demonstr. Evangel.*

(7) *Cave, Hist. litter. Script. eccles., part. II, pag. m. 61.*

(8) *Lactant., Divin. Institut., lib. V, cap. IV, pag. 311, 312.*

(9) *Euseb., de Martyr. Palestinæ, cap. V, pag. m. 326.*

(10) *Valsius, Not. in Eusebium, ibid., pag. m. 177.*

l'on apprend que son nom était Hiéroclès. Lisez ces paroles de Méta-phraste; vous y trouverez cela et quelques particularités de la sainte indignation du martyr Edésius; vous y trouverez qu'il souffleta le gouverneur de toute l'Égypte, qu'il le renversa par terre, et lui redoubla les coups. *Post hanc calamitatem, incidit in Hieroclem, qui totam Ægyptum administrabat. Hunc cum in Dei martyres injuriâ savientem animadvertisset, sanctasque Dei virgines trulentem lenonibus, nec tantum iniquitatem perferre posset, simile fraterno facinus aggreditur. Namque divino repletus zelo procedit, et verbe ac factis Hieroclem confundit. Manu eum sui plagas illi in os infligit, humique supinum prosternit et cœdit: ac monet, ne audeat contra nature leges, Dei servos offendere (11).* M. Valois cite le *Menueum* des Grecs, où l'on trouve que le gouverneur Hiéroclès fut frappé dans Alexandrie, par Edésius (12).

(C) *Nous indiquons quelques erreurs de M. Moréri et du cardinal Baronius.*] 1°. Il donna la qualité de philosophe platonicien à notre Hiéroclès, qui n'était pas même philosophe généralement parlant. Je n'ai trouvé aucun auteur parmi les anciens qui le fasse de cette profession, et je vois que M. Cave entre les modernes, doute s'il le faut qualifier philosophe (13). 2°. M. Moréri parle d'un autre *Hiéroclès philosophe païen*, un des juges de l'aréopage, qui s'efforçait de démontrer qu'Apollonius Tyané était le même que Jésus-Christ. *Eusèbe écrit contre lui*, ajoute-t-il. C'est multiplier les êtres sans nécessité; car l'Hiéroclès qui fut réfuté par Eusèbe ne diffère point de celui dont M. Moréri avait parlé dans l'article précédent, et qu'il avait qualifié philosophe platonicien. 3°. D'ailleurs on ne connaît point d'Hiéroclès qui ait été juge de l'aréopage. Le cardinal Baronius, qui a trompé en ceci M. Moréri, eût pu très-facilement se

garantir de méprise; car il se fondait sur Lactance, dont il rapportait même les paroles (14). Or Lactance dit expressément que l'auteur qui avait écrit contre les chrétiens était du nombre des juges dans la Bithynie. Puis donc que Baronius supposait fort justement que cet adversaire des chrétiens s'appelait Hiéroclès, il pouvait comprendre facilement qu'il ne fallait point le placer parmi les juges de l'aréopage. Notez qu'il dit, et avec raison, qu'Eusèbe et Lactance écrivirent contre le même Hiéroclès, et cependant M. Moréri, son copiste, nous a donné deux Hiéroclès, l'un réfuté par Lactance, l'autre par Eusèbe. 4°. Il n'a pas bien entendu ces paroles de Baronius: *Nihil magis monstrare conatus est (Hierocles) quam Apollonium æqualem fuisse Christo (15)*; car il a cru qu'elles signifient qu'Hiéroclès avait prétendu prouver qu'Apollonius était le même que Jésus-Christ (16). Ce qui me reste à dire est moins pour son compte que pour celui de ce cardinal. Nous avons vu ci-dessus que Lactance fait mention de deux païens qui avaient écrit contre les fidèles. Baronius prétend que notre Hiéroclès est le second de ces deux auteurs, et que Porphyre est le premier. M. Moréri rapporte cela sans y trouver rien à redire; il est vrai qu'il déclare qu'il suit en ceci le sentiment de ce cardinal. Adressons-nous donc à Baronius, et disons-lui qu'il n'eût point trouvé Porphyre dans cet endroit de Lactance, s'il eût bien examiné les choses. Le premier de ces deux auteurs païens était à Nicomédie au même temps que Lactance, et y publia son *Invective* contre les chrétiens (17). C'était un homme pétri de vices, avare, voluptueux, et d'une grande somptuosité de table. Il était fort riche, et il faisait sa cour aux juges avec un extrême soin, afin de se pouvoir enrichir de plus en plus, c'est-à-dire afin de vendre leurs sentences, et d'arrêter les procédures de ses voisins qu'il chassait de leurs possessions. Les trois livres qu'il publia

(11) Metaphrastes, apud Valesium, *ibid.*

(12) *Αὐτοχρίτως τὸν ἀρχόντα ἔτυψεν.*

(13) *Philosophus, an solus homo politicus, non liquet Cave, Histor. littér., part. I, pag. m. 279. Il l'appelle philosophe dans la II^e. partie, pag. 61; mais sans nous apprendre comment il s'est tiré de son doute.*

(14) Baron., *ad ann. 68, num. 31, pag. m. 654.*

(15) *Idem, ibidem.*

(16) *On a corrigé cette faute dans les éditions de Hollande, et dans celle de Paris.*

(17) Lactant., *lib. V, cap. II et IV.*

contre les chrétiens étaient sots et ridicules ; il n'entendait rien dans la matière, il ne savait ce qu'il disait. Les chrétiens s'en moquèrent, et il échoua pitoyablement (18). C'est le caractère de cet auteur et de son livre, si nous en croyons Lactance. Comment donc est-il arrivé que Baronius (19) ait pu reconnaître Porphyre à de telles enseignes ? Où a-t-il trouvé que ce philosophe ait fait un fort long séjour à Nicomédie ? On ne brigue pas la faveur des juges pour se maintenir dans la possession des terres dont on s'empare injustement autour de ses maisons de campagne : on ne fait point, dis-je, cela en voyageant ; c'est une manière d'agir qui suppose un séjour fixe, et un établissement arrêté. Il faudrait donc que Porphyre se fût établi de cette sorte dans Nicomédie, si Baronius avait raison ; or, c'est un fait dont personne n'a parlé, le séjour de Rome et de Sicile absorbèrent la plus grande partie de la vie de ce philosophe, homme d'ailleurs qu'on n'accuse point d'avoir été adonné aux voluptés, et qui, après tout, n'a point écrit sottement contre les chrétiens. On se plaignait de ses chicanes, de sa malignité et de ses calomnies ; mais on ne disait point qu'il manquât d'esprit, et que ses livres parussent impertinens et ridicules (20), et l'exposassent même à la censure des païens, au lieu de la gloire qu'il s'était promise. *Verum hic pro suâ inanitate contemptus est ; qui et gratiam, quam speravit, non est adeptus ; et gloria, quam captavit, in culpam, reprehensionemque conversa est* (21). Selon Baronius (22), il avait été chrétien * : il ne devait

donc pas être dans une aussi crasse ignorance de la matière qu'il traitait, que celui dont Lactance fait mention ; car vous remarquerez, s'il vous plaît, que quand ce père nous dit que l'autre écrivain éprouva beaucoup de choses particulières, il ajoute : *Il semble qu'il ait été autrefois chrétien, ut aliquando ex eadem disciplina fuisse videatur* (23). Cette observation devait servir de quelque chose à Baronius, pour ne pas trouver Porphyre dans la description que Lactance a faite du philosophe qui attaqua impertinemment et ignoramment les chrétiens persécutés.

Au reste, la préface que ce philosophe avait mise au-devant de son écrit nous peut apprendre la conformité des persécutions païennes et des persécutions chrétiennes. Un écrivain intéressé et flatteur ne manque jamais de prendre la plume contre le parti persécuté, l'occasion lui paraît belle de louer son prince, il la prend aux cheveux, et il étale l'importance du service rendu à Dieu, et la charité avec laquelle on doit associer l'instruction à l'autorité des lois, afin qu'en éclairant les errans, on leur épargne les peines à quoi leur obstination les exposerait. Ce philosophe voluptueux de Nicomédie n'oublia aucun de ces lieux communs : on dirait qu'il a servi d'original à plusieurs auteurs français qui ont écrit pendant les souffrances de ceux de la religion. Voici comment il tournait les choses. *Professus ante omnia philosophi officium esse, erroribus hominum subvenire ; atque illos ad verum viam revocare, id est, ad cultus Deorum ; quorum numine, ac majestate (ut ille dicebat) mundus gubernetur ; nec pati, homines imperitos quorundam fraudibus illici ; ne simplicitas eorum prædæ, ac pabulo sit hominibus astutis. Itaque se suscepisse hoc munus, philosophiæ dignum ; ut præferret non videntibus lumen sapientiæ ; non modo ut susceptis Deorum cultibus resanescant, sed etiam ut pertinaci obstinatione deposita, corporis cruciamenta devitent ; neu sævas membrorum lacerationes frustra perpeti velint. Ut autem appareret, cujus rei gratiâ opus illud elaborasset, effusus est in principum laudes ; quorum pie-*

(18) Tiré de Lactance, *ibid.*, cap. II.

(19) Baronius, *ad ann.* 302, num. 51, pag. 750.

(20) *Ineptus, vanus, ridiculus* apparuit. Lactant., *Divin. Institut.*, lib. V, cap. II, pag. 307.

(21) *Idem, ibid.*

(22) Baron., *ad ann.* 302, num. 53, qui cite Socrate, *lib. III, cap. XIX.*

* L'auteur des *Observations* insérées dans la *Bibliothèque française*, XXIX, 200, observe que Socrate, sur lequel s'appuie Baronius, pour prouver que Porphyre était chrétien, ne dit rien de cela ; et que Baronius aurait dû citer Nicéphore, X, 36, ou saint Augustin, de *Civitate Dei*, X, 28, où ce père fait entendre que Porphyre avait été autrefois chrétien : ce que l'on conjecturait, ajoute Joly, de ce qu'il paraissait bien instruit du fond des dogmes du christianisme ; circonstance qui donne à penser qu'il avait été initié dans les mystères de la religion chrétienne.

(23) Lactantius, *lib. V, cap. II.*

tas, et providentia (ut quidem ipse dicebat) cum in cæteris rebus humanis, tum præcipuè in defendendis Deorum religionibus claruisset; consultum esse tandem rebus humanis, ut cohibita impia, et anili superstitione, universi homines legitimis saceris vacarent, ac propitiis sibi Deos experirentur (24). Il est plus facile de s'éloigner de la méthode du persécuteur Dioclétien que de celle de ses panégyristes.

(24) Lact., lib. V, cap. II, pag. 306

HIÉROCLÈS, fils de cet Alypius qui avait commandé en Angleterre, et que Julien l'apostat avait envoyé à Jérusalem pour y faire rebâtir le temple, fut accusé conjointement avec son père sous l'empire de Valens, et tant tourmenté qu'on ne savait plus à quel membre s'adresser, pour lui faire dire par la force des tortures ce qu'on souhaitait qu'il déclarât (a). On donna ordre enfin qu'il fût mené au supplice; mais, pendant qu'il y allait, le peuple s'adressa en corps à l'empereur, et le pria si ardemment pour cet homme, qu'il obtint sa grâce. C'est ce que l'on peut apprendre en comparant un passage d'Ammien Marcellin, avec un passage de saint Chrysostome (A). Notre Hiéroclès avait été disciple de Libanius, et avait eu beaucoup de part à son estime (B).

(a) *Omni lanienâ ex cruciato ut verba placentia principi, vel potius arcessitori loqueretur, quo cum penis non sufficerent membra vivo exusto, etc.* Ammian. Marcellinus, lib. XXIX, cap. I, pag. 556.

(A) *Il obtint sa grâce. C'est ce que l'on peut apprendre en comparant un passage d'Ammien Marcellin, avec un passage de saint Chrysostome.*] C'est celui-ci : *Ipse quoque Alypius post multationem bonorum exsulare præceptus, filium miserabiliter duc-*

tum ad mortem, casu quodam prospéro revocatum excepit (1). Le passage de saint Chrysostome est dans la III^e. homélie sur l'incompréhensible nature de Dieu. Ce père, voulant montrer à ses auditeurs combien a de force la prière de tout un peuple, leur alléguait un exemple qu'ils avaient vu depuis dix ans, lorsqu'un criminel, que l'on menait bâillonné au lieu du supplice, obtint sa grâce à la prière de tout le peuple d'Antioche, qui fut la demander en corps à l'empereur. M. Valois (2) ne doute pas que ce criminel ne fût Hiéroclès, fils d'Alypius.

(B) *Il avait eu beaucoup de part à l'estime de Libanius.*] Libanius, écrivant à Alypius, lui dit (3) que son fils, encore enfant, paraissait plus sage que les personnes âgées, et qu'il y avait plusieurs pères qui, en censurant leurs fils, les exhortaient à jeter les yeux sur celui d'Alypius. Le témoignage d'Ammien Marcellin est conforme en gros à celui de Libanius (4).

(1) Amm. Marcellin., lib. XXIX, pag. 557.

(2) Henr. Valesius, in Marcell., lib. XXIX, pag. 557.

(3) Lib. IV, epist. CCLXXXIV, apud Valesium, ibid.

(4) *Citatus est cum Hierocle filio adolescente indolis bonæ.* Amm. Marcell., ibid., pag. 556.

HIÉROCLÈS, philosophe platonicien au V^e. siècle, enseigna dans Alexandrie avec un très-grand éclat : il se faisait admirer par la force de son génie, et par la beauté féconde de ses expressions (a). Il composa VII livres sur la providence et sur le destin, et les adressa au philosophe Olympiodore, qui reudit par ses ambassades beaucoup de services à l'empire romain au temps d'Honorius et de Théodose le jeune (b). On n'a plus ces livres-là, et nous ne les connaissons que par les extraits qui s'en trouvent dans

(a) Photius, Biblioth., cod. CCXLII, pag. m. 1037.

(b) Idem, cod. CCXIV, pag. 549.

Photius. Ces extraits apprennent qu'Hiéroclès avait montré qu'il y avait un parfait accord entre la doctrine de Platon et la doctrine d'Aristote, et que ceux qui ont nié cet accord n'entendaient pas bien les sentimens de ces deux grands hommes (c). Il donna mille mouvemens à son esprit pour expliquer les difficultés de la providence, et du destin, et du franc arbitre, et il prétendit que la base ou la clef de toutes ces choses consistait dans le passage des âmes d'un corps à un autre, et dans la vie qu'elles avaient menée avant que d'entrer dans les corps humains. Il épuisa là-dessus toutes ses forces, et il ne lui en resta plus pour s'aviser des bonnes raisons qui établissent la doctrine qu'il entreprenait de prouver (d). C'est pourquoi Photius remarque que tout ce grand attirail de raisonnemens se réduit à des niaiseries (e). On voit une chose fort singulière dans la doctrine de ce philosophe; car il soutenait que Platon a enseigné que le monde a été produit de rien (A). Il ne se maria que dans la vue d'avoir des enfans (B). Sa femme devint possédée (f) : il se servit inutilement de paroles de civilité pour la délivrer du démon; cet esprit n'eut aucun égard à ces complimens; mais Théosébius (g), sans entendre la magie, l'exorcisa de telle sorte, qu'il le contraignit de décamper.

(c) *Idem, ibid.*, pag. 552.

(d) *Idem, ibid.*

(e) Εἰς λήρον αὐτοῦ τὸ πολύμοχρον διαλύεται σπούδασμα. *In nugis operosa illa machinatio abit.* *Idem, ibid.*

(f) Photius, *cod. CCXLII*, pag. 1037.

(g) *Il était disciple d'Hiéroclès.*

Jonsius, qui prouve très-solide-ment que notre Hiéroclès a vécu après Eusèbe, se trompe d'ailleurs (C) en le supposant auteur d'une histoire d'Apollonius de Tyane, et en supposant que les VII livres de la providence ont été réfutés par un écrivain nommé Eusèbe, différent de celui qui a composé une histoire ecclésiastique, etc.

(A) *Il soutenait que Platon a enseigné que le monde a été produit de rien.* Hiéroclès (?) réfuta très-solide-ment les platoniciens, qui assuraient que Dieu, opérant de toute éternité par sa puissance et par sa sagesse, ne serait point capable de former un monde sans le concours d'une matière incréée. Ils disaient donc qu'il n'avait produit les choses qu'avec la coopération d'une matière dont l'existence ne dépendait point de lui. Toutes choses, ajoutaient-ils, étaient contenues en puissance dans cette matière; Dieu n'a fait que les en tirer, et les arranger. Hiéroclès raisonna avec beaucoup de jugement contre cette supposition : il dit qu'un tel ouvrage de Dieu ne serait pas tant une marque de sa bonté, que l'effet d'une diligence superflue (2); car pourquoi s'efforcerait-il d'arranger ce qu'il n'a point fait? Le bon ordre ne se trouve-t-il pas assez en ce qu'un être subsiste éternellement par lui-même? Tout ce qui survient à un tel être n'est-il pas hors de sa nature? N'est-ce point par conséquent un défaut? Τί γὰρ δὴ μαθὼν ἂ μὴ ὑπέσπασε διατάττειν πειράται, πάντας πῦρ τῆς εὐταξίας αὐτοῖς ἐν τῇ ἀγενεσίᾳ τῆς αὐτῶν φύσεως κειμένους; τὸ γὰρ ἀγενήτως καθ' ἑαυτὸ ὑφ' ἑσῶς εἴ τι προσλάβει, παρὰ φύσιν προσκλήσεται· τὸ δὲ παρὰ φύσιν διατεθῆναι, κακὸν τῶ μετατρεπομένῳ, ὥστε οὐκ ἀγαθὸν τῇ λεγομένη ἕλη τὸ κοσμεῖσθαι, εἴπερ ἀγέννητος εἶναι μὴ ἀπὸ χρόνου μόνον, ἀλλὰ καὶ τὸ ἀπὸ αὐτοῦ. *Quorsum enim ea, quæ non condidit, digerere cona-*

(1) Photius, *Biblioth.*, *cod. CCLI*, pag. 1380.

(2) Ὁ περιεργία μᾶλλον ἂν εἴη, ἢ ἀγαθότητος θεοῦ. *Quod supercaneapotiùs esset diligentia quam bonitatis Dei.* Photius, *Biblioth.*, *cod. CCLI*, pag. 1380.

tur, cum omnino bona ordinatio in naturâ eorum ingenita consistat? Si quid enim ingenito, ac per se subsistenti addatur, præter naturam fiet. Quod autem præter naturam efficitur, vitatur: quare dictam materiam ornari minimè bonum, siquidem non solum in tempore, sed et absque causâ ingenita sùt (3). Il conclut de là que Dieu n'aurait pu commencer son ouvrage que par une mauvaise action (4), savoir par l'entreprise de dépouiller de son état naturel une substance in créée aussi-bien que lui, et sa propre sœur. Ce sont des raisons si fortes (5), que toute personne qui les aura bien pesés, et qui s'intéressera à la gloire de Platon, tâchera de faire voir qu'il n'a point admis deux principes collatéraux, éternels, et indépendans l'un de l'autre, Dieu et la matière. Voilà sans doute ce qui fit que notre Hiéroclès lui attribua le dogme de la création proprement dite. Je me persuade qu'il l'avait lu dans les écrits des chrétiens, et qu'ayant été frappé des argumens qui combattent l'existence d'une matière in créée, et qu'ayant joint à cela les notions de créateur, qui portent au plus haut point la puissance et la majesté divine, il supposa pour la gloire de la secte que son fondateur avait connu Dieu sous l'idée d'une nature dont un simple acte de volonté peut suffire à la formation de l'univers. Ὅστι δημιουργὸν θεόν, φησι, προῦφίστην ὁ Πλάτων ἐφεσώτα τάσης ἐμφανούς τε καὶ ἀφανούς διακοσμήσεως, ἐκ μηδενὸς προὔποκειμένου γεγεννημένους ἀρκεῖν γὰρ τὸ ἐκείνου βούλημα εἰς ὑπόστασιν τῶν ὄντων. Plato opificem Deum censuit sustinere omnem aspectabilem et inaspectabilem mundum, nullâ prius existente materiâ productum. Sufficere enim illius voluntatem ad sustinendum universum (6). Mais il serait aisé de montrer que c'est un mensonge officieux, puisque Platon a tenu fort clairement le concours d'une matière indépendante et in créée. Disons donc qu'Hiéroclès fit

valoir ici son industrie autant qu'en nul autre endroit: je parle de l'industrie de donner aux phrases des auteurs morts tel sens qu'on veut (7), ou de trouver pour le moins, dans leurs ouvrages, deux ou trois systèmes différens. Il entendait ce manège; car les deux explications qu'il donna du Gorgias de Platon ne se ressembloient en rien, et néanmoins elles paraissoient conformes à la doctrine platonique. Ce sont des jeux d'esprit, mais qui demandent beaucoup de fécondité d'imagination. Ἀγχιταραβαλῶν τὰ πρότερα καὶ τὰ ὑστερα εὔρεν οὐδὲν τῶν αὐτῶν, ὡς ἔπος εἰπεῖν ἑκάτερα δε ὄμως, ὃ καὶ παράλογον ἀκούσαι, τῆς Πλάτωνος ἐχόμενα, καθόσον οἶν τε, προαιρέσεως τοῦτο μὲν οὖν ἐτιδείνυται, τοῦ ἀνδρὸς ἡλίκον ἦν ἄρα τὸ τῶν φρενῶν πέλαγος. Collatis prioribus cum secundis, nihil, ut sic dicam, eorumdem invenit. Utraque tamen, quod sanè auditu novum est, Platonis, quod ejus fieri poterat, institutum continebat. Hinc colligitur quanta viri illius in sententiis copia (8).

(B) *Il ne se maria que dans la vue d'avoir des enfans.*] Damascius fait la même observation en parlant de Théosébios, disciple d'Hiéroclès; et cela nous montre que les plus célèbres platoniciens se persuadaient que c'étoient là les justes règles et les véritables bornes du mariage, et que tout ce qui alloit au delà de ces limites étoit un dérèglement, ou pour le moins une licence que les sages ne se devoient pas permettre. Ce Théosébios, ayant vu que son épouse étoit stérile, fit une bague de chasteté, et la lui donna. Je vous fis présent autrefois, lui dit-il, d'un anneau de génération (9); mais je vous donne aujourd'hui un anneau de continence qui vous aidera toujours à vous comporter chastement (10): demeurez avec moi, si vous voulez, ou si vous pouvez vous contenir; que si cette

(7) Voyez la remarque (C) de l'article HEMMINGIUS, tom. VII, pag. 578.

(8) Photius, Biblioth., cod. CCXLII, pag. 1037.

(9) Δακτύλιον ἀρμωσὴν παιδουργοῦ συμβιωσεως. Annulum procreatrix conjunctionis conciliatorem. Idem, ibid.

(10) Ἐπίκουρῳ σοὶ παρεσόμενον δεῖ τῆς σώφρονος οἰκουρίας. Adjutorem tibi semper futurum temperantis officii. Idem, ibidem.

(3) Photius, Biblioth., cod. CCLI, pag. 1380.

(4) Τὴν ἀρχὴν τῆς δημιουργίας ἀπὸ τινος κακοποίας ἐνσταλάμενος. Initium creationis à quodam maleficio inchoans. Idem, ibid.

(5) Confer qua supra, remarque (R) de l'article d'ÉRICURE, tom. VI, pag. 190.

(6) Photius, Biblioth., cod. CCLI, p. 1381.

condition ne vous accommode pas , je consens que vous épousiez un autre homme , et je ne vous demande autre chose ; si ce n'est que nous nous séparions bons amis. Elle accepta volontiers la condition. Mon auteur s'arrête là , et nous laisse dans l'incertitude ; car on ne sait si la femme accepta le premier parti ou le dernier. Il n'eût point fallu laisser dans le récit une telle ambiguïté.

(C) *Jonsius, qui prouve. .. qu'Hiéroclès a vécu après Eusèbe, se trompe d'ailleurs.*] Sa 1^{re}. preuve est tirée de ce qu'Hiéroclès avait fait mention de Plutarque l'Athénien , qui a été postérieur à Jamblique (11). Or celui-ci florissait sous Julien l'apostat ; nous avons encore quelques lettres que cet empereur lui avait écrites. La 2^e. preuve est prise de ce qu'Olympiodore , à qui les livres d'Hiéroclès furent dédiés , n'a point précédé le règne d'Honorius , et de Théodose le jeune ; car il composa une histoire qui commençait au 7^e. consulat d'Honorius , et au 2^e. de Théodose le jeune , et il la continua jusqu'à Valentinien , successeur d'Honorius , ou jusqu'à l'année 425 (12). Jonsius a raison , après cela , de soutenir que le même Eusèbe qui a fait une Histoire Ecclésiastique , la Préparation Évangélique , etc. , n'a point réfuté les écrits de cet Hiéroclès ; mais il se trompe , quand il dit qu'un autre Eusèbe les a réfutés. Voici la cause de son erreur. Il s'imagine que le même Hiéroclès , qui est auteur des VII livres sur le Destin , a fait une histoire d'Apollonius de Tyane , intitulée *Philalètes* , et dont nous avons la réfutation parmi les œuvres d'Eusèbe. C'est confondre Hiéroclès , persécuteur des chrétiens sous l'empire de Dioclétien , avec Hiéroclès , philosophe d'Alexandrie sous Théodose le jeune. Il est un peu surprenant que Jonsius , qui avait une connaissance très-vaste et très-exacte des auteurs qui ont porté le même nom , n'ait point connu le président de Bithynie , et le gouverneur d'Alexandrie , qui fit tant de mal aux chrétiens , et qui écrivit contre eux , et

qui se nommait Hiéroclès. Disons aussi que ce savant homme s'est trompé en croyant qu'Eusèbe réfute les sentimens d'un Hiéroclès sur la destinée. Il est sûr qu'Eusèbe n'a réfuté que le sentiment d'Apollonius tel qu'il l'avait vu dans Philostrate (13).

(13) *Notes que M. Cave, Hist. littérar. script. ecclès., part I, pag. 131, a relevé ces deux fautes de Jonsius.*

HIÉRON I^{er}. , roi de Syracuse , était fils de Dinomènes , et frère de Gélon , qui , après s'être rendu souverain dans Géla , fut assez heureux pour voir la ville de Syracuse se soumettre à lui , lorsqu'il ne songeait qu'à y ramener quelques habitans que la populace en avait bannis. Il fut si content de cette nouvelle acquisition , qu'il se démit volontairement de Géla entre les mains d'Hiéron , son frère , et ne s'appliqua qu'aux moyens de rendre très-florissante la ville de Syracuse (a). Il y régna glorieusement et heureusement ; il s'acquit une grande réputation par ses victoires , et l'amitié de ses sujets par son équité et par sa modération (b). Hiéron , qui lui succéda , ne marcha point sur ses traces. Il fut avare , violent et tout-à-fait éloigné de la conduite vertueuse de Gélon , et cela fut cause que bien des gens eurent envie de se soulever ; mais la mémoire de son prédécesseur était si chère et si glorieuse qu'elle les porta à se retenir (c). Il eut bonne envie de faire mourir Polyzèle , son frère , qu'il voyait fort aimé des Syracusains , qui lui était devenu suspect d'as-

(a) Hérodote., lib. VII, cap. CLV, CLVI.

(b) Diodor. Siculus, lib. XI, cap. LXXVII. Voyez aussi Plutarque, de serâ Numinis vindictâ, pag. 551, 552.

(c) Idem, Diodor., *ibidem*.

(11) Jonsius, de Script. Hist. philos., pag. 303. Il cite Photius, Ecl. 244.

(12) Idem, *ibid.*, pag. 304. Il cite Photius, tom. 8.

pirer à la royauté. Il le voulut envoyer au secours des Sybarites, assiégés par les Crotoniates; il voulut, dis-je, l'y envoyer, afin de le faire périr dans le combat, mais Polyzèle, qui pressentit ce dessein, n'accepta pas cet emploi; et, voyant que cela irritait furieusement le roi son frère, il se retira auprès de Théron, qui régna dans Agrigente. La réconciliation se fit quelque temps après, par l'entremise de Théron (d). Celui-ci eût pu profiter de la mésintelligence; mais c'était un honnête homme (e), et il voulut rendre bon office pour bon office (A). Son fils Thrasydée lui succéda, et fut malheureux dans la guerre qu'il entreprit contre les Syracusains. Hiéron avec une bonne armée fit une irruption dans le pays des Agrigentins, et gagna une bataille qui fit perdre la couronne à Thrasydée (f). Remarquez ici une différence entre les poètes et les historiens. Le même Hiéron, qui paraît un prince très-accomplis dans les odes de Pindare (B), paraît comme un méchant roi dans l'Histoire de Diodore de Sicile. Il me semble que si le poète le flatte trop, l'historien ne lui est pas assez équitable; car il n'en dit pas le bien qu'il en pouvait publier, je veux dire qu'Hiéron se civilisa et se corrigea beaucoup par les entretiens qu'il eut avec quelques beaux esprits qu'il aima, et qu'il combla de bienfaits (C). Il mourut dans la ville de Catane, la deuxième année de la 78^e.

(d) Diodor. Siculus, lib. XI, cap. XLVIII.

(e) Idem, ibid., cap. LIII.

(f) Idem, ibid., lib. XI, cap. LIII.

olympiade (g), après avoir régné près de douze ans (h). C'était une ville qu'il avait renouvelée; il en avait chassé les habitans, et y avait établi une colonie de Grecs tirés du Péloponnèse, et de Syracuse (i). Il lui ôta le nom de Catane, et lui donna le nom d'Ætna; et il voulut lui-même être surnommé Ætnéen lorsqu'il fut proclamé vainqueur aux jeux pythiques (k). Les honneurs funèbres qu'on lui rendit dans cette nouvelle ville furent semblables à ceux des héros (l). Son frère Thrasybule régna après lui, mais ses actions tyranniques obligèrent les Syracusains à se soulever, et ils le réduisirent en un tel état qu'il fut contraint de subir une dure capitulation. Il se retira en Italie au pays des Locres, et y passa tout le reste de ses jours dans une vie privée. Il n'avait régné qu'un an. Les Syracusains ayant rétabli le gouvernement républicain, s'y maintinrent jusques à la tyrannie de Denys. Ce fut un intervalle de soixante années (m). Au reste, il y a lieu de s'étonner que Dinomènes, fils d'Hiéron, n'ait pas régné après lui. Il lui survécut, comme nous l'apprend l'inscription des dons que son père avait voués à Jupiter olympien (n). Les offrandes que ce roi

(g) Idem, ibid., cap. LXXVI.

(h) Idem, ibid., c. XXXVIII, p. m. 397.

(i) Idem, ibid., cap. XLIX.

(k) Voyez Pindare, Pyth., od. I et ibi Commentar. Jo. Benedicti.

(l) Diod. Siculus, lib. XI, cap. LXXVI. Notez que les anciens habitans de Catane s'y rétablirent et ruinèrent le tombeau d'Hiéron. Voyez Strabon, lib. VI, pag. 185.

(m) Diodor. Siculus, lib. XI, cap. LXXVII, LXVIII.

(n) Voyez Pausanias, lib. VIII, cap. XLII, pag. 687, et lib. VI, cap. XII, pag. 479.

de Syracuse consacra au temple de Delphes furent magnifiques (o). Sa première femme, qui était fille d'Anaxilaüs, roi des Rhéginien, et cousine de Théron, ne lui donna point d'enfans (p); mais de sa seconde femme, qui était fille de Nicoclès, il eut Dinomènes dont j'ai parlé ci-dessus (q). On veut qu'il lui ait donné le commandement de la ville de Catane, avec le titre de roi d'Ætna (D). Je ne sais à laquelle de ses deux femmes il font donner la réponse que Plutarque a rapportée (r).

(o) Voyez Athénée, lib. VI, pag. 231 et 232.

(p) Voyez le Commentaire de Bénédicte sur Pindare, od. I, Pyth., pag. 263.

(q) Là même.

(r) Plut., in Apophtheg., pag. 175. Voyez, tom. VI, pag. 71, la remarque (E) de l'article DUELLIUS.

(A) *Théron..... voulut rendre bon office pour bon office.* } Pendant que Hiéron se préparait à faire la guerre à Théron, chez qui son frère s'était retiré, les habitans d'Himéra lui envoyèrent des députés pour lui offrir du secours, et pour lui déclarer même qu'ils voulaient vivre sous sa domination. Thrasydée, fils de Théron, leur avait été donné pour commandant, et s'était rendu odieux par ses violences et par sa fierté. Hiéron employa cette conjoncture, non pas à pousser son dessein de guerre, mais à tourner les choses vers la pacification. Il fit savoir au roi d'Agrigente ce que les habitans d'Himéra avaient machiné. Cet avis fut cause que Théron prit les mesures qu'il fallait pour faire avorter ce complot, et qu'il s'accorda avec le roi de Syracuse, et remit la paix entre les deux frères (1). M. Moréri, sous la citation du 11^e. livre de Diodore de Sicile, assure qu'Hiéron défait Théron, tyran d'Agrigente, qui se moquait de lui. Je n'ai trouvé nulle trace de cela dans Diodore de Sicile. Notez que l'histo-

rien Timée avait raconté que Théron, ne pouvant souffrir que Polyzèle, son gendre, fût maltraité par Hiéron, déclara la guerre à ce roi de Syracuse; mais elle fut terminée tout aussitôt, et avant que les hostilités eussent été commencées (2). Disons, en passant, que Démarète (3), fille de Théron, fut mariée au roi Gélon, qui ordonna, en mourant, qu'elle épousât Polyzèle (4).

(B) *Hiéron..... paraît un prince très-accomplî dans les odes de Pindare.*] Il gagna le prix de la course de cheval aux jeux olympiques. Il remporta le même avantage aux jeux pythiques: il y fut aussi vainqueur à la course de chariot. Ces victoires-là furent magnifiquement chantées par le poëte Pindare (5); et vous pouvez croire qu'encore que les digressions occupent plus des trois quarts de ses odes, il n'oublia pas de dire qu'Hiéron avait toutes les vertus d'un bon et d'un brave roi. Notez que l'inscription de son ex voto (6) témoigne qu'il gagna trois fois le prix aux jeux olympiques; deux fois à la course de cheval, et une fois à la course de chariot. Jean Benoît, qui a dit dans son commentaire sur Pindare (7), qu'Hiéron remporta le prix de la course de cheval aux jeux olympiques de la 73^e. olympiade, se trompe; car ce prince était roi de Syracuse quand il le gagna (8): or il ne commença à régner dans Syracuse, qu'en la troisième année de la 75^e. olympiade (9). Le même commentateur prétend qu'il mourut après une semblable victoire, remportée aux jeux de la 77^e. olympiade. C'est lui donner un règne de plus de seize ans, et contredire mal à propos les meilleurs historiens.

(2) Voyez le Commentaire de Bénédicte sur Pindare, od. II Olymp., pag. 43.

(3) Voyez, touchant cette femme, Diodore de Sicile, lib. XI, cap. XXXVI.

(4) Voyez le même Commentaire de Bénédicte sur Pindare, od. II Olymp., pag. 43.

(5) Voyez la 1^{re}. ode de ses Olympiques, et les 1^{re}., II^e. et III^e. de ses Pythiques.

(6) Voyez Pausanias, lib. VIII, pag. 687.

(7) Jo. Benedictus, in Pindar., od. I Olymp., pag. 2.

(8) Pindar., od. I Olymp.

(9) Diodor. Sicul., lib. XI, cap. XXXVIII, XXXIX.

(1) Diodor. Sicul., lib. XI, cap. XLVIII.

(C) *Hiéron se civilisa, et se corrigea beaucoup par les entretiens qu'il eut avec quelques beaux esprits.*] Il était aussi ignorant qu'homme du monde, et aussi rustique que son frère Gélon; mais, étant tombé malade, il employa aux conversations des savans, le loisir que la faiblesse de son corps lui procurait, et il devint docte; et puis se trouvant guéri, il continua de se plaire à ces sortes d'entretiens, et discourait très-souvent avec Simonide, avec Pindare, et avec Bacchylide (10). L'auteur qui m'apprend cela ajoute qu'Hiéron aimait extrêmement la littérature; qu'il était fort libéral; qu'il avait l'âme grande; qu'il vécut sans défiance avec ses trois frères; qu'il les aimait tendrement; qu'il en fut aimé de même, et que son inclination à faire de beaux présens détermina Simonide, quoique fort vieux, à passer la mer pour se rendre auprès de lui (11). Il y a des critiques (12), qui prétendent que la chronologie ne permet pas d'assurer qu'Hiéron ait vu Simonide; mais on leur fait voir qu'ils se trompent (13). Toute l'antiquité fut persuadée de leur entrevue et de leurs conversations. Xénophon a supposé un dialogue entre eux (14) qui est une bonne pièce: Hiéron y parle en homme d'esprit, et de fort grand sens. L'historien Timée avait dit que Simonide fut le médiateur de la paix entre Hiéron et Théron (15). Voyez aussi Athénée (16) et Pausanias (17); et prenez garde que quand même les éloges que Pindare et Élien ont donnés à ce roi de Syracuse, ne tiendraient rien de la flatterie, on n'en pourrait pas conclure que Diodore de Sicile ait avancé des faussetés: car ce qu'il a dit de l'avarice et de la violence d'Hiéron, pourrait être véritable par rapport au temps qui précéda la maladie de ce prince. Je

n'observe point cela pour l'excuser à tous égards: je persiste à le blâmer d'avoir passé sous silence l'amendement d'Hiéron, et d'avoir insinué trop clairement qu'il ne s'amenda jamais (18). Cela me semble très-faux; et il vaut mieux, sans doute, ajouter un peu de foi à Élien et à Plutarque (19), et donner ce prince pour un exemple de la vérité de cette maxime d'Horace:

*Nemo adeò ferus est ut non miscere possit,
Si modò culturae patientem commodet au-
rem* (20).

Au reste, la maladie qui accoutuma notre Hiéron aux conversations savantes, était la gravelle. Le scoliasse de Pindare (21) cite sur cela un ouvrage d'Aristote qui s'est perdu. M. Moréri s'est lourdement abusé en attribuant à Hiéron II, ce qui n'appartient qu'à Hiéron I^{er}; je veux dire cette science acquise au lit, etc.

(D) *On veut qu'il ait donné à son fils le commandement de la ville de Catane, avec le titre de roi d'Étna.*] On se fonde sur ces paroles de Pindare (22):

Μῦθα καὶ πᾶρ Δεινομένει κελαδῆ-
σαι
πειθέθ' μὲ πῶν ἄν θερίππων,
χάρμα δ' οὐκ ἀλλότριον νι-
καφορία πατέρος.
ἄγ' ἔπειτ' Αἴτνας βασιλεῖ
φίλιον ἐξεύραμεν ἕμνον.
τῷ πόλιν κείναν θεοδμά-
τῳ σὺν ἐλευθερίᾳ,
Ἰλλίδος εἰσάθμας Ἰέραν
ἐν νόμοις ἐκτίσσε.

Musa etiam apud Dinomenem ad canendum mihi obsequere, præmium quadrigarum, gaudium enim non alienum à filio victoria patris. Agendum postèù Ætnæ regi gratum excogitemus hymnum: cui urbem illam

(18) Μετὰ δὲ τὴν Ἰέρωνος τελευτήν παραλαβὼν τὴν ἀρχὴν Θρασύβουλος ὁ ἀδελφὸς ὑπερέβαλε τῇ κακίᾳ τὸν πρὸ αὐτοῦ βασιλευσαντα. Sub' αἰο ἔ vivis Hierone, initio Thrasymbulus regno, improbitate germanum ante se regem excessit. Diod. Sicul., lib. XI, cap. LXXVII.

(19) Plutarch., de serâ Numinis vindictâ, pag. 551, et in Apophthegm., pag. 175.

(20) Horat., epist. I, lib. I, vs. 39.

(21) Voyez le Commentaire de Benedictus in Pindar., pag. 260, 266.

(22) Pindar., od. I Pythiar., p. m. 262, 263, v. 112.

(10) Elian., Div. Histor., lib. IV, cap. XV.

(11) Idem, ibid., lib. IX, cap. I.

(12) Bisciola, tom. II, Hor. subcis., lib. II, cap. XIX.

(13) Voyez les Notes de Kuhnii sur Élien, lib. IV, cap. XV.

(14) Intitulé: Ἰέρων, ἢ Τυραννικός. Hieron, sive Tyrannicus.

(15) Voyez le Commentaire de Job. Benedictus in Pindarum, od. II. Olymp., pag. 43.

(16) Athea., lib. XIV, pag. 656.

(17) Pausan., lib. I, pag. 6.

cum divinitus fundatâ libertate, Dorice libræ in legibus Hiero condidit. Voici la note de Benoît : Postquam poëta laudavit Hieronem ab εὐρευία, et filium Dinomenem à studio in patrem : ad alias ejusdem Dinomenis laudes digreditur : quem Ætnæ regem appellat : nam illam à se conditam Hiero dedit filio administrandam : eumque ducein Ætnæcorum constituit. Ceci augmente la surprise que l'on a de voir que Thrasybule succède à Hiéron. Je crois que les Syracusains favorisèrent le frère au préjudice du fils, pour honorer davantage la mémoire de Gélon ; car Dinomènes fils d'Hiéron n'était que neveu de Gélon, mais Thrasybule était frère de Gélon ; et ainsi en faisant régner ceux qui touchaient de plus près à Gélon, on faisait paraître plus nettement qu'on le regardait comme la base de la prétention à la couronne.

HIÉRON II, roi de Syracuse, descendait de la famille de Gélon qui avait régné au même lieu ; mais, parce que sa mère était servante, Hiéroclès, son père, le considéra comme un enfant qui déshonorait la maison, et l'abandonna à la merci de la fortune (a). Les abeilles le nourrirent pendant plusieurs jours, et comme les devins déclarèrent que c'était un signe qu'il serait roi, Hiéroclès le fit reporter à son logis, et l'éleva avec tous les soins possibles. L'enfant profita beaucoup d'une telle éducation, et se distingua en plusieurs manières. Ce fut un homme parfaitement beau et robuste, il parlait avec beaucoup d'agréments, et il se battit souvent avec ceux qui le provoquèrent, et les vainquit toujours. Il reçut de Pyrrhus bien des récompenses mili-

taires (b). Les Syracusains le firent préteur (A) après le départ de Pyrrhus ; et comme il s'acquitta de cette charge avec beaucoup de sagesse, toutes les villes concoururent unanimement à le créer capitaine-général contre les Carthaginois, et puis à l'élever à la dignité royale (c). Il continua bientôt après à faire la guerre vigoureusement aux Mamertins qu'il avait déjà battus en quelques rencontres, et il se proposa de les chasser de la ville de Messine dont ils s'étaient emparés contre tout droit et raison. Ils ne se sentirent pas capables de lui résister, et de là vint qu'ils recoururent, les uns aux Carthaginois, et les autres aux Romains. On agita fortement à Rome la question s'il fallait les secourir ; l'affirmative l'emporta ; et ce fut le commencement de la première guerre punique. Le consul Appius Claudius, chargé de secourir les Mamertins, débarqua ses troupes en Sicile, l'an de Rome 490. Ils lui livrèrent leur ville, et firent en sorte que le général carthaginois, qui commandait dans leur forteresse, l'abandonnât. Les Carthaginois mirent le siège devant Messine, et firent un traité d'alliance avec Hiéron, qui joignit ses troupes aux leurs. Le consul romain prit le parti de donner bataille, et attaqua premièrement les Syracusains : le combat fut rude, Hiéron s'y comporta vaillamment ; mais il fut battu, et il trouva à propos de s'en retourner à Syracuse. Appius Claudius ayant remporté

(a) *Ex ancillâ natus ac propterea à patre, velut dehonestamentum generis, expositus fuerat, Justin., lib. XXIII, cap. IV.*

(b) *A Pyrrho rege multis militaribus donatus est. Idem, ibid.*

(c) *Justin., lib. XXIII, cap. IV.*

une semblable victoire sur les Carthaginois, se vit maître de la campagne, et s'avança jusqu'à Syracuse, et l'assiégea. Hiéron voyant la Sicile consternée, et les forces des Carthaginois bien affaiblies, fit parler de paix aux Romains : sa proposition fut acceptée, et depuis ce temps-là jusques à sa mort, il se tint fidèlement attaché à leurs intérêts (*d*), et leur donna toutes les marques de la plus sincère amitié (*B*). S'il n'avait vécu que cinq ou six ans depuis l'alliance qu'il fit avec eux, et que l'on jugeât des choses sur le pied de notre siècle, l'on aurait sujet de s'étonner de sa constance. Quelle doit donc être notre admiration, lorsque nous considérons qu'il vécut encore près de cinquante ans? Ce long règne fut fort heureux; car la conduite d'Hiéron était accompagnée de tant de prudence, qu'elle le tint en sûreté parmi ses sujets, et qu'il s'acquît au dehors une belle réputation, et que ses affaires publiques et particulières allèrent très-bien. Il cultiva l'amitié des Grecs, et se piqua d'avoir part à leurs couronnes (*e*). Ses fils lui érigèrent une statue équestre, et une statue à pied, dans Olympe (*f*); ses sujets lui en érigèrent aussi au même lieu (*g*). L'argent qu'il donna aux Rhodiens, et les présens qu'il leur envoya après ce grand tremblement de terre qui

(*d*) *Ex Polybio, lib. I, cap. X, et sequentibus.*

(*e*) *Voyez Polybe, lib. II, cap. XVI.*

(*f*) *Pausan., lib. VI, cap. XII, pag. 480.*

(*g*) *Idem, ibid., cap. XV, pag. 489. Mais notez qu'il dit pag. 480 que ses fils lui en érigèrent deux, et pag. 489 qu'ils n'en érigèrent qu'une, et que les Syracusains lui en érigèrent deux.*

avait ravagé leur île, et renversé leur colosse, est une marque très-insigne de sa libéralité et de sa magnificence (*h*). Il fit construire un vaisseau qui fut l'un des plus fameux bâtimens de l'antiquité. Archimède (*i*) fut le directeur de l'ouvrage. Vous en trouverez la description dans Athénée (*k*), qui cite un livre composé exprès sur ce sujet, par un certain Moschion. La XVI^e. idylle de Théocrite s'adresse à ce roi de Syracuse; et il semble que l'auteur se plaigne de l'avoir loué sans en avoir obtenu de récompense. Hiéron composa des livres d'agriculture (*l*), et mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans (*C*), la deuxième année de la 141^e. olympiade, et la 539^e. (*m*) de Rome. Il avait survécu à Gélon son fils, (*n*), qui avait été marié à Néréide, fille de Pyrrhus (*o*), et qui en avait laissé un garçon nommé Hiérôme (*p*). Il remarquait que ce Hiérôme avait de la vanité, et il craignit que le bon état où il avait affermi son royaume ne changeât bientôt sous un tel prince. Cela lui fit naître le désir de rendre la liberté aux Syracusains, mais ses filles l'en empêchèrent (*D*); et, dans son grand âge, il n'eut pas la force de tenir

(*h*) *Voyez Polybe, lib. V, cap. LXXXVIII.*

(*i*) *Touchant le soin que prit Hiéron de faire appliquer à des usages de mécanique les spéculations géométriques d'Archimède. Voyez Plutarque, in Vita Marcelli, p. 305.*

(*k*) *Athen., lib. VI, pag. 206, et seq. Voyez l'article ARCHIMÉLUS, tom. II, p. 281.*

(*l*) *Voyez la remarque (C).*

(*m*) *Et non pas 529, comme dit Moréri.*

(*n*) *Calvisius, ad ann. Romæ 538, suppose le contraire, et se trompe.*

(*o*) *Pausan., lib. VI, cap. XII, pag. 479.*

(*p*) *Polybius, in Excerpt. Legat., cap. I, T. Livius, lib. XXI, pag. 382.*

contre les caresses et les artifices de ces deux femmes, qui l'obsédaient nuit et jour. Il fallut donc se résoudre à laisser le royaume au petit-fils, sous la tutelle de quinze personnes. Ce que le vieillard avait prévu arriva. Ce ne furent que confusions dans Syracuse après sa mort (E). Pausanias se trompe quand il dit que Dinomènes le tua (g).

(g) Pausan., *lib. VI, cap. XII, pag. 480.*

(A) *Les Syracusains le firent préteur.*] Je me suis contenté des expressions abrégées de Justin; mais je veux ici développer ce fait-là qui est un peu estropié dans la narration de cet auteur. Je dis donc qu'il y avait de la mésintelligence entre les bourgeois de Syracuse et leur armée, et que l'armée campant proche de Margane, procéda à la création des magistrats, et conféra cette dignité à deux officiers de guerre, Artémidore et Hiéron. Celui-ci ayant été introduit dans Syracuse par les intrigues clandestines de ses amis, surmonta les oppositions du parti contraire, et se gouverna avec tant d'humanité et de grandeur d'âme, que les habitants s'accordèrent à le reconnaître pour préteur, quoiqu'ils regardassent comme illégitimes les assemblées où les soldats se mêlaient de conférer les magistratures (1). Polybe, qui est ici mon auteur, rapporte deux traits de l'habileté d'Hiéron. Le premier fut qu'il remédia à un désordre qui nuisait beaucoup à l'état. Les Syracusains qui demeuraient dans la ville pendant que les troupes et les préteurs étaient en campagne excitaient mille séditions, et travaillaient à introduire des nouveautés. Il était donc important qu'en l'absence de l'armée, quelques personnes continuassent la bourgeoisie dans son devoir. Leptines était fort propre à cela, car il avait beaucoup de cliens, et un grand crédit auprès du peuple. C'est pourquoï Hiéron s'assura de lui en se mariant avec sa fille, et par ce moyen il donna

ordre que la tranquillité publique fût conservée dans Syracuse, pendant qu'il serait dehors à la tête de l'armée. Son second coup de politique fut de se défaire des vieux soldats étrangers: c'étaient des mutins et des débauchés. Il se mit en campagne sous prétexte d'attaquer les Mamertins (2), et quand il fut arrivé à la vue des ennemis, il partagea son armée en deux, il mit d'un côté les soldats qui étaient Syracusains, et de l'autre ceux qui ne l'étaient pas; il se mit à la tête de ceux-là comme pour faire une attaque, et laissa ceux-ci exposés aux Mamertins qui les taillèrent en pièces. Il leva d'autres troupes, et il attaqua si à propos les ennemis qu'il remporta une glorieuse victoire. On le créa roi après cet exploit (3).

(B) *Il donna aux Romains toutes les marques de la plus sincère amitié.*] J'alléguerai ce qu'il fit lorsque les affaires des Romains étaient dans un grand désordre après la victoire qu'Annibal remporta sur eux, proche du lac de Thrasympène (4). C'était la troisième bataille qu'ils avaient perdue en Italie depuis qu'Annibal y était entré, c'est-à-dire depuis un an. Il n'en faudrait pas tant aujourd'hui pour porter un prince à quitter ses alliés, et à se tourner du côté de la victoire; un prince, dis-je, dont les états seraient situés comme l'était Syracuse par rapport à la république de Carthage. Cependant Hiéron n'écouta que les conseils de la générosité, il se tint ferme dans le parti des Romains, et leur envoya de bons secours. Lisez ces paroles de Tite-Live (5): *Per eosdem dies ab Hierone classis Hostiani cum magno comœntu accessit. Legati Syracusani in senatum introducti nunciârunt, eadem C. Flamini consulis exercitûsque allatam ad eum agrè tulisse regem Hieronem, ut nullâ sui propriâ, regni que sui clade moveri magis potuerit. Itaque, quamquam probè sciat magnitudinem populû Romani admi-*

(2) C'était le nom que se donnaient les soldats qui s'emparèrent par fraude de la ville de Messine. Voyez Polybe, au chap. VII du I^{er} livre.

(3) Tiré de Polybe, *lib. I, cap. VIII et IX.*

(4) *L'an de Rome 537.*

(5) Titus Livius, *lib. XXII, pag. 340, 341.* Voyez aussi Valère Maxime, *lib. IV, c. VIII, num. 1, in ext.*

(1) Ex Polybio, *lib. I, cap. VIII.*

robiliorem propè adversis rebus, deinceps persæpè secuta sint tem-
quàm secundis, esse, misa tamen
à se omnia, quibus à bonis fidelibusque sociis bella juvari soleant.
Quæ ne accipere abnuant, magnopere se P. C. orare. Jam omnium primum omnis causâ victoriam auream pondo cœcæ afferre sese: acciperent eam, tenerentque et haberent propriam et perpetuam. Adversisse etiam trecenta millia modium tritici, ducenta horlei, ne comueatus deessent. Et quantum præterea opus esset, et quò jussissent, subvecturos. Milite atque equite scire nisi romano latinique nominis non uti populum romanum: levium armatorum auxilia etiam externa vidisse in castris romanis. Itaque misisse mille sagittariorum ac funditorum aptam manum adversus Balceves ac Mauros, pugnacesque alias missili telo gentes. Ad ea dona consilium quoque addebant, ut prætor, cui provincia Sicilia evenisset, classem in Africam traiceret, ut et hostes in terrâ suâ bellum haberent, minisque laxamenti doretur iis ad auxilia Annibali summittenda. Ab senatu ita responsum regi est, Virum bonum, egregiumque socium Hieronem esse, atque uno tempore, ex quo in amicitiam populi romani venerit, fidelem coluisse, ac rem romanam omni tempore ac loco munificè adjuvisse: id, periculè ac deberet, pergratum populo romano esse. Aurum et à civitatibus quibusdam allatum, gratiâ rei acceptâ, non accepisse populum romanum: victoriam, omenque accipere: sedemque ei se divæ dare, dicere Capitolium, templum Jovis optimi maximi. In eâ arce urbis Romæ sacratam, volentem propitiâque, firmam ac stabilem fore populo romano. Funditores, sagittariique, et frumentum traditum consulibus. A peine voit-on une conduite si généreuse de particulier à particulier. Gélon, fils d'Hiéron, ne fut point capable d'imiter ce bel exemple: il abandonna le parti vaincu, sans avoir égard au chagrin qu'il causerait à son père. Vous verrez les paroles de Tite-Live dans ce passage de Casaubon. *Fides et vera et constantia ejusdem (Hieronis) in conservando Pop. Ro. majestate laudare satis pro merito non queat. Quàm præsertim ea mox et*

pora, quæ ejus constantiani exiniè probarent. Quot et quantas clades populus R. bello Punico primo, et secundi initio sit perpessus, nemo nescit. Solent adversa hominum voluntates, et abditâ mentium nudare. Hieronis propositum et constantiam in susceptâ semel amicitia Romanorum, non Reguli calamitas, non Claudii naufragium, non Thrasyminus, non Trebia: postremò ne Cannensis quidem dies potuit labefactare. Mansit inconcussa illi fides, etiam tunc quàm et in Italiâ et extra Italiam omnes Po. Ro. socii et amici ad Pœnos fortunam secuti inclinabant. Ne domus quidem Hieronis tota (verba sunt Livii) ab defectione abstinuit. Namque Gelo maximum stirpis, contemptâ simul senectute patris, simul post Cannensium cladem romanâ societate ad Pœnos defecit. Hiero tamen nihilo secius innotus stetit, ceu Marpesia quædam cautes, eique etiam tunc fides constat: quam etiam ad extremum vite constantissimè servavit (6). Ajoutons encore cette observation. La fidélité de ce prince pour les Romains lui fut quelquefois bien onéreuse; car il y eut des temps où les vaisseaux des Carthaginois firent beaucoup de ravages sur ses terres (7). Disons enfin qu'en mourant, il recommanda aux tuteurs de son petit-fils, qui devait lui succéder, de ne pas permettre qu'il arrivât aucun changement à l'alliance qu'il avait entretenue si fidèlement avec les Romains (8).

(C) Hiéron... mourut... à l'âge de quatre-vingt-dix ans.} Tite-Live l'assure, comme on le verra dans la remarque suivante. Lucien (9) cite Démétrius Callistianus, qui avait écrit qu'Hiéron était mort de maladie, âgé de quatre-vingt-douze ans, après en avoir régné soixante et dix. Arrêtons-nous au compte rond de Tite-Live et de Valère Maxime. *Siciliæ rector Hiero ad nonagesimum annum pervenit* (10). Notez en passant une

(6) Casaubonus, Commentar. in Polyb., pag. 151, 152.

(7) Voyez Tite-Live, lib. XXII, pag. m. 349.

(8) Livius, lib. XXIV, pag. 381.

(9) Lucian., in Macrobiis, pag. 635, tom. II operum.

(10) Valer. Maximus, lib. VIII, cap. XIII, num. 1, in ext.

petite méprise du père Hardouin. Hieron, Siciliæ rex, quem inter scriptores de agriculturâ memorant Varro, et Columella l. 1, c. 1, cum Attalo Philometore Pergami rege. Multa de eo præclara habet Valerius Max., l. 8, c. 13, p. 405 (11). Consultez Valère Maxime à l'endroit que le père Hardouin a indiqué, mais n'y trouverez touchant Hiéron que les sept mots que je rapporte, mais vous y trouverez beaucoup de choses curieuses touchant Masinissa, roi de Numidie. Je suis persuadé qu'un faux coup d'œil a été cause que le père Hardouin s'est mépris. Une ligne sautée a fait qu'il a cru que toute la page se rapportait à Hiéron : ce petit saut a éclipsé Masinissa, qui est dans la ligne suivante, et voilà une source de méprises qui a plus de cours qu'on ne se figure. Un écrivain qui doit consulter plusieurs auteurs ne s'arrête sur chaque chose que le moins qu'il peut ; ses yeux arpentent les pages avec beaucoup de vitesse, ils glissent quelquefois si légèrement sur certaines lignes, que l'esprit n'en retient aucune idée ; et alors la plume joint ensemble des faits qu'elle devait séparer. Souvenez-vous au reste qu'Hiéron n'a pas régné soixante et dix ans, comme l'assure Lucien : il fut préteur pendant sept années avant qu'il fût proclamé roi (12).

(D) *Il voulait rendre la liberté aux Syracusains, mais ses filles l'en empêchèrent.* } Ce fut parce qu'elles virent que leurs maris et elles auraient la principale direction du royaume. Tite-Live décrit cela merveilleusement. *In Sicilia, dit-il (13), Romanis omnia mutaverat mors Hieronis, regnumque ad Hieronymum nepotem ejus translatum, puerum vixdum libertatem, nedum dominationem modicè laturum. Latè id ingenium tutores atque amici ad præcipitandum in omnia vitia acceperunt. Quæ ita futura cernens Hiero, ultimâ senectâ voluisse dicitur liberas Syracusas relinquere, ne sub dominatu puerili per ludibrium bonis artibus partum firmitatque interiret regnum. Huic consilio ejus summâ ope obistere*

filice : nomen regium penès puerum futurum rata, regimen rerum omnium penès se, virosque suos, Andronodorum et Zoilum ; nam à tutorum primi relinquebantur. Non facile erat nonagesimum jam agenti annum, circumsesso dies noctesque muliebribus blanditiis liberare animam, et convertere ad publicam privatamque curam. Itaque tutores numero quindecim puero reliquit.

(E) *Ce ne furent que confusions dans Syracuse après sa mort.* } La première chose qu'on fit fut de présenter au peuple le testament d'Hiéron, et Hiérôme, le nouveau roi, qui n'avait qu'environ quinze ans. Quelques personnes apostées pour exciter des acclamations approuvèrent le testament : les autres étaient remplis d'inquiétude, et considéraient le royaume comme un pupille qui venait de perdre son père. On procéda peu après aux funérailles ; et si elles furent considérables par le nombre des assistans, on le devait plus attribuer à l'amour du peuple, qu'aux soins de la famille d'Hiéron (14). On vit ensuite qu'Andronodore, gendre du défunt, et l'un des quinze tuteurs d'Hiérôme, déclara que le roi était en âge de gouverner, et que la tutelle était expirée. Il réunissait par-là en sa personne le pouvoir de tous les autres. L'équipage royal fut introduit ; et, au lieu qu'Hiéron avait été toujours habillé comme les autres, ou vit paraître son petit-fils avec la pourpre et le diadème, et avec des gardes-du-corps. L'orgueil, la cruauté et la débauche répondirent à cet extérieur pompeux, et l'on aurait dit qu'Hiérôme prenait à tâche de faire regretter le règne de son grand-père. Les qualités des meilleurs princes lui eussent à peine suffi pour contenter les Syracusains, tant ils avaient aimé son prédécesseur. Quel devait donc être leur mécontentement sous un successeur si dissemblable ? Je ne puis assez admirer la noblesse des paroles dont Tite-Live s'est servi pour représenter cela. *Vix quidem ulli bono, moderato regi facilis erat favor apud Syracusanos, succedenti tantæ charitati Hieronis. Verum*

(11) Hardouin, in Ind. Autor. Plinii, pag. 115.

(12) Voyez Casaubon, in Polybii librum I, pag. m. 99, 100.

(13) Titus Livius, lib. XXIV, pag. 381.

(14) *Funus fit regium magis amore civium et charitate, quam curâ suorum celebre.* T. Livius, lib. XXIV, pag. 381.

enim verò Hieronymus, velut suis vitis desiderabilem efficere vellet avum, primo statim conspectu omnia quàm disparia essent, ostendit. Nam qui per tot annos Hieronem, filiumque ejus Gelonem, nec vestis habitu, nec alio ullo insigni differentes à cæteris civibus vidissent, conspexere purpuram, ac diadema ac satellites armatos: quadrigisque etiam alborum equorum interdum ex regiâ procedentem, more Dionysii tyranni. Hunc tam superbum apparatus, habitumque convenientes sequebantur mores, contemptus omnium hominum, superba aures, contumeliosa dicta: aditus non alienis modò, sed tutoribus etiam difficile: libidines novæ, inhumana crudelitas (15). Ce jeune roi préféra l'Alliance des Carthaginois à celle de Rome (16): mais on ne lui donna pas le temps de leur rendre du service; on conspira contre lui et on le tua (17). Andronodore se fortifia le mieux qu'il lui fut possible dans quelques endroits de Syracuse; et cependant, malgré les conseils de Démarate (18), sa femme, fille d'Hiéron, il se soumit au nouveau gouvernement républicain, et fut créé préteur: mais de nouveaux troubles s'étant excités, il tâcha de s'en prévaloir, fatigué par les continuelles instigations de sa femme (19). Il concerta son entreprise avec Thémistius, mari d'Harmonie, fille de Gélon, et la confia à un comédien qui le trahit; de sorte que lui et Thémistius furent tués entrant dans le sénat (20). Il fallut, pour justifier ce meurtre, représenter au public le crime de ces deux hommes. L'orateur, qui fut chargé de le faire, dit, entre autres choses, que leurs femmes les avaient remplis d'ambition. Il s'éleva là-dessus de grands cris dans l'assemblée, qu'il fallait faire périr ces deux femmes et toute la race des tyrans. Cela

fut tout aussitôt ordonné et exécuté. Tite-Live ne raconte point cette tragique aventure, sans y apposer une réflexion sur le naturel capricieux et inégal de la populace. *Sub hanc vocem ex omnibus partibus concionis clamor oritur, nullam earum vivere debere, nec quenquam superesse tyrannorum stirpis. Hæc natura multitudinis est: aut servit humiliter, aut superbè dominatur; libertatem, quæ media est, nec spernere modicè, nec habere sciunt, et non fermè desunt irarum indulgentes ministri, qui avidos atque intemperantes plebeiorum animos ad sanguinem et cædes irritent: sicut tum extemplò Prætores rogationem promulgârunt. Acceptaque penè prius quàm promulgata est, ut omnis regia stirps interficeretur. Missique à Prætoribus Demaratam Hieronis, et Harmoniam Gelonis filius, conjuges Andronodori et Themistii, interfecerunt* (21). Il restait une fille d'Hiéron, nommée Heracléa: dès qu'elle sut qu'on venait pour la tuer, elle s'enferma avec ses deux filles dans la chapelle de la maison, et se tint auprès de ses dieux pénates, et employa les supplications les plus pathétiques et les raisons les plus fortes afin de sauver sa vie, ou pour le moins celle de ses filles; mais ce fut en vain: on l'arracha de la chapelle et on l'égorgea. Ses deux filles qui s'étaient échappées du logis, furent tuées dans les rues (22). Voyez la note (23).

(21) *Idem, ibidem, pag. 392.*

(22) *Idem, ibidem, et pag. 393.*

(23) *Je ferai quelque réflexion sur ceci dans la remarque (C) de l'article HOBBS, dans ce volume.*

HIÉRON, grand ami de Nicias, et chef de la colonie qui rétablit Thurium (a), se disait fils de Denis surnommé Χαλκός (A), c'est-à-dire d'airain, æneus. Il avait été élevé chez Nicias, qui l'avait instruit lui-même aux belles-lettres et à la musique. Aussi employa-t-il beaucoup de tours de souplesse pour faire valoir Nicias (b). J'ai trouvé une

(a) *Fille d'Italie.*

(b) *Tiré de Plut. in Vitâ Nicieæ.*

(15) T. Livius, lib. XXIV, pag. 381.

(16) *Idem, ibid., pag. 381. Voyez aussi Polybe, in Excerpt. Legat., cap. I.*

(17) Livius, *ibidem.*

(18) *Ce qu'elle lui dit se trouve dans la remarque (F) de l'article PÉRIANDER, tom. XI, vers la fin.*

(19) *Fessus tandem uxoris vocibus monentis, nunc illud esse tempus occupandi res, dum turbata omnia novâ atque incognitâ libertate essent, dum regis stipendiis pustus observaretur miles: dum, etc. Livius, lib. XXIV, p. 391.*

(20) *Idem, ibidem.*

faute dans Amyot, et dans quelques dictionnaires (c).

(c) Voyez la citation (5).

(A) *Fils de Denis surnommé Χαλκός.*] Ce Denis était poète : quelques-unes de ses poésies subsistaient encore au temps de Plutarque (1). Ses élégies ont été citées par Athénée (2) et par Aristote (3). Il était aussi orateur ; car il ne fut surnommé Χαλκός, qu'à cause que les Athéniens, persuadés par une de ses harangues, se servirent de monnaie de cuivre (4). Voyez la note (5).

(1) Plutarch., in Niciâ, pag. 526.

(2) Athen., lib. X, pag. 443, et lib. XV, pag. 668.

(3) Aristot., Rhetor., lib. III, cap. II.

(4) Callimachus, in Tract. de Rhetoribus, apud Athen., lib. XV, pag. 669.

(5) Notez qu'Amyot attribue à ce Denis d'avoir conduit la colonie de Thurium ; mais le grec de Plutarque donne cela à Héron. Notez aussi que Charles Etienne, Lloyd et Hofman disent que les poésies qui subsistaient au temps de Plutarque étaient d'Héron : cela est faux.

HIÉROPHILE, médecin, dont je ne saurais dire autre chose, si ce n'est qu'il enseigna la médecine à une certaine fille nommée Agnodice. Elle fut obligée de se déguiser en homme ; car il y avait une loi parmi les Athéniens qui défendait aux femmes et aux esclaves d'étudier la médecine (a). Agnodice, s'étant érigée en sage-femme, donna lieu au changement qui fut fait à cette loi. Cette histoire est trop curieuse pour ne devoir pas être rapportée dans une remarque (A).

(a) Athenienses caverant ne quis servus aut femina artem medicinam disceret. Hygin., cap. CCLXXII.

(A) *Cette histoire est trop curieuse pour n'être pas rapportée dans une remarque.*] Hygin rapporte, « que les anciens n'ayant pas de sages-femmes, il mourut beaucoup de femmes en travail d'enfant, parce que la honte les empêchait de re-

» courir à des médecins, et qu'il y
 » avait une loi parmi les Athéniens
 » qui défendait aux femmes de se
 » mêler de la médecine. Sur cela une
 » jeune fille nommée Agnodice, se
 » sentant une grande inclination
 » pour cette science, se déguisa en
 » homme et l'apprit. Après quoi elle
 » allait trouver les femmes qui étaient
 » en travail d'enfant ; et pour leur
 » ôter tout scrupule elle leur mon-
 » trait d'abord ce qu'elle était, et
 » ensuite les accouchait. Les méde-
 » cins remarquant que cela leur fai-
 » sait perdre la pratique des femmes,
 » firent un procès à celle-là, et l'ac-
 » cusèrent d'un mauvais commerce
 » avec le sexe : ils se plaignirent
 » même de je ne sais quelle collusion,
 » et de certaines maladies de com-
 » mande qu'on avait pour favoriser
 » le galant. En un mot, ils la firent
 » condamner par les aréopagistes :
 » mais elle leur montra si clairement
 » en plein sénat les preuves de son
 » innocence, qu'il fallut que les mé-
 » decins recourussent à une autre
 » batterie, savoir, à la loi qui dé-
 » fendait au sexe la profession de
 » médecin. Les dames athéniennes
 » intervinrent alors dans la cause,
 » et firent réformer la loi ; ainsi il
 » fut permis aux femmes libres d'ap-
 » prendre cet art (1). » L'auteur dont
 j'emprunte ces paroles fait une re-
 marque contre Ilygin. *Il y a*, dit-il
 (2), *peu d'exactitude dans ces paroles d'Ilyginus ; car on pourrait conclure de son discours que depuis qu'Agnodice accouchait les femmes, elles n'employaient plus à cela les médecins, ce qui prouverait, contre la propre remarque de cet auteur, qu'elles se servaient de leurs bons offices auparavant. Mais s'il n'a pas eu de l'exactitude, on peut du moins le tirer de contradiction, en supposant qu'il a voulu dire que les femmes, ayant été soulagées dans leurs accouchemens par Agnodice, ne voulaient plus se servir que d'elle dans les autres inconvénients où le scrupule ne les empêchait pas d'employer les médecins.* Cet auteur fait une autre observation au sujet de ce qu'Ilyginus remarque qu'avant

(1) Nouvelles de la République des Lettres, janvier 1686, pag. 28 et 29.

(2) Là même, pag. 30.

qu'Agnodice fit le métier d'accoucheuse, il était mort bien des femmes qui n'avaient osé se servir d'un médecin (3). *Il faut avouer*, dit le novelliste de la République des Lettres (4), *que la honte n'est guère moins sujette que les autres choses au caprice de la mode. Un temps a été que la honte de se servir d'un accoucheur était à la mode : et nous lisons dans Louise Bourgeois, sage-femme fort habile, qu'Henri IV lui recommanda de faire si bien son devoir auprès de la reine Marie de Médicis, qu'il ne fût pas nécessaire de recourir à un homme ; car sa pudeur, ajoutait-il, en souffrirait trop. Présentement c'est être à la mode que de n'avoir pas cette honte ; notre siècle est bien autrement éclairé que les précédens.* Cette raillerie contre notre siècle n'est pas fondée ; car si d'un côté la honte y est plus petite à certains égards, l'effronterie de l'autre y est plus petite qu'elle ne l'était à Athènes. Trouverait-on aujourd'hui d'honnêtes femmes qui osassent en pleine audience et chemise au vent, faire voir à tous les juges qu'elles sont femmes ? C'est ce que fit Agnodice dans l'aréopage, le plus grave et le plus vénérable tribunal qui fût au monde. *Quod cum vidissent medici, se ad fœminas non admitti, Agnodicem accusare ceperunt, quod dicerent accusare ceperunt, quod dicerent cum glabrum esse et corruptorem earum, et illas simulare imbecillitatem. Quo cum areopagite consedisent, Agnodicem damnare ceperunt. Quibus Agnodice tunicam allevavit, et se ostendit fœminam esse* (5). Peut-on voir une impudence plus outrée ? Avant cela n'avait-elle point donné d'assez fortes preuves de son peu de honte ? Ne pouvait-elle point faire connaître son sexe par des voies plus honnêtes que celle qu'elle employait auprès des femmes ? *Quæ cum credere se noluisse, æstivans virum esse, illa tunicâ sublatâ ostendebat se fœminam esse* (5). Les prélats, qui, pour se justifier d'incontinence, ont fait voir leur nudité à des conciles

(7), n'égalent point l'impudence de l'Athénienne.

J'ai dit ailleurs qu'Albert-le-Grand se mêlait de la profession de sage-femme, s'il en faut croire la chronique scandaleuse (8). Si cela est, il y a long-temps que la honte des femmes athéniennes ne subsiste plus : et comme la réputation d'Albert-le-Grand était très-bien établie, que sait-on s'il n'y avait pas des femmes qui faisaient gloire d'être accouchées de sa main, à peu près comme les précieuses de Molière voulaient que tout, jusqu'à leurs chaussettes, fût de bonne faiseuse ?

Depuis la première édition de ce Dictionnaire, j'ai vu dans les Journalistes de Leipsic une observation qui me fournira ici un supplément. Il ne faut pas nier, disent-ils, que les Français ne soient plus propres que les autres nations à nous instruire de la manière dont on peut aider les femmes qui sont en travail d'enfant. Ce n'est point qu'ils aient le génie plus heureux, c'est parce qu'ils ont très-souvent les occasions d'assister aux accouchemens. La mode est venue en France que même les jeunes mariées, mettant toute honte à bas, se laissent voir et manier sans scrupule aux chirurgiens, et que toutes sortes de femmes souhaitent la présence et l'assistance des chirurgiens quand elles sont prêtes d'accoucher. Il règne une tout autre coutume dans les autres nations ; car pour l'ordinaire les femmes, et surtout celles qui ont été mariées depuis peu, y sont si scrupuleuses, qu'on ne leur persuade que malaisément de se livrer aux sages-femmes et à leurs amies : elles ne s'y résolvent que dans les cas de nécessité, et où la douleur est si forte qu'elle surmonte leur répu-

(3) *Antiqui obstetrices non habuerunt, undè mulieres verruculâ ductæ interievant.* Hygin., cap. CCLXXIV.

(4) Janvier 1686, pag. 30.

(5) Hygin., cap. CCLXXIV, pag. m. 329.

(6) *Idem, ibidem, pag. m. 328.*

(7) Voyez touchant Denys, patriarche de Constantinople, les nouvelles Lettres contre Maimbourg, pag. 686 ; joignez-y ces paroles : *Attestantibus Nicephoro et Zonarâ, quum Macedonius episcopus Constantinopolitanus, sub Anastasio, falsò atque factionibus Arianorum et Manichæorum ab adolescentulis, impuræ Veneris ; et Methodius patriarcha, sub Michæle, stupri accusatù essent : ambos ut convincerent mendacium, tunicâ subductâ ostendisse, virilibus se carere : et exindè à criminibus illis liberò atque immunes fuisse pronunciatos.* Salinuth in Pancirolum, part. II, pag. 88.

(8) Voyez son article, tom. I, pag. 360, remarque (1).

gnance. Comme je ne traduis pas mot à mot, je rapporte le latin du Journal de Leipsic, afin qu'on voie que j'en exprime le sens avec toute la fidélité nécessaire. *Non est negandum, de adjuvandis parturientibus Gallos præ ceteris nationibus nos instruere posse, non ingenio, sed occasione, quæ licet ipsis quàm frequentissimè partui alesse, feliciores. Ita enim moris apud ipsos est, ut, posito pudore, etiam recens nuptæ ad tactum atque explorationem omnem chirurgos admittant faciles, et partus tempore præsentis atque adjuvantes præsentibus quælibet eos expetant. Quod longè fit aliter apud ceteras nationes, ubi plerumque vix persuaderi possunt uxore, cum primis nuper in matrimonium ductæ, ut obstetricibus propèrque sexus amicis sui faciant copiam, nisi doloribus ac necessitate victæ (9). C'est ainsi que parlent messieurs de Leipsic au commencement de l'extrait d'un livre qu'un chirurgien de Paris (10) publia l'an 1694, et qui s'intitule *la Pratique des Accouchemens*. Ce chirurgien n'a mis au jour ses observations qu'après une longue expérience; il avait assisté aux couches de quatre à cinq mille femmes. Un autre chirurgien de la même ville (11) publia l'année suivante un livre qu'il intitula, *Observations sur la grossesse et l'accouchement des femmes, etc.* Ce sont 700 observations choisies entre plus de 3000 autres que l'auteur a faites (12). Cela suffit à prouver que la grande mode de Paris est de se servir des accoucheurs et non pas des sages-femmes. Le temps viendra peut-être que la même mode régnera dans la plupart de l'Europe; la honte subira le sort de mille autres choses soumises aux lois bizarres et inconstantes de la coutume.*

(9) Autor. Eruditor. Lips., Supplem., tom. II, sect. X, pag. 470.

(10) Nommé Philippe Pen.

(11) Nommé François Mauriceau.

(12) Voyez le Journal de Leipsic, janv. 1695, pag. 42.

HILDEBERT, évêque du Mans, et puis archevêque de Tours, au commencement du XII^e. siècle, avait mené une vie fort déréglée avant que de par-

venir à l'épiscopat (A). C'est en vain qu'on chicane là-dessus l'annaliste de l'église romaine (B), et qu'on lui oppose les découvertes d'un critique. Le père Maimbourg se servit heureusement d'une action de ce prélat (C), pour insulter le peu d'évêques qui s'opposaient à l'extension de la régale. La remarque que je ferai sur ce sujet contiendra certaines choses qui concernent l'histoire de notre Hildebert. Il a été mis par Illyricus entre les témoins de la vérité, à cause d'une lettre * fort piquante contre la cour de Rome (D). Il n'était point de grande naissance (E).

* Les bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, tome XI, prétendent que cette lettre n'est point de Hildebert. La meilleure édition de ses OEuvres est celle qu'a donné D. Beaugendre, Paris, 1708, in-folio. On trouve quelques autres opuscules d'Hildebert dans les recueils de Baluze et de Muratori.

(A) *Il avait mené une vie déréglée avant que de parvenir à l'épiscopat.*] Après même sa promotion à la dignité d'archidiaque, il se pourvut d'un si grand nombre de concubines, qu'il eut des bâtards et des bâtardes à foison. C'est ce qu'Ives, évêque de Chartres, lui écrivit (1) : *Dicunt quidam de majoribus Cenomanensis ecclesie qui antea vitam tuam se nosse testantur, quod ultra modum laxaveris freno pudicitie, in tantum ut post acceptum archidiaconatum, accubante lateribus tuis plebe muliercularum multam generis plebem puerorum et puellarum.*

(B) . . . *C'est en vain qu'on chicane là-dessus l'annaliste de l'église romaine.*] Juret (2) censure Baronius d'avoir écrit dans ses *Annales*, fondé sur cette lettre d'Ives de Chartres, *avait été adonné aux femmes, et il*

(1) Cette lettre est la CCLXXVII^e. Voyez M. Ménage, *Histoire de Sablé*, pag. 107.

(2) Notis in epist. CCLXXVII Ivonis Carnn-tensis.

prétend que cette lettre est adressée à un Aldebert, et non pas à Hildebert. Aldeberto, Cenomanensis ecclesie electo. C'est ainsi que cette lettre se trouve intitulée à la fin du MS. des lettres d'Ives de Chartres, de la bibliothèque de Saint-Victor... Mais le père Sirmond, dans ses notes sur Geoffroi de Vendôme, a fort bien justifié Baronius; voici ses termes. Hildebertus, vir in episcopatu eximius, ante illum, vitæ solutioris; ut indicat Ivonis epistola 277. Quam quidem, qui de Hildeberto, quo de agimus, scriptam, pertinacius neget, is, opinor, clausis oculis sibi credi velit. Equæ enim alia Ivonis tempore Cenomanensis episcopi electio fuit, quam Hildeberti? quem præterea scimus ex archidiacono, quod Ivo notat, ad episcopalem cathedram evectum? Neque tamen hæc ita dissero, ut viri docti, qui contra sensit, nomini obtrectem: sed quia immortalis memoriæ cardinali Baronio me debere iudico, ut quæ rectè et verè ab eo dicta sunt, ea ut pro veris habeantur, enitar quoad possum (3). M. Ménage ajoute de fort bonnes choses à ces raisons du père Sirmond. « *Hildebertus*, dit-il (4), est le même nom que celui d'*Aldebertus*: et Hildebert évêque du Mans, s'est lui-même appelé *Aldebertus* dans une de ses lettres imprimée dans le XIII^e. volume du Spicilège. *Ranulfo*, *Dei gratiâ*, *Dunelmensi episcopo*, *omni honore et gratiâ sublimando*, ALDEBERTUS, *humilis Cenomanorum sacerdos*. Et c'est comme il est appelé dans un titre de l'abbaye d'Étival, produit par M. Pavillon dans ses remarques sur la Vie d'Arbrissel. *Aldeberto*, *episcopo Cenomanensi*: car c'est ainsi qu'il faut lire en cet endroit, et non pas (*), *Alberto episcopo Cenomanensi*, n'y ayant point eu d'Albert, évêque du Mans. Dans un titre de Fontevraux, produit par Cosnier, à la page 131 de ses notes sur la vie d'Arbrissel, il est aussi appelé *Audebertus*, qui

est la même chose qu'*Aldebertus*. Courvaisier, dans la vie d'Hildebert, confirme la lettre d'Ives de Chartres par cet endroit du nécrologe de Saint-Pierre de la cour du Mans: *Tertio idibus Augusti, obiit Gervasius, Hildeberti præsulis filius: matris ecclesie canonicus: qui vivens, ad hujus ecclesie juvenitium quandam contulit bibliothecam: cujus anima quiete fruatur æternâ*: prétendant que ce Gervaise était fils naturel d'Hildebert. Mais dans les gestes des évêques du Mans, publiés par dom Mabillon, dans le III^e. volume de ses *Analectes*, il est parlé des *delecta juvenitibus* de cet évêque; ce qui confirme encore la lettre d'Ives de Chartres. Dans ses Additions (5) M. Ménage allègue deux titres produits par le père de la Mainferme (6), où notre Hildebert s'appelle *Audebertus*. Ainsi la critique de Juret (7) tombe par terre, avec les louanges que le père Maimbourg lui donne. Voyez la remarque suivante.

(C) *Le père Maimbourg se servit heureusement d'une action de ce prélat.*] Il fit précéder les louanges de ce prélat. Le B. Hildebert, dit-il (8), évêque du Mans, et puis archevêque de Tours, a été l'un des plus saints et des plus savans prélats que l'église gallicane ait jamais eus. « C'est celui de qui nous avons les épîtres, et quelques autres beaux ouvrages dans la Bibliothèque des pères; celui que saint Bernard appelle l'excellent pontife, et la grande colonne de l'église; duquel les écrivains les plus célèbres parlent avec de grands éloges, et dont Dieu même voulut déclarer et honorer la sainteté par des miracles qui se firent à son tombeau. Et à cette occasion, je me sens obligé de dire, pour rendre l'honneur que l'on doit à sa mémoire, que ceux qui ont écrit, sur la foi d'un ne épître d'Ives de Chartres, que quand Hildebert fut fait évêque du

(3) Ménage, *Histoire de Sablé*, p. 107, 108.(4) *Là même*, pag. 108.

(*) Mais peut-être qu'Alberto a été mis en cet endroit par contraction pour Aldebertus, et qu'Albertus est le même nom.

(5) *Pag.* 310.(6) *In Clypeo nascentis Fontebrauldensis Ordinis*, pag. 62 et 73.(7) *Vossius*, de *Histor. lat.*, pag. 404, et après lui M. Moréri, ont adopté cette critique.(8) *Histoire du Luthéranisme*, liv. II, pag. m. 192.

» Mans, il menait une vie très-scandaleuse, l'ont pris pour un autre, étant trompés par l'inscription de cette épître, où ils ont trouvé *Hildeberto*, au lieu de *Aldeberto*, qui se lit dans les vieux exemplaires, comme M. Juret, à qui nous devons cette importante remarque, l'a fait voir dans ses savantes notes sur Ives de Chartres. » Après cela on raconte qu'Hildebert fut transféré de l'évêché du Mans à l'archevêché de Tours, par le pape Honorius II, l'an 1125, et qu'ayant trouvé deux canonicats dans son église auxquels le roi Louis-le-Gros avait pourvu pendant la vacance de l'archevêché, *il fut lui-même à la cour faire de très-humbles remontrances au roi* (9). Il fut ouï, et ne voulut point se contenter de la sentence qui fut prononcée; il demanda un jugement canonique: son obstination fut cause qu'on lui confisqua les revenus de l'archevêché. Alors il n'eut recours qu'aux prières les plus soumises: il se recommanda à un évêque que le roi considérait. *Je ne vous écris pas*, lui dit-il (*), *pour me plaindre du procédé du roi, pour vous animer par mes plaintes, pour exciter des clameurs, des troubles, des séditions, et des tempêtes contre l'oint du Seigneur, et pour demander qu'on se serve contre lui de la rigueur et des censures de l'église. Bien loin de cela, je vous demande seulement que vous ayez la bonté d'intercéder pour moi, et de faire en sorte par vos bons et charitables offices que sa majesté n'emploie pas les armes de sa colère et de son indignation contre un pauvre évêque accablé d'années, qui ne soupire qu'après le repos. Le père Maimbourg ne manque pas d'observer que le roi demeura le maître, et jouit pleinement de son droit, sans que le pape Honorius, très-saint pontife et grand protecteur de cet archevêque, y trouvât à redire. Voilà com-*

ment cet historien fournit dans l'histoire du luthéranisme un épisode sur les affaires de la régale, afin de faire sa cour au roi en décrivant la conduite de l'évêque de Pamiers, et celle d'Innocent XI. Il en usait de même à l'égard de toutes les affaires du temps, comme on le lui reproche dans la IV^e. et V^e. lettre de la Critique générale de son calvinisme.

(D) *Il fit une lettre fort piquante contre la cour de Rome.*] La description qu'il a faite des désordres de cette cour est très-vive, et je ne crois pas qu'elle ait rien perdu de sa force dans la traduction française que M. du Plessis Mornai en a donnée (10). Hildebert n'était encore qu'évêque du Mans lors qu'il écrivit cette lettre; mais quand il en écrivit une autre à Honorius II, pour se plaindre de ce que l'on attirait à Rome toutes les causes par voie d'appel, il était archevêque de Tours. Il fit en vers une description de Rome, et la conclut par ces paroles :

*Urbs sœlix, si vel dominis urbs illa careret,
Vel dominis esset turpe carere fide.*

Heureuse ville si elle n'avait point de maîtres, ou si ces maîtres avaient honte de n'avoir point de foi. Coëffeteau (11) ne nie point que la lettre à Honorius ne soit d'Hildebert, mais il ne juge pas ainsi de l'autre. *Il n'est pas croyable*, dit-il, *que cette épître soit de lui, vu que non-seulement elle ne se trouve point parmi celles qui sont imprimées, ni même parmi celles que nous avons vues écrites à la main, les ayant eues, comme plusieurs autres rares livres, de messieurs du Puy. . . Mais aussi parce que, hors quelques jeunesse de ce prélat, nous trouvons qu'il a toujours été fort modeste, et surtout grandement respectueux à l'endroit du saint siège, ainsi que nous montrerons incontinent* (12). *Aussi, ni Vignier, ni Illyricus, ni du Plessis ne nous disent point sur quel sujet elle a été écrite. Ils nous en ont baillé seule-*

(9) *Là même*, pag. 193.

(*) *Nec tamen hæc loquor tanquam vobis clamorem super Christo Domini deponens, tanquam postulans ecclesiasticæ rigorem disciplinæ. Subvenire ecclesiæ et mihi per vestrum deprecor interventum, et regi ex charitate suggeri, ne sagittas suas in senem completat sacerdote.* Hildebert, epist. VI, apud Lucam Dacherium, tom. XIII Spicilegii.

(10) Dans la page 280 du *Mystère d'Iniquité*.

(11) Réponse au *Mystère d'Iniquité*, pag. 757.

(12) *Il dit dans la page suivante, qu'en l'an 1107, Hildebert, persécuté par le roi d'Angleterre, alla implorer le conseil et le secours du pape Paschal, et qu'ayant tenu un synode à Nantes sous le pape Honorius, il en envoya les actes à ce pape.*

ment un fragment, sans autre titre et sans autres enseignes. Il est juste d'entendre ce qu'on répliqua. « Si » cela tient lieu de raison, nous y » gagnerons au double, et alléguerons avec plus de raisons et de témoignages la perfidie des siens à » forger des pièces nouvelles et falsifier les anciennes. Il yricus l'ayant » trouvée entre les autres en a publié les propres termes, qui se » cognoissent assez n'estre de sa veine. Si lui et les autres après lui la » proposent sans tiltre et sans argument, cela ne doit estre nouveau » à ceux qui ont veu celles qu'on a » imprimées, entre lesquelles s'en » trouve bon nombre desquelles il » est impossible de deviner à qui » elles ont été escrites, et de sçavoir » particulièrement sur quel sujet » (13). » C'est Rivet qui parle ainsi : un peu après il remarque que « Gretser (14) ne peut croire que l'épître 82, en laquelle est parlé d'oster ou de modérer les appellations, soit sortie de la boutique de Hildebert, combien que Coëffeteau die qu'elle est vraiment de lui. » Les curieux pourront consulter le *Supplementum Patrum* du père Hommey, où il y a diverses pièces d'Hildebert, avec des notes sur ses épîtres, et l'addition des noms de ceux à qui il les écrivait (15).

(E) *Il n'était point de grande naissance.*] « Il y a dans le Maine, près » Montoire, un lieu appelé Lavardin, qui a donné son nom à une » très-illustre famille du Vendômois. » La Croix du Maine dans sa Bibliothèque, à l'article de Jacques de Lavardin, dit qu'Hildebert, évêque du Mans, était de cette famille; ce qui n'est pas véritable. Il était du lieu, mais non pas de la maison de Lavardin. C'était un homme de beaucoup de savoir, de beaucoup de mérite, mais de nulle naissance (16). » Les paroles de la Croix du Maine sont celles-ci (17) : *Cette mai-*

son de Lavardin (18) est coutumière de produire des hommes doctes et de toute ancienneté; car Hildebert, évêque du Mans, et depuis archevêque de Tours, il y a cinq cents ans passés, était de cette maison et portait ce surnom, lequel a été de son temps estimé le plus docte poète et orateur, comme témoignent ses épîtres et ses poèmes latins.

(18) Il parle de celle de Lavardin près Montoire en Vendômois, différente de celle de Lavardin, à six lieues du Mans, de laquelle les seigneurs s'appellent en leur surnom de Beaumanoir, issus de Bretagne.

HILTEN (JEAN), cordelier allemand, se mêla de fonder des prédictions sur le livre de Daniel, l'an 1485 (A). Mélanchthon, qui avait vu l'original de cet ouvrage, rapporte que l'auteur avait prédit qu'en l'année 1516 la puissance du pape commencerait à déchoir, et qu'ensuite elle irait de plus en plus vers le précipice, et ne se rétablirait jamais; et qu'environ l'an 1600, les Turcs régneraient dans l'Italie et dans l'Allemagne (a) (B). Il y en a qui content (b) qu'il prédit qu'en l'année 1600 on verrait un homme tout-à-fait cruel; et qu'en 1606, Gog et Magog régneraient dans toute l'Europe. Après avoir recherché avec beaucoup de travail le temps de la fin du monde (c), il le plaça l'an de grâce 1651 (d). M. du Plessis Mornai n'a pris dans ses prédictions que ce qui l'accmodait (C). Hilten se persuada que la charité ne permettrait point qu'il supprimât les

(13) Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystère d'Iniquité, 1^{re} part., pag. 240.

(14) In Examine Mysteriorum Plessænanorum, p. 376.

(15) Voyez le Journal de Trévise, 1685, pag. 465.

(16) Suite du Ménagiana, pag. 103, édition de Hollande.

(17) Bibliothèque française, pag. 190.

(a) Tiré d'une Lettre de Mélanchthon à Mathésius, C'est la LXX^e. du II^e. livre, pag. 259 de l'édition de Londres, 1642.

(b) Voyez le Théâtre de Paul Fréherus, pag. 97.

(c) Multus fuit in exquirendo fine mundi. Melchior Adam., in Vitis Theolog., pag. 5.

(d) Idem, ibid.

lumières que Dieu lui avait communiquées sur l'avenir (e). On dit qu'il mourut l'an 1502 (f).

(e) Voyez la remarque (A).

(f) Freherus, in Theatro, pag. 97.

(A) Il fonda des prédictions sur le livre de Daniel l'an 1485. J'ai rencontré cette date dans un passage que Melchior Adam rapporte, qui nous apprend aussi en quel lieu ce cordelier avait étudié. *Ego olim juvenis, c'est Hilten qui parle (1), alumne matris universitatis Erphurdensis alumnus, ardens philosophus : nunc senex exuli solitudini deditus ab anno Christi millesimo quadringentesimo septuagesimo primo, in hunc annum millesimum quadringentesimum octogesimum quintum ejusdem Domini Jesu Christi voluntate : qui et me instigavit ex suo libro cognoscere veritatem, contra vacuos errores de futuro tempore nunc volantes. Quam me solum scire amor Dei et proximi non sinit, sed et aliis piis et benevolis impertiri admonet.* Melchior Adam, peu de lignes auparavant, n'avait pas laissé de dire qu'Hilten a vécu dans le XIV^e. siècle. Ce défaut d'attention est très-ordinaire aux écrivains.

(B) Il prédit que les Turcs régneraient dans l'Italie et dans l'Allemagne. Il semblait prouetter que les Turcs seraient l'instrument d'une très-grande réformation, par la ruine de la papauté; mais ceux qui se seraient réformés devaient ensuite abolir le mahométisme, après quoi l'empereur romain résignerait sa couronne à Jésus-Christ, pour ne la recouvrer jamais. *Ita dixerit omnia Calchas (2).* Il paraît par l'événement que Jean Hilten n'en savait guère plus que ce devin de l'armée grecque. Rapportons ses propres paroles (3). *Plures gloriantur Romanum papam esse monarcham, quia Jesus omnia dedit Petro et ejus successoribus. Fateor, verum quantum sunt ejus vicarii! Sed legantur revelationes sancte Brigittæ : et videbitur quere-*

(1) Apud Melchior. Adam., in Vitis Theol., pag. 3.

(2) Virgil., Æn., lib. II, vs. 128.

(3) Apud Melchior. Adam., in Vitis Theol., pag. 4.

la Christi de perversione illius vicariatus. Quapropter Deus dedit gladium Mahometo : quo monarchiam illam in vicario ad ejus Dominum Jesum Christum compellit, vicarium et omnes christianos reformando. Qui plenè reformati exurgent : et delebunt sectam Mahometi. Quo facto, ultimus imperator romanus resignabit cum effectu Jesu Christo coronam regalem et omne jus imperiale ; non recepturus, ut Constantinus.

(C) M. du Plessis n'a pris des prédictions de Hilten que ce qui l'accusait. « Jean Hilten, moine de » Hénae en Thuringe, par-dessus » toute prévoyance humaine, mis en » prison pour avoir repris quelques » abus monastiques, étant fort malade appela le gardien, et lui dit, » je n'ai pas dit grand cas contre la » moinerie, mais il en viendra un » en l'an 1516 qui la renversera, et » auquel ils ne pourront aucunement » résister. Et cette propre année com- » mença Luther à prêcher (4). » Il se trompe d'un an ; car l'ère du luthéranisme ne commence qu'à l'an 1517. Je crois aussi qu'il rapporte mal le lieu, et qu'il fallait dire *Eisenac* et non pas *Henac*. Il eût fallu ajouter que la chose se passa environ l'an 1500, selon Mélauchthon (5).

(4) Du Plessis Mornai, Mystère d'Iniquité, pag. 523. Il cite Philippe Mélauchthon, in Apolog., chap. de Votis Monasticis.

(5) Voyez Micraëlius, Syntagma Hist. eccles., pag. 647.

HYPÉRIUS (ANDRÉ-GÉRARD), célèbre ministre, et professeur en théologie, naquit à Ipres en Flandre, le 16 de mai 1511. C'est du lieu de sa naissance qu'il a pris le nom sous lequel il est connu (a). Son père, qui était avocat, et qui l'avait déjà fait étudier en divers lieux, se sentant proche de sa fin, en l'année 1525, recommanda à sa femme de l'envoyer à Paris pour y con-

(a) La ville d'Ipres a été appelée par divers auteurs Hyperie. Bèze, in Iconibus, l'appelle ainsi, et dit qu'Andreas Gerardus à patriâ Hyperius fuit cognominatus.

tinuer ses études. Cela fut exécuté en 1528. Hypérius étudia trois ans de suite en philosophie dans le collège de Calvi; et après un petit voyage qu'il fit à Ipres, étant retourné à Paris en 1532, il y étudia en théologie jusqu'en 1535. Il alla ensuite à Louvain, et depuis il fit des voyages en diverses provinces du Pays-Bas et en Allemagne: ce qui fut cause que la peine que ses amis s'étaient donnée à son insu, de lui procurer un bénéfice, devint inutile, car, dès que l'on eut représenté à Carondilet, archevêque de Palerme et chancelier de l'empereur, qu'Hypérius avait voyagé en Allemagne, on le rendit tellement suspect d'hérésie, que ce fut à lui à songer à la retraite. Il passa en Angleterre, et vécut plus de quatre ans chez un gentilhomme anglais qui aimait les sciences (A). Il repassa la mer en 1541, et il fit dessein de voir l'université de Strasbourg, et particulièrement Bucer qui la rendait fort célèbre; mais ayant pris sa route par le pays de Hesse il vit à Marpourg un professeur en théologie nommé Geldenhaur qui était de ses amis, et qui, pour le retenir, lui fit espérer une charge dans l'académie de cette ville. Il s'arrêta là en effet, et y succéda peu après à son ami, qui mourut au mois de janvier 1542. Il exerça cette charge un peu plus de deux ans sans se marier; mais, ne croyant pas pouvoir vivre commodément sans une femme, vu principalement que sa santé n'était pas des plus affermies (raison qui aurait détourné de cette pensée bien d'autres gens), il se maria

(b) en 1544 avec une veuve dont il eut six fils et quatre filles. Il mourut à Marpourg le 1^{er} de février 1564, après y avoir exercé la profession en théologie plus de vingt-deux ans avec une extrême application. Il composa beaucoup de livres (B), dont quelques-uns furent copiés par un docteur de Louvain (C). Il travailla principalement à enseigner aux proposans la méthode de bien prêcher. Il avait l'esprit fort net; et outre qu'il savait bien les langues, l'histoire, la philosophie et la théologie, il avait le talent de bien enseigner. Il s'y était exercé de bonne heure; car lorsqu'il étudiait à Paris, il était le répétiteur de plusieurs autres écoliers. Il était modeste dans les festins, doux et honnête dans la conversation; et autant il haïssait les verres énormes qu'on fait vider aux conviés (D), et les vaines plaisanteries qui ne règnent que trop dans nos entretiens, autant se plaisait-il à se trouver quelquefois à des repas bien réglés et à des conversations agréables. En un mot, c'était un homme qui avait l'esprit bien tourné, et qui avait joint cette perfection avec la vertu et le zèle. Ceux qui en voudront savoir davantage n'auront qu'à lire les écrivains que je cite (c). Il y a quelque différence entre le récit de Verhei-

(b) *Animum ad matrimonium adjecit, quod non putaret se commodè sine uxore, maximè cum non ita firmâ valetudine esset, vitam transigere posse.* Melchior Adam, in *Vitis Theolog.*, pag. 393.

(c) Wigandus Orthius, in *Oratione funebri Hyperii.* Melchior Adam, in *Vitâ Hyperii, qui n'est qu'un extrait de l'Oraison funèbre.* Verheiden, Præstaut. aliquot *Theolog.* Ellig., pag. 95.

den et celui de Melchior Adam (E). J'ai de la peine à croire qu'Hypérierus ait été moine (F). Une partie des livres qu'il avait faits n'ont vu le jour qu'après sa mort (G), par les soins ou de Laurent Hypérierus son fils, ou de Jean Mylius (d).

(d) Verheiden, là même.

(A) *Il vécut chez un gentilhomme anglais qui aimait les sciences.* Il était fils de ce Guillaume Montjoie qu'Érasme, qui lui avait mille obligations, a tant loué. *In Carolum Montjoium, Guilielmi filium, baronem incidit (Hyperius) quem Erasmus Roterodamus amplissimè in scriptis suis ac sæpè commendat. Is amicè cum Hyperio multis ac variis de rebus collocutus cum ingenium ejus perspexisset, oblato liberali stipendio, domum suam eum invitavit, ubi annos quatuor amplius suavissimè Hyperius cum Montjoio vixit in otio literario* (1). Notez qu'on a mis dans le Théâtre de Paul Fréhéris (2), *Monticius* au lieu de *Montjoius*, et qu'encore qu'Érasme ait dédié son Tite-Live à Montjoius le fils, et qu'il ait dit du bien de lui en quelques autres endroits, ce n'est proprement qu'au père que peut convenir ce qui est dit ici de ces grandes et fréquentes louanges. Le fils était encore fort jeune quand Érasme mourut (3).

(B) *Il composa beaucoup de livres.* Si l'on en croit Verheiden, on ferait sept volumes *in-folio* de tous les écrits d'Hypérierus qui ont vu le jour. Il y en a quelques-uns qui regardent les sciences humaines, la rhétorique, la logique, l'arithmétique, la géométrie, la cosmographie, l'astronomie, l'optique, la physique, etc. : les autres sont ou des commentaires sur l'Écriture, ou des traités de théologie. Celui de *rectè formando Theologiæ Studio*, et celui de *formandis Concionibus sacris*, ont été

trouvés si bons par un docteur de Louvain, qu'il les a insérés presque tout entiers dans les livres qu'il publia sur la même matière, à Anvers, l'an 1565. Hypérierus n'était encore qu'un jeune écolier, lorsqu'il fit une harangue à Paris (4) qui a été depuis imprimée, et qui est l'éloge de ses amis (5).

(C)..... *dont quelques-uns furent copiés par un docteur de Louvain.* Valère André en tombe d'accord (6). Ce docteur était un moine espagnol de l'ordre de Saint-Augustin, et se nommait *Laurentius à Villavicentio* *. Il est souvent cité comme un fameux plagiaire. Je n'ai point vu d'auteur qui ait remarqué ce plagiat avant le docteur Raynoldus. Il en parle au chapitre IV du 1^{er} livre de son traité de *Idololatriâ romanâ* imprimé à Oxford l'an 1596, et il observe que ce moine corrigea tout ce qui choquait l'Église romaine dans le livre d'Hypérierus. Quelque temps après, Keckerman (7) parla de la même volerie, en reconnaissant que Raynoldus l'avait déjà remarquée. M. Voct (8) en parla sous la citation de Keckerman dans une thèse soutenue en 1655; mais il veut que l'ouvrage dérobé soit la Méthode de Théologie d'Hypérierus. Or, cette méthode ne contient que trois livres, au lieu que l'ouvrage que Raynold, Keckerman et le bibliothécaire du Pays-Bas prétendent que le moine espagnol s'est approprié, en contient quatre, et est ordinairement cité sous ce titre, de *Ratione Studii Theologici*. Certainement ce dernier n'est point le même livre que la *Methodus Theologiæ* d'Hypérierus. Il faut croire que M. Voct n'a pas été tout-

(4) *Quem (Joachimum Ringelbergium) et exquisitè quæ existat oratione ad senatum parisiensem laudavit Hyperius. Verheiden, pag. 93.*

(5) M. Teissier, pag. 14 *Catalogi anctorum*, en parle comme si c'était la Vie de Ringelberg; mais ce n'est point cela.

(6) *Quicquid boni habent ejusdem (Hyperii) de formandis sacris Concionibus libri duo, rectè formando studio theologico libri IV, id in suos similis argumenti libros transtulit Laurentius à Villavicentio ex ord. augustiniانو doctor theol. Lovaniensis. Val. Andr. Bibl. belg., pag. 49.*

* Voyez VILLAVICENTIIUS, tom. XIV.

(7) *In Præcognit. Logicæ.*

(8) *Disp. Select., vol. III, pag. 687.*

(1) Melch. Adam, in *Vitâ Hyperii*, pag. 392 *Vitar. Theolog.*

(2) *Pag. 198.*

(3) *Vide Erasmus., epist. XVII, lib. XXVI, et epist. XV, lib. XXVIII.*

à fait exact. M. Colomiés (9) parle aussi de cette volerie en citant Raynoldus. M. Placcius (10), qui en parle, ne le fait que sur la foi d'un de ses amis, qui lui avait écrit que Simon Oomius en faisait mention dans la seconde préface d'un livre flamand; et il veut, et M. König aussi (11), que le vol regarde le livre intitulé *Méthode de Théologie*. Un auteur moderne (12) cite sur ce plagiat de Villavencientius, non-seulement Keckerman et Colomiés, mais Jean Heilfeld, cap. 25 *Splingis Theologico-Philosophicae*. Il est à remarquer qu'aucun de tous ces auteurs, hormis Valère André, ne parle du double plagiat du moine espagnol; ils ne remarquent que celui qui se rapporte au livre de *Studio Theologico*. Mais d'autre côté Nicolas Antonio ne se borne point à dire que Villavencientius se servit de tout ce qui lui sembla bon dans deux ouvrages d'Hyperius, pour en faire deux autres sur la même matière: il lui attribue de plus la même conduite à l'égard de deux autres livres publiés par des protestans: l'un est de *Phrasibus sacre Scripturae*; l'autre est *Tabulae compendiosae in evangelia et epistolas*. Notez qu'il a joint ses fautes à celles de Valère André. Il veut (13) comme lui qu'Hyperius ait été dominicain; et il erre de son chef, 1^o. en donnant à Hyperius le nom de *Hispérius*; 2^o. en ne mettant que trois livres au traité de *formando Studio Theologico*; 3^o. en mettant trois livres au traité de *formandis sacris Concionibus*, qui n'en a que deux.

(D) Il haïssait les verres énormes qu'on fait vider aux conviés.] Voici ce que porte son oraison funèbre (14): *In colloquiis et conversationibus humanis illa in convivii hominum*

(9) Gall. Oriental., pag. 10.

(10) De Pseudonymis, pag. 273.

(11) Biblioth., pag. 490. Voyez-le aussi pag. 846, où il cite Rivet, tom. II Oper., pag. 1095 (il faut pag. 1065) qui vocat Villavencientium Hyperii interpolatorem et expilatorem.

(12) Joh. Albertus Faber, Decade Decadum, num. 36, Lipsiæ, 1689.

(13) Nic. Anton., Biblioth. hisp., tom. II, pag. 9.

(14) Apud Melchior. Adam, in Vitis Theol., pag. 397.

potula, et scurriles in colloquiis nugas ex animo fuit averatus, ita moderatis convivii, jucundisque amicorum confabulationibus nonnunquam interfuit.

(E) Il y a quelque différence entre le récit de Verheiden et celui de Melchior Adam.] Verheiden n'a fait qu'un éloge très-court, mais il y a dans l'autre beaucoup plus de narration et de suite chronologique. Celui-ci ne fait point voyager Hyperius en Espagne: il lui fait voir seulement les provinces d'Italie qui sont entre les Alpes et Bologne; il les lui fait voir, dis-je, pendant ses études de Paris, et avant le voyage de Louvain. Verheiden veut, au contraire, qu'Hyperius ait voyagé en Espagne et en Italie, après avoir étudié à Paris et à Louvain. Il le fait d'abord enseigner la philosophie à Marponrg, et puis la théologie. Melchior Adam ne dit rien de la profession en philosophie.

(F) J'ai de la peine à croire qu'Hyperius ait été moine.] L'extrait de son oraison funèbre ne parle point de cela: on peut donc s'assurer que Wigandus Orthius ne l'a point dit; car ce serait un fait que le bon Melchior Adam n'eût point passé sous silence, quand même il n'aurait donné qu'un extrait fort court, et non pas un long récit chargé de cent minuties. Je n'ai pas voulu néanmoins me fier à cette raison: j'ai cherché et trouvé enfin la harangue de Wigandus Orthius, et je n'y ai rien vu qui puisse faire soupçonner qu'Hyperius ait jamais été en religion. J'en conclus qu'il n'a jamais été moine. Qu'on ne m'aille pas objecter que je raisonne par l'argument négatif; je ne prétends pas plaider la cause de cette manière de raisonner (15); mais j'ose bien dire qu'elle paraît ici concluante, tant parce que celui qui a fait l'oraison funèbre d'Hyperius n'a pu ignorer s'il a été moine ou non, que parce que, s'il l'a su, toutes sortes de raisons l'obligeaient à le remarquer. On ne s'est pas avisé de se taire sur ces sortes de vérités à l'égard de Musculus, de Marlorat, de Pierre Martyr, de Zanchius, et de plusieurs autres piliers

(15) M. de Lauvoï a fait des livres sur l'autorité de l'argument négatif, et M. Thiers, entre autres, a combattu sa maxime.

de la réformation naissante qui étaient sortis des cloîtres : et il n'y a peut-être point d'homme plus incapable qu'Orthius de se taire sur des choses de cette nature , lui qui s'est cru obligé à débiter , dans une oraison funèbre , qu'Hypérius alla attendre ses hardes à Marpourg , parce qu'il savait qu'il y vivrait à meilleur marché que dans aucun lieu sur les bords du Rhin (16). Il débite cent particularités de cette force que Melchior Adam a fidèlement copiées. Ainsi je ne vois pas que M. Moréri ait pu dire sans se tromper qu'Hypérius se fit religieux dans l'ordre de saint Dominique , où il se distinguait par sa doctrine ; mais que depuis il apostasia lâchement. Il n'a été en cela que le copiste de Valère André , qui avait déjà débité ce mensonge. Ce bibliothécaire du Pays-Bas , qui s'est trompé d'ailleurs en mettant la mort d'Hypérius à l'an 1560, n'est point excusable de n'avoir pas dit au moins qu'Hypérius avait été ministre à Marpourg ; et Moréri qui l'a dit (17) doit être blâmé de son silence sur la profession en théologie. Son peu d'exactitude paraît aussi dans cette expression , *il donna dans les erreurs de Luther qu'il enseigna*. A quoi bon cette dernière remarque exprimée d'une façon vague ? Ne suffisait-il pas d'avoir donné la qualité de ministre protestant à Hypérius , dès la première ligne de l'article ? Cela n'emportait-il pas assez qu'Hypérius avait enseigné les dogmes des protestans ? Mais de plus il n'est pas vrai qu'Hypérius ait suivi la réformation de Luther. L'*index* des livres défendus (18) pouvait éclairer sur ce point-là M. Moréri.

(G) *Une partie de ses livres..... n'a vu le jour qu'après sa mort.*] Consultez l'Építome de Gesner , vous y verrez que plusieurs ouvrages d'Hypérius furent imprimés de son

(16) *Sciebat enim minoris se apud Callos interea posse vivere, quam uspiam ad Rheni ripas.*

(17) *Il a mal nommé la ville , l'ayant appelée Marpurg.*

(18) *On y lit , à la page 16 de l'édition in-fol. de 1667, Andreas Hyperius, seu Hyperius, theologus Calvino-zuinghianus , professor Marpurgensis. Konig , à la page 420 de sa Bibliothèque , le nomme théologien réformé : c'est la même chose , selon le style de l'Allemagne protestante , que théologien calviniste.*

vivant : ainsi je ne vois pas que l'on puisse l'alléguer comme un exemple de cette singulière modestie qui fait qu'un auteur renvoie après sa mort la publication de ses écrits , afin de n'être pas le témoin auriculaire de ses louanges. C'est à quoi doivent faire quelque attention ceux qui lisent dans un livre de M. Saldénus (19) ce que je m'en vais rapporter. *Cujus (contemptus famæ vel gloriæ propriæ) illustre exemplum autem præbuit theologus suus relate celebrimus Andreas Hyperius, de quo testis est Justus Vultejus (20), quod ideò post mortem demum in lucem prodire sua voluerit, quia gloriæ sibi nullam, nec vulgi applausus iis captabat.* *Hos enim (inquit) si tanti faciendos esse putasset, utique vivo ei frui illis licuisset.*

(19) *De libris, et eorum lectione, pag. 47.*

(20) *Vultej., in Dedic. Oper. Hyperii, præfix.*

HIPPARCHIA , femme du philosophe Cratès , avait été si charmée des discours de ce cynique , qu'elle voulut l'épouser à quelque prix que ce fût. Elle se vit recherchée par un bon nombre de soupirans dont la noblesse , les richesses , la bonne mine , étaient d'une grande distinction. On la pressa dans sa famille de se choisir un époux parmi ces rivaux ; mais rien ne fut capable de la détacher de Cratès. Elle déclara que Cratès lui tenait lieu de toutes choses , et que , si on ne la mariait point avec lui , elle se poignarderait. La famille , sur cette déclaration s'adressa à Cratès , et le pria d'employer son éloquence et toute son autorité auprès de la fille pour la guérir de sa passion. Il y employa tout son savoir-faire , sans rien gagner sur cette opiniâtre. Enfin , quand il vit que ses raisons et ses conseils n'avaient nulle force , il étala sa

pauvreté devant cette fille (A), il lui découvrit sa bosse, il mit par terre son bâton, sa besace et son manteau, et lui dit : *Voilà l'homme que vous aurez, et les meubles que vous trouverez chez lui; songez-y bien, vous ne pouvez pas devenir ma femme sans mener la vie que notre secte prescrit.* A peine eut-il cessé de parler, qu'elle déclara que le parti lui plaisait infiniment. Elle prit l'habit de l'ordre, je veux dire l'équipage des cyniques, et s'attacha tellement à Cratès, qu'elle rôdait partout avec lui, qu'elle allait en festin avec lui (B), et qu'elle ne faisait point scrupule de lui rendre le devoir conjugal au milieu des rues (C). C'était un des dogmes de la secte, qu'il ne fallait avoir honte d'aucun exercice corporel que la nature exige de nous (D). Hipparchia se trouvant un jour à dîner chez Lysimachus, avec l'athée Théodore, lui fit une objection subtile à laquelle il ne fit aucune réponse verbale (E) : il n'eut recours qu'à ses mains; et, quoi qu'il pût faire et dire ensuite, il trouva une femme très-résolue, et qui ne s'étonnait de rien (a). Elle fit des livres qui ne sont point parvenus jusques à nous (F). M. Moréri a fait quelques fautes dans cet article (G). Lorenzo Crasso en a fait aussi (H). J'oubliais de dire qu'Hipparchia et Métroclès, son frère, étaient nés à Maronéa (c). Ils flo-

rissaient au temps d'Alexandre. Du mariage d'Hipparchia et de Cratès sortit un fils nommé Pasiclès (d).

(d) Diog. Laërt., in Cratete, lib. VI, num. 88.

(A) Cratès étala sa pauvreté devant cette fille.} Personne n'a décrit ceci avec tant d'exactitude qu'Apulée : il prétend qu'Hipparchia répondit qu'elle avait assez songé à cette affaire, et qu'elle était persuadée qu'il n'était pas possible de trouver ni un plus beau ni un plus riche mari que Cratès, et qu'il n'avait qu'à la mener où il voudrait. Il la mena dans le Portique. C'était un des plus superbes bâtimens publics, et l'un des plus fréquentés que l'on pût voir dans Athènes, et il consuma là le mariage. Tout le monde l'aurait vu, et l'épouse était toute résolue à régaler de ce spectacle la compagnie; mais un ami de Cratès étendit son manteau autour d'eux, et leur fit par ce moyen une espèce de rideau qui arrêta la vue des assistans. Afin qu'on voie que je ne prêterais à mon auteur, je rapporterai ses paroles. *Adeoque is (Crates) cupiebatur, ut virgo nobilis, spretis junioribus prociis, ultro eum sibi optaverit. Cumque inter scapulum Crates retexisset, quod erat aucto gibbere, peramque eum baculo et pallium humi posuisset, eamque suppellectilem sibi esse puella profiteretur, eamque formam quam viderat : proinde sedulo consuleret, ne post querele causam caperet: enimvero Hipparche conditionem accepit. Janudulum sibi provisum satis, et satis consultum respondit : neque ditio rem maritum, neque formosio rem uspiam gentium posse invenire. Proinde duceret quò liberet. Ducit cynicus in Porticum. Ibidem, in loco celebri, coram luce clarissimâ accubuit : coramque virginem inminuisset, paratam pari constantiâ; nî Zeno procinctu palliastri, à circumstantis coronæ obtutu magistrum in secreto defendisset (1). M. Ménage (2) rapporte que les noces de Cratès et d'Hipparchia furent célébrées dans*

(a) Tiré de Diogène Laërce, in Hipparchia, lib. VI, num. 96 et seq.

(b) Idem, ibid., num. 94 et 96.

(c) Ville de Thrace qui a été nommée aussi Hipparchia. Menag., Not. ad Diog. Laërt., lib. VI, num. 96.

(1) Apulejus, in Floridis, pag. m. 350.

(2) In Historia mulierum philosopharum, ad calcem Diogen. Laërtii, pag. 497.

le Portique qu'on surnommait ποικίλη; mais il est certain que Clément d'Alexandrie ne le dit point; on peut seulement l'inférer de ses paroles. *A cause d'Hipparchia*, dit-il (3), *les Cynogamies étaient célébrées dans le Pœcile*. Le mot *Cynogamies* signifiait, selon le même M. Ménage (4), une fête que les cyniques célébraient à l'honneur et à la mémoire des noces de Cratès. Il ajoute que M. Petit, le médecin, a fait un très-beau poème sur les amours et les noces de ce cynique. Ce poème est intitulé *Cynogamia*. Plusieurs se souviendront ici d'un vers français rapporté par Furetière,

Voulerent, chauds de reins, faire noces de chien (5).

(B) *Elle allait en festin avec lui.*] Cela, et la coutume de trotter partout avec Cratès, étaient deux choses que les autres femmes grecques ne pratiquaient pas. Elles étaient recluses dans le centre du logis, n'y étaient abordées que de leurs parens, et n'allaient jamais en festin que chez des parens. Cornélius Népos, qui le rapporte, observe que les Romains avaient des manières toutes contraires à celle-là. Les femmes vivaient alors à Rome comme présentement à Paris. La mode d'Italie a bien changé : elle ressemble depuis long-temps à celle de l'ancienne Grèce, *altri tempi, altri costumi*. Voyons les paroles de Cornélius Népos (6). *Quem Romanorum pudet uxorem ducere in convivium? aut cujus materfamilias non primum locum tenet cœdium, atque in celebritate versatur? Quod multò fit aliter in Græciâ. Nam neque in convivium allibetur, nisi propinquoꝝ: neque sedet nisi in interiore parte cœdium, quæ γυναικωνίτης appellatur: quò nemo accedit nisi propinquo cognatione conjunctus.*

(C) *Elle ne faisait point de scrupule de rendre le devoir conjugal au milieu des rues.*] On ne s'étonnera point que la philosophe Hipparchia se soit mise au-dessus de la coutume à Pé-

gard des deux articles dont je viens de faire mention, puisqu'elle fut capable de fouler aux pieds la bienséance à l'égard de ce troisième point. Le mépris de la coutume ne saurait aller plus loin. Ce fut là un grand triomphe de l'amour : on lui sacrifia la vertu la plus naturelle au sexe, cette honte, cette pudeur, qui est mille fois plus enracinée dans le cœur des femmes que la chasteté même. Et, ce qui est plus étrange, Hipparchia fut préparée dès la première fois à cette impudence; il ne fallut point l'y conduire peu à peu et par degrés. Juvénal remarque que, quand il s'agit de satisfaire l'amour, rien ne paraît difficile aux femmes. Faut-il aller sur mer avec un mari dont elles sont dégoûtées, on ne saurait s'y résoudre, les incommodités de la mer sont trop grandes. Faut-il s'embarquer avec un galant, on a le meilleur estomac du monde, c'est un plaisir que la vie de matelot (7). Hipparchia justifie cette observation : elle était folle de Cratès; il voulait qu'on mît toute honte bas, *non aliter hæc sacra constant*, disait-il apparemment : elle le voulut aussi pour lui complaire. Plusieurs auteurs rapportent le fait : Sextus Empiricus (8) et Théodoret (9) le témoignent; j'en ai déjà cité d'autres : mais saint Augustin a eu sur ce sujet une pensée particulière; il a cru que les cyniques ne faisaient que des postures et de vains efforts. Le latin est plus propre que le français pour représenter son sentiment. *Illum* (Diogenem) *vel illos qui hoc fecisse referuntur, potiùs arbitror concubentium motus dedisse oculis hominum nescientium quid sub pallio gereretur, quàm humano premente conspectu potuisse illam peragi volupta-*

(7) *Fortem animum præstant rebus quas turpiter audent.*

Si jubeat conjux, durum est conscendere navim,

Tunc sentina gravis, tunc summus vertitur æer: Quæ mæchum sequitur stomacho valet. Illa maritum

Convomit, hæc inter nautas et prandet et errat

Per puppem, et duos gaudet tractare rudentes.
Juvénal, sat. VII, vs. 97.

(8) *Pyrrhoniarius Hypotyposcon*, lib. I, cap. XIV, pag. m. 31; et lib. III, cap. XXIV, pag. 152.

(9) *Serm. XII de Virtute activâ.*

(3) Ἐφ' ἧ καὶ τὰ κυνογάμεια ἐν τῇ ποικίλῃ ἐστέλετο. Propter quam in pœcile quoque celebrata fuerit Cynogamia. Clement. Alexand., Stromat., lib. IV, pag. 523.

(4) In Laërt., lib. VI, num. 96.

(5) Au mot rein. Ce vers est de Régnier : il regarde le combat des Lapithes.

(6) In præfat.

tem. *Ibi enim philosophi non erubescant videri se velle concumbere, ubi libido ipsa erubesceret surgere* (10). Un moderne s'est érigé en Caton contre ce père de l'église, et lui a fait une assez rude réprimande au sujet de cette pensée. *Quand il ajoute*, dit-il, *qu'il ne peut croire que Diogène, ni ceux de sa famille, qui ont eu la réputation de faire toutes choses en public, y prissent néanmoins une véritable et solide volupté, s'imaginant qu'ils ne faisaient qu'imiter sous le manteau cynique les remuemens de ceux qui s'accouplent, imposant ainsi aux yeux des spectateurs, bien qu'en effet ils ne pussent pas seulement bander le nerf en leur présence; c'est ce que je suis honteux de rapporter, et que je vous prie de considérer dans ses propres termes* (11). *Est-il possible qu'un si grand personnage ait permis à son imagination de pénétrer jusque dans ces secrets cyniques, et que la main de saint Augustin n'ait point fait de difficulté de lever le manteau de Diogène, pour nous y faire voir des mouvemens que la honte (bien que ce philosophe fût profession de n'en point avoir) lui faisait à lui-même cacher de son manteau* (12)?

(D) *Il ne fallait avoir honte d'aucun exercice corporel que la nature exige de nous.*] Voyez ce qui a été dit ci-dessus à la remarque (L) de l'article de Diogène. Quelques-uns croient que les cyniques eurent ce nom à cause qu'à l'imitation des chiens, ils s'accouplaient dans les rues avec leurs femmes: *Nam quid ego de cynicis loquar: quibus in propatulo coire cum conjugibus mos fuit? Quid mirum si à canibus, quorum vitam imitantur, etiam vocabulum nomenque traxerunt* (13)? Les cyniques prétendaient être fondés en raison; car, disaient-ils, s'il est juste de connaître sa femme, il est juste de la connaître en public: or il est juste de connaître sa femme, donc il est juste de la connaître en public.

(10) August., de Civitate Dei, lib. XIV, cap. XX.

(11) Il met ici le passage de saint Augustin.

(12) La Mothe-le-Vayer, dans l'Hexameron rustique, pag. 63, 64, 65.

(13) Lactantius, lib. III, cap. XV, Divinarum Institutionum.

Hoc illi canini philosophi, hoc est cynici, non viderunt proferentes contra humanam verecundiam, quid aliud quam caninum, hoc est immundam impudentemque sententiam, ut scilicet quoniam justum est quod sit in uxore, pulam non pudeat id agere, nec in vivo, nec in platea quolibet conjugalem concubitum devitare (14). J'ai rapporté ailleurs (15) un semblable raisonnement de Diogène. C'est le misérable sophisme, à dicto simpliciter ad dictum secundum quid. C'est comme qui dirait, *il est bon de boire du vin, donc il est bon d'en boire quand on a la fièvre*. Ces gens-là ne savaient pas qu'il y a plusieurs actions qui ne sont bonnes qu'en certaines circonstances, de sorte que l'omission de ces circonstances peut rendre mauvaise une action qui sans cela eût été bonne. Prêter de l'argent à son ami afin qu'il paie ses créanciers est une action très-louable: lui en prêter afin qu'il s'enivre ou qu'il joue est une mauvaise action. Il y a des actes essentiellement mauvais; ils ne peuvent jamais être bons, dans quelques amas de circonstances qu'on les fasse: mais il y a d'autres choses qui sont tantôt bonnes, tantôt mauvaises, selon les temps et les lieux, et les autres circonstances où on les commet. J'avoue que ceci ne suffit pas pour mettre à bout les cyniques; car ils pourraient tourner ainsi leur raisonnement. Lorsqu'une chose est bonne et juste en elle-même, il ne faut pas avoir honte de la commettre: or le devoir conjugal est en soi une chose bonne et juste; donc il ne faut pas avoir honte de le rendre: on peut donc le rendre légitimement en public; car si quelque chose pouvait gâter cette action publique, ce serait uniquement que l'on manquerait de honte dans des circonstances où l'on serait obligé d'en avoir. La difficulté est donc réduite à cette seule question: *faut-il avoir de la honte à rendre le devoir conjugal à la vue du public?* Belle demande, me dira-t-on, et qui en doute? Moi, répondrait Diogène, et

(14) August., de Civitate Dei, lib. XIV, cap. XX.

(15) Tom. V, pag. 526, au commencement de la remarque (E) de l'article DIOGÈNE le cynique.

prouvez moi que j'ai tort. On lui répondrait que la honte, par rapport à ces actions-là, est un sentiment naturel, et qu'ainsi c'est violer la nature que de n'avoir point de honte en ces occurrences. Mais, repliquerait-il, si c'était un sentiment naturel, il faudrait que les animaux qui suivent si fidèlement les instincts de la nature, cherchassent les ténèbres et les cachots pour travailler à la multiplication. Or rien n'est plus faux que cela. Il faudrait du moins que tous les hommes cherchassent en pareil cas la retraite la plus sombre, ce qui est encore faux; car plusieurs peuples dans les Indes travaillent à l'acte de la génération sous les yeux de tout venant. C'est ce que le célèbre pyrrhonien Empiricus observe (16), afin de montrer que la pratique ordinaire n'a point pour son fondement une loi immuable et éternelle de la nature, mais un simple droit coutumier, et une impression de l'éducation. Il aurait pu alléguer l'usage des MOSYNIENS, dont on verra ci-dessous l'article. Un auteur moderne a observé que certains peuples ont fait l'amour dans les temples mêmes, et qu'ils ont dit que si cette action déplaisait à la Divinité elle ne le souffrirait pas du reste des animaux (17). Il ajoute qu'une secte mahométane le pratique encore à présent, et que le *Nouveau Monde* nous a paru en cette innocence. On répliquerait à Diogène qu'il suffit que les nations civilisées soient sujettes à la honte, et qu'on ne se doit pas mettre en peine de ce que font les nations barbares: mais à son tour il répliquera que les peuples qu'on nomme barbares se sont beaucoup moins écartés de la règle de la nature que les peuples qui ont tant multiplié, selon les subtilités

de leur esprit, les lois de la bienséance et de la civilité, et qu'enfin le droit naturel n'étant point sujet à perscription, il est permis à chacun d'y rentrer en tout temps et en tout lieu, sans avoir égard au joug arbitraire des coutumes et de l'opinion des compatriotes.

Ceci soit dit pour montrer à combien d'égaremens la raison humaine peut conduire. Elle nous a été donnée pour nous adresser au bon chemin; mais c'est un instrument vague, voltigeant, souple, et qu'on tourne de toutes manières comme une girouette. Voyez comment les cyniques s'en servaient pour justifier leur abominable impudence. Je puis ajouter, pour l'honneur et pour la gloire de la véritable religion, qu'elle seule fournit de très-bonnes armes contre les sophismes de ces gens-là: car quand même on ne pourrait pas montrer dans l'Écriture un précepte exprès touchant les ténèbres dont on doit couvrir les privautés du mariage, il suffit de dire, en premier lieu, que l'esprit de l'Écriture nous engage à éviter tout ce qui pourrait affaiblir les impressions de la pudeur; et en second lieu, qu'il y a des textes précis qui nous défendent de rien faire qui choque la bienséance, ou qui scandalise notre prochain. Je ne sais si jamais aucun de ces casuistes qui ont tant abusé de leur loisir pour examiner des cas de conscience en quelque façon métaphysiques, s'est avisé de rechercher à quel genre de crime il faudrait réduire l'impudence d'un Cratès et d'un Diogène. Ils ne croyaient point qu'il y eût de loi divine sur cela, ni que l'on fût obligé de se conformer aux coutumes municipales. Ils croyaient qu'en ne s'y conformant pas on encourait tout au plus le blâme de rusticité et de peu de complaisance pour un usage reçu: être incivil, grossier, et mauvais observateur des modes, n'est pas une action criminelle ou mauvaise, moralement parlant. Que pourrait-on donc dire contre les cyniques à ne les condamner point par les vérités révélées? Je n'ai jamais lu quoi que ce soit sur ce point, et je ne sais si jamais personne a dit que présentement une action cynique serait seulement criminelle, 1^o. à cause du scandale donné au pro-

(16) Τὸ δημοσία γυναικὶ μίγνυσθαι, καίτοι παρ' ἡμῖν αἰσχρὸν εἶναι δοκοῦν, παρά τισι τῶν Ἰνδῶν, οὐκ αἰσχρὸν εἶναι νομίζεται. μίγνυται οὐκ ἀδιαφόρως δημοσία, καθάπερ καὶ περὶ τοῦ φιλοσόφου Κράτιτος ἀκηκόαμεν. *Publiè cum uxore congressi quamvis apud nos turpe esse videatur, apud quosdam ex Indis non videtur esse turpe. Congressiuntur enim indifferenter publicè, quemadmodum etiam de Cratete philosopho accepimus.* Sext. Empiricus, Pyrrhon. Hypot., lib. III, cap. XXIV, pag. 152.

(17) La Mothe-le-Vayer, Dialog. d'Orasius Tubero, pag. m. 165. Il cite Hérodote, lib. II.

chain ; 2°. à cause du mépris des coutumes municipales ; 3°. à cause de la négligence qu'on apporterait à conserver les barrières de la chasteté. Je suppose un homme persuadé que l'action en elle-même n'a pas été défendue nommément dans l'Écriture , et qu'elle n'est point contraire au droit naturel. Si elle y était contraire, les sentences qui ordonnent le congrès seraient tout autant de crimes pour le compte des juges.

Il y a sans doute des caustiques qui prendraient pour un plus grand crime la masturbation, ou le péché de mollesse que Diogène commettait en plein marché (18), que le congrès de Cratès et d'Hipparchia. C'est une chose étrange, et tout-à-fait scandaleuse, que de voir Chrysippe, ce célèbre et rigide stoïcien, donner des louanges à cette action de Diogène (19). Ce cynique n'aurait pas pu s'en justifier par son sophisme, *il est juste de rendre le devoir conjugal, donc il est juste de le rendre dans la rue* ; car son action est mauvaise et en secret et en public. Sextus Empiricus convient qu'elle passait pour détestable, encore que Zénon, le fondateur des stoïciens, l'eût approuvée, et que bien d'autres y eussent eu leur recours comme à une bonne chose. *Τότε αίσχρορρηγίῳ ἐπάρατον ὄν παρ' ἡμῖν, τὸ Ζήνων οὐκ ἀποδοκιμάζει, καὶ ἄλλους δὲ ὡς ἀγαθῶ τινὶ τούτῳ χρῆσθαι τῷ κακῷ πυνθανόμεθα. Quum prætereñ detestabile sit apud nos αίσχρορρηγίῳ, Zeno approbat, et alios quosdam ut bono quodam hoc usus malo accepimus* (20). Diogène se servait d'un autre sophisme ; il prenait pour une leçon de la nature ce que font certains poissons (21) : mais ce sophisme n'est pas meilleur que celui qu'on tirerait de la pratique des Lydiens *. Au reste,

(18) Voyez son article, remarque (L), tom. V, pag. 531.

(19) Ἐπαινεῖ τὸν Διογένην, τὸ αἰδέϊον ἀποτρίβόμενον ἐν φανερῷ, καὶ λέγοντα πρὸς τοὺς παρόντας. εἶβε καὶ τὸν λιμὸν οὕτως ἀποτρίβασθαι τῆς γαστρὸς ἡδυνάμεν. *Diogenem laudat qui in publico masturbasset, dixissetque adstantibus, utinam liceret sic etiam sanem attrito ventre pelleret.* Plut., de stoïcor. Repugnan., pag. 1044.

(20) Sexti. Empiricus, Pyrrhon. Hypot., lib. III, cap. XXIV, pag. 153.

(21) Voy. son art., citation (73), t. V, p. 532.

* Voyez dans mon Discours préliminaire, à

les cyniques eurent beau chercher des raisons pour colorer leur effroyable impudence, ils n'osèrent y continuer : l'indignation publique leur servit apparemment d'un frein plus rude que les idées de l'honnête. Saint Augustin remarque que la pudeur naturelle reprit le dessus dans ces gens-là. *Vicit tamen pudor naturalis opinionem hujus erroris, nam etsi perhibent, hoc aliquando gloriabundum fecisse Diogenem, ita putantem sectam suam nobiliorem futuram, si in hominum memoriam insignior ejus impudentia figeretur, postea tamen à cynicis fieri cessatum est : plusque valuit pudor, ut erubescerent homines hominibus, quam error, ut homines canibus esse similes affectarent* (22). Mais comme il y a toujours des exceptions aux règles les plus générales, nous voyons dans Lucien le cynique Pérégrin qui se rapproche de la conduite de Diogène. *Ἐν πολλῷ δὲ τῶν περισσώτων δῆμῳ ἀναφλῶν τὸ αἰδέϊον, καὶ τὸ ἀδιάφορον δὲ τοῦτο καλούμενον ἐπιδεικνύμενος. Multa autem in corond populi pudenda contractabat, et hæc indifferentia vocans ostentabat* (23).

Ceux qui trouveront étrange que je rapporte des obscénités aussi horribles que celles-là, auront besoin qu'on les avertisse qu'ils ne considèrent pas assez attentivement ni les droits ni les devoirs d'un historien. Tout homme qui fait aujourd'hui l'histoire ou d'un ancien philosophe, ou d'un autre personnage qui s'est acquis quelque nom dans les siècles précédens, est en droit de rapporter toutes les choses que les livres nous en apprennent, soit qu'elles méritent d'être louées, soit qu'elles méritent l'horreur et l'exécration des lecteurs ; et ; s'il se contentait de recueillir ce qui est louable, il remplirait très-mal les devoirs que la nature de son ouvrage lui impose. Lorsqu'on fait la vie de quelque moderne, on a plus de liberté ; car s'il a commis des actions très-sales qui soient inconnues au public, on peut les passer sous silence, selon qu'on juge qu'il faut prévenir certains inconvéniens qui

l'occasion de l'édition de 1697, les variantes des articles HIPPARCHIA et MALHERBE.

(22) De Civitate Dei, lib. XIV, cap. XX.

(23) Lucian., de Morte Pægr., pag. m. 767, tom. II.

pourraient naître de la publication de pareilles choses. Mais quand il s'agit d'un fait rapporté par cent auteurs, on n'est pas le maître d'un semblable ménagement : et si l'on choisit le parti de la suppression, l'on se charge d'un scrupule fort inutile ; car les lecteurs trouveront facilement par d'autres voies ce que vous voulez leur cacher. L'impudence de Diogène le cynique est si connue de tout le monde, qu'il en court même des quolibets qui ne sont fondés sur le témoignage d'aucun ancien écrivain. *Du Moustier me fit souvenir du livre du mesme Orléans, intitulé la Plante humaine à la Reyne ; ce titre est ridicule : cela me fait souvenir de Diogène Planto hominem* (24). Ces paroles sont du cardinal du Perron : une infinité de personnes débitent la même chose dans leurs entretiens familiers ; elle se trouve dans plusieurs livres ; on y soutient que Diogène tenant une femme entre les bras au milieu des rues, fut interrogé, *que faites-vous ?* et qu'il répondit, *φυτεύω ἄνθρωπον*, je plante un homme. Aucun ancien, que je sache, n'a fait ce conte ; et M. du Rondel, que j'ai consulté là-dessus, m'a répondu qu'il n'avait trouvé cela que dans des auteurs modernes. Or, puisque l'on fait courir sur l'effronterie de cet ancien philosophe un conte si mal fondé, on n'a garde d'ignorer ce qu'en ont dit les auteurs dont je cite les paroles. De quoi servirait-il donc que je supprimasse ces faits-là ? Il fallait du moins, me direz-vous, choisir des phrases qui missent un voile épais sur ces infamies. Je réponds que c'eût été le moyen d'en diminuer l'horreur ; car ces manières délicates et suspendues dont on se sert aujourd'hui quand on parle de l'impureté, n'en donnent pas autant de dégoût qu'en donnerait un langage plus naïf, plus fort, et par cela même plus rempli d'indignation, que l'auteur ne s'amuse pas à inventer des obliquités de style, qui, à proprement parler, ne sont qu'un fard. J'ajoute qu'il est plus utile, et plus important que l'on ne pense, de représenter naïvement les horreurs et les abominations que les philosophes païens ont approu-

vées. Cela peut humilier et mortifier la raison, et nous convaincre de la corruption infinie du cœur humain, et nous apprendre une vérité que nous ne devrions jamais perdre de vue ; c'est que l'homme a eu besoin d'une lumière révélée, qui suppléât au défaut de la lumière philosophique ; car vous voyez que les stoïciens (25), qui s'attachaient plus que les autres philosophes à la morale, et qui en avaient des idées fort sublimes, ont approuvé les obscénités effrontées de Diogène. C'est à eux que nous pouvons appliquer en particulier la déclaration générale de saint Paul contre les païens : *Se disant être sages, ils sont devenus fous* (26).

(E) *Hipparchia..... fit une objection..... à laquelle Théodore ne fit aucune réponse verbale.*] C'était un sophisme aisé à résoudre et à rétorquer. *Si je faisais, lui dit-elle, la même action que vous auriez faite justement, on ne me pourrait pas accuser d'avoir fait une action injuste : or si vous vous battiez vous-même, vous agiriez justement ; donc si je vous battais, on ne me pourrait pas accuser d'avoir fait une action injuste.* Théodore ne s'amusa point à lui répondre en logicien ; il se jeta sur elle, et lui défit le manteau. Selon la manière de s'habiller et de parler d'aujourd'hui, nous dirions qu'il lui leva la jupe. C'est l'explication que M. Ménage (27) donne à ces paroles de Diogène Laërce, *ἀνίσυρε δ' αὐτῆς θοιμάτιον*. Voilà une manière bien gaillarde et bien cavalière de répondre aux sophismes d'une femme. Hipparchia ne se décontenança point, et lorsque Théodore lui eut cité le vers d'une tragédie, où l'on représentait une femme qui avait quitté sa quenouille et ses fuseaux, elle lui répondit : Je me reconnais là, je suis cette femme ; mais croyez-vous que j'aie pris le mauvais parti, en aimant mieux employer mon temps à philosopher qu'à filer ? Voyons maintenant ce que Théodore aurait pu répondre s'il avait voulu s'en donner la peine. Répondant directement, il aurait pu dire que l'action de lui Théodore se

(25) *Ci-dessus, citations (19) et (20).*

(26) *Épître aux Romains, chap. I, vs. 22.*

(27) *Notis ad Laërt., lib. VI, num. 97, pag. 266.*

(24) *Perroniana, au mot d'Orléans, pag. m. 225.*

battant soi-même, et l'action d'Hipparchia battant Théodore, sont deux actions différentes, et non pas une action de la même espèce. Il y avait donc quatre termes dans le syllogisme d'Hipparchia. Afin que deux actions soient semblables, il faut que la relation, qui est dans l'une entre l'agent et le patient, soit aussi dans l'autre. Or cela ne se trouvait pas dans l'hypothèse d'Hipparchia. Que si Théodore avait voulu répondre par rétorsion, et embarrasser la femme de Cratès, il eût pu lui dire : Si je faisais la même action que votre mari aurait faite justement, on ne me pourrait pas accuser d'une action injuste. Or, votre mari agit justement quand il vous baise, *et cetera* : donc si je vous baisais, *et cetera*, on ne me pourrait pas accuser d'une action injuste. On aurait vu si Hipparchia, qui était fort dévergondée, eût osé répondre, en présence de témoins, *concedo totum*.

(F) *Elle fit des livres qui ne sont point parvenus jusqu'à nous.*] Suidas dit qu'elle composa *Hypothèses Philosophicas*; *Epichemata quedam*, et *Questiones ad Theodorum cognomento atheum*. La conjecture de M. Ménage est fort vraisemblable, qu'il faut lire dans Diogène Laërce (28), non pas *Φέρεται δὲ τοῦ Κράτητος βιβλίον ἐπιστολαί*, mais *φέρεται δὲ πρὸς τὸν Κράτητα βιβλίον ἐπιστολαί*. Il faudrait dire, selon cette conjecture, qu'Hipparchia publia des lettres qu'elle avait écrites à son mari, où elle philosopha noblement, et d'un style qui ressemblait à celui de Platon. Il faudrait dire de plus qu'elle composa des tragédies, où elle employa le haut style de la philosophie. Il serait fort étrange que Diogène Laërce, qui a fait la Vie de Cratès, eût parlé des écrits de ce philosophe dans la Vie d'Hipparchia. C'est pour lui sauver cette tache et cette incongruité que M. Ménage conjecture ce que l'on a vu ci-dessus.

(G) *M. Moréri a fait quelques fautes.*] Il ne devait pas dire que l'amour d'Hipparchia pour les sciences la porta à préférer Cratès à tous les partis qui se présentaient. C'était la personne de Cratès qu'elle aimait, et

ce fut pour l'amour de lui qu'elle se mit à philosopher. Il est vrai qu'il l'avait charmée par ses beaux et doctes discours : mais cela ne fait pas qu'on puisse dire que le choix qu'elle fit de ce philosophe, préférablement à tout autre homme, fût fondé sur ce qu'elle aimait les sciences. Il y a eu des filles et des femmes qui sont devenues amoureuses de quelques ministres en les entendant prêcher ; et qui les ont épousés préférablement à d'autres partis plus avantageux. Le savoir et l'éloquence de ces ministres étaient bien cause qu'on était devenue amoureuse d'eux ; mais ce n'était point l'amour des sciences ou des livres qui faisait qu'on se mariait avec ces messieurs. Si M. Moréri avait parlé de la correction (29) du passage de Laërce, il aurait pu dire que, selon cet historien, le style d'Hipparchia était semblable à celui de Platon, et qu'elle avait fait des tragédies ; mais n'en ayant point parlé, il n'a pu dire le reste raisonnablement.

(H)..... *Lorenzo Crasso en a fait aussi.*] Il ne cite que Diogène Laërce ; il a donc tort de dire, 1°. qu'Hipparchia étudia premièrement sous Métroclès, son frère ; 2°. qu'elle fut recherchée de plusieurs galans, à cause de sa jeunesse, et de ses richesses, et de sa beauté (30) ; 3°. qu'après de pouvoir suivre Cratès partout, elle s'habilla en homme ; 4°. qu'ayant disputé avec Théodore, qui niait la Providence, elle le convainquit par des preuves très-solides, et par des argumens incontestables (31). Lisez le corps de cet article, vous verrez que Lorenzo Crasso a pris de travers les paroles de Laërce. Les richesses, la beauté, la noblesse dont Laërce parle, ne conviennent qu'aux galans d'Hipparchia. Elle ne s'habilla point en homme afin de pouvoir suivre Cratès, mais parce qu'il lui déclara qu'il n'épouserait qu'une femme qui se sou-

(29) C'est celle de M. Ménage, de laquelle j'ai parlé dans la remarque précédente.

(30) *Quantunque come giovane, ricca, e bella desiderata venisse da molti, con tutto ciò ricusar volle ogni altro per Crate vecchio, ovvero, e mal d'apparenza.* Lor. Crasso, *Istoria de' Poëti greci*, pag. 296.

(31) *Riuscì così dotta che in disputa convinsè con solidissime prove ed incontrastabili ragioni, e con somma sua gloria Theodoro che negava la divina provvidenza.* Idem, *ibidem*.

mit à l'institut du cynisme. Enfin on a vu que dans la dispute qu'elle eut avec Théodore il ne s'agissait point de la Providence, ni d'aucun point de religion. On ne saurait comprendre combien les auteurs trompent les lecteurs.

d'une manière de censure qui sentait plus la chicane que l'esprit exact. Pline n'en juge pas si peu favorablement (c).

(c) *Hipparchus et in coarguendo eo* (Eratosthene) et *in reliquâ omni diligentia mirus*. Plin., lib. II, cap. CVIII.

HIPPARQUE, en latin *Hipparchus*, grand astronome, natif de Nicée dans la Bithynie (a), a fleuri entre la 154^e. et la 163^e. olympiade (A). Il nous reste encore un de ses ouvrages : c'est son commentaire sur les phénomènes d'Aratus (B). M. Rohault s'est fort abusé (C), lorsqu'il a dit que cet astronome ne connaissait point le mouvement particulier des étoiles fixes de l'occident à l'orient, qui fait varier leur longitude. Pline parle assez souvent d'Hipparque, et avec de grands éloges. Il le met au nombre de ces génies sublimes qui, par la prédiction des éclipses, firent connaître qu'il ne fallait point s'étonner de ces phénomènes (D), et que les dieux mêmes étaient soumis à des lois (E). Il l'admire d'avoir passé en revue toutes les étoiles, de les avoir comptées, et d'avoir marqué la situation et la grandeur de chacune ; ce qui mit ses descendants en état de découvrir non-seulement si elles naissent et meurent, mais même si elles changent de place, et si elles croissent ou diminuent. Nous apprenons par ce passage de Pline, qu'Hipparque attribuait à nos âmes une origine céleste (F). Strabon (b) accuse cet astronome d'avoir trop aimé à critiquer, et de s'être servi assez souvent

(A) *Il a fleuri entre la 154^e. et la 163^e. olympiade.*] La preuve qu'on en peut donner ne saurait être plus forte, puisqu'elle est tirée des observations astronomiques qu'il fit dans cet intervalle de temps. Ptolomée en a rapporté quelques-unes (1). Vossius a eu raison de placer Hipparque sous le règne de Ptolomée Philométor, et sous le règne de Ptolomée Evergètes, et de censurer Suidas qui s'est contenté de dire que cet astronome a vécu au temps des consuls romains : il aurait fallu marquer un temps moins vague, celui de la troisième guerre punique, et celui de la guerre de Numance. Jusque-là Vossius est très-bien fondé ; mais quand il dit qu'il s'accorde avec Suidas sur ce temps d'Hipparque (2), il s'oublie lui-même et il dit une fausseté ; car Suidas n'est pas plus d'accord avec Vossius sur ce point, qu'avec un auteur qui aurait placé Hipparque au commencement du IV^e. siècle de Rome, ou sur la fin du V^e. Calvisius (3) a eu tort de dire que Suidas a mis Hipparque 130 ans après le premier des Ptolomées. Un auteur français (4) ne s'abuse pas moins visiblement lorsqu'il assure qu'Hipparque a vécu du temps de Platon. M. Moréri, qui n'a eu que Vossius pour toute ressource dans cet article, ne devait-il pas y trouver un préservatif souverain contre les fautes qu'il a faites ? Il a mis Hipparque en l'an 570 et 80 de Rome, sous le règne de Ptolomée et Philométor Evergètes, rois d'Égypte. Ne devait-il pas faire répondre aux olympiades marquées par Vossius (5), le temps qui s'est écoulé depuis l'an de Rome 589, jusqu'à 625 ? Outre cela,

(1) *Huit* : la première dans le II^e. livre, et les sept autres dans le III^e. livre : voyez Vossius, de Scient. Mathemat., pag. 159.

(2) *Convenit de ætate Suidas*. Vossius, *ibid.*

(3) *Ad ann. mundi* 3665.

(4) *Contel*, du Calcul ecclésiastique, p. 189.

(5) *La 154^e. et la 163^e.*

(a) Suidas, pag. 1264.

(b) *Lib. I et II, passim.*

quand on dit tout court *Ptolomée*, c'est signe qu'on parle du premier prince de ce nom qui ait régné en Égypte : et il y a même très-peu d'écrivains exacts qui ne le désignent plus précisément. C'est donc une lourde faute que de se servir du mot *Ptolomée* simplement et absolument, lorsqu'on ne veut point parler de celui qui eut l'Égypte en partage après la mort d'Alexandre. Il est clair que M. Moréri ne parle point de celui-là, ou que s'il en parle, il commet une bévue ; car un homme qui a vécu en l'an 570 et 80 de Rome, ne peut pas avoir fleuri sous le premier Ptolomée, mort l'an de Rome 463. Il s'est trompé en une autre chose ; il a supposé qu'il y a eu un roi d'Égypte qui s'appelait Philométor Évérètes.

(B) *Il nous reste..... son commentaire sur les Phénomènes d'Aratus.*] C'est proprement une critique d'Aratus ; car Hipparque l'accuse d'avoir pillé les livres d'Eudoxe, et même dans les choses où Eudoxe s'était trompé. Il fait les mêmes reproches au grammairien Aratus qui avait fait un commentaire sur Aratus. Le premier qui ait mis au jour ce commentaire d'Hipparque est Pierre Victorius : le père Pétau en a donné une édition plus correcte, et il y a joint une traduction latine dont il est l'auteur (6). Les autres ouvrages d'Hipparque étaient de *constitutione stellarum inerrantium, et statione immotâ, deque menstruo lunæ motu secundum latitudinem*, etc. (7).

(C) *M. Rohault s'est fort abusé.*] Les grands mathématiciens comme lui ne sont pas pour l'ordinaire fort versés dans la connaissance des faits, et il leur échappe assez souvent des bévues historiques (8). Quoi qu'il en soit, voyons ce que dit cet habile cartésien, qui, par la seule orthographe du mot *Hipparque*, fait connaître qu'il n'entendait point le grec.

Hipparque, dit-il (9), a passé la plus grande partie de sa vie sans remarquer autre chose touchant les étoiles fixes, sinon qu'elles avaient un mou-

vement d'orient en occident, dans des cercles qui lui semblaient exactement parallèles à l'équateur ; ce qui lui fit conclure qu'elles étaient toutes enchâssées dans la solidité d'un même ciel (qu'on nomme le firmament) qu'il plaça au delà de toutes les planètes ; et parce qu'il n'estimait pas qu'il fût nécessaire que le ciel empruntât ce mouvement, qui est simple, de quelque autre ciel qui fût au-dessus de lui, il assura que c'était le dernier de tous les ciels, et que c'était lui qui servait à entraîner tous les autres du sens qu'il tournait, et ainsi que c'était le premier mobile. *Hipparque* ayant donc cette opinion que les étoiles fixes ne changeaient point de place dans le ciel, il estima qu'elles pouvaient servir pour déterminer les routes des planètes ; de même qu'on pourrait se servir de plusieurs rochers qui seraient dans la mer, pour marquer le cours des navires, qui ne laissent aucuns vestiges dans les lieux par où ils passent. Il employa donc son industrie à mesurer la distance qu'il y a de chaque étoile fixe à l'écliptique du soleil, ce qui s'appelle la latitude d'une étoile ; puis à déterminer le nombre des degrés et des minutes de l'écliptique, que l'on compte d'occident en orient, depuis le premier point du signe du bélier, jusqu'au point vis-à-vis duquel correspond chaque étoile, ce qu'on appelle sa longitude ; mais la mort l'ayant prévenu, ce n'a été que sa postérité qui a pu exécuter ses desseins. *Ptolomée*, qui vint environ deux cents ans après *Hipparque*, se proposa d'établir le mouvement des planètes ; et ayant eu la curiosité d'observer si son prédécesseur avait été exact à marquer les longitudes et les latitudes des étoiles fixes, il trouva que leur latitude était à la vérité telle qu'*Hipparque* l'avait marquée, mais que leur longitude était augmentée de deux degrés. Il conclut de là, qu'outre que les étoiles fixes se mouvaient d'orient en occident en vingt-quatre heures, elles avaient encore un autre mouvement d'occident en orient, dans des cercles parallèles à l'écliptique, suivant lequel, étant avancées de deux degrés en deux cents ans, c'était pour achever leur période entière en trente-six mille ans.

(6) Vossius, de Scient. Mathemat., pag. 160.

(7) *Idem*, pag. 159 ex Suidâ.

(8) *Confer quæ supra*, rem (R) du troisième duc de Guise, tom. VII, pag. 366.

(9) Rohault, Traité de Physique, tom. II, 11^e part., chap. VIII, pag. n. 35.

Et d'autant que le firmament ne pouvait avoir qu'un seul mouvement qui lui fût propre, il lui attribua le mouvement de trente-six mille ans, et assura qu'il empruntait le mouvement journalier d'orient en occident d'un ciel qui devait être au delà. Et c'est ainsi que l'on a commencé à croire que le premier mobile était un ciel qui ne contenait aucune étoile, et qui enveloppait le firmament.

M. Régis (10), qui est un autre cartésien fort habile, avance toute la même chose en moins de termes : mais M. Gadroys, autre excellent cartésien, a fort bien vu que la découverte du mouvement particulier des étoiles fixes vers l'orient doit être donnée à Hipparque (11). Apparemment il avait fait plus d'attention que les autres à une chose que Gassendi a rapportée. La voici. Les Chaldéens, les Égyptiens et les Grecs, avaient cru que toutes les étoiles fixes étaient posées dans la concavité du dernier ciel, et par conséquent du premier mobile, et qu'ainsi elles n'avaient que le mouvement d'orient en occident sur les pôles de l'équateur. Mais enfin Hipparque, 130 ans avant Jésus-Christ, trouva que cette hypothèse ne pouvait point subsister ; car ayant considéré que, selon l'observation de Timocharis, faite deux cents ans auparavant, il y avait 8 degrés entre l'épi de la Vierge vers l'occident, et le point de l'équinoxe d'automne, et que pour lui il ne trouvait que 6 degrés de distance entre cette étoile et ce point du firmament, il conclut qu'il fallait que les étoiles eussent un mouvement propre d'occident en orient sur les pôles de l'écliptique ; et qu'en cas que l'observation de Timocharis eût été juste, le progrès des étoiles fixes par ce mouvement particulier était d'un degré tous les cent ans. Il fit des traités sur cette nouvelle doctrine. *Quare et intellexit si Timocharis quidem ritè observasset, ac stellæ moveri sic perseverarent, peragi hoc motu unum gradum intra annos proximè centum. Intellexit præterea debere hunc mo-*

tum fieri secundum zodiacum, seu super eclipticæ polis ; idque prodidit tam in tractatu, quem inscripsit de Transgressu æquinocialium, solstitialiumque punctorum, quàm in eo, quem conscripsit de Anni magnitudine, ut apud Ptolomæum habetur (12). Notez que Gassendi ne marque pas exactement l'âge de Timocharis ; car cet astronome florissait environ la 121^e. olympiade, 130 ans seulement avant les premières observations d'Hipparque desquelles Ptolomée fasse mention. Cette faute de Gassendi est beaucoup plus tolérable que celle de M. Gadroys (13).

(D) *Pline.... le met au nombre de ceux qui par la prédiction des éclipses firent connaître qu'il ne fallait point s'étonner de ces phénomènes.*] Thalès fut le premier entre les Grecs qui sut deviner le temps des éclipses. Sulpitius Gallus, entre les Romains, commença à réussir dans cette espèce de prédictions, et il en donna un essai fort à propos la veille de la bataille où Persée fut vaincu (14). Hipparque après ces deux-là étendit beaucoup plus loin cette science ; car il fit des éphémérides pour six cents ans. *Post eos utriusque sideris cursum in sexcentos annos præcivnit Hipparchus, menses gentium, diesque et horas, ac situs locorum et visus populorum complexus, ævo teste laud alio modo quàm consiliorum naturæ particeps* (15). Pline le nomme sur cela le confident de la nature. Les éloges qu'il répand sur les astronomes à cette occasion me semblent très-bien fondés. *Viri ingentes supraque mortalium naturam, tantorum nuninum lege deprehensâ, et miserâ hominum mente absoluta in defectibus stellarum scelera, aut mortem aliquam siderum pavente..... Macti ingenio este cæli interpretes, rerumque naturæ capaces, argu-*

(12) Gassendus, *Physicæ sect. II, lib. III, pag. m. 596, primi volum. operum ex Ptolomæo 7, Almag. 2 et 3.*

(13) Il ne met que deux cents ans entre Timocharis et Ptolomée l'astronome, *Syst., pag. 30 ; et il y en fallait mettre plus de quatre cents.* Rohault, qui a mis deux siècles entre Hipparque et Ptolomée, tom II, part. II, pag. 36 de sa *Physique*, devait pour le moins imiter Gassendi, qui met deux cent soixante ans entre ces deux astronomes.

(14) Plinius, *lib. II, cap. XII.*

(15) *Idem, ibidem.*

(10) Régis, *Système de Philosophie, tom. III, pag. 42 et 43. Édition de Lyon, 1691, in-12.*

(11) Gadroys, *Système du monde, chap. II, pag. 27.*

menti repertores, quo deos homines- que vicistis. Quis enim hæc cernens, et statos siderum (quoniam ita placuit appellare) labores, non sua necessitati mortalis genitus ignoscat (16)? Cet éloge en prose vaut bien celui qu'on va lire en vers.

Felices animos, quibus hæc cognoscere primis,

Inque domos superos scandere cura fuit!
Credibile est illos pariter vitiosque locisque

Aliis humanis exeruisse caput.
Non Venus et vinum sublimia pectora fregit;
Officiumve fori, militiæve labor.

Nec levis arabitio, persuasque gloria fuco;
Magnarumve James sollicitavit opum.

Admovère oculis distantia sidera nostris;
Ætheraque ingenio supposuère suo.

*Sic petitur cælum: non ut ferat Oissan Olym-
pus,*

Summaque Peliculus sidera tangat apex (17).

Hipparque avait considéré avec tant de soin ce qui concerne les éclipses, qu'il avait marqué les proportions de leurs intervalles (18). Il remarqua que les éclipses de lune pouvaient revenir au bout de cinq mois, et les éclipses de soleil au bout de sept mois, et que le soleil peut être éclipsé deux fois dans l'espace de trente jours, à l'égard de différentes parties de la terre. *Intra ducentos annos Hipparchi sagacitate comper- tum est et lunæ defectum aliquando quinto mense à priore fieri, solis verò septimo: eundem bis in triginta die- bus supra terras occultari, sed ab aliis atque aliis hoc cerni.* Ces paroles de Plinie ont été mal entendues par quelques-uns. Il y a un très-savant homme qui a cru que par *intra ducentos annos*, il faut entendre que deux siècles sont nécessaires afin qu'une éclipse de lune succède à une autre au bout de cinq mois. Ce n'est point le sens de Plinie (19): son sens est qu'Hipparque depuis deux cents ans avait découvert cette proportion. La chronologie de Plinie est juste; il y avait deux siècles entre lui et ce fameux astronome.

(E)..... et que les dieux mêmes

(16) Plinius, lib. II, cap. XII.

(17) Ovid., Fastor. lib. I, vs: 297 et seqq.

(18) Plin., lib. II, cap. XIII.

(19) *Neque verò sensus est, ut existimavit vir aliqui extra ingenii aleam positus, expectandos esse annos ducentos ut recurrat lunæ defectus quinto mense, cum vel intra annos decem animadversum fuerit ætate nostrâ geminam ita recurrere.* Harduinus, in Plin., lib. II, cap. XIII, pag. 159, 160.

étaient soumis à des lois.] Il n'y a point d'inconvénient à dire que Dieu aime l'ordre et le bien par une loi nécessaire et indispensable; car, au contraire, ce serait une imperfection que d'être capable de violer cette loi. Mais c'est sans doute un défaut que d'être soumis à un ordre qui retarde ou qui affaiblit nos fonctions; et ainsi ceux qui prétendaient que les astres étaient des dieux devaient dire, pour raisonner conséquemment, que les astronomes avaient découvert le faible de la nature divine, et sa dépendance d'une loi très-onéreuse, qui l'assujettissaient à une espèce de mort, ou de pâmoison, ou d'esclavage. On me dira que le soleil n'est pas en soi-même moins lumineux pendant l'éclipse, qu'avant et qu'après l'éclipse: mais ne puis-je pas répondre qu'un courrier que l'on arrête ne perd rien de sa vigueur et de sa santé? c'est néanmoins une preuve de sa soumission à une loi onéreuse; c'est, en un mot, une marque de faiblesse que de voir qu'il ne peut pas continuer son chemin. Appliquez cela au soleil, vous trouverez que ses éclipses sont une preuve d'imperfection. Elles l'empêchent d'éclairer la terre; c'est un prince dont on arrête les courriers, et dont on suspend les fonctions. Si Plinie s'était proposé de raisonner, il n'eût pas tiré la conséquence qu'il a tirée de ce phénomène: il n'eût pas dit que cela nous doit consoler de notre mortalité (20); il eût dit que cela prouve que les astres ne sont point une nature divine.

(F) *Nous apprenons par un passage de Plinie, qu'Hipparque attribuait à nos âmes une origine céleste.]* Il est si beau, qu'en le rapportant tout entier, je suis sûr de faire plaisir à ceux qui n'aiment pas à changer de livre pour contenter pleinement leur curiosité. *Idem Hipparchus nunquam satis laudatus, ut quo nemo magis approbaverit cognitionem cum homine siderum, animasque nostras partem esse cœli; novam stellam et aliam in ævo suo genitam deprehendit: ejusque motu, quâ die fulsit, ad dubitationem est adductus,*

(20) Cette consolation seroit encore plus forte que celle dont se sert Lucrèce, tom. III, pag. 211, citation (8) de l'article BAUTRU (Guillaume).

anne hoc sæpiùs fieret , moverenturque et eæ , quas putamus affixas. Idemque ausus , rem etiam Deo improbam , annumerare posteris stellas, ac sidera ad normam expangere (21), organis excogitatis , per quæ singularum loca , atque magnitudines signaret : ut faciliè discerni posset ex eo , non modò , an obirent , nascerenturve , sed an omninò aliqua transirent , moverenturve ; item an crescerent , minuerenturque , cælo in hæreditate cunctis relicto ; si quisquam , qui rationem eam caperet , inventus esset (22).

(21) L'édition du père Hardouin porte ad nomen expungere.

(22) Plin., lib. II, cap. XXVI, pag. m. 182, 183.

HIPPOMANES. Il y a dans le projet de ce Dictionnaire un long article sur l'Hippomanes. Je ne le mets pas ici ; car j'ai changé le dessein que j'avais de donner indifféremment des articles réels et des articles personnels. Mais je donnerai cet article-là sur le pied de dissertation à la fin de cet ouvrage , tome XV.

HIPPONAX, poète grec , natif d'Éphèse , vivait , non pas dans la 23^e. olympiade , comme Eusèbe l'a débité (A) , mais dans la 60^e. , comme Pline le certifie (a). Ayant été chassé d'Éphèse par les tyrans Athénagoras et Comas (b) , il alla s'établir à Clazomène (B). Il était laid , petit et menu (c) : mais sa laideur a été par accident la cause de son immortalité ; car il n'est guère connu que par les vers satiriques qu'il composa contre deux sculpteurs (C) , qui avaient fait la figure la plus ridicule qu'il

leur avait été possible (d). Il lança sur eux une légion fulminante de vers iambiques , qui les désola de telle sorte , que le bruit a couru qu'ils s'étaient pendus de dépit. Pline soutient que cela est faux , et il le prouve par un grand nombre de statues qu'ils firent depuis ce temps-là dans les îles circonvoisines. Quelques auteurs ont écrit , qu'ils ne firent que quitter Éphèse où demeurait Hipponax (e). Quoi qu'il en soit , l'humeur et la veine satirique de ce poète le distinguèrent (D) , et le distinguent encore aujourd'hui fort particulièrement. Sa médisance n'épargna pas même ceux à qui il devait la vie (f). Il y en a qui prétendent qu'il mourut de faim (E). On remarque qu'encore qu'il fût petit et menu , il avait beaucoup de force , et qu'il jetait plus loin un vase vide que ne faisaient les autres hommes (g). Il ne serait ni le premier ni le seul qui aurait fait mourir des gens par des invectives (F).

(d) Plinius , lib. XXXVI , cap. V.

(e) Apud Tanaq. Fabrum , Vie des poètes grecs.

(f) "Ο καὶ τοκέων ἑο βλάβος. Qui etiam parentes suos allatavit. Anthol., lib. III, cap. XXV, num. 22, pag. m. 655.

(g) Metrodor. Scepsius , apud Athenæum , lib. XII, pag. 552.

(A) Il ne vivait pas dans la 23^e. olympiade , comme Eusèbe l'a débité.] Scaliger (1) le réfute par le passage de Pline ; il a donc cru que Pline ne s'est point trompé. Voilà qui est bien : mais il ajoute qu'Eusèbe a suivi Tatiens , et il nous renvoie à ses notes sur le numéro 908 , dans lesquelles on ne trouve rien qui appartienne à Hipponax. Cela n'est pas d'une grande exactitude. On

(a) Plin., lib. XXXVI, cap. V.

(b) Suidas, in Ἰππώνυξ.

(c) Ælian., Div. Hist., lib. X, cap. VI.

(1) Pag. 79.

peut aussi réfuter Eusèbe par le témoignage de Proclus (2), qui dit qu'Hipponax florissait sous le règne de Darius. Il entend sans doute le fils d'Hystaspes, dont le règne commença dans la 64^e. olympiade.

(B) *Il s'établit à Clazomène.*] De là vient que la poëtesse Sulpitia le désigne de cette façon :

*Nec trimetro iambo, nec qui pede fractus eodem
Fortiter irasci discit duce Clazomenio* (3).

Si ce que M. le Fèvre rapporte est vrai, savoir qu'Hipponax demeurait à Ephèse lorsqu'il se vengea de ceux qui l'avaient insulté sur sa laideur, il faut qu'il soit retourné dans sa patrie, ou que son bannissement n'ait point précédé cette aventure. Je n'ai rien trouvé dans Pline qui marque qu'Hipponax fût ou qu'il ne fût point d'Ephèse; que lui et les statuaires qu'il satirisa y demeurassent, ou qu'ils n'y demeurassent point. Cependant M. Dacier (4) nous assure que Pline est du sentiment de ceux qui disent que les vers de notre poëte firent quitter Ephèse à ses ennemis. MM. Lloyd et Hofman disent que Bupalus demeurait à Clazomène (5). Je crois que c'est un coup de raisonnement. On aura vu d'un côté qu'Hipponax se retira dans cette ville, et de l'autre que Bupalus le représenta grotesquement; et l'on aura conclu de ces deux faits que Bupalus séjournait à Clazomène.

(C) *Contre deux sculpteurs.*] C'étaient deux frères, dont l'un s'appelait Bupalus, et l'autre Athénis; ils étaient de l'île de Chio, fils d'Anthermus, dont le père s'appelait Micciade, et le grand-père s'appelait Malas. Tous ces gens-là avaient exercé de père en fils la sculpture dans cette île; de sorte qu'elle y pouvait être aussi ancienne que les olympiades (6). Pausanias (7) parle de Bu-

palus avec cloge, à l'occasion de la statue de la Fortune, et de celle des Grâces, qui se voyaient à Smyrne de sa façon. Il le fait antérieur à Pindare. Deux témoins comme lui et Pline méritent la préférence sur le scoliaste d'Horace (8), qui a dit que Bupalus était peintre, et qui a été suivi en cela par MM. le Fèvre (9) et Dacier (10), et par presque tous les dictionnaires (11). Suidas attribue à ces deux frères la profession de sculpteur; et parce qu'il a donné au dernier le nom d'Athénis, il a été cause que le père llardonin a tenu pour falsifié le passage de Pline où ce sculpteur est nommé *Anthermus*. Il a donc substitué à ce mot-là celui d'Athénis. Voyez la remarque (E), et l'article BUPALUS, tome IV.

(D) *L'humeur et la veine satirique le distinguent.*] Il en est sorti des proverbes que nous trouvons employés dans Cicéron (12): *Eum ad dictum jam tum puto esse Calvi Licinii Hipponacteo præconio*. Horace a joint Hipponax à Archilochus, pour avoir les deux plus grands modèles de la médisance (13). Voici les paroles de Pline: *Hipponacti notabilis vultus feclitas erat: quamobrem imaginem ejus lascivia jocosum ii proposuere videntium circulis. Quod Hipponax indignatus amaritudinem carminum dirinxit in tantum ut credatur aliquibus aut laqueum eos impulisse: quod falsum est*. Il y a dans l'Anthologie (14) trois ou quatre épi grammes qui représentent Hipponax encore terrible après sa mort. On y exhorte les passans à s'éloigner de son tombeau, vu que c'est un lieu d'où il sort une grêle épouvantable: *φεῦγε τὸν χαλαζεπῆ τάφον, τὸν φρικτὸν, fuge grandinantem tumulum horrendum* (15).

(8) In VI Epod.

(9) Vie des Poëtes grecs.

(10) Remarques sur Horace, tom. V, p. 151.

(11) Voyez la remarque (A) de l'article BUPALUS, tom. IV, pag. 255.

(12) Epist. XXIV, lib. VII ad Famil.

(13) In malos asperrinus
Parata tollo cornua.

Qualis Lycambæ spretus infido gener,
Aut acer hostis Bupalus.

Horat., VI Epod.

Voyez aussi Cicéron, de Nat. Deorum, lib. III.

(14) Lib. III, cap. XXV.

(15) Ibidem, num. 24, pag. m. 565.

(2) Apud Photium, Biblioth., pag. 983.

(3) De edicto Domitiani, inter Catalecta Virgilii, edit Lugd. Bat. 1617, pag. 247.

(4) Remarques sur Horace, tom. V, p. 151.

(5) Charles Étienne le dit aussi sous le mot Bupalus.

(6) Si quis horum familiam ad proavum usque retroagat, inveniet artis ejus originem cum Olympiadem origine cœpisse. Plinius, liv. XXXVI, cap. V.

(7) Pausan., lib. IV, pag. 140, et lib. IX, pag. 309.

(E) *Il y en a qui prétendent qu'il mourut de faim.*] Je ne crois pas qu'on ait d'autre fondement pour dire cela que ces deux vers :

*Utque parim stabili qui carmine lwsit Athenas,
Invisus pereas, deficiente cibo* (16).

Il y a des critiques qui prétendent qu'Ovide n'a point dit *Athenas*, mais *Athenin*, d'où il s'ensuivrait qu'il s'agirait ici d'Hipponax : *Qui primus iambum claudicare fecit, et scazonta in Bupalum et Athenin composuit, ut est apud Suidam, ut recte Ovidius, parum stabile, id est claudum carmen ei tribuat.* C'est ainsi qu'Alciat a parlé dans le chapitre XVIII du V^e. livre de ses Parergues. Turnèbe ne s'éloigne point de cette pensée : *Videtur, dit-il* (17), *de Hipponacte hoc intelligi qui claudicante et parum stabili versu, id est scazonte in Bupalum et Athenin inventus est Atheniensis : quo in carmine ne Athenis quidem pepererat. Quid tamen si pro Athenas, Athenin scribamus, quem ab eo probris oneratum accepimus? ne hanc quidem lectionem improbarem, etsi alteram delere non ausim.* M. de Boissieu (18), qui rapporte ces deux passages, remarque que Sanctius et Valérius les approuvent. Pour lui il embrasse de tout son cœur cette conjecture, et trouve fort vraisemblable qu'Ovide a mis l'un auprès de l'autre les deux vendeurs du vers iambique. Or il venait de parler d'Archilochus, et l'on sait par Denys d'Hallicarnasse (19), par Clément d'Alexandrie (20), par Rufin (21) et par la poëtesse Sulpitia (22), qu'Hipponax a inventé les scazons. M. de Boissieu pouvait reprendre Turnèbe de ce qu'il a dit que les deux ennemis d'Hipponax étaient d'Athènes, car Pline dit expressément qu'ils étaient de l'île de Chio, et qu'ils le marquaient sur leurs ouvrages : *Quibus subjecerunt carmen non vitibus tantum censerit Chium, sed et operibus Anthemi*

filiorum (23). Ce que dit Turnèbe, qu'Hipponax n'épargna point la ville d'Athènes dans les vers qu'il fit contre ces deux sculpteurs, n'a nul fondement; c'est un coup en l'air. Un ministre allemand (24) ayant appliqué à Hipponax les deux vers d'Ovide, poursuit ainsi : *Ex Plinio nimirum compertum est Athenim vel Athenam sculptorem in Hipponactis scripta incurrisse, carmina ejus sustulisse maledicu, authorem verò lethali inedia fuisse confectum.* Pline ne dit rien de semblable.

(F) *Il ne serait ni le premier ni le seul qui aurait fait mourir des gens par des invectives.*] Avant lui Archilochus avait écrit des satires qui avaient contraint deux ou trois personnes à se pendre (25). Poliagnus, maltraité dans une comédie, se pendit (26). Il ne se faut pas étonner qu'une satire jette dans ce désespoir, puisqu'une simple censure a produit quelquefois cet événement funeste. Pythagore, ayant repris un peu rudement l'un de ses disciples en présence de plusieurs personnes, lui causa un si noir chagrin, qu'il l'obligea à s'étrangler, et depuis ce temps-là ce grand philosophe ne censura plus personne qu'en particulier. *Πυθαγόρου δὲ τραχύτερον ἐν πολλοῖς γνωρίμα προσερχθέντος, ἀπάγγασθαι τὸ μειράκιον λέγουσιν· ἐκ τούτου δὲ μηδέποτε τὸν Πυθαγόραν αὐθις ἄλλου παρόντος ἄλλον νοθεύησαι. Fecerunt, adolescentulum quendam à Pythagorâ, cui operam dabat, multis presentibus compellatum asperius, suspendio vitam finivisse, atque ab eo tempore Pythagoram nunquam alio presente quenquam corripuisse* (27). Diodorus Cronus mourut de chagrin pour avoir été insulté par un roi d'Égypte, sur ce qu'il n'avait pu résoudre les difficultés de logique que Stilpon lui avait proposées à la table de ce roi (28). Il y a eu des censures qui, sans faire mourir la personne censurée, ont causé une douleur si per-

(23) Plin., lib. XXXVI, cap. V.

(24) Spizelius, in Fel. litterat., pag. 718.

(25) Voyez l'article ARCHILOCHUS, remarque (C), tom. II, pag. 276.

(26) Ælian., Var. Hist., lib. V, cap. VIII.

(27) Plutarch., de Discrim. Adulat. et Amici, pag. 79, F.

(28) Diog. Laërt., lib. II, num. 112. Voyez aussi Pline, lib. VII, cap. LVII.

(16) Ovid., in Ibin, vs. 525.

(17) Adversar., lib. IX, cap. XXV.

(18) Comment. in Ibin., pag. 100, 101.

(19) Lib. de Interpr.

(20) Stromat., lib. I.

(21) De Metris Comicis.

(22) Ses vers ont été cités dans la remarque (B).

cante, qu'elle a fait attenter à la vie du censeur. L'architecte Apollodore perdit la vie pour avoir marqué à l'empereur Hadrien les défauts d'un temple que ce prince avait fait construire (29). Les derniers siècles nous fournissent des exemples de tous ces divers effets de la censure. Muret avait connu un homme qui était tombé dans une si profonde tristesse, à cause de quelques vers qu'on avait faits contre lui, qu'il en mourut. Et à propos de cela, cet écrivain allègue Platon, qui conseillait à tous ceux qui aiment leur renommée de se garder bien de l'inimitié des poètes. *Lacessiti (poëtæ) ita se ulciscuntur, ut interdum eos à quibus offensus erant, ad mortem adegisse narrentur. Nam præter id quod de Archilochæ accepimus, novi ego qui hæc ætate tantum versibus suis inimico dolorem inusserit, ut ex eo ille sit mortuus.... quocirca Plato in Minoë præcipit iis qui bonæ famæ studiosi sunt, ut diligenter caveant, ne cum poëtis inimicitias suscipiant* (30). On prétend que George de Trébizonde mourut de chagrin après avoir vu les fautes de sa traduction de Ptolomée censurées par Régiomontanus, et que les fils du défunt empoisonnèrent le censeur (31). J'ai dit ailleurs (32) qu'on a cru que Jason Dénores serait mort de déplaisir par la lecture de la réplique du Guarini, s'il avait assez vécu pour voir sortir cet ouvrage de dessous la presse. *Les zélés calvinistes..... publièrent un libelle si sanglant contre Quintin,.... que ce docteur plus sensible, qu'il ne devait être, se mit au lit après avoir lu ce libelle, et n'en releva plus* (33). Il avait harangué pour le clergé dans l'assemblée des états du royaume, l'an 1560 : ce fut la critique de sa harangue qui le fit mourir. Grégoire de Valence, ayant lu un passage de saint Augustin, autrement qu'il ne fallait en présence de Clé-

ment VIII (34), fut convaincu de la falsification ; après quoi le pape lui dit (35), *est-ce ainsi que vous prétendez tromper l'église de Dieu ?* « Ces paroles furent comme un coup » de foudre qui abattit Valencia, et » le fit tomber évanoui en présence » du pape : il mourut deux jours » après. » Voyez dans l'article CÉRASI un autre coup du même pape. « M. de l'Étoile reprenait hardi- » ment, et brusquement, et avec » une sévérité étrange, ce qui ne » lui plaisait pas dans les choses » qu'on exposait à son jugement. On » l'accuse d'avoir fait mourir de » regret et de douleur un jeune » homme qui était venu de Lan- » guedoc, avec une comédie qu'il » croyait un chef-d'œuvre, et où il » lui fit remarquer clairement mille » défauts. » C'est de M. Pélisson (36) que j'emprunte ces paroles. Philippe II, roi d'Espagne, ne censura pas d'une façon moins meurtrière que le roi d'Égypte dont j'ai parlé. « Le cardinal Espinosa mourut pour » avoir ouï proférer à Philippe II » ces seules paroles de disgrâce, » *Cardenal, yo soy el presidente.* » Et le même roi disant à un secré- » taire qui avait versé de l'encre sur » quelque expédition, au lieu d'y » mettre de la poudre, *este es el tintero, y estotra* (37) *la salvadera,* » le perça si avant avec ces deux ou » trois mots, qu'il ne se retira de sa » présence que pour aller au lit de » la mort (38). » On a des exemples qui prouvent que quelques auteurs ont assassiné leurs critiques. Le Murtola, enrageant de voir que le cavalier Marin l'avait ruiné de réputation par une satire, lui tira un coup de pistolet au milieu des rues de Turin : il le manqua, quoiqu'il eût mis cinq balles dans son pistolet, et qu'il eût tiré de bien près ; mais il avoua que son dessein n'avait pas été de blesser, mais de tuer le Marin (39). Voici ce qu'on lit dans M. Bail-

(29) Xiphilina, in Hadriano, pag. m. 258.

(30) Muretus, Variac. Lect. lib. VIII, cap. I.

(31) Naudé, Considérations sur les Coups d'état. Voyez aussi M. de Thou, liv. XC.

(32) Dans l'article GUARINI, remarque (B), tom. VII, pag. 204.

(33) Varillas, Histoire de Charles IX, tom. I, pag. m. 18.

(34) Morale pratique des jésuites, tom. III, pag. 122. On y corrige une fausseté du 1^{er} tome.

(35) Morale pratique, tom. I, pag. 268.

(36) Histoire de l'Académie française, pag. m. 322.

(37) Je crois qu'il faudrait dire *esta era*.

(38) La Mothe-le-Vayer, lettre LIII, pag. 411 du X^e tome.

(39) Voyez l'Anti-Baillet, tom. I, num. 95.

let (40). « François Robortel , ayant » censuré quelques ouvrages de Bap- » tiste Égnace Vénitien , pensa être » tué d'un coup de baïonnette que » cet Égnace lui donna dans le » ventre pour répondre à la cri- » tique. » On cite *Joh. Imperial. Musæi Histor. pag. 61*, et *Theoph. Spizel. de Felic. literat. comment. 4, pag. 485*. Voici les paroles d'Imperialis : *Cum Alciato pariter, aliisque clarissimis ejus avi luminibus, internecinas prope simultates exercuit (Robortellus) quo factum ut semel Venetiis Baptista Egnatius optimus ac doctissimus vir crebris ab eo laceratus injuriis, educto senili gladiolo in eum impetum facere non dubitavit.*

Si j'avais dispersé ceci en divers endroits de mon ouvrage, j'aurais évité la censure de ceux qui appelleront cette remarque *un fatras de petits recueils*. Mais comme je cherche la commodité de mes lecteurs plutôt que la mienne, je veux bien, aux dépens de cette censure, leur épargner la peine de rassembler ce que j'aurais dispersé.

J'ajoute un nouvel exemple aux précédens. *Un poëte ayant osé présenter au pape Urbain VIII un ouvrage dont le sujet, la conduite et les vers étaient indignes d'un chrétien, il lui reprocha avec tant de chaleur son impudence, que ce misérable en mourut de douleur et de confusion.* Vous trouverez ces paroles à la 3^e. page d'un livre que le père Ménétrier fit imprimer à Paris, l'an 1681, et qui s'intitule *des Représentations en musique anciennes et modernes*.

(40) Jugemens des Savans, tom. I, pag. 66.

HYSIPYLE, fille de Thoas, roi de l'île de Lemnos, sauva la vie à son père lorsque les femmes de cette île firent un massacre général de tous les hommes qui l'habitaient (a). Elle ne le sauva pas ouvertement : il fallut qu'elle fit accroire qu'elle s'en était dé faite ; et, sur cette suppo-

sition, les autres femmes la choisirent pour leur reine (b). Les Argonautes abordèrent quelque temps après dans l'île de Lemnos, et y furent reçus avec tous les témoignages de la plus étroite amitié, car les femmes de l'île n'avaient point tué les hommes par aucune indifférence pour le sexe masculin (A), mais plutôt par un esprit de vengeance qui témoignait qu'elles étaient fort sensibles aux doux plaisirs de l'amour. Les Argonautes se délassèrent des fatigues de la mer entre les bras de ces veuves tout autant qu'ils voulurent ; et Hypsipyle ne s'oublia pas : elle s'attacha à leur chef, et fut bientôt grosse de deux garçons. Si en cela sa destinée n'est point semblable à celle de Didon (B), elle l'est en ce que Jason ne fut pas moins inconstant qu'Énée (C). Voyez dans le Supplément de Moréri ce que devint Hypsipyle, lorsque ses sujettes eurent appris qu'elle n'avait pas tué son père.

(b) *His mihi pro meritis (ut falsi criminis astu parta fides), regno et solio considerare patris supplicium datur.* Hypsipyle, apud Statium., Theb., lib. V, vs. 320.

(A) *Les femmes de l'île de Lemnos n'avaient point tué les hommes par aucune indifférence pour le sexe masculin.*] Elles ne se portèrent à ce massacre que parce que les hommes n'avaient plus affaire avec elles, et qu'ils se divertissaient uniquement avec des esclaves qu'ils avaient amenés du pays de Thrace (1). Ils en usaient ainsi, parce que leurs femmes étaient devenues si puantes, qu'ils n'en pouvaient approcher sans un extrême dégoût (2). Cette puanteur était un effet de la colère de Vénus ; soit que cette déesse se fâchât de ce qu'elles avaient négligé de

(a) Apollodorus, lib. I.

(1) Apollodorus, lib. I.

(2) Idem, ibidem.

lui faire des sacrifices pendant quelques années (3) ; soit qu'elle eût conçu de l'aversion pour l'île de Lemnos , à cause qu'elle y avait été surprise en flagrant délit (4) ; car ce fut là que les dieux la virent couchée avec Mars. D'autres (5) disent que Médée, jalouse d'Hypsipyle, jeta dans l'île de Lemnos certaines drogues qui causèrent cette puanteur aux femmes. On ajoute que dans la suite des siècles elles sentaient si mauvais tous les ans à certain jour, que leurs maris, et même leurs propres enfans, ne pouvaient durer auprès d'elles. On dispute si la puanteur était dans leur bouche, ou sous leurs aisselles. Eustathius (6) est pour le premier sentiment, et Dion Chrysostome (7) pour le second. Voici quelques vers de Stace, où Hypsipyle représente le funeste état de l'île sous l'interrègne de l'Amour :

*Protinus à Lemno teneri fugistis Amores,
Mortis Hymen, versaque faces, et frigida justis
Cura tori : nullò redeunt in gaudia noctes,
Nullus in amplexu sopor est : odia aspera
ubique,
Et furor, et medio recubat discordia lecto* (8).

Cet interrègne parut si insupportable, qu'on se porta au massacre dont j'ai parlé.

(B) *En cela sa destinée n'est point semblable à celle de Didon.*] Car les amours de la pauvre Didon avec Énée furent stériles, et c'est ce qui la désolait. J'ai marqué ailleurs (9) la différence qui se trouve entre son goût et le goût des femmes de ces derniers siècles. Celles-ci, abandonnées par leurs galans à l'ouverture de la campagne, sont ravies que les plaisirs du quartier d'hiver se soient passés sans aucune génération. Je me sers de cet exemple sans exclure ceux qui concernent les personnes d'un autre état; je m'en sers, dis-je, parce qu'il me semble que le séjour des

Argonautes dans l'île de Lemnos peut fort bien être comparé à un long quartier d'hiver. Au reste, Hypsipyle a protesté, dans l'ouvrage d'un poète latin, qu'elle ne se maria avec l'aimable Jason qu'à son corps défendant.

..... *Cinerem furiasque meorum
Testor, ut externas non sponte aut crimine
tædas
Attigerim, scit cura Deum) etsi blandus Jason
Virginibus dare vincla novis* (10)

Mais un poète grec l'en représente si amoureuse dès la première vue, qu'elle lui offre son royaume.

..... *Εἰ δέ κεν αὖθι
Ναιετάειν ἐθέλοις, καί τοι ἄδου, ἦ τ' ἄν
ἔπειτα
Πατὴρὸς ἐμοῖο Θόαντος ἔχουσι γέρας.
..... Sin verò hîc
Sedem figere velis, idque allubescat tibi, cau-
sa nihil erit, quoniam
Augearis præmiò Thoantis genitoris mei* (11).

Valérius Flaccus tout de même la représente atteinte au vif des charmes de ce héros, et toute prête à l'épouser la première fois qu'elle le voit :

..... *Unius hæret
Alloquio, et blandos paulatim colligù ignes,
Jan non dura thoris, Veneri nec iniqua re-
versæ* (12).

(C) *Jason ne fut pas moins inconstant qu'Énée.*] Il l'abandonna elle et ses deux enfans, et continua son voyage; de sorte que c'est une des héroïnes dont Ovide a rapporté les tristes plaintes et les tendres gémissemens sur le malheur de se voir abandonnées par des galans à qui elles n'avaient rien refusé. Ariadne, l'aïeule d'Hypsipyle (13), avait éprouvé le même destin. Voyez dans Ovide ses plaintes contre Thésée. Je fais une réflexion sur cette matière. Les auteurs mythologiques et les écrivains des romans modernes ont tenu des routes bien différentes : ceux-là s'approchent trop de l'histoire; ceux-ci s'en éloignent trop; je ne considère que la description des rûeurs, ou que le portrait qu'ils nous donnent d'un héros. Dans la mythologie les héroïnes sont non-seulement trop amoureuses, mais aussi trop prodigues de leurs faveurs : les héros

(3) *In insulâ Lemno mulieres Veneri sacra aliquot annos non fecerant.* Hyginus, cap. XV. Voyez aussi Apollodore, lib. I; Stace, Theb., lib. V; et le scoliate d'Euripide, in Ilecub.

(4) Lactantius in Statium, lib. V Thebaïd.

(5) Myrtitus Lesbios, lib. I Lesbiacorum, apud scholiasten Apollonii in lib. I Argonaut.

(6) In Iliad., lib. I.

(7) Oratione XXXIII.

(8) Statius, Theb., lib. V, vs. 70.

(9) Dans l'article GARNACHR, remarque (B), tom. VII, pag. 42.

(10) Statius, Theb., lib. V, vs. 454.

(11) Apollonius, lib. I, vs. 827.

(12) Val. Flaccus, lib. II, vs. 353.

(13) Thoas, père d'Hypsipyle, était fils de Bacchus et d'Ariadne.

ne sont pas constans ; ils engrossent les héroïnes , on font ce qu'il faut pour cela , et puis ils se moquent d'elles. Cela ressent trop l'histoire , et n'est point de bon exemple ni pour l'un , ni pour l'autre sexe (14). Il vaut mieux prendre l'extrémité opposée , comme on fait dans nos romans ; il vaut mieux , dis-je , en dépit du vraisemblable , forger des héros et des héroïnes qui ne fassent aucune faute.

(14) *On peut dire de ces narrations l'Historias peccare docentes d'Horace, od. VII, lib. III.*

HIRPINS, peuple d'Italie dans le pays des Samnites. Ils furent ainsi nommés à cause qu'un loup (a) fut leur conducteur lorsqu'ils allèrent établir une colonie. Quelques-uns disent que le jour d'une grande solennité ils marchaient sur le feu sans se brûler (A) ; mais il y a quelque apparence que c'est leur attribuer ce qui ne convient qu'aux Hirpes (B), qui demeuraient dans un autre lieu de l'Italie. Il y avait anciennement d'autres fêtes où l'on voyait le même spectacle (C).

(a) *Dans la langue des Samnites, un loup s'appelait hirpus. Strab. lib. V, pag. 173.*

(A) *Quelques-uns disent qu'ils marchaient sur le feu sans se brûler.*] Varron , qui détruisait autant qu'il pouvait les superstitions , ayant parlé d'un onguent , ajoute tout aussitôt cette remarque : les Hirpins s'en frottent la plante des pieds lorsqu'ils doivent marcher sur le feu. *Varro ubi expugnator religionis , ait , cum quoddam medicamentum describeret : eo uti solent Hirpini ambulaturi per ignem , medicamento plantis unguent* (1). Ces paroles ne fournissent aucune ouverture sur la situation de ces Hirpins ; de sorte que l'on ne saurait décider si Varron parle d'un peuple qui fit partie de la nation des Samnites , ou si , comme

Servius , il donne le nom d'Hirpins à des gens qui habitaient près du mont Soracte dans l'Étrurie , et qui s'appelaient proprement Hirpes. Beaucoup de gens s'imaginent que Varron a voulu parler du peuple sannite qu'on nommait Hirpins ; si ç'a été sa pensée , il y a beaucoup d'apparence que la conformité des noms l'a trompé. Ceux qui marchaient sur le feu étaient distincts des Samnites , et demeuraient assez loin d'eux. Ils s'appelaient Hirpes et non pas Hirpins : le commentateur Servius s'est trompé à l'égard du nom ; et cette première méprise en a attiré quelques autres concernant la situation de ceux qui cheminaient sur le feu le jour de la fête solennelle du mont Soracte : c'est ce que nous allons voir.

(B)... *Ce qui ne convient qu'aux Hirpes.*] Virgile ne nomme point ceux qui marchaient sur le feu ; il fait seulement entendre qu'ils étaient voisins du mont Soracte.

*Summe Deum, sancti custos Soractis Apollo,
Quem primi colimus, cui pineus ardor aceruo
Pascitur, et medium freti pietate per ignem
Culiores nullâ premimus vestigia prunâ.
Da, pater, hoc nostris aboleri dedecus ar-
mis* (2).

Mais Servius leur donne le nom d'Hirpins : *Soractis*, dit-il en commentant ce passage de Virgile , *mons est Hirpinorum in Flaminia collocatus*. Il ajoute que cette montagne est consacrée aux dieux infernaux , et qu'un jour , pendant que l'on offrait à Pluton un sacrifice , il survint des loups qui enlevèrent du feu les entrailles de la victime : les bergers les poursuivirent , et s'engagèrent dans un antre d'où il sortait une mortelle vapeur. Cela fut cause d'une grande peste , dont il y eut un oracle qui leur promit la cessation , pourvu qu'ils imitassent les loups , c'est-à-dire qu'ils vécutent de rapine. Ils le firent , et de là vint que ces peuples furent nommé *Hirpini Sorani*, c'est-à-dire les loups de Pluton ; car *Hirpus* est le nom des loups en la langue des Sabins , et *Soranus* est le nom de Pluton. Quand on consulte Strabon et Plin , l'on ne peut douter que Servius n'ait bronché ici assez lourdement. Il a confondu les noms

(1) Servius , in *Æneid.* , lib. XI, vs 787.

(2) Virg. , *Æneid.* , lib. XI, vs. 785.

et l'histoire de deux peuples différens. Strabon (3) rapporte que parce qu'un loup en la langue des Samnites se nomme *hirpus*, et qu'un loup servit de guide à un peuple qui vint établir une colonie dans le pays des Samnites, ce peuple fut nommé *Hirpini*. Pour ce qui est de Pline, il assure que dans le pays des Hirpins il y a un lieu où l'on ne saurait entrer sans mourir. *In Hirpinis Amsancti ad Mephitis œdem, locum quem qui intravere moriuntur* (4). Virgile décrit plus amplement ce maudit lieu, et remarque non-seulement qu'il en sortait une maligne vapeur, mais aussi que c'était un soupirail de l'enfer (5). Le mont Soracte n'avait rien de cette nature; la vapeur qui en sortait n'était funeste qu'aux oiseaux; Pline l'assure formellement: *Alibi volucris tantum, ut Soracte vicino urbi tractu* (6). Il est donc visible que Servius n'a donné cette montagne pour un lieu consacré à Pluton, et voisin d'une caverne qui tuait les hommes, que parce qu'il a brouillé pêle-mêle ce qui convenait aux Hirpins et ce qui appartenait aux Hirpes. Voyez Saumaise sur Solin page 85.

Si l'on veut savoir ce que les anciens auteurs disent des Hirpes, on sera bientôt content. Les Hirpes étaient un petit nombre de familles au pays des Falisques, proche de Rome, qui marchaient impunément sur le feu. On voyait ce spectacle tous les ans au mont Soracte, le jour qu'on faisait un sacrifice solennel à Apollon. Les Hirpes se promenaient sur les bûchers sans se brûler, et pour cela ils obtenaient beaucoup d'exemptions. *Haud procul urbe Romæ in Faliscorum agro familiæ sunt paucæ quæ vocantur Hirpi; hæ sacrificio annuo quod fit ad montem Soractem Apollini, super ambustam ligni struem ambulantes non aduruntur, et ob id perpe-*

tuo senatus-consulto militiæ omniumque aliorum munerum vacationem habent (7). Solin a cru copier fort fidèlement, et ne s'est pas aperçu qu'il altérait une circonstance notable. Il s'est exprimé d'une manière à signifier que les Hirpes passaient au travers des flammes: *Impunè insultant ardentibus lignorum struibus, in honorem divinæ rei flammis parcentibus* (8). Cependant Pline n'a point dit cela: il insinue clairement qu'ils ne marchaient que sur la braise; et l'on ne peut pas douter qu'ils ne se bornassent à cela, puisque Varron a prétendu qu'ils se frottaient d'un certain onguent la plante des pieds. Considérez aussi le *multâ premimus vestigia prunâ* de Virgile, et les expressions des auteurs qu'on va citer, et vous ne douterez pas que Saumaise ne blâme justement Solin (9). Un poëte postérieur à Virgile nous apprend que ceux qui marchaient sur le feu passaient trois fois à cette épreuve chargés des entrailles des victimes, qu'ils portaient après cela sur les autels d'Apollon:

Tum Soracte satum præstantem corpore et armis

*Æquanum nascens, patrio cui ritus in arvo,
Cum pius arcitenens accensis gaudet æcervis,
Ecta ter innocuos latè portare per ignes;
Sic in Apollineâ semper vestigia prunâ
Inviolata teras, victorque vaporis ad aras
Dona serenato referas solemnia Phœbo* (10).

Nous avons vu que la fête du mont Soracte, où les marcheurs sur le feu jouaient si bien leur partie, était consacrée à Apollon; mais nous l'allons voir consacrée à une autre divinité. Strabon (11) observe qu'au pied de la montagne de Soracte, il y avait une ville nommée Féronia. C'était aussi le nom d'une déesse que l'on vénérait extrêmement dans ce canton. On célébrait un sacrifice admirable dans le *lucus* de cette déesse. Certains hommes, que l'esprit de cette divinité saisissait, marchaient à pieds nus sur un tas de braise, et n'en souffraient aucun mal. "Hc

(3) Lib. V, pag. 173.

(4) Plin., lib. II, cap. XCIII, pag. m. 240.

(5) *Est locus, Italiae medio sub monibus altis, Nobilis, et famâ multis memoratus in oris, Amsancti vales.*

Hic specus horrendum, et sævi spiracula Divis

Monstrantur: ruptoque ingens Acheronte vorago

Pestiferas aperit fauces.

Æneid., lib. VII, vs. 563.

(6) Plin., lib. II, cap. XCIII, pag. 240.

(7) *Idem, lib. VII, cap. II, pag. m. 10.*

(8) Solin., cap. II.

(9) *Sed is est Solinus: verba tantummodò curat rerum securus quas digerit, miræ ubique ablepsis incusandus.* Salmas., Exercit. in Plin., pag. 86.

(10) Silius Italicus, lib. V.

(11) Strab., lib. V, pag. 156.

(φερωνίας) τέμενός ἐστιν ἐν τῷ τόπῳ θαυμασὴν ἱεροποιαν ἔχον· γυμνοῖς γὰρ ποσὶ διεξίασιν ἀνθρακίαν καὶ σποδιὰν μεγάλην οἱ κατεχόμενοι ὑπὸ τῆς δαίμονος ταύτης ἀπαθείς. *Ibi est lucus Feroniæ, in quo sacrificium perpetratur mirabile: correpti enim ejus numinis afflatu homines nudis pedibus prunarum ardentium struem illæsi perambulant* (12). Il se faisait tous les ans une assemblée solennelle en ce lieu-là, où l'on étoit régalez de ce spectacle. Il n'est pas glorieux aux anciens qu'on les voie si peu d'accord sur des faits qui ne pouvaient être que de notoriété publique.

(C) *Il y avait anciennement d'autres fêtes où l'on voyait le même spectacle.* Il y avait à Castabala dans la Cappadoce un temple de Diane surnommée Perasia. Les prêtresses de ce temple marchaient pieds nus sur la braise sans se brûler. Strabon n'en parle que par ouï-dire. *Οπου φασι τὰς ἱερείας γυμνοῖς ταῖς ποσὶ δι' ἀνθρακίης βεδίξεν ἀπαθείς. Ubi aiunt sacrificas mulieres illæsis pedibus per prunas ambulare* (13). Il y a eu des charlatans dans ces derniers siècles, qui ont fait des choses bien plus surprenantes (14) que tout ce qu'on conte des Hirpes et de ces prêtresses. Mais pour mettre dans une plus grande conformité les anciens abus de religion et les nouveaux, je dirai ici ce que j'ai ouï raconter à feu M. Fremont d'Abanceourt, qui, comme zélé huguenot, étoit devenu, pendant le séjour qu'il fit à Lisbonne, un très-bon registre des forfanteries des moines. Il contait qu'il y a en Espagne (15) un certain couvent qui fournit toutes les années un moine qui s'enferme dans un four chaud, et se tient là quelques heures habillé de simple toile. Il en sort à la vue d'une multitude de gens qui prennent cela pour un grand miracle. Cette affaire apporte un bon revenu à ce couvent, et vaut bien la peine d'accoutumer peu à peu un religieux à supporter la chaleur. Je ne compte pas tous les artifices qui peuvent entrer là-dedans.

(12) *Idem, ibidem.*

(13) *Idem, lib. XII, pag. 370.*

(14) Voyez le Journal des Savans de 1677, pag. 54 et 222, édition de Hollande.

(15) Il nommait l'endroit; je l'ai oublié.

HOBBS (THOMAS), l'un des plus grands esprits du XVII^e. siècle, naquit à Malmesbury en Angleterre le 5 d'avril 1588 (A). Il avait fait de grands progrès dans les langues (B), lorsqu'à l'âge de quatorze ans il fut envoyé à Oxford, où il étudia pendant cinq années la philosophie d'Aristote. Il entra ensuite chez Guillaume Cavendish, qui peu après obtint le titre de comte de Devonshire; il y entra, dis-je, pour être le gouverneur de son fils aîné. Il voyagea en France et en Italie avec son disciple; et, s'étant aperçu qu'il ne se souvenait guère ni de son grec ni de son latin, et que la philosophie d'Aristote, dans laquelle il avait fait beaucoup de progrès, étoit méprisée des plus sages têtes, il s'appliqua tout entier aux belles-lettres dès qu'il fut de retour en son pays. Thucydide lui ayant paru préférable à tous les historiens grecs, il le traduisit en anglais, et il publia cette traduction l'an 1628, afin de faire voir aux Anglais dans l'histoire des Athéniens les désordres et les confusions du gouvernement démocratique (C). L'an 1629, il s'engagea à conduire en France un jeune seigneur anglais (a); et il s'attacha à l'étude des mathématiques pendant ce voyage (D). L'an 1631, il entra chez la comtesse de Devonshire (b), qui avait un fils âgé de treize ans qu'elle lui donna à instruire, et qui trois ans après voyagea sous sa conduite en France et en Ita-

(a) Il s'appelait Gervais Clifton. Le père de son premier disciple étoit mort l'an 1626, et ce disciple l'an 1628.

(b) Veuve du comte de Devonshire, père de son premier disciple.

lie. Pendant le séjour qu'il fit à Paris il s'appliqua à l'étude de la physique, et surtout à examiner les causes des opérations sensibles des animaux. Il s'entretenait sur cela avec le père Mersenne de jour en jour. Il fut rappelé en Angleterre l'an 1637 : mais ayant prévu la guerre civile, dès qu'il eut fait réflexion aux choses qui se passèrent dans les premières séances du parlement de l'an 1640, il alla chercher à Paris une retraite agréable, pour philosopher tranquillement avec le père Mersenne, avec Gassendi et avec quelques autres grands hommes. Il y composa le traité *de Cive* (E), dont il ne publia que peu d'exemplaires, l'an 1642. Il enseigna les mathématiques au prince de Galles, qui avait été contraint de se retirer en France, et il donna tout le temps qu'il avait de reste à composer son *Léviathan* (F), qu'il fit imprimer en Angleterre l'an 1651. Il se tenait encore à Paris. Quoiqu'il eût donné des preuves de sa foi selon le rite de l'église anglicane (G), on ne laissa pas de le décrier auprès des évêques, et avec tant de succès, qu'il reçut ordre de ne plus se trouver chez le roi (c). Cela fut cause qu'il s'en retourna en Angleterre, où, pour un homme d'un si grand mérite, il se tint d'une façon assez obscure chez le comte de Devonshire (H). Il retira de son état peu éclatant cet avantage, c'est qu'il eut plus de loisir pour travailler à son livre *de Corpore*, et à quelques autres * (I) : il reçut de grands té-

moignages d'estime de Charles II, rétabli l'an 1660 (K). Depuis ce temps-là jusques à sa mort il s'appliqua à ses études, et à résister aux attaques de ses adversaires qui étaient en très-grand nombre. Il conserva l'usage de son esprit jusques à sa dernière maladie (L), quoiqu'il ait vécu plus de quatre-vingt et onze ans. Sa longue vie a toujours été celle d'un parfaitement honnête homme. Il aimait sa patrie, il était fidèle à son roi, bon ami, charitable, officieux. Il a néanmoins passé pour athée; mais ceux qui ont fait sa vie * soutiennent qu'il avait des opinions très-orthodoxes sur la nature de Dieu (M). On a dit aussi qu'il avait peur des fantômes et des démons (N). Ils soutiennent que c'est une fable. Ils avouent de bonne foi que, dans sa jeunesse, il aima un peu le vin et les femmes (d); et que néan-

deux ouvrages composés ou traduits par Hobbes : son petit Traité de logique a été, dit M. Barbier, traduit en français par M. Des-tutt-Tracy, à la fin de la troisième partie de ses *Elémens d'idéologie*.

* *Thomæ Hobbes Angli, Malmesburiensis philosophi, Vita*, Carolopoli, 1681, in-8°, contenant trois pièces : 1°. *Thomæ Hobbes Malmesburiensis Vita*, attribué quelquefois à Hobbes, mais que Wood dit être de Rymer; 2°. *Vita Hobbiana auctarium*, dont l'auteur est Richard Blackburn, médecin, mort en 1716 (et non Radulphus Bathurst, comme Bayle l'avait d'abord dit, erreur dont il convient lui-même dans sa lettre à Coste, du 8 avril 1704); 3°. *Thomæ Hobbes Malmesburiensis Vita carmine expressa, auctore seipso*. Cette dernière pièce avait été publiée à Londres dans les premiers jours de janvier 1680, trois semaines après la mort de Hobbes. Une réimpression des trois pièces parut en 1682, et c'est cette édition que possédait Bayle. On peut, pour plus de détails, consulter une note de Desmaiseaux sur la lettre de Bayle, du 8 avril 1704.

(d) *Ætate adhuc intra juventutis terminis constante (licet verum fateri) nec abstemius fuit, nec μισόγυνος*. Vita Hobbesii, pag. 104.

(c) Voyez la remarque (F).

* Chauffepié donne la liste de quarante-

moins il vécut dans le célibat , pour n'être pas détourné des études de philosophie. Il avait beaucoup plus médité que lu (O); et il ne s'était jamais soucié d'une grande bibliothèque. Il mourut le 4 de décembre 1679, chez le comte de Devoushire , après une maladie de six semaines (e).

(e) Tiré de sa Vie , imprimée l'an 1682.

(A) Il naquit à Malmesburi... le 5 avril 1588. Sa mère , épouvantée par les bruits qu'on faisait courir de l'approche de l'armée navale des Espagnols , accoucha de lui avant terme. C'est donc une chose bien surprenante qu'il ait tant vécu. Le père d'Hobbes était ministre (1).

(B) Il avait fait de grands progrès dans les langues. Avant que de sortir de l'école de Malmesburi pour aller à l'académie d'Oxford, il avait traduit en vers latins la Médée d'Euripide. *Tantos autem jam adhuc in ludo literario degens in literaturâ tam latinâ quàm græcâ progressus fecit , ut Euripidis Medeam simili metro latinis versibus eleganter expresserit* (2).

(C) Les désordres et les confusions du gouvernement démocratique. J'ai connu des gens d'esprit qui s'étonnaient que dans des royaumes où l'autorité du prince n'a guère de bornes , on permit aux instructeurs de la jeunesse de se servir des livres des anciens Grecs et Romains , où l'on trouve tant d'exemples de l'amour de la liberté , et tant de maximes anti-monarchiques. Mais cela n'est pas plus surprenant que de voir que les états républicains souffrent que leurs professeurs en droit expliquent le code et le digeste , où il y a tant de principes qui supposent l'autorité suprême et inviolable de l'empereur. Voilà donc deux choses qui semblent également surprenantes , et qui au fond ne doivent surprendre personne ; car , mettant à part plusieurs raisons que l'on pourrait alléguer , ne peut-

on pas dire que les mêmes ouvrages qui contiennent le poison ou par rapport aux monarches , ou par rapport aux républicains , contiennent aussi l'antidote ? Si vous voyez d'une part les grandes maximes de la liberté , et les beaux exemples du courage avec lequel on l'a maintenue ou recouvrée ; vous voyez de l'autre les factions , les séditions , les bizarreries tumultueuses , qui ont troublé , et enfin ruiné ce nombre infini de petits états qui se montrèrent si ennemis de la tyrannie dans l'ancienne Grèce. Ne semble-t-il pas que ce tableau soit une leçon bien capable de désabuser ceux qui s'effarouchent de la seule idée de monarchie ? Hobbes le croyait (3) , puisqu'il publia dans cette vue la version d'un historien d'Athènes. Tournez la médaille , vous trouverez que ce tableau sera propre à donner une instruction bien différente de celle-là , et à fortifier l'horreur pour la monarchie : car d'où vient , demandera-t-on , que les Grecs et les Romains ont mieux aimé être exposés à ces confusions , que de vivre sous un monarque ? Cela ne vient-il point de la dure condition où les tyrans les avaient réduits ? Et ne faut-il pas qu'un mal soit bien rude , bien insupportable , bien déplorable , lorsqu'on veut s'en délivrer à un si haut prix ? Il est certain que la description , que l'histoire nous a conservée , de la conduite qu'ont tenue plusieurs monarches , donne de l'horreur et fait dresser les cheveux. Ne m'objectez point qu'ordinairement parlant on a causé plus de désordres par les conspirations qui ont fait cesser la tyrannie , qu'il n'y en eût eu dans la patience. Ne me représentez point ce que j'ai dit ci-dessus dans l'article d'Hiéron II (4). Les Syracusains , qui avaient joui d'un très-grand bonheur sous le long règne de ce prince , perdirent bientôt patience sous son successeur , qui gouvernait tyranniquement. Ils le tuèrent qu'il ne faisait que commencer la deuxième année de son règne ; et peu après ils firent mourir les deux filles d'Hiéron et ses trois petites-filles. De ces cinq dames il y en

(1) Vita Hobbesii , pag. 32.

(2) Idem , pag. 33.

(3) Voyez la remarque (Q) de l'article de PICILES , tom. XI.

(4) Remarque (E) , pag. 127.

avait trois contre qui ou n'avait aucune plainte à former, et qui s'étaient réfugiées, pour ainsi dire, au pied des autels. N'était-ce pas ôter une tyrannie pour en établir une plus grande (5)? Tite-Live (6) a-t-il tort de remarquer à ce sujet-là que le peuple est incapable de se tenir dans la médiocrité; humble jusqu'à la bassesse quand il obéit, insolent au dernier point quand il commande? Le massacre de ces cinq dames ne fut point l'action de quelques particuliers sans avis: il fut commandé par le sénat et par le peuple de Syracuse; et cela lorsque la mémoire d'Héliéron était encore toute fraîche; prince qu'ils avaient aimé si tendrement et si jusciement. L'iniquité de leur barbare décret fut si visible, qu'ils la connurent bientôt; ils le révoquèrent; mais cela ne servit de rien, il était déjà exécuté. *Tandem vulneribus confectæ, cum omnia repressent sanguine, exanimis corruerunt, cædemque per se miserabilem, miserebiliores casus fecit; quod paulò post nuntius venit, mutatis repente ad misericordiam animis, ne interficerentur. Ira dein de ex misericordiâ orta, quod adeò festinatum ad supplicium, neque locus penitendi aut regressus ab irâ relictus esset. Itaque fremere multitudo* (7). Les factions ne finirent point par l'extirpation entière de la famille royale; elles s'accrurent de jour en jour, et renversèrent en peu de temps la liberté et la souveraineté de la patrie. Elles exposèrent mal à propos Syracuse à l'inimitié des Romains, qui l'assiégèrent et la subjuguèrent. Silius Italicus décrit assez bien le chaos où cette ville tomba, après avoir fait mourir le tyran Hiéron et ses parentes. Ce fut un chaos dont les Romains surent tirer une conquête fameuse. La dis corde de la ville les encouragea à l'assiéger.

*Sævos namque pati fastus, juvenemque
cruento
Flagrantem luxu, et miscentem turpia duris,
Haud ultra faciles, quos ira metusque coquebat*

(5) *Ne tyrannos ulciscendo, quæ odissent scelera ipsi imitarentur.* T. Livius, lib. XXIV, pag. 393. C'est ce qu'Héracléa, fille d'Héliéron, représentait à ses meurtriers.

(6) *Voyez ses paroles, dans ce volume, citation (21) de l'article HIÉRON II, pag. 128.*

(7) Titus Livius, lib. XXIV, cap. XXVI.

*Jurati obruncant, nec jam modus ensibus,
addunt
Femineam cædem, atque insontum rapta sororum
Corpora prosternunt ferro, nova sævit in armis
Liberias, jactatque jugum: pars Punica castra.
Pars Italos et nota volunt: nec turba furentum
Desit, quæ neutro sociari sedere malit* (8).

Représentez tout ceci tant que vous voudrez, vous n'en ferez point un bon argument auprès des personnes préoccupées contre la monarchie: ou vous répondra que de cela même qu'on ne peut remédier à ses désordres que par des maux si affreux, vous devez conclure qu'elle est un grand mal.

(D) *Il s'attacha à l'étude des mathématiques pendant ce voyage.*] C'est dommage qu'il ait attendu si long-temps à s'y appliquer (9): il avait plus de quarante ans lorsqu'il commença cette étude; et c'est ce qui a été cause qu'il n'a pu se perfectionner autant qu'il eût été nécessaire, pour ne donner pas de prise à ses critiques. Sa destinée a été semblable à celle de Scaliger. Au reste, il connut parfaitement pourquoi il faut étudier les mathématiques: ce n'est pas afin de connaître les propriétés des angles, ou des nombres, ou des lignes, ou des superficies; mais afin d'accoutumer son esprit à une solide méthode de raisonner et de prouver. *Euclidi operam dare cœpit, non tam demonstrationum materiâ allectus, quàm perspicuitate, certitudine, et indivisâ rationum serie delectatus. Non enim mathematicas artes admiratus est vir perspicacissimus, ob laterum et angulorum affectiones, aut numerorum, linearum, superficierum, corporumve mutuas inter se proportionales (de homogeneis intelligo quantitibus) subtiliter indicatas; quippe istiusmodi omnia à communi vitâ remotiora facile animadvertit; licet ad praxin relata usus non adeò contemnendi; sed quòd methodo ipsis propriâ intellectus ad rerum cognitionem optimè duceretur, atque difficilia inveniendi, vera asse-*

(8) Sil. Italicus, lib. XIV, pag. m. 589.

(9) *Dolendum nobile hoc ingenium eodem quo et magnum Scaligerum infortunio laborasse, quod mathematicis studiis... serius paulò animum adject Vita Hobbesii, pag. 40.*

rendi, falsa redarguenti certissimâ ratione imbueretur (10).

(E) Il composa à Paris le traité de Cive.] Il en fit une édition de peu d'exemplaires à Paris, l'an 1642. Il la revit peu après, et il l'augmenta de la manière que cet ouvrage a paru dans l'édition d'Amsterdam, 1647. Ce fut Sorbière qui procura cette seconde édition. Il fit plus; car il traduisit ce livre en français*, et le publia en cette langue (11). Hobbes se fit beaucoup d'ennemis par cet ouvrage; mais il fit avouer aux plus clairvoyans qu'on n'avait jamais si bien pénétré les fondemens de la politique. Je ne doute point qu'il n'ait outré plusieurs choses; cela est ordinaire à ceux qui écrivent pour combattre un parti contre lequel ils ont conçu beaucoup d'aversion. Hobbes était indigné contre les principes des parlementaires (12): leur conduite était cause qu'il vivait hors de sa patrie, et il apprenait tous les jours, dans le lieu de son exil, que leur rébellion triomphait de l'autorité royale. Il passa dans une autre extrémité: il enseigna que l'autorité des rois ne devait point avoir de bornes; et qu'en particulier l'extérieur de la religion, comme la cause la plus féconde des guerres civiles, devait dépendre de leur volonté. Il y a des gens qui croient qu'à ne considérer que la théorie, son système est très-bien lié, et très-conforme aux idées qu'on se peut former d'un état bien affermi contre les troubles. Mais, parce que les plus justes idées sont sujettes à mille inconvéniens quand on les veut réduire en pratique, c'est-à-dire, quand on les veut

commettre avec une horrible cohue de passions qui règne parmi les hommes, il n'a pas été malaisé d'apercevoir bien des défauts dans le système politique de cet auteur. Il pouvait répondre que le système opposé enferme, même dans la théorie, un principe nécessaire de confusion et de rébellion. Quoi qu'il en soit, on prétend que l'amour de la patrie lui inspira le dessein de cet ouvrage, et qu'il eut en vue de désabuser sa nation des faux principes, qui y produisaient un mépris horrible de l'autorité royale. *Grassante interim per Angliam civili bello, Hobbius pro summo in patriam amore, quod bonum et fidelem sublitum maximè decuit, populares suos sanioribus quàm quæ hactenus obtinuerant principijs imbuere, exacerbatos hominum animos ad pacis et concordie rationes revocare, et in summæ potestatis obsequium addictiores præstare annis est. Quare reliquis posthabitis studiis, quantum ipsi suppetiit temporis politicæ scientiæ impendens, librum de Cive (cujus pauca iluntaxat exemplaria Parisiis 1642 evulgaverat) revisit, et notis utilibus adauxit, in quo subditorum contra summum imperatorem conjurationes rebellionisque, et immanes illas de principe regnis vitæque exuendo opiniones penitus damnavit: potestati Civili Jura ab Ecclesiasticis caliginosorum temporum beneficio præcepta restituit, et dirum sectariorum hydram, effrænem nempe conscientiæ libertatem, heroico ausu perdomuit (13).* On ne sera pas fâché, je m'assure, de trouver ici le jugement de M. Descartes sur cet ouvrage de Hobbes. Je juge, dit-il (14), que l'auteur du livre de Cive est le même que celui qui a fait les trois mêmes objections contre mes Méditations (15). Je le trouve beaucoup plus habile en morale qu'en métaphysique, ni en physique: quoique je ne puisse nullement approuver ses principes ni ses maximes, qui sont très-mauvaises et très-dangereuses, en ce qu'il suppose tous les hommes méchans, ou qu'il leur donne sujet de l'être. Tout son

(10) *Ibid.*, pag. 39.

* Joly reproche à Bayle d'avoir oublié un écrit anglais de Hobbes: *du Corps politique ou Élémens du Droit*, Londres, 1650, in-12, traduit en français par Sorbière, et imprimé en 1652. Les *Ouvrages philosophiques et politiques de Thomas Hobbes* (contenant les *Élémens philosophiques du citoyen*, traduits par un de ses amis (Sorbière); le *Corps politique*, traduit par le même Sorbière, et le *Traité de la Nature humaine*, traduit par le baron d'Holbach) Neufchâtel (Paris), 1787, forment deux vol. in-80.

(11) *A Amsterdam*, 1649.

(12) *Tum pro suo in regem officio atque obsequio, tum pro decumano quo semper in democratico odio laboravit, libellum scripsit juris regii asserendi gratiâ, qui postea in librum de Cive, et tandem in Leviathan excrevit. Vita Hobbesii, pag. 45.*

(13) *Vita Hobbesii*, pag. 45.

(14) *Tom. III des Lettres*, pag. 104, cité par Baillet, *Vie de Descartes*, tom. II, p. 174.

(15) *Il ne se trompa point.*

but est d'écrire en faveur de la monarchie : ce qu'on pourrait faire plus avantageusement qu'il n'a fait, en prenant des maximes plus vertueuses et plus solides. Il écrivit aussi fort au désavantage de l'église et de la religion romaine; de sorte que s'il n'est particulièrement appuyé de quelque faveur fort puissante, je ne vois pas comment il peut exempter son livre d'être censuré. M. Descartes a raison de désapprouver qu'on suppose tous les hommes méchants; et cela me fait souvenir que Montaigne, tout éclairé qu'il était sur les défauts du genre humain, ne trouve pas bon que Guicciardin attribue à de méchants motifs toutes les actions qu'il rapporte dans son histoire (16). Il est sûr qu'il y a des gens qui se conduisent par les idées de l'honnêteté, et par le désir de la belle gloire, et que la plupart des hommes ne sont que médiocrement méchants. Cette médiocrité suffit, je l'avoue, à faire que le train des choses humaines soit rempli d'iniquités, et imprime presque partout des traces de la corruption du cœur; mais ce serait bien pis (17), si le plus grand nombre des hommes n'était capable de réprimer en plusieurs rencontres ses mauvaises inclinations, par la crainte du déshonneur, ou par l'espérance des louanges. Or, c'est une preuve que la corruption n'est point montée au plus haut degré. Je ne considère point ici les bons effets de la vraie religion; je regarde l'homme en général.

Quant aux inconvéniens qui pourraient naître des suppositions de Hobbes mises en pratique, je le dis encore un coup, ce n'est pas l'endroit par où il les fait combattre; car le système opposé n'a-t-il pas dans la pratique plusieurs grands inconvéniens? Qu'on fasse ce qu'on voudra, qu'on bâtisse des systèmes meilleurs que la République de Platon, que l'Utopie de Morus, que la République du soleil de Campanella, etc. : toutes ces belles idées se trouveraient

courtes et défectueuses, dès qu'on les voudrait réduire en pratique. Les passions des hommes, qui naissent les unes des autres dans une variété prodigieuse, ruineraient bientôt les espérances qu'on aurait conçues de ces beaux systèmes. Voyez ce qui arrive quand les mathématiciens veulent appliquer à la matière leurs spéculations touchant les points et les lignes. Ils font tout ce qu'ils veulent de leurs lignes et de leurs superficies; c'est une pure idée de notre esprit; elle se laisse dépouiller autant qu'il nous plaît de ses dimensions, et c'est pour cela que nous démontrons les plus belles choses du monde sur la nature du cercle, et sur la divisibilité infinie du continu. Mais tout cela se trouve court quand on l'applique à la matière qui existe hors de notre esprit, matière dure et impénétrable. Voilà une image des passions humaines, comparées aux spéculations d'un homme qui se forme les idées d'un gouvernement parfait. Vous trouverez une critique bien forte du système politique de Hobbes dans l'auteur que je cite (18).

(F) *Il donna tout le temps qu'il avait de reste à composer son Léviathan.*] Il désigne le corps politique sous le nom de cette bête. Les théologiens de l'église anglicane, qui étaient en France auprès de Charles II, crièrent beaucoup contre cet ouvrage, et dirent qu'il contenait plusieurs impiétés, et que l'auteur n'était point du parti royal (19). Leurs plaintes furent écoutées. Hobbes reçut ordre de ne venir plus à la cour; et comme il avait irrité extrêmement les papistes, il ne crut point qu'il fit bon pour lui en France, depuis que la protection du roi d'Angleterre lui manquait. *Hoc tanto presidio orbatus Hobbius, romane ecclesie, spiritualis monarchie satellitum metu correptus est, quorum odium implacabile sese merito incurrisse senserat, ob detectas in Leviathane ecclesiasticorum technas, regni tenebrarum dolos, pontificis romani potestatem malis artibus occu-*

(16) Voyez la remarque (E) de l'article GUICCIARDIN, tom. VII, pag. 331.

(17) Ce qui fait en plusieurs rencontres que l'innocence n'est pas opprimée est la médiocrité dont je parle ici. Voyez, tom. VI, pag. 89, la remarque (A) de l'article EDOUARD IV, vers la fin.

(18) Galeottus Galeatius Karlsbergius, apud Deckherrum de Scriptis Adespotis, pag. 328.

(19) *Hobbius tanquam partibus regis minus adlicitum, tum ut novarum impiarumque in religione opinionum auctorem criminabantur.* Vita Hobbesii, pag. 61.

patam, quâ in civilis potestatis jura involando, quâ simplici ac imperitâ plebeculæ sanctis præstigiis illudendo; quare Parisiis se minis tutum judicans, mediâ hyemis tempestate aufugiens, in patriam se contulit (20). Il traduisit son Léviathan en latin, et le fit imprimer avec un appendix l'an 1668 (21). Dix ans après on l'a imprimé en flamand. Le précis de cet ouvrage est que sans la paix il n'y a point de sûreté dans un état, et que la paix ne peut subsister sans le commandement, ni le commandement sans les armes; et que les armes ne valent rien si elles ne sont mises entre les mains d'une personne; et que la crainte des armes ne peut point porter à la paix ceux qui sont poussés à se battre par un mal plus terrible que la mort, c'est-à-dire, par les dissensions sur des choses nécessaires au salut. *Ejus autem summa hæc fuit, sine pace impossibilem esse incolumitatem, sine imperio pacem, sine armis imperium, sine opibus in unam manum collatis nihil valere arma, neque metu armorum quicquam ad pacem profici posse in illis, quos ad pugnandum concitat malum morte magis formidandum; nempè dum consensum non sit de iis rebus, quæ ad salutem æternam necessaria creduntur, pacem inter cives non posse esse diuturnam* (22). On a fort écrit contre ce Léviathan, principalement en Angleterre (23).

(G) *Il avait donné des preuves de sa foi selon le rite de l'église anglicane.*] Étant fort malade auprès de Paris, il reçut une visite du père Mersenne, qui avait été averti de ne pas le laisser mourir hors du giron de l'église. Ce bon père s'assit auprès du malade, et, après les préambules ordinaires de consolation, il se mit à discourir sur la puissance qu'avait l'église romaine de pardonner les péchés : *Mon père*, lui répondit Hobbes, *j'ai examiné depuis long-*

temps toutes ces choses, il me fâcherait d'en disputer présentement; vous me pouvez entretenir d'une manière plus agréable. Quand avez-vous vu M. Gassendi? Le bon moine comprit bien ce que cela voulait dire, et détourna la conversation sur d'autres matières (24). Le docteur Cosin (25) peu de jours après s'offrit à prier Dieu avec Hobbes, qui s'y accorda pourvu qu'on fit les prières de l'église anglicane (26). Après les prières il reçut le viatique. *Cum non amplius cuiquam relictus est fucum faciendi locus, eo momento se religioni patris legibus stabilitæ addictissimum ostendit, et precibus juxta ecclesiæ anglicanæ ritus præmissis supremum viaticum recepit* (27). Étant retourné en Angleterre, l'an 1651, il trouva les temples occupés par des séditieux, disait-il, qui n'avaient nulle liturgie, et il fut trois mois sans savoir avec qui communier. *Concionantes quidem invenit in ecclesiis, sed seditiosos; etiam præces extemporarias, et illas audaces, et nonnunquam blasphemias, symbolum autem fidei nullum, Decalogum nullum; adeò ut per tres primos menses non invenerit quibuscum in sacris communicare potuerit* (28). Mais au bout de trois mois on le mena dans une assemblée où la cène se célébrait selon l'église anglicane, et il y communia. L'auteur de sa Vie fait remarquer que c'était un signe de l'attachement de Hobbes au parti épiscopal, et de la sincérité de son christianisme, puisqu'alors personne n'était contraint de s'agréger à aucune communion particulière. *Alterum signum erat non modo hominis partium episcopalium, sed etiam christianiani sinceri; nam illo tempore ad ecclesias quancunque legibus aut metu cogebatur nemo* (29).

(H) *Il se tint d'une façon assez obscure chez le comte de Devonshire.*] Ce n'est pas qu'il n'eût de puissans

(20) *Ibid.*, pag. 62.

(21) *A Amsterdam*, chez Jean Blæu, avec ses autres OEuvres philosophiques, en deux volumes in-4°. Il n'avait pu obtenir en Angleterre la permission d'imprimer. *Ibid.*, pag. 70.

(22) *Ibid.*, pag. 45.

(23) La liste des écrits publiés contre le Léviathan, et les autres OEuvres de Hobbes, se voit à la fin de sa Vie.

(24) *Vita Hobbesii*, pag. 20.

(25) Il a été évêque de Dunelm.

(26) *Obtulit se illi comprecatorem ad Deum. Cui ille cum gratias reddidisset, ita (inquit) si precibus præveris juxta ritum ecclesiæ no-træ. Ibidem.*

(27) *Ibid.*, pag. 59.

(28) *Ibid.*, pag. 21.

(29) *Ibidem.*

amis ; mais comme il avait de grands ennemis, tout ce qu'on put faire pour lui fut de l'empêcher d'être opprimé. Ainsi son état fut un effet de l'équilibre de l'amitié et de la haine qu'on avait pour lui (30). Il passa le reste de ses jours chez le comte de Devonshire*.

(I) *Il travailla à son livre de Corpore, et à quelques autres.*] Ce livre sortit de dessous la presse à Londres, l'an 1655 sous le titre de *Elementorum Philosophiæ Sectio prima, de Corpore*. L'année suivante Hobbes publia *Prelectiones sex ad professores Savilianos*. Son livre de *Homme, sive Elementorum Philosophiæ Sectio secunda*, fut imprimé à Londres, l'an 1658. Ses *Questiones de Libertate, Necessitate et Casu, contra doctorem Bramballum episcopum Derriensem*, furent imprimées dans la ville l'an 1656. Il eut une dispute sur la même matière avec Benjamin Laney, évêque d'Ely, laquelle il ne publia qu'en 1676 (31). Le docteur Wallis, professeur en mathématiques à Oxford, ayant publié son *Elenchus Geometriæ Hobbianæ*, l'an 1655, fit naître une guerre qui a duré jusqu'à la mort de Hobbes, et où il y a eu bien des injures répandues. *Diurni illius belli mathematici classicum cecinit, quod acerrimo Marte, adhibitis quadra et circino intervolantibus nonnunquam acutissimis convitiarum telis, utrinque gestum, vicennium et amplius perduravit, nec tandem nisi Hobbiana morte conquievit* (32). Sorbière a parlé de cette dispute (33).

(K) *Il reçut de grands témoignages d'estime de Charles II.*] Hobbes quitta la campagne pour venir à Londres, dès qu'il sut l'arrivée du roi. Ce prince, passant en carrosse devant la maison où Hobbes logeait, l'aperçut et le fit venir. Il lui donna sa main à baiser, et lui de-

manda des nouvelles de son état et de sa santé. Quelque temps après, il lui donna une audience particulière, l'assura de son affection, et lui promit un facile accès (34). Il fit faire le portrait de Hobbes par un peintre fort habile, et le mit dans son cabinet (35). Ce qu'il y eut de plus réel dans les marques de son affection, c'est qu'il gratifia Hobbes d'une pension annuelle (36) de cent jacobus (37).

(L) *Il conserva l'usage de son esprit jusques à sa dernière maladie.*] Non-seulement il eut la force de cultiver les mathématiques, ayant passé l'âge de quatre-vingt-six ans, mais aussi de faire de très-longes poèmes. *Quod autem inter rara felicitatis exempla numerandum est, summo ingenii vigore et sensibus integris ad obitum usque in philosophiâ et mathesi se assiduè exercitavit, et quod magis mirum, poësin exercuit, quâ propriis animi conceptibus exprimendis, quâ aliorum transferendis* (38). Il traduisit en vers anglais quelques livres de l'Odyssée, l'an 1674; et parce que cet essai eut l'approbation des savans, il publia une semblable version de l'Illiade et de toute l'Odyssée peu après, avec une dissertation des vertus du poëme héroïque (39).

(M) *Ceux qui ont fait sa vie soutiennent qu'il avait des opinions très-orthodoxes sur la nature de Dieu.*] De toutes les vertus morales il n'y avait guère que la religion qui fût une matière problématique dans la personne de Hobbes. Il était franc (40), civil, communicatif de ce qu'il savait (41), bon ami, bon parent, charitable envers les pauvres (42), grand observateur de l'équité (43), et il ne se souciait nullement d'amasser du bien (44). Cette der-

(34) Vita Hobbesii, pag. 66.

(35) *Ibid.*, pag. 28 et 103. Voyez Sorbière, Relation d'Angleterre, pag. 79.

(36) Vita Hobbesii, pag. 53.

(37) Sorbière, Relation d'Angleterre, p. 79.

(38) Vita Hobbesii, pag. 98, 99.

(39) *Ibid.*, pag. 99.

(40) *Ibid.*, pag. 30 et 111.

(41) *Ibid.*, pag. 111.

(42) *Ibid.*, pag. 108.

(43) *Justitiam erat cum scientissimus tum tenacissimus*. *Ibid.*, pag. 30.

(44) *Cum esset pecuniæ negligentissimus*. *Ibidem*.

(30) *Stantem inter amicos et inimicos quasi in æquilibrio, fecerunt illi ne ob doctrinam opprimeretur, hi ne augetur*. Vita Hobbesii, p. 22.

* Chauffepié donne des détails sur sa manière bizarre de vivre chez le comte de Devonshire, sur sa haine contre le clergé, sur sa frayeur des persécutions.

(31) Vita Hobbesii, pag. 99.

(32) *Ibid.*, pag. 64, 65.

(33) Sorbière, Relation d'Angleterre, pag. 78, édition de Hollande.

nière qualité est un préjugé favorable pour sa bonne vie ; car il n'y a point de source d'où sortent plus de mauvaises actions que de l'avarice. Ainsi, quand on connaissait Hobbes, on n'avait que faire de demander s'il estimait et s'il aimait la vertu ; mais on pouvait être tenté de lui faire cette question :

Heus age, responde, minimum est quod scire laboro,

De Jove quid sentis (45)?

La réponse qu'il aurait pu faire sincèrement, si l'on en croit ceux qui ont composé sa Vie, aurait été qu'il y a un Dieu qui est l'origine de toutes choses, et qu'il ne faut pas enfermer dans la sphère de notre petite raison (46). Il eût ajouté qu'il embrassait le christianisme, tel qu'on le trouvait établi en Angleterre selon les lois (47) ; mais qu'il avait de l'aversion pour les disputes des théologiens ; qu'il estimait principalement ce qui sert à la pratique de la piété et aux bonnes mœurs, et qu'il avait accoutumé de blâmer les prêtres qui gâtaient la simplicité de la religion, par le mélange ou d'un culte superstitieux, ou de plusieurs vaines et profanes spéculations. *Quicquid autem ad pietatis exercitia, aut bonos mores conferret, plurimum fecit. Sanctius illi, et reverentius visum, de Deo credere quam scire. Sacerdotes interim inculpare solitus est, qui christianam religionem absolutam ac simplicem, vel superstitione macularent, vel inanibus interdum profanis speculationibus implicarent* (48). Ils concluent que ceux qui l'accusent d'athéisme sont d'insignes calomnieurs, qui ne pourraient alléguer d'autre prétexte que celui-ci, peut-être, c'est qu'il avait rejeté plusieurs doctrines scolastiques selon lesquelles on donnait à Dieu certains attributs dont on prenait le modèle sur notre petit génie. *Quare fortiter calumniati sunt, qui ipsum*

(45) Persius, sat. II, vs. 17.

(46) *Drum agnovit enimque rerum omnium originem, intra angustos tamen humanæ rationis cancellos nullatenus circumscribendum.* Vita Hobbesii, pag. 105.

(47) *Religionem christianam, quatenus in ecclesiâ anglicanâ, resectis superstitionis ineptiis, regni legibus stabilitur, ex animo amplexus est.* Ibid., pag. 106.

(48) Vita Hobbesii, pag. 107.

atheismi reum detulerunt ; quod inde forsitan profectum quia scholasticorum aliorumque isto de grege moerem rejecerat, qui otiosi in musæis suis sedentes, juxta inbecillum ingenio sui captum, Nature Divinæ incomperata affingunt attributa (49). Il est indubitable qu'il n'y a point d'accusation qui soit tombée dans un aussi grand abus que l'accusation d'athéisme. Une infinité de petits esprits, ou de gens malins, l'intendent à tous ceux qui bornent leurs affirmations aux grandes et aux sublimes vérités d'une solide métaphysique, et aux doctrines générales de l'Écriture. On veut de plus les obliger à l'adoption de tous les articles particuliers que l'on a coutume de proposer mille et mille fois au peuple. Tous ceux qui osent se retirer de cette routine sont des impies et des esprits forts, si l'on en croit certains docteurs. C'est ainsi que Monconys encourut ce mauvais blâme. Il disputait quelquefois fort librement contre ceux qui avilissent la grandeur de Dieu, par la conduite qu'ils lui attribuent, et par les faibles raisons qu'ils allèguent ; et on lui fit l'injustice de le traiter de libertin, lui qui était pénétré d'une idée de Dieu la plus sublime qui se puisse concevoir. Lisez ce qui suit : « Cette manière » agréable avec laquelle on le voyait » quelquefois contredire à de certains esprits limités, qui affaiblissent par leurs preuves les vérités qu'ils veulent établir, faisait » prendre à ces personnes prévenues » cet effet de sa franchise et de sa candeur pour une mauvaise liberté. Mais la solidité de sa vertu et sa piété sincère ont éclaté partout, » et il en a donné des marques que l'on verra dans ses Voyages. En sa dernière maladie il a avoué à un de ses amis qu'il a toujours conservé dans son cœur une soumission profonde et un respect infini pour la Divinité, dont il avait une idée plus haute que tout ce que les hommes en ont conçu. Lorsqu'il était à Alexandrie, » en un temps où il semblait ne rien refuser à la curiosité, se trouvant une nuit tout seul sur une de ces terrasses qui servent de

(49) Ibidem.

» convert aux bâtimens du Levant ,
 » il se trouva tout à coup si occupé
 » d'une connaissance sensible de la
 » Divinité , qu'il passa une partie de
 » cette nuit avec une consolation
 » inexplicable , dans des adorations
 » continuelles du principe de tous
 » les êtres (50). »

(N) *On a dit aussi qu'il avait peur des fantômes et des démons.*] Ses amis ont traité cela de fable. *Nec minus falsò à nonnullis insinulatus est, tanquam solitudinem fugeret, spectra metuens et phantasmata, vana stultorum terriculamentu, que philosophie suæ lumine dissipaverat* (51). Mais il semble qu'ils ne nient pas, qu'il n'osait demeurer seul; ils se contentent d'insinuer que c'était à cause qu'il craignait les assassins. Si sa philosophie l'exemptait de l'autre crainte, et non pas de celle-ci, elle ne l'empêchait pas d'être malheureux, et on pouvait lui appliquer une pensée d'Horace (52). Pour dire ceci en passant, ses principes de philosophie n'étaient point propres à lui ôter la crainte des apparitions d'esprits; car, à raisonner conséquemment, il n'y a point de philosophes qui soient moins en droit de rejeter la magie et la diablerie que ceux qui nient l'existence de Dieu. Mais, dit-on, Hobbes ne croyait point l'existence des esprits. Parlez mieux: il croyait qu'il n'y avait point de substances distinctes de la matière. Or, comme cela ne l'empêchait point de croire qu'il n'y eût beaucoup de substances qui veulent du mal ou du bien aux autres, et qui leur en font, il pouvait et il devait croire qu'il y a des êtres dans l'air ou ailleurs tout aussi capables de méchanceté, que les corpuscules qui forment, disait-il, toutes nos pensées dans notre cerveau. Pourquoi ces corpuscules auront-ils plus de connaissance des moyens de nuire que ces autres êtres? Et quelle raison y a-t-il qui prouve que ces

autres êtres ignorent la manière dont il faut agir sur notre cerveau pour nous faire voir un spectre?

Prenons la chose d'un autre biais. On serait non-seulement fort téméraire, mais aussi fort extravagant, si l'on s'engageait à soutenir qu'il n'y a jamais eu d'homme qui se soit imaginé qu'il voyait un spectre; et je ne crois point que les incrédules les plus opiniâtres, les plus excessifs, aient jamais soutenu cela. Tout ce qu'ils font se réduit à dire que les personnes qui ont cru avoir été les témoins de l'apparition des esprits avaient l'imagination blessée. On avoue donc qu'il y a certains endroits du cerveau qui, étant affectés de telle ou de telle sorte, excitent l'image d'un objet qui n'existe point réellement hors de nous, et font que l'homme dont le cerveau est ainsi modifié croit voir à deux pas de lui un spectre affreux, une furie, un fantôme menaçant. Il se passe de semblables choses dans la tête des plus incrédules, ou pendant qu'ils dorment, ou pendant qu'ils sont tourmentés d'une fièvre chaude. Oseraient-ils soutenir après cela qu'il est impossible qu'un homme qui veille, et qui n'est pas en délire, reçoive en certains endroits du cerveau une impression à peu près semblable à celle qui, selon les lois de la nature, est liée avec l'apparence d'un fantôme? S'ils sont forcés de reconnaître cette possibilité, ils ne peuvent pas répondre que jamais un spectre ne se produira devant eux, c'est-à-dire, que jamais en ne dormant pas ils ne croiront voir ou un homme, ou une bête, quand ils seront seuls dans une chambre. Hobbes pouvait donc s'imaginer qu'une certaine combinaison d'atomes agités dans son cerveau l'exposerait à une telle vision, quoiqu'il fût persuadé qu'aucun ange, ni aucune âme d'homme mort, ne se mêlerait de cela. Il était peureux au dernier point, et par conséquent il avait sujet de se défier de son imagination lorsqu'il était seul dans une chambre pendant la nuit: car malgré lui la mémoire de ce qu'il avait lu et ouï dire, touchant les apparitions d'esprits, se réveillait, quoiqu'il ne fût point persuadé que ces choses

(50) *Préface des Voyages de Moncoys, p. 7.*

(51) *Vita Hobbesii, pag. 106.*

(52) *Somnia, terrores magicos, miracula, sagas.*

Nocturnos lemures, portentaque Thessalides?

Quid te exempla juvat spinis de pluribus una?

Horat., epist. II, lib. II, vs. 208.

fussent réelles. Ces images-là, jointes à sa timidité de tempérament, lui pouvaient jouer un mauvais tour. Et il est bien certain qu'un homme aussi mécréant que lui, mais plus courageux, s'étonnerait s'il croyait voir entrer dans sa chambre quelqu'un de ceux qu'il sait être morts. Ces apparitions en songe sont fréquentes, soit qu'on croie l'immortalité de l'âme, soit qu'on ne la croie pas. Supposons qu'elles arrivassent une fois à un incrédule éveillé, comme elles lui arrivent souvent lorsqu'il dort, nous comprenons qu'il aurait peur, quoiqu'il eût bien du courage. A plus forte raison devons-nous croire qu'Hobbes en eût été bien épouvanté.

(O) *Il avait beaucoup plus médité que lu.*] On avoué ingénument dans sa vie que, pour un homme qui a tant vécu, sa lecture était peu de chose. Il disait même que s'il avait donné à la lecture autant de temps que les autres hommes de lettres, il aurait été aussi ignorant qu'ils le sont (53). Il considéra une autre chose qui le porta à ne faire point de cas des grandes bibliothèques : c'est que la plupart des livres sont des extraits, et des copies des autres. *Lectio ejus pro tanto ceteris decursu non magna; authores versabat paucos, sed tamen optimos. Homerus, Virgilius, Thucydides, Euclides, illi in deliciis erant. Ingentem librorum suppellectilem, quâ superbiunt bibliothecæ, non magni fecit, cum mortales plerumque pecorum ritu antecedentium insistentes vestigiis, vix extra tritas calles, et semitas ab ipsis quorum tutelæ et regimini subsunt, præstitutas, evagari audent* (54).

(53) *Quin et illud sæpè dicere solitus est, quod si tantum libris incubisset, quantum alii è literatis vulgò faciunt, eadè cum illis ignorantia laborasset.* Vita Hobbesii, pag. 112.

(54) *Idem, ibidem.*

HOCHSTRAT (JACQUES), en latin *Hochstratus*, ou *Hochstratanus* *, portait le nom du village où il était né (a). Il fit

* Article, disent Leclerc et Joly, rempli d'une critique amère et partielle.

(a) Hooghstraten dans le Brabant, entre Anvers et Berg-op-Zoom.

sa philosophie à Louvain, et il y reçut le degré de maître ès arts l'an 1485. Il se fit moine dominicain; et il fut prier du monastère de Cologne, docteur et professeur en théologie, et inquisiteur dans les trois électors ecclésiastiques (b). Jamais homme ne fut plus digne que lui d'être honoré de cette dernière charge; car il était amplement pourvu de toutes les mauvaises qualités qui sont nécessaires aux inquisiteurs et aux délateurs. Il était violent; il accusait sous les plus petits prétextes; il voulait être juge et partie (A); il produisait des extraits fort infidèles (c); il ne voulait jamais reconnaître qu'il eût été calomniateur; et il avançait impunément des hérésies dans les écrits où il prétendait réfuter les hérétiques (B). On l'obligea une fois à faire satisfaction à un honnête homme qu'il avait calomnié; mais il fallut se servir pour l'y contraindre d'un expédient remarquable, ce fut d'ôter à tout son couvent le bénéfice de la quête (C). Il n'eut pas tout l'avantage qu'il s'était promis dans les affaires fâcheuses qu'il suscita à Reuchlin: il fut obligé d'aller à Rome pour ce procès (D); et, malgré les sommes d'argent dont il se munit, il eut bien de la peine à éviter la condamnation. Il courut même un grand risque de la vie en s'en retournant (E); car les partisans de Reuchlin commençaient déjà à se servir des voies de fait. Il méritait peut-être le genre de mort qui selon Paul Jove l'ôta

(b) Val. Andreas, Biblioth. belg., pag. 412.

(c) Voyez la remarque (A).

du monde, mais il n'est pas vrai qu'il ait en la destinée dont parle cet historien (F) : il ne mourut pas de chagrin se voyant tourné en ridicule par les satires de ses adversaires. Il fut l'un des premiers qui écrivirent contre Luther (G), et l'un des persécuteurs d'Érasme (H). En un mot, pour s'attirer sa colère, il suffisait d'être ennemi de la barbarie scolastique. Il mourut à Cologne, l'an 1527 (d). On a plusieurs ouvrages de sa façon, qui pour la plupart se rapportent à ses disputes contre Reuchlin et contre Luther. On lui fit une sanglante épitaphe (I).

Il ne fit pas beaucoup d'honneur aux théologiens de Paris, en publiant à Cologne le jugement qu'ils rendirent contre Luther en 1521, au sujet du faux Denis l'aréopagite (K).

(d) Valer. Andr., Biblioth. belgic., p. 413. Voyez le passage d'Érasme, remarque (H).

(A) *Il voulait être juge et partie.*] Cela parut manifestement dans l'affaire de Reuchlin. Un juif (1) converti à la religion chrétienne l'avait diffamé dans un livre intitulé *Manuale Speculum*. Reuchlin se justifia par un livre qui avait pour titre *Speculum Oculare*, où il fit voir que ses ennemis avaient débité contre lui plus de trente-quatre calomnies (2). Hochstrat, le principal arc-boutant du juif converti, intéressa dans cette affaire les théologiens de Cologne, et leur fit faire des extraits du *Speculum Oculare*, qui furent rendus publics avec des notes artificieuses, pour décrier Reuchlin par toute la terre comme un fauteur du judaïsme. Il n'y avait rien de plus infidèle que

(1) *Nomine Johannes Pfefferkorojus.*

(2) *Dilucidè, et quod dicimus ad oculum ibi ostendit, adversarios pluribus quam triginta quatuor mendacijs ad sui contumeliam usus esse.* Jo. Henricus Majus, in *Oratione de Vita Reuchlini*, folio D 3 verso.

ces extraits. *Has propositiones... ubi vidit Reuchlinus pessimè ac non sine crimine falsi ex Oculari Speculo excerptas... rogat theologos illos, etc.... Erupit tota theologorum concio, suppetias Christi sacris recens initiato Judæo latura duce Tungro, qui articulos seu propositiones de Judaïco favore nimis suspectas ex Speculo Oculari extraxit, adjectis annotationibus et animalversivibus: atque hoc omne non vernaculâ linguâ, quâ utrinque hactenus certatum fuit, adornat, sed latinè; eo haud dubiè consilio, ut apud exterarum gentes nationesque nomen Cupionis invisum redderet, et cum perversâ interpretatione, cum multâ dictionum citatione securius falleret (3). Reuchlin répondit à cet ouvrage par une Apologie latine qu'il adressa à l'empereur. Là-dessus on lui intenta un procès en forme devant l'électeur de Mayence. Son âge ne lui permettant pas de comparaître en personne, il y envoya un procureur qui fournit de très-justes causes de récusation contre notre Jacques Hochstrat: néanmoins elles ne furent pas écoutées. *Cum propter senium et imbecillitatem corporis tantum iter tam brevi temporis spatio conficere non posset, mittebat eò curatorem Petrum Staffeliium Nuringensem, qui actorem Hochstratum tanquam inimicum sibi infensissimum et meritò suspectum recusabat, ob eas causas, quas publicè allegabat... Tametsi verò nil obtineret Reuchlinus (4). Hochstrat ne voulut point être accusé (5). Sur cela, le procureur de Reuchlin se pourvut par un appel à la cour de Rome. Hochstrat ne laissa pas de faire donner une sentence; et, sans attendre que les quinze jours avant lesquels elle ne devait pas être promulguée fussent expirés, il ordonna à tous les curés de Mayence de faire savoir au peuple que tous ceux qui auraient le livre de Reuchlin le portassent incessamment aux commissaires, à peine d'excommunication. *Interea Hochstratus quasi jam acturus triumphum omnibus per Mogun-***

(3) Majus, in *Oratione de Vita Reuchlini*, fol. D 4.

(4) *Idem, ibid., folio D 4 verso.*

(5) Reuchlin., *epist. ad Wimphelingum*, apud Majum, *Not. in Vitam Reuchlini*, pag. 391.

tiacum sacerdotibus mandat, ut publicè populum sub proscriptionis pœnâ monerent, si qui Oculare Speculum haberent, illud quantociens eam in rem delegatis traderent (6). Reuchlin en appelle au pape; Hochstrat fait la même chose. L'évêque de Spire, commis par le pape pour juger de cette cause (7), nomma des juges qui citèrent les parties. Hochstrat ne comparut point, et fut condamné par coutumace à payer tous les dépens. On lui défendit sous de grosses peines la continuation de ses procédures, et l'on déclara nulle la délation des théologiens de Cologne. *Hochstratus, licet more consueto per intervalla citatus, tamen non comparuit. Causa nihilò seciùs discutitur et secundum Reuchlinum pronunciat: nullum errorem ab ecclesiâ damnatum in libro sæpiùs commemorato reperiri, nec plus eum favere Judæis, quàm religio et jura sinant; injustè ergò ac præter veritatem eum delatum à Coloniensibus esse. Hochstratus autem contumaciæ criminis reus, etc.* (8). Ceux-ci ne laissèrent pas de faire brûler le livre de Jean Reuchlin. *Hæc dum aguntur Spi-ræ, Colonienses nefario ausu librum Reuchlini damnant, citra tamen contumeliam, ut aiebant, et Februario deinulè mense anno supra millesimum quingentesimum decimo quarto exurrunt, approbantibus factum Lovaniensi, Erphordensi, Moguntinâ, et Parisiensi universitatibus* (9). Mais je ne dis cela que par occasion : la principale chose que j'ai à prouver est que ce moine voulait être juge et partie. C'est ce qu'on lui reproche plus d'une fois dans un poëme qui a pour titre *Triumphus doctoris Reuchlini* (10).

..... Accusat Capnionem et judicat idem Acer Hogostratus (11).

(6) Majus, in Vita Reuchlini, folio D 5.

(7) *Causa ad Leonem X devoluta, qui eam Spi-rænsi episcopo, Georgio Palatino duci penitus committit. Idem, ibid., verso. Dans la Bibliothèque universelle, tom. VIII, pag. 501, on a cru qu'il y avait là deux hommes, l'évêque de Spire, et l'électeur palatin; mais il n'y a que l'évêque.*

(8) Majus, in Vita Reuchlini, folio D 5.

(9) Idem, ibidem.

(10) M. Majus l'a inséré dans ses Notes sur la Vie de Reuchlin, pag. 480 et suiv. L'auteur prit le titre de Eleutherius Byzenus.

(11) Annot. in Vitam Reuchlini, pag. 485.

Sed neque perditior neque flagitiosior alter In Capniona fuit, tunc, cum tu perditus iudex Lectus, et absurdus in litibus arbitri esses Idem accusator. Dic quo vesane pudorem Fert omnem tibi livor edax (12). . . .

(B) *Il avançait impunément des hérésies dans les écrits où il prétendait réfuter les hérétiques.*] Nous en verrons le catalogue, si nous avions l'ouvrage dont Agrippa menaçait les jacobins (13); car voici ce qu'il représente aux magistrats de Cologne : *Unum tamen illorum excipio, Jacobum Hostratum, tunc predicatorum ordinis hæreticorum magistrum, vulgò et veraciter dictum, qui taliter scripsit contra lutheranas hæreses, ut ipse se proderet hæreticorum omnium pestilentissimum. Sed ne quis vestrum, illius olim amicus, aut illius hypocrisi excæcatus, vel aliter deceptus, me non favore veritatis, sed aut uviliâ, aut aliâ offensâ ista dicere putet, rem ipsam digito monstrabo. Nam in libro suo contra lutheranos, quem reverendissimo cardinali ac illustri principi et episcopo Leodiensi dedicavit, in illius lib. 2, disp. 3, paulò ante finem 1 cap. sic ait : Scimus enim consecratione super debitam materiam ritè factâ, Christum esse in sacramento, non autem quòd sub hæc vel illâ determinatâ hostiâ Christus contineatur* (*). *Neque tamen puletis, hunc solum*

(12) Ibid., pag. 493.

(13) Voyez l'article AGRIPPA, remarque (S), tom. I, pag. 306.

(*) Tout ce qui, dans Agrippa, concerne les hérésies que celui-ci imputait à ses adversaires, à Hochstrat particulièrement, n'a point été remarqué par M. Bayle. Voici comme parle le même Agrippa, au chap. 2 de son Apologie contre les théologiens de Louvain : *jam verò etiam nostro seculo dogmatizârunt Colonienses theologi, Aristotelem sic esse præcursorem Christi in naturalibus, quemadmodum Joannes Baptistâ in gratiis. Jacobus Hochstratus in suo de invocatione sanctorum libello, hæreticum pronunciat ad Scripturam confugere : et alius quidam theologus palam concionari non erubuit, consuetudinem potiùs sequendam esse quàm scripturam divinam; adhuc prænominatus Hochstratus hæreticorum (ut vocant) magister in opere suo contra lutheranos, inquit in hæc verba : Scimus enim consecratione super debitâ materiâ factâ Christum esse in sacramento, non autem quòd sub hæc vel illâ determinatâ hostiâ Christus contineatur, quia, ut subdit, hæreticum est fidem infallibilem et infusam ad talia particularia per certitudinem extendere; eademque ratione concludit, credendam esse remissionem peccatorum in generali, neminem autem in particulari sibi esse peccata dimissa. An non est hoc verè magistrum hæreticorum esse ? REM. cur.*

articulum apud illum reperiri hæreticum, sed alii multi: quos cum hæc nimis longum, vobisque tædiosum foret referre, enumerabo alibi, in eò scil. libro, quem de fratrum prædicatorum sceleribus (14). Voyez la suite de ces paroles dans la remarque (S) de l'article d'AGRIPPA.

(C) *On ôta à tout son couvent le bénéfice de la quête.*] C'est dans les lettres d'Érasme qu'on peut lire cette curieuse particularité. Le comte de Névenar, seigneur d'un rare mérite, savant et protecteur des savans, fut fort sensible aux calomnies que Jacques Hochstrat avait publiées contre lui. Il n'oublia rien pour l'obliger à lui en faire réparation; il employa les raisons les plus solides; il recourut aux conseils, aux injures, aux menaces: tout cela fut inutile; mais enfin lui et ses parens défendirent à tous leurs vassaux de donner des œufs et des fromages aux jacobins. Ceux-ci crurent que ce serait de vaines menaces, et continuèrent de faire la quête dans les terres de ces messieurs; mais on les repoussa d'une terrible manière, de sorte que pendant un an ils furent privés de la subsistance qu'ils en tiraient. Alors ils obligèrent Hochstrat à faire satisfaction au comte, par une rétractation solennelle dont on distribua des copies. Érasme qui en gardait une trouvait quelque chose de comique dans cette rétractation; car le moine, rapportant en propres termes les injures qu'il avait dites au comte de Névenar, ne laissait pas de protester qu'il avait eu de ce comte une opinion très-avantageuse. On sera bien aise de trouver ici le latin d'Érasme (15). *Hermannus comes à Nova aquila indignè tulerat se notatum ab Jacobo Hochstrato dominicano. Is erat rabinus, prior monasterii quod Colonia sanè quàm magnificum est et opulentum. Non potuit hominem compescere, donec illius cognati denuntiârunt domicanis, ne posthac colligerent caseos in ullâ ditione vel comitibus vel cognatorum illius. Illi rati minas esse inanes, clam tentârunt solito more*

*venire ad ova et caseos. Factus est in illos impetus terribilis. Hoc damno totum annum mulctati sunt; itaque factum est, ut Jacobus à suis coactus pacis leges acceperit. Habeo illius palinodiam, in quâ cum recitet verba plena contumeliæ quæ scripserat in comitem, tamen affirmat ac propemodum dejerat, se semper de comite præclare sensisse (16). *Bella palinodia* (*), *scurrâ quàm theologo dignior*. Il dit en un autre endroit qu'il est inutile de disputer contre ceux qui persécutaient les belles-lettres: il parlait principalement des moines et de leurs fauteurs: ces gens-là, ajoute-t-il, ont des ressources inépuisables dans leurs factions, dans leurs cris, dans leurs fourberies; il n'y a que le bâton et la faim qui les puissent vaincre (17), et il donne pour exemple la conduite que le comte de Névenar avait tenue à l'égard de Jacques Hochstrat. *Isti numero, phalangibus, syncretismo, improbitate, clamoribus, adde si libet fucis ac malis artibus, prorsus invicti sunt: Nec aliâ re quàm sustibus ac fame donari queunt. Sic vir clarissimus Hermannus à Novaquila comes adegit Jacobum Hogestratum ad abjectam et scurrilem palinodiam, cujus exemplar apud me est. Quibus, inquires, presidis? Non argumentis, non æquis rationibus, non monitis, non minis, non conviciis; nihil enim horum non frustra tentatum fuit. Sed quibus presidis? Caseis et ovis quorum in ditione comitis colligen-**

(16) Ceci est plus expressément décrit dans la XXXI^e. lettre du XXI^e. livre, pag. 1166.

(*) Ci-dessus, citation (9), la faculté de théologie de Cologne, condamnant au feu certain ouvrage de Reuchlin, insère dans son jugement la clause: *Citra tamen auctoris contumeliam, sans néanmoins prétendre par un tel jugement noter la personne de l'auteur.* Ici Hochstrat, l'un des membres de cette faculté, faisant satisfaction au comte de Névenar, duquel il avait médit dans plusieurs libelles, déclare qu'il a d'autant moins de peine à faire cette démarche, qu'il n'a jamais cessé d'honorer et d'estimer infiniment ce comte. Suivant l'idée des théologiens de Cologne et de Hochstrat, le procédé de celui-ci n'est pas plus contradictoire que le procédé de ceux-là. Il a pour principe un ancien usage établi dans tous les tribunaux d'Allemagne, où, lorsqu'à quelque condamnation d'amende que ce soit on ajoute la clause *salvo honore*, cette amende n'est nullement flétrissante. REM. CXXI.

(14) Agrippa, epist. XXVI, lib. VII, Oper. tom. II, pag. 1037. Cette lettre est datée du 11 de janv. 1533.

(15) Erasmus, epist. XXIX, lib. XIX, p. 841.

(17) Il ne faut pas dire de ces démons qu'ils ne sortent que par oraison et par jeûne: ôtez-en l'oraison, et laissez seulement le jeûne.

dorum jus illis ademptum fuerat (18). Érasme a raison de dire que le comte de Néveran s'était servi des injures ; car que peut-on voir de plus fort que ces paroles ? *Unica, crede mihi, pestis est in Germaniâ Jacobus Hochstratus, quam si restrinxeris, ἕσται πάντα καλῶς. Homo præter ingentem suam audaciam insigniter impudens atque temerarius. Omnes interroga, si libet, per Germaniam doctos viros. Omnes læsit, omnibus æquè infestus est* (19). Voilà ce que le comte de Néveran représente à Charles-Quint dans une harangue où il le félicite, au nom des étudiants d'Allemagne, de son avènement à la couronne des Romains. Il venait de l'exhorter à donner ordre que les moines ne se mêlassent que des observances de leur institut. *Fraterculos quosdam magnis titulis insanientes, jube suorum cœnobiorum curam gerere, jube domi fratribus suis regendis operam impendere, sacris faciendis invigilare* (20).

(D) *Il fut obligé d'aller à Rome pour le procès qu'il fit à Reuchlin ; et malgré les sommes d'argent..... il eut..... peine à éviter la condamnation.*] J'ai dit ci-dessus (21) que les commissaires du subdélégué du pape rendirent une sentence tout-à-fait désavantageuse à notre dominicain. Les commissaires que le pape donna aux parties dans Rome même, où Hochstrat était en personne, n'auraient point rendu une sentence moins favorable à Reuchlin, si on leur avait donné le temps de prononcer un arrêt définitif ; mais lorsqu'ils étaient assemblés (22) pour finir l'affaire, ils reçurent un ordre du pape de la surseoir. Chacun des juges donnait par écrit son suffrage raisonné : on sait qu'ils opinèrent au désavantage du dominicain, qui, pour parer ce rude coup, extorqua un ordre du pape pour la surséance, et pour faire laisser les suffrages entre les mains du

secrétaire (23). C'est un exemple authentique du pouvoir immense de cette espèce de gens : s'ils ne peuvent pas gagner leur cause, si elle est trop visiblement mauvaise pour obtenir une sentence favorable, ils ont du moins le crédit d'éviter la condamnation ; ils obtiennent tous les délais nécessaires, et ils font semblant de prendre cela pour un avantage ; car ils ne veulent jamais avouer qu'ils aient eu du dessous. Le monde ne laisse pas de connaître qu'ils ont tort. Dans cette affaire-ci les amis de Jean Reuchlin crurent avoir triomphé, et composèrent bien des poésies insultantes (24).

Hochstrat fit le voyage de Rome avec un superbe équipage, et muni de bonnes sommes d'argent. *Huic igitur edicto morem gerens Jacobus Romam contendit, multis magnisque suarum aliarumque universitatum, principum item et aliorum summorum virorum commendationibus, pulchro equitatu, et, qui rerum gerendarum, ut et olim fuerunt, et nunc quàm maximè sunt corrupti hominum mores, nervus est, ingenti pecuniæ vi instructus, quæ Capnionis justam causam, famam fortunamque omnes facile se subversurum, jactitavit* (25). Celui qui eut des soupçons que cet argent était destiné à l'achat de quelques suffrages, ne connaissait pas mal l'air du bureau (26). Voici ses paroles (27) : *Item theologiste, ut etiam comperi, Jacobo Hochstraten proximis diebus mille quingentos aureos per Trapezitas Romam miserunt, non ad victum, qui monachis tenuis esse debet, nec ad necessarias impensis litis, nam minore summulâ, ut reor, hæc administraretur. Sed quod vehementer suspicor et illis malè vortat, ad faciendas largitiones, pro obtinendis auro suffragiis quæ jure non sperat* (28).

(23) Majus, Notis in Vitam Reuchl., pag. 474, 475.

(24) *Ibid.*, pag. 478 et seq.

(25) *Ibid.*, pag. 417.

(26) Voyez l'article FOULQUES, tom. VI, pag. 536, remarque (L).

(27) Hermannus Buschius Pasiphilus, in epist. ad Reuchlin., apud Majum, Not. in Vit. Reuchlini, pag. 464.

(28) Dans le dialogue intitulé : Hochstratus ovans, on l'introduit parlant ainsi : Necesse habui vulgatam incedere viam, agere litteris commendatitiis, pecuniis niti, et largitionibus im-

(18) Erasm., epist. I, lib. XX, pag. 958.

(19) Hermanus Nuenarius dum ann. 1519, in comitiis Francofurtensibus Carolo Austriaco electo Romanorum regi, nomine studiosorum Germaniæ adgratulatur, apud Valer. Andr., Biblioth. belg., pag. 413.

(20) Apud eund. Valer. Andr., *ibid.*

(21) Dans la remarque (A).

(22) Le 20 de juillet 1516. Not. in Vitam Reuchlini, pag. 474.

Ce qu'il ajoute est plus surprenant. Ces mêmes théologiens menaçaient de faire schisme, si l'on ne condamnait pas Reuchlin; et ils parlaient avec le dernier mépris de Léon X. *Nam modò reverendissimum cardinalem Grimannum (29) ut inductum cavillantur, modò ut semper suspectum infamant. Præterea audent apertè jactare perversissimi homines, nisi secundùm se pronunciatum in urbe fuerit, ab ecclesiâ et summo ejus pontifice se defecturos, et schisma novum suscitatos. Alii ad futurum concilium provocatos se minantur. Alii dicunt, quicquid contra se statuerit papa, nullius momenti esse, neque pro papâ habendum eum, qui ab se sui que sententiâ dissentiat. Tam cæca, tam præceps est arrogantia istorum, ut non pudeat etiam postulare obnoxium sibi summum pontificem esse, se palam omnibus ecclesiam esse dicitant, sine se in rebus fidei papam nihil discernere nec posse, nec debere, conclamant. Nihil herelæ secius aut honorificentius de summo pontifice loquuntur, quàm de puero sub ferulâ adhuc vivente, cui nihil nisi ad pædagogii sui nutum integrum sit aut liberum loqui (30).*

(E). *Il courut même un grand risque de la vie en s'en retournant.* J'S'il n'eût pas été averti des embuscades que les reuchlinistes lui dressèrent sur le chemin de Nuremberg à Cologne, il y fût tombé infailliblement; et après même qu'il en eut été averti, il n'aurait pu éviter le piège, s'il n'avait été préservé du mal par le sauf-conduit qu'il obtint du marquis de Brandebourg. M. Majus convient de toutes ces choses. *Non tantum bonorum odium, dit-il (31), sed ingens præterea periculum sibi accersivit, quod vix ac ne vix quidem evasit. Nam cum Româ discedens Noribergam iter fecisset, Coloniam indè perrecturus, insidiæ ipsi à reuchlinistis parabantur, quas, si præmonitus non*

fuisse, certè haud effugisset. Ac ne sic quidem excessisset, evasisset, erupisset, nisi marchionis Brandenburgensis salvo conductu à persequentibus tutus fuisse.

(F) *Il n'est pas vrai qu'il ait eu la destinée dont Paul Jove parle.*] Il prétend que les satires publiées par Reuchlin contre le style barbare des moines firent mourir de chagrin Jacques Hochstrat, et obligèrent les camarades de cet inquisiteur à recourir dans leur angoisse à la cour de Rome, pour obtenir une défense d'imprimer et de vendre ces satires. Paul Jove parle des *Obscurorum Virorum Epistolæ*: il prétend que Reuchlin en est l'auteur, et il en donne une idée qui est fort désobligeante pour les moines en général, et pour les persécuteurs de Reuchlin en particulier. *Admirabili facetiarum lepore condite quibus ad excitandum risum, cucullatorum theologorum ineptissimè, atque ideò ridiculè latinâ linguâ scribentium, stylus exprimitur. Ulciscobatur enim infestam nomini suo turbam, jucundissimo satyræ illudentis genere, quàm malignâ cucullatorum conspiratione tanquam Judæis parùm æquus hostis, ac ex animo planè recutitus impietatis accusaretur (32).*

Le moyen de convaincre de fausseté cet historien, est de dire que Jacques Hochstrat a survécu à Léon X et à Reuchlin. On ment donc quand on assure, 1^o. que les *Obscurorum Virorum Epistolæ* ayant fait mourir de chagrin cet inquisiteur, ses amis et ses complices supplièrent Léon X de condamner cet ouvrage; 2^o. que Reuchlin, pour éluder les défenses de Léon X, composa, sous un autre titre, un second volume de lettres plus piquantes que les premières. Voici donc deux mensonges de Paul Jove. *Hic liber avidè cõmptus et evulgatus adeò graviter calumniatores ejus ordinis percudit, ut conjurationis princeps Hochstratus lethali dolore sauciatus interierit; et reliqui æstantes à Leone suppliciter impetrarint, ut edicto divendi atque imprimi vetaretur; sed edicti majestatem Reuchlinus salso ingenio ludificatus, secundum Epistolarum volumen, tanquam ex titulo minimè vetitum,*

(32) Jovius, in Elogiis, cap. CXLIII, pag. m. 285.

modicis, ut magnæ sunt opes nobis mendicis, atque mendacia struere contra insontem, que non insolens, neque imperitè confixi, atque haud difficulter credita sunt Romanensibus. Apud Majum, *ibid.*, pag. 465.

(29) C'était le président de la commission.

(30) Idem Buschius, in epist. ad Reuchlin., apud Majum, *ibid.*

(31) Annotat. in Vit. Reuchlini, pag. 477.

altero quidem aculeatius impressoribus tradidit, ita ut cucullati miserè cum hydrâ luctantes, animos in eâ lite desponderint (33). On me dira peut-être que ces deux fautes chronologiques n'empêchent pas qu'au fond il ne soit très-vrai que les lettres *obscurorum Virorum* firent mourir Jacques Hochstrat. Je réponds qu'absolument parlant il est faux qu'elles aient produit cet effet; car elles parurent dix ans pour le moins avant la mort de ce moine. Il ne mourut qu'en l'an 1527, et j'ai lu, dans une lettre écrite le 16 d'août 1517, qu'Érasme désapprouvait fort ces lettres (34). On pourrait pousser plus loin cette critique; car il est fort apparent qu'elles sont l'ouvrage de Hutten (35), et non pas une production de Reuchlin.

Je suis moins surpris de toutes ces fautes de Paul Jove, que de voir que M. Majus les ait insérées comme un fait certain dans la Vie de Reuchlin, et qu'il n'ait pas aperçu qu'il se contredit lui-même. Il suppose qu'après que le *Speculum oculare* eut été brûlé à Cologne, Reuchlin, se voyant attaqué par plusieurs satires, publia pour se venger les *Epistolæ obscurorum Virorum*, qui firent mourir bientôt Jacques Hochstrat. *Hic liber adeò graviter calumniatores Colonien-ses perculit, ut conjurationis caput Hochstratus PAULO POST lethali dolore confectus sauciatuque interierit* (36). Ensuite il raconte que Reuchlin porta son affaire devant le pape, et que Jacques Hochstrat fit le voyage de Rome pour ce sujet, et pensa tomber dans les embuscades de ses ennemis en revenant à Cologne.

(G) *Il fut l'un des premiers qui écrivirent contre Luther.*] Il s'y prit mal, si l'on en croit le père Maimbourg, qui assure que *ce qui rendit la cause de Luther encore plus plausible, fut que Jacques Hostraten, in-*

quisiteur dominicain, écrivait contre lui, exhorta le pape à n'employer plus contre un si méchant homme que le fer et le feu, pour en délivrer au plus tôt le monde (37). Je m'en vais rapporter un passage de Valère André, qui me fournit tout à la fois une preuve de mon texte, et une matière de critique. *Primos inter in Lutherum calumniam struxit: ob id tum ab hæreticis quos in primis oderat, tum etiam ab aliis vitæ atque ingenii liberioris, ut tunc tempora ferebant, scriptis lacessitus, et nominatim à Joan. Reuchlino sive Capnione Epistolis quas obscurorum Virorum titulo vulgavit* (38). La guerre des moines contre Reuchlin avait commencé avant que Luther attaquât les indulgences, et s'assoupit d'elle-même lorsque Luther leva l'étendard. Reuchlin demeura uni au gros de l'arbre toute sa vie, et ne se mêla point des disputes luthériennes. Il est donc très-faux qu'il ait harcelé Hochstrat par divers écrits satiriques, pour le punir d'avoir été des premiers à écrire contre Luther. Les *Epistolæ obscurorum Virorum* précéderent la naissance de la réformation protestante. Valère André se trouve par-là très-dûment convaincu d'anachronisme. Au reste, le conseil que Jacques Hochstrat donnait au pape contre Luther nous fait clairement connaître combien il était violent. Érasme lui écrivit une lettre (39), l'an 1519, toute pleine de bons avertissemens sur l'aigreur inexorable qu'il avait trouvée dans ses écrits contre Reuchlin. Voyez, touchant les procédures d'Hochstrat à l'égard de Martin Luther, les Lettres d'Érasme (40).

(H)..... *Et l'un des persécuteurs d'Érasme.*] C'est ce qu'on apprend par ces paroles (41): *Aliquot ex hostium numero perierunt: Lovanii Ecomondanus Carmelita vomitu præfocatus..... Colonia perit Jacobus Hochstratus coryphæus hujus tragœ-*

(33) *Idem, ibidem.*

(34) *Magnoperè mihi displicebant Epistolæ obscurorum Virorum.* Erasmus, epist. ad Joann. Casarium, inserta Lamentationibus obscurorum Virorum, citante Majo, Notis in Vitam Reuchlini, pag. 425.

(35) *Jacob. Thomasius, in præfatione ad Pauli Manutii epistolæ, certè fide exploratè esse habere affirmat, Huttenum esse earum auctorem.* Idem Majus, *ibid.*

(36) *Majus, in Vita Reuchlini.*

(37) Maimbourg, Histoire du Luthéranisme, liv. I, pag. 30, à l'ann. 1518. Il cite Luth. contra Jac. Hostrat., tom. I.

(38) Valer. Andræ Biblioth. belgic., pag. 412.

(39) C'est la dernière du XVII^e livre.

(40) *Lu XVII^e c. du XXVI^e livre, p. 1249.*

(41) *Erasm., epist. XIII, lib. XIX, pag. 879. Elle est datée du mois de mai 1527.*

dia, qui tamen in morte dicitur nonnullis verbis prodidisse parvum sinceram conscientiam. Dans la lettre où Érasme donne de si bons avis à l'Inquisiteur, il se plaint d'en avoir été maltraité, au sujet de son sentiment sur la dissolubilité du mariage (42).

(1) *On lui fit une sanglante épithaphe.* Paul Jove la rapporte: *Hostrati autem tumulo*, dit-il (43), *hoc nobile carmen Capnionis puer affixit* (*).

(42) Voyez la page 740 des Lettres d'Érasme, édition de Londres.

(43) Jovius, in Elogiis, pag. 286.

(*) Reuchlin, comme on sait, mourut en 1523. Or si, comme on l'assure, l'auteur des vers en question était actuellement valet de Reuchlin lorsque celui-ci mourut, ces vers ne peuvent pas avoir été faits sur la mort effective de Hochstrat, arrivée seulement en 1527. Mais voici ce que c'est que cette prétendue épithaphe. Vers l'an 1515 parut, in-4^o, le premier volume des fameuses épîtres *obscurorum Virorum*, au nombre de quarante-une seulement. La seconde édition, aussi in-4^o, n'en contient pas davantage; mais une troisième, pareillement in-4^o, laquelle, à en juger par le caractère, suivit de près les deux autres, contient un *appendix* de huit épîtres, dont la dernière, qui paraît sous le nom de Hochstrat, et qui est datée de Rome, renferme quatre pasquinades en forme d'épithaphe de lui-même, la première en quatre vers, la seconde et la troisième d'un distique chacune, et la quatrième de quatre vers, comme la première. Or la prétendue épithaphe, rapportée par Paul Jove, n'est autre chose que la seconde de ces pasquinades, précédée par le premier distique de la quatrième.

Des inconnus qui, comme Hochstrat le raconte dans cette épître, rencontrèrent un jour cet homme dans les rues de Rome, laissèrent tomber à ses pieds un papier. Il le ramassa, et y trouve, sur son prétendu trépas, plusieurs épithaphe satiriques, dont a été bâtie celle que rapporte Paul Jove. Ainsi, loin qu'on puisse dire que cette épithaphe ait été composée sur et après la mort de Hochstrat, ce n'est qu'une imitation de celle-ci de Politien sur le poète Mabile (Marulle), son ennemi :

Flecte vinctor iter, fœtel (fœtens) nam putre Mabili

Hâc foveâ corpus conditur atque animus.

Cette épithaphe de Mabile, lequel néanmoins survécut à Politien, se trouve parmi les vers de ce dernier : et la raison qu'en rend M. Bayle, c'est qu'on peut dire des injures si atroces dans une épithaphe, et que l'on trouve un terroir si avantageux en se tournant de ce côté-là, que plusieurs poètes ont supposé faussement la mort de leur adversaire, afin de se ménager les commodités de ce lieu commun. Cette réflexion de la remarque (O) de l'article POLITIEN, tom. XII, est le dénouement de la prétendue épithaphe, *Hic jacet Hostratus*, etc., composée, comme on l'a vu, dix ans plus ou moins, avant la mort de Hochstrat, au plus fort de son procès contre Reuchlin. REG. CRIT.

[Le père Nicéron met la mort de Reuchlin au 30 juin 1522. La Monnoie, à ce que dit Leduchat, la mettait au 30 mai ou juin 1524. Le Ducatianna, I, 212, rappelle une inscription qui porte que c'est le 30 juin 1522 que Reuchlin fut enterré].

*Hic jacet Hostratus, viventem ferre patique
Quem potuere mali, non potuere boni.
Crescite nò hoc taxi, crescant acunila sepulcro :*

Ausus erat sub eo, qui jacet, omne nefas.

(K) *Il publia à Cologne le jugement des théologiens de Paris au sujet du faux Denis l'aréopagite.* Ce fut l'an 1521. Vous trouverez ce jugement dans le second tome des Œuvres de Luther, à l'édition d'Hène. Vous en trouverez encore d'autres éditions. C'est pourquoi le père Nourri n'a pas eu raison de croire qu'en le publiant dans son *Apparatus ad Bibliothecam maximam veterum Patrum*, l'an 1694, il lui faisait voir le jour la première fois (44).

(44) Voyez le Journal de Leipsic, au II^e tome des Suppl., pag. 737.

HOÉ (MATTHIAS), fameux ministre luthérien, naquit à Vienne l'an 1580. Il fut envoyé de si bonne heure aux collèges protestans (a), qu'il se sentit luthérien avant que d'avoir fait réflexion qu'il était né dans la communion romaine. Il étudia en théologie à Wittemberg; et dès l'an 1602 il fut appelé à la cour de Saxe pour prêcher devant l'électeur. L'année suivante, on lui donna la direction de quelques églises dans le Voigtland; et après qu'il eut exercé cette charge huit années, on l'envoya à Prague l'an 1611, pour y avoir l'intendance des églises allemandes. Deux ans après il fut rappelé à la cour de Saxe, où il fut élevé au grade de conseiller ecclésiastique et de premier prédicateur de son altesse. Il posséda ces emplois tout le reste de sa vie, et il mourut le 4 de mars 1645.

(a) *Postea orthodoxa id sibi vindicavit ecclesia, siquidem parentum curâ frugis bone adolescens purioris aëris, hoc est fidei hauriendæ gratiâ, ad loca evangelica ablegatus.* Spizelius, in Templo honoris reserato, pag. 165.

Il s'était fait recevoir docteur en théologie à Wittemberg, l'an 1604. Son mariage qui dura quarante-trois ans, et qui lui donna six fils et quatre filles, le dédommagea avec usure de tous les chagrins qui lui pouvaient arriver d'ailleurs (A). Il était né gentilhomme (b); et il eut la plume si guerrière, qu'il fit voir qu'il ne dégénérait pas. Il publia un très-grand nombre de livres (c), les uns en latin, et les autres en allemand. C'était un homme qui ne voulait point entendre parler de la réunion des églises protestantes (B); mais on l'accusa d'avoir travaillé pour de l'argent à la réunion de quelques princes de l'empire avec l'empereur (C), au grand préjudice des protestans. Ce qu'il publia sur l'Apocalypse a tout l'air d'un homme dont l'humeur était remuante (D).

Je n'imagine qu'il fut plus fâché de voir l'électeur palatin en possession de la couronne de Bohême, que de le voir fugitif après la bataille de Prague; car la lettre qu'il écrivit à un seigneur de ce pays-là fait voir qu'il n'approuvait pas le dessein de donner à cet électeur le royaume de Bohême, et qu'il regardait le calvinisme comme un antechrist, qui n'était guère meilleur que l'antechrist papistique (E).

(b) Tiré d'Henning. Witte, Mem. theol. renovat., pag. 1014 et seqq.

(c) Voyez-en le Catalogue, apud eundem, page 1021.

(A) Son mariage.... le dédommagea avec usure des chagrins qui lui pouvaient arriver d'ailleurs.] J'ai donné aux paroles latines du sieur Witte le sens le plus favorable; car,

comme elles sont un peu obscures, on pourrait s'imaginer qu'il a voulu dire que le mariage de Matthias Hoë était si heureux, que le bien y surpassait le mal (1). Ce serait exténuier les douceurs de ce mariage; c'est pourquoi j'adopte l'autre interprétation qui est, qu'étant pesées dans une balance avec tous les maux à quoi le mari était exposé, elles prévalaient. Ainsi sa chère épouse le consolait agréablement de tous les chagrins et de toutes les fatigues qu'il avait à essayer. Il eût donc été bien à plaindre s'il eût vécu dans le célibat.

(B) *Il ne voulait point entendre parler de la réunion des églises protestantes.*] Gustave, un peu avant sa mort, avait convoqué, à Leipsic, une assemblée de luthériens et de calvinistes, afin de faire travailler à leur accommodement. Son autorité fut cause qu'on se sépara en bons amis, et avec de fort bonnes espérances de paix. Sa mort dissipa ces espérances. Néanmoins Duræus ne laissait pas de travailler à la réunion, et il se rendit à Francfort où les protestans étaient assemblés. Une lettre de Hoë, très-dure contre les réformés, survint là-dessus, et fit un grand mal. C'est Grotius qui nous apprend tout ceci. *Rex Sueciæ magnus Gustavus..... non multum ante mortem Lipsiæ conventum instituerat utriusque sententiæ protestantium..... Effecit sud auctoritate ut amicè discederetur cum magnâ spe restituendæ unitatis. Sed tristis exitus tanti regis salubre hoc cœptum interscidit. Neque tamen defuit ejusdem negotii commendator ex Angliâ Duræus, multorum Angliæ antistitum instructus litteris, qui Francofurtum ad Menum venerat eo ipso tempore, cum ibi conventus ordinum protestantium haberetur. Sed rem per se difficilèr implicioreni etiam reddidit doctoris Hoë ex Aulâ Saxonica responsum inimite in eos quos calvinianos vocat (2).* Les docteurs de la confession d'Augsbourg élèvent jusqu'aux nues la vigilance avec laquelle il s'opposa aux moindres

(1) *Illius amore et convictu suavissimo totis usus est noster tribus et quadraginta annis, ut multò plura haberet de quibus gaudium quàm dolorem conciperet.* Henning. Witte, Memor. theol. renovat., pag. 1018.

(2) Grotius, epist. CCCXLIV, part. I, pag. 165.

dres innovations. Ils disent même qu'il s'exposa pour cet effet à de grands dangers. *In solis radiis pridem scriptum arbitror quos ille tuenda fidei gratia pertulerit labores, quibuscum difficultatibus sit conflictatus, quæ subierit pericula, dum quilibet satius censebat, quam ut quicquam in Germania de evangelicæ religionis integritate (quam adversarum partium promachi contaminare sunt ausi), decederet ac minuere-tur* (3).

(C) *On l'accusa d'avoir travaillé pour de l'argent à la réunion de quelques princes de l'empire avec l'empereur.*] L'an 1635, l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse firent un traité à Prague avec l'empereur, et s'engagèrent dans ses intérêts contre la couronne de Suède. C'était le moyen de détruire tout ce que Gustave avait fait en Allemagne pour le bien de la religion protestante. On crut que l'empereur, faisant toucher une bonne somme au docteur Hoé, l'engagea à lever tous les scrupules qui auraient pu embarrasser l'électeur de Saxe. M. Pufendorf, dont je cite les paroles, est mon garant. *Arguebatur quoque Saxonicus theologus Matthias Hocus decem uncialium millia à Cæsare accepisse, eximendis principis sui animo scrupulis, quos alias facile ista pax generare poterat* (4).

(D) *Ce qu'il publia sur l'Apocalypse a tout l'air d'un homme d'humeur remuante.*] De l'humeur dont il était, il ne faut nullement douter que ses Commentaires sur l'Apocalypse ne tendissent à faire entreprendre une guerre générale contre l'église romaine, c'est-à-dire, à remplir l'Europe des plus affreuses désolations qui la puissent accabler. Quoi qu'il en soit, M. de Meaux le compte parmi les interprètes de l'Apocalypse qui ne songent qu'à corner la guerre. *Les luthériens, dit-il* (5), *n'étaient pas plus modérés que les calvinistes; et le ministre principal de la cour de*

l'électeur de Saxe, nommé Matthias Hoé, fit débiter à Francfort un livre dont le titre était: Le Jugement et Pénitence Extermination de la prostituée, de la Babylone romaine, ou Livre VI des Commentaires sur l'Apocalypse. Le livre n'est pas moins outré que le titre, et voilà ce qu'on écrivait en Allemagne et dans le Nord. M. de Meaux a tiré cela de la lettre d'un ministre arminien, dont je rapporterai tout le passage, parce qu'il contient quelques autres faits qui conviennent à cet article. « J'ai vu le » catalogue de cette dernière foire » de Francfort, qui contient force » livres polémiques contre la papauté, entre autres un qui porte cette » inscription: *Judicium et excidium Meretricis Babylonice romanæ, seu Commentariorum in Apocalypsin S. Johannis liber sextus, auctore Matthiæ Hoë, doctore theologo. Lipsiæ, in-4º.* Ce Hoé est le principal ministre de la cour de l'électeur de Saxe, de noble race du pays d'Autriche, et lequel on a de long-temps soupçonné d'être ouvertement papiste. Je m'étonne, qu'en cette constitution du temps et des affaires, il trouve bon d'écrire contre la papauté d'un style si tranchant et odieux, d'autant plus que l'électeur de Saxe a toujours fort cherché de nourrir entière envers sa maison la bienveillance de l'empereur (6). » Hoé commença son travail sur l'Apocalypse l'an 1610 (7), et le finit l'an 1640. Il comprend huit livres, qui ont été réimprimés *in-folio*, à Leipsic, l'an 1671. Jamais on n'empêchera les esprits factieux et brouillons d'abuser des obscurités de l'Apocalypse, pour tâcher de faire prendre les armes. La paix ne leur plaît point: la guerre est ce qu'ils souhaitent; ils n'y courent point de risques, et ils y trouvent le moyen de se rendre nécessaires. Il y a quelque apparence que les souverains ne sont pas fâchés de nourrir de tels brouillons; ils les regardent comme des gens propres à

(3) Spizelius, in *Templo Honoris reserato*, pag. 165, 166. Henning. Witte, *Memor. theol.*, pag. 1016.

(4) Pufendorf, *Res. Suecicar. lib. VII*, pag. 193. Voyez la Bibliothèque universelle, tom. III, pag. 458.

(5) Dans son Explication de l'Apocal., à la page 2 de l'avertissement, édition de Hollande.

(6) Charles de Nielles, dans sa lettre à Uyttenbogard, datée du château de Lowestein, le 3 de juin 1628. C'est la DCXXXVIII^e. dans l'édition in-fol. des Epist. eccles. et theol.

(7) Il publia alors le 1^{er}. livre: le dernier fut imprimé l'an 1640. Voyez Spizelius, in *Templo Honoris reserato*, pag. 171.

semer la confiance parmi le peuple , en tournant les prophéties tantôt d'un sens , tantôt de l'autre , selon le cours des affaires. De tels bouillons se font craindre ; et c'est pour cela que leurs maîtres les ménagent.

(E) *La lettre qu'il écrivit..... fait voir..... qu'il regardait le calvinisme comme un antechrist, qui n'était guère meilleur que l'antechrist papistique.*] Cette lettre a été imprimée. Lisez ce passage du *Memorabilia ecclesiastica* du XVII^e. siècle (8). *Cum in eo essent occupati Bohemice proceres, legatis Moravia, Silesiae et Lusatiae praesentibus, ut Fridericum quintum, Electorem palatinum, sacris calvinianis addictum, in regem suum eligerent, Mathias Hoë, t. t. concionator aulicus Dresdensis, Epistolam sub 23 aug. scripsit ad Joachimum Andream Slikium, quod (postmodum typis excusa) vir celeberrimus fidelissimè monuit, ut quid, praesertim intuitu religionis, ordines isti facerent, facere saltem deberent, probè perpendant. Inter alia spiritum calvinisticum appellans antichristum orientalem, atque componens cum occidentali, ut non multò meliorem, allegante Hornbekio in Summâ controversiarum religionis, libro nono de Lutheranis p. m. 699.* Apparemment l'auteur que je cite n'avait point lu cette lettre ; car il n'en parle que sur la foi d'Hoornbeek.

(8) Andr. Carolus , *Memor. eccl.* , pag. 432 , ad ann. 1619.

HOELZLIN (a) (JÉRÉMIE), professeur en grec dans l'académie de Leyde , était né à Nuremberg. Il fit si bien ses humanités à Augsbourg , qu'il devança tous ses condisciples tant sur la langue grecque , que sur la langue latine. Après cela il se mit à étudier la philosophie dans l'université d'Altorf. Sa méthode de l'étudier ne fut pas celle des autres ; il s'arrêta peu à ce qu'on dictait dans l'auditoire : comme

(a) *On l'appelle toujours Hoeslinus dans son oraison funèbre.*

il était bon grec , il voulut lire les originaux et les anciens interprètes d'Aristote , les Thémistius , les Alexandre d'Aphrodisée , les Simplicius , les Ammonius. Il ne se contenta point d'Aristote ; il étudia Platon aussi , et fut grand admirateur des stoïciens. Après avoir employé huit ans à cette sorte d'étude , il se fit recevoir docteur en philosophie , et s'appliqua aux lettres et à l'hébreu. Il fut ensuite recteur de collège à Amberg , dans le haut Palatinat : la guerre l'en chassa , et le contraignit de se retirer à Brème , après avoir été dépouillé de la meilleure partie de ses effets. Le comte de Bentheim lui voulut donner la préfecture de son collège de Rhède ; mais il mourut tout aussitôt , et alors la ville de Ham offrit un pareil emploi à notre Hoelzlin. Les soldats de l'empereur faisaient de si étranges ravages dans ce pays-là , qu'il ne voulut pas être exposé à leurs violences. Il chercha donc un bon asile , et le trouva en Hollande. Il se retira à Leyde , et y publia une traduction des psaumes , dans laquelle on trouva de l'exactitude. L'académie lui fit l'honneur de le retenir , lorsqu'il se vit appelé à Middelbourg et à la Brièle (A). On le jugea digne d'un plus grand théâtre , et on lui donna la profession des lettres grecques que Vossius venait de quitter. Il entreprit de traduire Apollonius Rhodius (B) ; et malgré ses maladies il en vint à bout , et y mit la dernière main six jours avant que de mourir. Il était hydrogique , et si abattu qu'enfin il ne put plus tenir la plume ; et

néanmoins son ouvrage lui tenait si fort au cœur, qu'il dicta ce qu'il crut y devoir être ajouté. Il mourut le 25 de janvier 1641. Il y avait long-temps qu'il était dans le mariage (b); mais il n'avait point eu d'enfans. On l'en félicite dans son oraison funèbre à cause de l'embaras où il se trouva quand les fureurs de la guerre le contraignirent de s'exiler (c).

(b) Il avait épousé la fille d'un ministre de Nuremberg.

(c) Tiré de son oraison funèbre, prononcée par Antoine Thysius.

(A) Il se vit appelé.... à la Brièle.] Il a été effectivement recteur du collège de la Brièle, si l'on en croit Vossius, dont je rapporte les paroles avec d'autant moins de répugnance qu'elles ont besoin d'être corrigées, vu que le nom propre de notre homme y a été misérablement défiguré, non sans un gros solécisme. Vossius venait de dire qu'Antoine Émilius avait refusé la profession en langue grecque, que les curateurs de l'académie de Leyde lui avaient offerte, et puis il dit : *Arbitror professionem eam deinceps offerendam Mag. Jeremie Hoeschellus quondam correctori Ambergensis Gymnasii electoralis collegæ Beckmani : nunc Brilance est scholæ rector. Vir est moribus simplex, sed trium linguarum et philosophicæ admodum gnarus* (1).

(B) Il entreprit de traduire Apollonius Rhodius.] L'édition de ce poète, avec la version et le commentaire d'Hœlzlin, est de l'an 1641 à Leyde ex officinâ Elzevirianâ. M. Ménage en a parlé fort désavantageusement (2). D'abord il rapporte ces paroles de M. Baillet : *On a d'anciennes scolies sur Apollonius.... l'édition nouvelle que Jérémie Hotzlin en a donnée, est estimée de quelques-uns, mais d'autres n'en font guère plus de cas que de plusieurs de celles qu'on ap-*

*pelle de Variorum : et puis ayant répondu à ce qui concerne les scolies, il poursuit ainsi : « Pour ce qui est » de Jérémie Hotzlin, c'est un misé- » rable écrivain. Il est tout entier » dans les hébraïsmes. Il affecte d'an- » ciens mots qui ne sont plus en » usage, et il en invente de nouveaux. » Je remarquerai ici en passant qu'il » parle de Conradus Rittershusius » comme de son patron. Conradus » Rittershusius sanctissimus ille juris » interpres et vindex, idemque pa- » tronus olim meus, insigniter pius » et constans animus (3). C'est à la » page 115. Il y a à la fin de son édi- » tion d'Apollonius des notes de » M. Hœlsteiu qui sont fort judicien- » ses. » L'oraison funèbre rapporte qu'Hœlzlin, pendant qu'il fut à Altorf, eut beaucoup de part à l'amitié de Scipion Gentilis, à celle de Michel Picard, à celle de Conrad Rittershusius, et à celle de Daniel Swensérus, et que, comme ils firent des vers en grec et en latin pour lui, il en fit aussi pour eux, et qu'une partie de ces vers a vu le jour : *Cum quibus grecis latinisque carminibus certabat, quorum non pauca in lucem venerunt.**

(3) Il fallait dire amicis.

HOESCHÉLIUS (DAVID), né à Augsbourg le 14 d'avril 1556, était un fort savant homme. Le public lui est redevable de l'édition de plusieurs anciens auteurs grecs (A). Il employa toute sa vie à l'instruction de la jeunesse dans le collège de Sainte-Anne, dont enfin il fut fait recteur, l'an 1593, par les magistrats d'Augsbourg. Ils le firent aussi bibliothécaire; et l'on ne saurait assez louer les soins qu'il prit d'enrichir leur bibliothèque (B). Il connaissait très-bien les bons manuscrits et les bonnes éditions, et il faisait en sorte que les manuscrits que l'on achetait pour l'ornement de cette bibliothèque, n'y demeurassent pas ensevelis

(1) Vossius, epist. CXI.VIII ad Joann. Meursium, pag. 181, edit. Londin., 1693. Cette lettre est datée du 30 d'août 1631.

(2) Anti-Baillet, tom. I, pag. 389, 390.

comme un trésor caché sous la terre ; il en publiait les plus rares avec des notes de sa façon. Il fit de bons écoliers , et en attira un grand nombre dans Augsbourg (a) (C). Il y mourut l'an 1617. Je rapporterai ce qu'en disait Scaliger (D). M. Huet a parlé avec éloge, non-seulement de la diligence qu'il apportait à déterrer les vieux manuscrits, mais aussi de son habileté à traduire (b).

(a) Tiré de Spizélius, in *Templo Honoris reserato*, p. 328 et seq. et ex *Theatro Frcheri*, p. 1511, 1512.

(b) Huetius de *claris Interpret.*, pag. 229. Voyez aussi Colomiés, *Bibliothéq. choisie*, pag. 194.

(A) *Le public lui est redevable de l'édition de plusieurs anciens auteurs grecs.*] Il publia les huit Livres d'Origène contre Celse, en grec et en latin, à Augsbourg, 1605, in-4°. La Sapience de Jésus, fils de Sirach, ou l'Ecclésiastique, en grec et en latin, avec des notes, à Anvers, l'an 1604. La Bibliothèque de Photius, en grec avec des notes, à Augsbourg, l'an 1601, in-folio. L'histoire de Procope, en grec avec des notes, dans la même ville, l'an 1607, in-folio. Ces deux derniers livres-là n'avaient jamais vu le jour. *Geographica aliquot excellentissimorum authorum, Marciani, Scylacis, Arsenidori, Dicæarchi* à Augsbourg, l'an 1600, in-4°. Trois ou quatre traités de Philon. *Eclogæ Legationum Dexippi Atheniensis, Eunapii, P. Patricii, prisca sophistæ, Malchi Philad. Menandri cum excerptorum corollis à librâ Diodori Siculi amissis*, à Augsbourg, l'an 1603, in-8°. ; quelques traités des anciens pères, etc.

(B) *On ne saurait assez louer les soins qu'il prit d'enrichir leur bibliothèque.*] Le sieur Spizélius va nous l'apprendre en latin : on verra dans ses paroles qu'Antoine Éparque, évêque de Corfou, avait ramassé de très-excellens manuscrits, qui tombèrent entre les mains d'Hoeschélius. *Cum insuper celebratissimæ Biblio-*

thecæ Augustanæ administratio ipsi esset demandata, omni virium nisu ejus procuravit incrementum, nec ulli parcens labori, libros excusos pariter ac manuscriptos, maximè grecos, melioris item notæ auctores, ac librorum editiones conquisivit, sicque bibliothecam Augustanam veluti publicum aliquod Erarium instruxit ad omnium promiscuè indigentiam sublevantem. Et cum rarissimorum Codicum MSS. grecorum, magno cære ab Antonio Eparcho episcopo Coreyrensi cœmptorum copiam esset consecutus, maximam curam adhibuit, ne thesaurus iste librarius in arcanis bibliothecæ hujus recessibus veluti in perpetuo quodam custodiretur carcere, sed in publicam etiam lucem magno cum totius reipublicæ litterariæ bono et commodo prodiret (1) Le catalogue des manuscrits grecs de cette bibliothèque, composé par Hoeschélius, et publié l'an 1595, est de main de maître (2).

(C) *Il fit de bons écoliers, et en attira un grand nombre dans Augsbourg.*] Je me servirai encore des expressions de Spizélius. *Quùm præclarè, dit-il (3), quàmque feliciter demandatæ sibi functioni satisfecerit, plurimi testari possunt viri eruditissimi qui è variis Germaniæ, Italiæ, Bælgicæ civitatibus Hoeschelii gratiâ Augustam se contulerunt, quibus viri hujus institutione uti, inque linguâ grecâ proficere curæ et cordi fuit. Verè de illo dici potest, quòd*

Mille foro dedit juvenes, bis mille ministrum Adjecti numero purpureæque togæ.

Le sieur Colomiés nomme quelques voyageurs qui se louaient fort d'Hoeschélius (4).

(D) *Je rapporterai ce qu'en disait Scaliger.*] « Hoeschélius, luthérien, » mais docte : si Velser ne le soutenait, on l'aurait déjà chassé. Il est » bien pédant, mais bon homme. » Scaliger lui a envoyé son Procope, » mais il en a eu un plus ample de » la bibliothèque de Bavière. Hoes- » chélius en son Procope a fait im-

(1) Spizélius, in *Templo Honoris reserato*, pag. 330.

(2) Voyez Colomiés, *Bibliothèque choisie*, pag. 194.

(3) Spizélius, in *Templo Honoris reserato*, pag. 329, 330.

(4) *Bibliothèque choisie*, pag. 195.

» primer des fragmens de mes lettres
 » et de celles de Casaubon. Il fait
 » imprimer Origène..... *Hoesche-*
 » *lius non est magnus græcus, sed*
 » *diligentissimus* (5). »

(5) *In Scaligeran. Secundis, pag. m. 112.*

HOFFMAN (DANIEL), surintendant et professeur à Helmstad (a), fut le chef d'une faction théologique (A) qui excita quelques troubles vers la fin du XVI^e siècle. Il forma des difficultés sur la formule de concorde que l'on donnait à souscrire; et, au lieu de concourir avec le docteur Jean André pour le soutien de ce formulaire, il se retrancha dans des distinctions captieuses. Il ne voulut point admettre l'ubiquité, mais seulement la présence de Jésus-Christ en plusieurs lieux. Cette querelle, qui ne dura point, laissa des dispositions à la division dans les esprits (B); de sorte que l'on disputa quelque temps après sur d'autres matières avec beaucoup de chaleur, Hoffman étant toujours chef de parti. Il s'agissait entre autres choses de l'usage que l'on devait faire des principes de la philosophie dans les matières de théologie; et il est à remarquer que les professeurs en philosophie se rangèrent du côté le plus favorable aux orthodoxes (C). Daniel Hoffman et Théodore de Bèze écrivirent l'un contre l'autre sur la controverse de l'eucharistie. Voyez la remarque où je donne les titres de quelques ouvrages d'Hoffman (D).

Ce ne fut pas seulement sur l'ubiquité que notre docteur eut

des querelles avec les autres ministres: il en eut aussi sur les matières de la prédestination; car il censura Hunnius de les avoir expliquées tout autrement que selon l'esprit du livre de la Concorde. Il l'accusa même d'avoir débité, dans la chaire de Luther, une doctrine plus pernicieuse que le dogme des papistes. Le livre de la Concorde, disait-il, enseigne que la cause de l'élection est toute hors de nous; mais Hunnius et Mylius enseignent que l'élection est fondée sur la prévision de la foi. Hunnius et Mylius firent condamner Hoffman dans une assemblée de théologiens, l'an 1593, et le menacèrent de l'anathème, s'il ne souscrivait à leur sentiment. Il publia contre eux une apologie l'année suivante (b). Hospinien raconte cela plus exactement. Il dit (c) que quelques théologiens de Leipsic, d'Iène et de Wittenberg, ayant assisté aux secondes noces de Samuel Huber, l'an 1593, s'assemblèrent chez Polycarpe Lysérus, et qu'il y en eut quelques-uns qui furent d'avis qu'on déclarât en forme publique et authentique que Daniel Hoffman était calviniste, et du nombre de ces hérétiques qu'il faut éviter: les autres, en plus grand nombre, opinèrent qu'on lui écrirait pour l'exhorter à se conformer à leur doctrine, faute de quoi il serait excommunié. Hunnius au nom de tous lui écrivit en ce sens-là une longue lettre. Ce fut contre

(a) Il succéda à Tilemannus Héschusius, l'an 1588. Melch. Adam *in Vit. Théol.*, pag. 622.

(b) Tiré de Henri Altling, *Théol. histor.*, pag. 302.

(c) Hospinian., de Origine et Progressu libri Concordiæ, cap. LI, pag. 429.

cet écrit qu'Hoffman publia une apologie l'année suivante (d), où il montra les raisons qui l'empêchaient de se conformer aux théologiens de Wittemberg : il déclara qu'il avait trouvé dans leurs livres plus de cent erreurs très-opposées aux articles de la foi chrétienne (e).

(d) *Idem, ibid., pag. 431 et seq.*

(e) *Idem, ibid., pag. 434.*

(A) *Il fut le chef d'une faction théologique.*] Ce fut le XIII^e. schisme qui s'éleva dans l'église luthérienne. *Decimi tertii schismatis autores Helmstadiensis, interque eos præcipui Heshusius et Hoffmannus, pessimo exemplo extiterunt. Formulæ enim concordie cum subscribendum, et apologia conficienda esset, illi, livore dicam an protervid, pium J. Aulrææ conatum spernentes, cum Christum exaltatum omnibus rebus ob realem idiomatum communicationem deberent dicere præsentem, multipræsentiam ejus saltem defendebant* (1). Le jésuite Adam Contzen remarque, sous l'an 1584, que l'antagoniste d'Hoffman était le prédicateur d'Henri Jules, duc de Brunswick (2); et que ce prince, en qualité d'administrateur de l'évêché d'Halberstad, imposa silence aux parties. Voyez aussi ce qu'il dit sous l'an 1592.

(B)..... *Cette querelle..... laissa des dispositions à la division dans les esprits.*] Le premier auteur que je cite dans la remarque précédente continue ainsi. *Sed in cineribus suffocata est controversia, cui utinam fomes novus postea non esset quesitus! Sopita jaceat cum altera illa, quæ de resurrectione impiorum quærebatur, an virtute meriti Christi futura sit, necne? ut et cum illa, quæ quærebatur, an semper in formâ syllogisticâ disputari debeat: et cum aliis*

questionibus vexatis, de philosophiæ usu et abusu (3).

(C) *Les professeurs en philosophie se rangèrent du côté le plus favorable aux orthodoxes.*] C'est le témoignage que leur rend le sieur Jacques Thomasius, dans l'une de ses préfaces. *Celebris est, dit-il (4), quæ parentum nostrorum memoriâ Juliam concussit academiam, Hoffmanniana controversia, finiente seculo proximè præterito cepta, ineunte hoc nostro seculo non sine philosophorum, qui tum ab ὀρθοδοξίας partibus stabant, laude sopita. De quod nihil addam, tum quòd ob recentiorum memoriâ nemini res est ignota..... tum maxime, quòd in personâ theologi unius alteriusve inconsiderati, sanctissimæ scientiæ parcendum esse omnino existimo.* Il examine dans ce discours si une chose peut être vraie en philosophie et fautive en théologie, comme quelques-uns l'ont prétendu; et il observe que, entre ceux qui ont osé affirmer un tel paradoxe, les uns ont été poussés par un respect excessif pour Aristote, et les autres par une haine déréglée pour ce philosophe. Ceux-ci étaient les théologiens. *Ad theologos venio, è diverso planè affectu idem dogma defensantes. Non enim amore, sed odio Aristotelis, non veneratione, sed deligatione philosophorum, istam temeritatem, ne quid gravius dicam, præcipitati sunt* (5). Afin que l'on puisse mieux comprendre quel était le sentiment de notre Daniel Hoffman, je mettrai encore ici un passage de Thomasius: il contient un fait qui mérite par lui-même d'être rapporté (6). *Nisi enim fallor, infelix illud et scandalo plenum certamen, quod nostrâ memoriâ super questione: sitne DEUS peccati causa per accidens? certatum fuit, è sepultæ Hoffmannianæ controversiæ cineribus aut propullulavit, aut videri saltem voluit propullulasse. Non planè ablutere à vero quæ dixi, facile (opinor) perspiciet, qui Cl. Viri Pauli Slevogti Pervigilium de Dissidio theologi et philosophi in utriusque principis fundato (hoc*

(1) Micrælius, Syntagm. Histor. eccles., lib. III, sect. II, pag. 871, edit. 1679.

(2) *Hinc factum ut Daniel Hoffmannus superintendens et professor Helmstadiensis, et Basilius Staterus Henrici Julii ducis Brunswicensis concionator aulicus, gravior inter sese de hoc dogmate contenderent.* Adam Contzen, in Jubilæo Jubilorum, pag. 234. Voyez aussi pag. 286.

(3) Micrælius, Syntagm. Histor. eccles., pag. 871.

(4) Thomasius, præfat. XLII, pag. 244.

(5) *Idem, ibidem.*

(6) *Idem, ibidem, pag. 245.*

enim libello nomen est), pervolutaverit (*1). *Enimverò hic inter primos fuit, qui questionem modò dictam in isthoc scripto, quod vigesimus tertius hujus seculi annus produxit in scenam, excitaret, hujusque negativam in scholis theologorum, affirmativam inter philosophos veram esse* (*2) *defenderet. Cui anno statim sequente vir non minoris eruditionis laude clarus Andreas Keslerus discursuum theologorum quadrigam* (*3) *opposuit. Thomasius a raison de dire que ce fut une chose très-scandaleuse, de voir soutenir qu'il est vrai en philosophie que Dieu est auteur du péché par accident, mais que cela n'est pas vrai en théologie. Il a raison d'approuver Casman, qui a dit qu'un tel partage de la vérité est un moyen de soutenir les erreurs les plus impies* (7) : car en effet rien n'est plus propre que cela à introduire le pyrrhonisme, puisqu'en raisonnant de la sorte, on réduit la vérité à la condition des qualités corporelles. De ce que le même corps nous paraît petit ou grand, selon que nous le voyons ou sans lunettes, ou avec des lunettes, on a droit de conclure que nous ignorons s'il est grand, ou s'il est petit absolument parlant, et que la petitesse ou la grandeur absolue des corps nous est inconnue. Si donc la même proposition était vraie et fausse, selon qu'on la considérerait ou en théologien ou en philosophe, il s'ensuivrait nécessairement que nous ne connaîtrions pas la vérité en elle-même, et qu'elle ne consisterait que dans un rapport muable aux dispositions de notre esprit, comme la bonté des viandes ne consiste que dans un certain rapport aux dispositions de la langue, lesquelles venant à changer, sont causes que les ali-

mens qui étaient bons ne le sont plus. Je m'en vais citer un auteur qui nous apprendra que notre Hoffman et ses partisans soutenaient qu'il fallait exterminer la philosophie dans les académies, comme une discipline très-pernicieuse, et selon laquelle plusieurs vérités théologiques étaient fausses. Ceux qui s'opposèrent à cette faction se virent exclus du saint ministère. Enfin, par l'autorité du prince, ces disputes furent apaisées, et il fallut qu'Hoffman calât les voiles.

Contendebant Hoffmannus et ipsius asseclæ philosophiam pugnare cum theologia: multa esse vera in theologia quæ sint falsa in philosophia, et contra; exterminandam christianis academiis ut noxiam, ut toties etiam graviter ab antiquâ ecclesiâ damnatam. His se initio statim opposuerunt ejus academici philosophi, Duncanus Liddelius Scotus Med. D. Corn. Martini, Joh. Caselius et alii, rati ad se pertinere ejus defensionem, cujus professores essent. Res contentionibus diu acta est, ita ut Hoffmannus eos tandem à ministerio excluderet qui contrarium sentirent. Habite sæpius disputationes et magni fluctus in illo simpulo excitati. Extant ejus tamen aliquammulta acta. Tandem lis sopita est autoritate principis: restitutus honos suus philosophiæ ejusque doctoribus est. Hoffmanniani cesserunt (8).

Henri Jules, duc de Brunswick, ordonna que Daniel Hoffmann reconnaît son erreur, et s'en dédirait publiquement. Cette ordonnance fut exécutée le 7 de mars 1601. Voyez le *Memorabilia Ecclesiastica seculi à nato Christo decimi septimi*, à la page 23 et 24 (9), et Grawerus dans son livre de *unicâ Veritate*.

(D) *Je donne le titre de quelques ouvrages d'Hoffman.* Il publia à Helmstad, en 1583, *Questionum et Responsum in gravissimâ Controversiâ de sacrosanctâ Cœnâ pars prima*, in-8°. Théodore de Bèze le réfuta l'année suivante; mais on vit paraître bientôt (10), *Danielis Hoffmanni*

(*1) *Confirmant suspicionem, quæ leguntur in vestibulo dicti pervigili: aperta enim ibi litis, Helmsstadii ab Hoffmanno agitate, mentio. Faciant hæc et quæ leguntur in controversiâ Cramerianâ Magdeburgensi, nam et hæc aliquid affinitatis cum Hoffmannianâ constat intercessisse.*

(*2) *Vide ibi discursum IV, pag. 64, et seq.*

(*3) *Pro defendendâ (quod ipsum quoque legitur in titulo) philosophi ac theologi concordiâ.*

(7) *Non erubuerim dicere, duplicem illam veritatem esse pseudaristotelicum figmeatum ad omnes errores et athéismos excusandos et defendendos. Casmann., Cosmopœia, cap. I, Qu. VI, apud Thomas., præfat. XLII, pag. 243.*

(8) *Georgius Hornius, Hist. philosoph., lib. VI, cap. XII, pag. 321, 322. Voyez l'article NIBUSIUS, tom. XI, remarque (C).*

(9) *Ce livre, compilé par Andreas Carolus, abbé de Saint-George, au pays de Wirtemberg, fut imprimé à Tübinge, l'an 1697.*

(10) *A Helmstad, l'an 1585.*

Apologia missa ad Theodorum Bezanum, quæ τὸ πρῶτον in verbis Cœnæ dominicæ immotum, Bezae autem Demonstrationes falsissimæ demonstrantur. Bèze publia en 1585, *Responsionis pars altera contra Danielum Hoffmannum*; et l'an 1586, *Conspicillum ad Danielis Hoffmanni Demonstrationes, etc.* Voici d'autres livres d'Hoffman, *Responsio ad rationes et signa Christophori Pezelii etc., quibus docuit veros sacramentarios agnoscere*; de *XVII Erroribus crassioribus Jacobi Andreae*. Ces deux ouvrages sont en allemand. Ceux qui suivent sont en latin: *De usu et applicatione Notionum Logicarum ad res Theologicas, et de inusitatarum prædicationum reductione contra Goclenium*, à Francfort 1596; *Liber Apologeticus respondens chartis Ministrorum Ecclesie Bremensis*, à Helmstad, 1585; *Officina Locorum Theologicorum; Explicatio Sententiæ in Epist. canonicæ Joh. Apostoli, Sanguis Jesu Christi Filii Dei mundat nos ab omni peccato*, à Helmstad, 1581.

HOFMAN (MELCHIOR), de simple artisan qu'il était, s'érigea en prédicateur, et se mit à dogmatiser dans la Livonie et ailleurs, sans avoir reçu de personne la moindre sorte de vocation (a). Il quitta la Saxe fort mécontent, et s'en alla dans le Holstein, l'an 1527. Il fut établi ministre à Kiel, par le roi de Danemarck, et il se maintint dans cette charge près de deux ans, malgré les oppositions de Luther (A). Il prêchait un je ne sais quel mélange de zuinglianisme et de fanatisme; et il n'expliquait guère à ses auditeurs que la construction du tabernacle mosaïque, les visions de l'Apocalypse et choses semblables. Il prétendait que le jour du jugement arriverait l'an 1534.

Ceux qui le réfutèrent sur ce point-là ou sur d'autres, trouvèrent à qui parler; car, comme il était fort en gueule, il leur répondit avec le dernier emportement (B). Il accabla d'injures Marquardus Schuldorpius, et lui reprocha cruellement le crime d'inceste (C). Pour prévenir les désordres qui pouvaient naître de ces disputes, le roi de Danemarck ordonna une conférence, l'an 1529 (b), dans laquelle Hofman fut confondu; et comme il ne laissa pas de persister dans ses opinions, on le chassa du Holstein. Il s'en alla à Strasbourg, où il publia une fausse relation de la conférence (D). Il y fut emprisonné, l'an 1532, après une dispute publique où il s'engagea avec les ministres. Cela lui fit perdre sa réputation auprès de ses sectateurs. Il mourut l'an 1533, ou environ (c). Il n'était pas du Holstein, comme quelques-uns l'ont publié (E).

Plusieurs écrivains assurent qu'Hofman commença dans Strasbourg à faire du bruit (d), et qu'il fut suivi par une foule de disciples, et que s'étant transporté à Embden, l'an 1528 (F), il y débita ses visions avec un succès si étonnant, qu'il passa pour le premier patriarche des anabaptistes du Pays-Bas, et de la basse Allemagne (G). Il infatua de telle sorte ses sectateurs qu'ils le prirent pour cet Élie

(b) Elle fut tenue à Flensbourg.

(c) Tiré de l'Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ de Jean Mollérus, III. part., pag. 123 et seq.

(d) Argentine inclarescere cepit. Frider. Spanhemius, de Origine et Progressu Anabaptist., num. 22, pag. m. 211.

(a) Ex pellione in Theologastrum translatus. Mollérus, ubi infra, citat. (c).

que Dieu doit faire paraître sur la terre avant le jour du jugement. Il s'en retourna à Strasbourg dans l'espérance de voir réussir une prophétie qui le concernait (H), et qu'un bon vieillard de Frise avait débitée. Il y prêcha hautement l'anabaptisme : les troubles qu'il excita furent cause qu'un synode fut convoqué au mois de juin 1532, où on lui permit de disputer avec les ministres. Il fut réfuté solidement, mais il continua néanmoins à dogmatiser, et l'on trouva nécessaire de l'enfermer dans une prison (I); car on se crut à la veille de fort grands troubles, parce que ses sectateurs disaient que la ville de Strasbourg devait être la nouvelle Jérusalem où le nouveau règne de Jésus-Christ serait établi, et que comme Hofman était l'Élie qui devait venir, Polterman était l'Énoch qui le devait seconder. Quand ils virent Hofman en prison, ils assurèrent qu'il en sortirait avec cent quarante-quatre mille marqués qui anathématiseraient la terre, et qui rompraient tous les obstacles qu'on leur voudrait opposer. Notre Élie et notre Énoch, disaient-ils, sont les deux olives et les deux chandeliers de l'Apocalypse (e), auxquels personne ne pourra nuire; et si quelqu'un le veut faire, le feu sortira de leur bouche, et dévorera leurs ennemis. Quand ils eurent vu qu'Hofman ne sortait point de prison au temps que certains prophètes avaient marqué, ils furent bien étonnés; mais afin

(e) Voyez le chapitre XI de l'Apocalypse, vs. 4 et 5.

de les amuser il leur fit dire qu'ils se reposassent pendant deux ans, à l'exemple d'Esdras et d'Aggée, qui furent contraints d'interrompre pendant un semblable intervalle la construction du temple. Il mourut en prison, et frustra les espérances de ses disciples (f). Je rapporterai quelques-unes de ses hérésies (K). Il y en a qui disent qu'il comença à dogmatiser proche du Rhin après la défaite des paysans, l'an 1525 (g).

(f) Tiré de Frideric Spanheim, de Orig. et Progr. Anabaptist., pag. 211.

(g) Joh. Henricus Ottius, Histor. Anabaptist., ad ann. 1525, num. 21, pag. 36.

(A) *Il se maintint... malgré les oppositions de Luther.* } Voici ce que Luther écrivit à un ministre de Kiel (1) : *A Melchiore pellifice velim cavere vos omnes, ac curare apud magistratus ne ad conciones admittatur, etiamsi litteras regis ostendet. A nobis enim recessit indignabundus, dum non volumus ejus somnia probare. Ad docendum neque valet, neque vocatus est. Hæc dicitio nomine meo omnibus vestris, ut ipsum vitent ac tacere cogant.* Luther veut qu'on n'écoute point ce personnage, qui s'ingérerait de prêcher sans vocation ni capacité. François Burchard, conseiller des ducs de Saxe, avertit aussi qu'on se gardât de cet homme (2).

(B) *Il leur répondit avec le dernier emportement.* } Tous ses livres furent écrits en langue vulgaire: son Apologie contre Nicolas Âmbdsdorf, premier ministre à Magdebourg, fut imprimée l'an 1528. Ce ministre l'avait réfuté sur le temps de la fin du monde. *Opposuit ei Hofmannus apologiam amarulentissimam.... in*

(1) Luther., epist. ad Wilh. Prævest, anno 1528. Voyez tom. II epist. Lutheri à Joh. Aurifabro Francofurti ad Viadum, ann. 1597 editarum, pag. 371. Mollerus, Isagoge ad Histor. Cherson. Cimbricæ, part III, pag. 129.

(2) In epist. ad Petrum Suavenium consil. Danicum A. 1528 scriptâ, quam exhibet J. Manli Farrago epist. Melanchth., part. III, pag. 49³, 434. Mollerus, ibidem.

ista convitiorum plaustra in adversarium evomit (3).

(C) *Il reprocha à Schuldorpius... le crime d'inceste.*] L'accusation était fondée sur ce que Schuldorpius avait épousé sa nièce. *Marq. Schuldorpio, Kilouïensi, paracho Slesvic., qui suam de sanctâ-Cœnâ sententiam impugnârat, duobus itidem scriptis, Kilouïi ann. 1528 impressis... respondit, et hominem, cum alias ob causas, tum ob matrimonium cum filiâ sororis, ope eloquentiæ suæ caninæ, miserè exagitavit* (4). Schuldorpius alléguait pour sa défense entre autres raisons l'autorité de Luther, dont il produisit une lettre où l'on avoue qu'on a conseillé ce mariage, et où l'on soutient qu'il est légitime. *Utrique Schuldorpius mox reposuit Epistolam ad Fideles civitatis Kilouïensis Saxoniam, eique adjecit Lutheri ad se litteras, in eandem Dialectum transusas, in quibus illi conjugio huic, cujus se suasorem fuisse fatetur, ingenti cum παῖσιν πατροκινῆσαι, ac Abrahami, Saram illicentis, exemplo defendere istud non dubitat* (5).

(D) *Il publia une fausse relation de la conférence de Flensbourg.*] Il soutint qu'il avait fermé la bouche à Poméranus (6), et que les secrétaires de la conférence étaient des faussaires (7). Poméranus, pour réfuter ces vanteries, publia les actes de la conférence, revêtus des formalités les plus authentiques. Il y ajouta la réfutation de l'écrit d'Hofman et la conversion d'Heggius (8). Cette conversion fut un des fruits de la dispute : Heggius y avait été l'un des seconds de notre Hofman, et il y avait acquis des lumières qui l'avaient porté à renoncer à sa secte (9). L'autre second d'Hofman avait fait la même chose. Au reste, Poméranus n'avait point paru à la conférence comme disputant, mais comme l'un des directeurs,

soit le fils aîné de sa majesté danoise (10). Il fit la clôture de ce colloque par une harangue où il réfuta les raisons d'Hofman. *Finem Colloquio oratione Bugenhagii adversus argumenta ipsius ἀνασκευαστικῆ ἰμpositum* (11).

(E) *Il n'était pas du Holstein, comme quelques-uns l'ont publié.*] Voici les paroles de M. Mollérus (12) : *Suevus ortu fuit, non autem Holsatus, uti Conrad. Dietericus (*1) et Sebastianus Schmidius (*2), falsò sibi persuadent.*

(F) *Plusieurs écrivains assurent... qu'il se transporta à Embden, l'an 1528.*] Après les preuves que M. Mollérus nous fournit, on ne peut douter qu'Hofman ne fût à Kiel l'an 1528 et l'an 1529, et qu'il ne s'y fût retiré en quittant la Saxe, fort mécontent (13). Il faut donc croire que ceux qui le font aller de Strasbourg à Embden, l'an 1528, se trompent. M. Ottius observe que plusieurs disent cela, et il ne les censure point. *Embden Argentorato obiisse Melchiorum Hofmannum plures aiunt. Ergò non demum anno 1531 eò concessit, nisi fortè redierit, vel diutius ibi commoratus sit* (14). Ces paroles nous apprennent qu'il y a des gens qui disent qu'Hofman s'en alla à Embden l'an 1531. C'est, ce me semble, la vraie époque de son ministère à Embden ; car puisqu'il publia dans Strasbourg une relation de la conférence de Flensbourg (15), l'an 1529, c'est une preuve qu'il s'en alla à Strasbourg dès qu'on l'eut chassé du Holstein. Il est fort apparent que de Strasbourg il alla à Embden, et qu'ensuite il retourna à Strasbourg. Il y était l'an 1532. Remarquez bien que M. Mollérus promet une relation

(10) *Idem, ibid., pag. 131.*

(11) *Idem, ibidem.*

(12) *Idem, pag. 127.*

(*1) *In Analsi Periochæ evangel., dom. II Adventûs.*

(*2) *In Diss. de Chiliasmo Apocalypico, p. 9.*

(13) *Ann. 1527 Magdeburgo in Holsatiam delatus. Moller., Introd. ad Historiam Chersonesii Cimbricæ, pag. 128. Seckendorî, Hist. Luther., lib. II, pag. 122, le fait partir de Wittenberg.*

(14) *Johan. Henricus Ottius, Hist. anabapt., ad ann. 1528, num. 1, pag. 43.*

(15) *Elle fut tenue un peu après Pâques, l'an 1529. Voyez Mollérus, ubi supra, pag. 131.*

(3) *Moller., ibidem, pag. 130.*

(4) *Idem, ibidem.*

(5) *Idem, ibid., pag. 131.*

(6) *Son nom est Joh. Bugenhagius ; mais ordinairement on ne le nomme que Poméranus, qui est son surnom de patrie.*

(7) *Idem Mollérus, pag. 133.*

(8) *Idem, ibid., pag. 133.*

(9) *Parastatæ Hofmanni fratre Johan. à Campen et Jac. Hegge Dantiscanus, ad saniorum in colloquio hoc mentem reducti. Idem Moller., pag. 131, 132.*

des tumultes qu'il excita et dans Strasbourg et à Embden après qu'il fut sorti du Holstein (16). N'est-ce pas nous dire qu'il alla à Embden après avoir débité ses songes dans la ville de Strasbourg, l'an 1529? M. Hoornbeeck a raison de dire qu'il retourna d'Emden à Strasbourg, mais non pas de dire qu'il alla de Strasbourg à Embden, l'an 1528 (17). Cet auteur remarque qu'en partant d'Emden il y laissa un certain Trypmaecker qui, se brouillant avec ses collègues, se retira en Hollande, et y fut le premier apôtre de l'anabaptisme. Cassander s'est moins trompé sur l'époque du ministère de ce fanatique : *Donec tandem*, dit-il, *sub anno 1532 Melchior quidam Hofmannus, arte pello, hanc novam contagionem cum aliis quibusdam non minus perniciosis erroribus in Germaniam hanc inferiorem et Belgicam innoxit* (18).

(G) *Il passa pour le premier patriarche des anabaptistes du Pays-Bas et de la Basse-Allemagne.*] Les paroles de Cassander qui viennent d'être citées témoignent cela. Voici deux autres témoins. *Huic patriarchæ etiam eorum qui in inferiori Germaniâ succreverunt, anabaptistarum tradux adscribi solet.* C'est ainsi que parle Fridéric Spanheim (19). *Qui huc anabaptistica deliria attulit ex Germaniâ superiori primus fuit Melchior Hofman.* Hoornbeeck dit cela (20).

(H) *Il espérait de voir réussir une prophétie qui le concernait.*] Pendant qu'il plantait son évangile dans Embden avec beaucoup de chaleur, et qu'il rebaptisait fort et ferme, il y eut un bon vieillard qui lui fit naître l'envie de retourner à Strasbourg. Ce vieillard était de cette cabale. Le prophétisa que les magistrats de Strasbourg emprisonneraient Hofman, mais qu'au bout de six mois le prisonnier serait délivré, et irait pré-

cher l'évangile par toute la terre comme un autre Élie, ayant avec soi un grand nombre de prophètes, et les cent quarante-quatre mille marqués dont il est parlé dans l'Apocalypse (21). Hofman ayant disputé publiquement avec les ministres, le 11 juin 1532, et n'ayant point cessé de répandre ses enthousiasmes depuis qu'on l'eut confondu dans cette dispute, fut mis en prison. Quand il vit l'accomplissement de cette partie de la prophétie, il devint plus insolent. Il secoua la poudre de ses sonniers, il jeta par terre son chapeau, et protesta devant Dieu qu'il ne se nourrirait que de pain et d'eau jusques à ce qu'il montrât au doigt celui qui l'avait envoyé. Ses espérances furent confondues; car il mourut en prison (22). Cent exemples montrent que les prédictions les plus chimériques ont en des morceaux que l'événement a confirmés : ç'a été une effiçace d'erreur; rien n'a plus contribué à précipiter les visionnaires et leurs adhérens. C'est donc à l'égard de ces matières qu'il faut dire publiquement *la fin couronne l'œuvre* : il faut bien se donner de garde de juger du tout par une partie, *ex ungue leonem*; il faut attendre la conclusion et se défier des premiers succès. Ce sont des pièges, c'est un leurre dangereux.

(I) *On trouva nécessaire de l'enfermer dans une prison.*] Spanheim, Hoornbeeck et plusieurs autres, affirment qu'Hofman disputa au mois de juin 1532, et qu'on ne l'emprisonna qu'après l'opiniâtreté avec laquelle il continua de dogmatiser depuis la dispute. Mais nous allons voir un auteur qui met cette conférence au mois de juin 1533, et qui assure que ce fanatique fut tiré de la prison pour disputer avec les ministres. *Anno 1533, mense junio, die 11, Hofmannus Argentorati è vinculis ad publicam disputationem productus et admissus fuit : à quo tempore institutionem regni DEI ortam esse sui affirmabant. Isdem Hofmannus auctoritatem predictionum cujusdam verè deliri Leonardi Joest civis Argentincnsis et aliorum similium fa-*

(16) *Tumultuum quos Hofmannus post abitum ex Holsatiâ, Argentinæ et Embdæ concitavit anabaptistico-Enthusiasticorum.* Mollerus, ubi supra, pag. 133.

(17) Hoornbeeck, *Summa Controv.*, pag. m. 362.

(18) Cassander, *epist. dedicat.* Tractatus de Baptism.

(19) Spanhem., de Orig. et Progr. Anabaptist., *num.* 22, pag. m. 211.

(20) Hoornb., *Summa Controv.*, pag. m. 361.

(21) *Au chap. VII et XIV.*

(22) *Tuvé de Hoornb.*, *Summa Controv.*, pag. 362.

naticorum hominum, multa vana de urbe Argent. prædixit, etc. quæ tamen ab urbe non recepta, sed aquæ et igni interdiceretur omnibus, qui eam sectam publicè privatimque tuebantur (23). Ottius (24) adopte cette chronologie; ce qui fait voir qu'il s'est glissé bien des fautes dans les narrations des historiens de Panabaptisme. Il rapporte un passage de Henri Ursin (25), où nous apprenons qu'Hofman prophétisait, cette année-là, que Strasbourg serait la nouvelle Jérusalem, comme la ville de Rome était Babylone; que Strasbourg serait assiégé cette même année, et qu'il s'y ferait une grande tuerie; et que cet homme préférerait ses prédications à toutes celles d'Ésaïe et de Jérémie; et que Matthias et ses fauteurs appliquaient à Munster toutes ces belles prérogatives de la ville de Strasbourg, ce qui déplut à Hofman quand il le sut.

(K) *Je rapporterai quelques-unes de ses hérésies.*] Il enseignait, 1°. que le verbe ne s'est point uni à une chair prise de la Sainte Vierge. Sa raison était que toute la chair humaine est souillée de péché et par conséquent maudite; 2°. que Jésus-Christ n'est composé que d'une nature; 3°. que l'acquisition du salut dépend de nous, et qu'on se sauve ou qu'on se damne selon l'usage que l'on fait de son libre arbitre; 4°. que le baptême des enfans vient plus de l'ennemi de Dieu et des hommes, que de Dieu (26).

(23) Ottius, in *Historiâ Anabapt.*, ad ann. 1533, num. 6, pag. 61. Il cite Révius, in *Historiâ Georgii*. Mais il fallait citer Nicolaus Eledikius; car c'est lui qui a composé l'histoire de David George: et Révius n'a fait seulement que la publier.

(24) Ottius, *ibidem*.

(25) Henricus Ursinus, *præfat. in Apocalyps.*, in fine.

(26) Tiré de Spanheim, de Orig. et Progr. Anabapt., pag. 211.

paraître beaucoup de courage et de prudence dans cet emploi (A). Elle l'exerça jusques à l'abdication de Charles-Quint; qu'elle suivit en Espagne, où elle mourut le 18 d'octobre 1558. Elle avait fort aimé la magnificence (B), et s'était extrêmement plu à la chasse (C). On dit qu'elle travailla à faire modérer les peines de ceux de la religion (D). Elle entendait le latin (a). Il s'était glissé entre elle et Henri II une haine personnelle qui causa bien des ravages. Ils portèrent tour à tour le feu jusque dans les maisons de plaisance l'un de l'autre. Marie avait commencé ces sortes d'hostilités, pour se venger de quelques chansons qu'on avait faites en France contre son honneur (E). Henri lui sut rendre la pareille (F). Il souhaitait passionnément de la faire prisonnière (G). Érasme dédia à cette princesse un livre, où les imprimeurs firent malicieusement une faute bien étrange (H). Le père Hilarion de Coste est tombé dans quelques petites erreurs de chronologie (I), et n'a pas été bien copié en tout par M. Moréri (K). Je passe sous silence la chronique scandaleuse touchant les amours de Charles-Quint pour la reine de Hongrie (L), mère, dit-on, de don Juan d'Autriche.

(a) Voyez la remarque (II).

HONGRIE (MARIE, REINE DE), sœur de l'empereur Charles-Quint, fut mariée, l'an 1521, avec Louis, roi de Hongrie, qui périt malheureusement à la bataille de Mohacs, l'an 1526. Sa veuve fut établie gouvernante des Pays-Bas, l'an 1531, et fit

(A) *Elle fit paraître beaucoup de courage et de prudence dans son emploi.*] Consultez Brantôme, qui vous dira que cette reine d'Hongrie aida bien à l'empereur, et qu'elle l'a si bien servi, qu'on ne sait comment il s'en fut trouvé sans elle. Qu'aussi se fioit-il en elle du tout de ses affai-

res de son gouvernement, si bien que l'empereur lui-mesme estant en Flandre, se remettoit du tout en elle de ses affaires de ces Pays-Bas-là, et le conseil se tenoit sous elle et chez elle. Il est vrai qu'elle qui estoit tres-habile lui deferoit le tout, et lui rapportoit tout ce qui s'estoit passé au conseil quand il n'y estoit, en quoi il prenoit un grand plaisir. Elle y fit de belles guerres, ores par ses lieutenans, ores en personne, tous-jours à cheval, comme une genereuse amazone (1). Ce qu'il dit (2) de la harangue qu'elle fit le jour de l'abdication est fort curieux. Nous avons ici une preuve que les femmes sont capables de bien régner.

(B) Elle avait fort aimé la magnificence.] Brantôme assure (3) que quand Philippe II alla prendre possession des Pays-Bas, on lui fit les plus superbes entrées qui se puissent voir; mais sur tout, ajoute-t-il, la reine d'Hongrie en demeura la supérieure, et les surpassa toutes en ses maisons de Bains et Marimont. Il décrit ensuite la feinte d'une place assiégée que cette reine représenta, pour régaler l'empereur et toute sa cour en sa belle maison de Marimont. Il dit dans un autre livre (4) « qu'elle festoya à Bains l'empereur » Charles et toute sa cour, lorsque » son fils le roy Philippes passa » d'Espagne en Flandres, pour la » venir voir, où les magnificences » furent veues et faites en telles » excellences et perfections, qu'on » n'a jamais parlé de ce temps-là, » que de las fiestas de Bains, ainsi » disoient les Espagnols: aussi me » souvient-il qu'au voyage de Bayon » ne quelque grande magnificence » qui se soit présentée, quelques » courses, combats, mascarades, des- » pensés qu'on y a veues, n'estoient » rien au prix de las fiestas de Bains, » ce disoient aucuns vieux gentils- » hommes espagnols qui les avoient » veues.

(C)..... et s'étoit extrêmement plu

à la chasse.] Elle suivait partout son mari, « et mesme à la chasse, à quoy » elle avoit une merveilleuse pas- » sion; aussi depuis estant regente » des Pays-Bas pour son frère l'em- » pereur Charles V, elle quittoit » souvent l'agréable séjour de ses » palais de Malines et de Brusselle, » pour aller demeurer à la campa- » gne dans Marimont et ses maisons » voisines des forests, où depuis le » matin jusques au soir elle se di- » vertissoit à la chasse des bestes. » C'est pourquoy les Flamans l'ap- » pelloient la chasseresse, et la pei- » gnoient en Diane: elle fit venir » cette inclination à sa nièce, Mar- » guerite d'Autriche, duchesse de » Parme, qui a esté aussi gouver- » nante des Pays-Bas. Elle avoit » hérité de cette passion aux pe- » nibles exercices de la chasse, de » son ayeule paternelle, Marie du- » chesse de Bourgogne, femme de » l'empereur Maximilien I^{er}, qui » estant à la chasse (où elle se di- » vertissoit presque tous les jours) » tomba de cheval, dont elle mou- » rut au grand regret des Flamans » et de l'empereur son mary, qui » perdit encore sa seconde femme » Blanche Sforce par le mesme mal- » heur (5). » Cela paraît être la traduction de ces paroles de Famién Strada: *Capiebatur venandi studio summopere gubernatrix, planè ut venatricem vulgò appellarent, habituque venatricis expingerent: nepotem videlicet Marie Burgundæ, quæ ab insectandis feris nunquàm destitit, donec inter venandum equo excussa vitam amisit* (*1), *fato non tam suo, quàm Maximiliani mariti, cujus et uxor altera, Blanca Sfortia, in venatione equo decidit, obiitque* (*2). *Ejusmodi autem studium arripuit tam avidè, in eumque laborem duravit adèd membra decennis nondum puella* (6), *ut amitam per saltus camposque sequeretur impavida* (7).

(D) On dit qu'elle travailla à faire modérer les peines de ceux de la re-

(1) Brantôme, Dames galantes, tom. II, pag. 91.

(2) Là même, pag. 95.

(3) Mémoires, tom. II, dans l'Éloge de Henri II, pag. 23.

(4) Mémoires des Dames galantes, tom. II, pag. 92.

(5) Hilarion de Coste, Éloges des Dames illustres, tom. II, pag. 561.

(*1) 1482.

(*2) 1496.

(6) C'est-à-dire, Marguerite, fille naturelle de Charles-Quint.

(7) Strada, de Bello belg., lib. I, pag. m. 45.

ligion.] Lorsque, pour apaiser les mécontents du Pays-Bas, la cour d'Espagne leur fit promettre, l'an 1566, qu'on ferait cesser l'exercice de l'inquisition, on ajouta que les lois impériales, qui condamnaient à la mort les hérétiques, seraient mitigées, comme elles l'avaient été l'an 1550, à la requête de la reine de Hongrie. *Inimò sic Cæsarem facturum fuisse si viveret, quando ipse ob similes difficultates anno millesimo quingentesimo quinquagesimoque, postulante Mariâ Hungariæ Reginâ ejus sorore, easdem pœnas quas antè statuerat, emendare ac lenire non inuutile aut indecorum arbitratus est* (8).

(E) *Elle porta le feu..... pour se venger de quelques chansons faites en France contre son honneur.*] Voici ce qu'on trouve dans Brantôme sur ce sujet (9) : « J'ai ouï raconter » que la principale occasion qui » anima plus la reine d'Hongrie à » allumer ses beaux feux vers la Picardie, et autres parts de France, » ce fut l'appetit de quelques insolens bavards et causeurs, qui parloient ordinairement de ses amours, » et chantoient tout haut et par-tout, » au Barbançon de la reine d'Hongrie, chanson grossière pourtant » et sentant à pleine gorge son avanturier ou villageois. » On voit par-là que les peuples sont destinés à porter la peine, non-seulement des folies de leurs souverains (10), mais aussi de celles de bien d'autres gens. Je m'en vais rapporter un passage qui ne semble pas assez rempli. *Il y avoit une ardente haine entre Henri II et la reine de Hongrie, dont je ne sais pas le sujet ; mais seulement que les soldats français avoient fait des chansons d'elle, et de Barbançon le plus beau seigneur de sa cour* (11). Il était aisé de fournir ce qui manque à ce discours ; il n'y avait qu'à dire que cette reine fit mettre le feu en divers endroits de Picardie, sans épargner même la maison royale de Folembray. On tient par-là de part et d'autre la raison de la haine

personnelle. Marie crut sans doute qu'Henri applaudissait aux chansons ; elle l'en haït personnellement. Henri, de son côté, prit pour un affront personnel l'incendie de sa maison de plaisance. Je ne sais ce qu'il faut croire des galanteries de cette princesse ; je me souviens seulement que Brantôme dit (12), qu'elle estoit très-belle et agreable, et fort aimable, encore qu'elle se montrât un peu homme-masse ; mais pour l'amour elle n'en étoit pas pire, ni pour la guerre qu'elle prit pour son principal exercice.

Si l'on veut savoir quand elle fit ces ravages en Picardie, qu'on jette les yeux sur les paroles suivantes. « Durant que l'empereur son frere » mit le siege devant Metz, elle vint » pour divertir le roi de secourir les » assiegez avec le comte de Rœux en » Picardie, où elle fit de grands dégats, mit tout à feu, brusla Noyon, » Nesle, Chauny, Roye, Folembray, » maison royale bastie par François 1^{er}. ; ruina plus de sept ou huit » cens villages : elle mit le siege devant Hédin, qu'elle prit (13). »

(F)..... *Henri lui sut rendre la pareille.*] Après avoir pris Mariembourg et Dinant, et avoir rasé Bouvines, dont les habitans avaient été ou pendus, ou passés au fil de l'épée, il passa la Sambre, et ruina tout le Hainaut, et brûla Marimont, maison de plaisance bâtie par la reine de Hongrie : et la jolie ville de Bains (14) avec ce magnifique palais qu'elle y avait bâti, orné d'une infinité de peintures, de statues antiques, et d'ouvrages de gravure et de cizelure. L'ancienne ville de Bavets, de l'antiquité et grandeur de laquelle les vieux chroniqueurs ont fait mille contes, souffrit une pareille désolation. Ces incendies et ces destructions étaient fort éloignés de l'humeur de Henri II ; mais il se croyait obligé d'honneur à prendre

(12) Dames galantes, tom. II, pag. 90.

(13) Hilar. de Coste, Éloges des Dames illustres, tom. II, pag. 567 : il met à la marge : « De là est venu le commun dire, elle a fait la » folle en Bray ; elle a esté Marie en Bourg, » lorsque les Français brûlèrent cette ville-là. » Mais il est difficile de rien comprendre dans cette note marginale, on n'y trouve ni rime ni raison : il faudroit peut-être marrie au lieu de Marie.

(14) Il fallait dire Binche.

(8) Fam. Strada, decad. I, lib. V, pag. 217.

(9) Dames galantes, tom. II, pag. 388.

(10) *Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.*

Horat., epist. II, lib. I, vs. 14.

(11) Mézerai, Histoire de France, tom. II, pag. 1090.

ainsi revanche de la ruine de son château de Folembray, et de ce qu'au même endroit les Flamands avoient, deux jours durant, exposé à l'insolence des goujats un tableau du grand roi François, son père (15). Joignons à ce témoignage de Mézerai celui de Brantôme, qui contient plus de circonstances. « Ce fut elle » qui la première commença les » grands feux à notre France, et en » fit de grands sur de belles maisons » et chasteaux, comme sur celui de » Folembray, belle et agreable maison, que nos roys avoient fait » bastir pour le desduit et plaisir de » la chasse; dont le roy en prit si » grand despit et déplaisir, qu'au » bout de quelque temps il luy » rendit son change, et s'en reven- » gea sur la belle maison de Bains, » qu'on tenoit pour un miracle du » monde, faisant honte (s'il faut » dire ainsi à ce que j'ay ouy dire à » ceux qui l'ont veue en sa perfection) » aux sept miracles du monde, tant » renommés de l'antiquité (16). » Il y avoit dans la chambre de cette reïne une tapisserie de haute lisse toute d'or, d'argent, et de soie, où étoient figurées et représentées au naturel toutes les conquêtes et toutes les expéditions de Charles-Quint (17). « (18) » Bref il n'y avoit rien là-dedans » qui ne fust très-exquis : mais la » pauvre maison perdit bien le lustre puis après; car elle fut totalement pillée, ruinée et rasée. J'ay » ouy dire que sa maitresse, quand elle en sceut la ruine, tomba en » telle destresse, despit et rage, » qu'elle ne s'en put de long-temps rapaiser; et en passant un jour » auprès, en voulant voir la ruine, » et la regardant fort piteusement, » la larme à l'œil, jura que toute la » France s'en repentiroit, et qu'elle » se ressentiroit de ses feux, et qu'elle » ne seroit jamais à son aise, que ce » beau Fontaine-bleau, dont on fait » soit tant de cas, ne fust mis par » terre, et n'y demeureroit pierre sur

» pierre. Et de fait elle en vomit fort » bien sa rage sur la pauvre Picardie (19) qui la sentit bien, et ses » flammes : et croy que si la treve » ne fust entrevenue, que sa vengeance eust esté grande; car elle » avoit le cœur grand et dur, et qui » mal-aisément s'amolissoit; et la » tenoit-on tant de son costé, que » du nostre, un peu trop cruelle : » mais tel est le naturel des femmes, » et mesme des grandes, qui sont » très-promptes à la vengeance quand » elles sont offensées. L'empereur, » à ce qu'on dit, l'en aimoit davantage. » Il y a des historiens qui disent que Henri II fit graver sur une pierre, une inscription qui traitoit de folle cette reïne, et qui la faisoit souvenir de Folembray. *Bineium Mariae Hungariae reginae olim deliciae, Henrici secundi Galliarum regis olim experte. Feruntque repertum inibi saxum, quod Henricus villae suae à Mariâ vastatae ultor inciderat in haec verba* : Insana regina, Folembræum memoriâ repete (20).

(G)..... Il souhaita..... de la faire prisonnière. } C'est Brantôme qui me l'apprend (21). J'ay ouy dire, ce sont ses termes, que le feu roy Henry second ne desiroit rien tant, que de pouvoir prendre prisonniere la reyne d'Hongrie, non pour la traiter mal, encor qu'elle luy en eust donné plusieurs sujets par ses bruslemens; mais pour avoir cette gloire de tenir cette reyne prisonniere, et voir quelle mine et constance elle tiendroît en sa prison, et si elle seroit si brave et orgueilleuse qu'en ses armes; car enfin il n'y a rien si superbe et brave qu'une grande dame, quand elle veut, et qu'elle a du courage comme avoit celle-là, et qui se plaisoit fort au nom que luy avoient donné les soldats espagnols, qui, comme ils appelloient l'empereur son frere, el Padre de los Soldados, eux l'appelloient la Madre : ainsi que

(19) Il semble que Brantôme fasse ici un anachronisme : les ravages que cette reïne fit en Picardie avoient précédé la destruction de son beau palais de Binche. D'ailleurs on ne trouve point de treve sous le gouvernement de Marie, depuis l'an 1554. Elle n'étoit plus gouvernante lorsque la treve fut conclue, le 5 de févr. 1556.

(20) Famian. Strada, dec. I, lib. IX, pag. 577, ad ann. 1578.

(21) Dames galantes, tom. II, pag. 306.

(15) Mézerai, Histoire de France, tom. II, pag. 1090, à l'an 1554. Voyez aussi Louis Guicciardin, Description du Pays-Bas, pag. m. 468.

(16) Brantôme, Dames galantes, tom. II, pag. 92.

(17) Là même, pag. 94.

(18) Là même, pag. 94.

Victoria, ou Victorina, jadis du temps des Romains, fut appelée en ses armées la mère du camp (22).

(H) *Érasme lui dédia un livre, où les imprimeurs firent malicieusement une faute bien étrange.*] Le livre qu'Érasme lui dédia l'an 1529 est intitulé *Vidua Christiana*. L'auteur témoigne qu'elle se plaisait extrêmement à la lecture des livres latins. *Cæsaris germana Maria latinis codices habebat in deliciis, cui nuper scripsi Viduam Christianam. Il efflagitárat à me quidam ecclesiastes illi charissimus. Scena rerum humanarum invertitur, monachi litteris nesciunt, et feminae libris indulgent* (23). Elle était alors en Autriche, d'où elle se retira peu après en Moravie (24), ne se croyant pas en sûreté à Vienne à cause de l'irruption de Soliman. Mais, pour venir à la faute malicieuse des imprimeurs, il faut que je dise qu'ils étaient fâchés de n'avoir pas eu les étrennes qu'ils attendaient de l'auteur. Là-dessus le plus grand buveur de la troupe se chargea de la vengeance, et en trouva un moyen dont Érasme fut fort chagrin, et qu'on ne saurait traduire en une autre langue. Il faut donc s'arrêter à l'original. *Nuper cum inter imprimendum excusores aliquot conquesti fuissent me sibi xenia nondum persolvisse, exortus est inter eos quidam cæteris vinolentior, qui profiteretur se poenas à me exacturum, nã darem : atque id profectò veterator tam egregiè effecit, ut aureis, nummis trecentis redimere eam ignominiam voluissim. Cum enim in Viduã meã, quã serenissimæ Hungariæ reginæ delicaveram, ad laudem ejusdam sanctissimæ feminae inter alia liberalitatem illius in pauperes referrem, hæc verba subjunxi : Atque mente illã usam semper fuisse, quæ talem feminam deceret. Unde scelestus ille animadvertens sibi vindictæ occasionem oblatam esse, ex mente illã mentulã fecit. Itaque volumina mille fuere impressa* (25).

(22) Brantôme a raison. *Hic puerulus à victoriã Cæsar est appellatus, quum illa mater castrorum ab exercitû nuncupata esset*. Treb. Pollio, in triginta tyrannis, num. 24. Voyez aussi num. 30.

(23) Érasme, epist. XXXI, lib. XIX, p. 846. Voyez aussi epist. XX, lib. XXVI, pag. 1432.

(24) *Idem*, epist. XXI, lib. XXVI, p. 1434.

(25) *Idem*, epist. LXVIII, lib. XXX, pag.

(I) *Le père Hilarion de Coste est tombé dans quelques petites erreurs de chronologie.*] 1^o. Il dit (26) que notre reine de Hongrie naquit à Bruxelles, le 13 de septembre 1513. Cela est faux et impossible, vu que l'archiduc son père mourut l'an 1506. On a mis 1503, et non pas 1513, dans le Dictionnaire de Moréri. 2^o. Les cérémonies du mariage de cette princesse ne se firent point à Bude, l'an 1521, au grand contentement d'Uladislas (27), roi de Hongrie; car Uladislas mourut l'an 1516. 3^o. La reine Marie ne demeura pas continuellement à Lintz en Autriche (28), durant les années 1527, 1528, 1529 et 1530. J'ai cité (29) Érasme qui assure qu'en 1529 elle se retira dans la Moravie. 4^o. Elle n'a pas gouverné les Pays-Bas vingt-huit ans (30), mais vingt-quatre (31), savoir depuis l'an 1531, jusqu'à 1555. L'auteur que je réfute, se contredisant lui-même, avoue dans la page 569, que ce gouvernement ne dura que vingt-cinq ans; mais il fait là plusieurs fautes. 5^o. Il suppose que la reine de Hongrie remit ce gouvernement ès mains de son frère au mois d'octobre de l'an 1557. Ce fut le 25 d'octobre 1555. 6^o. Il suppose que Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, mourut l'an 1532. Ce fut l'an 1530. Dans l'éloge de cette Marguerite (32) il la fait naître le 10 de janvier 1480, et mourir le 1^{er} jour de décembre 1532 âgée de cinquante-un ans (33). Est-ce savoir compter? 7^o. Il suppose que la reine de Hongrie comença de gouverner les Pays-Bas l'an 1532. Ce fut l'année précédente. 8^o. Il suppose que quand elle remit à son frère ce gouvernement, elle fit une longue harangue au peuple. Ce n'est pas ainsi que l'on doit nommer l'assemblée devant laquelle Charles-Quint renonça à ses royaumes.

1956, datée de Fribourg, le 9 janv. 1553. Cette lettre fut publiée par Méruia, avec la Vie d'Érasme, l'an 1607.

(26) Hilar. de Coste, Éloges des Dames illustres, tom. II, pag. 559.

(27) *Là même*, pag. 560.

(28) *Là même*, pag. 565.

(29) Dans la remarque (H), citation (24).

(30) Hilar. de Coste, Éloges des Dames illustres, tom. II, pag. 566.

(31) Brantôme, Dames galantes, tom. II, pag. 91, dit vingt-deux à vingt-trois ans.

(32) Pag. 313 du II^e tome.

(33) *Là même*, pag. 319.

(K)..... et n'a pas été bien copié en tout par M. Moréri.] Hilarion de Coste avait dit que la reine de Hongrie décéda, comme elle étoit prête à partir pour revenir en Flandre..... où elle avoit envie de finir ses jours, à cause qu'elle étoit grandement chérie et honorée par ces peuples-là (34). M. Moréri, au lieu de se contenir dans ces bornes, assure qu'elle mourut dans le même temps qu'elle venoit reprendre le gouvernement des Pays-Bas. Il a été un plus fidèle copiste à l'égard de l'une des fautes de l'auteur minime : il a dit avec lui que cette reine gouverna les Pays-Bas vingt-cinq ans jusqu'en 1557, qu'elle passa en Espagne. J'ai déjà dit qu'elle ne les gouverna que depuis l'an 1531 jusqu'en au 25 d'octobre 1555, et j'ajoute qu'elle passa en Espagne l'an 1556. M. Moréri ne devait pas dire qu'elle épousa, étant encore fort jeune, Louis Jagellon roi d'Hongrie ; car elle avait dix-huit ans lorsque les noces furent célébrées. On ne lui donnerait point cet âge, si l'on se réglait sur l'expression de M. Moréri. On sait que les filles et les sœurs de rois sont quelquefois mariées avant l'âge de dix ans.

(L) *Je passe sous silence la chronique scandaleuse touchant les amours de Charles-Quint pour la reine de Hongrie.* Voyez ci-dessus la fin de la remarque (A) de l'article de don Juan d'Autriche, et joignez-y ces paroles de Gabriel Naudé. *Le même empereur..... couvrit toutes ces disgrâces du voile de piété et de religion, s'enfermant dans un cloître où il eut pareillement la commodité de faire pénitence du péché secret qu'il avait commis en la naissance d'un fils bâtard, qui lui était aussi neveu* (35). Le sieur Louis de Mai condamne avec beaucoup de raison la hardiesse que cet écrivain a eue d'affirmer une telle chose. Voyez la page 765 et 766 de ses remarques sur les Coups d'État.

(34) Brantôme, Dames galantes, tom. II, pag. 570.

(35) Naudé, Coups d'État, chap. IV, pag. m. 617.

HONGRIE (ISABELLE, REINE DE), sœur de Sigismund Au-

guste, roi de Pologne, a été une princesse de grand mérite. Elle épousa en l'année 1539, Jean-Zapoliha, vayvode de Transylvanie, qui avait été élu roi de Hongrie l'an 1526, et qui disputait fortement cette couronne contre Ferdinand d'Autriche, frère de l'empereur Charles-Quint. Elle accoucha d'un fils le 7 de juillet 1540. Son mari en fut si aise, qu'il fit des excès à table qui le firent mourir le 21 du même mois (A). Isabelle, ne se voyant pas en état de conserver à son fils une couronne que Ferdinand lui voulait ôter, implora la protection de la Porte, et en reçut de si grands secours, que l'armée de Ferdinand qui assiégeait Bude, fut taillée en pièces. Soliman vint en personne en Hongrie pour mettre Ferdinand à la raison. Il fit des caresses au petit enfant d'Isabelle (B) ; et s'il refusa de la voir, il en alléguait des excuses remplies d'honnêteté (C). Mais il fit éclater bientôt ses mauvais desseins ; il se rendit maître de Bude, et contraignit Isabelle de se retirer à Lippha (a). Ce fut un cruel chagrin pour cette princesse, qui aimait assez à régner. L'espérance de voir rendre le royaume de Hongrie à son fils dès qu'il serait parvenu à l'âge de majorité ; cette espérance, dis-je, fondée sur les promesses de Soliman, n'était qu'une faible consolation. Elle témoigna beaucoup de constance dans cette fâcheuse épreuve, et se consola le mieux qu'elle put par la qualité de régente de Transylvanie, que Soliman lui avait laissée ; mais

(a) Le 5 de sept. 1541.

comme il lui donna George Martinusias pour coadjuteur, elle trouva mille causes de chagrin dans sa régence. Ce n'était qu'un nom; l'autorité était toute entre les mains du moine George (b).

Il en fallut venir à une rupture ouverte, dont les suites achevèrent de ruiner l'autorité d'Isabelle; car son adversaire, soutenu de Ferdinand, fit venir une belle armée commandée par un Italien fort rusé (c), qui mania les choses avec tant d'adresse, qu'il engagea cette reine à céder la Transylvanie au roi Ferdinand en l'année 1551, après quoi elle se retira dans Cassovie. Ce fut en y allant qu'elle écrivit sur un arbre quelques mots latins dont les historiens ont parlé (D). Ce n'était pas une femme qui se pût tenir en repos; elle ne s'arrêta guère à Cassovie; elle s'en alla en Silésie, et puis en Pologne, auprès de Bonne Sforce, sa mère, et de Sigismond Auguste, son frère. Elle entretint des intelligences avec les grands de Transylvanie pour tâcher de regagner ce pays-là. Elle recourut encore à la protection de Soliman et employa tant de machines qu'elle rentra en Transylvanie l'an 1556. Elle s'y maintint jusques à sa mort; et retint par devers elle l'autorité autant qu'elle put (E), sans en

(b) *C'est ainsi que l'on appelloit George Martinusias.*

(c) *Jean-Baptiste Castalde, marquis de Cassano, qui avait été nourri chez François d'Avalos, marquis de Pescaire. Hilarion de Coste, Eloges des dames, tom. I, pag. 644. Delectus est Joannes Baptista Castaldus Pladenæ comes, et ob res recenter egregiè gestas (nam in bello germanico castrorum præfecti summi cum laude minus obiverat) Cassani marchio à Cæsare creatus. Thuan., lib. IX, pag. 180.*

faire part à Jean Sigismond, son fils. Les bigots tâchent vainement d'excuser cette conduite (F). Elle mourut à Albe-Jule, le 15 de septembre 1558 (d).

(d) *J'ai tiré les faits que j'allègue d'Hilarion de Coste, Eloges des Dames illustres, tom. I, pag. 622 et suiv.*

(A) *Son mari fit des excès à table qui le firent mourir, etc.] Il était allé en Transylvanie pour y réprimer une sédition, que les partisans de Ferdinand y avaient formée. Etienne Mailats, le plus opiniâtre d'entre eux, s'était retiré au château de Fogaras, pour y attendre le secours que Ferdinand lui envoyait sous la conduite de Nadasdy. Le roy l'assiégea là-dedans, et le prit après un long siège. Cependant voici venir un courrier, qui lui apporte nouvelles de la naissance d'un fils que Dieu lui avait donné. Ces nouvelles étant agréables à tous ceux qui n'ont point d'enfans, et surtout aux personnes avancées en âge, l'on se peut imaginer que Jean reçut celle-là avec joie. Aussi fit-il un peu d'exès, buvant à la hongroise. Et ces excès ayant augmentés sa maladie, il mourut à Sassèbes, peu de jours après la naissance de son fils, la 53^e. année de son âge (1).*

(B) *Soliman..... fit des caresses au petit enfant d'Isabelle.] Je me servirai encore ici des paroles de l'auteur que j'ai cité dans la remarque précédente. Soliman « envoya » des présens au jeune roi..... et « fit prier la reine de lui faire voir » son fils, l'assurant que ce n'était « que pour obliger ses enfans à l'aimer davantage. Au même temps » les députés eurent ordre de lui « dire, que, s'il ne la voyait pas, » c'était de peur que sa visite ne fit « tort à sa réputation. La reine remercia le grand-seigneur de sa « civilité, et chancelant dans le » doute si elle devait envoyer son « fils, ou ne le point envoyer, George Martinusias lui dit qu'elle ne le*

(1) Discours historique et politique sur les causes de la guerre de Hongrie, imprimé avec d'autres pièces curieuses à Cologne, 1666, in-12, pag. 237, 238. Voyez aussi Hilarion de Coste, Eloges des Dames illustres, tom. I, pag. 629.

» pouvait refuser. Vaincue donc de
 » la nécessité, elle le mit dans un
 » berceau digne d'un tel enfant; et
 » ayant commandé à la nourrice, à
 » quelques autres matrones, et à
 » plusieurs seigneurs hongrois de
 » l'accompagner, elle l'envoya au
 » camp. Soliman, le voulant hono-
 » rer, le fit recevoir par une troupe
 » de cavalerie, le vit, le caressa, et
 » le fit caresser par ses enfans (2). »
 Hilarion de Coste, dans l'éloge de
 notre reine Isabelle (3), particula-
 rise fort au long toutes ces choses.
 Soliman, dit-il, envoya au jeune roi
trois chevaux d'une extraordinaire
beauté, avecque leurs harnois garnis
d'or, de perles et de pierreries, et
aussi de trois riches pennaches et des
vestemens de drap d'or. Il envoya
aussi pour les principaux seigneurs
et barons des chaînes d'or, et des
robes précieuses à la turque.....
La reine fit mettre son fils dans un
carrosse doré, et fort riche, avec sa
nourrice, et quelques dames qui
avoient paré ce petit prince pour luy
estre plus agréable..... Le prince
ottoman envoya quelques troupes de
chevaux en fort bel équipage, et des
bandes de janissaires au-devant, pour
luy faire un accueil et une réception
honorables. Aussi tost que ces troupes
eurent salué le roy de Hongrie, ils
le mirent au milieu d'eux pour le
mener en cette pompe à leur empe-
reur, lequel, d'abord qu'il vit ce petit
prince, luy témoigna beaucoup d'aff-
ection, et le receut fort amiable-
ment, tant comme vassal de la mai-
son ottomane, qu'en qualité de fils
de Jean, roy de Pannonie, qu'il avoit
grandement chéry et honoré; l'ayant
protégé contre les efforts de Ferdin-
and, roy de Bohème et de l'empe-
reur Charles V. Il commanda à ses
enfans Bajazet et Sc'im, qui étoient
lors en son camp, de faire le sembla-
ble. Ceux-cy estoient fils de la belle
Rose ou Roxelanc. Cet auteur pré-
tend (4) que Soliman voulut décou-
vrir si cet enfant estoit fils ou fille,
car on faisoit courre le bruit dans

l'armée turquesque que c'estoit une
filles, et que cela estoit cause qu'Isa-
belle Jagellon le faisoit nourrir se-
crètement.

(C) *Soliman refusa de la voir, et en*
alléguas des excuses remplies d'hon-
nêteté.] J'ai déjà dit qu'il fit assurer
cette princesse que, s'il ne la voyoit
pas, c'étoit de peur que sa visite ne
fit tort à sa réputation. Voilà un mé-
nagement tout-à-fait honnête, et il
est sûr qu'il aurait couru bien des
médiances dans le monde, s'il y
avait en une entrevue entre Soliman
et cette reine. Hilarion de Coste fait
alléguer d'autres excuses qui ne sont
point vraisemblables. « Ils (5) dirent
» aussi à cette princesse que Soliman
» ne luy portoit pas moins de res-
» pect et d'honneur qu'au roy son
» fils, tant pour ses mérites, que
» pour estre la fille de Sigismond, roi
» de Pologne, qu'il appelloit son pere,
» et que s'il luy eust esté permis par
» sa loy de la venir visiter, il n'y
» eust pas manqué; c'est pourquoy
» il ne pouvoit point permettre
» qu'elle vinst en ses tentes, et la
» prioit d'envoyer seulement son fils
» avec sa nourrice (6). » Si la reli-
gion de Soliman lui eût défendu de
recevoir Isabelle dans ses tentes, lui
aurait-elle permis d'y recevoir la
nourrice du jeune prince et les dames
qui l'accompagnerent (7) ?

(D) *Elle écrivit sur un arbre quel-*
ques mots latins dont les historiens
ont parlé.] M. de Thou observe,
quand il rapporte cela, qu'elle étoit
savante (8). Quæ (Regina) statim, ne
privata in eo regno, cui summo cum
imperio presuisset, diutiùs viveret, ne
convasatis rebus suis per montes as-
peros Cassoviam versus iter direxit.
Cum propter angustias viarum inter
silvas de curru descendere cogeretur,
dum auriga currum traduceret, ipsa
retrò in Daciam respiciens, pristini
culminis, è quo deciderat, mentor
altum corde suspirium duxisse dicitur,
et cum aliud non posset litterata

(5) C'est-à-dire, les envoyés de Soliman qui
 avaient porté les présens au jeune roi.

(6) Hilar. de Coste, Éloges des Dames, tom.
 I, pag. 632.

(7) Là même, pag. 633.

(8) Elle entendait l'italien. Hilar. de Coste,
 Éloges des Dames, tom. I, pag. 644, dit qu'elle
 harangua en cette langue, pour faire renoncer
 son fils au royaume.

(2) Discours historique et politique, etc., pag.
 242.

(3) Éloges des Dames illustres, tom. I, pag.
 631 et suiv.

(4) Hilar. de Coste, Éloges des Dames illus-
 tres, tom. I, pag. 632.

femina, inscripto arbori nomine, hæc addidisse, SIC FATA VOLUNT, coque relicto justis doloris monumento, rursus currum conscendit, institutum iter persequitur (9). Hilarion de Coste mérite d'être copié, à cause du détail où il descend (10). « Comme » cette vertueuse mais infortunée » princesse..... alloit à Cassovie par » les fascheux et difficiles chemins » de ces contrées-là, elle fut con- » trainte dans un mauvais passage » de descendre de son carrosse, et de » mettre pied à terre. Tandis que le » cocher estoit empêché de retirer » le carrosse de ces mauvais pas voi- » sin d'une forest, cette heroine non » moins sçavante que magnanime » tourna les yeux devers la Transyl- » vanie qu'elle quittoit, et se sou- » venant des honneurs qu'elle y avoit » reçeus, et de sa condition qu'elle » avoit changée, ne put s'abstenir » de jeter un profond soupir, et de » laisser sur l'écorce d'un arbre ces » trois mots, pour marque de sa » juste douleur, et de la connois- » sance qu'elle avoit de la langue » latine, SIC FATA VOLUNT, ainsi veu- » lent les destins : c'est ainsi que » monsieur le président de Thou et » plusieurs autres historiens (11) le » rapportent. Martin Fumée, sieur » de Genille, la décrit en cette façon, » disant que la reine Isabelle pas- » sant la montagne qui sépare la » Transylvanie de la Hongrie, et » descendant par une coste fort rude » et fascheuse, par laquelle son car- » rosse ne pouvoit pas passer, pour » la grande difficulté du chemin, de » sorte qu'elle fut contrainte de mar- » cher à pied pour descendre cette » coste avec ses dames, non sans » endurer bien de la peine et de » l'incommodité, tant pour la ru- » desse des chemins, qu'à cause » d'une grosse pluye qui survint » comme elle passoit la montagne, » dont elle fut toute trempée (12). » La pauvre reine de Hongrie faisoit

» durant ce chemin des plaintes » contre sa mauvaise fortune, la- » quelle, ne se contentant pas de luy » estre contraire és grandes choses, » vouloit encor l'affliger dans les » petites; et attribuant cette dis- » grace, qui lui advint durant qu'elle » passoit cette haute et difficile mon- » tagne, à l'opiniastre malice de son » destin, prist un cousteau, et avec » la pointe, pour soulager un peu » son affliction et sa douleur ex- » trême, écrivit en l'écorce d'un » grand arbre, sous lequel elle s'es- » toit retirée pour un peu se reposer, » et éviter la pluye qui tomboit en » grande abondance, ces mots latins : » *Sic fata volunt*, puis dessous *Isa- » bella regina* : ainsi veulent les » destinées, Isabelle reine. » Il y a lieu de croire qu'elle ne fit pas cette inscription sans un esprit de murmure et de reproche contre la divine Providence; car dans la harangue qu'elle fit en se dépoignant de la royauté, elle débuta par des plaintes violentes contre le destin. *Encore que l'inconstante fortune, dit-elle* (13), *suivant ses cruelles mutations, retranchant et brouillant à son plaisir les choses de ce monde, ait tourné tellement les miennes, que maintenant mon fils et moy soyons contraints de quitter ce royaume, etc.* C'était dire des injures à la providence de Dieu, et l'accuser de cruauté, comme faisaient les païens dans leurs infortunes.

*Cum complexa sui corpus miserabile gnati,
Atque deos atque astra vocat crudelia mater* (14).

Vraisemblablement notre princesse eut envie de laisser sur l'écorce de cet arbre un monument de l'injustice qu'elle crut avoir reçue du ciel, et d'apprendre à tous les passans le courage qu'elle avoit eu de s'en plaindre.

(E) *Elle retint..... l'autorité autant qu'elle put, sans en faire part à son fils.*] On peut prouver cela par la

(9) Thuan., lib. IX, pag. 182, col. 2, ad ann. 1551.

(10) Eloges des Dames illustres, tom. I, pag. 648.

(11) Natalis Comes, P. Matthieu, Artus Thomas.

(12) On rapporte cette période dans le misérable état où le moine Hilarion de Coste l'a laissée.

(13) Hilarion de Coste, Éloges des Dames illustres, tom. I, pag. 645. Dans M. de Thou, lib. IX, pag. 182, elle parle ainsi à son fils: Quando tua aut mea potius fortuna non tulit ut regno pateroo legibus jure gentium tibi delato uti frui posses, fatorum INIQUITATEM quæ nullâ vi nostrâ aut humanâ industriâ corrigi potest, æquo animo feramus necesse est.

(14) Virgil, eclog. V, vs. 23.

remontrance que Henri II fit faire à cette princesse. Jean-Jacques de Cambrai, doyen de Bourges, ambassadeur de ce prince, l'avait assurée en allant à Constantinople, qu'elle recevrait de la France tous les secours qu'elle pourrait désirer (15). *Ce qui l'obligea d'envoyer en France en ambassade Christophe Buthori (16)..... pour remercier le roy tres-chrestien de sa faveur et de sa bonne affection. Buthori fut bien reçu par Henri II, et renvoyé avec Pierre-François Martinez en Transylvanie, où ils donnerent assurance à la reine Isabelle de la part de sa majesté tres-chrestienne, de l'alliance qu'il vouloit faire avec elle par le mariage de l'une de ses filles avec son fils unique le roy Jean Sigismond, qui estoit aagé de 17 ans, à condition qu'elle le fist nourrir et élever avec éclat, et ne fist point approcher de sa personne tant de femmes, et des hommes de basse naissance, qui ne sont pas propres pour estre nourris près des jeunes princes, et qu'elle luy donnant la connoissance de ses affaires. Petrouvitz, et la pluspart des seigneurs du conseil de la reine Isabelle approuverent les raisons du roy tres-chrestien en présence de sa majesté, et dirent hautement à l'ambassadeur de France qu'ils avoient desja remonstré cela à la reine leur maistresse, qui commença lors à avoir cette ambassade pour suspecte, et crut que ces seigneurs-la avoient donné cet avis au roy de France. Elle consulta sa mère qui lui fit cette réponse : « Ma fille, tenez toujours la puissance devers vous, et ne donnez point tant d'autorité à votre fils ; laquelle vous perdrez aussi-tost que vous luy donnerez pour femme la fille d'un si puissant monarque que celui de France. » Isabelle, ayant suivy le malheureux conseil de la reine Bonne sa mère, ne fit point alliance avec le roy des François, et depuis eut toujours en aversion ceux qui luy persuadoient de faire voir les armées au roy son fils, de luy donner la connoissance des affaires du royaume,*

» et de l'envoyer à Varadin. Elle » donna la charge de toutes ses armées à Michel Balassa, homme » haut à la main. Ce qui ne fut pas » fort agréable à ses sujets, qui » eussent bien désiré qu'elle eust » fait le choix d'un chef plus traitable et plus humain que celui- » là (17). »

(F)..... *Les bigots tâchent vainement d'excuser cette conduite.*] Comme il n'y a point de passion qu'ils ne justifient aux dépens de la religion, ils se sont servis de cette admirable couverture pour cacher l'ambition de notre Isabelle. Voici les paroles d'un minime qui cite Florimond de Rémond. « Les autheurs qui ont écrit en faveur de cette vertueuse princesse, disent qu'elle ne voyoit pas de bon œil les grands seigneurs de Hongrie et de Transylvanie : particulièrement Petrouvitz luy estoit odieux, à cause qu'il faisoit profession de l'hérésie de Luther, et que, sous prétexte de luy donner connoissance des affaires de son estat, il le vouloit éloigner de la reine sa mère, pour luy faire facilement quitter la vraie et ancienne religion, pour embrasser la nouvelle et la fausse : ce qu'il a fait après le décès de la reine sa mère (18). » Le père Maimbourg assure (19) que Jean Sigismond n'osa point se déclarer pour les hérétiques pendant la vie de sa mère : mais ce ne fut point uniquement par cette raison, ce fut aussi à cause que Soliman avait écrit à la reine, qu'on ne souffrît pas que l'on introduisît de nouvelles sectes dans le royaume, de peur qu'elles n'en troublassent la paix, en divisant les esprits sur le point si délicat de la religion (20)..... Mais la reine étant morte bientôt après, et Sélim, qui ne se souciait guère de ces troubles de religion, ayant succédé à son père Soliman qui mourut d'apoplexie au siège de Ziget, les luthériens, les calvinistes, et les ariens rentrèrent en Transylvanie, et y prirent, à la

(17) Hilar. de Coste, *Éloges des Dames illustres*, tom. I, pag. 658.

(18) *Là même.*

(19) Maimbourg, *Histoire de l'Arianisme*, tom. III, pag. 135. Édition de Hollande.

(20) *Là même*, à l'ann. 1555.

(15) Hilar. de Coste, *Éloges des Dames illustres*, tom. I, pag. 657.

(16) Père du brave et infortuné Sigismond Buthori, prince de Transylvanie, *là même.*

faveur de Pétrowitz , plus de liberté que jamais (21).

(21) *Là même , à l'ann. 1556.*

HONORIA , sœur de Valentinien III , encourut par ses impudicités l'indignation de cet empereur , et tâcha de se venger par un autre crime. Elle fit solliciter Attila d'entreprendre la conquête de l'empire , et lui promit de l'épouser. Les auteurs varient un peu là-dessus. Il y en a qui prétendent qu'elle ne se débaucha qu'après avoir vu échouer le dessein qu'elle avait formé d'épouser ce roi des Huns (A) : d'autres disent qu'avant que d'avoir cette pensée elle s'était mal conduite (B).

(A) *Des auteurs prétendent qu'elle ne se débaucha qu'après avoir vu échouer son dessein d'épouser ce roi des Huns.*] Un auteur moderne , qui cite Sigonius et Marellin , débite qu'Honoria , dévorée par une flamme impudique , envoya un eunuque vers Attila , pour s'offrir à lui en mariage avec l'empire : qu'Attila envoya des ambassadeurs à l'empereur Valentinien pour lui demander Honoria ; mais qu'avant leur retour il devint si amoureux d'une jeune demoiselle de sa nation , qu'il l'épousa , et qu'il se tua le jour des noces à force de boire et de caresser son épouse : et qu'alors Honoria , frustrée de ses espérances , s'abandonna à des galans qui l'engrossèrent , après quoi on l'envoya à Constantinople. *Hæc libidine inflammata eunuchum legatum ad Attilam Hunnorum regem misit , conjugium et regnum ei offerens. Misit igitur Attila legatos ad Valentinianum , qui suasionibus minas adjicientes Honoriam petebant ; sed priusquam legati Romæ revertentur , Attila... puellæ ejusdam... amore captus... nuptias cum eâ celebravit.... Honoria igitur cum spe suâ frustraretur aliis se substernit , inde gravida facta , Constantinopolim mittitur (1).*

(1) Christ , Math. , Theatr. , histor. p. m. 753.

(B) *D'autres disent qu'avant que d'avoir cette pensée elle s'était mal conduite.*] « Honoria , sœur de l'empereur Valentinien , s'étant abandonnée à l'intendant de sa maison , avait été honteusement chassée du palais par son frère , et ensuite contrainte de se retirer en Orient vers Théodose. Elle en conçut un si furieux désir de vengeance que , ne pouvant trouver d'autre moyen de satisfaire cette passion , elle envoya secrètement à Attila , pour lui persuader d'entreprendre la conquête de l'Italie , que la faiblesse de Valentinien et le désordre des affaires de l'empire lui rendraient très-facile (2). » Selon le narré de Bonfinius (3) , elle était dans un couvent lorsqu'elle envoya sonder Attila , qui , voyant que l'affaire ne s'avancait point , crut qu'on le jouait : ce qui le porta à se marier avec la fille du roi des Bactriens. Si Honoria était dans un cloître , c'est une marque qu'elle s'était mal conduite.

(2) Maimbourg , Histoire de l'Arianisme , liv. IX , pag. 6 et 7 du III^e. tome , édition de Hollande.

(3) Histor. Hungar. , dec. I , lib. VII.

HONORIUS , empereur romain , fils de Théodose. Pour ne point répéter ce qu'on trouve dans Moréri , je ne m'arrête qu'à ses mariages. Il épousa successivement les deux filles de Stilicon (A) , qui moururent toutes deux , à ce qu'on dit , sans que leur mari les eût connues. Zozime raconte là-dessus quelques circonstances bien singulières (B) , et que l'on ne trouve pas dans les autres historiens ; mais on lui reproche une insigne contradiction (C) , et qui saute aux yeux de tous les lecteurs.

(A) *Il épousa... les deux filles de Stilicon.*] La première s'appelait Marie , et l'autre Thermantia. Leur mère Séréna , possédée d'ambition , n'attendit pas que Marie eût atteint l'âge nubile , à la marier avec l'em-

percur ; et après la mort de Marie elle ne se hâta pas moins de donner Thermantia au même prince. Les paroles que je vais citer témoignent qu'elles moururent pucelles. *Stilico comes, ejus filiae duae Maria et Thermantia singulae uxores Honorii principis fuerunt, utraque tamen virgo defuncta* (1). Cependant le poëte Claudien assure qu'Honorius et Marie couchaient ensemble (2). Voyez ce que nous va dire Zosime.

(B)..... *Zosime raconte là-dessus quelques circonstances bien singulières.*] Séréna, ne se pouvant résoudre ni à différer le mariage de sa fille Marie avec l'empereur, ni à consentir que la nature fût violentée par la consommation du mariage de Marie, qui n'était pas encore dans l'âge de puberté, imagina un milieu : ce fut de faire nouer l'aiguillette à Honorius. Elle trouva une femme experte en ces sortes de maléfices, qui fit qu'Honorius, couché auprès de sa jeune épouse, ne voulait ni ne pouvait rendre ce qu'on appelle devoir conjugal. Marie mourut assez tôt, et avec son pucelage. Honorius, quelque temps après, rechercha Thermantia, sœur de Marie (3) : le père n'était point porté pour ce mariage ; mais Séréna le souhaitait ardemment, afin de maintenir son autorité. Le mariage se fit, mais il dura peu, et Thermantia mourut bientôt, et avec le même sort que sa sœur. Cela veut dire qu'elle coucha avec un homme qui ne voulait et qui ne put la connaître : la sorcière dont Séréna s'était servie renouvela l'opération de ses charmes. Zosime ne dit point ceci expressément, ce n'est qu'une conséquence que je tire de ses paroles. Je m'en vais les rapporter un peu au long : elles le méritent, vu qu'elles contiennent un

fait singulier. Τοῦ γάμου πρὸς τὴν Μαρίαν Ὁγάρριον ἐνισαμένου, γάμων ἄραν οὐτω τὴν κόρη ἀγοῶσαν ἢ μήτηρ ὄρωσα, καὶ οὔτε ἀναβαλίσθαι τὸν γάμον ἀνεχομένη, καὶ τὸ παρ' ἡλικίας εἰς μῆξιν ἐκδοῦναι, φύσεως ἀδικίαν καὶ οὐδὲν ἕτερον εἶναι νομίζουσα, γυναικὶ τὰ τοιαῦτα θεραπεύειν ἐπισαμένη περιτυχούσα, πράττει διὰ ταύτης τὸ συνείναι μὲν τὴν θυγατέρα τῷ βασιλεῖ καὶ ὑπόλεκτον εἶναι. Τὸν δὲ, μήτε θέλειν, μήτε δύνασθαι τὰ τῷ γάμῳ προσήκοντα πράττειν. Ἐν τούτῳ τῆς κόρης ἀπείρου γάμων ἀποθανούσης, εἰκότως ἢ Σερῆνα βασιλείου γοῆς ἐπιθυμοῦσα δέει τοῦ μὴ τὴν τοσαύτην αὐτῇ δυνασείαν ἐλαττωθῆναι, τῇ δευτέρᾳ θυγατρὶ συναίψαι τὸν Ὁγάρριον ἔσπευδεν· οὐ δὲ γενομένου τελευτᾶ μὲν ἢ κόρη μὲτ' οὐ πολὺ ταῦτ' ἢ προτέρα παθοῦσα. *Quum Honorius matrimonium cum Mariâ contraheret, mater ejus Serena quae puellam necdum nubilem aetate attigisse cernebat, neque sibi posset imperare ut nuptiae differrentur, et immaturam maritali consuetudini trahere nihil esse arbitraretur aliud quam injuriam naturae facere : nacta mulierem quae rebus hujusmodi remedium adferre sciret, ejus operâ perfecit ut filia cum principe quidem viveret, ac tori consors ejusdem esset, verum ille nec vellet nec posset ea, quae matrimonium requireret, implere. Interim puellâ virgine mortuâ, non abs re Serena quae sobolis imperatoriae consequendae percupidâ esset, ob metum ne quid sibi de tantâ potentia decederet, id operam dabat ut Honorium alteri filiae copularet. Quo factò, puella non multò post vitam cum morte commutat, quum idem ei quod priori accidisset* (4).

(C)..... On lui reproche une insigne contradiction.] On vient de voir qu'il a dit que Thermantia mourut peu après son mariage : cependant il assure dans le même livre qu'Honorius, ayant fait mourir Stilicon, renvoya Thermantia à sa mère (5). Stili-

(1) Marcellin. Comes, in Chronic., apud Barth., in Claud., pag. 766, edit. ia-4^o.

(2) . . . Tyrio qua fucus Honorius ostro, Carpebat teneros Mariâ cum conjugè somno. Claud., de Bello Gildonico, vs. 327.

(3) Ὁ δὲ βασιλεὺς Ὁγάρριος, ἀπὸ πολλοῦ Μαρίας αὐτῷ τελευτησάσης τῆς γαμετῆς, τὴν ταύτης ἀδελφὴν Θερμαντίαν ἤπει οἱ δοθῆναι πρὸς γάμον. Imperator autem Honorius, Mariâ conjugè jam pridem rebus humanis exemptâ, sororem ejus Thermantiam sibi matrimonio jungi petebat. Zosimus, lib. V, pag. m. 333.

(4) Zosim., lib. V, pag. m. 333.

(5) Ὁ δὲ βασιλεὺς Ὁγάρριος τὴν μὴν γαμετὴν Θερμαντίαν παραλυθεῖσαν τοῦ βασιλείου θρόνου, τῇ μητρὶ προσέταττε παραδίδοσθαι, μηδὲν διὰ τοῦτο ὑφοραμένην. Imperator autem Honorius uxorem Thermantiam augustali dejectam solio matri suae reddi jussit, nulli tamen idcirco suspitione gravatum. Idem, ibidem, pag. 336. A la page 350, il parle des récompenses que reçurent les eunuques qui avaient amené Thermantia à Séréna.

con fut tué la même année qu'Honorius épousa Thermania, c'est-à-dire sous le consulat de Bassus et de Philippe, l'an 408. Quant à l'autre fille de Stilicon, elle épousa l'empereur l'an 398, qui fut l'année de la guerre contre Gildon. Voyez le passage de Claudien (6).

(6) *Dans la remarque (A).*

HOORNBEEK (JEAN), professeur en théologie dans les universités d'Utrecht et de Leyde, a été un des plus illustres théologiens qui aient paru en Hollande au XVII^e. siècle. Il naquit à Haerlem (a), l'an 1617, et il y fit ses études jusqu'à l'âge de quinze à seize ans; après quoi il fut envoyé à Leyde, où il acquit de grandes lumières sous les savans professeurs dont l'académie était pourvue. Ayant passé deux années dans cette ville, il fut étudiant à Utrecht l'an 1635, d'où il retourna à Leyde l'année suivante. Il fut reçu ministre l'an 1637, et il alla exercer sa charge secrètement à Cologne. Il en remplit tous les devoirs avec beaucoup de piété et de prudence; et il ne s'étonna jamais des périls où il était exposé dans une ville aussi papiste que celle-là. Il revint en Hollande, l'an 1643, et fut promu (b) au doctorat en théologie avec beaucoup d'applaudissemens le 21 de décembre de la même année. Les preuves qu'il donna de sa grande capacité furent cause qu'on jeta les yeux sur lui pour la chaire de théologie qui était vacante à Utrecht depuis la mort de Schotanus. Il accepta

cette vocation préférablement aux emplois qu'on lui offrait en d'autres villes (A). Ce fut au mois de juillet 1644 qu'il fut installé professeur en théologie à Utrecht. Il devint pasteur ordinaire de la même ville l'année suivante. Quelque pénible que fussent les fonctions de ces deux charges, il s'en acquitta avec une grande exactitude (B), qui rendit ses beaux talens si utiles au public, qu'il s'acquit l'amour et l'estime de tout le monde. Mais afin qu'il ne succombât pas à tant de travaux, les magistrats le dispensèrent d'une partie des fonctions du ministère. Il fut appelé à Leyde, pour y exercer les mêmes charges qu'il possédait à Utrecht, et il accepta cette vocation l'an 1654. Il fut un grand ornement de cette célèbre académie jusques au jour de sa mort, qui fut le 1^{er}. de septembre 1666. Il méritait une vie beaucoup plus longue; mais on doit plus s'étonner qu'un homme aussi laborieux qu'il l'était (C) ait vécu environ quarante-neuf ans, que de voir qu'il n'ait pas vécu davantage. Le grand nombre de livres qu'il a publiés (D) sont une preuve parlante de son extrême application et de la vaste étendue de son savoir. Il entendait beaucoup de langues (E), et il eut part à l'amitié des plus excellens théologiens de son siècle (c). Il ne s'écarta jamais de l'orthodoxie la plus rigide: et il ne fut pas moins recommandable par les qualités du cœur et de l'honnête homme, que par les dons de l'esprit et de docte professeur.

(a) *Jean de Hoornbeek, son aïeul, s'y retira avec sa femme, l'an 1543, quittant la Flandre sa patrie à cause de la religion*

(b) *Dans l'académie d'Utrecht*

(c) *Voyez-en la liste dans sa Vie.*

C'est ce qu'on peut voir en détail dans sa vie (d). Il a laissé des enfans dignes de lui (F), et c'est beaucoup dire pour leur recommandation.

(d) Elle est à la tête de son *Traité de Conversione Indorum et Gentilium*, et a été composée par David Stuart. J'en ai tiré cet article.

(A) On lui offrit divers emplois en d'autres villes.] Au mois de février 1644 l'église de Maëstricht le voulut avoir pour son ministre. Celle de Graft, dans la North-Hollande, l'appela au mois de mars de la même année, et on lui offrit la charge de professeur en théologie dans l'école illustre d'Harderwic (1), au mois de mai suivant (2). Lorsqu'à l'âge de vingt-sept ans on est souhaité de la sorte, c'est une chose bien glorieuse.

(B) Il s'acquitta des fonctions de ses deux charges avec une grande exactitude.] J'ai réservé le détail de tout cela pour cette remarque, où je me sers des paroles de celui qui a composé la Vie de notre Hoornbeek. *In utraque autem statione (3) per decennium ferè perseveravit, tantà eruditionis, eloquentiæ, pietatis, et diligentia famè; omnibusque ordinibus adeò gratus, ut nullus in majori fuerit existimatione, non Ultrajecti solum, sed in toto Belgio. Nempe assidens erat in docendo, precando, concionando, legendo, disputando, regendo, presidendo, catechisationibus habendis, membris ecclesiæ, imprimis ægris visitandis. Quibus artibus optimis certè, magistratus Trajectini gratiam adeò meruit et inivit, ut magistratus optimus suo proprio motu, non petentem, nec sortè cogitantem, liberaverit dimidiâ parte oneris pastoralis, servato tamen integro honore et honorario. Voulez-vous voir l'idée d'un bon pasteur : lisez de quelle manière celui-ci faisait ses visites : Membra ecclesiæ frequenter invisibat, pios animabat, ignaros docebat, malos corripibat, hæreticos confutabat, afflictos solabatur, ægros*

(1) Ville de Gueldre.

(2) Tiré de la Vie de Jean Hoornbeek, à la tête de son livre de *Conversione Indorum*.

(3) C'est-à-dire, la charge de professeur et celle de pasteur ordinaire.

recreabat, infirmos roborabat, dejectos erigebat, pauperibus subveniebat, omnes denique juvabat pro eorum statu et conditione, omnibus ailerat in omnibus, omnibus se omnia faciebat, gravibus gravem, hilaribus hilarum, afflictis condolentem, doctis doctum et doctorem, plebi pastorem, errantibus ducem ut in viam reduceret veritatis. Et quant à sa vigilance dans les fonctions de professeur, voici le témoignage qu'on lui rend. Studiosos verò theologiæ velut filios omni curâ complectebatur, laboresque suos præcipuos iis impendebat; non lectiones solum in eorum gratiam habebat, sed frequentia collegia omnis generis, atque disputationes ordinarias et extraordinarias, ex quibus resultarunt tot vasta et egregia volumina ad institutionem juventutis, imò ad usum omnium, sed imprimis ad conversionem hæreticorum (4).

(C) Aussi laborieux qu'il l'était.] Ou l'a pu connaître par le détail contenu dans la remarque précédente, mais on le connaît encore mieux par les paroles qui suivent. Elles se rapportent au temps qu'il était à Leyde professeur en théologie et pasteur. *Curam ecclesiæ suo jure poterat in collegas derivare, quia primario pastori (5) ab eâ immuni adjunctus, cum eo labores, honores, præmia, et privilegia omnia ex decreto sapientissimi magistratus æqualiter distribuere. Sed ab ecclesiæ curâ, membrorumque et ægrorum visitatione dispensari noluit, contra verò, cum dimidias tantum pastoris vices demandatas haberet, integras voluit implere, zelo et diligentia stupendâ in homine aliis occupatissimo, imò non tam onerato quàm oppresso, et tantum non fatiscente sub multiplici onere, cui plures simul juncti vix essent pares. Concionabatur in templo, legebat in academiâ, præsidebat in consistorio, catechisationes instituebat in choro, collegia habebat in domo, scribebat in musæo, sæpè in lecto, membra ecclesiæ visitabat in ædibus, ægros etiam et pestiferos, curam ad omnes et ad omnia extendebat (6).*

(D) Le grand nombre de livres

(4) Ex Vita Jo. Hoornbecki.

(5) C'était le professeur Heidanus.

(6) Ex Vita Joan. Hoornbeck.

qu'il a publiés.] On en peut faire cinq classes, *didactica, polemica, practica, historica, oratoria*. Ceux de la 1^{re}. sont, *Institutiones Theologicae*, in-8^o. ; *Irenicum de studio Pacis et Concordiæ*, in-4^o. ; de *Consociatione evangelicâ inter Reformatos et Evangelicos*, in-4^o. Voici ceux de la 2^e. : *Socinianismi confutati tomi tres*, in-4^o. ; *pro Convincendis et Convertendis Judæis*, lib. VIII (7), in-4^o. ; de *Conversione Gentium*, libri duo, in-4^o. ; *Examen Bullæ Urbani VIII de Jesuitissis, Imaginibus, et Festis*, in-4^o. ; *Examen Bullæ Innocentii X de Pace Germanicæ*, in-4^o. ; *Epistola ad Duræum de Independentismo*, in-8^o. ; *Commentarius de Paradoxo Weigeliano*, in-12 ; *Apologia pro Ecclesiâ Christianâ hodiernâ, contra libellum, ad Legem et Testimonium, etc.*, in-8^o. ; de *Observando à Christianis Precepto Decalogi quarto*, in-12 ; de *Episcopatu*, in-8^o. Ceux de la 3^e. sont : *Theologia Practica tomi duo*, in-4^o. ; de *Peste*, in-12. Ceux de la 4^e. sont : *Summa Controversiarum*, in-8^o. ; *Miscella vetera et nova* ; je rapporte à la 5^e. , *Orationes varic Inaugurales, Valedictoriae, Rectorales, et Funebres*. Je ne donne point le titre de ses œuvres flamandes, qui contiennent plusieurs traités.

(E) Il entendait beaucoup de langues.] Voici les paroles de l'auteur de sa Vie : *Linguas si species, novit plurimas doctarum et vulgariûm, latinam, græcam, hebraicam, chaldaicam, syriacam, rabinicam, belgicam, germanicam, anglicam, gallicam, italicam, arabicæ et hispanicæ rudimentu attingit* (8).

(F) Il a laissé des enfans dignes de lui.] Il se maria l'an 1650, à Utrecht, avec Anne Bernard. Ce mariage l'allia à des personnes illustres, comme à Constantin l'Empereur (9), professeur en théologie (10), et à Jo-

(7) Ce livre est sans doute celui que M. Baillet, tom. II des Anti. pag. 58, appelle Disp. anti-judaïques ; mais il est sûr qu'il n'a point ce titre. Quelqu'un, qui pour abrégér l'a cité ninsi, aura trompé M. Baillet.

(8) In Vita Hoornbecki.

(9) L'aïeule paternelle d'Anne Bernard s'appelait Jacqueline l'Empereur, et était tante de Constantin l'Empereur, et de Jean l'Empereur, ministre de la Haye.

(10) A Harderwic, et puis à Leyde.

docus Hondius (11), géographe très-célèbre, aïeul de Henri Hondius, tué en se battant vaillamment pour le service de la patrie sur le vaisseau de l'amiral Tromp, qu'il commandait. M. Hoornbeek laissa deux fils, ISAAC HOORNBECK, ci-devant avocat célèbre à la Haye, et présentement pensionnaire de la ville de Rotterdam (*) ; et HENRI ÉMILIUS HOORNBECK, commis fiscal des impôts de la province de Hollande.

(11) Il était aïeul maternel d'Anne Bernard.

(*) Devenu depuis en 1720 conseiller-pensionnaire, garde des sceaux, et stadhouder des fiefs de Hollande et de West-Frise, etc. et mort à la Haye, le 17 juin 1727, dans la soixantième année de son âge. ADDITIONS à l'édition d'Amsterdam.

HORACE (PUBLIUS), surnommé Coclès, fit une très-belle action pendant que la ville de Rome, sa patrie, était assiégée par le roi Porsenna. Son article étant fort bon et assez ample dans le Dictionnaire de Moréri (a), je le donnerai fort court, et je ne m'arrêterai qu'à la différence qui se trouve entre les anciens historiens à l'égard d'une circonstance qui aurait dû être rapportée sans nulle diversité (A).

(a) A l'édition de Paris, 1699.

(A) Je ne m'arrêterai qu'à la différence qui se trouve... à l'égard d'une circonstance qui aurait dû être rapportée sans nulle diversité.] Il y a des historiens qui assurent que, s'étant jeté dans le Tibre après avoir repoussé les ennemis jusqu'à ce que le pont eût été rompu derrière lui, il gagna à la nage l'autre bord de la rivière, nonobstant la pesanteur de ses armes, sans avoir reçu aucune blessure. Mais d'autres soutiennent qu'il recut un si grand coup à la cuisse, qu'il en demeura boiteux jusqu'à sa mort. Tite-Live suppose manifestement que l'on ne le blessa point. *Cunctati aliquamdiu sunt* (Hetrusci) *dum alius alium, ut prælium incipiant, circumspectant. Pudor dein clè commovit aciem, et clamore sublato unilique in unum hostem*

*tela conjiunt, que cum in objecto cuncta scuto hæsisent, neque ille minus obstinatus ingenti pontem obtineret gradu, jam impetu detrudere conabantur virum, cum simul fragor rupti ponderis, simul clamor Romanorum alacritate perfecti operis sublatum pavore subito impetum sustinuit. Tum Cocles, Tiberine pater, inquit, te sancte precor, hæc arma et hunc militem propitio flumine accipias. Ita sic armatus in Tyberim desiluit : multisque SUPERINCIDENTIBUS TELIS INCOLUMIS ad suos tranavit, rem ausus plus famæ habituram ad posteros quam fidei (1). On peut assurer que tous ceux qui ne marquent pas expressément qu'il recut une blessure supposent la même chose que Tite-Live; car ils ont pour but de faire admirer le grand courage de ce Romain. Or cette action est plus admirable et plus glorieuse s'il y a été blessé, que s'il n'y a pas été blessé. Il faut donc dire que si Florus (2) et si Sénèque (3) ne font aucune mention de blessure, c'est parce qu'ils étaient persuadés qu'il n'en recut point. Valère Maxime a nié si fortement qu'il en eût reçu, que cela nous doit porter à croire qu'il y avait tradition pour la négative. *Ut patriam periculo imminenti liberatam vidi, armatus se in Tiberim misit : cuius fortitudinem Dii immortales admirati, INCOLUMITATEM SINCERAM ei præstiterunt. Nam neque altitudine dejectus, quassatusve, neque pondere armorum pressus : nec ullo vorticeis circuitu actus : nec telis quidem, que undique congebantur, LÆSUS, TUTUM natandi eventum habuit (4). Mais voici trois fameux historiens qui se règlent sur une autre tradition. Denys d'Halicarnasse donne un grand détail de ce combat, et assure, en termes formels, qu'Horace y reçut un coup de lance qui lui perça la cuisse, et qui lui causa tant de douleur qu'il ne pouvait presque plus se soutenir, lorsqu'il entendit que le pont était rompu (5). Cet his-**

torien ajoute, 1°. que l'on crut qu'il mourrait bientôt de ses blessures; 2°. que dès qu'on sut qu'il en guérirait, on lui donna de très-belles récompenses, mais qu'il ne put parvenir ni au consulat, ni aux emplois militaires, parce qu'il boita toujours depuis ce combat. Plutarque rapporte qu'on lui érigea une statue de bronze dans le temple de Vulcaïn, pour le consoler du malheur d'être devenu boiteux par cette blessure (6). On venait de raconter qu'il était rentré à la nage dans la ville, blessé à la hanche : Δόρατι θυρήνικῳ βεβλημένος τὸν ἡλουτόν. *Jaculo Metrusco in natibus ictus (7). Dion Cassius assure que Cicéron, haranguant contre Marc Antoine devant le sénat, jura par la cuisse d'Horace et par la main de Mutius (8). Je n'ignore pas que cette harangue directe qu'il rapporte n'est point semblable à aucune des Oraisons Philippiques de Cicéron (9) : mais Dion qui l'a forgée n'eût pas employé un tel serment, s'il n'y eût eu tradition qu'Horace avait été blessé à la cuisse en défendant sa patrie contre les amis de Tarquin. Parlons d'un quatrième témoin; citons ces paroles de Servius : *Solus Cocles hostilem impetum sustinuit, donec à tergo pons solveretur à sociis, quo soluto se cum armis præcipitavit in Tiberim, et licet LÆSUS esset in coxâ, tamen ejus fluentia superavit. Unde est illud ab eo dictum, cum ei in comitiis coxæ vitium objiceretur, per singulos gradus admoncor triumphi mei (10). Vous voyez que la tradition de la blessure d'Horace était soutenue de la circonstance d'un bon mot qu'il employa quand il vit qu'on lui reprochait d'être boiteux, chaque pas que je fais, répondit-il, me renouvelle le souvenir de mon triomphe. On prétend qu'Alexandre se servit de cette pensée pour consoler le roi son père, qui s'affligeait d'être boiteux de la**

(6) Plutarch., in Valerio, pag. 106.

(7) *Idem, ibid.*, pag. 105.

(8) Οὐ μὰ τὸ σκέλος τὸ Ὀρατίου καὶ τὴν χεῖρα τοῦ Μουκίου. Non per crus Horatii et manum Mutii. Dio, lib. XLV, pag. m. 325.

(9) Voyez, tom. VI, pag. 617, la remarque (F) de l'article ΦΩΛΙΞ, au deuxième alinéa.

(10) Servius, in Æneid., lib. VIII, vs. 636.

(1) Titus Livius, lib. II, dec. I, cap. X.

(2) Florus, lib. I (et non pas comme dans Moréri, lib. V, l'ouvrage de cet auteur n'est divisé qu'en quatre livres), cap. X.

(3) Seneca, epist. CXX, pag. m. 464.

(4) Valer. Maximus, lib. III, cap. II, num. 1, pag. m. 241. 242.

(5) Dionys. Halicarn., lib. V, cap. XXIII, XXIV.

blessure qu'il avait reçue dans un combat (11).

S'il y a lieu de s'étonner que sur un événement aussi remarquable que celui d'Horace, la tradition qu'il avait été blessé, et la tradition qu'il n'avait pas été blessé, aient eu chacune leurs partisans et leurs sectateurs parmi même les écrivains les plus célèbres, que dirons-nous de Polybe (12) qui suppose que ce brave et intrépide Romain perdit la vie dans le Tibre? Dirons-nous qu'il y avait sur cela aussi une tradition? en concluons-nous que l'ancienne histoire est si ténébreuse qu'on ne sait le plus souvent quel parti prendre parmi ceux qui nient et ceux qui affirment les mêmes choses; et que le oui et le non paraissant autorisés autant l'un que l'autre, dans des matières où il était le plus facile du monde de fixer le fait, l'on a tout à craindre à l'égard des événemens moins insignes dont les historiens ont parlé: tirons-nous, dis-je, de semblables conclusions? Je conseillerais plutôt de faire servir ces remarques à fortifier son jugement contre la coutume que l'on a de lire sans attention, et de croire sans examen. Notez que la différence des opinions sur le visage d'Horace n'est pas si digne d'étonnement; elle est néanmoins une marque de l'incertitude historique. Les uns assurent qu'Horace était parfaitement beau (13); d'autres disent qu'il avait le surnom de *Coclès*.... parce qu'il était extrêmement camus, et que le haut de son nez était si enfoncé dans la tête que rien ne séparait ses deux yeux, et que ses sourcils étaient joints, de sorte que le peuple voulant l'appeler Cyclope, se méprit et l'appela Coclès (14).

(11) Plutarch., de Fortunâ Alexand., orat. II, pag. 331, B.

(12) Polyb., lib. VI, cap. LIII.

(13) Dionys. Halicarn., lib. V, cap. XXII.

(14) Plutarch., in Valerio, pag. 105. Je me sers de la version de M. Dacier.

HORSTIUS (JACQUES), professeur en médecine dans l'académie de Helmstad, naquit à Torga, le 1^{er} de mai 1537 (a).

(a) Jacob. Horstii Epist. philosoph. et medicinal., pag. 41.

Il fut reçu maître ès arts dans l'académie de Francfort-sur-l'Oder, l'an 1556 (b), et docteur en médecine, l'an 1562 (c). On lui offrit en divers lieux la charge de médecin public, et il exerça successivement à Sagan et à Suidnitz en Silésie, et à Iglaw dans la Moravie, jusques à ce qu'en 1580 il fut appelé à la charge de médecin ordinaire de l'archiduché d'Autriche (d). Il l'exerça pendant quatre ans; après quoi il fut promu à celle de professeur en médecine dans l'académie de Helmstad. Sa harangue inaugurale, *De remoris discentium Medicinam et earum remediis*, est fort bonne (e). Il s'acquitta dignement de cet emploi, et publia quelques livres (A) qui soutinrent sa réputation. Je n'ai pu découvrir en quelle année il mourut; je sais seulement qu'il était encore en vie l'an 1595, et qu'il était alors le doyen de la faculté de médecine à Helmstad, et vice-recteur magnifique de l'université. J'apprends cela par les vers latins qui furent faits sur son anagramme, et que l'on trouve à la fin d'un livre intitulé, *Jacobi Horstii Epistolæ philosophicæ et medicinales*, imprimé à Leipsic, in-8^o, l'an 1596. Il faut remarquer à sa louange une chose que l'on prendra pour une grande singularité, et peut-être injustement; c'est qu'il joignait la dévotion à la science et à la pratique de la médecine. Il implorait avec soin la bénédiction de Dieu

(b) *Ibid.*, pag. 48.

(c) *Ibid.*, pag. 77.

(d) *Ibid.*, pag. 199.

(e) Elle est à la page 530 et suiv. du livre que j'ai cité.

sur ses remèdes, et il publia sur ce sujet un formulaire d'oraisons (B). Il épousa sa première femme l'an 1562, et la perdit l'an 1585 (f), après en avoir eu dix enfans (g). Il se remaria l'an 1687 (h). Il était frère de GRÉGOIRE HORSTIUS, qui mourut le 10 de mai 1592, et qui fut sept fois bourgmestre de la ville de Torga, et eut beaucoup de mérite comme nous l'apprend son éloge composé par Reineccius (i). Le livre que j'ai cité contient une chose qui me paraît digne d'être rapportée (C).

(f) Jacob Horstii Epist. philosoph. et medicin., pag. 77.

(g) *Ibid.*, pag. 330.

(h) *Ibid.*, pag. 363.

(i) Il est imprimé à la tête du Jacobi Horstii Epistole philosophicæ et medicinales.

(A) Il publia quelques livres.] Le premier, si je ne me trompe, est un Commentaire *in librum Hippocratis de Corde*, qui parut l'an 1563 (1). Il fit imprimer, en 1576, un Traité *qualem virum Pharmacopolam esse conveniat*, des Qualités d'un Apothicaire (2). Il avait déjà publié (3), en allemand, une Description des Qualités d'un bon Médecin : il donna une semblable idée en langue latine, l'an 1580, et la dédia à l'évêque d'Olmütz (4). Il donna une édition allemande du livre de Lemnius, *de Occultis naturæ Miraculis*, l'an 1579, et il y ajouta beaucoup de choses (5). Il fit voir le jour en 1580 à son livre *de Morbo epidemio feбри Catharrali per totam Europam grassante* (6), et en 1583 à un traité allemand des Remèdes de la peste (7), et en 1587 à un livre *de Vite viniferæ* (8), et en 1593 à un livre *de Noctambulonibus*, tou-

(1) Epist. philosoph. et medicin. Jacobi Horstii, pag. 79.

(2) *Ibid.*, pag. 153.

(3) L'an 1570. *Ibid.*, pag. 129.

(4) Elle est parmi ses Lettres philosophiques et médicinales, pag. 209 et seq.

(5) *Ibid.*, pag. 186.

(6) *Ibid.*, pag. 203.

(7) *Ibid.*, pag. 257.

(8) *Ibid.*, pag. 354.

chant ceux qui marchent en dormant (9), et en 1595 à une dissertation sur la dent d'or d'un enfant de Silésie (10). Vous trouverez dans *Liudenus renovatus* (11) que ses *Disputationes Catholicæ de rebus secundum et præter naturam* furent imprimées à Wittenberg, l'an 1630, avec le *Compendium Medicarum Institutionum de Grégoire Horstius*, et que l'Abrégé de son *Herbarium seu de selectis Plantis et Radicibus, libri duo*, fait par le même Grégoire, fut imprimé à Marbourg, l'an 1630.

Remarquons qu'il se laissa lourdement tromper à la prétendue dent d'or. Ce n'était qu'une imposture, et si vous voulez savoir comment on la reconnut, vous n'avez qu'à lire M. Van Dale au dernier chapitre du 1^{er} livre de *Oraculis* (12). Il observe que notre Jacques Horstius trouva dans cette dent d'or un grand prodige qui devait servir de consolation aux chrétiens opprimés des Turcs, c'est-à-dire que c'était un bon présage de la décadence des Ottomans. J'ai vu une lettre que ce médecin écrivit à David Chytreus, le 7 février 1595, dans laquelle il parle des présages des météores. Il dit que la comète qui fut vue l'an 1556, et qui parut à Constantinople, quand elle cessa de se faire voir en Allemagne, pourrait bien produire ses mauvais effets l'an 1596; et qu'alors aussi la nouvelle étoile du signe de Cassiopée ne se tiendrait pas oisive (13), et que la dent d'or ne manquera pas d'agir. *Dens aureus, dens pueri Silesii molaris, quem ipse vidi, tetigi et declarandum duxi, non prædictione atque effectu carebit. O miseris nos, qui adeo stupidi et securi ad hæc simus! Deus nostri et ecclesiæ suæ misereatur. Nos pro studio preces vôtasque jungamus* (14). Vous voyez qu'il ne finit pas sans condamner la sécurité du monde, et sans faire des vœux ardents.

(B) Il implorait la bénédiction de

(9) *Ibid.*, pag. 435.

(10) *Ibid.*, pag. 523.

(11) A la page 485, édition de 1686.

(12) Pag. 423, édition de 1700.

(13) *Stella propè Cassiopeam nec tunc serabitur.* Jac. Horstius, Epist. philosoph. et medic., pag. 521.

(14) *Idem, ibid.*

Dieu sur ses remèdes, et il publia sur ce sujet un *Formulaire d'Oraisons*.] C'est par-là que son entrée à la charge de professeur en médecine de l'académie de Helmstad se signala. Ce furent les étrennes que l'académie reçut de lui. *Helmstadium ubi venisset, publicè librum, dictum Precationes Medicorum, promulgat, et in præfatione causas necessitatis hujus libri reddit* (15). Il faut dire, pour l'honneur des médecins, que plusieurs d'entre eux le remercièrent d'avoir publié ces oraisons, et qu'ils avouèrent que leur art avait un besoin tout particulier de l'assistance divine (16). Voici ce que le médecin de la ville de Ratisbonne lui écrivit. *Mittis ad me libellum medicarum precationum nuper à te editum, unà cum tabulâ, in quâ methodum inventionis, quâ in conficiendo illo opusculo usus es, eruditè exponis. Quam tuam operam non possum non vehementer probare, ut qui reipsâ quotidie experior, nulli hominum generi in hæc vitâ imploratione divini auxilii magis opus esse, quàm ipsis medicis, qui etiamsi omnia ex præscripto artis rectissimè agunt, malevolorum tamen calumnias ingrâtissimo hoc seculo evitari nunquàm possunt* (17). *Id ne fiat, utque actiones illorum Deus Opt. Max. fortunet, precibus à Deo impetrent, necesse est.* Parmi les lettres qu'on lui écrivit sur ce sujet, il y en a une qui lui apprend que fort peu de médecins suivaient en Bohême le précepte qu'il donnait d'invoquer le nom de Dieu ; mais que plusieurs vieilles femmes s'y servaient d'enchantemens et de paroles de sorcellerie. *Cum paucis, optime Horsti, habes hoc commune, ut non tantùm sequaris Hippoc. et Galenum, qui gemino medicam crure ministrat opem; sed etiam sanctos patres et prophetas, qui supra ægrotos invocabant nomen Domini vulnerantis et sanantis. Rara sunt hæc exempla in nostrâ Bohemiâ, utpote ubi plures sunt insanæ et incantatrices vetulæ; quæ miscuerunt herbas et non innoxia verba. Pauciores docti, ac sani medici* (18). Mat-

thieu Dressérus, professeur en éloquence à Leipsic, le loua beaucoup de sa piété et de ses prières, et lui dit qu'il avait connu un médecin qui n'entreprenait aucune cure, ni ne donnait aucun remède, sans avoir récité l'Oraison Dominicale. *De precum medicarum formulis à te editis, quid sentiam aut scribam aliud, nisi videri mihi eas ad pietatem medico dignant, maxime esse compositas? Si enim Hymnus est Deo gratus, medicina nostra et medicamentum Dei munus sunt; num dubitare possumus, quin religiosè tota ars atque professio tractanda sit? novèram præclarum medicum, amicum meum integerrimum, qui nullam morbi curationem attingebat, aut suscipiebat, nullumque medicamentum ægrotò propinabat, nisi priùs recitâtâ oratione Dominicâ et piis votis adjunctis. Quod cum laude et prædicatione dignum semper judicârim, ne nunc quidem hoc quod in pietate ponis studium improbare possum. Sed opus dignum tuâ professione atque personâ judico* (19). Conférez avec ceci la remarque (C) de l'article KIRSTENIUS, et lisez (20) la lettre pieuse que Jacques Horstius écrivit à un ministre de Berlin. Il y paraît résolu à travailler à une médecine chrétienne (21). Il faut que j'ajoute que le programme par lequel il exhorte les étudiants à bien célébrer la fête de saint Michel en l'honneur des anges (22), est une pièce fort dévote.

Au reste, je ne crois pas qu'il y ait de livres de dévotion qui n'aient eu plus de débit que ces prières qu'il composa à l'usage des médecins.

(C) *Ses lettres contiennent... une chose digne d'être rapportée.*] Hierome Nymnan, ministre et beau-frère de Horstius (23), lui écrivit une lettre datée de Torga le 10 de mars 1556, dans laquelle il le pria (24) de lui mander si une aventure, que Sabin avait racontée depuis peu à Wirtem-

(19) *Ibid.*, pag. 292.

(20) *Ibid.*, pag. 294 et seq.

(21) *Binis litteris tuis, quibus me de medicina corporis sacrosanctâ, et fragmentis bibliorum sacrorum excolendâ etiam atque etiam mones, ita sum affectus, ut ad ista perficienda, quæ cupis, vim mihi illatam esse putem.*

(22) *Ibid.*, pag. 493 et seq.

(23) *Ibid.*, pag. 11.

(24) *Ibid.*, pag. 53.

(15) *Ibid.*, pag. 282.

(16) *Vide* Jac. Horstii Epist. philosoph. et medic., pag. 283 et seq.

(17) *Vide* Jac. Horstii Epist. philosoph. et medic., pag. 284.

(18) *Ibid.*, pag. 290.

berg, était véritable. C'était qu'un gentilhomme de la marche de Brandebourg, proche de Standel, avait rebuté une pauvre femme, qui le priaît au nom de Dieu de rabattre quelque chose du prix du blé qu'elle lui voulait acheter, et que la pièce d'argent qu'elle lui donna fut changée en un serpent par un inconnu qu'il rencontra dans son chemin, et que ce serpent s'était posté autour du cou de ce gentilhomme et n'en partait point. Horstius, qui était alors à Francfort-sur-l'Oder, répondit (25) à son beau-frère, qu'il ne savait rien de tout cela, et que s'il en apprenait quelque chose il le lui ferait savoir. Nous avons ici un exemple des caprices de la renommée. Les prodiges font assez souvent plus de bruit dans les pays éloignés que dans celui où l'on prétend qu'ils arrivent. C'est un caractère de fausseté; car les choses véritables sont connues plus certainement où elles se sont passées que partout ailleurs. Ceux qui veulent mentir se doivent garder de prendre une scène trop voisine. Ils ne le font pas toujours, et ne laissent pas de persuader, mais ils risquent davantage.

(25) Jac. Horstii Epist. philos. et medicin., pag. 54.

HORSTIUS (GRÉGOIRE), neveu (a) du précédent, s'acquît une telle réputation par la pratique de la médecine, qu'on l'appelle ordinairement l'Esculape de l'Allemagne (b). Il naquit à Torga, l'an 1578, et fut promu au degré de maître en philosophie à Wittemberg, l'an 1601 (c), au doctorat en médecine à Bâle, l'an 1606, et la même année à la charge de professeur en médecine dans l'académie de Wittemberg. Il la quitta au bout d'un an, et s'en alla à Soltwedel dans le pays de Brandebourg pour y être le médecin de la vil-

le. Il n'y demeura pas fort longtemps; car il accepta la charge que le landgrave de Hesse lui fit offrir de professeur en médecine dans l'académie de Giesse, l'an 1608. Il fut fait premier médecin de ce prince l'année suivante; et s'étant enfin ennuyé de la solitude domestique (d), il se maria l'an 1615. La réputation qu'il s'acquît obligea les magistrats d'Ulm à lui offrir la charge de premier médecin de leur ville: il l'accepta; et il l'exerça glorieusement depuis l'année 1622 jusqu'à l'année 1636, qui fut celle de sa mort. Il laissa de sa première femme quatre garçons (A) et deux filles. Il la perdit au mois de novembre 1634, et se voyant par-là trop chargé de soins domestiques, il prit une seconde femme au mois de juin 1635. Il trouvait mille douceurs dans ce second mariage (B); mais la goutte, à laquelle il avait résisté vigoureusement plus d'une fois, s'étant réveillée, et ayant été suivie de plusieurs fâcheux symptômes, le conduisit au tombeau le 9 d'août 1636. Il posséda au souverain point les trois qualités d'un bon médecin, la probité, la doctrine, le bonheur (e) (C), comme on le voit fort au long dans son oraison funèbre. Il publia beaucoup de livres (D), qui furent fort estimés. Deux de ses fils en ont publié aussi (f).

(d) *Solitariae vitæ pertæso sibi privato quoque invigilare curatio fuit.* Joh. Daniel Dietericus in Oratione funebri Gr. Horstii, apud Witte, Memor. medicor., pag. 67 et sequent.

(e) Tiré de son Oraison funèbre, prononcée par Joh. Daniel Dietericus, apud Witte, Memor. medicor., pag. 67, etc.

(f) Voyez la remarque (A).

(a) Il était fils de George Horstius, conseiller de la ville de Torga.

(b) König., Biblioth., page 413.

(c) Lindenius renovat., pag. 359.

(A) *Il laissa de sa première femme quatre garçons.*] Trois desquels furent médecins ; et l'autre fut apothicaire (1). JEAN DANIEL HORSTIUS, l'aîné de tous, naquit à Giesse, et fut professeur en médecine dans l'académie de Marpourg, et puis dans celle de sa patrie, et médecin du landgrave de Hesse-Darmstadt et enfin de la ville de Francfort. Il fut agrégé sous le nom de *Phoenix* à l'académie des Curieux de la Nature. Il publia beaucoup de livres, et mourut le 27 de janvier 1685, à l'âge de soixante-huit ans (2). Voici le titre de quelques-uns de ses ouvrages : *Physica Hippocratea, Takenii, Helmontii, Cartesii, Espagnet, Boylei, aliorumque recentiorum Commentis illustrata*, à Francfort 1682, in-8°. ; *Decas Observationum et Epistolarum Anatomicarum, quibus singularia scitu digna, lactearum nempe thoracicarum, et vasorum lymphaticorum natura, embryonisque per os nutritio, atque alia rariora exponuntur*, à Francfort 1656, in-4°. ; *Pharmacopœa Galeno-Chemica Catholica*, à Francfort, 1651, in-folio. Il procura une nouvelle édition corrigée et augmentée du *Pauli Zachie Questiones medico-legales*, à Francfort 1666, in-folio, et du *Lazari Riverii Opera Medica Universa* (3). GRÉGOIRE HORSTIUS, le plus jeune de ses frères, naquit à Ulm, le 20 de septembre 1626. Il reçut le doctorat en médecine à Padoue, sous la présidence de Fortunius Licetus, le onzième jour de mai 1650. Il fut agrégé au collège des médecins d'Ulm et déclaré professeur public en physique, l'an 1653. Il mourut le 31 de mai 1661, et laissa des enfans (4). Il est auteur d'un traité de *Maniâ*, et il promettait *Historiam Zibethi* (5).

(B) *Se voyant trop chargé de soins domestiques, il prit une seconde femme..... Il trouvait mille douceurs dans ce second mariage.*] Il n'en avait pas moins trouvé dans le premier,

si nous en croyons l'auteur de son oraison funèbre. *Huic optimæ consorti suæ, dum fata Deusque sinebant, ex veteri formidâ felicissimè convixit, et optimè cohabitavit. Quid autem! hic Archiater noster gloriosus concessitne illorum in numerum, qui blandâ venere detenti, omnem Musis remittunt nuntium? Nullatenus, sed potius domesticis, privatisque omnibus scitè adornatis, famæ suæ gloriam et calamo, et ore, et praxi expandere, et diffundere sategit* (6). La dernière partie de ce passage nous apprend que Horstius ne fit pas comme beaucoup d'autres qui s'abandonnent de telle sorte aux plaisirs nuptiaux, qu'ils renoncent tout-à-fait aux muses. Pour ce qui concerne le bonheur de son second mariage, voici ce que le même auteur nous apprend. *Is.... posteaquam secunda, quæ vocant, explisset vota....., jamque conjugalem lineam ex animi sententiâ duceret, amantissimè ab amantissimâ maritâ habitus, domique ac foris felix optatâ εὐπραξία gauderet: ecce! malo arthritico, quod multò antè non semel fortiter sustinendo repulerat, invaditur* (7). Ce que je vais citer appartient à l'un et à l'autre des deux mariages (8). *Quando autem factum ut anno 1634, suavissimam hanc ipsius sociam maligna febris deartuaret, in hoc infelix fuit, quòd sævam illam declinare nesciens, mense Novembri miseram viduitatem colere fuerit coactus: quâ in cùm sex liberorum pater et occupatissimo functionis muneri et molestissimæ rei familiaris curæ vix non succumberet, divinâ allucente gratiâ, ad vota secunda accedens, præclarissimi medici Fingerlini p. m. relicta viduæ (9), matrimoniale addixit fidem, hoc ipso iterum titulo felicitatis privatæ redonatus, quòd hæc castissimis illius amoribus mirâ morum amabilitate*

(6) Joh. Daniel Dietericus, apud Witte, Memor. medic., folio (e) 4.

(7) Idem, ibid., pag. 67, 68.

(8) Idem, ibid., à la page 5, avant la fin. Je cite ainsi, parce que la plupart des pages de cette oraison funèbre n'ont aucun chiffre.

(9) L'auteur avait remarqué qu'en premières noces Horstius avait épousé une fille. Interea, dit-il, pag. 69, et maritale conditionem exculatus, HEDWIGEM STAMBIAM, virginem lectissimam confarreatione sibi sacrosanctâ copulat.

(1) Paulus Freher., in Theatro, pag. 1366.

(2) Witte, in Diario Biographico, ad ann. 1685.

(3) Tiré de Liudenins renovatus, pag. 564, 565.

(4) Paulus Freherus, in Theatro, pag. 1389.

(5) Witte, in Diario Biograph., ad ann. 1661.

respondebat : ita ut charitate conjugem, sedulitate ministram præstaret.

(C) *Il posséda un souverain point les trois qualités d'un bon médecin, la probité, la doctrine, le bonheur.]* Je laisse ce qui regarde les deux premières, et je dirai seulement qu'à l'égard de la troisième le panégyriste remarque que les bons succès des remèdes de Horstius n'étaient point l'effet du hasard, mais celui de l'attention avec laquelle il étudiait la nature des maladies, etc. On donne en passant un rude coup à ces charlatans qui se vantent d'avoir guéri une infinité de personnes, et qui par leurs hableries exeroquent bien de l'argent. On leur applique ce qu'a dit un poète contre un homme qui était tout à la fois chirurgien et médecin : Je n'en doute pas, disait ce poète, car tu fais mourir bien des gens par le fer et par le poison *Ea est empiricorum, thaludicorum, et bullatorum medicorum indoles et natura, ut mucosam suam praxin pro admirandâ felicitate venditantes, sæpissimè animos magnatum et divitum (utpote hoc censu facilè se defraudari patientium) à verò medicorum vultu et cultu abalienent, egrégiam spem, et verè prodigiôsæ suæ curæ (quippe illâ ipsâ excidium denunciânt) expectationem concitâdo : quâ superstitiôsâ, splendidisque strophis suffultâ infelicissimâ felicitatè Microcosmum argento simul, et sanguine emungere sceleratissimè nôrunt : quibus plagiariis interim illud poëtæ apprime adaptari convenit,*

*Es medicus, simul chirurgus :
Cur? mittis stygiam viros ad orcum,
Et manu simul, et simul veneno.*

Nequaquam autem hujusmodi felicitatis excessum in defuncto nostro, velut absoluto practici exemplo, quæremus : quin potiùs fortunam illius in praxi integram et illibatam, cumulatissimo rationis et experientie instructu partem demirabimur, etc. (10).

Puisque l'occasion s'en présente, j'observerai qu'il y a des gens qui croient que le bonheur d'un médecin

est quelque chose qui ne dépend point de sa science. C'est le sentiment de Joubert. *Si quelqu'un guérit, dit-il (11), on juge bien savant le médecin, encore qu'il n'y ait rien fait qui vaille. Et au contraire, le médecin ne sait guère, si le malade meurt ou s'il traîne longuement du mal que le vulgaire estime plus léger. Les modestes ne diront pas qu'il est plus ou moins savant, s'il est réputé docte entre les gens de savoir : mais ils diront qu'il n'est pas heureux envers ses malades et par conséquent il n'est bon médecin, jugeant toujours par le succès. Il est vrai certainement qu'en toutes choses y a heur et malheur, et (comme dit l'Italien) la buona e la mala sorte. Et le bonheur du médecin est de n'être appelé ou employé pour ceux qui doivent mourir. Car on n'y acquiert point de réputation, moins de degré, ni d'amitié : néanmoins il n'y a que blâmer au médecin, et pourvu qu'il ait bien fait son devoir, ne doit être moins estimé que si le malade fût échappé..... C'est vraiment un grand bien, que d'être heureux en ses affaires, mais l'heur n'est pas dépendant du savoir, ou de la suffisance : c'est un don de Dieu spécial, sans que d'être appelé au secours de ceux qui doivent échapper : envers lesquels il veut continuer et effectuer la vertu donnée aux remèdes : comme aussi de n'être appelé pour ceux qui doivent mourir, auxquels rien ne vaut, ni profite. Dont c'est très-mal jugé de la suffisance des médecins, par le succès qui est plus dû à l'heur et à la grâce de Dieu, qu'au savoir de l'homme (12). Un médecin flamand, qui a traduit en latin et commenté le premier livre de Joubert sur les Erreurs populaires, n'a point adopté cette opinion ; il a soutenu que le bonheur des médecins ne consiste qu'en leur science, et que leur malheur ne procède que de leur ignorance. Il a cité sur ce sujet un passage de Craton, médecin célèbre. *Huic equidem Jouberti sententiæ non subscribam ; quin potiùs ad Cratonis medici cæsari opinionem abibo. Hæc autem est ejusmodi : Sed fateamur**

(10) Dieterici Orat. fun. Gr. Horstii, *apud Witte, Memor. medicor., à la page qui est après le feuillet (a) 5.*

(11) Joubert, Erreurs populaires, liv. I, chap. VII, pag. m. 33, 34.

(12) La même, pag. 35.

sanè cum Hippocrate sic se rem habere, ut hi soli fortunatè facere videantur, qui sciunt; et contrà infortunatè qui ignorant. Fortunatè enim uti est rectè facere; hoc verò hi qui sciunt, faciunt. Non uti fortunatè, neque assequi hoc, quod velis, est id facere, minimèque rectè, quod nescis. Inscius verò atque indoctus quomodò, quæso, fortunatè aliquid ad finem perducet? Si quidem etiam si aliquò progrediatur, laudabili tamen successu carebit, etc. *Atque paulò infra*: Constare arbitror, nec fortunam arti anteferebam, nec in medicatione locum, nisi arti conjuncta sit, habere: et solos artifices fortunatos esse. Qui igitur curationes suas felices esse volunt, ii artem sequantur necesse est, et successus à Deo petant, etc. Il a cité aussi un (13) passage de Paracelse qui affirme la même chose. Je crois qu'il va trop loin, et qu'il y a des médecins qui guérissent ou qui tuent quelquefois les malades sans qu'on puisse justement les en louer, ou les en blâmer. Quelque grandes que soient leurs lumières, ils ne connaissent pas toujours la vraie cause des maladies, et ils ordonnent, selon les règles, un remède qui devient très-pernicieux à cause qu'il y a dans le tempérament du malade je ne sais quoi qu'ils ne peuvent découvrir. Ces dispositions particulières de la machine, l'imagination du malade affectée d'une certaine façon, les passions secrètes, peuvent produire des effets que la science et l'expérience la plus consommée des médecins n'eussent jamais attendus. L'efficace de ces causes inconnues fera qu'un remède donné témérairement, ignoramment, follement, chassera la maladie, et qu'un remède donné selon les préceptes de l'art fera mourir le malade. Il y a donc là du bonheur ou du malheur indépendamment de la science ou de l'ignorance, et l'on ne peut pas imputer à ignorance de ne savoir pas les passions secrètes du cœur, ou les propriétés bizarres d'un certain tempérament, et de ne pas prévoir les obstacles qu'elles apporteront à la vertu du remède. Un médecin n'est

censé pécher par ignorance, que lorsqu'il ignore ce que l'étude et la pratique lui peuvent avoir appris. La question est s'il y a des médecins qui, par une prérogative attachée à leur personne, tombent hasardeusement et très-souvent sur le remède qui doit guérir; et si d'autres, par un destin personnel, font tout le contraire; ou bien la question est celle-ci: y a-t-il des médecins qui soient appelés précisément lorsque le malade est prédestiné à guérir? et y en a-t-il d'autres qui soient appelés précisément lorsqu'il est prédestiné à mourir? Il semble que Joubert l'ait prétendu, et qu'il ait nommé cela une grâce particulière du ciel, ou une privation de cette faveur divine. Craton se moque de cette pensée. Cette dispute revient à celle dont j'ai parlé amplement ailleurs (14), s'il y a du bonheur ou du malheur attaché à de certaines personnes, ou si le bonheur et le malheur sont toujours l'effet l'un de la prudence, et l'autre de l'imprudence? Les anciens ne prétendaient pas cela; car, quand ils comptaient les qualités d'un bon général d'armée, ils donnaient à sa fortune un rang tout particulier, et différent de la science militaire. *Ego sic existimo*, disait Cicéron, *in summo imperatore quatuor has res inesse oportere, scientiam rei militaris, virtutem, auctoritatem, felicitatem* (15). Il montre dans la suite que ces quatre qualités se trouvent éminemment dans Pompée, et il reconnaît que la dernière dépend de Dieu et non pas de l'homme. *Reliquum est ut de felicitate quam præstare de se ipso nemo potest, meminisse, et commemorare de altero possumus: sicut æquum est homini de potestate deorum, timidè et pauca dicam. Ego enim sic existimo: Maximo, Marcello, Scipioni, Mario et ceteris magnis Imperatoribus, non solum propter virtutem, sed etiam propter fortunam, sæpius imperia mandata atque exercitus esse commissos. Fuit enim profectò quibusdam summis viris quædam ad amplitudinem, et gloriam,*

(13) Johaunes Bourgesius, in Scholiis ad cap. VII Jouberti, de Erroribus vulgi, pag. 105, 106.

(14) Dans la remarque (K) de l'article TIMO-LÉON, tom. XIV.

(15) Cicero, pro Lege Maniliâ, cap. X, pag. m. 35, tom. III.

et ad res magnas bene gerendas divinitus adjuncta fortuna (16).

(D) Il publia beaucoup de livres.] Je crois qu'il débuta par les *Institutiones logicæ* qu'il publia lorsqu'il faisait des leçons de philosophie dans sa chambre à Wittenberg, environ l'an 1601 (17). Il fit imprimer dans la même ville, en 1607, son traité de *Naturæ Humanæ* (18). Sa *Dissertatio de naturâ Amoris, additis Resolutionibus de curâ Furoris anatorii, de Philtris, atque de pulsu Amanitium*, fut imprimée à Giesse in-4°. , l'an 1611. Il y publia, en 1615, son ouvrage de *Tuendâ Sanitate studiosorum et literatorum* in-4°. , et en 1619, le traité de *Causis similitudinis et dissimilitudinis in fœtu, respectu parentum, etc. cui annexa est Resolutio Quæstionis de diverso partûs tempore, imprimisque quid de septimestri et octimestri partu sentiendum*, in-4°. Je vous renvoie au *Lindenius renovatus* (19), où l'on trouve le détail des titres et des éditions de tous les écrits de ce médecin; et je me contente de dire qu'après sa mort on en fit une nouvelle édition en un volume in-folio, à Nuremberg, l'an 1660, et à Tergou, en trois volumes in-4°. , l'an 1661.

(16) Cicero, pro Lege Maniliâ, cap. XVI, pag. 53, tom. III.

(17) Dieterici Oratio (un. Gr. Horstii, apud Witte, Memor. medicor. folio (c) 2.

(18) Idem, ibidem, folio (e) 3.

(19) A la page 359 et suiv.

HORTENSIA, sœur de l'orateur Hortensius. C'est ainsi qu'un auteur moderne la nomme (a) : mais, comme il le reconnaît lui-même en un autre endroit (b), le nom que Plutarque donne à la sœur d'Hortensius est Valérie. Cherchez donc VALÉRIE; car rien ne demande que nous donnions deux sœurs de différent nom à Hortensius.

(a) Glandorpius, Onom., pag. 406.

(b) Idem., pag. 865.

HORTENSIA, fille de l'orateur Hortensius, se montra di-

gne d'un tel père par son éloquence, lorsqu'elle plaida la cause des dames romaines devant les triumvirs, qui en avaient condamné quatorze cents à déclarer les biens qu'elles possédaient, et qui prétendaient les taxer après cela à leur fantaisie pour les frais de la guerre. Ces triumvirs étaient Marc Antoine, Octavius et Lépide. Ils avaient d'abord signifié que celles qui ne feraient point une juste estimation de leurs biens seraient mises à l'amende, et qu'on récompenserait ceux qui témoigneraient contre leur mauvaise foi. Elles recoururent à l'intercession des dames qui pouvaient avoir du crédit sur les triumvirs, et furent reçues civilement par la sœur d'Octavius, et par la mère de Marc Antoine; mais Fulvie, la femme de ce dernier, leur ferma la porte au nez : si bien qu'elles prirent le parti de se présenter aux triumvirs. Hortensia porta la parole pour toutes, et fit un très-beau discours. Quintilien en a parlé avec éloge (a). Les triumvirs furent assez durs pour trouver mauvais que les dames eussent eu la hardiesse qu'elles avaient témoignée : ils commandèrent à leurs huissiers de les faire retirer (A). Cet ordre fit crier toute l'assemblée ; le murmure empêcha les huissiers d'exécuter ce commandement : sur quoi les triumvirs renvoyèrent l'affaire au lendemain. L'issue fut qu'il n'y aurait que quatre cents femmes qui seraient obligées de déclarer ce qu'elles

(a) *Quinti Hortensii filie oratio apud triumvros habita legitur non tantum in sexûs honorem.* Quintil., Instit., lib. 1, cap. 1.

avaient de biens (b). Voilà de quoi se faire une idée beaucoup plus juste de cet événement, que par le récit de Moréri, et même que par les paroles de Valère Maxime, que l'on verra ci-dessous (B).

(b) *Ex Appiano, lib. IV, Bel. Civil.*

(A) *Les triumvirs commandèrent... de les faire retirer.*] Au lieu de cela Jacques Philippe de Bergame, copié par Prosper Mandose (1), débite que l'éloquence d'Hortensia, si admirée des auditeurs qu'ils crurent avoir ouï son père, obtint des triumvirs tout ce que les dames avaient souhaité, et de grandes louanges par-dessus. Il a fait deux autres fautes : 1°. qu'Hortensia écrivit beaucoup de choses ; 2°. que les dames romaines furent taxées, à cause que le besoin du public le demandait. Ce fut plutôt par l'avarice tyrannique des triumvirs. Que l'envie de parler des gens avec élogé fait faire de fautes !

(B) *Le récit de Moréri... et... par les paroles de Valère Maxime que l'on verra ci-dessous.*] Il dit que le sénat avait mis un rude impôt sur les femmes de Rome..... et qu'Hortensia prit seule le parti de toutes les personnes de son sexe. 1°. Ce furent les triumvirs, et non le sénat, qui mirent ce rude impôt, si impôt y a. 2°. Ils n'en voulaient pas à toutes les femmes de Rome, mais seulement aux plus riches ; c'était une taxe aux aisées. 3°. Hortensia fut bien la seule qui parla, mais elle ne fut point la seule qui agit pour son sexe, ou qui en prit le parti ; car toutes les intéressées allèrent en corps solliciter les mères, les sœurs, et les femmes des triumvirs ; et puis elles se rendirent à l'audience, où, comme en toutes sortes de députations, une parla pour toutes. Je ne dis rien sur les péchés d'omission, ni sur la mauvaise citation d'Appien Alexandrin, qui a été transférée dans l'édition de Hollande, avec un petit changement propre à imposer. Cette faute est originaire de l'imprimerie : Moréri avait sans doute écrit *li. 4. belli civil.*

(1) *In Biblioth. roman., cent. II, num. 98*

Au lieu de cela les imprimeurs de Lyon ont mis *li. 4. b. li. civil* et ceux de Hollande *li. 4. b. li. civil*. Il y a en bien des occasions où il n'en a pas fallu davantage, pour faire croire qu'un auteur avait fait des livres auxquels il n'avait jamais pensé. Qui ne croirait, en voyant citer Ovide *in elog.* au bas de l'article d'Hortensius l'orateur, tant à l'édition de Hollande qu'aux précédentes, qu'Ovide a fait un poëme intitulé *les Eloges* ? Tout le monde ne devine pas qu'au lieu de *in elog.* il fallait dire *in eleg.* Citation un peu trop vague, n'en déplaise à Vossius qui s'en est servi (2), mais néanmoins véritable dans le fond. Il y a plusieurs autres mauvaises citations dans cet article du Dictionnaire de Moréri : Pline y est cité à deux diverses reprises ; la première fois à faux. Le 5^e. chapitre du 3^e. livre de *Re Rusticæ* de Varron, et le 13^e. du 3^e. livre des Saturnales de Macrobe sont de mauvais aloi, et montrent que le bon M. Moréri ne vérifiait pas si les imprimeurs de Vossius avaient mis un chiffre pour un autre.

Voici les paroles de Valère Maxime que j'ai promis de rapporter. *Hortensia Q. Hortensii filia cum ordo matronarum gravi tributo à triumviris esset oneratus, nec quisquam virorum patrocinium eis accommodare auderet, causam fœminarum apud triumviros constanter et feliciter egit. Representatâ enim patris fœcundâ impetravit ut major pars imperatæ pecuniæ his remitteretur* (3).

(2) *De Hist. lat., pag. 48 de Poët. lat., p. 15.*

(3) *Valer. Maxim., cap. III. Moréri a cité l. 3. Hofman, t. 2.*

HORTENSIUS, nom d'une famille plébéienne de Rome, tiré apparemment de l'application à la culture des jardins, comme celui de *Fabius*, de *Lentulus*, etc., est sorti d'une telle source. Antoine Augustin n'a pas eu raison de mettre cette famille parmi les patriciennes (A), puisque nous trouvons dans les fastes un LUCIUS HORTENSIUS,

tribun du peuple, l'an 331 de Rome. Il accusa Sempronius Atratinus, consul de l'année précédente, d'avoir témérairement attaqué les Volsques : mais ses quatre collègues, qui avaient assisté à ce combat, le prièrent si ardemment de se déporter de l'accusation, qu'après avoir fait de son côté tout ce qu'il put pour les obliger à le laisser faire, enfin il leur accorda cette grâce, quand il les vit résolus à quitter les marques de leur dignité tout le temps que le procès durerait. Il ne voulut pas souffrir que le peuple vît ses tribuns en cet équipage, ni pousser à bout un consul qui pour le moins avait gagné l'amitié de ses soldats (a). Plus de cent ans après nous trouvons un QUINTUS HORTENSIUS, dictateur (B). Il ramena le peuple qui s'était retiré sur le Janicule, et fit une loi que désormais tous les Romains fussent obligés d'obéir aux ordonnances du peuple (C). Il mourut dans sa dignité (b), ce que l'on n'avait pas vu encore (c). Moréri s'est étrangement abusé sur ce dictateur (D). De tous les Hortensius celui qui s'est rendu le plus illustre est l'orateur dont je vais parler.

(a) *Non videbit plebs Romana sordiatos tribunos suos. C. Sempronium nihil moror, quando hoc est in imperio consecutus ut tam carus esset militibus.* Livius, lib. IV, cap. XLII. Voyez aussi Valer. Maxim., lib. VI, cap. I.

(b) Livius, in Epit., lib. XI.

(c) August., de Civ. Dei, lib. III, cap. XVII.

(A) Antoine Augustin n'a pas eu raison de mettre cette famille parmi les patriciennes.] Le traité d'Antoine Augustin, de Romanorum Gentibus et Familiis, dont je me sers, a été imprimé à Lyon, en 1592, in-4°. On

y trouve mot pour mot, sur la famille *Hortensia*, ce que Richard Streinius en dit dans le livre qu'il publia sur la même matière, l'an 1559. Ils se fondent l'un et l'autre sur une méchante raison, pour mettre cette famille entre les patriciennes; c'est, disent-ils, que Cicéron donne la qualité de noble à Hortensius, dans ses harangues contre Verrès. Qui ne sait que *nobilis* et *plebeius* n'étaient pas des termes incompatibles dans l'ancienne Rome?

(B) *Plus de cent ans après..... Q. HORTENSIUS, dictateur.*] Il est difficile de marquer bien précisément l'année de la dictature de notre QUINTUS HORTENSIUS. Je crois que Sigonius a raison de la placer à l'année 467. Le père Hardouin (1) approuvait sans doute ce sentiment; mais ses imprimeurs, par l'omission d'une lettre, lui ont fait dire que la sédition du peuple, apaisée par le dictateur Hortensius, arriva l'an CCCLXVII. Saint Augustin veut qu'Hortensius ait été créé dictateur à cause de cette retraite du peuple sur le Janicule, et cela est fort apparent. *Post graves et longas Rom. seditiones quibus ad ultimum plebs in Janiculum hostili diremptione secesserat, cujus mali tam dira calamitas erat, ut ejus rei causâ quod in extremis periculis fieri solebat, et dictator crearetur Hortensius, qui plebe revocati in eodem magistratu expiravit, quod nulli dictatori antè contigerat* (2).

(C).... et fit une loi que désormais tous les Romains obéiraient aux ordonnances du peuple.] Un auteur cité par Aulu-Gelle nous apprend que les ordonnances faites au rapport, ou à la réquisition des tribuns du peuple, n'étaient point proprement appelées lois, mais *plebiscita*, et qu'avant la dictature d'Hortensius les patriciens n'étaient pas soumis à cette sorte d'ordonnances. *Ne leges quidem propriè sed plebiscita appellantur quæ tribunis plebis ferentibus accepta sunt, quibus rogationibus antè patricii non tenebantur, donec Q. Hortensius dictator eam legem tulit ut eo jure quod plebs statuisset, omnes*

(1) In Plin., lib. XVI, cap. X, pag. 239, tom. III.

(2) Augustin., de Civitate Dei, lib. III, cap. XVII.

Quirites tenerentur (3). Tite-Live nous apprend tout le contraire; car il dit que Lucius Valérius et Marc Horace, qui furent faits consuls l'an de Rome 305, commencèrent à témoigner leur complaisance pour le peuple par faire une loi qui ne laissât plus en suspens si les lois établies par le peuple obligeaient le sénat. Cette loi décida la chose à l'avantage du peuple. *Omnium primum cum veluti in controverso jure esset tenerentur patres plebiscitis, legem centuriatis comitiis tulere, ut quod tributim plebes jussisset populum teneret, quâ lege tribunitiis rogationibus telum acerrimum datum est* (4). On venait de casser les décemvirs, et de rappeler la populace mutine qui s'était retirée au mont Aventin. Les nouveaux consuls n'oublièrent rien pour se rendre populaires. Le consul Quintius Capitolinus reconnut la force de cette nouvelle loi trois ans après, puisqu'en représentant au peuple tous les avantages que le sénat lui avait cédés, il met en ligne de compte *scita plebis injuncta patribus* (5). On renouvela cette loi l'an 415 de Rome, le dictateur Publius Philon ayant ordonné que les *plebiscites* obligeassent tous les Romains (6). L'auteur allégué par Aulu-Gelle n'a donc pas été bien informé. S'il avait dit que les sénateurs avaient eu l'adresse d'é luder la décision, de sorte qu'il fut nécessaire de la renouveler authentiquement sous la dictature de Quintus Hortensius, il serait au-dessus de notre critique; mais c'est ce qu'il n'a point fait. Pline (7) parle de ce qui fut établi par le dictateur à l'avantage du peuple, sans dire s'il y avait jamais eu de telle loi auparavant, ou s'il n'y en avait point eu. Sigonius ne savait pas ce qui s'était fait sous les consuls Valérius et Horace; car il dit (8) que la loi d'Hortensius avait déjà été faite par le dictateur Publius Philon, l'an de Rome 414.

(3) Lælius Felix, apud A. Gellium, lib. XV, cap. XXVII.

(4) Livius, lib. III, cap. LV.

(5) Idem, cap. LXXVII.

(6) *Ut plebiscita omnes Quirites tenerent*. Livius, dec. I, lib. VIII, cap. XII.

(7) Lib. XVI, cap. X.

(8) *In Fast.*, ad ann. 467.

(D) *Moréri s'est étrangement abusé sur ce dictateur.*] Deux grosses bévues en peu de mots: l'une est de dire que c'était un célèbre jurisconsulte et législateur; l'autre est de dire que l'orateur Hortensius était son petit-fils. S'était-on jamais avisé d'appeler législateurs les magistrats de la république romaine qui ont fait passer quelque loi? En ce cas, le nombre des législateurs romains serait bien grand. Ce ne sont point non plus ces gens-là que l'on nomme jurisconsultes. Or il est bien apparent que M. Moréri n'avait autre connaissance de Q. Hortensius le dictateur, sinon qu'il avait fait une loi qui soumettait le sénat aux *plebiscites*. D'ailleurs, puisque M. Moréri remarque que la dictature de cet Hortensius tombe à l'an de Rome 468, comment a-t-il pu le prendre pour l'aïeul de l'orateur Hortensius, tribun militaire, selon lui, l'an de Rome 664? Quel défaut d'attention! Quelle négligence!

HORTENSIUS (QUINTUS), contemporain de Cicéron, et presque aussi grand orateur que lui, naquit l'an de Rome 639 (a). Il plaida sa première cause à l'âge de dix-neuf ans, et y réussit de telle manière, qu'il remporta non-seulement l'approbation de la compagnie, mais aussi celle des deux consuls, qui étaient les meilleurs connaisseurs de ce temps-là (A). Cette cause fut celle qu'il plaida pour l'Afrique devant le sénat, sous ces deux consuls. Quelque temps après il plaida pour le roi de Bithynie, et réussit encore mieux. La guerre sociale s'étant élevée, l'an de Rome 663, les procédures de justice furent tellement interrompues dans la ville, qu'Hortensius embrassa le parti des armes (b). Dès sa seconde

(a) Voyez la remarque (B).

(b) Cicéro, in Bruto.

campagne, il fut tribun de soldats : mais je crois qu'il en demeura là, et que ceux qui lui donnent la qualité de lieutenant général, sous Sylla, dans la guerre de Mithridate, le prennent pour un autre (B). Il passa successivement par tous les honneurs de la république, la questure, l'édilité, la préture, jusqu'au consulat qu'il obtint avec Q. Cécilius Métellus l'an de Rome 684. Le sort lui échut d'aller en Crète pour y réduire les habitants ; mais, comme il triomphait à Rome par son éloquence (c), il aima mieux faire éclater son talent dans le barreau, que d'aller faire la guerre. Il céda donc cet emploi à son collègue, qui y gagna l'honneur du triomphe et le surnom de *Creticus*. Hortensius avait la mémoire du monde la plus heureuse (C). Il gesticulait beaucoup en plaidant (D), ce qui lui attira une fois devant les juges une raillerie assez grossière : car L. Torquatus lui donna le nom de *Dionysia*, qui était une célèbre danseuse. On peut voir dans Aulu-Gelle ce qu'Hortensius lui répondit. On ne peut nier qu'il n'y eût beaucoup d'afféteries dans ses manières, ou du moins une propreté excessive dans ses habits (E). Il consultait soigneusement son miroir en s'habillant ; et l'on dit qu'il intenta un procès à son collègue, qui, en passant par un lieu étroit, avait troublé la symétrie de sa robe (d). Il avait amassé de grands biens, et il s'en servait large-

ment pour prendre ses aises, soit à la ville, soit à la campagne. Il avait diverses maisons de plaisance (F), et comme il était fort somptueux, il s'opposa aux lois somptuaires (e) que les consuls voulaient établir l'an 699 de Rome. Il les lona si adroitement de la magnificence de leur domestique, qu'ils n'osèrent insister sur une chose qui s'accordait peu avec leur propre conduite. Il fut le premier qui fit apprêter des paons (f) : ce fut pour en faire un mets dans un repas qu'il donna au collège des augures. Il était fort curieux et fort magnifique en parcs et en viviers (g), et il n'avait pas moins de soin de la santé de ses poissons (G), que de celle de ses valets. Il fallait qu'il aimât bien les plantes, puisqu'il les arrosait de vin ; de quoi il faisait si peu de mystère, qu'il pria un jour Cicéron de changer avec lui l'heure où il devait plaider ; car il faut, lui dit-il, que j'aie verser moi-même du vin sur un plane que j'ai à l'une de mes maisons de campagne (h). Pour peu qu'on connaisse le cœur de l'homme, on admirera beaucoup plus que ces deux grands orateurs se soient donnés l'un à l'autre en plusieurs rencontres bien des marques d'amitié (H), que de voir qu'il n'ont pas toujours été véritablement amis : car après tout Cicéron fut cause qu'Hortensius

(c) Dion, *lib. XXXIX.*

(f) Varro, de *Re rusticâ, lib. III, cap. VI.* Plinius, *lib. X, cap. XX.* Élian., *lib. V.* *Histor. Anim., cap. XXI.* Tertullian, de *Palio, sub fin.*

(g) Varro, de *Re rusticâ, lib. III, cap. XIII et XVII.*

(h) Voyez la remarque (F).

(c) Xiphilin., ex Dione, *lib. XXXV, initio.*

(d) Macrob., *Saturnal., lib. II, cap. IX* ; Moréri, après Vossius, cite l. 3, c. 13. or le III^e. livre n'a que douze chapitres.

ne conserva pas la gloire dont il avait joui assez long-temps, d'être le premier orateur de Rome; et Hortensius fut cause que Cicéron ne fut pas sans un rival dangereux qui le talonnait de près. Hortensius avait publié, non-seulement des harangues et des annales, mais aussi des poésies lascives (I). Il ne s'est rien conservé de tout cela; et il faut avouer que sa langue était bien meilleure que sa plume (K). Quoiqu'il eût gagné la cause de Messala, fils de sa sœur, pour lequel il avait plaidé de son mieux (L), le voyant embarrassé d'une accusation de brigue, cela ne laissa point de lui faire beaucoup de tort, et de l'exposer sur ses vieux jours à des huées, par où il était le seul qui n'avait jamais passé (i). Il mourut, l'an de Rome 703, à l'âge de soixante-quatre ans, dont il avait passé quarante-quatre ans ou quarante-cinq avec éclat dans les fonctions du barreau (k). Quelqu'un a dit qu'il y avait tellement usé sa voix, qu'il la perdit avant que de perdre la vie. D'autres ont si mal entendu cette pensée, qu'ils l'ont prise comme si l'on avait dit qu'il mourut tout en plaidant, les efforts de voix qu'il fit l'ayant crevé. Tenons cela pour fabuleux puisqu'il plaida peu de jours avant sa mort une cause d'importance (M); et puisque Cicéron, bien loin de toucher un genre de mort tel que celui-là, comme il aurait fait sans doute si la chose se fût ainsi

(i) Epist. II Cicéron. ad familiar, l. VIII.

(k) Est autem L. Paulo, C. Marcello Coss. mortuus, ex quo videmus eum in patronorum numero annos quatuor et quadraginta fuisse. Cicero, in Bruto.

passée, nous fournit de quoi en penser autrement. Voyez sur tout ceci la remarque (M). Hortensius épousa dans sa jeunesse une fille de C. Catulus (L). Je ne saurais bien dire si elle était fille aussi de Servilia (m), l'une des premières femmes de Rome. Il était son gendre durant le procès de Verrès. Mais rien ne peut être plus singulier que son mariage avec Marcia (N), femme de Caton d'Utique, et fille de Marcius Philippus. Il la demanda à Caton en forme de prêt, et il l'obtint sans beaucoup de peine, encore que sa grossesse témoignât qu'elle n'était point trop mal avec son mari. Il eut un fils qui lui donna beaucoup de chagrin; de sorte que, quand il plaida pour son neveu, il voulut bien faire connaître qu'il l'avait choisi pour son héritier au préjudice de son fils. Cependant ce fut à ce fils indigne qu'il laissa son bien, si nous en croyons Valère Maxime. Voyez l'article suivant.

(L) Cicero, de Oratore, lib. III, sub fin.

(m) Ex socru tuâ. femina primaria Servilia. Idem, Verr IV.

(A) Il remporta l'approbation. des deux consuls, qui étaient les meilleurs connaisseurs de ce temps-là.] C'étaient Lucius Crassus et Quintus Scævola, dont le premier était un des plus grands orateurs, et le dernier un des plus grand jurisconsultes qui eussent paru à Rome (1). Ce consulat tombe sur l'an 658, de sorte qu'Hortensius n'ayant alors que dix-neuf ans, c'est une conséquence nécessaire qu'il soit né l'an 639. Ce que l'on recueille encore de ce que Cicéron était moins âgé que lui de

(1) Eloquentium jurisperitissimus Crassus, jurisperitorum eloquentissimus Scævola putantur. Cicero, in Bruto, cap. XXXIX.

huit ans (2); Cicéron, dis-je, qui est né l'an 647. Voici la preuve de ce que j'ai dit concernant le premier plaidoyer d'Hortensius (3): *Q. Hortensii admodum adolescentis ingenium, ut Phidiae signum simul aspectum et probatum est. Is L. Crasso, Q. Scavola Coss. primum in foro dixit, et apud hos ipsos quidem consules, et cum eorum qui assuerunt, tum ipsorum consulum qui omnes intelligentiam anteant, iudicio discessit probatus; undeviginti annos natus erat eo tempore.* Cicéron (4) fait parler ainsi ce L. Crassus: *Ego esse jam iudico (omnibus istis laudibus quas oratione complexus sum, excellentem Hortensium) et tum iudicavi cum me consule in senatu causam defendit Africæ, nuperque etiam magis cum pro Bithynia rege dixit.*

(B) *Ceux qui lui donnent la qualité de lieutenant général sous Sylla, dans la guerre de Mithridate, le prennent pour un autre.* } Ce qui me fait croire que notre orateur n'est pas l'Hortensius qui a eu cet emploi dans les armées de Sylla, est d'un côté le silence de Cicéron, et de l'autre le caractère que Plutarque donne à ce lieutenant. Plutarque nous en donne l'idée d'un homme qui entendait parfaitement la guerre, et qui ne cédait jamais (5); et il en rapporte des actions qui sentent le vieux routier, et qui regardent l'an 667 de Rome. Où est-ce que l'orateur Hortensius aurait acquis cette expérience, lui qui n'avait commencé à porter les armes qu'en l'année 663? Et s'il l'avait acquise, s'il s'était signalé sous Sylla, comment est-ce que l'on aurait oublié d'en parler dans les endroits où l'on s'étend sur ses éloges, et où l'on remarque qu'il fut tribun de soldats dès sa seconde campagne? *Judicia intermissa bello..... Erat Hortensius in bello primo anno miles, altero tribunus militum* (6). Ne doutons point que Glandorp (7) ne se

soit trompé, en le prenant pour le lieutenant général de Sylla. Mais qu'est-il besoin de se prévaloir du silence de Cicéron? Ce qu'il dit m'est beaucoup plus favorable. Les trois années où Hortensius tint le haut bout dans le barreau, à cause ou de la mort, ou de l'absence des plus célèbres orateurs (8), ne répondent-elles pas au temps que Sylla avait l'autre Hortensius dans son armée?

(C) *Il avait la mémoire du monde la plus heureuse.* } Il récitait un plaidoyer tout comme il le méditait, sans qu'il en écrivit un seul mot, et il n'oubliait rien de ce qui avait été avancé par ses adversaires. *Primum memoria tanta quantam in viro cognovisse me arbitror, ut quæ secum commentatus esset, ea sine scripto verbis isdem redderet quibus cogitavisset. Hoc adjumento illo tanto sic utebatur, ut sua et commentata et scripta, et nullo referente omnia adversariorum dicta meminisset* (9). Ce que nous en dit Sénèque est tout autrement remarquable. Sur un défi qu'on avait fait à Hortensius, il se tint tout un jour à une vente publique, et nomma par ordre tout ce qui avait été vendu, à qui et à quel prix. On confronta son récit avec le registre des contrôleurs, et l'on trouva que sa mémoire l'avait toujours servi très-fidèlement. *Hortensius à Sisennâ provocatus in auctione per se dit diem totum, et omnes res, et pretia, et emptores ordine suo argentarius recognoscentibus, ita ut in nullo falleretur, recensuit* (10).

(D) *Il gesticulait beaucoup en plaidant.* } Quoique ses gestes fussent assez beaux pour donner envie aux deux meilleurs acteurs de ce temps-là de les imiter sur le théâtre (11), il est certain qu'ils passaient les justes

(8) *Triennium serè fuit urbs sine armis, sed oratorum aut interitû, aut discessu, aut fugâ... primas in causis agebat Hortensius, magisque quotidie probabatur.* Cicero, in Bruto.

(9) Cicero, in Bruto. Voyez aussi Tuscul. I, et Academ. II, inii.

(10) Seneca, præf., lib. I Controv.

(11) *Nescires utrum cupidius ad audiendum eum, an ad spectandum concurreretur, sic verbis oratoris aspectus, et rursus aspectui verba serviebant. Itaque constat Æsopum et Roscium ludicræ artis peritissimos viros illo causas agente in coronâ frequenter astitisse, ut foro petitos gestus in scenam referrent.* Valer. Maxim., lib. VIII, cap. X.

(2) *Me adolescentem (Hortensius) nactus octo annis minorem quam erat ipse. Idem, in Bruto.*

(3) *Idem, ibid., cap. LXIV.*

(4) *De Orat., lib. III, sub fin.*

(5) *Στρατηγικὸς ἀνὴρ καὶ φιλόνοστος.* Vir rei bellicæ peritus et perversus. Plutarque, in Syllâ, pag. 461.

(6) Cicero, in Bruto.

(7) *Onomast., pag. 404.*

bornes de l'art oratoire : *Vox canora et suavis*, dit Cicéron dans son Brutus, *motus et gestus etiam plus artis habebat quam erat oratori satis*. M. Moréri rapporte mal la raillerie de Torquatus. Il se remuait si fort en haranguant, qu'on lui donna le nom de sauterelle, Dionysia saltatricula. Qui ne croirait en vertu de ces paroles, qu'Hortensius fut persécuté de ce sobriquet par toute la ville? Et néanmoins il n'y eut qu'un homme qui en une seule rencontre lui donna, non pas le nom de sauterelle, mais le nom de *Dionysia*, qui était une danseuse de réputation. C'est tout-à-fait mal traduire le mot *saltatricula*, que de le rendre par celui de sauterelle. Voici le passage d'Aulu-Gelle au chapitre V du I^{er}. livre : *Cum L. Torquatus, subagresti homo ingenio et infestivo, gravius acerbiusque apud consilium judicium, cum de causâ Sullæ quæreretur, non jam histrionem eum esse diceret, sed gesticulariam Dionysiamque eum notissimæ saltatriculæ nomine appellaret; tum voce molli atque demissâ Hortensius, Dionysia, inquit, Dionysia malo equidem esse quam quod tu Torquate, ἄμουςτος, ἀρροδίαυτος, καὶ ἀπρίπιτος.*

(E) Il y avait..... une propreté excessive dans ses habits.] Le passage d'Aulu-Gelle que je vais citer, et qui précède les paroles qu'on vient de lire, nous servira à deux mains, à prouver les gesticulations d'Hortensius, et sa trop grande propreté. *Hortensius omnibus fermè oratoribus ætatis suæ nisi M. Tullio clarior, quòd multâ munditiâ et circumspectè compositèque indutus et amictus esset, manusque ejus inter agendum forent argutæ admodum et gestuosæ, maledictis compellationibusque probrosis jactatus est, multaque in eum quasi in histrionem in ipsis causis atque judiciis dicta sunt.* Quant au procès qu'il intenta pour le dérangement des plis de sa robe, en voici la preuve ou le témoin : *Hortensius vir alioquin ex professo mollis et in præcinctu ponens omnem decorem; fuit enim vestitu ad munditiam curioso, et ut bene amictus iret, faciem in speculo ponebat: ubi se intuens togam corpori sic applicabat, ut rugas non fortè sed industriâ locatas artifex nodus con-*

stringeret, et sinus ex composito defluens nodum lateris ambiret. Is quondam cum incederet elaboratus ad speciem collegæ de injuriis diem dixit; quòd sibi in angustiis obvius offensus fortuito structuram togæ destruxerat, et capitale putavit quòd in humero suo locum ruga mutâsset (12).

(F) Il avait diverses maisons de plaisance.] Plin (13) fait mention du *Tusculanum* d'Hortensius, où il plaça les Argonautes du peintre Cydias, qui lui coûtèrent quatorze mille quatre cents francs de notre monnaie, selon la supputation du père Haridouin. Il avait une maison à Bauli (14), une auprès de Laurentum (15), et une auprès de la porte Flumentane (16). Jugez de sa dépense par le grand nombre de muids de vin qu'il laissa à son héritier : il lui en laissa plus de dix mille. *Hortensius super decem millia cadum hæredi reliquit (17).* Voici la preuve de ce que j'ai dit (18) touchant le soin qu'il prenait lui-même de verser du vin sur ses planes. *Is Hortensius platanos suas vino irrigare consuevit, adeò ut in actione quâdam quam habuit cum Cicerone susceptam, precariò à Tullio postulâsset ut locum dicendi permutaret secum, abire enim in villam necessariò se velle, ut vinum platano quam in Tusculano posuerat ipse suffunderet (19).*

(G) Il avait..... soin de la santé de ses poissons.] Varron (20) rapporte là-dessus des choses tout-à-fait singulières. Hortensius faisait à l'égard de ses poissons ce que les avars font à l'égard de leur argent ; il n'osait s'en servir ; il aimait mieux faire acheter des poissons dans quelque ville du voisinage, que d'en prendre de son vivier ; il ne se contentait pas de ne vouloir point que ses poissons lui servissent de nourriture, il les faisait nourrir délicatement et largement. *Neque satis erat eum non*

(12) Macrob., lib. II Saturn., cap. IX.

(13) Plinius, lib. XXXV, cap. XI.

(14) Cicero, II Academ. Quæst. Varro, de Re rusticâ, lib. III, cap. XVII.

(15) Varro, ibidem.

(16) Cicero ad Atticum, lib. VII, epist. III.

(17) Varro, apud Plin., lib. XIV, c. XIV.

(18) Dans le corps de cet article, citat. (h).

(19) Macrob., Saturn., lib. II, cap. IX.

(20) De Re rusticâ, lib. III, cap. XVII.

pasci piscinis, nisi eos ipse pasceret ultrò..... Celerius voluntate Hortensii ex equili educeres rhedarias ut tibi haberes mulas, quàm è piscinâ barbatur nullum..... Non minor cura ejus erat de ægrotis piscibus, quàm de minùs valentibus servis: itaque minùs laborabat ne servus aeger, quàm aquam frigidam biberent sui pisces. On dit qu'il aime si passionnément une murène, qu'il en pleura la mort (21); ce que Porphyre (22), Macrobe (23), et Tzetzes (24), ont attribué à l'orateur Crassus.

(II) *On admirera beaucoup.... que lui et Cicéron se soient donnés..... des marques d'amitié.*] Il n'y a rien peut-être sur quoi la jalousie soit plus capable d'aliéner les esprits, que sur l'éloquence. Je ne sais s'il n'en faut point excepter la beauté et la poésie. Deux fameux prédicateurs s'aiment rarement l'un l'autre, et se brouillent aisément jusqu'à la dernière rupture. C'est beaucoup s'ils peuvent cacher leur jalousie, et sauver les apparences. Ainsi ce qu'Hortensius a fait en faveur de Cicéron est digne d'étonnement; mais les mauvais offices qu'il peut lui avoir rendus en secret, ne doivent pas nous surprendre. Il le fit entrer au collège des augures (25); il le loua magnifiquement dans une occasion où les éloges pouvaient servir (26): il pensa être tué pour l'amour de lui (27); et Cicéron avoue lui-même qu'il y avait eu toujours entre eux un commerce réciproque de bons offices. *Cum presertim non modò nunquam sit aut illius à me cursus impeditus, aut ab illo meus, sed contrà semper alter ab altero adju-*

tus, et communicando, et monendo, et favendo (28). Les bons offices de Cicéron envers Hortensius sont moins admirables que ceux d'Hortensius envers Cicéron; parce qu'encore que naturellement parlant Cicéron ait dû avoir plusieurs années le cœur rempli du venin de la jalousie, il dut en jeter plus de la moitié lorsqu'il se vit supérieur. Il fut un temps qu'il n'égalait point Hortensius; il en fut un où il l'égalait, et puis il le surpassa. Ce troisième période est un excellent purgatif de l'humeur jalouse. Mais au contraire quel crève-cœur pour Hortensius, de voir que celui qui ne faisait au commencement que le suivre, l'attrapa quelque temps après, et enfin le devança? *Hortensius.... qui diu princeps oratorum, aliquando æmulus Ciceronis existimatus est, novissimè quoad vixit, secundus.* C'est Quintilien qui dit cela dans le chapitre III du XI^e. livre. Je sais qu'il ne fut pas inutile à Hortensius d'avoir un émule tel que Cicéron. Les honneurs du consulat avaient tellement relâché l'ardeur et l'infatigable application avec laquelle il avait cultivé son esprit dès sa jeunesse, que l'on s'apercevait de jour en jour qu'il ne se soutenait pas (29). Il se ranima quand il vit les grands progrès de la gloire de Cicéron; mais en vérité on se passerait bien d'un tel secours, ou d'un tel réveille-matin, quand il en doit coûter la première place. Il n'y avait guère de grandes causes où ces deux célèbres orateurs n'eussent de l'emploi, quelquefois pour les mêmes parties, quelquefois appointés contraires (30). Le fameux voleur Verrès devait avoir Hortensius pour son avocat: ce fut l'une des plus fortes raisons que Cicéron allégua, pour faire exclure Cæcilius de la fonction d'accusateur. On peut voir dans ce plaidoyer (31) combien Hortensius était capable de faire valoir les causes qu'il soutenait. Cicéron eut là toutes sortes d'avantages: il fut l'accusateur; et l'on dit qu'il ôta bientôt à Hortensius la pensée de plaider pour

(21) *Apud Baulos in parte Baiarâ piscinam habuit Hortensius orator, in qua murænâ adeò dilexit ut exanimatam flesse credatur.* Plinius, lib. IX, cap. LV.

(22) *De Abst., lib. III.*

(23) *Saturn., lib. II, cap. XI.*

(24) *Chil. VIII, Hist. CLXXIV.*

(25) *Cicer., in Bruto, initio.*

(26) *At Hercule alter tuus familiaris Hortensius quàm pleni manu, quàm ingenuè, quàm ornate nostras laudes in astra sustulit, quàm de Flacci præturâ et de illo tempore Allobrogum diceret. Sic habeto nec amantius, nec honorificentius, nec copiosius potuisse dici.* Idem, ad Attic., epist. ult., lib. II.

(27) *Vidi, vidi hunc ipsum Q. Hortensium lumen et ornamentum reipubl. penè interfici servorum manu cum mihi adesset.* Idem, pro Milone.

(28) *Idem, in Bruto.*

(29) *Cicer., in Bruto, sub fin.*

(30) *Sæpè in eisdem, sæpè in contrariis causis versati sumus.* Cicero, Divinat. in Q. Cæcil.

(31) *Divinatio in Q. Cæcilium.*

l'accusé (32) ; tant on avait de charges et de preuves contre Verrès. *Multis diebus prima actio celebrata est, dum testes Verris producuntur criminum diversorum, dum recitantur publicæ privatæque litteræ. Quibus rebus adè stupefactus Hortensius dicitur, ut rationem defensionis omitteret* (33). Nous avons vu comment Cicéron a déclaré que jamais Hortensius ne lui avait voulu rendre de mauvais offices ; et nous pouvons voir au même lieu qu'il réfute ceux qui croyaient qu'Hortensius ne lui était pas favorable. *Dolebam quòd, non ut plerique putabant, adversarium aut obrectatorem laudum mearum, sed socium potiùs et consortem gloriosi laboris amiseram* (34). Cependant ce n'était point de ce style qu'il écrivait à son frère Quintus, quand il lui disait : *Quantum Hortensio credendum sit nescio : me summâ simulatione amoris, summâque assiduitate quotidianâ sceleratissimè insidiosissimèque tractavit, adjuncto quoque Arrio : quorum ego consiliis, promissis, præceptis destitutus in hanc calamitatem incidi* (35). Qu'il y a peu de personnes, même parmi ceux qui passent pour honnêtes gens, qui n'aient deux sortes de langage, l'un pour les livres publics, l'autre pour les lettres qu'ils écrivent à leurs amis ! Voyez la remarque (M) de l'article GROTIUS. Pendant qu'elles ne sont point publiques, la duplicité, ou la nature amphibie du langage, ne paraît pas ; mais je les attends à la montre de leurs lettres. On ferait bien du chagrin à certains auteurs, si on les obligeait à répéter en conversation, ou à ouïr répéter les mêmes éloges qu'ils ont donnés dans un livre. Préfaces, citations, nécessité agréable de faire un éloge funèbre, que vous trompez bien du monde ! Quoi qu'il en soit, on a raison de donner pour une adresse merveilleuse de Pomponius Atticus, d'avoir pu se conserver l'amitié intime de Cicéron

et d'Hortensius, et de les avoir empêchés de se brouiller. *Utebatur intinè Q. Hortensio qui iis temporibus principatum eloquentiæ tenebat, ut intelligi non posset uter eum plus diligeret, Cicero an Hortensius, et id quod erat difficillimum efficiebat ut inter quos tantæ laudis esset æmulatione, nulla intercederet obtractio, essetque talium virorum copula* (36).

(1) Il avait publié des poésies lascives. C'est ce qu'Ovide nous apprend au second livre des *Tristes*, où il fait un catalogue de ceux qui ont fait impunément des livres d'amour :

*Is quoque Phasiacas Argo qui duxit in undas,
Non potuit Veneris furta tacere sua.
Nec minus HORTENSII, nec sunt minus improba Servi
Carmina. Quis dubitet nomina tanta sequi?*

Aulu-Gelle parle sans doute des mêmes vers d'Hortensius, lorsqu'il dit (37) qu'ils étaient sans agrément, *invenusta*. Je ne sais pas si le poème que Varron (38) lui attribue est un autre ouvrage. Quant aux Annales, elles ont été citées par Velleius Patereulus. Je crois qu'Hortensius a été savant ; car Cicéron lui a donné cet éloge ; mais je ne vois pas que son poème, ses Annales, et l'ossire de Lucullus, soient d'aussi bonnes preuves de son érudition, que Corradus voudrait bien nous le faire accroire. *Sanè, dit-il (39), videtur benè doctus fuisse, siquidem poëma scripsit, ut autor est Varro libro primo de Analogiâ, et Annales, ut Patereulus affirmat : et certè cum Sisenna et Lucullo de græcè latinequè scribendo veniit in eam contentionem quam Plutarchus in Lucullo refert*. Je ne vois pas que Corradus ait pris le sens de Plutarque : il ne s'agit point là d'un défi entre Hortensius, Sisenna et Lucullus, mais d'une petite présomption de ce dernier, qui se fit fort devant les deux autres d'écrire la guerre sociale, ou en latin ou en grec, en prose ou en vers, à la décision du sort. Plutarque conjecture que le sort lui donna la prose grecque, puisqu'on voyait l'histoire de cette guerre écrite en prose grecque,

(32) Remarquez qu'Hortensius n'abandonna pas tellement Verrès que Quintil., *lib. X, cap. I*, ne parle de ses Plaidoyers pour Verrès.

(33) A. con. Pedian, in Proëmio act. in Verrem.

(34) Cicer., in Bruto, initio.

(35) *Idem*, epist. III, *lib. I*, ad Quintum fratrem. Voyez aussi epist. IX ad Attic., *l. III*.

(36) Cornèl. Nepos, in Vitâ Pomponii Attici.

(37) *Lib. XIX, cap. IX*.

(38) *Lib. I*, de Anal., apud Corradum in Ciceron. Brutum, pag. 428.

(39) *Ibidem*.

par Lucullus : mais, encore un coup, cela ne signifie nullement qu'Hortensius et Sisenna se fussent engagés au même travail, si le sort y échait. Catanée qui le débite ainsi (40) se trompe.

(K) *Sa langue était bien meilleure que sa plume.*] C'est ce que nous apprenons de Quintilien, au chapitre III du livre XI^e, où il remarque que l'action a une force très-particulière dans l'orateur ; et que comme c'était le grand talent d'Hortensius, on ne trouvait pas en lisant ses plaidoyers, qu'ils fussent dignes de la réputation que leur auteur avait acquise. *M. Cicero, dit-il, unam in dicendo actionem dominari putat, hæc.... Antonium et Crassum multum valuisse, plurimum verò Q. Hortensium, cujus rei fides est quòd ejus scripta tantum infra famam sunt..... ut appareat placuisse aliquid eo orante quod legentes non invenimus.* Combien avons-nous de prédicateurs de qui on peut dire la même chose ? M. Morus en est un exemple.

(L) *Il avait plaidé de son mieux.*] Cette cause fut plaidée l'an de Rome 702. Hortensius avait alors soixante-trois ans. Cet âge ne l'empêcha pas de faire un excellent plaidoyer. Brutus, qui l'avait toujours trouvé un grand orateur, ne l'avait jamais autant approuvé que ce jour-là ; les autres en firent le même jugement, et Cicéron ayant lu la pièce publiée mot pour mot, telle qu'elle avait été prononcée, jugea comme les autres (41). Que si néanmoins Hortensius se vit exposé le lendemain à quelques huées, ce ne fut pas pour avoir plaidé moins éloquentement que de coutume, mais à cause qu'on était fâché qu'il eût obtenu l'absolution de son client. Ce chagrin avait déjà éclaté contre les juges. *Clamoribus scilicet maximis judices corruerunt, et ostenderunt planè esse quòd ferri non posset.... Accessit huc quòd postridiè ejus absolutionem in theatrum Curionis Hortensius introiit, puto ut suum gaudium gauderemus. Hic tibi strepitus,*

fremitus, clamor, tonitruum et rudentum sibilus. *Hoc magis animadvertum est, quòd intactus ab sibilo pervenerat Hortensius ad senectutem. Sed tum ita benè ut in totam vitam cuivis satis esset, et pònteretur eum jam vicisse (42).* Il plaïda peu de jours avant sa mort, comme Cicéron le remarque : ce fut assurément un de ces habiles hommes dont l'esprit se soutient long-temps. Il est vrai qu'il brilla plus dans sa jeunesse que dans son âge plus avancé, de quoi l'on donne deux causes : l'une, qu'il avait choisi l'éloquence asiatique, qui siedait mieux à un jeune homme qu'à un vieillard ; l'autre qu'il travaillait avec plus d'application quand il était jeune. *Si querimus, cur adolescens magis floruerit dicendo, quàm senior Hortensius ; causas reperiemus verissimas duas ; primum, quòd genus erat orationis Asiaticum, adolescentie magis concessum, quàm senectuti. Genera autem Asiaticæ dictionis duo sunt.... Hæc.... genera dicendi aptiora sunt adolescentibus, in senibus gravitatem non habent. Itaque Hortensius utroque genere florens, clamores faciebat adolescens..... Sed cum jam honores, et illa senior autoritas gravius quiddam requireret, remanebat idem, nec decebat idem : quòdque exercitationem studiumque dimiserat, quod in eo fuerat acerrimum, concinnitas illa crebritasque sententiarum pristina manebat, sed ea vestitu illo orationis, quo consueverat, ornata non erat (43).* Il fut heureux même dans la conjoncture de sa mort ; car il mourut à la veille des confusions déplorables où la république fut plongée (44).

(M) *Quelqu'un a dù qu'il.... perdit la voix.... d'autres ont.... mal entendu cette pensée.... Tenons cela pour fabuleux, puisqu'il plaïda peu de jours avant sa mort une cause d'importance.*] La preuve du premier de ces faits-là est contenue dans ce

(42) Cælius ad Ciceron., *epist. II, lib. VIII ad Famil.*

(43) Cicero, in Bruto, *sub fin.*, pag. m. 451.

(44) *Perpetuà quidam felicitate usus ille cessit è vitâ suo magis quàm suorum civium tempore, et tum occidit cum lugere facilius tempus posset si viveret quàm jurare.* Idem, *ibid.*, initio.

(40) In Plinii *epist.*, lib. V, pag. m. 283.

(41) *Hortensium magnum oratorem semper putavi maximeque probavi pro Messalâ dicentem, cum tu abfuisti. Sic ferunt, inquam, idque declarat totidem quot dixit, ut aiunt, scripta verbis oratio.* Cicero, in Bruto.

passage de Quintus Sérénus Samonicus :

..... Sic est Hortensius olim
*Absumptus, causis etenim confectus agendis,
 Obiit, cum vox domino vivente periret,
 Et nondum exincti moreretur lingua disertii.*

Glandorp n'a point compris le sens de ces vers. *Decessit è vitâ*, dit-il (45), *sub bellum civile Cæs. et Pompeii..... clamore in actione causæ disruptus, ut indicat Q. Serenus.* Les paroles de Cicéron que je vais citer ne s'accordent point avec le passage de Samonicus. *Perpaucis ante mortem diebus unâ tecum socerum tuum defendit Appium..... Q. Hortensii vox extincta fato suo est, nostra publico* (46).

(N) Rien n'est plus singulier que son mariage avec Marcia.] Voici comment Plutarque raconte la chose (47). Hortensius pria Caton de lui donner Porcie sa fille, qui était mariée à Bibulus, et qui avait déjà accouché deux fois. Donnez-la-moi aussi, lui dit-il, comme un champ fertile où je puisse semer des enfans : je sais bien que selon l'opinion humaine cela est un peu absurde ; mais dans le fond y a-t-il rien de plus beau et de plus conforme au bien des sociétés, que de ne laisser pas inculte le champ fécond d'une jeune femme, et de ne souffrir point d'autre côté qu'elle accable de trop d'enfans une famille qui en a assez ? Outre que le prêt mutuel des femmes entre les honnêtes gens, répand la vertu parmi un plus grand nombre de familles, et un plus grand nombre d'alliances dans l'état. Et que si Bibulus ne se veut pas entièrement desaisir de sa Porcie, je promets de la lui rendre après m'en être servi pour en avoir des enfans, qui soient un lien plus étroit entre vous et moi. Caton ne trouva pas à propos de traiter de cette affaire ; mais lorsqu'Hortensius lui eut déclaré qu'il en voulait à Marcia, la femme de lui Caton, attendu qu'elle était encore fort jeune, et que Caton avait déjà assez d'enfans, on lui promit la chose, pourvu que Martius, père de la dame, le trouvât bon. Martius y donna les mains, et tout aussitôt

Marcia fut transportée à Hortensius. Quand elle en fut veuve et héritière tout ensemble, elle redevint femme du premier mari. Ce que César n'oublia pas dans l'Anti-Caton. *S'il avait besoin de femme*, disait-il (48), *pourquoi la céder à un autre ? Et s'il n'en avait pas besoin, pourquoi la reprendre ? Cela ne montre-t-il pas qu'on s'est servi de ce leurre, afin de prêter une jeune femme à Hortensius, laquelle on recouvrerait riche ?* Strabon (49) ayant rapporté que les Tapyres (50) avaient une loi, selon laquelle les maris donnaient leurs femmes à d'autres, dès qu'ils en avaient eu deux ou trois enfans, ajoute que Caton avait pratiqué la même chose en faveur d'Hortensius qui lui demandait sa Marcia ; et il remarque que Caton ne fit que suivre l'ancienne coutume des Romains. Il y a lieu de douter que ce fût leur ancienne coutume ; car non-seulement on en trouve si peu d'exemples, que Tertullien ne cite que celui de Caton (51) ; mais on voit aussi qu'Hortensius reconnaît dans son dessein quelque chose de bien étrange, ou de bien nouveau, selon l'opinion des hommes (52). Il n'oppose pas à cette opinion les anciennes lois, ou l'ancien usage des Romains, qu'un aussi grand jurisconsulte que lui n'eût pas manqué d'alléguer en cette rencontre ; il n'oppose que la nature. Bodin (53) critique Plutarque mal à propos, lui imputant d'avoir dit dans la vie de Caton d'Utique, qu'il était permis aux Romains de prêter leurs femmes ; car cet historien ne parle point de cela comme d'un usage fondé sur les lois, ou comme d'une

(48) *Idem, ibid., pag. 784.*

(49) Strabo, lib. XI, pag. 355.

(50) *Ils étoient voisins des Parthes.*

(51) *Ex illâ, credo, majorum et sapientissimorum disciplinâ, Græci Socratis et Romani Catonis, qui uxores suas amicis communicaverunt... O sapientiæ Atticæ ! ô Romanæ gravitatis exemplum ! lenones philosophus et censor.* Tertull., in Apologet. L'exemple de Socrate ne regarde point les Romains. Tertullien attribue à Caton le censeur ce qu'il fallait attribuer à Caton d'Utique.

(52) *Δόξῃ μὲν γὰρ ἀνθρώπων ἀτοπον εἶναι τὸ τοιούτον, φύσει δὲ καλὸν καὶ πολιτικόν.* Nam esse hominum quidam illud opinione novum (c'est ainsi que traduit Xylander) naturâ pulchrum tamen et civile. Plutarch., pag. 771.

(53) Bodin, Meth. Hist., cap. IV, p. m. 78.

(45) Glandorp. Onomast., pag. 405, 406.

(46) Cicero, in Bruto.

(47) Pintarch., in Catone Utic., pag. m. 770.

chose qui se pratiquait : au contraire, il introduit Hortensius, qui avoue que sa proposition paraissait étrange ou nouvelle. C'est une grande témérité au même Bodin, de ne vouloir pas ajouter foi au prêt de la femme de Caton ; car c'est une histoire que Thraséas avait prise des écrits de Munatius, ami de Caton, et que César n'aurait pas osé reprocher, si elle n'eût été connue (54). La raison sur quoi Bodin appuie son incrédulité est une nouvelle faute ; c'est, dit-il, que par la loi de Romulus, et selon la pratique ancienne que Tibère rétablit, les parens châtaient à discrétion les femmes qui commettaient adultère. Mais que fait cela contre la femme de Caton, qui fut cédée à un autre par son père et par son mari ? Je ne dis rien contre ces paroles, *Plutarchus et Strabo Parthos æquæ ac Lacedæmonios mutuas uxores amicis dare consuevisse aiunt* (55), quoiqu'elles soient très-capables de tromper ; car qui ne croirait en lisant cela que Plutarque attribue cette conduite aux Parthes, et que Strabon l'attribue aux Lacédémoniens ? Ce n'est point pourtant ce que Bodin a voulu dire : son sens est que Strabon l'attribue aux Parthes (56), et que Plutarque l'attribue aux Lacédémoniens. Cette manière de citer n'est que trop fréquente, et jette dans l'illusion ; elle semble donner plusieurs témoins d'une même chose, lorsqu'en effet il n'y en a qu'un. Bodin semble dire que Plutarque et Strabon témoignent tous deux que le prêt des femmes était aussi en usage parmi les Parthes que parmi les Lacédémoniens. J'ai lu dans M. Ménage que Casaubon a imputé à Plutarque d'avoir rapporté le mariage d'Hortensius et de Marcia, comme une chose dont il doutait. *Ad quem Strabonis locum notat Casaubonus, Plutarchum de Catone rem ita narrare ut de eâ dubitasse significet* (57). M. Ménage a raison de dire que cela est faux : ce n'est point

sur le fait même que Plutarque témoigne des doutes ; il dit seulement que cet endroit de la vie de Caton, est comme l'endroit d'une pièce de théâtre où l'intrigue n'est pas débrouillée, c'est-à-dire, ce me semble, qu'on en jugeait fort diversement.

Notez que quand je censure Bodin sur ce qu'il impute à Plutarque, je considère qu'il cite la vie de Caton d'Utique ; car s'il eût cité le parallèle de Lycurgue et de Numa Pompilius, il n'eût pas erré. Plutarque y affirme que ce roi de Rome permit aux maris le prêt de leurs femmes. Je crois qu'il a tort de l'affirmer. M. Dacier le croit aussi. *Cela est vrai*, dit-il (58), *de Lycurgue ; mais il ne paraît nulle part que Numa ait eu le même dessein, il serait même aisé de prouver que cette communauté des femmes ne commença pas à Rome sous Numa, mais beaucoup plus tard, et qu'elle n'était pas générale.* - Lucain suppose que Marcia, se trouvant veuve d'Hortensius, fut trouver Caton pour le supplier très-humblement de la reprendre. Elle lui déclara qu'ayant passé l'âge d'avoir des enfans, elle ne lui demandait que le nom de femme, qu'elle vivrait dans la continence, qu'elle souhaitait seulement de partager avec lui les embarras et les fatigues que la malheureuse situation des affaires générales lui imposait. Lucain ajoute que ces paroles de Marcia touchèrent Caton, et qu'encore que le temps ne fût point propre au mariage, il lui accorda ce qu'elle lui demandait. Il est vrai que toutes les cérémonies nuptiales furent supprimées, sans en excepter celle qui passe pour la principale, et pour la consommation de l'œuvre. Marcia ne quitta point son habit de deuil, elle embrassa son mari comme une mère son enfant (59). Caton prenait tant de part aux misères de l'état public, que depuis la guerre civile il se privait de toutes

(54) Plutarch., in Catoe, pag. 770.

(55) Bodin, Meth. hist., pag. 78.

(56) Il fallait dire aux Tapyres, et non pas aux Parthes.

(57) Ménag, Amœn. Juris, cap. X. Je ne trouve point cela dans les Notes de Casaubon sur Strabon.

(58) Dacier, dans une note marginale de sa traduction de Plutarque, au Parallèle de Lycurgue et de Numa, pag. 362, 363, édition de Hollande ; (pag. 399, not. 10, tom. I, édition d'Amst., 1724).

(59) Sic, ut erat, mœsti servans lugubria cultus,

uoque modò natos, hoc est amplexa maritum.

Lucan., lib. II, vs. 365.

sortes de divertissemens , il laissait croître sa barbe, il vivait comme une personne en deuil. Les offres de Marcia furent acceptées au pied de la lettre. Voici ce que Lucain lui fait dire :

*Dum sanguis inerat, dum vis materna, peregi
Jussa, Cato, et geminos excepti fœta maritos.
Visceribus lassis, partuque exhausta revertor
Jan nulli tradeunda viro : da fœdera prisce
Illibata tori : da tantum nomen inane
Connubii, liceat tumulo scripsisse, Catonis
Marta; nec dubium longo quæratur in ævo,
Mutarim primas expulsa, an tradita, tœdas.
Non me lætorum sociam, rebusque secundis
Accipis : in curas venio, partemque laborum.
Da mihi castra sequi (60).*

Je pense que s'il eût été partout aussi curieux des fictions qu'en cet endroit-ci, on ne l'accuserait pas de suivre trop le cours de l'histoire, et de ne donner pas à son ouvrage une forme assez poétique. Quoi qu'il en soit, rapportons ce qu'il observe de l'extrême rigidité de Caton.

*Ille nec horrificam sancto dimovit ab ore
Cæsariem, duroque admittit gaudia vultu
(Ut primum tolli fœralia viderat arma
Intonsus rigidam in frontem descendere canos
Passus erat, mœstantique genis increscere barbam,
Uai quippe vacat studiisque oliisque carenti,
Humanum lugere genus) ; nec fœdera prisce
Sunt tentata tori : justo quoque robur amoris
Restitit : hi mores (61).*

(60) Lucan., *ibidem*, vs. 338.

(61) *Idem*, *ibidem*, vs. 372.

HORTENSIUS (QUINTUS), fils du précédent, se rendit si peu digne d'un tel père, qu'il pensa en être déshérité (A). Mais si c'est le même qui fut proconsul de la Macédoine après la mort de Jules César, on peut présumer qu'il changea de vie. Il embrassa avec chaleur le parti de la liberté, et se joignit fortement à Brutus, pour lever des armées qui fussent capables de maintenir la cause (a). Il fut pris à la bataille de Philippes, et massacré en représailles, par les ordres de Marc Antoine, sur le tombeau de Caius Antoine (B). Quelques-uns croient que notre Hor-

(a) Cicero, Philipp. X

tensius est le même que celui qui avait été dans le parti de Jules César contre Pompée (C). Or comme ceux qui parlent de lui font assez entendre qu'il était fils unique d'Hortensius, nous pouvons le regarder comme le père de Q. HORTENSIUS CORBIO, et de MARC HORTENSIUS HORTALUS, dont celui-là fut un monstre d'impuretés et de débauches (D), celui-ci tomba dans la pauvreté, et eut la discrétion de ne se point marier, jusques à ce que Auguste lui eût donné les moyens d'entretenir une famille (b). Mais la libéralité de cet empereur n'ayant pas suffi aux besoins de tous les enfans qui naquirent de ce mariage, Hortalus demanda l'assistance du sénat (E). Tibère rejeta d'abord cette demande fort durement; et puis, s'étant aperçu que sa dureté n'était point du goût de la compagnie, il dit que si le sénat le souhaitait il donnerait une telle somme à chacun des enfans mâles d'Hortalus (c) (F). On l'en remercia, mais Hortalus, soit de crainte, soit par un reste de courage, ne dit mot; et depuis ce temps-là, Tibère, ne lui faisant aucune libéralité, lui donna le temps et l'occasion de tomber dans la plus honteuse misère (d).

(b) Tacit., *Annalium. lib. II, cap. XXXVII, XXXVIII.*

(c) *Ducena sestertia singulis qui sexus virilis essent. Tacitus, ibid. M. Rijck évalue cela à 5000 ducats.*

(d) *Egère alii grates; siluit Hortalus, pavore an avite nobilitatis etiam inter angustias fortunæ retinens. Neque miseratus est posthac Tiberius, quamvis domus Hortensii pudendam ad inopiam dilaberetur. Tacit., Annal., lib. II, cap. XXXVIII.*

(A) *Il pensa..... être déshérité.*]
Cicéron fait assez entendre dans ses

lettres (1) que le fils d'Hortensius ne valait rien, et que son mauvais naturel (2), et un affranchi nommé Salvius l'avaient gâté (3). Il semble dire que son père ne l'aimait pas (4); mais écoutons Valère Maxime, qui est là-dessus d'une clarté singulière. *Q. Hortensii qui suis temporibus ornamentum romanæ eloquentiæ fuit, admirabilis in filio patientia extitit. Cum enim eò usque impietatem ejus suspectam et nequitiam invisam haberet, ut Messalam suæ sororis filium hæredem habiturus, ambitus reum defendens judicibus diceret, si illum damnassent nihil sibi præter osculum nepotum in quibus acquiesceret superfuturum: hæc scilicet sententiâ quam etiam editæ orationi inseruit, filium potius in tormento animi quàm in voluptatibus reponens: tamen ne naturæ ordinem confunderet, non nepotes seil filium hæredem reliquit* (5). Il est assez étrange qu'Hortensius ait fait connaître qu'il avait choisi son neveu pour son héritier; car s'il jugeait son fils digne de l'exhérédation, ne pouvait-il pas transférer son héritage à ses petits-fils, comme il disait qu'il serait contraint de faire en cas que l'on condamnât son neveu? Étrange grand-père, qui ne songe à ses petits-fils que lorsqu'un fils de sa sœur lui manque! Valère Maxime a peut-être mutilé ce fait, par la suppression de quelques clauses essentielles. Peut-être aussi qu'il ne faut prendre la déclaration d'Hortensius, que pour une figure de rhétorique: il y a des ruses de guerre dans ce métier que notre orateur savait fort bien mettre en usage. Apparemment il voulait attendrir les juges, en paraissant s'intéresser à l'absolution de son client, comme à celle d'une personne qui lui devait tenir lieu de fils. D'autres disent que ce fut la femme d'Hortensius qui hérita de ses biens (6); la femme, dis-je,

que Caton lui avait prêtée; et qu'il reprit après le décès d'Hortensius.

(1) *Il fut..... massacré en représailles..... sur le tombeau de Caius Antoine.*] Pour entendre ces représailles, il faut se souvenir que Caius Antoine, frère de Marc Antoine, tomba entre les mains d'Hortensius, durant les désordres qui suivirent la mort de Jules César; et que Brutus, ayant appris que les fureurs du triumvirat avaient fait périr entre autres hommes illustres D. Brutus et Cicéron, écrivit à Hortensius d'immoler à leurs mânes son prisonnier (7). Cela fut fait. Voilà qu'elle fut la fin de Caius Antoine et quelle en fut la vengeance.

(C) *Quelques-uns croient..... qu'il avait été dans le parti de Jules César contre Pompée.*] Ce qui fait ici quelque peine, est que le fils d'Hortensius était à Laodicée, l'an de Rome 702, et qu'il y menait une vie tout-à-fait honteuse (8). Quelle apparence, dira-t-on, que deux ans après il se soit poussé de telle sorte auprès de César, que ce soit à lui que César ait donné le commandement de ses troupes, le jour qu'il voulut passer le Rubicon et se saisir d'Arimini, en quoi consista le début de la grande affaire qui devait décider de l'empire? C'est néanmoins ce que fit César à l'Hortensius qu'il avait dans son parti (9). Quelque temps après il lui donna le commandement d'une flotte sur les côtes d'Italie (10). Ne décidons point sur des apparences.

Je n'ai point trouvé dans Eutropius ce que Glandorp (11) prétend avoir tiré du livre VI, qu'Octavius et Libo, lieutenans de Pompée, défèrent cette flotte d'Hortensius. C'est Orosius qui le dit (12). Quoi qu'il en soit, Glandorp veut que le commandant de cette flotte soit le même fils d'Hortensius l'orateur, dont Valère Maxime dit tant de mal. Il est assez

(1) Epist. III, lib. VI ad Attic.

(2) *Natura metuenda est: hæc Curionem, hæc Hortensii filium, non patrum culpa corruptit.* Ibidem, lib. X, epist. IV.

(3) *Illa Hortensiana omnia fuere infantia: ita fiet homo nequissimus: à Salvio libertò depravatus est.* Ibidem, epist. XVIII.

(4) Ibid., epist. III, lib. VI.

(5) Valerius Maximus, lib. V, cap. IX, num. 2.

(6) Plutarch., in Catone min., pag. 784.

(7) Plutarchus, in Bruto. Voyez aussi Vel-leius Paterculus, lib. II, cap. LXXI, qui témoigne que le fils d'Hortensius périt dans cette guerre.

(8) Cicero, epist. ad Attic. III, lib. VI.

(9) Plutarch., in Cesar., pag. 723.

(10) Appianus, lib. II, Bell. civil.

(11) Onom., pag. 406.

(12) Lib. VI, cap. XI.

bien fondé en cela ; car Cicéron (13) ne nous laisse pas douter que ce fils d'Hortensius ne fût passé dans le parti de César. Je n'ai pu trouver quand il en sortit, ni comment il obtint le proconsulat de la Macédoine, poste où il mérita les applaudissemens de Cicéron (14). Catanéc (15) confondant le père et le fils attribue à l'Orateur d'avoir été dans le parti de Pompée, d'avoir fait mourir Caius Antoine, et d'avoir été massacré par Marc Antoine.

(D) *Q. HORTENSIUS CORBIO..... fut un monstre d'impuretés et de débauches.*] Valère Maxime (16), donnant une liste des enfans qui ont vérifié le proverbe, *Heroum filii noxæ*, oublie le fils (17), mais non pas le petit-fils d'Hortensius. *Q. Hortensii... nepos Hortensius Corbio omnibus scortis abjectiorem et obscenioram vitam exegit, ad ultimamque lingua ejus tam libidini cunctorum inter lupanaria prostitit, quam avi pro salute civium in foro excubuerat.* Si Lipse s'était souvenu que cet auteur a parlé au nombre pluriel des petits-fils d'Hortensius dans le chapitre, IX du Ve. livre, il n'aurait pas cru (18) qu'Hortensius et Hortensius Corbio sont une même personne. Le caractère que Tacite donne à celui-là, le distingue visiblement de celui-ci. Moréri et Hofman font la même faute que Lipse puisqu'ils citent Valère Maxime au chap. V du III^e. livre ; Tacite au II^e. livre des Annales, et Suétone dans la Vie de Tibère, par rapport au petit-fils d'Hortensius *qui était extrêmement débauché.* Vossius est la cause de leur méprise, parce qu'il a rapporté ces trois citations à un petit-fils d'Hortensius, tout comme si elles eussent concerné la même personne (19).

(E) *M. HORTENSIUS HORTALUS demandait l'assistance du sénat.*] Sa harangue est dans Tacite (20) : il

avait amené avec lui ses quatre petits garçons, et en les montrant au sénat, il le pria d'avoir égard à la postérité de tant de consuls et de tant de dictateurs, *en stirps et progenies tot consulum, tot dictatorum.* Lipse (21) trouve l'hyperbole un peu bien forte, attendu que la famille des Hortensius n'a donné qu'un consul, et qu'un dictateur. Il tâche d'excuser Hortalsus, en disant qu'il a eu peut-être en vue ses ancêtres maternels. M. Ryck (22) n'en parle pas en doutant ; il donne la chose pour indubitable, et il croit qu'on eut en vue principalement les *Marcus Philippus* de la famille desquels était sortie, dit-il, Marcia, la grand'mère d'Hortalus. Ce dernier fait n'a nulle apparence ; car d'un côté nous ne trouvons qu'un fils d'Hortensius l'Orateur ; ce fils était homme fait lorsque Cicéron passa par Laodicée, l'an 702. D'autre côté Caton ne pouvait pas être fort jeune, quand il céda Marcia à Hortensius, puisque sa fille Porcie avait eu déjà deux enfans (23). Or Caton mourut âgé de quarante-huit ans, l'an 707 de Rome (24) : si donc on suppose, comme il est très-vraisemblable, qu'il avait pour le moins trente-cinq ans, lorsqu'il se défit de Marcia en faveur d'Hortensius, il faudra dire que ce mariage se fit l'an de Rome 694. Il n'est donc pas possible que le fils d'Hortensius, que Cicéron vit dans la ville de Laodicée, l'an 702 de Rome, soit venu de Marcia. Mais qu'est-il besoin de conjecturer ? Nous avons un fait dans Plutarque qui décide la question : Marcia était encore la femme de Caton pendant l'expédition de Chypre (25), c'est-à-dire, l'an 696 de Rome. Il ne faut pas dissimuler qu'Hortalus est nommé jeune homme par Tacite, sous l'an de Rome 769, ce qui ne s'accorderait guère avec la supposition que le fils unique d'Hortensius est ce débauché dont Cicéron et Valère Maxime parlent, qui périt peu après la bataille de Philippes en 712. Mais il est beaucoup plus juste de s'imaginer que

(13) Epist. ad Attic. IV, XVI, XVII, XVIII, lib. X.

(14) Philipp. X.

(15) In Plin., epist., lib. V.

(16) Lib. III, cap. V.

(17) Il en parle dans une autre occasion, comme on l'a vu dans la remarque (A).

(18) Comment. in Tacit. Ann., lib. II.

(19) Vossius, de Hist. lat., pag. 48.

(20) Annal., lib. II, cap. XXXVII.

(21) Comment. in Tacit.

(22) In Tacit., pag. 41.

(23) Plutarque, in Caton. min., p. 770, 771.

(24) *Ibidem*, pag. 794.

(25) *Idem*, *ibidem*, pag. 777.

Tacite n'a pas assez pris garde à l'âge de son Hortalus, que de chicaner sur la harangue que Valère Maxime avait lue, et qu'Hortensius avait récitée peu avant sa mort. Or cette harangue suppose visiblement qu'il n'avait qu'un fils; car si outre ce garnement qui salua Cicéron dans la ville de Laodicée, il eût eu quelque fils de Marcia, il ne lui aurait pas été nécessaire de choisir ses petits-fils pour héritiers au défaut du fils débauché, et de Messala son neveu.

(F) *Tibère..... dit qu'..... il donnerait..... à chacun des enfans mâles d'Hortalus.*] Cela donne lieu de croire qu'Hortalus n'avait amené que ses quatre fils, mais qu'il avait laissé chez lui des filles; de sorte que, pour parler exactement, il ne faut point dire avec Suétone (26) qu'il avait en quatre enfans de son mariage; car s'il n'en avait point eu plus de quatre, Tacite attribuerait à Tibère une absurdité. Je ne crois point non plus que l'on puisse dire en bonne et parfaite exactitude que Tibère ne donna rien à Hortalus (27). N'offrit-il pas de lui donner une somme, si le sénat le trouvait bon? N'en fut-il pas remercié? Pouvait-il douter de l'intention favorable de l'assemblée pour ce pauvre sénateur? Il est donc très-apparent que cette somme fut donnée; mais comme ce fut l'unique libéralité du prince, elle n'empêcha pas la misère d'Hortalus. Qu'on ne m'allègue point Suétone (28), qui prétend que les charités de Tibère envers les sénateurs pauvres furent attachées à des conditions qui en exclurent celui-là. Ces conditions, dit-il, étaient que l'on ferait apparaître de son indigence au sénat (29) : *quo pacto plerisque modestiæ et pudore deterruit, in quibus Ortalum Q. Hortensii oratoris nepotem.* Mais il est très-faux que la honte ou la modestie aient empêché le petit-fils d'Hortensius d'accomplir la condition. N'avoua-t-il pas sa misère? N'amenait-il pas ses quatre fils, pour prier la compagnie d'en avoir pitié?

(26) *In Tiber., cap. XLVII.*

(27) *On le dit dans le Moréri de Hollande au mot Hortalus.*

(28) *In Tiber., cap. XLVII.*

(29) *Tacit., Ann., lib. I, cap. LXXV, s'accorde à cela.*

Ne pria-t-il pas l'empereur de les garantir de la faim? *Nec ad invidiam ista, sed conciliandæ misericordiæ refero : adsequentur florentem te, Cesar, quos dederis honores, interim Q. Hortensii pronepotes, divi Augusti alumnos ab inopiâ defende* (30). Achille Statius (31), qui a dit que notre Hortalus est peut-être celui de l'épigramme LXVII de Catulle, ne songeait pas que ce qu'il rapporte de Tacite, et qu'on vient de voir, regarde l'an 769 de Rome. Je sais bien que Catulle n'est point mort en 697. Scaliger réfute solidement ce mensonge de saint Jérôme, mais il n'y a nulle apparence qu'il ait vécu jusqu'à l'an 763. Nous réfutons sur cela Joseph Scaliger dans l'article de CATULLE. A coup sûr, l'Hortalus de cet ancien poète était plutôt Hortensius que son petit-fils; et je ne saurais assez m'étonner qu'Isaac Vossius dans le même livre (32) où il a soutenu contre Scaliger que Catulle est mort, l'an 704 de Rome, ou l'an 705, ait voulu (33) que l'Hortalus de ce poète soit le même que celui de Tacite.

(30) *Tacit., Annal., lib. II, cap. XXXVII.*

(31) *Notis in Catull., epigram. LXVII.*

(32) *Observat. ad Catull., pag. 83.*

(33) *Pag. 252.*

HORTENSIUS (JEAN), en français *Desjardins*, médecin de François 1^{er}, naquit au voisinage de Laon en Picardie, de Jean Desjardins, capitaine du château de Hamelle dans le diocèse de Laon. Il professa les humanités à Paris dans le collège du Cardinal-le-Moine; et puis s'appliquant à l'étude de la médecine, il fut fait bachelier en cette science, l'an 1514, licencié, l'an 1517, et docteur, l'an 1519. Il paraît par les registres de l'université de Paris, qu'il y était docteur régent, l'année 1521, et qu'il fut doyen de la faculté, en 1624. Comme il entendait le grec en perfection, il exhortait vivement ses écoliers à l'é-

tude de cette langue ; et afin que chacun fût en état de consulter l'original de Galien, il fit présent de l'édition grecque de cet ancien médecin à la bibliothèque de la faculté ; car en ce temps-là, les médecins de Paris avaient une bibliothèque publique dans leurs écoles (a). Il s'acquît une telle réputation, qu'on le croyait capable de guérir toutes sortes de maladies, pourvu que l'heure fatale ne fût pas venue (b). On n'exceptait que cela (A) ; de sorte qu'on lui appliquait ordinairement ce proverbe, *contra vim mortis non est medicamen in Hortis* (c). On le voit loué dans plusieurs livres (B) : mais pour lui il ne fit jamais rien imprimer, et l'on n'a rien publié de sa façon après sa mort. Il épousa Jeanne Bourdin en 1520, et Marie le Tellier, en 1541. Il laissa sept enfans de la première, et quatre de la dernière. Les établissemens qu'ils ont eus (C), et les biens immeubles qu'il laissa, sont une preuve qu'il avait gagné bien de l'argent. Il mourut de mort subite, frappé d'apoplexie, pendant qu'il donnait à ses parens et à ses amis le repas de son jour natal, en 1547. Cela donna lieu à un beau sonnet de Desportes (D), que l'on verra tout entier dans les remarques. M. Ménage, qui était issu de Jean Desjardins, du côté des femmes (E), a fait sa vie (d).

Nous en avons tiré ce morceau.

Ménage, etc., avec un grand nombre de remarques.

(A) *On n'exceptait que cela.*] Populairement parlant, c'était beaucoup dire ; mais dans le fond c'était excepter beaucoup : car si la mort ne s'en mêle pas, il n'est point de maladies qu'un médecin ne guérisse ; la nature toute seule est très-capable alors de les guérir. Néanmoins de la manière que nous avons accoutumé de juger des choses, nous figurant une infinité de conditions très-possibles qui détourneraient la roue, et qui changeraient la chaîne et le cours des événemens, c'est donner une grande idée d'un médecin, que de dire que pourvu qu'une force majeure ne vienne pas l'interrompre, il redonnera la santé à un malade. Cela me fait souvenir de la pensée trop cavalière qu'on impute à je ne sais quels amiraux, qui, étant prêts de donner bataille dans des circonstances favorables, et après des mesures bien prises, s'assuraient de vaincre pourvu que Dieu se tint neutre, et laissât faire les combattans.

(B) *On le voit loué dans plusieurs livres.*] M. Ménage (1) cite Arnaud d'Ossat, dans son exposition contre Jacques Charpentier ; René Moreau, dans la Vie de Jacques Sylvius ; du Boulay, dans l'Histoire de l'université de Paris ; Louis d'Orléans, dans la Plante humaine ; Pierre Ayrault, dans ses livres de *Ordine judiciario* ; Jean Vassé (2), dans une épître dédicatoire.

(C) *Les établissemens que ses enfans ont eus.*] Voici comme parle M. Ménage (3). *Predivitem fuisse, ut tum erant tempora, testantur et ejus vides plurimæ, et prædia multa, et liberi undecim qui nido majores pennas, ut Flacci verbis utur, ex-*

(a) Heemeræus, Dissert. de Academ. Parisiensi.

(b) Bulæus, Historia Academ. Parisiensis.

(c) On l'appelait en latin ou Hortensius ou de Hortis.

(d) Elle est en latin dans le volume qu'il publia à Paris, l'an 1675, in-4^o, contenant la Vie de Pierre Ayrault, de Guillaume

(1) Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, pag. 150.

(2) *Ei præterea et Martino Acacia et Michaëli Dumontio, medicis Parisiensibus doctissimis interpretationem librorum Hippocratis et Galeni de victus ratione in morbis acutis nuncupavit Johannes Vassæus medicus et ipse Parisiensis doctissimus.* Menagius, in eodem volumine, pag. 512.

(3) *Ibidem*, pag. 514.

tenderunt. Par le détail de ces onze enfans il paraît que les filles furent mariées à des gens considérables ; à un Guillaume Versoris, conseiller au châtelet, fils de Jean Versoris, célèbre avocat au parlement de Paris ; à un Jean Métayer, conseiller à la cour des monnaies ; à un Pierre Ayrault, lieutenant criminel d'Angers. L'un des fils fut conseiller au châtelet, un autre fut chanoine de Senlis, un autre fut conseiller à la cour des monnaies. Ce conseiller au châtelet laissa un fils qui exerça la même charge, fut échevin de Paris, en 1600, et laissa un fils qui eut entre autres enfans la femme de Denys Godefroi historiographe de France. Il ne restait plus parmi les descendans de Jean Desjardins qu'une personne qui portât son nom (4), au temps que M. Ménage faisait ce livre.

(D) *Sa mort..... donna lieu à un beau sonnet de Desportes.*] On ne sera pas fâché de le voir ici. Le père Vavasseur l'a mis en latin, et M. Ménage a fait une épigramme sur la même pensée (5).

*Après avoir sauvé par mon art secourable
L'ant de corps languissans que la mort menaçait,*

*Et chassé la rigueur du mal qui les pressait,
Gagnant comme Esculape un nom toujours durable :*

*Cette fatale sœur, cruelle, inexorable,
Voyant que mon pouvoir le sien amoindris-*

sait ;
Un jour que son courroux contre moi la

poussait,
Finit quant et mes jours mon labeur profi-

table.
PASSANT, moi qui pouvais les autres secourir,

Ne dis point qu'au besoin je ne me pus

guérir,
Car la mort qui doutait l'effort de ma

science,
Ainsi que je prenais sobrement mon repas,

Me prit en trahison, sain et sans défiance,

Ne me donnant loisir de penser au trépas.

(E) *M. Ménage... était issu de Jean Desjardins, du côté des femmes.*] Pierre Ayrault, aïeul maternel de M. Ménage, épousa Anne Desjardins, fille de notre Hortensius, et de Marie le Tellier, sa seconde femme, qui était de la même famille

(4) *Petrum Hortensium militom strenuum qui Margaretam de Gravellâ uxorem sibi adjunxit.* Ménage, Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, pag. 517.

(5) *Tout cela se trouve là même, pag. 514 ; le sonnet français est à la page 510.*

dont M. le chancelier le Tellier descendait (6).

(6) *Ménage, Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, pag. 515, 517.*

HORTENSIUS (LAMBERT), né à Montfort dans la province d'Utrecht, le premier jour d'avril 1518 (A), a tenu rang parmi les doctes de son siècle. Il étudia à Louvain les langues savantes avec une extrême application, sous de fort excellens maîtres ; et il ouït aussi les leçons de Vives sur la dialectique. Il publia en vers latins une traduction du *Plutus* d'Aristophane avec des notes, et donna par là des preuves de ses progrès en la langue grecque. On a plusieurs autres livres de sa façon (B). Il régenta fort long-temps à Naerden en Hollande ; et peu s'en fallut qu'il ne périt lorsque cette ville fut saccagée par les Espagnols, en 1572, sous la conduite de Fridéric de Tolède, fils du duc d'Albe. On lui avait pillé sa maison ; on lui avait tué sous ses yeux son fils naturel (a) ; il allait lui-même être égorgé nonobstant son caractère de prêtre ; mais par bonheur un gentilhomme (b) qui avait été son écolier, et qui portait les armes au service des Espagnols, se trouva là tout à propos afin de lui sauver la vie. On remarqua qu'il n'avait eu soin que de sauver du naufrage ses notes sur la *Pharsale* de Lucain. Il fit une des-

(a) *Occiso in oculis filio suo naturali.* Valer. Andreas, Biblioth. belg., pag. 613. *Mais notez que M. Brand, dans son Histoire flamande de la Réformation, à l'année 1584, pag. 702, 703, parle de Jérôme Hortensius, ministre de la Haye, et puis à Wassenaer, qu'il dit être fils de Lambert,*

(b) *Il s'appelait Weldam.*

cription du sac et du massacre de Naerden, de laquelle le manuscrit se voit à Utrecht. Il ne survécut guère à cette désolation; car il mourut en 1573 (c), auprès de Naerden, dans une (d) maison de campagne (e).

(c) Anno à lanienâ quæ soli propter doctrinam singularem parserat altero, à nato Christo MDLXXIII. Voyez l'épithaphe que ceux de Naerden lui firent faire dans l'église de Saint-Fit; Valère André la rapporte.

(d) Fréhéus, dans son Théâtre, p. 1473, dit in præsidio suburbano. Il fallait dire prædio.

(e) Ex Valer. Andréâ, Bibl. belg., p. 613.

(A) Il naquit à Montfort... le premier jour d'avril 1518. Je m'écarte en cela de Valère André, mon auteur, qui le fait naître en 1500. Il aura été trompé sans doute par ces paroles de Swert (1), *Nascitur anno clv. Id. xviii. Kal. Aprilis*: il aura cru que ces lettres numériques xviii se rapportent au mot Kalendes, faute de s'être souvenu qu'il n'y a point dans le calendrier romain aucun dix-huitième jour avant les calendes d'avril. Ce n'est point la seule raison qui m'ait déterminé à joindre xviii avec les lettres précédentes; j'y ai été porté aussi par cette considération. Valère André dit qu'Hortensius était fort jeune (2) lorsqu'il vint étudier à Louvain, sous Rutgérus Rescius, professeur en langue grecque; or il dit ailleurs (3) que Rescius décéda en 1545, qui était la dix-septième année de sa profession; il ne l'avait donc commencée qu'en 1528. Comment est-ce donc qu'Hortensius aurait pu venir étudier fort jeune sous ce professeur, s'il était né l'an 1500? Mais s'il était né en 1518, rien n'est plus aisé à comprendre que cela. Paul Fréhéus (4) s'est trompé, et dans l'année de la naissance, et dans celle de la mort, puisqu'il a dit que Lambert Hortensius naquit l'an 1501, et mourut l'an 1577.

(B) On a plusieurs livres de sa fa-

(1) Athen. belg., pag. 508.

(2) *Admodum adolescens*, pag. 613.

(3) Pag. 806.

(4) *In Theatro*, pag. 1473. Konig le fait aussi naître en 1501.

çon.] En voici les titres: *Enarrationes in Virgiliti Æneida*, in-fol.; *Explanationes in Lucani Pharsaliam*, imprimées à Bâle, l'an 1578, in-fol.; *Satyrarum in ævi sui vitia et mores libri II*; *Epithalamiorum liber I*; *Secessionum civitum Ultrajectinarum libri VII*; *de bello Germanico à Carolo V Cæsare gesto libri VII*; *Tumultuum Anabaptistarum liber I* (5).

(5) J'ai cité ce livre dans la remarque (B) de l'article PICARDS, tom. XII. J'ajoute ici qu'il a été réimprimé à Amsterdam, en 1636, avec l'Historia Anabaptistica de factione Monasteriensis de Conrad Heresbachius, par les soins de Théodore Strackius, ministre de Burik au pays de Clèves.

HORTENSIUS (MARTIN), natif de Delft en Hollande, et professeur en mathématique à Amsterdam, aurait pu aller loin dans les matières de sa profession, s'il ne fût pas mort à la fleur de son âge (a), l'an 1639 (A). La préface qu'il a mise au-devant d'un livre de Philippe Lansbergius qu'il avait traduit en latin et dans laquelle il fait de puissantes objections au système de Tycho-Brahé, nous apprend de quelle manière il cultiva l'étude de l'astronomie, et y fut aidé par les conversations de Lansbergius, auquel Beekman, recteur de l'école de Dordrecht, personnage fort mêlé dans l'histoire de M. Descartes, le recommanda. Ce livre de Lansbergius a pour titre, *Commentationes in motum terræ diurnum et annum, et in verum aspectabilis cæli typum*, et fut imprimé à Middelbourg, l'an 1630, in-4°. Hortensius a traduit aussi l'Institution astronomique de Guillaume Blaeuw, et a composé de son chef une dissertation, *de Mercurio sub Sole viso et Venere invisâ*, adressée à Gassendi; et

(a) Valer. Andreas, Bibl. belg., pag. 652.

une réponse à ce que Képler avait mis-au devant de son almanach de l'an 1624 (b). Les lettres que Gassendi lui écrivait témoignent une estime singulière pour lui. On a imprimé dans le volume des lettres de ce fameux philosophe celles qu'Hortensius lui avait écrites. J'ai su par-là qu'il était né en 1605 (c), et qu'il avait été reçu professeur à Amsterdam, l'année 1634 (d). Il ne paraissait pas content de sa condition; et il parle (e) de l'esprit qui régnaît dans cette fameuse ville, en homme piqué et outré de ce qu'on ne venait pas à ses leçons, et qu'on ne favorisait pas l'exécution des machines qu'il méditait, et dont il espérait un succès supérieur à tout ce qu'avait fait Tycho-Brahé (f). On a quelques harangues de sa façon; une de *Utilitate et Dignitate Matheseos*, et une de *Oculo ejusque Præstantiâ*. Il témoigne dans une de ses lettres à Gassendi (g), que l'impression de sa réponse au livre que Pierre Bartholin avait publié contre lui pour la défense de Tycho-Brahé, n'était différée qu'à cause de la disette de papier. Apparemment cet ouvrage tint compagnie à la *Pleiadographia* (h), qui fut laissée manuscrite par le même auteur entre ses papiers quand il mourut. M. Descartes n'a point

parlé avantagement de ses lumières : pour les professeurs de l'école, dit-il (i), pas un n'entend ma géométrie; je dis ni Golius, ni encore moins Hortensius, qui n'en sait pas assez pour cela.

(i) Lettres, tom. III, pag. 191.

(A) Il aurait pu aller loin dans les matières de sa profession, s'il ne fût pas mort à la fleur de son âge, l'an 1639. J'ai abandonné là-dessus Valère André; car il marque l'an 1640. Ce qui m'a porté à l'abandonner est un passage de M. Descartes qui mérite d'être copié : je le tire d'une de ses lettres au père Mersenne (1), qui, pour n'être pas datée, ne laisse pas d'établir solidement la date dont j'ai besoin, puisque dès les premières lignes l'auteur nous apprend qu'il l'écrivit en réponse à une lettre du dernier décembre 1639. Voici ce que j'ai trouvé à propos d'en copier : Hortensius étant en Italie, il y a quelques années, se voulut mêler de faire son horoscope, et dit à deux jeunes hommes de ce pays-là qui étaient avec lui, qu'il mourrait en l'an 1639, et que, pour eux, ils ne vivraient pas long-temps après. Or, lui étant mort cet été, comme vous savez, ces deux jeunes hommes en ont eu telle appréhension, que l'un d'eux est déjà mort, et l'autre, qui est le fils de Heinsius (2), est si languissant et si triste, qu'il semble faire tout son possible, afin que l'astrologue n'ait point menti. Voilà une belle science, qui sert à faire mourir des personnes qui n'eussent pas été malades sans elle ! On aurait tort de m'objecter que M. Descartes pourrait avoir écrit cette lettre après l'été de l'an 1640, et qu'ainsi il ne dirait rien de contraire à Valère André : son commerce de lettres avec le père Mersenne était si fréquent, que cette objection ne saurait être que faus-

(b) Voyez Vossius, de Scient. Mathem., pag. 201, 202.

(c) Oper. Gassendi, pag. 418, tom. VI.

(d) Ibidem, pag. 422.

(e) Ibidem, pag. 429.

(f) Ibidem, pag. 425. Vide etiam, pag. 429, et pag. 432.

(g) Pag. 129.

(h) Valer. Andreas, Biblioth. belgic., pag. 652.

(1) C'est la XXXV^e. du II^e. volume, dans l'édition de 1659.

(2) C'est sans doute Nicol. Heinsius, qui n'est mort qu'en 1681. M. Baillet dit le contraire, prétendant qu'Heinsius avait deux fils, et que celui dont parle Descartes mourut effectivement, et s'appelait Daniel.

se. Mais de plus je vois dans une lettre de Boxhorn (3) datée du 13 de septembre 1639, qu'il regrette la perte qu'on venait de faire d'Horstius.

(3) *Vide Epistolas Boxhornii, pag. 144, edit. Francof., 1679.*

HOSIUS (STANISLAS), cardinal et évêque de Warmie, a été un des plus habiles hommes que la Pologne ait produits. Il naquit à Cracovie, l'an 1504. Vous trouverez dans Moréri (a) la suite de ses actions, et des honneurs où il monta. On ne trouvait point, pendant qu'il était l'un des présidens du concile, qu'il eût toute la finesse qu'un tel emploi demandait (A). Ses ouvrages de controverse ne cèdent guère aux meilleurs qui furent faits en ce siècle-là. Casaubon n'a pas eu tort de l'accuser (B) d'avoir fait l'apologie de ce qu'avait dit un controversiste, que sans l'autorité de l'église la Sainte Écriture n'a pas plus de force que les fables d'Ésope. Le jésuite qui a critiqué là-dessus Casaubon, n'a fait que marquer son ignorance (b). Hosius mourut proche de Rome, le 5 d'août 1579. M. Moréri a fait quelques fautes (C).

On a cru que ce cardinal était l'auteur d'un livre anonyme fort injurieux aux Suisses, qui fut réfuté par Bullinger dans la préface du traité de Josias Simler de *æterno Dei Filio* (c).

Il est certain (d) qu'il compo-

(a) *Et mieux encore dans le sieur Bullart, Académie des sciences, tom. I, pag. 64 et suiv.*

(b) *Voyez la remarque (B).*

(c) *Voyez Holtinger, in Pentade, Dissert. Miscellan., pag. 214.*

(d) *M. Crenius, parte XII, Animadv., pag. 65, n'en parle que par un on dit.*

sa l'écrit anonyme dont je viens de faire mention. Il le composa, l'an 1564, et l'intitula : *Judicium et Censura de Judicio et Censurâ ministrorum Tigurinorum et Heidelbergensium de dogmate contra adorandam trinitatem in Polonia nupersparso*. On l'a inséré dans le recueil de ses OEuvres (e), et je ne doute point qu'il ne soit dans des éditions que l'auteur lui-même avait procurées. Je crois que la plus ample des éditions de ses OEuvres est celle de l'an 1584 (D). Elle contient un tome d'OEuvres posthumes parmi lesquelles il y a beaucoup de lettres où le cardinal Hosius répète les mêmes choses, savoir qu'il fallait exterminer les hérétiques, et que leurs divisions témoignaient assez l'injustice de leur prétendue réformation. Il s'était fort appliqué à la lecture des écrits que les zuingliens et les luthériens avaient publiés les uns contre les autres, et à celle des violentes disputes qui s'étaient élevées parmi les luthériens. Il en tirait incessamment des conséquences odieuses, et il se prévalait adroitement de ce que ces nouveaux docteurs faisaient des livres pour soutenir les lois pénales contre les errans, et de ce que le parti le plus fort dans les schismes des luthériens chassait, emprisonnait, etc. l'autre.

(e) *Depuis la page 669 jusqu'à la page 707 du 1^{er} tome de l'édition de Cologne. Celle dont je me sers marque au titre l'an 1639.*

(A) *On ne trouvait point, pendant qu'il était l'un des présidens du concile, qu'il eût toute la finesse qu'un tel emploi demandait.*] Le cardinal de Mantoue étant mort le 2 de mars 1563, ses collègues dans la pré-

sidence du concile écrivirent d'abord au pape. Celui qui se trouvait le premier (1) demanda qu'on envoyât un légat qui fût au-dessus de lui; Hosius demanda qu'on lui permît de s'en aller en Pologne; mais Simonète conseilla au pape de n'envoyer point à Trente de nouveau légat. C'est qu'il espérait de s'emparer de la direction, tant parce que le cardinal Scéripande était las de ce concile, et n'avait guère d'envie de le diriger, qu'à cause que le cardinal Hosius était un homme simple, qui se laissait aisément conduire. *Simoneta desideroso che la somma di guidare il concilio restasse à lui, ed havendo speranza di condurlo bene, con sodisfattione del Pontefice, ed honor proprio; considerando che Scéripando era satiato di quel negotio, e poco inclinato a volerlo guidare, e che Parmense era semplice persona, disposta à lasciarsi reggere; mise in consideratione al Pontefice, che, ritrovandosi le cose del concilio, etc.* (2). M. Amelot n'a pas bien traduit ces paroles; chacun en pourra juger facilement. Voici ce qu'il dit: « Simonète, qui en » désirait ardemment la victoire, et » espérait d'en sortir à son honneur, » et à la satisfaction du pape, lui » représenta, que les affaires n'y » étant pas en fort bon état, la moins » dre nouveauté les ferait encore aller plus mal, de sorte qu'il ne » voyait pas qu'il fût besoin d'envoyer un autre légat; que, puis- » que Scéripand, ennemi de l'embaras, n'était pas d'humeur à » vouloir diriger le concile, et que » Warmie était homme simple, et » tout gouverné par autrui, il s'offrait en leur place, et se faisait » fort de conduire heureusement la » barque (3). » 1°. L'original ne porte pas qu'Hosius fût tout gouverné par autrui; 2°. il n'est pas vrai que Simonète ait écrit au pape qu'Hosius était un homme simple. Il le croyait bien, et il bâtissait là-dessus; mais il ne communiqua point au pape cette pensée. Fra Paolo distingue

très-clairement ce que l'on pensait d'avec ce qu'on écrivait. Le traducteur aurait dû suivre cette distinction.

Notez que le cardinal Pallavicin (4) prétend prouver par des pièces authentiques, que tout ce que Fra Paolo avance concernant les artifices ambitieux de Simonète est un mensonge.

(B) *Casaubon n'a pas eu tort de l'accuser, etc....*] Suivons le progrès de cette dispute, et commençons par les paroles de ce grand critique (5): *Verbo Dei viventis scripto minus etiam tribuit* (Scioppius in Ecclesiastico, cap. 135) *quam sive Pighius, sive alius qui dixit patrum memoriâ: Scripturam si auctoritate ecclesie destituitur, non plus per se valere quam fabulas Æsopi. Quod blasphemum dictum postea defendere ausus est cardinalis Hosius.* Le jésuite Eudémon Jean soutint que c'était une calomnie inventée par Brentius; et voici comment il prétendit le prouver. *Jam verò quando non memorat, neque quis Æsopice hujus fabule auctor sit, neque quo loco eam Hosius defenderit, vel ne convinci imposturæ posset, vel quò in aliquo rem eam legerat, et auctorem, et calumniam ex Hosio detegam: videant deinde lectores, quam bonâ fide infideles isti fidei patroni disputent. Is igitur lib. 3. in prologomena Brentii, ipso ferè initio: Magna pars, inquit, libelli prolegomenorum Brentii non aliunde constat, quam è sannis, dieteriis, conviciis; in quo sic etiam laudit Scripturis, sic eas tractat joculariter, ut verè de ipso dici possit, quod venerabili viro Petro à Soto falso impingit, eum haud aliter Scripturis, quam Æsopi fabulis uti. Non est igitur ea catholici cujusquam scriptoris vox; sed calumnia Brentii: quam vir illustrissimus falso in virum doctissimum excogitatum, in auctorem ipsum verè convenire defendit* (6). On voit là quatre choses: 1°. Une plainte de ce que Casaubon n'avait point marqué en

(1) C'était le cardinal Scéripande.

(2) Fra Paolo, *Historia del concilio di Trento*, lib. VII, pag. m. 693. Consérez avec ceci le passage du livre VI, pag. 548: c'est la page 517 dans la version d'Amelot.

(3) Histoire du Concile de Trente, pag. 657, 658. Édition d'Amsterdam, 1686.

(4) *Histor. concilii Tridentini*, lib. XX, cap. VI, num. 6.

(5) Casaubon, in Baronium, exercit. I, cap. XXXIII, pag. m. 134.

(6) Andr. Eudémon-Joannes, *Castigat. exercit. Isaaci Casauboni*, lib. II, cap. V, p. 147.

quel endroit des ouvrages d'Hosius se trouve cela ; 2°. que Brentius accuse Soto de se servir de l'Écriture comme des fables d'Ésope ; 3°. qu'Hosius soutient qu'une telle accusation est calomnieuse à l'égard de Soto, et très-véritable à l'égard de Brentius ; 4°. que ces paroles d'Hosius ont donné lieu au reproche rapporté par Casaubon. La première de ces quatre choses est juste. On ne saurait trop se plaindre de la négligence de ceux qui ne citent point le chapitre, quand il s'agit d'accusations graves. Les grands auteurs sont les plus sujets à ce défaut : ils s'imaginent qu'on les en croira sur leur parole ; et là-dessus ils se dispensent de citer : il leur suffit de dire, *Plutarque*, *Cicéron*, *saint Augustin*, disent cela. Une infinité de lecteurs aiment mieux croire, ou demeurer dans l'incertitude, que de prendre la peine de vérifier. Casaubon, n'ayant pas effectivement dessein d'empêcher qu'on ne découvrit qu'il accusait fausement, a néanmoins donné lieu à ce soupçon. Pourquoi citait-il d'une manière si vague ? La deuxième et la troisième de ces quatre choses sont deux faits incontestables (7), mais qui ne servent de rien au fond de ce différend. La quatrième est une insigne bévue du jésuite, comme on le verra ci-dessous.

La confiance avec laquelle il accuse Casaubon de calomnie contre le cardinal Hosius, forme je ne sais quel préjugé au désavantage de ce critique ; mais quand on voit l'apologiste de Casaubon demeurer court, et nous avouer froidement qu'il n'a aucun livre d'Hosius (8), on a du penchant à croire qu'Endémon-Jean est bien fondé. Croit-on aisément qu'un ministre, qui entend de réfuter le censeur de Casaubon, ne cherche pas les ouvrages d'Hosius jusques à ce qu'il les trouve ? Est-il si difficile de les trouver ? On soupçonne donc

que s'il avoue qu'il ne les a pas, c'est un subterfuge inventé afin de ne pas convenir de l'innocence de ce cardinal. Mais ne soyez pas en peine pour Casaubon : il n'impute rien à Hosius qui ne soit très-véritable. *Pingamus autem nunc verum esse*, ce sont les paroles d'Hosius (9) au même livre qu'Endémon-Jean a cité, *quod tu scripsisse nescio quem narras, nam nomen non exprimis, ac fieri potest ut sit commentum tuum, Scripturas valere quantum fabulas Æsopi, si destituantur autoritate ecclesie. Cedo Brenti, num hic minus reverenter de Scripturis loquutus est, quam qui vocat eam librum Hæreticorum* (10), *cum tamen nullorum sit minus quam hæreticorum ? est enim catholicorum propria, qui tot seculis in ejus possessione præscripserunt. Et potuit illud tamen pio sensu dici, quem homo pius, qui charitatem habet, que non cogitat malum, ex iis verbis eliceret. Nam revera, nisi nos ecclesia doceret autoritas hanc scripturam esse canonicam, perexiguam apud nos pondus haberet.*

(C) *M. Moréri a fait quelques fautes.*] 1°. Ce ne fut pas à Pavie, mais à Padoue, que les parents d'Hosius l'envoyèrent étudier. M. Moréri aurait pu connaître sa faute, s'il avait su que *Lazare Bonamici*, qu'il donne pour maître à Hosius, était professeur à Padoue. Du Saussai (11) suppose qu'Hosius ayant été envoyé en Italie, par le conseil de Pierre Thomicki, évêque de Cracovie, s'arrêta à Bologne. C'est mal distinguer les choses. Il fallait dire qu'Hosius, ayant étudié à Padoue pendant quelque temps, passa à Bologne, et s'y fit recevoir docteur en droit. *Pata-viù, dein Bononiæ.... Jurisprudentiæ industriam primo addixerat, et lauream sub ipso Hugone Boncompagno qui S. S. Gregorii XIII nomine dein præfuit, postremo adeptus est* (12). Cela montre la 2°. fausseté

(7) Les paroles d'Hosius, citées par Endémon-Jean, se trouvent au III^e. livre contre les Prolégomènes de Brentius, pag. 156, édit. Colton., 1558, in-folio.

(8) *Si nihil gravius dixit Hosius, erit hæc in Brentium calunnia, non in spiritum sanctum blasphemia. Ego Pighii, Hosii, nihil habeo, nec Hermannii, cui blasphemam hanc Scripturæ cum Æsopi fabulis comparationem tribuentes viros magnos audivi. Jacob. Capellus, Vindict. Is. Casaub., lib. III, cap. V, pag. 78.*

(9) Hosius, lib. III in Prolegom. Brentii, pag. 230, 231.

(10) Hosius venait de dire que Luther a appelé l'Écriture sainte le livre des hérétiques ; Greiser le remarque aussi, proleg. Exam. Mysteriorum Plesseani, pag. 90, et cite les paroles de Luther ex Postil. eccles. Domin. 8 post Trinit.

(11) Continuat. de Scriptor. ecclesiast., cap. XXXII, pag. m. 23.

(12) Thuau., lib. LXVIII, sub fin., pag. m. 927.

de Moréri : il dit qu'Hosius reçut à Pavie le bonnet de docteur. 3°. Il eut l'évêché de Culmes à l'instance du roi Sigismond I^{er}. C'est une autre fausseté : car ce fut Sigismond Auguste qui lui procura cette prélature. 4°. Comment est-ce que Sigismond I^{er}. l'aurait envoyé à Rome vers le pape Jules III ? Il mourut l'an 1548, et ce pape ne fut créé qu'en l'année 1550. 5°. Il ne fallait pas dire que s'étant retiré en Pologne, après la clôture du concile, il travailla à ces admirables ouvrages qui nous restent de lui ; car c'est déclarer qu'il n'avait point fait de livres avant ces temps-là, et néanmoins il est sûr que sa réponse à Brentius fut imprimée à Cologne, l'an 1558. C'est un *in-folio* de 400 pages. Son livre qui a pour titre *Confessio catholice fidei Christiana* (13), avait déjà paru à Mayence. Son livre de *Communionis sub utraque specie*, celui de *Sacerdotum conjugio*, et celui de *Missæ vulgaris linguæ celebrandæ*, étaient sortis de dessous la presse à Paris, l'an 1561 (14). Du Saussai (15) mérite ici un mot de censure ; car il met presque tous ces ouvrages dans le catalogue des livres qu'Hosius fit imprimer après la tenue du concile. 6°. Il ne fallait pas dire en général que les livres d'Hosius furent imprimés trente-deux fois durant sa vie : il fallait y apporter quelque exception, comme a fait M. Bullart. *Plusieurs de ses écrits*, dit-il (16), *ont été imprimés trente-deux fois pendant sa vie dans les principales villes de la chrétienté, et traduits en français, en italien, en allemand, en flamand, en polonais, en anglais, en écossais, et en arménien.* M. de la Rochepezai (17) a fait la faute de n'user d'aucune exception. Voyez la remarque suivante.

J'ai laissé passer à M. Moréri ce qu'il dit touchant les raisons qui obligèrent le cardinal Hosius à n'assister pas à la vingt-quatrième ses-

sion. Il prétend que ce fut à cause qu'Hosius n'approuvait point ce qui avait été décidé sur les mariages clandestins. Il est fort vrai qu'il désapprouvait cette décision, et qu'il tâcha trois ou quatre fois de la faire révoquer, ce qui le fit passer pour un opiniâtre (18) ; mais il n'est nullement certain que son absence soit fondée sur la raison de M. Moréri : car il ne laissa pas d'assister à la session précédente, encore qu'il désapprouvât une partie des choses qui y furent décidées sur le sacrifice de la messe. Il ne fit point scrupule de s'y opposer. Pourquoi donc n'aurait-il pas osé en faire autant sur les mariages clandestins ? N'aurait-il pas été secondé par son collègue le cardinal Simonète, et par quelques autres opinans ? N'envoya-t-il point par écrit son opinion qui était contraire au décret ? Ne déclara-t-il point par écrit qu'il se remettait de tout cela au jugement du saint père ? En un mot, sa maladie fut très-réelle, et dura long-temps. Voilà presque toutes les raisons que Palavicin (19) emploie pour réfuter un conte adopté par Fra Paolo, qu'Hosius fit semblant d'être malade afin de n'assister pas à la session où le décret pour les mariages clandestins devait recevoir force de loi. On a quelquefois raison de dire que les maladies des grands sont de commande, sont des grimaces de politique ; mais les historiens trop spéculatifs se trompent aussi quelquefois en le disant.

(D) *Je crois que la plus ample des éditions de ses œuvres est celle de l'an 1584.*] Elle fut faite à Cologne par Maternus Cholin, et contient deux tomes *in-folio*. On mit dans le premier les ouvrages qui avaient déjà paru, mais on les donna sur la dernière révision de l'auteur. Le second volume est tout composé d'ouvrages qui n'avaient jamais été imprimés, et qui furent recueillis par les soins de Stanislas Rescius, qui les dédia à Étienne Battori, roi de Pologne. Son épître dédicatoire est datée de Rome le 1^{er}. de septembre 1582. De la manière dont M. Crénius parle (20), je

(13) Voyez la préface de sa Réponse aux Prolégomènes de Brentius.

(14) Oldoinus, in Athen. Romano, pag. 615.

(15) In Continuat., de Scriptor. ecclesiast., pag. 23.

(16) Bullart, Académie des Sciences, tom. I, pag. 70.

(17) In Nomenclatore cardinalium, pag. 157.

(18) Pallavicin, Histor. concilii Trident., lib. XXII, cap. IX, num. 6.

(19) Ibidem, lib. XXIII, cap. VII, num. 17.

(20) Crénius, Animadv., part. XII, p. 65.

conclus que le traité qui a pour titre *Judicium et Censura, etc.*, n'est point dans l'édition d'Anvers, 1566, *in-folio* ; mais je me persuade qu'il est dans l'édition de Venise, que l'auteur dédia lui-même au pape Grégoire XIII, le 15 d'août 1573. Il avait revu et augmenté ses ouvrages pour cette édition. Il en dédia le premier traité à Henri de Valois, roi de Pologne, et data l'épître dédicatoire le même jour que celle de tout le volume. Ce premier traité a pour titre *Confessio catholicae Fidei christianæ*. Il y avait vingt-trois ans que l'auteur en avait écrit une partie qui, ayant été envoyée à Rome par l'archevêque de Gnesne, y fut approuvée, de sorte que le cardinal Othon Truchses, évêque d'Augshourg, la fit imprimer dans sa ville de Dillingen. Ce qui manquait ayant été ajouté, tout l'ouvrage fut imprimé à Mayence par les soins de l'archevêque de Gnesne. Il s'en fit bientôt d'autres éditions. Le nom d'Hosius n'y paraissait pas encore, et ne commença d'y paraître que lorsque Ruard Tapper eut prié l'auteur de se nommer, parce qu'on avait de coutume en Allemagne de traverser le débit des ouvrages anonymes (21). C'est de tous les livres d'Hosius celui qui a en le plus de vogue. Le pape Pie IV le fit imprimer à Rome, par Paul Manuce (22). S'il n'y a point d'hyperbole dans les trente-deux éditions dont on parle (23), c'est principalement à l'égard de celui-ci. Rescius étend cela à tous les ouvrages que le cardinal Hosius avait donnés au public : *Ipso etiam auctore vivente bis et trigesies in præcipuis christianæ orbis urbibus, latinâ, germanicâ, gallicâ, flandricâ linguâ omnes Hosii libri typis excusi, in polonicam etiam et italicam translati videbantur, et fortasse etiam in armenicam, sicut ex sermone viri cujusdam in hac urbe illustriissimi accepimus* (24) ; mais ses écrits posthumes, qui contiennent un

assez gros tome *in-folio*, en devant être exceptés, j'ai eu raison de condamner l'expression générale de M. Moréri.

HOSPINIEN (RODOLPHE), en latin *Hospinianus*, est un des plus grands auteurs qui soient sortis de la Suisse. Il naquit à Altorf, village du comté de Kibourg, au canton de Zurich, le 7 de novembre 1517, et dès l'âge de sept ans il fut envoyé à Zurich pour y commencer ses études. Il y fit de grands progrès, sous la direction de Jean Wolphius (a) son oncle maternel ; et ayant perdu son père (b) l'an 1563, il trouva un patron très-affectionné dans la personne de Rodolphe Gualterus (c) son parrain. Il sortit de Zurich pour aller voir les autres académies au mois de mars 1565, et s'arrêta deux ans à Marpourg, où il se distingua par son assiduité à l'étude, et par sa bonne conduite. Il fit la même chose à Heidelberg pendant les six mois qu'il y passa, ensuite de quoi ses supérieurs le rappelèrent, et le firent recevoir ministre, l'an 1568. Ce fut pour aller prêcher deux fois la semaine dans une église de la campagne, à quatre ou cinq lieues de Zurich. Il fit ponctuellement toutes ces fonctions pendant huit années, quoiqu'il eût bien d'autres fardeaux sur les épaules dans la ville ; car on lui donna à régenter la troisième classe, l'an 1569, et on le fit proviseur de l'école abbatiale, l'an 1571. Il fut proviseur de

(21) Tiré de l'épître dédicatoire d'Hosius à Henri de Valois, roi de Pologne.

(22) Voyez la même épître dédicatoire.

(23) Voyez la remarque précédente, citation (16).

(24) Stan. Rescius, *epist. ded.*, tom. II *Opera Hosii*, folio 3 verso. Edit. Coloniz apud Cholinum, 1584.

(a) Il était ministre, et a publié plusieurs livres.

(b) Il était ministre à Altorf.

(c) C'était un fameux ministre, dont on a en latin plusieurs Homélies.

l'école Caroline cinq ans après. Ce fut une pierre de Sisyphe qu'il roula avec une extrême patience pendant dix-neuf années (A). Il obtint le droit de bourgeoisie (d), l'an 1569, et il se maria heureusement la même année (B). Ses fatigues pastorales furent un peu diminuées, l'an 1576; car on lui donna une église qui n'était éloignée de Zurich que d'une lieue. La poussière du collège ne lui ôta pas le courage de s'engager à une entreprise relevée, et d'une vaste étendue (C). Comme il donnait à l'étude de l'histoire ecclésiastique tout le temps qu'il avait de reste, il forma le plan d'un ouvrage qui pût montrer aux catholiques romains, que c'est à tort qu'ils se vantent que leurs doctrines sont conformes à l'antiquité. Il ne put pas achever son entreprise; mais il en fit voir de grands morceaux (D), qui lui acquirent beaucoup de réputation, et qui obligèrent ses maîtres à le retirer de la poudre des écoles, pour le placer dans un lieu plus éminent. Il fut fait archidiacre de l'église Caroline, le 25 de septembre 1588. Six ans après on le fit ministre de l'église abbatiale; emploi qui lui fut d'autant plus commode, qu'il ne le détournait pas tant de son grand dessein. L'ouvrage qu'il publia sur l'eucharistie, et celui qu'il intitula : *Concordia discors*, chagrinerent terriblement les luthériens. Ils le chagrinerent à leur tour par leurs réponses (E); à quoi il n'acheva pas sa répli-

(d) *Jus civitatis Tigurinae rarâ felicitate ipsi collatum est. Heidegger. ubi infra citat. (e).*

que, parce qu'il sut que les ennemis communs des protestans se divertissaient un peu trop à ce spectacle. Il tourna donc ses armes contre les jésuites. Je ne doute point que la suppression de sa réplique ne plut beaucoup à quelques princes (F). Une cataracte le priva de l'usage de ses yeux pendant près d'un an. Il ne laissa pas de prêcher comme à l'ordinaire. On la lui abattit heureusement le 18 de septembre 1613. Quand il eut atteint l'âge de soixante et seize ans, il retomba en enfance, et ne sortit de ce misérable état que par la mort, le 11 de mars 1626, courant sa soixante et dix-neuvième année. Ses écrits avaient donné une telle idée de son savoir, qu'on l'exhortait de toutes parts à réfuter les Annales de Baronius, et qu'on ne crut pas que personne en fût plus capable (e). On fit à Genève une nouvelle édition de ses œuvres, l'an 1681, en sept volumes *in-folio* (G).

(e) *Tiré de sa Vie, composée par Jean-Henri Heidegger, et mise à la tête de l'édition de ses œuvres en 1681.*

(A) *Ce fut une pierre de Sisyphe qu'il roula pendant dix-neuf années.] Je me sers de cette pensée après l'auteur de sa Vie. Hanc quoque Spartam ornavit, dit-il (1), quantum potuit, saxumque hoc verè Sisyphium volvit revolvitque, et novemdecim annorum orbe circumegit indefessus athleta pari et industriâ et successu. Ce qu'il dit un peu après est de bon goût : il s'étonne que l'esprit d'Hospinien ne se soit pas abâtardi dans ces pénibles occupations. Ferreum certè adamantinumque dixeris qui tot labores exantlare, et simul ingenium à situ et squalore vindicare posset.*

(1) Jo. Henr. Heidegger., in Vita Hospiniani, pag. 8.

(B) *Il se maria heureusement en 1569.*] Ce fut avec Anne Lavatère, fille de Louis Lavatères, archidiacre alors de l'église Caroline, et ensuite premier ministre. Il était fils de Rodolphe Lavatères, bourgmestre de Zurich. La mère d'Anne Lavatère était fille de Henri Bullinger, l'un des principaux réformateurs. Notre Hospinien vécut avec cette épouse dans une grande concorde, plus de trente années (2), et en eut quatorze enfans, dont Élisabeth, la plus jeune de tous, vivait encore l'an 1681. Elle était veuve de Rodolphe Stuckius, et âgée de quatre-vingt-huit ans; et comme elle avait conservé son jugement et sa mémoire, elle fournit des matériaux à l'historien de son père (3). JEAN-HENRI HOSPINIEN, son frère, fut ministre de l'église de Bulac, et doyen du chapitre de Reinsbourg. RODOLPHE HOSPINIEN, son frère, professeur en langue hébraïque à Zurich, et diacre de l'église Caroline, laissa deux fils, RODOLPHE HOSPINIEN, qui était prévôt du chapitre de la même ville, lorsque M. Heidegger écrivait la vie de notre Rodolphe, et JEAN-HENRI HOSPINIEN, ministre de l'église de Glattfeld. Vous trouverez dans M. Heidegger bien d'autres personnes issues de notre Rodolphe. Celui-ci, ayant perdu sa femme, l'an 1612, fit les réflexions que doit faire un bon chrétien, et chercha sa consolation assez promptement dans un second mariage. *Patienter tamen domesticam illam calamitatem, utcumque acerbam, tulit, memor utique, et mortalem se duxisse, et ad æternam beatitudinem premisisse. Consolabantur etiam mox orbitatem ejus secundæ nuptiæ cum matronâ honestissimâ Magdalena Wirziâ, nobilis et eximii viri Conradi Wirzii, præfecti quondam Vadivillani, filii, bonis omnibus contractæ, et die XIII. Maji An. M. DC. XII. solemniter celebratæ* (4). Il avait éprouvé qu'une femme ne le détournait aucunement de l'étude. *Cujus consortium tantum abest*

ut, quod Romanenses nostris objiciunt, impedimentum aliquod studiis ejus piis objecerit, ut magno illi contra et dulci ad omne opus bonum incitamento adjumentoque fuerit (5).

(C) *Il s'engagea à une entreprise relevée et d'une vaste étendue.*] C'était l'histoire des erreurs de la papauté. La première pensée lui en vint après s'être entretenu dans un cabaret de village avec son hôte, qui croyait ridiculement que la vie monastique était issue du paradis. *Fassum aliquando ferunt, cum illâ excursionem necessum haberet in hospitio pernoctare, hospitem rusticum non incuriosum crebra secum colloquia miscentem, et de origine papatus, vitæ in primis monasticæ, quam ille pro simplicitate sud ex paradiso accessendam ridiculè sustinuerit, anxie inquirentem, anam sibi libros de origine errorum scribendi præbuisse* (6). Il considéra que les papistes battus par l'Écriture se retranchaient dans la tradition, et ne parlaient que de leur antiquité, et de la nouveauté des protestans. Pour leur ôter cet asile, il rechercha la naissance et les progrès des cérémonies et des doctrines romaines, et par quels degrés la vérité que Jésus-Christ et ses apôtres avaient annoncée, avait fait place aux innovations. *Impetum concepit animo suo planè heroicum, et laude nunquam intermoriturâ dignissimum factitæ illius vetustatis spectrum debellandi, Gibeoniticasque artes et fraudes, monstratis genuinis errorum, qui paulatim ecclesiam inundaverant, originibus detegendi, convellendique. Et magnæ quidem molis, immensique laboris opus aggrediebatur, cum de cælesti doctrinâ, et ceremoniis veteræ primitivæ ecclesiæ, tum de inclinatione et depravatione ejusdem doctrinæ, deque ceremoniarum mutatione, auctione et progressu iis seculis, quæ Christum et apostolos primum, deinde verò Constantinum imperatorem, imprimis autem Gregorium M. secutæ sunt* (7). Il se proposa principalement le baptême, l'eucharistie, les temples, les fêtes, les ordres, les moines, la primauté du pape, et les

(2) *Annoque plusquàm triginta concordè in matrimonio tenuit.* Heidegger., in *Vitâ Hospiniani*, pag. 9.

(3) *Quæ annum agens 38 sic satis vegeta etiamnum integro judicio et memoriâ, ex quâ non pauca mihi suggestit historiam hancce loquætantia, pollet.* Id., *ibid.*

(4) Heidegger., in *Vitâ Hospiniani*, pag. 23.

(5) *Idem*, *ibidem*.

(6) *Idem*, *ibid.*, pag. 8.

(7) *Ibidem*, pag. 11.

enterremens (8). Il commença aussi à composer la vie des papes, et une critique de Gratien (9). Il avait environ quarante et un ans, lorsqu'il forma ce grand dessein.

(D)..... Il en fit voir de grands morceaux.] Donnons ici un état des livres qu'il publia. Le premier fut une harangue de *origine et progressu rituum et ceremoniarum ecclesiasticarum*. Il l'avait récitée dans une assemblée académique, et la fit imprimer l'an 1585. Deux ans après, il publia son traité de *Templis, hoc est de origine, progressu, usu et abusu templorum, ac omnino rerum ad templum pertinentium*. Il en fit, l'an 1603, une seconde édition, qui fut non-seulement corrigée, mais aussi fort augmentée; car il y joignit la réfutation des argumens que Bellarmin et Baronius avaient produits en faveur de leur parti sur cette matière depuis la première édition. L'an 1588, il publia le traité de *Monachis, seu de origine et progressu Monachatus ac Ordinum Monasticorum, Equitum militarium tam sacrorum quam secularium omnium*. Il en fit une seconde édition, l'an 1609, dans laquelle il réfuta le livre de Bellarmin de *Monachis*, publié depuis la première édition de son ouvrage. Il était sur le point de publier, l'an 1589, le traité de *Origine et progressu Jejuniorum*, lorsqu'un ouvrage de Bellarmin, tout fraîchement imprimé, lui fit connaître que ce jésuite promettait un livre sur cette matière. Il différa donc la publication de son ouvrage, jusques à ce qu'il pût joindre la réfutation de ce que Bellarmin alléguerait. Mais comme il s'appliqua à d'autres choses en attendant, il n'acheva jamais ce traité-là. Ces autres choses furent les fêtes, sur quoi il publia deux volumes, l'un en 1592, l'autre en 1593. Le premier traité de *Festis Judæorum et Ethnicorum, hoc est de origine, progressu, ceremoniis, et ritibus festorum dierum Judæorum, Græcorum, Romanorum, Turcarum*

et *Indianorum*. Il le fit réimprimer l'an 1611, avec plusieurs corrections et additions. Le second traité de *Origine, progressu, ceremoniis et ritibus festorum dierum Christianorum*. Il le fit réimprimer l'an 1612, avec de bons supplémens, qui servaient à réfuter Bellarmin sur l'Idolâtrie romaine, et Jacques Gretser sur la Fête-Dieu. L'an 1598, il publia le premier volume de l'Histoire sacramentaire : *Hoc est libros quinque de Cœnæ Dominicæ primâ institutione, ejusque verò usu et abusu in primitivâ ecclesiâ, nec non de origine, progressu, ceremoniis, et ritibus missæ, transsubstantiationis, et aliorum penè infinitorum errorum, quibus cœnæ primâ institutio horribiliter in papatu polluta et profanata est*. Quatre ans après il publia le second volume de cette histoire, qui contient les démêlés qui ont régné entre ceux de la confession d'Augsbourg, et les autres protestans sur la matière de l'eucharistie. Le titre de l'ouvrage est de *Origine et progressu Controversiæ Sacramentariæ de Cœnâ Domini inter Lutheranos et Orthodoxos quos Zwinglianos et Calvinistas vocant exortæ, ab anno Christi salvatoris 1517 usque ad annum 1602*. Il publia, l'an 1607, un ouvrage intitulé : *Concordia discors, seu de origine et progressu Formulæ Concordiæ Bergensis*. L'an 1619, il publia un ouvrage contre les jésuites : *Historia jesuitica, hoc est de origine, regulis, constitutionibus, privilegiis, incrementis, progressu, et propagatione ordinis jesuitarum, item de eorum dolis, fraudibus, imposturis, nefariis facinoribus, cruentis consiliis, falsâ quoque seditiosa et sanguinolentâ doctrinâ* (10). C'est par là qu'il finit ses compositions, résolu de n'employer désormais sa vie qu'à de saintes prières, qu'à de saintes lectures, et qu'à de saintes méditations.

(E) Deux de ses ouvrages chagrinent les luthériens : ils le chagrinent à leur tour par leurs réponses.] L'histoire de la guerre sacramentaire entre les luthériens et les calvinistes, et l'histoire du formulaire de la concorde, font voir tant de confu-

(8) Heidegg, in Vitâ Hospiniani, pag. 11.

(9) Anti-Gratianum insuper moliebatur, quo demonstrare instituerat, Gratianum in suo decreto nulla falsa, pugnantia, commentata, et notha recitare, tum verò impudenter, fallaciter, maliiosè et impiè corrumpere. Idem, ibid.

(10) Tiré de sa Vie, composée par M. Heidegger.

sion, tant d'emportement, tant de brouilleries, et tant de chicanes, dans le parti luthérien, que ce serait un miracle si ces deux livres n'avaient furieusement irrité les théologiens saxons. On choisit en Saxe, pour réfuter Hospinien, un homme qui était fort propre à éblouir le public; un homme, dis-je, qui traitait ses adversaires du haut en bas, et qui se donnait des airs de maître. Rien n'est aussi propre que cela à cacher les mauvais endroits d'une cause. *Historiæ sacramentariæ pars posterior et Concordia illa discors vehementer eos, qui Lutheranarum partium asseclas se professi sunt, urebant; qui eorum operum vim Chrysippeis sophismatis, et tortuosis argutiis, acribusque diceris convellere maximopere laborabant. Constat autem, utriusque operis refutandi in Saxonici oris negotium Leonhardo Huttero, Wittebergensi professori, homini arroganti et pravè facundo, datum esse. Et primum quidem An. M. DC. XI. personatus ille, uti prudenter conjectabant, prodit, larvâ scilicet assumptâ ejusdam Christophori à Vallo, S. theologiæ candidati, sub quâ adversus ea, quæ Hospinianus in annalibus sacramentariis ad annum M. DC. XIX. (11) gesta prodidit, vernaculâ descriptione ingenii sui libidinem procaciter satis exercuit (12). Dès que David Parés eut vu ce premier ouvrage d'Hutterus (13), il en avertit Hospinien, et lui conseilla de répondre en allemand, sans attendre que son adversaire continuât à le réfuter. *Adversus Commentarium tuum alterum de re sacramentariâ, nec non Concordiam discordem comperimus, mandatum ex aulâ saxonicâ D. Huttero datum, historiæ tuam ut refutaret. Laborasse etiam illum eâ in re ex domesticis meis studiosis cognovi. His nudinis Lipsensibus prodit Germanicâ hæc Historiæ sacramentariæ consignatio, usque ad annum 29 deducta. Credo vobis non esse vi-**

*sam. Author magna pollicetur, et triumphus est, ut audio, nostris vicinis, etc. Percurri librum. Præter magnifica mendacia nihil video novi. Suaserim ut vestigia hujus scriptoris, qui haud dubiè est ille Hutterus, prenas illicò, neque exspectes, dum tota moles te opprimat. Feceris magnum opere pretium germanicè respondendo (14). Hospinien composa tout aussitôt une réplique, mais il ne la publia point (15). L'an 1614, on vit paraître un nouvel ouvrage d'Hutterus sous le titre de *Concordia concors, seu de origine et progressu formulæ Concordiæ ecclesiarum confessionis Augustanæ*. On prétendait y dévouiller Hospinien de tout ce qu'il pouvait avoir acquis de réputation, soit du côté de la science, soit du côté de la candeur. *Quo quantum de libro ipso, tantum dem de eruditionis, candoris et judicii Hospiniani famâ, suæque ecclesiæ infamâ se detrahere posse speravit. Opus ipsum haud exiguæ molis, et μετὰ πολλῆς φαντασίας prodit, asti inanem verborum strepitum, et rerum, convitiorum, splendidarumque calumniarum tumorem ei demeres, tantum non ad incitas redigi, atque in nihilum recidere liquebat (16). Les amis d'Hospinien lui conseillèrent de répliquer incessamment, et de rabattre l'orgueil de son adversaire (17). Il prit aussitôt la plume, et travailla à une réplique, mais il n'y mit jamais la dernière main. M. Heidegger témoigne que cet ouvrage est admirable. L'auteur se rebuta vraisemblablement d'avoir affaire à un ennemi si injurieux: il craignit aussi de trop divertir les jésuites, en faisant durer la guerre civile; et quoi qu'il en soit, son ouvrage n'a jamais paru. *Neque tamen opus isthoc ad metam perduxit, seu tædio victus est maledicentiæ adversarii, qui nescio quibus agitated furis ubique insultare, quam cum ra-***

(14) Heidegg., in Vitâ Hospiniani, pag. 22.

(15) Non desuit bonæ causæ Hospinianus, utpote qui... personatâ larvam egregiè detraxit, adornatâ descriptione vernaculâ, quâ et historiæ à se consignatæ veritatem in arce collocavit, et adversantis vanitatem solidè detexit. Neque tamen responsio isthæc, omnibus numeris absoluta, lucem vidit. Id., ibid.

(16) Heidegg., in Vitâ Hospiniani, pag. 22.

(17) Sine morâ reprimendam exultantem hominis audaciam. Idem, ibid., pag. 24.

(11) C'est une faute d'impression, il faut lire M. D. XXIX.

(12) Heidegg., in Vitâ Hospiniani, pag. 22.

(13) Notez qu'il y a des gens qui disent que Christophorus Wilhelmus à Vallo, était Chr. Wilhelm. Walpurgérus, théologien de Leipsic. Voyez Mollérus, Isagoge Hist. Chersonesi Cimbricæ, part. III, pag. 133.

tionem quãdam disputare maluit; seu fastidium subit ducendi funem molestæ adeò contentionis, quã non tantum animos veritatis factã copiam sauciatos agrosque, magis exulceratum iri, sed etiam capitales religionis hostes, jesuitas cumprimis, insaufi certaminis illius futuros spectatores avidissimos, delicias jucundo ejusmodi spectaculo sibi facturos..... metuit (18). La victoire semble paraître être demeurée aux luthériens, car on est assez porté à l'adjudger à celui qui parle le dernier. C'est demeurer le maître du champ de bataille. Nous allons parler d'une raison qui contribua apparemment au silence d'Hospinien.

(F) *La suppression de sa réplique... plut beaucoup à quelques princes.*] Environ le temps qu'Hospinien fit imprimer son *Concordia discors*, Frédéric IV, électeur palatin, écrivit aux magistrats de Zurich, touchant une conférence qu'on négociait entre les luthériens et les calvinistes, pour chercher des voies d'accommodement qui servissent à une ligue des princes protestans, contre les desseins sanguinaires des jésuites. C'est pourquoy on trouva qu'Hospinien avait fait paraître son livre fort mal à propos. Il se justifia de ce contre-temps le mieux qu'il put, dans une lettre qu'il écrivit à Maurice, landgrave de Hesse (19). Il dit qu'encore que ces conférences ne soient propres qu'à irriter la plaie, comme l'expérience l'a montré diverses fois, il aurait néanmoins différé l'impression de son ouvrage, ou même condamné son livre aux ténèbres de son cabinet, s'il avait connu l'intention des princes : « *Libri intempestivè* » *editi culpam... sic studiosè amolitur, ut simul de institutis ejusmodi colloquiis sententiam graviter proferat hunc ferè in modum : Etsi* » *ego de hujusmodi colloquio nihil boni polliceri possim, et majores animorum distractiones et conturbationes, odia item, contentiones, ac dissidia post illud nocentissima vehementer metuam, præsertim* » *si mecum reputem, quæ Marpurgense, Maulbrunnense, Mompelgardense, et Ratisbonense collo-*

» quia secuta sint; et adversarii » palam protestentur, se non discere, » sed docere, et ne in minimo quidem articulo sententiam mutare, » sed in semel conceptã opinione » firmiter permanere velle: nihilo- » minùs editionem hujus libri vel in » aliud tempus rejecissem, ac re- » servassem; vel, si ex usu ecclesiæ » fuisset, prorsùs suppressissem, si » hoc consilium et institutum illus- » triss. Principum vel ante semestre » mihi cognitum fuisset, ne illud » impedisse accusari meritò possem » (20). » La crainte qu'il eut de déplaire à quelques princes, et d'exposer bien des gens à des périls très-fâcheux, l'obligea à ne point insérer dans son ouvrage tout ce qu'il savait (21) *Fassus est ingenuè, operi illi de Concordiã discorde, deesse plurima; nulla equidem sud culpã, sed tum quòd ad cognitionem et manus suas plura non pervenerint; tum quòd nonnulla dedita opera, omitti consultiùs visum sit, propter admonitionem ex auld potente insinuatam, ut in scribendũ eã historid cautè circumspectèque agat, si quid secretorum ex cameris Principum, præsertim verò ex oris Saxonici habeat. Fore alioquin, ut res hæc ingenti periculo non careat, propter orthodoxos iis in locis suspectos, ne cum iis ludus Crellianus vel Procerianus (22) ludatur.* Il est donc assez probable qu'il renonça à la réplique, entre autres raisons, parce qu'il craignit qu'on ne le regardât comme la cause d'une guerre théologique, qui empêcherait que les états protestans ne songeassent de concert à leurs intérêts (23). On peut être très-assuré que les princes de l'empire, tant luthériens que réformés, furent bien aises de son silence; car l'histoire de ce temps-là nous apprend que les querelles des théologiens embarrassaient fort les princes. Elles font encore aujourd'hui de temps en temps la plus grande des inquiétudes des magistrats dans plusieurs villes impériales.

(20) Vita Hospiniani, pag. 21.

(21) In litteris ad Wolphangum Amlingum, ecclesiæ Servestianæ pastorem et superintendentem, die 22 aug. 1607.

(22) Je crois que c'est une faute d'impression pour Peucerianus.

(23) Heidegg., in Vitã Hospiniani, pag. 71.

(18) Heidegg., in Vitã Hospiniani, pag. 24.

(19) Le 20 d'août 1607.

Dans quels troubles ne s'est pas vue la ville de Hambourg depuis peu (24), pour les disputes des ministres qui partageaient le peuple, et qui causaient des attroupemens? On n'a-paise presque jamais ces disputes, que par l'exil de celui dont la cabale est la plus faible : de sorte que si l'on osait se servir de comparaisons, on dirait que ces querelles ressemblent à celle de deux taurcaux qui se battent pour une génisse : le plus faible ne se montre plus, et va se cacher.

*Nec mos bellantes unâ stabulare : sed alter
Victus abit, longèqne ignotus exulat oris;
Multa gemens ignominiam, plaga que superbi
Victoris, tum quos amisit inultus amores :
Et stabula aspectans regnis excessit avi-
tis (25).*

La raison dont j'ai parlé obligea peut-être Hospinien à n'achever pas l'histoire de la réformation projetée dans la Saxe sous l'électeur Christian. On lui avait fourni des mémoires qui eussent pu irriter les successeurs. Voyez en note le titre qu'on aurait donné à cette histoire (26) : et voici ce que M. Heidegger remarque touchant les mémoires qui avaient été fournis : *Grande scilicet volumen ex Saxonid submissum in hæredum manibus versatur, quo Christiani electoris illius principis et pientissimi et fortissimi, dicere crebrò soliti : Ego nec Calvinianus sum, nec Flaccianus, sed Christianus. Habent Flacciani suum cœlum in quo etiam ipsum oreum collocant ; Ephemerides accuratissime texuntur, et instituta ab ipso Ecclesiarum Saxonicarum Reformatio, subitâ et improvisâ ejus morte interrupta, plenissimè exponitur, ex quibus, aliisque etiam irrefragabilibus monumentis Christianum illum redivivum orbi Christiano, non parùm certè pia Principis illius meditata admiraturò, representare statuerit (27).*

(24) Il y a deux ou trois ans que les gazettes flamandes ne parlaient que de cela. On écrit ceci au mois de septembre 1695.

(25) Virgil., Georg., lib. III, vs. 224.

(26) *Christianus redivivus, hoc est, de ortu et progressu susceptæ à Christiano electore Saxonid ecclesiarum et scholarum in Saxonid superiore reformationis Historia, ex actis et originalibus, ut sint optimi principis defuncti vindiciæ perennes, fideliter congesta, et tribus libris comprehensa.* Heidegg., in Vitâ Hospiniani, pag. 22.

(27) *Idem, ibidem.*

(G) *On fit à Genève une nouvelle édition de ses œuvres, l'an 1681, en sept volumes in-folio.*] On n'y a joint aucun des traités à quoi l'auteur n'avait pas mis la dernière main. Ses héritiers ont observé religieusement son intention (28) : ils n'ont pas voulu les communiquer au public ; ils ont seulement fourni quelques remarques qu'il avait ajoutées à ses ouvrages depuis l'impression. Vous trouverez dans sa vie quels sont les écrits qu'il avait fort avancés, on qu'il n'avait fait qu'ébaucher. Cela sert à nous le représenter comme un homme d'une vaste érudition et d'un grand travail.

(28) *Neque contemnenda etiam illa quæ inchoata et affecta, quòd nondum justus ordo, lima et colophon iis adhibita, ultimâque manu nec dum perpolita essent, neque ipse superstes prodire passus est, ceu imparia sustinendæ famæ nominis sui ; neque præter ejus voluntatem et consilium hæredes, cimeliorum istorum custodes, edere voluerunt.* Idem, *ibid.*, pag. 11.

HOSPITAL (MICHEL DE L'), chancelier de France au XVI^e. siècle, a été l'un des plus grands personnages de son temps. Il était d'Auvergne, et d'une famille médiocre : il s'éleva par degrés et peu à peu (A). Il était conseiller au parlement de Paris lorsque la princesse Marguerite, sœur du roi Henri II, ayant été apanagée du duché de Berri, le choisit pour son chancelier (a). Il continua d'avoir auprès d'elle la même charge en Italie après qu'elle eut épousé le duc de Savoie, et il était à Nice lorsqu'on l'éleva à la dignité de chancelier de France, sous le règne de François II, l'an 1560 (b). On a cru que les Guises lui procurèrent cet emploi, et qu'ils ne le firent que parce qu'ils se figurèrent que leur ayant de l'o-

(a) Pasquier, Lettr., liv. XXII, pag. 758 du II^e. tome.

(b) La Planche. Hist. de François II, pag. m. 228.

bligation (B), il ferait tout ce qu'ils souhaiteraient. Ils se trompèrent ; car il se proposa pour maxime le bien du royaume, et les véritables intérêts du roi son maître. Il est vrai qu'il fut contraint de se servir de détours (C) ; car s'il eût voulu s'opposer ouvertement aux desseins de MM. de Guise, il se fût mis hors d'état de remédier aux confusions de la France. Il fallut donc qu'il nageât entre deux eaux, et par ce ménagement il détourna quelques-unes des tempêtes qui menaçaient le royaume, il en retarda quelques autres, et il trouva les moyens de rendre de bons services à sa patrie autant que la malheureuse condition du temps le pouvait permettre. Il empêcha entre autres choses l'introduction de l'inquisition, en consentant à un édit (c) beaucoup plus sévère contre les protestans qu'il ne l'eût voulu (D). Ce fut celui de Romorantin. Il ne faut point douter que, s'il eût été le maître de ces choses-là, il n'eût procuré une pleine tolérance à ceux de la religion. Ses bons offices et son adresse furent très-assurément l'une des causes qui changèrent en leur faveur la disposition des esprits : ce changement fut si notable, que la seconde année de son ministère il y eut presque autant de voix pour eux que contre eux dans le conseil qui examina la requête qu'ils présentèrent au roi (E), pour lui demander l'exercice libre de leur religion. Son influence ne fut pas moins efficace dans les restrictions de l'édit du

mois de juillet 1561 (d), et dans la liberté qu'ils eurent de ne le pas observer (e). L'édit de janvier qu'ils obtinrent quelque temps après fut sans doute son ouvrage : or cet édit leur permettait les assemblées publiques, et bien d'autres privilèges. C'était l'unique remède des maux de l'état ; tous les malheurs épouvantables qui affligèrent le royaume pendant plus de trente années naquirent de l'infraction de cet édit ; et après toutes ces affreuses calamités, il fallut prendre le même remède, et avec une plus forte dose. Il fallut accorder l'édit de Nantes, qui était beaucoup plus avantageux à l'église réformée, que celui que le chancelier de l'Hospital lui avait fait obtenir. Mais j'avoue aussi que la religion romaine ne courait pas autant de risque quand on accorda l'édit de Nantes, que quand il fit faire l'édit de janvier (F). Les obstacles qu'il lui fallut vaincre ne cessèrent pas après qu'il l'eut scellé : il s'en présenta de nouveaux sur la vérification, et il fut bien nécessaire qu'il déployât la force de son génie, et la fermeté de son âme, afin de venir à bout des scrupules, et de la mauvaise humeur du parlement de Paris (G). Les harangues qu'il prononça pour inspirer un esprit de tolérance le firent fort suspect aux catholiques, et fort odieux à la cour de Rome (H) ; et parce qu'il dissuadait éternellement la guerre civile,

(d) Ces restrictions déplaisaient aux catholiques zélés. Voyez la remarque (E), vers la fin.

(e) Voyez la remarque (F), citation 33.

(c) Donné au mois de mai 1560.

on l'empêcha d'assister aux conseils de guerre (f). Il parut fort affligé , lorsqu'il vit qu'on se préparait de part et d'autre à prendre les armes après l'affaire de Vassi : il déclara nettement ses pensées là-dessus , et il fit une très-bonne réponse au connétable qui lui avait dit , *que ce n'était à gens de robe longue d'opiner sur le fait de la guerre. Bien que telles gens , lui répondit-il , ne sachent conduire les armes , si ne laissent-ils de connaître quand il en faut user* (g). Le cardinal Hippolyte d'Est , légat à latéré en France , reçut ordre de travailler à le faire sortir de la cour , mais il répondit au pape qu'il ne voyait aucune apparence de réussir dans cette affaire (h). Il la proposa néanmoins à la régente , qui s'en fâcha tout de bon. Si M. Varillas avait su cela , il n'aurait point fait la faute que l'on verra ci-dessous (i). Les conseils pacifiques de ce chancelier contribuèrent à sa disgrâce plus que toute autre chose : j'en ai donné de bonnes preuves (k). Il se retira volontairement , dès qu'il se fut aperçu que ses ennemis avaient irrité le roi contre lui , et il passa tout le reste de sa vie dans une maison de campagne (l) qu'il avait en Beauce. Il fit cette re-

traite au mois de juin 1568. On lui envoya demander les sceaux quelques jours après. Il les rendit *fort librement, disant qu'aussi bien il n'était plus propre pour les affaires du monde qu'il voyait trop corrompues* (m). Nous devons trouver plus étrange qu'il ait pu se maintenir sept ou huit années dans une cour si pervertie , que de voir qu'enfin il tomba dans la disgrâce. Il manquerait quelque chose à l'éclat de sa vertu , et à sa gloire , s'il eût exercé la charge de chancelier jusques à sa mort ; car sous un tel règne c'était une espèce de flétrissure , c'était une très-mauvaise marque que d'être jugé fort propre à ce grand emploi. Un honnête homme n'était pas ce qu'il fallait à ceux qui avaient alors la direction des affaires. Remarquons que M. de l'Hospital ne laissa pas de faire établir de très-bonnes lois (I) , et qu'il ne flatta ni les sujets ni le prince. Il eut un grand zèle pour maintenir et pour affermir la majesté et l'autorité royale , et il sut bien faire sentir aux parlemens , par la gravité de ses censures , le tort qu'ils avaient de désobéir à leur monarque (K) ; mais d'autre côté il faisait en sorte que le prince obéit à la justice et à la raison. Il s'opposait autant qu'il pouvait aux édits injustes , et s'il fallait néanmoins qu'il les scellât , il faisait savoir que c'était contre son gré (L). L'une des occasions où il fit autant paraître la présence de son esprit , fut lorsque l'on examina au conseil du roi les demandes

(f) Voyez la remarque (H) , citation (*).

(g) Pasquier, Lettres, tom. I, liv. IV, pag. 226. Voyez aussi Bapliste le Graiv, liv. I de l'Histoire d'Henri IV, pag. m. 129, 130, où il le loue autant qu'il blâme ceux qui l'exclurent du conseil de guerre.

(h) Voyez la citation (58) vers le milieu.

(i) Citation (60).

(k) Dans la remarque (II) vers la fin.

(l) Nommée Vignai , et non pas Vignan , comme Mézerai la nomme , page 186 du III^e tome de sa grande Histoire. Il n'a été rien moins qu'exact dans les noms propres.

(m) Brantôme , au Discours du connétable de Montmorenci , pag. 87 du II^e tome.

des ambassadeurs d'Angleterre touchant la restitution de Calais. Il répondit avec tant de force à leurs premières raisons, et à leurs répliques, qu'il demeura manifestement victorieux (n), et qu'il donna lieu au roi son maître de se flatter qu'en retenant cette place on ne contrevenait point au traité de paix de Cateau. Sa vigilance, quelque merveilleuse qu'elle fût, ne le put pas garantir des artifices d'un secrétaire malhonnête homme (M); et ce fut pour lui un grand sujet de chagrin. On a observé qu'il ressemblait de visage à Aristote (N). Quelques-uns lui attribuent la comparaison des singes; et apparemment il font en cela une chose qui est assez ordinaire, non-seulement à ceux qui babillent dans les conversations, mais aussi aux écrivains; je veux dire qu'ils donnent aux uns ce qui appartient aux autres (O). Il fit un beau testament qui a été imprimé, et il y marqua entre autres choses le penchant qu'il avait eu pour la paix (P), et son indifférence pour les cérémonies funèbres (o). Il mourut le 13 de mars 1573, âgé d'environ soixante-huit ans (Q). Il institua son héritière sa fille unique qu'il avait mariée à Robert Hurault, et il légua sa bibliothèque à Michel Hurault, le second de ses petits-fils, qui a été fort connu sous le nom de M. du Fay (R). J'aurais pu rapporter plusieurs autres choses; mais je les ai

(n) Voyez M. de Thou, lib. XLI, pag. 840, 841, ad ann. 1567; et M. Varillas, Histoire de Charles IX, liv. VI, pag. m. 39 et suivantes du II^e. tome. Voyez aussi la page 256 du I^{er}. tome.

(o) Voyez la rem. (H), citat. (68).

omisées, parce qu'on les peut trouver dans le Moréri, ou dans les Additions de M. Teissier aux Éloges de M. de Thou, ou dans les Éloges de Thevet, ou dans les Mémoires de Brantôme. Ce dernier, qui était un homme d'épée, a mieux réussi dans l'éloge de ce chancelier (p), que tous les hommes de plume que j'aie lus, quoique j'avoue que M. de Thou, et Scévole de Sainte-Marthe, l'ont très-bien loué. L'ode de Ronsard (q) destinée à l'éloge de ce chef de la justice a passé pour excellente; mais enfin, à certains égards, je ne trouve rien qui égale la description de Brantôme. Elle nous montre que M. de l'Hospital est un personnage que l'on peut opposer à tout ce que l'ancienne Grèce et l'ancienne Rome ont eu de grand et de généreux dans les personnes de robe. Je citerai dans mes remarques tant d'autres passages, que pour n'être pas trop long je m'abstiendrai d'alléguer ce que Brantôme a écrit. Je prie seulement mes lecteurs de considérer deux choses: la première est ce qu'il remarque sur la dispute que le chancelier soutint avec la dernière fermeté contre le cardinal de Lorraine, qui demandait que le concile de Trente fût reçu (r): l'autre concerne l'intrépidité que M. de l'Hospital fit paraître après le massacre de la

(p) Il est inséré dans celui du connétable de Montmorenci.

(q) C'est la X^e. du I^{er}. livre. Richelet, qui l'a commentée, dit que c'est un chef-d'œuvre de poésie. Voyez aussi Pasquier, au XXII^e. livre de ses Lettres, p. 758.

(r) Brantôme, Mémoires, tom. II, pag. m. 85. Voyez dans Varillas, Charles IX, liv. VI, p. m. 5 et suiv. un grand détail de cette dispute.

Saint-Barthélemi, lorsqu'il eut sujet de croire que les tueurs avaient reçu ordre d'exploiter dans sa maison (s). Je dirai encore ceci : Un fameux auteur (t) ayant défini la force de l'âme « une certaine trempe et disposition d'esprit toujours égale en soi, ferme, stable, héroïque, capable de tout voir, tout ouïr et tout faire, sans se troubler, se perdre, s'étonner, » ajoute que c'est à peu près comme l'a décrite Juvénal par six beaux vers de la X^e. satire (u). M. le chancelier de l'Hospital, continue-t-il (x), « qui était pourvu de cette force d'esprit autant qu'aucun autre de ceux qui l'ont précédé ou suivi, la décrivait encore plus brièvement, quoique en termes beaucoup plus hardis, desquels même il avait composé sa devise :

- * *Si fractus illabatur orbis,*
- * *Impavidum ferient ruinae* (y). «

Voyez la note (z). Oublierais-je les services qu'il rendit, même après sa mort? N'est-il pas juste d'observer que les maximes d'état sur lesquelles il se régla, furent très-utiles à la France, parce qu'il forma des

(s) Brantôme, Mémoires, tom. II, pag. 87. 88.

(t) Naudé, Coups d'État, chap. V, pag. m. 784.

(u) *Fortem posce animum, mortis terrore vacantem, etc.*

(x) Naudé, Coups d'État, pag. 785, 786.

(y) Ces paroles sont d'Horace, od. III, lib. III, et signifient, comme les a traduites le commentateur de Naudé, si le monde se bouleversait, ses ruines me frapperaient sans que j'en fusse épouvanté.

(z) La vigueur que la cour de France témoigna, en 1563, contre le pape, qui avait cité la reine de Navarre, etc., et qui fut obligé de casser son monitoire, fut l'ouvrage de M. de l'Hospital et du connétable de Montmorenci. Voyez M. de Thou, au liv. LXXXII, pag. m. 32 et 33.

élèves qui s'opposèrent en temps et lieu aux entreprises pernicieuses des ligueux, et les firent avorter (S)? J'ajouterai quelque chose à la remarque qui concerne M. du Fay, son petit-fils (aa) (T).

(aa) C'est la remarque (R).

(A) Il était d'Auvergne, et d'une famille médiocre : il s'éleva par degrés et peu à peu.] Son père était médecin, et servait en cette qualité le connétable Charles de Bourbon. Il ne l'abandonna jamais, le suivant en habit déguisé, participant à toutes ses infortunes, le secondant en tous ses desseins contre le roi, contre l'empereur et contre Rome, les cardinaux et le pape même (1). Lorsqu'il le suivit en sa retraite vers l'empereur Charles, il laissa « en France tous ses enfans, tant fils que filles, qui, étant en fort bas âge, ne pouvaient souffrir les hasards et ennuis d'un tel voyage. Notre Michel était à Toulouse, âgé de dix-huit ans; et encore qu'il n'y fût pour autre occasion que pour étudier, par soupçon il fut enlevé et enfermé aux prisons publiques jusques à ce qu'il y eût exprès mandement du roi de le relâcher, et lui permettre sa liberté, pour poursuivre ses études, puisqu'il n'avait été trouvé entaché d'aucune présomption qui l'eût pu rendre coupable (2). » Il fut voir son père au temps que le connétable, étant retourné en Italie, y trouva les cartes bien embrouillées (3), car François I^{er}. avait mis le siège devant Milan; (4) et parce que ce siège devait prendre long trait, ce médecin craignant que son fils ne fût, par une trop longue discontinuation, brèche merveilleuse à ses études, donna charge à quelques voi-

(1) Naudé, Coups d'État, chap. V, pag. m. 787.

(2) Thevet, Élog., tom. VII, pag. 368, édit. in-12. Il tire cela, comme il l'avoué, du Testament du chancelier de l'Hospital. Voyez-le dans la Bibliothèque choisie de Colomiés, pag. 53.

(3) Là même, pag. 364.

(4) Là même. Ce qu'il dit se trouve dans le Testament du chancelier. Voyez Colomiés, Bibliothèque choisie, pag. 53.

tuers de l'emmener, avec lesquels il sortit de Milan, déguisé en habit de muletier, et non sans grand danger de sa vie, passa la rivière d'Abdua et après alla à Padoue, où de toute ancienneté les études du droit fleurissaient. En cette université son père le laissa par l'espace de six ans, puis le rappela à Bologne et à Rome : là il fut honoré d'une place de juge, qu'on nomme les auditeurs de la Rote, de laquelle s'étant défait par l'avis de son père, pour les promesses que lui fit le cardinal de Grammont de l'avancer à plus grands états au pays, il fut frustré en même temps de l'espérance qu'il avait d'une part et d'autre : car l'état d'auditeur fut donné à un autre, et la mort qui surprit le cardinal de Grammont, le recula de l'espérance qui l'avait ramené en France. Étant ainsi entrepris, il se mit à suivre le palais, où il n'eut pas demeuré trois ans, qu'il prit à femme Marie Morin, fille du lieutenant criminel Morin, qui eut pour douaire un état de conseiller de parlement (5), lequel il exerça environ neuf ans, puis fut envoyé ambassadeur à Bologne pour le roi Henri, où le conseil universel de tous les évêques avait été établi et publié pour quelque réformation. Thevet ajoute qu'il fut ensuite chancelier de la duchesse de Berri, et puis chefet surintendant des finances du roi en sa chambre des comptes, et après la mort du roi Henri élu du privé conseil (6). Notez que son père, après la mort du connétable, suivit quelque temps la cour de l'empereur Charles-Quint (7), et puis s'étant attaché au service de la sœur de son premier maître, Renée de Bourbon, femme d'Antoine, duc de Lorraine, il y passa tout le reste de sa vie (8). On le fait fils d'un homme qui était né, avait toujours vécu et était mort juif dans la ville d'Avignon (9). M.

(5) Notez qu'on se trompe quant au temps dans le Dictionnaire de Moréri, où l'on assure qu'il fut conseiller au parlement de Paris, en 1524, et que sa charge de chancelier de la princesse Marguerite fut postérieure à toutes les autres, hormis celle de chancelier de France.

(6) Thévet, Éloges, tom. VII, pag. 371.

(7) Testament de l'Hospital, cité par Colomès, Bibliothèque choisie, pag. 55.

(8) Belcarus, lib. XXVIII, num. 57.

(9) Varillas, Histoire de l'Hérésie, liv. XXXI,

Varillas, dont j'emprunte ces paroles, dit ailleurs (10) que le père de Michel de l'Hospital était juif. Il est fort sujet à ces sortes de brouilleries. M. Teissier assure que M. de Mézerai rapporte que le père du chancelier était fils d'un médecin de la reine de Navarre, femme d'Antoine de Bourbon (11). Il cite (12) la page 1156 du II^e. tome de l'histoire de France de Mézerai. Je ne trouve rien concernant le chancelier de l'Hospital dans le II^e. tome de cet auteur ; je vois seulement à la page 22 du 3^e. tome, qu'il était fils du médecin de Renée de Bourbon, femme d'Antoine de Lorraine.

(B) On a cru que les Guises lui procurèrent cet emploi... , parce qu'ils se figurèrent que leur ayant de l'obligation.] Louis Régnier, sieur de la Planche, raconte qu'après la mort du chancelier Olivier, ils firent offrir sa charge à Morvilliers, conseiller au privé conseil, et évêque d'Orléans.... serviteur très-affectionné de leur maison, et qu'ils s'aiderent fort accortement de son refus. « Car estimé sans pouvoir mieux jouir de Michel de l'Hospital, nourri, avancé, et fait de leur main, ils firent Morvilliers au mot, et envoyèrent querir l'autre à Nice, où il estoit chancelier de la duchesse de Savoie. On fit donc entendre à madame de Savoie que, pour la gratifier, le roy prenoit son chancelier pour luy (13). » Mais d'autres historiens disent que la reine-mère fut le véritable auteur de ce choix, poussée à cela par la duchesse de Montpensier, qui se proposait de mettre un obstacle à l'ambition de MM. de Guise. Voyez l'article LONGVIC (14). M. de Thou (15) ajoute que lorsqu'ils acquiescèrent à ce choix l'affaire était déjà toute conclue, et que Catherine de Médicis fit savoir à M. de l'Hospital que ce n'était pas à leur recommandation,

pag. m. 170, édition de Hollande. Il a pris cela de Beaucaire, liv. XXVIII, num. 57.

(10) Histoire de François II, pag. m. 194.

(11) Teissier, Addit. aux Elog., tom. I, pag. 366, édit. de 1696.

(12) Là même, tom. II, pag. 413, édit. de 1683.

(13) La Planche, pag. m. 228. Histoire de François II.

(14) A la remarque (1), tom. IX.

(15) Thuanus, lib. XXIV, sub. fin.

mais à la sienne, que le roi l'avait honoré de cette charge, et qu'ainsi elle espérait de le voir plus attaché aux intérêts de son prince, et à ceux de la reine sa mère, qu'à ceux de cette famille dont l'ambition était détestée de tout le monde. Le même historien remarque qu'il fut plus aisé à la reine-mère de réussir, parce que M. de l'Hospital était fort bien dans l'esprit du cardinal de Lorraine. Notez que M. Teissier se trompe quand il dit, sous la citation du XXIV^e. , livre de M. de Thou, que *Catherine de Médicis obligea Henri II de faire Michel de l'Hospital chancelier de France* (16). Il fallait dire *François II*.

(C) *Il fut contraint de se servir de détours.*] Servons-nous encore du sieur de la Planche pour le commentaire de ce texte. « Quant au chancelier de l'Hospital, peu de gens se resjouissaient au commencement de le voir eslevé en cette dignité, ayant esté si familier du cardinal (17); en sorte que l'on tenoit qu'il n'oseroit luy contredire en rien, ayant eu tant de faveurs et avances de ceste part. Mais tout ainsi qu'il connoissoit le naturel de ceux de Guise, pour les avoir de longue main pratiquez : aussi eut-il ceste prudence de prevenir leurs aguets dextrement, si non comme il devoit, à tout le moins comme il pouvoit, selon la malice du temps, rabatant de leurs plus furieux coups avec une industrie singuliere. Car s'estant proposé si tost qu'il eut esté establi en sa charge, de cheminer droict en homme politique, et de ne favoriser ny aux uns ny aux autres, ains de servir au roy et à sa patrie, il luy faloit user de merveilleux stratagemes pour contenir les Lorrains en leurs bornes. Ce qu'il vouloit toutesfois executer en telle sorte, qu'ils ne se peussent appercevoir qu'il les vouloit en rien contredire ne leur desplaire, sachant bien que s'ils

» apprehendoient une fois ceste opinion de luy, il ne pourroit rien faire qui valust. Voilà comme avec grande dissimulation beaucoup de choses passoyent par ses mains, que l'on jugeoit tresperilleuses. Ce neantmoins il en donnoit entre deux vertes une meure, donnant espérance à ceux qui aimoient le public, que tout tourneroit finalement en bien, pourveu qu'on le laissast faire. Peu de gens entendoient son intention : mais le temps fit connoistre qu'il avoit embrassé le service de son roy, et le salut du peuple, tout autrement qu'on n'avoit cuidé. Et à vray dire, on ne sauroit assez suffisamment descrire la prudence dont il usoit. Car pour certain, encores que s'il eust pris un plus court chemin pour s'opposer virilement au mal, il seroit plus à louer, et Dieu, peut estre, eust beny sa constance : si est-ce qu'autant qu'on en peut juger, luy seul par ses moderez deportemens a esté l'instrument duquel Dieu s'est servi pour retenir plusieurs flots impetueux, où fusent submergez tous les François. Et néantmoins les apparences extérieures paroissoient au contraire. Bref, quand on luy remonstroit quelque playe prochaine, il avoit toujours ce mot à la bouche, patience, patience, tout ira bien (18). »

(D) *Il empêcha... l'introduction de l'inquisition, en consentant à un édit beaucoup plus sévère contre les protestans qu'il ne l'eût voulu.*] Voici la suite de la narration du sieur de la Planche (19). *Pour le faire court, quand il fut question d'expédier l'édit de l'inquisition d'Espagne, sachant que ceux du conseil privé et des parlemens l'avoient accordée, ce neantmoins il modera le tout par un édit exprés, et en rendit si vives raisons, que ceux de Guyse mesmes qui l'avoient pourchassée, furent de son avis, et le firent trouver bon à l'Espagnol, qui desiroit bien la France estre vengée et compassée à sa mode. Cecy advint au mois de may, en la ville de Romorantin. Aussi fut tons-*

(16) Teissier, *Addit. aux Éloges, tom. I, pag. m. 366.*

(17) M. de Thou, *lib. XIII, sub fin., pag. m. 278, observe que Michel de l'Hospital, président en la chambre des Comptes, l'an 1554, favorisa le dessein du cardinal de Lorraine de rendre sémestre le parlement*

(18) La Planche, *Histoire de François II, pag. 359, 360.*

(19) *Là même, pag. 361.*

jours depuis cest édit appelé l'édit de Romorantin. M. Varillas observe (20) qu'une conduite si modérée deplut aux calvinistes, et ne satisfit pas les catholiques. Les calvinistes se formalisèrent qu'on leur eût donné leurs parties et leurs ennemis irrconciliables pour juges (21), et les catholiques soupçonnèrent dès lors le chancelier d'être de la nouvelle religion..... Ils lui reprochèrent de n'aller plus à la messe que par manière d'acquit; et tournèrent en proverbe la messe du chancelier, pour exprimer celle où l'on n'allait que pour obéir au roi. La maison de Guise n'eut pas de meilleurs sentimens pour ce magistrat, et se repentit d'avoir contribué avec la duchesse de Savoye à l'avoir fait ce qu'il était. Elle s'imagina que cet habile politique cherchait à se tirer de sa dépendance, en formant à la cour un tiers party avec la reine-mère, qui tint les deux autres tellement en balance, que l'un ne pût supplanter l'autre. Cela me fait souvenir de ce passage de Brantôme (22): On le tenoit huguenot, quoy qu'il allast à la messe; mais on disoit à la cour, Dieu nous garde de la messe de M. de l'Hospital.

C'est le destin ordinaire de ceux qui cherchent un tempérament entre les prétentions de deux partis opposés: ils ne contentent ni l'un ni l'autre. Mais cet inconvénient est quelquefois un moindre mal que ne le serait de s'accommoder à la passion de l'un des partis; et il y a bien des conjonctures où le plus grand bien que l'on puisse faire est de séparer les désavantages afin que chacun y ait sa part. Notre chancelier eût tout gâté, s'il eût entrepris d'abord de contenter pleinement les ennemis de MM. de Guise. C'eût été s'aller briser contre un rocher. La prudence voulait qu'il n'attaquât que de biais cette faction; elle avait le vent en poupe, il ne fallait donc pas gouverner contre ce vent-là. Je crois que beaucoup de calvinistes, qui avaient plus de zèle que de con-

naissance du monde, condamnèrent toujours la conduite de ce chancelier. Ils voulaient qu'il se déclarât hautement et fortement le protecteur de leur cause; mais eût-il pu conserver son poste trois mois de suite s'il ne se fût pas ménagé? Il comprit habilement que la meilleure manière de s'opposer à la tempête était celle dont Plutarque fait mention en parlant du gouvernement des républicains. « Tout ainsi comme les » mathématiciens disent que le soleil » ne suit point totalement le cours » du firmament, ny aussi n'a pas son » mouvement du tout opposé ne » contraire, ains en biaisant un peu » et cheminant par une voye oblique, » fait une ligne torse, qui n'est point » trop violement roide, ains va » tournoyant tout doucement, et par » son obliquité est cause de la con- » servation de toutes choses, mainte- » nant le monde en tres-bonne tem- » perature. Aussi, en matiere de gou- » vernement d'une chose publique, » la trop roide severité de contreve- » nir à tout propos et en toutes cho- » ses à la volonté du peuple est trop » dure et trop rude: comme aussi la » facilité de se laisser tirer à l'erreur » de ceux qui faillent, pource qu'ils » voyent le peuple affectionné et en- » clin en celle part, est un precipice » fort glissant et tres-dangereux. » Mais la voye du milieu, de ceder » aucunefois au gré du peuple pour » le faire obeyr ailleurs, et de luy » octroyer une chose plaisante, pour » luy en demander une utile, est un » moyen salutaire pour bien regir et » gouverner les hommes, lesquels se » laissent à la fin conduire douce- » ment et utilement à executer beau- » coup de bonnes choses, quand on » ne les veut pas avoir en tout et » par tout de haute lucte, ny par » une violente et seigneuriale auto- » rité (23). » Notre chancelier n'igno- » rait pas que Cicéron observe que les » politiques doivent imiter ceux qui » naviguent. *An, cum videam navem* » *secundis ventis cursum tenentem* » *suam, si non ea eum petat portum,* » *quem ego aliquando probavi, sed* » *alium non minus tutum atque tran-* » *quillum, cum tempestate pugnem pe-*

(20) Varillas, Hist. de l'Hérésie, liv. XXII, pag. 170.

(21) Cet édit attribuait aux seuls évêques la connaissance du crime d'hérésie, et l'ôlait à tous les juges royaux.

(22) Brantôme, Éloge du connétable de Montmorency, au II^e. tome des Mémoires, p. 89.

(23) Plutarque, in Phocione, inît. Je me sors de la version d'Amvot.

viculosè potius, quàm illi salute præsertim propositâ obtemperem et paream? neque enim inconstantis putosententiam tanquam aliquod navigium, atque cursum ex Reipub. tempestate moderari (24). Quoiqu'il n'ait pas eu le bonheur de ce Lépidus, qui se maintint dans les bonnes grâces de Tibère, en gardant un juste milieu entre les basses flatteries et une trop grande raideur, il est digne des éloges que Tacite a exprimés de cette manière : *Hunc ego Lepidum, temporibus illis, gravem et sapientem virum fuisse comperio. Nam plerumque ab sævis adulationibus aliorum, in melius flexit : neque tamen temperamenti egebat, cum æquabili auctoritate et gratiâ apud Tiberium viguerit. Unde dubitare cogor, fato et sorte nascendi, ut cetera, ita principum inclinatio in hos, offensio in illos : au sit aliquid in nostris consiliis, liceatque inter abruptam contumaciam, et deforme obsequium, pergere iter ambitione ac periculis vacuum* (25).

(E) *Il y eut presque autant de voix pour ceux de la religion que contre eux, dans le conseil qui examina la requête qu'ils présentèrent au roi.*] Cette particularité me semble curieuse, et je m'imagine qu'on ne sera pas fâché d'en trouver ici les tenans et aboutissans. Je me sers d'un commentaire qu'un écrivain catholique me fournit (26). « Les huguenots ont » présenté requête au roy, afin qu'il » leur fust permis faire une eglise » séparée de la nostre. Le roy a ren- » voyé ceste requête au parlement » pour avec les seigneurs de son conseil y adviser. Là il a esté opiné » fort librement d'une part et d'autre. Les uns pour le party catho- » lic, les autres pour ceux de la religion. Le catholic a emporté le » dessus de trois voix, estant sa resolution qu'il falloit ou suivre l'eglise » romaine comme nos ancestres, ou » vuider le royaume avec permission » de vendre ses biens. Quand c'est » venu à la rellection des voix, le » murmure n'a pas esté petit ; par ce

» que les autres soustenoyent qu'en » matiere de telle importance, n'es- » toit pas la raison qu'à l'apetit de » trois voix toute la France entrast » en combustion. Comme estant ce » bannissement impossible à ex- » cuter, et au surplus que demeurans » dans la France, de les reduire à la » religion romaine contre leur con- » science, il y avoit en cecy tres- » grande absurdité qui valloit autant » qu'une impossibilité L'admiral et » quelques autres seigneurs ne s'en » peuvent taire. M. de Guise à l'op- » posite, bien que le temps semble » combattre contre son intention, » declara haut et clair que puis qu'il » avoit esté ainsi conclud, il falloit » passer par ceste determination, et » que son espée ne tiendrait jamais » au fourreau quand il seroit ques- » tion de faire sortir effect à cest ar- » resté. Les choses en cest estrif se » sont passées sans conclusion (27).... » Depuis, pour contenter les uns et » les autres par forme de neutralité, » l'on a fait publier un edict au mois » de juillet dernier (28).... Les frans » catholiques se plaignent de cest edict, » et dient que ceux de la religion » nouvelle ou pretendue reformée » ne pouvans estre recherchez en » leurs maisons, c'est en bon langage rendre le premier article de » l'edict illusoire, et neantmoins les » affranchir de la puissance du magistrat ? qui leur donnera puis apres » occasion de vouloir secouer tout à » fait le joug de leur teste (29). »

(F) *La religion romaine ne courrait pas autant de risque..... que quand il fit faire l'edit de janvier.*] Il ne tint qu'à peu de chose que ceux de la religion ne gagnassent le haut bout au commencement du règne de Charles IX; et s'ils l'eussent gagné, Dieu sait ce que serait devenue la religion qui avait été leur persécutrice sous les trois règnes précédens. Si le roi de Navarre, qui s'était déclaré hautement pour eux, avait eu la force de connaître le panneau que l'autre parti lui tendit, il serait demeuré ferme dans leur communion. Il n'en fallait pas davantage pour leur pro-

(24) Cicero, Orat. pro Plancio, c. XXXIX, pag. m. 619. Voyez aussi epist. IX, lib. I ad Familiar., pag. m. 56.

(25) Tacit., Annal., lib. IV, cap. XX.

(26) Pasquier, Lettres, liv. IV, pag. 196 du 1^{er} tome.

(27) Là même, pag. 197.

(28) C'est-à-dire, 1561.

(29) Pasquier, Lettres, liv. IV, tom. I, pag. 198.

curer la victoire ; car il possédait la lieutenant générale du royaume, et il n'eût pas été difficile alors de faire embrasser la profession de l'église réformée à Catherine de Médicis (30). Mais il se laissa tromper par des espérances chimériques, et il n'eut pas assez d'esprit pour reconnaître la grossièreté du piège : il prit l'île de Sardaigne, pays de bannissement, pays malheureux et disgracié (31) ; il la prit, dis-je, tant il connaissait la carte, pour l'une de ces îles fortunées dont les fables font mention. Trompé si grossièrement par ces artifices des Espagnols et du cardinal légat, il abandonna les réformés (32) ; et voilà à quoi il tint, à bien peu de chose par conséquent, qu'ils ne devinssent les maîtres. Je m'en vais citer un passage qui nous apprend le crédit qu'ils eurent en sa faveur dans les états d'Orléans, et la liberté dont ils jouirent sous sa protection. Ils s'assemblèrent publiquement dans la capitale même du royaume avant qu'il y eût des édits qui le leur permissent. Mais il faut noter que la régente Catherine de Médicis était d'accord sur cela avec le roi de Navarre (33).

« (34) Les huguenots..... avoient » toute leur confiance sur ce roy (35), » comme sur celui qu'ils avoient » porté sur les espauls, et entre les » mains duquel ils avoient fait tom- » ber le gouvernement de la France » par leurs brigues et menées en l'as- » semblée des trois estats. Et de fait » en en reconnaissance de ce, il avoit » permis par une connivence bien » grande que les presches fussent » faits à huis ouvert, non seulement » dans Paris, ains dans la cour mes- » me du roy à Saint Germain en » Laye. Aussi estoit-il fort malaisé » qu'il se maintinst en sa grandeur, » sinon par le moyen de ceux lesquels

» au reciproque avoyent à se souste- » nir par l'apuy et faveur de luy- » mesme. Toutesfois changeant de » propos il fut le premier outil par » lequel les catholics s'armerent en- » contre les autres. Mais par ce que » ce sont lettres closes à plusieurs, » et que peut estre n'avez entendu » comme ces pratiques se sont me- » nées, sçachez que le pape voyant » le remuement de mesnage qui se » faisoit entre nous, a envoyé M. le » cardinal de Ferrare, oncle de ma- » dame de Guise, legat en France, » avec tres-amples facultez (36)..... » Aussi avons nous par deçà le sei- » gneur de Charantonneau, fils du » sen chancelier Granvele. Cestuy » ambassadeur du roy Philippe est, » ainsi que l'on diet, gagné par » quelques grands princes des nos- » tres, ausquels ne plaisoit cette di- » versité de religions. Luy, suivant » la capitulation prise entr'eux, se » transporte trois ou quatre fois en » habillement desguisé par devers le » roy de Navarre : l'asseurant, de la » part de son maistre, que là où il » voudroit prendre la protection de » l'eglise romaine, il lui rendroit son » royaume de Navarre, ou bien l'e- » quivalent en assiette de pais souve- » rains, aussi riches et plantureux. » Ceste tresme commençant d'estre » tissue, le legat se met aussi de la » partie, luy promettant de la part » du saint siege le comté de Venisse, » et encores luy moyenner envers le » roy catholic le pais de Sardaigne » que le pape erigeroit en royaume » là et au cas qu'il ne luy vouldust » rendre le pais navarrois. On dit » qu'à toutes ces promesses M. le con- » nestable et mareschal de S. André » tenoyent la main pour les luy faire » gouster. Que cela soit veritable » comme l'Évangile, je ne suis pas si » osé de le vous mander. Mais tant y » a que le bruit commun estoit tel » (37). Bien vous puis-je dire qu'en » un instant on a veu et son visage » et sa volonté s'estre eschangée à » l'endroit des huguenots. Car il dé- » fendit aux ministres de plus pres- » cher au chasteau, comme ils s'es- » toient donnez loy et permission de

(30) Voyez la remarque (B) de l'article SOUVERAINE (Jean, etc.), tom. XIII.

(31) Voyez, tom. V, pag. 122, la remarque (G) de l'article CHATEL (Tannequi du) ; et Tacite, Annal., lib. II, cap. LXXXV.

(32) Voyez la remarque (L) de l'article HENRI IV, dans ce volume, pag. 63.

(33) Voyez Bèze, Histoire des églises, liv. IV, pag. 670 ; et Beaucaire, lib. XXIX, num. 34, pag. 966.

(34) Pasquier, Lettres, liv. IV, pag. 218 du I^{er} tome.

(35) C'est-à-dire, le roi de Navarre.

(36) Pasquier, Lettres, tom. I, pag. 219.

(37) Ce bruit commun était véritable ; les historiens les plus exacts en conviennent.

» ce faire cinq ou six mois auparavant. Mesmes en l'assemblée de S. Germain, où furent conclues les deux eglises, il s'y opposa tant qu'il peut : mais le prince de Condé, l'Admiral, et autres, qui lors ne tenoyent pas des derniers grades pres du roy, luy firent contre-carre, et l'emportèrent pour le regard de la publication de l'édit (38). » Le même auteur va nous apprendre la prospérité dont les réformés jouirent avant même l'édit de janvier, et pendant qu'Antoine, roi de Navarre, les favorisait. *Ce mesme jour, c'est-à-dire le 29 de septembre 1561, la royne de Navarre à la veue de tout le peuple a fait solemniser à l'usage de Geneve le mariage d'entre le jeune Rohan et la Brabançon, niece de madame d'Estampes, au bourg d'Argenteuil, par Beze. Là se sont trouvez messieurs les prince de Condé et l'Admiral. Cest acte ainsi fait presque aux portes de Paris et de Saint Germain en Laye où le roy sejournoit, n'ayant esté controulé, a grandement accreu le cœur des ministres. Et de fait au mois d'octobre ensuivant ils ont presché hors des murs de la ville de Paris joignant le monastere S. Antoine des Champs, assistez de huit à neuf mille personnes. A leur retour s'est excitée une sedition populaire, qui a esté aisement estanchée sous l'autorité du roy de Navarre. Ils ont depuis passé plus outre. Car la veille de la Toussaint fut faite une autre assemblée devant les yeux de tout le monde dans le logis de la comtesse de Senigan, qui fut remparée de la presence des prevosts des mareschaux et de leurs archers, pour empescher qu'il n'y eust emotion du peuple. Peu de jours apres, sans se remettre aux edicts du roy, et enfraingnans celuy de juillet, ils ont entrepris de faire deux presches alternatifs, l'un aux fauxbourgs de S. Marcel au lieu dict le Patriarche, l'autre hors la porte S. Antoine au lieu apellé Popincourt. Il seroit incroyable de dire quelle affluence de peuple se trouve à ces nouvelles devotions. A quoy Gabbaston, chevalier du guet, et ses archers, fait escorte. A Popincourt preschent l'Aulnay et l'Estant : au*

(38) C'est-à-dire, l'édit de janvier 1562.

Patriarche, Malo et Viret. Voyans les seigneurs catolics qu'il leur est de nécessité caller la voile à la tempeste, M. de Guise tout courroucé s'est retiré en sa maison de Nantueil, le cardinal de Lorraine en son archevesché de Reims, M. de Nemoux en Savoye, le connestable à Chanilly, etc. (39). Voyez dans d'autres lettres d'Étienne Pasquier (40) l'affluence de ces assemblées, et l'appui que leur prêtait le bras séculier. On peut aussi consulter les lettres d'Hubert Languet (41), où l'on trouve entre autres choses (42) que les assemblées qui se tenaient proche de Paris étaient quelquefois de quinze mille personnes (43), les femmes au milieu entourées d'hommes à pied, et ceux-ci entourés de cavaliers; et pendant la prédication le gouverneur de Paris faisait garder les avenues par des soldats qui battaient, ou emprisonnaient, ou réprimaient d'une autre manière tous ceux qui entreprenaient de troubler la dévotion de la compagnie.

Plusieurs personnes, qui ne jugent des choses que par l'événement, seront fort capables de dire que ceux de la religion auraient eu plus de prudence s'ils avaient affecté moins de hauteur en ce temps-là; car cette ostentation de leur multitude passait pour une bravade qui aigrissait leurs ennemis, et qui les portait à recourir aux remèdes les plus pressans. Nous voyons, par une lettre du cardinal légat, qu'il espérait une heureuse suite de ces démarches hautaines. Sa lettre est datée de Saint-Germain, le 27 de février 1562 : en voici un morceau. « Il est arrivé naguère un con- » traste entre ceux des deux religions, » dont il est demeuré quelques-uns » de morts sur la place; et le danger » néanmoins s'est trouvé plus grand » que le dommage. Les catholiques

(39) Pasquier, Lettre, liv. IV, tom. I, pag. 200, 201.

(40) Là même, pag. 202, 205 et suiv.

(41) Lib. II, pag. 145, 150, 155, edit. Hal., 1698.

(42) Ibidem, pag. 155.

(43) Dans une lettre écrite le 23 de janvier 1562 (l'édit était déjà donné, mais non pas vérifié), il assure qu'il se faisait dans Paris des assemblées de trente à quarante mille personnes, et qu'il fallait que deux ou trois ministres prêchassent au même lieu, en même temps. Ibidem; pag. 196.

» sont à l'instant accourus ici, pour
 » s'y plaindre des insolences des hu-
 » guenots. Ils ont remontré que pour
 » leur particulier, suivant l'ordre
 » exprès de sa majesté, ils avaient
 » posé les armes; mais que leurs en-
 » nemisavaient fait tout le contraire.
 » Voilà pourquoi ils requéraient in-
 » stamment, qu'il leur fût permis de
 » les reprendre, pour se garantir de
 » leurs embûches, qui leur faisaient
 » appréhender à bon droit que, ras-
 » surés par ces troupes avantageuses
 » de gens de guerre, ils ne fissent à
 » l'avenir quelque violence, et à leurs
 » biens, et à leurs personnes. Mais
 » eux-mêmes, de leur côté, n'ont pas
 » manqué de se venir excuser, ni
 » d'alléguer pour raisons, *que les*
 » *défiances où les mettaient tous les*
 » *jours les catholiques, à cause de*
 » *leur grand nombre, étaient cause*
 » *qu'ils ne désarmaient point.* La ré-
 » ponse de la reine et du roi de Na-
 » varre a été grandement favorable à
 » ceux de notre parti; car ils les ont
 » invités à prendre courage, et leur
 » ont même promis, *qu'ils auraient*
 » *grand soin de pourvoir ensemble à*
 » *leur sûreté particulière, et au com-*
 » *mun repos de leur ville.* Tellement
 » qu'après des paroles si obligeantes,
 » sorties de la bouche de leurs majes-
 » tés, par où elles leur avaient té-
 » moigné plus de tendresse qu'ils ne
 » s'étaient imaginé jusqu'alors, ils
 » s'en retournèrent contents au possi-
 » ble. Comme au contraire, les hu-
 » guenots se virent bien étonnés,
 » quand on leur dit en termes fort
 » rudes, *que s'ils ne voulaient être*
 » *plus retenus, et s'abstenir de sem-*
 » *blables violences, on leur appren-*
 » *drail à vivre.* Le roi de Navarre
 » passa bien encore plus avant; car
 » en leur présence même il dit à la
 » reine: *que sa majesté n'avait qu'à*
 » *commander, et que, quand il lui*
 » *plairait, il trouverait bien moyen*
 » *d'arrêter le cours de leur insolence.*
 » J'ajoute à ceci cette particularité,
 » qui n'est pas des moindres, que
 » non-seulement leurs majestés, mais
 » tous les autres en général, se trou-
 » vent fort scandalisés de ce que
 » Bèze ne marche point autrement
 » dans Paris, qu'accompagné de
 » M. Dandelot et d'un grand nom-
 » bre de cavaliers qui les suivent

» Avec tout cela néanmoins, bien
 » que les désordres et les scandales
 » soient presque toujours nuisibles;
 » si est-ce qu'on ne laisse pas quel-
 » quefois d'en recueillir du fruit, en
 » ce qu'irritant la patience des grands,
 » ils les portent assez souvent à des en-
 » treprises généreuses. Ce qui me fait
 » croire qu'on doit d'autant moins se
 » fâcher de ceci, qu'il est vraisemblable,
 » qu'en l'état où sont maintenant
 » les esprits des plus puissans, tels
 » désordres viendront tout à coup
 » fondre sur les têtes de ceux qui les
 » causent (44). » Disons néanmoins à
 » ces critiques, qu'il était fort naturel
 » que ceux qui avaient gémi près de
 » quarante ans sous une si dure et si
 » cruelle oppression, se prévalussent
 » de la liberté tout à leur aise, et se
 » répandissent comme des eaux à l'ou-
 » verture des écluses. Il y avait même
 » des raisons de prudence qui leur
 » pouvaient inspirer cette conduite. Ils
 » pouvaient s'imaginer raisonnable-
 » ment qu'on se croirait obligé à ménager
 » un parti dont la puissance serait
 » connue comme capable de le faire
 » craindre. Enfin, je dis que ni les mi-
 » nistres ni les particuliers ne pouvaient
 » pas empêcher que Dandelot et d'au-
 » tres braves de qualité ne mêlassent à
 » leur zèle de religion les airs de sol-
 » dats et les manières cavalières que le
 » courage et l'habitude font prendre.
 » Quoi qu'il en soit, l'autre église l'é-
 » chappa belle; car si nonobstant la
 » désertion du roi de Navarre, les pro-
 » testans soutinrent très-bien la pre-
 » mière guerre, que n'eussent-ils pas
 » fait sous la protection du lieutenant
 » général du royaume, laquelle sans
 » doute eût entraîné celle de la reine-
 » mère? Languet nous apprend la bon-
 » ne opinion qu'on pouvait avoir de
 » leurs forces. *Re patefactâ plerique*
 » *nostrorum venerunt armati ad concio-*
 » *nem, et jam idem quotidie faciunt,*
 » *et inter reliquos studiosi magno nu-*
 » *mero. Iis præbent se duces Dandelotus*
 » *frater amiralii, princeps de Rohan,*
 » *et frater nothus reginæ Scotiæ, ac*
 » *alii illustribus familiis nati, quod*
 » *meo judicio, non faciunt sine consensu*
 » *reginæ: aliter enim graviter pecca-*

(44) Négociations, ou lettres d'affaires écrites au pape Pie IV, et au cardinal Borromée, par Hippolyte d'Est, cardinal de Ferrare, légat en France, pag. 93, 94.

vent in leges regni. Monmorantio urbis præfecto mandatum est, ut huc inducat, præsidii causâ, duas alas equitum, et certum numerum peditum, quibus præerit Dandelotus. Interea autem dum isti milites præsidii expectantur, nobilitas et studiosi funguntur eorum officio, et tota urbs armis perstrepat. Pontificii desperant ferè de reliquis urbibus Gallie, sed existimant summam rerum in hoc consistere, ut hanc sibi addictam retineant. Verùm ita crescunt hic studia factionum, ut verear, ne eam omnium primam amittant. Quamvis enim à partibus eorum sint plures cardinales, episcopi, abbates, præsidés, assessores, et alii, qui opibus et auctoritate valeant: nostri tamen viribus et ferocia videntur esse potiores, et si ad vini deveniantur, totius ipsorum sapientiæ nullus erit usus. Mihi venit in mentem factum dictum Ludovici XII regis Gallie, cui suscepturo bellum adversus Venetos cum quidam dicerent fore periculosum illud bellum, propter eximiam Venetorum sapientiam: Ego, inquit, multitudine stultorum ipsorum sapientiam obruam..... Hæc hic celebrârunt jubilæum, ex mandato legati pontificii: nostri verò convenerunt (ut existimo) ad quadraginta millia, et præcipuas plateas urbis armatis compleverunt. Tres concionatores tantæ multitudini vix sufficiebant (45).

(G) Il fut nécessaire qu'il déployât la force de son génie.... afin de venir à bout des scrupules et de la mauvaise humeur du parlement de Paris.] Ce parlement refusa de vérifier l'édit de janvier, et députa au roi un président et un conseiller pour faire ses remontrances. Ces deux députés « ayant » deduit particulièrement devant le » roy tout ce qui induisoit le parlement à ne recevoir cest edict, M. le » chancelier, pour la dignité de son » estat et bas aage de nostre roy, a » pris la parole, leur disant: qu'il » ne doubtoit point que toutes les » raisons par eux représentées ne » fussent de grande efficace; mais » qu'il les prioit de penser qu'elles » n'avoient esté oubliées en ce grand

» consistoire de Saint-Germain: que » la question qui se presentoit estoit » du nombre de celles en laquelle y » avoit à penser de quelque facon » qu'on voulust tourner son esprit: » et à vray dire, qu'en la resolution » d'icelle y avoit lieu pour excuser le » magistrat de sa faute soustenant ou » l'un ou l'autre party. Accordoit que » le fondement d'une republicue estoit » de n'y avoir qu'une religion: mais » quand les choses estoient arrivées » à tel desbords, comme on les voyoit » lors par la France, qui n'admettoit cest edict, il falloit de deux » choses l'une: ou faire passer tons » les adherans de la nouvelle religion par le fil de l'espée, ou les » exterminer tout à fait, avec permission de se desfaire de leurs » bicus. Le premier poinct ne pouvoit estre executé pour estre ce party trop fort tant en chefs, qu'en partisans: et ores qu'il le peust estre, de souiller la jeunesse du roy dedans le sang de tant de ses sujets, par adventure que devenu grand et en aage de cognoissance il les redemanderait à ses gouverneurs. Et au regard du second il estoit aussi peu faisable: et quand bien il succederoit selon nostre intention, c'estoit bastir par ce conseil autant d'ennemis desesperez que de bannis. Et quant à l'edict de juillet, ores qu'il eust quelque beau pre- » texte, c'estoit induire les gens à un » athéisme, en leur permettant de » ne fréquenter les eglises catholiques, et neantmoins leur tollissant l'exercice de leur religion. Parquoy pour obvier à tous ces defaux il avoit esté trouvé bon d'establir en France deux eglises, justes à ce que Dieu nous eust reunis en mesmes volentez; et qu'ainsi avoit esté autrefois practiqué par Galere Maximian et Constance empereurs, pour composer les divisions qui estoient entre les chrétiens et les ethniques, leur remontrant et priant de caller la voile à la nécessité presente; brief de tolerer ce scandale pour éviter un plus grand: et que si en cecy on failloit, c'estoit à l'imitation des nations circonvoisines, lesquelles en pareille nécessité avoyent esté contraintes de faire le semblable.

(45) Hub. Languetus, epist. LXX, lib. II, pag. 207, 208: elle est datée de Paris, au mois de mars 1562. Voyez aussi la lettre LXXVII du même livre.

» Ceste response rapportée au parlement, et les chambres derechef assemblées, on ne change toutes-fois d'avis (46). » Cette résistance du parlement troubla la cour, et l'on y examina de nouveau, avec quelques députés de Paris, ce que l'on ferait (47). La pluralité des voix emporta que l'édit serait maintenu, *Et a esté commis le prince de la Rochesur-Yon pour le faire publier au parlement, avec commandement exprès que là où l'on seroit refusant ou delayant de ce faire, il le seroit publier sans forme judiciaire, assisté seulement de quelques particuliers conseillers tels qu'il pourroit choisir. Ceste commission estoit violente : mais luy sage prince l'a executée fort doucement, remontrant que l'intention du roy estoit fondée sur la nécessité du temps; que la cour de parlement pouvoit bien cognoistre ce qui se passoit devant ses yeux en une ville de Paris, mais n'estoit informée des plaintes qui venoyent de toutes pars du royaume journallement aux oreilles du roy et de son conseil, la priant d'adviser sommairement et sans aucun long discours du ouy ou du nenny qu'elle avoit à respondre. Sur cela il a esté par commun accord advisé que tous ceux qui avoyent assisté au conseil de Saint Germain auroyent voix deliberative en ce fait et comme les autres : tellement qu'en fin il a esté ordonné que l'édit passeroit. Vray qu'en l'exécution ils ont bien monstré que c'estoit par un contentement forcé. Par ce que le vendredy, vingt sixiesme de mars, jour extraordinaire de plaidoyerie, il a esté émoloué avec toutes les demonstrations de contraintes. D'autant qu'avec l'édit ont esté aussi publiées toutes les jussions du roy. Ce que l'on n'a pas appris de faire en telles publications. D'avantage le procureur general n'a rien requis publiquement, ains déclaré qu'il avait baillé ses conclusions par escrit. Au moyen dequoy il a esté ordonné par la cour que sur le reply des lettres il seroit mis qu'elles avoyent esté leuës, publiées et enregistrees, ouy le procureur general du roy, sans approbation*

(46) Pasquier, Lettres, liv. IV, tom. I, pag. 212 et suiv.

(47) *Ibidem*, pag. 214.

toutesfois de la nouvelle religion, le tout par maniere de provision, et jusques à ce que par le roy en eust esté autrement ordonné. Ainsi s'est passé cest edict dans Paris (48). Ceci a quelque connexité avec l'histoire de M. de l'Hospital, et contient des circonstances particulières, et que l'on ne trouve point avec ces détails dans l'histoire générale, qu'on aura quelque sujet de me savoir gré de les avoir rapportées.

(II) *Ses harangues.... le rendirent suspect aux catholiques, et fort odieux à la cour de Rome.*] Nous avons vu ci-dessus (49) dans un passage de Varrillas, ce que l'on disoit en France par raillerie de la messe du chancelier. Beaucaire de Péguillon, en parlant de l'assemblée de Saint-Germain (50), et en rapportant le sommaire de la harangue que le chancelier de l'Hospital y prononça, observe que ce premier magistrat servoit d'exemple aux juges qui favorisoient les sectaires, et n'aimoit que les calvinistes. *Deindè regios ministros qui juri dicundo præsumt et regia edicta non satis accuratè exequuti sunt, excusati inter quos ille meritò accusatus est, qui illis exemplo erut, et nullos, nisi calvinianos in oculis habebat : quique præclarè hâc oratione, et multis aliis perversis machinis ad couclendum satis celebratum postea suum januarii sequentis edictum viam præparavit* (51). Cet historien a l'audace de qualifier athée ce grand homme : voici ce qu'il dit, quand il remarque que le cardinal de Lorraine lui procura la dignité de chancelier : *Interim Olivario cancellario vitâ functo cardinalis Lotharingus præter domesticorum suorum omnium ac familiarium sententiam, ut Michaël Hospitalis homo quidem doctus, sed nullius religionis, aut ut verè dicam æthere, in ejus locum surrogaretur, effecit* (52). On a dit ailleurs (53) quelque chose touchant cette accusation. Odoric Raynaldus a renouvelé ce cruel reproche, et

(48) *Ibidem*.

(49) Dans la remarque (D), citation (20).

(50) Tenue en 1561.

(51) Belcar., lib. XXIX, num. 30, p. 664.

(52) *Id.*, lib. XXVIII, num. 57, pag. 637.

(53) Voyez les Pensées diverses sur les Comètes, pag. 539, et la Critique générale du Calvinisme de Maimbourg, lettre XVI, num. 2 de la troisième édition.

s'est servi des mêmes termes que Beaucaire. C'est dans l'endroit où il parle d'une certaine entreprise du président du Ferrier, de laquelle j'ai fait mention ci-dessus (54). M. Cousin s'est fâché comme il fallait de cette injustice et de cet emportement de Raynaldus, et a rapporté un beau passage de la lettre que le chancelier de l'Hospital écrivit à Pie IV, le 29 de septembre 1562 (55). Fra Paolo (56) nous apprend que ce pape trouvait *hérétique en plusieurs chefs* la harangue que ce chancelier avait faite au colloque de Poissi. Il ajoute que le même pape *menaçait même de le faire citer à l'inquisition*, et que *la cour de Rome, où il s'étoit répandu des copies de ce discours, parlait très-mal de ce personnage, et conjecturait que tous les ministres du royaume avoient les mêmes sentimens pour elle : et l'ambassadeur de France avait fort à faire à se défendre*. Notez que Pie IV, ayant résolu de donner au roi de France cent mille écus en pur don, et de lui en prêter autant, voulut stipuler entre autres choses que *le chancelier, l'évêque de Valence et quelques autres qu'il nommerait, fussent emprisonnés* (57). Rapportons ici un passage de la lettre que le cardinal légat, Hippolyte d'Est, écrivit au pape, le 14 de juin 1562. Elle est datée du bois de Vincennes. « Ce n'est pas, entre autres » difficultés, une des moindres d'éloigner de la cour le chancelier et » quantité d'autres personnes qualifiées, comme votre sainteté le désire. Car elle met en ce nombre, » et les hérétiques, et ceux qui sont » suspects d'hérésie. Mais s'il fallait » chasser de la cour tous ces derniers, » elle serait déserte sans doute, ces » nouvelles opinions ayant déjà fait » une telle impression dans les esprits des courtisans, qu'il s'en » trouve peu qui n'en aient du moins » une légère teinture..... Mais pour » revenir aux plus remuans de la

» cour, votre sainteté n'ignore pas, » combien il a été malaisé d'en éloigner ceux de Châtillon..... Mais » quant à la retraite qu'on désire que » le chancelier fasse (*), c'est tout » une autre chose : car outre qu'il est » dans une dignité qui ne lui permet » pas de s'éloigner de la cour que » pour des causes très-importantes, » on ne peut encore, ni le priver de » sa charge que par l'ordre exprès » du roi, ou pour quelque grande » faute, s'il l'a commise ; ni dire non » plus avec raison qu'il ait mérité » la mort, si l'on ne le montre par » des preuves indubitables. Or est-il » que de penser mettre celui-ci en » action pour lui faire son procès, » c'est une chose qui ne se peut sans y » employer beaucoup de temps. Avec » cela, cette action qu'on tenterait » contre lui serait sans doute fort mal » fondée, puisqu'on le voit ordinairement aller à la messe, se confesser et communier, si bien qu'on » ne le saurait convaincre apparemment de n'être pas catholique (58). » La lettre qu'il écrivit le lendemain au cardinal Borromée témoigne que Catherine de Médicis ne prit point en bonne part la proposition d'éloigner certaines personnes, et qu'elle se fâcha encore plus qu'auparavant lorsqu'il lui nomma particulièrement le chancelier, suivant l'ordre exprès qu'il en avoit de Pie IV (59). D'où paraît que M. Varillas s'est fort trompé, lorsqu'il a dit que les triumvirs obligèrent M. de l'Hospital à se retirer, et que la reine leur en fit un sacrifice (60). Il veut que cette prétendue retraite ait précédé la déclaration du 7 d'avril 1562, et qu'elle ait duré pendant toute la première guerre (61). Cela est démenti, tant par le si-

(*) Il s'accommodait dans le conseil aux intentions de la reine, qui l'avait instruit secrètement ; mais pour ce qu'il concluait à la paix, contre les sentimens du duc de Guise et du connétable, il fut maltraité de tous les deux, et sous prétexte qu'il était homme de robe, il se vit exclus des conseils de guerre, où la reine trouva depuis à redire un de ses principaux ministres. Davila, *Hist.*, liv. II.

(58) Négociations ou lettres d'affaires écrites par le cardinal de Ferrare, légat en France, pag. 224, 225.

(59) *Là même*, pag. 240, 241.

(60) Varillas, Histoire de Charles IX, tom. I, pag. m. 151.

(61) *Là même*, pag. 353.

(54) Dans la remarque (C) de l'article FERRIER (Arnauld), tom. VI, pag. 456.

(55) Voyez le Journal des Savans, du 28 de février 1689, pag. 118, 119, édition de Hollande.

(56) Histoire du concile de Trete, liv. V, pag. 438 de la version d'Amelot.

(57) *Là même*, liv. VI, pag. 487, à l'ann. 1562.

lence des autres historiens, que par les lettres du légat, datées du 15 de juiu et du 8 de juillet 1562 (62).

On n'avait pas tort de croire que M. de l'Hospital approuvait au fond de l'âme la doctrine des réformés. Catherine de Médicis ne mentait point dans tout le discours que M. de Mézerai rapporte. « Elle appliqua toutes » ses machines pour saper le crédit » qu'il avait acquis dans l'esprit du » jeune roi, auquel elle faisait dire » par ses assidés, qu'assurément il » était fauteur des hérétiques; que » sa femme, sa fille, son gendre et » toute sa famille étant de cette religion, il n'y avait point de doute » qu'il n'en fût aussi dans son âme, » et qu'il n'y avait que la crainte de perdre sa charge qui l'empêchait » de professer publiquement le calvinisme. Partant, comme les ennemis couverts sont bien plus dangereux que les découverts, il fallait » bien plus se donner de garde de lui » que de l'amiral; et que S. M. ne » devait plus souffrir qu'il empoisonnât tout son conseil par ces belles » maximes de paix, sous lesquelles » comme sous la peau d'un serpent bigarrée des couleurs les plus agréables à la vue, était caché un » venin très-pernicieux, et qui en flattant causait la mort (63). » Elle n'avait pas raison de dire que M. de l'Hospital fût un ennemi dangereux; car s'il favorisait les protestans, ce n'était point par des ruses déloyales, mais par les maximes les plus conformes au bien de l'état et au service du roi. *L'intégrité de ses mœurs, son expérience et sa sagesse pour la conduite des affaires furent reconnues de tout le monde: comme aussi son affection incorruptible au bien de l'état, à la conservation des lois et au soulagement des peuples, et sa générosité toujours constante à résister aux injustices des puissances, hautement louées des gens de bien* (64). Quant au reste, Catherine de Médicis disait une vérité lorsqu'elle assurait que la famille du chancelier était de la religion (65). Or c'est une bonne

preuve qu'il désapprouvait les dogmes de la communion de Rome. On l'a peint une chandelle allumée derrière lui dans les portraits de Théodore de Bèze, pour signifier, dit M. de Sponde (66), qu'il avait porté le flambeau afin d'éclairer les autres, et non pas afin de s'éclairer lui-même. Le discours qui accompagne ce portrait nous apprend que deux raisons le portèrent à s'abstenir de la profession publique de la vérité. Il craignit de se priver des moyens de servir la cause, et il espéra que le temps viendrait où il ne serait plus obligé de dissimuler. Il attendit vainement cette conjoncture, et puis ayant voulu se déclarer, il ne put exécuter sa résolution. Il se sacrifia pour les autres. Le latin de Théodore de Bèze exprime très-bien ceci. *Huic.... ad justum laudis cumulum id videtur defuisse, quòd partim ne sibi ad pios juvandos aditum præstueret si veram religionem apertè profiteretur, partim vanà quòdam expectatione delusus, eo luto ex quo erutos omnes optabat, penitus extricare sese quum diu neglexisset, postea volens id præstare non potuit. Sed equis illius memoriam non celebravit, qui, ut aliis consuleret, seipsum tandiù penè neglexit* (67)? Son testament est une preuve que son cœur n'était point papiste: il n'y fait aucune mention, ni de messe, ni de purgatoire, ni de prêtre, ni de rien de semblable; et il y observe que *les chrétiens n'ont pas en grande estime les funérailles et la sépulture* (68). M. de Sponde prétend que c'est le langage d'un profane (69); et M. Maimbourg, que ces termes sont peu dignes d'un chrétien (70). Gênebrard s'était déjà mis en colère contre ces termes dans l'oraison funèbre de Pierre Danès. Notez qu'on a dit que M. de l'Hospital avait trempé dans l'entreprisè d'Amboise. Considérez bien ces paroles du sieur d'Aubigné: *Le chancelier Olivier, mort de ce temps en la façon que nous avons dit, l'Os-*

(66) *Ad ann. 1561, num. 18, pag. 609.*

(67) Beza, in Iconibus, folio V. iij.

(68) *Voyez la Bibliothèque choisie de Colomiès, pag. 70.*

(69) Spondan., *ad ann. 1573, num. 15, pag. 745.*

(70) Maimbourg, *Histoire du Calvinisme, pag. 105. Voyez ce qui lui fut répondu dans la Critique générale de son livre, lettre XVI, num. 3.*

(62) *Voyez les Négociations du cardinal de Ferrare, pag. 308.*

(63) Mézerai, *Hist. de France, t. III, p. 185.*

(64) *Là même, pag. 256.*

(65) *Voyez de Sponde, ad ann. 1573, num. 15, pag. m. 745.*

pital, homme de grand' estime, lui succéda, quoiqu'il eust esté des conjurés pour le faict d'Amboise. Ce que je maintien contre tout ce qui en a esté escrit, pource que l'original de l'entreprise fut consigné entre les mains de mon père, où estoit son seing tout du long entre celui d'Andelot, et d'un Spifame : chose que j'ai fait voir à plusieurs personnes de marque (71). M. de Mézerai réfute cela par une raison bien faible : c'est, dit-il (72), que l'Hospital était parti de France dès le mois de novembre. Mais ne sait-il pas combien de voyages la Renaudie fit faire? Était-il si malaisé de dépêcher l'un des complices à M. de l'Hospital en Piémont? Quoi qu'il en soit, je m'imagine que s'il signa ce complot, on ne lui en fit voir que le beau côté, et qu'il ne s'attendit jamais que l'exécution s'en dût faire de la façon qu'on la concerta.

Le père Garasse, transporté d'un désir aveugle de censurer les protestans, les a accusés de calomnie en ce qu'ils ont tâché de persuader à toute la France, que le chancelier de l'Hospital était de leur créance. Il les compare aux Novatians, qui publièrent par écrits mensongers que saint Cyprien était mort en la communion de leur doctrine, et il dit que c'a été de toute antiquité une malice ingénieuse des méchans (73). Il ne fait que découvrir son ignorance.

Je ne saurais m'empêcher de mettre ici deux observations que je trouve dans un écrit anonyme qui est excellent. Elles nous apprennent les causes de la disgrâce de ce chancelier. « Je n'estime point, dit cet auteur inconnu (74), qu'un grand ministre et employé aux grandes affaires du prince se doive taire, quoi qu'il en puisse arriver, autrement il serait aussi bien cause par son silence, de la ruine de son maître ou de ses affaires, que les autres par leur entreprise et con-

» juration. Et C'est pourquoi je ne
 » puis être de l'avis de ceux qui es-
 » timent que M. le chancelier de
 » l'Hospital se fût bien passé d'insister
 » si fort contre la résolution qui avait
 » été prise **** contre le prudent
 » avis de feu M. le connétable, de
 » faire partir le roi *** au commen-
 » cement des seconds troubles : car
 » puisque cesage et prudent ministre
 » jugeait, et jugeait très-bien, comme
 » l'événement l'a montré, que ce
 » subit partement pratiqué *****
 » empêcherait indubitablement la
 » réconciliation, et porterait les affai-
 » res aux extrémités: il est sans doute
 » que s'il eût caché son sentiment,
 » et s'il n'eût insisté comme il fit, il
 » eût commis une lâcheté indigne
 » d'un homme que la vertu seule
 » avait élevé à une telle dignité. Car
 » encore que depuis il n'ait plus bat-
 » tu que d'une aile, et que ses enne-
 » mis, c'est-à-dire, les ennemis de sa
 » vertu, intégrité et sincérité, aient
 » commencé dès lors à conspirer son
 » éloignement, si est-ce que pour
 » cela il n'a dû manquer à son de-
 » voir, puisque le but de ceux qui
 » ont l'honneur d'être employés en
 » telles charges, ne doit point être
 » de s'y maintenir au préjudice de
 » leur honneur et de leur conscience,
 » mais de bien et fidèlement servir ;
 » outre que les affaires prenant le
 » train que l'on a vu depuis, un
 » grand homme de bien et de cou-
 » rage, comme ce digne chancelier,
 » devait être fort content d'en sor-
 » tir (75)..... Un bon ministre et
 » vraiment vertueux.... ne sera ja-
 » mais d'un avis contraire à son sen-
 » timent, et lui étant commandé de
 » parler et dire son avis, il s'en ac-
 » quittera fidèlement et courageuse-
 » ment. C'est ce que fit ce même
 » chancelier lorsqu'il fut question de
 » délibérer sur les bulles, portant
 » permission de vendre pour cent
 » cinquante mille livres du revenu
 » des biens ecclésiastiques, pour l'ex-
 » tirpation des hérétiques : car cette
 » clause étant contraire aux édits de
 » pacification, l'entretenement des-
 » quels M. le chancelier de l'Hospital
 » jugeait nécessaire pour le bien du
 » royaume, outre qu'ayant été ac-
 » cordés solennellement, il estimait

(75) Là même, pag. 97 et suiv.

(71) D'Aubigné, Histoire universelle, tom. I, liv. II, chap. XVIII, pag. m. 129.

(72) Mézerai, Histoire de France, tom. III, ag. 22.

(73) Voyez la Doctrine curieuse de Garasse, ag. 918, 919.

(74) Fragment de l'Examen du Prince de Machiavel, pag. 95 et suiv., édit. de 1622, in-12.

» qu'on n'y pouvait contrevenir, et
 » que cela était un des effets de la
 » ligue qui se brassait dès lors, il fit
 » l'ouverture de l'avis qui fut suivi,
 » d'obtenir des nouvelles bulles, pu-
 » res et simples, et sans cette clause,
 » qui fut la dernière pierre d'achop-
 » pement, et le sujet que l'on prit
 » de rendre ce grand personnage sus-
 » pect d'hérésie, et de lui ôter les
 » sceaux, pour les remettre entre
 » les mains d'un homme que l'on
 » croyait plus propre pour le temps,
 » et aussitôt après tout se disposa à
 » la guerre. »

(1) *Il ne laissa pas de faire établir de très-bonnes lois.*] Étienne Pasquier m'a fourni cette réflexion. Je rapporte ses paroles (76) : « Nous avons » vu de nostre temps un jeune roy » Charles IX en cette France, auquel » et l'infirmité de son bas aage du » commencement, et par succession » de temps, la violence extraordinaire » de son naturel, ne donnoit aucun » loisir de faire des loix; toutesfois ja- » mais roy qui le devança ne fit tant » de beaux edicts que luy : tesmoin » celuy de l'an 1560 aux estats tenus » dedans la ville d'Orleans; l'autre » qu'il fit à Roussillon, l'an 1563; » et le dernier à Moulins, l'an 1566. » Contenant ces trois edicts une in- » finité d'articles en matiere de poli- » ce, et beaux reglemens qui passent » d'un long entrejet nos anciennes » ordonnances. A qui sommes-nous » redevables de ce bien? Non à autre » qu'à messire Michel de l'Hospital, » son grand et sage chancelier, qui » sous l'authorité du jeune roy son » maistre, fut le principal entreme- » teur du premier; instigateur, pro- » moteur et authour des deux autres. » Et à la mienne volonté, qu'ils eussent » esté en tout observez d'une mesme » devotion, qu'ils furent introduits. » Je m'étonne que Pasquier ne parle pas des beaux édits que M. de l'Hospital fit faire sous François II. Un historien de ce temps-là (77) en cite trois qui étaient très-bons et très-salutaires. Je m'en vais dire en quoi consistait le premier: c'était celui qui réglait les testamens, ou les donations

des veuves qui convolaient en secondes noces. Je me servirai des termes d'un auteur de ce siècle-là (78). *Ce fut à la sollicitation du chancelier de l'Hospital, que plusieurs ordonnances, edicts et statuts ont esté faits et publiez par nos roys de France pour le soulagement du peuple, et conservation de la justice. Entre autres avouons cet edict du roy François deuxiesme, qui refrene les secondes nocces par la liberté qui estoit ostée à celle qui se remarira, de donner davantage à son second mary, qu'à l'un de ses enfans du premier licit. L'occasion de cet edict fut, pource qu'il advint qu'une femme de ce royaume, grande en biens, s'ennouracha d'un jeune seigneur, qui, parce qu'elle luy sembloit par trop sur l'âge, ne faisait aucun compte de la vouloir prendre à femme. Elle se sentit tellement outrée de son amour, que comme elle le connoissoit friand d'avoir de l'argent elle luy fit une donation de tous et chacun de ses biens. Sur lesquels seulement elle vouloit qu'on levast ce qui pouvoit appartenir pour la falcidie et legitime portion de ses enfans du premier licit. De maniere que ses enfans, pour un simple morceau de pain, demeuroient comme frustrez de l'hoyrie maternelle, transportée au second mary. Pour prevenir telles surprises, ce chancelier ramena en nostre France l'ordonnance de l'empereur Leon, de laquelle est fait mention en la loy hac Edictali, 6. au tit. de secund. nupt. au cinquiesme livre du code de Justinien, qui deffend qu'on ne puisse donner ou laisser au second party plus qu'à l'un des enfans du premier licit. Il était fort juste et fort nécessaire de renouveler cette loi, pour les intérêts des enfans du premier lit; car il ne se trouve que trop de femmes qui, voulant se remarier, les frustreraient de leurs droits, afin de se rendre plus agréables au nouvel époux. Elles suppléeraient par leurs libéralités ce que l'âge aurait ôté à leurs charmes: et d'ailleurs la liberté de disposer de leurs biens les exposerait à des soupirans qui, sans cela, n'iraient point troubler la résolution qu'elles pourraient avoir prise d'édifier leur prochain par un honnête veuvage.*

(76) Pasquier, *Lettres, liv. XIX, tom. II, pag. 520, 521.*

(77) Louis Régnier, sieur de la Planche, *Histoire de François II, pag. 515 et suiv.*

(78) Thevet, *Elog., tom. VII, pag. 375.*

(K) *Il sut bien faire sentir aux parlemens.... le tort qu'ils avoient de désobéir à leur monarque.*] Un procureur ne lave pas mieux la tête à un clerc qui a lourdement bronché, que le chancelier de l'Hospital lava la tête au parlement de Bordeaux, quand Charles IX y tint son lit de justice, le 12 d'avril 1564, avant Pâques. Le roy, dit-il (79), a trouvé beaucoup de fautes en ce parlement, lequel comme estant plus dernièrement institué, car il y a cent et deux ans, vous avez moindre excuse de vous départir et avoir oublié si tost les anciennes ordonnances, ce qui seroit excusable aux autres parlemens qui sont en vieillesse, et toutesfois vous estes aussi desbauchez, ou plus, que les vieux, paraventure pis.... J'ay receu beaucoup de plaintes de vos dissensions.... *Voicy une maison mal réglée, c'est vous autres qui faut que vous en rendiez compte. La première faute c'est la desobeyssance que vous portez à vostre roy. Car encores que ses ordonnances vous soient présentées, vous les gardez, s'il vous plaist, et si vous avez des remonstrances à luy faire, faictes les y au plustost, et il les oyra. Vous luy ostez sa puissance royale quand vous ne voulez obeïr à ses ordonnances royales, qui est pis, que de luy oster son domaine. Je suis advenir que l'ordonnance faicte à la requeste des estats, n'est point encores publiée ceans. Et adressant sa parole aux présidens et gens du roy, a dict, je parleray à ceste heure à vous, présidens et gens du roy, qui devez requérir et solliciter les publications des edicts et ordonnances du roy, et vous présidens qui les devez proposer, car vous estes présidens du roy en la cour. Je suis aussi advenir, a-il dict, que l'ordonnance de la justice n'est pas aussi publiée. J'en ay aussi mémoire de quelques autres desquelles je ne parleray pour n'estre si long. Je pense, que vous cuidez estre plus sages que le roy, mais vostre prudence est limitée pour juger les procez, ne vous estimez pas plus sages que le roy, la royne, et son conseil. Il a acquis la paix, et à présent il a la*

guerre entre luy et sa cour de parlement (80).... vous mesprisez la royne et le conseil du roy. Je vois que vous estimez tant vos arrests, que vous les mettez par dessus les ordonnances, lesquelles après que vous les avez recues vous les interpretez comme il vous plaist : ce n'est pas à vous d'interpreter l'ordonnance, c'est au roy seul, mesmes les ordonnances qui concernent le bien public. Je laisse la suite de son discours qui est encore plus foudroyante que ce que l'on vient de voir. Notez que ceci est le commentaire de ce que le roi avait dit en peu de mots à ce parlement, qu'il vouloit estre d'oresnavant mieux obey qu'il n'avoit esté, qu'il ne vouloit point qu'aucun de ses sujets prist les armes sans son congé, qu'il vouloit aussi que ses edicts fussent gardez (81). Il est indubitable que M. de l'Hospital lui suggéra ce discours, comme aussi la déclaration vigoureuse qui avait été faite par le même prince, quelque temps auparavant, aux députés du parlement de Paris. Ils lui avaient fait des remonstrances touchant l'édit de sa majorité, qu'ils n'avaient point vérifié. « Le roi, à qui on avait » composé la voix et le visage à une » sévérité étudiée, leur répondit, » qu'ils eussent à obeïr, qu'il ne se » mêlassent plus des affaires publi- » ques, et qu'ils se délassent de cette » vieille erreur, qu'ils étaient les tu- » teurs du roi, les défenseurs du » royaume, et les gardiens de la » ville de Paris. Les députés ayant » fait leur rapport à la cour, elle se » trouva partagée (82), » et députa de nouveau au roi, qui ordonna que l'édit fût publié et enregistré sans retardement, et que tous les présidens et conseillers eussent à s'y trouver sur peine d'interdiction (83). Il est facile de comprendre, vu l'âge du roi, qu'il ne faisait en ce cas-là que répéter la leçon de M. de l'Hospital. « Il fit une fois une harangue » à messieurs du parlement à huis » ouverts, qui ne vouloient passer » quelques edits qu'il avoit arrestez...

(80) *Là même, pag. 426.*

(81) *Là même, pag. 421.*

(82) Mézerai, *Abrégé chronolog.*, tom. V, pag. 80, à l'ann. 1563.

(83) *Là même.*

(79) *Voyez le Recueil de divers mémoires, imprimé à Paris, chez Pierre Chevalier, 1623, in-4^o, pag. 424.*

» et se plaignant de sa justice et de
 » la corruption qui y estoit, et des
 » refus de ses édits : C'est à vous
 » autres, dit-il d'une audace brave
 » et quasi menaçante, d'obéir à mes
 » ordonnances, sans disputer et con-
 » tester quelles elles sont, car je
 » sçay mieux que vous ce qui est
 » propre et convenable pour le bien
 » et profit de mon royaume. N'ayant
 » point encore de barbe au menton
 » il tint ces propos devant ces vieux
 » et sages personnages, qui tous
 » s'esmerveillèrent d'un si brave et
 » grave langage, qui sentait plus son
 » généreux courage que les leçons de
 » monsieur Amiot son précepteur
 » (84). » Brantôme devait ajouter
 que ces propos étaient les leçons de
 Michel de l'Hospital. Le prince, qui
 l'avait déjà disgracié (85), se sou-
 venait bien des instructions qu'il
 avait reçues de son chancelier, qu'il
 importait de rabattre la hardiesse du
 parlement de Paris, si pernicieuse en
 ce temps-là à tout le royaume.

C'est ici que je dois examiner en
 peu de mots un discours que l'on
 entend à toute heure, et qui fait
 considérer comme un principe de
 misère la suppression du droit
 qu'ont en autrefois les parlemens,
 de rejeter les édits qui leur parais-
 saient injustes. C'était une digue,
 dit-on, qui empêchait que le peuple
 ne fût submergé sous le pouvoir ar-
 bitraire du monarque. La rupture
 de cette digue doit être comparée
 au coup par lequel Éole fit pencher
 la montagne qui servait de prison
 aux vents.

. *Cavum conversâ cuspide montem
 Impulit in latus: ac venti, velut agmine facto,
 Quâ data porta, ruunt, et terras turbine per-
 flant.
 Incubière mari, totumque à sellibus imis
 Unâ Eurisque Notusque ruunt, creberque
 procellis
 Africus; et vastos volvunt ad litora fluctus.
 Insequitur clamorque virum, stridorque ruden-
 tantam* (86).

On embellit cela de plusieurs maxi-
 mes qui ont un grand air de soli-
 dité ; mais on ne passe pas plus

(84) Brantôme, Éloge de Charles IX, pag. 33 et 34 du IV^e. tome des Mémoires.

(85) Sans doute Brantôme parle de la même harangue de Charles IX, de laquelle Mézerai a fait mention sous l'an 1571, à la page 239 du III^e. tome de sa grande Histoire.

(86) Virgil., Æneid., lib. I, vs. 85.

avant : on ne tourne point la mé-
 daille ; on ne consulte point l'expé-
 rience ; on n'examine point si quel-
 qu'un pourrait répondre : J'en ap-
 pelle à la pratique. Or voilà le côté
 faible ; car il est aisé de prouver que
 la France n'a jamais été si désolée
 et si malheureuse, que lorsque les
 parlemens jouissaient le plus de l'au-
 torité de rejeter les édits et les or-
 donnances du prince, sous Charles
 IX, et sous Henri III. Il est aisé de
 prouver aussi que l'exercice de cette
 autorité fut la principale source des
 misères du royaume, depuis l'an
 1562, jusqu'à l'an 1594. Le chancel-
 lier de l'Hospital avait jeté les fonde-
 mens du repos public par l'édit du
 mois de janvier. L'église romaine
 n'avait plus à craindre le péril dont
 j'ai parlé ci-dessus (87) : le roi de
 Navarre s'était détaché des hugue-
 nots ; Catherine de Médicis ne pen-
 sait plus à lever le masque. Ils se
 contentaient d'avoir tout leur sou-
 l de prêches ; et ainsi le royaume eût
 pu demeurer paisible, pourvu qu'on
 eût observé l'édit de janvier. Mais les
 catholiques l'enfreignirent, et de là
 sortit la première guerre de reli-
 gion, tige et souche de tous les maux
 qui affligèrent l'état jusqu'à l'extinc-
 tion de la ligne ; car tous ces maux-
 là furent entés les uns sur les autres,
 ou naquirent les uns des autres, par
 une suite bien liée des causes et des
 effets (88). Or à quoi faut-il attribuer
 principalement l'infraction de cet
 édit de janvier ? N'est-ce pas au par-
 lement de Paris ? N'encouragea-t-il
 pas tout le monde à ne le pas ob-
 server ? Il ne le vérifia qu'en le flé-
 trissant (89), c'est-à-dire qu'après
 trois jussions, et qu'avec des res-
 trictions, et des clauses qui faisaient
 entendre qu'il le vérifiait par force,
 et comme un règlement passager et
 très-mauvais. Qui aurait craint après
 cela de violer un tel édit ? Ne pou-
 vait-on pas bien s'assurer qu'un par-
 lement, qui en jugeait de la sorte,
 ne se mettrait guère en peine de
 punir les infrauteurs ? Or en ce temps-
 là prêter la main à l'infraction de

(87) Dans la remarque (F).

(88) Conférez avec ceci la remarque que fait d'Aubigné, au chap. II du livre V du III^e. tome de son Histoire, pag. m. 628.

(89) Voyez la remarque (G).

Pédit, et corner la guerre civile, c'était tout la même chose. Notez bien les paroles dont s'est servi M. Varillas, en commençant de raconter les mesures que l'on prit contre ceux de la religion un peu avant le massacre de Vassi. *La maison de Guise*, dit-il (90), *jugea par l'opposition que l'édit de janvier avait trouvée dans le parlement, qu'il ne subsisterait pas long-temps, et ne douta plus que les guerres civiles ne commençassent bientôt.* Disons en général que les parlemens de France, en refusant de vérifier les édits de pacification, ou en les vérifiant de mauvaise grâce, et puis par une suite naturelle, en ne les faisant pas observer, ont été l'un des plus grands mobiles des longues calamités qui ont désolé l'état, et qui ont pensé renverser de fond en comble la monarchie. Si Charles-Quint eût régné en ce temps-là, elle serait infailliblement devenue une province de ses états, ou bien elle aurait été partagée en mille pièces.

Vous n'alléguez, me dira quelqu'un, que l'abus que les parlemens firent alors du droit qu'ils avaient de rejeter les édits du prince. Mais, lui répondrai-je, la tyrannie et la plupart des autres déréglemens sont-ils autre chose qu'un mauvais usage du bien ? Il suffit pour réfuter vos réflexions, qu'on vous puisse dire que cette digue ou cette barrière dont vous parlez, et qui à proprement parler renferme la contradiction qu'un état est monarchique, et ne l'est pas, ne peut point passer pour un bon remède, puisqu'elle a fait beaucoup plus de mal que de bien. Quelle comparaison y a-t-il entre l'avantage qui revenait de la rejection de quelques édits bursaux (91), et les ruines déplorables que le royaume souffrit pendant plus de trente années ? C'est beaucoup moins à la cour qu'il faut imputer ces calamités horribles, qu'aux parlemens. Le cour était devenu sage par les lumières d'un chancelier très-habile

et très-vertueux. M. de l'Hospital l'avait portée à prévenir par l'édit du mois de janvier tous les malheurs, et à couper la racine des guerres civiles. Les parlemens au lieu de le secondier le traversèrent, et rendirent infructueux le remède qu'il avait trouvé ; remède qui ne pouvait pas manquer d'être bon, puisqu'il n'y en avait point d'autre (92). La cour eût marché dans la route où le chancelier l'avait mise : elle n'en sortit qu'à cause des confusions où le royaume tomba par la faute de ceux qui désobéirent à l'édit ; et ce furent les parlemens qui ouvrirent la voie large à cette désobéissance. Ils sont donc responsables de tant d'églises profanées, pillées, renversées, dont on se plaît à donner des catalogues pour rendre odieux le huguenot. Il ne tint point à eux que les misères de l'état ne fussent perpétuelles, après même qu'on eut démonté la ligue. Ils s'opposèrent à l'édit de Nantes, le remède unique des désordres intestins : le parlement de Paris ne l'aurait jamais vérifié, si Henri IV ne se fût servi de prières ; mais sur un ton qui marquait qu'il saurait bien se faire obéir (93). Notez que la harangue de M. de l'Hospital au parlement de Bordeaux (94) montre que dans ce temps-là, où l'on faisait peu de cas des ordonnances du roi, l'administration de la justice était pleine de corruption et de désordres affreux. Finissons par dire que le gouvernement des peuples est quelque chose de si embrouillé, que les remèdes qui semblent les meilleurs sont quelquefois pires que le mal, et la source des plus grands désordres. Je viens d'en donner un grand exemple.

(L) *S'il fallait qu'il scellât des édits injustes, il faisait savoir que c'était contre son gré.* Un ministre d'état, et surtout un chancelier de monarchie, doit faire deux choses s'il veut bien remplir ses devoirs. L'une est de recommander très-fortement aux sujets la soumission et l'obéissance : il ne leur doit parler d'autre chose ; qu'il ne s'amuse point à dis-

(90) Varillas, Histoire de Charles IX, tom. I, pag. m. 121, à l'Ann. 1562.

(91) Le 9 de septembre 1578, le parlement ne vérifia que deux édits bursaux de vingt-deux qui lui furent présentés. Voyez les Fastes du père du Louet, pag. 88.

(92) *Optimum remedium quia unicum.*

(93) Voyez Matthieu, Histoire de la Paix, liv. II, narrat. I, num. 7, pag. m. 210 et suiv.

(94) Je l'ai citée ci-dessus, citation (79).

puter avec eux, s'ils ont quelquefois le droit de se soulever, ou de ne pas obéir aux ordonnances qu'ils trouvent injustes et onéreuses. Il faut qu'il suppose comme une chose incontestable qu'ils n'ont pas ce droit. L'autre chose qu'il doit faire, c'est de représenter vivement et incessamment au prince, que l'autorité royale ne le dispense point d'une soumission absolue à la justice, et qu'elle n'a nul droit, ni nul privilège de contrevenir à la raison, à l'équité, à sa parole, etc. M. de l'Hospital s'acquittait exactement de l'un et de l'autre de ces deux devoirs. Il prenait le parti du roi auprès des sujets, et le parti des sujets auprès du roi. Il réprimait d'une grande force ceux qui attentaient à l'autorité royale. Voyez (95) les censures qu'il fit, ou que le roi fit aux parlemens, selon ses conseils. Voyez aussi (96) ce qu'il répondit au député du parlement de Dijon. Mais vous allez voir avec quelle intégrité, avec quelle fermeté il résistait aux propositions injustes que l'on suggérait au prince. Il les combattait par ses raisons autant qu'il pouvait; et si ses remontrances n'empêchaient pas la conclusion de l'affaire, il s'en lavait les mains, il marquait qu'il n'y avait pas consenti. *Ha, SIRE, que c'est une sale et venimeuse queue en un édit, quand la verification en est arrestée par ces mots, du très-exprez commandement du roy, plusieurs fois réitéré, lesquels n'operent que d'une condamnation que font les sages, et soutenue seulement par des jussions que les chancelliers sont bien souvent contraints de sceller contre leur avis, auxquelles sont veuz ces mots odieux, et reprochables: Nonobstant toutes remonstrances faictes et à faire, lesquelles nous tenons pour ouyes et bien entendues, et pour lesquelles ne voulons estre différé. C'est-à-dire, en despit de la raison, par un conseil malin, par une volonté injuste, par une deliberation precipitée, par le rebut de la vertu, par la tolerance du mal, par la haine de l'honneur, et par une ignorance affectée, et mespris du bien. C'est pourquoy à fin*

(95) Dans la remarque précédente.

(96) Dans l'article ВЪСАТ, tom. III, p. 252.

de ne participer à cette honte, le bon et très-digne chancelier de l'Hospital escrivoit ordinairement ces mots de sa main sur le reply de telles lettres, me non consentiente, c'est-à-dire, on ne les a fait sceller contre mon avis: comme il fit aux lettres de la reception du pouvoir du cardinal de Ferrare envoyé pour legat en France par le pape Pie IV (), à laquelle générosité du chancelier, la cour de parlement, ayant veu ces mots sur le reply, se joignit, et ne voulut onques verifier ce pouvoir (97). Le président de la Place nous instruira plus particulièrement de ce qui concerne ce dernier fait. « Or pour autant qu'entre » autres articles arrestez aux estats, » il avoit esté ordonné que les bénéfices de ce royaume seroyent » conferez par les ordinaires, chascun en son diocese, et non plus » par le pape, et que aucunes dispenses ne seroient recuees: il y » eut grande difficulté à recevoir le » pouvoir dudict legat: le chancelier remonstrant qu'il ne pouvoit rien faire contre ce qui avoit esté » si franchement résolu et conclud » par lesdicts estats. Mais ce nonobstant ledict legat donnant à entendre que estant allié de la maison de France, ce luy seroit un grand reproche et deshonneur d'estre le premier legat refusé en icelle: » offrant de ne s'ayder dudict pouvoir, et s'en retourner tost après la vérification d'iceluy. Fut commandé au chancelier d'en sceller les lettres: ce qu'il feit après plusieurs altercations entre ledict legat et luy, et avoir mis de sa main sous le séel d'icelles lettres ces mots, me non consentiente, c'est-à-dire, moy non consentant, lesquelles veues par ladicte cour furent refusées, et dict qu'elle ne pouvoit et ne devoit les recevoir » (98). » Il y a des historiens qui disent qu'enfin le legat, par-dessus l'avis de monsieur le chancelier de l'Hospital, fit recevoir son pouvoir*

(*) La Popelinière, liv. VII.

(97) Le Grain, Décade de Henri-le-Grand, liv. VIII, pag. m. 898.

(98) La Place, Commentaires de l'estat de la Religion et République, liv. VI, folio m. 214 verso, à l'ann. 1561. Voyez touchant ce legat le livre de l'Origine des Cardinaux, pag. 265 et suiv., édition de Holl., 1670.

au conseil d'état, auquel lui fut accordée séance (99). Chacun sait la toute-puissance de M. de Guise sous François II : néanmoins elle ne fut point capable de faire plier ce chancelier ; il fut le seul qui refusa de signer l'arrêt de mort du prince de Condé (100).

Languet nous a conservé une vive repartie que le chancelier fit au légat. Celui-ci avait osé le taxer de ne savoir point ce que sa charge exigeait. Pour le moins, lui répondit le chancelier, ai-je tâché de l'apprendre ; mais vous qui possédez divers évêchés, vous n'avez jamais songé à vous instruire des devoirs de l'épiscopat. *Solus cancellarius pertinacissimè restitit, et dixit in eâ re fieri summam injuriam regi puero, ac regni gallici jura, et majestatem prostitui, nec se passurum, ut regio sigillo sibi concedito ad eam rem abuterentur. Ad quæ incandescens Ferrariensis, dixit eum ignorare quæ essent sui muneris et officii. Ego verò, inquit cancellarius, hoc saltem egi, ut id intelligerem, sed tu ne quidem cogitasti unquam quod sit officium episcopi, cum tamen aliquot episcopatus possideas. Tandem victus aliorum importunitate tradidit eis regium sigillum, sed tamen voluit instrumento permissionis inseri, se contradicente hoc esse permissum* (101).

Voici un passage de Bodin. « Il est bien certain que les loix, ordonnances, lettres patentes, privilèges, et octrois des princes, n'ont aucune force que pendant leur vie, s'ils ne sont ratifiés que par consentement exprès, ou du moins par souffrance du prince qui en a cognoissance, et mesmement des privilèges..... Qui fut la cause que M. de l'Hospital, chancelier de France, refusa sceller la confirmation des privilèges, et exemptions de tailles de Saint-Maur des Fossés quelque mandement qu'il eust de ce faire : parce qu'ils portoyent perpétuel affranchissement : qui est contre la nature des privilèges personnels, et qui diminue

» la puissance des successeurs : et ne » se peuvent donner aux corps et » colleges, qu'à la vie du prince qui » les octroye, ores que le mot perpétuel y soit adjousté (102). »

(M) *Sa vigilance..... ne put le garantir des artifices d'un secrétaire malhonnête homme.*] Je rapporterai là-dessus ce que j'ai lu dans un livre intitulé *la Fortune de la Cour*. Le chancelier de l'Hospital fut « blâmé » de ce qu'étant de son naturel fort » sévère aux expéditions de justice, » et revêché à ceux qui lui venaient » parler, toutefois il n'était pas tel à » l'endroit de ses domestiques, et » principalement de son secrétaire » Bouvaut, qui le surprenait aussi » souvent qu'il voulait, ce qu'il continua jusques à ce que la plainte » en étant venue au conseil, sur » l'occasion d'une lettre fort incivile, ce chancelier eut la honte » d'avoir été surpris, et fut contraint de chasser avec mille injures » et reproches un serviteur qu'il » avait beaucoup aimé auparavant » (103). » L'auteur conte une autre chose qui ne se rapporte point à mon texte : néanmoins je la copie ; c'est un fait assez notable. « Il fut pareillement fort gourmandé par feu » monsieur de Montpensier en plein » conseil, de ce que se rendant pres- » que inexorable à passer les doas » que le roi faisait d'une somme un » peu notable, néanmoins il avait » quelques jours auparavant reçu du » trésorier de l'épargne cinquante » mille livres comptant, et lui en » faisait-on de grands reproches, » bien qu'il fût certain que le roi » même, de son propre mouvement, » l'avait pressé de les prendre (104). »

(N) *On a observé qu'il ressembloit de visage à Aristote.*] Théodore de Bèze l'assure en termes très-forts. *Ut ex antiquissimo numismate apparuit, summum illum omnium philosophorum principem Aristotelem sic ore toto retulit, ut alterius ex altero imago expressa videri posset* (105).

(102) Bodin, de la République, liv. I, chap. VIII, pag. m. 131, 132.

(103) La Fortune de la Cour, pag. 349. Ce livre fut imprimé à Paris, l'an 1642, in-8°. Voyez la Bibliothèque française de Sorel, pag. 414, édition de 1667.

(104) La même, pag. 350.

(105) Beza, in Iconib., folio V. iij.

(99) Le Grain, Décade de Henri-le-Grand, liv. I, pag. 118.

(100) La même, pag. 109.

(101) Languet, epist. LXII, lib. II, p. 157.

Thevet réfute cela. *Et quant à la ressemblance*, dit-il (106), *que Bèze feint d'Aristote avec notre chancelier, s'il la prend pour les traits et linéamens du visage, il n'y a homme qui, faisant rapport du portrait que j'ai ci-dessus donné au vrai d'Aristote, avec celui qu'il a fait tirer au vif de cet Auvergnat, ne reconnaisse du premier coup qu'il y a beaucoup à redire.* Mais Étienne Forcadel nous apprend des circonstances qui favorisent Théodore de Bèze : il dit que pendant que Charles IX visitait les villes de son royaume, on déterra une statue qui portait le nom d'Aristote, et qui ressemblait parfaitement à Michel de l'Hospital. Il ajoute qu'il fit des vers là-dessus qui plurent au chancelier. Je rapporte un peu au long ses paroles, parce qu'elles contiennent les louanges de ce grand homme, et que mon Dictionnaire doit ressembler, du moins quelquefois, aux compilations, où l'on rassemble le jugement des savans sur les personnes célèbres. Voici donc ce qu'Étienne Forcadel rapporte (107) : *Legis pervigil et excellens custos cancellarius : qualem re ipsâ se prebuit, dum viveret, idèquæ à fato maximè laudabilis vir Michaël Hospitalis, cui musæ statuat libentissimè ponerent, nisi jurisprudentia, simulque philosophia hoc decus preripuisset. Idque non ambiguit significatum est superioribus annis, Carolo IX, Rege suam Galliam opidatim lustrante, cum fortè cruta fuit, et è sinu terræ altiùs effossæ statua inciso Aristotelis titulo, quæ imprimè M. Hospitalem linéamentis ac figuram referebat, ut nec sibi ipsi magis sit ille similis, sicut nec animi dotibus ab insigni philosopho multum differt. Unle benè ominari cepi de componendo turbulente reipublice statu, quia Gallorum cancellarius regi maximo intimus magni illius Alexandri doctorem effigie exequisset..... Nos itaque Hospitali humanissimoque viro, honoris gratiâ, tunc versiculos dedicavimus comiter supra expectationem accipiendos :*

*Quisquis Aristoteli doctum te contulit, idem
Blasphatus docto fertur Aristoteli.*

(106) Thevet, Éloges, tom. VII, pag. 367.

(107) Stephanus Forcadelus, de Gallor. imperio et philosophiâ, lib. VII, p. m. 1086, 1087.

M. de Thou confirme ce que Théodore de Bèze a dit (108). Notez que Brantôme parle d'une autre ressemblance. Le chancelier de l'Hospital, dit-il (109), *avoit du tout l'apparence de Caton, avec sa grande barbe blanche, son visage pasle, sa façon grave, qu'on eust dit à le voir que c'estoit un vray portrait de saint Hierosme : aussi plusieurs le disoient à la cour.*

(O) *Quelques-uns lui attribuent la comparaison des singes, et apparemment ils..... donnent aux uns ce qui appartient aux autres.*] Ils transportent au chancelier de l'Hospital une pensée de son prédécesseur. Lisez ces paroles de Montaigne (110) : « Jay bien trouvé le chemin plus court et plus aisé.... de me défaire de ce desir, et de me tenir coy.... jugeant aussi bien sainement de mes forces qu'elles n'estoient pas capables de grandes choses. Et me souvenant de ce mot du feu chancelier Olivier : que les François semblent des guenons, qui vont grimant contre un arbre, de branche en branche, et ne cessent d'aller, jusques à ce qu'elles soient arrivées à la plus haute branche, pour y monter le cul quand elles y sont (*). » M. Ménage (111) cite ces paroles de Montaigne, après avoir rapporté quelques vers grecs (112), où Scaliger s'étoit servi de cette même pensée contre Lydiat, et les vers latins que fit Saumaise contre le père Pétan, qui roulent sur la même comparaison. Costar insinue que le chancelier Olivier parla ainsi dans une harangue. C'est ce que j'ai de la peine à croire. *M. le*

(108) *Qui non vultu tantum Aristotelis os, quod ex utriusque imaginum ubique prostantium comparatione constat, sed Solonis... pectus... referebat.* Thuan., lib. LVI, pag. 43.

(109) Brantôme, Mémoires, tom. II, pag. m. 78, dans l'Éloge du connétable de Montmorenci.

(110) Montaigne, Essais, liv. II, chap. XVII, pag. m. 576, 577.

(*) L'Édition des Essais de Montaigne, in-16, Lyon, chez François le Fèvre, 1595, a supprimé ce mot-là, comme injurieux à la nation. Il ne l'est pourtant pas davantage que celui-ci de Tite-Live, l. 10, *Gallorum prima prælia plus quam virorum*, etc., mot que Rabelais, l. 1, ch. 48, a bien osé mettre dans la bouche de l'un des généraux de l'armée de Gargantua, opinant en plein conseil, et devant son maître. REM. CRIT.

(111) Ménage, Modi di dire Italiani, pag. 29, à la fin de ses Etymologies de la langue italienne.

(112) *Vous les trouverez traduits en latin dans Vossius, de Scient. mathemat., pag. 237.*

chancelier Olivier, dit-il (113), ne fit point scrupule de comparer PUBLIQUEMENT les Français aux singes, qui grimpent de branche en branche, et montrent le cul quand ils sont au haut de l'arbre. Nous allons voir qu'un avocat au parlement de Paris attribue cette comparaison au chancelier de l'Hospital. Cet avocat n'est guère connu que sous le nom de *Guthérius* (114), que l'on pourrait traduire en cinq ou six façons différentes, sans s'écarter de l'analogie selon laquelle les Français ont latinisé leurs noms. Cela soit dit en passant. Voici le fait. *Sapè ego audivi à fori nostri principibus vivis, Michaëlem Hospitalium Franciæ cancellarium, cui nulla ætas habuit parem, solitum dicere, multos, qui ad honores à fortunâ pelluntur, simiarum esse simillimos, quæ altiorum arborem nactæ, eousque conscendunt, ut cum ad summum arboris fastigium evaserint, foliis vento stridentibus operte totæ posteriora tantum prætereuntibus ridiculè ostendant* (115). On a mille exemples qui prouvent que la même pensée se débite avec des attributions à différentes personnes. J'en citerai un seulement qui a du rapport au règne sous lequel notre M. de l'Hospital a eu la charge de chancelier. « On disait un jour à M. de » Villeroy, qu'il était l'homme du » monde qui pouvait le mieux écrire » l'histoire de Charles IX, comme » ayant eu part à tout; et qu'à cause » de cela il la devrait écrire. J'ai trop » d'obligation, répondit-il, à ce prin- » ce, et j'aime trop sa mémoire, pour » faire son histoire (*); voulant dire » que les vérités qu'il serait obligé de » rapporter seraient hontenses à ce » roi (116). » Voilà ce que dit l'au-

teur du livre de la Fatalité de Saint-Cloud; mais M. le Laboureur (117) rapporte que Morvillier fit cette réponse. J'aimerais mieux suivre cette dernière tradition.

(P) *Il marqua dans son testament le penchant qu'il avait eu pour la paix.*] Il voulut bien, dans ce dernier acte de sa vie, se faire honneur de la même chose dont Cicéron s'était vanté en plein sénat. *Quo quidem in bello, disait ce grand orateur romain, semper de pace agendum, audientumque putavi; semperque dolui, non modò pacem, sed orationem etiam civium pacem efflagitantium repudiari; neque enim ego illa, nec ulla unquam secutus sum arma civilia: semperque mea consilia pacis, et togæ sociæ, non belli, atque armorum fuerunt..... Quod quidem meum consilium minimè obscurum fuit, nam et in hoc ordine, integrâ re, multa de pace dixi, et in ipsâ bello eadem etiam cum capitis mei periculo sensi* (118). Il n'y a presque rien là que M. de l'Hospital n'eût pu dire: mais voici ce qu'il a écrit dans son testament (119): « Je puis asseurer que » j'ajoit que les armes ayent esté pri- » ses par quatre fois, et qu'on ayt » donné bataille par quatre ou cinq » fois, j'ay toûjours conseillé et per- » suadé la paix, estimant qu'il n'y » avoit rien si dommageable à un » pais qu'une guerre civile, ny plus » profitable qu'une paix à quelque » condition que ce fust (120). » Ayant ensuite parlé des ennemis que cette maxime lui attira, et des malheurs où la France fut plongée, etc., il ajoute (121): « Je fis place aux armes, les- » quelles estoient les plus fortes, et » me retiray aux champs avec ma » femme, famille et petits enfans, » priant le roy et la reine, à mon par- » tement, de cette seule chose, que » puis qu'ils avoyent arresté de rom-
volume, à la citation (89) et au dernier alinéa de la remarque (R).

(117) Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Casteloa, tom. I, pag. 522.

(118) Cicero pro Marcello, cap. V.

(119) Testament de Michel de l'Hospital, rapporté par Colomiés, Bibliothèque choisie, pag. 60.

(120) Voyez les Lettres de Pasquier, liv. X, pag. 626 et suiv. du 1^{er} tome, où il représente le malheur des guerres civiles.

(121) Testament, etc. Bibliothèque choisie, pag. 62.

(113) Costar, Suite de la Défense de Voiture, pag. 189.

(114) Son nom français était Goutière, comme je l'apprends du sieur Guichenon, pag. 36 de l'Histoire de Bresse.

(115) Jacobus Guthérius, de Jure Manium, lib. II, cap. XXVI, p. 351, edit. Lips., 1671.

(*) Ce mot qui dans Matthieu, Histoire de Louis XI, pag. 571, édition de 1610, est d'un certain seigneur à un M. de Tinteville, qui lui avait dit qu'autre que lui ne pouvait mieux écrire la Vie de son feu maître, pourrait bien être originiairement du chancelier Morvillier, à qui le roi Louis XI avait fait l'affront de le désavouer de quelques duretés qu'il l'avait pourtant chargé de dire des a part au comte de Charolais. REM. CRIT.

(116) Fatalité de Saint-Cloud. J'ai parlé de ce livre-là dans l'article HENRI III, dans ce

» pre la paix et de poursuivre par
 » guerre ceux avec lesquels peu au-
 » paravant ils avoyent traité la paix,
 » et qu'ils me reculoient de la cour
 » parce qu'ils avoyent entendu que
 » j'estois contraire et mal sentant de
 » leur entreprise; je les priay, dis-
 » je, s'ils n'aquiescoient à mon con-
 » seil, à tout le moins quelque temps
 » après qu'ils auroyent saouilé et ras-
 » sasié leur cœur et leur soif du sang
 » de leurs sujets, qu'ils embrassas-
 » sent la premiere occasion de paix
 » qui s'offriroit, devant que la chose
 » fust reduite à une extrême ruïne :
 » car quelque issue qu'arroit cette
 » guerre, elle ne pouvoit estre que
 » tres-pernicieuse au roy et au
 » royaume. »

(Q) *Il mourut âgé d'environ soixante-huit ans.*] Voici de quelle manière il commence son testament (122) : « J'ai tousjours esté en doute de mon âge, parce que mes amis disoient en avoir oüy tenir divers propos à mon pere (*) en diverses sortes, le-quel maintenant disoit que j'estois né devant la guerre esmue contre les Genoïs, tantost maintenoit que j'avois pris naissance lors qu'elle fut mise à fin par le feu roy Louïs XII, à laquelle mon pere se trouva servant de medecin à Char-les duc de Bourbon. » Il ne serait pas étrange qu'un paysan grossier et stupide ignorât l'âge de son fils, et cela même n'arrive que rarement ; mais il est fort étrange qu'un homme d'esprit et de savoir, tel qu'était le pere de Michel de l'Hospital, ait varié là-dessus, non pas d'un jour ou d'une semaine, mais de plusieurs mois. Son fils décide (123) qu'il avait dix-huit ans lorsque le connétable de Bourbon sortit de France (124) ; il croyait donc être né l'an 1505. Notez que la guerre de Louis XII contre les Genoïs fut terminée au mois d'avril 1507. Brantôme, qui a inséré dans ses Mémoires (125) le testament de ce chancelier, n'oublie point la préface (126) qui té-

moigne que le testateur était âgé de soixante-huit ans. La date du testa-ment est le troisième (127) jour du mois de mars 1573. C'était encore pla-cer sa naissance à l'an 1505. Si M. de Thou (128) et Scévole de Sainte-Marthe (129) avaient eu égard à ces choses, ils n'auraient point dit que Michel de l'Hospital vécut environ soixante et dix ans.

(R) *Le second de ses petits-fils..... a été fort connu sous le nom de M. du Fay.*] On voit dans son Éloge, composé par Sainte-Marthe, qu'il avait beaucoup d'esprit et d'érudition, et qu'il fut chancelier du roi de Navarre, et qu'il eût pu parvenir à la dignité de chancelier de France, si au lieu de se mêler mal à propos de la profession de soldat, il eût continué de s'attacher aux fonctions et aux exercices de la robe. On y voit aussi qu'il mourut de déplaisir en 1592, pour avoir été contraint de céder le gouvernement de Quillebeuf (130) ; mais on n'y voit pas qu'il était actuellement de la religion. Quelques-uns l'ont accusé d'avoir été prêt à tourner casa-que. Voyez la Confession Catholique de Sanci (131), et les notes qui l'accompagnaient dans l'édition de 1699. Il composa, en 1588, un écrit intitulé, *le Franc et Libre Discours* (132), qui passa pour une très-bonne pièce. Voyez le Perroniana au mot *Fay*, et M. de Thou au livre XCII.

(S) *Il forma des élèves qui s'opposèrent..... aux entreprises..... des ligueux et les firent avorter.*] Un auteur anonyme que j'ai déjà cité me fournit le commentaire dont j'ai besoin. Il dit (133) que *si la dévotion du ministre ou du conseiller du prince n'est bien fondée, et son zèle bien réglé, il est impossible d'imaginer les maux qu'il peut faire. Premièrement,*

(127) *Le 12, dans l'édition de Colomiés.*

(128) Thuanus, *Histor., lib. LVI, in fin., pag. 43.*

(129) Sammarth., *in Elog., lib. I, p. m. 60.*

(130) *Voyez les Éloges de Sainte-Marthe, liv. II, pag. m. 177 et suiv.*

(131) *Au chap. V du 1^{er} livre, et au chap. IX du II.*

(132) *Il a été inséré au III^e tome des Mémoires de la Ligue, pag. 1 et suivantes, sous le titre d'excellent et libre Discours sur l'état présent de la France.*

(133) *Fragment de l'Examen du Prince de Machiavel, pag. 83 et suiv.*

(122) *Testam., etc., Biblioth. choisie, p. 52.*

(*) *Jean de l'Hospital.*

(123) *Testam., etc., Biblioth. choisie, p. 53.*

(124) *Il en sortit en 1523.*

(125) *Au II^e tome, dans l'Éloge du connétable de Montmorenci.*

(126) *Elle n'est point dans l'édition de Colomiés.*

il se laisse surprendre, et puis après il surprend lui-même son maître. Car en matière de dévotion, les plus habiles s'y trouvent pris. Plusieurs croient être grandement pieux et dévotieux, s'ils sont grandement ignorans en ce qui concerne la religion, de quoi ils se rapportent aux gens du métier; quelques-uns desquels étant pratiqués les mènent après par un beau chemin. Nous avons parlé des grandes misères où plusieurs grands princes, et d'ailleurs très-avisés, sont tombés faute d'avoir entendu cette cabale. Disons un mot de quelques-uns de leurs ministres..... Il y en avait de deux sortes; car ceux qui avaient été nourris sous la discipline du chancelier de l'Hospital tenaient les maximes qui étaient non-seulement conformes à la piété et modération chrétiennes, mais utiles pour la conservation de la paix, et manutention de l'autorité du roi. Les autres, au contraire, soit par conscience sans beaucoup de science, soit pour faire bande à part, s'attachaient tellement à l'extérieur de la religion, qu'ils estimaient qu'il valait mieux laisser embraser le royaume, que d'y souffrir le moindre accommodement pour le fait de la religion. Or ce qui est arrivé de cette diversité d'opinions a été, que cette dernière a grandement aidé à former, élever et fortifier la ligue; et l'autre à la détruire et à redresser le royaume, que la faction contraire avait porté bien près de sa ruine.

(T) J'ajouterai quelque chose à la remarque qui concerne M. du Fay, son petit-fils.] Il composa plusieurs livres anonymes sur les matières du temps. C'est à lui que l'on attribue *l'Anti-Sixte, l'Anti-Espagnol**, et le *Francophile contre les Conspirations du roi d'Espagne, du pape et des rebelles de France* (134). M. Baillet, qui m'apprend cela, ne caractérise point la première de ces trois pièces, et je ne saurais dire s'il veut parler d'un ouvrage dont j'ai vu une édition faite à Cologne, de l'imprimerie d'Herman

Jolin (135), l'an 1586, in-8°. Il a pour titre, *Moyens d'abus**, entreprises et nullités du rescrit et bulle du pape Sixte V du nom, en date du mois de septembre 1585, contre le sérénissime prince HENRI DE BOURBON, roi de Navarre..... et HENRI DE BOURBON, prince de Condé; par un catholique, apostolique, romain, mais bon Français, et très-fidèle sujet de la couronne de France. A l'égard de la seconde des trois pièces, M. Baillet dit ceci: L'Anti-Espagnol « a été imprimé » en des temps différens avec quelques changemens. Celui qui parut » l'an 1594, in-12, a pour titre: » *L'Anti-Espagnol*, et *Exhortation* » de ceux de Paris qui ne se veulent » faire Espagnols, à tous les Fran- » çais de leur parti, de se remettre » en l'obéissance du roi Henri IV, » et de se délivrer de la tyrannie de » Castille. Il fait le quatrième et dernier des excellens Discours sur l'état de la France, publiés en 1595. » Mais celui qui a été depuis retouché a été mis au jour sous le titre » de *l'Anti-Espagnol*, ou *Brief Discours* » de la Ligue, ou *tout Philippe, roi d'Espagne*, se mêlant des affaires » de France. Il se trouve inséré au » quatrième volume des Mémoires » de la Ligue, publiés l'an 1604 par » le sieur Samuel du Lis (136). » Il y a une édition qui a précédé ces deux-là: elle fut faite l'an 1590, in-8°, et s'intitule simplement, *Copie de l'Anti-Espagnol, fait à Paris*. Mon édition du IV^e. tome des Mémoires de la Ligue est de l'an 1595; l'Anti-Espagnol y a été inséré à la page 230. Si M. Baillet a vu une édition de l'an 1604, ce n'est pas la première. Ce que je m'en vais citer pourra servir de supplément à une remarque de l'article de Grégoire VII (137). C'est celle où je dis qu'il n'est point sûr de juger les princes par les écrits que l'on publie contre eux pendant la chaleur des factions. C'est l'ordinaire des factions de produire des libelles. Sans l'expresse défense et commandement du roy, long-temps avant qu'il eust ce bon-heur d'estre re-

* *L'Anti-Espagnol*, 1592, in-8°, est d'Antoine Arnauld, dont on a vu l'article, tom. II, pag. 392 et suiv. C'est ce qu'on lit dans la *Bibliothèque historique de la France*, num. 18679, 19232, 19378.

(134) Voyez M. Baillet, au *Recueil des Anti*, art. 34.

(135) Je crois que cela est supposé.

* Ce livre est de P. de Beloy. Voyez ma note, tom. III, pag. 295.

(136) Baillet, *Recueil des Anti*, art. 122.

(137) C'est la remarque (O).

ceux en l'église, celui qui a fait l'Anti-Xiste, ne se fust arresté en si beau chemin. Sa majesté, qui n'a jamais aimé ces ames desreglées, et transportées de passion demesurée, comanda que ce livre satyrique fust supprimé. Il ne fut pourtant possible. Que s'il vit en quelque autre siècle, il servira d'armes et de bouclier aux ennemis de l'église qui renaîtront des cendres de ceux-ey, pour attaquer à leur constume ce chef (138).

(138) Florimond de Rémond, l'Anti-Papesse, chap. XVI, num. 3, folio m. 406.

HOSPITAL (FRANÇOIS DE L'), créé maréchal de France le 23 d'avril 1643 (a), se nommait avant ce temps-là M. du Hallier. M. Moréri, copiant le père Anselme, parle amplement de sa généalogie, et indique ses exploits et ses dignités; mais il ne dit rien d'une chose que j'ai lue dans un état de la France (A). Je la rapporterai. Je donnerai aussi un supplément d'une observation que j'ai faite ci-dessus touchant la première femme du maréchal de l'Hospital (B).

J'ai dit dans la seconde édition de ce Dictionnaire, que le père Anselme n'a point observé que la maison de ce maréchal fût originaire du royaume de Naples, comme l'avait observé un autre écrivain dont j'ai cité les paroles. Je les confirmerai ci-dessous par le témoignage d'un autre auteur, et je ferai voir que M. le marquis DE L'HOSPITAL, l'un des plus profonds mathématiciens du XVII^e. siècle, était de la même famille que le maréchal de France (C).

(a) Anselme, Hist. des grands Officiers, pag. 266.

(A) M. Moréri... ne dit rien d'une chose que j'ai lue dans un État de la France.] C'est que le maréchal de

l'Hospital était originaire de Calabre, d'une très-illustre maison, comme ayant eu plusieurs alliances avec les rois ou reines de Naples. Mais l'amour que ses prédécesseurs eurent pour Charles d'Anjou, second roi de Naples, les ayant engagés dans son parti, contre les rois d'Aragon et de Castille, ils furent contrainits de chercher un asile en France, lorsque ces princes espagnols reprirent le sceptre de ce royaume (1). Puisque le père Anselme n'a point parlé de cela, il faut ou qu'il n'en eût point de connaissance, ou qu'il ne le jugeât pas certain. Il commence la généalogie de cette maison à un François de l'Hospital, qui vivait en 1314 et 1338 (2); et dans un autre livre (3) il ne remonte que jusqu'à François de l'Hospital, chambellan, etc. de Charles VI, en 1404, et cinquième aïeul de celui qui fait le sujet de cet article. Notez que l'auteur des Notes sur les Coups d'État, de Gabriel Naudé, s'abuse beaucoup de prétendre (4) que notre maréchal de l'Hospital était issu du chanclier de ce nom.

(B) Je donnerai.... un supplément touchant la première femme du maréchal de l'Hospital.] On a vu ailleurs (5) qu'il eut si peu de délicatesse, qu'il ne fit aucun scrupule de se marier avec Charlotte des Essars, mère de plusieurs enfans illégitimes, les uns du roi Henri IV, et les autres du cardinal de Guise. J'avais oublié, lorsque je fis cette remarque, ce que j'avais lu dans les Notes sur les Amours de Henri-le-Grand. Mais puisque je m'en souviens à cette heure, il faut que je fasse voir à mes lecteurs une nouvelle circonstance de la victoire que M. du Hallier avait remportée sur les scrupules matrimoniaux. Vous allez voir que Charlotte des Essars était bâtarde elle-même, et qu'après la mort du cardinal de Guise elle fut maîtresse d'un autre prélat. Henri IV « aime encore Charlotte des Essars, » fille naturelle du baron de Sautour, » en Champagne, et de la dame de

(1) État de la France, imprimé l'an 1657, pag. 92, 93.

(2) Anselme, Palais de l'Honneur, p. 414.

(3) Histoire des grands Officiers, pag. 232.

(4) A la page 905.

(5) Tom. VII, pag. 416, remarque (B) de l'article GUISE, (Louis de, etc.)

» Dheny, dont il eut deux filles. Elle
 » avait été suivante de la comtesse de
 » Beaumont Harlay, en son ambas-
 » sade d'Angleterre : depuis elle fut
 » au cardinal de Guise, qui en eut
 » plusieurs enfans, le comte de Ro-
 » morantin, l'abbé de Chailly, le
 » chevalier, madame de Rhodes,
 » etc. ; après elle fut à M. de Vic,
 » archevêque d'Auch, trois ans ;
 » puis épousa François de l'Hospital,
 » comte de Rosnay, baron de Beine,
 » maréchal de France (6). » Le père
 Anselme nous apprend qu'elle l'é-
 pouosa vers l'an 1629, et que son mari
 prit une seconde alliance, le 28 août
 1633, avec Françoise Mignot, de
 laquelle il eut un fils, mort peu de
 jours après sa naissance (7). M. Mo-
 réri observe que les aventures de cette
 Françoise Mignot sont très-singulières.
 On a ôté cela dans l'édition de
 Paris, 1699. L'étoile du maréchal de
 l'Hospital n'était pas heureuse de ce
 côté-là.

Le père Anselme (8) remarque que
 Charlotte des Essars mourut l'an 1651.
 Il faudrait conclure de cela que notre
 François de l'Hospital fit rompre son
 mariage ; car il épousa une autre fem-
 me en 1633 (9). J'ignore comment se
 passèrent ces choses-là, et je ne sais
 point s'il y a des livres qui en don-
 nent le détail. Je pense que plusieurs
 de mes lecteurs s'imagineront qu'il
 reconnut après coup la faute qu'il
 avait faite, et que dans l'espérance
 de la réparer, il fit un procès à son
 épouse. Il ne trouva point peut-être
 qu'elle fût aussi riche qu'il l'avait
 cru. Il s'était imaginé apparemment
 que la maîtresse successive du roi
 de France et de deux archevêques
 avait amassé de grands biens ; et que,
 s'il est permis à un homme de qua-
 lité de se marier avec une fille de
 basse naissance, mais qui lui apporte
 les grands trésors d'un financier, il
 ne lui doit pas être défendu de mettre
 en fort bon état ses affaires domesti-
 ques, en épousant une personne à
 qui les galanteries ont procuré un

gros revenu, S'il raisonna de la sorte,
 et s'il trouva dans la suite que la
 fortune de la dame ne réparait ni le
 défaut de jeunesse, ni le défaut de
 réputation, que restait-il à faire que
 de casser le contrat ? Quoi qu'il en
 soit, la dame parvint au grand but
 des personnes de son sexe : elle eut
 un mari ; elle entra au port malgré
 tant d'orages et tant de naufrages.
 Il est fort apparent que l'opinion
 qu'elle était riche lui fit trouver un
 époux. Finissons cette remarque par
 quelques vers de Régnier :

*Jc ne suis point adroit, je n'ai point d'élo-
 quence
 Pour colorer un fruit, ou détourner la foi,
 Prouver qu'un grand amour n'est sujet à la
 loi, .

 Débaucher une fille, et par vives raisons
 Lui montrer comme amour fait les bonnes
 maisons,
 Les maintient, les èlève, et propice aux plus
 belles
 Enhonneur les avance, et les fait d'amoiselles.

 Et pour le faire court
 Dire qu'il n'est rien tel qu'aimer les gens de
 court,
 Alléguant maint exemple en ce siècle où nous
 sommes
 Qu'il n'est rien si facile à prendre que les
 heinnes,
 Et qu'on ne s'enquiert plus s'elle a fait le
 pourquoi,
 Pourvu qu'elle soit riche, et qu'elle ait bien
 de quoi.
 Quand elle aurait suivi le camp à la Rochelle,
 S'elle a force ducats elle est toute pucelle.
 L'honneur estropié, languissant et perclus,
 N'est plus rien qu'un idole en qui l'on ne croit
 plus (10).*

Il y a des vérités et des hyperboles
 dans les expressions de ce poète sati-
 rique. Voyez la note (11).

(C) *Je les confirmerai... par le
 témoignage d'un autre auteur, et je
 serai voir que M. le marquis DE
 L'HOSPITAL, l'un des plus profonds
 mathématiciens..... était de la même
 famille que le maréchal de France.]*
 Le comte de Sainte-Mesme, qui mou-
 rut le 4 de décembre 1701, « était
 » de la maison de l'Hospital, maison

(10) Régnier, sat. III, folio m. 12. Il dit
 dans la satire XIII, folio 66 verso, que

Lorsqu'on a du bien, il n'est si décrépite
 Qui ne trouve (en donnant) couvercle à sa
 marmite.

(11) Consultez la remarque de l'article ESSARS
 (Charlotte des), tom. VI, pag. 296 : vous y
 trouverez que le second mariage de notre maré-
 chal est postérieur à la mort de sa première
 femme, etc.

(6) Observations sur l'Histoire des amours du
 grand Alcandre, pag. m. 299.

(7) Anselme, Histoire des grands Officiers,
 pag. 266.

(8) Histoire généalogique de la Maison royale,
 pag. 156.

(9) Voyez la note qui est à la fin de cette re-
 marque.

» beaucoup plus illustre par elle-même (puisque l'origine s'en perd dans des familles royales et consulaires) que célèbre par les grandes charges et par les éclatantes dignités qu'elle a possédées en France , depuis plus de quatre cents ans qu'elle est venue s'y établir. Elle est originaire de Naples , et portait le nom de Galluci , qu'elle quitta pour en prendre un français , qui fut celui de la terre de l'Hospital , qu'un Galluci , chef de cette maison en France, acheta en y arrivant (12). » Vous remarquerez que ce comte de Sainte-Mesme descendait (13) d'ALOLF DE L'HOSPITAL, sieur de Choisy, capitaine de la forêt d'Orléans, frère aîné de CHARLES DE L'HOSPITAL, sieur de Vitry, duquel le maréchal de France était issu. Ces deux frères étaient fils d'HADRIEN DE L'HOSPITAL et d'Anne Rouhault, fille de Joachim Rouhault, maréchal de France. Il rendit hommage au roi à Paris, le 27 de novembre 1498. Le comte de Sainte-Mesme était lieutenant général des armées du roi, gouverneur, bailli, maître particulier des eaux et forêts du comté de Dourdan, premier écuyer de Gaston de France duc d'Orléans, chevalier d'honneur et premier écuyer de la duchesse douairière d'Orléans (14) et ensuite de madame la grande-duchesse de Toscane (15). Vous trouverez son éloge dans le livre que je cite (16). Il fut marié avec Elisabeth Gobelin, fille de M. Gobelin, conseiller d'état et intendant des armées, et a laissé deux fils. L'aîné est M. le marquis DE L'HOSPITAL, auteur de l'Analyse des Infiniment petits. Le cadet est M. le comte DE L'HOSPITAL, qui tient près de madame la grande-duchesse de Toscane, la place de monsieur son père (17).

Le marquis de l'Hospital, auteur de l'Analyse des Infiniment petits,

(12) *Mercuré Galant, de janvier 1702, pag. 170, 171. Voyez aussi les Nouvelles de la République des Lettres, mois de juin 1704, p. 621 et suiv.*

(13) *Le père Anselme, Histoire des grands Officiers, pag. 232.*

(14) *Femme de Gaston de France.*

(15) *Mercuré Galant, janv. 1702, pag. 169.*

(16) *Là même, pag. 172 et suiv.*

(17) *Là même, pag. 179, 180.*

et l'un des plus grands mathématiciens de notre temps, mourut à Paris, le 2 de février 1704, âgé de quarante trois ans. Voyez son éloge dans les Mémoires de Trévoux (18), et dans les Nouvelles de la République des Lettres (19). « Il avait épousé mademoiselle Romilley de la Cheneleie, avec qui il a toujours vécu dans une union si parfaite qu'il lui a même communiqué de son génie pour les mathématiques. Il en a laissé quatre enfans, un garçon et trois filles (20). »

(18) *L'addition du mois de février 1704, pag. 24 et suiv., édition de France. Voyez aussi mois de juin 1704, pag. 1014 et suiv.*

(19) *Mois de juin 1704, article II.*

(20) *Journal de Trévoux, juin 1704, p. 1016.*

HOTMAN (FRANÇOIS), en latin *Hotomanus* (a), a été un des plus savans jurisconsultes du XVI^e. siècle. Il naquit le 23 d'août 1524, à Paris, où sa famille, originaire de Silésie (A), florissait depuis quelque temps. Dès qu'il eut atteint l'âge de quinze ans, il fut envoyé à Orléans, pour y étudier en jurisprudence; et il s'y rendit capable du doctorat dans trois années. Son père, conseiller au parlement, qui lui destinait déjà sa charge, le fit revenir auprès de lui, et le mit dans le barreau: mais le jeune homme se dégoûta bientôt des chicanes du palais et s'enfonça dans l'étude du droit romain, et dans celle des belles-lettres. Il goûta les nouvelles opinions, pour lesquelles on faisait mourir beaucoup de gens dans le royaume*; et ne voyant

(a) *C'est ainsi qu'il orthographe son nom à la tête de ses livres. Plusieurs orthographient Hottomannus ou Hotomannus.*

* D'après un passage du *Borboniana* (qui ne se trouve pas dans ce qui en est imprimé. Voyez la note, tom. III, pag. 509), cité par Falconnet dans ses notes sur la Croix du Maine, Hotman « se fit huguenot pour avoir vu les pièces du procès fait à Anne Du-

pas qu'il en pût faire profession à Paris il s'en alla à Lyon, l'an 1547, où il publia un livre. Ce fut le second ouvrage qu'il mit sous la presse (B). Voyant qu'il n'avait rien à espérer de son père pour subsister, il s'en alla à Lausanne (C), où MM. de Berne lui donnèrent la charge de professeur aux belles-lettres. Il y publia quelques livres, et il s'y maria avec une demoiselle française (b), qui s'y était réfugiée pour la religion. Son mérite fut si connu de toutes parts, que les magistrats de Strasbourg lui offrirent une chaire de jurisprudence; et pendant qu'il en faisait les fonctions, il se vit recherché par le duc de Prusse, et par le landgrave de Hesse. Il n'écoula point ces vocations; mais il ne refusa pas d'aller à la cour du roi de Navarre au commencement des troubles. Il alla deux fois en Allemagne, pour demander du secours à Ferdinand au nom des princes du saug, et même au nom de la reine-mère (c). On a la harangue qu'il fit à la diète de Francfort. Étant retourné à Strasbourg, il se laissa persuader par Jean de Monluc d'aller enseigner le droit à Valence (D); et il le fit si heureusement, qu'il releva la réputation de cette université. Trois ans après il alla professer à Bourges, attiré par Marguerite de France, sœur de Henri II; mais

il en sortit au bout de cinq mois, pour se rendre à Orléans, auprès des chefs du parti, qui se servirent utilement de ses conseils. La paix qui se fit un mois après ne l'empêcha pas de craindre le retour de la tempête; c'est pourquoi il se retira à Sancerre et y attendit un meilleur temps. Ce fut là qu'il écrivit un excellent livre *de Consolatione* (d). Il retourna ensuite à sa profession de Bourges, où il pensa périr pendant le massacre de l'an 1572. Ayant eu le bonheur d'en échapper, il sortit de France, bien résolu de n'y retourner jamais, et s'en alla à Genève. Il y fit des leçons en droit, et y publia des livres si forts contre les persécuteurs qu'on lui fit faire de grandes promesses pour l'obliger à ne plus écrire sur ce ton-là, mais il n'écoula point ces propositions (E). Quelque temps après il se transporta à Bâle, et y enseigna le droit. La peste l'ayant obligé d'en sortir, il se retira à Montbéliard, où il perdit son épouse. Il alla ensuite à Genève, et y fit un livre pour les droits du roi de Navarre (F); après quoi il s'en retourna à Bâle, et y mourut le 12 de février 1590. Il avait refusé d'aller à Leyde, où on lui offrait une chaire de professeur. Il avait eu le temps de mettre en ordre ses ouvrages pour une nouvelle édition (e), qui ne parut que long-

* bourg, que lui montra le clerc de son père
 * (Pierre Hotman, conseiller au parlement,
 * rapporteur du procès), malgré les défenses
 * qu'il en avait faites. »

(b) Elle était d'Orléans, et s'appelait Claudine Aubelin. Petrus Neveletus, ubi infra citation (23).

(c) Voyez ci-dessous la citation (23).

(d) Son fils le fit imprimer après la mort de son père.

(e) Tiré de sa Vie, composée par Petrus Neveletus Doschius, dont on parlera ci-dessous dans la remarque (O). C'est l'une des dix Vies de Jurisconsultes que Leickhéus a fait réimprimer à Leipsic l'an 1686. Je me sers de cette édition.

temps après sa mort en trois volumes *in-folio* (f). On n'y mit pas tout ce qu'il avait publié (G). Sa *Franco-Gallia*, dont il faisait grand état (g), est celui de tous ses écrits que l'on approuve le moins, et persuada à quelques personnes qu'il était l'auteur des *Vindiciæ contra Tyrannos* (H), qui est un livre tout-à-fait conforme aux idées républicaines. On rétorqua contre lui ses propres maximes quelque temps après (I). Il est difficile d'éviter cet inconvénient, lorsqu'on écrit sur de certaines matières. Il fut bien payé de son *Brutum fulmen* (K) par le roi de Navarre. Il fut de ceux qui n'ont jamais consenti qu'on les peignît (h), mais on le fit peindre pendant qu'il était à l'agonie. Il laissa deux fils et quatre filles. JEAN HOTMAN, sieur de Villiers, son aîné, passe pour l'auteur de l'*Anti-Chopinus*, pièce burlesque, et de l'*Anti-Colazon*, qui est une apologie pour son traité de l'Ambassadeur, où il avait été, disait-on, le plagiaire de Charles Paschal. Voyez M. Baillet (i). M. Moréri n'a pas fait beaucoup de fautes (L).

Je m'étonne qu'on ait oublié dans la Vie de François Hotman, une chose qui lui est bien glorieuse, c'est qu'à l'âge de vingt-trois ans il fit des leçons publiques aux écoles de Paris (M). On n'y parle point non plus, et je ne m'en étonne pas, de certaines choses que Bau-douin avait publiées contre lui,

(f) *Ils furent imprimés à Genève par les soins de Jacques Lectius, l'an 1599.*

(g) *Voyez la remarque (F).*

(h) Nevel. *in Vita Hottomanni*, pag. 229.

(i) *Dans ses Anti*, art. 118 et 119.

et qui flétriraient horriblement sa mémoire si elles étaient véritables (N). On ne pourrait y ajouter foi, sans croire qu'il est beaucoup plus facile de devenir parfaitement docte et grand ennemi de la religion persécutante que de devenir médiocrement honnête homme. Je dirai un mot touchant l'auteur de la Vie de François Hotman (O). L'ouvrage, qui a été imprimé à Amsterdam (k) sous le titre de *Francisci et Joannis Hotomanorum Patris ac Filii et clarorum virorum ad eos Epistolæ*, ne fournirait beaucoup d'additions pour cet article, soit touchant l'application ruineuse de notre jurisconsulte à la recherche de la pierre philosophale (l), soit sur plusieurs autres particularités de sa vie; mais il vaut mieux que je renvoie mes lecteurs aux Nouvelles de M. Bernard (m). L'extrait qu'il donne de cet ouvrage ne laisse rien à désirer. On peut consulter le premier volume *Observationum selectarum ad rem litterariam spectantium*, imprimé à Hall, l'an 1700.

(k) *En 1700, in-4°.*

(l) *Voyez l'Oraison funèbre de Scipion Gentilis, apud Witte, Memor. jurisc., pag. 33.*

(m) *Nouvelles de la Rép. des Lettres, mars 1701, pag. 268 et suiv.*

(A) *Sa famille était originaire de Silésie.* Il y a plusieurs familles du nom de Hotman à Breslaw, capitale de la Silésie, et de celles-là sont descendues plusieurs autres établies dans la Lussace, dans la Misnie, dans le pays de Clèves, etc. LAMBERT HOTMAN (1) alla en France pour porter les armes au service de Louis

(1) *Né à Emmerik, au pays de Clèves, selon M. Baillet, Recueil des Anti, art. 131.*

XI (2), et se maria avantageusement à Paris. JEAN HOTMAN, son fils aîné, fut si riche, qu'il fit compter de très-grosses sommes pour la rançon de François I^{er}. (3). PIERRE HOTMAN, le dernier des dix-huit enfans de Lambert; fut maître des eaux et forêts, et puis conseiller au parlement de Paris. Notre FRANÇOIS HOTMAN fut son fils aîné (4). Le Supplément de Moréri porte que HENRI HOTMAN, né à Clèves l'an 1466, fut le premier de ce nom qui vint en France, et qu'il y vint à la suite d'Engilbert, duc de Clèves, qui fut le premier duc de Nevers.

(B) *Ce fut le second ouvrage qu'il mit sous la presse.*] Car il avait déjà publié un petit livre de *Gradibus cognationis*, qui fut fort estimé. *Penè puerlibellum de gradibus cognationis adjuncto diagrammate publicavit à doctissimis viris in pretio habitum, et mox à quodam haud ignobili jurisconsulto probatum, ita ut eum suis in Institutiones commentariis vehementer commendatum insereret* (5). Le second ouvrage fut un commentaire *ad titulum Institutionum de actionibus*. La beauté du style, et la connaissance de l'antiquité romaine qui éclataient dans cet écrit, le firent fort estimer (6). M. Teissier (7) ne devait pas appliquer ce bel éloge au petit livre des Degrés de parenté. S'il avait consulté avec un peu plus d'attention l'ouvrage qu'il cite (8), il n'aurait pas pris l'un pour l'autre.

La Croix du Maine vous apprendra que la traduction française, que fit Hotman de l'Apologie de Socrate, composée par Platon, fut imprimée l'an 1549, à Lyon, chez Sébastien Gryphius, in-8^o.

(C) *Il s'en alla à Lausanne.*] M. Teissier rapporte que François Hot-

man en sortant de France *seretira à Genève, et vécut quelque temps dans la maison de Calvin* (9). Je crois qu'il a raison, encore que la vie d'Hotman, qu'il cite, ne parle point de cela. Il semble que Nevelet ait supprimé une chose qu'il ne devait pas omettre. Il n'est pas trop apparent que MM. de Berne aient offert une chaire de professeur aux belles-lettres dans l'académie de Lausanne à un jeune homme de vingt-trois ans qui demeurait à Lyon. Mais il est probable qu'ils l'ont offerte à ce jeune homme, si l'on suppose qu'il demeurait à Genève, et qu'il s'y était fait aimer de Calvin. Voilà des défauts d'exactitude qui se trouvent dans les meilleurs livres, parce que, pour Pordinaire, les bons auteurs sont ceux qui se piquent de serrer une narration. Ils ne prennent pas toujours garde qu'à force de la serrer ils l'étranglent. *Brevitas esse laboro, obscurus fio* (10). C'est ce qui pourrait être arrivé ici à Nevelet: ou bien disons que, n'ayant pas vu dans les mémoires qu'on lui donna le voyage de Lyon à Genève, il a cru que François Hotman ne quitta Lyon que pour aller professer les belles-lettres à Lausanne (11). Mais ne décidons point en faveur de ce qui est le plus vraisemblable; car comme il y avait déjà à Lausanne plusieurs illustres réfugiés qui connaissaient et qui aimaient le mérite et la piété de François Hotman (12), ils purent aisément obtenir de MM. de Berne qu'on lui adressât une vocation à Lyon. M. Teissier remarque que ce fut *par l'entremise de Théodore de Bèze*, que la ville de Lausanne offrit à Hotman la charge de professeur en humanité. Je crois qu'il se trompe, et qu'il eût mieux valu faire intervenir Calvin: car Hotman était professeur à Lausanne avant que Théodore de Bèze y allât professer la langue grecque (13); et il est cer-

(9) Additions aux Éloges, tom. II, p. 115.

(10) Horat., de Arte poet., vs. 25, 26.

(11) *In urbem equestrum... ad humaniorum que dicuntur litterarum professionem honorificè à senatu Bernensium respub. evocatus, cujus in ditone urbs illa se contulit.* Neveletus, in Vitâ Hottomanni, pag. 211.

(12) *Idem, ibidem.*

(13) *Erant Lausannæ tunc temporis doctrinæ et pietate viri insignes Petrus Viretus ecclesie pastor... Franciscus Hottomannus eloquentiæ professor.* In Vitâ Theodori Bezzæ, apud Melchior. Adam., pag. 205.

(2) *C'est ainsi que je corrige la faute Lodo-vici VI, qui est dans la Vie de François Hotman, à l'édition de Leipsic, 1686, et à celle d'Amsterdam, 1700.*

(3) *Redinendo Francisco regi ad Ticinum capto, ingentem pecuniam vim solus fide sua curaverit summo Gallie bono, summa sua cum laude.* Petrus Neveletus Doschius, in Vitâ Fr. Hottomanni, pag. m. 208.

(4) *Idem, ibidem.*

(5) *Idem, p. 210.*

(6) *Jurisconsultis etiam magnis gratum ob latini sermonis elegantiam, et Rom. antiquitatis exquisitam scientiam.* *Idem, ibid.*

(7) Additions aux Éloges, tom. II, pag. 115.

(8) *La Vie d'Hotman par Nevelet.*

tain que Théodore de Bèze eut besoin des bons offices de Calvin pour obtenir cette profession. Peut-on procurer à un autre une chaire de professeur dans une ville où l'on n'est pas, et où l'on ne se peut établir soi-même que par le crédit d'autrui ? M. Teissier a cru sans doute que Bèze professait le grec à Lausanne avant qu'Hotman y fût appelé. Jugez combien il est important pour la narration de cette sorte de petits faits de consulter bien les dates, et les rubriques de la chronologie.

(D) *Étant retourné à Strasbourg il se laissa persuader par Jean de Monluc d'aller enseigner le droit à Valence.*] Si M. de Thou avait consulté les dates, il n'aurait pas dit que Jean de Monluc tira Hotman de Lausanne pour l'établir à Valence : *Lausancæ primùm docuit, inde à Joanne Monlucio Valentie episcopo, et postea à Margaritâ Biturigum duce evocatus repetitis vicibus Valentie et Avarici Biturigum ubi eum aliquando audivi, evocatus, etc.* (14). Ces paroles *repetitis vicibus* n'ont pas été entendues par le traducteur français : il a cru qu'elles voulaient dire qu'Hotman enseigna la jurisprudence tour à tour, tantôt à Valence et tantôt à Bourges (15). Ce n'est point cela ; il n'enseigna plus à Valence depuis qu'il en fut une fois sorti. Il fallait donc dire que la duchesse de Berri l'attira deux fois à Bourges, comme on l'a pu voir dans le corps de cet article. Ceux qui voient dans la vie de François Hotman la suite de ses déménagemens d'une ville à l'autre, ne feront guère de cas des mémoires qui furent fournis à M. de Thou, puisqu'il dit qu'après le massacre de l'an 1572, Hotman s'en alla à Montbéliard et de là à Bâle. Il fallait dire qu'il s'en alla à Genève et de là à Bâle, et puis à Montbéliard, ensuite à Genève et enfin à Bâle.

(E) *Il publia à Genève (16) des livres si forts contre les persécuteurs,*

(14) Thuan., lib. XCIX, pag. 378, ad ann. 1590.

(15) Voyez les Éloges tirés de M. de Thou par M. Teissier, tom. II, pag. 136, édition de 1696.

(16) Mézerai a tort de dire dans sa grande Histoire, tom. III, pag. 293, que François Hotman était fugitif au Palatinat lorsqu'il publia la Franco-Gallia.

qu'on lui fit faire de grandes promesses.... ; mais il n'écoula point ces propositions.] Voici ce qu'en dit l'auteur de sa Vie (17). « *Ad Allo- broges igitur iterum tanquam in portum se refert, scriptisque aliquot eruditissimis contra fidem inuicem per fidem ipsam casorum innocentiam constanter tuetur : et quidem alacè efficaciter, ut qui mollem putabant futurum ejus in tantâ calamitâte animum, prolixis pollicitationibus hortarentur ab istiusmodi descriptionis genere abstinere : quibus ille hoc tantum reposuit, Nunquam sibi propugnatum causam quæ iniqua esset : nunquam quæ jure et legibus interetur, desertum præmiorum spe vel metu periculi ; opprimi enim in bonâ causâ melius quàm malè cedere. Non modò non excusandum parricidium, ultro etiam defendendam causam innocentium.* » Un peu après il parle du livre de *Regni Gallie statu*, qu'Hotman mit en lumière vers ce temps-là sous le titre de *Franco-Gallia*. C'est un ouvrage recommandable du côté de l'érudition, mais très-indigne d'un juriconsulte français, si l'on en croit même plusieurs protestans. Voici ce qu'en dit M. Teissier : *son livre intitulé Franco-Gallia lui attira avec raison le blâme des bons Français. Car dans cet ouvrage, il tâche de prouver (18) que ce royaume, le plus florissant de la chrétienté, n'est point successif, comme sont les héritages des particuliers, et qu'autrefois on ne venait à la couronne que par les suffrages de la noblesse et du peuple : si bien que comme anciennement le pouvoir et l'autorité d'élire les rois appartenait aux états du royaume, et à toute la nation assemblée en corps, aussi étaient-ce les états qui les déposaient du gouvernement. Et là-dessus, il apporte les exemples de Philippe de Valois, de Jean, de Charles V, de Charles VI et de Louis XI. Mais sur quoi il insiste principalement, c'est de montrer que comme de tout temps on a jugé que les femmes étaient incapables de la royauté, on doit aussi les ex-*

(17) Pag. 221.

(18) Ceci n'est que la version du latin de M. de Thou, lib. LII, pag. 40, ad annum 1573.

clure de toute charge et administration publique (19). Joignons à ce passage de M. Teissier ces judicieuses paroles de Bongars, tirées d'une lettre à M. de Thou (20). « Je vous con- » fesserai librement, de Franco- » Gallia, vellem parcius, tant pour » ce que le livre n'est pas de saison, » que pour ce qu'il me semble, que » le bon homme s'est grandement » abusé en cette dispute-là. Le doute » (21) donnait quelque couverture » à l'ouvrage, lorsqu'il fut imprimé » la première fois : et nous laissons » échapper beaucoup de paroles, en » une fâcherie extrême, auxquelles » nous rougirions si elles nous étaient » représentées après le cours de la » passion. Je vous en écris ce que » j'en pense, ignorant quel jugement » vous en fâites; je suis marri de ne » l'avoir fait plus tôt, je n'aurais pas » jeté l'œil sur ce trait-là. Je sais » bien que le bon homme se plaisait » de cette pièce-là, il l'avait témoi- » gné par les impressions répétées. » C'est une maladie, de laquelle » beaucoup de nos gens, et trop, » sont entachés, qui eussent volon- » tiers réduit notre monarchie à une » anarchie. S'il y a du mal en une » chose, ce n'est pas à dire qu'il la » faille ruiner (22). » Bongars, dira- » t-on, a mis le doigt sur la plaie : Hotman était en colère contre sa patrie quand il composa ce livre; et non content de se venger de ceux qui régnaient alors, il tâcha de décharger son ressentiment sur la monarchie même, et sur tout le corps de la nation : et cela avec si peu de jugement, qu'il fournissait de très-fortes armes à la ligue pour l'exclusion d'Henri IV; car selon ses principes les catholiques de France étaient en plein droit d'élire pour roi le duc de Guise, au préjudice des princes du sang. Un écrivain passionné, poursuivra-t-on, n'est guère capable de songer à l'avenir; il ne songe qu'au présent; il ne considère pas que les temps peuvent changer, et que la

doctrine qui s'accorde aujourd'hui avec l'intérêt de notre cause sera un jour favorable à nos ennemis. C'est ce qui parut en France sous Charles IX et sous Henri III; chaque parti fut obligé de se réfuter lui-même, comme Montaigne l'a finement dit; voyez la remarque (I). On est assuré que si Catherine de Médicis s'était réformée, et qu'elle eût établi par toute la France la réformation, Hotman eût fait un beau livre pour prouver que la régence des femmes est une très-bonne chose, et selon l'esprit de nos lois fondamentales. De quelle force n'aurait-il pas réfuté les papistes qui auraient écrit contre cette reine? La plus forte raison que les protestans de France aient alléguée pour justifier leur première prise d'armes, est ce que Catherine de Médicis écrivit au prince de Condé. Ils reconnaissaient donc l'autorité de cette femme. Hotman ne demandait-il pas du secours en Allemagne au nom de cette reine? *Ab his paullò post, immò et ab eà quæ tum minoren annis regem regnumque administrabat, in Germaniam bis missus est de regis regniq. rebus legatus, et auxilium à Cæs. Ferdinando ordinibusque Germaniæ rebus ruentibus petere jussus. Erstat dicta tum ab eo in comitiis imperii Francofordiensibus oratio* (23). Nous verrons ailleurs (24) qu'on l'accuse d'avoir usé de mauvaise foi dans sa *Franco-Gallia*, et nous tâcherons de répondre quelque chose en faveur de ce savant homme.

(F)... et il fit un livre pour les droits du roi de Navarre.] Ce fut celui du Droit du Neveu contre l'Oncle (25). La ligue avait mis en tête au cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, de se porter pour le légitime successeur, et l'on employa un jurisconsulte italien qui fit un traité du Droit de l'Oncle contre le Neveu. François Hotman le réfuta doctement. Citons le père Maimbourg : *Antoine*

(19) Teissier, Additions aux Éloges de M. de Thou, tom. II, pag. 139.

(20) Elle fut écrite de Strasbourg en 1595, au sujet de la Vie de François Hotman, composée par Nevelet.

(21) Je crois qu'il faut lire la douleur.

(22) Lettres de Bongars, pag. 651, édition de la Haye, 1695.

(23) Nevelet, in Vitâ Hottomanni.

(24) Dans la remarque (H).

(25) *Vexatam illam rebus ita postulantibus et magnis viris hortantibus tractavit controversiam, de successione inter patruum et fratris filium, atque in universum de jure successionis regiæ in regno Galliarum.* Neveletus, in Vitâ Hottomanni, pag. 224.

Hotman, dit-il (26), *avocat général de la ligue au parlement de Paris*, écrit le traité du Droit de l'Oncle contre le Neveu pour succéder à la couronne. Mais il arriva, par une heureuse et assez plaisante rencontre, que le jurisconsulte François Hotman, frère de l'avocat, voyant ce livre, qu'on débitait en Allemagne où il était en ce temps-là, soutint avec beaucoup de force et de doctrine le droit du neveu contre l'oncle, et fit voir manifestement dans un savant écrit qu'il publia sur ce sujet, le faible et tous les faux raisonnemens du traité de son adversaire, sans savoir que ce fût son frère, qui n'y avait pas mis son nom. Il y a plusieurs méprises dans ces paroles. 1°. Il n'est pas vrai que François Hotman ait écrit contre un auteur inconnu. Il écrivit contre le nommé Matthieu Zampini, de Récanati, jurisconsulte italien. *Ad Matthæus Zampinius Raccanatisensis de trivio J.-C. à fœderatis pecuniâ subornatus, editâ consultatione præbare conatus fuerat, quam Fr. Hotmannus magni nominis nostrâ ætate J.-C. contrariâ consultatione iudem editâ confutavit* (27). 2°. Par conséquent il n'est pas vrai qu'il ait écrit contre son frère. 3°. Il n'est pas vrai qu'il ait fait ce livre l'an 1589 (*) : il le fit environ l'an 1585 ; comme le remarque M. de Thou ; ce qui s'accorde avec Nevellet qui lui donne alors soixante ans. 4°. Il était en ce temps-là à Genève, et non pas en Allemagne. 5°. Antoine Hotman n'était pas l'un des avocats généraux de la ligue, l'an 1589 : il ne le devint que deux ans après (28), lorsque Jean le Maître, qui en faisait les fonctions avec Louis d'Orléans, eut été promu à la charge de

président au mortier. Le président Brisson était déjà mort. 6°. Ce fut Antoine Hotman qui écrivit contre son frère François Hotman, et non pas celui-ci contre Antoine Hotman. *Posteâ et peculiari libro quem consultationi à Francisco fratre pro Navarvo editæ..... opposuisse videri voluit* (Antonijs Hotmannus), *rationes amplificatæ* (29).

(G) On ne mit pas dans l'édition de ses ouvrages tout ce qu'il avait publié. Ou n'y mit point les écrits burlesques qu'il avait faits contre Matharel et contre Papyro Masson, ni le livre qu'il publia à Genève, l'an 1553, sous le nom de François de Villiers, *Ad Remundum Rufum defensorem Rom. pontificis contra Carolum Molinæum de statu primitivæ ecclesiæ, etc.* (30) ; ni la *Nullitatis protestatio adversus formulam Concordiæ* (31), qu'il mit au jour sous le nom de *Johannes Palmerius* ; ni l'apologie de ce dernier livre, dans laquelle il se déguisa sous le nom de *Joannes Franciscus Aspastis Salassi V. D. M.* (32). On n'y mit point son *Anti-Tribonianus*, qui parut en français, l'an 1603, et dont la version latine fut imprimée à Hambourg, l'an 1647. Voyez touchant ce livre le curieux M. Baillet (33). Enfin on n'y mit pas son *Brutum fulmen*, qui n'est pas un écrit burlesque, comme M. de Thou le débite*. C'est un ouvrage tout-à-fait sérieux, où François Hotman réfute la bulle que Sixte V publia l'an 1585, contre le roi de Navarre et contre le prince de Condé. *Posteâ*, dit M. Thou (34), *et in censuram illam scripsit Franciscus Hotmannus J.-C. joculari isto stylo, libroque Brutum fulmen titulum fecit, quo et de B. Francisci et B. Dominici vitâ ac moribus veteris historiæ, ab obsoleto devotis viris scripte ridiculè discutuntur*. Il

(26) Histoire de la Ligue, liv. IV, pag. m. 367, à l'ann. 1589.

(27) Thuan., lib. LXXXI, init., ad ann. 1585.

(*) J'ai un Traité dont le titre est : *ad Tractatum Matthæi Zampini J. C. Raccanatisensis, de successione prærogativæ præmi principis Franciæ ; Ornatisissimi viri P. C. A. F. civis Parisiensis, et regii consiliarii, Responsio*. C'est un in-8°. de 80 pages, imprimé chez les héritiers de Wéchel, 1589. François Hotman était Parisien, et d'ailleurs il avait des lettres de conseiller d'état du roi de Navarre, qui, sous le nom de Henri IV, parvint à la couronne de France, Hotman vivant encore. Ainsi cet ouvrage-ci pourrait bien être le sien. REM. CRIT.

(28) Mézerai, Histoire de France, tom. III, pag. 999.

(29) Thuan., lib. XCI, sub fin. Voyez aussi Mézerai, Histoire de France, tom. III, p. 708.

(30) Epitome Biblioth. Gesneri, pag. m. 239.

(31) Voyez Placcius, de Pseudon., p. 233.

(32) Placcius, *ibid.*, pag. 153.

(33) Baillet, dans ses Anti., art. 131.

* Leducbat remarque que de Thou n'appelle pas le *Brutum fulmen*, un écrit burlesque. De Thou dit que l'auteur écrivait *stylo joculari*, ce qui ne veut dire autre chose sinon que le livre d'Hotman, tout sérieux qu'il est, contient des traits enjoués.

(34) Lib. LXXXII, pag. 33, ad ann. 1585.

ne s'agit rien moins que de cela dans ce traité de François Hotman. Le sieur Deckher (35) y a été trompé par M. de Thou; mais il y a fait une faute de son chef: il veut que ce docte jurisconsulte se soit exilé de France à cause de cet écrit. C'est un mensonge. Hotman quitta la France en l'année 1572, bien résolu de n'y remettre jamais le pied (36). Le *Brutum fulmen* parut l'an 1585, comme le remarque le sieur Deckher contre Goldast, qui a renvoyé l'édition à l'an 1586. Je n'ai rien dit du traité de *regno vulvarum* (*), que d'Au-

bigné attribué à notre Hotman, au chapitre III du 1^{er} livre de la Confession de Sanci: je ne sais ce que c'est.

(H) *On a cru qu'il était l'auteur des Vindiciae contra Tyrannos.* Lorsque je parlai de cet ouvrage dans le projet de ce Dictionnaire, je dis (37) que l'erreur de ceux qui attribuèrent à François Hotman l'écrit de Junius Brutus était petite. Hotman, continuai-je, « était sorti de France » pour la religion, et quoiqu'il ne » fût pas aux termes de ces person- » nes qui furent la persécution, » aussi enflammées de menaces et de » tueries (38) que les persécuteurs » mêmes, il ne laissa pas de gronder » et de murmurer dans sa retraite. » Il fit un livre intitulé *Franco-Gal- » lia*, pour montrer que la monar- » chie française n'est pas ce qu'on » pense, et que de droit les peuples » y sont les véritables souverains. » Voilà ce qui fit croire qu'il avait » aussi composé l'ouvrage de Junius » Brutus, outre que l'on y voit par- » semées beaucoup de maximes de » la *Franco-Gallia*. Barclai n'atta- » que que cette dernière raison, » qui lui paraît assez plausible, et il » prétend la renverser par quelque » chose de plus plausible encore; » c'est, dit-il (39), que Brutus se » sert de diverses preuves qu'Hot- » man avait sifflées et réfutées, et » qu'il tombe dans des erreurs si » puérides à l'égard du droit civil, » qu'on ne voit pas qu'un homme » tel qu'Hotman en soit capable. » Cela est plus obligeant pour ce » docte jurisconsulte, que ce qu'en » a dit Boëclérus. *Je voudrais*, dit- » il, *qu'Hotman n'eût pas si opiniâ- » trément voulu paraître entre les » auteurs qui sonnent le tocsin con- » tre les rois, et qui, de leur autorité » privée, les convertissent en tyrans, » par des chicaneries qui dépravent » non-seulement la bonne philoso- » phie, mais aussi l'Écriture Sainte.* » *Je voudrais qu'il n'eût pas montré*

(35) *De Scriptis Adespotis*, p. 84, edit. 1686.
(36) *Neque unquam postea induci potuit, ut in patriâ consistendum sibi judicaret: non Andegavensis ipsius ducis literis inflexus, non promissis, non denique cum ab eo magister supplicium apud se libellorum dictus esset: hoc sæpè usurpans: Frustra Neptunum accusat, iterum qui naufragium facit. Nevelet, in Vita Hotmanni, pag. 221.*

(*) L'épigramme suivante court environ l'année 1561, à propos de ce qu'en ce temps-là une grande partie des états de l'Europe étaient régis, ou du moins administrés par des femmes.

Vulva regit Scotos (a), hæres (b) tenet illa Britannos,

Flandros et Batavos nunc notha vulva (c) regit.

Vulva regit populos quos signal Gallia portu (d),

Et fortes Gallos Italia vulva regit (e).

His sariam furis, vulvam conjungite vulvis, Sic natura capax omnia regna capit.

*Ad medicam ** artem incertam Gallia saucia tendit ***.*

Non uti medicis est medicina tibi.

Non credas medicis, venâ qui sanguinis haustâ.

Conantur virtus debilitare tuas.

Ut regi, matrique suæ sis fida Deoque,

Utere consilio Gallia docta meo,

Et pacem tu inter proceres non ponito bellum, Hospita (f) lis artus rodit agique tuos.

Ce pourrait bien être là le prétendu livre de *regno vulvarum*, attribué par d'Aubigné à François Hotman. Ce jurisconsulte était poète latin, et sa *Franco-Gallia*, qu'il publia à quelques douze ou treize ans de là, témoigne qu'il n'approuvait pas que les femmes se mêlassent du gouvernement. REM. CRIT.

* Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castellan, tom. I, pag. 773.

(a) Marie-Stuart.

(b) Elisabeth d'Angleterre.

(c) Marguerite, fille naturelle de l'empereur Charles V, duchesse de Parme.

(d) Catherine d'Autriche, sœur de Charles V, veuve de Jean III, roi de Portugal, et régente pendant la minorité de Sébastien, son fils.

(e) Catherine de Médicis.

** Medicam.

*** Tentis.

(f) Allusion sur le nom du chancelier de l'Hospital, à qui Catherine de Médicis était principalement obligée de la régence. NOTES SUR LA REM. CRIT.

(37) Pag. 90.

(38) Ἐμπνέτω ἀτιμῆς καὶ φόβου, dit l'Écriture aux Actes des Apôtres, chap. IX, vs. 1, touchant Saul.

(39) Barclai, lib. III contra Monarchomachos, cap. I, pag. 311.

» ce mauvais exemple aux autres » dans sa Franco-Gallia, et qu'il n'y » eût pas falsifié l'histoire plus d'une » fois, pour encenser et pour sacrifier à ses préjugés avec une complaisance trop servile. La phrase grecque de Boécélérus a beaucoup plus de force que tout cela, Εἰς τὸ δουλεῖν τῆ ὑπερίσει, etiam historiam non semel corrumpit (40).....

(41) Je ne puis m'empêcher de dire que Boécélérus maltraite beaucoup Hotman, qui encore un coup n'était pas un de ces hommes, qui à l'exemple de quelques catholiques anglais du dernier siècle, sortent de leur patrie pour la religion avec des airs menaçans, en jetant feu et flammes, en vomissant mille imprécations, en fulminant des Maranatha, en cherchant à y rentrer l'épée à la main, ou à la faveur des armées les plus exterminantes, en un mot en souhaitant un retour précédé, comme la sortie d'Égypte, de toutes les plaies de Pharaon, le passage de l'ange destructeur inclus. Hotman se contentait de porter de bons coups de plume, et de toucher à certaines choses qui ne plaisaient pas. Il est vrai que sans y penser il travaillait pour la ligue (42), et qu'il forgeait des armes pour Bellarmin : il est vrai encore que ses coups étaient semblables à ceux des Parthes (43) ; je veux dire que dans son état de fugitif il frappait mieux qu'il n'aurait fait en ne se retirant pas : mais il s'en faut bien que ses écrits ne méritent la dégradation qui doit tomber sur beaucoup d'autres éclos en pareille situation. Par exemple, les catholiques d'Angleterre ont en beau faire des satires et des écrits violens contre la reine Elisabeth (44), ce sont tous

» écrits perdus, dont les gens sages » ne font ni mise, ni recette pré- » sentement dans aucun parti. Quoi » qu'il en soit, les apparences étaient » un peu contre Hotman, au sujet » du livre de Junius Brutus, et com- » me je l'ai déjà dit, c'était une er- » reur fort petite, que de le faire » l'auteur des *Vindiciæ contra ty-* » rannos.»

(I) *On rétorqua contre lui ses propres maximes quelque temps après.* C'est par accident, et par une fatalité assez ordinaire qui change les intérêts des partis, que l'ouvrage d'Hotman fut sujet à l'incommodité dont je parle. Les révolutions de France changèrent de telle sorte la scène, que les maximes des deux partis passèrent réciproquement du blanc au noir. Il fait beau entendre comment Montaigne se moque tout doucement des catholiques. *Voquez, dit-il (45), l'horrible imprudence de quoi nous pelotons les raisons divines, et combien irréligieusement nous les avons rejetées et reprises, selon que la fortune nous a changés de place en ces orages publics. Cette proposition si solennelle, s'il est permis au sujet de se rebeller et armer contre son prince pour la défense de la religion, souviens-vous en quelles bouches cette année passée l'affirmative d'icelle étoit l'arc-boutant d'un parti; la négative, de quel autre parti c'étoit l'arc-boutant: et oyez à présent de quel quartier vient la voix et instruction de l'une et de l'autre, et si les armes bruient moins pour cette cause que pour celle-là. Et nous brûlons les gens qui disent qu'il faut faire souffrir à la vérité le joug de notre besoin; et de combien fait la France pis que de le dire! etc.* Tant que le monde sera monde, il y aura partout des doctrines ambulatoires, et dépendantes des temps et des lieux; vrais oiseaux de passage, qui sont en un pays pendant l'été, et en un autre pendant l'hiver; et lumières errantes qui, comme les comètes des cartésiens, éclairent tour à tour divers tourbillons. Quiconque voudra là-dessus faire le censeur ne passera

(40) In Grot. de Jure Belli et Pacis, lib. I, cap. IV, pag. m. 275.

(41) Dans le Projet, pag. 92.

(42) Voyez la remarque suivante.

(43) Navita Bosphorum

Pœnus perhorrescit.

. Miles sagittas et celerem fugam

Parthi: cœtenas Parthus, et Italum

Robur. Sed improvisa lethi

Vis rapuit, rapietque gentes.

Horat., od. XIII, lib. II.

(44) Voyez la remarque (K) de l'article ÉLISABETH, tom. VI, pag. 127.

(45) Essais, liv. II, chap. XII, pag. m. 193. Mizerai fait la même remarque dans la page 792 du III^e. tome de l'Histoire de France.

que pour un critique chagrin, natif de la république platonique. Ainsi Hotman ne doit point être responsable de ce que le fameux avocat de la sainte ligue trouva moyen de se prévaloir de la *Franco-Gallia*. *Ils ne se peuvent plaindre, c'est Louis d'Orléans qui parle sous le nom des catholiques anglais, qu'on les mesure à l'aune où ils mesurent autrui. Suivez leurs conseils, conformez-vous au chemin qu'ils tiennent pour s'établir, vous établirez vous-mêmes, et les enveloppez de honte et de confusion. En leur Française - Gaule, qui est l'un des plus détestables livres qui ait vu le jour, et que l'on a composé pour mettre toute la France en combustion, ils chantent, qu'il est loisible de choisir un roi à son appétit. Dites donc aux hérétiques, que le roi de Navarre n'est à votre appétit, et parlant qu'il se tienne en son Béarn jusques à ce que le goût vous en soit revenu. Ainsi les faut-il fouetter des verges qu'ils ont cueillies, afin qu'ils connaissent que la puissante main de Dieu les châtie par leurs méchans conseils et pernicieux écrits (46).* Ce livre d'Hotman est au fond un bel ouvrage, bien écrit, et bien rempli d'érudition; et d'autant plus incommode au parti contraire, que l'auteur se contente de citer des faits, comme il le représente lui-même à ses censeurs. *Cur vel Massonus, dit-il (47), vel Matharellus Franco-Galliæ scriptori et simplici historiarum narratori ita terribiliter irascitur? Nam ut dicit Sylva nup. lib. 1, num. 10, quomodo potest aliquis ei succensere qui est tantum relator et narrator facti? Franco-Gallista cuin tantum narrationi et relationi simplici vacat, quodsi aliena dicta deleverunt, charta remaneret alba.* On lui avait reproché que son écrit paraissait la production d'un homme ivre, furieux et insensé: il répond que ce reproche est une effronterie punissable, puisqu'il a toujours gardé dans ce livre le caractère d'un rapporteur modéré et de sang-froid

(48). C'est un merveilleux avantage dans ces sortes de livres. Au reste, quoique la réponse soit écrite en style burlesque, elle ne laisse pas de contenir mille choses qu'il faut entendre sérieusement. *Ridentem dicere verum quid vetat (49)?* Tel est, par exemple, ce qu'on y dit à l'adversaire, qu'il ne suffit pas qu'il ait présenté son accusation, et donné caution de lite *prosequendâ*; mais qu'il faut de plus qu'il s'engage expressément à subir la peine du talion, en cas qu'il soit convaincu de calomnie. *Sed adhuc requiritur tertius ut se expressè obliget ad pœnam talionis, in casu quo probetur calumniator; quod probatur per L. ult. C. de calumniat. et omnes canonistas, sed maxime per Hieronym. de Zanettinis in repetit. cap. 1 Extr. de accusatione. De quo si sumus concordés, et Matharellus se subjiciat talioni in casu quòd calumniæ convincatur, totum negotium nostrum benè vadit, nisi fortè, etc. (50).*

Si nous en croyons un historien qui avait été ministre, cet ouvrage d'Hotman ne plut point à tous ceux de la religion, et ne déplut point à tous les catholiques de France, ni ne fut point composé sans quelque relation à la cabale du maréchal Damville. *Peu après, dit-il (51), M. le duc d'Alençon, frère de sa majesté, se retira de la cour avec plusieurs seigneurs, pratiqués par ledit sieur maréchal Damville, et prenant le nom de mal-contens, se joignirent avec les huguenots, aucuns desquels commencèrent lors à écrire autrement qu'ils n'avaient parlé par le passé; et Hottoman, jurisconsulte, dans sa Gaule Française entreprit d'écrire, que le peuple français avait*

(43) *Quod dicit Franco-Galliam compositam ab auctore benè poto in aliquo xenopolio, et eum evomuisse scriptum plenum furoris et insanie, video multos auctoris amicos, dictum istud appellare meretriciam impudentiam, flagris et carcere dignam... Ubi ullum iracundi animi signum? Ubi vox ulla perturbati animi in toto libro, ac non potius sedata et moderata narrationis? Idem, ibidem.*

(49) Horat., sat. I, lib. I, vs. 24, 25.

(50) *Matagonis de Matagonibus Monitoriale adversus Italo-Galliam sive Anti-Franco-Galliam Antonii Matharelli.*

(51) Pierre Victor Cayet, *avant-propos de la Chronologie novénaire.*

(46) Avertissement des catholiques anglais; pag. 74, 75, édition de 1587, in-8^o.

(47) *Matagonis de Matagonibus Monitoriale adversus Italo-Galliam sive Anti-Franco-Galliam Antonii Matharelli. C'est une pièce d'Hotman en style macaronique.*

eu une souveraine autorité, non-seulement à élire leurs rois, mais aussi à répudier les fils des rois, et élire des étrangers : *Et dit sur ce sujet plusieurs choses, louant les peuples qui brident la licence de leurs rois, et les mènent à la raison. Il se jette, après plusieurs discours, contre la régence des reines mères des rois : Ce qu'il faisait à cause que la reine-mère avait été déclarée régente, en attendant le retour du roi de Pologne son fils : bref il s'escrima des histoires anciennes, à droit et à revers selon sa passion. Ce livre fut agréable à quelques réformés et à quelques catholiques unis, lesquels n'aspiraient qu'à la nouveauté, et non pas à tous.* D'Aubigné (52) donne le même plan de ce livre; mais il le fait paraître en 1573, du vivant de Charles IX. M. de Thou (53) et M. de Mézerai (54), qui en donnent le même plan, le placent, celui-là simplement sous le règne de Charles IX, celui-ci avant le départ du roi de Pologne. Cela renverse l'hypothèse de Cayet, savoir que la régence conférée à la reine Catherine, au temps de la mort de Charles IX, fut un des griefs de François Hotman. Il est sûr que son ouvrage fut imprimé avant que la reine eût été déclarée régente par l'édit du 30 de mai 1574 : mais il prévoyait peut-être qu'elle le serait; et en tout cas il y a bien de l'apparence qu'il songeait à elle, dans ce qu'il disait contre la régence féminine. Il se souvenait des maux que cette princesse avait causés pendant sa première régence. Cet habile juriconsulte, qui avait renoncé à une charge de conseiller au parlement de Paris pour sa religion, aurait mieux fait de répondre sérieusement et modestement à ses adversaires (55), que de se servir du style macaronique. Voyez ce qu'en dit M. Baillet dans l'article 192 de ses *Anti*.

(52) Histoire universelle, tom. II, p. 670. Simler, Epit. de la Bibliothèque de Gesner, met l'impression de la Franco-Gallia, en 1573, et il a raison. Ce livre fut imprimé à Genève, chez Jacobus Stoerius, l'an 1573. L'épître dédicatoire à l'électeur palatin, est datée du 21 d'août 1573.

(53) Thuan., Histor., lib. LVII.

(54) Histoire de France, tom. III, in-folio, pag. 293.

(55) Antoine Malharel et Papyre Masson.

(K) *Il fut bien payé de son Brutum fulmen.*] Commençons notre commentaire par ces paroles de l'auteur de sa vie. *His meritis premium deberi eum intelligeret Henricus tum Navarrae rex, ultro codicillos ad eum misit senatoriae in consistorio suo dignitatis : cuius tamen eum fructum non tulit, quem beneficus princeps voluerat : ac opinor in tantis rerum omnium angustiis factum, ut ex annuo quod debebatur salario, vix ad eum quidquam, sicut audio, pervenerit* (56). Bongars, à qui Nevelet adresse la Vie d'Hotman, a fait une réflexion sur ce passage. « (57) Il y » a un autre traict. Après avoir dit, » que le roi lui avoit, sur le *Brutum* » *fulmen*, donné un estat de conseil- » ler d'état, *cujus tamen eum fructum non tulit quem beneficus princeps voluerat* (58). Je vous assure, » monsieur, que le roy n'achepta » jamais livre si cher que cestui là : » il a esté payé beaucoup par dessus » son prix. On me dira, que je devois dire mon advis sur ces traicts » de meilleure heure : mais il advient souvent, (et à moy plus que » trop souvent) que nous ne nous » avisons qu'après le coup. J'escris à » M. Hotman ce qu'il me semble » du premier (59), je ne lui touche » pas le second, il s'en pourroit offenser, ignorant comme le fait s'est passé. » Notez que Nevelet ne parle pas là du *Brutum fulmen*, comme le suppose Bongars, mais de l'ouvrage contre Zampini de *Successione inter patrum et fratris filium*.

(L) *M. Moréri n'a pas fait beaucoup de fautes.*] 1°. Il suppose fausement qu'Hotman fut sauvé par ses écoliers à Bourges, en un autre temps qu'au massacre de la Saint-Barthélemi, c'est-à-dire que d'un seul événement il en a fait deux. 2°. L'année de la mort n'est pas bien marquée; il fallait mettre 1590, et non pas 1591. Et 3°. il ne fallait pas imputer cette méprise à M. de Sponde en le

(56) Nevel., in Vita Hottomanni, pag. 225.

(57) Lettres de Bongars, pag. 651, édition de la Haye, 1695.

(58) Ces paroles sont pleines de fautes dans l'édition des Lettres de Bongars que je cite; je les rapporte comme elles doivent être.

(59) C'est-à-dire, de ce qui concerne la Franco-Gallia. Voyez ci-dessus les paroles de Bongars, remarque (E), citation (22).

citant sous l'année 1591, n°. 22; car c'est sous ce numéro de l'année précédente qu'il parle de la mort d'Hotman.

(M) *A l'âge de vingt-trois ans il fit des leçons publiques.*] Je le prouve par ces paroles d'Étienne Pasquier (60) : « Je vous puis dire que l'un des » plus grands heurs que je pense » avoir recuilly en ma jeunesse, » fut qu'un lendemain de l'Assump- » tion nostre Dame, l'an 1546*, Ho- » toman et Balduin commencèrent » leurs premières lectures de droit » aux escholes du Décret en ceste » ville de Paris. Celuy là à sept heu- » res du matin, lisant le titre, de » *Notionibus*; cctuy cy à deux heu- » res de relevée, lisant le titre, de » *Publicis judiciis*, en un grand » theatre d'auditeurs. Et ce jour.mé- » mes, sous ces deux doctes person- » nages, je commençay d'estudier » en droit.»

(N) *Certaines choses que Baudouin avait publiées..... . flétriraient horriblement sa mémoire, si elles étaient véritables.*] Baudouin assure qu'Hotman fut excommunié à Strasbourg pour le crime d'adultère. *Argentina propter adulterium excommunicárat sodalem tuum Hottomannum* (Petrus Alexander) (61). Ces paroles sont adressées à Théodore de Bèze. L'auteur avait déjà parlé de ce fait avec plus de circonstances, et il avait ajouté que le même Hotman perdit aussi son canonicate et sa charge académique. *Recitata tunc quoque nostris fuit causa tui Hotmanni, nempe propter quod facinus illic aliquando primum fuisset excommunicatus abs suo Gallo concionatore Petro Alexandro, te quidem propter antiquam societatem submurmurante, sed assentiente tamen tuo si minis parente, at certè avo Gulielmo Favello, sæpius illum jurisperditum appellante. Adlebant et complura ejusdem generis quæ pervulgata erant per Joannem Infantium, testem valdè idoneum, et cujus non solum operá, sed*

et opibus quandiu opus habuisti, tam liberaliter es abusus, ut fidem ei detrahere vix audeas. Altera causa fuit exposita cur tuus ille Hotmannus (cujus causa non est abs te sejuncta) ut antea ecclesiá, sic deinde scholá et suo canonicatu pulsus esset: tandemque quid in eo Sturmius ipse gravissimè accusaret narratum est, et perlecta Sturmiana adversus eum terribilis expositulatio, quæ profecto non modo de istius flagitiis, sed et de vestre conjurationis mysteriis narrabat nimis multa (62). Toutes ces choses avaient précédé l'an 1562. Baudouin, peu après (63), raconte qu'ayant connu Hotman à Paris, pour une personne qui aimait les sciences, il lui avait conseillé d'aller voir le lac Léman; qu'il le reçut à Strasbourg dans sa maison, avec toute sorte de bonté, comme un ancien ami, lorsqu'Hotman s'y retira après lui avoir demandé ses bons offices pour une chaire de droit, et lui avoir témoigné beaucoup de dégoût de régenter à Lausanne (64); qu'il s'aperçut bientôt qu'il tenait une vipère dans son sein, puisqu'Hotman mit tout en œuvre pour le perdre par des machinations secrètes. Voici l'une de ses supercherries: ayant fait jouer des inventions frauduleuses, qui engagèrent Duaren à lui adresser une invective contre Baudouin, il la distribua par toute la ville, en prenant néanmoins garde que Baudouin ne le sût pas: il fut enfin contraint par Sturmius à l'aller trouver pour essayer ses reproches, et il témoigna un extrême repentir de sa conduite. On rapporte (65) un fragment de la lettre que Sturmius lui écrivit, où il l'accuse d'avoir employé plusieurs fourberies pour supplanter Baudouin. Elles lui réussirent: car il obligea Baudouin à se dégoûter de Strasbourg, et à chercher un autre poste (66), et il lui succéda. Tout ceci se trouve dans la troisième ré-

(62) *Ibidem*, folio 70 verso.

(63) *Idem*, *ibidem*, folio 86.

(64) *Alterum Balduini ex non dissimili errore peccatum fuit quòd Hotmanni tui Lausannc languentis et in cadendis quos in tuo ludo grammaticam docebat, pueris defatigati, et ex eo carcere liberari miserè cupientis, et commendatione Balduini ad aliquam juris professionem redire litteris temerè crediderit. Ibid.*

(65) *Ibidem*, folio 87.

(66) *Il s'en alla à Heidelberg.*

(60) Pasquier, Lettres à M. Loysel. Elle est au XIX^e. livre de ses Lettres. Les paroles que je cite sont à la page 501 du II^e. tome.

* Joly observe qu'Hotman étant, de l'avis de Bayle, né le 23 août 1524, il n'avait pas encore vingt-deux ans accomplis le 16 août 1556.

(61) *Repono.* ad Calvin. et Bezam, pro Francisco Balduino, folio 77.

ponse de Baudouin à Calvin. Il avait déjà allégué dans la seconde, cette lettre de Sturmius, et il en avait tiré beaucoup de choses désavantageuses à Hotman. Il en avait rapporté l'endroit où est contenu le reproche d'un exécrationnable parjure. Hotman, le jour même qu'il avait communiqué, protesta à Sturmius qu'il priaït Dieu que la cène qu'il avait faite se changeât en diable, s'il niait faussement ce qu'il niait (67). Cependant, ajoute Sturmius, il niait une chose très-véritable. Baudouin rapporte cela comme une preuve que son adversaire, qui se mêlait de disputer sur l'eucharistie, n'en faisait point un grand cas; et il se sert de cette occasion pour lui reprocher qu'on l'avait exclu de la cène en Allemagne, à cause d'un adultère. *Etiā de mysterio cœnæ dominicæ disputat, et me cum sui Gallicæ (ut vocat) ecclesiæ non illem sentire narrat, qui ab eâ propter Clodianum facinus in Germaniâ excommunicatus aliam quæcumque illi fortasse patuit mensam occupavit. Vis scire quanti faciāt totum istud mysterium tuus mystagogus? Audi Sturmium (68). Voici un autre passage de cette seconde réponse de Baudouin (69). Nonne ille est qui..... Silesium se esse finxit, cum in Germaniâ negaret se esse Gallum, ut in aulam Austriacam irreperet? Nonne ille est qui cum tuam (70) ecclesiam clam fugeret et scholam, in qui tamen docuit aliquot annis grammaticam, depositâ jurisconsulti personâ, venit in Germaniam tuâ ad Sturmium litteris instructus quæ Sturmium fefellerunt? Nonne ille est cujus (ut nunc dicebant) vitam persulit, nequitie, sceleris, et omnium maleficiorum plenam ipse Sturmius nuper descripsit?..... Nonne ille est magnus arleto, qui cum in Germaniâ principes miris modis est ludificatus, huc et illic discurrens, modo in Galliâ tumultuatur, modo ad Rheni ripas adversus regem suum milites cogit? Nonne ille est quem Sturmius... ostendit etiam Gallicæ principibus plus quàm proditoriè maledicere, cujusque lingua nullum*

veneficium magis veneficum esse ait et probat? Nonne ille est qui superioribus annis in Germaniâ pinxit sive suum sive tuum tumulum Ambrosianum, et Tigrin (71) peperit, et ejus generis formulas quotidie concipit novus magister libellorum, non (ut jactabat) supplicium, sed famosorum? Denique nonne est ille tenebrosi qui ad me aliquando scripsit, σκοτιστέον ἐν τῇ οὐρανῷ (72)?

Voici pourquoi j'ai fait une distinction entre ce qu'on lit dans la troisième réponse de Baudouin, et ce qui se voit dans la seconde. Théodore de Bèze a réfuté la seconde, et n'a rien dit contre la troisième: ainsi la troisième ne tire pas tant à conséquence contre le jurisconsulte Hotman; car on peut présupposer que si Bèze l'avait réfutée, il aurait justifié ce jurisconsulte. Il faut donc faire plus d'attention aux injures contenues dans la seconde, parce qu'on les peut conférer avec un écrit où Théodore de Bèze la réfuta. Il faut voir, par cette réfutation, quel pouvait être le fondement de Baudouin. J'ai trouvé que son adversaire n'avance rien à la décharge d'Hotman: il se réduit à dire que les reproches d'ignorer la langue latine, et d'être athée, n'embarrasseront point ce docteur, qui ne daignera pas même ouvrir la bouche quant au dernier. *Magnum tibi certamen superesse video. Num que tibi objecit magnam incertum arguit, quæ tamen (ut aiunt) refellere non possis. Illa verò quæ regevis ejusmodi sunt queso? Latine scilicet nescit, ut cum oportuerit ad latinam epistolam scribendam alterius operum requirere. Crimen autem ἀθεότητος, etsi omnium est gravissimum, ille tamen, ut opinor, ne responso quidem dignum patabit. Quid enim hoc aliud est quàm latrare (73)? Il n'y a rien là qui se rapporte aux accusations que j'ai copiées, et qui se trouvent dans les pages 176, 180, 181, 182 de la seconde réponse de Baudouin. Tout ce que Bèze a répondu pour Hotman concerne la page*

(67) Balduin., Respons altera ad Joann. Calvinum, pag. m. 176.

(68) Idem, ibidem.

(69) Idem, ibid., pag. 181, 182.

(70) Ces paroles sont adressées à Calvin.

(71) C'est un libelle dont je parle dans l'article GUISE (François), tom. VII, pag. 378, remarque (I).

(72) C'est-à-dire, en ce temps-ci il faut chercher les ténèbres.

(73) Beza, Respons. ad Balduin., sub fin., pag. 233, tom. II Operum.

175, où l'on trouve, 1°. que François Hotman s'appropriâ une épître dédicatoire que Sturmîus avait composée; 2°. qu'il louait alors les mêmes ouvrages de Duarénus, qu'il avait fort méprisés autrefois, en écrivant contre Rufus pour Dumoulin; 3°. qu'un élégant maître de l'athéisme de Cicéron n'est pas propre à catéchiser. *Noster magister latinîtatis prius quàm de meis scriptiõibus garrat, suarum oblitus respondeat Sturmio et aliis à quibus accusatus est quòd suo nomine ediderit epistolam abs Sturmio scriptam, eamque Institutionibus præfixam tanquam suam vendiderit duci Saxonie.... Oportet istius tui patroni incredibilem esse, non jam dicam, impudentiam quia latitat, sed nequitiam, cum quidem postèquam edito libello de sacerdotiis adversus Ruffum pro Molineo, proscidit illos Beneficiarios Commentarios (Duareni) nunc eos se adorare fingat.... scilicet religionem nos docebit elegans magister Ciceroniane ἀθεϊστικὸς (74)!*

Je suis bien certain que tous mes lecteurs conviendront, en comparant ces passages de Baudouin avec celui de Théodore de Bèze, qu'on ne pouvait rien faire de plus désavantageux à Hotman, que de répondre ce que Bèze a répondu. Le silence aurait fait insinuer moins de tort. Pour comble d'infortune, il a fallu que Théodore de Bèze ait publié (75) une lettre de Sturmîus, qui désavoue tout ce qu'on voudrait citer de lui comme désavantageux à Calvin et à Théodore de Bèze; mais quant à François Hotman, rien de semblable.

Languet, véritable réfugié, parfaitement honnête homme, ayant vu les accusations de Sturmîus contre Hotman, fit des réflexions fort sensées, et tout-à-fait dignes d'une bonne âme; mais ce fut avec un cruel chagrin de ce que ses compatriotes se comportaient si lâchement en Allemagne, et que des personnes, qui sous prétexte de religion ne cherchaient qu'à satisfaire leur vanité, faisaient plus de tort à la religion protestante que le roi d'Espagne et que le pape. Il n'ose pas croire néanmoins

qu'Hotman eût pu s'oublier assez pour se porter à de telles infamies. Rapportons ses paroles: *Hæc sunt levia si conferantur cum turpibus factis nostrorum hominum in Germaniâ, et quidem eorum qui ornati sunt eruditione, et religionis specie, insinuerunt se in amicitiam honorum virorum, qui ipsis summa beneficia exhibuerunt. Ut alios omittam, nuper vidi accusationem Sturmii adversus Hotmannum, quæ, si vera est, miseret me Sturmii, et pudet alterius; sed talia sunt, ut mihi videatur vix posse venire in mentem erudito viro. Quidam mecum egerunt, ut ipsius accusationis capitu ad te perscriberem; sed à talibus ministeris ego planè abhorreo, cum presertim sciam, te nec voluptatem nec utilitatem ex iis percipere posse, et ad me nihil pertineant, nisi fortè infamie pars in me redundet, eo quòd à nostris hominibus talia perpetrentur in ipsâ Germaniâ. Hæc sanè tanto dolore me afficiunt, ut nesciam an ex ullâ re majorem unquam senserim. Ideo ubique eorum ambitionem, qui pretextu religionis sua querunt, magis obesse ipsius religionis progressui, quàm pontificem Rom. regem Hispaniæ, et omnes ipsorum ministros. Sed de re odiosa nimis multa scribo (76).* La lettre d'où je tire ces paroles est datée de Paris, le 11 de décembre 1561. Une autre de ses lettres, datée de la même ville le 23 de janvier 1562, nous apprend que le duc de Guise, qui était allé trouver à Saverne l'évêque de Strashourg (77), avait intenté un procès à François Hotman, pour des libelles diffamatoires, et que plusieurs personnes soutenaient qu'en conséquence de cela il avait fait ce voyage. Languet ne pouvait croire qu'un motif de si petite conséquence eût obligé le duc de Guise à s'en aller à Saverne; mais je ne doute point qu'il ne jugeât qu'il était honteux à Hotman de se voir mis en justice comme un faiseur de libelles.

(O) *Je dirai un mot touchant l'auteur de la Vie de François Hotman.* Son nom latin, *Petrus Neveletus Douchius*, signifie Pierre Nevelet, seigneur

(74) Balduini Respons. altera ad J. Calvinum, pag. 175.

(75) Beza, Respons. ad Balduin., Oper. tom. II, pag. 234.

(76) Languet, epist. LXIV, lib. II, pag. 186, 187.

(77) Idem, ibid., epist. LXVII, pag. 197.

d'Oscche. On lui donne le titre de cette seigneurie dans les Lettres de Pasquier, et la qualité d'*avocat en la cour de parlement de Paris* (78). Il était fils d'une sœur de Pierre Pithou, comme il paraît par une lettre que cet oncle lui écrivit, et qui a été imprimée à la fin des Déclamations de Quintilien dans quelques éditions. Isaac Nicolas Nevelet, son fils, publia Ésope, et les autres anciens fabulistes, avec des notes, l'an 1610. Ce fut le premier fruit de ses veilles, et il le dédia à son père.

(78) Voyez le VIII^e. livre des Lettres de Pasquier, pag. 467 du 1^{er}. tome.

HOTTINGER (JEAN-HENRI), l'un des plus fameux écrivains du XVII^e. siècle, était né à Zurich, le 10 de mars 1620. Les progrès qu'il fit pendant ses premières études donnèrent de si belles espérances, que les curateurs des écoles prirent la résolution de l'envoyer étudier dans les pays étrangers aux frais du public. Il commença ses voyages le 26 de mars 1638, et s'en alla à Genève, d'où après un séjour de deux mois il passa en France. Il vit ensuite la Flandre et la Hollande, et choisit Groningue pour le siège de ses études; mais l'envie de se perfectionner dans les langues orientales l'engagea au bout d'un an à se transporter à Leyde (a), pour y être précepteur des enfans du professeur Golius, l'homme du monde qui avait le plus de connaissance de ces langues. Il profita beaucoup dans l'étude de l'arabe par les secours de Golius, et par les leçons d'un Turc. Il aurait suivi à Constantinople, en qualité de ministre, l'ambassadeur (b) des États, l'an 1641,

(a) L'an 1639.

(b) Guillaume Boswel.

si messieurs de Zurich y eussent voulu consentir : mais ils aimèrent mieux le rappeler, afin de le faire servir à l'avantage et à la gloire de leurs collèges. Ils lui permirent de voir l'Angleterre avant que de revenir en Suisse : et dès qu'il fut revenu, ils le firent (c) professeur en histoire ecclésiastique; et un an après ils lui donnèrent deux autres professions, celle de la théologie cathédrique, et celle des langues orientales. Il se maria à l'âge de vingt-deux ans (d); et il commença à s'ériger en auteur à l'âge de vingt-quatre (A). Il trouva tant de goût à ce caractère, que dans la suite il ne cessa de produire livre sur livre (B). Cela ne lui était pas malaisé; car il était extrêmement laborieux, et il avait une mémoire prodigieuse. Il y a néanmoins lieu de s'étonner qu'un homme chargé de tant de fonctions académiques, et détourné par tant de visites et par un très-grand commerce de lettres (C), ait pu composer tant de volumes. On lui donna de nouvelles professions l'an 1653 (e), et on l'agrégea au collège des chanoines. Deux ans après, il fut prêté pour trois années à l'électeur palatin, qui voulait se servir de lui pour remettre en réputation l'université d'Heidelberg. Avant que d'y aller, il fut prendre à Bâle le doctorat en théologie (f). Il arriva à Heidelberg au mois d'août 1655, et

(c) L'an 1642.

(d) Voyez la rem. (F).

(e) *Artium rhetorologicarum ordinarius, et theologie Vet. Test. atque controversiarum extra ordinem professor designatus.* Heideg. ubi infra citat. (g).

(f) Il le reçut le 26 de juillet 1655.

y fut très-bien reçu. Outre la profession en théologie du Vieux Testament et aux langues orientales, on lui donna la direction du collège de la Sapience, et la dignité de conseiller ecclésiastique. Il fut recteur de l'académie l'année suivante ; et il composa quelque chose sur la réunion des luthériens et des réformés. Ce fut pour complaire à l'électeur, qui était un peu entêté de cette affaire, à quoi il rencontra les obstacles qui avaient arrêté tant d'autres fois un pareil dessein (D). Hottinger accompagna ce prince à la diète électorale de Francfort, l'an 1658, et y conféra avec Ludolfus sur des matières importantes (E). Il ne fut rappelé à Zurich qu'en l'année 1661; car on avait eu la complaisance de prolonger le terme pour lequel on l'avait prêté à l'électeur Palatin. Il fut choisi tout aussitôt pour président des commissaires qui devaient revoir la traduction allemande de la Bible. La guerre civile qui s'éleva dans la Suisse, l'an 1664, fut cause qu'il fut envoyé en Hollande pour des affaires d'état. L'académie de Leyde lui adressa une vocation de professeur en théologie, l'an 1667; mais n'obtenant point congé de ses supérieurs, il la refusa. On ne se rebuta point de ce refus : on insista pour l'avoir du moins en forme de prêt; et alors Messieurs de Zurich ayant eu pour les états de Hollande, qui s'étaient mêlés de cette affaire, la condescendance qu'on leur demandait, il accepta ce parti. Comme il préparait toutes choses pour son voyage, il périt mal-

heureusement, le 5 de juin 1667 sur la rivière qui passe à Zurich (g) (F). Il avait souvent refusé les professions qu'on lui offrait (G). Les plus violens adversaires qui aient écrit contre lui sont Léon Allatius, Abraham Ecchelenensis, et le père Labbe (H). Le coup de dent que M. Arnauld lui porta fut repoussé par M. Claude (I).

(g) Tiré de sa Vie, composée par Joh. Henr. Heideggerus, et imprimée à la tête du IX^e. tome de l'Histoire ecclésiastique d'Hottinger.

(A) Il commença à s'ériger en auteur à l'âge de vingt-quatre ans.] Et ce ne fut pas pour une petite entreprise, mais pour attaquer sur une matière très-épineuse l'un des plus savans personnages qui fussent alors dans l'Europe. Car il entreprit de réfuter les dissertations du père Morin sur le Pentateuque Samaritain (1). On lui peut donc appliquer ces vers du Chapelain décoiffé :

*Mes pareils avec toi sont dignes de se battre,
Et pour des coups d'essai veulent des Henri
quatre.*

Cet ouvrage, qu'il intitula *Exercitationes Anti-Moriniane*, fut fort goûté par les protestans, soit à cause de l'érudition de l'auteur, soit à cause de la matière qui ne pouvait pas être plus favorable, puisque Hottinger se battait pour le texte hébreu de la Bible, duquel le père Morin énervait l'autorité le plus qu'il pouvait. M. Simon juge que cet ouvrage est un des meilleurs qu'Hottinger ait publiés; et ainsi l'on pourrait dire que son coup d'essai fut son chef-d'œuvre. Rapportons tout le passage de M. Simon; il n'est guère avantageux à la mémoire du docteur suisse. « Si Hottinger avait » gardé quelque modération dans ses » ouvrages, et qu'il ne se fût pas tant » arrêté aux minuties, on pourrait y » trouver quelque chose d'utile pour » l'intelligence du sens littéral de » l'Écriture. Mais comme il prend » presque toujours parti, et qu'il

(1) Imprimées l'an 1631, et non pas l'an 1651, comme on le dit dans la Vie du père Morin, pag. 22, édit. franç.

» composait ses livres avec trop de
 » précipitation, il est sujet à se trom-
 » per souvent. Un de ses meilleurs
 » ouvrages sur cette matière est celui
 » qu'il a écrit contre les *Exercitationes*
 » *Samaritanæ* du père Morin : et il
 » n'est pas même tout-à-fait exact
 » dans cet ouvrage (2). » M. Simon a
 critiqué dans un autre livre celui
 d'Hottinger ; mais légèrement, et sans
 un véritable dessein de nuire. Voici
 ses paroles (3) : *Joannes Henricus*
Hottingerus, qui statim à libri sui
 limine cujus hæc est inscriptio, *Exer-*
citationes Anti-Morinianæ de Pentateu-
cho Samaritano ejusque identicâ
authenticâ ; Morinum appellat mon-
nachum qui communem monachorum
sortem superet. Ille de Samaritanis
et eorum codicibus disserit, putatque
Samaritanos à Julæis Pentateuchi
sui exemplar hausisse ; sed conjectu-
ris tantum, non autem firmissimis ra-
tionibus, ut ita scntiret adduci potuit ;
istud minus accuratum esse probat
exemplis aliquot pleonasmorum, vo-
cum vel mutatarum in alias vel omis-
sarum, similibusque erroribus quos
profert, et ex quibus confici posse
arbitratur, non magis credendum esse
Samaritanis Pentateuchum suum jact-
antibus, quàm Ebionitis verum et
solum Matthæi Evangelium hebræum
venditantibus, quâ in re profectò gra-
vissimè hallucinatus est Hottingerus,
qui tam venerandæ antiquitatis Pen-
tateuchum Samaritanum cum adulte-
rato Ebionitarum Evangelio compa-
rare audeat. Morinum etiam inperi-
tivè arguit Hottingerus, quasi rabbi-
norum quorundam quos laudaverat
mentem haud assecutus fuisset. M. Hei-
 degger a raison de remarquer comme
 une chose glorieuse à notre Hottinger
 le silence que le père Morin garda ;
 mais je doute qu'il ait pénétré la pen-
 sée du père Mersenne. (4) *Liber toti*
erudito orbi clarus, acceptusque fuit.
Constat Morinum diù adhuc super-
stitem librum accepisse et legisse. ne-
que contru mutire ausum (5). Et Mer-

sennus, cui Hottingerus librum ad-
jectis litteris misit, id solum respondit,
neq; sibi Hottingeri juvenilem ardorem
satis probari, nec Hottingerum Mo-
rinum penitus nôsse. Quasi videlicet
juveni integrum non fuerit senum de-
liria taxare, et ipse Morinus interio-
rem animi sui notam in vulgus edito
libro non patefecerit. Le père Mer-
 senne, ce me semble, ne voulait dire
 autre chose sinon qu'Hottinger ne
 connaissait pas bien le père Morin. Je
 ne doute point que le sens de la ré-
 ponse qu'il fit ne fût celui-ci : *Le feu*
de la jeunesse vous a fait aller trop
loin, et si vous connaissiez au fond
le mérite du père Morin, vous ne le
traiteriez pas de la sorte. Réfécitez-
vous cela en disant que le père Mo-
rin a fait connaître le fond de son
 cœur par son ouvrage ? Je veux qu'il
 ait fait connaître qu'il avait dessein
 de relever la Vulgate, et d'affaiblir
 l'autorité des textes originaux : n'est-
 ce pas l'intérêt et le dessein général
 des controversistes de Rome ? Hot-
 tinger ne connaissait guère le père
 Morin, puisqu'il le prenait pour un
 moine.

(B) *Il ne cessa de produire livre*
sur livre.] Si vous voulez voir une
 liste exacte de tout ce qu'il a donné
 au public, depuis l'an 1644 jusqu'en
 1664, lisez sa *Bibliotheca Tigurina*
 (6). Vous y trouverez l'histoire et le
 catalogue chronologique de ses com-
 positions, et un autre catalogue où
 il les range selon l'ordre des matières.
 On a marqué aussi dans sa Vie, selon
 l'ordre des années, tout ce qu'il a
 publié ; la quantité y est étonnante *.

(C) *Il était détourné par beaucoup*
de visites, et par un très-grand com-
merce de lettres.] Les paroles qu'on
 va lire expliqueront cela en détail.
Non publicis tantum his, quibus di-
strictus fuit, curationibus vigilantissi-
me vacavit, et quotidie calanum in
exarandis, quos in publicum mitte-
ret, libris exercuit ; Verùm etiam
amicorum, peregrinorum et thospitum,
qui ipsius videndi et audiendi gratiâ
huc commedunt, desulæris satisfac-
cit. Erat enim ipsius domus plena
semper et frequens concursu splen-

(2) Simon, Histoire critique du Vieux Testa-
 ment, liv. III, chap. XIX, pag. m. 474.

(3) In Vita Joh. Morini, pag. 36, 37.

(4) Joh. Henr. Heideggerus, in Vita Hottingeri, ad ann. 1644.

(5) *A cela se rapporte ce que dit Hottinger : Non displicerant hæc primitivè viris eruditis, qui hinc inde novo Morini conatui finem impostum publicis testabantur scriptis. Hotting., in Biblioth. Tigurina, pag. 122*

(6) Pag. 121 et seq.

* Chauffepié donne quelques détails touchant les ouvrages d'Hottinger sur les affaires d'Orient et la littérature orientale.

didissimorum hominum. Quoties aliquid abditum quærebatur, ille thesaurus, ille delubrum adibatur. Ex omnibus, quæ ei obvenerunt, negotiis miro vigore et industria se explicavit. Neque etiam deficiebat ad subita extemporalia facultate. Veniebant omnium ordinum, omnium ætatum viri: percontabantur de arduis, de dubiis questionibus, quarum ille pondus præsentis semper animo exceptit. Quid molestiam epistolarum et scribendi ad amicos hic recenseam, quo nonnunquam solo perire sibi diem sæpè quærebatur? Quotidiè aut Galli, aut Germani, aut Belgæ, aut Angli, aut Sueci, aut Dani, aut Itali ad ipsum epistolâ misitavere, de literis, de casibus ecclesiæ, de civilium rerum momentis, de aliis, quibus ille graviter et promptissimè respondit (7). Quelques pages après, on donne la liste de tous ceux qui avaient commerce de lettres avec Hottinger: leurs noms remplissent plus de deux pages. Entre les étrangers qui le visitèrent, il ne faut pas oublier les députés des jansénistes; car il eut plusieurs conversations avec eux, quand ils passèrent par Zurich, l'an 1653, en retournant de Rome à Paris. On a trouvé parmi ses papiers la relation de ce qu'il leur dit et de ce qu'ils dirent, et on l'a publiée depuis peu (8).

(D) *Il rencontra les obstacles de la réunion qui avaient arrêté tant d'autres fois un pareil dessein.*] Selon M. Heidegger, ces obstacles sont l'animosité des parties, et une certaine gale des esprits qui se nourrit de disputes, comme le caméléon se nourrit de vent. *Consiliis de pace reformatos inter et lutheranos sarciendâ, à serenissimo principe, tum temporis saxum illud magnâ contentione volvente, implicitus, aliquot disputationes irenicas ad ventilandum proposuit, non eo tamen eventu, quem calidis votis boni omnes præceperunt. Obstant eadem, quæ antehac, impedimenta, odia parùm pia partium, et ingeniorum, quæ rixis haud secus quàm chamæleon vento pascuntur, scabies (9).* M. Spanheim observe que l'entreprise pacifique de l'é-

lecteur palatin fut renversée par un écrit violent de Danhawérus, professeur luthérien à Strasbourg. *Qualiter etiam hoc seculo in Colloquio Lipsiaco, anno 1631, ubi ad tria capita dissensus omnis rediit; tum sub Carolo Ludovico, electore palatino, Heidelbergæ quùm profiterer, cujus pacificum institutum intervertit præcipuè J. Conr. Danhawerus, A. 1658 scripto virulento Teutonico, reformatorum salve, ad lapidem Lydium exactum, etc.* (10). Il est certain que la réunion des luthériens et des calvinistes serait faite il y a long-temps, s'il n'avait tenu qu'aux princes; mais comme cette affaire dépend des théologiens, elle n'a jamais pu réussir, et apparemment elle ne réussira jamais. Ce n'est pas moi qui juge ainsi de ces messieurs, généralement parlant (11); c'est l'un d'eux, et celui d'entre eux qui en peut le mieux parler par expérience. Il dit que l'affaire de la réunion doit être principalement commise à des personnes d'état, et non pas aux ecclésiastiques (12); les théologiens, ajoute-t-il, sont très-attachés à leur sens, et peu équitables à l'égard de ceux qui ne sont pas de leur sentiment.... Il ne faudrait pas disputer de la vérité des dogmes; car la dispute fait plutôt naître de nouvelles guerres, qu'elle n'apaise les vieilles. Les disputans ne cherchent point la concorde, mais la victoire: ceux qui se sentent battus deviennent plus fiers et plus emportés. Quand on s'assemblera pour traiter de la réunion, il faudra réduire les théologiens aux simples fonctions d'avocat: on les écouterà, mais ils ne seront point juges; cette qualité doit être laissée aux gens d'état; et il faudra même faire jurer les théologiens, qu'ils se soumettront à la sentence que les juges politiques prononceront (13). *Hoc*

(10) Frid. Spanhem., *Elencho Controvers.*, pag. 335, edit. 1694.

(11) C'est ainsi que toutes ces phrases s'entendent: elles ne tombent sur aucun particulier nommé, et laissent des exceptions.

(12) Voyez les réflexions de M. de Meaux sur tout ceci, à la fin de l'Histoire des Variations, dans l'addition.

(13) *Theologi sint advocati, loquantur; politici audiant, et sint iudices sub autoritate principum. At ante omnem disputationem theologi ambarum partium fidem suam juramento*

(7) Heidegger., in Vitâ Hotting.

(8) *A la fin de l'Historia Jansenismi, publiée par M. Leydecker, à Utrecht, l'an 1695.*

(9) Heidegger., in Vitâ Hottingeri, fol. D 2.

opus per manus præsertim virorum politicorum, non autem ecclesiasticorum est tractandum et inchoandum. Theologi sunt suorum placitorum tenacissimi, parùm placitis alienis æqui (14). . . . In colloquiis que de pace incundâ habebantur, de veritate dogmatum nullo modo erit disputandum. Pugne non dirimunt bella, sed faciunt. In illis disputationibus non queritur pax, sed victoria. Nullus se victum unquam fatebitur, et si sentiat se dejectum aut prostratum, tantùm abest ut ad concordiam fiat promior; contra ferocior evadet iratus et indignans, quod res ipsi malè cedant (15). Il n'y a point de portraits où cet auteur fût plus en état de réussir que dans celui-là.

Il ne faut pas oublier qu'en l'année 1666, Tobie Wagnérus, chancelier de l'université de Tubinge : attaqua l'écrivain d'Hottinger sur la réunion, dans son *Inquisitio theologica in acta henotica nostro potissimum tempore inter theologos Augustanæ confessionis et reformatæ ecclesiæ à reformatis resuscitata* (16). Hottinger se défendit, non par un ouvrage exprès, mais en passant et par occasion. Ce fut dans une dispute synodale, où il prouva que l'église réformée n'est pas schismatique (17).

(E) *Il conféra à Francfort avec Ludolfus, sur des matières importantes.*] Tout le monde sait que Jobus Ludolfus s'est acquis une connaissance admirable de l'Éthiopie. Lui et Hottinger prenaient des mesures pour envoyer secrètement en Afrique quelques personnes qui entendissent les langues orientales, et qui pussent s'informer exactement de l'état du christianisme. *Agitata præterea inter eos sunt secretiora consilia de mittendis principum auctoritate et impensis in Africam juvenibus uno vel duobus, in orientalium idiomatibus et rebus paulò jam provecioribus, qui Africanarum, imprimis*

obstringant se judicio delegatorum obtemperatos, nec quidquam adversus pacem molituros. Petrus Jurius, de Pace ineundâ, pag. 263.

(14) *Idem, ibid., pag. 262.*

(15) *Idem, ibid., pag. 263.*

(16) Heidegger, in Vitâ Hotting.

(17) *Idem, ibid., folio F.*

* Leclerc rapporte un passage de Renaudot qui conteste les connaissances de Ludolph sur l'Éthiopie.

Æthiopicarum ecclesiarum arcana paulò penitus indagherent, et novis monumentis ibi collectis copias nostras augerent (18). Je crois bien qu'ils traitèrent principalement de ceci dans les lettres qu'ils s'écrivirent depuis la diète de Francfort : mais je ne doute pas qu'ils n'eussent commencé d'en parler dans Francfort même.

(F) *Il périt . . . sur la rivière qui passe à Zurich.*] Il s'était mis dans un bateau avec sa femme, trois de ses enfans, son beau-frère, un de ses bons amis, et sa servante, pour aller passer le bail d'une terre qu'il avait à deux lieues de Zurich. Le bateau ayant donné sur un pieu, que la crue de la rivière empêchait de voir, se renversa. Hottinger, son beau-frère, et son ami, se retirèrent du péril à la nage; mais ils rentrèrent dans l'eau, quand ils aperçurent le danger où le reste de la troupe était encore. Ce fut alors qu'Hottinger périt : son ami et ses trois enfans (19) eurent la même destinée; sa femme, son beau-frère et sa servante furent sauvés (20). Sa femme était fille unique de Jean-Henri Huldric, ministre de Zurich, homme fort docte (21). Il en eut beaucoup d'enfans; car sans compter les trois qui périrent avec lui, et ceux qui étaient déjà morts, il laissa quatre fils et deux filles.

(G) *Il avait souvent refusé les professions qu'on lui offrit.*] Le magistrat de Deventer le sollicita fortement, en 1661, de venir occuper la place de Henri Diest, professeur en théologie, qui à cause de sa vieillesse était déclaré *emeritus* (22). Le landgrave de Hesse le voulut faire venir à Marpourg pour la profession en théologie, et chargea Félix Platérus, médecin de Bâle, de négocier cela. Il fut sondé par les magistrats

(18) Heidegg, in Vitâ Hotting., folio D.

(19) *Ua fils et deux filles : l'aînée et la plus jeune de ses filles.*

(20) Heidegg., in Vitâ Hotting., folio F. 4. Voyez aussi la lettre qu'il écrivit aux curateurs de l'académie de Leyde, le 9 de juin 1667. M. Crœnius l'a publiée dans la 1^{re} partie de ses *Animadversiones philologicæ et historicæ*, à Rotterdam, 1695.

(21) Voyez Hottinger., Biblioth. Tiguria., pag. 138.

(22) Heidegger., in Vitâ Hottingeri.

d'Amsterdam, et par ceux de Brême (23).

(H) *Ses plus violens adversaires... sont Léon Allatius, Abraham Echellensis, et le père Labbe**.] Voyons de quelle manière on a décrit dans sa Vie l'emportement du premier (24). *Quorum in numerum refero imprimis Labbeum Lojolitam miserum et rancidum, nec non morosum illam et tristem senecionem Chium, Allatium, qui vel solo illo libro contra Hottingerum furis inspirantibus et mentem ac calanum flectentibus scripto, apud bonos omnes cognomen Leonis conturbavit ac decoxit, et Canis plusquam Epirotici jure meritoque obtinuit. Quæ enim, malum, hæc feralis insania est, quis furor, quæ canina rabies, leviter sibi contradicentem, et contradicentem argumentis talibus, quibus si error infuisset, hominis tamen non pecoris eum fuisse apparuerat, munimentem, non æquo animo tolerare, non fomentis, malagmatis et lenibus remediis curare, sed probris veluti de plastro congestis non cumulare sed obruere, et eidem convitia ac maledicta atrocissima non modio nec trimodio, sed toto horreo admetiri? Quæ obscœntitas ad nomen ita alludere, ut castæ aures et purus animus abhorreat? Canem hæc, non leonem generosum, non hominem, nedum christianum obolent. Fuerit Allatius, ille Gigantum frater, paulò in Græcorum, imprimis eorum, quæ hactenus inedita nobis fortuna invidet, monumentis versator. Habuerit senex ingenium (25) ad corruptendum et detorquendum, ad dolo ac fallacias instruendum; ad parasitandum denique subactius. Hæc enim sola laus ipsi propria et eximia esse potest. Quamquam hominem in Græciâ natum, Græcè idioma caluisse paulò exactius, mediocri in laude ponendum mihi videtur. Sed*

(23) *Idem, ibid., folio E.*

* Leclerc et Joly s'étonnent que Bayle ne dise rien de Labbe dans les preuves qu'il donne des attaques de ces adversaires. Ils attribuent ce silence à la crainte qu'aurait eue Bayle, d'éclaircir un fait capable de convaincre tout lecteur éclairé qu'Hottinger était un écrivain très-peu estimable.

(24) Heidegger, in Vitâ Hotting., folio C 2.

(25) Voyez les paroles de M. Claude, dans la remarque suivante.

fuerint hæc, quæ dixi, in eo summa. Quo pacto ille assurgat ad gloriam Hottingeri, qui, præterquam quòd veritatis et orthodoxiæ studio ductus sub signis Christi militavit, etiam excelluit non in vernaculo sibi idiomatico, sed in hebraico, chaldaico, syriaco, arabico, coptico, persico, in quibus singulis Allatius non tantum nihil vidit, sed talpa Tiresidæ cæcior fuit? Olim Chiis in senatu Attico data est licentia vomendi. Credidi igitur lecto Allatii Chiis libro, quòd tot convitia in Hottingerum nostrum non jactavit, sed vomuit, gentis suæ antiquâ licentiâ eum uti voluisse. Hottinger se défendit en peu de mots (26); et à l'égard d'Echellensis, il le fit un peu souvenir (27) des bévues dont on Pavait convaincu; et il lui en marqua quelques autres. Præfatus est illi libro de Gradibus studii philologiæ, insertâ simul apologiâ brevi adversus Abrahamum Echellensem, qui præfatione in Catalogum librorum chaldæorum Hebed Jesu metropolitæ Sobensis, traduxit Seldenum, Hottingerum nostrum, Calixtum, Ludovicum de Dieu, Constantinum l'Empereur, Salmasium, eo potissimum nomine, quod orientalibus studiis intenti, germanam tamen verborum significationem, ut plurimum non deprehendant, ambigua et obscura pro certis et luculentissimis statuunt, atque interim ea, quæ in clarissimâ luce versantur, quòd ipsorum commenta rudicitus extirpent, omnino prætereant. Verum non aliam defensionem tum suâ, tum vivorum horum doctissimorum, quos eadem accusatione involverat adversarius, Hottingerum paravit, quàm in memoriam revocatis Echellensi errorum plaustris, quæ ipsi à contribulibus Flavignio, Gabriele Sionitâ, Johanne Morino objecta sunt; nec non ex proprio ingenio demonstratis notoriis sphalmatis, quæ ille in tractatu arabico latino, Synopsis propositorum sapientiæ Arabum philosophorum inscripto, adversus genium arabicæ lingue admisit (28).

(26) In Enneade Dissert. Philologico-Theol., imprimée l'an 1662.

(27) Dans la préf. Etymologici Orientalis, sive Lexici Harmonico-Pentaglotti, publié l'an 1661.

(28) Heidegger, in Vitâ Hottingeri.

(I) *Le coup de dent que M. Arnauld lui porta fut repoussé par M. Claude.*] « Je rapporte toute » cette histoire (29) principalement » sur la foi d'Allatius, qui a eu un » soin particulier de s'en informer, » et qui, étant Grec de nation, est » plus croyable que des ministres » Hollandais ou Suisses; entre au- » tres que Hottinger, qui est un des » plus emportés et des moins sincè- » res écrivains que j'aie jamais lus. » Ce sont les paroles de M. Arnauld (30). Voyons la réponse de M. Claude (31). *Pourquoi M. Arnauld veut-il que nous en croyions plutôt Allatius qu'Hottinger? Le premier a les caractères d'un homme passionné qui est toujours dans les déguisemens; ce dernier, au contraire, quoi qu'en dise M. Arnauld, a toutes les marques d'un homme de bonne foi, qui dit les choses comme il les sait. Le premier a plus de politesse et plus de tour, je l'avoue; mais l'autre a plus de simplicité. Allatius dit de sa tête tout ce qu'il lui plaît: Hottinger allègue ses témoins.*

(29) *C'est-à-dire, celle de Cyrille Lucar, patriarche de Constantinople.*

(30) *Perpétuité défendue, liv. IV, chap. VI, pag. 561, édition de Bruxelles, in-12.*

(31) *Réponse à la Perpétuité de la Foi, liv. III, chap. XII, pag. m. 467.*

HUARTE (JEAN) vivait au XVI^e. siècle, et s'est rendu fameux par un ouvrage qu'il publia en espagnol, et qui a été traduit en diverses langues et imprimé plusieurs fois (A). Il y traite de l'examen des esprits propres aux sciences, et y débite beaucoup de choses qui font présumer qu'il ne suivait pas la route commune des médecins; mais qu'il était capable de découvrir bien des nouveautés par sa profonde méditation, et en consultant les anciennes sources avec un discernement très-attentif. Il n'est pas néanmoins de la prudence de se fier, ni à ses maximes, ni à toutes les autorités

qu'il allègue; car il est sujet à caution dans l'un et dans l'autre de ces deux points (a), et il y a souvent de la vision dans ses hypothèses, et surtout lorsqu'il veut apprendre les formalités requises pour faire des enfans qui aient un bon esprit. Il y a dans cet endroit de son livre beaucoup de choses contraires à la pudeur, et qui ont été trop grossièrement traduites par Gabriel Chappuis *. Il n'est point excusable d'avoir donné comme une pièce authentique une prétendue lettre du proconsul Lentulus au sénat romain de Jérusalem, dans laquelle se trouvait le portrait de Jésus-Christ, la description de sa taille, la couleur de ses cheveux, les qualités de sa barbe, etc. On a fait une critique de cet auteur (B). Il passa pour Espagnol; cependant il était né dans une ville de la Navarre française (b).

(a) *Voyez l'Apologie de Costar, pag. 213, 214.*

* Leduchat observe que, du temps de Chappuis, on n'était pas si délicat, c'est-à-dire, si chatouilleux sur les mots.

(b) *A Saint-Jean-Pied-de-Port. Voyez du Verdier, Biblioth. française, pag. 432.*

(A) *Il s'est rendu fameux par un ouvrage qu'il publia en espagnol, et qui a été traduit en diverses langues et imprimé plusieurs fois.*] Il fut traduit en italien par Camillo Camilli *. Cette traduction fut dédiée par Nicolo Manassi, à Frédéric Pendasius, professeur en philosophie à Bologne (1). L'épître dédicatoire est datée de Venise, le 1^{er}. de mars 1582: l'édition dont je me sers est de Ve-

* Leclerc et Joly reprochent à Bayle de n'avoir pas parlé de la traduction française, faite par Vion d'Alibray, sous ce titre: *Examen des esprits pour les sciences, un volume in-8^o*. Joly dit que cette traduction parut pour la première fois, en 1650. M. Barbier, dans son *Dictionnaire des anonymes*, cite une édition de 1645.

(1) *Il l'avait été à Padoue.*

nise, presso Aldo 1590, in-8°. Le même livre fut traduit en français par Gabriel Chappuis, l'an 1580. Voici le titre de cette version : *Anacrise ou parfait jugement et examen des esprits propres et nés aux sciences : où par merveilleux et utiles secrets, tirés tant de la vraie philosophie naturelle que divine, est démontrée la différence des grâces et habiletés qui se trouvent aux hommes, et à quel genre de lettres est convenable l'esprit de chacun : de manière que quiconque lira ici attentivement découvrira la propriété de son esprit, et saura élire la science en laquelle il doit profiter le plus* (2). Il y a une traduction française meilleure que celle-là ; c'est celle qui fut imprimée à Amsterdam, chez Jean de Ravestein, l'an 1672, et dont l'auteur s'appelle François Savinien d'Alquié. Il y a mis les additions que Jean Huarte avait insérées dans la dernière édition de son livre : elles sont considérables, et à l'égard de la qualité, et à l'égard de la quantité ; mais le nouveau traducteur ne put les mettre chacune en sa place, il fut obligé de les donner les unes au commencement du livre et les autres à la fin. Je ne connais que par le catalogue d'Oxford la version latine qui fut imprimée l'an 1622, in-8°. et faite par Esch. Major.

(B) *On a fait une critique de cet auteur.* } Intitulée *l'Examen de l'Examen des esprits*. Celui qui l'a faite se nomme Jourdain Guibelet *. Rapportons ce passage du sieur Sorel (3). *L'auteur espagnol de l'Examen des esprits a été suivi de quelques-uns* (4) *et condamné par d'autres. Je laisse ce que l'on lui a reproché, qu'il attribuait tant de force aux qua-*

lités corporelles, qu'il semblerait que l'âme en dépendît, et que cela empêchât de la croire immatérielle et immortelle comme elle est. Il s'est assez défendu là dessus en montrant que l'âme n'agit dans l'homme que selon la disposition des organes qu'elle trouve ; néanmoins on croit qu'il a encore trop asservi cette substance spirituelle aux parties corporelles et grossières, et que les comparaisons qu'il a tirées des bêtes brutes, et même des bêtes imparfaites, comme des insectes, font déshonneur à un animal si excellent que l'homme, et qu'aussi est-il ridicule d'attribuer de la sécheresse aux fourmis et autres bestioles, parce qu'elles sont prudentes, et de là tirer conséquence que la prudence se doit rencontrer dans les tempéramens secs : Car par quel art a-t-il pu connaître s'il y a moins d'humidité que de sécheresse au cerveau des mouches qui semblent être fort humides ? Comment a-t-il encore remarqué la différence du cerveau des mouches communes, dont les unes sont estimées prudentes et les autres très-imprudentes ? On ne trouvera pas leurs cerveaux fort différens dans la dissection, et s'il a dit que les unes avaient le cerveau sec et les autres humide, c'est qu'il a vu que les unes étaient prudentes et les autres imprudentes, non pas qu'il ait jugé de leur prudence, ou de leur imprudence, par leur sécheresse ou leur humidité..... Il y en a, de plus, qui objectent à l'auteur de l'Examen, qu'il n'a pas établi les tempéramens pour chaque faculté de l'âme, et qu'il ne devrait pas attribuer à la sécheresse l'entendement seul, mais aussi la mémoire, et que ces deux facultés ne sont point incompatibles. On trouve ainsi à reprendre en plusieurs de ses propositions, qui ont donné sujet à un médecin français de faire un examen de son Examen, où il réfute puissamment la plupart de sa doctrine. Il en parle selon sa fantaisie dans un livre aussi gros que l'autre (5). Sorel fait après cela quelques remarques contre la doctrine de l'auteur de l'Examen des esprits. En voici une. « Quelques-uns ont recherché les moyens de mettre en

(2) Voyez du Verdier, Bibliothèque française, pag. 432. Ce titre est un peu changé dans l'édition dont je me sers, qui est celle de Rouen, 1588, in-12.

* Joly donne le nom de l'auteur, comme si Bayle ne l'avait pas donné. Joly ajoute que l'Examen de l'Examen fut imprimé en 1631. D'Alibray y a répondu dans la préface de la traduction qu'il fait paraître de l'ouvrage de Jean Huarte. Voyez la note sur la remarque (A).

(3) Sorel, de la Perfection de l'Homme, pag. 327.

(4) Antoine Zara (qui a fait un livre de l'Anatomie des esprits et des sciences) Pierre Charron et autres, reçoivent presque sans contradiction la doctrine de cet Espagnol. Là même, pag. 335.

(5) Sorel, de la Perfection de l'Homme, pag. 327, 328.

» bon état les facultés naturelles.
 » Pour mieux juger d'elles, ils ne se
 » contentent pas d'observer les hom-
 » mes en eux-mêmes par leurs signes
 » extérieurs; ils ont encore recours
 » à la recherche des causes, à savoir
 » du temps et du lieu de leur nais-
 » sance, et surtout des parens qui
 » les ont produits, qui sont les vraies
 » sources du tempérament, lesquel-
 » les ont une très-grande autorité
 » pour les rendre d'une humeur ou
 » d'une autre. Cela étant reconnu,
 » afin de rendre leur doctrine plus
 » recevable, ils ont eu dessein au
 » même instant de prescrire des re-
 » mède aux maux qu'ils déclaraient,
 » ou de donner du secours à l'accom-
 » plissement du bien. Afin de cher-
 » cher la perfection des hommes
 » dans son origine la plus reculée,
 » ils ont voulu pourvoir au bonheur
 » de leur naissance, et faire que
 » ceux qui les mettent au monde
 » usent de toute sorte de précautions
 » pour les engendrer avec les quali-
 » tés que l'on leur désire. Quelques
 » naturalistes ont recherché de quel
 » tempérament et de quel âge l'hom-
 » me et la femme doivent être pour
 » se marier, et comment ils se doi-
 » vent nourrir et gouverner pour
 » avoir des enfans de bonne consti-
 » tution; l'auteur de l'Examen des
 » esprits y a joint les moyens de les
 » engendrer d'un tempérament qui
 » les rende propres à être instruits
 » aux bonnes disciplines. Les uns et
 » les autres veulent qu'on soit si
 » exact dans les mariages, que de
 » prendre garde si un homme qui
 » aura beaucoup de chaleur sera
 » joint à une femme qui en ait moins,
 » et qui ait l'humidité qu'il n'a pas,
 » pour en faire une parfaite tempé-
 » rature. Mais il serait malaisé de
 » faire de telles recherches, d'au-
 » tant que beaucoup d'autres choses
 » se doivent rencontrer en un bon
 » parti, auxquelles l'on a l'égard
 » principalement; il semble pour
 » l'ordinaire qu'en ce qui est des
 » qualités corporelles, c'est assez
 » que ceux qui se marient n'aient
 » point le corps infirme ni mal fait.
 » Pour ce qui est de la manière de
 » vivre des personnes conjointes, et
 » du temps de la génération, et au-
 » tres observations que l'on prescrit

» pour avoir des garçons ou des fil-
 » les, et même pour les faire naître
 » avec une complexion propre à de
 » certaines professions, quoique ce-
 » la ne réussisse pas toujours si
 » ponctuellement comme l'on le pro-
 » pose, il n'en saurait arriver que
 » du bien. Quelques hommes, moins
 » circonspects que les autres, jous-
 » sent d'un bonheur semblable sans
 » en avoir eu tant de soin: mais
 » c'est que leur corps s'est trouvé
 » dans une pleine vigueur (6). »

On ne peut douter que Jean Huarte ne pose des maximes générales qui sont très-vraies; que par exemple il ne soit avantageux de destiner un chacun aux emplois à quoi la nature le rend propre; qu'il n'y ait des gens qui eussent bien réussi dans l'étude de la jurisprudence, si on ne les avait consacrés à la médecine; et qu'il ne résulte de grands inconvéniens de ce qu'on choisit si peu ce que les dispositions naturelles devraient faire préférer: mais il est très-difficile de prévenir ce désordre. L'expédient que l'auteur a proposé au roi d'Espagne, Philippe II, n'aurait pas dans la pratique toute l'utilité qu'on dirait bien. *Comme je remarque, dit-il (7), que l'esprit de l'homme est si court et si limité qu'il a assez de peine à fournir à une seule chose sans qu'il en embrasse plusieurs, j'ai toujours cru qu'on ne peut jamais savoir parfaitement bien deux arts, et qu'il faut de nécessité ignorer l'un des deux; ce qui a fait dire à Platon dans son livre des Lois que, Nemo ærius simul et lignarius faber fit; duas enim artes, aut studia duo, diligenter exercere humana natura non potest. Ainsi il me semble qu'il faudrait établir des hommes sages et savans pour juger de l'esprit des enfans dès leur jeunesse, et afin de les obliger de s'appliquer à la science qui leur convient le mieux, sans leur en laisser la disposition; de peur que leur choix ne leur fût préjudiciable, et qu'ils n'en prennent quelqu'une qui leur soit ou moins avantageuse ou moins utile. Il arriverait de là, sire, que vous auriez les meilleurs ouvriers et les plus par-*

(6) Sorel, de la Perfection de l'Homme, pag. 335, 336.

(7) Huarte, épître dédicatoire.

faits ouvrages du monde dans vos royaumes, et les personnes qui marient le mieux la nature avec l'art. Je voudrais aussi que les académies de vos états en usassent de la façon, et que comme elles ne permettent pas que les écoliers passent d'une faculté à l'autre, s'ils n'entendent bien le latin, elles établissent aussi des examinateurs pour savoir, si celui qui veut étudier en logique, en philosophie, en médecine, en théologie et aux lois, a l'esprit que chacune de ces sciences requiert pour y bien réussir : Car outre que c'est apporter un grand préjudice à la république, que d'exercer un art mal entendu, c'est une grande présomption à un homme de travailler et de se rompre la tête à faire une chose dont il ne peut pas sortir à son honneur. Ce qu'il dit ailleurs serait encore plus embarrassé et plus douteux dans la pratique : « En la république bien ordonnée devraient être des forgers de mariages, qui sussent par art connaître les qualités des personnes qui se marieraient pour bien accorder l'une et l'autre partie. En laquelle matière Hippocrate et Galien ont commencé à travailler, et ont donné quelques règles pour connaître la femme qui est féconde, et celle qui ne peut enfanter, et quel homme est inhabile à engendrer, et quel est puissant pour ce faire. Mais de tout cela, ils n'ont dit guère de chose, et n'en ont parlé avec telle distinction qu'il fallait, au moins au propos qui se présente (8). »

(8) Huarte, Examen des esprits, chap. XV, folio m. 207 verso. Je me sers de la version de Chappuis.

HUGUES (JACQUES), théologien et chanoine, natif de Lille en Flandre, fit imprimer à Rome, en 1655, un ouvrage tout-à-fait singulier par les chimères dont il est rempli (A). Il le dédia au pape Alexandre VII, et parsema d'applications ridicules son épître dédicatoire.

(A) Il fit imprimer.... un ouvrage tout-à-fait singulier par les chimères

dont il est rempli.] En voici le titre : *Vera Historia Romana, seu Origo Latii vel Italiae ac Romanæ urbis è tenebris longæ vetustatis in lucem producta. Liber primus qui primordia Europæ ac Latii primævi annales demonstrat atque urbis conditæ. Romæ, typis Francisci Monetæ, M. DC. LV.* Il contient 284 pages in-4^o. (1). Un passage que je vais citer des Mémoires de Trévoux, pourra donner quelque idée de cette bizarre production. Selon Jacques Hugues, « il n'y a jamais eu de Janus ni d'Énée, ni de Romulus : tout ce qu'on a dit d'eux est tiré des prédictions de je ne sais quelle sibylle qui, dans les prophéties qu'elle avait faites de saint Pierre, avait donné à ce saint le nom de ces héros; et, selon le style prophétique, s'était servie du passé au lieu du futur. Le livre de l'Origine de Rome, composé par cet auteur, est plein de visions aussi extraordinaires que celle-là (2). »

(1) König marque que ce livre fut imprimé in-folio, à Rome, l'an 1655. Cette édition-là m'est inconnue.

(2) Le père Tournemine, dans un Mémoire inséré au Journal de Trévoux, février 1704, pag. 335, 336, édition de France.

HUYBERT (PIERRE DE), seigneur de Burg, Crayestein, etc., s'est rendu célèbre par les grands services qu'il a rendus à la république des Provinces-Unies du Pays-Bas, et particulièrement à la province de Zélande. Sa famille est fort ancienne, et l'on y compte plusieurs personnes fort considérables (A). Il naquit à Middelbourg le 1^{er}. d'août 1622, et il fut élu conseiller de cette ville le 24 de mars 1646. Il fit tellement connaître sa capacité, que la province de Zélande le députa à l'assemblée des États Généraux, et puis aux premières conférences (a) qui se tinrent entre les députés du roi d'Espagne

(a) Ce furent les conférences de Malines, en 1652 et 1653.

et ceux des Provinces-Unies, après une longue et sanglante guerre de quatre-vingts ans, glorieusement terminée à Munster, le 30 de janvier 1648. Il fut envoyé en qualité d'ambassadeur extraordinaire vers le roi de Suède, le roi de Pologne, et l'électeur de Brandebourg, pendant la fameuse guerre où les Suédois se rendirent maîtres de la Pologne, et firent tant de conquêtes sur le roi de Danemarck, qu'ils le contraignirent à leur céder trois belles provinces au delà du Sund. Au mois de mars 1659, il fut élu secrétaire d'état de la province de Zélande; et au mois de mai de la même année, il fut nommé plénipotentiaire pour le traité de paix qui fut conclu entre la Suède et le Danemarck (b), par la médiation de la France, de l'Angleterre et des Provinces-Unies, l'an 1660. On était si content de l'habileté et de la fidélité qu'il avait marquées dans ces illustres emplois, qu'au mois de mars 1664, on l'éleva à la charge de grand pensionnaire de Zélande. L'instruction de cette charge porte, entre autres choses, qu'on maintiendra en toute occasion et en tout temps les droits et prééminences de l'état, et les lois et les privilèges du pays, contre tous ceux qui voudraient y donner atteinte. Par là cet emploi devient fort épineux et fort pénible : cependant il s'en est acquitté vingt-trois ans et demi avec l'applaudissement de tout le monde, et au grand contentement de ses maîtres, qui,

(b) Le roi de Suède avait renouvelé la guerre, et avait conquis tout le Danemarck, à la réserve de Copenhague.

en le députant, le 27 de septembre 1687, au grand conseil d'état, marquèrent expressément dans sa commission, *qu'ils étaient fort satisfaits de ses longs et fidèles services, dont ils conserveraient toujours une favorable mémoire* *. Il ne faut pas oublier qu'il fut créé plénipotentiaire des Provinces-Unies, l'an 1667, pour le traité de Bréda (c). Il mourut à la Haye, le 7 de janvier 1697. On remarqua toujours en lui un attachement très-ferme à la religion qui a été établie par les ordonnances de l'état. Il en fut le défenseur en toutes rencontres, et ne put jamais souffrir qu'on y changeât quelque chose, soit à l'égard de la doctrine, soit à l'égard de la discipline (d). Je parlerai de ses trois fils dans les remarques (B). Ils l'ont fait enterrer dans une chapelle de l'église de Burgh en Zélande, et ont fait graver sur son tombeau (e) une épitaphe que l'on verra ci-dessous (C).

* Les additions faites par Chaupepié à cet article, et extraites du *Grand Dictionnaire historique*, publié en anglais par Luiscius, consistent en deux citations et le récit de deux faits où Huybert montra du caractère.

(c) Ce traité, fait par la médiation de la Suède, termina la guerre du roi d'Angleterre Charles II avec les Provinces-Unies.

(d) Tiré d'un mémoire communiqué au libraire.

(e) Il avait fait lui-même ce tombeau, et, outre qu'il contribua beaucoup aux frais de la réparation du temple où il est enterré, il dirigea la construction de cet édifice, qui passe pour être dans le bon goût de l'architecture.

(A) Sa famille est fort ancienne, et l'on y compte plusieurs personnes fort considérables. Il est descendu de CORNEILLE DE HUYBERT, et de Jeanne de Haemstède. La maison de Haemstède descendait de Witte de Haemstède, fils naturel de Floris, comte de Hollande et de Zélande,

seigneur de Frise, etc., et d'une fille du seigneur de lleusden, maison très-considérable en ce temps-là. Cette fille n'avait eu trop de complaisance pour le comte Floris, que sous promesse de mariage. JACOB et HERMAN DE HUYBERT, fils de Corneille, commandaient la flotte qui conduisit en Espagne l'archiduc Philippe et la reine son épouse, l'an 1506. Ces deux augustes personnes étaient sur le bord de ces deux frères : la flotte, qui était fort nombreuse, essuya une très-rade tempête dans la Manche ; plusieurs vaisseaux périrent à la vue de l'archiduc, et néanmoins, à cause de quelques affaires qui s'étaient passées entre le roi d'Angleterre et lui, il ne voulait point qu'on relâchât dans aucun port de l'Angleterre : mais quand les deux frères HUYBERT lui eurent représenté l'extrême péril où l'on se trouvait, et qu'il était absolument nécessaire de se sauver dans le havre de Weimuyen, lui et son épouse se soumièrent à ce conseil et à leur bonne conduite. C'est alors qu'il leur donna la devise WAECKT HUYBERTS, c'est-à-dire VEILLEZ HUYBERTS. L'empereur Maximilien et l'archiduc Charles, pour témoigner combien ils étaient satisfaits de ces bons services rendus au roi de Castille, leur fils et père, honorèrent, le 13 de mars 1513, les trois frères JEAN, JACOB et HERMAN DE HUYBERT, et leurs descendans, du privilège de porter l'épée, avec permission à chacun d'eux de la faire porter à trois de leurs domestiques ; ce qui était un honneur très-particulier en ce temps-là. Jean et Herman furent envoyés, le 19 décembre 1512, à Henri VIII, roi d'Angleterre, par Marguerite, archiduchesse d'Autriche, alors gouvernante des Pays-Bas : ce fut pour des négociations qu'elle voulut bien leur confier. L'empereur Charles-Quint étant allé à la ville de Ziricée, logea chez LIVIN JACOBSEN DE HUYBERT, qui était intendant des digues. Les trois frères s'établirent dans la même ville, et y bâtirent chacun une maison qui sont encore les plus grands et les plus considérables bâtimens de Ziricée (1).

Juan Christoval Calvete de Estrella fait mention de cette famille avec

(1) Tiré d'un Mémoire communiqué au libraire.

éloge : *y no poco nombrados*, dit-il (2), *eran los Huybertos de Cirirea per su valor y riqueza*, c'est-à-dire, *les Huyberts étaient fort célèbres par leur valeur et par leurs richesses*.

L'auteur du Supplément à la Chronique de l'abbé d'Ursperg a fait mention de celui qui conduisit en Espagne, l'archiduc Philippe : le nom qu'il lui donne n'est pas conforme au mémoire que j'ai cité. Voici en toutes ce qu'il a dit. *Carolus Quintus rediit in Hispanias, Johannes Cornelius nauta navigatione decem dierum ab Anglico littore velit. Hic nauta regem Philippum illustrissimi Augusti patrem, ultimâ navigatione, in summâ tempestate in Hispanias vexerat, et reginam Danorum unâ cum principe Ultrajectino in Daniam vexerat. Vir dives et peritissimus rei nauticæ* (3).

(B) *Je parlerai de ses trois fils.* L'aîné est ANTOINE DE HUYBERT, seigneur de Cruyningen, conseiller dans la cour souveraine de justice. Le second est JEAN DE HUYBERT, seigneur de Nootgawc. Il a suivi le parti des armes, où sa bonne conduite et sa valeur l'ont élevé à la charge de lieutenant général de la cavalerie (4). Le troisième a été conseiller dans le conseil de Flandre, et présentement il est l'un des directeurs de la compagnie des Indes Orientales (5).

(C) *Ses fils ont fait graver sur son tombeau une épitaphe que l'on verra ci-dessous.* Elle contient, sous des expressions très-nobles, un abrégé de sa vie, et le caractère de son âme.

D. M.

Viri. Nobilis. et. Amplissimi.

PETRI. DE. HUYBERT.

DOMINI. DE. BURG. ET. CRAYSTEIN.

antiquâ. et. multis. imaginibus. clarâ. familiâ. Zealandicâ. oriundi.

Natus. est. Middelburgi. propter. iugeni. præstantiam. oris. faculiam. et. industriam. singulararem. invigilandi. bono. publico. in. Senatum. illius. urbis. cum. vix. adolevisset. est. cooptatus. omnium. expectationi. cum. satisfecit.

(2) Dans la Description du voyage de don Philippe, prince d'Espagne, par les Pays-Bas, l'an 1548, imprimée à Anvers, 1552, in-folio, pag. 263.

(3) Paralipomena ad Abbat. Urspergensis, apud Anton. Mathæum, veter. Ævi Analect., pag. 249.

(4) Sa majesté britannique l'éleva à cette charge après la paix de Ryswick.

(5) Tiré du susdit Mémoire.

cisset. post. pacem. Monasteriensem. ad. conventum. Mechliniensem. controversiis. non. decisis. inter. Hispanos. et. Batavos. componendis. dein. ad. Reges. Succiæ. Poloniæ. Daniæ. et. Elect. Brandeb. missus. fuit. publicè. gravissimis. de. rebus. usque. confectis. ex. sententiâ. Reip. redux. à. Præpot. Ord. Zeeland. perspectâ. ejus. fide. et. prudentiâ. delectus. fuit. ut. iis. esset. à. secreti-. post. advocatus. perpetuus. Reip. Zeeland. est. factus. summo. omnium. consensu. delance. ab. Unitis. Belgis. nobilegatus. fuit. ad. pacificationem. Brethanam. tandem. ne. tantæ. prudentiæ. fructum. soli. caperent. Zeelandi. passi. sunt. eum. adscribi. Consilio. communi. Ord. Sociatorum. septem. populorum. ut. omnium. utilitatibus. serviret. ad. has. dignitates. illum. exivit. non. ambitio. populi. et. potentium. sed. testata. coactis. incredibilis. vigilantia. in. oleandis. stationis. suæ. munis. suama. consilii. presentia. in. celeriter. invenientis. quæ. tempora. Reip. exigebant. mira. dexteritas. in. efficiendis. quæ. in. rem. sapienter. consuluerat. singularis. sagacitas. in. arduis. et. impeditissimis. negotiis. explicandis. et. ingens. robur. animi. in. iis. liberè. oppugnandis. qui. recte. sententiæ. de. Reip. ejus. sæpè. auctor. fuit. adversabantur. partes. nec. fecit. nec. fovit. in. omoi. varietate. rerum. et. Reip. vicissitudinibus. statum. et. dignitatem. suam. tenuit. illibatam. satur. vite. delectus. bonis. omnibus. et. valde. desideratus. O. n. vii. Januar. An. Ch. c. 10. 100. xcviij. etat. Lxxv. mestissimi. liberi. P. C.

HUNGÉRUS (WOLFFGANG), jurisconsulte au XVI^e. siècle, était né à Vasserbourg (a) dans la Bavière. Il fut professeur en droit dans l'académie d'Ingoistat, chancelier de Frisingen et assesseur de la chambre impériale à Spire (b). Il composa une apologie pour les empereurs Frédéric Barberousse et Louis de Bavière; mais, comme il était bon catholique, il trouva plus à propos de la supprimer (A) que de la faire imprimer dans un temps tel que celui où il vivait. Il mourut d'une maladie qui dura plusieurs années (c), ce qui déroba au public plusieurs ouvrages utiles qu'il était capable de donner. On met sa mort à l'an 1555 (d).

(a) De là vient le surnom latin Aquiburgenis, qu'il se donne.

(b) Voyez l'épître dédicatoire des Césars de Cuspinien, à l'édition de Bâle, 1561.

(c) Épître dédicatoire des Césars de Cuspinien.

(d) Kouig., in Biblioth., pag. 418.

On publia à Bâle, en 1561, les notes qu'il avait faites sur les Césars de Cuspinien. Elles rectifient et éclaircissent plusieurs choses qui avaient été avancées faussement ou confusément dans cette histoire des empereurs, et dans quelques autres livres. L'Épitome de la Bibliothèque de Gesner nous donne un Wolfgang Hungarus différent de notre Hungérus : c'est une bëve; et cela fait voir que le plus petit changement de lettres dans les noms propres multiplie mal à propos les écrivains. On trouve dans le même Épitome le titre de quelques autres ouvrages de ce jurisconsulte (B).

(A) Il composa une apologie pour les empereurs...., mais il trouva plus à propos de la supprimer.] Comme il donnait tout le tort aux papes, il n'y a point de doute que les protestans ne se fussent prévalus de son écrit. Quoi qu'il en soit, rapportons ce qu'il dit lui-même : *Nos certè pro utrisque optimis imperatoribus Bavaario et Ænobardo elucubratâ apologiâ integrâ, luce ipsâ clarius ostendimus, et fabulum illam de Ludovico Bavaario vanam, falsam et trataticiam esse : et Ænobardum non tam de verbis quàm rebus ipsis contendisse, atque in summa longè alias fuisse summis pontificibus in hos imperatores odiorum causas : et quæcumque tandem eæ fuerint, saltem negotia ipsa contraversa à pontificiis eâ animorum impotentia, fastu et acerbitate tractata, ut horundem imperatorum ubique major modestia, mensuetudo, humanitas, adèque innocentia, pietas et justitia eluceat : utcumque insignis ille theologus Albertus Pighius Campensis, pontificiorum Hector, lib. 5, cap. 14 et 15 Ecclesiasticæ hierarchiæ, causam hujus Ludovici ita proposuerit atque explicarit, ut universam eam damnaret. Sed voluisse ipsum eo in argumento, ac præsertim libr. 6 Romanorum pontificum auribus aliquid dare, jam pridem etiam catholicum*

veritatis amantissimum theologum, virum ecclesiasticum, doctrinâ et vitæ sauctimonid, uuper dum viveret, cum primis spectatum, scio pronunciâsse: et ubi necesse sit, ipsius censuram autographam eâ de re in medium proferre possim. Neque verò nostro ex capite isti apologiæ nostræ hoc gloriôsè arrogamus, sed potiùs concordi ex calculo amicorum aliquot, tam ecclesiasticorum quàm laïcorum qui catholicâ in religione juxtâ nobiscum versantur, et Ecclesiæ statum ac fœdis et perniciosis abusu et vitiorum monstris repurgatum, sartumque et tectum (ut aiunt) jam pridem pio zelo, sed hæcenus frustra optant, ut super eâ apologiâ ipsis exhibitâ consulti, etiam scripto sua singuli candidè et libèrè exposuerunt iudicia. Attamen et sponte nostrî, et præcellentis cujusdam amici beneuolò monitu, hoc tempore domi retinere eandem quàm in publicum edere maluimus (1).

(B) *Le titre de quelques autres ouvrages d'Hungerus.*] On voit qu'il corrigea et qu'il fit reparâtre *Bartholomæum Bologninum super Authent. habita. C. ne filius pro patre*; et qu'il traduisit de l'espagnol et de l'italien, en langue allemande. *Excitatorium Aulicorum, de officio Aulici ut gratiam principis consequatur et conseruet* (2). Cette version, imprimée à Strasbourg in-8°, l'an 1582, est sans doute celle d'un livre de Guévara (3). On voit dans la Bibliothèque classique de Draudius (4) *Wolffg. HUNGERI linguæ germanicæ Vindicatio contra exoticas quasdam, quæ complurium vocum et dictionum merè germanicarum, etymologias ex suâ petere conati sunt* (5), à Strasbourg, 1586, in-8°.

(1) Hungerus, Annotat. in Cesares Cuspiniani, pag. m. 186, col. 2.

(2) Epilome Gesneri, pag. m. 824.

(3) Voyez la remarque (G) de l'article GÜÉVARA, citation (19), tom. VII, pag. 326.

(4) Pag. 1377, edit. Francof., 1625.

(5) Ce mot est ici un solécisme.

HUNNIUS (ÆGIDIUS), né dans un village du pays de Wirtemberg, le 21 de décembre 1550, a été un des plus fameux théologiens de la confes-

sion d'Augsbourg. Il fit ses études de théologie à Tubinge, sous Jacques André, sous Brentius le fils, et sous deux autres professeurs; et il se rendit si habile pendant les huit années qu'il passa dans cette université, qu'on le crut capable de professer la théologie à Marpourg, à l'âge de vingt-six ans. Il soutint très-bien l'opinion avantageuse qu'on avait conçue de sa science; car ayant fait quelques leçons et quelques sermons à Marpourg (a), le landgrave, résolu à le retenir, le recommanda d'une manière fort honorable au duc de Wirtemberg, pour la promotion au doctorat en théologie. Hunnius s'en retourna à Tubinge, et y fut reçu docteur peu de mois après ses noces, le 16 de juillet 1576. Pendant les six premières années de sa profession, il ne publia point de livres contre les calvinistes; mais d'ailleurs il fut en guerre continuellement avec eux (A), et il ne les épargna pas dans ses disputes académiques. Enfin il les attaqua par des livres (B), l'an 1584, et il s'acquît une telle réputation, qu'en l'année 1592 il fut appelé dans la Saxe pour y réformer l'électorat. On le fit premier professeur en théologie à Wittenberg, premier ministre de l'église du château, et membre du sénat ecclésiastique. Il s'appliqua avec une vigilance extraordinaire à découvrir ceux qui n'étaient pas bons luthériens (C); et comme il réussissait fort bien à en purger le pays, on l'appela pour en faire autant dans la Silésie (D). Il fut créé surintendant de l'é-

(1) L'an 1576.

glise de Wittemberg, l'an 1595, et la même année il eut un rude combat à soutenir contre Samuel Hubérus, touchant l'élection et la prédestination (E). Il fut l'un des principaux tenans contre les jésuites Gretser et Tanner, dans la conférence de Ratisbonne (F), l'an 1602 (b). Il mourut l'année suivante, le 4 d'avril (c). Il fut fécond et en livres et en enfans (G). Quelques-uns de ses fils se sont fait connaître par leurs ouvrages (H); mais l'un d'eux se fit catholique romain (I). Il n'y a point de livre où notre Hunnius ait plus fait paraître son entêtement et sa violence, que dans celui qu'il intitula : *Calvinus judaizans* (K). On y accusa Calvin de tant de crimes en matière d'hérésie (L), qu'il eût eu sujet de craindre le traitement de Sérvet, s'il se fût vu à la discrétion de Hunnius.

Il y a dans la remarque où je fais mention du *Calvinus judaizans*, certaines choses qui doivent être rectifiées (M).

(b) Presque tous les auteurs marquent l'an 1601.

(c) Tiré de Melchior Adam, in *Vitis Theol.*, pag. 723 et seq., qui a donné l'Abrégé de l'Oraison funèbre de Hunnius, prononcée par Léonard Hattérus.

(A) *Il fut en guerre continuellement avec les calvinistes.*] Voici ce qu'on en a dit dans son oraison funèbre (1) : *Quas autem et quàm serias, quàmque frequentes velitationes in Hassiâ tam Cassellis, quàm Marpurgi, jam eum clanculariis, jam cum aperitis hostibus, quos Sacramentarios Lutherani vocant, subire coactus fuerit; que et quàm gravia certamina, ob sanctissimum religionis christianæ articulum, de personâ Christi, ejusque ad dextram Dei sedentis adorau-*

(1) *Apud Melchior. Adam., in Vit. Theolog., pag. 727.*

dâ majestate sustinuerit : id Deo, rerum omnium inspectori ac judici, notum est : neque fugit id multos pios et cordatos homines.

(B)..... *Il les attaqua par des livres.*] Écoutez encore le même orateur : nous verrons que notre Hunnius ne borna pas ses exploits à la guerre sacramentaire ; il attaqua aussi les sectateurs du luthérien Illyricus. *In publicum postcâ scriptis suis progressus sub annum octogesimum quartum, Danæum imprimis, Ursinum, Pezelium, Grabium, et alios oppugnavit, editis libellis de personâ Christi, ejusque ad dextram DEI sedentis divinâ majestate : de altarium abrogatione. Postcâ et Flacianorum cohorti bellum sacrum indicit, edito libello de Substantiâ peccati originis* (2).

(C) *Il s'appliqua à découvrir ceux qui n'étaient pas bons luthériens.*] Ce fut une espèce d'inquisition, qui fit perdre à beaucoup d'honnêtes gens leurs charges et leur patrie ; car dès que l'on refusait de signer le formulaire qu'Hunnius et ses collègues proposaient, on passait pour calviniste, et l'on n'éprouvait aucune miséricorde. Le jésuite Contzen (3) s'égaie à décrire cette inquisition, et remarque qu'Hunnius en écrivit une apologie. *Quin et Egidius Saxoniam visitationem contra calvinistas defendit, refutationem enim scripsit calvinistici libelli, quo visitatio illa exagitata fuit* (4). Les violences exercées alors sur les personnes soupçonnées de calvinisme font horreur quand on lit ce qu'Hospinien en a publié (5).

(D) *Pour en faire autant dans la Silésie.*] C'est ce que témoigne Melchior Adam. *Fridericus IV, Lignicensium et Briggensium in Silesiâ dux, Hunni potissimum opera ac studio usus, ecclesiarum Lignicensium per Silesiam reformationem suscepit atque perfecit ; ejecto indè Leonhardo Krentzhemio, Lignicensium tunc superintendente ; cui calvinismi crimen impingebatur* (6).

(2) *Apud eund., ibid.*

(3) Contzen, in *Jubilo Jubilorum, ad annum 1592, 1593.*

(4) *Idem, ibid., pag. 504.*

(5) *Historiæ Sacramentariæ, parte alterâ, pag. 674 et seq.*

(6) Melch. Adam. in *Vitis Theolog., p. 729.*

(E) *Il disputa contre Samuel Huberus touchant l'élection et la prédestination.*] Cet homme avait été ministre d'un village proche de Berne, et ayant examiné les actes de la conférence de Montbéliard (7), il avait trouvé quatre articles dans la doctrine de Bèze qu'il crut peu conformes à l'écriture : 1°. Que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes ; 2°. que la plupart des hommes sont exclus des promesses de la grâce ; 3°. que la cause de la damnation des réprouvés est le seul bon plaisir de Dieu, qui les a créés, afin de montrer en eux le pouvoir de sa colère ; 4°. que personne ne peut savoir si le baptême régénère les enfans. Il avait en le courage de contredire ces quatre articles ; mais il s'était fait chasser à cause de cette hardiesse : Musculus et Grynéus avaient travaillé heureusement à son expulsion. Il s'était retiré au pays de Wirttemberg, et y avait obtenu une église, après avoir embrassé la confession d'Angsbourg. Quelques livres qu'il publia l'ayant fait connaître à l'électeur de Saxe, il fut appelé à Wittenberg pour la profession en théologie. À force de réfuter les protestans suisses sur les matières de la prédestination, il se jeta dans une autre extrémité, il en vint jusqu'à enseigner publiquement que Dieu a élu tous les hommes à la vie éternelle. Hunnius et ses collègues l'avertirent de son erreur, et comme il ne s'en corrigea point, il fut chassé. Il s'en alla à Ratisbonne, il eut des conférences avec quelques théologiens, il s'opiniâtra dans ses erreurs, et publia des livres à Spire, pour les soutenir. Ce fut le XIV^e schisme de l'église luthérienne (8). Voilà l'homme avec qui notre Hunnius eut des affaires. Il fut assez heureux pour triompher de son ennemi ; car il le fit destituer : mais il s'exposa à quelques soupçons d'hétérodoxie, et il fut obligé d'écrire pour sa justification. Lisez en note les paroles de Calixte (9), et ce qui suit. *Forten-*

se et fidum purioris doctrinæ hyperaspisten, adversus inanes Huberi φλυαρίας eo tempore præstitit Hunnius, dum partim monendo, partim scribendo, errantem Huberum in viam revocare studuit : quod ipsa res loquitur, et monumenta hæc de controversiâ benè multa edita, cum primis verò ille tractatus Hunnii de providentiâ et prædestinatione filiorum Dei, satis luculenter testatur. Dissidio autem illo Huberi remotione sopito, prodit anno nonagesimo septimo epistola : quæ variorum errorum, de cœnâ domini, de baptismo, de libero arbitrio, de personâ Christi, de æternâ prædestinatione fuit insimulatus. Hanc igitur Hunnius eodem anno refutavit : ut et eos qui in Anhaltinis ecclesiis altaria, imagines, organa musica, hostias, et alias ceremonias abrogarant (10). J'ajoute ces dernières paroles, afin qu'on sache qu'Hunnius ne condamnait pas les autels et les images, et plusieurs cérémonies romaines que d'autres luthériens avaient en horreur.

(F) *Il fut un des principaux tenants.... dans la conférence de Ratisbonne.*] Je suis assuré que la plupart de mes lecteurs seront bien aises de n'avoir pas la peine de recourir à un autre livre, pour savoir en gros ce que c'est que cette conférence ; c'est pourquoi je mets ici ce qu'en a dit Pierre Matthieu (11). « Maximilien, » comte palatin du Rhin, duc de » Bavière, et Philippe Louis, aussi » palatin du Rhin, comte de Veldents et Sponhem, cousins et conjoints par le sang, mais séparés et fort contraires en l'union des esprits qui est la religion, résolurent pour se réunir en une même créance, et ramener avec eux leurs sujets à une même confession et profession de fois d'assembler à Ratisbonne les plus grands et célèbres théologiens d'Allemagne de l'une et de l'autre religion, afin que, par un amiable colloque, ils

tinum in primitivâ ecclesiâ receptam sententiam revocavit, et in ecclesias scholasque nostras reduxit; non tamen sine difficultate, contradictione et insimulatione Pelagianismi. Calixtus, Consider. Doct. reformat.

(10) Hutterus, apud Melch. Adam., in Vitis Theolog., pag. 729.

(11) Matthieu, Histoire de la Paix, liv. IV, à l'ann. 1601, pag. m 134.

(7) Entre Théodore de Bèze et Jean André.

(8) Tiré de Micrælius, Syntagm. Hist. eccl., pag. 871.

(9) Post annum superioris sæculi octogesimum Ægidius Hunnius, nisi fallor, primus vel certè inter primos præcipuus, præcam et ante Augu-

» fussent éclaircis des difficultés qui
 » causaient ce misérable schisme. La
 » dispute ne fut que cette thèse, si
 » *l'Écriture Sainte est suffisante pour*
 » *régler les choses nécessaires au*
 » *salut.* Les disputeurs catholiques
 » étaient quatre professeurs en théo-
 » logie de l'université de Paris (12),
 » entre lesquels y avait un jésuite.
 » Pour les protestans étaient quinze
 » théologiens, tant du palatinat du
 » Rhin, que des duchés de Saxe,
 » Brandebourg et Wittemberg....
 » Les présidens, les deux princes ;
 » les parleurs, Gretzerus jésuite, et
 » Heilbrun ministre (13)..... Le col-
 » loque employa quatorze sessions,
 » auxquelles on parla longuement et
 » opiniâtrément du pouvoir du juge,
 » mais non si clairement, ni véri-
 » tablement, que de cette dispute en
 » paroles on n'ait fait de grandes
 » apologies par écrit. » J'insère ici
 cette note marginale de Pierre Mat-
 thieu : Sur cette dispute de Ratis-
 bonne, dit-il, on voit, outre les
 actes et registres des séances jour
 par jour, un livre sous ce titre :
Analysis dialectica Colloquii Ratis-
bonensis anno 1601 de normâ et ju-
dice omnium controversiarum fidei
christianæ habiti.

La pensée de cet historien est plai-
 sante sur ces disputes verbales. Quand
 je considère, dit-il (14), le peu de
 fruit que ces disputes ont apporté en
 divers endroits de l'Europe, et que
l'Écriture Sainte est l'arène sur la-
quelle chacun estime qu'il lui soit
permis de combattre, il me prend
envie de désirer quelque sévère dé-
fense de la traïter si vulgairement,
et serait bon qu'elle fût enseignée à
la façon des atomes d'Épicure, des
nombre de Pythagoras, des idées
de Platon, de l'entéléchie d'Aristote,
et des chiffres des cabalistes,
afin que personne n'en eût l'intelli-
gence que par ceux qui sont capa-

bles de l'entendre. De ce que chacun
y veut faire l'entendu, il advient que
d'une même fleur le fidèle comme
l'abeille y trouve du miel, le rebelle
comme l'araignée en tire du poison,
et plusieurs se sont abêtis sur la bête
de l'Apocalypse.

Joignons à ce passage ces paroles
 de M. Baillet. « Il en fut de ce col-
 » loque comme des combats où la
 » victoire ne se règle pas sur le
 » nombre des morts. Chacun pré-
 » tendit en être sorti avec avantage,
 » ou en fit des relations de part et
 » d'autre, et des traités, tant en
 » latin qu'en allemand, jusqu'au
 » nombre de plus de vingt. Parmi
 » ces écrits j'en ai remarqué un en
 » langue vulgaire, concernant le
 » triomphe des jésuites, imprimé à
 » Tubinge, ville luthérienne, l'an
 » 1603, in-4°, et un en latin, com-
 » posé par Hunnius, et publié à
 » Wittemberg en Saxe, la même
 » année en la même forme, sous le
 » titre d'*Epistola consolatoria cum*
 » *notis*.... Hunnius tâcha de venger
 » son parti par un *Anti-Tanner*....
 » et par l'*Anti-Gretser* (15). » Il
 avait lu la Relation historique que le
 père Tanner avait faite; mais il
 n'avait pas été satisfait d'un récit
 trop peu favorable à son parti. Pour
 prévenir les effets qu'il craignait de
 sa lecture, il fit une contre-relation,
 c'est-à-dire, une histoire à sa mode
 du colloque de Ratisbonne, qui parut
 en 1602, à Wittemberg en Saxe. Le
 père Tanner ne crut pas devoir laisser
 cet écrit sans réponse : et non con-
 tent d'avoir fait réimprimer sa rela-
 tion en latin et en allemand, à Munich
 en Bavière, il publia encore des ré-
 flexions sur celle de Hunnius, sous le
 titre d'*Examen Narrationis quam his-*
toricæ relationis nomine insignitam
de Colloquio Ratisbonensi edidit
Ægidius Hunnius prædicans, à Mu-
nich, 1602, in-4°. C'est contre ce
dernier ouvrage que Hunnius écrivit
son Anti-Tanner, qu'il fit imprimer
dès la même année, à Wittemberg.
 Le père Tanner publia une réplique,
 dans laquelle il donna une défense
 de sa première réfutation.... et des
 remarques sur la mort de son auteur
 (16). Elle parut à Munich, l'an 1603,

(12) Matthieu se trompa Cayet, Histoire de la Paix, pag. 260, n'a pas plus de raison quand il dit que les théologiens du duc de Bavière furent maîtres Hunguer et Tanner, docteurs en la faculté de Paris, et Gretser, jésuite. Tanner était jésuite depuis l'âge de dix-huit ans, et par conséquent il n'était point docteur en la faculté de Paris.

(13) Matthieu, Histoire de la Paix, liv. IV, pag. 135.

(14) La même, pag. 136.

(15) Baillet, art. 21 des Anti.

(16) La même, art. 37, num. 1.

in-4^o. , intitulée *Apologeticus pro compendiarū relatione de Colloquio Ratisbonensi 1601 adversus Anti-Tannerum, cum Appendice de morte Ægidii Hunni*. M. Baillet remarque que le père Gretser ne put s'empêcher de faire des réflexions sur l'Anti-Gretser de Hunnius. Elles furent imprimées à Ingolstadt quelque temps après, et insérées depuis parmi quelques autres de ses Oeuvres, sous le titre d'Admonitio de Anti-Gretsero (17). Ce jésuite publia quelque autre chose contre le même antagoniste. *Labyrinthus Cretico-Hunnianus, hoc est, Disputatio de Hunnio prædicante, genioque lutherano semetipsum contradictionibus implicante et jugulante in aliquot articulis fidei* 1602, et *Responsum ad Theses Hunnianas, de Colloquio Pontificis jucundo* (18), unà cum sex digressionibus contra ejusdem Hunni calumnias, 1602 (19). Notez que les deux bibliothécaires des jésuites attribuent au père Tanner un livre qui a pour titre *Labyrinthus Cretico-Hunnianus* (20), imprimé à Munich, l'an 1612. Ne pourrait-on pas s'imaginer qu'il y a ici quelque abus (21)? Deux jésuites auraient-ils voulu se servir du même titre en écrivant contre le même adversaire?

(G) *Il fut fécond et en livres et en enfans.*] On a fait une édition de ses Oeuvres en cinq volumes. *Primus varius tractatus de articulis fidei, alter polemica, tertius et quartus commentaria in Matthæum, Johannem, et omnes penè Epistolas canonicas, quintus disputationes et orationes varias continet. Edidit etiam vernaculâ linguâ postillam evangelicam et epistolicam, Homilias in VI prophetas, threnos et catechismum, confessionem de personâ Christi et id genus alia* (22). Quant à sa fécondité conjugale, on nous assure dans son oraison funèbre, qu'il reçut du ciel

la bénédiction promise aux fidèles par le Psalmiste (23).

Quant à l'heur de ta ligne,
Ta femme en ta maison
Sera comme une vigne
Portant fruit à foison;
Et autour de ta table
Seront tes enfans beaux,
Comme un rang d'lectable
D'oliviers tous nouveaux (24).

(H) *Quelques-uns de ses fils se sont fait connaître par leurs ouvrages.*] NICOLAS HUNNIUS, professeur à Wittenberg, et puis surintendant à Lubeck, a publié, *Epitome credendorum; Examen errorum Photinianorum; Capistrum Lancillotto impactum; Necessaria defensio de papâ Antichristo; Refutatio Weigelianæ Theologiæ; Apostasia Ecclesiæ Romanæ; Pellis ovina papistica; Innocentia Lutheranorum; Fundamentalis dissensus Lutheranorum et Calvinianorum; Necessaria Admonitio contra theosophos* (25), *novellos Prophetas, nomine ministerii Lubecensis, Hamburgensis, et Lunæburgensis*, et quelques autres traités. Il mourut l'an 1643, âgé de cinquante-huit ans. Son frère, GILLES HUNNIUS, était mort l'année précédente, surintendant général d'Altembourg (26).

(I)..... *L'un d'eux se fit catholique romain.*] Il était juriconsulte, et s'appelait HELFRICUS ULRICUS HUNNIUS. Il publia à Cologne, l'an 1633, un livre où il prétendit faire voir que, de l'aveu même de quelques doctes protestans, on est obligé de restituer à la communion de Rome les biens d'église qui lui furent enlevés pendant la réformation de Luther. On a reproché à Voëtius d'avoir pillé dans ce livre - là ses autorités, et ses raisons contre les chanoines d'Utrecht. *Iterato noto, pellucentem illum centonem, magnam partem consarcinatam esse ex duodecim consiliis lutheranorum... simul editis*

(23) *Inlè divinæ benedictionis vestigia, tum in re familiari, tum in eo potissimum deprehendit quòd juxta promissionem Psalmi, Vidit filios ac filias, sicut plantationes olivarum, in circuitu mense sue. Apud Melchior. Adam, in Vitis Theol., pag. 730.*

(24) *Psautne CXXVIII, selon la version de Clément Marot.*

(25) *Voyez Molléus, Isagoge ad Histor. Chersonesi Cimbricæ, part. III, pag. 469.*

(26) *Tiré de Micrælius, Syntagm. Hist. eccles., pag. 760, 761.*

(17) Là même, art. 21.

(18) *C'est une faute d'impression pour ineundo. Le père Sotuel a retenu le mot jucundo.*

(19) Alegambe, Biblioth. Scriptor. societ. Jesu, pag. 200.

(20) *Faute d'impression sans doute pour Cretico.*

(21) *Voyez M. Baillet, art. 21 des Anti.*

(22) *Micrælius, Syntagm. Hist. eccles., pag. 760.*

per Helfricum Ultricum Hunnium, J.-C. filium Ægidii Hunnii, celebris quondam theologiæ doctoris et professoris in academiâ Witebergensi, qui pellectus officii antichristianâ, eum turpissimè defecisset ad pontificios, atque secundum fatum apostatarum, negligenter ab eis, qui exemplo diaboli Matth. 4, 9, plurimos sectatores sibi colligere solent, per mysticam illam vocem : Hæc tibi dabo : Colonia Agrippinæ anno 1633 evulgavit duodecim illa responsa, seu, ut ipse pariter vocat, præjudicia, inscripta Abbati Fuldensi, cum in finem, ut evinci posset, lutheranos (per errorem summum iis conjungit calvinistas, quum neque Mattheus Wesenbecius, neque Hieronymus Treutlerus, prout fingit Hunnius, unquam vixerint in communione eorum, qui calvinistæ audiunt) esse αυτοκατακρίτους, atque dictante propriâ conscientiâ, debere restituere bona ecclesiastica, à se invasa, occupata, direpta, ac prophanata, ut loquitur famelicus apostata in titulo. Verum esse quod dico, quibus cognosceat, si instituerit consilium theologicum comparare cum hisce responsis ; ubi aut Hunnius, aut ejus typographus erravit in citandis authoribus, maxime juris canonici textibus, pariter (respicio primam editionem) errant architecti hujus, κατ' ἀντιφρασιν, consilii theologici ; quod aλέθ impudens, ut pag. 25, speciatim in hunc Hunnii tractatum digitum intendat (27). M. Baillet, à qui rien n'échappe, n'a pas ignoré le changement de religion de cet homme ; mais il n'a point su que c'était un fils de l'auteur de l'Anti-Gretser. Voyons ce qu'il dit : « Lorsque les » protestans, qui nous allèguent » l'Anti-Hunnium et la résolution » Anti-Hunnienne de Valentin Bul- » len, luthérien, comptent encore » Hunnius parmi ceux de leur com- » munion, ou ils nous donnent lieu » de croire qu'ils ont confondu Ni- » colas Hunnius, luthérien, mort dès » l'an 1643, avec Helfricus Ultricus » Hunnius, jurisconsulte allemand, » converti du luthéranisme à l'église » romaine, qui vivait en même temps » que l'auteur Hunnius ; ou ils ont

» voulu dissimuler sa conversion, » soit qu'ils ne la crussent pas vérita- » ble, soit qu'ils la jugeassent de » peu de durée. Quoi qu'il en soit, » Val. Bullen fit imprimer contre » lui son Anti-Hunnium à Leichen » l'an 1633, in-8°, sous le titre de » Resolutio Anti-Hunniana seu res- » ponsio ad calumniosam resolutio- » nem tertiam præjudicialium quæ- » stionum H. Utr. Hunnii. Il témoigne » dans cet ouvrage être très-persuadé » qu'il n'y avait point de dissimu- » lation dans son renoncement au » luthéranisme, et il fait assez con- » naître qu'il avait lu son livre des » XII Argumens indissolubles de la » Religion Catholique, qui avait » paru à Cologne, in-12, dès l'an » 1632 (28). » Notre Ultricus Hunnius » publia, à Giesse, un Traité de Trans- » actione, l'an 1615 ; IV livres varia- » rum Resolutionum Juris Civilis, à » Francfort, l'an 1620 ; et une dis- » pute de Homicidio et ejus pœnâ, à » Marpourg, l'an 1625.

(K) Il intitula un de ses livres : Calvinus judaizans (29).] Je ne suis pas satisfait des lumières que j'ai acquises jusques ici sur l'histoire de cet ouvrage, et sur les suites qu'il a eues ; mais je crois pouvoir dire, et j'espère que M. Baillet (30) ne m'en saura pas mauvais gré, que ce livre ne parut point l'an 1575. Hunnius n'avait alors que vingt-cinq ans ; et s'il se fût signalé à cet âge-là par un tel ouvrage, l'auteur de son oraison funèbre n'aurait pas manqué de l'observer, et n'aurait pas dit que ce fut environ l'an 1584, qu'Hunnium comença d'écrire contre les calvinistes. Le jésuite Contzen (31) met à l'an 1593 l'impression du Calvinus Judaizans, et je crois qu'il a raison. Ce qui m'embarrasse est de voir dans la vie de Paréus, qu'en l'année 1595, Gilles Hunnius troubla la paix de

(28) Baillet, art. 79 des Anti.

(29) Voici le titre en son entier : Ægidii Hunnii Calvinus judaizans, hoc est, judaicæ glossæ et corruptelæ quibus Joannes Calvinus illustriora scripturæ sacræ loca, et testimonia de gloriosâ Trinitate, deitate Christi, et Spiritûs Sancti, cum primis autem vaticinia prophetarum de adventu Messia, nativitate ejus, passione, resurrectione, ascensione ad celos, et sessione ad dexteram Dei, detestandum in modum corrumpere non abhorruit.

(30) Voyez l'art. 66, num. 1 des Anti.

(31) In Jubililo Jubilorum, pag. 307.

(27) Martians Schoockius, Exercitat. variar. pag. 52, edit. in-4°.

l'église, en accusant les réformés, et nommément Jean Calvin, de judaïser. Je rapporte un peu au long le passage, parce qu'on y trouvera quelques traits du caractère de notre Hunnius, selon le jugement de ses adversaires : *Repertus est anno deinceps 1595, turbulentus quidam Grachus, qui pacem ecclesiæ livido calamo inquietare paravit, ægrè ferens, evangelicorum principum animos à tribunitiis ececlolorum concionibus abhorrere, unionemque ac concordiam christianam seriò meditari : quam proindè non alià fabricà meliùs se disrumpere posse speravit, quàm si immani isto convitio gravaret ecclesiâs reformatas, criminatus eas judaizare : ac CALVINUM primipilarem ecclesiarum reformatarum doctorem, judaicis glossis pleraque oracula Veteris Testamenti detemere. Accusatio hæc tametsi non communem causam ecclesiarum orthodoxarum tangeret, proprièque eam spectaret, cujus episcopus fuisset Calvinus, tamen quia per illius latus ceteræ omnes in capite CHRISTO unitæ petebantur, propulsiõs istis calumniis CLYPEUM veritatis catholicæ de sacrosanctâ trinitate opposuit, ecclesiâs electum DEI organon fortissimè asseruit : adeòque in fumos dissipavit judaica et arianica illa cymbala (32).* En lisant cette conclusion, ne croirait-on pas que la querelle fut entièrement amortie par la réponse de Paréus ? Cependant cela n'est pas vrai. Hunnius répliqua ; son adversaire répliqua aussi. Hutterus rapporte qu'en 1598 Hunnius publia deux livres contre Paréus qui avait écrit pour Calvin (33). « Paréus revint à la charge par un livre qu'il fit imprimer à Neustadt, l'an 1599, in-8°, sous le titre d'*Orthodoxus Calvinus oppositus Pseudo-Calvino judaizanti* : ouvrage qui fut réimprimé quarante-deux ans après, à Genève (34). » C'est M. Baillet qui m'apprend ceci, et qui me jette par-là dans un nouvel

embarras ; car j'infère de la préface du *Calvinus Orthodoxus* (35), que Paréus le composa et le publia l'an 1594. Il dit (36) que les mânes de Calvin reposent depuis trente années dans le tombeau, et que cette apologie aurait paru à Francfort à la foire du printemps, si l'autorité des supérieurs n'avait retardé l'impression (37). Ils ont changé d'avis, ajoute-t-il (38), et approuvé que je publiasse ce livre. Cela marque clairement que le *Calvinus Orthodoxus* fut imprimé l'an 1594 ; et néanmoins l'auteur nous apprend, aux dernières pages, que Samuel Huber avait été banni de Wittemberg, ce qui n'arriva qu'en l'année 1595, selon Melchior Adam (39).

(L) *Il accusa Calvin de tant de crimes en matière d'hérésie.* Voici le sommaire de son *Calvinus judaizans*, tel que Paréus le donne (40) : *In ipso libri titulo Calvinum ex ariano judæum, vel certè ex arianizante judaizantem facit, et amarissimè passim insectatur, quòd merâ ambitione, studio perverso, ludo aleatorio, versutiâ veteratorid, temeritate desultoriâ, scripturas sacras à sensu proprio ad peregrinum inflectat, quòd eandem tetris corruptelis, glossis impius, proditoriis elusionibus, et plenissimè judaicè perfidicè nequitiaque strophis, ad suam et aliorum perniciem horribiliter aliò detorqueat : quòd testimonia de Deo uno et trino stropharum suarum spinis intricet ; quòd scripture locis æternam deitatem Christi confirmantibus caliginem judaicam offundere non reformidet ; quòd illustrissima vaticinia prophetarum de Messid judaicis perversiõibus involvat ; in fraudem christianæ religionis adulteret : et ad perfidiam judaicè infidelitatis, arianæque impietatis retundendam strophis nefariis hebetet, inutiliaque reddat : quòd evangelistarum, apostolorumque sacrosanctas explicationes nequiter eludat : ipsos apostolos subferulam cen-*

(35) C'est le titre du livre dans l'édition de Genève, 1641.

(36) *Præf.*, pag. 4.

(37) *Ibidem*, pag. 14.

(38) *Ibidem*, pag. 15.

(39) *In Vitâ Hunnii*, pag. 729.

(40) Paréus, *in præfat.* *Calvini Orthodoxi*, pag. 9.

(32) Philippus Paræus, in *Vitâ Davidis Paræi*, pag. m. 51.

(33) *Duobus libris D. Paræo respondit, qui Calvinii patrocinium susceperat. Apud Melchior. Adamum*, pag. 729.

(34) Baillet, art. 66, num. 1 des *Anti.*

soriam revocet; flagellet: quòd scriptorum ecclesiasticorum, veterum et recentium, pias interpretationes altissimè despiciat et irrideat, ipsosque sexagenarios de ponte præcipitet, etc. Passim etiam non acerbis modò sarcasmis surto illudit, sed et conviciatur virulentissimè, appellitans acutum diaboli instrumentum, censorem, aristarchum, dictatorem, apostolo Paulo doctiorem, ἀποδιδάκτων scripturæ interpretem, doctorem superciliosum, prestigiarum judaïcarum architectum, colubrem, angelum et spiritum tenebrarum ex abyssi puteo emergentem, et quæ alia hujus generis infinita sunt maledicentiæ ejus emblemata, vel potiùs convicia, lectu sanè et auditu horrenda. Notez qu'il déclare que s'il ne fait voir à l'œil le judaïsme de Jean Calvin, il veut que jamais on ne le croie sur aucune chose (41). Il n'est pas possible de s'empêcher de faire cette demande: ou il était persuadé de ce qu'il disait, ou il ne l'était pas? Le parti de la charité chrétienne est de dire qu'il l'était; car sans cela il le faudrait prendre pour le plus méchant homme qui fût sur la terre. Disons donc qu'il parlait selon sa persuasion, et concluons de là que dans les tempéramens chauds, comme était le sien, le zèle est une sorte d'ivresse qui trouble tellement l'esprit, qu'on voit tout double, tout de travers (42). La Bacchante qui se rua sur son propre fils, qu'elle prenait pour un sanglier (43), pendant qu'il regardait sans aucune foi, ou plutôt avec mépris les cérémonies de la fête, est une image des vertiges qui saisissent les zéloteurs. Parèus attribue au diable tous ces grands excès de Hunnius: c'est le diable, dit-il (44), qui s'est servi de

Hunnius comme d'un ouvrier propre à cela, pour composer un livre si calomnieux. En verò tandem, Christiane lector, extremæ improbitatis satauræ exemplum. Quasi enim hactenus nestorianismus, arianismus, turcismus, paganismus, atheismus, et id genus impurissimè sputis suis ecclesias nostras parim conspirarunt; nuper easdem etiam JUDAÏSMI stercorebus petulantissimè conspergere est aggressus, conflato per idoneum artificem libello mendaci juxta et maledico, qui titulo CALVINI JUDAÏZANTIS circumfertur. Le but de l'affaire, selon Parèus, c'était d'extirper les réformés, afin que les docteurs ubiquitaires fussent dans une grande considération. Hinc Pseudo-Calvinus judaïzans cujus hoc est argumentum et scopus. Calvinus est judaïzans, arianizans: ergò et calvinistarum ecclesiæ (quas vocant) sunt tales; ergò exstirpandæ: ergò cessabant ubiquitati facessere negotium: ergo stabit ubiquitas: ergò in pretio erunt ubiquitarii doctores. Hæc est Satanae dialectica (45).

(M) Il y a dans la remarque (K) certaines choses qui doivent être rectifiées. Il faut effacer dans la remarque (K) les deux endroits où je suppose que Lipénius ne s'est pas trompé en mettant sous l'année 1594, l'édition de l'Anti-Parèus de Hunnius. Je crois présentement que M. Baillet n'a pas eu tort de dire qu'on doit réformer cette date de Lipénius; car j'ai un exemplaire de l'Anti-Parèus dont le titre porte qu'il a été imprimé à Francfort ex officinâ Paltheniand, l'an 1598, et dont les prolégomènes sont signés Ægidius Hunnius, sous la date du 20 de mars 1598. Le titre du livre, tel que je l'avais donné en copiant M. Baillet, est tronqué, et d'une manière qui le rend obscur; mais le voici tout tel qu'il doit être. Anti-Paræo: hoc est invicta Refutatio venenati scripti à D. Davide Paræo, Heidelbergensi theologo, editi in defensionem strophorum et corruptelarum quibus Johannes Calvinus illustrissima Scripture testimonio de mysterio Trinitatis necnon oracula prophetarum de CHRISTO detestandum in modum corrupit. Scrip-

(41) Hæc lege disertè se adstrinxit (pag. 6) ut nisi Calvinum judaizantem ad oculum demonstraret, nolit sibi ulli unquam in re posthac fidem adhiberi. Idem, ibid., pag. 16.

(42) Eumenidum veluti denens vidit agmina Pentheus,
Et solem genuinum, et duplices se ostendere Thebas.

Virgil., Æn., lib. IV, vs. 469.

(43) Ille aper in nostris errat qui maximus agris,

Ille mihi feriendus aper.
Ovidius, Metam., lib. III, sub finem.

(44) Paræus, in præfat. Calvini Orthodoxi, pag. 3.

(45) Idem, in Calvino Orthodox., pag. 344.

tus per Ægidium Hunnium. Hunnius déclare qu'assez occupé à d'autres choses, il n'eût pas seulement jeté les yeux sur le livre de Paréus, si les avertissemens de ses amis, et la vanité que son silence inspirait à ses adversaires, ne l'eussent déterminé à répliquer (46). C'est ainsi qu'il s'excuse du retardement de sa réplique. Or étant certain que le livre qu'il réfute est celui que David Paréus a intitulé *Calvinus orthodoxus*, il s'ensuit que cet ouvrage de Paréus n'a pas été publié la première fois en 1599, et n'est pas une réplique, comme l'a cru M. Baillet. Disons positivement aujourd'hui qu'il parut, ou en 1594, ou en 1595.

Notez qu'Hunnus se plaint de ce que Paréus l'accuse d'avoir soutenu que Jean Calvin était arien. Il déclare qu'il avait reconnu tout le contraire, et qu'il avait seulement montré que le sens que Calvin donne à divers passages de la Bible est favorable aux ariens. Je m'en vais citer une distinction qu'il emploie. Je veux, dit-il, que Calvin n'ait eu aucune intention de favoriser l'arianisme ou le judaïsme ; mais l'esprit (47) qui lui suggérait ces fausses gloses de l'Écriture tendait à ce but. *Esto autem, Calvinus ipse strophis suis non hoc sibi habuerit propositum ut judæorum arianorumque causam proveheret, sed tantum ut interpretationis novitate et insolentiâ sibi præ cæteris doctoribus, veteribus et recentioribus, famam nominis conciliaret : Tamen spiritus, qui has ei glossas et elusiones suggererat, hunc sibi scopum præfixum habuit absque controversiâ ut nimirum ambiguus et lubricis hisce strophis unum post alterum de Trinitate testimonium, aut de Messîâ oraculum redderet incertum, atque sic hominum animos paulatim à petrâ certitudinis dejectos in dubitationum fluctus conjiceret* (48). Voici un autre passage, où il dit que le démon avait découvert toute sa malice dans le livre de Paréus. Il l'exprime très-grossièrement : *Cùm igitur hoc Paræi*

scriptum ita comparatum sit, ut in eo Satanas non dicam diabolicæ suæ malitiæ vestigia quædam ostendat, sed impurum suum pedicem (salvâ veniâ) denudatum lectoribus conspiciendum exhibeat, dubitavi, fateor, essetne quicquam operæ impendendum tam flagitiosi scripti refutationi : donec vel tandem et inimicorum insulsis gloriacionibus, et imprimis amicorum crebris admonitionibus excitatus, hunc quoque laborem, quamlibet molestium, ad vindicandum gloriam Dei, et sacrosanctam veritatem ipsius, suscipiendum mihi et exantlandum esse duxi (49).

(49) *Idem, ibidem, pag. 3.*

HUTTEN (ULRIC DE), gentilhomme de Franconie, naquit à Steckelberg (a) l'an 1488. Il étudia premièrement à Fulde, puis à Cologne, puis à Fancfort-sur-l'Oder, où il fut reçu maître ès arts, l'an 1506, à la première promotion qui fut faite dans cette académie que l'on venait d'ériger. Comme il avait du talent pour la poésie, il débuta de ce côté-là pour se donner le titre d'auteur : ce fut l'an 1513 (A), en publiant un ouvrage qui était intitulé : *Vir bonus* *. L'année suivante, le prince Albert de Brandebourg ayant fait sa première entrée à Mayence, dont il était archevêque, donna lieu à la production d'un second ouvrage. Hutten lui fit un ample panégyrique en vers, dans lequel il enferma avec assez d'industrie celui de toute l'Allemagne. Il avait un cousin nommé JEAN DE HUTTEN **, qui était ma-

(a) C'était le château de la famille. Elle subsiste encore et fait figure.

(46) Hunnius, in *Prolegomenis ad Anti-Parræum*.

(47) C'est-à-dire, le démon.

(48) Hunnius, in *Prolegomenis ad Anti-Parræum*, pag. 30. Je marque la page, quoiqu'il n'y ait point de chiffres aux pages des *Prolegomenes*.

* Leducat dit que deux ans avant le *Vir bonus*, Hutten avait publié un *Ars verticifactoria*, 1511, in-4°, inconnu à Melchior Adam et à Bayle.

** Chauffepié rapporte les circonstances de la mort de Jean de Hutten.

réchal de la cour, chez le duc Ulric de Wirtemberg, et qui fut tué par ce duc, dans la forêt de Béblingen, l'an 1515. Notre poète, en attendant qu'il pût témoigner son ressentiment à ce prince les armes à la main, publia divers écrits contre lui (b). Il était alors en Italie (B), où il avait donné diverses preuves de courage (C), dans la guerre que l'empereur Maximilien soutint neuf ans en ce pays-là. A son retour en Allemagne (c), il fut tellement recommandé à cet empereur par Conrad Peutinger, que ce prince lui conféra la couronne poétique (D). Depuis ce temps-là, Hutten se fit peindre armé, avec une couronne de laurier sur la tête, et se plnt infiniment à cet équipage. Il ne tarda guère à s'en aller à la cour de l'électeur de Mayence, où il composa un dialogue intitulé *Aula*, en 1518. Un peu après il fut à la diète d'Augsbourg avec l'électeur son maître, qui y reçut le chapeau de cardinal. On s'était plaint dans cette diète contre le duc de Wirtemberg; et l'on n'avait pas oublié le meurtre du maréchal de sa cour. Ces plaintes n'avaient pas produit un fort grand effet; mais enfin ce prince s'étant emparé de la ville impériale de Reutlingen, au mois de janvier 1519, on fit une ligne contre lui dans la Souabe, qui ne mit bas les armes qu'après l'avoir chassé de tous ses états, où il ne rentra qu'au bout de quinze ans. Notre Hutten porta les armes dans cette guerre. La

cause de Luther lui ayant paru fort bonne, il l'embrassa chaudement, et publia avec des gloses interlinéaires et marginales, la bulle de Léon X contre Luther, en 1520, dans lesquelles gloses (d) il tournait cruellement en ridicule ce pape. La liberté avec laquelle il écrivit contre les désordres de la cour de Rome (E), irrita Léon extrêmement, et le porta à commander à l'électeur de Mayence de le lui envoyer pieds et poings liés. Hutten se retira de cette cour (F), et s'en alla au Pays-Bas, à celle de Charles-Quint; mais il n'y demeura guère, étant averti que sa vie n'y serait point en sûreté. Il y a quelque apparence qu'il se retira alors dans la forteresse d'Ébernbourg; car c'est là qu'il écrivit, en 1520, sa plainte à l'empereur, à l'électeur de Mayence, à celui de Saxe et à tous les états d'Allemagne, contre les entreprises que faisaient sur lui les émissaires du pape. Ce fut du même lieu qu'il écrivit à Luther, au mois de mai 1521 (e), et qu'il fit sortir divers écrits en faveur de la réforme. On ne sait pas bien quand il sortit de ce château; mais il est sûr que dès le mois de janvier 1523 il était sorti de Bâle (G), où il avait cru trouver une retraite assurée, au lieu de quoi il s'y était vu exposé à de grands dangers. Érasme s'étant excusé de recevoir sa visite, de peur d'augmenter les soupçons que l'on formait contre lui, et de peur de quelque autre cho-

(b) Voyez-en la liste dans la remarque (B).

(c) En 1517.

(d) Elles sont dans le II^e. tome des OEuvres de Luther, pag. 53 et suiv.

(e) Cette Lettre est au II^e. tome des OEuvres de Luther edit. Witt., pag. 102.

se qu'il a depuis avoué (H), se vit attaqué peu après par un écrit assez chaud d'Ulric de Hutten. Il y répondit (I). Hutten lui eût répliqué sans doute, s'il eût vécu assez de temps; mais il mourut dans une île du lac de Zurich, le 29 d'août 1523 (K). C'était un petit homme, d'un tempérament faible et maladif, mais d'un grand courage; et un peu* trop enporté (L). On publia un recueil de toutes ses poésies, à Francfort, en 1538 (f). On le croit auteur de divers libelles (M).

Une partie de sa bibliothèque tomba entre les mains d'un médecin qui en vendit, dit-on, quelque chose à Frobenius. Voyez le commencement du second livre des lettres de Joachim Camérarius.

La conjecture qu'on a vue dans les éditions précédentes, savoir que Jean de Hutten fut soupçonné d'avoir trop de part aux bonnes grâces de la duchesse de Wirtemberg, est fautive. C'était le duc qui aimait la femme de ce gentilhomme (g). On l'a fait parler ainsi dans un dialogue : *Nobilem juvenem, meum comitem, cum ejus uxorem puellam venustam deperirem, obruncavi (h)*.

* Leclerc et Joly reprochent à Bayle cette expression; s'il eût été question d'un catholique, disent-ils, Bayle l'aurait qualifié, enporté jusqu'à la fureur.

(f) Tiré de sa Vie, dans Melchior Adam, in Vitis Jurisconsultorum Germaniae, pag. 13 et seqq.

(g) Voyez le tome IV Observationum Selectarum ad rem litterariam spectantium, imprimé à Hall, 1701, pag. 169, 170.

(h) Ulr. Huttenus, in Phalarismo, folio A ij.

(A) Ce fut l'an 1513. Il était donc âgé de vingt-cinq ans, lorsqu'il com-

mença de s'ériger en auteur : Moréri s'est donc trompé, et n'a point pu copier Melchior Adam, lorsqu'il dit que dès la 18^e. année de son âge, Hutten publia divers ouvrages en vers.

(B) Il était alors en Italie.] J'ai suivi la chronologie de mon auteur, Melchior Adam; mais je dois avertir ici mon lecteur qu'elle m'est un peu suspecte*. Je ne crois pas que tous les écrits qui concernent la mort de Jean Hutten aient été publiés avant le retour d'Ulric Hutten en Allemagne. Je vois dans la Bibliothèque de Gesner, que le recueil de tous ces écrits fut imprimé dans le château de Steckelberg, l'an 1519, in-4^o. Il comprenait *Ulrichi Hutteni super interfectione propinqui sui Joannis Hutteni equitis à Wirtembergiensi duce Ulricho Deploratio, heroïcis versibus; ad Ludovicum Huttenum super interemptione filii consolatoria Oratio; in Ulrichum Wirtembergiensem Orationes quinque Invectivæ; in eundem Dialogus, cui titulus Phalarismus. Apologia pro Phalarismo, et aliquot ad amicos Epistolæ; ad Franciscum Galliarum regem Epistola, ne causam Wirtembergiensem tueatur exhortatoria. Insuper etiam Epistolæ aliquot ad Amicos*. Je vois d'ailleurs Melchior Adam citer une harangue d'Ulric Hutten contre le duc de Wirtemberg, laquelle n'a été composée qu'en 1519, c'est-à-dire deux ans après que l'auteur fut retourné d'Italie en Allemagne; n'ai-je donc pas raison de douter de l'exactitude de mon Melchior Adam? Ce qu'il cite de cette harangue est trop singulier pour ne devoir pas trouver ici quelque lieu. Nous y apprenons que l'on déterra Jean Hutten assez près de la forêt où il avait été tué; qu'on le déterra, dis-je, pendant que les confédérés faisaient la guerre au duc Ulrich de Wirtemberg. Il y avait déjà quatre ans que le meurtre avait été fait, et néanmoins le corps n'était pas pourri; il saigna

* A l'appui des doutes de Bayle, Chauspé dit qu'Ulric de Hutten, lors du meurtre de son cousin, n'était point en Italie, mais aux bains d'Ems en Allemagne; et il le dit d'après le Mémoire sur le meurtre commis en la personne de Jean de Hutten, par le duc Ulrich de Wirtemberg, l'an 1517, imprimé dans les Mémoires de littérature, de Sallengre, toui. I, part. II, art. XI, pag. 399.

quand on le toucha ; le visage était encore reconnaissable. Ulric Hutten en tire une preuve de l'innocence de son cousin (1).

(C) . . . où il avait donné diverses preuves de courage.] Celles qu'il donna à la guerre étaient sans doute inférieures à celle qu'il donna dans une rencontre particulière. Il était allé de Rome à Viterbe, dans le temps qu'un ambassadeur de France s'était arrêté à cette dernière ville. Il s'éleva une querelle où Hutten, abandonné de ses camarades, eut en tête cinq Français, et les mit en fuite lui seul, malgré les blessures qu'il avait reçues. Il a fait une épigramme là-dessus, *in quinque Gullos à se profligatos*, que l'on peut lire dans Melchior Adam.

(D) *L'empereur Maximilien... lui conféra la couronne poétique.*] Il se reconnaît redevable de cet honneur aux bons offices de Peutinger, et lui en témoigne sa reconnaissance dans l'un de ses livres (2). Il dit même que cette couronne avait été faite dans le logis de Peutinger, par sa fille Constance, dont il loue extrêmement la vertu et la beauté. *Illam aio coronam, illum lauream quam tu antè domi tuæ, accuratè contextente et adornaute filii tuæ Constantiæ, omnium quæ istic sunt puellarum et formæ et moribus præstantissimæ, apparaveras.* Pour un poète qui aimait le sexe, comme faisait Hutten, il y avait là de quoi débiter des mots nouveaux, et bien des pensées ; et ce serait un grand hasard si la belle Constance Peutinger n'avait pas été régalee de plusieurs épigrammes.

(E) *Il écrit contre les désordres de la cour de Rome.*] Entre autres ouvrages, il publia un traité historique, en allemand, sur la désobéissance continuelle des papes envers les empereurs. On y trouve sur la fin, que Maximilien I^{er}, ayant été trompé

par Léon X, tint ce discours : *Ce pape m'a déjà trompé nuëchamment, et je puis dire en vérité qu'aucun pape depuis que je suis au monde, ne m'a été homme de parole ; mais avec la grâce de Dieu j'espère que celui-ci sera le dernier.* Cochlæus (3) dit qu'avant que Luther eût fait parler de lui, Ulric de Hutten avait publié plusieurs choses contre les vexations que l'Allemagne souffrait de la part des papes ; et qu'en 1519 il fit un petit écrit intitulé : *Trias Romana*, d'une invention tout-à-fait jolie, qui rendit extrêmement odieuse la cour de Rome.

(F) *Hutten se retira de la cour de l'électeur de Mayence.*] Je ne trouve point dans sa Vie que l'électeur de Mayence l'ait fait jamais arrêter, comme M. Moréri l'assure ; je trouve seulement qu'il l'éloigna de sa cour, *exclusus itaque aulæ et urbe Moguntinæ* (4), et qu'il défendit la vente et la lecture de ses ouvrages à toutes personnes, sous peine d'excommunication.

(G) *Dès le mois de janvier 1523 il était sorti de Bâle.*] Cela paraît par ces paroles d'une lettre d'Oecolampade (5) : *Sunt hic ex sacerdotibus et theologis qui de me pessimè loqui cupiant, nec desistunt ubi clam conveniunt. Tantum machinati ut Hutteno non fuerit diutius tutum hic agere, unde et nudiustertius hinc discessit, quorum autem nescio.*

(H) *Érasme refusa... sa visite, de peur... de quelque chose qu'il a depuis avoué.*] Écrivant à Mélanchthon, au mois de septembre 1524 (6), il lui dit qu'il aurait fort bien reçu sa visite sans se soucier beaucoup du qu'en dirait-on ; et que s'il avait refusé celle de Hutten, ce n'avait pas été par la seule crainte de se rendre odieux ; qu'il en avait eu une autre raison, c'est qu'il se serait vu obligé de loger chez lui ce fanfaron, chargé de misère et de gale, qui ne cherchait qu'un nid où il se pût arrêter, et qui empruntait à tout

(1) *Rem admirandam, et cujus propè nullius fides capax sit, vidisses. Quartum jam annum defossam corpus non consumptum, non putrefactum, totam adhuc faciem cognoscibilem ; quin etiam sanguine commaduit atactum. En igitur innocentie testimonium : Deposuimus Eslingæ, in lè ad patriam sepulchram devectori. Hutten., in Orat. contra Wirtemb., apud Melch. Adam., in Vit. Jurisconsult., pag. 17.*

(2) *Prefatione ad Principes German. ut bellum Turcis inferant, apud Melch. Adam., in Vit. Jurisconsult., pag. 15.*

(3) Act. et Script. Lutheri, ad ann. 1519.

(4) Melch. Adam., in Vit. Jurisconsult., pag. 19.

(5) Datée de Bâle, le 21 janvier 1523, liv. 4, epist., pag. 968, apud Melchiorum Adamum, pag. 21.

(6) Cette lettre est la CXIII^e. du XIX^e. livre, pag. 949.

le monde. Ainsi les intérêts de la bourse agirent plus sur Érasme en cette occasion, que ceux de la renommée. *Quòd Hutteni colloquium deprecabar non invidiæ metus tantum in causâ fuit : erat aliud quiddam quod tamen in Spongiâ non attigi. Ille egens et omnibus rebus destitutus quærebat nidum aliquem ubi moraretur. Erat mihi gloriosus ille miles cum suâ scabie (7) in cædes recipiendus, simulque recipiendus ille chorus titulo Evangelicorum, sed titulo duntaxat. Slestadii mulctavit omnes amicos suos aliquâ pecuniâ. A Zuinglio improbè petit, quod ipse Zuinglius mihi suis litteris perscripsit. Jam amarulentiam et glorias hominis nemo quamvis patiens ferre poterat. Vous voyez donc que, notre Hutten ne fit point peur à Érasme sur le pied d'un bon luthérien, mais sur le pied d'un officier dévalisé, qui voulait prendre son quartier d'hiver chez lui. Ne doutez point que ses visites, accompagnées d'emprunt d'argent, ne déplussent à plusieurs qui étaient ouvertement évangéliques.*

(1) *Érasme lui répondit.*] Cette réponse est adressée à Zuingle, et a pour titre : *Spongia Erasmi adversus aspergines Hutteni.* Érasme y avoue de bonne foi qu'il fit prier Hutten de ne venir point le voir, si quelque raison importante ne l'y engageait ; mais il montre qu'il joignit à cette prière tant d'adoucissements, et qu'ensuite il fit faire tant d'autres propositions à cet ami, que tout homme raisonnable en aurait été content. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est qu'il écrivit à Marc Laurinus, doyen de Bruges, que si Hutten le fût venu voir, il n'aurait pas refusé de s'entretenir avec lui (8). Il ajoute que la raison qui les empêcha de se voir, fut que Hutten ne se pouvait pas passer de poêle, et que lui, Érasme, n'y pouvait durer. Voyez par cet exemple combien les plus honnêtes gens sont sujets à ne dire pas toujours dans leurs lettres les choses comme

(7) *Il y a beaucoup d'apparence qu'il entend ici la vérole par scabies.*

(8) *Fuit hic Huttenus paucorum dierum hospes : interim nec ille me adiit, nec ego illum ; et tamen si me convenisset non repulissim hominem à colloquio. Erasmi, epist. VI, l. XXXIII.*

ils lessavent. Hutten s'emporta beaucoup contre Érasme, et ramassa une longue kyrielle de reproches désobligeans. Érasme s'en justifia le mieux qu'il put. Après la mort de Hutten, il y eut un médecin, nommé Othon Brunfels, qui répliqua pour lui à Érasme.

(K) *Il mourut dans une île du lac de Zurich.*] Il y fut aussi enterré, et au bout de quelques années on fit graver sur son sépulcre ce distique, par les soins d'un gentilhomme de Franconie.

*Hic eques auratus jacet, oratorque disertus
Huttenus, vates carmine et ense potens (9).*

Ce qu'il y a de bien fâcheux est qu'il mourut de la vérole. Si M. Varillas était le premier qui l'eût dit (10), je ne m'en alarmerais point : mais je vois ce fait dans la Bibliothèque de Gesner ; et comment après cela ne déplorer pas la bizarrerie de l'homme ? Hutten errant de lieu en lieu pour la religion, Hutten persécuté pour son zèle ardent, promène partout sa vérole, et en meurt enfin ; quelle disparate ! Il avait publié un livre latin, en 1519, touchant le bois de giacac et la maladie vénérienne. Il en pouvait parler dès lors en maître ; car, selon toutes les apparences, il n'avait point gagné ce mal depuis l'abjuration du papisme. Au reste, M. Varillas suppose mal. Il dit que Hutten s'engagea dans le parti de Luther cinq ans avant sa mort, et deux ans après la diète d'Angsbourg, où il s'était opposé à la ligne que la cour de Rome voulait former contre les Turcs. Cette diète se tint l'an 1518 : il faudrait donc que Hutten fût devenu luthérien en 1520 ; or il ne vécut que trois ans depuis ce temps-là. La remarque de M. Varillas, qu'il était obligé de garder la continence, puisqu'il avait reçu les ordres sacrés, n'est peut-être pas tout-à-fait fautive, car on lit ces paroles dans la Vie de Melanchthon : *Intercesserat Hutteno cum Croto Rubiano singularis usus à primâ adolescentiâ, quo autore vel certè adjutore reliquit ille contubernium Fuldanum, in quod penè puer magis*

(9) Gesner, in Biblioth., folio 342.

(10) Histoire de l'Hérésie, lib. IV.

discipline quam religionis causis datus esset *.

(L) *Il était un peu trop emporté.*] Gesner (11) remarque qu'au commencement de la réformation, Hutten dit et écrivit beaucoup de choses hardiment et librement contre les catholiques romains, et beaucoup de choses aussi contre les princes et contre les magistrats des villes. Il embrassa le parti de Capnion contre les moines avec tant de violence, qu'après avoir attaqué cette faction à coups de plume, il l'attaqua à coups d'épée (12). Il donna des nouvelles à Luther de la double guerre qu'il faisait au clergé. *Hutten litteras ad me dedit ingenti spiritu vastantes in romanum pontificem, scribens se jam et litteris et armis in tyrannidem sacerdotalem ruere, motus quod pontifex sicus et venenum ei intenderit, ac episcopo Moguntino mandavit, captum ac vincetum Romanum mittere* (13). Puisque Luther désapprouva la violence de cet homme (14), il ne faut pas s'étonner qu'elle ait donné de l'inquiétude à Melanchthon. Il estimait la science et l'esprit de Hutten; mais il redoutait sa fierté, son impétuosité et son humeur innovatrice. *Ut virum magni facere et admirari propter doctrinæ eruditionem et præstantiam ingenii, sic abilius naturi vehementer et excelso animo, et voluntate ad novâ res propensâ... non nihil timere Philippum Melanchthonem licuit animalvertere.* Camérarius (15) qui nous apprend cela ajoute qu'Ulric Hutten était fort malendurant, et qu'à sa mine et à ses discours on pouvait connaître le penchant qu'il avait à la cruauté. Il lui applique ce qu'on a dit de Démosthène; car il dit que Hutten aurait bouleversé toute l'Europe, si ses forces avaient secondé ses desseins et ses

entreprises. Jugez de son humeur par ce petit trait. Ayant appris que les chartreux avaient employé sa taille-douce à des usages de garde-robe, il les condamna à une amende de deux-mille pistoles (16). C'était faire payer bien cher le peu de considération que l'on avait eue pour le laurier qui couronnait cette image. M. Varillas (17) dit que Luther la faisait mettre à la tête de ses livres. J'ai rapporté ailleurs (18) les menaces qu'Ulric Hutten fit au nonce, après quoi je n'ai nulle peine à croire qu'il ait écrit à l'électeur de Mayence, *si vous brûlez mes livres, je brûlerai vos villes* (19).

(M) *On le croit auteur de divers libelles.*] De ceux-ci entre autres: *Dialogus Philuletis civis Utopiensis; Oratio ad Christum pro Julio secundo Ligure pontifice* (20); *Bullicida* (21); *Prædones; Momus; Carolus; Pietatis et Superstitionis Pugna; Conciliabulum Theologistarum adversus bonarum litterarum studiosos; Apophthegmata Vadisci et Pasquilli de depravato ecclesiæ statu; Huttenus captivus, Huttenus illustris, auctore S. Abydeno Corallo Germano* (22). On avait imputé à Érasme une satire burlesque, intitulée: *Nemo*; mais c'était Hutten qui l'avait faite (23); il s'en déclara le père, et se fâcha qu'on lui dérobat cette production. Quelques-uns assurent qu'il est l'auteur des *Epistolæ obscurorum virorum* (24). Cette fiction serait plus souffrable qu'une autre qu'on lui impute: on prétend qu'il forgea lui-même la lettre * qu'il publia sous le nom des univer-

(16) *Huttenus carthusianos, quia imagine sua pro anitergiis usi sunt, in duobus millibus aureorum nummum multavit, Nicolaus Gerbelius, epist. ad Jo. Schwebelium, apud Melch. Adam.*

(17) Histoire de l'Hérésie, liv. IV.

(18) Dans la citation (18) de l'article du premier ALÉANDRE (Jérôme), tom. I, pag. 424.

(19) Palavicin., Hist. concil. Trident., lib. I, cap. XXXV, num. 1.

(20) Melch. Adam., in Vitis Juriscons.

(21) Epitome Gesneri.

(22) Gesner., in Biblioth., qui tient cet Abydenus Corallus pour un nom supposé.

(23) Voyez les Lettres d'Érasme, pag. 543 et 575.

(24) Voyez la remarque (F) de l'article HOENSTRAT, dans ce volume, pag. 174.

* Chaupefié dit que Hutten ne forgea point cette lettre, mais qu'il la trouva à Bopart, château sur le Rhin, dans l'archevêché de Trèves.

* Leclerc trouve que les paroles de Melanchthon disent le contraire de l'interprétation de Bayle.

(11) Biblioth., folio 342.

(12) *Litigantes monachos cum Capnionè varrè exagitavit, et illam factionem tum quidem vehementissimis scriptis, sed aliquando post armis quoque expeditis adortus est. Camerar., in Vit. Melanchth.*

(13) Luth., tom. I Epist., pag. 282 et 285.

(14) *Quid Huttenus petat vides, nollem vi et cæde pro Evangelio certari: ita scripsi ad hominem. Idem, tom. I Epist., pag. 332.*

(15) In Vita Melanchth.

sités de Paris, d'Oxford et de Prague (25). S'il avait vécu encore une fois trente cinq ans (26), de combien de livres et de libelles n'eût-il pas inondé l'Europe ?

(25) Voyez le père Labbe, de Script. eccles., tom. I, pag. 922.

(26) Melch. Adam et Moréri, marquant sa naissance à l'an 1488, et sa mort à l'an 1523, ne laissent pas de dire qu'il vécut trente-six ans.

* Joly attribue à Hutten les *Pasquillorum tomi duo*, 1544, in-8°. qui contient plusieurs dialogues, où Hutten est l'un des interlocuteurs. C'est à Hutten que Joly attribue aussi le *Dialogue entre saint Pierre et Jules II*, dont il a été question dans l'article ANDBELINUS, tom. II, pag. 92.

HUTTÉRUS (LÉONARD), professeur en théologie à Wittemberg, naquit l'an 1562, à Ulm, où son père était ministre. Il fut élevé avec tant de soin aux sciences, et il y fit de si grands progrès, qu'à l'âge de trente-trois ans on lui donna une profession en théologie dans l'une des plus illustres universités (a). Il en fit toutes les fonctions d'une manière qui le fit passer pour un homme laborieux et très-propre à enseigner (b). Il témoigna un zèle ardent pour le maintien de l'orthodoxie, selon toute la précision des luthériens les moins modérés. Ses écrits respirent ce zèle partout (A); et pour peu qu'on considère ce qu'il a dit sur les martyrs de la confession de Genève (B), on conviendra qu'il outrait les choses. Ce caractère d'esprit l'exposa à plusieurs disputes fâcheuses, où il eut à essayer les coups de la médisance (C). Il mourut l'an 1616. Il ne faut pas le confondre avec celui qui a publié une Bible polyglotte (D).

(a) Celle de Wittemberg.

(b) Tiré de Spizélius, in *Templo Honoris reserato*, pag. 32 et seq.

(A) Ses écrits respirent ce zèle partout.] Voyez principalement l'ouvrage qu'il intitula *Concordia concors, sive de origine et progressu formulæ Concordiæ Ecclesiarum Augustanæ Confessionis liber unus, Rudolpho Hospiniano oppositus*. C'est un in-folio qui fut imprimé à Wittemberg, l'an 1614 (1). Voyez aussi sa dispute *pro formulâ Concordiæ* (2); son *Collegium Theologicum de articulis Confessionis Augustanæ, et libro Christianæ concordiæ* (3); son *Trenicum verè Christianum, sive de Synodo et unione Evangelicorum non fucata conciliandâ Tractatus theologicus*; son *Sadeel Elenchomennus, hoc est Tractatio pro majestate humanæ naturæ Christi*. Il écrivit contre le papisme avec beaucoup de vigueur. Voyez ses disputes de *Sacrificio Romanensium Missatice, ejusque horrendæ abominatione*; de *Transsubstantiatione et Processionibus Pontificiis, pro asserendo integro Sacramento Cœnæ Dominicæ contra Jesuitas*. Voyez aussi *Refutatio duorum librorum Rob. Bellarmini de Missâ; Triumphus de regno Pontificio; Ilias malorum regni Pontificio-romani, sive historica Dissertatio de injustissimo Pontificis romani in ecclesiâ Dei dominatu; Actio in Jacobum Greterum de Imperatorum, Regum, ac Principum Christianorum in sedem Apostolico-Romanam municipalitâ pro Nicolao Clemangis* (4). Je laisse le titre de plusieurs autres ouvrages qu'on a de lui, tant en allemand qu'en latin. Son *Calvinista Aulico-Politicus* sera cité dans la remarque suivante. C'est un ouvrage imprimé à Wittemberg, l'an 1615.

(B) Ce qu'il a dit sur les martyrs de la confession de Genève.] L'électeur de Brandebourg avait allégué, entre autre choses, dans son édit de tolérance, les travaux et les supplices que les calvinistes ont endurés de la part de l'ennemi commun; mais notre Huttérus lui opposa que les ariens, les anabaptistes et les antitrinitaires se pouvaient servir d'une semblable

(1) Voyez l'article HOSPINIEN, remarque (E), dans ce volume, pag. 240.

(2) Imprimée à Wittemberg, l'an 1605.

(3) Idem, 1610.

(4) Tiré de Spizélius, in *Templo Honoris reserato*, pag. 37, 38.

maxime pour obtenir la tolérance*. Il soutint que les calvinistes n'avaient pas souffert la mort pour avoir cru que le sang de Jésus-Christ les sauverait, mais pour avoir refusé d'obéir au pape, qu'ils appelaient l'antechrist. *Scripterat quondam in edicto serenissimus elector Brandeburgicus, non excludendus esse à Christianâ communionè Reformatos, qui idem sentiunt in fundamento fidei, in Evangelio, cum Lutheranis laborant, certant, inelantur, eoque nomine à communi hoste innumeros cruciatus sustinuerunt, sustinentque, quique etiam sanguinem pro confessione illâ largissimè profuderunt. Cornua illi obvertere ausus Hutterus in Aulico-Politico, cap. 2, pag. 176, etc., ubi regit, à papistis etiam anabaptistas, arianos, antitrinitarios, aliosque supplicio affectos esse; causam supplicii nostrorum non fuisse, quòd crederint se per Christum servatum iri, sed quòd romanum pontificem non agnoverint pastorem universalem, sed Antichristum, ejusque jugum detrectaverint ferre* (5). Le théologien suisse dont j'emprunte ces paroles, remarque judicieusement que cette méthode d'avilir le martyr des calvinistes peut être employée avec le même succès contre les martyrs luthériens. Il dit cela, après avoir observé qu'un théologien de Strasbourg emploie la même chicane qu'Huttérus. *Gemella his effutivit Dannenhaverus, Argentinensis theologus, Colleg. Decalog. p. 394, ubi Reformatorum Martyrium larvatum vocare, et cum judæorum, ethnichorum, arianorum sub Athalaricho Gothorum principe religionis causâ occisorum martyrio comparare non erubuit. Certè $\mu\theta\iota\delta\iota\alpha$ talis etiam lutheranæ ecclesiæ martyrii veri palmas laudemque præcideret* (6). Peut-on assez admirer les effets de l'entêtement? Et n'est-ce pas une chose déplorable, qu'un missionnaire puisse objecter à ceux de la religion, que le martyr de leurs frères est regardé comme un faux martyr par quelques docteurs luthériens?

Voyez l'une des remarques (7) de l'article WESTPHALE (Jean). Notez que Pappus appelle calomnieux ceux qui accusent les luthériens de regarder comme des martyrs du diable les martyrs calvinistes (8).

(C) *Son caractère d'esprit l'exposa à plusieurs disputes, où il eut à essayer les coups de la médisance.* On le compare dans son éloge aux prophètes et aux apôtres persécutés pour la vérité; et l'on assure qu'il n'opposa à la calomnie que le silence et le mépris. Je ne disputerai point sur ces faits-là; ils ne me sont pas assez connus; mais je dirai en général qu'il y a certains docteurs si emportés, si chagrins, si intolérans, qu'ils se font des ennemis, non pas à cause qu'ils soutiennent l'orthodoxie, mais à cause des manières malhonnêtes dont ils la soutiennent. On se venge d'eux par des reproches personnels; on public leurs vérités les plus fâcheuses: on les convainc de plusieurs choses flétrissantes; ils ne sauraient s'en justifier. Que font-ils alors? Ils se font un grand mérite de leur patience; ils se comparent aux prophètes et aux apôtres, et à Jésus-Christ même: *Persécutés comme eux pour la vérité*, disent-ils, *nous n'ouvrons point la bouche quand les ennemis de la vérité nous outragent.* Molière devait insérer cela dans quelque scène du Tartufe: car il faut bien remarquer que ces messieurs ne se taisent point, quand ils ont des médisances à publier contre leur prochain, ou quand ils peuvent alléguer des choses plausibles pour leur justification. Quoi qu'il en soit, le panégyriste de notre Huttérus le couronne de ce bel éloge. *Sicuti verò summis quibusque viris non omnia omninò ex animi fluxere sententiâ, sed cruce, calumniæ, et persecutiones variè illos exercuerunt, ita Hutterus certissimi hoc fidelium Dei servorum caractere neutiquam caruit, quippè quo ab omnipotente Deo, prophætæ, apostoli, et sinceri ecclesiæ doctores olim sunt signati... Idem prorsus nostro fatum; quod æquo et patienti pertulit animo, magisque de*

* Lectere et Joly trouvent que Huttérus raisonnait très-conséquemment.

(5) Heideggerus, Dissertat. selectarum tom. II, pag. 352.

(6) Heideggerus, *ibidem*.

(7) La remarque (H) tom. XIV.

(8) Nullo modo eos habemus pro martyribus diaboli, quemadmodum accusamur. Joh. Pappus, Epit. Histor. ecclæs., pag. m. 49.

abstergendis calumniis, suis antecessoribus impactis, quam famæ et existimationis propriæ vindicatione fuit sollicitus, haud ignorans, omnes injurias oblivione meliùs, quàm commemorazione sanari, et inimicorum calumnias contemptu potius quàm lingua esse vindicandas (9).

(D) *Il ne faut pas le confondre avec celui qui a publié une Bible polyglotte.* Il s'appelait ÉLIE HUTTÉRUS*. D'abord il publia une Bible en

(9) Spizelius, in *Templo Honoris reserato*, pag. 35.

* Cette note de Bayle sur Élie Hutterus a été copiée sans aucun éclaircissement (comme le remarque Chaupepié) dans les éditions de Moréri. Elle existe même ainsi dans l'édition de 1759; mais Chaupepié a consacré un long article à Élie Hutterus, dont il cite quatorze ouvrages.

quatre langues, l'hébraïque, la grecque, la latine et l'allemande, à Hambourg l'an 1597; ensuite il y ajouta l'italienne, la française, la slavonne et la saxonne. Son Nouveau Testament fut imprimé l'an 1600, en douze langues, qui sont le syriaque, l'hébreu, le grec, le latin, l'allemand, le bohémien, l'italien, l'espagnol, le français, l'anglais, le danois, le polonais. Il les réduisit à quatre dans l'édition de l'année 1603, savoir l'hébreu, le grec, le latin et l'allemand. Cette polyglotte est très-rare. Il y a un recueil de lettres contenant ce que les personnes doctes jugèrent de cet ouvrage (10).

(10) *Tiré d'Hottinger, Biblioth. quadrupartita, lib. I, cap. II, pag. 141, 142.*

I.

JACCÉTIUS (FRANÇOIS-CATANÉE), naquit à Florence le 16 de novembre 1466. Il fut disciple de Marsile Ficin, et il profita si heureusement des leçons de ce grand maître, qu'il devint l'un des meilleurs platoniciens de son temps, et un très-bon orateur. Il succéda dans l'emploi de professeur en philosophie au même Ficin, qui l'avait jugé très-propre à cela, et jusques à croire que la nature l'avait produit dans cette vue. Il publia plusieurs livres (A), et il mourut à Florence, l'an 1522. Il fut enterré dans l'église de Sainte-Croix au tombeau de ses ancêtres, et il laissa treize fils (B). Benedetto Varchi fit son oraison funèbre: sa Vie fut écrite très-élegamment par Euphrosynus Lapinus (a). Son véritable nom italien, *Diacceto*, souffre mille altérations dans les écri-

vains qui parlent de lui, ou de sa postérité (C). Il y a un autre FRANÇOIS-CATANÉE JACCÉTIUS, qui a fait des livres (D); mais je pense qu'il n'est connu que sous le nom de *Diaccettius* ou de *Diaccettius*. Je crois que le comte de Châteauneuil, qui épousa l'une des filles d'honneur de Cathérine de Médicis, descendait de notre François Jaccétius (E). Cette fille était la demoiselle d'Attri, dont on a dit beaucoup de bien et beaucoup de mal (b).

(b) *Voyez les notes sur la Confession catholique de Sanci, pag. 459 et suiv., édition de 1699.*

(A) *Il publia plusieurs livres.* Voici le titre de quelques-uns: *De Pulchro libri tres, de Amore libri tres; Paraphrasis in Politicum et Theagenem Platonis, et in Aristotelem de Cælo et Meteoris. Enarratio in Platonis Symposium; Oratio in funere Laurentii Medices; Epistolarum variarum, etc.* On fit à Bâle une édition de ses œuvres, in-folio, l'an 1563. Il en est parlé dans l'Épître de la Bibliothèque de Gesner sous *Franciscus Catanæus Jaccettius*. Le Catalogue

(a) *Ex Michaële Pocciantio, de Scriptor. Florentinis, pag. 67, 68.*

d'Oxford, et M. Konig, n'en parlent que sous le mot *Cataneus*. Le Ghilini n'a donné à cet auteur que le nom de *Francisco Catanio* (1). Il a merveilleusement paraphrasé ce que Pocciantius en avait dit, et n'y a joint aucun autre fait.

(B) *Il laissa treize fils.*] Je ne doute point que l'un d'eux ne fût celui dont je parle dans l'article MACHIAVEL (2), et dont la fin malheureuse a été décrite par Piérius Valérius en cette manière : *Jacobus Jaccettus, juvenis et græcè et latinè egregiè peritus, pangendi carminis auctor non illepulus Florentinam cathedram obtinebat; sed infelici suo sidere conjurationis in Julii Cardinalis Medices eodem certo die patrandam conscius fuit; quâ patefactâ captus ipse, et tam nefandi sceleris convictus senatus Florentini judicio securi percussus est* (3). Paul Jove, qui ne lui donne point d'autre qualité que celle de poète (4), est censurable. Je m'imagine que frère Ange de Catanéis Diacétius (5), qui après avoir passé par toutes les dignités de l'ordre des Jacobins fut fait évêque de Fiésoli, l'an 1566, était l'un des treize fils de notre Jaccétius. Il mourut le 5 de mai 1574, âgé de quarantevingt et un ans (6). On le nomme dans son épitaphe (7), *Angelus Cataneus Diacettus*.

(C) *Son véritable nom Diacetto souffre mille altérations dans les écrivains qui parlent de lui, ou de sa postérité.*] Voyez la remarque (C) de l'article MACHIAVEL, et notez que si je donne *Diacetto* pour la véritable orthographe, c'est parce que j'ai trouvé ce mot-là dans la signature d'une lettre (8) que le petit-fils de notre Jaccétius écrivit au Varchi, le 9 de septembre 1561, en lui envoyant deux exemplaires d'un ouvrage de

son aïeul (9). Il en avait reçu quatre de Venise : l'édition lui en plaisait quant aux caractères, mais il la trouvait peu correcte. Michel Pocciantius n'a pas été tout-à-fait exact, puisqu'il a orthographié *Franciscus Cathaneus Diacettus* (10). Notez que l'auteur des notes sur la Confession de Sanci m'apprend (11) que *Carolus Zenobii de Ghiaceto unus ex decemviris Balivæ Florentinæ civitatis* signa en cette qualité, avec J....., fils de Côme de Médicis, dans un contrat passé à Florence, en 1453, qu'il a vu parmi les archives de Lorraine. Cela montre que l'ancien nom de cette famille n'était point *Diacetto*. Il y a beaucoup d'apparence que *Diacetto* a été formé de la jonction de l'article avec le nom. J'ai parlé ailleurs (12) de la Vie d'un Paul Ghiacetti.

(D) *Il y a un autre FRANÇOIS-CATANÉE JACCÉTIUS, qui a fait des livres.*] Michel Pocciantius le nomme *Franciscus Cathaneus Diacettus*, et dit qu'il fut chanoine de la cathédrale de Florence, protonotaire apostolique, docteur en droit et évêque de Fiésoli; et qu'entre autres ouvrages il composa, en italien, la Vie de Jésus-Christ, celle de la Sainte Vierge, celle de saint Dominique, celle de quelques évêques de Fiésoli; divers sermons, les épîtres et les évangiles de toute l'année (13). Ughelli le nomme *Franciscus Cataneus Diacettus*, et dit qu'il fut le successeur d'Ange de Catanéis Diacétius son oncle, dans l'évêché de Fiésoli, l'an 1570; qu'il eut séance parmi les pères du concile de Trente; qu'il écrivit des traités de *authoritate Papæ et Concilii, de Superstitione Artis Magicæ, etc.*; qu'il remplit tous les devoirs d'un bon prélat, et qu'il mourut le 4 de novembre 1595 (14).

(E) *Le comte de Châteautilain... descendait de notre François Jaccétius.*] Mézerei, parlant des exploits des troupes du roi contre la ligue,

(1) Ghilini, Teatro, tom. II, pag. 88.

(2) A la remarque (C), tom. X.

(3) Piérius Valerian., de Litterator. Infelicit., lib. II, pag. 77.

(4) Voyez l'article de MACHIAVEL, remarque (C), tom. X.

(5) C'est ainsi qu'il est nommé dans le IIIe. volume de l'Italia sacra d'Ughelli, pag. 340.

(6) Idem, ibid.

(7) Ughelli, là même, la rapporte.

(8) Le sieur Eulifon l'a insérée à la page 199 de ses Lettre Storiche, Politiche ed Erudite, imprimées in Pozzoli, l'an 1685.

(9) Celui de Amore.

(10) Mich. Pocciantius, de Script. Florent., pag. 67.

(11) A la page 461 de l'édition de 1699.

(12) Dans la remarque de l'article FONTIUS, tom. VI, pag. 519.

(13) Pocciant., de Script. Florent., pag. 71.

(14) Ughelli, Italia sacra, tom. III, p. 340.

observe, que Sanci se rendit maître de Châteauvillain en Champagne, l'an 1580, à la sollicitation du seigneur du lieu. *C'était*, ajoute-t-il (15), un Florentin nommé Louis Di-jaceti, qui, comme beaucoup d'autres de sa nation, avait acquis de grands biens à faire marchandise d'impôts et de traités avec le roi.

(15) Mézerai, Histoire de France, tom. III, pag. 784, édition de 1685.

JANSÉNIUS (CORNEILLÉ), évêque d'Ipres, a été un des plus savans théologiens du XVII^e. siècle. Il naquit proche de Leerdam (A) en Hollande, l'an 1585. On lui a souvent reproché que sa famille était protestante, et qu'il avait suivi quelque temps cette même religion (B); mais c'est une fausseté. Il alla étudier à Louvain, l'an 1602, et il s'attacha si fortement à l'étude qu'il en tomba malade (a), de sorte qu'on lui conseilla de changer d'air. Il s'en alla à Paris, où il trouva Jean du Verger de Hauranne (b), avec lequel il avait lié une amitié très-étroite à Louvain. A la recommandation de ce bon ami, il entra précepteur dans une bonne famille (c); comme il était savant, il se fit bientôt connaître à des personnes illustres. Quelque temps après il s'en alla à Bayonne, pour rejoindre son bon ami qui s'y était retiré. Ils étudièrent ensemble avec une application extraordinaire (C), et s'acquirent tellement l'estime de l'évêque de Bayonne, qu'il procura à du Verger un canonicat dans sa ca-

thédrale, et à Jansénius la principalité d'un collège (d). Ayant été élevé à l'archevêché de Tours (D), il fit en sorte que du Verger vînt à Paris; et alors Jansénius, séparé de son ami, et n'étant pas assuré de la protection du nouveau prélat, sortit de Bayonne et s'en retourna à Louvain, où on le fit principal du collège de Sainte-Pulchérie; emploi dont il se dégoûta, parce qu'il n'y trouvait pas le loisir de s'appliquer à l'étude selon toute son inclination. Cela même fut cause qu'il ne voulut pas s'engager à régenter la philosophie (e). Il fut reçu docteur en théologie avec beaucoup d'éclat, l'an 1617 (f), et agrégé au nombre des professeurs ordinaires; et ils s'acquît une telle estime que l'université l'envoya deux fois en Espagne (E), pour des affaires de conséquence. Le roi son maître l'établit professeur aux saintes lettres, l'an 1630, dans l'académie de Louvain; et cinq ans après il l'éleva à l'évêché d'Ipres. Un ouvrage que Jansénius publia contre la France (F), contribua puissamment à lui faire avoir cette prélature. Il n'en jouit guère; car il mourut le 6 de mai 1638. Il avait travaillé plus de vingt ans à un ouvrage où il expliquait le système de saint Augustin sur les matières de la grâce. Ce livre, publié après sa mort, a excité de grands troubles dans la communion romaine (G), et a bien donné de l'occupation aux papes.

(a) Valer. Andreas Desselius, Biblioth. belgic., pag. 154.

(b) C'est celui qui s'est rendu si célèbre sous le nom d'abbé de Saint-Cyran.

(c) Leydecker, ubi infrà, citation (g), pag. 8.

(d) Ibid., pag. 10.

(e) Ibid., pag. 12.

(f) Valère André, Biblioth. belgic., pag. 154.

Ceux qui ont soutenu la même doctrine que Jansénius ont été nommés jansénistes, et ont eu les jésuites pour principaux adversaires. Jamais peut-être on n'avait si bien reconnu la mauvaise foi qui se mêle dans les combats de cette nature (H). Ce docteur s'était mêlé de controverse contre ceux de la religion (I), et leur avait laissé le champ de bataille. On a quelques autres livres qui sont sortis de sa plume (K). Je n'ai pas dit que la cour de Rome procéda contre l'épithaphe de cet évêque (L). Consultez l'ouvrage que M. Leydecker vient de publier. C'est un très-bon livre (g).

(g) *Il est intitulé* : de *Historiâ Jansenismi libri VI*, quibus de *Cornelii Jansenii Vitâ et Morte*, nec non de *ipsius et sequacium dogmatibus* disseritur, à *Utrecht*, 1695, in-8°.

(A) *Il naquit proche de Leerdam.* Dans un village nommé *Accoy*. C'est ce que M. Leydecker observe. *Patunt*, dit-il (1), *operis posthumi editores quando referunt eum natum esse Leerdami modico Batavia oppidulo, sed tanti viri natalibus jam magno. Etenim sciunt ejus assecle eum in comitatu quidem Leerdamensi natum, non tamen in oppido LEERDAMO (Lingerdamo aliis, quod ad Lingam fluvium sit situm) sed in quodam pago, quod urbeculæ subest, et Accoy appellatur: sic nepotes et consanguinei, qui ibi adhuc degunt, testantur, superstite humili domunculi, in quâ primum lucem adspexit. Il ne faut point trouver de mystère en ce qu'il s'est appelé Leerdamensis (2); car selon l'usage ordinaire on prend le nom de la ville dans le territoire de laquelle on est né. Mille exemples prouvent cela (3).*

(1) Leydecker, de *Vitâ et Morte Jansenii*, pag. 2.

(2) *Jansenius patriâ fuit Batavus, atque ut ipse scribit, quasi in honore id poneret, Leerdamensis... Unde verò iste error? an quòd, etc. Idem, ibid., et pag. 3.*

(3) Voyez la remarque (A) de l'article *CASSELLAN*, tom. IV, pag. 545.

(B) *On lui a reproché qu'il avait suivi quelque temps la religion protestante.* Un jésuite de Bordeaux, nommé *Moïse du Bourg*, publia un petit livre (4), l'an 1658, où il dit (5) que le père de *Cornelius Jansénius* fit profession de l'hérésie des calvinistes, quoique son fils étant en âge se déclara catholique. Le père Labbe avant lui avait publié la même chose (6) : *Princeps eorum extitit CORNELIUS JANSENIUS qui gente Hollandalus, patriâ Leerdamensis, inter hæreticos educatus à puero, tum Lovanii, etc.* Le père HAZART renouvela cette calomnie dans un ouvrage flamand intitulé : *Triomphe des papes de Rome*, qu'il publia à Anvers, l'an 1681. Son père, dit-il, était gueux, et quant à lui, étant devenu plus grand, il fit paraître extérieurement qu'il était catholique (7). Quand il se vit poursuivi en réparation d'injure, il alléguâ entre autres raisons qu'il n'était pas l'inventeur de ce reproche, puisqu'il ne l'avait publié qu'après *Moïse du Bourg* (8). On a prouvé invinciblement dans les factums que je cite, que ce reproche est très-faux. Voici un passage de M. Leydecker, qui contient des particularités qui ne sont pas dans les factums. *Parentes habuit honestos, pontificie religioni addictos, licet evangelica lux Belgio affunderetur, quibusque modicæ opes. Ut malè Hazardus jésuita in historiis eum patre calviniano natum retulerit, illum falsi postulantis, qui id non ferrent, nepotibus. Pater appellatus fuit vernaculo nomine JAN OTTIE (9), fabri operi victum queritans, mater autem LYTJTE GYSBERTS, ceu referunt superstites, undè hic filius CORNELIUS JANSE dictus est, antiquo vulgi in Belgio more, at latind vel eruditâ terminatione, CORNELIUS JANSENIUS (10).*

(4) *Intitulé* : Histoire du Jansénisme, contenant sa conception, sa naissance, son accroissement et son agonie.

(5) Voyez les Factums des parens de Jansénius, dans le VIII^e. tome de la *Morale pratique*, pag. 317.

(6) *In præfatione Triumpho catholice Veritatis, imprimé à Paris, en 1651.*

(7) Voyez les Factums des parens de Jansénius, pag. 307.

(8) *Là même, pag. 317.*

(9) *On remarque dès le commencement du 1^{er}. factum, qu'il s'appelait Jean Otto Accoy.*

(10) Leydecker, de *Vitâ Jansenii*, pag. 3.

(C) *Ils étudièrent ensemble avec une application extraordinaire.*] « Ce » fut chez M. de Hauranne, qui fut » depuis abbé de Saint-Cyran, que » M. Jansénius passa les cinq ou six » années qu'il fut à Bayonne, s'ap- » pliquant à lire les saints pères et » saint Augustin avec tant d'assidui- » té, que Jansénius ne paraissant pas » si robuste, la mère de M. de Hau- » ranne disait quelquefois à son fils, » qu'il tuerait ce bon Flamand à force » de le faire étudier (11).

(D) *Ayant été élevé à l'archevêché de Tours.*] Selon M. Leydecker (12) cet archevêché était devenu vacant par la démission de Sébastien Galigai, frère (13) du marquis d'Ancre : *Vacante cathedra per spontaneam Sebastiani Galigai Florentini, infelicitis marchionis Ancredi fratris, cessionem.*

(E) *L'université l'envoya deux fois en Espagne.*] Ses ennemis ont débité bien des mensonges là-dessus. Ils ont dit qu'il s'enfuit d'Espagne sur le point qu'il allait être pris par l'inquisition pour y avoir débité sa nouvelle doctrine (14). C'est ce que le père Hazart a débité en copiant Moïse du Bourg. Voici ce que les factums répondent (15).

« Son ignorance (16) dans les af- » faire de M. Jansénius fait assez voir » que c'est une médisance forgée à » plaisir. Il parle de son voyage d'Es- » pagne comme s'il n'en avait fait » qu'un, au lieu qu'il en a fait deux » (*), l'un en 1624, et l'autre en » 1625. Et c'est ce qui aurait embar- » rassé ce jésuite bordelais : car en » mettant son conte au premier voya- » ge de Jansénius, la fausseté en eût » paru visible, parce qu'il n'aurait » eu garde d'y retourner une seconde » fois. Et en le mettant au deuxième, » elle eût paru d'une autre manière, » en ce qu'il est infailible qu'un si » fâcheux accident aurait décon- » certé toute sa négociation, et qu'il

» s'en serait retourné tout honneur à » Louvain ; au lieu qu'il est certain » qu'il s'y en retourna glorieux, » ayant obtenu tout ce que l'univer- » sité de Louvain avait demandé à » sa majesté catholique, pour arrêter » les entreprises des jésuites. Enfin » un auteur, d'ailleurs si peu digne » de créance, en est tout-à-fait in- » digne à l'égard d'un fait peu croya- » ble de soi-même, lorsque dans le » même endroit il avance trois autres » faussetés manifestes contre la même » personne. Et c'est ce qu'a fait ce » jésuite de Bordeaux. La 1^{re}. est, » que le père de Jansénius était cal- » viniste, etc. C'est la première ca- » lomnie, dont la fausseté est prouvée » d'une manière convaincante dans » le 1^{er}. et le 3^e. factum. La 2^e. est, » *Que Jansénius étant de retour à » Louvain, après cette longue course » qu'il avait faite en France, il fit » tant par ses intrigues que, sous le » titre de pauvre catholique hollan- » dais, il fut fait boursier d'un col- » lège où l'on faisait la distribution » de certains deniers pour l'entretien » de tels pauvres écoliers. Impudent » mensonge, refuté par actes publics » (*), puisqu'aussitôt qu'il fut re- » tourné à Louvain, l'an 1617, il » prit le bonnet de docteur en théo- » logie, et fut fait président du col- » lège de Sainte-Pulchérie : *Lovan- » nium revocatus novo collegio D. » Pulcheria præficitur.* La 3^e. est » une médisance infâme, qui est que » ce bon boursier volait l'argent du » collège pour payer la pension de » deux neveux de l'abbé de Saint- » Cyran. Toutes faussetés. 1^o. M. l'ab- » bé de Saint-Cyran n'avait qu'un » neveu à Louvain et non pas deux. » 2^o. Si M. Jansénius n'avait été que » boursier, comment aurait-il pu » disposer des biens du collège? 3^o. » Ce prétendu vol est une calomnie » atroce répandue en plusieurs libel- » les des jésuites, dont ils ont été » convaincus dans la 16^e. Lettre Pro- » vinciale en ces termes : *Je vous » dirai, etc.* »*

On a dit mille et mille fois qu'il n'y a point de roman qui ne soit fondé sur quelque fait véritable. C'est ce qu'on peut dire de celui de Moïse du Bourg ; car il paraît par une lettre

(11) Factum pour les parens de Jansénius, pag. 410.

(12) De Vita Jansenii, pag. 10.

(13) Ou plutôt beau-frère : car le marquis d'Ancre s'appelait Concini, et sa femme Galligai.

(14) Factum, pag. 450.

(15) Pag. 451.

(16) C'est-à-dire, de Moïse du Bourg.

(*) Valer. Andr., in Fastis Academicis, pag. 393.

(*) Fasti Acad., pag. 138.

de Jansénius que l'inquisition d'Espagne fit quelques informations contre lui après son départ. Voici les paroles de sa lettre (17). *On n'a écrit de delà les monts (Pyrenées) que l'inquisition a été suscitée contre un docteur de Louvain qui a été en Espagne, et s'est adressée à Salamanca au logis de son hôte, qui était le premier docteur de delà et de l'université, appelé Basilus de Léon, pour prendre information contre lui, comme contre un Hollandais, et par conséquent hérétique, qui leur répondit tant à l'avantage de ce docteur que le nez leur saigna* (18). Finissons cette remarque par ces paroles de Valère André (19) : *Brevi quoque tempore eam de se opinionem apud academicos omnes excitavit, ut pro Jansenio alius magis idoneus non fuerit judicatus, qui nomine ejusdem academice bis legatus in Hispanias mitteretur. Ubi quæ prudentiæ ac dexteritate sese gesserit, tum apud regem catholicum, tum in academiis Salmanticensi ac Vallisoletanâ, felicissimus utriusque legationis eventus docuit. Consultez M. Leydecker (20), touchant le sujet et le succès de ces deux voyages d'Espagne.*

(F) *Jansénius publica* (21) *un ouvrage contre la France.*] C'est un ouvrage d'une grande force : il a pour titre *Alexandri Patricii Armacani, theologi, Mars Gallicus, seu de Justitiâ armorum et fœderum regis Gallicæ libri duo*. On y erie de la manière du monde la plus maligne et la plus odieuse, contre les services continuels que rendait la France aux protestans de Hollande et d'Allemagne, au préjudice de la catholicité. Les Hollandais y sont traités de rebelles, qui ne jouissaient de la liberté républicaine que par une infâme usurpation. Ils ont répondu cent fois à ce reproche, et M. Leydecker en dernier lieu n'a point oublié d'y bien répondre (22). Il nous apprend (23) un bruit qu'on a fait courir, c'est que

Jansénius, ayant été consulté par le duc d'Arsehot, et par l'archevêque de Malines, après la perte de Bois-le-Duc et de Mastricht, conseilla de secouer le joug de l'Espagne, et de se cantonner à la manière des Suisses. On sut qu'il avait donné ce conseil, et il en fut bien en peine. Là-dessus le président Rose lui fournit un expédient de sortir d'affaire : il lui proposa d'écrire contre la France, et lui communiqua la tablature du *Mars Gallicus* (24). M. Leydecker allégué une lettre du nonce Fabio Chigi : *Et ne mentiri viderentur, literas produxere Fabii Gighii, nuntii apostolici (qui deinde Alexander VII fuit) ad P. Barberinum, cardinalem, datas Colonia 25 martii 1641, ubi hæc scripta, cardinalis Richelini admodum stomachatur in Jansenium, quòd cum Rosæo Martem Gallicum conscripserit. Nimirum hæc literæ adhuc in collegio sancti officii Romæ asservantur* (25). Les jésuites ne manquèrent pas d'irriter la cour de France contre les sectateurs de Jansénius, par la raison que c'était un homme qui avait déchiré la nation et ses monarques, presque depuis le premier jusques au dernier. M. Leydecker cite un long passage d'un livre * qu'il croit être du père Annat (26), et qui, selon toutes les apparences, est du père Vavasseur (27). Je ne rapporterai de ce long passage que ce qui concerne l'ingratitude qu'on reproche à Jansénius. *Ante omnia Jansenio exprobrat ingratum in Galliam animum, quæ ipsi valetudinem, quam recipere non posset in patriâ, concreto et pingui cælo, restituerat puro et salubri; quæ vic-*

(24) *Opportunè suam operam offerbat P. Rosæus, vir eruditissimus, sanctionis consilii præses, cujus antè meminimus, suppeditato voluminis argumento, quo vel potentiam ageret, vel famam falsi accusaret. Istud autem erat Mars Gallicus, stylo quidem Jansenii ornandus, cujus tamen materia ipsius opus, eruditionem et ingenium excedebat.* Leydecker, de Vitâ Jansenii, pag. 93.

(25) *Ibidem.*

* Joly donne le titre du livre, comme si Bayle ne l'avait pas donné dans la note (27). Du reste, il confirme les conjectures de Bayle, en ajoutant que le *Jansenius renovatus* est compris dans l'édition des OEuvres du père Vavasseur, 1709, in-folio.

(26) Leydecker, de Vitâ Jansenii, pag. 86.

(27) *On le lui donne dans la page 31 du Catalogue de Sébastien Mabre-Cramoisy, imprimé l'an 1678. Le Jansenius suspectus fut imprimé, l'an 1650, par Sébastien et Gabriel Cramoisy.*

(17) *Datee du 31 décembre 1627.*

(18) *Factum, pag. 462, 463.*

(19) *Biblioth. belg., pag. 154.*

(20) *Pag. 23 et seq.*

(21) *L'an 1635.*

(22) *Leydecker, de Vitâ Jansenii, pag. 94 et sequent.*

(23) *Pag. 92.*

tum, cum egeret, præbuerat, tum domestico præceptorum Lutetie Parisiorum, tum ludi publici magistro Baionæ, quæ notitia virorum illustrium atque doctorum animum fecerat ad majora, aditumque et viam munitur. Quin in Gallis, quod beneficii loco sine dubio numeravit, magnam adeptus erat librorum calvinianorum copiam, quorum de fontibus hausit Augustini interpretationem, et invenit homines à Calvini disciplina non alienos, quibuscum liberiores de gratiæ sermones contulerit (28).

Admirez ici la vicissitude des choses humaines. Jansénius fut récompensé d'une mitre, pour avoir confondu la France sur ce qu'elle se lignait avec les états protestans; et aujourd'hui (29) la cour d'Espagne donnerait sans doute une bonne prélatrice à un docteur de Louvain qui ferait un livre aussi fort pour la justifier d'une telle ligue, que celui de Jansénius était fort contre la France: tant il est vrai qu'on peut parvenir à la même fin par des routes toutes contraires, et que ce qui est bon en un temps est très-mauvais en un autre (30). La réfutation d'un livre peut mériter la récompense que le livre même avait méritée. Quel plaisir ne serait-ce pas pour des gens non préoccupés, si l'on voyait devenir évêque, un professeur de Louvain qui aurait solidement réfuté le *Mars Gallicus* de notre Corneille?

Naudé (31) lui attribue l'*Admonitio* (32), et le *Mysteria politica*, deux ouvrages, dit-il, qui eurent de merveilleux effets contre les desseins de Louis XIII. Je crois qu'il se trompe*.

(28) *Auctor libri cui titulus, Jansenius suspectus, apud Leydeckerum, pag. 89.*

(29) *On écrit ceci, l'an 1695.*

(30) *Voyez la remarque (I) de l'article HORMAN, dans ce volume, pag. 280.*

(31) Naudé, *Coups d'État, chap. IV, pag. m. 610.*

(32) *Voyez, tom. IV, pag. 25, la remarque (F) de l'article BOUCHER (Jean).*

* Malgré tous les efforts de Joly pour prouver que ces deux livres ne sont pas des jésuites, il est reconnu que J. Keller, jésuite, qui a un article ci-après, est l'auteur des *Mysteria politica*. Quant à l'*Admonitio*, s'il n'est pas de Keller, il est d'Eudémon Jean, de la même compagnie de Jésus. Les jésuites jônèrent très-bien leur rôle, et dans la requête qu'ils présentèrent contre Jean Tarin, lecteur de l'université, ils ne craignirent pas d'assurer que le roi avait su le vrai nom de l'an-

(C) *Ce livre a excité de grands troubles dans la communion romaine.*] Il a fait produire une infinité d'autres livres, dont quelques-uns contiennent tout ce qui se pouvait dire de part et d'autre sur cette matière par des esprits déliés, subtils, savans; mais avec tout cela nous n'en sommes pas plus avancés ni plus éclairés: et ce sera toujours la destinée des disputes de cette nature; plus on en parlera, plus on les embrouillera, plus on donnera sujet au lecteur de dire: *Fecistis probè, incertior sum multo quàm dudum* (33). Quelqu'un a dit, que les matières de la grâce sont une mer qui n'a ni rive ni fond. Peut-être aurait-il parlé plus juste s'il les avait comparées au phare de Messine, où l'on est toujours en danger de tomber dans un écueil, quand on tâche d'en éviter un autre;

Incidit in Scyllam cupiens vitare Charybdim.

Tout se réduit enfin à ceci: Adam a-t-il péché librement? Si vous répondez qu'oui; donc, vous dirait-on, sa chute n'a pas été prévue: si vous répondez que non; donc, vous dirait-on, il n'est point coupable*. Vous écrirez cent volumes contre l'une ou l'autre de ces conséquences, et néanmoins vous avouerez, ou que la prévision infailible d'un événement contingent est un mystère qu'il est impossible de concevoir, ou que la manière dont une créature qui agit sans liberté pèche pourtant, est tout-à-fait incompréhensible. Je n'en veux pas davantage: puisqu'il faut avouer l'une ou l'autre de ces incompréhensibilités, à quoi vous sert de tant écrire?

(H) *Jamais on n'avait si bien reconnu la mauvaise foi qui se mêle dans les combats de cette nature.*] Tous ceux qui ont un peu de pénétration voient clairement que sur la matière de la liberté il n'y a que ces deux partis à prendre: l'un est de dire que toutes

leur de l'*Admonitio*, qu'il leur avait fait savoir que ce n'était pas un jésuite: ils ajoutent que le nonce et le cardinal de Richelieu dirent publiquement que l'auteur ne fut jamais jésuite, ni bon ami des jésuites. Les bons pères!

(33) Terent., *Phorm., act. II, sc. III.*

* Joly et Leclerc répondent à cela que la prescience de Dieu est une chose purement antérieure aux événemens, et qu'ainsi elle ne nuit aucunement à la liberté des ranses qui les produisent.

les causes distinctes de l'âme qui concourent avec elle lui laissent la force d'agir ou de n'agir pas ; l'autre est de dire qu'elles la déterminent de telle sorte à agir, qu'elle ne saurait s'en défendre. Le premier parti est celui des molinistes, l'autre est celui des thomistes et des jansénistes, et des protestans de la confession de Genève. Voilà trois sortes de gens qui combattent le molinisme *, et qui dans le fond ne peuvent avoir là-dessus que le même dogme. Cependant les thomistes ont soutenu à cor et à cri, qu'ils n'étaient point jansénistes ; et ceux-ci ont soutenu avec la même chaleur, que, sur la matière de la liberté, ils n'étaient point calvinistes. Il n'y a point d'artifices, ou de distinctions mal fondées, dont on ne se soit servi pour colorer cette prétention, et tout cela afin d'éviter les fâcheuses suites que l'on prévoyait, si l'on demeurait d'accord de quelque conformité ou avec les jansénistes, ou avec les calvinistes. D'autre côté, il n'y a point eu de sophisme dont les molinistes ne se soient servis, pour faire voir que saint Augustin n'a point enseigné le jansénisme : c'est qu'on n'osait pas convenir que l'on fût contraire à ce grand saint. Ainsi les uns ne voulant point avouer qu'ils fussent conformes à des gens qui passaient pour hérétiques, et les autres ne voulant point avouer qu'ils fussent contraires à un docteur dont les sentimens ont toujours passé pour orthodoxes, ont joué cent tours de souplesse si opposés à la bonne foi que rien plus.

(1) Il s'était mêlé de controverse contre ceux de la religion.] Voici le précis qu'on nous donne de cette dispute (34). MM. les États-Généraux firent un édit, en 1629, par lequel ils défendirent l'exercice public de la religion romaine dans Bois-le-Duc, et destinèrent les revenus ecclésiastiques de la mairie de cette ville à l'usage de la religion réformée, qu'ils y firent prêcher par quatre ministres. Ceux-ci, ayant été avertis que

* Leclerc, dans une note qui n'a pas été copiée par Joly, dit que Bayle parle ici de matières qu'il n'entend pas. Leclerc au reste, sulpicien, a prodigué les raisonnemens théologiques sur cet article Jansénien.

(34) Leydecker, de Vita Jansenii, pag. 57 et sequent.

l'on semait en cachette plusieurs calomnies atroces contre leur doctrine, publièrent un manifeste pour déclarer qu'ils n'enseignaient que l'Évangile tout pur, et pour exhorter leurs adversaires à proposer en public tout ce qu'ils auraient à objecter. On ne répondit à cela que par un écrit (35) dont Jansénius était auteur. Gisbert Voëtius, l'un des quatre ministres qui prêchaient à Bois-le-Duc, fit des remarques sur cet ouvrage (36), lesquelles furent réfutées par un nouveau livre de Jansénius (37). L'auteur des Remarques ne demeura point sans repartie : il réfuta tout de nouveau son adversaire par un gros livre qu'il publia, l'an 1635, et qui a pour titre : *Desperata Causa Papalis*. Jansénius ne répliqua point ; mais un de ses amis répliqua pour lui, ce fut Libertus Fromondus. Son livre (38) fut imprimé à Anvers, l'an 1636, et réfuté par Martin Schoockins, professeur en histoire et en éloquence à Deventer, qui intitula sa réponse : *Desperatissima Causa Papalis*. Elle fut imprimée l'an 1638. Ce fut la fin de cette dispute, si nous en croyons M. Leydecker (39). Cependant je trouve dans la Bibliothèque de Valère André, parmi les Oeuvres de Fromondus, un écrit intitulé : *Sycophanta : Epistola ad Gisbertum Voëtium*, imprimé l'an 1640. Et depuis la première impression de cet article, j'ai vu une lettre où l'on reproche à ce professeur d'Utrecht de s'être trompé. *Falleris, ô preclure, secus res habet..... Fromondus..... ultimo ictu prostravit adversarium, nunquam quod sciam refutatus* (40).

Jansénius eut à soutenir une autre guerre qu'on peut nommer protestante. Car Théodore Simonis (41), catholique flottant, et cherchant maître, le fut trouver à Louvain, pour lui demander l'éclaircissement de

(35) Intitulé : *Alexipharmacum*, imprimé l'an 1630.

(36) Intitulées : *Philonius Romanus correctus*.

(37) Intitulé : *Notarum Spongia*, imprimé l'an 1631.

(38) Intitulé : *Causa desperata* Gisb. Voëtii adversus Spongiam... Cornelii Jansenii Crisis ostensa.

(39) De Vita Jansenii, pag. 64.

(40) *Epistola Christiani Philireni ad Janum Palaeologum*, pag. 5.

(41) Il était du pays de Holstein.

quelques doutes sur l'infaillibilité du pape, sur l'adoration de l'eucharistie et sur quelques autres points. Jansénius, embarrassé des objections de ce personnage, lui dit un jour qu'il ne voulait plus disputer de vive voix, mais par écrit, et qu'il voyait bien qu'il avait affaire à un catholique qui s'en irait bientôt en Hollande se vanter de l'avoir vaincu. Simonis, qui avait beaucoup de peine à se résoudre à disputer par écrit, s'y déterminait enfin. Mais après que l'on eut réitéré les écritures deux fois de part et d'autre, il se vit assiégé dans son logis par des soldats, et menacé de la peine des hérétiques. Le secrétaire du duc d'Arsohot criait au fagot, et disait qu'il y avait assez de bois dans la forêt de son maître pour brûler cet hérétique. Mais comme celui qui interrogea Simonis au nom de l'archevêque de Malines, rapporta qu'il l'avait trouvé bon catholique, et bien résolu de persévérer dans la communion romaine, la liberté fut rendue au prisonnier, et il fallut que Jansénius payât la dépense des soldats, etc. Simonis, au bout de deux ans, se fit de la religion, et publia un livre (42) qui a pour titre : *De Statu et Religione propriâ papatus adversus Jansenium* (43). J'ai lu depuis peu que cet homme, étant passé du luthéranisme au papisme, retourna au luthéranisme, et embrassa enfin le parti des sociniens. Il fut principal de leur collège de Kisselin en Lithuanie (44). Il entendait bien le grec, et c'est lui qui a traduit en cette langue le *Janua Linguarum* de Coménius.

(K) *On a quelques autres livres qui sont sortis de sa plume.*] Une harangue de *interioris hominis Reformatione*; *Tetrateuchus sive Commentarius in IV Evangelia*; *Pentateuchus sive Commentarius in v libros Moysis*. La Réponse des théologiens de Louvain, de *V'i obligandi conscientias quam habent edictu regia super re monetariâ*, et celle des théologiens et des jurisconsultes, de *Juramento quod publicè auctoritate Magistratui designato*

(42) Imprimé à Leyde, l'an 1638.

(43) Voyez l'histoire de tout ceci fort au long, dans M. Leydecker, pag. 68 et sequent.

(44) Voyez Mollérus, Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, part. III, pag. 108.

imponi solet, sont l'ouvrage de Jansénius (45). M. Leydecker (46) se plaint que l'on attribue dans le Dictionnaire de Moréri, la Concorde des Évangiles à notre Jansénius, évêque de Gand. Je n'ai point trouvé cela dans Moréri. L'erreur que M. Arnauld (47) a reprochée à George Hornius, d'avoir cru que notre Jansénius a été évêque d'Ypres et puis de Gand, est corrigée dans l'édition de M. Leydecker (48).

(L) *La cour de Rome proceda contre l'építaphe de Jansénius.*] Le 10 de décembre 1655, « l'évêque d'Ypres, » François de Robes (49), de la maison des comtes d'Annap, fit ôter » de nuit à petit bruit la pierre du » tombeau de son prédécesseur, Cornelle de Jansen, où l'on lisait l'éloge de sa vertu et de sa doctrine, » et particulièrement de son livre » intitulé, *Augustinus*, portant que » ce fidèle interprète des plus secrètes pensées de saint Augustin avait » employé en cet ouvrage un esprit » divin, un travail infatigable, et » tout le temps de sa vie, et que l'église en recevait le fruit sur la » terre, comme lui la récompense au » ciel : Paroles qui étaient outrageuses » aux bulles des papes, Urbain VIII » et Innocent X, qui avaient censuré cet ouvrage. Cet évêque en vint » à cette ruine de tombeau par ordre » exprès du pape Alexandre VII, » et du consentement de l'archiduc » Léopold, gouverneur des Pays-Bas, » nonobstant la résistance de son » chapitre, jusque-là qu'un des principaux qui en était, osa bien dire, » que ce n'était pas au pouvoir du pape » ni du roi de faire supprimer cette » építaphe : tant lui qu'eses collègues » étaient affectionnés à Jansénius » (50)! » Voyez M. Leydecker (51) qui rapporte tout ceci plus amplement. J'ai de la peine à croire ce qu'il observe (52), que le jésuite la

(45) Tiré de Valère André, pag. 155.

(46) Pag. 2.

(47) Morale pratique, tom. III, pag. 130.

(48) In Notis ad Hist. Hornii, pag. 517.

(49) M. Leydecker, pag. 133, le nomme Johannes Roblesius.

(50) Saint-Romuald, Journal chronologique et historique, tom. II, pag. 612.

(51) De Vita Jansenii, pag. 132 et seq.

(52) Pag. 135.

Chaise avait conseillé de briser la pierre où l'épithaphe de Jansénius était gravée, mais que l'évêque d'Ypres se contenta de la jeter dans un coin. Je ne pense pas qu'en l'année 1655 le père la Chaise fût dans une situation à se mêler de pareils conseils. Ajoutons ce fait curieux. « La » dernière fois que le roi très-chrétien » fut à Ypres, une religieuse hospitalière qui l'avait assisté (53) dans sa dernière maladie, et qui parlait de lui comme d'un saint, racontait en fondant en larmes à des seigneurs de la cour, qu'elle lui tenait le bras lorsqu'il écrivait son testament, et elle les conjurait en même temps de prier le roi de faire réparer l'injure qu'on avait faite à un si saint homme, en ôtant la pierre de son tombeau (54). »

(53) *C'est-à-dire*, Jansénius.

(54) *Morale pratique*, tom. VIII, pag. 462.

JAPON : c'est ainsi qu'on nomme un grand pays situé à l'orient de la Chine, et divisé en plusieurs îles. On en parle si amplement dans le Dictionnaire de Moréri (a), qu'il me reste peu de choses à observer. Je ne veux pas même recueillir toutes les omissions : je me borne à quelques articles de la théologie de ces insulaires. « La monarchie » du Japon est divisée en deux » états, l'ecclésiastique et le séculier. Le premier est composé de bonzes, et le second de la noblesse et du peuple. Le nom de bonzes est commun à tous les ministres destinés au service des dieux que les Japonais adorent. Ils font profession de vivre dans le célibat (A), et..... ils ont un souverain appelé Iaco ou Xaco, qui a autorité sur tous les autres ; qui juge les affaires de religion, décide de ce que l'on

» doit observer touchant le culte des dieux, et de ce que l'on doit croire de leur nature. Il élit les Tundes, qui disposent des choses moins importantes ; et qui représentent en quelque sorte nos évêques..... (b). Les Japonais ont de deux sortes de dieux. Les premiers sont les démons, qu'ils adorent sous plusieurs figures, non par espérance d'en recevoir du bien, mais par l'appréhension d'en recevoir du mal. Les seconds sont les rois, les conquérans et les savans, qu'ils ont mis au nombre de leurs dieux. Les principaux sont Amida et Xaca (B)..... On compte jusques à douze sectes, ou douze religions dans le Japon ; et chacun a la liberté de suivre celle qu'il lui plaît, ce qui ne cause point de division, par la raison, disent-ils, que les entendemens ne sont pas unis de parenté, comme les corps. Entre ces sectes il y en a trois principales. La première n'espère point d'autre vie que celle-ci, et ne connaît point d'autre substance que celle qui frappe les sens.... La seconde, qui croit l'immortalité de l'âme et une autre vie, est suivie par les plus honnêtes gens, et est appelée la secte des hommes du Dieu très-haut. La troisième est celle des adorateurs de Xaca (c). » Les bonzes peuvent être comparés à nos moines (d).

(b) *Journal des Savans*, du 18 juillet 1639, pag. m. 492, dans l'extrait de l'Histoire de l'église du Japon, par M. l'abbé de T.

(c) *Là même*, pag. 494.

(d) *Voyez la remarque (B).*

(a) *Surtout à l'édition de 1699.*

Quelques auteurs disent (e) que la division la plus générale qui se puisse faire des sectes des Japonais est de poser que les unes font profession de s'arrêter à l'apparence, et que les autres cherchent la réalité qui ne frappe point les sens, et qu'ils appellent la vérité. Ceux qui s'arrêtent à l'apparence admettent une autre vie après celle-ci (C), pour la récompense éternelle des gens de bien, et pour la punition éternelle des méchans. Mais ceux qui cherchent la réalité intérieure et insensible rejettent le paradis et l'enfer, et enseignent des choses qui ont beaucoup de rapport à l'opinion de Spinoza (D). Ils symbolisent avec les épicuriens en ce qu'ils ôtent à Dieu le gouvernement du monde, comme une chose qui s'opposerait à la souveraine tranquillité qui fait, selon eux, tout son bonheur. Ils vont même plus avant qu'Épicure; car ils ôtent à Dieu le raisonnement et l'intelligence. Ils craignent sans doute que ces qualités ne troublent son repos, comme ils éprouvent que l'action de raisonner est accompagnée de quelque fatigue (f). La religion chrétienne que François Xavier, et ensuite plusieurs autres missionnaires annoncèrent aux Japonais, ne trouva point de plus grands obstacles que ceux que les bonzes lui suscitèrent, non pas tant par leurs disputes et par leurs raisonnemens, que par les voies ordinaires aux ecclésiastiques: je veux dire par le recours au bras

séculier, et par le soin d'animer les rois et le peuple au maintien de l'ancienne religion, et à persécuter les sectateurs de la nouvelle (g). Il faut néanmoins convenir que ces prêtres japonais entrèrent en conférence avec les prêtres chrétiens, et qu'ils leur firent des objections qui témoignent qu'ils ne manquaient pas d'esprit (h). Ils ne purent empêcher que la religion chrétienne fit de fort grands progrès en peu de temps; mais enfin ils poussèrent l'empereur à des violences qui l'ont extirpée tout-à-fait dans le Japon, et qui ont bien grossi le martyrologe (E). Le père Possevin a censuré fortement les ordonnances (F) du législateur des Japonais*.

(g) Voyez le Journal des Savans, du 18 juillet 1689, pag. 499.

(h) Voyez l'Histoire des ouvrages des Savans, septembre 1691, pag. 8 et suiv., dans l'extrait de l'Histoire de l'Eglise du Japon.

* Pour cet article Joly renvoie à sa note sur la remarque (O) de l'article MILTON, tom. X.

(A) *Les bonzes font profession de vivre dans le célibat.*] Mais « ils ne le » gardent pas toujours fort exacte- » ment. Ils s'abstiennent de chair et » de poisson, se rasant la barbe et les » cheveux, et cachent leurs débau- » ches sous l'apparence d'une vie » austère (1). » Leur plus grand profit est d'enterrer les morts. Le peuple, persuadé qu'en l'autre vie les âmes de leurs parens peuvent tomber en quelque nécessité, n'épargne rien pour leur procurer le soulagement que les bonzes leur promettent moyennant de grosses aumônes. Ils usent encore d'un autre artifice pour s'enrichir: c'est d'emprunter de l'argent qu'ils promettent aux simples de leur rendre en l'autre vie avec de gros intérêts; et en l'empruntant de la sorte, ils disent entre eux que le terme vaut l'argent

(e) Voyez Possevin, Biblioth. select., lib. X, cap. II, pag. m. 410, tom. I.

(f) Là même, cap. III, pag. 415.

(1) Journ. des Savans, du 18 juillet 1689, pag. 492, édition de Hollande.

(a). Ceux qui voudraient faire un parallèle entre l'Orient et l'Occident se trouveraient courts quant à l'article de ces dettes payables en l'autre monde ; mais d'ailleurs le célibat mal observé, les tromperies cachées sous les apparences d'une morale rigide, le profit des enterremens, le secours envoyé aux âmes séparées du corps, fourniraient beaucoup de comparaisons. Je suis persuadé que plusieurs personnes n'ont pu lire les Extraits de M. Cousin (3) sans s'écrier intérieurement, *c'est comme chez nous*. Ce serait une chose assez curieuse qu'une relation de l'Occident, composé par un Japonais, ou par un Chinois, qui aurait vécu plusieurs années dans les grandes villes de l'Europe. On nous rendrait bien le change. Les missionnaires qui vont aux Indes en publient des relations, où ils étalent les faussetés et les fraudes qu'ils ont observées dans le culte de ces nations idolâtres. Ils s'en moquent ; mais ils ont à craindre qu'on ne les fasse souvenir du

quid ridet? mutato nomine de te

Fabula narratur (4) ;

ou du reproche que méritent, et des repréhensions à quoi s'exposent ceux qui méconnaissent leurs défauts, et découvrent avec la dernière sagacité les vices d'autrui.

*Cum tua pervideas oculis mala lippus inunctis,
Cur in amicorum vitis tam cernis acutum,
Quam aut aquila, aut serpens Epidaurius?
at tibi contra*

Evenit, inquirant vitia ut tua rursus et illi (5).

(B) *Les principaux sont Amida et Xaca.* « Le premier est représenté » sous diverses figures monstrueuses. » Dans un de ses temples, qui est à » lédo, il est porté sur un cheval à » sept têtes. Le plus beau de ses temples est près de Méaco, et a cinq » cents pieds de long. Il y a dedans » mille idoles d'or massif. Pour Xaca, » ou Xaca, les bonzes en racontent » mille impertinences. Ils disent » qu'il naquit huit cents fois en différentes espèces, avant que de naître » d'une femme ; et que, quand il en » naquit, il sortit par les flancs de

» sa mère, qu'il avait rongés avec les » dents. La vérité est que Xaca était » un sophiste qui persuadait tout ce » qu'il voulait. Sa mère, étant grosse » de lui, songea qu'il lui sortait un élément blanc par la bouche. C'est pour » cela que les éléphants de cette » leur sont en vénération dans les Indes, dans la Chine, dans le Tonquin, » à Siam et au Pégu. Ils sont servis » en vaiselle d'or, et les grands seigneurs vont en foule les visiter, et » leur rendre les mêmes honneurs » qu'à des rois (6). » L'une des trois principales sectes des Japonais est celle des adorateurs de Xaca. *Ils vivent en communauté, se lèvent à minuit pour chanter des hymnes, s'assemblent tous les soirs pour écouter le discours que leur supérieur leur fait sur quelque sujet de morale, puis leur donne des points à méditer. Quelquefois il leur représente un homme mourant, et leur rapporte les reproches que le corps et l'âme se font mutuellement en ce dernier moment. La méditation dure une heure. Quand elle est finie, chacun rend compte au supérieur des pensées qui lui sont venues dans l'esprit, et des résolutions qu'il a prises (7).*

(C) *Ceux qui s'arrêtent à l'apparence admettent une autre vie après celle-ci.* Il paraît que leur opinion est celle d'Amida, et de Xaca, et de Fotoque. Ils disent qu'aux quatre points cardinaux du monde, il y a certains pays dont les habilans sont dans une plénitude de satisfaction qui les fait jouir d'une souveraine félicité ; que Fotoque a fait toutes les lois du Japon, et que ceux qui les observent ne quitteront pas plus tôt cette vie qu'ils iront en ces lieux-là, qu'ils y renaîtront, et que Fotoque les transformera, et leur donnera trente-deux figures et quatre-vingts qualités, avec lesquelles ils vivront éternellement dans une béatitude parfaite, bien contents de leur condition et bien joyeux (8). Les femmes ne pourront point être admises en ces pays-là : mais

(6) Journal des Savans, du 18 juillet 1689, pag. 495.

(7) Journal des Savans, du 18 juillet 1689, pag. 496.

(8) *In omnem eternitatem vivent læti admodum, felices et suâ sorte contenti. Posservin. ubi infra.*

(2) Journal des Savans du 18 juillet 1689, pag. 493.

(3) Auteur du Journal des Savans, cité ci-dessus et ci-dessous.

(4) Horat., sat. I, lib. I, vs. 69, 70.

(5) *Idem*, sat. III, lib. I, vs. 25.

celles qui seront sauvées pour avoir observé les lois de Fotoque, seront transformées en hommes; car sans cela elles ne recevraient point la récompense de leur bonne vie, vu qu'elles sont de leur nature immondes et excrables (9), disent-ils. Pour ce qui regarde les transgresseurs des lois de Fotoque, ils passeront de cette vie en certains lieux infernaux, et ils y souffriront six sortes de peines dont ils ne verront jamais la fin. Voilà quelle est la doctrine générale des sectateurs de Papparence; les autres sectes disent là-dessus ce que bon leur semble, mais ceux-ci s'accordent dans ce centre d'unité, et leur opinion est celle des ignorans et du menu peuple: *Et quamvis de hisce rebus una queque Japouiorum secta loquatur, ut vult, communi tamen consensu quicunque extrinsecam rerum faciem sectantur, in hoc, quod diximus, conveniunt, et hanc opinionem rudes et vulgares homines amplectuntur* (10). J'emprunte tout ceci du jésuite Possevin (11), qui ne s'est point cru obligé à réfuter les doctrines de cette secte; car puisqu'elle fait profession, dit-il, de ne s'attacher qu'aux apparences, ce qu'elle dit n'a réellement aucune solidité, ni aucune vérité; ce n'est tout au plus qu'un fantôme ou un extérieur de vérité. Les bonzes eux-mêmes avouent manifestement que tout ce système de Camus et de Fotoque a été bâti, ou plutôt forgé en faveur des ignorans et des esprits imbéciles: *Nam (ut ipsimet bouzii, qui sua sententiae magistri et doctores sunt aperte fatentur) totam de CAMI et FOTOQUE disciplinam propter rudes et inscios rerum homines, capti, et ingenio imbecillos, esse compositam, vel potius confictam, non quòd aliquid eorum, quæ in ipsâ docentur verum sit* (12). Possevin ne laisse pas de réfuter, dans son chapitre V (13), la doctrine de cette secte.

(D) *Ceux qui cherchent la réalité..... rejettent le paradis et l'enfer,*

(9) *Eò quòd femine sint naturâ detestabiles, execrandæ et immundæ. Idem, ibid.*

(10) *Idem, ibidem.*

(11) *Tiré de Possevin, Biblioth. select., tom. I, lib. X, cap. II, pag. m. 410, 411.*

(12) *Idem, ibid., pag. 411.*

(13) *Ibid., pag. 429 et seq.*

et enseignent des choses qui ont beaucoup de rapport à l'opinion de Spinoza.] Ils négligent l'extérieur, ils s'appliquent uniquement à méditer, ils renvoient au loin toute discipline qui consiste en paroles, ils ne s'attachent qu'à l'exercice qu'ils appellent SOQUXIN SOQUEBUT, c'est-à-dire le cœur. Ils assurent qu'il n'y a qu'un principe de toutes choses, et que ce principe se trouve partout et que le cœur de l'homme et l'intérieur des autres êtres ne diffèrent point de ce principe, et que tous les êtres retournent à ce principe commun quand ils sont détruits. Il existe de toute éternité, ajoutent-ils, il est unique, clair et lumineux, il est incapable de croître et de décroître, il n'a point de figure, il ne raisonne point, il vit dans l'oisiveté et dans un parfait repos (14). Ils enseignent que ceux qui dans cette vie ont très-bien connu ce principe, acquièrent la parfaite gloire de Fotoque et de ses successeurs; et que ceux qui ne parviennent jamais à ce haut degré de connaissance renaissent plusieurs fois, et passent de lieu en lieu, mais qu'en l'autre monde ils seront tous absorbés au commun principe de toutes choses. Ils disent aussi que la science ne diffère point de l'ignorance; que le mal et le bien ne sont pas deux êtres, et que l'un n'est point séparé de l'autre (15). Possevin réduit ce système à ces quatre points: 1°. qu'il n'y a qu'un seul principe de toutes choses; que ce principe est souverainement parfait, qu'il est sage, mais qu'il n'entend rien, et ne prend point garde aux affaires de ce monde, vu qu'il vit dans un plein repos, et qu'à l'exemple d'un homme fortement attentif à une chose, il laisse toutes les autres; 2°. que ce principe est dans tous les êtres particuliers, et qu'il leur communique son essence, de sorte qu'ils sont la même chose que lui, et qu'ils retournent à lui quand ils finissent; 3°. que le cœur de l'homme ne diffère point de ce principe commun de tous les êtres, et que, quand les hommes meurent, leurs cœurs périssent et sont

(14) *Figurâ carens, ratiocinationis expert, vitam agens otii, quietis, et tranquillitatis plenissimam. Possevin., Biblioth. select., tom. I, lib. X, cap. II, pag. 411.*

(15) *Tiré de Possevin, ibid.*

consués ; mais que le premier principe, qui leur conférait la vie auparavant, subsiste toujours en eux, d'où il résulte qu'il n'y a ni paradis ni enfer, ni récompenses ni peines après cette vie ; 4°. que l'homme peut, en ce monde, s'élever jusqu'à la condition et à la suprême majesté du premier principe, attendu qu'à force de méditer il peut le connaître parfaitement, et parvenir ainsi à la souveraine tranquillité dont ce principe jouit en lui-même ; que c'est là tout le bien que l'homme puisse acquérir ; et que jusqu'à ce qu'il l'ait acquis par une méditation et par une connaissance parfaite, il est agité d'une inquiétude perpétuelle, il passe souvent d'un enfer à un autre enfer, et ne rencontre nulle part la quiétude. Il est bien certain qu'il y a là plusieurs choses que Spinoza n'a point enseignées ; mais d'ailleurs il est très-certain qu'il a enseigné avec ces prêtres japonais, que le premier principe de toutes choses, et tous les êtres qui composent l'univers, ne sont qu'une seule et même substance, que toutes choses sont Dieu, et que Dieu est toutes choses, de telle manière que Dieu et toutes les choses qui existent ne font qu'un seul et même être. On ne peut assez admirer qu'une idée si extravagante, et si remplie de contradictions absurdes, ait pu se fourrer dans l'âme de tant de gens si éloignés les uns des autres, et si différens entre eux en humeur, en éducation, en costumes et en génie. Possevin (16) apporte plusieurs argumens contre l'hypothèse de ces bonzes, et la réfute principalement par les contrariétés qu'elle renferme. Et d'abord il remarque qu'ils n'ont que fort peu de dogmes touchant la nature du premier principe ; qu'ils ne disent là-dessus rien qui ait de la clarté ; qu'ils ne peuvent satisfaire aux questions ou aux objections qu'on leur propose, ni confirmer leurs sentimens, et que toute leur ressource est d'alléguer qu'il n'importe point aux hommes de s'enquérir de la nature et de la force du premier principe (17). *Omnia unico verbo putant*

(16) Possevin., Biblioth., tom. I, pag. 412, 413.

(17) C'est une contradiction grossière que Possevin aurait dû leur reprocher ; car puis-

se dissolvere, dicentes hominum non interesse hujus principii vim, et naturaliter perscrutari inquirendo aut disputando : quod totum manifestè constat, ex ignoracione profectum et natum (18). Notez qu'une partie de ses objections (19) combattent aussi le système de Spinoza.

(E) *Les violences des Japonais ont bien grossi le martyrologe.*] Lisez l'histoire ecclésiastique du Japon, composée par le jésuite François Solier, et l'histoire de l'Église du Japon, par M. l'abbé de T. (20). Cet abbé « admire la profondeur des jugemens » de Dieu, et s'étonne qu'il ait permis que le sang de tant de martyrs ait été répandu, sans qu'il ait servi, « comme dans les premiers siècles de » l'église, d'une semence féconde » pour produire de nouveaux chrétiens (21). » Sans prendre la liberté de rechercher les raisons que la sagesse de Dieu peut avoir de permettre dans un temps ce qu'elle ne permet pas dans un autre, l'on peut dire que le christianisme du XVI^e. siècle n'a pas eu droit d'espérer la même faveur et la même protection de Dieu, que le christianisme des trois premiers siècles. Celui-ci était une religion bénigne, douce, patiente, qui recommandait aux sujets de se soumettre à leurs souverains, et n'aspirait pas à s'élever sur les trônes par la voie des rébellions ; mais le christianisme qui fut annoncé aux infidèles au XVI^e. siècle, n'était plus cela ; c'était une religion sanguinaire, meurtrière, accoutumée au carnage depuis cinq ou six cents ans. Elle avait contracté une très-longue habitude de se maintenir et de s'agrandir, en faisant passer au fil de l'épée tout ce qui lui résistait. Les bûchers, les bourreaux, le tribunal effroyable de l'inquisition, les croisades, les bulles qui excitaient les sujets à se rebeller, les prédicateurs séditieux, les conspirations, les assassinats des princes

qu'ils disent que le plus grand bien de l'homme vient de la connaissance parfaite qu'il peut acquérir du premier principe, il lui importe de rechercher la nature de ce premier principe.

(18) Possev., Biblioth., tom. I, pag. 412.

(19) *Ibid.*, pag. 419, 420.

(20) Elle fut imprimée à Paris, en deux volumes in-4^o, l'an 1689.

(21) Journal des Savans, du 25 juillet 1689, pag. m. 507.

étaient les moyens ordinaires qu'elle employait contre ceux qui ne se soumettaient pas à ses ordres. Se devait-elle promettre la bénédiction que le ciel avait accordée à l'église primitive, à l'évangile de paix, de patience et de douceur? Le meilleur parti que les Japonais eussent à prendre était de se convertir au vrai Dieu; mais n'ayant pas assez de lumières pour renoncer à leur fausse religion, il ne leur restait que de choisir entre la persécution active et la persécution passive. Ils ne pouvaient conserver leur ancien gouvernement, ni leur ancien culte, qu'en se défaisant des chrétiens. Ceux-ci, tôt ou tard, eussent ruiné l'un aussi-bien que l'autre; ils auraient armé tous leurs néophytes: ils auraient introduit dans le pays le secours et les maximes cruelles des Espagnols; et, à force de faire tuer et de faire pendre comme en Amérique, ils auraient mis sous leur joug tout le Japon. Ainsi, quand on ne considère les choses que selon les vues de la politique, l'on doit convenir que la persécution que les chrétiens ont soufferte en ce pays-là a été dans l'ordre des moyens que la prudence fait prendre pour prévenir le renversement de la monarchie, et le saccage d'un état. L'ingénuité d'un Espagnol justifie les précautions de ces infidèles. Elle « donna un pré-
» texte spécieux aux bollices d'exercer
» leur haine, et de solliciter l'extir-
» pation des chrétiens. Interrogé par
» le roi de Tossa, comment le roi
» d'Espagne était devenu le maître
» d'une si grande étendue de pays
» dans l'un et l'autre hémisphère, il
» répondit trop naïvement, qu'il en-
» voyait des religieux prêcher l'é-
» vangile aux nations étrangères, et
» qu'après avoir converti bon nom-
» bre de païens, il envoyait ses
» troupes, qui, se joignant aux nou-
» veaux chrétiens, subjuguèrent le
» pays. Cette indiscretion coûta cher
» aux chrétiens (22). »

(F) *Le père Possevin a censuré... les ordonnances du législateur des Japonais.*] Le premier défaut qu'il y trouve est qu'elles commandent l'idolâtrie, et nommément le culte et l'adoration de Camus et de Fotoque. Il

(22) Histoire des Ouvrages des Savans, sept. 1691, pag. 13 et 14.

représente très-bien l'énormité de l'idolâtrie, et la pose au plus haut degré où les injures faites à Dieu puissent monter. Il prouve cela par l'exemple des rébellions; car il dit que le plus grand crime qu'on puisse commettre contre un souverain est de lui ôter sa puissance, et de la conférer à un autre. *Sicut nullum crimen in regem ac principem potest gravius admitti, quam cum è suo regno pellere, è regie dignitatis gradu dejicere, et alium in summum regie amplitudinis fastigium evehere, ita summa est in Deum injuria, summum in eum scelus admittitur, cum divinus honor, et cultus, qui ipsi soli debetur, in alium transfertur, ipsi detrahitur, alii tribuitur* (23). Le second défaut de ces lois est qu'en défendant très-sévèrement aux bonzes l'usage des femmes, elles leur permettent la pédérastie. Elles leur interdisent cet usage-là comme une chose vilaine et abominable, et approuvent l'autre usage comme une chose honnête et sainte. *In bonziis omnem cum feminis concubitum, ut rem foedam, turpem, et detestabilem damnant: at usum puerorum permittunt, imò in eisdem bonziis cõitum cum pueris approbant, ut rem honestam et sanctam* (24). Possevin montre, par plusieurs raisons, l'atrocité de la sodomie. Le troisième défaut est, qu'en défendant de tuer certaines bêtes consacrées à Camus et à Fotoque, elles permettent que les hommes s'entretuent, et même qu'ils soient leurs propres meurtriers. Elles supposent non-seulement que c'est une action agréable à ces divinités-là, mais aussi le vrai chemin de la déification; et de là vient qu'un très-grand nombre de Japonais se font mourir, ou en se jetant dans l'eau, ou en se brûlant, ou en s'enterrant, ou en se précipitant du haut d'un rocher. Plusieurs aussi se fendent le ventre pour de légères raisons; et il arrive à plusieurs mères de tuer leurs propres enfans. Possevin montre le désordre de toute cette conduite (25). Le dernier défaut qu'il censure est que les lois du Japon por-

(23) Possev., Biblioth. select., tom. I, lib. X, cap. VI, pag. 435. Voyez là-dessus les Pensées diverses sur les Comètes, p. 340, 390.

(24) Possev., *ibid.*

(25) *Idem, ibid.*, pag. 476.

tent que, par la seule invocation de NAMUAMIDABUT, ou en criant FORENGUELIO, on expie toutes sortes de péchés, sans avoir besoin de repentance. Les Japonais, continue-t-il, ne parlent ni de peines satisfactoires, ni de bonnes œuvres; ils prétendent que ces choses-là sont injurieuses au mérite de XACA et d'AMIDA, qui se sont suffisamment alligés du crime des hommes, et qui l'ont assez expié par leurs souffrances. Cette doctrine ouvre la porte au péché; car n'y ayant rien de plus facile que de pousser une invocation et un cri, l'on est assuré d'éviter facilement toutes les peines qu'on aurait à craindre après s'être abandonné aux plus grands crimes. Possevin (26) fait voir clairement l'horreur de ce dogme, et les pernicious effets qui en résultent.

Il n'y a point de lecteur qui puisse craindre de se tromper, en décidant ici la question de droit; par une sentence de condamnation; mais si l'on se hasarde de joindre le droit au fait, et de prononcer que la doctrine des bonzes est toute telle que Possevin la représente, on peut craindre justement d'aller trop vite; car enfin il ne faut jamais condamner les gens sur le témoignage de leurs ennemis: il est bon de s'informer s'ils conviennent que l'on ait représenté fidèlement leur doctrine. Ce ne serait pas la représenter fidèlement, que de s'arrêter à la lettre de quelque loi, sans prendre garde aux interprétations des docteurs. On imputerait par une semblable voie bien des absurdités aux religions les plus raisonnables. Il y a des duretés dans l'Écriture, que l'on aurait tort de faire considérer comme des lois des chrétiens: car ils ne les prennent pas selon le sens littéral: ils les expliquent et les adoucissent par d'autres passages, et selon l'analogie de la foi. Il faudrait savoir si les bonzes n'en usent pas de la sorte, par rapport à quelque une des ordonnances de leurs législateurs. Je ne ferai pas difficulté de croire ce que l'on conte des friponneries et des hypocrisies de ces prêtres des idoles; mais je trouve probable qu'ils couvrent de quelque extérieur de sévérité leurs dogmes

(26) Possevin, *Bibliothèque select., tom. I, lib. X, cap. VI, pag. 437.*

aussi-bien que leur conduite; et peut-être ne faudrait-il imputer qu'à quelques-uns d'eux ce que Possevin impute à tout le corps de leurs sectes. Il s'est trouvé des moines qui ont débité que de fort grands scélérats ont été sauvés par la simple invocation de la Sainte Vierge. Les excès de ceux qui parlent du trésor des indulgences, et qui disent que les mérites des saints, et leurs œuvres de surrogation tiennent lieu de pénitence à plusieurs mortels, fourniraient de bons chapitres aux relations qu'un voyageur japonais voudrait publier. Ne serait-il pas injuste, s'il débitait tout cela comme des articles de la foi chrétienne? Encore un coup, je voudrais savoir ce que les bonzes répondraient à la demande: Enseignez-vous ce que Possevin vous impute? Je ne serais pas fâché non plus de voir l'histoire qu'ils auraient faite de l'établissement du christianisme dans leurs îles, et de son extirpation. Et s'ils l'avaient faite après avoir lu l'histoire de François Solier, et de M. l'abbé de T. *, elle vaudrait encore mieux la peine d'une confrontation.

* On a du père Solier une *Histoire ecclésiastique des îles et royaume du Japon*, 1627, in-4°. Quant à l'abbé de T., il n'est autre que le père Crasset. Ce jésuite est le véritable auteur de l'*Histoire de l'Église du Japon*, par l'abbé de T., Paris, 1689, deux volumes in-4°, réimprimée, en 1715, sous le nom de son auteur. Ni Leclerc, ni Joly ne disent rien à ce sujet.

JARCHI ou JARHI (SALOMON), rabbin célèbre, vivait au XII^e. siècle (A). Son véritable nom est *Isaaki* (a). « Cependant » à cause de ce prétendu nom » Jarhi, quelques-uns ont cru » qu'il était de Lunel en Lan- » guedoc; mais il était de Troyes » en Champagne, comme l'as- » sure R. Ghédalia, et la plu- » part des autres chronologistes » juifs.... Ses livres sont fort » estimés des juifs (B), et l'on » peut dire que c'est leur grand » auteur. » Ils joignent quel-

(a) Simon, *Hist. crit. du Vieux Testament*, pag. m. 545.

quefois aux livres qu'ils nomment les cinq volumes, *les Commentaires de Raschi, qui est leur grand auteur sur la Bible, parce qu'il est savant dans leur théologie et dans leurs traditions* (b). M. Simon, qui dit tout cela, eût bien fait de remarquer que le rabbin Raschi est le même que le rabbin Jarchi ou Isaaki. On l'appelle aussi *Isaacites*. Voyez la note (c).

(b) Là même, pag. 514, col. 2.

(c) Je donne l'article de ce même rabbin sous le mot ISAACITES.

(A) *Il vivait au XII^e. siècle.*] M. Simon lui donne cet âge (1). Quelques-uns mettent sa mort à l'an 1105 (2). D'autres le font vivre au XIII^e. siècle, et contemporain de Maimonides (3). D'autres supposent qu'il a vécu dans le XIV^e. siècle (4), car ils disent qu'il fut chassé de France avec les autres juifs par le roi Philippe-le-Bel : or l'édit de ce monarque contre les juifs est du 22 de juillet 1307 (5). M. Hoornbeek suppose que ce rabbin fut chassé de France en ce temps-là. Il le fait natif de Lunel en Languedoc, et il observe que c'est une ville où il y a eu toujours beaucoup de juifs. Voici comment il le prouve : *Undè in epistolis Gregorii, 3 epistol. 21 Venantio Episcopo Lunensi inscripta ita incipit ; multorum ad nos relatione pervenit, à Judæis in Lunensi civitate de gentibus ad servitium christiana detineri mancipia* (6). C'est une grosse faute ; car Lunel en Languedoc n'a jamais été une ville épiscopale. Le pape Grégoire, en cet endroit, entend Luna, ville d'Italie dans la Toscane. On en voit les ruines à l'embouchure de la Ma-

gra. Son siège épiscopal fut transféré à Sarzana par le pape Nicolas V (7).

(B) *Ses livres sont fort estimés des juifs.*] « Nous avons ses commentaires sur l'Écriture, dans les Bibles de Venise et de Bâle. On a aussi imprimé avec le corps du Thalmud, ses glosses ou commentaires sur ce grand livre (8). » M. Brun (9) raconte qu'il a vu des juifs à Bordeaux, qui étaient encore si idolâtres de la mémoire de Salomon Jarchi, le plus célèbre de tous leurs rabbins, par les doctes commentaires qu'il a faits, tant sur l'écriture sainte que sur le Thalmud, qu'ils n'assuraient, dit-il, d'avoir résolu de faire bientôt un voyage à Lunelle (10) près de Nîmes, pour voir le lieu où ce grand homme avait pris naissance, et dont il a porté le nom (*), et qu'ils tâcheraient d'y demeurer, ce qu'ils croyaient obtenir aisément.

(7) Voyez Miræus, Gengr. eccles., pag. 236.

(8) Simon, Histoire critique du Vieux Testament, pag. m. 545.

(9) Brun, véritable religion des Hollandais, pag. 224.

(10) Il fallait dire Lunel.

(*) Jarchia signifie la lune en hébreu, si bien qu'ils l'appellent Jarchi pour de Lunelle.

JARDINS (MARIE-CATHERINE DES), fameuse par ses romans (A), a fleuri au XVII^e. siècle. Elle « naquit à Alençon, petite ville dont son père était prévôt. Dès qu'elle eut dix-neuf à vingt ans, elle commença de jeter les yeux sur son peu de bien ; et se voyant pauvre, et avec autant d'esprit que d'ambition, elle vint à Paris, dans le dessein de s'y faire connaître, et de changer sa fortune. Elle ne se trompa point tout-à-fait là-dessus. A la faveur de son génie elle fit bientôt parler d'elle ; et l'on chercha à en avoir la connaissance. M. de Villedieu, gentilhomme bien fait, et assez accommodé, fut l'un des premiers qui connut mademoiselle des Jardins. Il l'estima,

(1) Simon, Histoire critique du Vieux Testament, pag. 545.

(2) Voyez König, Biblioth., pag. 423.

(3) *Ibidem* ; mais notez que König, là même, pag. 406, qui après Hottinger met Maimonides au XIII^e. siècle, n'est point conforme au sentiment ordinaire qui le met au XII^e.

(4) Hoornbeek, contra Judæos, pag. 7.

(5) Mézerai, Abrégé chronol., tom. II, pag. n. 799.

(6) Hoornbeek, contra Judæos, pag. 7.

» il l'aima, quoiqu'elle ne fût
 » pas belle, et l'épousa. Mais,
 » par malheur, quelque temps
 » après il mourut. La pauvre
 » femme se retira de regret en
 » religion; mais lorsqu'elle y
 » eut un peu soulagé sa douleur
 » elle en sortit : elle rentra dans
 » le monde, et épousa en se-
 » condes noces M. de la Châte,
 » qu'elle enterra aussi. Touchée
 » de ce nouveau malheur, elle
 » renouça entièrement au ma-
 » riage, et se résolut de pas-
 » ser le reste de ses jours dans la
 » galanterie. Elle se mit donc à
 » prêter l'oreille aux fleurettes
 » des galans, et à leur faire ré-
 » ponse par des vers, et par des
 » lettres où il y a un caractère
 » fin et délicat (a). » L'auteur
 qui me fournit ce narré a omis
 beaucoup de choses (B), et n'a
 point été exact sur les circon-
 stances du temps, car il veut
 qu'elle n'ait commencé à prêter
 l'oreille aux fleurettes, qu'après
 la mort de ses deux maris; mais
 bien des gens m'ont assuré que
 cette époque est très-mal placée,
 et que la galanterie de cette fem-
 me fut infiniment plus petite
 que jamais au temps dont il
 parle. Il y a eu dans le Pays-Bas
 espagnol une demoiselle DES JAR-
 DINS contemporaine de celle-là,
 et dont le nom et le portrait ont
 paru quelques années de suite à
 la tête de l'almanach. Celle dont
 il s'agit dans cet article mourut
 l'an 1683 (b).

(a) Richelet, Vies des Auteurs Français, pag. lviii, édition de la Haye, 1699.

(b) Voyez le Mercure Galant du mois de novembre 1683, pag. 267.

(A) Elle est fautive par ses romans.] Le premier, ou l'un des pre-

miers qu'elle fit (1), devait contenir plusieurs volumes in-8°. , selon la coutume de ce temps-là. Mais elle ne le poussa point aussi loin que son projet; et j'ai ouï dire que ce fut à cause que l'on avait su qu'elle avait dessein de représenter sous de faux noms, et avec quelques déguisemens, les aventures d'une grande dame qui s'était mésalliée. On la menaça du ressentiment des intéressés, si elle menait l'intrigue jusques à la queue du roman; c'est pourquoi elle s'arrêta à moitié chemin. Mais elle n'enfouit pas son talent; car au contraire s'étant fait un nouveau goût de narrations romanesques, elle en publia un fort grand nombre, et y réussit très-heureusement. Elle mit à la mode ces petites historiettes galantes, qui font voir bientôt le mauvais ou le bon succès de la tendresse, et fit tomber ces longs et vastes récits d'aventures héroïques, guerrières et amoureuses, qui avaient fait gagner tant d'argent aux imprimeurs de Cassandre, de Cléopâtre, de Cyrus et de Clélie, etc. Le nouveau goût qu'elle créa subsiste encore; et quoique cette espèce d'ouvrages perde promptement la grâce de la nouveauté, on lit encore avec plaisir les premiers romans qu'elle composa selon sa nouvelle idée: son Journal Amoureux, ses Annales Galantes, ses Galantries Grenadines et plusieurs autres. Elle publia en 1672, les Exilés de la cour d'Auguste; c'est un roman qu'une illustre dame (2) trouva très-joli. Celui qui a pour titre les Désordres de l'Amour (3), et celui qui s'intitule Portrait des Faiblesses humaines (4), ne cèdent point aux précédens. Il est fâcheux que mademoiselle des Jardins ait ouvert la porte à une licence dont on abuse tous les jours de plus en plus; c'est celle de prêter ses inventions et ses intrigues galantes aux plus grands hommes des

(1) Il me semble qu'il s'intitulait Alcidiene ou Alcidiemie. Je ne m'en souviens pas bien.

(2) Madame de Sévigné. Voyez les Lettres du comte de Bussi-Rabutin, III^e. part., lettre CC, pag. m. 362.

(3) Voyez les Nouvelles de la République des Lettres, sept. 1686, au Catalogue des livres nouveaux, num. 1.

(4) Voyez les mêmes Nouvelles, novembre 1685, art. 1, et le Journal des Savans, du 19 novembre 1685, pag. m. 494.

derniers siècles (5), et de les mêler avec des faits qui ont quelque fondement dans l'histoire. Ce mélange de la vérité et de la fable se répand dans une infinité de livres nouveaux, perd le goût des jeunes gens, et fait que l'on n'ose croire ce qui au fond est croyable. Voyez la remarque (C) de l'article NIDHARD, tome XI.

(B) *M. Richelet... a omis beaucoup de choses.*] Il serait de l'ordre que, puisque j'observe cela, je les suppléasse; mais je ne suis point à portée de consulter ceux qui pourraient me les dire; et ainsi je ne saurais réparer la faute dont j'avertis mes lecteurs. Il sera donc juste de m'excuser de la même chose dont il sera juste de ne pas excuser M. Richelet; car, comme il demeurait à Paris, et qu'il n'y menait pas une vie sédentaire, il lui était facile de s'informer du temps que mademoiselle des Jardins quitta la province et s'établit dans la capitale du royaume. Il pouvait apprendre avec la même facilité les habitudes qu'elle y contracta d'abord, les patrons qu'elle s'y fit, quand et par quel livre elle débuta; quelle fut la date de son premier mariage et de son premier veuvage; celle des secondes noces, et celle de la mort du second mari; la suite chronologique de ses romans; le temps de sa mort, et plusieurs choses de cette nature dont il n'a pas dit un seul mot: et néanmoins vous voyez au haut de ses pages: *Vies des Auteurs Français*. Peut-on abuser d'un titre plus indignement? Est-ce ainsi qu'on doit appeler un récit où il manque tant de choses essentielles? Vous me direz sans doute qu'il y a beaucoup de lecteurs qui ne se chagrinent pas de ces omissions; mais ce n'est point justifier l'écrivain. Ils ne se fussent point chagrinés de trouver les choses qu'il a oubliées. Un très-grand nombre d'autres lecteurs les eussent vues avec beaucoup de contentement. Il n'a donc point pris le meilleur parti; car il vaut mieux faire ce qui plaît à beaucoup des gens, et ne déplaît à personne, que de faire ce qui déplaît aux uns, et ne déplaît pas aux autres.

(5) Voyez les Nouvelles de la République des Lettres, octobre 1684, au Catal., num. VIII.

JARRIGE (PIERRE), natif de Tulle en Limousin, l'un des plus fameux prédicateurs qui fussent parmi les jésuites, mais d'eux-mêmes un malhonnête homme (A), conçut un si vif ressentiment de n'obtenir pas dans son ordre les emplois dont il se crut digne, qu'il résolut de se faire protestant. Il communiqua ce dessein à un ministre (a), qui lui ménagera les expédiens de se retirer en Hollande (b); et il fit son abjuration dans le consistoire de l'église de la Rochelle, le jour de Noël 1647. Étant arrivé à Leyde, il prêcha devant une très-nombreuse assemblée sur les motifs de sa conversion; et dans la suite il tâcha de persuader qu'il ne tenait plus au papisme. Messieurs les États lui accordèrent une pension (c). Mais « les jésuites firent » informer contre lui avec la » dernière fureur, et cherchè- » rent tous les moyens possibles » de le diffamer. Ils le firent con- » damner par le juge de la Ro- » chelle à être pendu et ensuite » brûlé *. Mais tout ce fra- » cas ne servit qu'à rendre pu- » blic le chagrin qu'ils avaient » de cette perte, et à donner à » Jarrige, qui était violent et » vindicatif, un prétexte de se » venger d'eux. Il le fit par un » livre qu'il intitula: *Les Jé-*

(a) *A M. Vincent, ministre de la Rochelle.*

(b) Histoire de l'édit de Nantes, tom. III, pag. 93.

(c) Jarrige, Rétractation, pag. 101.

* Joly explique que les poursuites des jésuites contre Jarrige eurent pour cause le sacrilège qu'il avait commis en célébrant la messe postérieurement à l'acte du 24 novembre 1647, où il déclarait embrasser la religion réformée. Joly a extrait les détails qu'il donne de l'ouvrage même de Jarrige, intitulé: *Les Jésuites mis sur l'échafaud.*

» suites mis sur l'échafaud ,
 » et où il les traita d'une ma-
 » nière si saignante , que ja-
 » mais il n'était arrivé à leur
 » société rien de si mortifiant
 » (d). » Il répondit aussi en
 particulier au père Beaufés *1,
 qui l'avait extrêmement diffamé
 (e). La manière dont il traita
 les jésuites dans ces deux ouvra-
 ges pouvait faire croire que la
 rupture serait éternelle. Cepen-
 dant le jésuite Ponthelier (f),
 qui était alors à la Haye, à la
 suite d'un ambassadeur , ne dés-
 espéra point de ramener cet es-
 prit ; et il le ménagea de telle
 sorte , qu'il lui fit prendre la
 résolution de rentrer dans la
 communion de Rome. La chose
 fut exécutée l'an 1650. Jarrige
 sortit de Leyde , et s'en alla chez
 les jésuites d'Anvers , et publia
 promptement sa rétractation (D),
 mais depuis ce temps-là on ne
 sait point ce qu'il devint *2. Bien
 des gens croient que les jésuites
 l'enfermèrent entre quatre mu-
 railles (C). Cela pourrait être ;
 mais on peut donner d'autres

raisons pourquoi un tel homme
 aurait entièrement disparu (D).
 L'historien que j'ai cité ne trou-
 vera pas mauvais , je m'assure ,
 que pour l'instruction du public
 je rectifie un peu son narré (E).
 On reprocha à Jarrige , dans les
 réponses qui furent faites à sa
 rétractation , que ses mœurs n'a-
 vaient pas été édifiantes pen-
 dant qu'il avait paru protestant
 (F). Le sieur König (g) l'appelle
Jarrichius , et veut qu'il ait
 publié, l'an 1665, le Jésuite sur
 l'échafaud (h). Ce sont trois
 fautes.

On l'a confondu dans le Cata-
 logue de la bibliothèque d'Ox-
 ford avec un autre jésuite , dont
 on lui donne un ouvrage , et qui
 s'appelle Pierre Jarric.

(g) Biblioth. vetus et nova , pag. 424.

(h) Jesuitam..... ferali pegmate constitu-
 tum. Il fallait dire Jesuitas.

(C) *C'était un malhonnête homme*]
 Cela est incontestable par les choses
 qu'il avoue lui-même dans sa rétrac-
 tion. Ainsi je n'ai pas besoin de me
 servir d'un argument qu'un fort
 honnête homme fit valoir un jour en
 présence de plusieurs personnes de
 la religion. Il disait qu'un homme
 d'étude comme Jarrige , perpétuelle-
 ment employé aux prédications , ne
 se serait point souvenu à Leyde , de
 tout ce grand nombre de petites aven-
 tures qu'il a étalées dans ses *Jésuites*
mis sur l'échafaud , et dans sa ré-
 ponsé à Jacques Beaufés ; qu'il ne
 s'en serait point souvenu , dis-je ,
 si à mesure qu'il en entendait parler
 il ne les avait écrites , avec les noms
 et les surnoms des personnes , et avec
 toutes les menues circonstances des
 temps et des lieux. Or c'était le
 caractère d'un mauvais cœur , c'était le
 caractère d'un malhonnête homme ,
 car il n'aurait pas pris la peine de
 tenir un tel registre , s'il n'avait eu
 dessein de se préparer des armes pour
 un jour à venir , en cas qu'il rompît
 avec les jésuites. C'était donc songer

(d) Hist. de l'édit de Nantes , tom. III ,
 pag. 93.

*1 Ces deux ouvrages forment un seul vo-
 lume intitulé : *Les Jésuites mis sur l'écha-
 faud pour plusieurs crimes capitaux par
 eux commis dans la province de Guienne ,
 avec la réponse aux calomnies de Jacques
 Beaufés* (Leyde, Elzeviers), 1649, in-12,
 trad. en latin, 1665, in-12. Joly ne parle pas
 de la traduction latine , et ne donne pas la
 date de l'édition française ; mais dit qu'on
 trouve un extrait de ce livre à la suite de la
 traduction (par Restaut) de la *Monarchie
 des Solypses*, 1721, in-12.

(e) Dans un livre qui avait pour titre :
*Les Impiétés et Sacriléges de Pierre Jarrige.
 Retractal. de Jarrige*, pag. 70.

(f) Voyez la remarque (C).

*2 Joly rapporte son extrait mortuaire.
 Jarrige mourut le 26 de septembre 1670, à
 Tulle où il s'était retiré en abjurant le pro-
 testantisme.

à la vengeance, et aux moyens de se faire craindre, avant même qu'il sût si jamais cela lui serait nécessaire. Il y a des gens qui gardent jusques aux moindres billets de leurs amis, et qui surtout conservent précieusement les billets dont ils se pourraient prévaloir en cas de rupture. Ils font réflexion sur l'inconstance de nos passions, et ils aiment comme si un jour ils devaient haïr (1), et prennent leurs mesures là-dessus. Il est certain que ceux qui conservent dans cette vue les lettres de leurs amis, leurs conversations les plus libres, leurs confidences les plus étroites, sont de malhonnêtes gens. L'homme dont je parle se servait de cette comparaison contre le registre de Pierre Jarrige. Je ne garantis pas cette pensée; je la rapporte comme un simple fait; on en fera tel cas qu'on trouvera bon: j'ai sans cela de quoi commenter mon texte, comme on le verra dans les remarques suivantes.

(B) *Il publia promptement sa rétractation.*] Il avoua (2) qu'une venimeuse passion de colère l'avait fait sortir de chez les jésuites, et qu'il n'y (3) eut partie dans le maudit et scandaleux sermon qu'il fit à Leyde, qui ne fût, à véritablement parler, un blasphème d'autant plus punissable au jugement de Dieu, que le sentiment de son esprit réfutait ses paroles. Il s'accusa (4) d'avoir revêtu son premier et impudent mensonge de circonstances aussi fausses que criminelles, à savoir qu'il y avait 16 ans que Dieu avait jeté dans son esprit les premiers fondemens de l'œuvre qu'il avait commencé dans son pays les mois passés, et qu'il achevait heureusement et avec satisfaction dans les terres de Hollande. Il confessa (5) que, par un surcroît de malice, il avait diffamé plusieurs innocens, pour se venger des deux qu'il croyait coupables; qu'à la lecture de la sentence par laquelle il était condamné de mourir (6) pour une reli-

gion qu'il détestait en son cœur.... la colère lui ôta le jugement, et que, sans savoir ce qu'il faisait, il fit comme les chiens enragés, qui mordent leurs maîtres mêmes sans les connaître. Destitué donc de raison, dit-il (7), et saisi d'un esprit de vengeance, j'écrivis un livre venimeux et cruel contre la province de Guienne dont j'étais sorti.... J'employai toutes les souplesses de mon esprit pour déchirer leur réputation. La rhétorique a les qualités de ces lunettes d'approche qui font paraître les choses petites, grandes, et représentent une grenouille aussi grosse qu'un bœuf. Ce m'était assez d'avoir quelque léger fondement pour bâtir un grand crime; je ne me mettais pas en peine de dire la vérité, pourvu que j'eusse quelque judicieux échappatoire pour colorer mon mensonge. Je travaillais sur un petit fonds avec industrie, et par les circonstances que j'ajoutais, je faisais d'une petite mouche un grand éléphant. Ceux qui savent les petits accùlens, et de peu de conséquence qui sont arrivés dans cette sainte province, voient plus clairement que les autres que le désir de vengeance m'a fourni beaucoup de souplesse pour agrandir des petites choses, et trop d'invention pour les rendre probables. Le révérend père Ponthelier n'a reproché avec vigueur et modestie néanmoins, ce déguisement, lorsque j'étais dans le plus grand feu de ma colère, et n'a reçu d'autre réponse de moi, sinon que puisque le père Rousseau et le père Beauvais avaient usé de mille supercheries, mille inventions pour me faire condamner au feu, il était bien raisonnable que je trouvasse des inventions pour me venger, et que je bâtisse sur un petit fondement de grièves accusations, comme ils avaient bâti les leurs sur des apparences. J'ajoutais, qu'ils n'avaient pas simplement écrit comme je faisais, mais

naît Jarrige à être pendu et puis brûlé. Il me porta, dit Jarrige, pag. 72 de sa Rétractation, sur la potence, et de la potence sur un bûcher, fit imprimer la sentence du présidial, la fit dilater, expliquer les causes de mon supplice, porter dans toutes les provinces, et eût fait exécuter sur mon corps ce qu'il faisait en mon effigie, si Dieu ne m'eût protégé dans un état où je n'étais lors que pour l'offenser.

(7) Pag. 73.

(1) *Ita amicum habeas, posse ut fieri inimicum putes.* Publius Syrus, apud Macrob. Saturn., lib. II, cap. VII.

(2) Pag. 8.

(3) Pag. 11.

(4) Pag. 22.

(5) Pag. 69.

(6) Le provincial des jésuites obtint au présidial de la Rochelle une sentence qui condam-

qu'effectivement ils m'avaient fait pendre, et puis brûler en effigie (8). J'ai pris en homme vindicatif le mauvais endroit pour faire couler mon venin avec éclat . . . Si j'ai rencontré quelque légère occasion de gloser, je n'ai pas manqué de faire passer mes conjectures pour des preuves; et s'il est arrivé que quelques-uns aient été soupçonnés, ou à vrai, ou à faux, des domestiques, ou des étrangers, j'ai pris ces soupçons pour des vérités, et ai tâché de faire passer ordinairement pour des grands criminels des honnêtes gens qui, dans une sérieuse perquisition, seraient seulement coupables de quelque simplicité, ou pour le plus d'une faute légère. Qui examinera sérieusement, et avec un esprit désintéressé mon discours, trouvera, que j'ai fait des préludes spécieux et artificieux tout ensemble, pour faire glisser agréablement et avec beaucoup d'apparence mes fourbes. J'en ai trop dit pour être cru, et les hérétiques même, quoiqu'à l'avenir ils fassent bouclier de mes diffamations, les ont improuvées dans le synode de Muldelbourg; et faut avoir l'esprit aussi passionné qu'était le mien quand j'écrivais ce livre, pour donner consentement et ajouter foi à mes contumélies. Certes si quelque chose s'est passé, les coupables ont été renvoyés de la compagnie, qui, pour avoir les qualités du grand Océan, ne peut retenir dans son sein les cadavres: mes accusations donc sont injustes, d'avoir chargé une illustre religion des fautes de ceux qu'elle a vomis, comme indignes de vivre parmi les saints, et nourrir un esprit de démon parmi des anges. Ma fureur m'a fait dire le mal, et cacher les remèdes. J'ai bien dit en quelques endroits ce que quelques-uns avaient commis, mais je n'ai pas ajouté qu'ils avaient été chassés soudain, et sans délai, comme pestes. Je faisais une satire pour me venger, et non pas un panégyre pour les louer. Qui connaît les jésuites jugera que les crimes de régicide, d'infanticide, de sodomie, et tels autres forfaits abominables sont controuvés (9). . . . Combien de fois me suis-je servi contre le

principe de tout bon raisonnement de réflexions captieuses, pour du particulier conclure contre le général, et attribuer à toute la société ce que je n'eusse pas pu vérifier d'un seul, si on m'eût réduit à une preuve juridique? Quelles histoires n'ai-je pas forgées, altérées, et corrompues en mille façons, afin de piquer plus sensiblement, et faire des plaies plus larges et dangereuses? Si je voulais ici rapporter en détail, et réfuter chaque chose en particulier, ou rendre raison de mes accusations, je l'accablerais, mon cher lecteur, de mille circonstances qui rendraient ma rétractation pleine d'épines, et peu religieuse. Suffit donc de dire que je rétracte ce livre pernicieux dans son tout et dans ses parties, sans y comprendre les choses que j'ai dites du père Rousseau, et du père Beauvais pour ma justification et défense. Je supplie l'équitable lecteur de mettre au rang de ma déclaration ce livre: et le conjure par les amoureuses entrailles de JÉSUS-CHRIST, de ne lire plus celle-là, parce qu'elle est hérétique, et ne jeter jamais les yeux sur celui-ci, parce que c'est un avorton que la mauvaise conscience a conçu, la mélancolie a formé, et la vengeance a produit.

Je laissé à juger à mon lecteur si messieurs de Port-Royal sont bien fondés à soutenir que Pierre Jarrige publia une rétractation insuffisante, et qu'il s'accuse bien lui-même d'avoir apporté trop de chaleur dans son livre contre les jésuites, mais qu'il ne désavoue en particulier aucune des histoires scandaleuses qu'il avait rapportées. Ceux qui répondirent au Calvinisme de M. Maimbourg, ne manquèrent pas de se prévaloir de cette remarque de messieurs de Port-Royal (10).

(C) Bien des gens croient que les jésuites l'enfermèrent entre quatre murailles. } Comme il avait prévu qu'on dirait cela, ou pis encore, il affecta de faire savoir que les jésuites lui avaient fait un très-bon accueil, et que ceux qui ne le voudraient point croire, n'avaient qu'à le venir

(10) Voyez l'Apologie pour les Réformateurs, liv. I, chap. IX, pag. 154, édit. in-4^o, et la Critique générale, lettre IX, pag. 147 de la neuvième édition.

(8) Pag. 77.

(9) Pag. 79.

voir. Voici ce qu'il écrivit à un marchand. « Je sais bien que les ministres et messieurs que j'ai quittés diront que je suis mort ou emprisonné, mais faites-moi cette grâce, de dire à ceux qui viendront à Anvers, de me venir voir dans le collège; et je vous promets que non-seulement je leur parlerai libre et à mon aise, mais, s'ils veulent, je les accompagnerai par la ville, et ferai voyage avec eux dans les terres catholiques (11). » Joignez à cela ce passage de sa rétractation (12). « Je sais bien que les hérétiques, réglant les actions d'autrui à la mesure des leurs, feront courir des faux bruits, qu'un poison préparé m'a fait sortir du monde, ou que je suis enfoncé dans un cachot d'où je ne vois la lumière que par un trou; que le révérend père Jean Ponthelier, qui a été le principal instrument duquel Dieu s'est servi pour me tirer de l'abîme, m'a séduit, et arraché finement du milieu des Provinces-Unies, et d'un asile assuré, pour me livrer entre les mains de mes ennemis, ou à la mort. Mais il y va de la conversion de tous les apostats de divers ordres, qui sont encore dans la fange de l'erreur, et n'y sont retenus que par la crainte des peines, de savoir que ces bruits sont faux, et que je suis sorti de la griffe des loups, pour entrer dans le sein d'un pasteur miséricordieux, qui fait gloire de porter sa brebis égarée sur ses épaules. Certes si j'étais traité à l'égal de mes crimes, une prison de dix ans ne suffirait pas pour les expier. Mais puisque je me retire dans le sein de mon père volontairement, et sans être contraint, là où le péché a excédé deux ans, la grâce aujourd'hui surabonde. » Il affecta de faire savoir toutes les sûretés qu'on lui avait accordées. *J'ai obtenu de sa majesté, dit-il (13), 1°. une des plus belles patentes de grâce et d'absolu-*

tion qui fut jamais, si bien que je ne crains plus ni Bordeaux pour le livre, ni la Rochelle pour la sentence de mort. 2°. J'ai reçu lettres d'assurance, ou bien lettres d'assurance de notre saint père le pape, avec pouvoir de me retirer en quelque ville catholique que je voudrais, et est fait commandement par icelles, à tous les magistrats séculiers et ecclésiastiques, de me protéger, étant content que je sois seulement en habit de prêtre. 3°. J'ai reçu de l'archiduc Léopoldus passe-ports par toutes ses terres. 4°. Le général de la compagnie de Jésus, François Piccolomini, m'a envoyé patentes pour entrer derechef parmi les jésuites, où je suis avec une entière abolition de ma faute, sans me donner aucune pénitence, ni imposer satisfaction, que celle que je prendrai moi-même en particulier: le même m'a donné d'autres patentes, pour aller en quels royaumes ou provinces du monde je voudrais; si bien que j'ai eu le choix de tous les collèges de la compagnie: tout cela est signé des grands sceaux de son office, et rien n'est de plus authentique. Et pour comble de mon bonheur, le père Ponthelier, qui a été le procureur et promoteur de toutes ces grâces et merveilles, a congé de vivre tant qu'il plaira avec moi, et celui-là ne me quittera point, que je ne sois entièrement satisfait, je vous l'assure; et outre ce (qui est une chose qu'on ne donne à personne), j'ai le choix d'être prêtre séculier, ou de demeurer dans la compagnie des jésuites; et j'attends nouvelles de Rome définitives.

(D)..... *On peut donner d'autres raisons pourquoi un tel homme aurait entièrement disparu.] Sa rétractation le convainquait d'être le plus grand fripon qui fût sur la terre; car il y reconnaissait que, pour se venger de deux jésuites, il avait noirci tout le corps par de fausses accusations de régicide, d'infanticide, de sodomie et de tels autres forfaits abominables (14). Quand on se reconnaît calomniateur public sur de tels crimes, il n'y a point de meilleur parti à prendre que de se cacher pour le reste de ses jours. Si l'on a de la conscience, il se faut confiner dans un*

(14) *Retractat., pag. 70.*

(11) Lettre de Jarrige au sieur G. M. marchand à Leyde, datée d'Anvers, le 8 mai 1650. Elle fut imprimée à Leyde la même année, avec une réponse dont je parlerai ci-dessous, dans la remarque (F).

(12) *Pag. 4.*

(13) Lettre au marchand de Leyde.

lieu de pénitence tout le reste de sa vie ; si l'on n'en a pas ; et si l'on a quelque reste de point d'honneur, il faut fuir toute compagnie, et à l'exemple de Bellérophon, la piste même des hommes (15). C'est alors qu'il faut pratiquer ce que Balzac disait qu'il ferait pour une bien plus petite raison. J'irais, disait-il (16), manger mon cœur dans les déserts de la Thébaïde.

Ipsæ meum cor edens, hominum vestigia vitans.

(E) *L'historien que j'ai cité ne trouvera pas mauvais que je rectifie un peu son narré.* Jarrige « était turbulent et ambitieux : et il entra peut-être dans sa conversion plus de dépit de se voir traversé dans le dessein qu'il avait d'arriver aux dignités de son ordre, que de véritable zèle pour la vérité. Il fit abjuration de la religion romaine au consistoire de la Rochelle le jour de Noël, après quoi il se retira en Hollande. Ce fut la première brèche faite à leur société, dont on n'avait vu personne avant lui abandonner la religion catholique. Au moins si d'autres l'avaient quittée, on n'en avait point fait de bruit, soit que la prudence des jésuites eût trouvé bon de ne faire point d'éclat, soit que les sujets ne méritassent pas qu'on en fit des plaintes (17)..... Quelque temps après que son livre eut vu le jour, Jarrige disparut ; et les jésuites se vantèrent que, n'étant sorti de leur ordre que par chagrin, il y était revenu par repentance ; et qu'il s'était enfermé dans quelque une de leurs maisons, pour se détacher de tout commerce avec

le monde, et pour faire pénitence toute sa vie. Mais comme on ne l'a jamais vu paraître depuis, on a cru au contraire que les jésuites l'avaient fait enlever, et qu'ils avaient tiré de lui une secrète vengeance du déplaisir qu'il leur avait donné par son changement. En effet il n'est pas imaginable qu'à près avoir tant fait d'éclat de sa perte, ils n'eussent pas voulu tirer quelque avantage de son retour, et le produire au moins quelquefois dans les provinces où sa défection était connue, pour y rabattre la joie que les réformés avaient de cette conquête. D'ailleurs on a fait depuis cela bien d'autres expériences de ceux qui savent faire, et on n'ignore plus qu'ils savent les enlever dans les retraites les plus assurées ; et qu'ils leur font expier après cela, par de longs supplices, le crime d'avoir violé leurs vœux (18).» Je n'ai que trois notes à faire sur ce récit.

La 1^{re}. sera courte : c'est qu'il ne fallait pas s'exprimer par un *peut-être*, sur les motifs du changement de Jarrige. Il est évident qu'il n'y entra que du dépit. M. Spanheim en fut convaincu dès la première conversation qu'il eut avec lui (19), et tout sent cela dans la rétractation de Jarrige.

Ma 2^e. observation est que *ce ne fut pas la première brèche faite à la société avec des suites de grand éclat*. Dans le XVI^e. siècle, un jésuite nommé Élie Hasenmullerus, abandonna l'ordre pour se faire luthérien. C'était un homme qui avait curieusement observé le fort et le faible de cette société ; de sorte que, dans la crainte qu'il n'en publiât une histoire, les jésuites firent tout ce qu'ils purent pour se saisir de sa personne. Il eut le bonheur d'éviter leurs pièges, en se cachant tantôt en un lieu, tantôt en un autre : mais enfin, pour être mieux à couvert de tout attentat, il se retira à Wittemberg, l'an 1587 (20), où il s'occupa à mettre la dernière main à une histoire des jésuites,

(15) Ἄλλ' ὅτε δὲ κακείνος ἀπήθετο πᾶσι θεοῖσιν,

Ἦτοι ὁ κατὰ πείθειν τὸ Ἀλήϊον οἶος ἀλάτο,
Ὅν θυμὸν κατέδωκεν, πάντων ἀνθρώπων ἀλείγων.

Sed quando jam et ille invisus fuit omnibus diis,

*Ille quidem per campum Aleium solus errabat,
Suum animum exedens, vestigia hominum vitans.*

Homer., Iliad., lib. VI, vs. 200.

(16) Lettre XXXIV à Chapelain, liv. V. Voyez Cicéron, Tuscul., Quest., lib. III, folio 263, D.

(17) Histoire de l'Édit de Nantes. tom. III, pag. 93.

(18) *Là même*, pag. 94.

(19) Jarrige, Rétractation, pag. 7.

(20) Tiré de la préface que Polycarpus Lycéus a mise au devant de l'ouvrage d'Hasenmullerus.

qu'il avait dessein de mettre au jour. Il mourut avant que de le faire : son manuscrit fut publié quelque temps après par Polycarpe Lysérus (21). C'est une pièce très-forte contre les jésuites (22), et, à tout prendre, plus choquante que les livres de Jarrige, quoique peut-être on n'y voie pas tant d'aventures particulières. Cet ouvrage fut reçu avec de grands applaudissemens. Les jésuites le firent réfuter par Jacques Gretsérus; ce qui donna lieu à plusieurs ouvrages pour et contre.

J'ai dit que peut-être Hasenmullérus ne débite pas autant d'aventures que Jarrige; mais il est certain que, dans le chapitre du vœu de chasteté, il en débite de fort honteuses; et sans doute afin de faire condamner davantage les impuretés dont il accuse les jésuites, il a étalé plusieurs précautions dont il dit qu'ils se forment contre ce péché. Il dit qu'ils se servent d'alimens qui mortifient et qui énervent la chair; et qu'ils ordonnent les veilles, les jeûnes, les coups de fouet, les cilices, à ceux qui confessent leurs tentations. *In cibis et potu variis utuntur herbis et pharmacis, quibus naturæ vini enervant, et sobolem, ut ita dicam, intra viscera propria occidunt* $\mu\sigma\tau\alpha\theta\eta\pi\omega\tau\omicron\iota$, et à Deo ordinate humanæ propagationis hostes. *Si qui fratres in confessionibus conqueruntur de carnis infirmitate, flammis atque uestione, eam ut extinguant ordinant illis vigiliis, jejunia, cilicia, et flagella quibus carnem suam doment, castigant, et in servitutum, ut loquuntur, spiritus redigant* (23). Il ajoute qu'il y en a qui s'étudient à exciter et à fomentier dans leur âme une grande haine pour le sexe. *Nonnulli vili qui nihil voluerunt edere, quod à muliere coctum sciebant. Alios dicentes audivi, quoties de fœminâ cogito, toties stomachus meus*

et bilis commoventur et conturbantur. Alius dicebat, tædet pudetque me quod à muliere sum in hanc lucem editus; dignus certè cui vacca fuisset genitrix. Alii nihil prorsus boni in totâ mulieris substantiâ esse dicunt, sique ex illis quidam cæteros in harum calumniarum palæstrâ vincere conantur, illi ad mentionem mulieris expiunt, et in tabulâ maledicorum, et in sexum femineum contumeliosos Mantuani versus (quos tamen is non nisi de malis cecinit) descriptos ob oculos ponunt, ut sic in seipsis majus in mulieres odium excitent (24). On voit par-là que toutes sortes d'extravagances peuvent se fourrer dans l'âme, sous les auspices de la fausse dévotion; car que peut-on voir de plus absurde, et de plus digne d'un lunatique, que les discours de ces gens-là? *Mon estomac se soulève, disent-ils, et ma bile s'élève toutes les fois que je pense à une femme; je suis fâché, et j'ai honte de devoir ma naissance à une femme; je crache quand j'entends parler d'une femme.* Je n'ai point trouvé dans Hasenmullérus le passage qu'un auteur moderne a cité (25) : il prétend y avoir lu qu'un ouvrier qui travaillait chez les jésuites, encore qu'on lui donnât bien et à manger et à boire, ne pouvait néanmoins caresser sa femme; et cependant lorsqu'il travaillait chez d'autres gens, il faisait très-bien son devoir nocturne, n'êtit-il bu que de l'eau : c'est pourquoi sa femme ne voulut plus qu'il travaillât chez les jésuites; et ensuite le magistrat de Landsberg (26) ne permit plus que l'on achetât de leur bière. Si elle avait cette mauvaise qualité, les magistrats furent louables de l'interdire aux séculiers; car le devoir conjugal est un cas tellement privilégié, qu'il y a plusieurs casuistes qui lui soumettent les lois de l'église.

(24) *Ibid.*, pag. 131.

(25) *L'auteur du Polygamia triumphatrix. Vici ce qu'on trouve, pag. 130.* Hasenm., *Historia Jes.*, c. 6, pag. 99, ubi jocosam, sed tamen veram historiam narrat de opifice quodam, qui apud jésuitas laborans, comedens et bibens, uxori benevolentiam debitam non potuit reddere, sed apud alios vel aquam bibens virum se valuit præstare, eamque ob causam non voluit, ut amplius jésuitis inserviret, uti et postea Landsbergenses prohiberent in Bavariâ, ne amplius cerevisiam apud jésuitas emerent.

(26) *Ville de Bavière.*

(21) *A Francfort, l'an 1593, in-40.*

(22) *Hasenmullerus qui fuit jésuita, et scripsit Triumphum papalem, habet multa bona. Scaliger, in Scaligeranis posterioribus, pag. m. 105. Il n'est pas vrai qu'il soit l'auteur du Triumphus papalis, qui est imprimé au-devant de son Historia Jesuitici ordinis: c'est Maximilien Philon qui en est l'auteur. On a fait dans le Catalogue d'Oxford la faute de Scaliger.*

(23) *Hasenmullerus, Historia ordinis Jesuitici, pag. 127, edit. Francof., 1605.*

Ils prétendent que quand le jeûne empêche un homme de rendre à sa femme ce qu'il lui doit, il est dispensé *ipso facto* de jeûner. Voyez la note (27).

Si la conversion du jésuite Hasenmullerus fit beaucoup de bruit, celle du jésuite Reibing en fit encore davantage (28). C'est celui qui passe pour avoir contribué à faire entrer dans la communion romaine le duc de Neubourg. Voyez l'article REIBING. Ainsi voilà deux conversions éclatantes de jésuites antérieures à celle de Pierre Jarrige. Je ne dis rien de Daniel Peirol, pasteur de l'église de Montauban, et professeur dans l'académie de la même ville. Il avait été jésuite, et il écrivit quelque chose contre le père Cotton. J'ai trouvé ce fait à la page 21 du *Confraternitas Mariana* de Gisbert Voëtius.

Ma 3^e. observation est que Jarrige ne fut point enlevé : il se retira volontairement, engagé à ce retour par des suggestions du jésuite Ponthelier. Cela paraît par des pièces authentiques qui ont été imprimées. Telle est la lettre qu'il écrivit au marchand de Leyde, et plus encore sa rétractation (29).

(F) *Ses mœurs n'avaient pas été élastiques.* J'ai vu deux réponses à sa rétractation : l'une fut faite par Ezéchiel Daunois, Compiégnois, ministre du saint évangile ; l'autre fut faite par Jean Nicolai, Luxembourgeois, membre de l'église française d'Amsterdam. C'est dans la préface de cette seconde réponse que j'ai lu que Pierre Jarrige travailla inutilement à être reçu ministre, avant que les quatre années d'épreuve que les synodes établissent pour ceux qui sortent de l'idolâtrie fussent expirées. Cette touche, lui dit-on, vous a fait crever de despit après votre dernière rebutte au synode de Haerlem, où vous fustes aussi accusé, votre conscience sait si ce fut à tort, d'une

(27) *Ceux-là ne sont obligés à jeûner qui... quand ils jeûnent ne peuvent rendre le devoir à leur femme.* Emanuel Sa, Aphoris. *Verbo Jejunium*, num. 9. Tolet, *Instruct. Sacerdot.*, lib. VI, cap. IV. Thomas 2 secundæ *Quæst.* 147, art 4. Du Moulin, au livre des Traditions, pag. m. 343.

(28) *Il se fit luthérien, environ l'an 1621.*

(29) *Voyez la remarque (C), citations (11), 12) et (13).*

action aussi infâme que ces vilanies, desquelles vous accusez les jésuites de votre province pour les mettre sur l'eschaffaut. Or encore qu'elle ne fust pas pour lors recherchée plus à fonds, d'autant que les tesmoins n'estoyent point presens, si est-ce que le soupçon n'en fust point osté de la pensée ; veu la grande connaissance et expérience, que vous temoigniez sur vostre Eschaffaut de semblables impudicités. La lettre que le marchand de Leyde lui écrivit éclaircira tout ceci. On y trouve ces paroles : *Vous vous souviendrez de quel esprit vous étiez mené, lorsque retournant du synode de Middelbourg, auquel en vain vous aviez fait de si grandes instances, pour obtenir une exception de l'ordonnance faite, de n'admettre au saint ministère (que vous vouliez entreprendre pour faire un plus grand scandale) ceux qui viennent de la papauté, qu'après une épreuve de quatre ans; ayant été refusé vous fîtes éclater votre présomption, orgueil et vanité ; et retournant, vous vous rencontrâtes la nuit dans la chambrette du bateau où y avait plusieurs femmes, auxquelles ne pouvant parler que par signes, vous exhibâtes à la chandelle vos infâmes pièces, et leur fîtes exciter un cri contre ce vilain et abominable prêtre, qu'elles appelaient, qui éveilla non-seulement un bon serviteur de Dieu qui était là, mais tout le reste du bateau, lequel courant à l'alarme, après avoir ouï ces femmes, on n'y parlait que de vous jeter en l'eau, sans ce bon personnage qui les adoucit ; mais avec protestation du batelier qu'il en ferait le rapport au lieu d'où vous étiez parti.*

JAVERSAC (N.) fut un des auteurs qui se mirent sur les rangs lors de la grande querelle de Balzac avec le père Goulu. Il était natif d'une ville assez proche d'Angoulême (a), et il se transporta à Paris avec un livre

(a) Sorel, *Biblioth. française*, pag 132, édit. 1667. Notez que la ville dont parle Sorel est Cognac.

contre *Phyllarque* (b) et *Narcisse* (c) tout ensemble, sous le nom d'*Aristarque* à *Nicandre*. Sa critique ne valait rien en certains endroits, car par exemple il soutenait, qu'il faut dire une ruelle, et non pas une ruelle; un livraire et non pas un libraire; puisqu'on dit un livre et non pas un libre. Ce nouvel auteur se vit attaqué dans son auberge, jusque dans son lit, avec l'épée et le pistolet; mais comme il était jeune et vaillant, il prit son épée et poursuivit son ennemi jusque dans la rue, et fit que l'honneur lui demeura de cette courageuse défense. Cela n'empêcha pas qu'il n'y eût quelqu'un qui fit dès le lendemain retentir le Pont-Neuf du récit de cette aventure, tout autrement qu'elle ne s'était passée (A). On publia un libelle intitulé: *la Défaite du paladin Javersac par les alliés et confédérés du prince des feuilles* (d). J'ai ouï dire à un homme de beaucoup d'esprit, que Balzac était l'auteur de cette pièce, et que c'est la meilleure qui ait paru concernant cette dispute. On trouva une calomnie sacrilège dans le titre de ce libelle (e), car le père Goulu y était chargé de l'attentat commis, nonobstant la sainteté de sa profession. Javersac l'en déclara innocent, et ne l'imputa qu'à Balzac (f); mais les personnes discrètes ne pouvaient en accuser

ni *Phyllarque* ni *Narcisse* (g). Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on a publié (h) que Balzac malade à la mort, s'étant souvenu que, dans ses premières années, il s'était passé quelque chose entre M. de Javersac et lui, envoya un de ses amis en sa maison, éloignée de sept ou huit lieues d'Angoulême, le prier de lui donner une visite, pour avoir la joie de l'embrasser avant que de mourir; qu'il l'embrassa en effet avec un transport de joie incroyable, et versa dans son sein une effusion d'amour qui étouffa agréablement dans leur esprit le souvenir de leur ancienne querelle; que M. de Javersac en fut si touché que, sur l'heure, les yeux tout trempés de larmes, il fit un sonnet pour pleurer à jamais la perte de son ami.

Depuis la première édition de ce Dictionnaire j'ai appris quelques circonstances dont je rendrai compte à mon lecteur (B).

(g) Sorel, *Biblioth. française*, pag. 132.

(h) Morisctet, dans la Relation de la mort de Balzac. Elle est dans l'édition des OEu-vres de Balzac, in-folio.

(A) On fit un récit de cette aventure, tout autrement qu'elle ne s'était passée.] Jamais deux choses ne furent plus différentes que la manière dont cette aventure est racontée par Sorel, et celle dont on la raconte dans *La Défaite du paladin Javersac* (1). Cet imprimé dit que le paladin était de Cognac*, où il avait plaidé des causes; qu'après la publication de

(b) C'est le nom que le père Goulu se donna.

(c) C'est le nom que le père Goulu donna à Balzac.

(d) Sorel, *Biblioth. française*, pag. 132.

(e) *Id.*, *ibid.*

(f) Voyez la dernière remarque, citation (14).

(1) [C'est un écrit de 16 pages in-8°.] On l'a réimprimé dans l'édition in-folio de Balzac, avec d'autres pièces suites pour lui.

* Joly remarque que dans une pièce de vers adressée par Javersac au petit Beauchâteau, et qui se trouve en tête de la *Muse naissante*, Javersac accuse avoir cinquante ans. Or la *Muse naissante* est de 1657; ce qui porte la naissance de Javersac à 1607 ou environ.

son livre il se fit un mauvais compte pour le charger en pleine rue ; mais qu'on fut contraint de l'attaquer dans sa chambre, parce qu'il s'y tenait enfermé tout le long du jour ; qu'on le surprit endormi entre les bras de la femme de son hôte, le jeudi 11 d'août 1628, à neuf heures du matin, et que l'on interrompit son sommeil par une salve de bastonnades, qui ne cessa que quand il plut à l'agresseur, vu que le paladin ne fit que se résigner parfaitement à la providence. La conclusion du libelle est que les amis de Phyllarque, joints en ceci avec ceux du parti contraire, ont juré d'exterminer autant de Javersacs qu'il s'en présentera, et de faire voir aux mauvais poètes qu'outre le siècle d'or, le siècle d'airain et celui de fer, qui sont si célèbres dans les fables, il y a encore à venir un siècle de bois dont l'ancienne poésie n'a point parlé, et aux misères et calamités duquel ils auront beaucoup plus de part que les autres hommes. Je me suis servi de l'édition de 1665 (2). Voyez la remarque suivante.

(B) *J'ai appris quelques circonstances dont je rendrai compte à mon lecteur.*] Le livre du sieur de Javersac fut imprimé et réimprimé l'an 1628, sous le titre de *Discours d'Aristarque à Nicandre, sur le jugement des esprits de ce temps, et sur les fautes de Phyllarque*. La première chose que l'on y rencontre est un avertissement de l'imprimeur. C'est un tissu de mensonges ; car on y débite qu'il fallut user de toutes sortes de ruses, pour tromper la vigilance avec laquelle l'auteur empêchait que son ouvrage ne fût publié. *Il ne l'aimait point si peu qu'il le voulût exposer à la rage de l'envie*. Vous trouvez ensuite une lettre injurieuse, qu'il avait écrite à M. Bergeron, conseiller du roi et référendaire en la chancellerie. Comme il suppose que ce M. Bergeron avait apporté des difficultés à l'expédition du privilège, afin de lui ôter l'avantage d'être le premier qui publiât quelque chose sur cette dispute de Balzac et de Goulu, et afin de donner le temps à la Motte-Aignon de le

(2) *C'est-à-dire, de l'édition in-folio des OEuvres de Balzac.*

devancer, il paraît fort en colère dans cette lettre. En troisième lieu l'on voit sa préface, où il expose les grands efforts que ses ennemis avaient faits pour arrêter l'impression de son écrit. Enfin vous trouvez le livre même. Ce n'est pas le seul ouvrage que le sieur de Javersac ait publié : on vit paraître, en la même année 1628, *Discours d'Aristarque à Calidoxe sur ce qui s'est passé entre lui et Balzac*. L'impression lui en coûta cent écus (3) ; et il ne lui fut jamais possible de la faire faire à Paris, ni avec privilège, ni autrement. Il dit (4) que son père avait eu plusieurs députations honorables, et des charges des plus importantes de l'assemblée des religieux avant les rébellions.... et (5) qu'il peut justifier que ses ancêtres lui ont acquis la noblesse par droit de vétéran dans plusieurs charges honorables de la couronne de Navarre. Il dit aussi (6) qu'il avait offert à Balzac de le satisfaire en cavalier, ou en philosophe. Il raconte fort au long le malheur qui lui arriva d'être attaqué dans son lit (7). Il esquiva un peu le coup de bâton de l'un des trois satellites qui entrèrent dans sa chambre ; mais il n'est trop honorable, dit-il (8), pour ne confesser point qu'il me donna sur le bras, en disant : *on vous avait défendu de n'écrire pas contre Balzac*. Il ajoute (9), que son hôtesse fut blessée au petit doigt, et qu'il les poursuivait l'épée au poing jusque dans la rue, et que deux cents témoins, qui le virent en chemise sur le pas de la porte, l'avaient dit partout avant lui ; qu'il porta un coup à plaisir dans l'estomac à celui qui l'avait frappé ; et que cinquante personnes, qui virent ployer son épée jusques aux gardes, connurent que ce coquin avait une chemise de mailles (10). Il remarque (11) que, deux ou trois jours auparavant, il avait eu l'honneur de servir un marquis en une querelle. Franchement, je crois qu'il était plus

(3) *Aristarque, avis aux lecteurs.*

(4) *Discours d'Aristarque à Calidoxe, p. m. 166.*

(5) *Là même, pag. 168.*

(6) *Là même, pag. 174.*

(7) *Ce fut le jeudi 2 d'août 1628, selon l'édition in-8^o. de la Défaite du paladin Javersac.*

(8) *Discours d'Aristarque, pag. 183.*

(9) *Là même, pag. 184.*

(10) *Là même, pag. 185.*

(11) *Là même, pag. 189.*

propre à se battre qu'à faire des livres *, et qu'il eût bientôt terrassé Balzac dans une dispute qu'il aurait fallu vider l'épée à la main. Il répand sur le papier, contre lui, d'assez fortes rodomontades (12); mais il témoigne quelque crainte que cet adversaire ne l'accuse de quelques petites escupades de jeunesse en amour (13). Souvenons-nous qu'il ne soupçonna jamais le père Goulu d'être la cause de cette insulte. *Je ne sais point*, dit-il (14), *pourquoi Balzac m'appréhende, s'il n'est coupable; et puisqu'il pense si bien se justifier partout de ce crime, en l'imposant à Phylarque, qui s'est montré beaucoup plus généreux, et qui a bien meilleure opinion de son esprit, pour s'en défendre. J'avais de si fortes convictions contre Balzac, et jugeais si bien de la probité de Phylarque, qu'il ne m'a point été possible de le soupçonner tant soit peu. Mon livre, je crois, le sçachait plus au monde que ma personne.*

Notez, au reste, qu'il est aisé de connaître qu'il était né huguenot, mais non pas s'il ne l'était plus : car ce que je vais citer est équivoque. Comme ils eurent appris de mon hôte que j'étais logé là-dedans, après s'en être enquis, ils demandèrent de quelle religion j'étais. On répondit qu'on ne le savait pas, mais que du moins j'allais souvent à l'église. On leur eût bien pu jurer qu'il n'y a catholique qui ait une croyance plus orthodoxe que moi (15). Le sieur de Bergeron fit imprimer une lettre contre les impertinences et faussetés mises par le sieur de Javersac en une lettre qu'il a mise au commencement d'un livre, etc. (16). Il parut aussi un imprimé (17) sous ce titre : *Le Nouveau Passionné sur le livre intitulé : la Défaite du paladin Javersac*. Cette pièce est infiniment plus favorable au pa-

latin qu'à son adversaire. Mais pour ce qui est du livre qui a pour titre, *Achates à Palémon, pour la défense de Phylarque* (18), il foudroie Javersac. J'en ai cité un morceau dans la remarque de l'article ARTABAN IV, tome II, page 454 (19).

(18) Imprimé la même année.

(19) Voyez aussi l'article MUSAC, tom. X.

JEAN (SAINT) l'évangéliste. Pour n'employer pas ce que l'on trouve dans Moréri ou dans M. de Tillemont (a), je me contente de dire, 1°. que du temps de saint Augustin, on débitait une tradition pitoyable touchant l'état où était saint Jean (A); 2°. qu'il n'y a rien de plus absurde que la chicane qui a été faite à l'auteur de la traduction de Mons (B), sous le faux prétexte que la bienséance ne souffrait pas que ce saint apôtre et la Vierge Marie logeassent ensemble; 3°. que les choses qu'on a répondues là-dessus à M. Mallet méritent d'être rapportées (C); 4°. que la manière dont on prétend que saint Jean justifia les caresses qu'il faisait à une perdrix, est fort simple (D); 5°. qu'il y a des gens qui veulent que les noces de Cana, où l'eau fut changée en vin, soient les siennes (E); et qu'à la vue de ce miracle il ait renoncé au mariage, pour demeurer vierge toute sa vie.

(a) Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique, tome I, pag. 910 et suiv., édition de Bruxelles, in-12.

(A) Dès le temps de saint Augustin, on débitait une tradition pitoyable touchant l'état où était saint Jean.]
« Il n'y eut jamais de pays si crédule » pour les traditions, que les Asiatiques, et en particulier les Éphésiens. Saint Augustin raconte, sur » le sujet dont nous parlons, une

* Joly blâme la sévérité de Bayle envers Javersac, qui n'avait guère que vingt ans quand il publia ses premiers écrits. Leclerc dit avoir vu des vers signés Javersac, sur la mort du cardinal Mazarin, et en conclut que cet auteur vivait encore en 1661.

(12) Voyez surtout pag. 198.

(13) Là même, pag. 201.

(14) Là même, pag. 199.

(15) Là même, pag. 176.

(16) Elle fut écrite à M. de Balzac, et imprimée l'an 1628.

(17) L'an 1628.

» chose fort particulière, qui fait
 » bien voir l'exès de la crédulité de
 » ce peuple, et la sottise de leurs tra-
 » ditions. Il dit que des Ephésiens
 » (*), ou gens qui venaient d'Ephèse,
 » et qui avaient beaucoup d'esprit et
 » de mérite, et qui ne eroyaient pas
 » à la légère, *non levibus hominibus*,
 » lui avaient assuré que saint Jean
 » n'était pas mort, et qu'à la vérité
 » il était enterré à Ephèse; mais qu'il
 » était dans sa fosse comme un hom-
 » me qui dort est dans son lit; et que,
 » comme on voit lever et tomber les
 » draps et la couverture, à mesure
 » qu'un homme qui dort respire,
 » aussi que l'on voyait lever et bais-
 » ser par intervalles la terre de la
 » fosse où saint Jean était enterré. Y
 » a-t-il rien de si impertinent qu'un
 » pareil conte (1)? » Je viens d'ap-
 » prendre (2) que le critique de M. de
 » Tillemont le blâme d'avoir rapporté
 » ce conte, et plusieurs autres de cette
 » nature. On aurait raison de le blâmer,
 » s'il le rapportait comme une chose
 » véritable; mais c'est ce qu'il ne fait
 » pas (3): on a donc tort de le censu-
 » rer; car la compilation des erreurs
 » est une partie très-utile de l'histoire.
 » J'avoue qu'il paraît croire ce que l'on
 » conte de la manne du tombeau de
 » notre apôtre (4).

(B) Rien de plus absurde que la
 » chicanerie qui a été faite à l'auteur
 » de la traduction de Mons.] Commençons
 » par rapporter le texte grec : *Και ἀπὸ
 » εὐκείνης τῆς ὄρας ἔλαβεν αὐτὴν ὁ μαθητὴς
 » εἰς τὰ ἴδια* (5), c'est-à-dire selon la
 » version de Mons, et depuis cette heure
 » le disciple la prit chez lui. Voici comment
 » on a critiqué cette traduction :
 » « Il est certain que saint Jean, qui
 » avait embrassé l'état de la pauvreté
 » évangélique, n'avait point de mai-
 » son pour y recevoir la mère de
 » Dieu, et que quand bien même il
 » en aurait eu, il y a beaucoup de
 » raisons de bienséance et d'honnê-

» teté, qui nous persuadent facile-
 » ment que la Vierge n'aurait pas
 » jugé à propos de s'y retirer : cette
 » conduite même pourrait avoir de
 » mauvaises conséquences dans la
 » suite des temps; car les ecclésiasti-
 » ques scandaleux seraient bien aises
 » de se justifier par un exemple si
 » illustre, de la demeure du plus
 » jeune et du plus chaste de tous les
 » apôtres avec la plus prudente et
 » la plus innocente de toutes les vier-
 » ges. Et cette appréhension n'est pas
 » sans fondement; car saint Épiphane,
 » qui semble approuver la pensée des
 » traducteurs de Mons, a eu la même
 » crainte, et il nous assure que quel-
 » ques libertins avaient déjà voulu
 » couvrir leur conduite scandaleuse
 » sur l'exemple de la demeure de la
 » Vierge chez saint Jean. *Vereor*,
 » dit-il en l'Hérésie 78, où il parle
 » de la demeure de la Vierge chez
 » saint Jean, *ne hoc ipsum, quod di-
 » cinus, fraudi sit aliquibus, ut ad
 » contubernales et dilectas, quas vol-
 » unt feminas, retinendas, quod
 » genus pessimo sibi errore animi,
 » machinati sunt, fucum inde ali-
 » quem, et colorem arcessisse vilean-
 » tur* (6). »

(C)..... *Les choses qu'on a répon-
 dues..... méritent d'être rapportées.*]
 Car on y verra des principes géné-
 raux, très-instructifs pour ceux qui
 veulent juger des choses selon leurs
 véritables différences. Je ne m'arrête
 point à la réponse qui concerne l'ob-
 jection de la pauvreté évangélique;
 je copie seulement la réfutation de
 l'autre point. *Il est bien étrange*, dit
 M. Arnould (7), que M. Mallet n'ait
 pas vu ce qui est remarqué par les
 interprètes de l'Écriture sur un sujet
 qui aurait dû paraître bien plus scan-
 daleux : c'est celui des apôtres, qui
 menaient partout avec eux une fem-
 me chrétienne pour avoir soin de leur
 subsistance. Et cependant saint Paul,
 1. Cor. 15, 5, dit (8) qu'ils en avaient
 le pouvoir, et qu'ils le faisaient : sur
 quoi Estius fait cette réflexion très-
 judicieuse, et qui marque les vrais

(*) August., Comment. in Joan. in hæc ver-
 ba, *Discipulus ille non moritur.*

(1) L'abbé Faydit, Extrait d'un sermon prê-
 ché le jour de saint Polycarpe, pag. 30.

(2) Histoire des Ouvrages des Savans, mois
 de mai 1695, pag. 427.

(3) Voyez Tillemont, Mémoires pour servir
 à l'histoire ecclésiastique, tom. I, pag. 947.

(4) Là même, pag. 945.

(5) Évangile de saint Jean, chap. XIX,
 vs. 27.

(6) Mallet, Examen de quelques passages, pag.
 121 de la troisième édition.

(7) Nouvelle défense de la Traduction, pag.
 430.

(8) C'est dans le verset 5 du chapitre IX de
 la 1^{re}. aux Corinthiens, et non pas au chapitre
 XV, comme cite M. Arnould.

principes sur lesquels on doit juger de ces sortes de choses, que M. Mallet devait avoir sus, avant que d'entreprendre d'assujettir la Vierge à ses fausses règles de bienséance. « Si vous demandez, dit ce savant théologien, comment les apôtres pouvaient, sans scandale, mener avec eux des femmes qui n'étaient point leurs épouses, je réponds que cette coutume était tellement reçue parmi les Juifs, que le Sauveur même n'a pas trouvé mauvais que cela se fût envers lui. Aussi cela ne se pratiquait que par des femmes dont la chasteté, jointe à la piété, était tellement connue et éprouvée, qu'elle ne laissait point de lieu à aucun mauvais soupçon. A quoi on peut ajouter que les apôtres menaient une vie si édifiante, et s'étaient acquis une telle réputation de sainteté que, quoique ces femmes les accompagnassent, nul n'eût osé former d'eux un mauvais jugement, comme les Juifs n'ont jamais rien soupçonné de cette nature au regard de Jésus-Christ, quelque disposés qu'ils fussent à en dire du mal et à le calomnier. » Rien n'est plus raisonnable; et c'est en effet par-là que l'on doit juger qu'une chose qui pourrait mal édifier, lorsqu'elle n'est point accompagnée de circonstances favorables qui ôtent tout lieu aux mauvais soupçons, n'a rien que d'édifiant quand elle est accompagnée de ces circonstances. Or, quand est-ce que la considération d'une sainteté éprouvée sera capable de fermer la bouche à la calomnie, et d'empêcher même qu'il ne s'élève des soupçons dans les esprits les plus légers et les plus portés à se laisser prévenir par les moindres apparences, si la vénération qu'ont toujours eue les fidèles pour la mère de Jésus-Christ et pour son plus cher disciple, n'avait pas eu le pouvoir de faire regarder comme très-sainte et très-innocente, la conduite qu'ils ont tenue en demeurant ensemble, ensuite des ordres qu'ils en avaient reçus du Sauveur mourant sur la croix?.... M. Mallet (g) est le premier et le seul qui ait eu

une assez basse idée de la sainteté de la Vierge, et de l'opinion qu'on en avait dans l'église, pour s'imaginer qu'à l'âge de plus de cinquante ans, elle n'aurait pu demeurer avec un apôtre sans que sa réputation en souffrît, et que ce fût un exemple de dangereuse conséquence, comme étant capable d'autoriser les demeures suspectes, et défendues par les canons, des ecclésiastiques avec des femmes. Car il pousse jusque-là ses imaginations outrées contre l'honneur de la Vierge. Mais si les auteurs de ces canons avaient été aussi excessifs dans leurs soupçons que ce censeur de la Vierge et de saint Jean, pourquoy auraient-ils excepté de leurs défenses de certaines personnes, comme la mère, les sœurs, les nièces? Est-ce qu'ils ont cru que les incestes fussent absolument impossibles? Non certainement; mais c'est qu'étant conduits par l'esprit de Dieu, et sachant qu'en matière de lois générales on doit éviter les excès, et demeurer dans une sage modération qui oblige de n'avoir point égard à ce qui n'arrive presque jamais, ils ont jugé, d'une part, qu'il ne fallait que peu de vertu pour n'être pas tenté par la vue de ces personnes, parce que la pudeur naturelle suffit d'ordinaire pour étouffer à leur égard les mouvemens d'une affection impure; et de l'autre que la pente des hommes à juger mal du prochain ne va pas ordinairement jusqu'à lui imputer des crimes si noirs sans des preuves bien claires; de sorte qu'ils n'ont pas cru que dans ces rencontres il y eût lieu ni d'appréhender un mal effectif, ni d'en craindre les soupçons.

(D) La manière dont.... il justifia les caresses qu'il faisait à une perdriz est fort simple.] Un chasseur parut étonné de voir que ce grand apôtre, si vénérable par son âge et par sa vertu, s'abaissât à un tel amusement. L'apôtre lui demanda s'il tenait toujours bandé l'arc qu'il portait. On répondit que ce serait le moyen de le rendre très-inutile. Si vous le relâchez, reprit saint Jean, afin d'éviter cela, j'en use de même à l'égard de mon esprit par une semi-

(g) Voyez l'abbé Faydit, Extrait d'un sermon prêché le jour de saint Polycarpe, pag. 37. Il prouve, lui-même, pag. 36, que la Sainte Vierge n'alla point avec saint Jean à Ephèse; il le

prouve, dis-je, parce que Celse, qui a tant médié d'elle, eût glissé sur ce voyage, dont pourtant il n'a point fait de railleries.

blable raison. Je ne crois pas que cette histoire soit fort certaine, mais je ne pense pas que ceux qui n'en ont point ouï parler soient fâchés d'apprendre qu'on la raconte. L'auteur du *Traité de ludicrà Dictione* l'a insérée dans son ouvrage. Ses phrases étant nerveuses ne déplairont pas aux habiles gens : il faut donc les en régaler. *Nec malus, ut opinor, interpres Christi consiliorum et voluntatum Joannes discipulus, qui ad leves lusos atque oblectamenta puerorum descendit ipse jam senior, atque exemplo prævit, quatenus interjungere, et ex quotidianis occupationibus reficere ac recreare mentem liceret. Hunc, mansuetactæ penlicii blandè et suaviter alludentem, quidam cum arcu et sagittis venator offendit. Quod cum facere cum vehementer miraretur, hominem idcirco, spectatum et cognitum diciturndi virtute : sensit Joannes, et interrogavit, an illum ipsum, quem gegeret, arcum haberet semper intentum. Cui ille : Nequaquam verò, inquit ; stancescat enim arcus, et molliatur intentione perpetuâ, inutilisque fiat. Tum Joannes : Tu, mi homo, arcum remittis ac relaxas, ne inutilis sit : ego animum, ne sit inutilis* (10).

(E) *Des gens.... veulent que les noces de Cana..... soient les siennes.*] Le curieux et docte Thomasius me fournira toute la matière de cette remarque. Je voudrais avoir la thèse qu'il fit soutenir (11) touchant le verre de saint Jean ; mais je n'en ai que la préface (12), où j'apprends une coutume qui m'était inconnue ; c'est que dans les bons repas on fait vider aux conviés un verre de vin, que Pon nomme le verre ou la coupe de saint Jean. Ce n'est pas sans quelque mélange de superstition, qui a tiré son origine d'une légende où Pon trouve que saint Jean, ayant avalé du poison par l'ordre d'Aristodème, n'en sentit aucune incommodité. Voila sans doute la raison pourquoi les peintres le représentent tenant une coupe. Passons aux noces de Cana.

Les légendaires supposent, 1^o. que

(10) Vavassor, de ludicrà Dictione, p. 285.

(11) *Le 30 de janvier* 1675.

(12) *Imprimée avec plusieurs autres à Leipzig, l'an 1681. Voyez le Journal de Leipzig, 1682, pag. 51.*

saint Jean l'évangéliste y était le fiancé, et que Marie Madeleine y était la fiancée (13) ; 2^o. que l'un et l'autre convinrent de ne point consommer le mariage, mais de s'engager à une perpétuelle virginité ; 3^o. qu'aussitôt que saint Jean eut vu le miracle de l'eau convertie en vin, il se consacra au service de Jésus-Christ, et laissa sa fiancée (14) ; 4^o. que Jésus-Christ alla tout exprès à ces noces, afin d'empêcher l'accomplissement du mariage (15). Une chose les embarrasse, c'est que la virginité de saint Jean ne sera point parvenue au plus haut degré de la perfection, s'il a eu dessein de se marier ; car la parfaite virginité demande que l'on ait été toujours résolu à se contenir. *Videbatur ejus (virginitatis) laudem hæc fabula non tollere quidem, labefactorem tamen, aut in gradum inferiorem detruere, cum ea demum numeris omnibus absoluta perhibeatur virginitas, quam perpetua incorruptionis nunquam corrupta meditatio pariat* (16). Pour répondre à cette difficulté, ils disent, entre autres choses, que la Providence divine a usé de cette dispensation, afin de mettre à un haut prix la virginité de saint Jean, vu que par-là elle est devenue tout-à-fait semblable à celle de la Sainte Vierge, et qu'elle a été consacrée, ayant été jointe au mariage, qui est l'un des sept sacremens. *Quin ergò potius ita cogitemus, decessisse, ut eodem virginitatis gradu collocaretur apostolus, quo Virgo mater, quæ ipsi erat à Christo morituro commendanda ? Quid, quod ita demum consecrari virginitas censenda est, si cum ceremoniâ matrimoniali conjungatur ? Neque enim virginitas, sed conjugium est in numero sacramentorum* (17). N'oublions pas de dire que Baronius et Molanus rejettent ces traditions des légendaires. Thomasius rapporte leurs paroles

(13) Molanus, *lib. IV* de Hist. sacrar. Imaginum, cap. XX, pag. 428, apud Thomasium, præfatione LXXVIII, pag. 511.

(14) Haymo, *part. hiemal. Homel.*, pag. 207, Baronius, *tom. I, Annal.*, ad ann. 31, num. 30, apud Thomas., *ibid.*, pag. 512.

(15) Mesfret., de Sanctis, *serm. XXX*, fol. 53, apud eundem, *ibid.*

(16) Thomasius, *ibid.*, citant Pelbartus de Temeswar de Sanctis, *serm. XXX*.

(17) Thomasius, *ibid.*, pag. 513, citant le même Pelbart, *ibid.*, et Franc. Maro, *serm. de Saactis*, pag. 30.

(18), et dit, avec assez de vraisemblance, que le livre d'Abdias a été la première source de ces beaux contes. Ce faux Abdias assure que Jésus-Christ détourna trois fois saint Jean de se marier. On s'est contenté, dans deux préfaces sur l'Évangile de cet apôtre, d'avancer en général que Jésus-Christ lui avait ôté la pensée du mariage. Ces deux préfaces (19) sont faussement attribuées l'une à saint Jérôme, et l'autre à saint Augustin. Comme il n'y a jamais eu d'auteurs plus hardis que ceux qui ont compilé les Vies des Saints, ils ont voulu être plus décisifs que les auteurs de ces deux préfaces; et pour cela ils ont supposé un temps et un lieu, c'est-à-dire les noces de Cana, où Jésus-Christ ait dégage son disciple du lien conjugal. Thomasius ne conteste nullement la virginité de cet apôtre: elle est fondée sur une assez bonne tradition, testifiée par saint Jérôme, par saint Augustin, par saint Épiphane, etc.; mais Baronius a eu tort de citer aussi saint Ignace, qui ne parle que de saint Jean-Baptiste (20).

(18) Tirées des endroits cités ci-dessus.

(19) Quas conjunctas exhibet quarta pars Glossæ in Bibliâ ordinariæ. Thomasius, *ibid.*, pag. 516.

(20) Voyez-en la preuve, apud Thomasius, *ibidem*, pag. 518.

JEANNE, reine de Naples. Voyez NAPLES, tome XI.

JÉNISCHIUS (PAUL) naquit à Anvers, le 17 de juin 1558, et mourut à Stuttgart, le 18 de décembre 1647. Il était savant, et entendait plusieurs langues. Son livre intitulé *Thesaurus animarum*, l'exposa à une fâcheuse persécution: il fut banni, et son exil dura plus de cinquante ans. Il le supporta fort tranquillement, et il jouit d'une très-bonne santé jusqu'à la dernière année de sa vie, mangeant bien et dormant bien (a), et s'occu-

(a) *Perpetuâ animi tranquillitate et corporis valetudine firmâ cum orexi, et suavi somno usus.* Joh. Valentius Andreas, Epist. CXC.

pant à la musique qu'il savait en perfection, et à l'étude des saintes lettres et à la mécanique. Il eut dix-neuf enfans, dont il ne restait que quatre lorsqu'il mourut. Sa santé fut rudement attaquée la dernière année de sa vie, et il expira dans de très-vives douleurs (b). Il a été inconnu aux bibliothécaires du Pays-Bas.

(b) Tiré de la CXC^e. lettre de Jean-Valentin André.

IGNACE, fondateur des jésuites. Cherchez LOYOLA, tome IX.

ILLYRICUS (MATTHIAS-FLACIUS), l'un des plus savans théologiens de la confession d'Augsbourg, naquit à Albona dans l'Istrie (a), le 3 mars 1520. Il étudia les belles-lettres à Venise, sous Égnatius; et s'étant trouvé dès l'âge de dix-sept ans une forte inclination pour l'étude de la théologie, il résolut de se faire moine, parce qu'il n'avait pas le moyen de s'entretenir dans les universités, et qu'ainsi le seul moyen de satisfaire son inclination était d'étudier dans un monastère. Il communiqua son dessein à un provincial des cordeliers, parent de sa mère; mais ce provincial, qui sentait déjà le fagot (A), lui conseilla de s'en aller en Allemagne, et non pas de s'enfermer dans un couvent. Flacius suivit ce conseil, et arriva à Bâle, l'an 1539 (B). S'y étant arrêté quelques mois, il passa à Tubinge, d'où il alla à

(a) *Partie du pays qu'on nommait anciennement Illyrium ou Illyris: de là vient que Matthias Flacius fut surnommé Illyricus. Il n'est pas vrai, comme Melchior Adam et plusieurs autres l'assurent, qu'il soit né dans l'Esclavonie.*

Wittemberg, l'an 1541, et y fut disciple de Luther et de Mélancthon. Il gagnait sa vie à enseigner le grec et l'hébreu. Ayant communiqué à Poméranus, et puis à Luther, les tentations qui le tourmentaient sur le péché, sur la colère de Dieu, et sur la prédestination, on fit des prières publiques pour lui, et on lui administra les consolations de l'Écriture, de sorte que cela se passa. Il reçut de Mélancthon mille marques de bonté et de libéralité. On lui trouva une femme, et on lui donna un emploi public dans l'académie, l'an 1544 (b). La guerre ayant dissipé les écoles dans la Saxe, il s'en alla à Brunswick, et s'y acquit beaucoup de réputation par ses leçons. Il alla reprendre son premier emploi à Wittemberg, l'an 1547, et peu après il s'opposa d'une grande force à l'interim et à tous les ménagemens que Mélancthon insinuait, et afin d'avoir plus de liberté de déclamer contre le papisme, sans garder aucunes mesures; il se retira (c) à Magdebourg, qui était alors au ban de l'empire. Il y publia divers ouvrages; mais le plus considérable de ses travaux fut sans doute cette histoire ecclésiastique qui fut appelée les Centuries de Magdebourg, dont il eut la principale direction. Il accepta la charge qui lui fut offerte, l'an 1557, dans la nouvelle académie d'Iéne, et y professa cinq ans; après quoi, comme il ne pouvait s'accorder avec

Victorin Strigélius, son collègue, (C), il se retira à Ratisbonne, où il continua de publier quantité de livres. On l'appela dans le Brabant avec quelques autres, l'an 1567, pour y dresser des églises selon la confession d'Augsbourg; mais la persécution dissipa toutes ces églises bientôt après, de sorte qu'il s'en alla à Strasbourg, puis à Francfort, où il sentit une grande décadence de sa gloire; car il se vit abandonné de la plupart de ses partisans, à cause qu'on l'accusait de manichéisme, sous prétexte qu'il enseignait que le péché n'était pas un accident, mais l'essence même de notre âme (d). Il mourut à Francfort, le 11 de mars 1575 (e). C'était un homme qui avait d'excellens dons, l'esprit vaste, beaucoup de savoir, un grand zèle contre le papisme; mais son humeur turbulente, impétueuse, querelleuse, gâtait toutes ses bonnes qualités, et causait mille désordres dans l'église protestante. Il ne faisait pas difficulté de déclarer qu'il fallait tenir en respect les princes (f). On n'eut pas sujet d'avoir regret à sa mort; car les divisions, toujours scandaleuses de droit, étaient alors plus pernicieuses qu'à l'ordinaire, à cause des avantages que la communion de Rome en tirait pour insulter la réformation naissante. Quelques-uns ont dit que la seule bonne action qu'il eût faite, était de mourir

(d) Voyez la remarque (C).

(e) Tiré de Melchior Adam, in *Vitis Germanorum theologorum*, pag. 472 et seq.

(f) *Mctu seditionum terrendos esse principes*. Melancthonis epist. CVII, pag. 134.

(b) Micraelius, *Syntagm. Hist. ecclesiast.*, pag. m. 751, se trompe donc, qui le fait professeur à Wittemberg dès l'an 1540.

(c) Au mois d'avril 1549. Bucholz., pag. m. 564.

(g). C'est outrer les choses. Il publia un très-grand nombre de livres (h); et personne de son temps ne savait fouiller avec plus de fruit dans les vieilles bibliothèques. Il en tira une ancienne Messe (D), qu'il fit imprimer, l'an 1557. Nous aurons là une occasion de discuter plusieurs choses. Il tira des mêmes sources une infinité de recueils qui ont servi à bien des gens. Je parle des mémoires qu'il ramassa pour compiler son *Catalogus testium Veritatis* (E). On prétend qu'il a quelquefois déguisé son nom (F). M. Moréri a eu grand tort de le renvoyer à la lettre T, sous *Trancowitz* (G).

M. de Sponde a fait une grosse faute en parlant des Centuries de Magdebourg (H). On la verra dans la remarque (i) où j'alléguerai quelques faits qui concernent l'histoire de ces Centuries. M. Varillas, copiste fidèle de cette faute de M. de Sponde, l'a jointe à tant d'autres (I), qu'il est difficile de concevoir comment un homme d'esprit a pu commettre tant de bévues. N'oublions pas que le *Clavis Sacre Scripturæ* d'Illyricus est un de ses meilleurs livres. Voyez ce que M. Simon en a dit dans son Histoire critique du Vieux Testament (k). Voyez aussi Jean Albert Fabert à l'article XCVI de son *Decas Decadum*.

(g) *Nequidquam recti fecisse nisi cum moveretur.* Guill. Budæus, cent. XVI θανατολογίας, ad ann. 1575, apud Quenstedt, de Patriis eruditor., pag. 263.

(h) Simlérus, dans l'Abrégé de Gesner, et Teissier, Addit. aux Éloges, tom. I, pag. 472, en donnent la liste.

(i) C'est la remarque (H).

(k) Au chap. XIII du livre III, pag. 428 et suiv., édit. de Roterd., 1685.

(A) *Ce provincial sentait déjà le fagot.* Il mérite une place dans le Martyrologe des protestans, puisqu'après avoir souffert pendant vingt années les rigueurs de la prison, à cause qu'on le soupçonnait d'hérésie, il fut jeté dans la mer. Il s'appelait Baldus Lupatinus. Voyez la note (1).

(B) *Il arriva à Bâle, l'an 1539.* Il avait donc dix-neuf ans : Verheiden (2) se trompe donc lorsqu'il dit qu'Illyricus fit le voyage de Bâle à l'âge de dix-sept ans. M. Teissier (3) a suivi Verheiden.

(C) *Il ne pouvait s'accorder avec Victorin Strigélius, son collègue.* Ils étaient en différend sur la conversion de l'homme, et sur les forces du franc arbitre. Ils disputèrent là-dessus en présence des ducs de Saxe, à Weimar (4). Ils allaient dans les deux extrémités : Strigélius inclinait du côté de ceux qu'on nommait adia-phoristes et synergistes, qui donnaient beaucoup au franc arbitre, et prétendaient que le péché originel ne faisait qu'effleurer l'âme (5). Flacius, au contraire, soutenait que ce péché était la substance même de l'âme. La dispute dura treize séances : on en publia les actes, accompagnés d'une préface de Musæus, qui était l'un des sectateurs de Flacius (6). Nous avons ici un effet visible de l'envie de contredire : c'est une passion qui entraîne ordinairement au delà des bornes, les personnes qui ont l'esprit vif. Flacius, ne se pouvant contenter d'une médiocre opposition, s'éloigna de son rival le plus qu'il lui fut possible, et le voyant soutenir que l'âme n'était blessée par le péché originel qu'à l'égard de ses facultés accidentelles, il prit le parti de soutenir que la

(1) *Baldus autem iste, ut hoc ἐν παρόδῳ addamus, paulò post in suspicionem hæreseos venit: ac Venetiis viginti ipsos annos situm squaloremque carceris, tandem in mari summersus supplicium fortiter pertulit.* Melchior. Adam., in Vit. Theol., pag. 472. Voyez aussi Verheiden, in Effigiebus, pag. 157.

(2) In Effigiebus, pag. 157.

(3) Addit. aux Élog., tom. I, pag. 471.

(4) L'an 1560, selon Micrelus, Syntagma Historiar. eccles., pag. m. 827, 828; mais selon Melch. Adam., in Vitis Theolog. Germ., pag. 420, ce fut l'an 1557.

(5) Spodanus, ad ana. 1560, num. 32.

(6) Voyez Micrelus, Syntagma Hist. eccles. pag. m. 827, 828.

substance même de l'âme était corrompue, d'où il s'ensuivait que le péché était la substance même de l'âme. Jamais Flacius n'aurait songé à ce dogme, si son collègue n'avait enseigné le contraire. Mais si la dispute qui s'éleva entre ces deux professeurs nous montre ce que peut faire l'esprit de contradiction, et l'*ἀμετρία τῆς ἀθροῦσης*, elle nous montre aussi combien la philosophie péripatéticienne est propre à fomentér les divisions des théologiens; car le dogme d'Illyricus n'aurait genlarmé personne, si l'on avait cru avec les nouveaux philosophes, qu'il n'y a point d'accidens distincts des substances, mais que, par exemple, la douleur n'est autre chose que l'âme même, en tant que modifiée d'une certaine façon. Cela posé, il est évident que la doctrine d'Illyricus est très-véritable; le péché n'est point un être distinct de l'âme qui pèche, et la vertu n'est point un être distinct de l'âme vertueuse. Je ne comprends pas comment les théologiens qui supposent une distinction réelle entre l'âme et les modifications de l'âme, osent dire qu'il se fait un changement dans l'homme, lorsqu'il passe de l'état de l'innocence à celui du crime; et de l'état de péché à celui de grâce. Selon ces théologiens, quand l'homme pèche il se produit une entité distincte de l'âme, laquelle entité se joint avec l'âme, et compose avec elle un tout qui contient deux êtres réellement distincts l'un de l'autre, dont l'un s'appelle substance et l'autre accident. Je soutiens que cette jonction ne change point l'âme, et que l'âme continue d'être précisément ce qu'elle était avant la jonction. Mêlez tant qu'il vous plaira des grains de blé avec des grains d'orge, vous ne ferez pas qu'ils cessent d'être du blé; et dans toutes les mixtions naturelles et artificielles, il est vrai de dire que les composés deviennent capables d'une nouvelle action: mais chaque partie de ces composés, en tant que distincte de toute autre, retient précisément la même nature qu'elle avait auparavant. Disons de même que si l'âme était réellement distincte de son péché, c'est-à-dire du péché avec lequel elle serait jointe, elle ne passerait point à un autre état. Une âme

une fois innocente le serait toujours. Voyez ce que disent les nominaux (7), contre ceux qui enseignent que les modes sont réellement distincts des substances.

(D) *Il tira d'une bibliothèque une ancienne Messe.*] Voici le titre de cet ouvrage, imprimé à Strasbourg chez Christophe Mylius, l'an 1557: *Missa Latina, que olim ante romanam circa septingentesimum Domini annum in usu fuit, bonâ fide ex vetusto authenticoque Codice descripta à Matthiâ Flacio Illyrico.* C'est ainsi que M. Colomiés le donne (8); et peut-être l'a-t-il copié dans l'ouvrage du sieur du Peyrat (9). Il ajoute bien des curiosités touchant cette Messe. Il dit que les luthériens la croyant contraire à la créance et à la pratique des catholiques, en triomphaient en toutes rencontres; que les catholiques, de leur côté, sans examiner ce missel fort particulièrement, le défendirent dans leurs Indices (10)...; que les luthériens venant à examiner ce missel avec plus de soin, et voyant qu'il ne leur était pas favorable, supprimèrent tous les exemplaires qu'ils purent trouver, si bien qu'il est devenu extrêmement rare; et que les catholiques se prévalant de cette rétractation, ont fait réimprimer depuis ce missel (11), nonobstant la défense du pape et du roi d'Espagne. Je ne doute point qu'il ne doive au sieur du Peyrat tout ce qu'il impute aux luthériens sur la suppression des exemplaires; en quoi je ne voudrais pas répondre qu'il n'ait eu un peu trop de crédulité: car du Peyrat ne donne point d'autre raison de ce qu'il impute aux luthériens, que la rareté des exemplaires de cette Messe. J'avoue qu'il cite un passage de Wicélius, où l'on reproche à Illyricus d'avoir été assez étourdi pour fournir des armes aux catholiques contre

(7) Casimirus Tholosas, in *Atomis peripateticis*, tom. III, pag. 249 et seq.

(8) Colomiés, Bibliothèque choisie, p. 12.

(9) Du Peyrat, Antiquités de la Chapelle du roi, pag. 561.

(10) Philippe II, par le conseil et à la requête du duc d'Albe, et ensuite Sixte V. Colomiés, Bibliothèque choisie, pag. 12.

(11) Le père Locointe l'a inséré au II^e. tome de ses *Annales ecclésiastiques de France*, et le cardinal Bonu. à la fin de ses *Liturgiques*. La même, pag. 12.

sa secte, par l'impression de ce missel ; mais cela est plus contraire que favorable à la prétention de du Peyrat. En effet, Wicélius ne reproche point aux luthériens d'avoir réparé leur faute par la suppression des exemplaires ; et néanmoins si du Peyrat avait raison, ils les eussent déjà supprimés, lorsque Wicélius publia son livre. Il le publia l'an 1564. Or la preuve de du Peyrat est tirée de ce que Cassander et Pamélius, son contemporain, ne font aucune mention de la Messe d'Illyricus dans leurs livres liturgiques. Néanmoins, dit-il (12), ils ont curieusement recherché tout ce qui se rapportait à cette matière, et ils avaient grand crédit dans l'Allemagne..... pour recouvrer tous les livres qui leur pouvaient être nécessaires. Voici donc son raisonnement : si les luthériens n'avaient pas exterminé les exemplaires de la Messe qu'Illyricus avait publiée, Cassander aurait fait mention de cette Messe ; car il en aurait vu sans doute un exemplaire. Or il n'en a fait aucune mention, il est donc certain que les luthériens les avaient exterminés. Notez que le livre de Cassander sur les Liturgies, fut imprimé (13) quelques années avant celui de Wicélius. Nous verrons ci-dessous que le silence de Cassander est une très-mauvaise preuve de la rareté des exemplaires, et que ce n'est point un signe que cette Messe lui fût inconnue. Présentement je me contente d'observer que le reproche de Wicélius est une preuve contre le sieur du Peyrat. Mais voyons ce qu'il allègue (14).

« Flavius (15) Illyricus l'ayant fait » imprimer, en l'année 1557, à Stras- » bourg, par mégarde, ne jugeant » pas ce qu'il faisait ; et les luthé- » riens et autres hérétiques d'Alle- » magne, reconnaissant le préjudice » que cette ancienne Messe faisait à » leurs nouvelles opinions, en ra- » massèrent deçà delà tous les exem- » plaires qu'ils purent recouvrer, » lesquels ils supprimèrent, afin » qu'elle n'en vint point à la con-

» naissance des catholiques, et qu'on » ne s'en servit contre eux, comme » étant entièrement contraire aux » sectes de Luther et de Calvin. Geor- » gius Wicélius (*), ancien disciple » de Luther, qui enfin se débanda » d'avec lui, se jetant au giron de » l'église, parlant de Flavius Illyri- » cus, en sa défense de la Liturgie » ecclésiastique, imprimée l'an 1564, » sept ans après que cette Messe gau- » loise eut vu le jour, attaque rade- » ment Flavius Illyricus sur le sujet » de cette Messe latine, disant que » les avengés même voient claire- » ment que, la faisant imprimer, il » a, par ignorance et imprudence, » entrepris contre les sectes de Luther » et Calvin, et grandement obligé » les catholiques : les paroles de Wi- » célius sont telles : *Mathias Fla- » vius Illyricus edidit repertam Mis- » sam latinam, non triumphans ta- » men de thesauro tanto adversus » catholicos, quum vel cecutiendi homi- » nini appareat totum illud quod » edidit, contra Lutheri, Calvinique » sectas edidisse, sed et catholicis » nobis rem longè gratissimam fecis- » se : quid enim ibi nisi Missam lati- » nam, quæ hodiè in usu generali » est, insciens, imprudensque defen- » dit? Tantum adest, ut suo, sec- » taque more oppugnet; locupletior » est illa quidem, plusque precium » continet, sed omninò tamen eadem » cum usitata, cujus etiam dicta, » factaque omnia passim sequitur, » ut diversam esse confirmare neuo » audeat.* Cela fut cause indubitable- » ment que Flavius Illyricus et ses » adhérens d'Allemagne, reconnais- » sant la faute par eux faite, brûlè- » rent, ou autrement supprimèrent » cette Messe latine ou gauloise, » craignant de servir de risée à toute » la terre habitable. Ce qui me con- » firme en cette opinion est que, » quoiqu'elle fût imprimée à Stras- » bourg, en l'année 1557, George » Cassander, qui n'est mort qu'au » mois de février 1566 (**), et Pamé-

(12) Du Peyrat, Antiquités de la Chapelle du roi, pag. 618.

(13) L'an 1558. Voyez Val. André, Biblioth. belg., pag. 261.

(14) Du Peyrat, Antiq. de la Chap. du roi, p. 617.

(15) C'est ainsi qu'il le nomme toujours.

(*) Vide Georgium Wicellium, in Defensione Liturgie ecclesiasticæ.

(**) L'épithaphe de Cassander, faite par Cornelius Galléus de la ville de Gand, et mise en l'église de Saint-François de Pologne en fait foi : elle se trouve au-devant des Liturgies de Cassander.

» lius, son contemporain, n'en
 » font point mention. » Du Peyrat
 répète la même chose dans la page
 623. *Je soutiens*, dit-il, *puisque Cas-*
sander et Pamélius, qui ont été très-
curieux de rechercher toutes sortes
de liturgies, n'ont jamais vu celle-
ci, durant la vie desquels elle a tou-
tefois été imprimée, huit ou neuf ans
avant la mort de l'un et de l'autre
(16), et qu'à peine même aujourd'hui
elle se trouve en France et en Alle-
magne, que les Luthériens et les cal-
vinistes l'ont consacrée à Vuleain aus-
sitôt qu'elle a vu le jour, pour en faire
perdre la connaissance aux catho-
liques, et les empêcher de s'en servir
contre eux, comme d'un couteau bien
tranchant, sorti de leur boutique et
de leurs mains pour leur couper la
gorge, et justifier leur aveugle opi-
niâtreté contre l'ancienne et véritable
doctrin de l'église catholique, apo-
stolique et romaine. Voyons à cette
 heure si le silence de Cassander prou-
 ve quelque chose.

M. Colomiés, qui réfute le cardinal Bona, devait savoir que du Peyrat avait trompé ce cardinal. C'est donc contre du Peyrat que la censure devait premièrement être lancée : quoi qu'il en soit, voici les paroles de Colomiés (17). « Le cardinal Bona s'est trompé, croyant que
 » Cassander n'avait jamais vu l'Ordre
 » de la Messe, publié par Illyric ;
 » outre que dans un recueil d'an-
 » ciennes prières, fait par Cassander,
 » il s'en trouve quelques-unes qui
 » sont aussi dans le Missel d'Illyric,
 » voici comme parle Fr. Baudouin,
 » fameux jurisconsulte, écrivant à
 » Cassander, de Francfort, l'an 1557,
 » c'est-à-dire la même année que ce
 » Missel fut imprimé : *Francofor-*
diam reversus, reperi Illyrici ad
me litteras cum libello de Missâ ad
Palatinum nostrum. (Il entend
 » Othon, électeur palatin, à qui le
 » livre est dédié.) *Rogat ille meum*
judicium de suis Missæ antiquita-
tibus. Ego id ad te nunc refero, et
libellum ipsum mitto, de quo quid
sentire debeamus familiariter nos

(16) Ceci est faux à l'égard de Pamélius, qui est mort au mois de septembre 1587, dans sa cinquante-deuxième année. Son livre des Liturgies fut imprimé l'an 1571. Voyez Val. André, Biblioth. belg., pag. 425.

(17) Colomiés, Bibliothéque choisie, p. 14.

» moneas, ut de quâ re tam multi
 » multa confusè balbutiant, rectè et
 » distinctè respondere aliquando pos-
 » simus. » J'ai une raison encore
 plus forte que celle-là, pour prouver
 que la Messe d'Illyric avait passé par
 les mains de George Cassander ; et ce
 qui est bien remarquable, c'est du
 Peyrat qui me fournit cette raison.
 La note marginale (18) qu'il a mise à
 la page 622, m'apprend qu'il est fait
 mention de cette Messe à la fin d'un
 livre imprimé l'an 1561, et intitulé,
De officio pû ac publicæ Tranquilli-
tatis verè amantis viri, etc. Or il est
 sûr que Cassander composa le livre
 qui porte ce titre. Si du Peyrat avait
 su cela, il n'aurait pas assuré que
 cet auteur n'avait jamais vu le Missel
 de Flacius. On voit par-là qu'il s'est
 servi d'une fort mauvaise raison, en
 ce qui concerne Cassander, pour
 prouver que les exemplaires de ce
 Missel étaient devenus fort rares.
 Mais enfin, dira-t-on, il est sûr qu'ils
 le devinrent, et que Cassander ne
 fit point mention de cette Messe dans
 son livre des Liturgies. Je réponds,
 quant au dernier chef, que peut-être
 cet ouvrage de Cassander était achevé
 d'imprimer quand l'auteur reçut le
 livre d'Illyricus. La Bibliothèque de
 Valère André marque que ce livre
 de Cassander fut imprimé l'an 1558 :
 rien n'empêche que le titre ne porte
 cela, quoique le livre eût été en
 vente dès l'automne de 1557, temps
 où Cassander pouvait bien n'avoir
 pas reçu le livre qu'Illyricus avait
 publié l'an 1557. Sur l'autre point je
 me contente de dire, qu'il y a plu-
 sieurs ouvrages d'Illyricus aussi diffi-
 ciles à trouver que sa Messe gallica-
 ne, et néanmoins personne n'a tra-
 vaillé à les supprimer. Il y a bien
 d'autres causes de la rareté d'un li-
 vre, que le soin qu'on prend d'en je-
 ter au feu tous les exemplaires que
 l'on en peut ramasser.

(18) La voici ; j'y ai corrigé quelques fautes d'impression. *Ad calcem libelli de officio pû ac publicæ tranquillitatis verè amantis viri in hoc religionis dissidio typis excusi, anno 1561 referuntur doctorum aliquot ac piorum virorum libri, ex quibus videri potest quom non sit difficilis controversarum in religione conciliatio, si controvertendi studium vitetur, inter quos fit mentio ejusmodi Missæ his verbis, Missa latina vetus, quæ ante 700 annos in usu fuit in ecclesiâ gallicanâ, et germanicâ, Argentoratî apud Christ. Mylium, 1557.*

(E) *Je parle des mémoires qu'il ramassa pour compiler son Catalogus testium veritatis.*] Le mal est qu'on l'accuse d'avoir dérobé des manuscrits. Voyons ce que Melchior Adam rapporte. *Tertium locum facile obtinet Martyrologium illud, quod hac occasione compilatum ferunt. Contexit abbas Johannes Trithemius catalogum auctorum. Hunc cum vidisset Flacius, temperare sibi non potuit, quin dissimulatâ personâ et habitu, aliquot in Germaniâ monasteriorum bibliothecas perlustraret: quos commodè posset historicos clam auferret: atque isto adminiculo librum, qui Catalogus testium Veritatis indigitatur, conscriberet* (19). Les écrivains catholiques n'ont pas manqué de se prévaloir de cette remarque. *Egregium scilicet opus*, c'est M. de Sponde (20) qui parle après l'avoir rapportée, et après avoir cité Melchior Adam, *quod ex furto et sacrilegio impij transfugæ confectum est, ut mirum videri non debeat si tot mendacijs et falsiloquijs scateat à patre omnis nequitie et immunditiæ eructatis.* Voyez dans la page 120 des Opuscules de Colomiés, ce qu'on dit de Lindenbroch. Mais au fond c'est aller trop vite, que de conclure de ce qu'un homme dérobe des manuscrits, qu'il les falsifie ensuite, et qu'il les publie avec mille changemens. M. de Sponde n'est pas bien fondé dans une semblable conséquence. Il se trompe d'ailleurs, quand il suppose qu'Illyricus ne publia son *Catalogus testium Veritatis*, que pour l'opposer au livre de Guillaume Eisengreinus: c'est tout le contraire; Eisengreinus ne publia son *Catalogus testium Veritatis*, que pour l'opposer à celui d'Illyricus. Cela paraît par les dates des impressions. Le Catalogue d'Illyricus, imprimé à Bâle l'an 1556, fut réimprimé à Strasbourg l'an 1562. Celui d'Eisengreinus fut imprimé à Dillingen, l'an 1565. Cela renverse le passage que Pon va lire (21): *Nec verò*

tam illud emulatione Trithemii, cuius opus omninò diversum est, suum concinnasse putamus; quàm turpiori flagitio ad obscurandum illud, quod Guillelmus Eisengreinus iisdem Germanus catholicus ediderat eodem titulo Catalogi testium Veritatis, quo Patrum et ecclesiasticorum omnium qui ad eam usque diem hæreses expugnaverant, non parvo labore testimonia pro veritate fidei catholica protulerat. In cuius invidiam, simul et ut fucum faceret imperitis, Flacius commentarium suum eodem titulo edidit, sed absque nomine auctoris (22), *fabulis et mendacijs refertum.* Notez que cet ouvrage d'Illyricus a été fort augmenté par Simon Goulart de Senlis, dans les éditions de 1597 et de 1608.

Mais on se plaint avec raison (23) qu'ayant pris la liberté d'en changer l'économie, et d'y ajouter, et d'y retrancher ce qu'il a voulu, il n'a fait connaître par aucune marque ce qui venait de lui, et ce qui appartenait à Illyricus. Ce fut peut-être ce qui obligea un luthérien à procurer une nouvelle édition du *Catalogus testium Veritatis*, entièrement conforme à celle d'Illyricus, si ce n'est qu'il y joignit au commencement le bien et le mal que les doctes en ont dit. Cette nouvelle édition parut à Francfort, l'an 1666, in-4^o, sous le nom de Jean-Conrad Diétricus qui la procurait; mais elle a paru avec son nom dans l'édition de l'an 1672 (24). Observons que Melchior Adam n'abrège pas bien l'auteur qu'il cite: j'ai consulté la source depuis la première édition de ce Dictionnaire, et j'ai trouvé dans Keckerman une circonstance que celui qui l'a cité ne devait pas supprimer. Elle consiste en ce que notre Illyricus ayant appris par l'ouvrage de Jean Trithème, que plusieurs auteurs qui avaient vécu dans les ténèbres du papisme n'avaient pas laissé d'en indiquer la corruption, se mit en l'esprit de rendre inutile le

surent la même chose. Il l'assure aussi, Jugemens des Savans, tom. I, pag. 537, 538.

(22) *Cela est faux. Voyez ci-dessous, citation (59).*

(23) *Voyez Joh. Albertus Faber, in Decade Decadum, num. 66.*

(24) *Joh. Albertus Faber, in Decade Decad., num. 66.*

(19) Melch. Adam, in Vit. Theol., pag. 475. Il cite Keckerman, in Method. Histor.

(20) Spond., ad ann. 1560, num. 32. Il se trompe en qualifiant luthérien Melchior Adam.

(21) Spond., ad ann. 1560, pag. m. 602. Possév., Appar. sacr., tom. I, et alii passim, comme le dit M. Baillet, dans ses citations, at-

soin qu'on prenait de leur cachés les livres de ces auteurs. Voyons en son entier le passage de Keckerman : *Ceterum quod attinet ad insidiosos occultatores historiarum, certum est in Bibliothecâ Vaticanâ, et aliis bibliothecis Italicæ, imprimis autem in bibliothecis monasteriorum, clam servari multos historicos superiorum seculorum, qui de fraudibus pontificum, deque abusibus ecclesiæ Romanæ, et contrâ de conservatione veræ doctrinæ, etiam sub mediis tenebris papatis scripserunt, id quod manifestè patet ex Catalogo autorum, edito ab abbate Johanne Trithemio, qui istos autores ex bibliothecis ante annos paulò plus centum collegit; quem Catalogum cum vidisset Matthias Flacius, temperare sibi non potuit, quin dissimulatâ personâ, et habitu aliquot in Germaniâ monasteriorum bibliothecas perlustraret, artemque arte eluserit, quos commodè posset historicos clam auferret, atque adeò eximium istum librum, qui dicitur Catalogus testium Veritatis, isto admuniculo conscriberet (25).*

(F) *On prétend qu'il a quelquefois déguisé son nom.*] On prétend que l'Achilles Gassarus, qui publia un ouvrage d'Otfridus, moine de Weissembourg (26), n'est autre que Flacius Illyricus. L'ouvrage de ce moine est une Harmonie des quatre Évangiles en vers allemands; il fut dédié à Salomon, et à Luitbert archevêque de Mayence, et à Louis, roi de la France orientale (27). M. Wharton, qui prétend (28) qu'Illyricus le publia sous le nom d'Achilles Gassarus, me permettra, s'il lui plaît, d'avertir tous mes lecteurs, qu'il y a eu, au XVI^e. siècle, un médecin allemand nommé Achilles Gassarus, qui a publié des livres (29) avant qu'Illyricus fût sorti des basses classes.

(G) *M. Moréri a eu grand tort de*

(25) Keckerm., de Naturâ et Proprietat. Historiæ, in Auctario, cap. I, pag. m. 151.

(26) Il vivait au IX^e. siècle.

(27) Voyez le Journal de Leipsic, 1691, pag. 295, dans l'extrait d'un livre d'Ussérius, intitulé: Historia dogmatica Controversiæ de Scripturis et Sacris vernaculis.

(28) Apud Act. Lipsiens., ibid.

(29) Son Epitome chronicorum Mundi fut imprimé à Bâle, l'an 1532. Voyez la Bibliothèque de Gesner.

le renvoyer à la lettre T, sous Trancowitz.] M. Teissier en a été cause par ces paroles de la page 471 de son premier volume : *Le nom de MATTHIAS FLACIUS était Trancowitz.* Il cite *Verheiden effigies*; mais Verheiden ne dit point cela. Voyons ce que le curieux Colomès a déterré sur ce sujet (30). « Ajoutons ici pour » la fin le véritable nom d'Illyrie, » qui est *Francowitz*, comme le dé- » couvre Bucholcer le fils, à la page » 831 de sa Chronologie, où plutôt » de la continuation de celle de son » père, imprimée à Gorlitz, l'an » 1599. *Vtrum et integrum*, dit-il, » *Flacii nomen ego ex certis autho-* » *ribus cognovi esse tale: Matthias* » *Francowitzius, cognomento Fla-* » *cius, gente Illyricus, patriâ Al-* » *bonensis.* » König (31) le nomme aussi *Francowitzius*; mais Quenstedt (32) le nomme *Trancowitzium*.

(H) *M. de Sponde a fait une grosse faute en parlant des Centuries de Magdebourg.*] Il dit qu'on commença à les donner au public l'an 1560, et que le quatrième tome fut le premier qui parut (33). Cela est très-faux. Les trois premières centuries furent imprimées avant la quatrième. Le catalogue de la bibliothèque de Francfort, publié l'an 1604, par Beerman (34), marque l'an 1559 aux trois premières centuries, et l'an 1560 à la quatrième. Draudius (35) met aussi l'édition des trois premières à l'an 1559. M. Sagittarius raconte que son exemplaire marquait l'an 1562 aux trois premières centuries, l'an 1560 à la quatrième, l'an 1562 à la cinquième et à la sixième, l'an 1564 à la septième et à la huitième, l'an 1565 à la neuvième, l'an 1567 à la dixième et à la onzième, l'an 1569 à la douzième, et l'an 1574 à la treizième qui est aussi la dernière. Il y a beaucoup d'apparence que l'édition de M. de Sponde ressemblait à celle de M. Sagittarius, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre n'avaient la

(30) Bibliothèque choisie, pag. 15.

(31) Biblioth. vet. et nova, pag. 306.

(32) De Patriis illustr., pag. 262.

(33) Spondanus, ad ann. 1560, num. 31, pag. 601.

(34) Voyez Caspar Sagittarius, Introd. in Histor. ecclésiast., pag. 279.

(35) Ibidem.

première édition des trois premières centurées : mais cela n'excuse point M. de Sponde ; car s'il avait lu la préface de la première, il y aurait vu que les centuriateurs se plaignent d'une satire où l'on avait mal parlé de leur travail, quoique le public n'eût rien vu encore de ce qu'ils avaient composé. *De sumptibus verè profitemur*, disent-ils, *nos paucissimos habere, qui annuatim aliquid conferunt : nec pro laborum conditione operarii satis sustentantur, sicut ipsimet optimi testes sunt : imò nisi Deus nobis quosdam Mecæneses adhuc excitârit (quod tamen ne fiat, multi invidi strenuè laborant) neque progredi satis expeditè poterimus : neque forte totum opus, ut est institutum, absolvere. Impudens igitur, planèque diabolicum est mendacium, et criminatio tetra istius scurræ, qui nuper in maledico et famoso scripto, sine nomine edito (ubi tamen aliam saltat fabulam) sardonio risu, et virulento sarcasmo nostrum opus historicum Aureum appellat, eò quòd ex multo auro Germanico sit constat. Non vidit sceleratus iste scurra opus, et tamen non veretur canino, aut viperino potiùs dente arrodere. Deinde non habet cognitatas rationes nostras iste conviciator ac criminator ; et tamen, ut Semei, nos salisè irridet, ac mentitur splendide. Nam quàm pauci, et quàm parè dent, quàm frugaliter alantur hujus instituti operarii, poterat iste irrisor explorare, non à profugis, sceleratis, pollutis, mendacibus, quibus gubernationis nostræ ratio ne nota quidem est, sed à nobis ipsis.* Ce long passage pourra servir à deux fins ; car outre qu'il sert de preuve contre la fausse époque des Centurées, on y apprendra quel cas on doit faire de ces paroles de M. de Sponde : *Quod opus vocatum est ab aliis Evangelicis Aureum : non quidem in laudem, sed ironicè, propterea quòd multo principum quorundam Germanie et civitatum auro, ostiatim emendicato, sit editum.* C'est assurer que les autres évangéliques appelèrent un ouvrage d'or ce travail des centuriateurs, pour s'en moquer, et pour faire entendre qu'on l'avait bâti aux frais des princes d'Allemagne ; mais ces évangéliques se rédui-

sent à un anonyme qui publia un écrit sous le faux nom des étudiants de Wittemberg (36). Voyez dans M. Sagittarius (37) divers extraits des épîtres dédicatoires des Centurées destinées à faire voir que ce n'était pas sans raison qu'Illyricus, Wigandus, Judex, et Faber, et les autres coadjuteurs de cette entreprise demandaient les assistances du public. Notez que la troisième centurie fut augmentée quand on la réimprima à Bâle (38). *Accesserunt castigationes et additiones locorum aliquot in primâ editione depravatorum vel omisorum* (39). Notez aussi que les quatre premières centurées et une partie de la cinquième furent composées à Magdebourg, que la cinquième fut achevée à lène, que la sixième fut faite dans le lieu d'exil d'Illyricus, de Wigandus et de Judex, que la septième fut écrite dans le pays de Mecklembourg, et les suivantes dans la ville de Wismar au même pays (40).

J'avais composé tout ceci avant que d'avoir trouvé un exemplaire des premières éditions de ces Centurées ; car, comme l'édition de Bâle, 1624, en trois volumes *in-folio*, procurée par Louis Lucius, est plus estimée que toutes les autres, chacun se pourvoit de celle-là, et ainsi l'on a de la peine à trouver les autres dans les bibliothèques des particuliers. Enfin j'ai pu consulter à mon aise l'édition que les centuriateurs firent faire à Bâle, chez Oporin ; mais parce que l'exemplaire des trois premières Centurées qui m'a été prêté, a été relié plus d'une fois, je n'ai pu y trouver la date de l'impression. Je m'imagine que le dernier feuillet avait été déchiré avant la dernière reliure, et ce fut apparemment au dernier feuillet qu'Oporin plaça la date 1559 (41). Quoi qu'il en soit, cet exemplaire des trois premières

(36) Voyez Sagittarius, Introd. ad Hist. eccl., pag. 256 et 266.

(37) *Ibid.*, pag. 260 et seq.

(38) L'an 1562, si je ne me trompe.

(39) Sagittar., Introd. ad Histor. ecclesiast., pag. 269.

(40) *Idem, ibid.*, pag. 245.

(41) M. Hill, ministre de l'église anglaise de Rotterdam, qui a une belle bibliothèque, et qui connaît admirablement les livres, m'a assuré que c'est cette année-là que les premières centurées furent imprimées.

centuries est en lettres italiques, et ne contient aucune addition ni correction. Or nous avons vu que l'édition dont se servait M. Sagittarius, qui est celle de l'an 1562, contient des additions et des corrections. Elle n'est donc pas la première, ni celle que j'ai présentement sous les yeux. Notez que l'exemplaire de la quatrième centurie, imprimée chez Opeirin, l'an 1560, est en caractère romain.

(1) *M. Varillas . . . a joint cette faute de M. de Sponde à tant d'autres.*] Mélancthon, dit-il (42), venait à peine d'expirer, lorsque les centuriateurs de Magdebourg commencèrent à donner au public leur ouvrage sur l'histoire ecclésiastique, par le quatrième volume. C'est sa première faute. Ce volume, continue-t-il, est en effet le meilleur des treize, au sentiment des luthériens, ou le moins mauvais, selon les catholiques. On le défie de prouver cela (43). Il n'y eut au commencement que quatre des ministres de Magdebourg qui y travaillèrent, Mathias Flacius, Jean Vigand, Mathieu Judex, et Basile Faber: mais depuis les plus habiles luthériens y mirent la main, quoique l'on ne sache les noms que de quatre autres, qui furent Nicolas Gal, Célestin Hutten, Gaspard Nidpruc, conseiller d'état de l'empereur, et Baptiste Hoincez (44). Consultez M. Sagittarius; il vous apprendra (45) qu'André Corvin, Thomas Holthuter, Pauerace Veltbeck, Nicolas Amsdorf, Nicolas Gallus, Martin Copus, Ebeling Almannus, Ambroise Hidfeld, David Cicélerus, Gaspar Leunclus, Guillaume Radensis, Nicolas Baumuller, Bernard Niger, Pierre Schrader, et Conrad Agrius ont eu part à ce travail. Ainsi M. Varillas nomme trois personnes qui ne paraissent point dans cette liste de M. Sagittarius, et il suppose faussement qu'on ne sait le nom que de huit centuriateurs. J'ai bien vu dans

M. Sagittarius le nom de Jean-Baptiste Heinzélius et celui de Gaspard Nidpruck, conseiller de l'empereur; mais il ne dit pas que ces deux personnes aient travaillé aux centuries, il dit seulement qu'elles favorisèrent Marc Wagner qui courait de bibliothèque en bibliothèque pour y chercher des matériaux (46). Ce Wagner rendit beaucoup de services aux centuriateurs: il visita les bibliothèques d'Allemagne et de Danemarck, celle d'Édimbourg en Écosse, etc. Il avait un talent tout particulier pour ces sortes de recherches, et ils lui expédièrent un témoignage fort glorieux où ils reconnurent sa fidélité, sa diligence, son exactitude (47). Ce témoignage est daté du 30 septembre 1557, et porte, entre autres choses, qu'il avait fait divers voyages avec Illyricus pour ramasser des matériaux (48), et qu'ayant fait paraître sa capacité, on avait cru qu'il pourrait tout seul continuer ses voyages, et qu'on l'avait chargé de ce soin, avec des lettres de recommandation par lesquelles on priait les personnes doctes et pieuses de lui communiquer les manuscrits et les monumens dont on pourrait tirer quelque utilité. Illyricus était un de ceux qui signèrent ce témoignage. M. Varillas affirme que les auteurs des autres sectes sorties de celle de Luther critiquèrent les Centuries en diverses manières, et publièrent plusieurs extraits des erreurs qu'ils prétendaient s'y être glissées. Personne, que je sache, n'a parlé de ces extraits-là; M. Varillas se serait vu bien embarrassé, s'il eût fallu qu'il donnât des preuves de ce qu'il disait. Conrad Brunus, dont l'Invective contre l'ouvrage des centuriateurs fut réfutée par Illyricus, l'an 1566, était catholique romain. Eisenreinius, qui prit la plume contre eux, l'était aussi. Voyons quelques autres fautes de M. Varillas. Illyricus, dit-il (49),

(46) *Idem, ibidem, pag. 252, 255. Notez que Melchior Adam, in Vit. Theol., pag. 474, dit que Gaspar Nidpruck et Jean-Baptiste Heinzélius aidèrent Flacius et ses collègues.*

(47) *Ibidem, pag. 253, 254.*

(48) *Cum D. Illyrico aliquot monasteria perustrasse, et cum ipso nulla aliâ de causâ pergrinatam suisse, quam ut pium hunc conatum pro sua tenuitate juvaret. Ibid., pag. 254.*

(49) Varillas, Histoire de l'hérésie, liv. XXIV, pag. 231, 232.

(42) Varillas, Hist. de l'hérésie, liv. XXIV, pag. m. 229, à l'ann. 1561.

(43) *Là même.*

(44) Sponde, ad ann. 1560, num. 32, pag. 602, le nomme Joannem Baptistam Heocelium.

(45) Sagitt., Introd. ad Hist. eccles., pag. 247, 248, 249.

entreprit l'année suivante, 1561, en Turinge, dans la ville de Veimar, une dispute publique contre le fameux Victorin Spingel. Il se trompe et quant au temps de la dispute (50), et quant au nom de l'antagoniste (51) d'Illyricus. Les catholiques observèrent qu'il était sorti, en moins de cinquante ans, plus d'hérésies de celle de Luther, qu'il n'y en avait eu depuis Jésus-Christ jusqu'au même Luther (52). Cette hyperbole, qu'il a copiée de M. de Sponde, mais non pas sans l'apetisser, est la puérité même. *Et videas hinc etiam quum fecundus fuerit Lutherus qui plures protulerit pestiferarum hæresium auctores, quam ab orbis ortu fuerint antè in universo mundo* (53). Vous trouverez dans Moréri que la liste des principaux hérétiques depuis le premier siècle du christianisme jusqu'à Luther, monte à cent quatre-vingt-trois. Et à peine trouverait-on dix ou douze schismes dans les cinquante premières années du luthéranisme. Continuons d'entendre M. Varillas (54). « Ce fut apparemment à dessein de » se dérober pour un temps à la persécution que Flacius attendait de » ses amis, à cause de son emportement à Veimar, qu'il se travestit, » et alla inconnu dans toutes les bibliothèques des monastères d'Allemagne. Il s'accommoda des livres » (*) rares qu'il y put dérober, et fit » des extraits des autres. L'auteur de » sa Vie écrit que ce fut par l'émulation qu'il eut pour Trithème, et » pour composer, à son exemple, un » recueil de ceux qui avaient fait des » livres. Mais la chose ne paraîtra » pas vraisemblable à qui se donnera » la peine de comparer ces deux ouvrages l'un avec l'autre, puisqu'ils » ne se ressemblent en rien. Celui » de Trithème est, à proprement parler, une table des auteurs ecclésiastiques et des livres qu'ils ont » composés; et celui de Flacius est » un ramas des passages qui semblent » être contraires à la religion catho-

» lique, et favoriser le luthéranisme » rigide. » Il y a bien des fautes dans ces paroles; car, en premier lieu, les voyages que fit notre Illyricus, pour visiter les bibliothèques, précédèrent l'an 1560. Il les fit pour rassembler les matériaux dont il composa son *Catalogus testium Veritatis*. Melchior Adam, l'unique témoin cité par M. de Sponde et par M. Varillas, le déclare expressément. Or ce *Catalogus* fut imprimé l'an 1556 (55): donc, etc. En second lieu, il est faux que Melchior Adam dise qu'Illyricus entreprit un tel ouvrage par émulation pour Trithème, et pour composer à son exemple un recueil de ceux qui avaient fait des livres. Si Melchior Adam avait dit cela, il se serait fort trompé, et par conséquent M. de Sponde (56) débiterait au fond une chose fautive. Voyez dans la remarque (E) comment la lecture de l'ouvrage de Trithème contribua au dessein d'Illyricus. En troisième lieu, la manière dont M. Varillas caractérise l'écrit de Trithème et celui d'Illyricus, déclare visiblement qu'il ne connaissait ni l'un ni l'autre; car Trithème ne se borne point aux auteurs ecclésiastiques, et l'autre ne se borne point aux passages favorables apparemment au luthéranisme rigide. M. Varillas suppose que la jalousie pour le livre de Guillaume Eiseingren, théologien catholique, intitulé, le *Catalogue de ceux qui ont rendu témoignage à la Vérité*, déterminait Illyricus à entreprendre le même travail pour sa secte (57)*. C'est tout le contraire, comme on l'a vu ci-dessus (58). Enfin, M. Varillas l'accuse d'avoir fait imprimer ce livre, sans y mettre son nom; soit qu'il ne voulût pas se commettre davantage avec les autres sectes qu'il prévoyait n'y devoir pas trouver leur compte, ou qu'il supposât que l'on saurait assez dans le monde qu'il était auteur

(55) Voyez Joh. Albertus Faber, in *Decade Decadum*, num. 96.

(56) *Nec verò tam illud æmulatione Trithemii... suum concinnasse putamus, quàm, etc.* Spodan., ad ann. 1560, pag. 602.

(57) Varillas, *Histoire de l'Hérésie*, liv. XXIV, pag. 233.

* Ce reproche injuste a aussi été fait à Illyricus par Possevin et par Baillet, que Possevin a fait broncher, comme le remarque l'auteur des *Observations* insérées dans la *Bibliothèque française*, XXIX, 201.

(58) Dans la remarque (E).

(50) Voyez la remarque (C).

(51) Il s'appelait Strigélius, et non pas Spingel.

(52) Varillas, *Histoire de l'Hérésie*, liv. XXIV, pag. 232, 233.

(53) Spodan., ad ann. 1560, num. 32, p. 602.

(54) Varillas, *Histoire de l'Hérésie*, liv. XXIV, pag. 233.

(*) Dans la Vie de Flacius.

de ce livre, sans qu'il se nommât (59). Toutes chimères : il mit son nom à cet ouvrage, et il n'avait point à craindre que les autres protestans désapprouvassent sa compilation.

J'ai laissé passer une chose qui méritait d'être censurée; revenons-y. Cela regarde l'Épître Dédicatoire à la reine Élisabeth. M. Varillas (60) assure qu'elle fit plus de dépit que d'honneur à cette princesse, et que l'on trouva peu d'exemples d'un contre-temps si bizarre dans l'histoire des gens de lettres, quoiqu'on les accuse d'ailleurs d'être pas toujours des plus civils. Les centuriateurs qui signèrent l'Épître Dédicatoire ne pouvaient ignorer ce fait de notoriété publique, qu'Élisabeth était calviniste pour la doctrine, quoiqu'elle fût luthérienne pour la discipline. Cependant ils insérèrent dans la même Épître, par laquelle ils cherchaient la protection de cette reine, une satire contre les calvinistes. Ils leur reprochèrent de rendre, autant qu'il était en eux, inutile le testament de Jésus-Christ, par des raisons empruntées de la philosophie: de rejeter la présence réelle et la communion du corps et du sang de ce divin Sauveur, contre ses propres paroles, quoique très-claires; et de tâcher d'éblouir ceux qui lisaient l'Évangile, en embarrassant, par des interprétations subtiles et recherchées, le sens naturel de force passages si évidens d'eux-mêmes, qu'ils n'avaient pas besoin d'éclaircissement. Ils prouvent ensuite invinciblement, dans le corps de ce tome et dans les douze suivans, que l'église avait toujours cru cette présence; et quiconque se donnera la peine de les lire remarquera d'abord qu'encore que ceux qui les payaient pour travailler eussent désiré qu'ils écrivissent avec moins d'exactitude et plus de modération sur cette matière, afin de ne pas traverser l'accommodement entre les luthériens et les zuingliens, qui se négociait alors de nouveau, ils eurent si peu de complaisance pour leurs mécènes, qu'ils ne traitèrent aucun point avec tant de force et de chaleur que celui-là. Ce sont toutes

gloses forgées dans le cerveau de l'historien. Il a joint de son cru cette brodure à une remarque incidente de M. de Sponde, et l'on est bien assuré qu'il parlait sans garantie et sans avoir lu l'Épître Dédicatoire qu'il censurait. Il n'y eut point d'incivilité, ni point d'imprudence dans la conduite des centuriateurs. Ils ne savaient pas encore à quoi la reine d'Angleterre se fixerait; ils savaient seulement qu'elle travaillait à établir une bonne forme de religion. Ils l'en louèrent, ils l'en félicitèrent, et ils l'exhortèrent puissamment à s'y appliquer comme il fallait par le retranchement total des maux que les sectateurs de l'Antechrist avaient apportés. *Ad te igitur munc, regina potentissima et serenissima, convertimur. Audimus enim, te, post accepta regia sceptrum, etiam de præcipuo sine ac munere tui officii, societatis ac vitæ totius omnium subditorum tuorum cogitare. Itaque non tantum lætis acclamationibus regie tue dignitati gratulamur: sed toto etiam pectore patrem Domini nostri Jesu Christi invocamus, ac rogamus, ut.... Sed quia non satis est bene cœpisse, hortamur etiam te, illustrissima et potentissima regina, ut totis viribus in id opus incumbas, ut religio pura, integra, inviolata in toto regno tuo instauretur, omnibus Antichristi crudelitibus, vulturibus, pestibus ac carcinomatibus rectè curatis, atque sublati. Debes enim hunc honorem Deo conditori ac redemptori tuo, debes tibi ipsi, debes subditis tuis (61). Il était dans l'ordre que des théologiens de la confession d'Augsbourg ajoutassent à cela un mot d'avis touchant le dogme de la présence réelle. Voici comment ils le firent (62). *Illud verò etiam non prætereundum est, cum jam variæ passim grassentur quasi factiones opinionum, inter quas aliqui etiam testamentum Domini planè philosophicis rationibus ita evacuant, ut corpus et sanguinem Christi, quod ad præsentiam et communicationem, juxta clarissima, evidentissima, veracissima et potentissima verba ipsius CHRISTI, prorsus removeant, miræque verborum perplexitate fucum faciant:**

(59) Varillas, Histoire de l'Hérésie, liv. XXIV, pag. 234.

(60) Là même, pag. 230.

(61) Epist. dedicat. Centuriæ quartæ Magdeb., pag. 8.

(62) Ibid., pag. 9.

in primis videndum tibi est, ut et articuli fidei sine pharisaico fermento, et sacramenta à Christo instituta citra omnem adulterationem instaurentur: id quod te facturam esse, omnes pii sperant, summisque votis à te contendunt. Quand M. Varillas suppose qu'ils ne pouvaient ignorer ce fait de notoriété publique, qu'Élisabeth était calviniste pour la doctrine, il fait voir son ignorance; il ne considère pas qu'ils écrivirent leur Épître Dédicatoire dans un temps où ils ne savaient pas encore sur quel pied la réformation d'Angleterre serait établie. Je sais bien que leur volume porte la date de l'an 1560, et que la réformation d'Élisabeth fut établie l'an 1559; mais où sont les gens qui ignorent que les libraires mettent la date de l'année suivante aux livres qu'ils achèvent vers la fin du mois d'août? Je crois donc que cette Épître Dédicatoire, qui n'a point de date, fut envoyée, l'an 1559, à Oporin, libraire de Bâle, et cela avant que l'on eût appris en Allemagne les réglemens ecclésiastiques de la reine Élisabeth: et, en tout cas, il ne pouvait point paraître en ce temps-là que cette princesse se fût déclarée pour le calvinisme à l'égard de la réalité. Lisez ces paroles de M. Burnet. « On nomma des théologiens » protestans pour revoir la liturgie » d'Édouard. Le seul changement » considérable qu'ils y firent fut dans » l'article de l'eucharistie. Le des- » sein était de dresser un office pour » la communion, dont les expres- » sions fussent si bien ménagées, » qu'en évitant de condamner la pré- » sence corporelle on réunit tous les » Anglais dans une seule et même » église: la plupart des gens étaient » imbus de ce dogme. Ainsi la reine » chargea les théologiens de ne rien » dire qui le censurât absolument; » mais de le laisser indécié, comme » une opinion spéculative, que cha- » cun aurait la liberté d'embrasser » ou de rejeter. Pour cet effet, on » retrancha de la liturgie d'Édouard » la rubrique qui expliquait dans » quelles vues l'église anglicane or- » donnait, etc. (63). »

(63) Burnet, Histoire de la Réformation d'Angleterre, tom. II, liv. III, pag. 919. Édition de Hollande, à l'ann. 1353. Voyez aussi p. 954.

INCHOFER (MELCHIOR), jésuite allemand *, né à Vienne, l'an 1584, entra dans la société à Rome, l'an 1607. Il s'était déjà signalé dans l'étude de la jurisprudence. Il enseigna longtemps à Messine la philosophie, les mathématiques et la théologie, et il y publia, en l'année 1630, un livre qui lui attira des affaires (A). Il fut obligé d'aller à Rome, pour répondre aux plaintes qu'on avait portées contre lui dans la congrégation de l'Indice. Ses juges furent fort contents des raisons qu'il alléguait pour sa justification, et lui enjoignirent seulement de changer le titre du livre, et d'y expliquer plus amplement certaines choses. C'est ce qu'il exécuta dans une seconde édition. Il passa plusieurs années à Rome, et enfin il mourut à Milan, le 28 de septembre 1648 (a). Outre les ouvrages qu'on a de lui (B), qui témoignent qu'il avait beaucoup de science, il en préparait plusieurs autres (b) qui eussent fait voir l'étendue de son érudition, si la mort ne l'eût empêché de les achever. On le croit auteur d'une satire contre les jésuites, intitulée : *Monarchia Solipsorum* (C). Il n'était pas content d'eux (c).

* Chauffepié a donné à M. Inchofer un article extrait en grande partie des *Mémoires de Niceron*.

(a) Tiré de Nathanaël Sotuel, Biblioth. Scriptor. societ. Jesu, pag. 608.

(b) Voyez-en les titres dans Nathanaël Sotuel, *ibidem*.

(c) Ces paroles de la préface le témoignent : Illud constat nisi inter Solipsos rubiginasset, et copiâ et splendore inter summâtes litterarum viros fuisse radiaturum.

(A) Il publia... un livre qui lui attira des affaires.] En voici le titre :

Epistolæ B. Mariæ Virginis ad Messanenenses Veritas vindicata, in-folio. La congrégation de l'Indice, ayant ouï les raisons du père Inchofer, lui permit de faire réimprimer l'ouvrage sous ce titre : *Conjectatio ad Epistolam beatissimæ Mariæ Virginis ad Messanenenses.* Cette seconde édition fut faite à Viterbe, l'an 1633. Il obtint la permission d'y ôter et d'y ajouter ce qu'il trouverait à propos. *S. Congregatio non solum permisit eundem dictum opus de novo edere, mutato tamen justis de causis titulo in hunc modum, Conjectatio, etc.; et quibusdam magis explicatis... sed etiam demendi et addendi si quæ viderentur, liberam et amplam facultatem permisit* (1). Cela veut dire que pourvu qu'on n'affirme pas d'une manière trop décisive, que la Sainte Vierge a écrit aux habitans de Messine la lettre qu'on fait courir sous son nom, il est permis de le croire, et de le persuader aux autres. Un écrivain allemand (2) observe que Baronius et Théophile Raynaud ne sont pas du sentiment d'Inchofer, à l'égard de cette lettre. Je ne lui conteste rien pour ce qui concerne Baronius; car encore que cet annaliste ne parle point nommément de la prétendue lettre reçue par les Messinois, il déclare en général que toutes les lettres qu'on prétend que la Sainte Vierge écrivit à quelques villes, doivent être réputées apocryphes : *Traduntur et aliæ ab ipsâ ad alias scriptæ civitates, quas cunctas cum caveant ecclesiæ auctoritate, non nisi in apocryphorum classem rejiciendas esse omnes facillè judicabunt* (3). Mais pour ce qui est de Théophile Raynaud, il ne doit point être cité sur cette matière, puisqu'il ne parle que de la lettre qu'on prétend que la Sainte Vierge écrivit à saint Ignace, et des prétendues réponses de saint Ignace (4). L'auteur allemand n'est pas plus heureux à citer Rivet (5), qui, sans faire aucune mention de

la lettre de Messine, se contente de rejeter ce qu'on a dit du commerce épistolaire de la Sainte Vierge avec saint Ignace.

(B) *Les ouvrages qu'on a de lui.*] Je ne répète point ce qui concerne son volume sur la prétendue lettre de la Sainte Vierge aux Messinois. Ses autres écrits sont : *Tractatus Syllipticus, in quo quid de terræ solisque motu vel statione secundum Sacram Scripturam et Sanctos Patres sentiendum, quæve certitudine alterutra sententia tenenda sit, ostenditur*, à Rome 1633, in-4°; *de sacræ Latinitate, hoc est de variis linguæ latinæ mysteriis, ex origine, progressu, fine, cæterâque instituti sui ratione ad Evangelii prædicationem, latinæ ecclesiæ exaltationem, romanique imperii majestatem spectantibus*, à Messine, 1635, in-4°., et à Munich, 1638, in-8°.; *Historia trium Magorum*, à Rome 1639; *Annalium Ecclesiasticorum regni Hungariæ tomus I*, à Rome 1644, in-folio *; l'Oraison funèbre de Nicolas Richardi, dominicain, maître du sacré palais. Il publia quelques autres livres où il ne mit point son nom (6).

(C) *On le croit auteur d'une satire contre les jésuites, intitulée Monarchia Solipsorum.*] L'auteur de cette satire (*) se donne le nom de *Lucius Cornelius Europæus*. Elle fut imprimée en Hollande, l'an 1648, *juxta exemplar Venetum*, à ce que porte le titre. On y joignit une clef des noms déguisés. L'édition de Venise, 1651, donne cet ouvrage à Melchior Inchofer (7). Le sieur Christophle Pellérus, en rapportant cette conjecture, dit aussi que ce jésuite allemand alla à Rome après avoir fait ce livre, et ne revint plus. *Monarchia*

* * C'est le seul qui ait paru. Il a été, dit M. Barbier, réimprimé à Presbourg, de 1795 à 1797, en quatre volumes in-8°.

(6) *Aliæ quædam ipsius prodierunt sub alienis nominibus R. P. E. L., etc., et sub nomine academici Vertunnii, adjectum prælectionibus Johannis Baptistæ Cortesii poema in laudem medicinæ et contra malos medicos.* Sotel, Biblioth. societ. Jesu, pag. 608.

(*) Elle a été traduite en français, et imprimée à Amsterdam, en 1722, in-12. Le traducteur y a ajouté des remarques et diverses autres pièces. La préface contient bien des particularités touchant cet ouvrage et l'auteur. *Ann. de l'édition d'Amsterdam.*

(7) *Vide Placcium, in Rhodanis, num. 59, pag. 43.*

(1) Nath. Sotel, Biblioth. Scriptor. societ. Jesu, pag. 608.

(2) Placcius, de Pseudonymis Jo. Rhodii, num. 59, pag. 44.

(3) Baron., ad an. 48, num. 25.

(4) Theophil. Raynaldus, de Malis et bonis Libris, num. 235, pag. m. 148.

(5) *In Critico sacro, lib. II, cap. primis.*

Solipsorum quam perhibent scripsisse quempiam patrem ex societate N. Inchoferum Germanum, postea Roman profectum nunquam reversum (8) Il se trompe à l'égard de ce voyage de Rome ; car il y avait long-temps qu'Inchofer avait quitté l'Allemagne, lorsqu'il écrivit cette satire *. Il ne l'écrivit qu'après avoir dévoré plusieurs mécontentemens dans l'ordre, dont il avait pris l'habit à Rome, à l'âge de vingt-trois ans. Ce passage de Pellérus a été cause que le sieur König (9) nous a donné deux auteurs pour un. Il nous parle de *Melchior Inchofer*, et de *Nicolas Inckhoffer* : il dit du premier une partie de ce qu'Alegambe en rapporte, et il donne à l'autre la *Monarchia Solipsorum*. Il cite Christophle Pellérus, mais il lui fait dire plus qu'il ne faut ; c'est que cette pièce fut composée l'an 1648. Pellérus ne dit point cela. Si le sieur König avait pris garde que quand on ignore le nom de baptême d'un homme, on met un N. à la place de ce nom, il ne nous eût point forgé, sur le témoignage de Christophle Pellérus, un prétendu *Nicolas Inckhofferus*. Il observe que d'autres attribuent cet ouvrage à Scioppius. Il est certain qu'Otton Tabor, jurisconsulte allemand, a cru que Scioppius en pouvait être l'auteur ; mais il ne l'a point affirmé. *Lucius Cornelius Europæus*, dit-il (10), *sive is sit Gaspar Scioppius, sive quis alius ex genere scriptorum satyricorum, in Monarchiâ quam dicit Solipsorum Leonî Allatiâ dedita, etc.* Deckher (11), ne rejetant point la conjecture de Peller (12), ni celle de Tabor, en propose une autre qui n'a aucun fondement. Il croit que *Gabriel Barriacus Lermæus*, gentilhomme de

Languedoc, pourrait avoir composé cette Monarchie des *Solipses*. Nous allons citer deux passages de M. Arnauld, dont l'un fixera nos incertitudes, et l'autre nous apprendra le but d'Inchofer, et le sens du mot *Solipsi*. Il faudrait, dit M. Arnauld (13), que *Monarchia Solipsorum fût de Scioppius, parce qu'elle se trouve imprimée en Allemagne, avec quelques livres qu'on ne doute point qui ne soient de cet auteur. Et cependant IL EST CERTAIN que cette Monarchie des Solipses est d'un jésuite allemand, nommé Melchior Inchofer. Et on sait où est l'original de la lettre d'un jésuite espagnol qui le reconnaît, et en fait de grandes plaintes. Voici l'autre passage (14). On sait assez que c'est votre caractère, M. Arnauld parle aux jésuites, de vous porter avec ardeur à faire le bien, pourvu que vous le fassiez seuls, et que personne n'en partage la gloire avec vous. Et si vous voulez être sincères, vous avouerez que l'un de vos pères, auteur du livre intitulé *Monarchia Solipsorum*, vous connaissait bien. Voyez les thèses de Gisbert Voëtius (15).*

Il courut une prétendue lettre d'Innocent XII à l'empereur, l'an 1696, dans laquelle le pape nomme la société des jésuites *Monarchiam Monopanthorum*. Sur quoi le père Papebroch a fait cette réflexion : *Forsitân quasi μέννι πάντα soli omnia velint esse et æstimari jésuitæ, scilicet alludendo ad vetus scomma satyrici cujusdam commenti quo scripsit anonymus aliquis Monarchiam Solipsorum, veluti innuere volens quòd societas soli sibi arrogare nitatur omnia* (16).

(8) Christoph. Pellerus, in *Politico scelerato impugnato*, pag. 9, edit. 1665.

* Ici Bayle a l'air d'affirmer ce que, dans le texte, il a dit d'une manière dubitative. Il paraît que le véritable auteur de la *Monarchia Solipsorum* est Jules-Clément Scoti, né à Plaisance, le 9 octobre 1669. C'est ce qui est discuté longuement et habilement dans les *Mémoires* de Nicéron, tom. XXXV, 337, et XXXIX, 67.

(9) *Biblioth. vet. et nova*, pag. 417.

(10) Otto Tabor, in *præfat. ad Disputationes de Confrontatione*, apud Placcium, in *Rhodiensis*, pag. 43.

(11) *De Scriptis Adespotis*, p. 95, edit. 1686.

(12) Il y a Pécler dans l'édition de Deckher de 1686.

(13) *Morale pratique*, tom. III, pag. 686.

(14) *Là même*, pag. 86.

(15) *Vol. III*, pag. 685, 686.

(16) Papebroch., *Elucid. Histor. actor.*, in *Controversiâ Carmeliticâ*, cap. X, pag. 138.

INNOCENT VIII, créé pape l'an 1484, était de Gênes et se nommait Jean-Baptiste Cybo. On ne s'accorde point sur l'éclat ou sur la bassesse de sa famille (A) ; mais on convient qu'il fut envoyé à la cour de Naples pen-

dant sa jeunesse, et qu'il servit chez le roi Alfonse. Il fut ensuite à Rome l'un des domestiques du cardinal de Bologne, et je pense que cela ne lui fut point inutile pour monter à l'évêché de Savone (a). Le pape Sixte IV, qui eut pour lui beaucoup d'amitié, lui conféra l'évêché de Melfi, et puis le chapeau de cardinal. L'une des premières actions d'Innocent VIII, depuis son élévation au pontificat, fut de conspirer avec les grands du royaume contre Ferdinand, roi de Naples : il fit venir à Rome Robert de Sanséverin pour lui donner le commandement des troupes dans l'expédition contre ce monarque ; mais comme il n'eut pas sujet d'être content de la conduite de ce général, il le cassa et il fit un traité de paix avec Ferdinand. Les conditions de ce traité furent que le roi de Naples pardonnerait aux rebelles, et paierait au saint siège le tribut qu'il lui devait : il ne fit ni l'un ni l'autre, et rendit nulles les entreprises que le pape fit pour tirer raison de cette infraction (B). Après cela Innocent VIII ne songea plus à la guerre, et s'appliqua à faire jouir la ville de Rome des fruits de la paix (C). Il y maintint l'abondance et le vil prix des denrées, et il fit punir sévèrement les voleurs. Il créa de nouvelles charges dont la vente lui valut beaucoup, et il fut le premier pape qui se vanta d'avoir des bâtards, et qui les combla de biens (D). Ce fut un bel homme, civil jusques à l'excès, mais avare, ignorant, et de

(a) Vous trouverez dans Moréri qu'il l'obtint de Paul II.

peu d'esprit (E). Il mourut au mois de juillet 1492, à l'âge de soixante ans. Il avait reçu du sultan un présent considérable ; je veux dire le fer de la lance qui avait percé le corps de Notre-Seigneur (F). On dit que l'écriéau de la croix fut trouvé à Rome sous son pontificat (b). Voyez, dans le père Gretser, les efforts qu'on fait pour répondre aux objections de supposition (c).

(b) Tiré de Volaterran., libr. XXII, pag. m. 820 et seq.

(c) Gretser., Exam. mysterii Plessæani, pag. 549 et ult.

(A) On ne s'accorde point sur l'éclat ou sur la bassesse de sa famille.] Nous verrons ci-dessous (1) que selon Volaterran il avait été un pauvre garçon. Onuphre Panvini assure la même chose dans l'un de ses livres (2), et le fait naître d'une famille médiocre, et d'un médecin ; mais il en parle bien autrement dans un autre ouvrage (3) ; car il y étale l'antiquité et la noblesse de la maison Cybo, et il le fait fils d'Aaron Cybo *, noble Génois, illustre par ses actions militaires, gouverneur de Naples sous les rois René et Alfonse, et célèbre pour avoir exercé glorieusement la charge de sénateur romain (4). On conjecture (5) que Panvini corrigea son premier récit après avoir lu l'oraison funèbre d'Innocent VIII, prononcée par Léonelli, évêque de Concorde, qui n'oublia pas de parler de la noblesse et des emplois d'Aaron Cybo. Il est un peu surprenant qu'un historien aussi docte que Panvini, moine d'ailleurs, et qui a fleuri peu de temps après ce pape, ait ignoré le mérite et les grandes charges du père d'Innocent VIII, et qu'il l'ait

(1) Dans la remarque (E).

(2) In Commentario de Pontificibus et Cardinalibus.

(3) In Vitâ Innocentii VIII.

* Leclerc rapporte le texte de J.-Ph. de Bergame, qui dit : *Patre Aaron Cyborum mediocri familia sed honoratâ.*

(4) Voyez M. de Sponde, *Annal. ecclesiast.*, ad ann. 1484, num. 5, pag. m. 180.

(5) *Idem, ibidem.*

plutôt connu sous la fausse qualité d'un médecin roturier, que sous le glorieux caractère d'un noble Génois, gouverneur de Naples et sénateur de Rome. Bien des gens croiront qu'en se rétractant il suivit moins la vérité que les idées du prédicateur qui fit l'oraison funèbre de ce pontife, discours d'une certaine espèce qui admet la flatterie à huis ouverts. On en pensera ce qu'on voudra, mais on fera bien de se souvenir que l'hyperbole est employée assez souvent pour abaisser la première condition de ceux qui montent aux plus hauts postes (6).

(B) *Ferdinand..... rendit nulles les entreprises que le pape fit pour tirer raison de cette infraction.*] L'auteur qui me fournit cet article ne dit point qu'Innocent VIII excommunia le roi Ferdinand : il se contente de remarquer que les députés du pape s'en retournèrent sans avoir rien fait. *Quorum neutrum Ferdinandus quum postea minime præstaret, missus Petrus Vincentinus cameræ auditor audacissimus, unâ simul cum Jacobo Volaterrano secretario apostolico ac cubiculario viro prudente, ad res repetendas se infectâ reverfuit* (7). Pour remédier à ce péché d'omission, je rapporte ici les paroles de Coëffeteau. *Ferdinand ne garilant pas le traité qu'il avait fait avec lui, il lui fit demander le tribut qu'il devait à l'église; sur quoi Ferdinand ayant assez mal contenté ses ambassadeurs, il fulmina contre lui, le priva du royaume et en déclara légitime héritier, Charles, roi de France, qui avait les droits du roi René de Sicile et de son frère le comte du Maine* (8).

(C) *Il ne songea plus à la guerre, et s'appliqua à faire jouir la ville de Rome des fruits de la paix.*] On va voir combien il est difficile d'exercer la papauté; car si l'on blâme les papes lorsqu'ils s'intriguent dans les affaires politiques de l'Europe, on les blâme aussi lorsqu'ils ne s'en mêlent point, et l'on assure qu'ils sont inutiles au bien public. Guicciardin nous a donné cette idée d'Innocent

VIII. Il est vrai qu'il y ajoute une chose qui adoucit la censure; il observe que l'oisiveté où ce pape se plongea produisait cet avantage qu'on ne craignait rien de lui qui pût troubler l'Italie. On va voir ce fait avec une parenthèse d'un théologien protestant. *Guicciardin décrit Innocent VIII en ces mots, que sa vie en autres choses, inutile au bien public (belle qualité de pape) était au moins utile en ce qu'ayant soudainement laissé les armes, malheureusement prises au commencement de son pontificat, contre Ferdinand, à l'instigation de plusieurs barons du royaume de Naples, et depuis tourné de tout son esprit à PLAISIRS OISEUX, il n'avait plus ni pour soi, ni pour tous les siens, aucune pensée tendue à chose qui eût pu troubler le repos d'Italie* (9). Ceux qui feront attention à la parenthèse comprendront, que si j'aime mieux donner les paroles de Rivet que l'original de Guicciardin, c'est parce qu'elles me servent de preuve. Plût à Dieu qu'on ne fit point d'autres fautes que celles qui contribuent au repos public!

(D) *Il fut le premier pape qui se vanta d'avoir des bâtards, et qui les combla de biens.*] Volaterran en a parlé de cette façon : *Pontificum etiam primus qui novum et ipse exemplum introduceret palam liberos nothos jactandi, ac solutâ omni antiquâ disciplinâ divitiis eos omnibus cumulandi* (10). Il ne parle que d'un fils et d'une fille de ce pape, et il dit que l'un obtint de son père quelques villes au voisinage de Rome, et l'avantage d'être le gendre de Laurent de Médicis; et que la fille (11) fut donnée en mariage avec de grandes richesses à un Génois (12). M. Moréri a bronché ici : il avance qu'Innocent VIII laissa riches deux fils qu'il avait eus avant son pontificat. C'est là une erreur, et quant au sexe, et quant au nombre de ces bâtards. Ils furent seize;

(9) Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystère d'Iniquité, II^e. part., pag. 6:6, 627. Ce qu'il cite de Guicciardin est vers le commencement du I^{er}. livre.

(10) Volaterran., lib. XXII, pag. 821.

(11) Elle s'appelait Théodorine.

(12) Gerardo Usunari Genuensi nuptam opibus perquam magnis ornavit Volaterran., lib. XXII, pag. 821.

(6) Voyez la remarque (A) de l'article TOUT-CEST, tom. XIV.

(7) Volaterranus, lib. XXII, pag. 821.

(8) Coëffeteau, Réponse au Mystère d'Iniquité, pag. 1209.

huit fils et huit filles * : de là vint cette épigramme :

*Quid queris testes, sit mas an femina Cibo?
Respice natorum, pignora certa, gregem :
Octo nocens pueros genuit, totidemque puellas.
Hanc meritò poterit dicere Roma patrem.*

Selon M. du Plessis (13) ces quatre vers sont une épithaphe d'Innocent VIII, composée par Marulle; mais je ne les trouve point dans mon édition (14) des ouvrages de ce poëte, et je ne crois pas qu'on les en ait retranchés par dévotion pour la cour de Rome, car on y a bien laissé ceci :

*Epitaph. Innocentii Octavi.
Spurcities, gula, avaritia, atque ignavia deses,
Hoc, Octave, jacent quo legeris tumulo (15).*

J'y trouve encore ce que l'on va lire :
De Xysto et hærede.

*Exhausit Xystus bellis et cædibus urbem ;
Tercentenâ hæres restituit sobole (16).*

M. du Plessis assure que le premier de ces deux distiques est la conclusion de l'épithaphe, ou des quatre vers que j'ai rapportés en premier lieu. Je ne sais pas s'il se servait d'une édition de Marulle différente de la mienne, ou s'il a suivi quelque copiste peu exact; mais je ne doute point que l'auteur des Préjugés contre le Papisme n'ait avancé sans nul examen (17), que l'éloge d'Innocent VIII fut renfermé après sa mort dans six vers latins qu'il rapporte. C'est une épigramme dont le dernier distique est l'épithaphe qui se trouve effectivement dans les poésies de Marulle, les deux premiers distiques sont ceux qu'on ne trouve point dans mon édition, ni au-devant de l'épithaphe, ni en aucun autre endroit. M. Zuinger (18), professeur à Bâle,

* Leclerc et Joly trouvent ce nombre exagéré, et réduisent à deux les bâtards d'Innocent VIII. Ils citent même le texte de J.-Ph. de Bergame: *Ante pontificatum et cardinalatum, dum in minoribus esset, duos, ex damnato coitu, susceperat filios, videlicet Franciscum et Theodorinam feminam.*

(13) Du Plessis Mornai, *Mystère d'Iniquité*, pag. 559.

(14) *C'est celle de Spire*, 1595.

(15) Marull., *Epigramma*, lib. IV, p. m. 84.

(16) *Idem*, lib. III, pag. 60.

(17) Jurieu, *Préjugés légitimes*, I^{re} part., pag. 247.

(18) Jo. Zuinger, de *Festo corporis Christi*, pag. 135.

suppose que ces six vers sont deux épigrammes de Marulle; il a été en tout cas plus judicieux que l'auteur des Préjugés; il n'a pas joint ce qui devait être désuni. Pour cette épigramme de Sauvazar,

*Innocuo priscos æquum est debere Quirites,
Progenie exhaustam restituit patriam.*

il a raison de la rapporter: elle se trouve actuellement parmi les vers de ce poëte (19). Coëffeteau s'est vu bien embarrassé dans cet endroit de sa réponse à du Plessis. Vous l'allez voir. « Du Plessis, ne pouvant attaquer Innocent sur son légitime mariage (car il avait été marié devant que d'être pape), produit un auteur sans nom qui dit, qu'il fut le premier qui se vanta d'avoir des bâtards; et, pour confirmer cela, produit une épithaphe de Marulle, auquel toutesfois il ne parle que des enfans qu'Innocent avait eus en légitime mariage. Or, tous ces auteurs ne sont dignes d'aucune foi, et l'incontinence de leur plume méritait bien un sévère châtement s'étant dispensés de dissimer ainsi calomnieusement la personne du chef de l'église. Certes les bons historiens n'accusent Innocent VIII d'aucune de ces ordures, que le sale poëte Marulle lui impute. Tous tesfois nous voulons bien qu'il jouisse des privilèges de ceux de sa profession (20). » La réplique de Rivet nous montrera clairement l'absurdité de cette réponse de Coëffeteau. *Les plaisirs de ce pape n'avoient pas toujours été oisieux, car il avoit eu grand nombre d'enfans. Si c'estoit en légitime mariage devant qu'il fust ecclésiastique, personne ne pouvoit blâmer cela: et si Coëffeteau en eust produits de bons tesmoins, il eust fait quelque chose pour sa mémoire. Mais je n'en trouve point qui dient qu'il ait été marié. Quant à l'auteur qui assure que ce fut le premier pape qui introduisit ce nouvel exemple de se vanter publiquement de ses bâtards: Ce n'estoit point un auteur obscur, comme voudroit l'adversaire, mais le mesme Volaterran qu'il ap-*

(19) *Elle est la XXXVIII^e. du I^{er}. livre, à la page 124 de l'édition d'Amsterdam, 1689.*

(20) Coëffeteau, *Réponse au Mystère d'Iniquité*, pag. 1209.

pelloit n'a guere grand personnage et écrivain orthodoxe..... Coëffeteau ne pouvoit ignorer cet auteur, mais il l'a voulu dissimuler, pour se prendre au pauvre poëte Marulle, comme s'il avoit éventé cette nouvelle, l'appellant sale poëte. Qu'il voye son Possevin, et il lui enseignera, que ce (*) Marulle est en l'église romaine en reputation de piété, et ses œuvres souvent imprimées à Anvers, Cologne et ailleurs (21). Je trouve dans ces paroles de Rivet un péché de commission et un péché d'omission. Celui-ci consiste à n'avoir pas relevé l'audace de Coëffeteau, touchant les vers de Marulle (22); il affirme que ce poëte ne parle que des enfans qu'Innocent avoit eus en légitime mariage. Que veut donc dire le mot nocens du troisième vers? Ne signifie-t-il pas une paternité criminelle? Le péché de commission consiste à prétendre que Marule de Spalato, loué par Possevin, est le Marulle dont les vers sont si connus. Ce sont deux personnes fort différentes.

(E) *Ce fut un bel homme, civil jusques à l'excès, mais avare, ignorant, et de peu d'esprit.*] Citons un écrivain catholique; car un protestant serait suspect. *Fuit Innocentius corpore excelso, ac canidulo, decoroque: ingenio tardo, ac litteris procul* (23). Un peu auparavant il avoit dit (24): *Pauper olim puer, formâ tamen præstanti inter Alfonsi regis Sicilia ministros* (25); *indè Romam veniens in contubernio Philippi cardinalis Bononiensis fuit..... Quùm Xysto plurimum dilectus esset ob dulces mores et humanitatem quâ omnes usque ad vitium superavit. Nam et infimæ conditionis homines sæpè excolabatur, amplectebaturque. Verim quùm omnibus blandus esset, nemini tamen benignus, innatamque avaritiam jocis atque diceris transigebat.*

(*) Marcus Marullus Spalatinus.

(21) Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystère d'Iniquité, pag. 627.

(22) *C'est-à-dire, les vers qu'il confessait être de Marulle.*

(23) Volaterran., lib. XXII, pag. 821.

(24) *Idem, ibid., pag. 820.*

(25) *Le sieur de Rocolles, à la page 123 de la Vie du sultan Gêmes, dit qu'il fut au service d'un officier de la cour d'Alphonse; et à la page suivante, qu'il fut valet en sa jeunesse. Voyez la remarque (A).*

M. du Plessis Mornai a cru que Volaterran exprime là *soubz honnestes paroles la turpitude* de la vie privée d'Innocent VIII (26). Coëffeteau se mit en colère là-dessus, et est chose étrange, dit-il (27), qu'il impute à vice sa beauté naturelle, et de là le veut rendre suspect du péché foudroyé du ciel; ce que contre toute charité, et même contre toute honnêteté civile il veut confirmer par ce que ce prélat était si affable qu'il embrassait jusques aux personnes de basse condition. *Lecteur, ne faut-il pas avoir l'âme bien dépravée par l'hérésie, pour faire ces odieux jugemens d'un pape recommandé d'une insigne innocence?*

(F) *Il avait reçu du sultan..... le fer de la lance qui avait percé le corps de Notre Seigneur.*] Bajazet II redoutant son frère, après même qu'il l'eut contraint de se retirer à Rhodes, n'oublia rien pour engager le grand-maître, Pierre d'Aubusson, à le lui livrer, ou du moins à l'empêcher d'avoir des intelligences avec les Turcs. Le grand-maître s'engagea, sous des conditions très-lucratives, à le faire bien garder. Cette convention fut signée le 8 de décembre 1482 (28). Il le laissa aller en France quelque temps après, et enfin il consentit qu'Innocent VIII l'eût en sa puissance, et jouit des sommes que Bajazet fournissait (29). Il obtint en récompense le chapeau de cardinal, et il eut la précaution de se servir de l'autorité du roi de France; car ce fut la cour de France qui remit le prince turc entre les mains des ambassadeurs du pape, l'an 1488 (30). Bajazet avoit fait de grandes offres au roi de France « seulement pour l'obliger de le tenir dans son royaume sous une seure garde, en sorte qu'il ne fust point en état de s'évader pour retourner à son pays » et y recommencer une nouvelle

(26) Du Plessis Mornai, Mystère d'Iniquité, pag. 558.

(27) Coëffeteau, Réponse au Mystère d'Iniquité, pag. 1208.

(28) Voyez Rocolles, Vie du sultan Gêmes, pag. 91.

(29) Bajazet faisait compter tous les ans au grand-maître quarante mille ducats, et de plus, pour l'entretien de son frère, trente-cinq mille. Là même, pag. 92.

(30) Là même, pag. 126

» guerre Ces offres estoient, de bail-
 » ler toutes les reliques de Dieu nos-
 » tre créateur, des apostres, des
 » saints et saintes que son feu pere
 » Mahomet avoit trouées à Con-
 » stantinople lorsqu'il prit la ville, et
 » aux autres villes qu'il avoit con-
 » quises sur la chrestienté : il réiteroit
 » les mêmes offres qu'il avoit déjà
 » faites au grand maistre de Rhodes,
 » de faire ses efforts pour conquister
 » la terre sainte et de la mettre ez
 » mains du roy, et aussi offrit une
 » tres-grande pension pour son en-
 » tretienement (31).» La lettre de Ba-
 jazet vint trop tard ; on avoit déjà
 promis de mettre son frere sous la
 garde d'Innocent VIII. Dès qu'il sut
 cela, il écrivit à ce pape, et tâcha de
 le gagner par des présents, entre
 autres par le fer de la lance qui
 avoit ouvert le costé de nostre sei-
 gneur, lequel il avoit déjà offert au
 grand maistre, et l'assura de luy
 payer fort exactement les 40000 ducats
 tous les ans, à la charge qu'il
 ne se dessaisiroit pas de sa personne,
 pour qu'elle entreprise que ce fust
 (32). Volaterran parle de cela : il est
 bon de rapporter tout le passage ;
 car on y verra d'autres faits : on y
 verra qu'Innocent VIII fut enterré
 proche de la chässe qui contenait le
 fer de la lance, trouvé dans Antio-
 che au temps des croisades (33). *Se-
 pultus in Basilicâ Petri æreo monu-
 mento juxta arcam ab eo designatam,
 in quâ ferrum hastæ conditur quod
 latus Dominicum perfodit. Hoc siqui-
 dem olim apud ædem sancti Andreae
 Antiochiæ repertum, captâ jam civi-
 tate, Boemundus in prælio corripuens,
 arcem quæ expugnari non poterat
 illic cepit, simul et hostium 1 mi-
 lia prodigiosè trucidavit. Inde Con-
 stantinopolini dono imperatori advec-
 tum. Postremò Turca illi succedens,
 Innocentio ut eum fratris capitivi causâ
 leniret pro munere miserat* (34).
 Voyez l'article VIGÉRIUS (35).

(31) Rocolles, Vie du sultan Gêmes, pag. 127, 128.

(32) *Là même*, pag. 142.

(33) Voyez sur cela l'Histoire des croisades, composée par le jésuite Maimbourg, liv. II, pag. 175 et suiv., édition de Hollande, à l'aan. 1693.

(34) Volaterran., lib. XXVII, pag. 821, 822.

(35) *Remarque* (A), tom. XIV.

21 * de septembre 1676, était de Como dans la Lombardie, et se nommait Benoît Odescalchi, comme on le peut voir dans Moréri, avec plusieurs autres choses que je passe sous silence pour cette raison. Sa première profession fut celle des armes (A). Il la quitta pour se vouer à l'état ecclésiastique, et s'en alla étudier à Naples, où il reçut le doctorat ; après quoi il se retira à Rome sous le pontificat d'Urbain VIII, qui le fit premier secrétaire apostolique. Il exerça si bien cette charge, qu'il fut élevé à celle de président de la chambre, et puis à celle de commissaire apostolique, et de gouverneur de *Marca di Roma*. Il obtint le chapeau de cardinal, le 6 de mars 1645, et la légation de Ferrare quelque temps après, et puis l'évêché de Novarre (a). Les Français débitent que ses libéralités et ses souplesses de cour lui procurèrent le chapeau de cardinal, par le crédit de Dona Olympia (B) : mais ils ne sauraient nier qu'il n'ait fait paraître un fort grand éloignement de la vie voluptueuse. Sa morale était rigide ; et il passa pour dévot. Il fut bien plus favorable aux jansénistes que ne l'avaient été ses prédécesseurs ; ce qui fit aussi que les jansénistes s'attachèrent à la cause des papes avec plus de zèle qu'ils n'avaient fait (C). Il scandalisa une infinité de gens par la suppression d'un office de la conception immacu-

* Ce fut le 22, dit Leclerc.

(a) Tiré d'un écrit de 16 pages in-4°, intitulé : la Vie d'Innocent XI, pape de Rome, écrite par D. G. B. P. à l'illustre seigneur, le baron Giovanelli, cousin de sa sainteté.

INNOCENT XI, créé pape le

lée* et par celle de plusieurs indulgences. Il n'y eut en France que les jansénistes qui fussent édifiés de cela. Ils répandirent ces deux décrets, et y joignirent quelques notes (D). Je ne crois pas que tout le monde ait été content de la rigueur avec laquelle il défendit d'honorer le nom et les ossemens d'Antoine Cala (E). Il a témoigné une raideur si inflexible dans ses démêlés avec la France, qu'il a convaincu toute la terre que, quand il s'agit de se venger (F), les personnes qui se piquent de l'austérité des mœurs sont incomparables. On prétend qu'un pape voluptueux, mais qui aurait pu mieux que lui sacrifier ses passions particulières aux intérêts politiques, aurait été plus utile à la catholicité (G). Les Français sont fort en colère contre lui, et l'on dit que cela l'aidera beaucoup pour parvenir à la canonisation (H). Il n'était point savant (I). Il mourut le 12 d'août 1689. La lettre du roi de France au conclave signifie beaucoup en peu de mots contre la mémoire du défunt (K).

Je trouve dans le Valésiana un endroit qui me semble digne d'être mis ici tout du long (L). Je rapporterai aussi quelques vers de M. de La Fontaine qui témoignent qu'on écrivait fort librement contre Innocent XI dans la ville de Paris (M). Vous trouverez un bel éloge de ce pa-

* D'après les *Mémoires* de d'Avrigny, Leclerc observe qu'Innocent ne supprima pas cet office, quoiqu'il y eût un décret de l'inquisition qui semblait le supprimer : la censure, comme le pape le déclara, ne tomba pas sur l'office, mais sur une indulgence apocryphe qui était à la tête.

pe dans la VII^e. harangue de M. Malagonnelli (b). Elle est d'une latinité admirable et digne de l'ancienne Rome.

(b) Voyez, touchant les harangues de cet orateur, le *Journal de Leipsic*, au III^e. tome des Supplémens, pag. 43 et suiv.

(A) *Sa première profession fut celle des armes.*] Voici ce qu'on trouve dans l'écrit de seize pages (1). « *Be-* » *noît* donc prit envie en ses jeunes » années de s'exercer au métier de » la guerre, étant plus grand de » courage et de valeur que de corps; » et comme prévoyant de loin les » guerres qu'il aurait à soutenir » dans sa vieillesse, et souhaitant » principalement d'avoir connais- » sance des armes, pour les intro- » duire avantageusement dans l'é- » glise militante. Et parce qu'il sa- » vait quelles sont les suites de la » guerre, et que la connaissance » des armes ne pouvait s'acquérir » que par un exercice continuél, » il alla en Pologne pour s'y ap- » pliquer dans la guerre qu'elle » avait avec les Turcs, et pour y » montrer des preuves de sa bra- » voure.» Le raisonnement n'est guère meilleur que le langage dans ces paroles; mais ce n'est pas de quoi il s'agit: disons seulement que cet auteur nous fait entendre que son *Benoît* ne porta les armes qu'en Pologne. Cependant d'autres écrivains assurent (2) qu'il les porta en Flandre, au service des Espagnols contre la France, et qu'il y reçut à l'épaule droite un coup de mousquet, dont il a été incommodé toute sa vie. J'ai lu dans je ne sais quel nouveliste que la haine d'Innocent XI contre la France venait d'un affront qu'un Français lui avait fait à la guerre; affront que Benoît Odescalchi laissa impuni, et dont il ne se vengea que sur toute la nation, quand il fut pape.

(B) *Ses libéralités et ses souplesses de cour lui procurèrent le chapeau de cardinal, par le crédit de Dona Olympia.*] Voyez le *Mercur* Galant (3); vous y trouverez que notre Be-

(1) Voyez-en le titre, à la citation (a) du corps de cet article.

(2) *Mercur* Galant, du mois d'août 1689.

(3) *Là même.*

noît Odescalchi, fils d'un riche banquier de Côme, jouait avec dona Olympia, et perdait exprès son argent par complaisance pour cette femme. A propos de banquier, je me souviens de cet endroit du *Ménagiana* (4). Le pape Innocent XI était » fils d'un banquier. Il fut élu le » jour de Saint-Mathieu, et dès le » même jour le Pasquin dit, *Inve-*
nerunt hominem sedentem in telo-
no mio.»

Voici ce qu'on trouve dans un petit livre imprimé à Avignon, chez Jean Bramereau, l'an 1652, et qui a pour titre, *La juste Balance des Cardinaux vivans*. « Après la mort » d'Urbain VIII, Odescalchi com- » mença à faire la cour à dona Olym- » pia, nièce (5) du pape Innocent X, » et l'ayant régaliée à diverses fois, elle » commença à soutenir ses intérêts » avec empressement; et principa- » lement pour une chose que fit ce » prélat, digne d'être notée. Étant » allé la voir au commencement du » pontificat d'Innocent X, son oncle » (6), il se rencontra qu'un orfèvre » étant allé chez elle pour lui faire » voir une belle et riche armoire » d'argent à vendre, dona Olympia » l'ayant fort considérée en la pré- » sence d'Odescalchi et de plusieurs » seigneurs qui entendirent la répon- » se qu'elle fit, *qui fut que cette ar-*
genterie était belle, mais qu'étant
une pauvre veuve, elle ne pouvait
faire cette dépense; et après avoir » dit cela elle se retira dans sa cham- » bre. Incontinent Odescalchi ap- » pela l'orfèvre, lui demanda le prix » de cette pièce, et convint avec lui » de l'acheter huit mille écus, après » quoi sans dire autre chose la fit » présenter de sa part à dona Olym- » pia, laquelle ayant vu un tel pré- » sent, demeura toute surprise d'une » chose si extraordinaire, s'en alla » trouver le pape, et lui demanda la » charge de clerc de la chambre, en » pur don pour ce prélat, et puis » après le chapeau, qu'il obtint aussi » par l'entremise du cardinal Palot- » ta. » Je rapporte ces paroles selon

la copie qui m'en a été communiquée (7). J'ai le même livre en italien : il s'intitule *La giusta Statera de' Porporati*. Il fut imprimé à Genève, l'an 1650. Je l'ai consulté, et j'y ai trouvé non-seulement l'original de ce que l'on vient de lire, mais aussi que notre Benoît Odescalchi avait fait sa cour à don Barberin pour être promu à la charge de clerc de la chambre, qu'il avait compté les sommes requises, et que néanmoins il n'avait pu parvenir à son but; que c'était un sujet de médiocre capacité (8), et qu'encore qu'il eût fait de grandes dépenses, c'était un cardinal riche et magnifique; qu'au temps de sa prélature il avait fort aimé les promenades, les comédies et les festins, mais qu'il menait une vie fort retirée depuis son cardinalat.

(C) *Les jansénistes s'attachèrent à la cause des papes avec plus de zèle qu'ils n'avaient fait.*] C'est ce que M. Talon leur reproche dans le fameux plaidoyer qu'il prononça contre Innocent XI, le 23 de janvier 1688. *Chose étrange ! dit-il (9), que le pape, dont le principal soin doit être de conserver la pureté de la foi, et d'empêcher le progrès des opinions nouvelles, n'a pas cessé, depuis qu'il est assis sur la chaire de saint Pierre, d'entretenir commerce avec tous ceux qui s'étaient déclarés publiquement disciples de Jansénius, dont ses prédécesseurs ont condamné la doctrine : il les a comblés de ses grâces ; il a fait leurs éloges ; il s'est déclaré leur protecteur : et cette faction dangereuse, qui n'a rien oublié pendant trente ans pour diminuer l'autorité de toutes les puissances ecclésiastiques et séculières qui ne lui étaient pas favorables, érige aujourd'hui des autels au pape, parce qu'il appuie et fomenté leur cabale, qui aurait de nouveau troublé la paix de l'église, si la prévoyance et les soins infatigables d'un prince que le ciel a fait naître pour être le bouclier et le défenseur de la foi, n'en avait arrêté le cours. Je ne crois point qu'aucun*

(4) Pag. 185 de la première édition de *Hollande*.

(5) Il fallait dire belle-sœur, le mot cognata qui est dans l'original italien signifie cela.

(6) Il fallait dire son beau-frère.

(7) Par M. Pallardy, dont on a parlé, tom. VII, pag. 94, citation (e) de l'article GLEICHEN.

(8) *E sozetto di mediocre intelligenza.*

(9) Talon, Plaidoyer, pag. 42, édition de Hollande.

janséniste se soit avisé d'écrire en faveur des quatre propositions décidées par le clergé de France, l'an 1682, contre lesquelles les partisans des doctrines ultramontaines ont tant crié, et tant publié de livres. Si la même chose fût arrivée sous le pontificat d'Innocent X, ou sous celui d'Alexandre VII, il est sûr que les jansénistes auraient composé cent volumes pour soutenir les décisions du clergé, et pour réfuter les écrits des ultramontains. Il y a de l'homme partout : la règle de notre conduite change selon les temps, et selon la disposition où nous nous trouvons envers les personnes. Par reconnaissance pour un bienfaiteur on épargne les mêmes doctrines que l'on avait foudroyées par ressentiment contre un oppresseur.

(D)..... *Ils répandirent..... deux de ses décrets, et y joignirent quelques notes.*] L'un fut donné à Rome, le 17 de février 1678, et porte que l'on condamne le livre intitulé, *Officio dell' immacolata concezione della Santissima Vergine nostra Signora, approvato dal sommo pontefice Paolo V, il quale a chi devotamente lo recitarà concede indulgenza di cento giorni, come aparisce nel suo breve dato in Roma li x Luglio MDCXV, in Milano per Francesco Vigone.* L'autre fut donné à Rome, le 17 de mars 1678, et supprime un grand nombre d'indulgences. Les jansénistes firent imprimer en France secrètement ces deux décrets, et y joignirent des règles par lesquelles on en peut connaître l'utilité. Elles consistent en un ramas de passages. Il ne sera pas inutile de voir ici la réflexion d'un jésuite sur l'empressement des jansénistes à l'égard de ces décrets, et sur le peu de compte qu'ils tiennent des constitutions des papes contre Jansénius. « Il » y a quelques années qu'on mit » dans l'*Index*, à Rome, un livret » italien imprimé à Milan, dans le » quel se trouvait l'office de l'immaculée conception de la mère de » Dieu. La défense ne tombait pas sur » l'office même de l'immaculée conception, qui est connu et autorisé » dans l'Église il y a long-temps, et » qui a encore été approuvé depuis » peu par Innocent XI. Mais ce dé-

cret regardait d'autres choses fausses ou téméraires qui se trouvaient imprimées dans le même livre : et d'ailleurs c'était uniquement pour l'Italie, et nullement pour le reste du monde, où ce livre n'avait garde de paraître. Cependant l'on vit aussitôt ce décret-là imprimé en latin et en français, par les soins de quelques-uns du parti, avec une rapsodie de passages sages inutiles, pour en faire un libelle considérable ; on le vit, dis-je, répandu par toute la France et dans les Pays-Bas, avec autant d'empressement que si eût été un canon de quelque concile général sur un point capital de la religion ; et l'on sait à quels excès alla le zèle indiscret de certains d'entre leurs directeurs. Voilà justes où ces messieurs savent porter, quand il leur plaît, la soumission aux ordres de l'Église. Ne croirait-on pas après cela que le pape (10) n'avait qu'à interdire la version de Mons pour les empêcher de la débiter ou de la vanter dans le monde ? Et n'avait-on pas lieu d'attendre qu'ils ne feraient pas moins pour son nouveau décret en faveur de l'office de la conception, qu'ils avaient fait pour le premier dont je viens de parler ? Mais on se serait bien trompé de l'espérer : ils ont d'autres principes pour leur conduite en ce qui les touche (11).»

(E) *Il défendit d'honorer le nom et les ossements d'Antoine Cala.*] Il y avait long-temps que l'on vénérât ce personnage dans le royaume de Naples sur le pied d'un saint ermite : mais Innocent XI commanda, l'an 1680, que tout ce culte fût aboli, et que les os d'Antoine Cala fussent portés dans le cimetière ordinaire, pour y être confondus avec les autres, et pour n'en être jamais retirés. Il enjoignit aussi que ses images, ses habits et toutes les autres reliques fussent ôtées de tous les lieux con-

(10) *Il parle d'Innocent XI, qui avait condamné la version de Mons. Voyez les Nouvelles de la République des Lettres, mois de mai 1685, pag. 495.*

(11) *Le père le Tellier, Observations sur la nouvelle Défense de la version de Mons, pag. 422.*

sacrés (12). Le père Papebroch justifie par cet exemple la liberté qu'il a prise de supprimer quelques saints.

(F) *Quand il s'agit de se venger.*] La cour de France sous Louis XIV, et la cour de Rome sous Innocent XI, étaient animées du même esprit de fierté et d'inflexibilité, et par-là elles ont fourni à toute l'Europe un long spectacle d'assaut de réputation à l'égard de cet esprit. C'était à qui se vengerait le plus hautement; mais enfin il a fallu que le monde cédât à l'église: le pape a fait voir que ce n'est pas sans raison qu'il se qualifie lieutenant de Dieu en terre; de Dieu, dis-je, qui s'est réservé la vengeance, et qui a déclaré (13) que c'est à lui qu'elle appartenait, et qu'il la rendrait. Le pape, comme lieutenant du dieu des vengeances, a soutenu admirablement les droits de ce beau vicariat. Je n'adopte point les pensées de ces esprits satiriques, qui prétendent que sur le chapitre de la vengeance les gens du monde sont des novices en comparaison des gens d'église; mais on n'a vu guère de démêlés entre l'église et le monde où les papes n'aient eu enfin le dessus, et où l'avantage de se mieux venger ne leur soit enfin demeuré. Ils sont les vicaires et les procureurs de Dieu qui s'est réservé la vengeance; c'est tout dire. Si je m'en souviens bien, la protection qui fut accordée par Innocent XI à quelques évêques de France, persécutés pour n'avoir pas consenti à l'extension de la régale, fut la première démarche qui irrita la cour de France (14), parce que les brefs d'Innocent XI (15), en faveur de ces évêques, contenaient des termes bien forts et bien vigoureux. Quand on vit cette hauteur, on chercha les voies les plus efficaces pour le chagriner. Le clergé de France déclara (16) ses sentimens sur l'au-

torité de l'église, et forma quatre propositions là-dessus, qui réduisent le pouvoir du pape à des bornes très-odieuses à la cour de Rome. Ce n'était point au fond une nouvelle doctrine: le clergé ne décidait rien qui ne fût conforme aux maximes de l'église gallicane, et que la Sorbonne n'eût enseigné cent et cent fois. Ainsi l'on aurait pu croire qu'un autre pape ne s'en serait pas formalisé, et que peut-être Innocent XI dissimulerait son chagrin: mais pour le mettre dans la nécessité d'avouer qu'il avait reçu un très-grand affront, les décisions du clergé furent proposées par l'autorité royale, comme une doctrine que personne n'aurait la permission de combattre, et qu'il faudrait faire soutenir à tous ceux qui voudraient prendre leurs licences en théologie et en droit canon, et être promus au doctorat. On étudia toutes les formalités qui pouvaient donner le plus d'éclat aux déclarations du roi sur cette affaire. Ces doctrines furent soutenues par le recteur de l'université de Paris, dans une thèse présidée par l'archevêque de Paris, et dans laquelle le souteneur fut revêtu de toutes les marques de son rectorat, afin qu'il parût que c'était le corps entier de l'académie, représenté par son chef, qui soutenait ces décisions. La thèse fut affichée à la porte du logis du nonce, en dépit des oppositions qu'il témoigna vouloir faire. Le pape fit éclater son ressentiment contre le clergé; il répondit durement à la lettre qu'il en avait reçue, et ne voulut jamais accorder des bulles à ceux qui assistèrent à l'assemblée de l'an 1682. Il abolit les franchises de l'ambassadeur de France, tout comme celles des autres, et ne voulut jamais recevoir le marquis de Lavardin qu'on lui envoyait en ambassade (17). La France fit alors un coup d'éclat. Cet ambassadeur entra dans Rome presque à main armée, et ayant pris possession de son quartier de franchise, il le fit garder comme une ville de guerre (18). Le pape, sans s'étonner, se vengea avec un éclat surprenant: il jeta un interdit sur l'église de Saint-Louis,

(12) Voyez le père Papebroch, in Respons. ad Exhibitionem error., pag. 18, 19.

(13) Deutéronome, chap. XXXII, vs. 35.

(14) Voyez la liste de plusieurs autres mécontentemens de la France, postérieurs à celui-là, dans la Réponse à la protestation du marquis de Lavardin, pag. m. 97 et suiv.

(15) Écrits au roi de France, l'an 1678 et l'an 1679.

(16) L'an 1682.

(17) L'an 1687.

(18) Voyez M. Leti, Monarchie universelle, II^e. part., pag. 346 et suiv.

parce qu'on y avait reçu le marquis de Lavardin ; et il excommunia cet ambassadeur, et s'obstina à ne le point reconnaître.

Les choses en étaient là, lorsque sa majesté très-chrétienne s'étant aperçue que la continuation de ces différens lui serait préjudiciable, *dépêcha secrètement un homme de confiance auquel elle avait donné une lettre de sa main en créance pour sa sainteté* (19). Cet homme devait découvrir au pape les intentions les plus secrètes du roi ; mais on ne voulut ni recevoir sa lettre, ni lui donner aucune audience. Là-dessus le roi écrivit une lettre au cardinal d'Étrée, qui fut communiquée aux cardinaux. Il se plaignit de cette conduite du pape ; et il marquait en particulier le préjudice que l'Europe et l'église pouvaient souffrir de ce que le pape avait déjà fait contre le cardinal de Furstemberg. Il attribuait à cette partialité les mouvemens qui se formaient contre le roi Jacques, en faveur de la religion protestante, etc. Cette lettre, semée dans Rome, fut peut-être un nouveau motif qui porta le pape à favoriser de plus en plus le prince Clément de Bavière, au préjudice du cardinal de Furstemberg. Or, par l'exclusion de cette éminence il se vengea au centuple de tous les affronts qu'il pouvait avoir reçus. Il ôta au roi de France l'avantage d'être l'arbitre de la paix et de la guerre, et il l'engagea à être en guerre nécessairement avec presque toute l'Europe. Il vit bientôt l'effet de cette conduite ; et s'il ne vécut pas beaucoup après une si terrible vengeance, il vécut assez pour avoir la joie de voir la France attaquée par tant d'ennemis, que, selon les conjectures générales, elle devait succomber, et fondre comme un abîme dès la première campagne. Dites après cela que l'église ne remporta pas la victoire sur le monde, dans une longue dispute à qui saurait mieux se venger. Si Alexandre-le-Grand avait été catholique, il aurait eu bien de la peine, en contestant avec le pape, à lui faire dire ce qu'il arracha de la bouche de

la prêtresse de Delphes, *mon fils, vous êtes invincible* (20).

(G) *On prétend qu'un pape voluptueux..... aurait été plus utile à la catholicité.*] Ceux qui n'aiment pas ce pape disent qu'il était assez instruit des affaires générales, pour savoir qu'en l'état où elles étaient lorsque le cardinal de Furstemberg postula l'électorat de Cologne, il ne tenait qu'à lui de sauver le roi d'Angleterre, et de fournir à la France les moyens d'exécuter tout ce qu'elle entreprendrait : car avec le secours d'un tel cardinal qui eût recueilli la succession toute entière de son prédécesseur, elle eût engourdi les bras à tous les princes d'Allemagne mal intentionnés contre elle. On en avait fait l'épreuve l'an 1684, lorsqu'elle demandait une trêve. Or, il est bien sûr que les victoires de cette couronne eussent amplifié la religion catholique, et affaibli d'une étrange sorte la protestante. D'où vient donc que le pape fut si contraire à ce cardinal ? C'est, dit-on, qu'il haïssait le roi de France, et qu'il aimait mieux renoncer aux avantages de la religion romaine, qu'au plaisir de traverser son ennemi, et qu'à la douceur de la vengeance. Ces mêmes personnes disent qu'il savait fort bien qu'il se formait une ligue dont les protestans seraient les principaux directeurs, et qui pourrait devenir capable d'opprimer à son tour presque par toute l'Europe la religion catholique ; et que le moyen le plus efficace dont on se pût aviser pour prévenir cette ligue, était de mettre toute la succession du feu électeur de Cologne entre les mains d'un cardinal qui ne se liguerait jamais avec les princes hérétiques. D'où vient donc qu'Innocent XI fut si opposé aux intérêts de ce cardinal ? C'est, dit-on, qu'il était ravi d'exposer la monarchie française aux plus grands périls ; et, pourvu qu'il se pût venger de la cour

(19) Lettre du roi de France au cardinal d'Étrée, du 6 de septembre 1688. Elle est dans M. Leti, Monarchie universelle, 11^e part., pag. 447 et suiv.

(20) Delphos invisit, Apollinem de eventu belli, quod nobilitatur, consulturus. Sed virgo sacralica negabat per eos dies adiri deum fas esse ; donec ipse eo prolectus, vi conripuit virginem, et ad templum traxit. Sed quum inter eundem illa patrium morem pertinaciâ regis victum reputans, exclamâsset, *invictus es, fili ; accipere omen dixit : nec alio oraculo sibi opus esse.* Freinshemius, Supplem. in Q. Curtium, lib. I, cap. XI, num. 16, ex Plutarcho.

de France, il se mettait peu en peine des pertes de la papauté. Voilà le langage de ses ennemis : il ne faut pas trop s'y fier ; leur passion doit rendre suspectes leurs conjectures. Il est peut-être beaucoup plus raisonnable de dire que, s'appliquant beaucoup à la réforme des mœurs et aux exercices de piété ; il n'était capable ni de bien connaître ce qui était plus utile à sa religion, ni de préférer l'utile à l'honnête. Or il crut que la justice demandait qu'il préférât le frère du duc de Bavière au cardinal postulant. Quelques-uns appliquent à Innocent XI ce qu'on disait d'Hadrien VI : il était homme de bien, mais il n'entendait pas le manège de la politique (21). La bonne fortune des protestans a voulu qu'en 1688 le siège de Rome fût occupé par un pape ou peu éclairé sur ses intérêts, ou trop raide pour profiter des conjonctures au préjudice de ses passions particulières.

Mais au fond, qui pourra nous assurer qu'Innocent XI n'a pas eu, à certains égards, une bonne politique? La cour de Rome n'a-t-elle rien à craindre de la trop grande puissance des princes les plus passionnés contre les sectes séparées de sa communion? Sixte V, dont les lumières politiques étaient si grandes, n'aimait-il pas mieux favoriser Henri IV et la reine Elisabeth, que de laisser acquiescer un trop grand empire au roi d'Espagne (22)? Qui nous assurera qu'Innocent XI n'a point été remué par un semblable ressort, quand il a pris des mesures si contraires aux intérêts de la France, et si utiles aux protestans? Une chose semble bien certaine, c'est que l'auteur anonyme d'un petit écrit (23) intitulé : *le Reproche extravagant, où l'on fait voir qu'on ne peut sans folie reprocher au pape la ruine de la religion catholique en Angleterre*, n'a point raison de qualifier ainsi ce reproche.

(H) *La colère des Français.... L'aidera beaucoup pour parvenir à la canonisation.* Il n'y a pas long-temps

(21) Voyez la remarque (O) de l'article HADRIEN VI, tom. VII, pag. 447.

(22) Voyez la remarque (R) de l'article ÉLISABETH, tom. VI, pag. 132.

(23) Imprimé à Cologne, chez Pierre Marteau, l'an 1689.

(24) que les nouvellistes de Hollande ont publié dans les petits livres qu'ils font tous les mois, qu'il se fait beaucoup de miracles au tombeau de ce pontife, et que c'est une grande mortification pour la cour de France ; et qu'apparemment les ennemis de cette couronne, pour lui faire dépit, travailleront à faire canoniser ce pape. Ce sera donc un saint fait par dépit. Ordinairement la prudence veut que l'on se range au parti le plus fort ; mais cette maxime est quelquefois fautive. Il y a des princes qui ne doivent leur élévation qu'à la fine politique qu'ils pratiquent de se déclarer de bonne heure ennemis irréconciliables d'un puissant état qui se fait craindre à tous ses voisins ; car tous ceux qui craignent cette puissance favorisent cet ennemi déclaré, et lui fournissent, autant qu'ils le peuvent, tout ce qu'il souhaite : et il ne faudrait pas remonter jusqu'aux siècles du paganisme, afin de trouver des princes qui se sont perdus sans ressource pour avoir préféré l'alliance du plus puissant de leurs voisins à celle des autres (25). Un particulier qui passe d'un état de prospérité à un état de malheur ne voit plus autour de lui cette multitude d'amis qui l'environnaient auparavant ; ils l'abandonnent, ils le laissent seul.

*Donec eris felix multos numerabis amicos :
Tempora si fuerint nubila solus eris* (26).

Les souverains éprouvent tout le contraire : car s'ils deviennent trop puissans, ils ne trouvent plus d'alliés ; tout le monde les quitte et se confédère contre eux. Il est sûr qu'Innocent XI s'est fait une infinité d'amis et d'admirateurs, par la seule raison qu'il a traversé le plus qu'il a pu les desseins de la cour de France. Cela mettra sa mémoire en bonne odeur, et fera que ses prétendus miracles seront plus aisés à croire.

(I) *Il n'était point savant.* Il avait besoin, dit-on, que ses secrétaires lui expliquassent en italien ce qu'ils écrivaient pour lui en latin. Voyez là-dessus le *Ménagiana*, vous y

(24) On écrit ceci au commencement de septembre 1695.

(25) Confer *quæ supra* dans la remarque (X) de l'article BELLARMIN. tom. II, pag. 282.

(26) Ovidius, Trist., lib. I, eleg. IX, 5.

trouvez ces paroles (27) : « Favoriti, » secrétaire du pape défunt, lisant » au pape les brefs qu'il avait dres- » sés, et les lui expliquant en italien, » le pape pleurait de joie, et disait : » *Cosa diranno di noi nella posterità,* » *quando vederanno così bella lati-* » *nità nostra ? »*

(K) *La lettre du roi de France au conclave signifie beaucoup en peu de mots contre la mémoire du pape défunt.*] En voici le commencement (28) : *Nous avons appris par votre lettre du 13 de ce mois, la mort de notre saint père, Innocent XI, et nous avons juste sujet de croire qu'il a plu à sa divine majesté de le retirer du monde en un temps où toutes les forces de l'hérésie réunies semblent tramer la ruine de notre religion, à quoi ne contribue pas peu la division des princes catholiques.* C'est dire en peu de paroles qui ont un grand air de modération, que les besoins de l'église demandant un pape qui en prit à cœur les intérêts, Dieu avait ôté du monde Innocent XI, mal intentionné pour l'église, ou incapable de travailler à son bien.

(L) *Je trouve dans le Valésiana un endroit qui me semble digne d'être mis ici tout de long.*] C'est dommage, disait le docte Iladriani Valois (29), « qu'Innocent XI se soit laissé obsé- » der comme il a fait par les ennemis » de la France. S'il avait été secondé » par des gens aussi bien intention- » nés que lui, quels biens n'aurait- » il pas procurés à la religion chré- » tienne ? Que n'y aurait-il pas réta- » bli ? Que n'y aurait-il pas réformé ? » La belle espérance qu'il en donna » lorsqu'il abolit l'office de la Con- » ception comme avait fait Clément » IX celui de l'esclavage ! Que n'au- » rait-il point fait, s'il avait ouï » parler de l'impertinente dévotion » de ce moine dont M.... nous par- » lait l'autre jour ! n'aurait-il pas » condamné rigoureusement des su-

» périeurs qui souffrent qu'un de » leurs visionnaires fasse imprimer » des oraisons adressantes à toutes les » parties du corps de la Sainte Vierge » en particulier (30) ? La religion, la » pudeur et le bon sens ne sont-ils » pas blessés par une extravagance » semblable ? Innocent XI n'en se- » rait pas demeuré là ; il voulait ré- » former le luxe et la braverie des » femmes. Que de maris lui auraient » été obligés si son dessein eût réus- » si ! On m'a assuré aussi, de bonne » part, qu'il aurait aboli les autels » privilégiés, comme un fort grand » abus. En effet, quelques indulgen- » ces accordées à un autel peuvent- » elles en rendre la messe meilleure ? » et le sang de Jésus-Christ, qui est » d'un prix infini, a-t-il besoin de » quelque accessoire de mérite pour » être plus agréable à Dieu, et plus » efficace pour ceux pour qui l'on » prie ? Ce sont des mendians qui » ont inventé ces choses pour aha- » lander leurs églises. »

Ce que dit M. Valois touchant le dessein de réformer le luxe et la braverie des femmes, me fait souvenir du grand zèle qu'Innocent XI témoigna contre celles qui montraient la gorge. « Ce pape n'ayant pu gagner » sur l'esprit du sexe par plusieurs » puissans moyens dont il se servit, » qu'on ne montrât plus le sein et les » bras ; et ayant sur sa même que la » terreur qui saisit toute l'Italie lors- » que les Turcs assiégèrent Vienne, » ne fit pas passer le désordre, re- » courut enfin à sa dernière ressource, savoir, à l'excommunication. » Il fit publier une ordonnance le 30 novembre 1683, qui commandait » à toutes filles et femmes, de se » couvrir les épaules et le sein jus- » qu'au col, et les bras jusqu'au » poing avec quelque étoffe épaisse et » non transparente, à peine pour cel- » les qui n'obéiraient pas dans six » jours, d'être si bien excommu- » niées *ipso facto*, qu'excepté à » l'article de la mort, il n'y aurait » que le pape qui les pût absoudre ; » car on déclarait que les confesseurs » qui présument absoudre de cette » excommunication, l'encourraient

(27) *A la page 52 de la première édition de Hollande.* Il semble que les imprimeurs aient sauté quelque mot dans l'italien [Ils ont sauté le mot *che* et mis *cosa*, au lieu de *che cosa*.]

(28) *La lettre est datée de Versailles, le 24 d'août 1689. Elle est toute entière dans le Mercure historique et politique du mois d'octobre 1689, pag. 1026.*

(29) *Valésiana, pag. 45 et suiv., édition de Hollande.*

(30) M. Baudelot, à la page 183 de son Ptolémée Aulètes, dit qu'il a vu le livre imprimé où sont contenues ces Oraison.

» eux-mêmes, et seraient soumis à toutes telles peines tant spirituelles que temporelles qu'il semblerait bon à sa sainteté : auxquelles peines temporelles seront pareillement sujets les pères, les maris, les mères et autres chefs de famille par la permission ou connivence desquels les filles et les femmes auront contrevenu à l'ordonnance (31).

Je ne sais point quel fut le succès de ces terribles menaces ; mais je crois que comme on les avait renouvelées de temps en temps sous les précédentes d'Innocent XI (32), on eut sujet aussi de les répéter quelque temps après. C'est le sort des loix somptuaires : le luxe et l'étalage de la beauté éludent bientôt les plus sages réglemens ; c'est un désordre dont on peut dire ce qu'un grave historien a remarqué à l'égard des astrologues : on leur commandait toujours de sortir de Rome, et ils n'en sortaient jamais (33). Le roi Louis XIV vient (34) de faire de beaux édits contre le luxe ; s'il peut se faire obéir sur cet article, ce sera une chose plus admirable que le crédit qu'il a eu de diminuer très-considérablement dans tout son royaume la manie des duels. Les novellistes nous ont appris depuis peu que les avocats du parlement de Paris se sont engagés à faire observer chez eux la réformation du luxe. Le temps nous apprendra si, par le concours de ces deux autorités, l'une du souverain, l'autre du mari, la réforme sera bâtie à demeure. On a fait savoir à ces messieurs (35), que comme une partie de celles (36) qui se sont le plus érigées en femmes de qualité, auraient peut-être beaucoup de répugnance à retrancher quelque chose, tant de leurs superbes habits, meubles, carrosses, etc., que du nombre superflu de filles de chambre, de brodeuses, de tapissières et de laquais qu'elles ont à leur service,

il avait été résolu de s'opposer à une licence si peu convenable à l'état et à la qualité de ces dames (37). L'intention du roi étant qu'elles y obéissent et se réformassent au plus tôt, sans aucune distinction de naissance ni de qualité, et qu'elles commençassent d'abord par ne se plus faire porter la robe. On ajoute que deux célèbres avocats (38) furent chargés de communiquer cet ordre à leurs confrères, et que ceux-ci, pénétrés de joie, leur en témoignèrent leur reconnaissance, et résolurent tout d'une voix de remercier M. le premier président d'avoir procuré un règlement si juste, si nécessaire, et si digne de la sagesse du roi ; et de l'assurer en même temps qu'ils le feraient observer, chacun chez soi, avec la dernière exactitude, le considérant tous comme le moyen le plus efficace pour lui épargner un nombre infini de chagrins, et pour empêcher que le fruit de leur pénible emploi ne continuât d'être sacrifié à l'ambition outrée de leurs femmes. Il y a beaucoup d'apparence qu'ils ont parlé fort sincèrement, car enfin leurs occupations, belles, nobles et lucratives sont accompagnées d'une grande peine. Ils envient quelquefois le bonheur d'un campagnard qui peut dormir toute la nuit (39). N'est-il pas bien juste qu'ils souhaitent qu'un gain qui leur coûte tant de veilles ne se dissipe point par des dépenses superflues, et que l'autorité royale leur fournisse des moyens d'y remédier, puisque sans cela ils n'ont point la force d'en venir à bout ?

(M) Je rapporterai quelques vers de M. de la Fontaine, qui témoignent qu'on écrivait fort librement contre Innocent XI... à Paris.] On voit parmi ses œuvres posthumes une lettre dont je vais copier un morceau :

Pour nouvelles de l'Italie,
Le pape empire tous les jours.
Expliquez, seigneur (40), ce discours
Du côté de la maladie :
Car aucun saint père autrement
Ne doit empirer nullement.
Celui-ci véritablement
N'est eavers nous ni saint ni père.

(31) Nouvelles de la République des Lettres, mai 1686, article II, pag. 495.

(32) Voyez les Nouvelles de la République des Lettres, la même, pag. 497.

(33) Genus hominum... quod in civitate nostra et velabitur semper et relinabitur. Tacit., Hist., lib. I, cap. XXII.

(34) On écrit ceci au mois de mai 1700.

(35) Voyez les Lettres historiques du mois de mai 1700, pag. 574.

(36) C'est-à-dire, des femmes des avocats.

(37) Lettres historiques du mois de mai 1700, pag. 575.

(38) MM. Isalis et Chardon.

(39) Agricola laudat juris legumque peritus

Sub galli cantum consultor ubi ostia pulsat.

Horat., sat. I, lib. I, vs. 9.

(40) Il s'adresse à M. le prince de Conti.

*Nos soins de l'erreur triomphans
Ne font qu'augmenter sa colère
Contre l'ainé de ses enfans.
Sa santé toujours diminue,
L'avenir n'est chose inconnue,
Et je n'en parle qu'à tâtons;
Mais les gens de delà les monts
Auront bientôt pleuré cet homme;
Car il défend les Jeannetons,
Chose très-nécessaire à Rome (41).*

Voici d'autres vers encore plus libres, et tirés du même ouvrage :

*Je vois ces héros retournés
Chez eux avec un pied de nez.
.....
Et tout le parti protestant
Du saint père en vain très-content,
J'ai là-dessus un conte à faire,
L'autre jour, touchant cette affaire,
Le chevalier de Silleri,
En parlant de ce pape-ci,
Souhaitait pour la paix publique,
Qu'il se fût rendu catholique,
Et le roi JACQUES huguenot.
Je trouve assez bon ce bon mot (42).*

M. Racine (43) émoussa son trait, et le cacha beaucoup mieux : mais enfin c'était un trait.

M. de Vizé, dans son *Mercur* Galant, et dans ses volumes sur les affaires du temps, dit beaucoup de choses au déshonneur d'Innocent XI.

(41) La Fontaine, *Œuvres posthumes*, pag. 182, édition de Hollande.

(42) *Là même*, pag. 1714.

(43) Voyez son prologue d'Esther. Il en est parlé dans l'Avis important aux Réfugiés, pag. 343.

JOACHIM, mari de sainte Anne (A), et père de la Sainte Vierge. Son mariage fut longtemps stérile, et à cause de cela ses oblations furent rejetées par le grand pontife Issachar, qui lui fit de cruels reproches de son infécondité. Joachim fut si confus de se voir traiter de la sorte par le grand pontife, qu'il n'osa retourner chez lui. Il s'alla cacher à la campagne parmi ses bergers. Il y fut consolé par un ange, qui lui alla dire qu'il aurait d'Anne, sa femme, une fille nommée Marie. Cet ange fut annoncer tout aussitôt la même chose à Anne, qui pleurait à chaudes larmes, ne sachant ce que

son mari était devenu. Cette nouvelle angélique lui fut sans doute très-agréable ; car elle était très-fâchée de n'avoir point eu d'enfans (B). Plusieurs croient qu'un simple baiser de son mari la rendit enceinte : mais d'autres assurent qu'il y fallut employer la voie ordinaire (C) ; car autrement, disent-ils, la naissance de Jésus-Christ ne serait pas aussi merveilleuse que nous la tenons. Ce qu'il y a d'admirable est qu'encore qu'on ne sache rien de certain, ni du nom, ni des qualités, ni de l'histoire du père et de la mère de la Sainte Vierge (D), on n'a pas laissé d'assurer tout ce que je viens de dire, et de consacrer des fêtes à saint Joachim et à son épouse. Quelques-uns (a) ont cru qu'il sortit trois filles de son mariage ; d'autres que sainte Anne fut mariée trois fois ; et qu'elle eut de chaque mari une fille.

(a) Voyez Baronius, in Apparatu, num. 41.

(A) *Joachim, mari de sainte Anne.*] Voici sa généalogie : Lévi, de la tribu de David, fut père de Panthère ; celui-ci fut père de Barpanther, qui fut père de Joachim (1). Quelques-uns ont dit que Joachim n'était pas issu de David, mais de la tribu de Lévi, et que même il était prêtre. Les manichéens fondaient sur cela une objection que saint Augustin (2) a examinée.

(B) *Elle était très-fâchée de n'avoir point eu d'enfans.*] Elle se voyait privée d'un certain honneur qui était rendu aux mères, selon les lois : c'est pourquoi elle recourut à des prières extraordinaires, afin de jouir de cet honneur ; elle entra dans le Saint des Saints, et fit à Dieu des supplications

(1) Joannes Damascenus, de Fide orthod., lib. IV, cap. XV, apud Baronium, Apparatu, num. 42.

(2) Contra Faust. Manich., lib. XXIII, cap. IX. Voyez la remarque (D), citation (11).

ardentes, représentant qu'elle n'avait rien commis contre la loi, et qu'ainsi elle ne devait pas être exclue des privilèges que la loi donnait aux femmes qui avaient eu des enfans. Sa prière fut exaucée. Dieu lui fit connaître qu'elle enfanterait (3). Saint Grégoire de Nysse rapporte ce conte, qu'il avait lu dans un ouvrage apocryphe. Ceux qui savent qu'il n'y avait que le grand sacrificeur qui entrât dans le Saint des Saints, et que même il ne pouvait y entrer qu'une fois l'an, n'ont pas besoin qu'on leur représente la fausseté de ce conte. Si sainte Anne se préparait d'un côté, son mari se préparait de l'autre ; car il jeûna quarante jours sur une montagne, afin d'obtenir de Dieu la postérité qu'il souhaitait (4). Voyez dans la remarque suivante les paroles de saint Épiphaue.

(C) *D'autres assurent qu'il y fallut employer la voie ordinaire.*] Saint Bernard soutient que c'est là le sentiment de l'Église. *Si licet*, dit-il (5), *loqui quod ecclesiâ sentit (et verum ipsa sentit), dico gloriosam de Spiritu Sancto concepisce, non autem conceptam fuisse : dico peperisse virginem, non tamen partam à virgine. Alioquin ubi erit prerogativa matris Domini quâ singulariter dicitur exultare et munere prolis et integritate carnis, si tantundem dederis et matri ipsius ? Non est hoc virginem honorare, sed honori detrudere.* Pelbart de Tèmeswar, avec toute sa crédulité bigote, ne laisse pas d'embrasser le sentiment de saint Bernard. *Simplicibus quibusdam tribuit hanc opinionem quòd Anna conceperit per solum osentium Joacim. Agnosce tamen eam de viro concepisce concubitu matrimoniali* (6). L'erreur de la prétendue virginité de sainte Anne est fort ancienne ; car saint Épiphaue fut obligé de la réfuter. *Εἰ γὰρ Ἀγγέλους προσκυνεῖσθαι οὐ θέλει, πόσω μᾶλλον τὴν ἀπὸ Ἀγγῆς γεγεννημένην, τὴν ἐκ τοῦ Ἰωακείμ τῆ Ἄννα δεωρημένην, τὴν δ' εὐχῆς, καὶ πάσης*

ἐπιμελείας κατὰ ἐπαγγελίαν πατρὶ, καὶ μητρὶ δεύεισαν, οὐ μὲν ἑτέρως γεγεννημένην παρὰ τὴν τῶν ἀνθρώπων φύσιν, ἀλλὰ καθὼς πάντες ἐκ σπέρματος ἀνδρός, καὶ μήτρας γυναικός ; εἰ γὰρ καὶ ἡ τῆς Μαρίας ἰστορία, καὶ παραδόσεις ἔχουσιν, ὅτι ἐρρέθη τῷ πατρὶ αὐτῆς Ἰωακείμ ἐν τῇ ἐρήμῳ, ὅτι ἡ γυνὴ σου συνεκκεῖσθαι, οὐχ ὅτι ἀνευ συζυγίας τοῦτο ἐγένετο, οὐδὲ ὅτι ἀνευ σπέρματος ἀνδρός. Nam si ne angelos quidem adorari permittit, quanto minus il Anne filie tradit concesserit ; quam illi è Joacimo DEI bonitas inulsiit ? quam precibus, omnique animi studio, ac contentione, parens uterque promeruit ! ita tamen ut non aliam quàm ceteri mortales nascendi conditionem habuerit ; sed, ut illi, è virili satù, ac matris utero proderit. Quanvis autem ex Marie historiâ, ac traditione illud habeatur : Joacimo ejus patri divinitus hoc in deserto nunciatum fuisse, uxor tua concepit ; non ita tamen accipiendum est, quasi hoc citra nuptialem consociationem, ac virilem satum acciderit (7). La cavalier Borri avait une étrange pensée de la conception de la Vierge. Il croyait que saint Joachim était impuissant ; et que le Saint-Esprit s'incarna avec la Vierge Marie dans le sein de sa mère, qui par ce moyen demeura vierge après son accouchement. *Cadde in proposizioni più ridicole, insegnando che la Vergine non era stata concetta con seme umano, ma per opra divina, avendo lo Spirito Santo pigliato carne nel ventre di santa Anna, e partorita dalla medesima, che asseriva che nel parto era rimasta vergine, e tale essere stata avanti il parto, e assicurando che santo Gioachimo fosse stato impotente alla consumazione del matrimonio* (8).

(D) *Encore qu'on ne sache rien de certain, ni du nom, ni des qualités, ni de l'histoire du père et de la mère de la Sainte Vierge.....*] Saint Épiphaue, qui florissait l'an 370, est le plus ancien auteur qui nous dise comment s'appelaient le père et la mère de la Sainte Vierge. Il est vrai qu'il prétend tirer de la tradition et de l'histoire de la Vierge Marie, ce qu'il dit touchant les prières de Jo-

(3) Gregorius Nyssenus, Orat. in Natal. Domini, apud Baron., Appar., num. 44.

(4) Sophron., apud Rivet, Apolog. pro sanctiss. Virg. Mariâ, cap. III, Oper. tom. III, pag. 606, col. 2.

(5) Bernard., epistolâ CLXXIV ad Canon. Lugdun., apud Rivetum, ibid., pag. 608.

(6) Stellerii Coronæ, lib. IV, part. II, art. I, apud Rivetum, ibid.

(7) Epiph. advers. Collyridianos, p. m. 1062.

(8) Relazione della vita del Cavagl. Borri, pag. 351.

chim et de sainte Anne, et touchant la révélation de l'ange (9) ; mais n'avoué-t-il pas lui-même qu'il courait des traditions très-absurdes concernant la naissance de Marie ? ne cite-t-il pas un livre sur cette matière, dans lequel il y avait des choses abominables (10) ? Ne dit-il pas que l'on y trouvait que Zacharie perdit l'usage de la parole dans le temple, parce qu'il y avait vu un homme fait comme un âne ? Il se préparait à sortir, et à dire *malheur à vous, quelle divinité adorez-vous ?* mais cette divinité pour l'en empêcher le rendit muet. Lorsqu'il eut recouvré l'usage de la parole et qu'il révéla ce qu'il avait vu, on le tua. Saint Épipliane ajoute qu'on trouvait dans le même livre, que la raison pour laquelle le législateur avait ordonné au grand pontife de porter de petites cloches, était celle-ci : on voulait donner le temps à cette divinité de se cacher, pour ne pas faire paraître sa figure d'âne ; et ainsi, afin qu'elle ne fût pas surprise, on voulut que le son des petites cloches lui annonçât que le grand pontife venait. Je sais bien que toutes les traditions ne méritent pas d'être rebutées comme celles-là ; mais enfin nous n'avons aucune raison solide qui nous apprenne que celles que saint Épipliane a adoptées eussent un bon fondement. Cela est si vrai que saint Augustin ne fait point de scrupule de prendre pour des traditions incertaines et apocryphes celles qui portaient que le père de la Sainte Vierge, nommé Joachim, était un prêtre. *Quod de generatione Mariæ Faustus posuit quod patrem habuerit ex tribu Levi sacerdotem quandam nomine Joachim, quia canonicum non est non me constringit* (11). Il ajoute qu'il est possible qu'une même personne descende de deux tribus, et il conclut que s'il était obligé de déserrer à des écrits apocryphes, il résou-

draît ainsi l'objection du manichéen : *Hoc ego potius vel tale aliquid crederem, si illius apochryphæ scripture ubi Joachim pater Mariæ legitur, autoritate detinerer, quam mentiri Evangelium in quo scriptum est, etc.*

Voulez-vous d'autres preuves de l'incertitude de ces traditions, considérez seulement la conduite de Baronius : il a rejeté une partie des choses qui se disent touchant le père et la mère de la Sainte Vierge ; il a dit expressément que le livre attribué à saint Jérôme est l'ouvrage d'un inconnu et d'un ignorant, qui n'a pas été capable d'éviter les mensonges manifestes. *Non tantum eam Hieronymi non esse dixerimus, sed auctoris planè ut ignoti, sic prorsus imperiti, qui in eâ condendâ et conscribendâ non novit aperta vitare mendacia, dum ait illis temporibus quibus ea acciderunt fuisse Isachar summum pontificem* (12). Il a déclaré, qu'encore que cet ouvrage contienne plusieurs vérités, il ne s'y veut point fonder (13). Il reverse donc une partie du fondement. Allez voir comment Casaubon a renversé l'autre : il a fait voir que le livre de *Nativitate sanctæ Mariæ*, faussement attribué à saint Jérôme, est l'ouvrage d'un manichéen, et un écrit tout plein d'impicités et d'impertinences : *A pestilentissimo hæretico profectum, postremò nugarum et impietatum esse plenum* (14). Il s'étonne que le jésuite Christophle de Castro ait osé se déclarer pour un tel livre, dont la supposition a été si bien connue à Érasme, à Melchior Canus, à Sixte de Sienne, à Baronius. Il en cite un passage qui me fournit une forte preuve : *Illud liberè dico quod fidelium neminem negaturum puto ; sive hæc vera sunt, sive ab aliquo conficta sacrosancta sanctæ Mariæ miracula præcessisse maxima consecuta fuisse ; et idcirco salvâ fide, ab iis qui Deum facere ista posse credunt, sine periculo animæ suæ credi*

(9) Voyez ses paroles dans la remarque précédente.

(10) Γένναν μὲν γὰρ Μαρίας βιβλίον τί φασι εἶναι, ἐν ᾧ δευὰ τε καὶ ὀλέθρια ὑποβάλλοντες τινα ἐκέισε λέγουσιν. Cujusmodi est qui de progenie Mariæ liber inscribitur, in quo horribilia quadam ac detestanda illorum dicta continentur. Epiphani., adv. Hæres., p. 94.

(11) Augustin., contra Faustum Manich., lib. XXIII, cap. IX, apud Rivetum, Oper., tom. III, pag. 604, 605.

(12) Baronius, in Apparatu, num. 44.

(13) Nec innotitur scriptioni illi quæ hæcenus Hieronymi nomine ad Cromatum et Heliodorum scripta vulgata est, nam licet in eâ complura veritate constantia conscripta reperiantur, quæ à dictis auctoribus sibi vendicent auctoritatem et fidem, tamen, etc. Idem, ibid.

(14) Casaub., Exercit. ad Baron. I, num. 15, pag. m. 90.

et legi posse (15). Ces paroles ne sont pas du manichéen Séleucus (16), auteur de l'ouvrage, mais de celui qui l'a traduit en latin; et il est bon d'observer que ce traducteur avoue qu'il y a bien des faussetés dans le livre qu'il traduit. *Impietas istius Pseudohieronymi excusari pudore non potest: nam quum fateatur, Seleucum, sive Leucium de doctrinâ apostolorum multa esse mentitum; ea tamen defendit, que sunt ab eodem hæretico scripta de virtutibus et miraculis eorum. Poterat-ne hic planè apertius ostendere, nullam sibi esse curam veritatis, neque ullum se inter falsum et verum statuere discrimen? Adit de eo ipso libro quem vertebat: ita et his multa non vera de corde suo confingit (17). En faut-il davantage pour se convaincre légitimement de l'incertitude de toutes ces traditions? Celle que saint Grégoire de Nysse allègue est manifestement fautive (18). Quant à Nicéphore, Calliste, Germain, patriarche de Constantinople, Jean Damascène, etc., ils ne sont dignes d'aucune créance, parce qu'ils ont vécu dans un siècle trop éloigné de la source pour avoir des traditions non altérées. Chacun sait d'ailleurs que Nicéphore est un écrivain fabuleux et sans jugement (19). On n'est pas obligé de croire qu'il ait bien cité Hippolyte, évêque de Porto; et en tout cas ce qu'il en cite contient quelques faussetés. Casaubon le montre. Voyez la Bibliothèque Universelle (20). Rivet a raison de trouver étrange que Richard Montaigu ait donné les mains à la plupart des narrations que les Bernardins de Busti, les Pelvarts de Témésvar, les Costérus et semblables écrivains ont adoptées touchant notre saint Joachim (21).*

(15) Casaub., Exercit. ad Baron. I, num. 15, pag. 91.

(16) D'autres le nomment *Leucius*, ou *Leontius*. Casaub., Exercit. ad Baron. I, num. 15, pag. 91.

(17) *Idem*, *ibidem*.

(18) Voyez ci-dessus la remarque (B).

(19) *Nicephorum hunc fabulosissimum esse scriptorem et judicii in literis nullius, satis notum est eruditus*. Casaub., Exercit. ad Baron. I, num. 15, pag. 91.

(20) Pag. 143 et suiv. du XI^e tome.

(21) Rivet., Apolog. pro SS. Virg. Mariâ, cap. III, Oper., tom. III, pag. 607.

Je m'étonne que M. l'abbé de Marolles ait fait paraître tant de déférence pour les traditions qu'on a vues ci-dessus. Voyez la page 235 de ses mémoires.

(E) *On n'a pas laissé de consacrer des fêtes à saint Joachim, et à son épouse.*] Le mari est parvenu à cet honneur plus tard que la femme; il ne le possède que depuis le 2 de décembre 1622. Le jour qu'on lui a destiné est le 20 de mars (22). Mais la fête de sainte Anne fut instituée l'an 1584. D'abord il ne fut pas nécessaire de nécessité de précepte de la chômer: ce n'est que depuis l'an 1622 qu'elle est montée à cette prérogative (23). Dans tout le reste le culte de saint Joachim est très-inférieur à celui de son épouse. Elle est la patronne d'un ordre de religieuses appelées les filles de saint Joseph (24), et l'on parle fort de ses miracles. Le village de Ker-Anne, dans le diocèse de Vannes en Bretagne, est merveilleusement célèbre par cet endroit-là, et surtout depuis qu'on a déterré une vieille image de cette sainte, qui avait été cachée bien avant sous la terre. Il fut révélé à un laboureur, l'an 1625, où l'on trouverait cette image. Dès qu'elle eut été déterrée, elle fit quantité de grands miracles. On fut bientôt en état de lui bâtir une belle église; les aumônes des âmes dévotes qui accouraient là de toutes parts fournirent de quoi soutenir cette dépense. L'évêque de Vannes obtint de Rome les indulgences nécessaires pour ceux qui visiteraient cette image; et il remit la direction de cette nouvelle église aux carmes réformés, et permit à frère Hugues de Saint-François, l'un d'eux, de publier les miracles qui s'étaient faits depuis peu en ces quartiers-là (25).

(22) Spond., Annot., ad ann. 1622, num. 1.

(23) *Idem*, *ibidem*.

(24) Voyez le livre intitulé: Les Grandes de sainte Anne. La Bibliothèque universelle en parle, tom. XI, pag. 141.

(25) Tiré de Sponde, ad ann. 1625, num. 3.

JOB, dont la patience a été représentée dans l'un des livres canoniques du Vieux Testament. Pour ne pas répéter ce qu'on trouve dans Moréri, je me con-

tente de relever quelques erreurs. On se trompe, lorsqu'on assure que les Turcs ont beaucoup de vénération pour le sépulcre de ce saint personnage (A), le premier juge de la cour de Salomon (B). C'est une impudence scandaleuse *¹, que de dire que la maladie de Job était la grosse vérole (C). J'avoue que dans l'église romaine il est le patron *² des vérolés (D); mais cela ne conclut rien pour l'autre supposition. Il était vénéré dans cette église avant que la vérole fût connue dans l'Europe (E). Tertullien a eu tort de dire que Job ne laissa aucune postérité. Voyez là-dessus M. Spanheim (a) dans son histoire de Job, qui est un fort bon ouvrage.

*¹ Leclerc et Joly conviennent que quelques personnes de piété l'ont cru; mais ils ne voient là aucune impudence. Leclerc et Joly trouvent au reste qu'il y a contradiction entre ce que Bayle dit ici, et la dernière phrase de sa remarque (C).

*² Chimère toute pure, disent Leclerc et Joly, qui prennent à la lettre le passage latin cité par Bayle dans la remarque (D).

(a) Frideric Spanheim., F. Hist. Jobi., cap. XV, pag. 481.

(A) *On se trompe, lorsqu'on assure que les Turcs ont beaucoup de vénération pour le sépulcre de Job.* Rapportons ce passage de M. Ricaut (1). « C'est la coutume des Turcs, » toutes les fois qu'il y a un nouvel empereur, de le conduire avec toute la pompe imaginable à un endroit des faubourgs de Constantinople que l'on appelle Job. Là se voit un sépulcre ancien d'un certain prophète, ou saint homme, que les Turcs, qui n'ont aucune connaissance de l'antiquité ni de l'histoire, font passer pour ce Job qui a servi depuis tant de siècles de modèle de constance et de patience. » Le traducteur de M. Ricaut fait une note sur ces paroles

qui mérite d'être rapportée : *Je crois bien, dit-il (2), que quelques Turcs grossiers, et mal instruits dans l'histoire et dans la chronologie, peuvent prendre le sépulcre de Job, qui est à Constantinople au pied des murailles de cette ville, pour celui de ce saint homme, dont l'histoire nous est rapportée dans le Vieux Testament; mais les historiens des mahométans nous apprennent eux-mêmes, que ce sépulcre a été bâti pour un autre Job, qui était mahométan, et qui avait été un des compagnons de Mahomet. Il fut tué au siège de Constantinople, qui était attaquée par Jézid, fils du calife Moavias, l'an 52 de l'Hégire, ou 672 de Jésus-Christ. C'est ce que remarque Elmaein dans son histoire des Sarrasins, chapitre 7 livre 1^{er}; et quoique Elmacin ait été chrétien, néanmoins il ne fait que rapporter ce qu'il a trouvé dans les historiens mahométans, dont il avoue lui-même qu'il fait l'abrégé.* Un des plus savans rabbins du XVII^e. siècle a été dans la même erreur que ces Turcs grossiers; car il assure (3) : *Que les mahométans ont encore aujourd'hui beaucoup de vénération pour le sépulcre de Job, qui est à Constantinople (4)..... Il ignorait sans doute que ce sépulcre fût d'un autre Job que de celui de l'Ancien Testament, et a cru mal à propos que les mahométans le prenaient tous pour le sépulcre de ce saint homme.*

(B)..... *Le premier juge de la cour de Salomon.*] Continuons de citer M. Ricaut. Les Turcs, dit-il (5), confondent tellement toutes les histoires, faute de savoir la chronologie, qu'ils disent que Job était le premier juge de la cour de Salomon, et qu'Alexandre-le-Grand était général de ses armées. Voici une assez bonne critique de ces paroles (6) : « L'auteur anglais a pris cela de Busbèque; » mais il n'a pas bien compris le

(2) Bospier, Remarques curieuses sur l'État présent de l'Empire ottoman, pag. 4.

(3) Menassé-Ben Israël, de Resurrect. mortuor., lib. I, cap. XVI, cité par Bospier, la même, pag. 5.

(4) Bospier, Remarques curieuses sur l'État présent de l'Empire ottoman, pag. 5.

(5) Ricaut, État présent de l'Empire ottoman, pag. 16.

(6) Bospier, Remarques sur l'État de l'Empire ottoman, pag. 6.

(1) Ricaut, État présent de l'Empire ottoman, traduit par Bospier, liv. I, pag. 16.

» sens de ce qu'il dit. Car *Bushèque*
 » ne dit pas que les Turcs croient
 » que *Job* était le premier juge de la
 » cour de *Salomon*, ni qu'*Alexan-*
 » dre était le général de ses armées.
 » Il dit seulement que les Turcs
 » savent si peu la chronologie et l'his-
 » toire que, s'il leur venait dans la
 » pensée, ils ne feraient nulle diffi-
 » culté d'assurer que *Job* était le
 » premier juge de la cour de *Salo-*
 » mon, et *Alexandre* le général de
 » son armée. Il y a bien de la diffi-
 » rence entre ces deux choses. Voyez
 » *Bushèque*, *Epist.* 1. » L'erreur de
 M. Ricaut a déjà passé dans quelques
 livres (7).

(C) *C'est une impudence..... que de dire que la maladie de Job était la grosse vérole.*] Guy Patin nomme deux auteurs célèbres qui ont dit cela. Voici ses paroles (8) : *Pour répondre à ce que vous me mandez, je vous dirai que Bolduc, capucin, a écrit aussi bien que Pinéda, jésuite espagnol, que Job avait la vérole. Je croirais volontiers que David et Salomon l'avaient aussi.* Notez que l'on peut prétendre que *Job* aurait eu cette vilaine maladie sans avoir commis aucun acte d'impureté qui la lui eût attirée.

(D) *Il est le patron des vérolés.*] Consultez le *Diarium Medicorum Ecclesiasticum* de Molanus, vous y trouverez ces paroles, sous le 10 de mai, fête de saint *Job* : *Volunt nonnulli sanctum Job peculiarem patronum esse eorum qui lue venered laborant aut eam curant* (9).

(E) *Il était vénéré..... avant que la vérole fût connue dans l'Europe.*] Le même Molanus nous avertit de ne point admettre l'erreur d'Agrippa, qui ose dire que la vérole a été cause de la canonisation de *Job*. Avant cela, dit Molanus, il y avait à Venise un temple et un jour de fête pour ce saint homme, qui dès le temps de Charlemagne fut inséré au *Martyrologe*. *Cavendus est H. Cornelius Agrippa, qui vanè scripsit luem veneredam Job in divos retulisse. Quasi non multò antè Veneti memo-*

(7) Le sieur Borremans l'a copiée dans ses *Variæ Lectiones*, pag. 260.

(8) Patin, lettre CCCLXVIII, pag. 102 du III^e. tom.

(9) Molan., in *Diario Medicor.*, pag. 68.

riam ejus et templo et festo die celebrirint, constat quoque Usuardum Caroli Magni ætate, et Wandelbertum non multò post, Martyrologiis suis eum inseruisse. Et à Græcis ad sextum diem maii notatur sanctus et justus Job qui multa contra Satanam certamina sustinuit (10). Un fameux théologien protestant, qui a pris ici en quelque manière le parti d'Agrippa, observe qu'il y a dans la ville d'Utrecht un hôpital où l'on panse les vérolés, lequel porte le nom de *Job*. *Dici potest ad defensionem Agrippæ, Jobum inter divos tutelares et quidem fœdi istius morbi, post ejusdem morbi exortum, demum fuisse relatum. Quidquid sit, tanquam divus alexicacus ab hujus morbi mystis, annuente Romand ecclesiâ, salutatur. Hinc in hac urbe Xenodochium Sancti Jobi olim dominante papatu constitutum, ubi illo morbo laborantes curari solent* (11). Il n'y a pas long-temps que l'on agita à Rome la question, si *Job* et les autres saints du Vieux Testament méritent le culte que l'on rend aux canonisés, et si on leur doit bâtir des autels. Voyez là-dessus les *Acta Sanctorum Mâii* (12).

(10) Molan., in *Diario medicor.*, pag. 69.

(11) Gisb. Voetius, *Disputat. theolog.*, tom. III, pag. 435, 436.

(12) Il y a dans les appendix des VI^e. et VII^e. volumes, une *Dissertation sur cela*. Voyez aussi le *Journal des Savans*, du 5 mars 1703, dans l'extrait d'un livre de M. Baillet.

JODELLE (ÉTIENNE), poëte français et latin au XVI^e. siècle, était de Paris (a). Il fut de la pleïade inventée par Ronsard (b). Quelques-uns lui attribuent l'invention des vers français composés à la manière des vers latins, selon la quantité des syllabes; mais d'autres veulent que Baif * soit le premier qui ait produit de cette sorte de vers

(a) La Croix du Maine et du Verd., *Biblioth. française*.

(b) Baillet, Jugement sur les Poëtes, article 13½. Ménag., chap. XC, de l'Anti-Baillet.

* Leclerc et Joly sont pour Baif (en 1550).

français (c). Il importe peu à leur gloire qu'on établisse la vérité de ce fait, car cette invention tomba bientôt dans le mépris *. On a plus de raison de prétendre que Jodelle fut le premier de tous les Français qui donna en sa langue la tragédie et la comédie en sa forme ancienne (d). Il avait une facilité incroyable à faire des vers (A); et il possédait plusieurs autres connaissances. Il était orateur; il entendait l'architecture, la peinture et la sculpture, et maniait fort bien les armes (e). Il faisait profession d'être homme d'épée (f) : sa naissance lui donnait cette autorité (B). Il mourut au mois de juillet 1573, à l'âge de quarante et un ans. Voyez la note (g). Ses amis publièrent un recueil de ses ouvrages, l'année suivante

(c) Voyez l'Anti-Baillet, chap. CXI.

* Leclerc et Joly assurent qu'il n'est nullement vrai que l'invention de Baif tomba dans le mépris, puisque plusieurs poètes célèbres firent à son exemple des vers mesurés. Ils ajoutent même, qu'après 1600, Nicolas Rapin conservait beaucoup d'attachement pour cette sorte de poésie. Ces rares exemples confirment l'observation de Bayle. Depuis, un ministre vertueux, Turgot, a essayé de faire revivre ce genre de poésie. Il fit imprimer à douze exemplaire, *Didon, poëme en vers métriques hexamètres, traduit de Virgile, 1778, in-4^o*, réimprimé dans le tome II du *Conservateur*, par François de Neufchâteau, an VIII (1800), 2 volumes. in-8^o.

(d) Du Verdier, Biblioth. française, pag. 285. Voyez aussi Pasquier, Recherch., liv. VIII, chap. VII.

(e) Du Verdier, *là même*.

(f) *Là même*.

(g) M. Varillas se trompe quand il suppose, Hist. de Henri III, liv. II, pag. m. 267, que Jodelle était en vie sous le règne de Henri III. Il dit que les sept poètes français que l'on appelait la pleiade s'étaient divertis un mois entier aux dépens de ce prince, dans un cabaret près de la porte de Nesle, en sortirent en chantant, *vive la tyrannie, nous venons de manger trente-six mille francs.*

(h). On a eu tort de dire qu'il mourut de faim en punition de ses impiétés (C); et de crier au paganisme, sous prétexte d'un divertissement de carnaval, où ses amis lui consacrèrent un bouc (D). Je n'oserais ajouter foi à ce que j'ai lu dans la Vie de Théodore de Bèze (E). Vous trouverez bien des choses concernant ce poète dans l'endroit que j'ai cité d'Étienne Pasquier.

(h) Du Verdier, Biblioth. franç., pag. 284, 285.

(A) Il avait une facilité incroyable à faire des vers.] C'est du Verdier Vau-Privas (1) qui me l'apprend en ces propres termes. « Il estoit » admirable en une chose quasi in- » croyable, c'est que tout ce que » l'on verra composé par Jodelle n'a » jamais esté fait que promptement, » sans estude et sans labeur : et pou- » vons, avecques plusieurs personna- » ges de ce temps, tesmoigner que » la plus longue et difficile tragédie » ou comédie, ne l'a jamais occupé » à la composer et escrire plus de » dix matinales : mesme la comédie » d'Eugène fut faite en quatre trait- » tes. On lui a veu en sa première » adolescence composer et escrire en » une seule nuit par gageure, cinq » cents bons vers latins, sur le sujet » que promptement on lui bailloit. » Tous les sonnets, mesmes ceux » qui sont par rencontres, il les a » tous faits en se promenant, et » s'amusant par fois à autres choses, » si soudainement que quand il les » prononçoit, on pensoit qu'il ne » les eust encore commencez.» Il ne faut donc pas s'étonner qu'il en ait produit un si grand nombre. On dit qu'il en composa environ dix mille sur le passage du Rubicon (2). Si ses amis avaient publié toutes ses pièces, à combien de milliers de vers ne monteraient-elles pas ? Il se mêlait de tout, d'éloges, d'odes, de son-

(1) Biblioth. française, pag. 286.

(2) La Croix du Maine, Biblioth., pag. 73.

nets, de chansons, d'inscriptions, de cantiques (3). Il fit un poëme contre l'arrière-Vénus ou péché de sodomie (4).

(B) Sa naissance lui donnait cette autorité.] Il était gentilhomme à seigneurie, car il prenait qualité de seigneur du Lymodin (5). Je crois que c'était un bien patrimonial.

(C) On a eu tort de dire qu'il mourut de faim en punition de ses impiétés.] Voëtius raconte (6) qu'ayant lu dans le Théâtre d'Honsdorf, qu'Étienne Jodelle, poëte français, épicurien et athée, mangea tout son bien, et mourut de faim (7), il rechercha diligemment si la chose était véritable; mais que sa bibliothèque ne lui put fournir aucun éclaircissement, ce qui l'obligea à consulter M. Rivet. Il apprit par ce moyen qu'on ne trouvait nulle trace d'athéisme dans les œuvres de Jodelle, et qu'au contraire on y trouvait plusieurs marques d'orthodoxie, et que peut-être l'accusation d'impiété qui lui était intentée, n'avait point d'autre fondement que le sacrifice d'un bouc (8) qui fut offert à Jodelle comme au chef des poëtes tragiques; ce qui ne fut qu'un pur jeu d'esprit, si l'on en veut croire l'auteur de la Vie de Ronsard. Néanmoins Rivet n'osa décider si pour cette seule action Jodelle ne mérité point de passer pour un athée *. Voëtius acquiesce à ce jugement: il vent, comme son ami, que si l'on n'a pas de preuves plus authentiques de l'athéisme de Jodelle, on ne l'en déclare pas convaincu; mais en attendant il se garde bien de l'absoudre; il permet que cela

soit mis en question. *In medio relinquat* (Rivetus) *an ob idem factum atheus sit dicendus, nisi aliunde alia authentica testimonia suppetant. In cujus sententiâ et nos acquiescemus* (9). Il n'y a nulle apparence que le compilateur Honsdorf se soit fondé sur le prétendu sacrifice; il donne à Jodelle le caractère d'un débauché qui dissipa tout son bien: c'est donc sur un péché d'habitude qu'il se fonde, et non pas sur la momerie d'un prétendu sacrifice; action où l'on ne se porta qu'une fois, et qui n'est pas moins à la charge de plusieurs autres beaux esprits, dont Honsdorf ne dit pas un mot, qu'à la charge de Jodelle. Disons donc que ce bon compilateur d'exemples de la justice divine s'est lourdement abusé: et cependant voilà deux fameux théologiens qui lui font l'honneur d'égaliser son accusation, déstituée de toutes sortes de preuve, aux témoignages d'orthodoxie qui paraissent dans les livres de l'accusé: ils se croient assez équitables, pourvu qu'ils ne prononcent ni pour ni contre. Est-ce se conduire par les maximes, *Quilibet presumitur bonus donec probetur malus: actore non probante absolvitur reus*? Il faut prendre garde que les copistes d'Honsdorf, ou ceux qu'il a copiés, en quelque nombre qu'ils puissent être, ne valent pas tous ensemble l'autorité d'un témoin, pendant qu'ils ne citent personne, ou qu'ils se citent l'un l'autre (10). Au reste, je ne prétends pas nier que Jodelle ne soit mort pauvre (11). Je ne sais si Gentillet n'est pas la première source de tous les compilateurs qui ont parlé de Jodelle comme d'un exemple des punitions des impiés. *L'on pourrait alléguer*, dit-il (12), *infinis exemples des jugemens et vengeances de Dieu exercés contre les athéistes, contemp-*

(3) Du Verdier, Biblioth., pag. 286.

(4) La Croix du Maine, Biblioth., pag. 78.

(5) Du Verdier, Biblioth., pag. 285. Voyez aussi La Croix du Maine, Bibliothèque, p. 78.

(6) Voët., Disput., tom. I, pag. 137.

(7) *Meminit Honsdorf. dicto libro exemplorum ad Decalogum, Lipsiæ in fol. ann. 1570 edit. Stephani Jodelli Gallici poëtæ, quem epicureum et atheum dilapidatis bonis inedia confectum dicit. Voëtius, ibidem.*

(8) Voyez la remarque suivante.

* Leduchat observe que Jodelle, né papiste, embrassa la réformation, puis retourna à sa première religion. « C'en était assez dans ce temps-là, » ajoute-t-il, pour donner lieu à accuser d'athéisme un homme qui, après avoir connu l'orthodoxie de la religion réformée, était rentré dans une religion dont il ne pouvait ignorer les erreurs. « Ces derniers mots choquent beaucoup Leclerc et July.

(9) Voëtius, Disputat., tom. I, pag. 137.

(10) *Vous trouvez dans la Bibliothèque de König, au mot Jodellius, ce qui suit: Georgius Richterus Gorlicensis in Axiom. ecclæs. num. 108 seqq. habet: Memorâ nostrâ Jodellius, tragediarum scriptor, tragicum exitum invenit: nam luxu, ganeâ, stupris, ex Epicureorum disciplinâ, patrimonium cum consumpsisset, miserimo genere mortis sine perit.*

(11) Voyez l'article Fisé, tom. VI, p. 484, remarque (D), à la fin.

(12) Gentillet, Discours sur les moyens de bien gouverner contre Nicolas Machiavel, II^e part., pag. 179, édit. de 1576.

teurs de Dieu et de toute religion, voire même de notre temps, comme du poëte tragique Jodelle, qui fit une fin vraiment tragique : car ayant gourmandé et mangé son patrimoine, comme un épicurien, il mourut de faim misérablement. J'ai trouvé une partie de ces paroles dans un livre imprimé à Morges, l'an 1581, et intitulé : *Punitions et jugemens de Dieu, etc.*, et dans un livre imprimé l'an 1586, et composé par Jean Chassanion de Monistrol en Velay, sous ce titre : *Histoires mémorables des grands et merveilleux jugemens et punitions de Dieu, etc.* (13).

(D) Ses amis lui consacrèrent un bouc.] Claude Binet (14) nous va raconter comme cette farce fut jouée. Ils (15) le blâmoient entre autres choses d'avoir sacrifié un bouc à Jodelle au village d'Arcueil (16), mais il répond assez luy mesme à ce chef d'accusation, et voicy ce qui en est : Jodelle avoit fait représenter devant le roy la tragédie de Cleopâtre (*), qui eut tel applaudissement d'un chacun que, quelques jours après, s'estant toute la brigade des poëtes trouvée en ce village, pour passer le temps et s'esjouir aux jours licentieux de caresme-prenant, il n'y eut aucun d'eux qui ne fist quelques vers à l'imitation des bacchanales des anciens. Il vint à propos de rencontrer un bouc par les rues, qui leur donna occasion de folastrier sur ce sujet, tant pour estre victime de Bacchus, que pour faire contenance de le presenter à Jodelle, et représenter le loyer de sa tragédie à la mode ancienne, à laquelle les chrestiens mesmes, et principalement les poëtes recourent par fois, non par creance aucune, mais par allusion permise : et ce qui en fit croire quelque chose furent les vers et folastries de ces poëtes qui furent

mises au jour, et mesmement les dylthirambes de Bertrand Berger, poëte dylthirambique, où se lisent ces vers... Tout cela ne fut qu'une feinte et mascarade. Peut-être ne sera-t-on pas fâché de voir ici la réponse même que fit Ronsard, et que Binet a indiquée sans la rapporter. La voici :

*Tu dis en vomissant dessus moy ta malice,
Que j'ay fait d'un grand bouc à Bacchus sacrifice :*

*Tu mens impudemment : cinquante gens de bien
Qui estoient nu banquet diront qu'il n'en est rien.*

*Muses, qui habitez de Parnasse la croupe,
Filles de Jupiter, qui allez neuf en trope,
Venez et repoussez par vos belles chansons,
L'injure faite à vous et à vos nourrissons.*

*Jodelle ayant gagné par une voix hardie
L'honneur que l'homme grec donne à la tragédie,*

*Pour avoir en haussant le bas style françois,
Contenté doctement les oreilles des rois :*

*La brigade qui lors au ciel levait la teste
(Quand le temps permettoit une licence honneste),*

*Honorant son esprit gaillard et bien appris,
Luy fit present d'un bouc, des tragiques le prix.*

*Jà la nappe estoit mise, et la table garnie
Se bvrdoit d'une sainte et docte compagnie;
Quand deux ou trois ensemble en riant ont pousé*

Le pere du troupeau à long poil herissé :

*Il venoit à grands pas avant la barbe peinte,
D'un chapelet de fleurs la teste il avoit ceinte,
Le bouquet sur l'oreille, et bien fier se sentoit
Dequoy telle jeunesse le presentoit :*

*Puis il fut rejetté pour chose mesprisée
Après qu'il eut servy d'une longue risée,
Et non sacrifié, comme tu dis menteur,
De telle faulx bourde impudent inventeur (17).*

De quelque parti qu'on soit on outre les choses, et l'on n'est que trop souvent la dupe des bruits populaires. Les ministres ajoutèrent foi trop légèrement aux bruits qui coururent touchant le bouc de Jodelle ; et comme Ronsard s'était érigé en persécuteur de robelongue et de robe courte, car il écrivait contre ceux de la religion, et il leur courait sus à la tête des milices, ils lui reprochèrent la cérémonie de ce bouc, selon le tour le plus criminel que l'on y avait donné. Ils l'objectèrent sur le pied d'un sacrifice païen ; ils soutinrent que le bouc fut immolé à un faux dieu *.

(13) Au livre II, chap. XXIV, pag. 170.

(14) Dans la Vie de Ronsard, pag. m. 129.

(15) Il parle de deux ministres qui avaient écrit contre Ronsard.

(16) Je crois qu'il faut Arcueil.

(*) C'est, dit-on, que Jodelle, dans sa Cleopâtre, avait remporté tout l'honneur de la tragédie. Mais comment accorder cela avec le Perroniana, où, au mot Belleau, on voit que le cardinal du Perron, en fait de vers, ne mettait au dessous de Jodelle que le seul Rémi Belleau, qui, au jugement de ce cardinal, ne faisait rien qui vaille ? REM. CRIT.

(17) Ronsard, dans la Réponse à quelques ministres, pag. 92 du IX^e. tome de ses OEuvres, édit. de Paris, 1604, in-12.

* Leducat rappelle que Théophile, prisonnier pour cause d'impieété, en 1626, invoqua le pardon accordé précédemment à quelques-uns de nos poëtes qui se trouvèrent convaincus d'avoir sacrifié des bêtes devant l'idole de Bacchus. Le-

C'était une calomnie, mais ils n'en étaient pas les inventeurs. Nous allons entendre Scaliger, qui accuse un prêtre d'avoir donné la naissance à cette imposture; et remarquez bien qu'il a rejeté comme une fable ce prétendu sacrifice. Je ne sais s'il se souvenait que quelques ministres en avaient accusé Rousard; mais je sais bien qu'il croyait que son adversaire Scioppius le mêlait, lui Scaliger, dans cette scène. Voyons ses paroles.

» Ast illud, quod adjiciemus, omnia portenta amphitheatrica superat. *Parisienses illos amicos tuos imitaris, quos Dionysia agitasse, et hircum immolasse fama est.* Dionysia agitare, dicit esse hircum immolare. Hujus enim insimulati sunt illi, de quibus nunc agitur. Vespillonis filius, qui nunquam Lutetiae fuit, in media Suburrâ habitans Romæ, undè hoc mendacium expiscari potuit, nisi à quibus reliqua portenta didicist? Quos putat Dionysia agitasse, vel hircum immolasse, ut illi persuaserunt qui verum dicere, etiam si velint, non possint, ii sunt, Petrus Ronsardus, M. Anton. Muretus, Janus Baïllus, Remigius Bellaqueus, Stephanus Jodellus, Nicol. Denissottus, Joan. Auratus, alii, omnes poëtæ, præter Patoletum, qui in historiis conscribendis omne studium suum collocarat. Quos tam falsum est ad eum execrandum, nefandum, impium facinus fecisse, quam certum est impunè illis futurum non fuisse, siquidem tam Christianæ pietatis, quam existimationis suæ oblit, tam detestabile scelus in se admisissent. Si illi docti viri viverent, fur non inultum tulisset. Porrò tam impudentis calumniæ auctor fuit sacrificulus Gentiliaci vici, in quo illi doctissimi viri de constituto coierant, ut de symbolis essent. Totum drama exponerem, si opus esset, ut Josephus me docuit, qui illud ad unguem tenet (18). » Tout va bien jusque-là; je voudrais que ce qui suit fût aussi juste. *Sed ponamus*

duchat en conclut que Théophile croyait le sacrifice quelque chose de bien réel. Théophile, ce me semble, voulait au contraire arguer qu'on n'avait pas vu de crime dans cette action.

(18) Scaliger, in Confutat. Fabulæ Burdonum, pag. m. 336 et seq.

verum esse. Quid hæc ait Josephum, qui tunc puer Burdigalæ primis rudimentis latinæ sermonis initiabatur? An quia sexto post, septimo, et octavo anno omnes, præter Jodellum, illos vidit, et familiariter novit, idè ejusdem criminis postulandus erit? Hoc modo oporteret omnes, qui Muretum viderunt, Dionysia agitasse, hoc est majorem partem eorum, qui hodiè Romæ agunt. Quantè invidiâ Josephum premerent, si verum crimen haberent, quod illi objicerent, quin aliorum facta, eaque falsa illi improberentur (19)? La chaleur de la dispute troublait un peu Scaliger: il se justifie d'une chose dont on ne l'accusait pas; et il se plaint d'être calomnié lorsqu'il ne l'est point, et par-là il devient lui-même calomniateur (20). Quand on dit qu'un homme imite les fautes de ses bons amis, on ne prétend pas assurer qu'il s'est trouvé avec eux en tel ou tel lieu où ils ont commis quelque crime: au contraire, on suppose qu'il n'y était pas; car s'il y eût été, on l'appellerait complice et non pas imitateur. Il n'est donc point vrai que Scioppius ait enveloppé Scaliger dans l'affaire de Jodelle (21). Il ne fallait donc pas que Scaliger s'en plaignût, et qu'il alléguât son alibi.

(E) *Je n'oserais ajouter foi à ce que j'ai lu dans la vie de Théodore de Bèze.* J'y ai vu qu'Étienne Jodelle, l'un des poètes de la pléiade française, fit un quatrain * sur ce que Bèze travaillait à la traduction des psaumes fut attaqué de la peste. Voici ce quatrain :

*Bèze fut lors de la peste accueilli
Qu'il retouchait cette herpe immortelle.
Mais pourquoi fut Bèze d'elle assailli?
Bèze assaillit la peste à tous mortelle (*).*

(19) *Idem, ibid., pag. 340.*

(20) *Voyez le VIII^e tome de la Morale pratique des jésuites, chap. XVIII.*

(21) *Parisienses illos amicos tuos imitaris.*

* Leducbat étoit d'autant plus Jodelle auteur de ce quatrain, qu'on a de lui d'autres vers très-satiriques, tant contre le pape que contre le papisme, et en général contre la ville de Rome; et il transcrit un sonnet que Joly appelle *infâme*. Ce sonnet est contre Rome.

(*) Il est très-possible que ce quatrain ait été composé par Jodelle, dans sa première adolescence. Il professait alors la religion réformée, dans Genève, où même, à propos de cette admirable fécondité qui, ju-qué dans les impromptu, lui est attribuée sous la lettre A, par du Verdier Vau-Privas, une nuit entre autres on le vit avoir composé de cette manière cent

Antoine la Faïe, qui a fait la vie de ce ministre (22), donne à Jodelle le surnom de Modilin. *Stephanus Jodellus Modilinus*, dit-il, *non postremus inter poëtas pleiadis Gallicæ*, etc. On comprend facilement que *Modilinus* a pu être mis pour *Limodinus*, titre qui convenait à Jodelle à cause de sa seigneurie (23); mais comme ce quatrain est attribué à un Étienne de Modelin, dans plusieurs éditions des psaumes, où on le met avec l'épithaphe de Clément Marot, composée par le même de Modelin, je doute qu'il soit de Jodelle; car ce n'est pas un poëte qu'on ait dû nommer Étienne de Modelin. Ce n'est pas eu de pareilles rencontres que l'on s'avise de ne faire connaître les gens que par un nom d'anagramme. J'ai une autre raison plus forte. Bèze était à Lausanne quand la peste le saisit - on le regardait donc en France comme un apostat. La persécution était terrible contre les réformés; et nous croirions qu'un poëte, qui faisait profession de catholicisme, aurait composé à la louange de Théodore de Bèze un quatrain obligeant, si conforme au goût et au style des réformateurs? Ce qu'il y a de certain est que l'opinion d'Antoine la Faïe a

été suivie par André Rivet (24), et par Jérémie de Pours (25).

(24) Il écrivit à Voëtius qu'Étienne Jodelle avait loué la version des Psaumes, et lui communiqua même le quatrain. Voët., *Disputat.*, tom. I, pag. 137.

(25) Au livre II de la Divine Mélodie, pag. 186, il rapporte le quatrain, et le donne à Étienne Jodelle Modelin.

vers latins, *esquels il descliffroit la messe, avec des brocards convenables*, dit un auteur huguenot de ce temps-là. Selon toutes les apparences, les poésies de Jodelle lui étoient mal payées à Genève, puisque tout à coup on le vit reprendre, et la route de Paris, et le chemin de cette messe qu'il avait tant décriée par des vers latins (*Mémoires de l'état de France*, etc., tom. I, f. 178 tournée). Comme, au reste, la religion romaine n'étoit en rien devenue meilleure depuis que Jodelle avait jugé à propos d'y rentrer, de là pourrait bien venir que les huguenots qu'il avait quittés le traitèrent d'impie et même d'athée; à quoi aussi ne contribuèrent pas peu *treize sonnets* qu'il fit immédiatement après la Saint-Barthélemi, pour rejeter sur les ministres la cause des supplices, des guerres et des massacres qu'on avait vus en France, depuis et à l'occasion de la réformation. On dit, continue le même auteur, que pour ces sonnets Jodelle eut bonne somme d'écus, qu'il aurait donc dissipés en moins d'un an, s'il est vrai, comme on le prétend, qu'au mois de juillet suivant il soit mort de faim et de misère. À l'égard de *Modelin* ou *Modilin*, peut-être Jodelle anagrammatisa-t-il ainsi lui-même le nom de sa seigneurie, ou suivant l'usage du temps, ou pour ne point paraître visiblement l'auteur d'un quatrain où la religion romaine étoit maltraitée et Bèze loué. REM. CRIT.

(22) Melch. Adam l'a insérée presque toute entière dans le volume des Théologiens non allemands.

(23) Il étoit seigneur du *Lymodin*.

JOLY (CLAUDE), chantre et chanoine de l'église de Notre-Dame de Paris, et official de l'archevêque, avait beaucoup de mérite et d'érudition *. Il fut pourvu d'un canonicat en 1631, sur la résignation de M. Loisel, son oncle maternel, et conseiller au parlement de Paris. Il fut mené à Munster par le duc de Longueville, plénipotentiaire de France, pour la paix générale de l'Europe, et l'assista fidèlement de ses avis et de ses conseils. Il fit un voyage à Rome pendant les troubles de Paris. Il fut chargé de l'officialité la première fois par le cardinal de Retz après la mort de Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, et ensuite par le chapitre pendant la vacance du siège, et enfin par l'archevêque d'aujourd'hui (a). Il mourut à Paris le 15 de janvier 1700, âgé de quatre-vingt-treize ans (b). Il eut dans sa grande vieillesse beaucoup de santé, et toutes les facultés de l'âme en très-bon état.

* Sur cet article posthume et qu'il trouve trop court, Joly renvoie aux *Mémoires de Nicéron*, tomes IX et X, dont il corrige deux fautes; et il rapporte un passage des *Mélanges de Figneuil Marville* (B. d'Argonne), et un du *Falésiana*.

(a) On écrit ceci en 1700.

(b) Tiré du *Mercuré hist.*, du mois de fév. 1700. pag. 205.

JONAS, l'un des prophètes du peuple juif. Comme on peut trouver dans deux autres diction-

naires (a) la plupart des choses qui le regardent, je ne m'arrêterai qu'à un petit nombre de particularités. Il y a eu des rabbins (b) assez rêveurs pour oser dire, qu'ayant été d'abord englouti par un poisson mâle, il fut vomé ensuite dans le corps d'un poisson femelle. Ne se sentant pas pressé dans la première prison, disent-ils, il n'eut point recours à l'invocation de Dieu, ce qui fit que le poisson mâle reçut ordre de s'en décharger dans l'estomac d'un poisson femelle qui était pleine (c). Il se sentit alors réduit à l'étroit, et prononça le beau cantique qui nous reste (d), et qui apaisa l'ire du ciel. Ceux qui réfutent ce conte, par la raison qu'une baleine qui eût été pleine n'aurait pas pressé Jonas, à moins qu'il n'eût été situé dans sa matrice, font une mauvaise objection (A). On a vu ailleurs (e) que les poètes du paganisme ont débité de leur Hercule un événement qui a quelque ressemblance avec celui-là. Ils avaient volé ce fait de l'Histoire Sainte, et l'avaient falsifié selon leur caprice. C'est du moins l'opinion commune de nos auteurs (f). Les anciens pères trouvaient étrange que les païens

rejetassent cette histoire de Jonas (B), après avoir adopté la fable d'Hercule. Ceux qui ont dit que ce prophète sortit du ventre du poisson au port de Ninive (C), ne savaient guère de géographie; et il n'y a nulle apparence qu'il en soit sorti sur les côtes du Pont Euxin (D), ou sur celles de la mer Rouge (E). Il est beaucoup plus probable qu'il fut jeté sur le sec, proche de Joppe où il s'était embarqué. Quelques-uns confirment cette conjecture par la fable d'Andromède; car ils prétendent (g) que l'aventure de Jonas a servi de fondement aux narrations poétiques touchant Andromède exposée à la fureur d'un monstre marin, et ce fut proche de Joppe qu'elle y fut exposée (h). Voyez la note (i). Voici une autre rêverie des rabbins qui est bien grotesque. Ils disent (k) que le poisson qui engloutit Jonas avait sept yeux qui servaient d'autant de fenêtres à ce prophète pour lui laisser voir tout ce qui était dans la mer, et entre autres choses le chemin que les Israélites avaient tenu en traversant la mer Rouge. Ceux qui le prennent pour le jeune homme qui fut envoyé par Élisée à Jéhu (F), afin de lui appliquer l'onction royale, ne méritent pas d'être

(a) *Celui de Moréri, et le Dictionnaire de la Bible, fait par M. Simon, prêtre.*

(b) *Salomon Jarchi, apud Martinum Lipenium, in Jonæ Periplo thalassio, folio B verso, édit. 1678, in-4°.*

(c) *Ut ex imprægnatione et alvi tumore in angustias vitum Dei redigeret. Idem, ibidem.*

(d) *Il est au II^e. chapitre du livre de Jonas.*

(e) *Dans la remarque (O), de l'article d'HERCULE, dans ce volume, pag. 89.*

(f) *Voyez Vossius, de Origin. et Progress. Idololatriæ, lib. II, cap. XV, pag. 381, 382, édit. Francos., 1675, in-4°.*

(g) *Voyez Lipenius, in Jonæ Periplo thalassio, folio A 3.*

(h) *Plinius, lib. V, cap. XIII, pag. m. 567, et XXXI, pag. 613; et lib. IX, cap. V, pag. 283.*

(i) *Hadrien Sciecius, Originnam Indice III, folio p. verso, s' imagine faussement que le verset 3 du chap. III de Jonas prouve que le poisson vomit Jonas à trois journées de Ninive, et que ce prophète fit ce chemin en un jour.*

(k) *Apud Lipenium, in Jonæ Periplo thalassio, folio C 1 verso.*

crus. On montrait encore au temps de saint Jérôme le tombeau de Jonas dans le lieu de sa naissance (l). M. Simon (m) assure que les Turcs ont bâti une très-belle mosquée à l'honneur de Jonas, dans laquelle il y a une lumpe miraculeuse qui brûle continuellement sans qu'on y verse ni huile ni autre liqueur, s'il en faut croire à leurs révéries. Il dit que cette mosquée est dans un petit village (n) bâti à l'honneur et sous le nom de ce prophète. M. d'Herbelot (o) ne dit rien de tout cela, quoiqu'il rapporte plusieurs choses que les musulmans débitent touchant Jonas. Je nommerai l'auteur moderne qui, selon M. Moréri, a fait un poème très-ingénieux sur l'histoire de ce prophète (G).

(l) C'est-à-dire dans *Ghath-Chepher*, proche de la montagne de *Thabor*. Lipenius, in *Jonæ Periplo thalassio*, folio præced. Il cite saint Jérôme, *Proem. in Jonam*.

(m) Simon, Dictionnaire de la Bible, pag. 433.

(n) Dans la tribu de *Zabulon*.

(o) D'Herbelot, *Biblioth. orient.* pag. 495.

(A) *Ceux qui disent... qu'une baleine... à moins qu'il n'eût été situé dans sa matrice, font une mauvaise objection.*] Nous allons entendre un homme qui croit tenir par la gorge le rabbin Jarchi en lui demandant : *Nunquid arbitraberis in uterum quoque impregnatæ balænæ immissum esse prophetam, ut ex fœtus piscini multitudinè coangustaretur? In stomachum ceti credo descendisse Jonam, non in matricem ejusdem. Quomodo itaque Jonæ in ventriculo latentis plus angustiarum ex uteri intumescentiâ poterat surgere* (1)? Ces questions gâtent la bonne cause de Lipenius, et donnent lieu aux rabbins de se relever du ridicule à quoi on les voulait exposer : ils le tourneraient en ridi-

cule à leur tour, s'ils lui demandaient comment il a pu se faire qu'il ignorât une chose qui est connue de tout le monde, c'est que la dilatation de l'uterus presse et serre les boyaux et le ventricule, et retarde quelquefois notablement la respiration.

(B) *Les anciens pères trouvaient étrange que les païens rejetassent cette histoire de Jonas, après avoir adopté la fable d'Hercule.*] Voici un beau passage de Théophylacte. *Devoratur ergo à cetò Jonas, tresque dies ac totidem noctes in eo permanet vates : quæ res omnem excedere fidem audientibus videtur, maxime iis qui ex Græcorum scholis sapienteque doctrinâ, ad hanc historiam accedunt.*

Quos equidem non satis demirari possum quod fiat quòd hæc non intelligant, cum suis ipsorum alis capiantur. Apud ipsos enim nonnihil tale de Hercule narratur : nempe quòd et ipse à balænâ devoratus, incolumis remanserit, nisi quòd tantummodò depilatus redierit, idque ob ingenitum et internum belluæ calorem. Aut igitur nostra suscipiant, aut sua rejiciant (2). Je ne doute point que Théophylacte n'eût trouvé parmi les Grecs beaucoup de gens qui, de bon cœur, l'eussent pris au mot. Nous acceptons le marché, eussent répondu les philosophes et les savans de la Grèce : vous voulez que nous rejettions l'histoire d'Hercule, ou que nous adoptions celle de Jonas ; nous les rejetons toutes deux. Mais comme une infinité de païens eussent condamné cette alternative, et soutenu qu'en croyant ce que les poëtes avaient dit d'Hercule, ils ne perdaient pas le droit de se moquer de ce que les juifs disaient de Jonas, il est sûr que la pensée de Théophylacte est très-solide, et qu'elle fait voir admirablement le ridicule des préjugés des païens. Passons à saint Augustin. Il aimait beaucoup un païen (3), et il lui avait écrit plusieurs lettres, dont quelques-unes étaient demeurées sans réponse. Ce silence lui fit juger qu'on ne voulait plus de ce commerce (4).

(2) Theophylact., in *Jonam*, cap. II.

(3) Voyez la XLIX^e. lettre de saint Augustin, au commencement.

(4) *Non inconvenienter arbitror eum quem video mihi rescribere noluisse, nihil sibi à me scribi voluisse.* August., epist. XLIX, pag. m. 195.

(1) Martinus Lipenius, in *Jonæ Periplo thalassio*, folio B 2.

C'est pourquoi, voulant répondre à quelques difficultés que ce païen avait proposées au prêtre Déogratias, il écrivit directement à ce prêtre. On voit par cette réponse que les païens se moquaient beaucoup de l'histoire de Jonas. *Postrema questio proposita est de Jonâ, nec ipsa quasi ex Porphyrio* (5), *sed tanquam ex irrisione paganorum* (6). La manière dont saint Augustin réfuta cette objection de son ami est d'un très-bon tour. Ou il faut nier, dit-il, tous les miracles de Dieu, ou reconnaître qu'on n'a nul sujet de rejeter celui-ci. Croirions-nous la résurrection de Jésus-Christ, si nous redoutions les railleries des infidèles (7)? Et puisque notre ami n'a point proposé de doutes sur ce que nous admettons la résurrection de Lazare et celle de Jésus-Christ, je m'étonne extrêmement qu'il tienne pour incroyable l'aventure de Jonas. Est-il plus aisé de faire sortir du tombeau un homme mort, que de conserver un homme en vie dans le ventre d'un si grand poisson (8)? Dira-t-on que la faculté concoctrice de l'estomac ne peut pas être arrêtée? Mais on nous ferait une objection plus considérable, si l'on alléguait les trois hommes qui ne reçurent aucun mal dans la fournaise de Babylone. Si l'on veut rejeter aussi cette suspension de l'activité du feu, et tous les autres miracles de l'Écriture, il nous faudra recourir à une autre réfutation; car les infidèles ne doivent pas former des doutes sur un fait particulier: il faut ou qu'ils y renoncent, ou qu'en général ils rejettent tous les faits de même nature, et plus incroyables encore. Ils ne seraient pas si délicats à l'égard d'un Apulée, et d'un Apollonius de Tyane; ils ne bouffonneraient pas; ils prôneraient au contraire avec des airs d'insolence leurs triomphes, si ce que nous disons de Jonas était imputé à la puissance de l'un de ces deux païens. Je ne traduis pas exac-

(5) *Lipénius se trompe donc, quand il dit, in Periplo thalassio Jonæ, fol. A3 verso, que saint Augustin dispute là fortement contre Porphyre.*

(6) August., epist. XLIX, pag. 207.

(7) *Si fides christianorum cachinnum metueret paganorum.* Augustin., *ibidem*, pag. 207, 208.

(8) *Nisi fortè facilius putat mortuum de sepulcro resuscitari, quam vivum in tam vasto ventre belluæ potuisse servari.* *Idem*, *ibidem*, pag. 208.

tement; je ne fais que donner une notion générale des raisons de saint Augustin; mais pour ne rien dérober à ceux qui savent la langue latine, je donne ici la principale partie de l'original. *Sed habent revera, quod non credant in divino miraculo, vaporem ventris, quo cibi maleseunt, potuisse ita temperari, ut vitam hominis conservaret! Quamto incredibilius ergo proponerent tres illos viros, ab impio rege in caminum missos, deambulasse in medio ignis illasos? Quapropter si nulla isti divina miracula volunt credere, aliâ disputatione refellendi sunt. Neque enim debent unum aliquil tanquam incredibile proponere, et in questionem vocare; sed omnia, quæ vel talia, vel etiam mirabiliora narrantur. Et tamen si hoc, quod de Jonâ scriptum est, Apuleius Madaurensis, vel Apollonius Tyaneus scisse diceretur, quorum multa mira, nullo fideli auctore, jactitant; (quamvis et demones nonnulla faciunt angelis sanctis similia, non veritate, sed specie: non sapientia, sed planè fallaciâ;) tamen si de istis, ut dixi, quos magos vel philosophos laudabiler nominant, tale aliquil narrantur, non jam in buccis creparet risus; sed typhus* (9). Cette manière de confondre les païens paraîtra peut-être plus solide à bien des gens que celle dont saint Augustin s'est servi dans un livre, où après avoir dit que ceux-là même qui se moquaient de l'histoire de Jonas ne doutaient point de l'aventure d'Arion, il se propose cette difficulté, l'aventure de Jonas est plus incroyable. Sans doute, répond-il, mais c'est à cause qu'elle est plus miraculeuse: or elle est plus miraculeuse, parce qu'elle fait voir une plus grande puissance. *Verum illud nostrum de Jonâ incredibilium est: planè incredibilius quia mirabilius, et mirabilius quia potentius* (10). Ce sont des pointes d'esprit, dira-t-on, et de jolies pensées, mais non pas de bonnes raisons: car il résulterait de là que plus une chose paraît impossible, plus est-elle digne de croyance. La fable d'Arion apprenait qu'afin de sauver sa vie, il avait été contraint de se jeter hors du vaisseau

(9) August., epist. XLIX, pag. 208.

(10) August., de Civit. Dei, l. I, c. XII.

où il repassait d'Italie en Grèce, et qu'il se laissa tomber sur un dauphin qui le porta au rivage. Je dis ceci, non pas en faveur de ceux qui n'en ont jamais entendu parler, car il n'y a guère de telles gens, mais en faveur de mille et mille personnes qui ne s'en souviennent plus, et qui seraient fâchées de ne voir pas tout d'un coup la différence qu'il y a entre l'aventure d'Arion et l'aventure du prophète Jonas.

Réfléchissons un peu sur la conduite inégale que saint Augustin reproche aux païens. Il faut reconnaître là l'un des effets les plus ridicules de la prévention. Les directeurs de la religion païenne avaient reçu d'une infinité de fables l'esprit du peuple, pendant plusieurs siècles, et ils n'eussent pu souffrir qu'on examinât si elles étaient possibles, ou qu'on les traitât d'incroyables. Mais quand on leur proposa les miracles des chrétiens, ils firent les philosophes, ils alléguèrent des impossibilités, ils se retranchèrent dans tous les raisonnemens qu'on peut opposer au cours d'une sorte de crédulité, et ils se moquèrent fièrement de ceux qui crurent. Quelle disparate! quel travers! quelle inégalité et quelle bizarrerie! Les communions chrétiennes font paraître les unes contre les autres une partie de cet esprit. Que l'église grecque se vante de quelque prodige capable de faire voir que le schisme de Nestorius déplait à Dieu, les nestoriens se barricadent de toutes parts, et s'arment de toutes pièces pour repousser cette attaque. Mais quant aux prodiges qui sont propres à convaincre d'injustice l'église grecque, ils les croient aveuglément et sans examen, et ils trouvent fort étrange que leurs adversaires fassent là-dessus des difficultés. Tout le monde sait la facilité avec laquelle les catholiques romains se laissent persuader un nombre infini de miracles. Ils croient pieusement mille et mille contes qui se débitent tous les jours, et ils regardent comme des chicanes d'hérétiques obstinés les raisons les plus spécieuses de ceux qui s'inscrivent en faux. Mais s'ils apprennent que le parti protestant fait courir quelque miracle, ils se revêtent d'un tout autre esprit. Ils recourent à tous les

lieux communs par lesquels les incroyables se défendent. Ils nient le fait, ils querellent les témoins, ils leur reprochent ou l'imposture, ou une maladie de cerveau. S'ils ne peuvent point nier le fait, ils l'expliquent par des causes naturelles, et compilent dans les naturalistes, et dans les relations des voyageurs, mille événements semblables. En un mot, ce qu'ils appelaient chicanerie, obstination, révolte contre le bon sens, devient une réfutation très-solide, et très-raisonnable d'une fausseté; car ils se servent des mêmes lieux communs que les protestans avaient employés contre les moines. Partout il y a des gens qui croient sans peine ce qui les flatte, et qui sont les plus malaisés du monde à persuader quand une chose ne leur plaît pas. Allèguent-ils des raisons d'incrédulité, ils ne peuvent souffrir qu'on les prenne pour mauvaises: leur oppose-t-on ces mêmes raisons en un autre temps, ils ne peuvent souffrir qu'on ne leur permette pas de s'en moquer. Ainsi se passe la vie humaine: c'est un effet presque inévitable de la préoccupation, double poids, double mesure. Si l'on ne pouvait éviter cela qu'en se dépouillant de préjugés, le remède serait peut-être pire que le mal.

(C) *On a dit qu'il sortit du ventre du poisson au port de Ninive.*] Sulpice Sévère est tombé dans cette bévue géographique: *Exceptus à ceto, marino monstro, ac devoratus post triduum ferè Ninivitarum littoribus ejectus, justa prædicta* (11). Le docte Drusius n'a point aperçu de faute dans ces paroles, en les commentant: il s'est contenté de dire que l'écriture ne marque point sur quel rivage le poisson se déchargea de Jonas (12). Les autres commentateurs de Sulpice, et notamment Hornius, ont très-bien connu la faute. M. Lipénius l'a fort bien connue aussi; mais il s'est trompé lourdement en chronologie: il a cru que Sulpice Sévère avait emprunté cela des Morales de saint Grégoire (13). C'est un

(11) Sulpicius Severus, *Histor. sacr.*, lib. I, pag. m. 79.

(12) Drusius, in Sulpic. Severum, pag. 179.

(13) Sulpicius Severus... ex sancto Gregorio, l. VI Moral., c. XII, *arbitratur Jonam esse expositum in littoribus Ninivitarum.* Lipen., in *Jonæ Perip. thalassio*, cap. III.

pape qui a fleuri cent cinquante ans après Sulpice. La faute de ce dernier a été copiée par M. Simon. *Uae balaine*, dit-il (14), *reçut Jonas dans ses entrailles, . . . et lui servit d'un vaisseau beaucoup plus sûr que le premier sur lequel il était monté, et l'alla débarquer, ou plutôt vomir le troisième jour au port de Ninive.* Notez que Ninive était bâtie sur la rivière du Tigre, qui n'a nulle communication immédiate avec la mer Méditerranée. De plus, il n'y a point assez d'eau pour un poisson tel que celui-ci dans cette rivière, au port de Ninive. Cette raison, jointe au miracle surprenant qu'il nous faudrait supposer, si nous disions que la balaine s'en alla dans l'Océan, et doubla le cap de Bonne-Espérance, et entra dans l'embouchure du Tigre, et qu'elle fit dans trois jours ce trajet immense, ôte toutes sortes de subterfuge à ceux qui voudraient justifier Sulpice Sévère. Il n'eut jamais dans l'esprit cette idée-là : il crut bonnement que Ninive était située sur la mer Méditerranée : il erra ne sachant guère la carte.

(D) . . . *Il n'y a nulle apparence qu'il en soit sorti sur les côtes du Pont-Euxin.*] Josèphe (15) rapporte cette tradition : elle a été suivie par plusieurs modernes (16), quoiqu'elle choque la vraisemblance, et qu'elle entraîne la multiplication des prodiges ; car selon les lois naturelles un poisson de cette taille ne peut point se transporter en si peu de temps de la mer de Phénicie jusqu'à la mer Noire. Outre que le chemin que Jonas eût eu à faire, soit pour retourner en Judée avant que d'aller à Ninive, soit pour aller tout droit à Ninive, eût été trop long, et trop malaisé.

(E) . . . *Ou sur celle de la mer Rouge.*] Lipénius (17) attribue cette opinion à Pinéda, et aux rabbins : il ne lui est pas difficile de la réfuter. Il eût fallu que la balaine fût entrée

dans l'Océan, et qu'elle eût fait le tour de l'Afrique. Voyez ci-dessus la remarque (C) vers la fin.

(F) *Ceux qui le prennent pour le jeune homme qui fut envoyé par Élisée à Jehu* (18).] C'est ce que font les rabbins, et après eux Mariana, et Tarnovius (19). *Si cela était, il eût fallu qu'il eût alors plus de cent ans.* Ce sont les paroles de M. Simon, dans son Dictionnaire de la Bible : paroles très-obscurées ; car on ne sait à quoi il rapporte le mot *alors*. Est-ce au temps de l'ouction de Jehu ? La grammairie le demande, mais ce sens serait absurde. Est-ce au temps du voyage de Ninive ? Est-ce au règne de Jéroboam, second du nom ? Devinez-le, si vous pouvez.

(G) *Je nommerai l'auteur moderne qui, selon M. Moréri, a fait un poème, . . . très-ingénieux sur l'histoire de ce prophète.*] C'était un ministre gascon, nommé Coras. Il fut ministre de M. de Turenne pendant quelques campagnes ; il servit ensuite une église de la basse Guienne, et puis il se fit papiste, et eut une charge considérable dans le présidial de Montauban. Il avait publié un livre, avant qu'il changeât de religion, dans lequel, si je m'en souviens bien, il soutenait que les protestans ne pouvaient se réunir avec l'église romaine. Il en fit un autre pour réfuter celui-là après son abjuration. Les quatre poèmes qu'il publia sur l'histoire de la Bible (20), eurent assez de débit, n'en déplaise à M. Despréaux qui assure, dans sa IX^e. satire que

*Le Jonas inconnu sèche dans la poussière,
Le David imprimé* n'a point vu la lumière.*

Les ennemis de Coras lui firent tenir par la poste, à Montauban, une lettre supposée de son libraire de Paris, par laquelle on le pria de se défendre contre Despréaux, vu que depuis la publication de la IX^e. satire, on

(18) II^e. livre des Rois, chap. IX, vs. 1.

(19) *Hebraei in Seder Olam, et ex iis Joh. Mariana in Scholiis Bibl. et D. Joh. Tarnovius Comm. Jon., pag. 2. Lipen., in Jonæ Periplo thalass., folio B.*

(20) *Un sur Jonas, un sur David, un sur Josué, et un sur Samson.*

* On a de Coras : *David, ou la vertu couronnée*, 1665, in-12 ; mais avant lui Lesfargues avait donné *David, poème héroïque*, 1660, in-12. C'est l'ouvrage de Lesfargues que Boileau avait en vue.

(14) Simon, Diction. de la Bible, pag. 432, 433.

(15) Joseph., Antiquit. Judaïc., lib. IX, cap. XI, folio m. 355 verso.

(16) Voyez Lipénius, in Jonæ Peripl. thalassio, cap. III.

(17) Lipen., *ibid.*, folio C 1, verso. Il cite Pinéda, lib. I^{er}, de Rebus Salomonis, c. XII.

ne vendait plus ses poëmes. Il fut piqué de cette insulte, et publia un écrit fort violent contre son critique *. Il fit quelque vers contre M. Racine, l'an 1675. Vous verrez dans le *Ménagiana* (21) une fort jolie épigramme de M. Racine contre lui. Notez qu'il était issu du fameux jurisconsulte Jean Coras, conseiller au parlement de Toulouse, l'un des martyrs des protestans; car on le pendit pour sa religion à Toulouse, revêtu des habits de conseiller, l'an 1572 (22).

* Joly a réimprimé ces deux pièces, et malgré le témoignage de Brossette, il s'obstine à croire que le *David*, objet des traits de Boileau, est le poëme de Coras, et non celui de Lesfargues. Joly s'appuie sur la lettre écrite à Coras sous le nom de son libraire, et qui dans l'imprimé porte: *A l'auteur du Jonas et du David*. Mais Joly lui-même doute que cette lettre fût de Boileau. Elle n'a été admise dans aucune édition de ses *Oeuvres*; et la suscription ou adresse prouve tout au plus que l'auteur de la lettre a cru que c'était du poëme de Coras que Boileau avait voulu parler.

(21) *A la page 300 de la première édition de Hollande. On la trouve aussi dans le 11^e. fac-tum de Furrrière, pag. 13, édition de Hollande, comme étant attribuée à M. de La Fontaine.*

(22) *Voyez d'Aubgoë, Histoire universelle, tom. II, liv. I, chap. V, pag. m. 560.*

JONAS (ARNGRIMUS), Islandais de nation, s'est fait estimer dans le XVI^e. et dans le XVII^e. siècle par les ouvrages qu'il a publiés. Il était encore en vie l'an 1644, et il avait plus de quatre-vingt-dix ans (a). Il n'y avait que quatre ans qu'il s'était remarié avec une jeune fille. Il était savant et homme de bien, et en grande estime parmi tous les doctes. Il avait été coadjuteur de Gundebrand de Torlac, évêque de Hole en Islande (b). Ce Gundebrand était Islandais, homme de grand savoir, et de grande probité (c). Il avait été disciple de Tycho-Brahé, et entendait bien l'astro-

logie. Après sa mort Arngrimus refusa l'évêché de Hole, que le roi de Danemarck lui voulait donner (d) : il pria ce prince de *l'en dispenser, tant pour se retirer de l'envie, que pour vaquer à ses études avec plus de repos*. Les livres qu'il a publiés (A) sont pour la plupart ou des histoires et des descriptions de l'Islande, ou des apologies pour sa nation. Blefkénius en avait dit bien des choses désavantageuses, soit touchant les sortilèges (B), soit touchant l'impudicité (C). Arngrimus le réfuta.

Il mourut, l'an 1649 (e). Il avait été pasteur de l'église de Melstad, et préfet des églises du voisinage au diocèse de Hole (f).

(d) *Là même, pag. 55.*

(e) *Voyez Mollerus, Hypomnem. ad Albert. Bartholinum de Scriptis Danorum, pag. 164.*

(f) *Idem, ibid.*

(A) *Les livres qu'il a publiés.*] Voici tous ceux que j'ai trouvés dans les listes du sieur Albert Bartholin. *Idea veri magistratus*, à Copenhagen, 1589, in-8^o.; *Brevis Commentarius de Islandiâ*, à la même ville, 1593, in-8^o.; *Anatome Blefskeniana*, à Hole en Islande, 1612, in-8^o. et à Hambourg, 1618, in-4^o.; *Epistola pro patriâ defensoria*, là même, 1618. *Ἀποτίβη Καλυννία*, là même, 1622, in-4^o. *Crymogæa* (1) *seu Rerum Islandicarum libritres*, là même, 1630, in-4^o. *Vita Gudbrandi Thorlacii*, là même, 1630, in-4^o. *Specimen Islandiæ historicum, et magnâ ex parte Chorographicum*, à Amsterdam, 1643, in-4^o. (2).

Un savant homme, qui a publié avec des augmentations historiques et critiques le *Traité d'Albert Bartholin*, m'apprend que l'*Anatome Blefskeniana* est la réédition d'un livre imprimé à Leyde, l'an 1607, et intitulé: *Islandiâ seu Descriptio populo-*

(a) La Peyrère, Relation de l'Islande, pag. 55, 56.

(b) *Là même, pag. 55.*

(c) *Là même, pag. 5 et 55.*

(1) *Il falloit dire Crymogæa.*

(2) *Tiré du Traité d'Albert Bartholin, de Scriptis Danorum, pag. 12.*

rum et memorabilium hujus Insulae ; que la *Crynogæa* fut composée l'an 1603, et imprimée à Hambourg, l'an 1609, avec la carte du Danemarck, et l'an 1610 sans cette carte ; que le *Specimen Islandiæ historicum* contient une apologie du sentiment de l'auteur contre les raisons de Jean Isaacus Pontanus. Notre Arngrimus Jonas soutenait que l'Islande ne commença à être habitée qu'environ l'an 874, et qu'ainsi elle n'est point l'ancienne Thule (3). Pontanus trouva un peu étrange qu'Arngrimus Jonas entreprit l'apologie d'un sentiment qui était moins glorieux à l'Islande que le sentiment contraire ; néanmoins il parla de ce savant Islandais avec toute sorte d'honnêteté et de marques de respect. Voyez la lettre qu'il écrivit au sieur Stéphanus, le 1^{er} juillet 1638 (4). M. Molléus (5) vous donnera le titre de quelques ouvrages de notre Jonas qui avaient été oubliés par Albert Bartholin, et dont les uns ont vu le jour, et les autres ne subsistent qu'en manuscrit.

(B) *Blefkénius* avait dit bien des choses désavantageuses de l'Islande, soit touchant les sortilèges... } *Blefkénius* dit que les Islandais vendent le vent, et qu'il l'a expérimenté (6). Arngrimus se moque de cela ; car il dit « que le matelot islandois conoît » le soir par la disposition de l'air, » quel temps et quel vent il fera le » lendemain ; et que quand il con- » jecture qu'il doit faire le vent que » l'étranger atand pour partir, il » le va trouver, et s'engage de lui » vendre ce vent. Ce qu'il fait de » cette sorte. Il demande à l'étran- » ger son mouchoir, dans lequel il » fait semblant de murmurer quel- » ques paroles, et noue promptement » le mouchoir (7), comme de peur » que les paroles qu'il a prononcées » ne s'envolent. Il lui rand après cela » le mouchoir noué, et lui recom-

» mande de le garder tel qu'il le re- » çoit, avec grand soin, l'assurant » qu'il aura le vant bon durant tout » son voyage. Or il arrive quelque- » fois que ce vant soufle le lende- » main ; mais le plus souvent ce mes- » me vant change après que l'étran- » ger est party, et qu'il est engagé en » pleine mer Que s'il est ar- » rivé de cent fois une, que le vant » ait conduit l'étranger là où il de- » voit aller, cette seule fois autorise » l'erreur contre cent autres expe- » riences contraires. Et l'erreur se » respand par celui qui dit haute- » ment, parce qu'il le croit ainsi, » qu'il a acheté le vant en Islande, » et que ce vant l'a mené à bon port » chez luy. » Le même *Blefkénius* raconte (8), qu'il y a des magiciens en Islande, qui ont le pouvoir d'ar- » rester en pleine mer des vaisseaux qui vont à pleines voiles ; il narre aussi, que ceux qui sont arrestez se servent pour contrecharmes de cer- » taines suffumigations puantes (9), dont il fait les descriptions ; avec lesquelles, dit-il, ceux qui sont retenus chassent les démons qui les retiennent, et les vaisseaux desenchantez reprennent leurs cours.

(C) . . . soit touchant l'impudicité.] « *Blefkénius* dit, que les Alemans, » qui trafiquent en Islande, dressent » des tantes pres des havres où ils » ont abordé, et qu'ils y estalent » leurs marchandises, qui sont man- » teaux, souliers, miroirs, cou- » teaux, et quantité de bagatelles, » qu'ils eschangent avec ce que les » Islandois leur apportent. Des filles » qui sont fort beles dans cette isle, » mais fort mal vestües, vont voir » ces Alemans, et offrent à ceux qui » n'ont point de fême, de coucher » avec eux, pour du pain, pour du » biscuit, et pour quelqu'autre cho- » se de peu de valeur. Les peres » mesmes presentent leurs filles aux » estrangers ; et si leurs filles de- » viennent grosses, ce leur est un » grand honneur. Car elles sont plus » considérées, et plus recherchées » par les Islandois, que les autres, » et il y a de la presse à les avoir. » Quand les Islandois ont acheté

(3) Tiré de Molléus, Hypomn. ad Barthol., de Scriptis Danorum, pag. 165, 166.

(4) C'est la CXXII^e. de celles que M. Mathæus fit imprimer à Leyde, l'an 1695. Voyez la page 325 de ce Recueil de lettres, comme aussi la page 210.

(5) Moller., Hypomn. ad Barthol. de Script. Danor., pag. 166.

(6) La Peyrère, Relat de l'Islande, pag. 28.

(7) Voyez le conte que fait Charles Ogier, dans la page 433 de son Iter Polonicum.

(8) La Peyrère, Relation d'Islande, pag. 31.

(9) Voyez les Nouvelles de la République des Lettres, février 1685, pag. 135.

» (c'est-à-dire eschangé) du vin , ou
 » de la biere des marchans estran-
 » gers , ils convient leurs parans ,
 » leurs amis , et leurs voisins , à boi-
 » re l'un et l'autre : Et ne se quittent
 » point que tout ne soit beu. Ils
 » chantent , en beuvant , les faits hé-
 » roïques de leurs capitaines
 » C'est une incivilité parmi eux ,
 » que de sortir de table , quand ils
 » boivent , pour aler faire de l'eau.
 » Des filles , qui ne sont pas laides
 » en ce pais-là , comme j'ai dit , cou-
 » lent sous les tréteaux , et presan-
 » tent des pots de chambre aux
 » beuveurs. Arngrimus Jonas traite
 » cette raillerie d'imposture , et s'em-
 » porte avec colere contre Blefké-
 » nius , pour l'outrage qu'il dit avoir
 » fait à l'honneur des filles islandoi-
 » ses. Le bon homme ne peut souf-
 » frir , qu'on parle avec mespris de
 » ses compatriotes , et qu'on les traite
 » de barbares (10). » Si jamais l'em-
 » portement fut permis à un faiseur
 » d'apologie , celui d'Arngrimus ne sau-
 » rait être blâmé ; car il n'y a point
 » d'apparence que l'évangile , qui est
 » connu en Islande depuis tant de siè-
 » cles , y ait laissé les peuples dans une
 » si criminelle brutalité ; ni qu'au cas
 » que la religion eût fait si peu de pro-
 » grès sur ces insulaires , le roi de Da-
 » nemarek endurât qu'ils se moquas-
 » sent impunément de ce qui est dû à
 » la bienséance publique. La coutume
 » des festins ne me paraît pas rappor-
 » tée fidèlement ; on a grossi la chose
 » pour faire rire les lecteurs. Ouit-on
 » jamais parler d'un tel ministère , ou
 » d'une paresse si extravagante ? Voici
 » des gens qui , non-seulement ne ven-
 » lent pas prendre la peine de se lever
 » de table pour pisser , mais qui ne
 » veulent pas même qu'il leur en coûte
 » le moindre mouvement de la main.
 » C'est à quoi nous conduit le conte ;
 » autrement pourquoi dirait-on que *les*
 » *filles coulent sous les tréteaux* ? On
 » donnerait bien le pot de chambre
 » sans cela aux conviés , s'il ne fallait
 » que leur épargner la peine de se lever.
 » Si tout ce que Blefkénus vient de
 » nous dire était véritable , il faudrait
 » demeurer d'accord que la jalousie
 » n'est pas inutile dans le monde (11).

S'il était permis de mentir en fa-
 veur de la vérité , il faudrait nier
 tout ce que l'on conte de l'impudence
 de certains peuples : car les libertins
 tirent un grand avantage de ce qu'il
 y a , dit-on , certaines nations qui
 n'attachent aucune infamie à la pro-
 stitution des femmes. Les Islandais
 seraient dans le cas , selon le récit de
 Blefkénus ; et ils iraient même plus
 loin , car ils regarderaient comme
 une gloire la grossesse d'une fille qui
 se serait abandonnée à des étrangers ;
 et les pères s'estimeraient très-heu-
 reux que l'on acceptât l'offre qu'ils
 feraient du pucelage de leurs filles à
 des gens d'un autre pays. On est
 donc , demanderait-on , cette im-
 pression naturelle , qui fait discerner
 à tous les hommes le bien et le mal ?
 Voilà des nations chrétiennes , qui ,
 non-seulement ne font aucun compte
 de la chasteté dans la pratique , mais
 qui en ont même perdu la théorie :
 d'où il s'ensuit qu'à cet égard leur
 conscience est destituée du sentiment
 du droit naturel. N'est-ce pas une
 marque que les idées de la vertu dé-
 pendent de l'éducation et de la cou-
 tume , et non pas d'une impression
 naturelle ? Et comment guérir ces
 gens-là , puisque leur conscience est
 morte ? Car s'il est possible qu'avec
 les notions du bien et du mal la
 conscience jouisse d'une malheureuse
 sécurité , cela n'est-il pas imman-
 quable où ces notions sont éteintes ?
 Il n'est pas nécessaire de répondre à
 cette objection , puisque Arngrimus
 Jonas nie le fait. Il faut lui renvoyer
 tous ceux qui se voudraient préva-
 loir du récit de son adversaire. Et
 s'ils alléguaient des faits certains ,
 alors on ne manquerait pas de ré-
 ponde.

JORNANDÈS , Goth d'origi-
 ne , fut évêque de Ravenne vers
 le milieu du VI^e. siècle

 Son livre de
 l'Histoire des Goths , traduit en
 français , a été imprimé à Paris ,
 l'an 1703 , et dédié au roi de
 Suède (a).

(10) La Peyrère , Relat. d'Islande , p. 23 , 24.
 (11) Voyez les nouvelles Lettres contre le Cal-
 vinisme de Maimbourg , pag. 542 et suiv.

(a) Voyez les Mémoires de Trévoux ,
 janvier 1704 , article VI , édition de France.

JOUBERT * (LAURENT), conseiller et médecin ordinaire du roi, et du roi de Navarre, premier docteur régent, chancelier et juge de l'université de Montpellier, naquit à Valence en Dauphiné, le 6 de décembre 1529 (a). Il fut disciple de Silvius, à Paris, et de l'Argentier au delà des Alpes (b); il se rendit célèbre par les leçons qu'il faisait à Montpellier, en qualité de professeur, et plus encore par les livres qu'il publia. On était si prévenu de ses lumières, que Henri III, souhaitant avec passion d'avoir des enfans, le fit venir à Paris : tant il espérait que l'habileté de ce médecin leverait tous les obstacles qui rendaient stérile son mariage (c). Son espérance fut trompée. Joubert mourut à Lombez (A), le 29 d'octobre 1582. Il publia un très-grand nombre de livres (B), en latin et en français. Celui qu'il intitula : *Erreurs populaires*, fit fort crier contre lui, parce qu'il y parle trop librement de plusieurs matières chatouilleuses (C). On trouva étrange en particulier qu'il eût dédié ce livre à la reine de Navarre, femme de Henri IV. Mais tous ces vacarmes, bien loin d'empêcher le débit du livre, contribuèrent notablement au grand cours qu'il eut (D).

* M. Amoreux a donné une *Notice historique et bibliographique sur la vie et les ouvrages de Laurent Joubert*, Montpellier, 1814, in-8°. L'auteur annonce s'être surtout attaché à la partie bibliographique; il aurait pu y mettre plus de méthode.

(a) La Croix du Maine, pag. 285.

(b) Sammarthianus, *Elog.*, pag. m. 75.

(c) *Eian in aula vidimus à rege Henrico III evocatum, cum pius ille princeps prolis in publicam utilitatem suscipiende cupidus, maximam voti sui spem in ejus industria sequi, quam collocasset.* Samm *Elog.*, p. 76.

Cet ouvrage devait contenir six parties (E), divisées chacune en cinq livres; mais le public n'en a vu que la première, et une partie de la seconde. Je rapporterai une particularité qui témoigne que Joubert était modeste (F), et qu'il connaissait très-bien les bornes de la science humaine.

J'ai dit après la Croix du Maine, qu'il était né le 6 de décembre 1529; mais je dois ajouter qu'on lit autour de sa taille-douce qu'il courait sa quarantième année, l'an 1570. Ce qui prouve qu'il naquit, l'an 1530. Rondelet, dont il fut le disciple favori, et auquel il succéda, l'an 1567, dans la charge de professeur royal en médecine à Montpellier, lui confia ses manuscrits en mourant, et le pria de les revoir, de les corriger, et de les donner au public (d). Joubert emporta cette charge de professeur royal après avoir soutenu une dispute pendant quatre jours sur plusieurs thèses qui ont été imprimées avec divers autres de ses traités, à Lyon, l'an 1571. Il y a parmi ces traités quelques remarques qui éclaircissent certains endroits de ses paradoxes (G). Il fut un innovateur de l'orthographe française (H).

(d) Voyez l'épître dédicatoire des *Questions médicales*, de P. Joubert, pag. 104 de la III^e. partie de ses *Opuscules*, et une lettre de Posthius, là même, pag. 154.

(A) *Il mourut à Lombez.*] C'est la Croix du Maine qui m'apprend cela. Il ajoute que Lombez est à sept lieues de Toulouse; et comme c'est, non du côté du Languedoc, mais du côté de la Guienne, il est clair que Sainte-Marthe se trompe (1), lorsqu'il dit

(1) *In Elog.*, pag. m. 76.

que Joubert mourut en retournant de Toulouse à Montpellier. La ville de Lombez est bien éloignée de cette route. Moréri est encore plus blâmable que Sainte-Marthe : voici comment. Il a dit, comme il avait lu dans la Croix du Maine, que ce médecin mourut à Lombez, et il a joint à cela ce qu'il avait lu dans Sainte-Marthe, que Joubert mourut en *retournant de Toulouse à Montpellier*. La jonction de ces deux choses le convainc d'une ignorance géographique que l'on ne peut pas reprocher à Sainte-Marthe, qui n'a rien dit de Lombez. On s'expose à beaucoup d'erreurs lorsqu'on mêle ensemble les extraits de différens écrivains, sans y corriger ce qui les rend incompatibles. Je ne parle point de la bévue chronologique qui se trouve dans Moréri : il est visible, ou que c'est une faute d'impression, ou un défaut d'attention. Vous trouverez dans Moréri, que Joubert est né l'an 1629, qu'il se rendit célèbre dans le XVII^e siècle, qu'il mourut l'an 1682, et que du Verdier Vau-Privas et la Croix du Maine parlent de lui dans des ouvrages (2) qu'ils publièrent l'an 1584, et qui n'ont jamais été réimprimés.

(B) *Il publia un très-grand nombre de livres*] Ses traités latins font deux volumes *in-folio*, dans les éditions de Francfort 1582, 1599, et 1645. L'un des plus considérables est un recueil de paradoxes, contre lequel plusieurs médecins (3) écrivirent, auxquels il ne manqua pas de répliquer.

Je remarque que son *Traité du Ris* fut fait en français, encore que quand il le publia il fit mettre au titre, que Jean-Paul Zangmaistre, gentilhomme natif d'Angsbourg, disciple de M. Laurent Joubert *, l'avait traduit en français *sur le latin dudit Joubert* (4).

(C) *Il parla trop librement dans ses Erreurs populaires de plusieurs matières chatouilleuses.*] Jamais peut-

être on n'avait écrit en français sur les questions du pucelage et sur celles de la génération en termes si naturels. Il égaya tellement cette matière, qu'il produisit trois formulaires d'attestations faites par des matrones jurées qui, par ordre de la justice, avaient recherché si des filles qui se plaignaient d'avoir été violées s'en plaignaient à tort. La première de ces trois attestations fut rendue dans le Béarn; la deuxième à Paris; la troisième à Carcassonne. La première porte que la fille complaignante était pucelle; les deux autres qu'elle avait été déflorée. Joubert compare curieusement ensemble les termes dont se servent ces matrones. On imprima en Hollande, l'an 1686, un livre qui a pour titre: *Tableau de l'Amour considéré dans l'état du Mariage* (5). L'auteur s'y donne le nom de Salocini, médecin vénitien; mais on sait qu'il se nomme Nicolas Venette, et qu'il est médecin à la Rochelle (6). Il rapporte de semblables attestations; et c'est de lui que Furetière a emprunté ce qu'il a dit là-dessus sous le terme *Pucelage*. Pour revenir à Joubert, on l'accusa d'avoir inventé lui-même ces attestations. « Il réfute bien cela en l'Épître » à ses amis et bien disans, nommant » celui qui lui a fourni celles de » Paris et de Béarn. Quant à celle » de Carcassonne, je sçay bien qu'il » l'a eue d'un qui estoit principal se- » cretaire de monseigneur le mares- » chal Dampville, qui la recitait » souvent pour plaisir. Et M. JOUBERT » est bien empesché d'entendre seu- » lement les termes, desquels usent » ces sages-femmes, pour les sçavoir » accommoder aux diverses parties » du membre qui distingue le sexe. » Car il n'est pas en peine d'y trou- » ver autant de pieces qu'en mettent » les matrones. Nous en démontrons » es publiques anatomies seize ou » dix-sept, que je reciteray de l'or- » dre qu'elles se presentent, etc. (7). »

(2) *Intitulé*: Bibliothèque française.

(3) Thomas Jourdain, François Vallériola, Brunon Seidélius.

* On peut, sur cela, consulter la Croix du Maine, non-seulement au lieu cité par Bayle, dans la note (4), mais aux trois articles, Jean-Paul Sangmaistre, Laurent Joubert et Loys Papon.

(4) Voyez la Croix du Maine, pag. 255.

(5) Voyez les Nouvelles de la République des Lettres, mois d'octobre, 1686, pag. 1221. Il a été traduit en flamand. Voyez le Boekzaal du mois d'août 1695.

(6) Le Journal des Savans, du 13 mai 1686, pag. m. 188, fait mention de lui.

(7) B. Cabrol, *Épître apologetique au-devant de la III^e partie des Erreurs populaires de Laurent Joubert*.

La Croix du Maine observe que quelques-uns allèguent que Joubert a parlé trop librement, et allégué quelques passages trop lubriques en aucun de ses œuvres, et principalement en ses doctes livres des Erreurs populaires; mais s'il a usé, poursuit-il, de termes assez chatouilleux pour les délicates oreilles, il lui a été de besoin de parler ainsi, s'il voulait être entendu, et si on désirait faire profit de ses livres. Scévole de Sainte-Marthe a raison de dire que cela fit tort à l'auteur (8). Joubert le comprit lui-même, car il discontinua son travail; et, à l'égard de ce qui en avait déjà paru, il tâcha de satisfaire à quelques plaintes. On avait trouvé mauvais qu'il eût dédié son livre à la reine de Navarre, très-vertueuse (9) et généreuse princesse, vray miroir et patron d'honneur, veu qu'il avoit à traiter au commencement de son œuvre des matières grasses (comme on dit) et parties honteuses, écrivant de la conception, generation, croissance, et enfantement (10). Il satisfait à cette plainte dans la seconde édition; car outre les excuses que lui et Louis Bertravan alléguèrent, il changea d'adresse, et presenta tout le procès à monseigneur de Pibrac, chancelier de ladite dame, pour choisir et trier les propos desquels sa majesté peut avoir cognoissance, et est juger sans nul scrupule: ledit seigneur se réservant le reste comme estant plus propre à sa condition (11). On faisait une autre plainte. Tout cela, disait-on (12), eust mieux esté en latin que en françois, veu que ces propos ne sonnent tant mal en langue estrangiere qu'en vulgaire; et que les femmes et filles, qui en sont plus honteuses, n'en eussent eu la cognoissance. Cabrol répond ce qui suit (13).

(8) *Futurus tamen cautor, si contentus iis, que in usum eruditorum sermone latino componebat, à scriptioibus gallicis abstinere malisset. Naturam enim pro concessâ Medicis facultate liberius evolvens, temerè se in plebis imperite censuram atque risum objecit. Samarthan., in Elogiis. pag. 76.*

(9) Elle en savoit bien du long en ces sortes de matières, si l'on en croit les satires de d'Anbigné.

(10) Cabrol, Épître apologetique, au-devant de la II^e. partie des Erreurs populaires, etc.

(11) *Là même.*

(12) *Là même.*

(13) *Là même.*

Il a été suffisamment satisfait à cela par le sieur Joubert, en son Épître à ses amis et bien disans, « où il re-
» monstre pertinemment que les plus
» chastes femmes du monde le peu-
» vent bien lire, et qu'elles n'y ap-
» prendront que choses vertueuses,
» et de leur devoir en mariage, et
» leurs maris aussi. Quant aux filles,
» elles n'y peuvent rien entendre de
» ce qui concerne les œuvres de la
» chair, si elles sont bien pucelles de
» corps et d'ame, par maniere de
» dire. Mais d'abondant, pour con-
» tenter chacun, ainsi qu'en tout le
» reste, il a depuis retrenché tout
» ce qui pouvoit tant soit peu offen-
» ser les plus scrupuleuses conscien-
» ces; sachant qu'il ne se faut pas
» seulement abstenir du mal, ains
» aussi de l'apparence d'iceluy. »
Toutes ces raisons ne sont pas bonnes, et il y en a qui sont pitoyables.

(D) *Les vacarmes... qu'on fit contre ce livre... contribuèrent notablement au grand cours qu'il eut.*] Servons-nous du vieux gaulois de l'apologiste de Joubert. Le Traité des Erreurs populaires, dit-il (14), a esté imprimé dans six mois en quatre divers lieux: sçavoir est, à Bourdeaux, Paris, Lyon et Avignon; et en chaque lieu on n'en a tiré moins de seize cens. Ce livre a eu si grande reputation que, n'estant au commencement qu'à dix ou douze sols, il s'est depuis vendu jusques à un escu, voire à quatre francs; tout ainsi qu'en la cherté (espece de famine) le pris du blé se hausse tous les jours. Que plus est, chacun demande aux libraires et imprimeurs la suite de cest œuvre: et mesme son auteur est journellement importuné de mettre le surplus en lumiere, au moins de cinq en cinq livres (s'il ne veut tout à un coup) suivant le departement qu'il en a fait, outre ce qu'il promet d'avantage. Mais il est si despité, et se ressent tellement des susdites piqueures, comme il est homme de grand cœur, extrêmement jaloux de son honneur, qu'il a souvent pensé, je le sçay bien, de brusler tout ce qu'il en a fait. O quel domage (*)!

(14) *Là même.*

(*) Ou a de ce livre une traduction latine, de l'imprimerie de Chr. Plantin, sous ce titre: *Laur. Jouberti de Vulgi erroribus medicina et*

(E) *Cet ouvrage devait contenir six parties.*] Lorsqu'il publia la première, il y joignit une table qui contenait la division de tout l'ouvrage, et le titre des chapitres dont chaque livre serait composé. Mais comme ee ne fut point lui qui fit mettre sous la presse la seconde partie, elle n'a point été conforme au plan qu'il en avait publié. Elle n'est point divisée en cinq livres, et les vingt-cinq chapitres qu'elle contient ne répondent pas à ceux du plan, ni quant au nombre, ni quant au sujet. Vous en verrez bientôt la raison dans ces paroles de Cabrol. *On ne l'a peu encor fleschir et faire condescendre à la publication des autres parties : qu'il tient si secrettes et serrées, qu'il n'y a moyen de les voir, ou avoir en simple communication.... Or voyant ceste sienne resolution (pour ne dire obstination) je me suis advisé de faire imprimer quelques chapitres, que j'avois autrefois eus de luy, n'ayant fait ceste faveur que de m'expliquer certaines propositions, desquelles je desirois l'intelligence et son advis. Il n'y en a pas grand nombre, mais la pluspart des chapitres sont fort longs, et contiennent beaucoup de chefs, tellement que qui les voudroit departir par le menu, il n'y en auroit guieres moins de trente. M. JOUBERT les avoit trassez, long-temps avant qu'il publiast la première partie des Erreurs populaires : et sont de certaines matieres, qui ont esté depuis rangées par leur auteur, en la division de toute l'œuvre, et generale et particuliere, pour tenir lieu, l'un au septième livre, l'autre à l'onzième, dixseptième, vingtième, vingt-troisième, vingtquatrième, vingt-sixième, et ceux qui s'ensuivent jusques au trentième. Je ne me suis pas autrement soucié de leur ordre, puis qu'on ne peut avoir autre chose pour le present de leur auteur, ainsi qu'il avoit promis (15). Le même Cabrol*

medicorum dignitatem deformatibus, cum notis Joan. Bourgesii, in-8º., 1600 (Biblioth. Draudii, tom. I, pag. 939). Il semble au reste que M. Bayle aurait dû dire un mot de l'orthographe que Joubert affecta dans cet ouvrage. C'est à peu près la même que Louis Maigret et Jacques Pelletier avaient voulu introduire; mais on la goûta si peu que, dans l'édition de Rouen, 1601, elle a été entièrement abandonnée. REM. CRIT.

(15) Cabrol, *Épître apologetique, au-devant de la II. partie des Erreurs populaires, etc.*

assure (16) que pendant qu'il faisait imprimer cela comme à la desrobée, il fut surpris chez l'imprimeur par M. JOUBERT fort indigné de son entreprisse, ajoute-t-il. *Toutesfois quand il a contendu que je vous en voulois faire un present, il a.... permis... au libraire de passer outre : luy donnant encor deux beaux discours, traduits de ses Paradoxes latins, par Isaac Joubert, son fils aisné.* Notons que Gaspard Bachot, conseiller et médecin du roi, publia, en 1626, un livre qu'il avait fait depuis long-temps pour exécuter le dessein de Laurent Joubert à l'égard de la troisième partie des Erreurs populaires (17). Il suivit les chapitres des livres selon la disposition qu'il en trouva dans la table ajoutée à la première partie; mais il les bastit à sa mode et selon son sens sans jurer aux paroles du maistre (18). Ce livre de Gaspard Bachot est intitulé: *Erreurs populaires touchant la medecine et Regime de santé.* Cet auteur ne paraît point dans *Lindenius renovatus.*

(F) *Je rapporterai une particularité qui témoigne que Joubert était modeste.*] Gaspard Bachot, dont j'ai parlé dans la remarque précédente, fut docteur en médecine l'an 1592 (19). Il se glorifiait d'avoir soutenu sa thèse contre tous les attaquans, et il regardait son doctorat comme le trophée de sa victoire. *Mais aussi tost que j'eus leu vostre response, il écrivit cela à M. de Lorme, médecin ordinaire de Louis XIII, et premier médecin de la reine-mère (20), par laquelle vous me mandiez que feu M. Joubert, vostre collegue et vostre amy, souloit dire de luy (ter doctor, nunquam futurus doctus) qui estant docte, et ayant pris ce laurier en trois différentes universités, admiré néanmoins d'un chacun, ne pouvoit satisfaire à soy-mesme : je commençay des-lors à avoir une telle des fiance de moy-mesme, que j'estimay tout ce premier labour inutile, sans espérance de pouvoir jamais devenir docte,*

(16) *Le même, dans l'épître dédicatoire à M. de Villeroy.*

(17) *A Lyon, chez Barthélemi Vincent, in-8º.*

(18) *Voyez la préface de Bachot.*

(19) *Voyez sa lettre à M. de Lorme, au-devant du livre des Erreurs populaires, etc.*

(20) *Là même.*

puis qu'un tel personnage, comme un autre Socrate, confessoit son insuffisance, ou la crainte de pouvoir parvenir au but de son desir. Notez qu'il dit que M. Joubert avoit fait l'apprentissage de sa profession dans Montbrison (21), et és maisons circonvoisines, et y faisoit séjour lors que ses Décades furent dédiées au renommé jurisconsulte Papon, honneur de ceste ville (22).

(G) *Il y a.... quelques remarques qui éclaireissent certains endroits de ses paradoxes.*] Il avoit soutenu dans son second paradoxe, qu'il est possible qu'un homme vive long-temps sans manger ni boire. On murmura de cette proposition, comme si elle eût signifié que Moïse, Elie et Jésus-Christ jeûnèrent pendant quarante jours sans aucun miracle. Il répondit comme il fallait à cette objection; car sa réponse fut approuvée par Jean de la Place, ministre de Montpellier. L'approbation de ce ministre ne paraît pas dans la traduction française de cet écrit de Joubert; mais on la trouve dans l'édition latine de ses Opuscules, faite à Lyon, l'an 1570 (23). Ceci confirme ce que l'on a dit ailleurs (24), que Joubert étoit de la religion.

Il faut remarquer, qu'en éclaircissant ce qui donnoit lieu à des murmures, il n'eut égard qu'aux bonnes âmes, qui, par délicatesse de conscience et par trop peu d'habitude avec la philosophie, s'alarmoient facilement. Mais pour ceux qui par malice trouvoient du venin dans ses ouvrages, il les abandonna à la dureté de leur cœur. *Hujus enarrationis, dit-il (25), vel solo argumento vel demonstrationibus commoveri posse hominum duo genera, facile presentio. Unum est naturalis philosophiæ et medicinæ imperitum, simplicitatis et pietatis nomine venerandum: qualis plebecula et quicumque in æstimandis rerum causis studium non adhibent. Alterum dialoquum, quod etiam quæ benè dicta esse novit, impudentissimis calumniis insectatur. Hoc, quia*

explicationem non expectat, et quæcunque impurè suâ mente excipiuntur depravat, suoque veneno inficit, me nihil moratur. Alteri verò benignè et candidè satisfaciendum puto. Il avoit été bien sensible aux accusations de ces gens-là, puisqu'il souhaite que Dieu lui donne la patience et la débouffeté qui sont nécessaires lorsque l'on est exposé à la fureur de leurs médisances. Ses paroles marquent un cœur pénétré de ressentiment, et foudroient ses censeurs. Voici comment il conclut. *Hæc dialoquus prophanatione avertant, quibus est peculiare etiam sacram paginam corrumpere, et in alienum pessimumque sensum detorquere, impudentissimè mentiri, et maledicere, animorum concordiam dissolvere, inimicitias colere, invidiam crepare, et nunquam non quibus nocere queant modos excogitare, piis que omnibus esse infestissimos. DEUS misericors parcat hominibus quicumque ab ejusmodi furis agitati, earumque veneno afflati et infecti, similem naturam induunt et referunt: quosque ab istis nequissimè tractari patitur, patientiâ (quæ omnia vincit) et mansuetudine benè muniat. Amen (26).*

(H) *Il fut un innovateur de l'orthographe française.*] Car il écrivait *jantil, accion, parfet, æmer*, au lieu de *gentil, action, parfait, aïmer*. Il mit aussi de la différence entre *v* consonne et *u* voyelle, et voulut que celui qui est consonne (27) fût écrit autrement que l'autre (28).

(26) Jouberti Opuscul., pag. 156, 157.

(27) Consultez les Nouvelles de la République des Lettres, juillet 1704, art. VIII.

(28) Tiré de Sorel, à la page 114 de la Perfection de l'Homme.

JOVE (PAUL), en latin *Jovius*, né à Côme en Italie, l'an 1483, s'acquît par le moyen de ses ouvrages un fort grand nom et l'évêché de Nocère (a) : mais il passa pour une plume vénale; de sorte qu'on n'ajoute pas beaucoup de foi à ses histoires (A). On dit qu'il ne se défendait pas

(a) Le pape Clément VII le lui donna.

(21) Ville du pays de Forez.

(22) C'est-à-dire, de Montbrison.

(23) A la page 139 de la II^e. partie.

(24) Dans la remarque (A) de l'article VIRET, tom. XIV.

(25) Jouberti Opuscul., t. art. II, pag. 126.

trop de cette mauvaise qualité (B), et qu'il avouait assez franchement qu'il louait ou qu'il blâmait, selon qu'on avait eu soin ou qu'on avait négligé d'acquiescer ses bonnes grâces. Jamais homme ne demanda des présens avec moins de retenue que lui (C). On trouvera dans Moréri ce que M. de Thou rapporte touchant le chagrin de cet auteur contre Anne de Montmorenci. Brantôme en parle plus amplement (D). On prétend que Paul Jove ne se plaignit d'avoir perdu quelques livres de son histoire au saccagement de Rome, qu'à cause que des raisons d'intérêt ne souffraient pas qu'il les publiât. Il n'était pas estimé par rapport aux bonnes mœurs (E); et on l'accusait d'une grande négligence à réciter son bréviaire. Son style est assez brillant, mais non pas assez historique, ni assez pur (F). La mauvaise foi n'est pas l'unique défaut que l'on critique dans ses histoires (b), qui est de tous ses ouvrages celui qu'il a le plus travaillé (G). Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que cet écrivain n'eût de l'esprit; et qu'on ne trouve dans ses livres beaucoup de choses curieuses. Il mourut le 11 de décembre 1542 (c), à Florence où il s'était retiré fort mécontent de la cour de Rome, à cause qu'il n'avait pu obtenir l'évêché de Côme (H). Il avait un frère, nommé BÉNÉDICTUS JOVIUS, qui composa quelques livres (I). Il y a un PAUL JOVE qui, dans le concile de Trente, opina d'une ma-

nière curieuse sur la question de la résidence (K).

N'oublions pas que notre Paul Jove a été blâmé d'avoir eu trop de croyance pour les prédictions astrologiques et pour de semblables superstitions (L). On a trouvé que ses Éloges des hommes illustres *sont trop aigres et trop médisans* (d); mais quelquefois ils sont trop flatteurs. Voyez la censure qu'en a faite un docte critique (e), dans son dialogue *de benè instituendis græcæ linguæ studiis*. George Sabin s'est plaint que Paul Jove, dans ses histoires, se montre injuste envers les protestans d'Allemagne, et en particulier envers Sigismond II, électeur de Brandebourg. Consultez la lettre que George Sabin écrit à Jean Sleidan, le 1^{er} de septembre 1556 (f).

Il est nécessaire d'allonger un peu ce que j'ai dit quand j'ai parlé du premier ouvrage qu'il publia (M).

(d) Balzac, Dissertat. à don André de Saint-Denis, à la fin du Socrate chrétien, pag. m. 174.

(e) Henri Étienne. *Vide* Crenium Animadvers., part. V, pag. 163.

(f) C'est la dernière de celles qui ont été imprimées avec les poésies de George Sabin, pag. 419 et seq. edit. Lips., 1606. Voyez aussi Crenii Animadvers., part. IV, pag. 209.

(A) *On n'ajoute pas beaucoup de foi à ses histoires.*] Jacques Gohorri n'a pas fait difficulté de dire que les Aventures d'Amadis paraîtraient aussi véritables que les histoires de Paul Jove. *Illud certè ad sempiternam memoriam testatum reliquit Gorræus Parisiensis, qui quas finxit* (1) *Amadisi fabulas non minus veras ac probabiles quàm Jovii scripta fore confi-*

(b) Voyez la remarque (F).

(c) Reusnerus, in Diario Historico, pag. 135.

(1) Bodin s'exprime mal; Gohorri n'a été que le traducteur d'Amadis.

dit (2) (*). M. de Thou n'a pas usé de cette hyperbole, mais il en a dit assez pour nous apprendre l'estime qu'on a de cet écrivain. *Cum aliqui homo graciosus se passim obnoxium prodat, eoque nomine ipsi in plerisque rebus fides derogeret, quòd ad gratiam et in odium scripsisse, et venalem calanum habuisse ferè omnibus persuasum sit* (3). Ajoutez ce passage de Vossius, qui témoigne que Paul Jove avait en quelque façon dressé une banque; il promettait une ancienne généalogie et une gloire immortelle à tous les faquins qui paieraient bien son travail, et il déshonorait tous ceux qui n'achetaient pas ses mensonges. *Quàm fluxæ etiam fidei patrum ævo fuit Paulus Jovius? quem constat in aula Henrici secundi quibusque terre filiis benè de se merentibus generis claritatem ac perpetuum nomen pollicitur: contraque maledicè eos traduxisse qui venali historico morem non gererent* (4). Nous verrons dans la remarque suivante d'où l'on a tiré cela. Il avait offert sa plume à don Juan III, roi de Portugal; et, parce qu'on n'accepta point ses offres, il passa sous silence une victoire que les Portugais remportèrent. S'il avait eu de bons gages pour écrire l'histoire du Portugal, il aurait forgé des victoires imaginaires, tant s'en faut qu'il eût supprimé les véritables. C'est donc avec justice qu'on l'a décrié. Voici le coup que lui porte l'historien d'Emmanuel. *Victoria fuit præclara: quam tamen Paulus Jovius cum de sultani classe hæc in Indiam contra Lusitanos delatâ narraret, silentio suppressit, iratus videlicet, quòd cum Lusitanæ historiæ scribendæ munus Joanni, hujus nominis tertio, Lusitanicæ regi venale proponeret, rex optimus non illum muneribus Indicis ad res Lusitanorum virtute gestas monumentis illustrandas invi-*

(2) Bodinus, in *Methodo Historiarum*, cap. IV, pag. m. 71.

(*) Dans les X, XI et XIII^e. livres d'Amadis, qui sont les seuls que Jacques Cohorri ait traduits, (*Voyez l'épître dédicat. de sa trad. du XIII^e. livre*); il est autant auteur que traducteur, tant on y trouve de choses qui sont purement de son cru. C'est à quoi visent ces paroles de Bodin.

REM. CRIT.

(3) Thuan., lib. XI, sub fin., pag. m. 235.

(4) Vossius, de *Arte hist.*, cap. IX, pag. 48.

tarit (5). Il a eu le sort de tous les menteurs, c'est qu'on a de la peine à le croire, lors même qu'il rapporte la vérité. Le mal est que ses mensonges lui ont été plus utiles que ne l'est l'amour de la vérité aux historiens sincères. Cette plainte de Bodin est très-bien fondée. *Non quòd multa non sint verè et eleganter ab eo scripta; sed hunc mendacii fructum tulit, ut etiam cum vera scribit, suspectus habeatur. Hoc tamen acerbius est ac indignius, quòd cum historiam venalem prostituisset, ubi quis alius vera scribendo* (6). Cet homme n'a pas été en état d'écrire une bonne histoire; car lorsqu'il pouvait dire la vérité, il ne la voulait pas dire, et lorsqu'il eût voulu la dire, il ne pouvait pas: il n'avait de bons mémoires que pour les choses qui se passaient en Italie. C'est la prétention de Bodin (7): il l'appuie sur ce que Paul Jove n'a point voyagé, n'a point assisté aux événemens, mais s'est attaché à la cour des papes pendant trente-sept années. Il me semble que ce n'est pas une chose qui empêche de recueillir de bons mémoires touchant les autres pays; outre que Paul Jove se vante d'avoir vu des sièges et des batailles, etc. (8). Voyez dans la remarque (F) un autre passage de Bodin, et le jugement de Juste Lipse sur notre auteur, qu'il accuse d'une extrême partialité*.

(B) *On dit qu'il ne se défendait pas trop de cette mauvaise qualité.*] Bodin assure que Paul Jove interrogé pourquoi il débitait des mensonges, et pourquoi il supprimait les véritables événemens, répondit qu'il faisait cela en faveur de ses amis: qu'il savait bien que ceux qui vivaient

(5) Osorius, de Rebus Emmanuelis, lib. VI, folio m. 179.

(6) Bodin, in *Methodo Historiar.*, cap. IV, pag. 73.

(7) *Cum rumoribus fidem haberit, nec consilia principum, nec conciones, nec epistolæ, nec res gestas, nec ulla publica monumenta viderit: sic tamen scribit quasi rebus interfuisset, nec ullum dubitationi locum relinquit. Quæ igitur verissimè scribere potuit, noluit; putâ res in Italiâ gestas: quæ voluit, non potuit, scilicet externa.* Idem, ibid.

(8) *Voyez l'épître dédicatoire de son Histoire.* * Joly reproche à Bayle d'avoir pris dans P. Jove, toutes les calomnies qu'il débite contre les papes Jules II, Jules III, Léon X, etc.

alors n'ajouteraient point de foi à ses histoires; mais qu'il savait aussi que les siècles à venir ne douteraient point des choses qu'il avait dites. *Cum autem rogaretur cur simularet falsa, vera dissimularet, amicorum gratiâ id à se factum respondit: ac tametsi superstites intelligeret suis scriptis fidem derogaturos, attamen intelligebat infinite posteritati credibilia fore quæ sibi suisque popularibus laudem essent allaturu (9). Il y a des gens qui supposent qu'il répondit: Dans cent ans il ne restera aucune preuve qui puisse me convaincre de fausseté. Il faudra donc nécessairement qu'on prenne pour des choses véritables ce qu'on lira dans mes histoires. Anzi mi vien detto, che essendo biasimato il Giovio della infedeltà della sua historia, egli la confessò, soggiungendo però, che si riconfortava, sapendo, che dopo lo spatio di cento anni, non vi sarà più alcuna memoria in contrario; onde veramo i posteri necessariamente a dare indubitata fede a suoi scritti (10). Quelques-uns disent (11) qu'il se vantait d'avoir une plume d'or et une plume de fer; celle-là en faveur des princes dont il recevrait des faveurs, celle-ci contre les princes dont il n'en recevrait pas. On veut aussi qu'il ait avoué que la raison pour laquelle il supprima les trois livres où il parlait d'Antoine de Lève, était que ce fameux capitaine ne lui avait rien donné, et qu'il ne voulait point qu'un ingrat fût inséré dans son ouvrage. *Quis nescit quanta fuerit virtus Antonii Lève, Hispani ducis, ut solus dici, aut cum paucis imperator appellari nostri temporis possit? tamen nequissimus historicus (12), seu potius fabulator, quòd pecunias non dedisset, maluit totam corrumpere historiam, tresque libros qui illi debebantur intermittere, ne (ut aiebat) ingratum insereret historiæ (13). On prétend qu'à la cour de Henri II il promettait une illustre généalogie à quiconque le paierait, et qu'il menaçait de sa médisance**

ceux qui le traverseraient dans son trafic. *Paulus Jovius, me puero, in aulâ Henrici secundi obscurissimo cuique claritatem generis mercede pollicebatur, maledicentiâ ulturus qui ejus nundinationi adversaretur (14). Pour moi, j'ai bien de la peine à croire qu'il ait jamais avoué les choses que je viens de rapporter. Je vois qu'il dit hardiment qu'il fait imprimer son ouvrage pendant la vie de la plupart des acteurs, parce qu'il n'apprehende pas qu'ils le convainquent de mensonge, comme il leur serait facile s'il n'avait pas été fidèle (15).*

(C) *Jamais homme ne demanda des présents avec moins de retenue que lui.*]
 « Sa gueuserie (16) me fait souvenir de » celle de Paul Jove, qui demandait » encore plus ouvertement, et plus » lâchement que lui. J'ai lu certaines » lettres de sa façon, qui sont admi- » rables en ce genre. Dans quelques- » unes, il proteste que si le cardinal » de Lorraine ne le fait payer de sa » pension, il dira qu'il n'est plus de » la race de Godefroi, qui donna » l'archevêché de Tyr à un pédant. » En d'autres, il demande deux che- » vaux au marquis de Pescaire, et le » prie, pour cet effet, de frapper la » terre un peu plus fort que ne fit » Neptune. En d'autres, il voudrait » bien qu'une dame de ses amies lui » envoyât des confitures de Naples, » parce qu'il commence à s'ennuyer » de l'usage des œufs frais, etc. » (17). »

(D) *M. de Thou raconte . . . le chagrin de Paul Jove contre Anne de Montmorenci. Brantôme en parle plus amplement.*] Quoique le passage de Brantôme * soit un peu long,

(14) Joseph. Scaliger, epist. de Vetust. Genlis Scaligeræ, pag. 3. Voilà sans doute la source de Vossius, ci-dessus, citation (4).

(15) *Absoluto tandem opere id in publicum edere non dubitem, magno hercle incorruptæ veritatis argumento: quandoquidem plerique eorum, qui hæc bello pæceque gesserunt, adhuc vivunt, ac idcirco gravi existimationis meæ cum periculo mentientem refellere possint. Jovius, præfat. Historiæ ad Cœsum Medicum.*

(16) C'est-à-dire, d'un homme que Balzac appelle Jean Jacques. Il entend celui qui fit l'Oraison funèbre de M. de Peiresc, à Rome.

(17) Balzac, lettre IX à Chapelain, liv. III, pag. m. 114.

* Leclerc et Joly trouvent que ce passage de Brantôme ne contient qu'un on-dire et des faits mal enchaînés qui se contredisent.

(9) Bodin, in Methodo Historiar., cap. IV, pag. 73.

(10) Stefano Guazzo, della civil Conversazione, lib. II, pag. m. 242.

(11) Teissier, Additions aux Éloges, tom. I, pag. 67.

(12) Paulus Jovius.

(13) Cardanus, in Apologiâ Neronis.

je n'y retrancherai rien. « J'ai ouï » dire à un grand personnage d'avoir » veu dans la première impression » latine de Paul Jove (je ne sai s'il » est vrai) un petit trait, qui dit, » qu'en mesme temps que le grand- » seigneur sultan Soliman disgracia » et fit mourir son grand favory Ili- » brahim Bascha ; qu'en mesme » temps le grand roy François dis- » gracia son favory le connestable » Anne de Montmorency : mais pour- » quoy, dit-il, ne le fit-il pas mou- » rir, comme l'autre Ilibrahim, ou » Ilibrahim Bascha ? Ce ne fut, ce dit- » il, qu'il ne l'eust aussi-bien meri- » té (et sur ce spécifique quelques ra- » vauderies qui ne valent rien à dire, » lesquelles sont fausses) ; mais que ce » fut parce que ce grand roy estoit » bon et misericordieux, et l'autre » estoit un tyran et cruel. Je ne say » si cette édition latine porte cela, » mais ce personnage me l'a asseu- » ré. En la version françoise cela n'y » est point, à quoy ne faut nulle- » ment ajouster foy, car le dit Paul » Jove en parloit, s'il l'a dit, comme » passionné et mal content dudit » monsieur le connestable, lequel, » quand il fut rappélé du roy Hen- » ry, et qu'il voulut faire le règle- » ment de la maison du roy ainsi » qu'il en avoit toute la charge, il » trouva parmi les pensionnaires du » feu roy, cinq cens escus de pen- » sion ordinaire qu'il donnoit au- » dit Paul Jove lesquels il trancha » aussi-tost, faisant entendre au roy » que c'estoit un argent mal em- » ployé, pour estre plus impérial » passionné que françois, et pour estre » un grand menteur. Ledit Paul, » ayant seeu sa rayerure de pension, » se mit ainsi à desbagouler contre » mondit sieur le connestable, et en » dire pis que pendre. Que c'est d'a- » voir affaire à une langue et plume » venimeuse, qui quand elle est » picquée n'espargne rien. Aucuns » disent, que ce monsieur le con- » nestable avoit veu du temps de sa » disgrâce ce trait de plume, que ce » galant avoit fait plus pour com- » plaire au roy que pour aucun su- » jet, comme ordinairement tels es- » crivains sont adulateurs et complai- » sans, pour tirer toujours quelque » lippée ; et pour ce ledit monsieur

» le connestable, quand il vint avec » son roy Henry, la luy rendit bon- » ne, et pis luy eust fait s'il eust » peu, car il fache fort à un valeu- » reux et genereux chevalier comme » celuy-là, d'estre ainsi piqué et bla- » sonné d'un écrivain sans raison » (18). » Quelques-uns disent que le » dépit de Paul Jove ne vint que de » n'avoir pas obtenu certaines choses » qu'il demandait esroutément au con- » nestable. *Quod quidem expertus est Annas Mommorantius comes stabuli Franciæ traductus à venali historico, non aliam ob rem quam quod nescio quid impudenter petens, repulsam tulisset* (19). Je dirai en passant que François I^{er}. n'eut pas lieu de se repentir de la pension qu'il accordait à Paul Jove ; car il se trouva dans les écrits de son pensionnaire sous la forme d'un vainqueur, plutôt que sous celle d'un vaincu. On prétend que Charles-Quint fit cette plainte (20).

(E) *Il n'était pas estimé par rapport aux bonnes mœurs.*] Cardan l'accuse d'impudicité. *Hic noster historicus, dit-il (21), admirandus profectò magis aliis (22) quàm tametsi senex, parum abfuit, quin pepererit (*)*. *Sed et id detestabilis quod cum esset etiam Antistes, gaudebat numerari (23) procos adolescentulos.* La note marginale de Cardan contient un fait bien étrange : c'est que Paul Jove étoit un hermaphrodite. *Imperialis (24) avoue que cet auteur fut accusé d'avoir mené une vie licencieuse, et d'être fort négligent dans l'oraison et dans le récit du bréviaire.*

(F) *Son style est assez brillant ; mais non pas assez historique, ni as-*

(18) Brantôme, Éloge de François I^{er}, au I^{er}. tome de ses Mémoires, pag. 228.

(19) Joseph. Scaliger, epist. de Vetustate Gentis Scaligeræ, pag. 3.

(20) *Cum aliquando Cæsar noster legeret victoriam quam de Gallis habuerat, dixit, profectò non meam, sed Gallorum regis victoriam hic scripsit, indicans, ex pecuniis acceptis à rege quanta mendacia inseruisset Historiæ.* Cardanus, in Apologiâ Neronis.

(21) *Idem, ibidem.*

(22) *C'est-à-dire, que les historiens que Cardan venait de nommer, et d'accuser de plusieurs vices.*

(*) *Quippe Hermaphroditus.*

(23) *C'est ainsi qu'il y a dans mon édition : je erois qu'on a oublié le mot inter.*

(24) *In Museo historico, pag. 7.*

sez pur.] Scaliger en disait ce que l'on va lire. *Paulus Jovius menlucissimus et Guicciardino inferior, nimis affectato et luxuriante stylo, potius quàm castigato utens* (25). Roland Desmarests en parla avec le dernier mépris, jusqu'à le trouver plein de barbarismes. *Quantum sentio, dit-il* (26), *non bonus est historice scriptor (Paulus Jovius) nec judicio satis valet : qui si vernaculè scripsisset, nullo in numero haberetur. Latinus enim sermo quasi fucus quidam labes illius multas contegit : qui primà specie elegans videtur, nam bellè sonat, et quibusdam imponit, mihi non item. Vix enim latinus est ; certè minimè purus, totusque idiotismis scatet ; nihil ferè proprie effert, sed plerumque περιφρασεως loquitur, nec penè ulla vox est sine epitheto.* Voilà deux juges fort compétens : qui ne s'étonnerait après cela de voir que Lipse parle si avantageusement du style de notre Paul Jove ? N'en faut-il pas conclure que le goût des plus excellens critiques n'est pas uniforme sur une matière qui ne devrait point partager les jugemens ? Quand on sait les règles de l'éloquence, et celles de l'art historique, ne devrait-on pas s'accorder, ou à louer, ou à condamner le style d'un écrivain ? Mais voyons ce que Lipse dit de Paul Jove (27). *Paulus Jovius multorum judicia magis acerba quàm libera experitur. Acrèter valdè in virum eunt. Ego de eo sic censeo, stylo bonum gravemque esse et planè ad historiam : judicio ac fide ambiguum. Ubi affectus non distrahunt, rectum, ubi illi adsunt, obnoxium. Ad gratiam scilicet se dat et auram. Laudationum nec causam sæpè habet, nec modum. Genti suæ, Vastio, Medicæis nimis ex professo addictus. His quidem ita ut Laurentium Medicen parricidii reum velut apud judices agat. Orationibus quoque aut frigidus interdum, aut ineptus. Laudandus tamen legendisque ob multiplicem et variam rerum seriem, quas redegit compositè et di-*

lucidè in unum historice corpus (28). L'observation de Lipse, touchant les harangues froides et impertinentes que Paul Jove a insérées dans son histoire, me fait souvenir de Bodin qui se moque d'y voir parler des soldats en écoliers de rhétorique : *Præsertim in concionibus, epistolis, sœderibus, decretis, quæ Jovius pro arbitrato fingit, in quo tamen decorum ita confudit, ut imperiti milites, ipsius Alciati sui laudatoris judicio, declamatores scholastici esse videantur* (29). Je m'assure que mon lecteur sera bien aise de trouver ici les propres termes d'Alciat, sur quoi Bodin s'est fondé. *Id à te præcipuè desiderabam, ut ad illud quod Græci περίερον vocant, non absurdè responderes. Sicuti in eâ Oratione animadvertèbam, quæ à Marconio gregario milite, ad legiones jam planè consternatas et ad seditionem spectantes habebatur, quùm Solymano Pannoniæ finibus excedente, Carolus Cæsar Viennæ profectus in Italiam rediret. In eâ siquidem concione omnes artis nervos numerosque ita expressisti, ut ille Marconius nequaquam ab aratro Volaterrani agri ad signa vocatus : sed ex scholâ Ciceronis et Hermogenis ad suggestum raptus esse videatur, quùm passim exactæ eloquentiæ schemata interniteant, quæ peroranti turbam parère cœgerint* (30).

Notez que ces paroles de Lipse, *Laurentium Medicen parricidii reum velut apud judices agat*, ont été ainsî traduites par M. Teissier (31), *il défend Laurent de Médicis du crime de parricide comme s'il plaidait pour lui devant ses juges.* Paul Jove fait tout le contraire, il agit comme ferait l'avocat de l'accusateur de ce Laurent (32). On a cru sans doute qu'il s'agissait là du grand Laurent de Médicis, le fauteur des gens de let-

(28) La Popelinière, Histoire des Histoires, liv. VII, pag. 403, sans parler de Lipse, n'a fait que traduire ceci, en donnant son jugement sur Paul Jove. Il n'a pas même entendu la laudationum nec causam sæpè habet, nec modum : paroles qu'il traduit par celles-ci ; il n'observe les causes ni moyens en ses louanges.

(29) Bodin, in Methodo historiar., pag. 72.

(30) Alciatus, epistola ad Paulum Jovium, in limine Historiarum Jovii.

(31) Additions aux Eloges tirés de M. de Thou, tom. I, pag. 65.

(32) Voyez le XXXVIII^e. livre de l'Histoire de Paul Jove.

(25) Scaligerana prima, pag. m. 95.

(26) Rolandus Maresius, epist. XLI, lib. I, pag. m. 184.

(27) Lipsius, Not. ad I lib. Politic., cap. IX, pag. 218.

tres dans le XV^e. siècle; mais il s'agit d'un autre Laurent; qui assassina Alexandre de Médicis, l'an 1537.

(G) *Son histoire est de tous ses ouvrages celui qu'il a le plus travaillé.*] Ce fut le premier qu'il composa, et le dernier qu'il publia. Il en forma le dessein l'an 1515, et il en continua l'exécution toute sa vie. Il prit pour son sujet ce qui se passa de son temps par toute la terre à commencer à l'année 1494, qui fut celle où les Français conquièrent Naples, sous Charles VIII. Cette histoire comprend XLV livres, et s'étend jusques à l'année 1544; mais il y a une lacune considérable depuis le XIX^e. livre jusques au XXIV^e. inclusivement (33). Ces six livres, qui s'étendaient depuis la mort de Léon X jusques à la prise de Rome, l'an 1527, ne contiennent qu'un petit sommaire des événemens. Il perdit au sac de Rome ce qu'il avait déjà composé sur cette partie de son histoire (34), et il ne voulut ni le refaire, ni achever ce qui y manquait. Deux raisons principales l'en détournèrent; l'une qu'il aurait fallu encourir la terrible indignation de certaines gens, l'autre qu'il ne voulait pas exercer sa plume sur une matière ignominieuse à l'Italie. *Peritos medicos imitatus, carcinomata desperatae curationis, que si attractes, et acri medicamine lacessas, in immensum furere, et pestiferi edacique serpiginis mortem afferre solent, nature relinquenda, neque his ullo pacto manum admoventam judicavi. Quamobrem existimationi salutique meæ consulens, dire tempestatis materiam, tanquam abominabilis impiique operis, minime attingendam arbitratus sum, quando hæc adversæ fortunæ accepta vulnera, insanicæque nostræ detrimenta, non modò non prodenda posteris, sed pro virili occultanda esse videantur: Ea si quidem, quæ italicum nomen dedecorent, neque memoriâ recoili sine dolore, neque sine uberrimis la-*

(33) Notez qu'il y a aussi une lacune depuis le IV^e. livre jusques au X^e. inclusivement. Voyez son avertissement, à la fin du IV^e. livre.

(34) *Fatali illi sub Clemente VII urbis aternæ et de nonnulli libri in schedis tantum descripti illi deperere, hæud sine suo dolore maximo. Basiliius Johannes Heroldus Epist. dedicationis operum Jovii.*

chrymis scribi. nec sine flagitio pudoreque posteris enarrari queunt (35). Nous avons vu ci-dessus (36) qu'on a fort glôsé à son déshonneur sur cette lacune. C'est une chose remarquable, qu'encore qu'il eût allégué ces deux raisons comme une très-bonne apologie, il ne laissa pas de s'engager envers le public, dans la page suivante, à donner bientôt la partie qui manquait à son histoire. *Quod si mihi quanquam pedibus capto, atque adeò graviter senescenti, Deus magnus fatalis horæ spatium extendat, perpetuè procul dubio lubricatione entar, ut totum id quod in clade urbis ereptum, vel à me postea contumaci quiddam indignatione prætermisum fuit, non diù à bonis mortalibus desideretur* (37). Outre qu'il apprend qu'il a suppléé à cette lacune par des Vies particulières qu'il a publiées. La préface d'où j'ai emprunté ces faits fut écrite à Pise, le 1^{er}. de mai 1552. C'est l'épître dédicatoire du II^e. volume de son histoire. L'auteur mourut au mois de décembre suivant, et n'eut pas la satisfaction de voir sortir de dessous la presse le III^e. volume, qui est le dernier. Il fit imprimer son ouvrage à Florence. Au reste, celui qui m'apprend que ce fut le premier livre que Paul Jove composa, s'est bronillé pitoyablement dans ses calculs. Il dit que l'auteur commença d'y travailler l'an 1515, âgé d'environ trente ans, et qu'il mourut en y travaillant, âgé de près de soixante et quinze ans, et que pendant les trente-sept années qu'il y travailla sa fortune fut fort agitée. *Cùm enim anno à nato Christo qui numerabatur M. D. XV. ætatis autem sue circa trigesimum, ea que post annum M. CD. XC. IV. per totum orbem terrarum gesta essent, atque se vivo gererentur, animo complexus fuisset, illud historie opus omnium suorum primum exorsus fuit, licet omnium postremum illud ediderit, eiq; quinque fernè annis septuagenario major immortuus est. Triginta itaque illis ac septem annis quibus historiam concinnavit, variè et ipse fortunè (uti fieri*

(35) *Jovius, præfat. II tomii Historiarum.*

(36) *Dans la remarque (B).*

(37) *Jovius, præfat. tom. II Historiarum, sub finem.*

solet) *jactatus JOVIUS* (38). On peut compter là trois fautes. 1°. Un homme qui travaille à une chose depuis sa trentième année jusqu'à sa soixante et quatorzième y travaille quarante-quatre ans, et non pas trente-sept. 2°. Paul Jove étant mort l'an 1552, n'a point vécu plus de soixante et quatorze ans, s'il est vrai qu'en 1515, il n'en avait qu'environ trente. Il n'aurait vécu qu'environ soixante-sept ans. 3°. L'épithaphe de Paul Jove (39) lui donne soixante-neuf ans, sept mois, et vingt-deux jours de vie ; il n'est donc point vrai qu'il ait vécu près de soixante-quinze ans, et c'est parler sans exactitude, que de dire qu'il avait environ trente ans l'an 1515.

Par occasion je dirai que le livre de *Piscibus Romanis* est le premier ouvrage que Paul Jove ait publié (40). Il le dédia au cardinal Louis de Bourbon. L'épître dédicatoire est datée du Vatican, le 29 de mars 1524. Il se proposait alors une chose qu'il n'exécuta pas ; c'était de mettre bientôt sous la presse la première décade de son histoire. *Exibit in publicum propediem hujusmodi laboriosissimi operis prima decas, non sine aliquâ spe immortalitatis* (41).

Aleyonius en fait l'éloge dans un livre qui fut imprimé l'an 1522. Cela ne doit point passer pour une preuve qu'elle eût été imprimée. Il en pouvait parler pour l'avoir lue manuscrite. Voici ce qu'il en a dit : *Quam etiam scribendi laudem felicissimè consecutus est Paulus Jovius tuus, in eâ decade, quâ res omnes complexus est, quæ toto terrarum orbe gestæ sunt ; postquam Carolus VIII rex Galliæ, cum maximis copiis transgressus Alpes, tranquillum Italiæ statum perturbavit, et prima funestissimorum in Italiâ bellicorum jecit semina. Historia enim hujus clarissimi scriptoris, omnes elegantie flores, omnia eloquentiæ*

lumina habet, et mirâ orationis claritate splendet, (usque eò omnia ornate narrantur), et regiones aut pugne admirabiliter describuntur, et conciones hortationesque prudenter, et gravissimè interponuntur. Denique illius auctor, varietate, evagationibus, amplificationibus, digressionibus non minus præstantis historici, quàm eximii oratoris laude, ab omnibus decorari debet (42).

(II) *Il n'avait pu obtenir l'évêché de Côme.*] Cela paraît par une lettre qu'André Alciat lui écrivit (43). Elle est datée de Pavie, le 7 d'octobre 1549, et sert de réponse à une lettre que Paul Jove lui avait écrite pour lui faire part de son mécontentement, et du dessein qu'il avait formé de sortir de Rome, et de s'en aller à Florence. *Scribis te gravi injuriâ permotum, urbe (quod nunquam fieri posse putâram) propediem excessurum, ne diutius acceptæ contumeliæ deformis testis in eâ auld specteris, in quâ per multos annos (uti mihi videtur) cum aureæ mediocritatis bonis planè beatus, tum studiorum tuorum auctoritate clarus hactenus fuisti. Mirum projectò videri potest, quòd tibi doctrinæ ac ætatis honore majora promerito, in petitione pontificatus patriæ tuæ Paulus pontifex quendam prætulerit. At quem hominem ? qui Comi neque natus, neque unquam visus sit, et qui (sicut à multis audio) ex arcanis cubiculi sordibus in lucem repentè sit productus. Voilà qui ne va pas mal : c'est parler assez cavalièrement du saint-père ; on ne le traite guère mieux dans la suite : *Quis in hoc pontificem ἀμυστότερον non judicet ? non enim hostis bonarum litterarum et planè ferreus esse non potest, qui te gravissimarum rerum scriptorem intempestivè contempserit... Dices te indignè deceptum ab inveterati astutis sene principe, qui blandis promissis vota tua honestè concepta iniquè fefellerit.* Je crains bien que M. de Thou n'ait fait ici une faute : il prétend que ce fut Clément VII qui refusa à Paul Jove l'évêché de Côme, et que ce refus lui attira des duretés dans les livres du postulant. *Cum ad No-**

(38) Basil. Joh. Heroldus, *epist. dedic. Operum Jovii*.

(39) *Apud Panlum Freherum, Theatr., pag. 1454, et apud Pope Blouant, cens. Author., pag. 449, où, au lieu de vingt-deux jours, on met douze jours. M. de Thou a vingt-deux.*

(40) Herold, *epist. dedic. Operum Jovii, qui nous apprend l'ordre des écrits que cet auteur publia.*

(41) Jovius, *epist. dedic. libri de Piscibus.*

(42) Petrus Aleyonius, in *Medice Legato posteriori, pag. 103, edit. Genev., 1624.*

(43) Elle est imprimée à la tête de l'histoire de Paul Jove.

vocomensem episcopatum omnibus votis anhelaret, subque erga Medicam familiam, in cujus laudes profusus fuerat, observantia deberi id meritorum fiducia putaret, tamen ab eo obtinere non potuit: quod in causâ fuisse plerique credunt, cur Clementem in historiis avaritiæ et tenacitatis insinulet (44).

(I) Il avait un frère nommé BENE-DICTUS JOVIUS, qui composa quelques livres.] Il était l'aîné de Paul, et il lui tint lieu de père: ce fut lui qui l'éleva, et qui l'instruisit, et qui l'anima à être auteur; car lui ayant montré deux de ses ouvrages, savoir: l'Histoire de Côme, et un Traité sur les actions et les mœurs de la nation suisse, il lui fit naître l'envie de composer une histoire générale. Il mena une vie fort tranquille et fort retirée dans le lieu de sa naissance, duquel il ne sortit jamais que pour aller entendre à Milan les leçons d'un professeur grec. Il avait appris cette langue de lui-même, mais il souhaita d'apprendre à la prononcer; ce fut le sujet de son unique voyage. Il vécut soixante et treize ans, toujours sain et vigoureux de corps et d'esprit. Il avait destiné au public une centaine de lettres remplies d'érudition: ses fils devaient avoir soin de les publier avec quelques autres compositions qu'il leur laissa, quelques traductions du grec, et quelques pièces de poésie (45). Leur oncle attendit cela de leur diligence (46); mais je ne pense pas qu'il y ait rien d'imprimé de cet auteur que des poésies latines.

Il ne faut pas croire que PAULUS JOVIUS junior, dont on voit plusieurs vers latins dans les éloges que notre Paul Jove a composés, eût pour père Benoît Jove. Il était neveu de JULIUS JOVIUS, qui fut fait coadjuteur de son oncle (47) à l'évêché de Nocère, le 21 d'août 1551, et qui posséda après lui cette prélature. Paulus Jovius junior, bon poète, fut fait coadjuteur de son oncle Julius Jovius, au même

(44) Thuan., lib XI, pag. 235.

(45) Sed hæc et Græcæ translationis non ignobilia opera cum lepidis poematibus eruditiorum liberorum diligentia publicabit. P. Jovius, Elog., cap. CVI.

(46) Tiré de Paul Jove, au chap. CVI des Éloges des Savans.

(47) C'est-à-dire, de notre Paul Jove.

évêché, le 29 de novembre 1560, et y fut son successeur. Il siégea vingt-cinq ans, et mourut l'an 1585 (48). J'ai dit ailleurs (49) que Paul Jove n'était point poète.

(K) Un PAUL JOVE opina d'une manière curieuse sur la question de la résidence.] Un de mes amis, qui m'avait entendu dire tout ce dont je me souvenais de notre Paul Jove, me représenta que j'oubliais le meilleur. Il fut, me dit-il, l'un des pères du concile de Trente; et comme il n'était nullement théologien, car il avait été médecin avant que de parvenir à la mitre, et il ne discontinua jamais l'étude des belles-lettres, je ne pense pas qu'il se signalât beaucoup dans cette assemblée, quand il fallait opiner sur quelque point de doctrine. Il avait un grand intérêt à ne pas souffrir que l'on décidât que la résidence des évêques est de droit divin. Cette thèse, si ardemment soutenue par quelques-uns des députés, ne pouvait point l'accommoder: c'était

Aux évêques de cour prêcher la résidence.

Il la combattit par des raisons de pratique: il fit voir que les diocèses où la résidence était observée n'étaient pas moins dans le désordre que les autres (50), et il cita nommément la ville de Rome. Mais il vaut mieux l'entendre lui-même. Cet ami me montra tout aussitôt la page 470 de Fra-Paolo, où je trouvais ce qui suit. *Si l'absence des prélats était la vraie cause des abus, l'on verrait moins de corruption dans les églises où les évêques ont résidé de notre temps. Depuis cent ans, les papes se sont tenus assiduellement à Rome, et ont apporté tous leurs soins à faire instruire le peuple; et avec tout cela nous ne voyons pas que cette ville en soit*

(48) Tiré d'Ughelli, Ital. sacra, tom. VII, pag. 746.

(49) Dans l'article d'HADRIEN VI, rem. (D), tom. VII, pag. 441.

(50) Conférez avec ceci ce que dit Brantôme, dans l'endroit que je cite, article de FRANÇOIS 1^{er}, remarque (N), tom. VI, pag. 574, et joignez-y ces paroles de la page 434 du VI^e. tome de l'Abbrégé chronologique de Mézerai: Le parlement leur enjoignit par arrêt d'aller dans leurs évêchés faire leur devoir, autrement qu'ils y seraient contraints par la saisie de leurs meubles et de leur équipage. Mais peut-être que de la façon que la plupart d'eux vivaient, leur absence causait moins de scandale à leur troupeau, que n'eût fait leur résidence.

mieux policée. Les villes capitales des royaumes, où les évêques n'ont pas manqué de résider, sont plus gâtées que de misérables villes qui n'ont point vu leurs évêques depuis un siècle. Et pas un des anciens prélats qui sont ici, et qui ont toujours résidé (car il y en a quelques-uns) ne nous pourra montrer, que son diocèse soit mieux réglé que ceux de ses voisins qui n'ont jamais résidé. Ceux qui disent que ces églises sont des troupeaux sans pasteurs, devraient considérer que les curés ont charge d'âmes aussi-bien que les évêques, et néanmoins l'on ne parle que de ceux-ci, comme s'il n'y pouvait avoir des chrétiens fidèles où il n'y a point d'évêques. Il y a dans les montagnes des peuples qui n'en ont jamais vu, et qui pourtant peuvent servir d'exemples aux villes épiscopales. Nous devons louer et imiter le zèle et la conduite des pères de ce concile, sous Paul, qui ont ordonné des peines contre les prélats, pour les obliger à la résidence, et ont commencé de lever les empêchemens qui les éloignaient de leurs églises. Plutôt que de nous flatter d'une vaine espérance, que la résidence produira la réformation de l'église, nous devons craindre que, comme nous cherchons maintenant des moyens pour la résidence, les inconvéniens (51) qui en naîtront n'obligent nos successeurs d'y appliquer le remède de l'absence (52). Je n'eus pas beaucoup de peine à désabuser mon ami : il ne fallut que lui faire prendre garde que l'historien du concile parle d'un Paul Jove, évêque de Nocère, l'an 1562 (53), dix ans après la mort du Paul Jove dont il s'agit dans cet article.

(L) Il a été blâmé d'avoir eu trop de croyance pour les prédications astrologiques, et pour de semblables superstitions.], Martin del Rio ayant rapporté quelques faits qui semblent prouver que l'astrologie et la chiromancie peuvent révéler l'avenir,

ajoute : *Unus ista omnia narrat Jovius (*), nec usquequaque indubitate fidei historicus, nec satis à superstitionis et gentium ne dicam opinionibus, saltem locutionibus, alienus (54).* Il l'avait déjà blâmé d'avoir eu quelque respect pour une remarque d'Amnionmaucie. C'est ainsi qu'on nomme l'art de deviner par l'inspection de la membrane amnios, qui couvre l'enfant dans le ventre de sa mère. *Sed et Jovius ne quid superstitionis omitteret, nimis hujusmodi vanitatibus pro episcopo deditus, in Ferdinandi Davali nativitate (lib. 1. Piscarii) hujusmodi pelle involutum ex utero produisse consideravit (55).* Cette membrane se rompt ordinairement lorsque l'enfant naît, mais quelquefois elle se conserve entière, et l'on prend cela pour un signe de bonheur. De là est venu le proverbe, *il est né coiffé (56)*. Paul Jove observa curieusement cette circonstance dans la nativité du marquis de Pescaire, et l'on vient de voir qu'il en fut fort censuré par Martin del Rio. Donnons encore une preuve de sa foi pour l'astrologie. Ayant dit qu'il arriva des révolutions de religion par tout le monde vers le commencement du XVI^e. siècle, il attribue cela aux influences des astres. J'emprunterai les paroles de Florimond de Rémond pour narrer ce fait, parce qu'elles nous apprennent une petite supercherie d'un traducteur. « Presque en mesme temps, dit le » Jove, qu'Ismaël occupa l'empire » des Perses, et changea la religion, » la bigarrant d'une nouvelle superstition mahometane, s'esleva en » Allemagne, sous l'authorité de Luther, ceste monstrueuse heresie, » laquelle voulut aneantir la religion » catholique, et tout ce que l'antiquité avoit receu, comme avoient » fait en Perse les peuples enragez et » obstinez en leurs nouvelles folies » et superstitions. Au moyen de quoy, » dit-il, je recognois volontiers par » une secrette puissance du ciel, et

(*) In Elogiis.

(51) Il prétend que le décret de la résidence de droit divin ferait que les évêques se soustrairaient aux papes, et les curés aux évêques.

(52) Fra-Paolo, Histoire du concile de Trente, liv. VI, pag. 470, à l'ann. 1562, de la traduction d'Amelot. Voyez la page 499 de l'édition italienne in-4^o.

(53) C'est Paulus Jovius Junior : j'ai parlé de lui ci-dessus, dans la remarque (L), vers la fin.

(54) Mart. del Rio, Disquis. Magic., lib. IV, cap. III, quæst. V, pag. m. 278.

(55) Idem, ibidem, cap. II, quæst. VII, sect. I, pag. 237.

(56) Voyez le Traité de M. Drelincourt, dont l'extrait a été donné dans les Nouvelles de la République des Lettres, juillet 1685, art. XI, pag. 815.

» par la maligne influence des astres,
 » qu'en mesmes temps toutes les reli-
 » gions, par tout l'univers, com-
 » mencèrent à changer de face et de
 » visage, veu que non seulement les
 » mahometans, mais aussi les chres-
 » tiens, voire les nations idolastres
 » les plus éloignées de nous, adorant
 » les idoles, et en l'Inde orientale,
 » et au nouveau monde decouvert
 » depuis peu de temps vers l'occid-
 » ent, avoient coulé et glissé en
 » nouvelles religions et opinions.
 » C'est ce que dit le Jove latin. Mais
 » en sa traduction françoise, est re-
 » marquable la bonne foy reformée
 » en la conscience religieuse de son
 » traducteur, lequel passe par dessus
 » tout ce que le Jove dit de ce chan-
 » gement de religions, et de ceste
 » monstrueuse heresie Lutherienne,
 » née en Saxe : cela lui faisoit mal au
 » cœur. Avec quelle fidelité manient-
 » ils les saints et sacrez livres, puis
 » qu'ils tronquent ainsi sans front et
 » sans honte les historiens qui ne font
 » que naistre, pour faire perdre un
 » seul mot qui touche Luther, pere
 » de toutes les heresies qui travail-
 » lent la chrestienté (57) ! » Flori-
 » mond de Rémond cite le XIII^e. livre
 » de l'histoire de Paul Jove, où j'ai
 » trouvé, au feuillet 239, verso, de l'édi-
 » tion de Strasbourg 1556, ce qui suit :
Nec multò post exarsit in Germaniâ
authore Luthero dira hæresis, quæ
populis, ut in Perside acciderat, ad
insaniam versis, christianici dogmatis
placita, et veteres sacrorum ritus ve-
hementissimè conturbavit. Ita ut fa-
cilitè crediderim ab occultâ cœli potes-
tate, malignoque syderum concursu
provenisse, ut religiones toto terra-
rum orbe enatis factionibus, uno
tempore scinderentur, quando non
mahometani modo christianique, sed
et remotissimæ gentes idololatræ, aut
sydera aut portenta pro Diis vene-
rantes, cum in Indiâ quæ d'orien-
tem vergit, tum in novo orbe ad oc-
ciduani plagam reperto, novas sa-
crorum opiniones induerint. Je ne
 » connais point d'autre traducteur fran-
 » çais de l'histoire générale de Paul
 » Jove, que Denys Sauvage. A-t-il été
 » protestant ? et serait-ce lui qui au-

rait commis la fraude que Flori-
 » mond de Rémond a objectée aux ré-
 » formés ?

(M) *Il est nécessaire d'allonger un peu ce que j'ai dit quand j'ai parlé du premier ouvrage qu'il publia.* J'ai dit, 1^o. (58) que ce fut le *Traité de Piscibus Romanis* ; 2^o. qu'il en data l'épître dédicatoire, le 26 de mars 1524 ; 3^o. qu'il se proposait alors de mettre bientôt sous la presse la première décade de son Histoire. A l'égard du premier de ces trois faits, j'ai cité Héroldus qui a dit formellement : *Itulud (scriptum) quod OMNIUM PRIMUM edidit de Piscibus Romanis*. Le second fait n'a pas besoin de preuve, chacun le peut voir au bas de l'épître dédicatoire ; et j'ai prouvé le troisième par un passage de Paul Jove. Je me suis fait une objection prise de ce qu'Alcyonius, dans un ouvrage imprimé l'an 1522, assure qu'il a vu la première décade de cet historien. J'y ai répondu le mieux que j'ai pu ; mais voici une nouvelle difficulté. Le Calcagnini nous apprend, dans une lettre écrite de Rome sous le pontificat de Léon X (59), que la première décade de Paul Jove était publiée. *Paulus Jovius.... tam luculenter, tam doctè, tam eleganter scribit nostri temporis historiam, cujus decem libros JAM EDIDIT, ut pudeat me de homine tam disertò tam indisertè scribere* (60). Si Calcagninus fondé en raison entend que cette première décade était imprimée, Paul Jove sera coupable de l'erreur que l'on voudrait m'imputer. Ce serait en vain qu'on alléguerait que la date de l'épître dédicatoire du *Traité de Piscibus Romanis* a été changée par les imprimeurs ; car il est certain, en tout cas, que cette épître fut composéé sous Clément VII, qui fut créé pape au mois de novembre 1523.

(58) Voyez la remarque (G), vers la fin.

(59) Il mourut l'an 1521.

(60) Calcagninus, epist. ad Jacobum Zieglerum, in collectione Colomesianâ clarorum Virorum epist., pag. 234.

JOVIEN, empereur de Rome, obtint cette dignité par l'élection de l'armée, l'an 363, après la mort de Julien l'apostat. Il était plus considérable par le mérite du

(57) Florimond de Rémond, Histoire de l'Hérésie, liv. I, chap. IV, pag. m. 24.

comte Varronien, son père, que par le sien propre (a); car il était encore bien jeune, et il servait encore dans les compagnies des gardes du corps (A). La plupart des choses qui le concernent ayant été employées dans le Dictionnaire de Moréri, je ne m'arrêterai qu'à deux faits qu'on n'y trouve pas. Le premier est que Jovien conclut une paix si honteuse et si désavantageuse à l'empire romain, qu'il s'exposa aux murmures et aux moqueries du public (B). Le second est qu'il n'approuva point que pour abolir les sectes on employât la violence (C). Quelques auteurs disent qu'avant lui jamais les Romains n'avaient cédé aucune portion de l'empire par un traité de paix (D). D'autres soutiennent que ceux qui parlent de la sorte n'ont point de raison. J'examinerai cela dans une remarque, et je rapporterai aussi ce que les pères de l'église ont avancé touchant cette paix de Jovien (b). Ajoutons que c'était un homme de très-grande taille, zélé pour l'orthodoxie, mais fort adonné au vin et à l'impudicité (E). Il vaut mieux croire ceux qui disent qu'il ne manquait ni d'activité, ni de prudence, ni de savoir, que ceux qui lui attribuent beaucoup de mollesse, beaucoup d'ignorance, beaucoup de stupidité (c); car il se montra fort vigilant pour prévenir les tumultes et les concurrences qu'il craignit que la nouvelle de son élection n'excitât dans les provin-

ces occidentales de l'empire (d). Les mesures qu'il prit pour cela se trouvèrent justes, quoiqu'il n'eût pas pu empêcher que les véritables nouvelles du mauvais état de l'Orient ne devançassent les fausses nouvelles qu'il ordonna que l'on répandit partout, afin de cacher les avantages que les Perses avaient remportés (F). Son père, qui avait quitté le service afin de vivre en repos dans sa maison (e), n'eut pas le temps de monter à la dignité qui lui était destinée; il mourut avant que Jovien eût exécuté la résolution de le créer son collègue au consulat (f). Cette dignité fut conférée à un enfant (g), à Varronien, fils de Jovien et de Charite, fille de Lucillien (h). L'empire de Jovien fut fort court: il ne dura pas huit mois.

(d) Voyez Ammien Marcellin, lib. XXV, cap. VIII.

(e) Id., *ibid.*, cap. V.

(f) Voyez M. Valois, in Marcell., lib. XXV, cap. ult.

(g) Amm. Marcell., *ibid.*, cap. X.

(h) Idem, *ibidem*, cap. VIII, pag. m. 436.

(A) *Il servait encore dans les compagnies des gardes du corps.* Quand je dis cela, je considère principalement ces paroles d'Eutropius: *Post hunc (Julianum) Jovianus, qui tunc DOMESTICUS MILITABAT, ad obtinendum imperium consensu exercitus electus est, commendatione patris quàm sud militibus notior* (1). Mais il faut que je dise aussi que les expressions de cet auteur ne sont pas assez précises, et qu'il faut les rectifier par celles d'un autre historien, qui marque plus nettement le grade où Jovien était parvenu. *Jovianus eligitur imperator, Domesticorum ordinis primus, paternis meritis mediocriter com-*

(a) Suidas, in Ἰουλιανῶν. Voyez aussi les paroles d'Eutrope dans la remarque (A).

(b) Voyez la remarque (D).

(c) Voyez la remarque (B), vers la fin.

(1) Eutrop., lib. X, pag. m. 123.

mendabilis (2). Comme les charges militaires n'ont point aujourd'hui le même ordre, ou la même disposition qu'en ce siècle-là, il serait fort difficile de trouver un mot français qui signifiait exactement ce que veulent dire les paroles, *domesticorum ordinis primus*, ou *primicerius domesticorum* (3); mais on peut prétendre légitimement qu'elles ne veulent point dire que Jovien fût le chef, ou le capitaine des gardes qui s'appelaient *domestici*, car le vrai nom de leur capitaine était *comes domesticorum* (4). On a dit dans le Dictionnaire de Moréri, que Jovien était *capitaine de la garde prétorienne*, lorsqu'il refusa d'abjurer le christianisme sous Julien l'apostat. Cela est pris de l'historien Socrate, qui s'étant servi du terme de *διαρχος* (5), n'autorise point la phrase dont Moréri s'est servi. Observons que Théodoret assure (6) que Jovien ne possédait aucune charge dans l'armée quand on le fit empereur. Ammien Marcellin, qui dit le contraire, est plus croyable; car il était sur les lieux.

(B) *Jovien conclut une paix si honteuse et si désavantageuse..... qu'il s'exposa aux..... moqueries du public.*] Il céda aux Perses cinq provinces, avec des places qui étaient un ferme rempart de l'empire romain. Il leur céda, entre autres places, l'importante ville de Nisibe, et celle de Singara (7); et il n'obtint qu'avec peine que les habitans pourraient en sortir pour se retirer sur les terres des Romains (8). Il s'engagea à ne donner plus de secours au roi d'Arménie, qui avait été constamment le bon et fidèle ami des empereurs. Ce fut, disent les historiens, une espèce d'impicté, et la ruine de ce fidèle ami, et la perte de l'Arménie. *Quibus exiatale aliud accessit et impium, ne post hæc ita composita, Arsaci postenti contra Persas ferretur auxi-*

lium, amico nobis semper et fido.... Unde postea contigit, ut vivus caperetur idem Arsaces, et Armenia maximum latus Medis conterminans, et Artaxata interdissensiones et turbamenta raperent Parthi (9). On ne peut rien lire de plus touchant que la description de l'état où se trouverent les habitans de Nisibe, lorsqu'ils se virent forcés de se transporter ailleurs (10). Les prières qu'ils firent à Jovien, de ne les contraindre pas de sortir de leur patrie, étaient fort propres à fendre le cœur; néanmoins il n'y eut aucun égard: il alléga l'engagement de sa parole, et la crainte du parjure: mais on crut qu'il ne donnait pas le véritable sujet de sa crainte. *Et hæc quidem suppliciter ordo et populus precabatur: sed verbis loquebantur in cassum, imperatore ut fingebat, alia metuens, perjuri piacula declinante* (11). On crut qu'il ne garda sa parole que parce qu'il avait peur que, s'il s'arrêtait en ce pays-là, et s'il s'engageait à de nouveaux démêlés avec les Perses, il ne se vît sur les bras un compétiteur à l'empire. On avait raison, peut-être, de dire cela; mais au fond les historiens romains sont très-blâmables de se plaindre de ce qu'il exécuta ponctuellement le traité de paix. Citons un passage d'Entropé, où on l'en censure, et où l'on fait consister en cela sa grande faute; car du reste l'on convient qu'une espèce de nécessité obligea de consentir à des conditions ingnomineuses, et qui n'avaient jamais été imposées au peuple romain. *Jam turbatis rebus, exercitu quoque inopia laborante, uno à Persis atque altero prælio victus (Jovianus) pacem cum Sapore necessariam quidem, sed ignobilem fecit, multatus finibus, ac nonnulla imperii romani parte tradidit: quod ante eum annis mille centum et duobus-de-viginti serè, ex quo Romanum imperium conditum erat, nunquam accidit. Quinetiam legiones nostre ita et apud Caudium per Pontium Telesinum, ita et in Hispaniâ apud Numantiam, et in Numidiâ sub jugum missæ sunt, ut nihil tamen finium traderetur. Ea*

(2) Amm. Marcellin., *lib. XXV, cap. V, pag. m. 430.*

(3) Hieron., *in Chron., se sert de celles-ci.*

(4) *Vide Valesium in Ammian. Marcellin., lib. XIV, cap. X.*

(5) Socrat., *Hist., lib. III, cap. XXII.*

(6) Theodor., *Hist., lib. IV, cap. I.*

(7) *Vide Valesium in Ammian. Marcell., lib. XXV, cap. IX, pag. 431.*

(8) Amm. Marcell., *lib. XXV, cap. VIII.*

(9) *Idem, ibid., pag. 434.*

(10) *Voyez Marcellin., ibid., cap. IX.*

(11) *Idem, ibid. Voyez aussi la Chronique d'Alexandrie.*

pacis conditio non penitus reprehendenda foret, si foederis necessitatem, cum integrum fuit, mutare voluisset: sicut à Romanis omnibus his bellis, quæ commemoravi, factum est. Nam et Samnitibus, et Numantinis, et Numidis confestim bella illata sunt, neque pax rata fuit (12). Vous voyez qu'on le blâme de n'avoir pas imité les anciens Romains, qui sans user de remise avaient attaqué les nations qui les avaient obligés d'accepter une capitulation honteuse, mais qui ne leur avait point fait perdre un pouce de terre. Et puisque n'ayant régné que sept ou huit mois, il a été censuré de n'avoir pas réparé la honte et la perte attachées à la pacification, il est évident qu'on aurait voulu qu'il en eût enfreint les articles peu de jours après qu'ils eurent été conclus, et tout aussitôt que son armée se trouva pourvue de vivres, et dans un lieu de sûreté. Mais n'était-ce pas une politique trop visiblement injuste? Je veux qu'après une paix tout-à-fait préjudiciable que la nécessité a extorquée, il soit permis de chercher les occasions de s'en relever; est-ce à dire qu'il ne faille pas laisser couler quelque temps, et attendre des prétextes et des conjonctures que le cours des années ne manque pas d'amener? Vous voyez que, même en s'accommodant aux maximes corrompues de la politique, on trouve que Jovien eût été coupable d'une extrême déloyauté, s'il eût fait ce que les historiens le blâment de n'avoir pas entrepris. Les trois exemples des anciens Romains qu'Éutrope allègue, sont dissemblables. Le sénat et le peuple pouvaient casser légitimement les conventions de leurs généraux; mais Jovien qui avait conclu la paix ne voyait personne au-dessus de lui. Il était le souverain maître. Notez que ce qui perça davantage le cœur des véritables Romains fut la cession d'un pays qui avait appartenu à leur empire: car ils prétendaient que jamais cela n'était arrivé; et il était si peu selon leurs maximes de souffrir que leurs états diminuassent, qu'ils n'accordaient l'honneur du triomphe qu'à ceux qui reculaient les frontières: on l'avait refusé à des généraux qui

avaient fait de grandes actions, mais sans autre fruit que de recouvrer ce que l'on avait perdu. Lisez la description de cette grandeur romaine dans ces paroles de Marcellin: *Illud tamen ad medullas usque bonorum pervenit: quòd dum extimescit æmulum potestatis, dumque in animo per Gallias et Illyricum versat, quosdam sæpè sublimiora captasse, famam adventus sui prævenire festinans, indignum imperio facinus anictu perjuri fugiendi commisit, Nisibi prodita: quæ jam indè à Mithridatici regni temporibus, ne Oriens à Persis occuparetur, viribus restitit maximis. Nunquam enim ab Urbis ortu inveniri potest annalibus replicatis, ut arbitror, terrarum pars ulla nostrarum ab imperatore vel consule hosti concessa: sed ne ob recepta quidem quæ direpta sunt, verùm ob amplificata regna triumphalis gloria fuisse delata. Undè P. Scipioni ob recuperatas Hispanias, Fulvio Capuà post diuturna certamina superata, et Opimio post diversos exitus præliorum, Fregellanis tunc internecivis hostibus ad deditionem compulsis, triumphus sunt denegati. Id etiam memoriae nos veteres docent, in extremis casibus icta cum dedecore fœdera, postquam partes verbis juravere conceptis, repetitione bellorum illicò dissoluta: ut temporibus præcis apud Furcas Caudinas sub jugum legionibus missis in Samnio, et per Albinum in Numidia scelestè pace cogitata, et auctore turpiter pactionis festinate Mancino dedito Numantinis* (13). Notez que la remarque (D) doit être considérée comme une suite de celle-ci; car j'y examine si Éutrope et Ammien Marcellin ont pu affirmer tout ce qu'ils avancent.

Pour peu que l'on réfléchisse sur le naturel des peuples, et sur l'état où étaient alors les chrétiens et les païens, on croira facilement que l'empereur Jovien se rendit odieux et méprisable, et l'objet de plusieurs satires. Le peuple craint et hait la guerre; il aime et souhaite la paix: c'est avec raison; car c'est lui qui souffre les principales incommodités de la guerre: mais il ne laisse point de s'affliger d'un traité de paix qui déshonore la

(12) Eutropius, *lib. X, pag. 123.*

(13) Amm. Marcellin., *lib. XXV, cap IX, pag. 439, 440.*

nation, et qui la dépouille d'une frontière qui la mettait en sûreté, et qui la rendait formidable à ses voisins. Les victoires et les conquêtes répandent la joie jusque dans les âmes des plus chéris paysans, et font supporter avec beaucoup plus de patience le poids de la guerre. On oublie beaucoup mieux les taxes et la multitude des impôts, quand on voit la prospérité des armes et les conditions avantageuses d'un traité de paix. Chacun prend sa part à la gloire de la nation; mais la pensée que les ennemis deviendront fiers, méprisants, insultans, s'ils ont terminé la guerre par une paix toute telle qu'ils la pourraient souhaiter, accable de chagrin et de dépit. Faut-il, dit-on, que tant de charges et tant de dépenses ne servent de rien? etc. Voyez ci-dessus (14) les murmures des Français contre la paix de Cateau. Jamais les peuples n'ont été plus en état de faire éclater de pareils ressentimens que sous l'empire de Jovien. L'émulation était grande entre les chrétiens et les païens. Ceux-ci venaient de perdre un empereur qu'ils aimaient, et dont ils attendaient de très-grandes choses: ils s'étaient flattés de l'espérance que son expédition contre les Perses serait utile et glorieuse, et ils virent que la mort lui ayant ravi ces beaux triomphes, on lui donna pour successeur un prince chrétien, sous qui les affaires furent réduites à un misérable état. Murmurer contre un tel prince, le critiquer, le satiriser, c'était satisfaire en même temps plusieurs passions; c'était augmenter la gloire de Julien; c'était faire de la confusion aux chrétiens; c'était sacrifier à l'idole de la vanité politique et au zèle de religion. On ne manqua point d'agir selon les instincts de tous ces principes: on fit des vers et des parodies pour bafouer Jovien (15). Les railleurs d'Antioche se signalèrent principalement; ils semèrent des libelles contre lui dans les rues; ils en affichèrent quelques autres; ils le tournèrent en ridicule, en lui appli-

quant quelques endroits de l'Illiade, et entre autres celui du III^e. livre (16), où Paris est si rudement grondé par son frère Hector; et celui du II^e. livre (17), où Ulysse menace Thersite de le dépouiller jusqu'à la peau, et de le chasser ignominieusement.

Εἰ μὴ ἐγὼ σε καβῶν, ἀπὸ μὲν φίλα
ἔματα δύσω
Χλαῖνάν τ', ἥδε χιτῶνα, τὰ τ' αἰδῶ
ἀμφικαλύπτει
Αὐτὸν δὲ κλαίοντα θοῶς ἐπὶ Πέρσας
ἀφίσα.

*Nisi ego te captum et caris vestibus exuam,
Lœnâque et tunicâ et vestibus quæ pudenda
circumtegunt,*

*Ipsum verò te plorantem celeriter ad Persas
remittam (18).*

Une vieille femme qui le voyait grand et beau, et qui apprit qu'il n'avait point de génie, ni point de sens (19), s'écria: *Sa joie est aussi grande que sa taille* (20). Suidas, qui nous apprend toutes ces choses, avait déjà dit que cet empereur ne savait rien; qu'il n'avait eu aucune culture; et qu'il perdait, par sa lâche négligence, ce que la nature lui avait donné. Ἀμελέτητος δὲ ὦν, καὶ ἀγευστος παιδείσεως, καὶ ἢν εἶχε φύσιν διὰ βιβυμῶν ἡμαίρου καὶ ἡφάνιζεν. *Sed incultus et doctrinæ prorsus expertus; quam ne gustâret quidem. Quinetiam quod habebat ingenium, id per ignaviam obscurabat, et debebat* (21). Eutrope et Ammien Marcellin n'en parlent pas de cette façon. *Vir aliàs neque iners neque imprudens* (22), dit l'un d'eux. On verra les termes de l'autre dans la remarque (E), au commencement.

(C) *Il n'approuva point que pour abolir les sectes on employât la violence.* Le philosophe Thémistius lui donne un éloge qui ne s'accorde point avec les faits que l'on trouve dans l'Histoire Ecclésiastique. Il le loue d'avoir permis à tous les hommes de servir Dieu comme ils l'entendraient, et d'avoir par-là fixé l'inconstance de ces flatteurs, qui avaient changé de religion à mesure que la

(16) *Vs.* 39.

(17) *Vs.* 261.

(18) *Idem, ibidem.*

(19) *Idem, ibidem.*

(20) Ὅσον μήκος, καὶ βῆθος ἡ μορφή. *Quanta longitudo et profunditas est hujus corporis, tanta etiam est ejus stultitia. Idem, ibid.*

(21) *Idem, ibidem.*

(22) Eutrop., *lib. X, sub fin.*

(14) Dans les remarques (C), (G), (H), de l'article HENRI II, dans ce volume. Voyez aussi la remarque (P) de l'article HENRI IV, dans ce volume.

(15) Suidas, in Ἰῶβανῶ.

pourpre impériale avait changé de mains; gens qu'il compare à l'Euripe (23). Θαυμάζει τὸν βασιλέα, ὡς τὸ ἐφεῖναι θρησκείην ὡς ἕκαστοι βούλονται, νικήσαντα τῶν κολάκων τοὺς τρόπους· οὗς καὶ διασύραν πάντῃ γελοίας ἔφη, ἐλέγχεσθαι αὐτοὺς ἀλουργίᾳ, οὗ Θεὸν θεραπεύοντας· μηδὲν τε διαφέρειν αὐτοὺς Εὐρίπου, νῦν μὲν ἐπὶ τὰδε, νῦν δὲ εἰς τὸνναντίον τὰ βέβηματα μεταβάλλοντος. *Imperatori magni effert laudibus, ob id quod concessit cuique liberâ facultate colendi numinis prout vellet, adulatorum mores compresserit. Quos quidem faceret perstringens, ait experimento cognitus esse, illos non Deum sed purpuram colere: planèque similes esse Euripo, qui modò in hanc, modò in illam partem fertur* (24). Thémistius parla de la sorte dans la harangue qu'il prononça sur le consulat de Jovien. Ce langage signifie que l'empereur ne défendait pas aux païens de servir leurs dieux selon l'ancienne coutume; cependant nous apprenons de l'historien Socrate (25), que tous les temples des païens furent fermés, et que ces idolâtres se cachèrent les uns d'un côté, les autres de l'autre; que les philosophes abandonnèrent leur habit, et que les sacrifices, qui avaient été si fréquens sous l'empereur Julien, cessèrent. Il faut donc dire que Thémistius se servit d'une hyperbole qui n'était fondée que sur la modération de Jovien pour les hérétiques, et qui peut-être était une exhortation adroite à user de la même tolérance envers toutes sortes de religions. Ce qu'il y a de certain, est que ce prince se voyant recherché par toutes les sectes chrétiennes, car chacune voulait le gagner, se déclara pour le parti orthodoxe de la consubstantialité du verbe (26); mais il n'acquiesça point à la demande de chasser de leurs églises ceux qui tenaient une autre opinion (27), et il répondit qu'il haïssait les disputes, et qu'il aimait et estimait les amateurs de la concorde. Il se proposa d'éteindre, par la douceur et par la débonnairété, tous les schismes de

l'église: c'est pourquoi il fit entendre qu'il ne persécuterait personne, mais qu'il aimerait et honorerait principalement ceux qui feraient paraître beaucoup de zèle pour le rétablissement de la paix. Ὁ μὲντοι βασιλεὺς πρήθειαν εἶχε, κολακεία καὶ πειθοὶ τῶν διεσώτων τὴν φιλονεκίαν ἐκκρίψαι, φήσας μηδενὶ ὀχληρὸς τῶν ὁπωσῶν πισυούτων ἔσεσθαι ἀγαπήσειν δὲ καὶ ὑπερτιμήσειν τοὺς ἀρχὴν τῇ ἐνάσει τῆς ἐκκλησίας παρέζοντας. *Cæterum imperator id sibi proposuerat, ut dissidentium jurgia blanditiis et leni verborum persuasione extingueret, aiebatque se nemini omninò qualicumque fidei esset, molestiam exhibiturum: eos tamen præ cæteris amaturum atque in pretio habiturum, qui reparandæ in ecclesiâ pacis auctores ac duces se præberent* (28). Remarquons qu'il fit une loi sévère contre ceux qui recherchaient en mariage les religieuses, ou qui les regarderaient impudiquement; car il ordonna qu'ils fussent punis du dernier supplice (29). Il se porta à cette sévérité afin de réprimer l'audace que l'on avait eue sous l'empire de Julien, d'épouser des religieuses, et d'employer à les corrompre tantôt la force, tantôt la persuasion (30).

(D) *Quelques auteurs disent qu'avant lui jamais les Romains n'avaient cédé aucune portion de l'empire par un traité de paix.*] Les passages d'Eutrope et d'Ammien Marcellin, que j'ai rapportés ci-dessus (31), sont une preuve manifeste que l'on tenait ce langage. Casaubon (32) prétend que ceux qui parlaient ainsi disaient une fausseté: il se fonde sur ce que l'empereur Hadrien abandonna trois provinces (33), et que Dioclétien rétrécit les bornes de son empire. *Diocletianus.... Augusti præceptum, Hadriani exemplum secutus, imperii fines à meridie supra Ægyptum arcuavit: auctor Procopius in Persicis. Idem imperator reliquit et Daciam à Trajano constitutam, sublato exercitu et provincialibus: desperans eam*

(28) *Idem, ibidem, pag. 204, 205.*

(29) Sozomen., *Hist. ecclesiast., lib. VI, cap. III.*

(30) *Idem, ibidem.*

(31) *Dans la remarque (B).*

(32) Casaubon., *Not. ad Spartian., Vit. Adriani, cap. V, pag. m. 47.*

(33) Voyez, tom. VII, pag. 429, la remarque (C) de l'article HADRIEN (Publius Ælius).

(23) Voyez les Pensées diverses sur les Comètes, pag. 244.

(24) Socrates, *Hist. eccles., lib. III, cap. XXV, pag. m. 205.*

(25) *Idem, ibidem, cap. XXIV.*

(26) *Idem, et ibidem, cap. XXV.*

(27) *Idem, ibidem, cap. XXV.*

posse retineri, *Vopiscus ait*. Mais M. Valois (34) fait voir une grande différence entre ce que firent ces deux empereurs, et ce que fit Jovien. Celui-ci céda des provinces par un traité de paix et par une espèce de paiement de rançon; les autres abandonnèrent volontairement un pays qui coûtait trop à garder : c'était suivre les idées de la prudence, et non pas, comme Jovien, subir la loi du vainqueur. Il n'y avait donc point lieu de censurer les paroles de Marcellin, que Casaubon, Lindenbrogh (35) et le Cocq (36) ont censurées; et il est sûr que Jovien introduisit une nouveauté. Tout le monde demeure d'accord qu'elle fut honteuse (37) : les chrétiens et les païens ne disputaient point sur cela; ils ne différaient que par rapport à la justification de cet empereur. Les chrétiens travaillaient à le décharger du blâme, et les païens à l'en charger. Nous avons vu ci-dessus (38) qu'un historien païen le censura, non pas d'avoir consenti au traité de paix, mais d'en avoir observé les conditions. Cette censure est injuste, et même tout-à-fait horrible. Si la nécessité l'obligea à faire la paix, comme cet auteur et tous les autres en conviennent, il faut l'excuser, car la nécessité n'a point de loi :

*Necessitas, cujus cursus transversus impetum
Voluerunt multi effugere, pauci potuerunt* (39).

Et dès qu'une fois on le justifie sur ce point-là, le reste passe de soi-même. L'observation exacte d'un traité de paix solennellement juré n'est point digne de condamnation. Ammien Marcellin est un censeur bien plus dangereux qu'Entropé : il était témoin oculaire, et il raconte de telle sorte les événements, qu'il fait enten-

dre (40) que Jovien s'engagea sans nécessité dans cette nécessité, et que l'embarras où les Perses le réduisirent n'était pas si grand qu'il n'eût mieux valu tenter la fortune des armes, que d'accepter les conditions ignominieuses que l'on accepta. Il l'accuse tout net de timidité, et d'avoir prêté l'oreille aux flatteurs qui l'intimidaient. *Et cum pugnari decies expediret, ne horum quidquam deleteretur : adulatorum globus instabat timido principi, Procopii metuendum subserens nomen, eumque adfirmans, nisi rediret, cognito Juliani interitu, cum intacto milite quem regebat, novas res nullo renitente facile moliturum. Hæc perniciosi verborum ille assiduitate nimia successus, sine cunctatione tradidit omnia que petebantur* (41). Agathias (42) lui impute assez clairement la même faiblesse. Les chrétiens, pour disculper Jovien, observèrent soigneusement que Julien l'apostat fut la principale cause de tout ce malheur, puisque sa témérité fut si grande, qu'il fit brûler tous les bateaux qui eussent servi au transport des vivres; car de là vint l'horrible disette qui contraignit Jovien à capituler honteusement (43). *Cujus vanis deditus oraculis erat (Julianus), quando fretus securitate victoriæ naves quibus victus necessarius portabatur, incendit. Deinde servidè instans inmodicis ausibus et mox merito temeritatis occisus, in locis hostilibus egenum reliquit exercitum, ut aliter indè non posset evadere, nisi contra illud auspiciam dei Termini, de quo superiore libro diximus, Romani imperii termini moverentur. Cessit enim Terminus deus necessitati, qui non cessaret Jovi* (44). Vous voyez dans ces paroles de saint Augustin, toute la faute rejetée sur Julien, et outre cela une raillerie contre la religion païenne, sur ce que l'immobilité du dieu *Terminus* s'était démentie en cette rencontre (45). Les

(34) Vales., in Amm. Marcell., lib. XXV, cap. IX, pag. m. 439, 440.

(35) Lindenbr., in Amm. Marcell., *ibid.*

(36) Leonardus Coqueus, in August. de Civitate Dei, lib. IV, cap. XXIX.

(37) *Post... pudenda pacis icta fœdera*. Ammian. Marcell., lib. XXVII, cap. XII. Voyez aussi Agathias, lib. IV; Socrates, lib. III, cap. XXII; Zonaras, etc.

(38) Dans la remarque (B), citation (12).

(39) Laberius, apud Macrobum Saturn., lib. II, cap. VII. Voyez aussi les paroles d'Horace, tom. VII, pag. 385, dans la citation (11) de l'article du troisième duc de Guise.

(40) Amm. Marc., lib. XXV, c. VII, p. 433.

(41) *Idem, ibid., pag. 434.*

(42) Agathias, lib. IV.

(43) Voyez la 11^e. harangue de Grégoire de Nazianze contre Julien l'apostat. Voyez aussi Socrate, lib. III, cap. XXII, pag. 166.

(44) August., de Civitate Dei, lib. V, cap. XXI, pag. m. 554. Voyez aussi lib. IV, cap. XXXIX.

(45) Voyez Denys d'Hallicarn., lib. III, cap. XCII.

païens eussent pu dire qu'il ne fallait pas s'étonner que cette divinité n'eût pas agi en faveur de Jovien, qui était rebelle aux dieux de Rome : mais on eût aisément réfuté cette échappatoire ; car il eût toujours été vrai que la promesse que les Romains prétendaient que le dieu *Terminus* avait faite, que les bornes de l'empire ne reculeaient jamais, eût été trompeuse. Or c'est ce que saint Augustin voulait prouver aux païens.

Notez, en passant, combien fut prudente la conduite de l'ancienne Rome : elle se proposait de conquérir, et il n'y a rien de plus nécessaire dans un tel dessein, que de ne point rendre, en faisant la paix, ce qu'on a gagné pendant la guerre ; car vous aurez beau prendre des villes et des provinces, cela ne vous agrandira point, si vous êtes obligé de les restituer par les articles de la pacification. Les Romains, pour réussir dans le projet de former un vaste empire, intéressèrent leurs généraux, et par des motifs de gloire, et par des scrupules de religion, à gagner de nouveaux pays, et à ne point laisser perdre les conquêtes une fois faites. Ils n'accordaient point le triomphe à ceux qui ne faisaient que recouvrer ce que l'ennemi avait pris (46), et ils faisaient entendre qu'on violerait la religion du dieu *Terminus*, et ses saints auspices (47), si l'on cédait les frontières de l'état. Les Turcs s'étant proposé de vastes conquêtes, et la fondation d'un grand empire, ont fait intervenir plus précisément le ministère de la religion ; car ils ont dit qu'elle ne permettait pas qu'une ville où ils auraient eu une mosquée fût rendue à ses premiers possesseurs. C'est pourquoi ils se hâtaient de construire une mosquée dans leurs nouvelles conquêtes. C'est pour s'engager à les retenir en faisant la paix, et pour obliger les gouverneurs d'une ville à se défendre par un principe de conscience, avec une opiniâtreté extraordinaire (48). Mais ils ont éprouvé depuis peu l'inutilité de cette fine politique. Le traité de Carlowitz, conclu l'an 1698, les a exposés à la même

raillerie que saint Augustin employa contre le dieu *Terminus* des Romains, qui avait cédé à la nécessité sous l'empereur Jovien. Le sultan a été contraint de céder aux princes chrétiens une infinité de places qui avaient eu des mosquées. C'est en vain qu'on lui a représenté que c'était pécher contre les maximes de sa religion ; il a fallu passer par-là, et de deux maux éviter le pire.

(E) *C'était un homme de grande taille, zélé pour l'orthodoxie, mais fort adonné au vin et à l'impudicité.* Voici son portrait, de la façon d'un historien païen (49). *Incedebat motu corporis gravi, vultu lætissimo, oculis cæsius, vastâ proceritate et arduâ, adeo ut diû nullum indumentum regium ad mensuram ejus aptum inveniretur. Et æmulari malebat Constantium, agens seriâ quædam aliquoties post meridiem : jocari que palam cum proximis adsuetus. Christianæ legis idem studiosus, et nonnunquam honorificus, mediocriter eruditus, magisque benevolus, et perpensius, ut apparebat ex paucis quos promovet, judices electurus : edax tamen, et vino Venerique indulgens : quæ vitia imperiali verecundiâ forsitan correxisset.* Zonaras, qui était chrétien et moine, a copié les principaux traits de ce portrait, en parlant de cet empereur. *Ὁ μὲν Ἰουλιανὸς, dit-il, εὐσεβὴς ἦν περὶ τὸ δογμα καὶ ἀγαθοειδέης· οἶνον δ' ἤπιετο καὶ ἀφροδισίων· καὶ τὴν τοῦ σώματος ἀναδρομὴν εὐμήκης ἐπέζηκε, καὶ γραμμάτων οὐκ ἀπειρος.* *Jovianus quidem religiosus fuit erga christianam fidem, et benevolus. Vino tamen, Venerique indulgens. Procerus staturâ, nec litterarum expertus.* Voilà donc un empereur bien religieux, quant aux dogmes ; mais bien ivrogne et bien paillard. Il donna deux fortes preuves de son zèle pour l'évangile avant que de monter sur le trône ; car, en premier lieu, il se montra très-disposé à renoncer plutôt à sa charge qu'à sa religion (50), lorsque Julien com-

(48) Ricaut, État présent de l'Empire ottoman, liv. II, chap. III, pag. m. 320.

(49) Amm. Marcellin., lib. XXV, sub finem, pag. m. 443.

* Bayle contre sa contume ne donne pas la citation de ce passage, aucune édition ne l'a rétablie ; la voici : Joan. Zonar. Anal. lib. XIII, § 14. T. II, pag. 29. B. édit. 1687.

(50) Socrat., lib. III, cap. XXII.

(46) Voyez la remarque (B), citation (13).

(47) Voyez saint Augustin, de Civitate Dei, lib. II, cap. XXIX.

manda que les officiers des troupes embrassassent le paganisme, on quit-tassent leur emploi. En second lieu, il ne voulut point accepter l'empire jus-ques à ce qu'ayant déclaré qu'il était chrétien, et qu'il ne voulait point commander à des païens, les soldats enssent déclaré qu'ils étaient chré-tiens (51). Il avait donc la force de renoncer pour l'amour de Dieu, non-seulement à une petite charge, mais aussi à la plus sublime dignité qui fût alors sur la terre. Il était capable de préférer sa religion à tout l'empire romain; mais cette conscience si forte, si pure, si délicate à cet égard-là, ne le portait point à renoncer au vin et aux femmes. Il pouvait tout quitter pour la religion, hormis ces deux choses-là. Quelle bizarrerie! et quelle combinaison de bien et de mal dans le même cœur! Tous les siècles font voir une infinité de gens qui s'exilent pour leur religion, qui abandonnent biens, charges, parens, amis, et qui ne sauraient renoncer à Vénus et à Bacchus. N'allez pas croire que l'orthodoxie de Jovien fût imparfaite; soyez bien persuadés qu'il savait parfaite-ment que l'ivrognerie et l'impudicité sont défendues de Dieu, et que la même religion qui condamnait l'idolâtrie païenne condamnait l'atta-chement au vin et aux femmes. Notez qu'il n'était pas moins grand man-geur que grand buveur, et l'on a dit même qu'il mourut de trop manger. *Multi exanimatum opinantur nimiam cruditate, inter cœnandum enim epulis indulserat* (52). On alléguait d'au-tres causes de sa mort (53), la va-peur d'une chambre trop échauffée, le poison (54), etc.; mais celle-ci fut alléguée par les chrétiens mêmes. Ἐτελεύτησέν, ἢ ἀφειδέσθρον, ὡς τινες λέγουσι, δειγνήσας, ἢ ὑπὸ τῆς ὀσμῆς τοῦ οἴκηματος. *Oblit sive quòd intemperanti-us, ut quidam aiunt, cœnaverat, seu prae odore cubiculi* (55). Avez-vous

(51) Socrat., lib. III., cap. XXII.

(52) Eutropius, lib. X., sub finem. Voyez aussi Ammien Marcellin., lib. XXV., pag. 443.

(53) *Alii odore cubiculi, quod ex recentii tec-torio calcis, grave quiescentibus erat: quidam nimietate prunarum, quas gravi frigore ado-leri multas jusserat* Eutrop., lib. X. Voyez aussi Ammien. Marcellin., lib. XXV., pag. 443.

(54) Voyez Valésius in Ammien. Marcellin., ibidem.

(55) Sozomen., Hist. ecclesiast., lib. VI., ap. VI.

pris garde à la conjecture de l'histo-rien Marcellin? Il a dit que Jovien aurait corrigé peut-être par la consi-dération de sa dignité impériale les dérèglemens de sa bouche et de son impudicité. C'était parler sensément, quoiqu'à ne considérer les choses qu'en gros, et selon quelques expé-riences, il ne semble pas que le pou-voir souverain puisse être une bonne école de sobriété et de continence pour ceux qui aiment naturellement les plaisirs grossiers; et qu'il semble, au contraire, beaucoup plus capable d'augmenter le mal que de le guérir: les moyens de contenter ses voluptés étant plus grands et en plus grand nombre. Mais s'il est vrai qu'un excès de table ait fait mourir Jovien, et si ce qu'on trouve dans Suidas n'est point fabuleux, la conjecture de Mar-cellin était fort douteuse. Suidas (56) rapporte que Jovien, à l'instigation de sa femme, fit brûler un fort beau temple qu'Hadrien avait consacré à Trajan, et la bibliothèque que l'em-pereur Julien y avait dressée. Il ajoute que les concubines de Jovien y mirent le feu elles-mêmes, et qu'elles riaient de cela. Cette action ressemble beau-coup à la débauche d'Alexandre (57) et de Thais la courtisane.

(F) *Il ne put pas empêcher que les véritables nouvelles..... ne devançassent les fausses nouvelles qu'il ordonna que l'on répandit partout, afin de cacher les avantages que les Perses avaient remportés.* C'est une des plus nécessaires ruses de la politique, que de tromper les peuples par de faux ré-cits, lorsqu'on n'a point de bonnes nouvelles à distribuer (58). Il est diffi-cile, je l'avoue, d'arrêter le cours d'une mauvaise nouvelle quand elle n'est que trop véritable, mais on y fait ce qu'on peut. Jovien n'oublia pas ce tra-tagème. *Justum est autem ad implenda huc perrecturis, extollere seriem gestorum in melius, et rumores quaquà irent verbis diffundere, concinentibus prociuctum Parthicum exitu prospero terminatum* (59)..... *Hos tabellarios*

(56) Suidas, in Ἰοῦβιανῶ.

(57) Quand il fit brûler la ville de Persépo-lic. Voyez Quinte-Curce, liv. V., chap. VII.

(58) Voyez tom. VI de ce Dictionnaire, la Dissertation sur les libelles, remarque (B).

(59) Ammianus Marcellinus, lib. XXV., cap. VIII., pag. 426

fama prægrediens, index tristiorum casuum velocissima, per provincias volitabat et gentes : maximeque omnium Nisibenos acerbo dolore perculsit, cum urbem Saporì deditam comperissent (60). Ces paroles de Marcellin sont notables ; *fama index tristiorum casuum velocissima* : elles insinuent que la renommée ne va jamais si vite que lorsqu'elle a de fâcheux événemens à rapporter. Cela étant, elle mériterait à plus juste titre d'être caractérisée comme elle l'a été (61).

(60) *Idem, ibidem, pag. 437.*

(61) *Fama malum quod non aliud velocius ullum
Mobilitate viget, viresque acquirit eundo.*
Virgil., *Æneid., lib. IV, vs. 174.*

JOUR. Cet article, qui a paru dans notre projet, sera au tome XV de ce Dictionnaire comme une dissertation. Voyez HIPPOMANES, ci-dessus page 151.

IPRES ou YPRES, ville épiscopale du comté de Flandre, doit son nom à une rivière qui la traverse. Ce ne fut d'abord qu'un château. Les Normands l'ayant détruit, le comte Baudouin, II^e. du nom, le fit réparer l'an 880 : le comte Arnoul y fit faire des fortifications, l'an 901 ; et le comte Baudouin III l'augmenta plusieurs années après. On fit de nouvelles augmentations de temps en temps, de sorte qu'en l'année 1473 la ville d'Ipres enfermait dans ses murailles 1173 verges, chacune de 14 pieds géométriques. Elle fut assiégée par les Gantois et par les Anglais, l'an 1373, pendant neuf semaines. Ses murailles de pierres furent bâties, l'an 1388 du consentement de Philippe-le-Hardi (a). Les manufactures et les teintures de laine y étaient en

(a) *Tiré de Valère André, in Topographiâ Belgicâ, pag. 43, 44.*

fort bon état dès la fin du XII^e. siècle, comme il paraît par le témoignage de Guillaume le Breton (b). Les Français la prirent l'an 1648, et la perdirent l'année suivante. Ils la reprirent l'an 1658, et la rendirent aux Espagnols par le traité des Pyrénées. Ils la reprirent encore une fois l'an 1678, et elle leur fut cédée par les Espagnols, au traité de paix conclu à Nimègue, la même année. Les disputes du jansénisme ont rendu fameux le nom de la ville d'Ipres ; car on ne parle guère de Jansénius, sans remarquer qu'il en fut évêque. La relation entre cette ville-là et les démêlés des jansénistes avec les jésuites, s'est fait connaître par ce moyen à tout le monde ; et de là vint sans doute le jeu d'esprit qui fit forger une prétendue lettre du roi de France, à M. Arnauld (A), datée du camp devant Ipres, en 1678. Il courut beaucoup de copies de cette lettre ; et je me souviens que plusieurs personnes, qui passaient pour avoir le goût fort bon, la trouvaient ingénieuse : on l'attribuait à M. Rose, secrétaire du cabinet. Je ne crois pas qu'elle ait été imprimée, et cela m'oblige à la publier.

(b) *Ipra colorandis gens prudentissima lanis,*

Will. Britto. Philippid., lib. II.

(A) *Une prétendue lettre du roi.... à M. Arnauld.* } La voici, selon la copie que j'en fis au temps qu'on la débitait comme une pièce toute nouvelle :

« *Lettre du roi à M. Arnauld sur le
» siège d'Ipres.*

» Monsieur Arnauld, nous allons
» commencer un siège où vous pour-
» riez nous servir beaucoup de votre

» crédit. J'ai cinq propositions à
 » faire à Messieurs d'Ipres : la 1^{re}. ,
 » que je suis venu en Flandre pour
 » faire du bien à tout le monde ;
 » la 2^e. que le commandement que
 » je leur fais de rendre la ville n'est
 » pas impossible ; la 3^e. qu'il est en
 » leur pouvoir de mériter et de dé-
 » mériter mes bonnes grâces ; la 4^e.
 » que j'ai des secours avec moi plus
 » que suffisans pour les faire obéir
 » à mes ordres ; et la 5^e. , qu'en quel
 » que nécessité qu'ils soient de se
 » rendre, ils ne le feront qu'avec
 » une entière liberté. Il s'agit donc ,
 » monsieur, de leur faire signer ces
 » cinq propositions, qui renferment
 » tout le traité de la grâce que j'ai
 » à leur faire. Je ne crois pas qu'ils
 » puissent éluder mes ordres par la
 » distinction du droit et du fait ;
 » car, pour le droit, il y a si long-
 » temps que je suis en possession de
 » prendre des villes, que le temps
 » seul pourrait me servir de pres-
 » cription dans les Pays-Bas, quand
 » je n'aurais pas d'ailleurs tant de
 » droits incontestables. Ils ne peu-
 » vent donc se retrancher que sur le
 » fait ; et c'est de quoi je les veux
 » convaincre par une trentaine de
 » canons, auxquels je les défie de
 » répondre efficacement, car ils per-
 » cent toutes les difficultés à jour.
 » Par là vous jugerez bien que je ne
 » serai pas si long-temps à leur faire
 » signer mes cinq propositions, que
 » vous avez été à signer celles du
 » pape. C'est pourquoi je vous donne
 » ordre de convoquer le ban et l'ar-
 » rière-ban des jansénistes, et de
 » partir incessamment de Paris pour
 » venir à leur tête chanter le *Te*
 » *Deum* sur le tombeau de Jansé-
 » nius, pour rendre grâces à Dieu
 » de l'heureux succès de mes cinq
 » propositions. Vous pourrez appor-
 » ter pour le feu de joie une cen-
 » taine d'exemplaires du Miroir de
 » la Piété chrétienne, pour jeter
 » ces bons Flamands dans un saint
 » désespoir d'être à jamais à l'Espa-
 » gne. Ensuite vous passerez en An-
 » gleterre, pour y diriger la chambre
 » basse, qui a de grandes indisposi-
 » tions d'esprit et de cœur à la paix.
 » Au reste, je goûte fort votre poli-
 » tique, et plus encore votre argent,
 » dont vous vous servez si avanta-

» gement pour persuader aux gens
 » tout ce que vous voulez. Avec cela
 » je suis sûr que nous aurons la paix
 » avec l'Angleterre et l'Espagne,
 » avant que vous l'ayez avec les pères
 » jésuites. Au camp devant Ipres, le
 » 17 mars 1678. »

IRNÉRIUS (*a*), jurisconsulte
 allemand, vivait au XII^e. siè-
 cle. Il passe pour le premier qui
 ait renouvelé la profession du
 droit romain, interrompue de-
 puis l'invasion des barbares. Il
 avait eu beaucoup de crédit en
 Italie, auprès de la princesse Ma-
 thilde, et ayant porté l'empereur
 Lothaire à ordonner que le
 Code et le Digeste fussent lus
 dans les écoles, il fut le premier
 qui exerça en Italie cette profes-
 sion. Sa méthode fut de concilier
 les réponses des jurisconsultes
 et les lois qui paraissent
 contraires les unes aux autres.
 Il mourut environ l'an 1190
 (A), et fut enterré à Bologne,
 où il avait été professeur (*b*). On
 pousse la chose plus loin ; car
 on dit que Lothaire, abrogeant
 toutes autres lois, ordonna que
 le droit de Justinien reprit son
 ancienne autorité dans le bar-
 reau (B). Le célèbre Calixte,
 professeur en théologie à Helm-
 stad, a soutenu (*c*) que c'est un
 mensonge ; et il a été suivi en cela
 par le docte Conringius, son col-
 lègue (*d*). Mais Bertold Nihusius
 écrivit pour l'opinion contraire
 (*e*), et mena rudement le doc-

(*a*) On le nomme aussi Wernéris ou Guarnérius.

(*b*) Ex Forstero, Hist. Juris civil. romau., lib. III, cap VI.

(*c*) In libello de Morali theologia.

(*d*) Consultez la préface de son Origo Juris germanici, imprimée en 1643.

(*e*) Voyez l'écrit qu'il intitula Irucius, et qu'il publia l'an 1642.

teur Calixte. Il est certain que la tradition n'est point favorable à celui-ci, et qu'elle a donné à Irnérius la qualité de premier restaurateur du droit romain (C). C'est encore lui, dit-on, qui porta l'empereur Lothaire, dont il était chancelier, à introduire dans les académies la création des docteurs, et qui en dressa la formule : d'où vint que dès ce temps-là on promut solennellement au doctorat Bulgarus, Hugolin, Martin, Piléus et quelques autres, qui commencèrent à interpréter les lois romaines. Ce fut à Bologne que ces belles cérémonies eurent leur commencement ; elles se répandirent de là dans les autres universités, et passèrent de la faculté de droit en celle de théologie. On prétend que l'université de Paris ayant adopté ces usages, s'en servit la première fois à l'égard de Pierre Lombard, qu'elle créa docteur en théologie (f).

(f) Mathias, Theat. hist. in Vitâ Lotharii II.

(A) *Il mourut environ l'an 1190.*] J'ai de la peine à croire qu'il ait vécu jusqu'à ce temps-là ; car 1^o. Lothaire II ne vécut que jusqu'en 1138 pour le plus ; et c'est une preuve visible que Forstérus n'y a guère regardé de près ; car il a dit que ce rétablissement du droit romain arriva environ l'an 1150 (1). Pourquoi croirait-on qu'à l'égard de la mort d'Irnérius, il ait calculé plus exactement ? 2^o. On applique cette affaire à l'an 1133 (2). Or qui croira qu'une chose de cette importance ait été exécutée par les conseils d'un jeune homme ? Il est cent fois plus probable qu'Irnérius ne fit réussir ses conseils qu'à cause de la grande autorité qu'il s'était acquise par sa

science et par sa prudence, et dès là il ne faut plus guère se l'imager au-dessous de quarante bonnes années. S'il avait donc vécu jusques en 1190, il aurait vécu près de cent ans, et en ce cas-là Forstérus serait inexcusable de n'avoir point marqué cette vieillesse si peu commune. Ajoutez qu'un chancelier d'empereur est presque toujours assez âgé. Ce qui accablerait Forstérus, serait de lui soutenir que la Mathilde auprès de laquelle il donne tant de crédit à Irnérius, a été cette comtesse qui fut si libérale envers les papes, et qui mourut l'an 1115 ; ou cette reine d'Italie qui mourut l'an 1101 (3), et qui fut femme de Conrad, fils de l'empereur Henri IV, et fille de Roger, roi de Sicile.

Pendant la dispute qui s'éleva entre le docteur Calixte et Bertold Nihusius, pour savoir si notre Irnérius renouvela l'étude du droit par l'autorité de la comtesse Mathilde, ou par celle de l'empereur Lothaire II, l'université de Bologne fut consultée et répondit conformément à la prétention de Nihusius. On trouve dans sa réponse, que la tradition constante porte qu'Irnérius commença d'enseigner le droit à Bologne, l'an 1128. Cette tradition est soutenue par l'inscription du portrait d'Irnérius, que l'on voit entre plusieurs autres dans le collège de Bologne. *Irnerius omnium primus leges commentatus est anno MCXXVIII.* Voilà l'inscription. Nicolas Alidosio, dans la préface du livre intitulé : *Li Dottori Bolognesi di legge Canonica e Civile*, assure que ce docteur, enseignant la philosophie à Bologne, recut ordre de l'empereur Lothaire II d'enseigner le droit. et qu'il commença de le faire environ l'an 1128. Il y a pourtant lieu de croire qu'il le fit de son propre mouvement quelques années de suite, et qu'il ne fut autorisé par les ordres de l'empereur qu'en 1137 (4). Il est certain qu'il mourut avant l'année 1150, et non pas l'an 1190 ; car on sait (5) que Jacques de Porta Ravennana fut le successeur d'Irnérius dans la chaire

(1) *Incidit hæc revocatio et restitutio juris civilis in annum Christi 1150.* Forsterus, *Hist. juris civil.*, lib. III, cap. VI.

(2) Voyez la remarque suivante.

(3) Mathias. Theatr. hist., pag. m. 902.

(4) Voyez Nihusius, in *Irnerio*, pag. 13.

(5) Otto Murena, in *Chronologiâ Laudensî*, apud Patonium, ad ann. 1158.

de jurisprudence, et qu'il enseignait publiquement le droit à Bologne, dès l'an 1150. Voyez l'auteur que je cite (6).

(B) *On dit que Lothaire..... ordonna que le droit de Justinien reprît son ancienne autorité dans le barreau.*] Voici ce qu'en dit M. Heiss, dans son histoire de l'empire, sous l'an 1133. *Cette solennité finie, l'empereur reprit le chemin d'Allemagne, où, par le conseil d'un certain nommé Werner Ursperg, autrement Irnérius (7), qui était fort savant dans le droit ancien de Justinien, il ordonna que la justice se rendrait dans l'empire selon le Digeste ou le Code, dont l'usage avait cessé depuis cinq ou six cents ans. De sorte que ces lois furent introduites en Italie, en Allemagne et ensuite en France et en Espagne, où les peuples auparavant se servaient du droit qu'ils avaient en propre, et des coutumes qu'ils suivaient en particulier (8).* Calvisius, sans parler de notre Werner, dit sous l'an 1137, que Lothaire trouva dans la Pouille les lois romaines; qu'il les donna aux Pisans, et qu'il ordonna qu'elles fussent expliquées, et qu'on s'y conformât dans les tribunaux de l'empire. Il ajoute que ce livre fut porté depuis dans la bibliothèque de Florence. Un autre historien (9) applique cela au temps que cet empereur marcha contre Roger, roi de Sicile, environ l'an 1135, et remarque que le manuscrit des lois romaines trouvé dans la Pouille, ayant besoin d'un interprète, cette commission fut donnée à Irnérius.

(C) *La tradition lui donne la qualité de premier restaurateur du droit romain.*] Voici comment un auteur que j'ai déjà cité en parle (10): *Irnérius primus legibus glossas apposuit, et suo exemplo ceteris illuminandi juris exemplum dedit; unde LUCERNA JURIS dictus fuit: et instaurator legum romanarum cognominatus.* Une infinité d'écrivains observent la même chose.

(6) Nihnsius, in Irnerio, où il a inséré toute la réponse de l'université de Bologne.

(7) L'édition de Hollande dit Irnerius.

(8) *Ante homines jure incerto utebantur, jure nemp Romanorum corrupto, jure item Longobardico et lege salicâ.* Christ. Mathix Theat. hist., pag. 921.

(9) Christ. Mathias, *ibid.*, pag. 920, citant Chytraeus, in Chronol., pag. 309.

(10) Mathias, in Theat. hist., pag. 920.

ISAACITES (a). C'est sous ce nom-là que le rabbin Salomon Jarchi se trouve dans la Bibliothèque rabbinique de Bartolucci. Je pourrai donc mettre sous ce nom-là ce qui manque à l'article JARCHI. Disons donc ici que le surnom *Rasci*, qui fut donné à ce rabbin, était composé des lettres initiales de ses noms (b). C'est le père Bartolucci qui m'apprend cela (c). Il ajoute que ce rabbin était né à Lunir, ville de la province d'Aquitaine (A); mais qu'il y a des gens qui le font natif de Troyes en France, et qui placent sa naissance à l'an 1105. Isaacites commença à voyager à l'âge de trente ans. Il vit l'Italie, ensuite la Grèce, Jérusalem et toute la Palestine, puis il alla en Égypte et y vit le rabbin Maimonides. Il passa en Perse, en Tartarie, en Moscovie et en d'autres pays septentrionaux, et enfin en Allemagne, d'où il retourna en sa patrie. Il employa six années à ce grand voyage. Il se maria, et eut trois filles qui furent mariées à des rabbins très-savans, et auteurs de beaucoup de livres. Quelques-uns de ses commentaires sur l'écriture ont été traduits en latin par des chrétiens (B). On dit qu'il entendait bien la médecine et l'astrologie, et beaucoup de langues, et qu'il mourut à Troyes, à l'âge de soixante et quinze ans. Son corps fut transporté en Bohême, et enterré à Prague, l'an 1180 (d).

(a) Constantin l'Empereur, not. in Itinerar. Benjamin Tutel., pag. 149, dit que Salomon Jarchi fut nommé Isacides, à cause qu'il était fils du rabbin Isaac.

(b) R. Salomon Isaacites.

(c) Bartol. Bibl. rabb., *partie IV*, pag. 373.

(d) Tiré de Bartolucci, Biblioth. rabbin. *partie IV*, pag. 378 et seq.

(A) *Bartolucci dit qu'il était né à Lunir, ville de la province d'Aquitaine.*] Bartolucci ajoute que c'est une ville où il y avait des juifs, comme saint Grégoire le témoigne dans l'épître XXI du III^e. livre (1). Tout cela est plein de fautes; car, 1^o. il fallait dire *Lunel*, et non pas *Lunir*. 2^o. Lunel n'est point dans la province d'Aquitaine. 3^o. Le pape Grégoire ne parle point de Lunel ou de Lunir, mais de Luna, ville épiscopale d'Italie. Voyez ci-dessus (2) la censure d'une faute d'Hoornbeek. Voici une autre bévue. *Ibidem* (c'est-à-dire dans la *Catena Cabalæ*) *Rabbi Joseph Iachijà auctor dicit quòd natus sit anno ab orbe condito.... 4865, Chr. 1105, in urbe Trevis, seu Trevis* (*) *in Gallia in provinciâ Narbonensi, vel in Linguadocâ* (3). C'est prétendre que la ville de Troyes est en Languedoc, et rien n'est plus ridicule. Notez que, selon quelques rabbins, la mort de notre Isaacites arriva l'an 1105 (4) : mais nous venons de voir que selon d'autres auteurs ce fut l'année de sa naissance. L'exactitude chronologique n'a jamais été le fort des écrivains juifs, et c'est une chose étrange qu'ils aient si mal marqué le temps de leurs plus fameux docteurs. Benjamin de Tudèle (5), qui mourut l'an 1173, donne de grands éloges aux juifs de Lunel, et nomme quelques-uns de leurs savans, et entre autres le rabbin Salomon. Il y a des gens qui disent (6) qu'il entend par-là Salomon Jarchi; et si vous leur opposez que Salomon mourut l'an 1105, ils vous répondront que Benjamin de Tudèle ne prétend pas que tous les docteurs qu'il nomme en parlant de ce qu'il vit à Lunel,

fussent en vie. Je ne saurais goûter cette solution. Il me paraît vrai qu'il parle d'un Salomon, qui vivait encore; il faudrait donc supposer, ou que l'on se trompe en mettant la mort de Salomon Jarchi à l'an 1105, ou que le Salomon de Benjamin de Tudèle n'est point notre Isaacites. Je croirais facilement que Constantin l'Empereur s'abuse en prétendant que ce Benjamin a parlé de Salomon Jarchi. S'il eût parlé d'un docteur aussi célèbre que celui-là, il lui eût donné de grands éloges, et il n'en donne point à son Salomon. Si vous voulez voir une marque de la mauvaise chronologie des auteurs juifs, vous n'avez qu'à considérer que le même livre (7), qui porte que le rabbin Salomon Isaacites naquit l'an 1105, assure que Maimonides naquit en Espagne, l'an 1135, et que ces deux rabbins s'entrevinrent en Égypte, où néanmoins Salomon n'alla qu'à l'âge d'environ trente-deux ans (8). Notez qu'il y a des gens (9), qui soutiennent que le rabbin Salomon Isaacites n'a point le surnom de Jarchi dans les livres des juifs, et qu'il serait difficile de trouver le temps, le sujet et l'occasion de ce faux surnom, et que les juifs se moquent des auteurs chrétiens qui l'emploient.

(B) *Quelques-uns de ses commentaires ont été traduits en latin par des chrétiens.*] Son commentaire sur Joël et sur le Cantique des Cantiques a été mis en latin par Gênebrard. Il publia à Paris, l'an 1563, la version du commentaire sur Joël, et en 1570, celle du commentaire sur le Cantique des Cantiques. Arnaud de Pontac est l'auteur de la traduction latine des commentaires sur Abdias, sur Jonas et sur Sophonie (10). Henri d'Aquin publia avec des notes, à Paris, en 1522, le commentaire sur Esther (11).

(1) Bartol., Biblioth. rabbin., part. IV, pag. 378.

(2) La remarque (A) de l'article JARCHI, dans ce volume, pag. 331.

(*) *Trecoæ*, dans le latin de Bartolucci ne désigne point la ville de Troyes en Champagne, mais Treys en Provence. Il est vrai que la première a nom *Trecoæ*, dans Grégoire de Tours; mais M. de Thou, qui nomme l'autre *Trecoæ*, appelle *Tricosses* les habitans de celle-ci. REM. CRIT.

(3) Bartolucci, Biblioth. rabbin., part. IV, pag. 378.

(4) Voyez dans ce volume, la citation (1) de l'article JARCHI, pag. 331.

(5) Benjamin. Tutel., itinér., pag. m. 6.

(6) Const. l'Empereur, notis in Itinerar. Benjamin. Tutel., pag. 149.

(7) *Catena Cabalæ*. Voyez Bartolucci, Biblioth. rabbin., part. IV, pag. 378.

(8) Voyez Bartolucci, *ibid.*

(9) Andreas Acoluthus, in Tractatu de Aquis amaris maledictionem inferentibus, pag. 3.

(10) Imprimée à Paris, l'an 1566, in-4^o.

(11) Tiré de Bartolucci, Biblioth. rabbin., part. IV, pag. 380, 381.

YSE (ALEXANDRE D')*, ministre de Grenoble, et puis profes-

* Voyez tome I, page 5 de l'avant-propos

seur en théologie à Die dans le Dauphiné (a), était fils naturel dans une famille..... de laquelle est aujourd'hui (b) Jacques d'Yse de Saléon, conseiller au parlement de Grenoble. Ce ministre a composé un discours pour la réunion des deux religions, dans lequel il ne s'est pas fort éloigné des principes de l'église romaine (c). On en verra ci-dessous quelques extraits (A). On l'eût déposé à cause de cet ouvrage, si la condition du temps n'eût obligé le synode de la province à se servir d'un tempérament (B). On fut satisfait des déclarations que fit le sieur d'Yse avant que de mourir (d). Le procès qu'il eut au sujet des sommes qui avaient été levées pour les Vaudois, n'eut point les suites fâcheuses et flétrissantes qu'un écrivain catholique a publiées (C). Une lettre que je reçus l'an 1678, m'apprenait que M. Crégut avait publié une apologie où il dépeignait ce ministre avec des couleurs fort noires (D).

J'ajoute que les églises des vallées du Piémont le députèrent en Angleterre, au temps de Cromwel, pour le règlement de quelques difficultés qui concernaient les collectes destinées aux Vaudois, et qu'il assista au synode national de Loudun, comme député de la province de Dauphiné (e).

(a) Allard, Biblioth. de Dauphiné, pag. 223, 224.

(b) M. Allard publiait cela l'an 1680.

(c) Allard, Bibliothèque de Dauphiné, pag. 224.

(d) Voyez la rem. (B), à la fin.

(e) Tiré de l'Histoire des églises vaudoises, publiée par Jean Léger, à Leyde, 1669, pag. 255 de la II^e. partie.

(A) On en verra ci-dessous quelques extraits.] Cet ouvrage est intitulé :

Propositions et Moyens pour parvenir à la réunion des deux religions, en France. Il fut achevé d'imprimer le dernier d'août 1677 : il contient 608 pages in-4^o, et il est divisé en deux parties. L'auteur étale dans la première cinq considérations, qui tendent à porter les parties à des rapprochemens réciproques, et dans la seconde une longue liste d'articles dont elles pourraient convenir.

Il cite (1) un luthérien (2) qui a soutenu que les calvinistes se battent contre un fantôme lorsqu'ils réfutent une présence locale de Jésus-Christ au sacrement de la cène, et une manducation naturelle. Il en cite un autre (3), qui nie la même présence et la même manducation, et qui soutient que le corps de Jésus-Christ entre dans la bouche, mais non pas dans l'estomac. Celuthérien (4) avoue que les calvinistes reçoivent le fruit salutaire du sacrement, pourvu qu'ils soient moralement dans une ignorance invincible de leurs erreurs, mais non pas s'ils les soutiennent contre leur conscience et avec opiniâtreté. M. d'Yse fait plusieurs remarques sur la méthode pacifique du père Maimbourg, et sur ce que l'on objecte qu'il s'ensuit de la doctrine des calvinistes, que tous les chrétiens qui n'ont pas suivi Pierre Valdo, Jean Hus, etc., sont damnés. Ses réponses sont presque les mêmes que celles dont M. Jurien s'est servi (5), tant à l'égard des expédiens de salut fournis à plusieurs personnes qui renonçaient intérieurement à l'erreur, qu'à l'égard de la conséquence qu'on tire en faveur de ceux qui, rejetant intérieurement les faux dogmes du papisme, demeurent aujourd'hui dans sa communion. A propos de quoi il parle de la permission accordée à Naaman, et d'un synode national tenu à Paris, l'an 1559, qui défend d'accompagner son maître dans les églises papistes, encore qu'on n'y fléchisse pas le genou, et qui déclare néanmoins supportables ceux

(1) Propositions et Moyens, pag. 185.

(2) Alb. Grawerus, cap. III Polemicæ sacræ.

(3) Tobie Wagner, docteur en théologie à Tubinge, Inquisit. Theolog. in acta Henotica.

(4) Voyez la page 526 des Propositions et Moyens du sieur d'Yse.

(5) Dans son Système de l'Église.

qui, comme Naaman et le duc de Saxe, témoigneront publiquement, *qu'ils ne veulent se polluer ni contaminer aux idolâtries qui se commettent dans les temples où ils haudent* (6). Il dit que, selon les réformés, l'église universelle ne peut pas errer jusques au renversement des créances nécessaires au salut de nécessité de moyen et absolument; et que si la chose est bien considérée, l'on trouvera que les catholiques romains, quelque bruit qu'ils fassent là-dessus, donnent moins d'infailibilité à l'église que les réformés; car, dit-il, le cardinal de Richelieu, liv. 2, ch. 2, insinue que l'église universelle peut errer à l'égard des points fondamentaux. Il impute à de certains docteurs protestans une erreur qu'il qualifie *au fondement*, c'est de ne recevoir pas l'Apocalypse pour un livre canonique; et il avoue que l'église primitive ne l'a pas reçue pour canonique. Il est vrai qu'il prétend que cette église errait par ignorance, et en ne connaissant pas une vérité, mais non pas avec obstination, et en la niant. L'église, selon ce cardinal, a ignoré des vérités qu'elle a connues, avec le temps, et définies ensuite comme points de foi. L'auteur ajoute que dans les renvois de la deuxième session du concile de Trente on lit cette question : *Si les conciles généraux légitimement assemblés peuvent errer dans les décisions de foi*. La réponse fut : *c'est une chose douteuse*. Retouchant cela dans la page 441, il dit que divers docteurs y sont cités pour l'affirmative, et d'autres pour la négative. Il avait déjà dit (7) que les conciles de Latran de 1180 et 1215, et quelques autres, ont été tenus *pro ecclesiâ reformandâ in fide et moribus*. Il remarque (8) que les moines promettant selon le pontifical romain de garder une continence perpétuelle autant que la fragilité humaine le permettra, c'est une preuve que leur vœu est conditionnel; et qu'ainsi, lorsque la fragilité de la nature ne leur permet pas de garder la continence, ils se peuvent marier sans rompre leur vœu. Il se vante (9)

de n'alléguer rien de condescendant de la part des catholiques, qui ne soit fondé sur la doctrine de Thomas d'Aquin et d'autres graves docteurs, et que ce qu'il avance de condescendant de la part des réformés est fondé sur les aveux de Calvin, et de quelques autres écrivains illustres. D'où il infère que les particuliers dans l'une et dans l'autre communion, qui ne voudraient pas se soumettre à de pareilles condescendances, seraient téméraires. Il rapporte là-dessus les éloges que des papes et des corps illustres ont donnés à la doctrine de Thomas d'Aquin; et pour ce qui est des docteurs particuliers qui l'ont loué, il nous renvoie à un livre qui a pour titre : *les Disputes du Collège de Complute sur la Dialectique*. Il rapporte aussi les approbations données au livre du cardinal de Richelieu, et à celui de M. l'évêque de Condom, et les preuves des aveux de Calvin, de Thomas d'Aquin, etc. Il montre que Calvin, Rivet, Bucan ont tenu probable la doctrine d'un ange gardien; et quant à ce qui concerne la possibilité du célibat, il cite le synode national de la Rochelle, 1571, qui conseille aux femmes des ecclésiastiques replongé dans le papisme, de ne point avoir commerce avec eux. Celui de Vitrai, 1588, n'approuve point qu'un homme dont la femme est devenue ladre se remarie à une autre: il l'exhorte à prier Dieu, et à se contenir pendant la vie de cette femme.

Quoique ce livre eût été imprimé avec le consentement de quelques personnes importantes, les moines ne laissèrent pas d'obtenir que les exemplaires en fussent portés au greffe du Châtelet. Ils en avaient vu quelques-uns chez un relieur, et ils firent de grands vacarmes. C'est au moins une nouvelle qui me fut écrite, l'an 1678, par un curieux qui était bien informé de ce qui regarde la république des lettres.

Je m'assure qu'on me saura gré des fragmens que j'insère ici de cet ouvrage, car je ne l'ai fait que par la raison qu'il est peu connu, et qu'il est presque impossible de le trouver.

(B) *La condition du temps obligea le synode de la province à se servir d'un tempérament.*] D'Yse « qui avait

(6) Propositions et Moyens, pag. 331.

(7) La même, page 209.

(8) La même, pag. 465.

(9) La même, pag. 379.

» été ministre à Grenoble, et qui
 » était actuellement professeur en
 » théologie à Die, fit un écrit sur ce
 » sujet, et s'imagina qu'il avait
 » trouvé le moyen d'une parfaite ré-
 » conciliation. Son projet néanmoins
 » n'eut pas le bonheur de plaire au
 » synode de sa province, qui lui
 » défendit de le publier, ou de le
 » communiquer. Mais d'Yse, préoc-
 » cupé par les cajoleries du président
 » de la berlière, qui lui faisait espé-
 » rer de son travail de grandes ré-
 » compenses et de grands effets,
 » n'en voulut pas croire le synode.
 » Il fit un voyage à Paris, chargé
 » des recommandations du président,
 » pour les principaux du conseil.
 » Les ministres du lieu, ayant été
 » avertis de son dessein, tâchèrent
 » d'avoir communication de son
 » écrit, afin de le détourner de le
 » faire paraître. Ils n'y gagnèrent
 » rien : d'Yse, sans le leur avoir voulu
 » montrer, le fit voir à l'évêque de
 » Condom. Cette pièce ne pouvait
 » plaire aux catholiques, parce que
 » l'auteur leur faisait trop relâcher,
 » et que sous d'autres expressions il
 » faisait passer la plupart des articles
 » de la doctrine réformée : de sorte
 » qu'il s'en revint sans approbation
 » et sans récompense, ayant scanda-
 » lisé ses frères, sans avoir gagné la
 » bienveillance de leurs ennemis. On
 » pensa même lui faire des affaires
 » criminelles, pour le payer de ses
 » bonnes intentions : mais le prési-
 » dent son protecteur l'en mit à con-
 » vert. Pour le synode, il n'osa l'en-
 » treprendre, sur cette conduite,
 » dans un temps où on craignait que
 » la cour ne le trouvât mauvais. Sans
 » le déposer donc, on fit un traité
 » avec lui, par lequel on lui laissait
 » les gages de professeur, mais par
 » forme de décharge on lui en ôta
 » les fonctions. Il mourut quelque
 » temps après, et répara la faute
 » qu'il avait faite dans cette occasion,
 » par une déclaration de ses senti-
 » mens qu'on trouva fort édifiante
 » (10). »

(C) *Le procès qu'il eut... n'eut point les suites fâcheuses et flétrissantes qu'un écrivain catholique a publiées.]*

Le sieur Bernard (11) assura que dans le temps de la guerre que le duc de Savoie avait faite à ses sujets des vallées de Piémont, les réformés avaient levé sur eux une somme de six à sept cent mille livres, dont d'Yse avait fait la recette et la distribution ; qu'il s'acquitta mal de cette administration ; qu'il fut poursuivi à la chambre de Grenoble pour en rendre compte ; que le consistoire, pour apaiser le bruit que cette affaire faisait, fut contraint de le déposer ; qu'il le créa principal du collège de Die, et nomma quatre ministres pour revoir ses comptes. Il n'y a rien de vrai en tout cela que ce seul article, que d'Yse avait fait la recette des deniers destinés au soulagement des habitans des vallées ; et qu'on chercha en cela une occasion de lui faire une affaire, par des motifs de ressentiment et de vengeance. Vous trouverez la suite de cette affaire dans l'historien de l'Édit de Nantes. Je n'en prendrai que ces trois ou quatre faits. D'Yse rendit ses comptes vers la fin de l'année 1656. Le président de Périssol l'entreprit en justice, l'an 1665. Cette affaire fut portée de degré en degré à la chambre mi-partie. D'Yse fit plaider cette question à l'audience, et gagna sa cause. Le président, outré de cet affront, en poursuivit l'affaire encore plus violemment ; et ses menaces que ni les prières de ses collègues, ni les remontrances du consistoire, ni les sollicitations de toute l'église ne purent faire cesser, obligèrent le consistoire, non pas à déposer d'Yse, mais à l'envoyer à Die en qualité de professeur en théologie. Il en avait fait déjà les fonctions, pendant que Crégut avait été contraint, par la persécution que l'évêque lui faisait, de les abandonner. Cependant la cause fut évoquée à la chambre de Castres ; et le président poussa tant qu'il put les habitans des vallées à faire faire le procès à d'Yse. Le consistoire lui fit rendre un nouveau compte, pour apaiser le scandale de ce procès ; et il se trouva seulement un article, revenant à peine à un denier pour livre de la somme totale, dont il ne put pas bien rendre raison. Mais sa bonne foi

(10) Histoire de l'Édit de Nantes, tom. III, seconde partie, liv. XV, pag. 350, à l'ann. 1677.

(11) Bernard, Explication de l'Édit de Nantes, cité dans l'Histoire de l'Édit de Nantes, tom. III, liv. XI, pag. 60, à l'ann. 1666.

parut, etc. (12). Les paroles que je supprime nous apprennent qu'il n'étoit coupable que d'un peu de négligence. Tant mieux pour lui ; et on le doit estimer heureux de n'avoir manqué que par-là ; car le maniement de ces collectes publiques est une occasion de pécher si dangereuse, que pour agir prudemment il ne s'y faudrait jamais engager avant que d'avoir éprouvé plusieurs fois ses forces. La garde de ces deniers est peut-être plus difficile que celle d'une beauté. La comparaison de l'argent avec la poix, cette comparaison, dis-je, très-ordinaire jusque dans la bouche des paysans, est admirable : on ne peut guère manier ce métal funeste, non plus que la poix, sans salir ses mains. On a terriblement crié (13) contre la mauvaise administration des sommes immenses (14) qui furent levées pour les Vaudois ; et je crois que dans tous les cas semblables, on a eu lieu, et l'on aura lieu de se plaindre et de s'écrier : oh qu'il est rare de trouver un homme qui ne soit de fer à l'égard de cet aimant (15) ! Cherchons-le avec la lanterne de Diogène, et si nous lui destinons une couronne, nous la garderons long-temps, faute de sujet qui la mérite.

*Regnum et diadema intum
Deserens uni, propriamque laurum,
Quisquis ingentes oculo irretorto
Spectat acervos (16).*

(D) *M. Crégut avait publié une apologie où il dépeignait ce ministre avec des couleurs fort noires.*] Il n'y a que peu de jours qu'elle m'est tombée entre les mains. En voici le titre : *Apologia necessaria non minus quam acquisissima Antonii Creguti, contra accusationem improvisam, in eo pec-*

(12) Histoire de l'édit de Nantes, tom. III, liv. XI, pag. 61.

(13) Voyez M. Leti, Critique sur les Loteries, part. II, pag. 108 et suiv.

(14) L'Historien de l'édit de Nantes nie que ce qu'on leva en France montât à six ou sept cent mille livres, comme Bernard l'assurait. Ce ne fut, dit-il, tout au plus que le tiers de toutes les sommes ; et toutes les sommes ne revenaient pas à cinq cent trente mille livres. M. Leti, Critique des Loteries, part II, pag. 110, les fait monter à trois millions, et celle de France à sept cent cinquante mille livres.

(15) *Abstineas ducentis ad se cuncta pecuniæ.*
Horat., od. IX, lib. IV.

(16) *Idem*, od. II, lib. II.

tatam, et iniquam Friderici Spanhemii professoris Leydensis. Elle fut imprimée à Amsterdam, l'an 1678, et contient 48 pages in-8°. M. Crégut (17) expose qu'après la mort d'Étienne Blanc, qui avait été professeur en théologie à Die, le sénat académique chargea M. d'Yse, ministre du lieu, de remplir jusques au prochain synode la place du défunt. M. d'Yse le fit. Le synode de l'année suivante convoqué à Die choisit Antoine Crégut (18) pour professeur en théologie. Ce fut un choix provisionnel qui devint définitif au bout d'un an par le jugement du synode de Pragelas. M. d'Yse, qui souhaitait d'autant plus d'avoir cette charge qu'il en avait fait les fonctions pendant quelque temps, traversa autant qu'il put l'élection d'un autre, et n'ayant pu réussir, il conçut une extrême jalousie contre M. Crégut, et chercha tous les moyens imaginables de lui nuire, quoiqu'il fit semblant d'être toujours son ami. Il contribua par ses intrigues à faire arrêter à Genève l'impression d'un livre latin de M. Crégut (19), sous prétexte que la doctrine en était mauvaise et fort dangereuse. L'auteur demanda que l'examen de son ouvrage fût fait seulement par les professeurs de Genève, afin que tout se passât avec moins de bruit, et avec plus de solidité et de promptitude ; mais sa demande fut rejetée ; on examina son écrit dans l'assemblée de tous les ministres. Il n'en augura rien de bon, et se souvint de la complainte de l'empereur Hadrien, *la multitude de médecins m'a perdu, turba medicorum me perdidit.* On condamna deux ou trois de ses doctrines ; cette condamnation fut communiquée par son adversaire aux ministres du Grésivaudan (20) assemblés en corps ; et dès ce temps-là les préjugés devinrent si violens contre l'auteur, qu'on le menaçait de le déposer au prochain synode qui devoit se tenir à Die. M. D'Yse, ne doutant pas que la qualité de modérateur de ce synode ne lui fournit de

(17) Cregutus, Apol. necessar., p. 11 et seq.

(18) Il étoit ministre à Montelimart.

(19) *Intitulé Revelator Arcanorum.*

(20) Pays auprès de Grenoble, et l'un des colloques de la province synodale de Dauphiné, à l'égard de ceux de la religion.

grands moyens d'exécuter ses résolutions, souhaila de l'être, et le fut effectivement. La première accusation regarda les Thèses de la Grâce que M. Crégut avait publiées. Il alléguas ses raisons, et crut n'avoir rien à craindre dès qu'il vit la fin de cette première procédure : mais il se trompa ; car au bout de quelques jours M. d'Yse, ayant déclaré au synode que les ministres de Genève avaient censuré quelques articles du *Revelator Arcanorum* de M. Crégut, interrogea l'auteur sur le dogme de l'imputation du péché d'Adam. M. Crégut se préparait à éclaircir cette matière ; mais on l'interrompit d'abord, sous prétexte qu'il y avait des affaires sur le tapis, qui ne pouvaient pas être renvoyées à une autre fois. Il attendit une autre occasion de s'expliquer dans les séances suivantes, en cas que l'on reparlât de cette dispute, et il attendit en vain. M. d'Yse joua si malignement son rôle qu'il fit condamner son adversaire sans lui laisser l'occasion de plaider sa cause. Il y eut une célèbre dispute dans l'auditoire de philosophie. Les jésuites du lieu, et plusieurs autres personnes du clergé romain y assistèrent, et il fut fort nécessaire que M. Crégut, en qualité de recteur de l'académie, y assistât. M. d'Yse profita de ce temps-là ; il dressa l'acte de condamnation, et le fit passer à la faveur des circonstances qu'un synode prêt à expirer lui fournissait. Une partie des ministres s'était déjà retirée, l'autre n'aspirait qu'à se retirer bientôt. Si l'absence des uns est favorable quand on a dessein de faire quelque mauvais coup, l'envie que les autres ont de s'en retourner l'est aussi ; car ils se pressent d'achever ce qui reste à faire ; tout se passe alors en tumulte. Voilà comment l'innocence fut opprimée, à ce que prétend M. Crégut. *Illo tempore* (21), *me absente, inaudito, jussu deputatis silentio, sub finem synodi, dum omnia tumultuario fiunt, Pastoribus tunc vel absentibus, vel abiturientibus Dizius ipse bellum illum articulum non mihi, sed sibi ludibrium propinans, fabricavit, assumpto in tanto facinore suo*

(21) C'est-à-dire, pendant qu'il assistait à la dispute publique, comme recteur de l'académie.

Achute Rainardo, digno patelle operculo (22). Il ajoute qu'on fit faire une infinité de copies de cet acte, afin de le communiquer à toute la terre protestante. *Verum illis non sufficiebat calumniosus articulus intra privatos parietes fabricatus ab inimicis, haud potuit satiari invidia malitiosa, nisi per totum Orbem Reformatum exemplaria illius articuli mitterentur, tam in Galliam quam exterarum nationes, Helvetiam, Germaniam, Hollandiam, etc. Padagogis suis jugiter occupatis ut plura Apographa describerent* (23). Enfin, il dit que son livre s'étant débité sans qu'il y eût fait aucun changement, ruina les prophètes de son ennemi, et le convainquit de s'être servi d'extraits où l'envie et l'aveuglement étaient manifestes. *Paulò post libro meo edito absque vel apiculi immutatione, abortivus ac furtivus ille Dizii articulus cecidit coram meo Revelatore, sicut Dagon coram arca foederis. Et ne plura exempla proferam, unum Rev. Antistitis ecclesiae Bernensis D. Homelii erit mihi pro cunctis, dum essem Bernae in illius Museo protulit è sua bibliotheca meum Revelatorem Arcan. et Dizii pravè et stolidè articulatum articulum arthritide laborantem, et dixit se contulisse cum locis Revelatoris, quem tunc prae manibus habebat, undè factà etiam inter nos collatione non poterat satis mirari stuporem, virus et invidiam compilatoris* (24). Il raconte (25) qu'ayant expliqué par lettres le sens de ses propositions, et ayant offert de nouveaux éclaircissements, si ceux qui avaient été publiés ne suffisaient pas, messieurs de Genève permirent que l'on achevât l'impression du *Revelator Arcanorum*, et levèrent la défense de débiter les Thèses de Die. Il se contenta d'indiquer le grand procès dont j'ai parlé ci-dessus (26) ; mais il dit que M. d'Yse, chassé honteusement de l'église de Grenoble, reentra au service de celle de Die. *Ex ecclesia Gratianopolitana turpissimè ejecti.... Ut Dizius fuerat potius intrusus*

(22) Crégut, Apol. necessar., pag. 26.

(23) *Idem, ibid.*

(24) *Idem, ibid., pag. 27.*

(25) *Idem, ibid., pag. 30.*

(26) Dans la remarque (C).

quàm vocatu ita detrusus fuit. Non inquirò de crimine quod objiciebatur, esset piaculare. Deus novit. Acta sunt publicè in parlamento litigata, quæ ad has usque oras pervenerunt..... Ictu maris à naufragio servatus, Galli nostri vulgò dicunt, d'un coup de vent ou de tempête, pristinas sedes recuperavit, in portum Diensem appellens, ubi antè à minister fuerat, ibi cum suo Rainaulo, juvat meminisse laborum præteritorum (27).

Je ne me rends point garant de la vérité de ces faits, je ne les allègue que comme une preuve de mon texte, savoir que M. Crégut a peint M. d'Yse avec des couleurs fort noires.

(27) Cregut., Apol. necessar., pag. 30, 31.

ISLÉBIENS. C'est ainsi qu'on nomme ceux qui embrassèrent les sentimens d'un théologien saxon nommé Jean Agricola, natif d'Islebe, disciple et compatriote de Martin Luther. J'ai parlé fort amplement de ce JEAN AGRICOLA (a). Il enseigna quelque temps une très-fausse doctrine touchant l'usage de l'ancienne loi. Il avait pris de travers les disputes de saint Paul contre les juifs, et l'opposition que ce grand apôtre de la grâce a si souvent faite entre l'économie des œuvres, et l'économie de la foi. Luther s'opposa si vivement aux erreurs d'Agricola, qu'il le contraignit à s'en dédire. Chacun peut connaître pourquoi on donna le nom d'*Antinomiens* aux sectateurs de ce personnage. Leurs sentimens n'ont pas été fidèlement représentés par leurs adversaires; et il ne faut point douter qu'il n'y ait beaucoup d'exagération dans ce que Pratéolus en a dit (A). Mais ce n'est rien en comparaison des bouffonneries dont Garasse s'est servi, en rap-

(a) Voyez son article tom. I, pag. 278.

portant les prétendues hérésies des Islébiens (B).

(A) *Il y a beaucoup d'exagération dans ce que Pratéolus en a dit.*] Il n'a point été aux sources, il a seulement copié Staphylus, Hosius et Lindanus. Ce qu'il copie de Staphylus doit être réduit à ceci (1), que selon Jean Agricola, la loi de Dieu est tout-à-fait inutile; qu'elle n'est nécessaire ni avant, ni après notre justification, et que l'homme sous l'Évangile n'est point obligé à faire de bonnes œuvres. Ce qu'il copie de Lindanus est beaucoup plus dur: c'est que selon Jean Agricola, les hommes peuvent être justes contre leur conscience, et qu'un adultère, un usurier, un fornicateur, ou tel autre grand pécheur, sera sauvé pourvu qu'il croie. *Antinomi à Joanne Islebio Lutheri cive ac discipulo exoriti. Hi dogma sequuntur legibus divinis contrarium (ait Querela Lutheri), legem operum rejicientes, finguntque homines contra conscientiam justos esse. Aiunt enim, teste Luthero lib. de Conciliis: si es adulter, scortator, usurarius, avarus, aut aliis pollutus peccatis, si tantum credis, salvus es. Hactenus Lindanus (2).* Je ne saurais croire que ce soit rapporter fidèlement les opinions d'Agricola.

(B) *Les bouffonneries dont Garasse s'est servi en rapportant les prétendues hérésies des Islébiens.*] Il est utile de représenter aux lecteurs les grands exemples de la hardiesse de certaines gens à calomnier; c'est pour quoi la longueur de ce passage n'empêchera pas que je ne l'insère ici. » Les Islébiens ou Antinomiens, qui » sont autrement appelés les *Nomomaches*, d'autant qu'ils se sont » opposés à la loi de Moïse, disant » par leurs articles de foi que c'est » une gêne de nos âmes, sont disciples d'un certain laboureur nommé » Joannes Islebius, lequel sortant » du cul de la charrue, *triluò se theologum professus est*, comme » lui. Les principales rêveries de ces

(1) Prateolus, in Elencho Hæreticorum, Voce Antinomi, pag. m. 41. Il dit que Staphylus tire cela des Notes d'Agricola sur l'Évangile de saint Jean, et des Disputes antinomiques de Luther.

(2) Prateolus, *ibid.*

» gueux sont couchées ponctuelle-
 » ment au livre, *De Libertate Chris-*
 » *tianâ*, composé par le docteur
 » Paulus Crellius, qui était l'un des
 » principaux avocats de cette mau-
 » dite secte. Je n'en mets que trois
 » des plus signalées, prises mot à
 » mot de leurs articles de foi. La
 » première porte que tout l'Évan-
 » gile et tout le Vieux Testament,
 » s'il n'est prêché de vive voix, *sunt*
 » *veteres calcei in angulo derelicti*,
 » sont comme de vieilles savates
 » qu'on laisse dans un coin lors-
 » qu'elles ne peuvent plus servir :
 » mais quand on prêche l'Évangile,
 » lors il se fait comme une paire de
 » souliers, duquel il était porté dans
 » les cantiques : *quàm pulchri sunt*
 » *gressus tui in calcamentis tuis*
 » *silia principis*, et dans le psaume
 » CVII, *in Plumbeum extendam cal-*
 » *ceamentum meum*. C'est-à-dire,
 » suivant l'explication de Bèze :

• Contre Édom peuple glorieux
 • Je jetterai mes souliers vieux.

» De façon qu'à leur dire les prédi-
 » cateurs sont des savetiers, les écri-
 » tures saintes sont de vieilles sava-
 » tes, la chaire c'est la savaterie,
 » le carême et les avens sont la foire
 » aux savates.

» La seconde proposition des an-
 » tinomiens est encore plus horrible,
 » et je suis bien marri de ce que les
 » paroles me manquent pour exprimer
 » la pesanteur de mes pensées :
 » elle est conçue en ces termes par le
 » docteur Crellius, *qui querit salu-*
 » *tem in veteri lege, querit PEDICU-*
 » *LUM IN SCABIE*, qui cherche son
 » salut dans la loi de Moïse et dans
 » le Vieux Testament, cherche DES
 » POUX dans de la GALE ; c'est-à-dire
 » que le salut de nos âmes est sem-
 » blable à DES POUX, et Dieu est
 » semblable à de la TEIGNE. Je n'ai
 » point de parole pour exprimer
 » mon étonnement (3)....

» La troisième maxime des nomo-
 » maches est cotée par le docteur
 » Crellius en ces termes, *Mozes ad*
 » *corvos abeat cum lege sua, nam si*
 » *non resipuit, est damnatus ad om-*
 » *nes diabolos*. Pour moi j'appelle de
 » la sentence des antinomiens, com-

» me ayant procuration de Moïse, et
 » je trouve que l'étonnement des
 » nomomaches est beaucoup plus
 » grand que celui des manichéens ;
 » car, lorsqu'ils renvoyaient Moïse,
 » ils prétendaient avoir des prétextes
 » plus honorables, au rapport de saint
 » Augustin, au livre xv contre l'auste ;
 » et enquis pourquoi ils rejetaient le
 » Vieux Testament, et toute la loi de
 » Moïse, ils répondaient avec des
 » paroles spécieuses et des phrases
 » bien agencées, que pour eux ils
 » pratiquaient en cela le commande-
 » ment de Jésus-Christ, qui défendit
 » à ses apôtres de mettre du vin nou-
 » veau dans de vieilles outres : et que
 » leur église était comme une jeune
 » demoiselle, qui ne reçoit point de
 » lettres ni de poulets de ses vieux
 » amoureux, lesquels tâchent de la
 » suborner par promesse : c'est-à-
 » dire, que leur église ne reçoit ni ne
 » reconnaît le Vieux Testament qui
 » est un vieux vin passé, un vieux
 » lambeau de bureau tout déchiré,
 » un vieux amoureux cassé aux gages ;
 » et puis ils ajoutaient comme en
 » triomphant, et insultant à notre
 » église : *Vos quidem pergite agere ut*
 » *cepistis, rudem pannum veteri ves-*
 » *timento committite, novum vinum*
 » *veteriosis utribus credite, duobus*
 » *maritis nulli placituri servite, chris-*
 » *tianam fidem hippocentaurum fa-*
 » *cite, nec equum perfectum nec*
 » *hominem ; nobis solis Christo ser-*
 » *uire permittite*. A ces affronteries
 » délicieuses, à ces paroles charme-
 » resses, dirait-on pas que voilà de
 » saintes âmes ? mais au bout de l'af-
 » faire il se voit que les manichéens
 » sont des bêtises. Il est vrai que,
 » tout bêtises qu'ils étaient, ils
 » n'avaient pas tant de poux que les
 » antinomiens (4). »

(4) *Là même, pag. 559.*

ITALICA, ville d'Espagne,
 fut ainsi nommée lorsque Sci-
 pion l'Africain lui donna la for-
 me de cité (a). Elle devint très-
 considérable, et fut la patrie de
 Trajan et d'Hadrien (b). Elle

(3) Garasse, *Doctrina curieuse, liv. V, sect. XVI, pag. 557.*

(a) Appian., *in Ibericis, pag. m. 464.*

(b) *Id., ibid.*

jouit assez long-temps (c) de la condition des villes qui s'appelaient *municipia*, et puis elle voulut être dans la condition de celles que l'on appelait colonie. Hadrien s'étonnait qu'elle eût demandé ce changement (d); car il lui semblait que les privilèges d'un *municipium* étaient préférables à ceux d'une colonie. On ne trouve aujourd'hui que les mesures d'Italica (e). Quelques auteurs mettent sa situation proche de Séville, dans un lieu qui s'appelle présentement *Sivilla la Veja* (f). J'ai dit ci-dessus (g) qu'il ne me paraissait pas qu'on puisse prouver qu'il y ait en en Italie une ville nommée Italica. Je ne m'en dédis point, quoique je sache qu'on me peut faire une objection assez spécieuse (A).

(c) Aulus Gellius, *lib. XVI, cap. XIII.*

(d) *Id., ibid.*

(e) Voyez Ludovicus Nonnius, in *Hispaniâ*, *cap. XVII, pag. m. 64.*

(f) *Id., ibid., pag. 65.*

(g) Voyez la remarque (A) de l'article HADRIEN (Publius Ælius), *tom. VII, p. 426.*

(A) Je sais qu'on ne peut faire une objection assez spécieuse.] Elle est fondée sur un passage de Strabon, où l'on trouve que certains peuples d'Italie, s'étant soulevés et confédérés pour faire la guerre aux Romains, firent de Corfinium leur place d'armes, et la nommèrent *Italica*. Μετονομασθησαν Ἰταλικὴν, *Italica nomen indiderunt* (1). Notez que Corfinium était la ville capitale des Pélagiens, et que la guerre dont il s'agit fut celle que l'on nomma *Sociale*, ou *Marsique*, ou *Italique*, et qui commença l'an de Rome 662 (2). Il y a beaucoup d'apparence que dans ces paroles de Diodore de Sicile, τὴν κοινὴν πόλιν Ἰταλικὴν ὀνομάσαντες (3), il

faut lire Ἰταλικὴν (4), et non pas Ἰταλικὴν; et ainsi voilà deux auteurs qui témoignent que la ville de Corfinium fut nommée Italica lorsque ces peuples se liguèrent contre Rome. Velleius Patereulus pourra passer pour un troisième témoin, *caput imperii sui Corfinium legerant*, dit-il (5), *quod appellarent Italicum*. Il y a des critiques (6) qui corrigent *quod appellaverunt Italicam*. D'autres (7) s'en tiennent à *Italicum*. Peu m'importe : la réponse que j'ai à faire se peut passer de la leçon qui me serait la plus favorable; car voici ce que j'ai à dire. Le nom d'Italica, que les alliés donnèrent à la ville de Corfinium, ne dura qu'autant que la guerre. Ils lui avaient donné ce nouveau nom en la choisissant pour leur commune métropole. Ils y avaient établi (8) une police toute semblable à celle de Rome. Ils avaient marqué par-là non-seulement leur émulation pour la capitale du peuple romain, mais aussi la résolution qu'ils avaient prise de se rendre indépendans. Puis donc que le nouveau nom d'*Italica* était une suite et un monument de leur complot, il ne faut pas croire que les Romains l'aient laissé subsister. Corfinium reprit son premier nom dès que la guerre fut finie, l'an de Rome 664, et nous ne trouvons point qu'on l'ait nommée autrement que Corfinium depuis ce temps-là. D'où paraît l'erreur de ceux qui prétendent que le poëte Silius Italicus était natif de Corfinium, et qu'à cause de cela il fut surnommé *Italicus*.

(4) Voyez Casaubon, in *Strab.*, *lib. V, pag. m. 94.*

(5) Velleius Patereulus, *lib. II, cap. XVI.*

(6) Gerardus Vossius, *Not in Patereul.*, *ibid.*

(7) Sigonius, de *ant. Jure Italiæ*, *lib. III, cap. I, folio m. 100.* Boecler., in *Patereul.*, *ibidem.*

(8) Voyez Sigonius, *ubi supra.*

JUBA. L'histoire fait mention de deux princes * qui ont eu ce nom, et dont l'un était le père de l'autre. M. Moréri en a parlé; mais il a fait quelques fautes

(1) Strabo, *lib. V, pag. m. 167.*

(2) Voyez Sigonius, in *Fastis*, *ad ann. 662.*

(3) In *Excerptis*, *lib. XXXVII, apud Photium*, *pag. 1185.*

* Chauffepié a donné à Juba le jeune, un article qu'il déclare avoir extrait principalement des *Mémoires de l'académie des inscriptions.*

(A) qu'il est bon de remarquer. Nous ne relèverons que très-peu de fautes des autres auteurs (B).

(A) *M. Moréri.... a fait quelques fautes.* } 1°. Il dit que Juba le père était roi de Mauritanie. Cela est faux. Du temps de ce Juba, la Mauritanie Césarienne appartenait à Bocchus, et la Tingitane à Bogud. Quelque temps après, c'est-à-dire l'an 716, Bocchus s'empara de la Tingitane. Après sa mort son royaume fut réduit en province, l'an 721, comme la Numidie l'avait été sous Jules César (1). 2°. il dit que Juba le fils fut rétabli par Auguste dans le royaume de son père, c'est-à-dire dans la Numidie. Il fallait dire avec Dion (2), qu'Auguste lui donna quelques parties de la Gétulie, et les deux Mauritanies; et que la meilleure partie de la Numidie fut laissée dans son état de province romaine. Il est vrai que Strabon assure (3) qu'Auguste rétablit Juba dans le royaume de son père, et que de plus il lui accorda la Mauritanie; mais de la manière que ce géographe pose les limites de la province romaine et du royaume de ce Juba, il paraît (4) que la Numidie appartenait aux Romains. 3°. Moréri impute à Pline d'avoir dit que Juba le fils trouva une herbe, que son médecin Euphorbe appela de son nom euphorbie. Ce n'est point ce que Pline dit. Voyons ses paroles (5): *Invenit et patrum nostrorum aetate rex Juba, quam appellavit euphorbiam medici sui nomine* (*). Cela veut dire que Juba découvrit une herbe qu'il appela euphorbie du nom de son médecin. Il serait un peu étrange que le médecin d'un monarque eût été assez mauvais courtisan pour donner son nom à une herbe que le roi, son maître, aurait trouvée. C'est néanmoins ce que Pline aurait

assuré, si l'on s'en rapportait à Moréri. Il serait beaucoup moins étrange qu'un roi, inventeur d'une herbe, aimât mieux lui faire porter le nom de son médecin que le sien propre. C'est ce que Juba aurait fait, si nous nous en rapportions au témoignage de Pline que j'ai cité; mais il y a lieu de croire que Pline n'a pas eu ici l'exactitude qu'il devait avoir. Ce qu'il avait dit dans un autre livre est plus croyable: c'est que l'euphorbie avait été ainsi nommée à cause de son inventeur, qui était le médecin du roi Juba. Il ajoute une chose qui méritait bien que Moréri la rapportât. C'est que Juba fit un traité particulier de cette herbe, où il donna beaucoup de louanges aux vertus très-singulières dont elle était douée. *Juba Ptolemæi pater, qui prius utriusque Mauritanie imperavit, studiorum claritate memorabilior etiam, quam regno, similia produxit de Atlante: præterque gigni ibi herbam euphorbiam nomine ab inventore medico suo appellatam. Cujus lacteum succum miris laudibus celebrat in claritate visus, contraque serpentes, et venena omnia, privatim dicato volumine* (6). 4°. Je pourrais marquer pour une faute les mauvaises citations de Moréri (7).

(B) *Nous ne relèverons que très-peu de fautes des autres auteurs.* } Il semble que Josèphe ait assuré que Juba le fils eut pour femme Glaphyra, veuve d'un des fils d'Hérode. Voyez l'article de cette femme (8) où nous réfutons cela. Le père Salian a cru que Juba mourut l'an 759 de Rome. Le père Noris (9) l'a réfuté invinciblement par cette remarque: Strabon écrivait son XIII^e. livre peu après l'an 771. Or, dans son XVII^e. livre, il parle de Juba comme d'un prince mort depuis peu; il faut donc que Juba ne soit point mort avant l'an 772, ou environ. Le même Stra-

(1) Voyez les preuves de tout ceci dans le père Noris, Cenotaph. Pisana, pag. 235.

(2) Lib. LIII, ad ann. 729.

(3) Lib. XVII, pag. 570.

(4) Voyez le père Noris, Cenotaph. Pisana, pag. 235.

(5) Plin., lib. XXV, cap. VII, pag. m. 400.

(*) Rabelais, l. 3, ch. 48, s'en est tenu à cette dernière opinion de Pline. R. M. C. A. T. [C'est le chap. L du liv. III des bonnes leçons, telles sont celles de 1573, 1579, 1626, 1820. Voyez l'aver-tissement placé au III^e. vol. de cette dernière édition.]

(6) Plin., lib. V, cap. I, sub finem, pag. m. 527.

(7) Il cite Dion, au liv. 41 et seq. : il fallait citer nommément le XLIII. Il cite Pline, au chap. I du XXV^e. livre; il fallait citer le chap. VII. Il cite le VIII^e. livre d'Athénée, où il n'est parlé que d'une épigramme grecque de Juba; il fallait citer le III^e. et IV^e. livre. Il fallait citer le livre XVII de Strabon, et le II^e. livre de Vossius.

(8) Dans la remarque (B), tom. VII, p. 60. 9. Noris, Cenotaph. Pisana, pag. 238.

bon dit ailleurs (10), que Juba vivait sous l'empire de Tibère. Or Tibère n'a commencé de régner qu'en l'année 767. Il semble qu'on peut recueillir d'un passage de Tacite, que Juba vivait encore l'an 776 (11). Noldius se trompe, lorsqu'il suppose que Dion assure qu'Auguste donna l'Égypte à Juba, outre le royaume de son père (12). Il n'y a rien dans les paroles de Dion qui nous engage à rapporter ταύτην à l'Égypte, et il est sûr qu'il faut rapporter ce mot à Cléopâtre. Le traducteur de Dion a bronché là pitoyablement. « Η τε Κλεοπάτρα Ἰσθα τῶ τοῦ Ἰσθου παιδι συγάμισε· τούτω γὰρ ἔ Καίσαρ τραφέντι τε ἐν τῇ Ἰταλίᾳ, καὶ συστρατευσαμένω οἱ ταύτην τε καὶ τὴν βασιλείαν τὴν πατρίαν ἔδωκε. Cleopatra autem Jubæ filio in matrimonium tradita est. Hunc Jubam Cæsar in Italiâ educatum, ac suam militiam secutum, hoc regno (lisez ea, Cleopatra scilicet) et paterno etiam donavit (13). Noldius, ayant cité le passage où Dion assure (14) que Juba, au lieu du royaume de son père reçut d'Auguste quelques parties de la Gétulie, les états de Bocelus et ceux de Bogud, observe que Plinè a justement substitué à ces états l'une et l'autre Mauritanie. *Pro quibus rectè Plinius Hist. nat. V. c. I. utramque Mauritaniam substituit, hoc est Cæsariensem et Tingitanam.* C'est insinuer clairement cette fausseté, que ces deux Mauritanies, et les états dont parle Dion, n'étaient pas la même chose.

(10) Liv. VI, circa finem.

(11) Voyez l'art. GLAPHYRA, petite-fille, etc., tom. VII, pag. 89

(12) Nollius, de Vitâ et Gestis Herodm, pag. 176.

(13) Dio, lib. LI, pag. 520. Leunclavius, dans son édition de Dion, a remarqué cette faute de Xylander.

(14) Idem, lib. LIV, pag. 589, ad annum 729.

JUDEX (MATTHIEU), l'un des principaux écrivains des Centuries de Magdebourg, naquit à Tippölswalde (a) dans la Misnie, le 22 (b) de septembre 1528. Il

(a) Ce lieu est éloigné de Dresde de deux lieues d'Allemagne.

(b) André Schoppius, ubi infrâ citation (c), dit que ce fut le jour de saint Matthieu. Il devait donc dire le 21 et non pas le 22.

fit paraître une grande inclination pour les lettres; c'est pourquoy son père lui permit d'aller étudier à Dresde. Il ne s'y arrêta pas long-temps, il aima mieux faire ses études dans le collège de Wittemberg, et puis dans celui de Magdebourg. Il était en mauvais état lorsqu'il arriva dans cette dernière ville, tout couvert de gale, et sans argent. La manière dont il amassa de quoi vivre fut d'aller à mander l'aumône en chantant de porte en porte; mais enfin après que l'on eut connu qu'il était de bonne espérance, on lui procura une place de précepteur chez un avocat, qui l'envoya avec son fils à Wittemberg, l'an 1546. Il y reçut le degré de maître ès arts au mois d'octobre 1549. Après quoi il retourna à Magdebourg, et y régenta la seconde classe quelques années, et ensuite il y fut ministre de l'église de Saint-Ulric jusques à l'année 1559. Il ne quitta cet emploi que pour aller exercer la profession en théologie dans l'académie d'Iène. Il n'exerça cette profession que dix-huit mois; car on la lui ôta par ordre de Jean Frédéric, duc de Saxe, au commencement d'octobre 1561. Il s'arrêta encore six mois à Iène, et puis ayant passé à peu près autant de temps à Magdebourg, il se retira à Wismar. Il mourut le 15 de mai 1564 (A) à Rostoch, où il était allé quelques jours auparavant, afin d'assister à la promotion des écoliers. Ce fut un homme de bonnes mœurs, laborieux, zélé, docte, et qui composa beaucoup de livres (B). Il eut bien des persécutions, et bien des chagrins

à essayer pendant le cours de son ministère (c) (C).

(c) Tiré d'André Schoppius in Oratione de Vitâ Matthæi judicis. Elle se trouve à la fin de la II^e. partie Enarrationis epistolarum dominicalium Matthæi Judicis, à l'édition d'Islebe, 1578, in-8^o. M. Crénium a inséré cette harangue dans la VI^e. partie de ses Animadversiones phil. et hist., p. 49 et seq.

(A) Il mourut le 15 de mai 1564.] Je ne ferois point de remarque sur cela, si je n'avois à dire que les auteurs sont trop sujets à négliger l'exactitude par rapport aux dates mortuaires et aux calculs. Je trouve dans le Théâtre de Paul Fréher (1), que notre Judex mourut le 11 de juin 1564. Cette date est alléguée sur la foi du *Nomenclator Professorum Ienensium*, composé par Hadrien Beyer. M. Sagittarius (2), citant le même *Nomenclator*, met la mort de Judex au même jour que Paul Fréher : mais je vois dans Micrælius (3) que cette mort est placée à l'an 1587, qui était le soixante et dix-neuvième de la vie du défunt. On met à la note, *Fréher*, p. 202. Il est difficile de comprendre comment une citation si peu fidèle a pu se fourrer en cet endroit-là ; et notez que Judex n'aurait pas vécu soixante et dix-neuf ans, quand même il aurait vécu jusqu'en 1587 ; car il naquit en 1528. On assure, dans sa Vie (4), que sa mort fut d'autant plus regrettée, qu'il n'avait point passé encore l'âge de trente-sept ans. Le calcul n'est pas juste ; car puisqu'on avait mis sa naissance au 22 de septembre 1528, et sa mort au 15 de mai 1564, il fallait dire qu'il n'avait pas encore trente-six ans.

(B) Ce fut un homme de bonnes mœurs.... et qui composa beaucoup de livres.] Il était si sobre, qu'il ne mangeait pas dans une semaine autant que d'autres, qui n'ont qu'un estomac médiocre, mangent en deux jours ; et jamais ses meilleurs amis n'obtinrent de lui la complaisance de

boire qu'à proportion de sa soif (5). Il fut si éloigné du faste et du luxe, que même le jour de ses noces il ne voulut pas consentir que sa fiancée se parât : il l'obligea à se contenter d'un habit fort médiocre (6). Sa chasteté fut si grande, qu'avant qu'il se mariât quelques-uns jugèrent qu'il y avait de la froideur, ou de l'insensibilité dans sa complexion ; et il avoua en confidence à ses intimes amis, qu'il croyait que l'origine de sa mauvaise santé, ou pour le moins ce qui augmentait ses infirmités, était qu'il avait trop attendu à prendre une femme. *Ante legitimum conjugium adeò pudicè vixit, ut à nonnullis frigidus sit judicatus, ac ipse intimis sit confessus, se judicare originem aut certè non leve suæ adversæ valetudinis incrementum inde existere, quòd non prius duxisset uxorem* (7). Il se maria néanmoins à l'âge de vingt-six ans (8), lorsqu'il fut appelé pour être ministre de l'église de Saint-Ulric, à Magdebourg. Il épousa une fille de quinze à seize ans qui n'était point riche. Quelques-uns de ses amis furent fâchés qu'il eût choisi une femme qui n'avait ni assez d'années, ni assez d'argent ; mais il leur répondit qu'il avait toujours demandé à Dieu une épouse qui n'eût point l'expérience des mauvaises choses ; qui fût docile ; qui ne fût point orgueilleuse, etc. *Ægrius tulere amicorum quidam, quòd juvenculam et minus dotatam sibi jungeret virginem ; sed ïis respondit, se ab adolescentiâ assiduè petisse à Deo, ut puellam bonis prognatam, honestè educatam, virtutibus et pietate ornatam, malarum rerum ætate adhuc imperitam, et morigeram potius, quàm natalibus elatam, delicatè et blandè educatione ac conversatione malè depravatam, ac dotibus et ornamentis fortune protervam, sibi dare dignaretur, ac se voti sui compotem factum in Dei providentiâ adquiescere* (9). Il vécut agréablement et pécusement avec sa

(1) A la page 202.

(2) Sagittar., Introd. in Hist. ecclesiast., pag. 247.

(3) Micræl., Hist. ecclesiast., pag. 770, édit. 1639.

(4) Andr. Schoppius, Orat. de Vitâ Matth. Judicis, apud Crénium, Anim. phil. et hist., part. VI, pag. 71.

(5) Schopp., *ibid.*, pag. 58.

(6) Schopp., Orat. de Vitâ Matth. Jud., etc., pag. 58, 59.

(7) *Idem*, *ibid.*, pag. 57, 58.

(8) *Idem*, pag. 58.

(9) Andr. Schoppius, Orat. de Vitâ Matth. Judicis, apud Crénium, Anim. phil. et hist., part. VI, pag. 58.

femme un peu plus de dix années, et en eut six enfans (10). Elle épousa en secondes noces André Schoppius (11).

Parlons des livres qu'il composa. Il traduisit en latin le livre allemand de Luther, touchant le sens littéral des paroles *ceci est mon corps*. Il dédia cet ouvrage au sénat de Ratisbonne, et il réfuta, dans l'épître dédicatoire, les quinze principaux argumens des zuingliens. Voici le titre d'un livre qu'il publia l'an 1559 : *Quòd arguere peccata seu concionari pœnitentiam sît proprium Legis et non Evangelii propriè dicti, Rationes et Argumenta*. Son *Traité de Typographie invention, et de prælorum legitimâ inspectione*, fut imprimé l'an 1566. Ses *Enarrationes Epistolarum Dominicalium* parurent l'an 1578. Le public a vu six ouvrages de sa façon en allemand. Lui et Wigandus publièrent conjointement quelques écrits, comme (12) : *Responsio ad Confessionem Majoris de Justificatione et bonis operibus ; Responsio ad scurriles et blasphemos foetidi Rambochii Rythmos Wittebergæ impressos ; de Adiaphoricis corruptelis in magno libro Actorum Interinysticorum, sub conficto titulo Professorum Wittebergensium edito, repertis, Admonitiones ; Corpus Doctrinæ ex Novo Testamento ; de Victorini Strigelii declaratione seu potiùs occultatione*. André Schoppius ajoute ceci : *Item cum Illyrico, Musæo, et Wigando misit Epistolam ad quosdam pios fratres de causâ Victorini. Et cum iisdem se purgavit de fictis rationibus demissionis Ienensis, quas charta ἀνώμυτος referebat* (13). Il donne ensuite le titre de quelques livres allemands, et celui de quelques écrits latins qui n'ont pas été imprimés. Il observe (14) que Judex entendait fort bien la musique, et avait quelque connaissance des mathématiques. L'astrologie ne lui était pas inconnue ; il fit même des horoscopes. *Julicia nativitatium sibi, liberis suis et Embdenis* (15) nonnullis composuit, atque

figuras cœli, quas vocant, aliis rebus accomodatatas erexit. Il avait étudié quelque temps en droit à Wittemberg : il savait faire des vers et en latin et en grec ; et il avait dessein de composer une histoire ecclésiastique de son temps (16). La part qu'il eut aux deux premières Centuries (17) de Magdebourg est connue de toute la terre, et chacun sait que ce travail fut très-grand : ainsi, quand on sait que Judex mourut bien jeune, et que sa santé fut très-mauvaise pendant quinze années (18), on ne peut douter qu'il n'ait été bien studieux et laborieux.

Rapportons ici, par occasion, une chose qui pourra servir de supplément à ce qu'on a vu ci-dessus (19) touchant l'histoire de ces Centuries. Les trois dernières n'ont jamais paru, quoique les centuriateurs les eussent fort avancées, et que le marquis de Brandebourg, duc de Prusse, eût donné ordre à André Staugewald d'y mettre la dernière main, afin qu'on les publiât. *Andreas Stangewaldus... sibi ab inclyto marchione Brandenburgensi, duce Borussiae tum temporis negotium datum esse confirmabat, ut reliquas tres Centurias Ecclesiasticæ Historiæ Magdeburgensis ab autoribus affectas jam penèque perfectas, perpoliret, atque ad editionem accuratè prepararet*. M. Crénius (20) rapporte la lettre d'où j'ai tiré ce passage. Il l'a trouvée dans un ouvrage posthume de Conrad Schlüsselbergius, imprimé à Rostock, l'an 1624. Il s'étonne que M. Sagittarius ait oublié cette particularité ; et il en publie une autre qu'il a lue dans un ouvrage du juriconsulte français Baudouin (21). C'est que l'on fit, à Genève, une traduction française des Centuries de Magdebourg, avec la même mauvaise foi qui avait paru dans la traduction française du Com-

(16) Andr. Schoppins, pag. 56.

(17) Notez qu'il eut part à la traduction allemande des trois premières Centuries.

(18) *Annis quindecim valetudine afflictissimâ*. Andr. Schoppius, pag. 56.

(19) Remarque (H) de l'article ILLYRICUS, dans ce volume, pag. 354.

(20) Crénius, *Animadv.*, part. VI, pag. 72.

(21) La Réponse à Bèze, sous le nom de Michel Fabricius.

(10) *Idem, ibidem*.

(11) *Idem, ibid.*, pag. 50.

(12) En 1558.

(13) Tiré d'André Schoppius, pag. 63 et seq.

(14) *Idem, ibid.*, pag. 56.

(15) Il fut précepteur des enfans de Levin Embdenus, juriconsulte de Magdebourg.

mentaire de Luther sur l'Épître de saint Paul aux Galates (22).

(C) *Il eut bien des persécutions et bien des chagrins à essayer.*] Il fut un de ceux qui dressèrent la Discipline de l'Église de Magdebourg, qui fut imprimée l'an 1554. Il se montra fort exact à la faire pratiquer, et il éloigna de la participation aux sacremens quelques personnes impénitentes. Cela fit qu'on le menaça de le battre et de le fouler aux pieds (23). Il fut fort maltraité dans les satires qui furent faites à Wittemberg contre les centuriateurs. *Scuriles Neministe et Acolasti Witebergenses in famosâ illius laboris reprehensione et acerbâ invectivâ D. Judicem vocabant Judam et pullum filium asinæ subjugalis* (24). Il s'opposa fortement aux synergistes pendant qu'il fut professeur en théologie à Iéne. Leur parti était puissant, et employa les pasquinades contre lui d'une manière insolente et calomnieuse. On employa aussi les pierres; car il y eut une troupe de garnemens qui, pendant toute une nuit, commirent beaucoup de désordres autour de sa maison, et jetèrent des pierres à ses fenêtres. Il fut dépouillé de sa charge après l'avoir exercée, parmi bien des troubles, dix-huit mois. Le prétexte que l'on alléguait fut la publication d'un livre allemand de *l'égâ Papatuis, de la Fuite du Papisme* (25); mais l'une des véritables causes fut son opposition au parti que la cour (26) favorisait. Ce parti était celui du professeur Strigélius, l'un des chefs des synergistes, ou des fauteurs de la liberté humaine. On ne manqua point de répandre plusieurs raisons, ou plusieurs prétextes de la déposition de Matthieu Judex, qui furent toutes réfutées. On l'accusa entre autres choses, d'avoir répandu des exemplaires de la Vie de Balthasar Winter; et l'on exigea de lui qu'il indiquât l'auteur de cette satire, et qu'il recouvrât tous les exemplaires, et les remit à la cour.

(22) Crenius, *Animadv.*, part. VI, in *adâendis*, pag. penult.

(23) *Ipsi verbera et conculcationem sædistimam minati sunt quòd eos ad baptismum et usum cænæ non admiserat.* Andr. Schoppius, *apud Crenium, Animadv.*, part. VI, pag. 62.

(24) *Idem, ibid.*, pag. 67.

(25) *Idem, ibid.*, pag. 63.

(26) Celle du duc de Weimar.

Il répondit que cet ouvrage n'était nullement un libelle; que ce n'était que la narration véritable de la vie et de la mort d'un fidèle serviteur de Dieu; qu'il avait été nécessaire de l'opposer aux calomnies que les ennemis de ce pieux personnage avaient semées, et de la communiquer à la veuve et à quelques autres pour les consoler. Il ne se crut point obligé à nommer l'auteur; mais il s'offrait de répondre touchant cette affaire devant des juges non suspects, qui seraient les uns séculiers, et les autres ecclésiastiques. Ses adversaires ne demandoient point un semblable tribunal (27). En sortant d'Iéne, il se retira à Magdebourg avec son ami Wiggandus, et ne jouit pas long-temps de la permission que le sénat lui accorda de s'y arrêter. On mit en arrêt quelques ministres; on en fit sortir quelques autres nuitamment hors de la ville. Il n'approuva point cette conduite des magistrats, et il exhorta ces ministres affligés à prendre patience. Il s'exposa par ce moyen à une grêle d'injures; et il y eut un bourgeois qui reçut ordre de ne lui point donner à louage sa maison. Son beau-père eut part aux outrages, parce qu'il l'avait logé chez lui. Enfin, le sénat commanda à Matthieu Judex de sortir incessamment de Magdebourg. Sa femme, toute baignée de larmes, fut supplier le premier bourgmestre de lui permettre de demeurer chez son père avec ses cinq enfans, jusques à ce que la rigueur de l'hiver fût un peu passée. Elle représenta que son fils aîné n'avait que huit ans, et que le plus jeune n'avait que trois mois et se portait mal. Toutes ses prières et toutes ses remontrances furent inutiles; il fallut partir, et se retirer à Wismar au travers des neiges (28). Les catholiques romains ont bien triomphé du traitement que reçurent les centuriateurs de Magdebourg. Je me contente d'alléguer la réflexion d'un jésuite.

Pour les quatre premiers auteurs des Centuries, dit-il (29), *leur fortune a été bien différente de celle de Baro-*

(27) Andr. Schoppins, *apud Crenium, Animadv.*, part. VI, pag. 68.

(28) *Idem, ibid.*, pag. 69.

(29) Maimbourg, *Histoire du Luthéranisme*, tom. II, pag. 179, édition de Hollande.

nus ; car peu de temps après avoir mis au jour leur ouvrage, ils furent bannis par les luthériens mêmes, qui ne purent souffrir parmi eux de si méchans hommes.

JUDITH, femme juive qui délivra sa patrie assiégée par Holopherne. Vous trouverez cette histoire dans Moréri, avec quelques observations sur les embarras où elle jette les commentateurs. De tous les livres que les protestans ont rejetés comme apocryphes, il n'y en a point qui méritât mieux que celui-là cette flétrissure ; car le parti le plus raisonnable que l'on puisse prendre est de dire que c'est un roman pieux (A). Il n'y a que peu d'années qu'un savant bénédictin a fait un livre pour résoudre les difficultés qu'on propose contre cette histoire (B). S'il ne les a pas levées, il a du moins fourni divers éclaircissemens utiles. Je me souviens d'avoir vu une dissertation (a), où entre autres argumens on fait valoir celui-ci, c'est qu'il ne faut point regarder comme un livre canonique un ouvrage qui autorise l'assassinat. Cela me fait souvenir d'une chose qui concerne l'assassin de Guillaume, premier du nom, prince d'Orange (C). Quelqu'un a remarqué qu'on donne à Judith un éloge de grande signification, quand on assure que la médisance (D) ne l'avait jamais attaquée.

(a) *Intitulée Ficta Juditha, etc., à Véronne, l'an 1614, et composée par Mirabilis de Bonacasa, où l'on prouve, 1°. que le livre de Judith est apocryphe ; 2°. que l'action de Judith est mauvaise, et que Rossæus, Mariana, et autres monarchomaques ont tort de s'en prévaloir. Ce Mirabilis de Bonacasa s'appelait en son vrai nom Eberhard de Weibe, et était chancelier du prince Jules, duc de Brunswick. Voyez Placcius, de Pseudonym., pag. 166.*

(A) *C'est un roman pieux.*] Don Bernard de Montfaucon(1) observe que les protestans, pour se tirer de toutes les difficultés, ont dit que ce livre n'est qu'une fiction ou une parabole, et que quelques-uns d'entre eux ont assuré que c'est une tragédie. Il me semble que les protestans se soucient peu de lever ces difficultés ; car c'est leur intérêt qu'elles subsistent, et qu'elles se multiplient d'une façon très-embarrassante. Ils montrent par là qu'ils ont eu raison de rejeter cet ouvrage, et que l'église romaine prend pour un livre canonique ce qui ne l'est point. Je crois donc que quand cet auteur a dit cela, il ne songeait point au système des protestans ; il se les représentait intéressés, non moins que les catholiques, à maintenir dans cet ouvrage la gloire du Saint-Esprit. Quand on ne peut pas la sauver en accordant une chose avec les vérités historiques, on a recours aux allégories, aux paraboles, au sens mystique, etc. C'est ce que feraient les protestans, s'ils croyaient que l'historien de Judith a été divinement inspiré ; mais, comme ils ne le croient point, peu leur importe de dire que c'est une parabole.

(B) *Un savant bénédictin a fait un livre pour résoudre les difficultés qu'on propose contre cette histoire.*] Vous verrez son nom et le titre de son ouvrage dans la remarque précédente. La méthode qu'il a suivie, pour conserver à l'histoire de Judith le rang qui lui est donné dans la communion de Rome, est plus instructive, et en même temps plus édifiante que celle dont se servent les controversistes romains. Ceux-ci pour l'ordinaire ne s'amusement qu'à rétorquer les objections. Ils tâchent de faire voir que les reproches des protestans contre les livres apocryphes peuvent être allégués contre les livres canoniques. Mais don Bernard de Montfaucon passe fort légèrement là-dessus, et s'applique tout entier à répondre directement. Toute sa récrimination est contenue dans ces paroles : *N'y a-t-il pas plusieurs histoires dans le texte sacré, où l'on trouve ces difficultés et même de plus grandes, sans que*

(1) *Préface de la Vérité de l'Histoire de Judith, à Paris, 1690, in-12. La seconde édition est de l'an 1692.*

pour cela on se soit jamais avisé de nier qu'elles sont véritables dans le sens littéral? L'histoire d'Esther n'est-elle pas pleine d'embarras et de difficultés, dont il est presque impossible de se tirer? A-t-on jamais pu dire certainement qui est l'Assuérus dont il est parlé dans ce livre, et en quel temps l'histoire doit être placée? N'a-t-on pas la même peine à fixer le temps des histoires de Ruth et de la ruine de la tribu de Benjamin, sans que pour cela on ose dire qu'elles ne sont que des histoires paraboliques ou énigmatiques (2)? Je ne sais s'il avait lu les objections de Raynoldus, qui est celui de tous les auteurs protestans qui a traité avec plus de force la controverse des livres apocryphes.

(C) Cela me fait souvenir d'une chose qui concerne l'assassin de Guillaume,.... prince d'Orange.] Je parle du scélérat Balthazar Gérard qui le tua : car il y eut d'autres assassins qui ne firent que le blesser. Quoiqu'il fût franc catholique, il contrefaisait finement le Gueux. Il se trouvait au préche. Il assistait aux prières du soir. Il avait toujours les Psaumes de Marot dans les mains, ou quelque autre livre huguenot. Il lisait aussi la Semaine poétique de Bartas, et l'on trouva que l'endroit le plus usé était l'histoire de Judith égorgeant Holopherne (3). Il n'y a point de doute que l'exemple de cette femme ne puisse persuader à bien des gens, que c'est faire une sainte action que de se glisser à la faveur de mille mensonges, chez un prince qui opprime la liberté et la religion, de s'y glisser, dis-je, afin de le poignarder aussitôt que l'on en aura l'occasion. En un mot, cette histoire une fois prise pour canonique, encourage les assassins à tout entreprendre contre la vie des rois ennemis, et fournit aux orateurs une couronne de gloire, pour la mettre sur la tête des Clément et des Ravaillac. Voici un passage du sieur Maimbourg. « Les li- » gneurs publièrent même dans leurs » écrits, imprimés à Paris et à Lyon, » qu'un ange avait déclaré à Jacques » Clément, que la couronne de mar-

» tyr lui était préparée, quand il » aurait délivré la France de Henri » de Valois; et qu'ayant communi- » qué sa vision à un savant religieux » celui-ci l'avait approuvée, l'assu- » rant qu'en faisant ce coup il serait » aussi agréable à Dieu que le fut » Judith en tuant Holopherne. Et » parce que son prieur, nommé le » père Edme Bourgoing, fut accusé » d'être celui de tous les prédicateurs » de la ligue qui s'emporta le plus à » louer cet abominable parricide, » son sujet, l'apostrophant en pleine » chaire, et l'appelant bienheureux » enfant de son patriarche et saint » martyr de Jésus-Christ, et le com- » parant à Judith, on ne douta point » que ce ne fût lui auquel ce jeune » homme, qui était sous sa conduite, » s'était conseillé, et qu'il ne l'eût » ensuite confirmé dans son exécra- » ble dessein (4). »

(D) On assure que la médisance ne l'avait jamais attaquée.] La pensée dont je parle se trouve dans l'extrait d'un panégyrique (5). M. l'abbé de la Chambre faisant l'oraison funèbre de la feuë reine de France (6), « prit » son texte dans ces paroles du livre » de Judith : elle s'est rendue recom- » mandable, famosissima, en toutes » choses, parce qu'elle craignait » grandement le Seigneur, et per- » sonne n'en disait le moindre mal. » C'est peut-être le plus bel éloge » qui ait jamais été donné à une » femme : car quoiqu'en dépit de cet » énorme déchaînement de médi- » sance qui règne depuis si long- » temps dans le monde, il y ait des » femmes à qui cet implacable et in- » satiable monstre ne touche point, » il est très-rare que ce grand bon- » heur arrive à celles qui ont d'ail- » leurs une réputation éclatante, et » qui sont, comme dit le texte, fa- » mosissimæ : de sorte qu'on peut » défier hardiment tous les Grecs et » tous les Romains, de nous montrer » un passage dans leurs livres, où » l'on donne en très-peu de mots » une aussi grande idée, que celle » que le livre de Judith nous donne

(4) Maimbourg, Histoire de la Ligue, p. 358.

(2) Vérité de l'Histoire de Judith, pag. 283.

(3) Histoire d'Alexandre Farnèse, duc de Parme, liv. III, pag. 205, imprimée l'an 1692.

(5) Dans les Nouvelles de la République des Lettres, mois de décembre 1684, art. VIII, pag. 1041.

(6) On écrit ceci le 20 d'août 1695.

» dans les paroles qu'on vient de ci-
 » ter. L'adresse dont Homère s'est
 » servi pour faire recevoir à son lec-
 » teur une grande idée de la beauté
 » d'Hélène (7), est assurément infé-
 » ricure à la naïveté et à la simpli-
 » cité de l'auteur juif; et ce qu'il y
 » a de plus beau dans sa manière de
 » louer, c'est qu'il a renfermé dans
 » son éloge la véritable cause, et la
 » source de la vertu qu'il a décrite :
 » *Elle a eu, dit-il, une grande répu-*
 » *tation en toutes choses, et à cou-*
 » *vert de toutes sortes de médisances,*
 » *parce qu'elle était fort touchée de*
 » *la crainte du Seigneur.* C'est sur
 » cette heureuse expression du pané-
 » gyriste de Judith, que M. l'abbé
 » de la Chambre a bâti l'oraison fu-
 » nèbre de la reine. »

Ausone a mis entre les sentences
 de l'un des sept sages de la Grèce,
 qu'une femme chaste fait peur à la
 calomnie :

Quæ dos matronæ pulcherrima? Vita pudica.
Quæ casta est? de quâ mentiri fama veretur (8).

Il suppose que Bias eut à répondre à
 deux questions. La première était :
quelle est la plus belle dot d'une fem-
me? une vie chaste, répondit-il. La
 seconde était, *quelle femme est chas-*
te? celle contre qui la renommée
 n'ose débiter des mensonges, répon-
 dit-il. Voilà des règles trop sévères,
 pourra-t-on dire; car elles condam-
 nent toutes les femmes qui ont été
 exposées aux traits de la médisance,
 et il est sûr néanmoins qu'il y en a
 de très-vertueuses qui n'ont pu les
 éviter. Il faut convenir que cette
 maxime de Bias ne doit point servir
 de règle partout et sans exception;
 mais pour l'ordinaire c'est une mar-
 que d'une conduite parfaitement sage,
 tant à l'égard de l'intérieur,
 qu'à l'égard de l'extérieur, que de
 posséder la réputation de femme
 chaste sans l'opposition de personne,
 sans la contradiction d'aucun mau-
 vais bruit. *Magnus est pudicitie fruc-*
tus pudicam credi; et adversus omnes
illicebros atque omnia delinimenta
muliebris ingenii est veluti solum ac
firmamentum in nullam incidisse fa-

bulam (9). C'est ce que disait l'ora-
 teur Porcius Latro en plaidant pour
 un mari qui accusait d'adultère son
 épouse, parce qu'un riche marchand
 étranger l'avait faite son héritière,
 et en avait allégué pour raison qu'il
 n'avait pu la corrompre. L'avocat ti-
 rait de là l'un de ses moyens: il sou-
 tenait qu'une femme devenait juste-
 ment suspecte lorsqu'on entreprenait
 de la débaucher; car si elle était bien
 chaste, on lirait sur son visage que
 l'on serait refusé, et son extérieur
 ôterait toute espérance au galant, et
 la hardiesse de découvrir sa passion.
 Elle refuserait pour le moins avec
 tant de sévérité, qu'on n'oserait faire
 une seconde demande. Si elle ne
 craint pas que l'on la juge capable de
 faire la faute, elle ne craindra point
 de la commettre. *Matrona quæ se*
adversus sollicitantes aviam volet,
prodeat in tantum ornata, ne im-
munda sit: habeat comites ejus æta-
tis, qui impudicos, si nihil aliud,
verecundia annorum reoveant: fer-
rat jacentes in terram oculos: adver-
sus officiosum salutatorem inhumana
potius quam inverecunda sit, etiam
in necessariam resalutandi vicem
multo rubore confusa longè ante im-
pudicitiam neget ore, quam verbo:
in hac servande integritatis custodia,
nulla libido irrumperet. Prodeat mihi
fronte in omne lenocinium compositi
paulò obscenius quam positâ veste
nude, exquisito in omnes facetias
sermone, tantum non ultrò blandien-
tes, ut quisquis vicerit, non metuat
accedere. Deindè miramini, si cum tot
argumentis pudicitiam proscripserit,
cultu, incessu, facie, aliquis reper-
tus est qui incurreret, et reti adulte-
ræ se non subduceret. Internuntium,
puto sollicitantis se, arripi et denu-
dari jussit, et flagella et verbera, et
omne genus cruciatûs poposcit in pla-
gas deterrimi marcipi; vix imbecilli-
tas muliebris manus continuit. Ne-
mo sic negantem iterum rogat (10)....
Quæ potest non timere opinionem
adulteri, potest non timere adulte-
rium (11). Ces maximes sont trop
 rigides et trop outrées (12); et l'on

(9) Séneca, Controv. VII, lib. II, pag. m. 137.

(10) Idem, ibid., pag. 186.

(11) Idem, ibid., pag. 187.

(12) Voyez, tom. III, pag. 477, la remarque (O) de l'article ELOUDEL (David).

(7) Voyez la remarque (A) de l'article HÉLÈNE, tom. VII, pag. 526, citation (7).

(8) Auson., in septem Sapientum Sententiis septenis versibus explicatis, pag. m. 288.

serait assez souvent bien injuste, si l'on y réglait ses jugemens : mais enfin l'avantage, le bonheur, la gloire qu'eut notre Judith forme un préjugé qui élève au grade le plus éminent l'idée de sa vertu et de sa bonne conduite. Je dirai par occasion que la morale de quelques païens a eu tant d'austérité, qu'ils ont voulu qu'une femme ne fournît matière, ni à la médisance, ni aux éloges : c'est-à-dire qu'ils voulaient que le véritable mérite d'une femme fût qu'on ne parlât point d'elle, qu'on n'en dit ni bien ni mal. Plutarque n'approuvait point cette maxime; car voici l'exorde d'un de ses ouvrages (13) : « Je n'ay » pas même opinion que Thueydi- » des ... touchant la vertu des fem- » mes : pource que lui estime, que » celle là soit la plus vertueuse, et » la meilleure, de qui on parle le » moins, autant en bien qu'en mal, » pensant* que le nom de la femme » d'honneur doit estre tenu renfer- » mé comme le corps, et ne sortir » jamais dehors. Et me semble que » Gorgias estoit plus raisonnable, » qui vouloit que la renommée, non » pas le visage de la femme, fust » connue de plusieurs : et m'est » avis que la loy ou costume des » Romains estoit très-bonne, qui por- » toit que les femmes, aussi bien que » les hommes, après leur mort fus- » sent publiquement honorées à leurs » funérailles des louanges qu'elles » auroyent méritées. » Saint Grégoire de Nazianze étoit du goût de Thueydide. Craignez les louanges des hommes, disait-il, en s'adressant à une femme : cette crainte est l'ornement de votre sexe.

Ἄλλῃσιν τὰ περισσά, οὐ δ' ἄζέο χεῖλε-
σιν ἀνδρῶν*

Καὶ κληζόμενῃ, τοῦτο γυναιξὶ κλέος.
Lique aliis vana : ac labiis vereare virorum
Commendari etiam, hoc femineum decus
est (14).

Joignez à cela ces paroles de Synésius (15). Μία ἀρετὴν Ὀσίρις ὤετο γυναικὸς εἶναι, τὸ μῆτε τὸ σῶμα αὐτῆς, μήτε τοῦνομα διαβῆναι τὴν αὐλίον. Ὑπαπ

(13) Plutarch., de Mulier. Virtutib., pag. 242. Je me sers de la version d'Amzoi.

(14) Gregor. Nazianz. Περὶ καλλοπιοζόμενων γυναικῶν.

(15) Synesius, orat. I de Providentiâ.

virtutem Osiris muliebrem esse cen-
sebat, ut neque corpus, neque nomen
mulieris è vestibulo exiret. Ce que
Synésius attribue à Osiris est au fond
la même chose que Plutarque attri-
bue à Thueydide. Quelques-uns l'ont
débitée comme une opinion de Périclès.
Voyez ces paroles de Jean de la
Casa : *Cujus quidem mulieris* (Vieto-
riæ Farnesix) *modestia ac pudor in-
genius illud profectò præstitisset,*
quod Periclem aiunt dixisse, primam
*in muliere laudem esse, ut ne de vir-
tute quidem illius ullâ ad viros fama*
emanet : sed nullâ ratione occultari
tanta primarie foemine virtus potest,
quin ad viros quoque emergat, ac suo
ipsa splendore se prodât (16). Mais
quand même cent personnes aussi il-
lustres que ces trois-là (17) auraient
affirmé cette maxime, nous ne serions
pas obligés de l'approuver. C'étoit
condamner les femmes à une vie plus
austère que ne l'est celle des char-
treux ; c'étoit leur imposer la clôture
et le silence de ces moines, et leur
défendre de recevoir aucune visite
dans leurs cellules. Or c'est ce que
l'on ne défend point aux chartreux.

J'achève par cette note : la réputation de Judith, cette réputation, dis-
je, pure et nette de soupçon, et gar-
antie de tout mauvais bruit, est une
preuve admirable de vertu et de
sagesse ; mais il n'en faut pas con-
clure que toute femme qui n'a pas le
même bonheur, et de qui l'on fait
des contes, soit coupable d'impru-
dence pour le moins. Il peut être vrai
que la conduite d'une femme soit
fort régulière ; cependant, parce
qu'elle aura chassé pour de fort bon-
nes raisons, une demoiselle suivante,
une femme de chambre, une servan-
te, il se forgera bientôt de mauvais
bruits. La personne chassée sera ma-
licieuse et vindicative, et s'adressera
aux ennemis de sa maîtresse, et leur
fera entendre mystérieusement ce que
l'esprit de calomnie lui suggérera.
Ces mensonges seront relevés ; on s'en
fera des confidences, on les brodera,
on les fera même imprimer ; et ainsi
une personne réellement innocente
n'aura point la réputation de l'être :
tant il est vrai, comme je l'ai dit en

(16) Joh. Casa, in Vitâ Petri Bembi, p. 143, collect. Batesii.

(17) Osiris, Thueydide, Périclès.

un autre lieu (18), que l'apparence coûte quelquefois beaucoup plus que la réalité. Celle-ci dépend de nous, l'autre dépend de plusieurs causes dont nous ne disposons pas. Le poëte Plaute représente cette pensée bien naïvement dans une scène où deux vieillards, Calliclès et Mégaronides, parlent ensemble.

ME. Quia omnes bonos, bonasque accurare, addeceat,

Suspicionem, et culpam, ut ab se segregent.

CA. Non potest utrumque fieri. ME. Quapropter? CA. Rogas?

Ne admittam culpam, ego meo sum promus pectori :

Suspicio est in pectore alieno sita.

Nam nunc ego si te surripuisse suspicer

Jovi coronam de capite, è Capitolio,

Quod in culmine astat summo : si id non feceris,

Atque il tamen mihi lubeat suspicari :

Qui tu id prohibere me potes, ne suspicer (19)?

CA. Exspecto, si quid dicas. ME. Primum dum omnium,

Malè dicitur tibi volgo in sermonibus :

Turpilucris cupulum te vocant cives tui.

Tum autem sunt alii, qui te volturium vocant :

Hostium an cives comedis, parvi pendere,

Hæc cum audio in te dicier, ex crucior miser.

CA. Est, atque non est, mihi in manu, Mégaronides.

Quin dicunt, non est : meritò ut ne dicant, id est (20).

Cette conclusion est très-bonne : il ne dépend point de moi, répond Mégaronides, qu'on ne me décrie ; il dépend seulement de moi qu'on ne le fasse avec raison. Notez qu'il y a cent accidens d'où peuvent naître les mêmes suites que de la malignité d'une servante chassée.

(18) *Tom. I, pag. 544, à la fin de la remarque (H) de l'article AMPHIBARAUS.*

(19) *Plautus, in TRINUMMO, act. I, sc. II, vs. 41, pag. m. 732.*

(20) *Idem, ibid., vs. 61, pag. 733.*

JULES II *, créé pape la nuit du 31 d'octobre au 1^{er} de novembre 1503, était neveu de Sixte IV, et s'appelait Julien de la Rouvère (a). On a dit qu'il avait été batelier (A). Il y eut quelque chose de fort singulier

* Leclerc dit que la plus grande partie du mal qu'on dit de Jules II, vient de ses ennemis ; et c'est là que Bayle, ajoute-t-il, a puisé pour composer l'article de ce pape.

(a) *Les Italiens écrivent Ruvere, mais ils prononcent Rouvère.*

dans son élection (B) ; car à proprement parler elle précéda l'entrée des cardinaux dans le conclave. Il avait gagné la faction du duc de Valentinois, en faisant entendre à ce duc qu'il était son père (C), et en lui promettant de le traiter selon cette qualité. Il fit ensuite tout le contraire. Jamais homme n'eut l'âme plus guerrière que celui-là (D). Il se trouvait en personne au siège des villes, et il y était plus ardent que ceux qui commandaient ses armées (E). Une infinité d'écrivains assurent qu'il jeta un jour dans le Tibre les clefs de saint Pierre (F), afin de ne se servir que de l'épée de saint Paul : mais comme ces écrivains se copient les uns les autres, sans citer un bon auteur original, je ne conseillerais à personne de garantir ce fait-là. Quoi qu'il en soit, on peut dire que si ce pape n'avait pas les qualités d'un bon évêque, il avait du moins celles d'un prince conquérant. Il avait un grand courage, et une habileté politique par laquelle il formait des ligues et les dissipait selon l'exigence de ses intérêts. Il en bâtit une très-formidable contre la république de Venise, et y paya entre autres choses du foudre de ses excommunications : mais quand il vit que la victoire que le roi de France, l'un des chefs de cette ligue, avait remportée sur les Vénitiens, affaiblissait trop cette république, il abandonna ses alliés, et se réunit avec elle. L'empereur et le roi de France, également mécontents de lui, tâchèrent de le mettre à la raison par une voie qui a été

toujours formidable aux papes ; ce fut par la convocation d'un concile (b). Mais il ne s'étonna point de cela ; il procéda sévèrement contre ce concile ; et il en convoqua un autre qui eut le dessus , et auquel enfin le roi de France se soumit d'une manière assez rampante (G). Il est vrai qu'alors Jules II n'était pas en vie. La ligue sacrée qu'il forma en Italie reçut un terrible échec par la bataille de Ravenne (c) : et si l'on avait su ou pu profiter de cet avantage , on serait sans doute venu à bout de ce fier pontife ; au lieu qu'on lui permit de se relever de ce rude coup (H), par le peu d'usage que l'on fit de cette victoire : à quoi contribuèrent notablement les puissantes diversions qui furent faites en sa faveur. Il obtint de grands secours de la Suisse ; et fut fort libéral de titres , et de plusieurs marques d'honneur envers les cantons (I). Il mourut de maladie, rempli de vastes desseins (K), le 22 de février 1513. Il avait aimé le vin et les femmes (L) ; et on l'accuse même d'avoir été *non-conformiste* (M) : et il n'y a sorte de crimes dont on ne le charge dans un dialogue que l'on feint qu'il eut à la porte du paradis avec saint Pierre (N). La haine qu'il conçut contre la France , où il avait trouvé un si bon asile sous le pontificat d'Alexandre VI , fut si énorme , qu'il commanda de tuer tous les Français qu'on rencontrerait (O), et qu'il promit récompense à quiconque exécuterait cet ordre. Il

(b) Il fut convoqué à Pise, et puis transféré à Milan et enfin à Lyon.

(c) Le 11 d'avril, jour de Pâques 1512.

ne faut pas croire que le vin et les jambons qu'il envoya au roi d'Angleterre , aient été la vraie cause de la guerre des Anglais contre la France (P). Je ne sais s'il est possible de trouver une certaine harangue où il fut fort maltraité. M. Varillas, qui en parle, s'est exposé à la critique (Q). L'histoire de Venise, composée par le cardinal Bembo, suffit pour montrer l'emportement, la mauvaise foi et l'ambition prodigieuse de Jules II, quoique cet historien soit là-dessus moins prolix que Guicciardin.

Ce pontife fut si rebuté des emplâtres que son chirurgien lui avait mis inutilement sur un ulcère, qu'il n'y eut aucun moyen de le résoudre à souffrir qu'on continuât de le traiter. Le chirurgien, qui avait promis avec serment de n'employer plus cette sorte de remède, usa d'une tromperie qui guérit le mal (R). Le Bachel raconte une chose assez plaisante (S). Je viens de lire, dans un écrivain français, que ce pape fut assez malin pour inventer une fable injurieuse à la mémoire de Gaston de Foix, duc de Nemours, et qui pouvait augmenter au désavantage de la France la superstition des peuples. Cette fable portait que l'on avait vu sortir un serpent du tombeau du duc de Nemours. L'auteur qui m'apprend cela dit beaucoup de mal de ce pape (T).

(A) On a dit qu'il avait été bachelier.] Érasme a inséré cette tradition dans ses Adages. *A remo ad tribunal, dit-il* (1), *dici solitum ubi quis re-*

(1) Erasm., Adag., chil. III, cent. IV, num. 86, pag. m. 725.

pentè ab infimâ conditione provehitur ad honesti muneris administrationem. Id quod haul scio an ulli contigerit faelicius quam Julio secundo. Nam fama est, huuc juvenem ad stipem scalmun remo subigere solitum, et tamen à remulco non solium ad tribunal, verum etiam ad summum illud rerum humanarum culmen evectus est. Nec contentus hoc fastigio, pontificiæ ditionis pomeria multum protulit : longius etiam producturus, si per mortis incertiam vitam illi producere licuisset. Le père Théophile Raynaud se trompe, lorsqu'il dit (2) qu'Érasme fait mention de la même chose dans l'explication du proverbe, *A scaphâ in triumphalem quadrigam* : ce n'est pas lui, mais Hadrien Junius (3), qui a expliqué cet adage, et qui a dit : *Efferrî potest de quovis è fœce hominum ad magnas opes dignitatesque proveccto, quemadmodum Julius Ligur post sedentariam operam in ducendo scalmo diu navatam, Sixti pontificis beneficio insignibus ecclesiasticorum honorum ornatus, tandem ad pontificatum maximum emersit.* Anastase Germonius, archevêque de Tarentaise, a soutenu que tout ce qu'on a conté touchant la naissance de Sixte IV et de Jules II, est faux, et que Léonard de la Rovère, père de Sixte, était un très-noble chevalier, et qu'avant l'élevation de ce pape, la famille de la Rovère était dans un grand éclat. *Sixtus IV falsò jactatus est è plebeis et piscatoribus editus, cum patrem haberet Leonardum de Ruvere, Equitem nobilissimum, ut observavit Anastasius Germonius, exponens inultum Hieronymi cardinalis de Ruvere §. Sixtus, num. 28. qui etiam §. Magnis, de gentis Ruveræ antiquo (etiam ante virtum) splendore, agit diffusissimè (4).*

M. de la Monnoie (5) prétend qu'Anastase Germonius, « qui ne fait que » copier Ouphre, ne peut pas tenir » contre Philelphe, Baptiste Frégose, » Volaterran, Corio, Érasme, Ma » chiavel, Chasseneuz, le Bandel,

» Du Ferron, Masson, et tant d'au- » tres dont on peut voir un assez » bon nombre cité par de Sponde, » dans sa continuation de Baronius, » année 1471, n. 10. » Le Bandel assure que Jules II se vantait lui-même d'avoir conduit un petit bateau. *Giulio secondo pontefice, anchorche di bassissima gente fosse disceso, e non si vergognasse spesse fiata dire che egli da Arbizuola, villa del Savonese, havesse con una barchetta più volte, quando era garzone, menato de le cipolle a vendera a Genova, fu nondimeno huomo di grandissimo ingegno, e di molto elevato spirito (6).*

(B) Il y eut quelque chose de fort singulier dans son élection. Elle fut certaine avant que les cardinaux entrassent dans le conclave, et ainsi Julien de la Rovère y entra pape. Il évita le comp de ce proverbe assez commun, que qui entre pape au conclave en sort cardinal, *Chi entra papa, esce cardinale (7).* C'est qu'il avait assuré sa brigue par tant de promesses, et qu'il avait en main tant de moyens d'enrichir ceux qui lui seraient favorables, qu'il n'était pas possible que la dignité papale lui manquât. Outre les richesses qu'il avait déjà acquises, il eut en main celles d'autrui : chacun s'empressa de lui offrir son argent, et même ses bénéfices ; de sorte qu'il se vit en état de promettre plus qu'on ne lui demandait. Voilà les voies iniques par où il monta au pontificat. Ce n'est pas un protestant qui le dit, c'est un auteur italien. *Ma molto più ve lo promosso no le promissioni immoderate, ed infinite fatte da lui a cardinali, a principi, a baroni, ed a ciascuno, che gli potesse essere utile a questo negotio, di quanto seppono dimandare : ed hebbe oltra ciò facultà di distribuir danari, e molti beneficii, e dignità ecclesiastiche, così delle sue proprie, come di quelle d'altri : perche alla fama della sua liberalità molti concorrevano spontaneamente ad offerirgli, che usasse a proposito suo i danari, il nome, gli ufficii, ed i beneficii loro : nè fu considerato per*

(2) Theophil. Raynaud., Hoploth., sect. II, serie III, cap. I, pag. m. 303.

(3) Hadr. Junius, Adag., cent. VI, num. 43.

(4) Theophil. Raynaud., Hoplotheca, p. 304.

(5) Dans une remarque manuscrite qu'il m'a communiquée.

(6) Bandel, nouvelle XXXI de la I^{re} part., folio 219 verso. M. de la Monnoie m'a communiqué ce passage.

(7) Mémoires des intrigues de la cour de Rome, imprimés à Paris, 1677, pag. 20.

alcuno essere molto maggiore le sue promesse di quello, che poi pontefice potesse à dovesse osservare : perche haveva lungamente havuto nome tale d'huomo libero, e veridico, che Alessandro Sesto, nimico suo tanto acerbo, mordendolo nell' altre cose, confessava lui essere huomo verace; laqual laude, egli sapendo, che NIUNO più facilmente inganna gli altri, che chi è solito, ed ha fama di mai non gl'ingannare; non tenne conto, per conseguire il ponteficato, di maculare (8). S'il n'eût pas employé cette simonie, comment eût-il pu porter les cardinaux à lui donner leurs suffrages, lui qui avait toujours fait paraître un naturel si inquiet et si terrible, et qui s'étaït fait beaucoup d'ennemis (9)? L'argent vient à bout de tout: il fit un pape avant qu'on se fût assemblé pour l'élection; chose qui ne s'étaït jamais vuc. Il cardinale di San Pietro in Vincola, potente d'amici, de riputatione, e di ricchezza, haveva tirati a se i voti di tanti cardinali, che non havendo ardire di opporsegli quegli, che erano di contraria sentenza, entrando in conclave gia papa certo, e stabilito; fu con essempto incognito prima alla memoria de gli huomini, senza che altrimenti si chiudesse il conclave, la notte medesima, che fu la notte dell' ultimo giorno d'ottobre, assunto al ponteficato (10).

(C) Il fit accroire au due de Valentinois qu'il étoit son père.] Je n'ai lu cela que dans un ouvrage de M. Varillas. Cet historien (11) rapporte que les François accusèrent Jules II d'être monté sur le trône de saint Pierre par deux voies irrégulières, qui étoient celles de la simonie (12) et de la fourberie. Pour justifier la simonie, ils marquèrent les bénéfices, et les légations promises dans le conclave, et données après l'élection aux cardinaux qui étoient chefs de faction,

(8) Guicciardin., lib. VI., folio m. 165 verso.

(9) Il quale era notissimo essere di natura molto difficile, e formidabile a ciascuno; ed il quale inquietissimo in ogni tempo, e che haveva consumato l'eta in continui travagli; haveva per necessità offeso molti, essercitato odii, e inimicitie con molti huomini grandi. Idem, ibid.

(10) Idem, ibid., folio 165.

(11) Anecdotes de Florence, pag. 229, 230.

(12) Quant à la simonie, voyez ce qui a été cité de Guicciardin, ci-dessus, remarque (B).

et spécifierent les sommes d'argent que d'autres cardinaux avoient touchées pour prix de leurs suffrages. Pour démontrer la fourberie, on remontra au même pape, que les cardinaux espagnols s'étoient engagés par serment à ne donner leurs voix qu'à celui qui leur seroit proposé par le duc de Valentinois, le cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, qui étoit ennemi juré de ce duc, lui fit persuader par des personnes apostées, qu'il étoit son père; qu'il avoit entreteñu sa mère dans le temps qu'elle sembloit ne s'abandonner qu'au cardinal Borgia, qui fut depuis Alexandre VI; que la jalousie, que le même Borgia en avoit conçue, avoit été la seule cause de la persécution qu'il lui avoit faite durant plus de dix ans; mais que maintenant qu'il s'agissoit de faire un autre pape, s'il le vouloit favoriser, il le traiteroit en fils. Le duc de Valentinois avoit ajouté foi à ce qu'on lui disoit en confidence, et s'étoit relâché jusqu'à consentir que les cardinaux de sa faction élussent Saint-Pierre-aux-Liens, qui n'avoit pas manqué incontinent après de le dépouiller de toute la Romagne et de l'Ombrie, au lieu de l'avouer pour son fils.

(D) Jamais homme n'eut l'âme plus guerrière que celui-là.] Voici ce qu'en dit Jean le Maire, historiographe de Louis XII. Encores déclarerons nous une autre merveilleuse différence, en la fin de ceste œuvre: c'est de la gracieuseté et tractabilité, du souldan envers le roy treschrestien, au regard de la rigueur et obstination du pape moderne, lequel tout martial et tout rebarbatif, en son harnois, comme s'il deust faire parler de ses armes terribles et belliqueuses, comme du grand Tamburlan, empereur et souldan des Tartares, veut toujours perseverer à la guerre, laquelle luy est aussi bien seant, comme à un moyne houzé de danser. Si ne fera il pas un nouveau monde tout monstrueux, comme il cuide: car toujours pourceaux païstront glands. Le chesne sera depouillé de ses feuilles en temps deu, et le bois appliqué en tel usage, comme à telle matière appartient. Mais la belle couronne stellifere, et l'aigle de Jupiter, qui sont clers lumineux celestes, fixes et immobiles, comme tesmoignent les astrologues, seront

luisantes au firmament tant que le monde durera (13). Guillaume Budé l'a nommé un chef sanguinaire de gladiateurs (14), et a touché d'une grande force le scandale que formait un pape, qui à l'âge de soixante-dix ans se faisait voir en habit de guerre, pendant que le peuple demandait à Dieu la paix processionnellement. *Cum sacerdos septuagenarius Christi, pacis conditoris et parentis legatus, Bellonæ sacris operaretur: cui cum generis humani luculento dispendio litare contendeat. Idque tum, cum profanum vulgus ad delubra pacis et concordie miserabilis specie supplicationes inibat. Enimverò visendum spectaculum, patrem non modo sanctissimum, sed etiam senio et canitie spectabilem, quasi ad tumultum gallicum Bellonæ famâ suos evocatos eientem: non trabedâ, non augustis insignibus venerandum, non pontificiis gestaminibus sacrosanctum, sed paludamento et cultu barbarico conspicuum; sed furiali, ut ita dicam, confidentiâ succinctum, fulminibus illis brutis et inanibus lucidum, eminente in truci vultu cultuque spirituum atrocitate* (15). Ce n'est là qu'une petite partie des déclamations véhémentes de Budé contre ce pape. Vous les pourrez voir plus au long dans Flacius Illyricus au XX^e. livre du Catalogue des Témoins de la Vérité.

(E) *Il se trouvait en personne au siège des villes, et il y était plus ardent que ceux qui commandaient ses armées.*] Du Plessis-Mornai n'ajoute rien aux expressions de Guicciardin, quand il dit (16), « resolu d'attaquer Ferrare est conseillé de prendre premièrement la Mirandole, » et ennuyé de ce que le siège ne s'advançoit pas à son gré (*chose non attendue et non jamais advenue*) s'y trouve en personne, *contre une ville chrestienne le vicair de Christ en terre*, dit Guicciardin, *vieil et malade, en une guerre par lui sus-*

citée contre les princes chrestiens, si aheurté, si impetueux, que rien ne se fait assez tost, tousjours à crier après les capitaines, tousjours en furie, logé près de la batterie, jusques-là, que deux hommes lui sont tuez dans sa cuisine, quelque remonstrance que ses cardinaux lui fissent, du scandale dont il chargeoit et sa personne et son siege. Monstrelet (17) à ce propos: *il de-
laissa la chaire de Saint Pierre, pour prendre le tiltre de Mars, dieu des batailles, desployer aux champs les trois couronnes et dor-
mir en eschaugette; et Dieu scait comme ces mitres, croix, et crosses estoient belles à voir voltiger parmi les champs: le diable n'avoit garde d'y estre, car on faisoit trop bon marche de benedictions.* » Guicciardin représente bien fortement ce qui concerne le siège de la Mirandole; car il observe que ce pape n'avait nul égard au froid horrible de la saison, qui retardait les travaux des assiégeans. *Parti il secondo dì di Gennaio (18) da Bologna accompagnato da tre cardinali, e giunto nel campo, alloggiò in una cassetta d'un villano, sottoposta a' colpi dell' artiglierie de' nimici; perche non era più lontana dalle mura della Mirandola che tiri in due volte una balestra commune: quivi affaticandosi, ed essercitando non meno il corpo che la mente, e che l'imperio, cavalcava quasi continuamente hora quà, hora là per il campo, sollecitando che si desse perfettione al piantare dell' artiglierie, delle quali insino a quel giorno era piantata la minor parte, essendo impedita quasi tutte l'opere militari da' tempi asprissimi, e dalla neve quasi continua* (19). En se plaignant de ses capitaines, il encourageait les soldats par l'espérance du pillage; car il leur promettait de ne point capituler avec la ville. mais de la leur laisser saccager. *Stette alla Concordia pochi giorni riconducendolo all' essercito la medesima impatentia, ed ardore; il quale non raffredò punto nel camino la neve*

(13) Jean le Maire de Belges, *prologue sur le Traité des Schismes*, pag. 2, édition de Lyon, 1549, in-folio.

(14) *Cum interim sub ipso lanistâ sanguinario.* Budæus, de Asse, *apud Hottinger*, *Histor. eccles.*, tom. V, pag. 545.

(15) *Idem, ibid.*, *apud eundem Hottinger*, *ibid.*, pag. 546.

(16) Du Plessis, *Mystère d'Iniquité*, p. 578.

(17) M. du Plessis cite Monstrelet es nouvelles Additions, mais c'est une faute, car Monstrelet mourut avant le pontificat de Jules II, et n'est point l'auteur de ces Additions.

(18) *De l'an 1511.*

(19) Guicciard., *lib. IX, folio 262 verso.*

grossissima, che tuttavia cadeva del cielo, nè i freddi così smisurati che u pena i soldati potevano tollerargli: ed alloggiato in una chiesetta propinqua alle sue artiglierie, e più vicina alle mari, che non era l'alloggiamento primo, nè gli satisfacendo cosa alcuna di quelle, che si erano fatte, e che si facevano; con impetuosissime parole si lamentava di tutti i capitani, eccetto che di Marc' Antonio Colonna, il quale di nuovo haveva fatto venire da Modena; nè procedendo con minore impeto per l'essercito, horu questi sgridando, horu quelli altri confortando, e facendo con le parole, e con i fatti l'ufficio del capitano. Promettera, che i soldati procedevano virilmente, che non accetterebbe la Mirandola con alcuno patto; ma lascierebbe in potestà loro il saccheggiarla (20). Mézerai (21) rapporte que la ville ayant été prise à composition, le 19 de mars (22), le pape se fit porter dedans par la brèche.

(F) Une infinité d'écrivains assurent qu'il jeta un jour dans le Tibre les clefs de saint Pierre.] Jusqu'ici je n'ai point trouvé d'autre garant de ce fait-là que cette épigramme latine d'un certain Gilbertus Duchérius Vultio (23), Aquapertanus.

In Galliam, ut fama est, bellum gesturus acerbum,

*Armatum educit Julius urbe manum :
Accinetus gladio, claves in Tiberis armenem
Projicit, et sœvus, talia verba facit :
Quum Petri nihil efficiant ad prælia claves,
Auxilio Pauli forsitan ensis erit.*

Or on n'avouera qu'un tel fondement est bien fragile; car quand un poëte a une jolie pensée, et qu'il ne trouve point un sujet propre à quoi il la puisse appliquer, il ne se fait guère un cas de conscience de remédier à cela par ses amplifications, et par ses fictions: il aime mieux épargner la vérité que perdre un bon mot: *Poëte modo aliquand argute vel acute dicere videantur, plerumque verumne sit an falsum, propemodum non curant* (24).

(20) Guicciard., lib. IX, folio 263.

(21) Abrégé chronologique, tom. IV, pag. 455, à l'ann. 1511.

(22) Il fallait dire le 20 de janvier.

(23) Du Plessis, pag. 380, ne cite que cet auteur, et le nomme Gilbertus Ductérius. Il était d'Aigueperse en Auvergne. Ses Epigrammes furent imprimées à Lyon en 1538. [Leclerc dit que le nom de cet auteur est Ducher.]

(24) Papyr. Masso, in Vita Leonis X.

Quoi qu'il en soit, cette action de Jules II, vraie ou fausse, se trouve dans beaucoup d'auteurs. Un des plus modernes où je l'ai vue, la rapporte ainsi (25). *Percusso cum ipsis (Venetis) sedere exercitum suum adversus imperatoris confederatos Ferrariersem et Ludovicum XII, regem Francorum, iniquissimus et perfidissimus bellator eduxit* (26), *cum eâ voce, que ipsum non sancti Petri, sed perditissimi et sceleratissimi latronis successorem esse commonstravit. Cum exercitu enim Romæ egressus, Petri clavem furibundus in Tiberim jactavit, adœque, ut ingeniosè Bibliander conclusit, omne, quod à sancto Petro se habere sinxit jus, Tiberino flumini resignavit: additis hisce verbis; Quia claves sancti Petri amplius nil juvat, (evaginato gladio) valeat gladius sancti Pauli. Je ne dois pas omettre qu'Hotman rapporte la même chose sur la foi d'Arnoul du Ferron, historien catholique. *Is est Julius secundus, dit-il (27), de quo et Arnoldus Ferronus, vir imprimis doctus, et Gallie nostre historicus, et Burlegalensis quondam parlamenti senator, itemque alii complures memorie prodiderunt: quod cum exercitu comparato Romæ in Galliam, infesto in regem nostrum animo, contenderet, suasque armatas copias ipse loricaret, ex urbe per Tiberis pontem educeret, multis hominum audientibus hæc pronuntiavit: quando nobis claves Petri nihil prosunt, age, gladium Pauli distringamus: simul claves, quas secum attulerat, in Tiberim projecit, gladiumque vaginæ eduxit. Qui de re notum illud vetus carmen est* (28).*

Je n'aurais jamais cru qu'Hotman eût été capable de la mauvaise foi dont je m'en vais le convaincre. J'ai consulté Arnoul du Ferron, et je n'ai point trouvé qu'il rapporte l'épigramme de Duchéri, comme il semble qu'Hotman le lui impute. Les vers qu'il rapporte sont d'une toute autre nature; et il y joint la réponse qu'y

(25) Johan. Henricus Heideggerus, Historia Papatûs, pag. 192, 193.

(26) Du Plessis, pag. 530, ne devait pas mettre cette expédition peu après son élection au pape.

(27) In Bruto Fulmine, pag. m. 110, 111.

(28) C'est l'épigramme de Duchéri, rapportée ci-dessus: Hotman la met tout du long.

fit Jean Lascaris, en faveur de Jules II. Je ne nie point qu'il ne rapporte le conte des clefs de saint Pierre jetées dans le Tibre ; mais il doute si ce n'est pas une fiction. *Quin vulgatum est, dit-il (29) JOCONE CONFICTO an vero, quando romani pictores Petro claves, Paulo ense tribuunt, illum in Gallos emissurum copias ense accinctum et clavibus ad Tybrim profectum in aquas annemque projecisse claves, hæc inferentem, quandoquidem nihil Petri claves prodesse, Pauli ense (quem mox eduxerat) auxilio futurum.* La sincérité souffre-t-elle que l'on appuie un tel conte sur l'autorité d'un grand magistrat catholique, en supprimant la déclaration qu'il a faite, qu'il ne sait si ce n'est pas une imposture ? La plupart des livres sont pleins de semblables citations, et l'on ne saurait prendre la peine de vérifier souvent si ceux qui citent les auteurs y procèdent de bonne foi ; on ne saurait, dis-je, prendre souvent cette peine, sans contracter un esprit de défiance qui oblige à ne croire que ses propres yeux. Si un auteur aussi illustre que François Hotman se donne tant de licence, que ne feront pas de petits auteurs qui n'ont rien à perdre ? Il faut ici raisonner d'un sens contraire à celui qui s'écriait :

Quid domini facient, audent cum talia fures (30) ?

(G) *Le roi de France se soumit d'une manière assez rampante.* Cela confirme ce que j'ai dit quelque part (31), que les princes ne sont presque jamais sortis de leurs démêlés avec le pape qu'à leur confusion. Louis XII avait convoqué une assemblée de l'église gallicane à Tours, l'an 1510, pour savoir s'il pouvait en conscience faire la guerre à Jules II. Il avait appris de cette assemblée, que ses armes étaient justes, que celles du pape ne l'étaient pas, et qu'il pouvait aller jusqu'à l'offensive pour se défendre (32). A sa requête et à celle de l'empereur, en exécution du décret du concile de Constance (33),

(29) Arn. Ferronus, in Ludovico XII, folio m. 52 verso.

(30) Virgil., eclog. III, vs. 16.

(31) Dans l'article GRÉGOIRE VII, tom. VII, pag. 238, à la fin de la remarque (B).

(32) Mézerai, Abrégé chronologique, tom. IV, pag. 453.

(33) Là même, pag. 457.

quelques cardinaux avaient convoqué un concile général à Pise ; lui et l'empereur avaient approuvé par leurs lettres patentes (34) l'indiction de ce concile. Il avait protégé les pères qui le composaient, et qui avaient déclaré Jules *suspens de l'administration du pontificat, et fait défense de lui obéir* (35) : il les avait protégés, dis-je, contre ce pape qui les excommunia et les dégrada dans son concile de Latran ; et néanmoins ce même roi quelque temps après déclara qu'il tenait l'assemblée de Pise pour un prétendu concile. Ses procureurs, ce sont les paroles de l'acte (36), *ayans en main lettres patentes dudit roy très-chrestien, scellées de son sceau et par luy signées et expédiées de son mandement, se sont après la reverence et humilité, en tel cas requis, renduë, départis entierement du prétendu concile de Pise, et pleinement renoncé à iceluy : et se sont purement, librement, et simplement arrestez au très-sainct concile de Latran, comme au vray, unique, et legütime. En outre, suivant leur procuration susdite, ils ont promis, que desormais ledit roy très-chrestien ne donnera aucune faveur ny assistance en quelque maniere que ce soit audit prétendu concile de Pise : ains plutost que tous ceux qui se trouveront en sa ville de Lyon, ou autre part en son royaume, terres et seigneuries qui luy appartiennent, persistans sous le nom dudit prétendu concile de Pise, il les en fera vuider dans un mois prochain ; et ceux qui y contreviendront opiniastrement de quelque estat, grade, dignité, ou condition qu'ils soient, seculiers ou ecclesiastiques, il les en chassera, et les reputera pour schismatiques, et comme tels à tout mandement dudit saint père, il les poursuivra par main armée s'il en est de besoin. En outre, ont promis lesdits procureurs au nom que dessus, que le susdit roy très-chrestien effectuera que six prelates et quatre docteurs ou graduez des plus apparens du nombre de ceux qui se sont trouvez*

(34) Au mois de juillet 1511.

(35) Mézerai, Abrégé chronologique, tom. IV, pag. 462.

(36) Il est tout entier dans la Réponse de Coëffeteau au Mystère d'Iniquité, pag. 1221 et suiv.

audit prétendu concile de Pise, seront députés vers nostredit saint pere le pape, pour et au nom dudit prétendu concile de Pise, et representans le corps de tous ceux qui ont adhérent à iceluy, comparoistre entre ici et le premier de janvier en personne devant sa sainteté, afin de renoncer audit concile de Pise, purement, et simplement, et iceluy abjurer, après avoir requis, et receu la remission et l'absolution de sa sainteté, humblement et en forme convenable. Et qu'au surplus ils adhereront, et s'incorporeront audit concile de Latran, comme au vray, unique et indubitable, tant en leur nom que des autres leurs adherans. Que s'ils se rendent refusans de ce faire, le susdit roy ne donnera aucun secours, assistance, ou faveur, contre l'autorité du saint siege apostolique, à aucun de ceux qui se sont trouvez, ou qui ont favorisé audit prétendu concile de Pise, au contraire il fera de tout son possible executer les sentences, decrets, et censure de nostre saint pere, voire à main armée, si besoin est, sans dissimulation, ny fraude aucune. Voilà ce que gagnent les prélats qui s'attachent au parti de leur prince dans ses démêlés avec Rome : on les sacrifie au pape quand on s'accommode. Il y a lieu de s'étonner qu'il s'en trouve tant qui préfèrent leur prince temporel à leur prince spirituel.

(H) *On lui permit de se relever de ce rude coup.*] Il s'en releva si bien, que la même année les Français furent contraints d'abandonner le Milanais. Rien ne fut aussi préjudiciable à Louis XII, que la superstition d'Anne de Bretagne, son épouse. Elle se remplit la tête de tant de scrupules, sur la guerre que la France faisait au pape, qu'elle retardait tous les bons desseins de son mari (37).

(I) *Il fut fort libéral de titres envers les cantons.*] « Au lieu que ses » prédécesseurs donnaient des privi- » léges aux mendians, cestui-ci aux » cantons de Suisse, lors principaux » exécuteurs de ses hautes entrepri- » ses, auxquels il donna le titre per- » pétuel de défenseurs de la liberté » ecclésiastique, avec plusieurs bul-

(37) Voyez Mézerai, Abrégé chronologique, pag. 457, 460.

» les, étendards, épée et bonnet » d'or, et autres présens pour les » obliger à tous ses mandemens » (38). »

(K) *Il mourut de maladie, rempli de vastes desseins* (39).] C'est ce que témoigne Guicciardin (40). *In questi tali e tanti pensieri* (c'est-à-dire d'engager le roi d'Angleterre à faire la guerre à la France, et de déposer Louis XII, et de donner le royaume au premier qui le pourrait conquérir) *e forse ancora in altri più occulti, e maggiori* (perche in un animo tanto feroce non era incredibile concetto alcuno, quantunque vasto, e smisurato) *l'opresse dopo infermità di molti giorni la morte.... Principe d'animo, e di costanza inestimabile, ma impetuoso, e di concetti smisurati, per i quali che non precipitasse, lo sostiene più la riverenza della Chiesa, la discordia de' principi, e la conditione de' tempi, che la moderazione, e la prudenza: degno certamente di somma gloria, se fusse stato principe secolare, o se quella cura, ed intentione, che hebbe ad esaltare con l'arti della guerra, la Chiesa nella grandezza temporale, havesse havuta ad esaltarla con l'arti della pace nelle cose spirituali: e nondimeno sopra tutti suoi antecessori, di chiarissima, honoratissima memoria, massimamente appresso a coloro, i quali, essendo perbuto i veri vocaboli delle cose, e confusa la distinctione del pesarle rettamente, giudicano che sia più ufficio de' Pontefici, aggiugnere con l'armi, e col sangue de cristiani, imperio alla Sedia Apostolica, che l'affaticarsi con l'esempio buono della vita, e col correggere, e medicare i costumi trascorsi per la salute de quelle anime, per laquale si magnificano che Christo gli habbia costituiti in terra suoi Vicari* (41). Que cela est judicieux, et que voilà une censure admirable de ces docteurs impatients qui croient que tout est juste, pourvu que la

(38) Du Plessis Mornai, Mystère d'Iniquité, pag. 580. Voyez aussi Heidegger, Hist. Papatús, pag. 192, 193.

(39) Varillas, Histoire de Louis XII, liv. X, pag. m. 217 et suiv., en spécifie sept de bon compte.

(40) Guicciard., lib. XI, folio 325.

(41) Voyez dans la remarque (O), citation (60), un passage de Mézerai.

grandeur temporelle de l'église s'y rencontre ! En particulier , cela porte contre le cardinal Palavicin , qui parle si mollement des défauts de Jules II , et qui les excuse sur l'avantage temporel qui en revint au patrimoine de saint Pierre. *Fu dotato , dit-il (42) , di spiriti eccelsi , a tal che se fosse stato principe di dominio sol temporale , meriterebbe d'esser contato fra gli eroi . . . Certamente senza una tal ferocia non havrebbe recuperato egli alla Chiesa il più e' l meglio del suo dominio.*

Paul Jove (43) témoigne que Jules II mourut ayant un vaste dessein sur le royaume de Naples. *Hæc ingenti animo verum agro corpore cogitantem , diuturnus fluentis alvi morbus interceptit (44).* On trouvait que le titre de libérateur de l'Italie , dont il se laissait cajoler , était un nom vide , pendant que les Espagnols dominaient à Naples : *Si Dieu nous laisse faire*, répondit-il en frappant de son bâton le plancher, *cela ne durera pas long-temps. Ad quod Pontifex quassato scipione quo in nixus pavementum injrendendo pertundebat , respondit brevi futurum , ut Neapolitani non iratis superis externum jugum excuterent (45).*

(L) *Il avait aimé le vin et les femmes.*] On rapporte une exclamation de l'empereur Maximilien (46) : *Bon Dieu ! que deviendrait le monde , si vous n'en preniez un soin tout particulier , sous un empereur comme moi , qui ne suis qu'un pauvre chasseur , et sous un pape aussi méchant et ivrogne que Jules II !* Il y a des historiens qui remarquent que ce pontife inventa un nouveau nom pour accuser les Français de boire beaucoup de vin , et de s'en décharger tout aussitôt par les urines ; et ils ajoutent que c'était là son grand défaut. *Gallos in universum novo nomine augens Romanam supellecti-*

lem , Micturivos vocárat , quasi immodicos vini potores quod mox emitendum esset , quo vitio ipse maxime laborabat (47). Passons à son impudicité. Il avait une fille qu'il maria avec Jean Jourdain des Ursins ; et on lui fait dire dans un dialogue avec saint Pierre (48), qu'il avait eu la vérole.

Notez qu'il y a une faute dans les paroles d'Arnoul du Ferron que j'ai rapportées. Il suppose que le pape fit le mot latin *Micturivos* pour marquer l'ivrognerie des Français ; mais ce n'était point en cette langue que Jules II s'exprima : il se servit de l'italienne , et du mot *pisciavini*. On conte que l'un de ses officiers , Normand de nation , lui dit un jour là-dessus, *Ma foi , saint père , vous êtes donc un véritable Français ; car vous êtes un des grands pissevins de la terre (49).*

(M) *On l'accuse..... d'avoir été non-conformiste.*] On me passera ce mot , quand on saura que le péché contre nature s'appelle le péché de non-conformité. M. Ménage s'est servi de cette expression dans l'Anti-Baillet. Or il est certain que l'on accuse Jules II de ce méchant vice. *Se lit en un écrit de nos théologiens de Paris de deux jeunes gentilshommes par lui forcés , que la reine Anne femme du roi Louis XII avait recommandé au cardinal de Nantes pour les amener en Italie (50).* Apparemment M. du Plessis nous donne là une traduction de ces paroles de Wolfius. *Legitur in Commentario Magistrorum Parisiensium (*) de*

(47) Arnoldus Ferronus , in Ludov. XII , folio 52 verso.

(48) *Je parle de ce Dialogue dans la remarque (N).*

(49) *Je tiens de M. de la Monnoie cette remarque.*

(50) Du Plessis , *Mystère d'Iniquité* , p. 581.

(*) Cette citation de Wolfius est fautive. Il aurait dû mettre : in *Commentario super articulos magistrorum parisiensium* : d'ou il aurait paru que ce *Commentaire* étant une production des nouveaux luthériens , il était très-naturel d'y trouver des faits que la Sorbonne aurait eu mauvaise grâce d'avancer. Ce *Commentaire* , soit dit en passant , est cité par Baléus , dans sa *Vie de Clément VII* , et il roule sur les vingt-cinq articles de la Sorbonne , publiés par Pierre Galland , en 1543 , et réfutés par Calvin dans son *Antidote* , etc. Voyez du Boulay , tom. VI , pag. 384 et 385 de son *Histoire de l'université de Paris*. REM. CRIT. [Joly renvoie au *Ducatiana* , où le fait dont il s'agit est , dit-il , encore mieux expliqué que dans la remarque critique.]

(42) *Istoria del Concilio , lib. I , cap. I , num. 5.*

(43) Juvius , in *Vitâ Alfonsi Ferrariz Ducis* , pag. m. 353 , 354.

(44) *Idem , ibid. , pag. 354.*

(45) *Idem , ibidem.*

(46) *Deus æterne , nisi vigilares , quàm male esset mundo ! quem regimus nos , ego miser venator , et ebriosus ille ac sceleratus Julius.* Du Plessis , *Mystère d'Iniquité* , pag. 580 , citant Joachim Curæus Freistadiensis in *Anoalibus gentis Silesiz*.

Julio secundo papa, quod duobus nobilissimi generis adolescentibus, quos Anna Galliarum regina Nantensi cardinali informandos commiserat, et aliis multis diabolice rabie (proh facinus!) stuprum intulerit (51). Cette citation me paraît trop vague; il faudrait marquer où, et en quel temps l'écrivit de ces docteurs de Paris fut imprimé. Jean Crépin s'étant mêlé de rapporter cette aventure, est tombé dans l'anachronisme: *On lit*, dit-il (52), *en un certain commentaire des docteurs de Paris contre les luthériens, que ce Jules, étant poussé d'une rage diabolique, eut par force la compagnie charnelle de deux jeunes enfans de noble maison, que la reine Anne de France avait envoyés à Robert, cardinal de Nantes, pour les instruire.* Les docteurs de Paris n'avaient garde d'insérer une telle chose dans un écrit de controverse contre les luthériens: s'ils l'ont insérée quelque part, c'est dans les écrits qui furent faits contre Jules, sous Louis XII.

(N) *Un dialogue que l'on feint qu'il eut à la porte du paradis avec saint Pierre.* C'est une pièce très-satirique. Wolfius l'a insérée dans ses *Lectiones memorabiles* (53). Rivet (54) assure qu'on l'imprima à Paris, avec privilège du roi, l'an 1612, à la fin des actes du concile de Pise. Voici le précis de cette satire. « *Paulus post ipsius mortem vir quidam doctus in lucem emisit dialogum, quem inscripsit, Julius, in quo pontificem hunc horrendorum criminum insimulat, nim. quod fuerit homo palam scelerosus, temulentus, homicida, simoniacus, veneficus, perjurus, rapax, portentosis libidinum generibus undique conspurcatus, denique scabie, quam vocant Gallicam, totus coopertus* (55). » Il y eut des gens qui écrivirent que Faustus Andrelinus (56) était l'auteur

de cette sanglante pièce *. Quelques-uns l'attribuèrent à Érasme; M. Placcius assure que plusieurs auteurs témoignent cela dans les deux endroits qu'il indique de Melchior Adam (57). J'ai consulté ces deux endroits, et je n'y ai point trouvé d'autre témoignage que celui de Léon Juda. Ainsi M. Placcius nous trompe. Érasme fut fort fâché qu'on lui donnât cet écrit; il s'en justifie bien sérieusement dans une lettre. *Dialogi cujusdam suspicionem mihi moluntur impingere. Is, ut ex argumento satis constat, scriptus est in odium divi Julii pontificis maximi schismatis tempore, sed à quo incertum, ante quinque annos degustavi verius quam legi. Post reperi in Germaniâ apud quosdam descriptum, sed variis titulis. Quidam testabantur Hispani cujuspiam esse, sed suppresso nomine, rursus alii Fausto poëta tribuebant, alii Hieronymo Balbo. Ego quid de his conjectem non habeo, subodoratus sum quoad licuit, verum non dum pervestigavi, quod animo meo faceret satis. Ineptiit quisquis scripsit, at majore supplicio dignus, quisquis evulgavit. Ac miror esse qui solo styli argumento mihi obtrudere parent, quum nec mea sit phrasis, nisi prorsus ipse mihi sum ignotus, nec mirum sit futurum, etiam si qui in oratione non nihil referent Erasmi cum, quum verser in manibus omnium, et referimus serè, in quorum assidua lectione versamur* (58) (*).

(O) *Sa haine..... contre la France..... fut si énorme, qu'il commanda de tuer tous les Français qu'on rencontrerait.* « La colère de Jules n'avait point de bornes; il avait composé un décret au nom du concile pour transférer le royau-

* Voyez ma note sur la fin du texte de l'article F. ANDRELINUS, tome II, page 92.

(57) A Desiderio ERASMO Roterodamo conscriptus esse diversorum testimoniiis confirmatur apud Melch. Adam., in *Vitis theolog.* Germ., pag. m. 96, (il falloit 97)... et pag. 167 (il falloit 167), in *Vitis medic.* Germ. Placcius, de Anonymis, num. 259, pag. 72.

(58) Erasmi., epist. I, lib. XXII, pag. 575, 576.

(*) Malgré ces protestations d'Érasme, on n'a point laissé de continuer à lui attribuer ce dialogue; et feu M. Baluze a mis à la tête de son exemplaire une préface manuscrite dans laquelle il soutient qu'Érasme en est le véritable auteur. Voyez le numéro 2656 de la *Bibliotheca Baluziana*, imprimée à Paris, chez Martin et Boudot, 1719, en trois volumes in-12. REM. CRIT.

(51) Wolfius, *Lection. memorab.*, tom. II, pag. 21.

(52) Dans l'État de l'église, à l'année 1513, pag. m. 512.

(53) A la page 61 du II^e. volume.

(54) Remarques sur la Réponse au Mystère d'Iniquité, II^e. part., pag. 634.

(55) Johan. Zuinger., de *Festo corporis Christi*, pag. 140.

(56) Dans l'édition de Wolfius on met au titre F. A. F. Poëta regii libellus de obitu Julii secundi.

» me de France, et le titre de *Très-Christien*, au roi d'Angleterre (59).
 » Comme il était sur le point de le faire publier, le ciel prenant pitié de lui et de la chrétienté, l'appela hors du monde, le 23 de février. Il mourut d'une fièvre lente causée, disait-on, par un chagrin qu'il eut de n'avoir pu porter les Vénitiens à s'accommoder avec l'empereur : tant ses passions étaient furieuses, et plus convenables à un sultan des Turcs, qu'au père commun des chrétiens (60). » Quant à l'ordre de massacrer, je ne l'ai lu que dans la page 109 et 110 du *Brutum Fulmen*, de François Hotman. *Si quæ patrum memoriâ, dit-il, in hoc regno contigerunt recordari volumus, primum hoc reperiemus : Ludovicum XII (at, quem regem ? qui patris patriæ nomen summo honorum omnium consensu adeptus est) urbes aliquot Italiæ, bello captas, a pape Julii secundi ditioni adjunxisse. Papam intermissis aliquot mensibus hanc regi pro accepto beneficio gratiam retulisse, ut non modò eum schismaticum et hæreticum pronuntiaret, proscriberet, diris suis excommunicationum fulminibus insectaretur : verùm etiam Gallos omnes hostilem in modum cruciandos, interficiendosque curaret : præmium etiam percussoribus polliceretur, peccatorum omnium veniam, et impunitatem, si quis vel unicum Gallum quoquo modo trucidaret..... Quo nuntio (61) Julius accepto, tanto dolore atque iracundiâ exarsit, ut non modò Gallos omnibus aquâ et igne interdiceret, verum etiam obvium quemquemactari, trucularique imperaret : præmiis etiam, ut dixi, sicarios ac percussores invitaret.*

(P) *Il ne faut pas croire que le vin et les jambons..... aient été la vraie cause de la guerre des Anglais con-*

(59) *Concittava il re d'Inghilterra alla guerra : al quale havea ordinato che per decreto del concilio lateranense se transferisse il nome del rè christianissimo : sopra laqual cosa era già scritta una bolta, contenendosi in essa medesimamente la privatione della dignità, e del titolo di rè di Francia, concedendo quel regno a qualunque lo occupasse. Guicciard., lib. XI, folio 325.*

(60) Mézerai, *Abrégé chron.*, tom. IV, pag. 464, à l'ann. 1513.

(61) C'est-à-dire que le concile de Pise transféré à Milan l'avait suspendu.

*tre la France.] M. de Sponde a été assez injuste pour insinuer cela, et pour y fonder des railleries; et il prétend que Polydore Virgile n'a supprimé un tel fait, que dans la vue de ménager tout à la fois et l'honneur de l'Italie, et celui de l'Angleterre. Ce Polydore était Italien, et il demeurait en Angleterre; il s'intéressait donc à la gloire de ces deux nations. Or il trouvait indigne de l'Italie d'attirer les gens par un tel leurre, et indigne de l'Angleterre de se laisser attirer par cette amorce. Voici les paroles de l'annaliste. *Festivum est quod refert Guicciardinus, appulisse hoc tempore in Angliam pontificiam longam navem Falerno vino, caseis, suminibusque onustam; quæ nomine pontificis regi ac principibus, antistitibusque donata, ab omnibus miro applausu accepta sunt: et plebem, quam plerumque non minis levia quàm gravia movent, ad eam navem videndam summâ cum voluptate accurrisse, gloriantem antiâ nunquam in eâ insulâ navim ullam cum pontificiis vexillis conspectam. Quibus bellam gentem nobis depingit Guicciardinus, et vini acutique gustus appetentem, quibus sciret pontifex eam facîle in partes suas trahi posse; sicuti olim Narses fecisse dicitur (*), ut Longobardos in Italiam alliceret; omnis generis poma, aliarumque deliciarum irritamenta, quorum Italia ferax esset, mittens, ut pauperrima sua rura deserentes ad occupandam regionem cunctis refertam divitiis venirent. Eam verò rem adè insignem, et regi, principibusque, et antistitibus, ac populo maximè acceptam gratamque, cum Polydorus Virgilius suæ historiæ Anglicanæ non inseruerit; existimamus, eum ut Italiam et in Angliâ commorantem, utriusque nationis gravitati parcere voluisse (62). Mézerai s'approche beaucoup plus de la raison; car il observe que le pape piqua Henri VIII de l'ambition de protéger la vraie église. Les Anglais, dit-il (63),**

(* Paul. Diacon., de Gest. Longob., lib. I, cap. V.

(62) Spondanus, *ad ann. 1517, num. 3, pag. m. 289, où il met pour sommaire: Quibus illiis pontifex sibi Anglos benevolos reddiderit.*

(63) *Abrégé chronologique, tom. IV, pag. 479, à l'ann. 1517.*

« étaient sur le point de rompre avec le roi. Car le pape les avait enivrés de la vaine gloire de défendre le saint siège, et du fumet des vins délicieux de toutes sortes, dont il leur avait envoyé un grand navire tout chargé, avec des jambons, des saucissons et des épiceries, pour les leur faire trouver meilleurs. » Selon M. Varillas (64) ce fut par des motifs de religion, qu'un évêque anglais corna la guerre le jour d'après le festin (65), où les principaux du parlement furent régalez des bons vins et des excellens fromages que la galère du pape avait apportés à Londres. Ce prélat représenta que Louis XII était un persécuteur de l'église, et qu'il serait éternellement honteux à la nation anglaise de vivre en paix avec les persécuteurs du saint siège. M. Varillas devait un peu mieux développer toutes les raisons de ce prélat, et ne se pas contenter de faire entrevoir qu'on mêla aux motifs de religion les motifs de politique. Le prélat anglais représenta, n'en doutons point, que Louis XII ne voulait déposer le pape, que pour en créer un autre qui lui permît de conquérir l'Italie. Voilà sûrement le vrai ressort qui remua Henri VIII : il s'aperçut clairement que, si l'on ne s'y opposait, Louis XII allait recueillir la gloire de déposer Jules II, le fléau de la chrétienté, et de faire créer un pape à sa dévotion, et de subjuguier toute l'Italie. La politique humaine ni la jalousie ne permettent pas que l'on consente à un tel agrandissement de la gloire et de la puissance de ses voisins ; et c'est pourquoi Louis XII se vit sur les bras les forces de l'Angleterre, celles des Suisses, et celles d'Espagne.

(Q) *M. Varillas, qui parle d'une certaine harangue..... s'est exposé à la critique.*] Il dit (66) que Pompée Colonne et Antoine Savelli ayant appris que le pape était tombé dans une espèce de syncope qui dura quatre heures, et donna lieu de croire qu'il était mort..... *assemblèrent* (67)

(64) Varillas, Hist. de Louis XII, liv. VIII, pag. 81.

(65) *Henri VIII donna ce festin.*

(66) Varillas, Hist. de Louis XII, liv. VIII, pag. 8, à l'ann. 1511.

(67) *Là même, pag. 10.*

leurs amis, coururent par les rues, excitèrent à sédition les bourgeois, et les menèrent à l'Hôtel de Ville, où Colonne, le plus éloquent des deux, prononça la harangue la plus satirique qui se soit conservée contre les papes en général, et contre Jules en particulier. Il prétendit qu'ils avaient presque tous abusé de l'autorité souveraine depuis qu'ils l'avaient usurpée ; et, faisant le dénombrement des villes qui avaient autrefois été tyrannisées, il conclut qu'aucune d'elles n'avait été si maltraitée que celle de Rome. Il descendit dans le détail de la conduite des derniers papes, et il lui échappa là-dessus des choses qu'il n'est pas bienséant de rapporter. M. Varillas ajoute (68) que Guicciardin avait écrit cette harangue sur les mémoires de deux ou trois personnes qui l'avaient ouïe, mais on l'a retranchée du corps de son histoire. Elle se trouve néanmoins imprimée à part en italien ; et son traducteur français qui l'avait recouvrée, l'a remise en la place d'où elle avait été ôtée. J'ai besoin d'un autre passage de cet auteur, avant que de faire le critique : voyons donc le commencement de sa préface (69). Lorsque j'ai fait imprimer, dit-il, le VIII^e livre de cette histoire ; je croyais que la harangue de Pompée Colonne aux principaux citoyens de Rome, pour les obliger à secouer le joug des papes, était une pièce très-rare. Et de fait je ne l'avais vue en aucun autre lieu, que dans la Bibliothèque du roi. Mais j'ai su depuis qu'elle avait été réimprimée par les soins de feu M. de Wicquefort, au commencement du livre qu'il a donné au public sous le titre de Thuanus restitutus, et que par conséquent il n'est plus difficile de la recouvrer. Il est pourtant vrai que le même M. de Wicquefort ne s'est acquitté à cet égard que d'une partie de ce qu'il devait au public, puisqu'il n'a pas marqué les motifs pour lesquels cette harangue, la plus insolente que l'on puisse lire, fut prononcée ; et comme Guicciardin ne s'est pas non plus mis en peine de les rapporter, les curieux ne seront peut-être pas fâchés que je supplée

(68) *Là même, pag. 13.*

(69) *Du III^e tome de l'Hist. de Louis XII.*

au manquement de ces deux historiens. *Le premier motif, etc.*

Je ne puis ni affirmer ni nier que cette harangue se trouve dans la Bibliothèque du roi, mais je puis bien dire que Guicciardin ne l'a jamais insérée dans son histoire. Il ne parle (70) qu'en passant de l'émotion que ces deux personnes tâchèrent d'exciter, et il ne dit point que ce fut Pompée Colonne qui, comme plus éloquent, fit la harangue. Il n'est point vrai que son traducteur français ait remis cette harangue en la place d'où elle avait été tirée. Si cela était, elle ne serait pas une pièce rare; car la traduction française de Guicciardin est un livre assez commun. Il n'est point vrai qu'elle ait été réimprimée par les soins de M. de Wicquefort au commencement du *Thuanus restitutus*: mais voici sans doute ce qui a trompé M. Varillas. On a retranché du IV^e. livre de Guicciardin un long discours sur la manière dont les papes sont devenus seigneurs temporels d'une partie de l'Italie. Les protestans ont conservé ce discours, et l'ont publié à part une infinité de fois (71). On le trouve (72) en latin, en italien, et en français, à la fin du *Thuanus restitutus* imprimé à Amsterdam en 1663; et il est à la place où il doit être dans la traduction française de Guicciardin, composée par Hiérome Chomedey, et imprimée à Genève, l'an 1593, avec des sommaires, et avec des notes marginales qui sentent à pleine bouche le bon protestant (73). M. Varillas ayant ouï dire quelque chose de l'histoire de ce discours, et quelque chose de la harangue de ceux qui tâchèrent de soulever les Romains l'an 1511, a confondu l'un avec l'autre (*).

(70) Guicciardin, liv. X, folio 280. Voyez aussi Paul Jove, in Vita Leonis X, p. m. 108.

(71) Voyez l'article GUICCIARDIN, tom. VII, pag. 328, remarque (A).

(72) Avec deux autres endroits qui avaient été retranchés, l'un du III^e. livre, l'autre du X^e. de Guicciardin.

(73) Elles sont du sieur de la Nonne.

(*) Il y a quelque chose à redire dans cette censure de M. Bayle contre Varillas; car s'il est vrai, comme le prétend M. Bayle, que Guicciardin n'ait jamais inséré dans son histoire la harangue de Pompée Colonne, et qu'il n'ait parlé qu'en passant de l'émotion populaire que lui et Antonio Savelli tâchèrent d'exciter dans Rome,

(R) *Son chirurgien. . . usa d'une tromperie qui guerit le mal.*] Naudé apporte cet exemple dans une dissertation où il examine s'il faut tromper les malades. *Is (celeberrimus chirurgus Joannes de Vigo) dum nodum carnosum Julii secundi contumaciorum in dies fieri, et pontificem omne genus remedium constanter respicere animal verteret, novam quandam medendi rationem meditatus est: pannos siquidem veteres frustillatim conscriptos unà cum panis siligine*

en 1511, il est vrai aussi qu'il y a inséré un précis de leur discours au peuple dans cette occasion, et que ce précis, après avoir été retranché dans la plupart des éditions de Guicciardin, a été mis, non pas au commencement, comme le dit Varillas, mais à la fin du *Thuanus restitutus* de M. de Wicquefort: et il est étonnant que M. Bayle, non-seulement ne s'en soit pas aperçu, mais même ait assuré positivement le contraire, vu qu'il parle de trois endroits de Guicciardin, recueillis par M. de Wicquefort, et que le troisième de ces endroits est justement le précis de la harangue de Pompée Colonne. Il est vrai, d'un autre côté, que Varillas n'en devait point parler comme de cette harangue même, ni comme de la harangue la plus insolente que l'on puisse lire, et la plus satirique qui se soit conservée contre les papes en général, et contre Jules en particulier, ni dire que Colonne descendait dans le détail de la conduite des derniers papes, et qu'il lui échappa là-dessus des choses qu'il n'est pas bienséant de rapporter; puisque, outre qu'il n'y a rien de tel dans ce précis, qu'on n'y dit rien de particulier des derniers papes, et que Jules II n'y est pas même nommé, ce ne sont que deux petites pages in-12, dans lesquelles on se contente de représenter en général les désordres et les inconveniens de la domination ecclésiastique. Il ne devait point dire non plus, que le traducteur français, qui l'avait recouvrée, l'a remise en la place d'où elle avait été ôtée; car elle ne s'y trouve point: et cela est assez surprenant, vu que les deux autres endroits retranchés de Guicciardin, et recueillis par M. de Wicquefort, se trouvent chacun en son lieu dans cette traduction. M. Bayle a donc eu raison d'affirmer que cette harangue n'y a point été remise; et c'est la seule chose en quoi sa censure soit fondée; car, quant à ce qu'il ajoute, que Varillas a sans doute confondu un endroit retranché du livre IV de Guicciardin avec celui-ci, qui est du livre X, ce qu'on vient de rapporter en fait suffisamment voir le peu de solidité: et c'est une preuve de ce que M. Bayle a dit lui-même ailleurs si judicieusement, que sur des matières de fait il faut être fort réservé à conjecturer, et qu'il vaut beaucoup mieux suspendre son jugement jusques à ce que l'on ait vu toutes les pièces (Bayle, Dictionnaire critique, dans l'article SEMOUR (Aonne, Marguerite et Jeanne), tom. XIII). J'ai été averti par M. Liève de Leipsic, que ce précis de harangue se trouve en son lieu dans l'édition italienne de Guicciardin appresso Jacobo Storer, 1636. A l'égard de la harangue même, que Varillas dit avoir vue dans la Bibliothèque du roi de France, son autorité est trop suspecte pour oser s'y soumettre. RRM. CRT.

micâ molliore, et arsenici sublimati in aquis rosarum et plantaginis excepti fomento, ad tertias in vase æneo decoxit, expressisque demùm illis, et pulveris modo ulceri admotis, quod nullis deinceps unguentis se curaturum jurejurando receperat, brevi summâ cum omnium admiratione pontificem à gravi et molesto affectu liberavit (74).

(S) *Le Bandel raconte une chose assez plaisante.*] Les Allemands, dit-il (75), « ayant demandé au pape la » permission, quand la Saint-Martin » arriverait un jour maigre, de man- » ger de la viande, Jules ne voulant » pas ouvertement leur refuser cette » grâce, la leur accorda, à condi- » tion que le même jour ils ne boi- » raient point de vin. » Cela valait un refus, il y avait plus à perdre qu'à gagner dans un tel bienfait.

(I) *Il fut assez malin pour inventer une fable injurieuse à la mémoire de Gaston de Foix . . . L'auteur qui n'apprend cela dit beaucoup de mal de ce pape.*] Rapportons d'abord le conte : *Non defuere qui predicarent serpentem visum de Fuxensis tumulo sibilum exilire, et hi maxime sacrificuli: nam ab iisdem sæpè aliquidi spectri novi intelligimus, sed physici mitiores* (76). Notez en passant qu'il dit que les prêtres furent les principaux promoteurs du conte, et que c'est assez leur coutume de débiter des prodiges. Je laisse ses citations d'Élien, et de Sozomène (77), je ne veux prendre que ce qui a du rapport à notre Jules II. *Tales nugas in vulgus emiserat malignitas Julii II pontificis romani; credulitas rulis dederat incrementum* (78). On rapporte ensuite comment il trompa le cardinal George d'Amboise, et fit retentir le son des armes dans Rome; et com-

(74) Naudeus, in Pentade Quæst. iatrophilologicarum, pag. 122, edit. Genev., 1647. Il cite Johan., de Vigo, lib. 2, Chirurg., tract. 2, cap. 5.

(75) Bandel, nouvelle XXXI de la Ire. part., folio 219 verso. C'est une remarque de M. de la Monnoie.

(76) Forcatulus, de Gallor. Imperio et Philosophiâ, lib. IV, pag. m. 553.

(77) Lib. IX, cap. XVII: c'est touchant deux serpens trouvés au sépulchre du prophète Zacharie.

(78) Forcat., de Gallor. Imperio et Philosophiâ, lib. IV, pag. 554.

bien il se plaisait aux vers satiriques contre la France. Il pardonna plusieurs crimes à un poëte, et lui fit compter une bonne somme d'argent, pour un distique que l'on verra ci-dessous. *Versiculis ad Gallorum ignominiam spectantibus mirè delectabatur: adeo ut poëtæ stateres aureos ducentos numerârît, præter delictorum abolitionem, qui hos vulgâsset:*

Julius evulsi Gallis cythereis alas:

Martius hic præco Cæsare major erit (79).

Forcatulus, mon auteur dans cette remarque, oppose à ces deux vers-là un distique bien piquant qui fut fait contre ce pape. *Eminuit in contrarium non inelegans distichum, dignum, opinor, quod Catulli esset, non autoris incogniti:*

Fax Ligurum Romam, pontifex contentit armis
Julius, huic Brutum Gallia fortis alit (80).

Quelques-uns, continue-t-il, observèrent que le temps était revenu où un autre Jules, par des profusions d'argent emprunté, avait obtenu le pontificat, et supplanté ses compétiteurs; mais que le nouveau Jules n'avait rien de commun avec l'autre, ni quant à la science, ni quant à la clémence, ni quant à la bonne foi; ni rien aussi de commun avec l'apôtre saint Pierre, non pas même quant à la barque de pécheur, puisque cet apôtre ne s'en servait qu'à des ouvrages innocens, et que Jules s'en était servi, disait-on, à pirater. Si vous entendez le latin, vous verrez bientôt que je ne prête quoi que ce soit à Forcatulus (81). *Nonnulli adjiciebant reduisse pro certo Julii seculum, quo ille nimirum profusâ largitione pontificatum indeptus fuerat conflato multo ære alieno, superatise, ut Tranquillus ait (*), duobus competitoribus ætate et dignitate potioribus . . . Julius demùm qui nihil doctrinæ cum illo primo et perpetuo dictatore commune habuit, nihil fidei et benevolentiae, nihil cum apostolo Petro sanctitatis et prudentiæ, nihil morum (nisi forsân quòd Petrus in mari innoxiam pesca-*

(79) Idem, ibid., pag. 556.

(80) Idem, ibidem.

(81) Idem, ibidem.

(*) In Julio, cap. XIII.

tionem exercuit, ille aliquantulum, ut aiunt, piraticam post novenne imperium, et si quid mensium excurrit, obstinatum in Galliam animum ad Manes tulit ()*.

(*) En 1511 Jules II mit le royaume de France à l'interdit. Il en excepta le duché de Bretagne, mais il y soumit particulièrement la ville de Lyon, dont il transporta les foires à Genève. C'est ce que témoigne le décret qu'il fit faire dans la troisième session du concile de Latran où on lit ceci : Anno M. D. XI. die nono calendis novembres, et anno sequenti Idibus Augusti, Francie regnum, Lugdunum præcipue, (Britannia ducatu excepto) ecclesiastico interdicto subjecit, Nunquinasque Lugduni solitus habere in Genebensium civitatem transtulit, ut refert pontificum diploma in tertiâ sessione synodi Lateranensis, in quâ etiam hæc leguntur : « Damnationis alumnos Bernardinum Carvajal, Guillemum Brissonet, Reatinum de Priâ, et Fridericum de Sancto-Severino, cardinales, eorumque fautores sacro concilio approbante Crasso, reprobamus et detestamur. » Porro Julius papa, qui antea Julianus, in hæc verba prorupit moriens : *Ut Julius cardinalibus indulgeo schismaticis, ut Julianus justitiam rationem habendam judico* : id notatum est à Parisio Crasso. Cæremoniarum sacelli pontifici magistro (Petr. Frizon, in Gallâ purpuratâ, pag. 557 : *il cite Crassus in Diariis pontif.*) REM. CRIT.

JULES III, créé pape le 7 de février 1550, s'appelait Jean Marie du Mont. Il était de basse naissance, et un vrai soldat de fortune ecclésiastique. Il avait passé de degré en degré jusques à la présidence du concile de Trente (A). C'était un homme fort voluptueux (B), et qui aimait passionnément un jeune garçon fort laid et de très-petite condition (C). Dès qu'il fut pape il lui donna son chapeau de cardinal (D), et se servit d'une plaisante réponse quand on lui représenta l'indignité du sujet (E). Ses discours étaient peu graves, et cela paraît par la réflexion qu'il fit un jour sur la réponse que lui firent deux cardinaux (F). Le manque de gravité n'était pas son principal vice : on prétend que ses discours allaient quelquefois jusqu'à la profanation et au blasphème; comme quand il excusa ses emporte-

mens sur la colère où Dieu se mit contre Adam pour une pomme (G). Pendant le conclave où il fut élu, il y eut des lettres interceptées, qui firent conjecturer que le pape qu'on allait faire serait impudique; car ces lettres étaient remplies des saletés les plus énormes (H). On a cru que son argent rendit nulle l'élection du cardinal Polus qui avait été conclue, et dont la publication n'avait été différée qu'à cause de la crainte qu'il ne fût de mauvais augure de la notifier pendant la nuit (a). La médaille qu'il fit frapper après la mort d'Édouard roi d'Angleterre, avait pour mot un passage de l'Écriture dont l'application se trouva fautive dans peu de temps (I). Ce pape mourut le 20 de février 1555, âgé d'environ soixante-huit ans (b). Il avait feint d'être malade (K); et, pour mieux tromper le monde, il s'était réduit à une diète, qui lui procura une véritable maladie dont il mourut. Il y avait eu, dit-on, une liaison si étroite entre lui et le cardinal Crescence, qu'ils aimaient en même lieu, et qu'ils nourrissaient à communs frais les enfans de leurs maîtresses (L), faute de savoir qui était le véritable père. Chacun d'eux aussi payait son écho pour l'entretien des maîtresses. Le cardinal Palavicin ex-

(a) *Post longam cardinalium in conclavi disceptationem, cum, teste in musæo historico Johanne Imperiali, ὁμοῦν φωνῶς papa jam electus esset Reginaldus Polus, eamque electionem promulgare nocte appetente inauspicatum duxissent iidem; nocte transactâ et mutatis rationibus aureis Julius papa subitò emersit.* Heideg. Hist. Pap., pag. 233.

(b) Spoudanus, ad ann. 1555, num. 4; mais Palavicin., Hist. concil., lib. XIII, cap. X, num. 7, lui donne soixante-dix ans.

ténué autant qu'il peut les défauts de ce pontife, mais il ne réfute point ce que Fra-Paolo en dit (M). J'ai oublié d'observer que la cour de France offrit au neveu de ce pape une princesse du sang, et que cette alliance fut refusée (N).

(A) *Il avait passé de degré en degré jusqu'à la présidence du concile de Trente*] Pour ne rien dire de ses premiers avancements, je remarquerai d'abord qu'il assista au concile de Latran, et qu'il y fit la harangue solennelle de la clôture. Il fut archevêque de Siponte, auditeur de la chambre apostolique, et deux fois gouverneur de Rome. Il fut donné en otage, lorsque Rome fut saccagée par les troupes de Charles-Quint; et depuis sa promotion au cardinalat il exerça plusieurs légations dans les principales provinces de l'état ecclésiastique, et à Bologne (1). « Il prit » le nom de Jules, en mémoire de » Jules II, qui avait élevé sa maison » par la promotion d'Antoine del » Monte, son oncle, au cardinalat, » et de qui il avait obtenu l'archevêché de Siponte. Il était né à Rome, » au quartier del Parione; mais sa » famille était originaire de Monte- » San-Savino, en Toscane, d'où il » prit le nom de Monte, au lieu de » celui de Giochi qu'il portait auparavant (2). » Il obtint du duc de Toscane l'investiture du Mont-Saint-Savin pour son frère: il ne put se priver de la joie de voir dominer sa famille dans ce lieu-là: *Impotens sibi temperandi ab eâ voluptate quâ suos adspiceret in illis dominantes inter quos educati fuerant æquales* (3).

(B) *C'était un homme fort voluptueux.*] Voici ce que M. de Thou en a dit. *Sub il tempus Julius III intemperantiâ vitæ magis quàm senio effæctus fato concessit, quî Joanne Baptistâ Balduini fratris F. mortuo,*

cùm non ita à Fabiano juniore Baptistæ fratre sollicitaretur, totum se voluptatibus mancipaverat, parato ad delicias nobili illo secessu, structurâ et operibus antiquis admirando, in quo ferè reliquam vitani à negotiis vacuus cum amicis sul similibus inter ludos, aleam, comœdias, et quæ talia comitari amant, sacro fastigio indigna oblectamenta, et continuatis nocti diebus, transegit (4).

(C) *Il aimait passionnément un jeune garçon fort laid, et de très-petite condition.*] Quelques-uns disaient que c'était son fils; d'autres le niaient, et contaient que le cardinal du Mont, ayant trouvé ce garçon badinant avec un singe dans les rues, le prit à son service, parce qu'il n'y avait que lui qui osât jouer avec cette bête. Voilà le fondement d'une amitié qui devint ensuite une passion déréglée. Ce garçon n'avait rien que de dégoûtant, excepté qu'il avait acquis l'habitude de bouffonner. C'est Thomas Érastus qui conte ces choses: voici ses propres termes. *Habet puerum quendam, nigrum, turpem, arrogantissimam bestiam, ineptam, ignorantem, et planè inertem, nisi quòd nonnihil eorum, quæ scurre, diceriorum in ore habet. In summâ, corpore et animo monstrum. Quis, undè, aut cujus ille puer sit, tam sunt varice hominum sententiæ et opinioniones, ut nemo exploratum habere videatur. Animalverti ego quosdam, qui filium arbitrantur; et, qui filium negabant, ingeniosè aliorum dicta refutare, atque in plateis reperitum eduxisse è parvulo, propter simiam, cuse quâ, præter illum, nemo hominum ludere auderet. Eâ re cardinalem (aut episcopum tum) ita delectatum, ut pro suo habuerit. Hunc puerum, miser, ita amat perditè, ita deperit (dicitur autem alios omnes vincere è τῆ παρὰπραξία) ut nihil possit dici vehementius (5). M. de Thou dit une chose qui confirme une partie de ceci: c'est premièrement que ce garçon s'appelait le Singe, lors même qu'il eut obtenu le chapeau de cardinal. En second lieu, qu'il portait*

(1) Tiré de Palavicin, Histor. concil. Trident., lib. XIII, cap. X, num. 8.

(2) Amelot de la Houssaye, à la marge de sa traduction du père Paul, pag. 280, ex Onufrio.

(3) Palavicin, Hist. concil. Trident., lib. XIII, cap. X, num. 8.

(4) Thuan., lib. XV, pag. 306.

(5) Thomas Luberus, (qui Erasius postea voce græcâ appellari amavit) in epistolâ ad Pellicanum, apud Hottingerum, Hist. ecclesiast., tom. V, pag. 572.

ce nom, à cause que son emploi chez le cardinal, son maître, était d'avoir soin d'un singe. *Soluti ad omnem licentiam animi homo*, ce sont les paroles de ce grand historien; elles rendent un fort mauvais témoignage au pape Jules III, *statim adeptâ dignitate qualis esset, omnibus manifestum fecit. Nam cum antiquæ consuetudinis sit, ut novus pontifex galorum, cui velit, suum largiatur, eum juveni cuidam, cui Innocentio nomen, quique, quod in familiâ simiæ curam gereret, simiæ etiam post adeptam dignitatem nomen retinuit, cognomine etiam suo atque insignibus attributis donavit* (6). Voyez les Notes sur la Confession catholique de Sauci, à la page 249 de l'édition de 1699.

(D)... *Il lui donna son chapeau de cardinal.*] Nous venons d'apprendre de M. de Thou que le cardinal du Mont, se voyant pape, se hâta de conférer son chapeau, son nom et (7) ses armes à un jeune homme qui s'appelait Innocent, et qui avait soin du singe. Érastus, que j'ai déjà cité, nous réglera d'un détail plus étendu. Ce garçon était demeuré à Bologne; de sorte que Jules III, qui ne voulait point le faire venir à Rome avant que de l'avoir élevé au cardinalat, et qui avait besoin d'un peu de temps pour faire agréer cette promotion, souffrait toutes les rigueurs de l'absence, et y cherchait les meilleurs remèdes qu'il pouvait trouver. Il n'était gai que quand il apprenait des nouvelles de son Innocent, et il en demandait à tous ceux qui lui en pouvaient donner. Il le fit venir proche de Rome, afin d'avoir la commodité de l'aller voir; et, l'ayant fait venir une fois secrètement dans la ville, il l'attendit aux fenêtres avec toute l'impatience d'un homme à qui sa maîtresse a promis une nuit. On lui entendit dire que la principale raison pourquoi il se réjouissait d'être pape, était que cela lui donnait lieu de faire du bien à Innocent; et qu'il s'estimait moins redevable aux cardinaux de ce qu'ils l'avaient fait pape, que de ce qu'ils avaient agréé la promotion d'Innocent au chapeau de

cardinal (8). Il l'établit pour son principal ministre, et pour l'intercesseur de tous ceux qui voudraient obtenir des grâces. Afin qu'on voie si j'ai mal traduit le latin d'Érastus, je le raporte tout du long. *Dum Romæ post electionem commoraretur (manserat autem Innocentius, id ei nomen, Bononiæ) dicitur nunquam lætus fuisse, nisi dum aliquod de Innocentio intelligeret. Et audiivi ego à gravibus viris, inter tam multos Bononienses, qui Romam sint profecti, neminem esse repertum, quem sciret cum Innocentio, aut suspicaretur fuisse, qui non interrogatus ab eo esset, quid, et quomodo Innocentius ageret. Post aliquot menses propius Romam accedere jussit, ut ad eum deambulatum aliquando Romæ exire posset. Non enim potuit adduci, ut pateretur eum ingredi Romam, nisi galero rubeo esset ornatum turpe caput. Ab hac re plurimi cardinales videbantur abhorreere, minimeque passuri, ut in cardinalium numerum cooptaretur, quem ne hominem quidem esse cognovissent. Accersivit igitur noctu aliquando in urbem clam, atque ita in fenestris expectabat, ut uti solent, quibus amica, quæ nihil habent in vitâ charius, pollicita est noctem. Dicitur dixisse, se lætari, quod in amplissimam illam potestatem esset collocatus, non tam suâ causâ, quàm quod posset benè de Innocentio mereri. Et tandem factus cardinalis dixit, se pro beneficio magis cardinalibus obstrictum esse, quàm quod se pontificem esse voluerint. Præterea, ut qui aliquid à se velint, id per Innocentium esse impetrant. Quamobrem legati civitatum, principum et regum ad puerum concurrunt, illi sua negotia exponunt, ut is de rebus suis gravissimis etiam ad papam referat* (9). On publia à Rome quelques satires, où l'on disait que ce favori, quelque laid qu'il fût, était un nouveau Ganyède. Le pape n'en faisait pas un mystère; il contaît quelquefois aux cardinaux les tours de lasciveté de ce garçon. *Romæ fama erat, et libellis quoque perscriptum fuit, à Jove Ga-*

(6) Thuanns, lib. VI, pag. 121, col. 1.

(7) Voyez la remarque (M), citation (30), à la note.

(8) Conférez ce qui est dit ci-dessous, remarque (M), citation (*).

(9) Érastus, apud Hottingerum, Hist. eccles., tom. V, pag. 572.

urmodem foveri, licet deformem: sed nec ipse pontifex hoc ad reliquos cardinales dissimulare, et per jocum fertur aliquando commemorare, quàm sit lascivus adolescens et importunus (10). Nous parlerons encore de la fortune de ce personnage dans la remarque (M).

(E)... *Et se servit d'une plaisante réponse, quant on lui représenta l'indignité du sujet.*] Servons-nous des termes de Jean Bodin. *Le prince qui surhausse un homme du tout indigne par dessus les gens de bien, ou qui le met au rang des plus grands personnages, faisant bien à l'un il fait injure à tous les autres; comme il fut remontré par le consistoire des cardinaux au pape Jules du Mont, lorsqu'il donna son chapeau de cardinal à un jeune garçon qu'il aimait, que c'était un grand déshonneur, de recevoir celui qui n'avait en soi ni vertu, ni savoir, ni noblesse, ni biens, ni marque aucune qui méritât, comme ils disaient, d'approcher d'un tel degré. Mais le pape, qui était facétieux, s'adressant aux autres cardinaux: Quelle vertu, dit-il, quelle noblesse, quel savoir, quel honneur, avez-vous trouvés en moi pour me faire pape* (11)? N'était-ce pas se moquer du sacré collège? Et ne pouvait-on pas appliquer à ce pontife l'exclamation de Caton: *Que nous avons fait un plaisant consul* (12)! Quelques-uns rapportent ainsi la réponse de Jules III: *Je vous prie, qu'avez vous trouvé en moi, pourquoy vous m'avez fait cet honneur de me faire pape sans que je l'eusse mérité? Avancions donc ce jeune homme, et il le méritera* (13). Ces dernières paroles sont une assez fine moquerie, et reprennent un défaut qui règne partout. Dès qu'on possède une charge, on trouve mille flatteurs qui publient qu'on l'a très-

bien méritée. Montagne dit quelque part (*) qu'Antisthène fit sentir un jour aux Athéniens l'abus qui se commettait dans les promotions aux charges publiques; il leur conseilla de donner ordre qu'on fit aussi bien labourer leurs ânes que leurs chevaux. Il lui fut répondu que cet animal n'était pas né pour cela: *C'est tout un*, répliqua-t-il, *il n'y va que de votre ordonnance; car les plus ignorans et incapables hommes que vous employez aux commandemens de vos guerres ne laissent pas d'en devenir incontinent très-dignes, parce que vous les y employez.*

(F) *La réflexion qu'il fit un jour sur la réponse que lui firent deux cardinaux.*] Ils le trouvèrent à la cour de son palais, dans une posture fort indécente; car à cause de la chaleur il avait quitté ses habits, et se promenait en caleçon. Il les obligea d'en faire autant, et puis il leur demanda ce que le peuple dirait d'eux, s'ils s'allaient montrer en cet état au champ de Flore, et dans les rues de Rome? On nous prendrait, répondirent-ils, pour des garnemens, et l'on nous jetterait des pierres. Donc, reprit-il, c'est à nos habits que nous avons obligation de ne point passer pour des garnemens: ne sommes-nous pas bien redevables à nos habits? *Cum aliquando exuisti vestibus, diplotide et caligis tantum indutus, in aulâ, quòd ferveret tempestas, obambulare, venerunt cardinales duo, collocuturi cum ipso. Quos ipse ad exuendas vestes suas, et deambulandum secum urgebat, mox autem nudos interrogabat: Quid si in campo Flore, aut per plateas nudi sic deambularem, quid, oro, populum existimatis de nobis judicaturum? Responderunt: judicarent nos esse nebulones, et conjicerent in nos rudera atque lapides. Excepit pontifex: Ergò quòd non habemur pro nebulonibus, ul acceptum ferre debemus nostris vestibus. Quantum igitur, ó fratres, debemus illis nostris vestibus* (14)?

(G) *Il excusa ses emportemens sur la colère où Dieu se mit contre Adam*

(10) Sleidaanus, *Histor.*, lib. XXI, folio m. 609 verso.

(11) Bodin, de la République, liv. V, chap. IV, pag. m. 748.

(12) *Adjungit Plutarchus cum Ciceronem cum Murenâ consul defenderet quem accusasset Cato, scitè exagitatè sententias et præcepta stoicorum in Catone, undè risus ingens à coronâ per venerit ad subsellia, subtrixisse porò ipsum Catonem leviter atque ad convessum dixisse: Quàm ridiculum, judices, habemus consulem! Vasa-sor, de ludicrà Dictione, p. 329.*

(13) Jean Crespin, de l'État de l'Église, à l'ann. 1550, pag. m. 551 ex Paulo Vergerio.

(*) Liv. III, chap. VI. Voyez à ce sujet dans Féneste, liv. IV, chap. VII, un bon mot qui fut dit au roi Henri IV, par un Breton appelé la Renardière. *REM. cur.*

(14) Bullinger., in Vita MS. Julii III, apud Heileggerum, Hist. Papatûs, pag. 235.

pour une pomme.] Voici comment cette affaire est rapportée dans le livre de Jean Crespin (15) : « Il se délectait, » entre autres viandes, à manger de » la chair de porc et de paon. Mais » comme son médecin l'eut averti » qu'il se gardât de manger de la » chair de porc, pour ce qu'elle est » contraire à la goutte, de laquelle » il était souvent tourmenté ; et » toutesfois ne s'en voulait point » abstenir; le médecin avertit secrète- » ment le maître d'hôtel, qu'il n'or- » donnât point qu'on servît de la » chair de porc. Comme donc quel- » quefois on n'en eut point servi, et » le pape l'eut aperçu, il demanda » au maître d'hôtel où était son plat » de chair de porc. Le maître d'hôtel » répond que le médecin avait ordon- » né qu'on n'en servît point. Adonc » il s'écria en cette sorte : apporte- » moi mon plat, (*al dispetto di Dio*), » c'est-à-dire, en dépit de Dieu..... » Ayant un jour vu un paon à son » dîner, auquel on n'avait point tou- » ché : garde-moi, dit-il, ce paon » froid pour le souper, et me fais » dresser la table au jardin ; car je » veux aujourd'hui avoir compagnie. » Comme donc en soupant il eut vu » d'autres paons chauds servis sur la » table, et ne voyant point son paon » froid, lequel il avait commandé » qu'on lui gardât, se courrouçant » amèrement, il dégorgea un blas- » phème exécration à l'encontre de » Dieu. Alors quelqu'un des cardinaux qui étaient assis à table avec » lui, dit : que votre sainteté ne se » colère point tant pour si peu de » chose. Et ce Jules lui dit : Si Dieu » se voulut si fort courroucer pour » une pomme, qu'il jeta notre pre- » mier père Adam hors de paradis, » pourquoi ne me sera-t-il licite, à » moi qui suis son vicaire, de me » courroucer pour un paon, vu qu'un » paon est beaucoup plus qu'une » pomme ? » Ceux qui voudront lire ce conte en deux langues, pourront contenter leur envie, s'ils jettent la vue sur ce qui suit (16) : *Scapissimè nequissimus iste homo blasphemii illis usus fuit, quæ impurissimis leonibus aliisque desperatè malitiæ*

hominibus tunc temporis frequenter in ore fuerunt, ad quas animus totus quantus exhorrescit, vid. Al dispetto di Dio, in contemptum (17) Dei, et potta di Dio, i. e. ad vulvam Dei, etc. Exemplum hujus rei proponit auctor libri cui titulus, Lectura super Canone de Consecr. dict. 3. () aiens : « In- » tellexi, portatam fuisse in civita- » tem Paduæ quandam historiam, » impressam latinè, italicè, germa- » nicè, et gallicè, in quâ narratur » quòd sanctissimus dominus noster » papa Julius III proximis diebus » valdè fuit iratus cum episcopo Ari- » miuense, ejus magistro domùs, » propter certum pavonem, et quùm » sua prælibata sanctitas his blasphemasset, primo dicendo, *potta di Dio*, deindè, *al dispetto di Dio*, quòd fecit tanquam Johannes Maria de Monte, et sic tanquam homo, » nou tanquam Julius III papa, et vicarius Christi, de quo suprâ dixi. » Et quùm unus cardinalis illi dixisset, quòd non deberet irasci propter unam tam parvam rem, id est, propter unum pavonem, tunc sanctissimus D. papa respondit : Si Deus fuit totus turbatus, et in magnâ irâ et cholera, propter unum pomum, et tanta mala fecit omnibus hominibus; quare non possum ego, qui sum suus vicarius in terris, irasci cum meo magistro domùs propter unum pavonem ?*

(11) *Ces lettres étaient remplies des saletés les plus énormes.*] Elles furent écrites le 26 de janvier 1550, à un certain Annibal Contin, par Camille Olive, conclaviste du cardinal de Mantoue, et accompagnées d'un petit poème où l'auteur décrivait vilainement sa passion, et l'ardeur extrême qui lui faisait souhaiter de rejoindre

(17) *Le mot contemptus, c'est-à-dire mépris, n'exprime point la force de l'italien dispetto : il fallait dire invito Deo.*

(*) Deux écrits burlesques du XVI^e. siècle ont en ce titre. Le premier intitulé : *Lectura super Canonem de Consecr., dist. 3, de aquâ benedictâ, spectabilis viri, Lamperti de Nigromonte, ad sacræ theologiæ magistros nostros D. Joh. Eckium, et Joh. Cochleum ecclesiæ catholicæ sacrerissimos defensores*, parut à Wittemberg, en 1543. (*Antiqua litterarum monumenta autographa, etc. Brunsw., 1690, tom. I. p. 448.*) Le second, auquel il s'agit ici, parut onze ans après, et l'auteur, *D. D. Gerardus Busdragus de Lucâ*, s'y qualifie docteur en décret, évêque de Naples de Romagne, et suffragant de Padoue. REM. CRIT.

(15) Etat de l'Église, à l'ann. 1550, pag. 553.

(16) Johano. Zuingerus, in Tractatu Historico-Theologico de fe-to corporis Christi, p. 146.

son ami. C'est Jean Sleidan qui conte cela. *Dum in conclavi res agitur, intercepte fuerunt littere, quas ex cardinalis Mantuani familiaribus, quidam, Camillus Olivus, ad quemdam suum Annibalem Continum, januarii die XXVI scripsisse ferebatur, et simul carmen linguæ populari scriptum, ubi de sua locutus affectione, et absentis desiderio, tam pudendis uitur verbis, ut sine flagitio vix ea recitare liceat. Hinc jocus illorum, qui pontificem dicebant aliquem obscœnum prænunciari, qui proclivus esset ex eo conclavi, quod ejusmodi litteras daret* (18). Un auteur cité ci-dessus ne rapporte ce passage qu'après avoir dit ce que l'on va lire. *Vir doctus anonymus in epist. ad amicam narrat, ex eo conclavi, in quo creatus est Julius, interceptas fuisse litteras alicujus ex conclavistis, i. e. ex illis, qui solent assidere cardinalibus, papam electuris, quibus quidem litteris non putet ullâ memoriam unquam scriptas fuisse ullas obscœniores, sceleratiorisque. Nudis enim nefandissimisque verbis illic agi cum cinxerit, salvo honore. Has, fateri, ad se primum in Germaniam fuisse missas; sed dare typis excudentas (ut multi voluissent) nunquam quidem se voluisse. Paulo post addit, Julium III valdè malè audire in hoc obscœnissimo genere (Sodomitici nim. criminis), ita ut neque à cardinalibus abstineat* (19).

(1) Une médaille, qu'il fit frapper... avait... un passage de l'Écriture dont l'application se trouva fautive dans peu de temps.] On témoigna dans Rome une joie extraordinaire de la mort du jeune Édouard, à cause que la princesse Marie qui lui succéda remit l'Angleterre sous l'obéissance du pape; mais les raisons de cette joie cessèrent en peu de temps. Elisabeth rétablit la réformation, et rendit cette île l'un des plus florissans royaumes de la chrétienté, de sorte que la prédiction de la médaille fut une chimère. *Eò insanivè Julius pervenit, ut in perpetuam rei memoriam exculi curaverit monetam,*

cujus altera pars ejus imaginem tricorniferam ostentavit, altera inscriptionem ejusmodi habuit: Gens et regnum, quod non servierit tibi, peribit. Sibi stolidè vendicans, quod Christo Esaias. Sed diuturnum et stabile gaudium neutiquam fuit (20).

(K) Il avoit feint d'être malade.] La raison de cette feinte fut qu'il découvrit que les cardinaux refuseraient de consentir à la demande que son frère le pressait de leur faire. Son frère désirait passionnément la possession d'une ville, et importunait pour cela le pape incessamment. Afin donc d'avoir un prétexte de ne point tenir consistoire, Jules fit semblant d'être malade. Pour couvrir ce jeu il fallut ne manger guère, et choisir des alimens propres aux malades. Ce changement de nourriture lui causa, dit-on, la maladie dont il mourut (21). Cela me fait souvenir du Célius de Martial :

*Discursus varios, vagumque mæne,
Et factus, et ave potentiorum,
Cum perferre patique jam negaret,
Capit fingere Cælius podagram.
Quam dum vult nimis approbare veram,
Et sanas linît obligatque plantas,
Inceditque gradu laborioso;
(Quantum cura potest, et ars doloris!)
Desit fingere Cælius podagram* (22).

Il y en a qui disent que le changement de nourriture fut bien la cause de sa maladie, mais non pas qu'il se fût réduit à la diète afin de tromper le monde: ils disent qu'il espérait de se délivrer par-là des douleurs insupportables de la goutte. D'autres prétendent qu'un vieux mal fut la cause de sa mort: et ils avouent que c'était un homme adonné à ses plaisirs, qui songeait beaucoup plus à jouir du pontificat qu'à l'exercer. *Sunt etiam qui dicant, eum veterano interisise: cum, ut idem etiam auctor narrat, externa queque parùm curans, fruendo potius quàm regendo pontificatu incumberet, totusque esset in extruendâ elegantissimâ ad voluptarios recessus extra portam Flaminiam villâ Juliâ; cujus insanivè studio videbatur; in quâ convi-*

(18) Sleidanus, Hist., lib. XXI, folio m. 609 verso. Cela est aussi dans M. de Thou, à l'édition de Francfort, 1627, lib. VI, pag. 121.

(19) Joann. Zuingerus, in Tractatu de Feste Corporis Christi, pag. 146.

(20) Heidegger, Hist. Papatûs, pag. 238.

(21) Spondan., ad ann. 1555, num. 4, pag. 556, ex Onuphrio Panvinio. M. de Thou rapporte la même chose, lib. XV, pag. m. 306.

(22) Mart., epigr. XXXIX, lib. VII.

vius potius quam publice procurationi vacabat (23).

(L) *On dit que lui et le cardinal Crescence... aimaient en même lieu, et qu'ils nourrissaient à communs frais les enfans de leurs maitresses.*] Thomas Érastus est celui qui m'apprend cela. *Julius III pontifex, dit-il* (24), *et Crescentius frèrè omnes meretrices communes habuerunt, propriisque sumptibus neuter, sed communibus aluerunt, atque ut breviter dicam, omnium scelerum socii extiterunt. Susceperunt ex quiddam muliere, honesti viri Viterbiensis filiam, quam, quòd neuter suam esse dicere credereque posset, ut matrem, ita filiam quoque communibus sumptibus educandam tradiderunt; nuptiisque dederunt Nobilissimo hujus urbis adolescenti, et inter principes hujus urbis, qui sunt 40 constitutum voluerunt.* Voilà une grande exemption de jalousie, et bien rare en ce pays-là.

(M) *Le cardinal Palavicin exténue les défauts de ce pontife; mais il ne réfute point ce que Fra-Paolo en dit.*] Ou avoue que ce pape aimait à se divertir; mais on ajoute qu'il n'aimait pas moins l'application aux affaires (25). On convient qu'il mourut sans être ni fort estimé, ni fort aimé (26); mais on prétend que sa manière d'agir un peu trop libre et familière en fut cause; parce que ne s'attirant pas la vénération publique, il fit juger qu'il n'était pas un bon pape. On ajoute que ce jugement fut inique, et que si les défauts de Jules III sautaient plus aux yeux que ses bonnes qualités, ils étaient peut-être de moindre conséquence que ses vertus (27). Quant à la promotion du jeune garçon, on se contente de dire (28) qu'elle déshonora les premiers jours de ce papat. On reconnaît que la naissance de ce per-

sonnage était si obscure, qu'elle est encore ignorée; mais on prétend que l'amitié que le cardinal du Mont eut pour lui fut fondée sur ce qu'il le regarda comme le fils de son jugement. Voici ce que cela veut dire. Pendant que le cardinal était légat à Plaisance, il fut touché des gentillesses d'un petit garçon qui s'approchait souvent de sa table. Il prit cela pour une marque d'esprit, et résolut de faire élever à ses dépens cette jeune plante: et voyant que ce garçon faisait des progrès, il l'aima de plus en plus; il s'applaudit d'avoir fait une si heureuse conjecture; il le regarda comme un fils de son jugement, espèce de créature dont nous faisons plus de cas que d'un enfant corporel. *Oblectatus ex eo herus, sibi que plaudens, quòd suà quasi perspicacià plantam eximiam, adhuc minutulam et in luto, discrevisset, majori in puerum benevolentia incaluit, quòd illum prosequatur veluti sui judicii prolem, cujus filii pluris quam corporis soboles estimantur* (29). Il voulut que son frère l'adoptât, et dès qu'il fut pape il l'éleva à la dignité de cardinal, le 30 de mai 1550. Il l'avait fait séjourner jusqu'à ce jour-là dans un village à une journée de Rome. Il lui donna douze mille écus de revenu; mais il ne lui commit point alors l'administration des affaires. Ce nouveau cardinal avait à peine dix-sept ans: il se montra tout-à-fait indigne de cet honneur, et il fallut que sous les pontificats suivans, on le châtiât de ses débauches. C'est tout ce que Palavicin observe. Il s'est bien gardé de critiquer le père Paul, qui a très-clairement fait connaître que le public regarda cette créature de Jules comme son mignon de coquette; la prudence ne permettait pas que l'on réveillât ces idées. C'est pourquoi on n'accuse point le père Paul d'avoir ramassé malignement les médisances; on se contente de lui dire qu'il s'est trompé sur le temps de l'adoption (30), et quant au lieu où ce jeune

(23) Spond., ad ann. 1554, num. 4, pag. 556, ex Onuphrio Panvino.

(24) Apud Hottinger., Hist. eccles., tom. V, pag. 574.

(25) Pronus ad laxamenta, sed æquè etiam ad negotia. Palavic., Hist. concil. Trid., lib. XIII, cap. X, num. 8.

(26) Estimatione tenui, nec majore benevolentia mortuus est. Idem, ibid.

(27) Nilominus, ut mea fert opinio, hæc de illo existimatio fuit iniqua: ipsius quippe vitia majora quidem ad speciem erant quam virtutes, sed non fortasse ad pondus. Id., ibid.

(28) Idem, lib. XI, cap. VII, num. 4.

(29) Idem, ibidem.

(30) Palavicin, lib. XI, cap. VII, num. 4, dit que par le Journal de Massarellus, secrétaire du concile, il paraît que le jeune garçon était adopté lorsqu'il fut l'un des personnages d'une pastorale, le 2 de mars 1549.

homme commença de se faire aimer (31). Voyons ce qu'a dit le père Paul (32). « Jules donna d'abord des » échantillons de son gouvernement » futur en passant les jours entiers à » se promener dans ses jardins, et » méditant de bâtir des maisons » de plaisance, et en montrant un » grand penchant pour les plaisirs » de la vie, et peu d'inclination » pour les affaires (*), surtout celles » qu'il trouvait difficiles à manier. » L'ambassadeur Mendoze, ayant bien » remarqué cette humeur, écrivit à » son maître qu'il serait aisé de » réussir dans toutes les négociations » qu'on aurait avec ce pape, qui, ne » respirant que la joie et les délices, » se tournerait comme l'on voudrait, » en lui faisant peur. L'opinion que » l'on avait, qu'il préférait ses in- » térêts et ses affections particulières au bien public, se confirma » bientôt par la promotion qu'il fit, » le 31 de mai, d'un cardinal, à qui » il donna son chapeau, selon la » coutume des papes. Lorsqu'il n'é- » tait encore qu'archevêque de Si- » ponte, et qu'il gouvernait la ville » de Bologne, il reçut dans sa mai- » son un jeune enfant, natif de Plai- » sance, dont la naissance n'est ja- » mais venue à la connaissance du » monde. Il le prit en affection, » comme si c'eût été le sien propre, » il le mena à Trente, où il faillit » de le perdre par une grande ma- » ladie. Mais l'ayant envoyé, par l'a- » vis des médecins, à Vérone, pour » changer d'air, Innocent (c'était le » nom de ce mignon) y recouvra » la santé, et quelque temps après » retourna à Trente. Le jour qu'il » devait arriver, le légat sortit de » la ville par forme de promenade, » accompagné de quantité de pré- » lats, et l'ayant rencontré, le re- » çut avec des témoignages excessifs » de joie et de tendresse. Ce qui » donna bien à parler, soit que ce

» fût une rencontre fortuite, ou une » chose faite à dessein, pour le pren- » dre en chemin. Le légat avait cou- » tume de dire qu'il l'aimait com- » me l'ouvrier de sa fortune (*), » d'autant que les astrologues avaient » prédit de grandes richesses et de » hautes dignités à cet enfant, qui » n'y pouvait pas arriver, que par » son exaltation au pontificat. A » peine fut-il pape, qu'Innocent fut » adopté pour fils par Baudouin » *del Monte*, son frère; et puis lui » ayant conféré plusieurs bénéfices, » il le fit cardinal, comme j'ai dit. » Ce qui servit de matière aux pas- » quinades, et à la dérangeaison de » parler des gens de cour, qui s'ef- » forçaient à l'envi de dire la vraie » cause d'une action si surprenante, » sur diverses conjectures tirées des » accidens passés.»

(N) *La cour de France offrit à son neveu..... une princesse du sang, et cette alliance fut refusée.*] Le pape répondit que les mariages entre des personnes d'une condition si différente ne pouvaient pas être heureux; et que comme il reconnaissait la maison royale de France pour la plus noble qui fût au monde, il reconnaissait la sienne pour la plus vile qui fût sur la terre. Cependant il ne donnait pas la vraie raison de ce refus; car ce qui le portait à refuser une si glorieuse alliance était l'envie de marier son neveu avec la fille du grand-duc: ce qui lui était plus utile pour exécuter ce qu'il projetait en faveur de sa famille. C'est M. de Thou qui nous apprend ce manège. *Julius*, dit-il (33), *ad scurrilitatem usque festivus, et alienam ab innatis decessoribus pontificibus ambitionem mentem pro se ferens, cum tamen interea Cosmi, ut proximi et suorum rebus utilissimi principis, adfinitatem ultra modum expeleret, et Camertium principatum Fabiano destinaret, ut conditionem tam amplam eluderet, sic Lansacum urgentem dimisit, ut diceret, quam ex nobilis-*

(31) Palavicin, *li même*, dit que ce ne fut pas à Bologne, comme veut le père Paul, mais à Plaisance.

(32) Fra-Paolo, *lib. III*, à l'ann. 1550, pag. 281, de la traduction d'Amelot.

(*) *Qui occupationibus totus intentus cardinalis, veluti furtim, voluptates sequebatur, pontifice factis, votorum jam omnium compos, ablicitate errorum curâ, libidinitati et genio suo nimium indulset.* Onuphrc., *in Vitâ.*

(*) Onufre rapporte que Jules disait qu'il était parvenu au pontificat pour le bien qu'il avait fait à cet enfant. Affirmans se ad tanti honoris decus evectum, ob ea beneficia quibus illum puerum affectisset.

(33) Thuan., *lib. XIV*, circa init., pag. m. 280, ad ann. 1554.

simâ omnium, quæ usquàm fuissent, familiâ rex prognatus esset, tam se ac suos omnium qui viverent, mortaliû ignobilissimos agnoscere, proinde nuptias, quæ inter pares meliûs coiwent, inter inæquales adeò personas commodè contrahinon posse.

Notez que les fiançailles furent faites entre l'une des filles de Cosme, duc de Florence et Fabien de Monté qui était fils de Baudouin, et qui n'avait pas encore l'âge de puberté. Voyez M. de Thou, au livre XIII. Palavicin, dans l'endroit cité ci-dessus, observe que Fabien était bâtard de Baudouin.

JULIE, femme de Septimius Sévère, empereur romain, et fille de Bassianus, prêtre du soleil (A), était née dans la Syrie. Les astrologues lui avaient prédit qu'elle épouserait un souverain (B); c'est pour cela que Sévère, avant que de parvenir à l'empire, la rechercha en mariage, et l'épousa. Il déférait beaucoup à l'astrologie; il crut donc qu'un tel mariage lui serait une caution qu'il monterait un jour sur le trône. C'était une femme de beaucoup d'esprit, et capable des grandes affaires (a). Quelques-uns disent que son mari lui donna beaucoup de part au gouvernement (C), quoiqu'il ne l'aimât guère. Elle cultiva la philosophie (D), et donna beaucoup de temps à ouïr les beaux esprits qui allaient lui faire leur cour. C'est dommage qu'on ne puisse pas se glorifier, à l'honneur et à l'avantage des sciences, qu'elle eût autant de vertu que d'habileté. On n'oserait le dire, puisque les historiens témoignent que ses adultères furent une tache à la vie de son mari (E). Quelques auteurs disent qu'après la mort de Sévère elle s'engagea dans un

mariage incestueux, c'est-à-dire qu'elle épousa Caracalla, fils de son mari (F); mais c'est une fausseté (G). Elle n'était pas moins la propre mère de Caracalla, que de Géta. Elle eut le malheur de ne pouvoir entretenir la concorde entre ses deux fils (b). Son industrie, quelque grande qu'elle fût, se trouva trop courte pour un tel ouvrage: Géta fut tué par Caracalla entre les bras de Julie, qui fut blessée elle-même, et qui n'osa dans la suite témoigner la moindre douleur (c). Si je ne me trompe, le meilleur moyen dont Caracalla se servit pour donner quelque consolation à sa mère, fut de lui laisser prendre beaucoup de part au gouvernement (H). C'était un grand charme pour cette dame: et si elle se voulut donner la mort quand elle eut appris que Caracalla avait été assassiné, ce ne fut pas tant parce qu'elle regrettait la mort de son fils, que parce qu'elle craignait de se voir bientôt réduite à la condition d'une personne privée (d). Aussi ne songea-t-elle plus à la mort, dès qu'elle eut pris garde que Macrin, successeur de Caracalla, en usait bien avec elle. Mais dès qu'elle eut su qu'il voulait se ressentir des injures qu'elle avait vomies contre lui en apprenant l'assassinat de Caracalla, elle se laissa mourir de faim (I). Le titre de *Domna* qu'on lui donne était un surnom de famille (K). Il y a quelques difficultés sur le temps de son mariage avec Sévère

(b) Herod., lib. IV, cap. III.

(c) Xiphilin., in Caracallâ, pag. 345, 346.

(d) Idem, in Macrino, pag. 362.

(a) Voyez la remarque (I) à la fin.

re (I). On a des inscriptions (e) où elle est nommée la mère des camps, la mère de la patrie et la mère du sénat.

(e) Tristan les rapporte au II^e. tome de ses Commentaires historiques, pag. 117, 118.

(A) Elle était fille de Bassianus, prêtre du soleil.] C'est ce qu'on peut recueillir de ces paroles d'Aurélius Victor (1). *Caracalla Severi filius.... Bassianus ex avi materni nomine dictus..... Hujus (Heliogabali) matris Semæ avus Bassianus nomine, fuerat solis sacerdos, quem Phœnicenses undè erat, Heliogabalum nominabant* (2). Sémæ (3) était fille de Mæsa : or Mæsa était sœur de Julie (4) ; il faut donc que Bassianus, prêtre du soleil, soit le père de Julie. On ne saurait établir positivement si Émèse ou Apamée était la patrie de Julie : car selon quelques auteurs (5) sa sœur Mæsa était d'Émèse ; mais selon d'autres (6) elle était d'Apamée. Lampridius (7) nomme Julie *nobilem Orientis mulierem* : mais Dion (8) la fait roturière *ἐκ δημοτικοῦ γένους, ἐξ ἑνὸς γένους plebeio*.

(B) Les astrologues lui avaient prédit qu'elle épouserait un souverain.] Rapportons les paroles de Spartien, afin qu'on connaisse de quoi Sévère s'informait principalement lorsqu'il se voulait remarier. Il ne s'informait point du mérite de la personne, mais des promesses de l'horoscope. *Quùm amissâ uxore aliam vellet ducere, genituras sponsorum requirebat, ipse quoque matheseos peritissimus : et quùm audisset esse in Syriâ quandam quæ id genitura haberet ut regi jungeretur, eandem uxorem petiit, Juliam scilicet : et accepit interventu amicorum : ex quâ statim pater factus est* (9).

(1) Aurel. Victor, in Epitome, pag. m. 211.

(2) Idem, ibid., pag. 212.

(3) Ou *pluôti* Soëmis, selon Hérodien, lib. V, cap. III.

(4) Hérodien., ibidem.

(5) Idem, ibid. Julius Capitolinus, in Marcrino, cap. IX, pag. m. 759.

(6) Dio, lib. LXXVIII, pag. 902.

(7) Lampridius, in Alexandro Severo, cap. V, pag. 890.

(8) Dio, lib. LXXVIII, p. 890, edit. 1606.

(9) Spartien., in Septim. Severo, cap. III, pag. m. 54, tom. I. Voyez aussi Lampridius, in Alex. Severo, cap. V, pag. 890.

(C) Quelques-uns disent que son mari lui donna beaucoup de part au gouvernement.] « Elle avait la charge de ses mémoires, lettres et requêtes de quelque conséquence qu'ils fussent, ce dit Dion en la Vie de Caracalla. Ce qui fait voir de quelle capacité elle était ; car elle donnait son avis sur toutes les affaires d'importance : et néanmoins il ne l'aimait guère, ni elle lui, comme il se voit dans Dion » et Hérodien ; bien qu'elle eût accoutumé de recevoir cet honneur de sa part, qu'il la nommait toujours en ses missives avec éloges et louanges, et lors même qu'il écrivait au sénat, insérant son nom avec le sien propre, et celui de ses armées, selon le style de ce temps-là. Aussi tenait-elle bien son rang ; car elle ne faisait pas plus d'honneur, et ne saluait pas avec plus de respect les plus grands personnages de l'empire, que Sévère ni Caracalla ne faisaient. Toutefois Caracalla étant parvenu à l'empire rabattit cela de son autorité, qu'il ne suivait rien moins que ses conseils, lors principalement qu'il lui prenait la faitaisie de faire mourir quelqu'un. Mais quant à Sévère son mari, il déférait beaucoup à ses avis et à son bon sens (10). » Voilà ce que dit le père Tristan ; mais il est sûr qu'il se trompe, prenant le père pour le fils ; car ce qu'il rapporte ne regarde point l'état où Julie se trouva sous le règne de son mari : cela ne se doit entendre que de son état sous l'empire de Caracalla. La chose ne souffre point de difficulté, pour peu que l'on considère les paroles de Xiphilin (11). Οὐδὲ ἐπιείθετο οὔτε περὶ τούτων οὔτε περὶ τῶν ἄλλων τῇ μητρὶ πολλὰ καὶ χρηστὰ παραίνουσι καίτοι καὶ τὴν τῶν βιβλίων τῶν τε ἐπιστολῶν ἑκατέρων, πλὴν τῶν πάνυ ἀναγκίων, διόκησιν αὐτῇ ἐπιτρέψας, καὶ τὸ ὄνομα αὐτῆς ἐν ταῖς πρὸς τὴν βουλὴν ἐπιστολαῖς ὁμοίως, τῶν τε ἰδίων καὶ τῶν τῶν στρατευμάτων, ὅτι σώζεται, μετ' ἐταίων πολλῶν ἐγγράφων. Τί γὰρ δεῖ λέγειν, ὅτι καὶ ἠπάξατο δημοσίᾳ πάντας τοὺς πρώτους, καθάπερ καὶ ἐκεί-

(10) Tristan., Comment. histor., tom. II, pag. 110.

(11) Xiphilin., in Epitome Diannis, in Caracalla, pag. m. 353.

vos. *Quá in re cæterisque omnibus minimè obtemperabat matri justa et utilia monenti, licet ei curam libellorum atque epistolarum utriusque generis, præter admodum necessarias (12), commisisset, ejusque nomen pariter cum suo et exercitús nomine poneret cum maximis laudibus in epistolis quas mittebat ad senatum, dum omnes valere scriberet: nec opus est referre ab hæc omnes primarios viros salutari non secus quàm ab illo consuevisse.* Je remarquerai que ce fut à la prière de notre Julie que son mari entreprit la guerre contre Pescennius Niger, et contre Clodius Albinus (13).

(D) *Elle cultiva la philosophie.* Immédiatement après les paroles qu'on vient de lire, Xiphilin assure que Julie, au milieu de tant d'affaires, ne laissait pas de philosopher. Ἄλλ' ἢ μὲν καὶ μετὰ τούτων ἔτι μᾶλλον ἐφιλοσόφει. *Sed ea nihilominus philosophabat.* Il avait dit en un autre lieu (14) que, se voyant persécutée par Plantianus, dont le crédit n'avait point de bornes, elle commença à cultiver la philosophie, et à passer les journées tout entières avec les sophistes: Καὶ ἡ μὲν αὐτὴ τε φιλοσοφείν διὰ ταῦτ' ἤρξατο, καὶ σοφισαῖς συνήμερεύσεν. *Quæ dum ob eam causam philosopharetur, et tempus cum sophistis transigeret.* Philostrate l'a nommée la philosophe: Ἀντωνῖνος, dit-il (15), en parlant de Caracalla, ἦν ὁ τῆς φιλοσόφου παῖς Ἰουλίας. *Antoninus verò filius erat Julæ philosophæ.* C'est ainsi qu'il faut lire, selon l'heureuse conjecture du savant Saumaise (16). Il a corrigé un autre passage de Philostrate, où l'on apprend que le sophiste Philiscus obtint une chaire de professeur à Athènes par le crédit de Julie. Ce fut elle qui donna ordre à Philostrate de

faire la Vie d'Apollonius. Philostrate le dit lui-même (17), et remarque en même temps que cette dame aimait fort la rhétorique. Tzetzes fait mention de la bande des savans hommes qui était auprès de Julie. Voyez la note (18).

M. le Moine a fait deux remarques qui méritent d'être rapportées. 1°. Il s'est étonné que Scaliger, dont les conjectures étaient si hardies, n'ait osé rien hasarder touchant l'Antonin fils de Julie, duquel Philostrate fait mention. 2°. Il a confirmé par les paroles de Tzetzes la correction de Saumaise, de laquelle néanmoins il ne paraît pas qu'il eût entendu parler. Voici ce qu'il dit à l'égard de Scaliger: *Sic Philostratus in vitis » Sophistarum, in Philisco, Ἀντωνῖνος » νῆνος δὲ ἦν ὁ τοῦ φιλοσόφου παῖς Ἰουλί » λίας. Antoninus erat filius philoso » phi Julæ. Ad quæ verba hærens » et attonitus Scaliger, Antonino » philosopho alius filius quàm Com » modus, alia uxor præter Fausti » nan? Nisi legamus ὁ τοῦ Σεβήρου » παῖς καὶ Ἰουλίας. Hoc etiam tenuit » ancipitem Tzetzem, nec mihi mi » norem movit admirationem. Quæ » nos proponimus chronologis cru » ditis, et antiquitatis investigatori » bus, ut quærant, et nos doceant, » quæ ingenuè nos nescire profite » mur. Sed mirum hic retusum Sca » ligeri acumen, et moratam istam » felicem audaciam, quæ loca, hoc » multò difficiliora, tam strenuè et » alacriter superaverat (19).* Quant au passage de Tzetzes, il s'en sert pour faire voir que Philostrate n'a point dit τοῦ φιλοσόφου; car si Tzetzes avait lu cela dans Philostrate, il n'aurait pas dit que cet auteur ne marque point avec qui l'impératrice Julie était mariée. Σύζυγος δ' αὐτῆς οὐ φησὶ τίνας ἦν βασιλέως. *Non dicit verò cujus imperatoris illa fuerit conjux (20).* Il aurait compris facilement

(12) Tristan n'a donc pas raison de dire qu'elle avait la charge des requêtes de quelque conséquence qu'elles fussent: il fallait user, comme a fait M. de Tillemont, Histoire des Empereurs, tom. III, pag. m. 189, de cette exception, à moins qu'il n'y eût quelque chose de très-important.

(13) Capitolinus, in Clodio Albino, cap. III, pag. 689.

(14) In Sept. Severo, pag. 330.

(15) Philostratus, in Vitis Sophistarum, in Philisco.

(16) Salmas. ad Spartian., in Vitâ Severi, cap. XVIII, pag. m. 625.

(17) Philostrat., in Vitâ Apollonii, lib. I, cap. III.

(18) Εἰς τοῦ χρόνου Πρωτέρων τε καὶ Γραμματευτόντων τῆς Ἰουλίας τῆς κραταιᾶς τελευτῆς Βασιλίδι. Unus illorum rhetorum et grammaticorum, qui Julæ imperatrici frequentes adesse solebant. Tzetzes, chil. VI, hist. XLV.

(19) Stephanus le Moine, in prolegomenis Variorum sacrorum, folio 25.

(20) Tzetzes, chil. VI, hist. XLV.

que le mari de cette Julie était, ou Marc Aurèle surnommé le philosophe, ou Septimius Sévère qui s'était fort adonné aux études de philosophie, à l'imitation de Marc Aurèle (21). *Philosophie, declamandi, cunctis postremo liberalium deditus studiis* (22). *Philosophie ac dicendi studiis satis deditus; doctrine quoque nimis avidus* (23). Au reste, M. le Moyné donne presque toujours à notre Julie le surnom *Severa*. Ce n'est pas sans être fondé sur des inscriptions (24).

(E) *Ses adultères furent une tache à la vie de son mari.*] Sévère s'était acquis une grande réputation, tant par ses actions militaires que par ses actions politiques; mais il la termina par l'indulgence qu'il eut pour les débauches de son épouse. On dit même qu'il n'ignorait pas qu'elle entra dans une conspiration qui se tramait contre lui. *Hinc tanto domi, forsque uxoris probri summam glorie dempsere: quam adeo famosè amplexus est, ut cognitâ libidine ac ream conjurationis retentârit* (25). Voilà ce qu'Aurélius Victor en rapporte: Spartien n'en dit pas moins (26). Tristan (27) ne trouve pas vraisemblable qu'elle ait jamais conspiré contre son mari: sa raison est qu'elle avait trop de bon sens, pour ne pas connaître qu'une entreprise de cette nature ne pouvait être que funeste tant à elle qu'à ses deux fils. Mais on peut répondre: 1°. que nous agissons très-souvent contre nos véritables intérêts, quand il s'agit de satisfaire une passion importune, comme pouvait être ou l'envie de se venger de

quelque affront fait à Julie par son mari, ou l'envie de se délivrer d'une oppression insupportable; 2°. que Julie eût pu tellement ménager les choses, que ceux qui auraient tué Sévère auraient donné l'empire à son fils. Cela n'est pas sans exemple. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier qu'elle ne se soit trouvée dans l'oppression. Sévère conçut une amitié si ardente pour Plantien, que le crédit de ce favori fut visiblement supérieur à celui du maître (28). Or Plantien se déchaîna d'une manière très-violente contre Julie: il ne cessait de la noircir auprès de Sévère; il faisait informer contre elle, et il cherchait des dépositions qui la chargeassent: il en cherchait, dis-je, dans la question à quoi il faisait appliquer plusieurs femmes de qualité. *Ὡς καὶ τὴν Ἰουλίαν τὴν Αὐγούσαν πρὸς τὸν Σεσσηρον αἰεὶ διέβαλεν, ἐκζητάσεις τε κατ' αὐτῆς, καὶ φασάνους κατ' εὐγενῶν γυναικῶν ποιούμενος* (29). *Ut etiam apud eum Juliam Augustam semper calumniatus sit, et in eam ac de matronis nobilibus tormentis quæsierit* (30). L'historien, qui m'apprend cela, ne dit point que l'impératrice ait cherché sa délivrance dans quelque conspiration contre son mari; il dit seulement que cela fut cause qu'elle étudia la philosophie. On ne peut que la louer de ce qu'elle recourut à cette consolation. Le mal est que pendant que le favori abusait trop insolument de son pouvoir, elle ne lui fournissait peut-être que trop de raisons de la déférer pour ses adultères. Rapportons ici la réponse qui lui fut faite dans la Grande-Bretagne. Elle y avait suivi son mari (31); et remarquant que les femmes de cette île communiquaient leurs faveurs à plusieurs hommes sans aucune honte, elle en fit des railleries piquantes à la femme d'Argentocoxus, laquelle lui répondit: *Vous contentons les be-*

(21) *Amore Marci quem fuisse vel fratrem suum dicebat, et cujus philosophiam litterarumque institutionem semper imitatus est. Spartian., in Cetâ, cap. II.*

(22) Aurelius Victor, in Cæsariib.

(23) Spartianus, in Severo, cap. XVIII, pag. 625, 626.

(24) Voyez Tristan, Comment. hist., tom. II, pag. 121.

(25) Aurel. Victor, in Cæsariibus. Tristan, pag. 110, n'a pas bien traduit ce passage: il a cru qu'il signifie que les débauches de Julie terminent extrêmement dedans et dehors la gloire de Sévère.

(26) *Domus tamen minus cautus, qui uxorem Juliam famosam adulteris tenuit, etiam conjurationis consciam. Spartian., in Severo, pag. 626, 627.*

(27) Comment. hist., tom. II, pag. 100.

(28) Xiphilin., in Severo, pag. m. 329, 330.

(29) *Idem, ibidem, pag. 330.*

(30) Caseneuve, dans ses Remarques sur les Lettres de Philostrate, pag. 19, rapporte ceci en français, tiré de Suidas; mais il y fait une faute très-grossière: Plantianus ... dit-il, tacha de l'arguer de plusieurs crimes auprès de Sévère, et fit à cet effet des enquêtes à l'entree d'elle. Il faisait aussi proposer diverses questions à des dames.

(31) L'an 268.

soins de la nature mieux que vous ne faites, vous autres Romaines ; car nous avons à faire sans nous en cacher avec les plus honnêtes gens : mais vous autres vous commettez secrètement adultère avec les plus scélérats.

Μάλα ἀσείως Ἀργεντοκόξου τινὸς γυνὴ Καλιθονίου πρὸς τὴν Ἰουλίαν τὴν Αὐγούσαν ἀποσκώπτουσαν τι πρὸς αὐτὴν μετὰ τὰς σπονδὰς ἐπὶ τῇ ἀνέδῃν σφῶν πρὸς τοῦς ἀρρένας συνουσία, εἰπεῖν λέγεται, ὅτι πολλὰ ἄμεινον ἡμεῖς τὰ τῆς φύσεως ἀναγκαῖα ἀποπληρῶμεν ὑμῶν τῶν Ῥωμαϊκῶν. ἡμεῖς γὰρ φανερῶς τοῖς ἀρρένοις οἰκιστοῦμεν, ὑμεῖς δὲ λάθρα ὑπὸ τῶν καλίστων μοιχεύεσθε. *Urbanè imprimis Argentocoxi Caledoniū uxor, Julia Augustæ quæ ipsam mordebat, initis foederibus, quòd ipsæ impudenter cum maribus versarentur, dixisse fertur. Nos (inquit) multò melius explemus ea quæ naturæ postulat necessitas, quàm vos Romanæ. Nam apertè cum optimis viris habemus consuetudinem : vos autem occultè pessimi homines constuprant* (32). Si l'on me demande à quel propos l'historien fait mention de cette réponse, je dirai que c'est à l'occasion d'une loi que l'empereur avait établie contre l'adultère, et dont il fut obligé de négliger l'exécution, parce que la multitude des accusés (33) fut cause que les tribunaux ne voulurent plus s'amuser à ces procédures. Avouons que cette femme barbare répondit malignement aux railleries de l'impératrice ; mais gardons-nous bien de croire que l'impudence de ces insulaires fût moins blâmable que les adultères secrets de Rome. Ceux qui font le mal en cachette retiennent les idées de la vertu, et leur rendent quelque hommage ; mais ceux qui péchent sans honte ne respectent la justice ni en théorie, ni en pratique (34).

Brantôme rapporte une circonstance que je n'ai point lue dans les anciens historiens. Elle contient la raison pourquoi Sévère supportait si patiemment l'impudicité de sa femme. Voici ce que dit Brantôme (35) : « L'em-

» pereur Sévère non plus se soucia
» de l'honneur de sa femme, laquelle
» était putain publique, sans qu'il
» s'en souciât jamais de l'en corriger,
» disant qu'elle se nommait Julia,
» et pour ce qu'il la fallait excuser,
» d'autant que toutes celles qui por-
» taient ce nom, de toute ancienneté,
» étaient sujettes d'être très grandes
» putains, et faire leurs maris cocus ;
» ainsi que je connais beaucoup de
» dames, portant certains noms (36)
» de notre christianisme, que je ne
» veux dire, pour la révérence que
» je dois à notre sainte religion, qui
» sont coutumièrement sujettes à être
» puttes, et à hausser le devant plus
» que d'autres portant d'autre nom,
» et n'en a-t-on vu guères, qui s'en
» soient échappées. »

(F) *Quelques historiens disent... qu'elle épousa Caracalla.*] Cette fausseté n'est pas un conte forgé depuis peu ; on la trouve dans Spartien, et dans Aurélius Victor. Voici comment Brantôme l'a rapportée. » Il se lit
» encore de Julia, marâtre de l'em-
» pereur Caracalla, étant un jour
» quasi par négligence nue de la
» moitié de son corps, et Caracalla
» la voyant, il ne dit que ces mots :
» Ah ! que j'en voudrais bien s'il
» m'était permis ! Elle soudain répon-
» dit : Il vous est permis, s'il vous
» plaît ; ne savez-vous pas que vous
» êtes empereur et que vous donnez
» les lois, et non pas recevez ? Sur ce
» bon mot et bonne volonté, il l'é-
» poussa et se coupla avec elle (37). Il
» fallait bien qu'elle fût putain,
» d'aimer et prendre à mari celui,
» sur le sein de laquelle quelque
» temps avant il avait tué son propre
» fils. Elle était bien putain et d'un
» cœur bien bas celle-là, toutefois
» c'est une grande chose que d'être
» impératrice, et pour tel honneur
» tout s'oublie. Cette Julia fut fort
» aimée de son mari, encore qu'elle
» fût bien fort en âge, n'ayant pour-
» tant rien abattu de sa beauté ; car
» elle était très-belle et très-accorte ;
» témoin ses paroles qui lui haussè-

(32) Xiphilin., in Severo, pag. 343.

(33) On avait déferé trois mille personnes pour crime d'adultère.

(34) Voyez l'article JONAS (Arogimus), dans ce volume, remarque (C) pag. 397.

(35) Brantôme, Dames galantes, tom. I, pag. 33.

(36) Appliquez ici ces deux vers de Rutilius Numatianus :

Nominibus certos credam decurrere mores,
Moribus aut potius nomina certa dari?

(37) Brantôme, Dames galantes, tom. II, pag. 205.

» rent bien le chevet de sa grandeur » (38). » Afin qu'on voie s'il y a là un peu de brodure, je rapporterai les termes des auteurs latins qui ont parlé de cela. Anteus scire, dit Spartien (39), *quemadmodum novercam suam Juliam uxorem duxisse dicatur. Quæ quum esset pulcherrima, et quasi per negligentiam se maximâ corporis parte nudâset, dixissetque Antoninus, Vellem, si liceret: respondisse fertur, Si libet, licet. An nescis te imperatorem esse, et leges dare, non accipere? Quo auditò, furor inconditus ad effectum criminis roboratus est: nuptiasque eas celebravit, quas si sciret se leges dare, verè solus prolubere debuisset. Matrem enim (non alio dicenda erat nomine) duxit uxorem, ad parricidium junxit incestum: siquidem eam matrimonio sociavit cujus filium nuper occiderat.* Aurélius Victor représente un peu plus clairement l'artifice qu'elle employa. Elle ne fut point assez maladroite pour se dévouer de but en blanc devant Caracalla; cette impudence eût pu rebuter le jeune homme: elle fit en sorte que cela passât pour une surprise; elle fit semblant de ne savoir pas que Caracalla pût la voir en cet état; elle feignit d'ignorer qu'il fût où elle paraissait nue. *Pari fortunâ, et eodem matrimonio, quo pater; namque Juliam novercam... formâ captus, conjugem affectavit: cum illa factiosior, aspectui adolescentis, præsentie quasi ignara, semet delisset, intecto corpore, asserentique, Vellem si liceret, uti: petulantius multò (quippe quæ pudorem velamento exuerit) respondisset: Libet? planè licet* (40). Je ne sais où Vigenère trouva ce qu'il spécifie sur la circonstance du lieu.

L'impératrice Julia, dit-il (41), était femme sans doute de Sévère; car Antonin Caracalla l'épousa depuis, combien qu'elle fût sa belle-mère: et vint cet inceste de ce que l'ayant vue un jour toute nue aux étuves, par une fenêtre qui répondait secrètement

(38) Brant., *Dames Galantes, tom. II, p. 206.*

(39) Spartianus, in *Caracallâ, cap. X, pag. m. 730.*

(40) Aurél. Victor, in *Cæsaribus, pag. m. 144. Voyez aussi Eutrope, liv. VIII, et Orose, liv. VII, chap. XVIII, qui parlent de cet inceste.*

(41) Vigenère, *préface sur les Tableaux de Philostrate.*

là-dessus, il se manifesta; et, elle lui ayant demandé ce qui lui en semblait, il fit réponse, si bien que je vous désirerais sur toute autre, s'il m'était permis. Comment donc, répliqua-t-elle souldain, êtes vous encore si simple que vous ne sachiez bien qu'à vous qui êtes seigneur du roud de la terre, il n'y a rien qui ne soit loisible? Et là-dessus ils passèrent outre à leur forfaiture.

(G). . . *Mais c'est une fausseté.*] On l'a fait voir si clairement, que M. Moréri n'est point excusable d'avoir débité ce conte comme un fait certain. S'il avait lu les commentaires du sieur Tristan, il y aurait vu de bonnes preuves contre ce mensonge, quoiqu'il faille convenir que tous les raisonnemens de cet auteur ne sont pas démonstratifs.

Sa 1^{re}. preuve (42) est tirée du silence des auteurs grecs qui ont décrit exactement les actions de Caracalla, sans user de la moindre flatterie. Dion Cassius vivait en ce temps-là, et avait exercé de grandes charges: il ne pouvait donc pas ignorer si Caracalla avait épousé, ou n'avait pas épousé Julie; et ayant connaissance d'un tel mariage, il en eût parlé infailliblement, pour mieux diffamer cet empereur, qu'il ne paraît point avoir eu envie d'épargner en aucune chose. Puis donc qu'il n'en parle pas, c'est une preuve certaine de la fausseté de ce mariage. Le silence d' Hérodien confirme la même chose, d' Hérodien dis-je, qui raconte bien des choses particulières et infamantes, et qui est beaucoup plus voisin de ce temps-là, que ceux qui allirment ce prétendu mariage.

La 2^e. preuve est tirée de l'âge de notre Julie. Le sieur Tristan suppose (43) qu'au temps auquel ils la font voir avoir attiré par sa beauté Caracalla à la désirer épouser, elle était déjà âgée au moins de 45 ans, car elle devoit avoir eu 17 ou 15 (44) ans, lorsqu'elle épousa Sévère; et comme elle eut Caracalla la première année de son mariage, et que Caracalla était âgé de vingt-sept ans,

(42) Tristan, *Comment. historiques, tom. II, pag. 113 et suivantes.*

(43) *Là même, pag. 114.*

(44) *Faute d'impression apparemment pour dix-huit.*

lorsqu'on suppose qu'il la vit nue, il s'ensuit qu'elle était âgée de quarante-quatre ou quarante-cinq ans. Cet auteur a raison de supposer que Julie n'était point la belle-mère, mais la propre mère de Caracalla. Il n'a point à craindre de bonne objection là-dessus : celles qu'on pourrait lui faire pour diminuer l'âge de Julie, et contre les conséquences qu'il tire de l'âge de quarante-cinq ans, le pourraient plus embarrasser. Rien n'empêche, dira-t-on, que Julie n'ait eu que quinze ans lorsqu'elle épousa Sévère, et il est probable que Caracalla l'épousa un an après avoir tué Géta (45). Or Caracalla a régné six ans depuis la mort de son frère (46), et il n'a vécu que vingt-neuf ans (47) : il a donc pu épouser Julie lorsqu'il n'avait que vingt-quatre ans, qui joints aux seize dont sa mère était âgée lorsqu'il naquit ne font que quarante. Tristan (48) veut que quarante-quatre ou quarante-cinq ans ne soient pas un âge auquel il pût y avoir eu en elle tant d'éclat, vigueur et grâces, qu'elles eussent pu l'attirer si puissamment à l'aimer qu'il lui eût été nécessaire de l'épouser pour la posséder. On lui alléguera l'exemple de quelques femmes qui, à un tel âge, ou même plus vieilles se sont fait aimer ardemment des princes ; mais il pourrait répondre que ces femmes ne faisaient point de telles conquêtes tout à coup en montrant leur nudité. Les charmes de la conversation, les ruses d'amour, cent sortes de gentillesses étaient leurs plus fortes armes pour conquérir ; et puis je ne sais quelle routine de corps et d'esprit leur donnait lieu de conserver leurs conquêtes. La seule montre d'un corps qui a essuyé les influences de plus de quarante ans, n'est pas une bonne batterie ; ce n'est point se faire voir par son bel endroit. Il n'y a donc nulle apparence qu'une femme aussi rusée que Julie ait pris la route qu'on lui fait tenir pour se faire aimer de Caracalla, ou que si

elle s'en est servie elle y ait trouvé son compte. J'en demeure là : je crois que l'on pourrait répliquer ; les raisons ne sont pas ici de nature à ne laisser aucun doute.

Voyons la 3^e. preuve. Dion (49) remarque que lorsque Julie sut la mort de son fils elle se donna un coup de poing sur le sein (50), pour se faire mourir en rêveillant et irritant un cancer qu'elle y avait de longue main, et qu'en effet cela aida fort à la faire mourir depuis. Ce qui fait voir combien se sont rendus ridicules ceux qui ont forgé cette prétendue histoire, que Julie s'était montrée nue à Caracalla, et que sa nudité l'avait rendu si éperluement amoureux. Car quelle apparence y a-t-il que cette femme se fût fait voir nue étant ulcérée de la sorte, et que Caracalla, jeune prince, monarque du monde, qui avait à choisir tout ce qu'il y avait de plus beau dans un si vaste empire, eût été prenable par cet objet, de la sorte qu'ils le représentent ? Comme il n'y a rien dont un sophiste ne soit capable, il se pourrait trouver quelque chicaneur qui dirait au sieur Tristan, que Julie ne montra point tout son corps (51) : Spartien témoigne qu'elle en fit voir à nu seulement plus de la moitié. On peut donc supposer que la partie qu'elle tint cachée était la gorge, et qu'ainsi son cancer ne parut point. Ce ne serait pas M. Chevreau, qui pourrait faire cette objection ; car il a dit que Julie avait paru devant Caracalla assez négligée, et la gorge découverte (52). Il ne servirait de rien d'examiner s'il est probable qu'une femme qui se voudrait montrer toute nue, excepté quelque partie, choisirait la gorge préférentiellement à toutes les autres pour la couvrir ; cela, dis-je, serait inutile, puisqu'en supposant le cancer, il y aurait eu des raisons particulières qui auraient engagé nécessairement Julie à ne pas montrer son sein. Passons donc à une remarque qui énerve la troisième preuve de Tristan : disons que le cancer se forma depuis

(45) Il fit mourir sa femme, fille de Plautien, après s'être défait de Géta. Herodian., lib. IV., cap. VI.

(46) Idem, lib. IV., cap. XIII., in fin.

(47) Tristan, Comment. histor., tom. II., pag. 119, 148.

(48) Là même, pag. 114.

(49) Là même.

(50) Voyez la remarque (1).

(51) *Se maximâ corporis parte nudâset.* Spartian., in Caracallâ, pag. 730.

(52) Chevreau, Histoire du Monde, tom. II., pag. 306, édition de Hollande, 1687.

que Julie fut mariée avec Caracalla. S'il se forma un an après le mariage, il pouvait y avoir quatre ans qu'elle l'avait lorsque Caracalla fut tué ; et ainsi Dion aura pu dire qu'elle l'avait depuis fort long-temps (53).

La 4^e. preuve du sieur Tristan est celle-ci. Dion, qui *connaissait parfaitement Caracalla dedans et dehors, remarque qu'il était extrêmement énervé de longue main, et très-mal propre pour cette sorte d'exercice : s'étant rendu tel par ses débauches, ὑσέρον γὰρ ἐξησθένησεν* (54) *ἀπὸ τῶν πᾶσιν ἢ περὶ τὰ ἀφροδίσια ἰσχύος ; car, ce dit-il, la vigueur naturelle nécessaire pour fournir au service des dames était éteinte en lui sur les dernières années de sa vie* (55). Il n'est pas vrai que Dion remarque que Caracalla était énervé à cet égard *de longue main* ; et ainsi la quatrième preuve est exposée au même inconvénient que la précédente ; car on peut répondre que cet empereur épuisa ses forces par ses débauches depuis qu'il eut épousé Julie. On sera peut-être bien aise de savoir à quel propos Dion fait cette remarque. Il venait de dire que Caracalla fit mourir quatre vestales, et qu'il jouit de l'une d'elles autant que ses forces le lui permirent. L'historien dit ensuite ce que Tristan a cité, et ajoute que cette vestale s'écria, lorsqu'on la menait au supplice, *l'empereur lui-même sait bien que j'ai conservé ma virginité. Τέσσαρας δὲ τῶν αἰεὶ παρθένων ἀπέκτεινεν, ὧν μίαν βίβη, ὅσα γε καὶ ἠδύνατο, ἡσχύον-κει ὑσέρον γὰρ ἐξησθένησεν αὐτῶν πᾶσιν ἢ περὶ τὰ ἀφροδίσια ἰσχύος ἀφ' ὑπὲρ καὶ ἑτερόν τινα τρόπον ἀισχροεργεῖν ἐλέγετο. ἢ δὲ δὴ χόρη αὐτῆ περὶ ἧς λέγω, Κλωδία Λαίτα ὀνομάζετο ἢ τις καὶ μέγα βεῖωσα, οἶδεν αὐτὸς Ἀντωνίνος ὅτι παρθένος εἶμι, ζῶσα καταρούγη. Vestales occidit quatuor, ex quibus unam, quantum in ipso fuit, vitiauit : nam eum ad extremum vis in rebus Venereis defecerat, quæ ex re dicebatur flagitia obscæna alterius generis facere. Huic virgini Clodia Lieta nomen fuit, eaque viva sepulta est :*

(53) Ἐκ πάντων πολλοῦ χρόνου. Jam multo tempore. Dio, in Maerino, pag. 352.

(54) Il fallait dire ἐξησθένησεν.

(55) Tristan, Comment. histor., tom. II, pag. 114.

quàm tamen exclamaret scire ipsum Antoninum se virginem esse (56).

Passons à la 5^e. preuve. *Il est certain, si Julie eût été sa femme, que lorsqu'elle fut décédée son corps n'eût pas premièrement été enseveli dans le monument des deux frères Lucius et Caius les Césars, et depuis dans celui des Antonins, avec les os de Géta, mais avec lui* (57). Cette preuve est très-mauvaise, et montre que l'on n'a point su que Caracalla et Géta étaient dans le même monument. Géta fut mis au sépulchre de Sévère (58), c'est-à-dire à celui des Antonins (59), et Caracalla y fut mis aussi : *Corpus ejus Antoninorum sepulchro illatum est, ut ea sedes reliquias ejus acciperet que nomen addiderat* (60). Son corps avait été envoyé à Rome par l'ordre même de son meurtrier (61). D'autres disent que Maërin le fit brûler, et qu'il mit les cendres dans une urne qu'il envoya à Julie (62).

La 6^e. preuve est très-bonne : elle est fondée sur ce que Julie était la mère, et non pas la belle-mère de Caracalla. Cela est clair par le témoignage de Dion, homme d'importance dans l'empire, et qui avait vu cent et cent fois Sévère, Julie, Caracalla, Géta, etc. Hérodien témoigne la même chose : et que peut-on dire de plus convaincant là-dessus que ces paroles d'Oppien ?

Τὸν μεγάλην μεγάλην φυτῆσάτο Δόμνα Σεβήρα.

Puisqu'Oppien, dans un livre qu'il dédie à Caracalla, assure que Julie a enfanté Caracalla, peut-il rester le moindre doute ? Un auteur contemporain se peut-il tromper sur un tel fait ? Et oserait-il mentir à la vue de toute la cour, sur une chose qui n'est ignorée de personne ? Peut-on ignorer à la cour d'un prince, si sa femme est la mère ou la belle-mère des fils de ce

(56) Xiphilin., in Caracallâ, pag. 352.

(57) Tristan, Comment. hist., tom. II, pag. 115. Il ne cite personne. Ce fait se trouve dans les *Fragmens* de Dion, à la page 899 de l'édition de 1606.

(58) *Funus Getae accuratius fuisse dicitur quam ejus qui à fratre videretur occisus. Illiusque est majorum sepulchro, hoc est Severi. Spartianus, in Geta, cap. VII, pag. m. 744.*

(59) *Urnulam auream... Severi reliquias continentem eandemque Antoninorum sepulchro illatam. Idem, in Severo, cap. ult., pag. 640.*

(60) *Idem, in Caracallâ, cap. X, pag. 730.*

(61) *Capitolium, in Maerino, cap. V, p. 753.*

(62) *Herodian., lib. IV, cap. XIII.*

prince? Je ne parle point des inscriptions où Julie porte le nom de mère de Caracalla (63). Or, comme tous ceux qui parlent du prétendu mariage de Julie et de Caracalla supposent qu'elle était sa belle-mère, ils ne méritent aucune croyance, ils bâtissent sur un mensonge. Remarquez même qu'ils sont tombés en contradiction : Spartien ne dit-il pas quelque part que Géta était plus aimé de sa mère que Caracalla? *Fratri semper invisus, matri amabilior quàm frater* (64). Un homme qui ferait cette remarque, persuadé que Julie était la mère de Géta, et la marâtre de Caracalla, aurait-il le sens commun? Ce n'est pas la seule preuve que Spartien a fournie contre lui-même (65). Aurélius Victor (66) assure que Caracalla mourut à l'âge de près de trente ans. Cela ne peut être vrai, si cet empereur n'était pas fils de Julie. Voyez la remarque (L). Le même historien observe que Caracalla, ayant eu affaire secrètement avec Séméa, sa cousine, en eut un fils qui fut l'empereur Héliogabale (67). Si Caracalla était cousin de Séméa, il était fils de Julie. Je dirai en passant que Mamméa, sœur de Séméa, et mère d'Alexandre Sévère, est appelée par Ulpien cousine de Caracalla (68). Voici donc un auteur contemporain qui témoigne que Julie était la mère de Caracalla.

(H) *Son fils... lui laissa prendre beaucoup de part au gouvernement.*] Voyez ce qu'on a cité de Dion dans la remarque (C); et joignez-y ce que le même historien nous apprend lorsqu'il raconte la fin tragique de Caracalla. Il dit que pendant l'expédition de Caracalla contre les Parthes, Julie se tenait à Antioche, et recevait toutes les dépêches et ne communiquait à l'empereur que celles qui en valaient la peine. Ainsi toutes les affaires d'état passaient par ses mains,

(63) Voyez Saumaise, in Spartianum, cap. XX, pag. 633, et M. Spanheim, de Præst. Numismat., pag. 628.

(64) Spartian., in Getâ, cap. V, p. m 740.

(65) Voyez la remarque (L).

(66) Aurel. Victor., in Epitome, pag. 212.

(67) *Heliogabalus dicitur Caracallæ ex Séméâ CONSOBRINÆ occultè stupratâ filius.* Idem, ibidem.

(68) Ulpian, *lege ultimâ de Senator.*, apud Tristan, pag. 117.

et c'était elle qui discernait si telles ou telles lettres écrites à l'empereur lui devaient être envoyées, ou s'il fallait ménager le temps qu'il eût fallu donner à les lire. C'est en même temps une preuve de la confiance que Caracalla prenait en elle, et de la capacité dont il la croyait pourvue. *Ἐκεκέλευτο αὐτῇ πάντα τὰ ἀφικνούμενα διαλέγειν, ἵνα μὴ μάτην αὐτῷ ὄχλος γραμμάτων ἐν τῇ πολείᾳ ὄντι πέμπηται. Cui mandatum erat, cuncta quæ mitterentur, discernere, ne ad Antoninum occupatum in terrâ hostili frustra multitudo litterarum mitteretur* (69).

(I) *Dès qu'elle eut su que Macrin voulait se ressentir des injures qu'elle avait vomies contre lui, elle se laissa mourir de faim.*] Macrin lui envoya les cendres de Caracalla (70), et lui écrivit une lettre remplie d'honnêtetés (71) : il voulut qu'elle conservât tout son train, et qu'elle eût des gardes comme auparavant ; cela fit qu'elle ne songea plus à se tuer. *Ἐπειθ' ὡς οὕτε τι τῆς βασιλικῆς θεραπείας, καὶ τῆς τῶν δορυφόρων περὶ αὐτῆς φρουρῆς ἠλλοιώθη, καὶ ἐκεῖνος χρῆσά τινα αὐτῇ ἐπέσειλε, θαρσήσασα, τὴν τοῦ θανάτου ἐπιτιμίαν κατέθετο. Sed postquam ille non modò nihil de regio famulatu ejus, aut de stipatoribus quos secum habebat custodia causâ immutavit, verùm etiam multa ad eam percommodè scripsit, cæpit bonâ spe injeçtâ desiderium mortis deponere* (72). Mais lorsqu'il eut su qu'elle s'était terriblement emportée contre lui, et qu'elle faisait des cabales pour se rendre souveraine en ce pays-là, à l'exemple de Sémiramis et de Nitocris, il lui donna ordre de sortir incessamment d'Antioche, et il lui permit de se retirer où elle voudrait. Alors Julie ne voulut plus vivre : elle craignit plus que la mort la condition d'une femme sans autorité. Il y en a (73) qui doutent si sa mort fut volontaire ; mais Dion n'en parle pas sur ce pied-là : il assure (74) qu'elle se laissa mourir de faim, et qu'elle en vint à bout d'autant plus facilement,

(69) Xiphilin., in Caracallâ, pag. 357.

(70) Herodian., lib. IV, cap. XIII.

(71) Xiphil., in Macrino, pag. 362.

(72) Idem, ibidem.

(73) Herodian., lib. IV, cap. XIII.

(74) Xiphilin., in Macrino, pag. 362.

qu'elle avait irrité son cancer en se frappant la poitrine. Le sieur Tristan s'est imaginé qu'elle se donna un coup de poing sur le sein, pour se faire mourir en irritant son cancer; mais je doute fort que ce soit le sens de l'historien. Je crois que Dion n'a voulu dire autre chose, si ce n'est que cette dame, en se frappant la poitrine pendant les lamentations qu'elle faisait de l'assassinat de son fils, irrita le cancer (75). La coutume générale des femmes, à la nouvelle d'une perte comme celle-là, était non-seulement de pleurer, mais aussi de se frapper la poitrine. Julie fit comme les autres; mais apparemment ce ne fut point par de tels coups qu'elle se voulut directement faire mourir. Puisqu'on la compare à Sémiramis, il faut qu'on l'ait regardée comme une femme très-ambitieuse et très-rusée. Cette dernière qualité en lui manquait pas, si nous en croyons Dion (76).

(K) *Le titre de Domna. ... était un surnom de famille.*] Tristan (77) le prouve très-doctement, et censure Rittershusius (78), qui a cru que dans ce vers d'Oppien,

Τὸν μεγάλη μεγάλη φυτήσατο Δόμνα
Σεξήρω,

le mot *Δόμνα* est une épithète empruntée du latin de Domina, et que le grecanisant le poète l'avait inséré avec la licence de l'élision de l'iota. Il critique une autre faute du même Rittershusius; c'est d'avoir cru qu'Oppien parle de Martia, première femme de Sévère. Voyez M. Ménage (79), qui censure Gentilis (80), complice de la première faute de Rittershusius. Voyez aussi M. de Spanheim (81), qui trouve la même faute dans les notes sur Nicéphore de Brienne.

(L) *Il y a quelques difficultés sur le temps de son mariage.*] Dion (82)

(75) Voyez les Fragmens à la page 899 de l'édition de Dion, 1606.

(76) Πρὸς δὲ τοῦτοις εἶχε καὶ τὸ πανούργον τῆς μητρὸς, καὶ τῶν Σύρων ὄθεν ἐκείνη ἦν. *Uerat ei fraus et malitia matris, Syriorumque ex quibus illa orta fuerat.* Xiphilin., in Caracalla, pag. 349.

(77) Comment. hist., tom. II, p. 119, 120.

(78) Not. in Oppiani Cynegeticâ.

(79) Amoenit Juris, cap. XXXV, pag. m. 139.

(80) Lib. II Paregorum Juris, cap. XXII.

(81) Spanhem., de Præstant. Numismat., pag. 626.

(82) Xiphilin., in Severo, pag. 310.

assure que Faustine, femme de Marc Aurèle, prépara la chambre nuptiale de Sévère et de Julie, au temple de Vénus, qui était dans le palais. Or Faustine mourut en Orient, sur la fin de l'an 175 (83). Il faut donc que le mariage de Sévère et de Julie ne soit point postérieur à l'an 175. Julie fut bientôt mère: on ne sait pas si Caracalla fut l'aîné de tous ses enfans; mais cela pourrait bien être. Selon Spartien, qui le fait vivre quarante-trois années, Caracalla fut tué l'an 217. Il faudrait donc qu'il fût né l'an 174, s'il avait vécu autant que dit Spartien. Si vous objectez à cet auteur que le mariage de Caracalla et de Julie doit tomber vers l'an 212, puisqu'il est postérieur au commencement du règne de Caracalla, règne qui n'a duré que six ans; et si vous concluez de là que ce mariage n'est qu'une chimère, puisque Julie avait alors plus de cinquante ans, il vous répondra que Julie n'était point la mère de Caracalla; il vous soutiendra qu'elle ne fut mariée à Sévère que long-temps après l'année 174. Cependant Dion nous fournit une forte preuve que Julie devait avoir pour le moins cinquante bonnes années, lorsqu'on veut que sa nudité ait eu tant de charmes pour Caracalla. Il nous engage à la supposer mariée avant la mort de Faustine, et par conséquent à lui donner douze ou treize ans, pour le moins, l'an 175. Nous allons voir qu'il n'est pas possible que Caracalla soit venu au monde la première année du mariage de Julie, s'il est vrai que ce mariage ait été fait avant la mort de Faustine.

Spartien dit que Caracalla n'avait que cinq ans lorsque son père eut le gouvernement de l'Illyrie (ce qu'on ne peut mettre avant 190), et qu'il reçut la robe virile lorsqu'il fut désigné consul, c'est-à-dire à la fin de 201; ainsi il n'était alors au plus que dans le commencement de sa quinzième année. Il reconnaît partout que Caracalla était fort jeune lorsque Sévère vint à l'empire. Il le représente comme un enfant de deux ou trois ans au plus à la naissance de Géta, c'est-à-dire le 27 mai 189

(83) Tillemont, Histoire des Empereurs, tom. III, pag. 389.

(84). Tout cela est incompatible avec les quarante-trois ans de vie qu'il donne à cet empereur, tué l'an 217. Il s'est donc contredit lui-même. Dion assure que Géta ne vécut que vingt-deux ans et neuf mois (85), et que Caracalla ne vécut que vingt-neuf ans (86). Or Caracalla, depuis la mort de Géta, ne vécut que six années (87), et il fut tué l'an 217. Il faut donc que Géta soit né l'an 189, et que Caracalla soit né l'an 188. Il se serait donc passé bien des années depuis le mariage de Julie jusques à la naissance de Caracalla, si Faustine avait préparé le lit nuptial, comme Dion le débite; et néanmoins, selon Spartien, le mariage de Julie fut bientôt fécond, et donna un second fils à Sévère, peu d'années après la naissance du premier. *Ex quâ (Julia) statim pater factus est. A Gallis ob severitatem et honorificentiam et abstinentiam, tantum quantum nemo dilectus est. Deindè Pannonias proconsulario imperio rexit. Post hoc Siciliam proconsularem sorte meruit, susceptique Romæ alterum filium* (88). Il y a bien des brouilleries dans tout ceci. Je ne sais si on godtera une conjecture que j'avance à tout hasard. Il me semble que Dion ne prétend pas que Faustine prépara effectivement la chambre des noces, mais que Sévère crut voir en songe qu'elle l'avait préparée. Cet historien raconte là sept présages de l'élévation de Sévère; et, après avoir parlé des six premiers, il ajoute qu'ils lui apparurent en dormant (89); et puis il parle du septième comme d'une action fortuite faite en veillant. Quand il raconte les six premiers, il ne marque pas toujours sur chacun en

particulier que ce fut un songe; mais il le fait trois ou quatre fois. C'est ce qui aura trompé les interprètes; car il ne le marque point à l'égard de cette fonction de Faustine, qui est l'un de ces six présages: il la rapporte comme quelque chose de réel, je veux dire sans avertir que ce fût un songe. Or, puisqu'il en use ainsi à l'égard de quelques-uns des autres présages, qui manifestement n'ont été qu'un songe, et puisqu'avant que de rapporter le présage qui consista dans une action effective, il avertit que tous les présages précédens apparurent en dormant, on peut conclure, ce me semble, qu'il donne pour la vision d'un homme qui dort ce préparatif du lit nuptial par Faustine, au temple de Vénus. Je ne sais point si jamais la chambre nuptiale d'un particulier lui a été préparée dans un temple. Il est donc plus facile d'aller au secours de Dion, que de tirer d'affaire l'autre historien; et néanmoins on objecte à celui-ci certaines contradictions sans beaucoup de fondement. C'est ce que l'on va examiner, après avoir dit que M. de Tillemont ne devait pas se fonder sur ce passage de Dion, préférablement à l'hypothèse à quoi nous conduit Spartien (90). Cette hypothèse est de dire que Sévère épousa Julie, pendant qu'il commandait dans la Gaule Lyonnaise, l'an 186. On trouve dans quelques historiens (91) que Caracalla naquit à Lyon.

Le sieur Tristan (92) rapporte, comme une preuve des contradictions de Spartien, ces paroles de la Vie de Caracalla. *Hic tamen omnium durissimus, et ut uno complectar verbo, parricida, incestorum reus, patris, matris, et fratris inimicus* (93). Mais il ne me semble point qu'on puisse par-là le convaincre de se contredire et d'oublier son hypothèse: il pourrait soutenir qu'il prend le mot *mater*, selon la notion qu'il explique deux pages auparavant, *Matrem enim (non alio diceuda erat nomine)*

(84) *Là même*, pag. 386, 390.

(85) Xiphil., in Caracallâ, pag. 346.

(86) *Iidem*, *ibidem*, pag. 358.

(87) Herodian., *lib. IV. cap. XIII. Voyez aussi* Xiphilin., in Caracallâ, pag. 358, qui dit que Caracalla régna six ans, deux mois et quelques jours. Deux jours, selon l'édition de Dion, 1606.

(88) Spart., in Severo, cap. IV, pag. 594.

(89) Ταῦτα μὲν ἐκ τῶν ὄνειράτων ἔμαθεν ὑπὲρ δὲ ἕς τε τὸν βασιλικὸν δίσκρον ἐφηρέος ὧν ἐπὶ ἀγνώστῃ ἐνιδρύθη. *Quæ omnia quum ex somniis intellexerit Severus, tum id reverè evenit, quòd quum adhuc ephebus esset, consultu in sellâ principis per imprudentiam. Xiphilin., in Severo, pag. 310.*

(90) Voyez Tillemont, Histoire des Empereurs, tom. III, pag. 389, et Spartian., in Severo, cap. III et IV, pag. 594.

(91) Aurel. Victor, in Cesaribus, pag. 211.

(92) Tristan, Comment. hist., tom. II, pag. 119.

(93) Spart., in Caracallâ, *sub fin.*, p. 732.

duxit uxorem. Et nous voyons qu'il n'oublie pas l'inceste dans les paroles rapportées par Tristan (94). « Le » inême Spartien donne pour sujet » légitime que Caracalla disait avoir » de faire tuer son frère, savoir qu'il » méprisait leur mère, et ne lui portait le respect qui lui était dû. Ce » qui manifeste que Spartien, ou ce » lui de qui il l'a pris, avait reconnu » qu'elle était leur mère commune. » Car il n'eût pas eu sujet de se ca- » brer de cette irrévérence de son » frère envers Julia, si elle n'eût été » sa mère, et le prétexte en eût été » autant ridicule qu'il fut trouvé » barbare, nonobstant toutes les au- » tres raisons qu'il controuva pour » en publier (95) la violence et le » crime. » Voilà une objection qui ne vaut rien ; car, en premier lieu, ces paroles, *matri eum irreverentem fuisse* (96), signifient seulement que Géta ne respectait point sa mère ; et il ne faut pas les traduire comme si, dans la bouche de Caracalla, elles voulaient dire, *Géta ne respecte point notre mère.* C'est pourtant ainsi que Tristan les a entendues, et c'est sa faute. En second lieu, c'est un prétexte fort spécieux pour exténuier un meurtre, que de dire que l'homme qu'on a tué maltraitait sa mère. Un usurpateur, qui aurait chassé du trône un prince insolent envers sa mère, ne manquerait point de le charger de ce crime, quand même il ne serait point parent de la famille détronée. Cromwel et ses partisans eussent épuisé tous les lieux communs de la rhétorique, s'ils avaient pu reprocher à Charles I^{er}. une telle irrévérence. A plus forte raison alléguerait-on ce prétexte, si l'on était beau-fils de la dame maltraitée par son propre fils. On se croirait obligé, dirait-on, à défendre les droits de la veuve de son père envers tous et contre tous. En un mot, on alléguerait cent belles raisons très-plausibles et très-capables de faire impression ; et je ne sais point à quoi songeait le sieur Tristan, lorsqu'il traitait de ridicule un pareil prétexte.

(94) Tristan, Comment. hist., tom. II, pag.

(95) Faute d'impression sans doute pour pallier.

(96) Spart., in Geti., cap. II, pag. 709.

Voici une objection plus réelle contre Spartien. Il dit (97) que Caracalla courant sa treizième année fut proclamé par les soldats associé à l'empire, à cause de la prise de Ctésiphonte. Il ajoute que Sévère, étant retourné en Syrie, donna la robe virile à Caracalla, et le nomma pour son collègue au consulat, dont ils prirent possession tout aussitôt. Ce consulat tombe à l'an 202, et la prise de Ctésiphonte à l'an 198. Il n'est donc pas possible que Caracalla, tué l'an 217, ait vécu autant que l'assure cet historien, c'est-à-dire quarante-trois ans.

(97) In Severo, cap. XVI, pag. 616, 617.

JULIS, ville de l'île de Césaire dans la mer Égée. C'est dans cette ville (a) que naquirent le poète Simonide, le poète Bacchylide, son neveu, le sophiste Prodicus, le médecin Érasistrate, et un philosophe nommé Ariston (A). Valère Maxime (b) raconte une chose fort singulière dont il fut témoin, lorsqu'il passa par Julis à la suite de Sextus Pompée, qui allait en Asie pour y exercer le proconsulat. J'en parle ailleurs (c). Lorsque les quatre villes de cette île furent réduites à deux, Julis fut l'une de ces deux-là (d). Elle était bâtie sur une montagne à trois milles de la mer. La patrie de tant de grands hommes ne devait pas être omise par M. Moréri, ni chassée du Dictionnaire de Charles Étienne par M. Lloyd, qui aurait mieux fait de rectifier cet article (B) que de le retrancher entièrement.

(a) Strabo, lib. X ; Suidas, Stephanus.

(b) Lib. II, cap. VI.

(c) Dans l'article ΖΙΛΑ, remarque (C) vers la fin, tom. XV.

(d) Strabo, lib. X.

(A) Un philosophe, nommé Ariston.] C'est ainsi qu'il faut dire, et

non pas comme M. Moréri (1), le philosophe *Ariston*; car cette manière de s'exprimer porte à croire, ou qu'il n'y a eu qu'un philosophe qui eut ce nom-là, ou du moins que celui qui était natif de Julis était incomparablement plus célèbre que tous les autres Aristons. Or, l'une et l'autre de ces deux choses sont fausses.

(B) *M. Lloyd... aurait bien fait de rectifier cet article.*] Charles Étienne eût bien fait de ne pas dire si absolument que l'île de Cœa s'appelait indifféremment *Cia* ou *Cos*, et de mieux examiner ce qu'il rapporte, qu'il y avait une loi à Julis qui condamnait à la mort les personnes âgées de plus de soixante ans; et que cette loi avait pour but de faire en sorte que les vivres ne manquaient pas aux autres personnes. Voyez ce que nous dirons là-dessus dans les remarques de l'article *ZIA*, tom. XVI.

(1) *Au mot Cœe.*

JUNCTIN (FRANÇOIS), en italien *Giuntino*, l'un des célèbres mathématiciens et astrologues du XVI^e. siècle, était de Florence; mais il passa une bonne partie de sa vie dans Lyon (a), et y publia plusieurs livres (A). Sa qualité de docteur en théologie (b) ne l'empêcha pas d'avoir un extrême attachement à l'astrologie judiciaire avec beaucoup de crédulité. Je ne sais point en quelle année il mourut. Il avait cinquante-six ans, lorsqu'il publia les Commentaires sur la sphère de Sacrobosco, l'an 1577 (c). Tirez de là l'année de sa naissance. Au reste, il descendait quelquefois de la région du ciel pour se divertir à des recherches humaines, car il composa un discours sur l'époque des amouret-

tes de Pétrarque (d). J'ai parlé ailleurs (e) de son horoscope de Luther. Nous verrons ci-dessous les particularités de sa vie, que Possevin a publiées (B).

(d) *J'en donne le titre dans la remarque (A).*

(e) *Dans la remarque (B) de l'article de LUTHER tom. IX.*

(A) *Il publia plusieurs livres à Lyon.*] Il y publia, en 1570, son *Tractatus judicandi Revolutiones Nativitatum, in-8^o*. Trois ans après, il publia son *Speculum Astrologiæ quod attinet ad judiciariam Rationem Nativitatum atque Annuarum Revolutionum, cum nonnullis approbatis Astrologorum sententiis* (1). Cet ouvrage était *in-4^o*; mais dans l'édition de 1581 il devint un *in-folio*, par le moyen des commentaires qu'il y ajouta *in duos posteriores Quadrupartiti Ptolomæi libros innumeris observationibus referta* (2), et *certissimis Aphorismis (quatenus ex siderum positione liceat Christiano more aliquid conjicere) ex probatissimorum astrologorum scriptis de promptis, insignita*. Ses Commentaires latins sur la sphère de Jean de Sacrobosco parurent l'an 1577 (3). On imprimait à Cologne, en 1580, un livre qui a pour titre: *De Divinatione que fit per astra diversum ac discrepans duorum catholicorum sacre theologiæ doctorum judicium, scilicet Francisci Junctini ac Joannis Lensæi*. On a deux traités français de Junctin, savoir: *Ample Discours sur ce que la Comète apparue au mois de novembre 1577 menace devoir advenir à plusieurs princes, pays et peuples de la chrétienté*; à Paris, chez Gervais Mallot, 1577 (4), et à Lyon, chez François Didier, 1578, *in-8^o*. (5); et *Discours sur la Réformation de l'an, faite par notre saint père le pape*

(1) *Voyez l'Épître de la Bibliothèque de Gesner.*

(2) *Ce mot se rapporte à Commentaria.*

(3) *Imprimés à Lyon, apud. Jo. Tornesium. Vossius ne marque que cette édition. Du Verdier Vau-Privas ne parle que de celle de l'an 1578, apud Symphorianum Beraud.*

(4) *La Croix du Maine, pag. 101*

(5) *Du Verdier Vau-Privas, Bibliothèque française, pag. 404.*

(a) *Voyez La Croix du Maine, pag. 101.*

(b) *Là même.*

(c) *Vossius, de Scient. mathemat., pag. 194.*

Grégoire XIII, avec les causes pour lesquelles ont été ôtés dix jours et le nombre d'or; à Lyon, 1582, in-8°. Il fit imprimer dans la même ville, en 1580, in-8°. : *Discorso sopra il tempo dello innamoramento del Petrarca, con la positione del Sonetto, Già s'ammegiava l'amorosa stella* (6).

(B) Nous verrons les particularités de sa vie, que Possevin a publiées.) Je l'ai connu en France, dit-il (7), où il vivait exilé : il s'appliquait aux spéculations pernicieuses de l'astrologie. C'était un apostat fugitif; il avait été carme et promu à la prêtrise, et même à la charge de provincial; il abandonna ses vœux et sa profession, et la religion romaine; mais par les conseils charitables de quelques dévots, il fut ramené en quelque façon au bon chemin. Il abjura publiquement ses hérésies dans l'église de Sainte-Croix, à Lyon; et il donna lieu de croire, pendant quelque temps, qu'il avait dessein de travailler à l'avantage de l'église catholique. Il se garda bien pourtant de rétracter les ouvrages qu'il avait faits sur les impiétés divinatrices (8); il fut de ceux qui, mettant la main à la charrue et regardant en arrière, ne sont point propres pour le royaume des cieux. Il trafiqua de lettres de change, il prêta à intérêt, et par ce moyen il gagna soixante mille écus, dont on ne trouva nulles traces après sa mort. Il avait fait un legs de trois mille francs aux Juntas, chez qui il avait été correcteur d'imprimerie. Cette marque d'amitié ne leur servit de rien. *Suntis honestissimis typographis (in quorum cedibus sæpè librorum correctionibus operam Lugduni posuerat) mille aureos nummos cum moriens legasset, ii mihi fassi sunt, eos uti reliquos evanuisse; nimirum omnia perditia fuisse que perditus ille anxie hinc inde corraserat* (9).

(6) Voyez la Bibliothèque française de du Verdier Vau-Privas, pag. 404, 405.

(7) Possevinus, Biblioth. Selectæ, tom. II, pag. m. 245.

(8) *Non vidimus eum libros suos de impietate divinatricæ retractasse.* Idem, ibid.

(9) Idem, ibidem.

JUNGERMAN (GODEFROI) s'est fait connaître par son érudition au commencement du XVII^e.

siècle. Il était né à Leipsic, où son père GASPARD JUNGERMAN (A) était professeur en droit. Sa mère était fille du célèbre Joachim Camérarius de Bamberg (a), professeur aussi à Leipsic. Godefroi Jungerman entendait la langue grecque en perfection. Le public lui est redevable de la première publication des Commentaires de Jules César en grec (B). Il avait déjà publié sa version latine des pastorales de Longus, avec des notes (b). Il fit imprimer en 1609 des remarques sur le *Traité de Equuleo* (C), que Magius avait composé en prison. Nous avons aussi de ses lettres imprimées. Il mourut le 16 d'août 1610 (c) à Hannaw, où il avait été long-temps correcteur d'imprimerie chez les héritiers de Wéchel (D).

(a) Bapenbergensis. *Fajoute ce titre, pour distinguer ce Camérarius d'avec son fils, Joachim Camérarius, qu'on surnomme Norimbergensis.*

(b) On verra dans la remarque (A) de l'article LONGUS, tom. IX, une suite de Moréri touchant Jungerman.

(c) *Diarium Biograph., Henningi Witten.*

(A) Son père GASPARD JUNGERMAN.] C'est lui apparemment qui est l'auteur de quelques disputes sur des matières de droit, dont Draudius (1) fait mention, et d'un poème de *Custodiâ Angelicâ*, mentionné par le même Draudius (2), et par Simler (3).

(B) *Le public lui est redevable de la première publication des Commentaires de Jules César en grec.*] Il accompagna cette version, attribuée par quelques-uns à Planude, et dont le manuscrit, qui était dans la bibliothèque de M. Pétau, lui avait été communiqué par Bongars (4); il l'ac-

(1) *Bibliotheca Classica*, pag. 716.

(2) *Ibid.*, pag. 1507.

(3) *Epitonic Biblioth. Gesneri*, pag. 258.

(4) *Voyez les Épitres françaises écrites à Scalliger*, pag. 368.

compagna, dis-je, non-seulement de ses remarques sur le traducteur grec, mais aussi de celles de plusieurs doctes critiques sur les Commentaires de Jules César. Cette édition, faite à Francfort l'an 1606, in-4°, est fort recherchée.

(C) *Il fit imprimer des remarques sur le Traité de Equuleo.*] Le Journal des Savans (5) a parlé de ces remarques avec mépris, comme si elles étaient presque toutes employées à des minuties, par exemple, à savoir s'il faut dire equuleus, ou eculeus : mais on pourrait assurer qu'il y a eu de la précipitation dans cette censure ; car encore que ce petit point d'orthographe ait été un peu bien au long approfondi par Jungerman, il ne fallait pas juger de toutes les remarques par celle-là, qui d'ailleurs n'est pas inutile au sujet, ni peu propre à plaire à plusieurs personnes.

(D) *Il avait été correcteur d'imprimerie chez les héritiers de Wéchel.*] C'est ce qu'on apprend par des lettres qu'il écrivait à Goldast (6). On y voit aussi qu'il travaillait sur Julius Pollux, mais on le savait déjà par la préface de son édition d'Hérodote. Il enrichit de plusieurs pièces cette édition, et entre autres de plusieurs fragmens de Clésias. M. Chevallier aurait pu le mettre dans sa liste des savans hommes qui ont été correcteurs d'imprimerie (7).

(5) *Du 2 mars 1665, pag. 282, édition de Hollande.*

(6) *Voyez le Recueil des Lettres à Goldast, imprimé à Francfort, en 1688, et les Lettres de Gudius, publiées à Utrecht, l'an 1697.*

(7) *Origine de l'Imprimerie de Paris, pag. 195, 196.*

JUNGERMAN (Louis), né à Leipsic, le 4 de juillet 1572, et frère du précédent, a été un excellent botaniste. Il s'attacha de bonne heure à la connaissance des plantes, et il y acquit une telle réputation, qu'on lui offrait en Angleterre la place du fameux Matthias Lobel, qui mourut à Londres l'an 1616, mais il aimait mieux demeurer en Allemagne. Il s'était déjà signalé en

contribuant beaucoup à l'ouvrage intitulé, *Hortus Eystettensis*, qui contient la figure et la description de toutes les plantes du jardin de l'évêque d'Eichstet ; et il avait fait un catalogue de toutes celles qui naissent aux environs de Nuremberg, lequel fut imprimé par les soins de Gaspar Hofman, en l'année 1615. Il fut fait professeur en médecine à Giessen, l'an 1622 (A), après y avoir dressé un jardin qui avait beaucoup contribué au profit des écoliers. Il passa trois ans dans cette profession ; et puis il en eut une semblable avec celle de botanique à Altdorf, l'an 1625. Il les exerça jusques à sa mort, qui arriva le 7 juin 1653 ; et pendant les vingt-huit ans qu'elles durèrent, il prit un tel soin du jardin de médecine, qu'il le rendit célèbre jusque dans les pays étrangers. Il eut d'autant plus de temps à donner à cette fonction, qu'il passa toute sa vie non-seulement sans se marier, mais aussi sans aucune distraction amoureuse : ce qui a fait dire qu'on ne pouvait point louer sa continence, puisqu'il n'en avait point eu de besoin ; car la continence est une vertu qui, selon le sentiment d'Aristote, doit livrer un combat, dont il n'a paru aucunes marques dans la vie de Jungerman (a). Un panégyriste de moine aurait fait valoir la chose bien d'un autre air. Ce

(a) *In quo (caelibatu) non est necesse continentiam prædicari, quæ nullâ in ipso opus erat, virtus enim est cum luctâ, Aristotele censore, conjuncta, cujus indicium nulla quæ unquam in hoc genere emicaret flamma, præbere animadversa est. Abdias Trew, Mithes. et Phys. prof. et rector universitatis Altdorfinae, in program., apud Henning. Witten., Memor. medicorum.*

professeur légua sa bibliothèque à l'université d'Altdorf. N'oublions pas qu'il se plut extrêmement à faire des anagrammes (B). Je ne sais s'il donnait dans l'astrologie judiciaire; mais dans le programme d'où je tire cet article, on remarque fort sérieusement, que les humeurs d'un érysipèle s'étant arrêtées tout d'un coup lorsque mars était rétrograde, produisirent à l'extrémité des pieds une gangrène scorbutique (C). Godefroi et Louis Jungerman avaient un frère nommé GASPAS, qui était homme de lettres. Voyez les notes de Godefroi Jungerman sur le chapitre IV du *Traité de Equuleo*.

(A) *Il fut fait professeur en médecine à Giessen, l'an 1622.*] Le recteur de l'université d'Altdorf a un peu brouillé la chronologie dans son programme. Il veut que Jungerman ait acquis une si grande réputation pendant son professorat à Giessen, qu'on tâcha de l'attirer en Angleterre, pour le faire succéder au très-fameux botaniste Lobel. C'est confondre les temps; car Lobel mourut l'an 1616, et Jungerman ne fut professeur à Giessen que depuis l'an 1622 jusqu'en 1625. Quelle apparence que les Anglais aient laissé vide la place de Lobel six ou sept ans? Ils la destinèrent sans doute à Jungerman peu après qu'elle eut été vacante: il avait donc acquis, avant que d'être professeur à Giessen, la réputation qui lui procura cette grande marque de l'estime que les Anglais avaient conçue pour lui. Paul Fréhérus, qui a donné (1) le précis de ce programme, a d'un côté mieux spécifié les dates qu'elles n'y étaient spécifiées; mais de l'autre cela ne sert qu'à faire connaître plus clairement l'abus de calcul où il tombe. Voici son arrangement. *Doctor Med. creatus, et ad professionem Med. publicam promotus est A. 1622.*

(1) *Theatri, pag. 138.*

Hinc (2) per triennium ed nominis celebritate præfuit, ut in Angliam quo celeberrimi botanici Matthiæ Lobelli successor fieret invitaretur A. C. 1616: sed ille Germaniæ conditiones pretulit. Ad descriptionem etiam Horti Eichstettensis tota Germania celebris laudabilem nec vulgarem operam contulit. ce Jardin d'Eichstet fut imprimé l'an 1613; jugez si les choses sont ici placées selon leur temps. Le *Diarium Geographicum* de M. Witten suppose que notre Jungerman a été professeur à Leipsic, et puis à Altdorf. Corrigez-y cela à coup sûr en mettant *Giessensi*, au lieu de *Lipsiensi*.

(B) *Il se plut..... à faire des anagrammes.*] Il en publia un recueil à Giessen, l'an 1624, intitulé: *Aulæum Academicum*, in-4°. On a deux autres ouvrages de lui; savoir: le Catalogue dont j'ai parlé dans le corps de cet article, et un autre Catalogue semblable, sous le titre de *Cornucopiæ Floræ Giessensis etc. Giessæ, 1624 in-4°.*

(C) *On remarque..... que les humeurs d'un érysipèle.... produisirent..... une gangrène scorbutique.*] Voyons les paroles du programme: *Cujus (eresipelatis) fluxus consueti subito subsistentes, gangrenam scorbuticam ante trimestre (circa motum Martis in loco Lunæ natalitio opposito tarlum et retrogradum) in extremitate pedum pepererunt.* Les médecins, en ce temps-là, étaient fort accoutumés à donner beaucoup à l'influence des astres, en raisonnant sur les maladies.

(2) *Il semble que ce mot Hinc, qui répond au mot cui du Programme, a été mis par une faute d'impression pour Huic. Mais cette faute des imprimeurs n'a pas mis en plus mauvais état l'ordre de l'auteur.*

JUNIUS (HADRIEN), né à Horn en Hollande (A), le 1^{er} juillet 1511 (B), a été un des plus savans hommes de son siècle. Il était fils d'un bourgmestre de grand mérite (C), et il étudia premièrement à Harlem, puis à Louvain et à Paris, et enfin à Bologne en Italie, où il se fit recevoir docteur en médecine.

Étant de retour en son pays, il passa en Angleterre, l'an 1543 (a), et y fut médecin du duc de Norfolk, et puis d'une grande dame. Il y composa quelques livres, et entre autres un dictionnaire grec et latin, où il avait ajouté plus de six mille cinq cents mots. Il le dédia au jeune roi Édouard, en 1548; et parce qu'il lui donna le titre de roi, on lui en fit des affaires longtemps après à la cour de Rome. Il fut fort sensible à cette persécution; car on voit de ses lettres (b) à Lindanus, évêque de Ruremonde, et au cardinal de Granvelle, dans lesquelles il témoigne souhaiter passionnément qu'on levât la flétrissure dont il se voyait noté, depuis que les censeurs avaient mis ses livres dans le catalogue des ouvrages défendus. Il écrivit pour cela au pape, par le conseil d'Arias Montanus; et il prépara une apologie, où en protestant qu'il avait été toujours bon catholique, il faisait voir qu'il n'avait pu se défendre de donner le titre de roi à Édouard (c). Comme il était fort bon poëte, il publia en 1554 un épithalame sur le mariage de Philippe II avec la reine Marie (d). Cela lui aurait peut-être valu une fortune considérable, si l'Angleterre fût demeurée en repos. Il s'en retira durant les troubles (D), et s'en alla confiner à Horn; mais le roi de Danemarck l'en

tira bientôt, pour le faire précepteur du prince son fils (e). Junius, ne pouvant s'accommoder (E) ni du climat ni du génie des habitans, se retira d'une manière si brusque, qu'il ne prit pas même congé du roi. Il y a de l'apparence que ce fut en 1564 (f). Il s'établit à Harlem (F); il y pratiqua la médecine; il s'y maria, et y fut principal du collège. Les états de Hollande lui donnèrent la commission d'écrire l'histoire de la province, de quoi il se serait acquitté dignement, et avec plus d'exactitude qu'il n'a fait, s'il avait pu mettre la dernière main à l'ouvrage, qui parut après sa mort sous le titre de *Batavia* (g). Lorsque les Espagnols eurent assiégé la ville de Harlem, il trouva le moyen d'en sortir, pour aller voir le prince d'Orange, qui avait souhaité de se servir de ses remèdes. La ville ayant été prise en 1573, on pilla sa bibliothèque, où il avait laissé plusieurs ouvrages qui lui avaient coûté beaucoup de travaux, et par où il espérait de s'éterniser. Il aurait pu les mettre bientôt en état de voir le jour, et c'est ce qui augmentait son chagrin. Il passa en Zélande où la recommandation du prince lui fit avoir des appointemens publics, pour pratiquer la médecine dans Middelbourg; mais l'air du pays lui fut fort contraire. Il y gagna des maladies qui, jointes au regret d'avoir perdu sa bibliothèque, le firent mourir le 16 de juin 1575, âgé de soixante

(a) Voyez son Apologie, parmi ses lettres, page 392, où il dit qu'il y passa lorsque Charles-Quint était devant Landrecies.

(b) Pages 388, 469.

(c) Voyez sa lettre à Vulcanius, page 124, où il se vante d'avoir méprisé cette flétrissure.

(d) *Ibid.*, pag. 214.

(e) Voyez la remarque (E).

(f) Voyez ses lettres, pag. 385.

(g) Vossius, de Scient. mathem., pag. 259 Pontus Heuter., lib. II, de Vet. Belgio, cap. XXI.

et quatre ans, moins quelques jours. Son corps fut porté d'Armuyde à Middelbourg, où son fils aîné le fit enterrer honorablement, et lui composa une épitaphe (G). On a plusieurs livres de sa façon (H) J'en dirai quelque chose dans la dernière remarque. On avait jeté les yeux sur lui pour une chaire de professeur à Leyde (I), où l'université ne faisait quasi que de naître lorsqu'il mourut. Je n'ai pas eu encore le temps de bien avérer s'il se fit enfin de la religion (K).

Il paraît par une de ses lettres (h) qu'il se mit fort en colère quand il apprit qu'un de ses disciples l'avait accusé de commander à ses pensionnaires de n'aller pas à l'église. Il proteste au contraire qu'il les contraignait d'y aller les jours de fête, car il condamnait à des amendes assez fortes ceux qui négligeraient d'y aller. On voit ailleurs (i) qu'il se plaint de sa misère, et qu'étant chargé de dettes, et obligé de s'équiper, il n'a dans sa bourse ni denier ni maille.

(h) Epist., pag. 387.

(i) Ibidem, pag. 149. Voyez aussi pag. 254.

(A) Junius...., né à Horn en Hollande.] Moréri, dans l'article d'Hadrien Junius, dit que vulgairement son nom était *Jonghe* ou *du Jon*; et puis quand il parle de François Junius, professeur à Leyde, il ne lui donne pour nom vulgaire que *Jonghe*. Il n'y a rien d'exact là-dedans; car en premier lieu il fallait dire de *Jonghe*, et ne le dire qu'à l'égard d'Hadrien Junius, puisqu'il est faux qu'en langue flamande son nom ait pu être indifféremment ou de *Jonghe*, ou de *Jon*. En second lieu, il est faux que le nom vulgaire de François Junius ait été autre que

du Jon. On a dit dans la traduction de M. de Thou (1) que Horn, la patrie d'Hadrien Junius, est un village de *Gueldres*. C'est une insigne bévue que je ne trouve point dans l'édition de M. de Thou, de Francfort 1625. Si le traducteur a travaillé sur une édition qui eût cette faute, on peut l'excuser; mais voici une autre chose à reprendre. Il dit que Junius, étant sorti de Harlem à cause du siège, s'en alla à Armuyde près de Middelbourg, où ayant employé inutilement toute sa diligence et tous ses soins pour donner quelque remède aux maux de cette ville assiégée, il fut si incommode du changement d'air, etc. On voit assez clairement que cette ville assiégée ne se rapporte ni à Middelbourg, ni à Armuyde, mais à Harlem. Or il est très-faux que Junius ait songé au soulagement de cette ville assiégée, lorsqu'il était à Armuyde; car il n'y alla qu'après la prise de Harlem. M. de Thou (2) ne saurait être bien justifié de cette méprise; car quoiqu'en écrivant en latin on ne soit pas obligé à débarrasser une période selon la rigueur de la grammaire française, il ne se serait jamais exprimé comme il a fait, s'il avait cru que Junius n'était passé en Zélande qu'après la prise de Harlem. On ne peut pas dire qu'il s'agit là, ou du siège de Middelbourg, ou du siège d'Armuyde, vu que ces deux places ne furent point assiégées, pendant que Junius vécut en Zélande. Melchior Adam a copié la faute de M. de Thou. Ils devaient savoir que ce médecin s'arrêta quelque temps à Delft, depuis la prise de Harlem, avant que de passer en Zélande.

(B) *Le premier de juillet 1511.*] C'est ce que porte la vie de Junius à la tête de ses Épîtres: *vitam hanc orditur kalendis julii, anni 1511.* Quelques pages après on y lit qu'il mourut *die 16 junii, anno 1575, cum explevisset annum ætatis 63 qui magnus climactericus annus medicis*

(1) Apud Teissier, Additions aux Éloges, tom. I, pag. 479.

(2) *Ad Armuydam juxta Mildeburgum in Mattiacis se contulerat, ubi cum frustra consilio et diligentia sua concivibus laborantibus opem ferre conatus esset, ex cæli mutatione... in lethalem morbum incidit.* Thuan., lib. LXII.

vocatur. Par-là on réfute M. de Thou et Melchior Adam, qui le font mourir dans son année climactérique. Mais comme cette Vie de Junius n'est guère exacte, et que l'édition des Épîtres (3) dont elle est en tête porte sur le front l'an 1552, quoiqu'elle contienne l'épithaphe de l'auteur décédé en 1575, et quelques-unes de ses lettres, datées de l'an 1574, je ne voudrais pas trop condamner la Chronologie de Meursius, qui met la nativité de ce savant homme à l'an 1512 (4). Ce qui me fait dire que sa Vie (5) n'est point exacte, c'est que outre les deux dates que j'en ai citées, j'y trouve son épithaphe qui porte qu'il vécut soixante-trois ans. Si l'auteur de cette Vie a cru que l'épithaphe allait bien, il a eu tort de placer le jour natal de Junius au 1^{er} juillet 1511, et de dire qu'au 16 juin 1575, il avait achevé l'année soixante-troisième de son âge. D'autre côté, lorsqu'un homme a soixante-quatre ans accomplis à quinze jours près, c'est une grande négligence que de dire qu'il a soixante-trois ans, ou qu'il a passé sa soixante-troisième année. Mais qu'il y ait là ou peu ou beaucoup de négligence, toujours est-il bien certain qu'on y trouve la réfutation de Moréri, de Fréherus, de Melchior Adam, de Pope Blount, et de ceux qui mettent la naissance de Junius à l'année 1513. L'édition de ses Lettres n'est pas fort correcte; et d'ailleurs on ne les a point rangées selon le temps qu'elles ont été écrites, et l'on n'a pris aucun soin d'en déterrer et d'y suppléer la date quand elle y manque, ce qui arrive très-souvent. Ces deux défauts ne sont que trop ordinaires dans de semblables recueils.

(C) *Il était fils d'un bourgmestre de grand mérite.*] Le père de notre Junius avait été non-seulement secrétaire, et puis cinq fois bourgmestre de Horn, mais aussi deux fois député à la cour de Danemarck, et

une fois en Suède et en d'autres lieux. Il était homme de lettres, et il composa un livre latin qui n'a point été imprimé, contenant l'origine et l'accroissement de Horn (6).

(D) *Il s'en retira durant les troubles.*] Faute de meilleur guide, j'ai suivi la Vie de Junius qui est au-devant de ses lettres, quoique je n'ignorasse pas que l'exactitude ne peut point souffrir qu'on fasse vivre cet auteur en Angleterre, depuis la première fois qu'il y passa, jusqu'à des troubles postérieurs au mariage de Marie avec Philippe II; car je vois quelques-unes de ses lettres (7), datées de Harlem ou de Horn, en l'année 1552 et au commencement de 1554, qui sentent un homme assez sédentaire. Plusieurs de ceux qui ont composé des vies avaient bon besoin d'avis.

(E) *Ne pouvant s'accommoder.*] C'est ce qui paraît par la page 385 de ses Lettres, où il parle ainsi à Sambucus: *Libere mihi Polydori exemplo erumpere in hæc verba, adsum profectus Danicæ à caligine, nisi longinquæ ac molesti itineris ceu partus recordationem oblitterasset jucundum amicorum reduci quotidie gratulantium..... occursus.* Il ajoute diverses raisons pourquoi il renonce à l'appointement, d'ailleurs fort honnête (8), duquel il pouvait jouir à Copenhague. Dans une autre lettre (9) il dit que lui et sa femme abhorraient ce pays-là. Dans une autre il demande augmentation de gages. Je vois bien là qu'il avait été appelé pour être médecin du roi, mais non pas pour être précepteur du jeune prince.

(F) *Il s'établit à Harlem.*] L'auteur de sa Vie n'a pas bien distingué les temps. Il ne le fixe à Harlem, et ne le marie qu'après son retour de Copenhague. Or j'ai prouvé (10) qu'il en revint en 1564; et l'on voit par une lettre (11) qu'il écrivit l'an 1559, qu'il avait déjà planté le piquet à Harlem depuis assez long-temps,

(3) *Je me sers d'une édition de Dordrecht, apud Vincentium Caimax, in-12.*

(4) Valère André, Biblioth. belg., et Bullart, Académie des Sciences, l'ont suivie.

(5) *Je ne sais point si c'est celle que Bèverwyck promet dans une lettre à Vosius, datée le 12 de juin 1626. Voyez les lettres écrites à Vosius, num. 78, pag. m. 47.*

(6) Boxhornius, Theatr., pag. 373.

(7) Pag. 339, 345, 348.

(8) *Il était de quatre cents rixdales, p. 409.*

(9) *Ibidem.*

(10) *Voyez ci-dessus la citation (f).*

(11) Pag. 179. Voyez, touchant sa maîtresse, pag. 103.

et qu'il s'y était marié avec une belle fille qui lui avait apporté du bien. L'épître dédicatoire de son *Traité de Anno*, celle du *Traité de Comé*, celle des *Animadversorum*, sont datées de cette ville, en 1556.

(G) *Son fils aîné..... lui composa une épithape.*] Boxhornius ayant ajouté un *Appendix* à son Théâtre de Hollande, pour les omissions qu'il crut devoir suppléer, y mit entre autres choses cette épithape en grands caractères; mais il y laissa glisser trois fautes, *velint* au lieu de *meruit*; 67 au lieu de 63, et 15 au lieu de 16: *Vixit ann. LXIIX. obiit die XV, etc.*

(H) *On a plusieurs livres de sa façon.*] Ses principaux ouvrages, outre ceux dont j'ai déjà parlé (12), sont: *Animadversorum libri sex; Commentarius de Comé; Adagiorum ab Erasmo omissorum Centuria octo cum dimidiâ* (13); *Appendix ad Epitheta Textoris; Copia cornu, sive Oceanus Enarrationum Homericarum ex Eustathii commentariis collectus in unum volumen; un Nomenclator; Commentarius de Anno et Mensibus*; plusieurs sortes de vers latins; la traduction d'Eunapins de *Vais Sophistarum*, celle d'Ésychius Milésius, celle des Propos de table de Plutarque (14), celle des Questions médicales de Cassius *Iatrosophista*, faite et imprimée à Paris, en 1541; (c'est, je crois, le premier de ses ouvrages). Je ne parle point d'un fort grand nombre d'auteurs qu'il a illustrés de notes, comme Nonius Marcellus, Plaute, Sénèque, Pline (15), Virgile, Horace (16). Il avait fort travaillé sur Suidas, et il avait même dessein de le dédier au fils du prince d'Orange, comme il le témoigne à un seigneur anglais (17), dont il implore les bons offices auprès du prince, afin d'en être gratifié par avance de quelque présent; car il s'entendait aussi bien qu'un autre à profiter d'une épître dédicatoire.

(12) Dans le corps de cet article.

(13) Le Catalogue d'Oxford met ce livre parmi ceux de François Junius, professeur en théologie à Leyde.

(14) M. Huet, de Claris Interpretibus, parle avec beaucoup de mépris de ces versions.

(15) Voyez sa Vie, à la tête de ses Épîtres, et dans Melchior Adam.

(16) Voyez ses Lettres, pag. 5 et 6.

(17) Epist., pag. 173. Voyez aussi pag. 116.

J'ai quelque chose à remarquer touchant trois de ses ouvrages. 1°. L'auteur de sa Vie dit que les *Animadversorum libri sex* périrent lorsque Harlem fut pris: on n'entend pas trop ce qu'il veut dire; ils furent publiés par l'auteur même, et dédiés à Antoine Pérénot, évêque d'Arras, en l'année 1556. Grutérus les a insérés dans le IV^e. volume de son Trésor Critique. 2°. Quant à l'*Appendix ad Epitheta Textoris*, on peut dire que Junius n'aurait cette matière avec une tout autre érudition que Textor, qui y faisait des fautes tout-à-fait grossières. Voyez-en quelques-unes dans les lettres de Junius (18). Il regardait ce travail comme très-utile et très-pénible (19). 3°. Son *Nomenclator* est en son genre un livre excellent. Le choix des termes en huit langues n'y est pas moins une preuve de l'érudition, que de la patience infatigable de Junius. On dit (20) qu'il entendait bien huit langues; la grecque, la latine, l'italienne, la française, l'espagnole, l'allemande, l'anglaise et la flamande. Ses voyages lui avaient rendu beaucoup de services pour cela: je trouve qu'il avait été en France, en Italie, en Allemagne et en Angleterre; mais non pas en Espagne comme l'assurent Valère André (21), Moréri et Fréhéris. M. Colomiés a publié (22) un petit conte qu'il tenait d'Isaac Vossius, qui prouverait que Junius ne négligeait rien pour perfectionner son *Nomenclator*, et qu'il s'abaissait à boire avec des charretiers pour apprendre les termes propres de leur métier. Il me semble d'ailleurs qu'on remarque dans quelqu'une de ses lettres (23), qu'il n'aurait pas cru faire un grand crime, s'il avait bien bu sans s'enivrer.

Quand je dis que son *Nomenclator* est en son genre un livre excellent, je ne prétends pas nier que l'on n'y trouve des fautes, et même des fautes grossières (24); je prétends seulement dire que les bonnes choses y sont

(18) Pag. 466.

(19) *Ibid.*, pag. 116.

(20) Meursius, Athen. Batav.

(21) Biblioth. belg., pag. 12.

(22) Opusculor. pag. m. 132.

(23) Elle est écrite à un évêque, pag. 460.

(24) Voyez ce que M. Crénius, *Animadv. Phil. et histor.*, part. I, pag. 33 et seq., cite de Gronovius, etc.

parvenues à un degré fort au-dessus du commun. Or dans les ouvrages de cette nature, où il est impossible de ne pas broncher, la perfection ne demande pas que l'on soit exempt de toute tache. Il en va comme de l'homme : le plus parfait est celui qui a le moins de défauts.

. . . *Vitūs nemo sine nascitur optimus ille est Qui minimis urgetur* (25).

(I) *On avait jeté les yeux sur lui pour une chaire de professeur à Leyde.*] C'est Meursius qui me l'apprend : *Sub mortis tempus*, dit-il (26), *academice nascenti inter primos professores destinatus, sed inter ipsa initia morte abreptus inchoare munus non potuit.* Fréhiérus (27), copiant cela sans ajouter de quelle académie il s'agit, jette ses lecteurs dans les ténèbres, ou dans l'illusion ; il ne tient pas à lui que, comme il vient de parler de Middelbourg, on ne s'imagine que c'est là qu'une académie vient de naître. Je remarquerai à cette occasion que rien ne cause plus d'obscurités dans les livres, que de ne pas prendre la peine d'ajouter les supplémens à ce que l'on a copié d'un autre. Mille choses sont claires dans l'original, qui ne sont qu'un galimatias impénétrable, si on les transporte toutes nues dans un autre lieu.

(K) *Je n'ai point eu le temps de bien avérer s'il se fit de la religion.*] Ce qui me tient en suspens est une lettre (28) qu'il écrivit à l'évêque de Harlem en 1573, pour lui rendre compte des efforts qu'il avait faits, afin d'empêcher que la maison de ce prélat ne fût pillée. Il lui apprend qu'il conserva ce dépôt autant qu'il put, et qu'il ne l'abandonna aux pillards que par une force majeure, s'étant vu menacé d'une mort prochaine, le pistolet à la gorge. Il ajoute que l'impunité de ces attentats l'obligea à demander la liberté de se retirer hors de la ville, ce qu'il obtint. Il est sûr qu'il se plaignit aux magistrats, et cela bien vertement, de la violence qui lui avait été faite (29), et qu'il leur dit que les Espagnols commettraient à peine les mêmes

excès, s'ils étaient les maîtres de la ville. Ce qu'il y a que je n'entends guère, c'est qu'il dit à son prélat que pour conserver sa maison, il avait fallu en faire sortir les Français qui profanaient tout avec une cruelle rage, *excludendo barbaram et crudellem Gallorum omnia profanantium rabiem* (*). Je ne regarde pas comme une preuve convaincante, l'*index librorum prohibitorum et expurgandorum* (30), où il est traité de calviniste et d'auteur *damnatae memoriae*.

(*) Apparemment quelques restes de la défaite de ces troupes huguenotes qui, en 1571, avaient suivi Genlis dans les Pays-Bas. (*Thuanus*, l. 51.) Ce n'étaient plus ces mêmes soldats réformés qui, dans la première guerre civile, avaient paru si ennemis des vices et de toutes sortes de violences. *REM. CUR.*

(30) *Pag. 476, édition, 1667, in-folio.*

JUNIUS (a) (FRANÇOIS), professeur en théologie (b) à Leyde, naquit à Bourges le 1^{er} de mai 1545. Sa famille était noble (A). Son père, qui était un homme de robe, se trouva exposé à bien des persécutions, pour avoir été soupçonné de luthéranisme (B). Il exposa sa femme à de terribles médisances, parce qu'elle devint grosse pendant qu'on croyait qu'il était en fuite (C); et on ne savait pas qu'il était venu la voir une fois secrètement. Notre François Junius fut élevé avec soin, et devint un très-habile homme; à quoi sa honte naturelle, jointe avec beaucoup d'ambition (D), ne contribua pas peu. Il commença d'étudier en droit sous Hugo Donellus, à l'âge de treize ans. Quelques années après il fut envoyé à Lyon afin d'y joindre l'ambassadeur que le roi de France envoyait à Constantinople ;

(25) *Horat., sat. III, lib. I, vs. 68.*

(26) *Athen. Batav., pag. 93.*

(27) *Theatr., pag. 127ⁿ.*

(28) *Pag. 497.*

(29) *Pag. 381.*

(a) *Son nom vulgaire était du Jon, et non Jonghe, comme le suppose M. Moréri.*

(b) *Et non pas jurisconsulte, comme dit le père Jacob, Bibliotheca Pontificia, pag. 460.*

mais comme il n'arriva qu'après le départ de l'ambassadeur, il s'arrêta à Lyon, et s'y appliqua à l'étude avec un travail incroyable. Barthélemy Aneau (E), qui était le principal du collège de cette ville, lui donna de très-bons conseils touchant la bonne méthode d'étudier. Le jeune homme se vit exposé à deux tentations bien différentes, à celle de l'amour, et à celle de l'impiété. Il résista vigoureusement à la première; car il donna un bon soufflet à une fille qui lui vint faire des caresses (F): mais il succomba de telle sorte aux sophismes d'un libertin, qu'il se trouva pleinement athée (G), après lui avoir prêté l'oreille pendant quelques jours. Il ne demeura pas long-temps dans ce malheureux état: un tumulte de religion, qui l'obligea à prendre la fuite afin de sauver sa vie, lui fournit une occasion de reprendre sa première foi. Son père le rappela à Bourges, et ayant découvert quelque chose des sentimens dont son fils était imbu, il lui fit de bonnes leçons, et sans faire semblant de rien il l'attira à la lecture du Nouveau-Testament. Les premières paroles (c) que Junius y rencontra le touchèrent (H) de telle sorte, qu'il se dégoûta bientôt de tout ce qui ne se rapportait pas à la piété. Au commencement des guerres civiles il s'en alla à Genève, pour y étudier les langues. Comme il n'y porta que peu d'argent, et qu'on ne lui en envoyait point, il se vit réduit à une extrême nécessité (I). Enfin

il reçut de quoi se tirer de la misère, et s'acquitter de ses dettes: et ayant appris la mort tragique de son père (d), il se résolut à gagner sa vie en instruisant des jeunes gens. Il fit ce métier à Genève, jusques à ce qu'il fut envoyé dans le Pays-Bas (e), pour être ministre de l'église wallonne d'Anvers. Il exerça cette charge au milieu de plusieurs périls; car, quoiqu'il s'opposât au zèle indiscret de ceux qui sans nulle autorité légitime brisaient les images, et pillaient les temples, il passa pour leur instigateur; ce qui fut cause qu'on tâcha plusieurs fois de l'emprisonner. Il eut le bonheur d'en être toujours averti assez à temps, pour éviter d'être pris. Il fut trouvé à propos qu'il passât dans le pays de Limbourg, et il y continua les fonctions du ministère avec un grand fruit; jusques à ce que les dangers où il était exposé firent prendre la résolution aux magistrats de lui conseiller de se retirer en Allemagne. La curiosité qu'eut un bon vieillard mérite d'être connue (K), tant elle est propre à faire voir la mauvaise foi des persécuteurs, et la sottise des peuples. Junius fut reçu à Heidelberg, par l'électeur Frédéric III, avec beaucoup de bonté, et fut voir sa mère à Bourges; d'où étant retourné au Palatinat, il y fut ministre d'une petite église (f). Quelque temps après il fut envoyé par l'électeur à l'armée du prince d'Orange, pendant la malheureuse expédition de l'an-

(d) Voyez la remarque (B).

(e) L'an 1565.

(f) *Scannoviensis ecclesia.*

(c) *Le commencement de l'Évangile de saint Jean.*

née 1568 *¹. Il fut ministre de ce prince jusques à ce que les troupes eurent regagné l'Allemagne : alors il retourna à son église du Palatinat, et y exerça le ministère jusques à l'année 1573 *², après quoi il fut mandé à Heidelberg par l'électeur palatin, pour travailler à la version du Vieux Testament (g). Il fut envoyé à Neustad, l'an 1578, et au bout de quatorze mois à Otterbourg, où il s'arrêta dix-huit mois : ensuite de quoi il retourna à Neustad, et y fit des leçons publiques, jusques à ce que le prince Casimir, administrateur de l'électorat, le fit venir à Heidelberg, pour la profession en théologie. Il retourna en France avec le duc de Bouillon, et salua le roi Henri IV, qui le renvoya en Allemagne pour quelques affaires. Il trouva bon de passer par la Hollande, avant que d'aller rendre compte de sa commission à Henri IV, et se voyant prié d'exercer à Leyde la profession en théologie, il accepta ce parti, après en avoir eu l'agrément de l'ambassadeur de France (h). Il s'acquitta des fonctions de cette charge avec beaucoup de capacité, jusques à l'année 1602, qu'il mourut de peste.

*¹ Leclerc reproche à Bayle de n'avoir pas parlé du voyage de Junius à Metz, où il resta jusqu'en mars 1568.

*² Leclerc, sur le témoignage de Bèze, raconte que, vers la fin de juillet 1572, Taffin ayant été obligé de sortir de Metz, les huguenots empruntèrent pour remplir sa place François du Jon (Junius) pour deux mois.

(g) Trémellius était son associé dans ce travail.

(h) Tiré de sa Vie, composée par lui-même, et publiée par Mèrula, l'an 1595, et puis mise à la tête de ses Oeuvres. Melchior Adam en a donné un grand Abrégé. Moréri se trompe quand il cite Mèrula in Descript. Vitæ Junii.

Il avait eu de l'aversion pour les femmes; mais, comme il l'avoue lui-même, il en fut puni de Dieu par les quatre mariages qu'il contracta (L). Il laissa quelques enfans (M) : il publia beaucoup de livres (N). M. de Thou s'est fort trompé en parlant de lui (O). Les mémoires de Scaliger, qui haïssait Junius, préoccupèrent apparemment ce fameux historien (P). Junius n'était point digne du mépris que Scaliger avait pour lui; l'iniquité est visible là-dedans; et quand on songe aux éloges qu'une infinité de grands auteurs lui ont donnés (i), on se trouve plus disposé à la pitié qu'à l'indignation par rapport à cette injustice. Il était savant et honnête homme; au reste si éloigné d'outrer les choses, qu'il croyait qu'on se peut sauver dans la communion romaine (Q). Il ne connut jamais mieux l'étendue de ce qu'il ne savait pas, que lorsqu'il fut parvenu au plus haut point de sa science (k). C'était un signe de bon esprit.

(i) Voyez Colomiés, Gallia Orient., pag. 95 et seq.

(k) Voyez la remarque (Q), citation (59).

(A) Sa famille était noble.] GUILLAUME du Jon son aïeul, seigneur de la Boffardinière proche d'Issoudun, fut anobli pour les bons services qu'il avait rendus dans l'expédition de Navarre, lorsqu'on tâcha de rétablir Jean d'Albret, dépouillé injustement de son royaume par Ferdinand d'Aragon. Il avait aussi servi chez le roi (1). Il laissa trois fils, dont le dernier, nommé DENYS, étudia en jurisprudence, et prit ses licences à Toulouse. Il fit fort mal ses étu-

(1) In custodia et equili... Ludovici XII ministravit. Franciscus Junius, in Vita sua, tom. I, Oper., pag. 6, col. 1.

des (2); car, comme il avait beaucoup de cœur, il était toujours mêlé dans les querelles des écoliers. En un mot, ce fut un grand duelliste. Il obtint la charge de conseiller du roi à Bourges, en récompense d'une action hardie qu'il avait faite. On la verra dans la remarque suivante. Il eut neuf enfans, dont notre François Junius fut l'un (3).

(B) *Son père... se trouva exposé à bien des persécutions, pour avoir été soupçonné de luthéranisme.* Le gardien des cordeliers * d'Issoudun prêchait si effrontément contre Marguerite, reine de Navarre, duchesse de Berri, et sœur de François Ier., qu'il osa dire qu'à cause qu'elle était luthérienne, elle méritait qu'on l'enveloppât dans un sac, et qu'on la jetât dans l'eau. Les magistrats du lieu l'exhortèrent à ne pas perdre ainsi le respect qui était dû à cette princesse; mais il se moqua de leur avis, et continua de prêcher sur ce ton-là. On fit informer contre lui, et l'on envoya au roi les informations. Le roi, résolu de le punir du même supplice dont il avait jugé digne la princesse, ordonna qu'on lui amenât ce moine. La reine de Navarre, intercédant pour le coupable, obtint que la peine serait modérée. La difficulté était de se saisir du personnage, car il avait la populace dans ses intérêts; de sorte que les magistrats d'Issoudun n'osaient entreprendre d'exécuter l'ordre de sa majesté. Denis du Jon, qui revenait des écoles, où il s'était tant battu, déclara que si le roi lui adressait la commission de prendre le moine, il l'exécuterait ponctuellement. Cette commission lui ayant été expédiée, il se mit à la tête des archers, et malgré les oppositions de la populace, il tira du cloître le prédicateur, qui fut envoyé aux galères pour deux ans. Du Jon à la vérité se mit par-là dans les bonnes grâces de François Ier. et de la duchesse de Berri; mais il encourut la haine du peuple et celle des cordeliers, et s'attira une persé-

cution de calomnies, et de menaces, et de procès, laquelle aboutit enfin au cruel massacre qui fut commis en sa personne. *Hinc prima fuit actio, quæ in gratiam regis, sororisque regine insinuavit patrem: sed apud illam inconsultam plebeculam et franciscanorum ordinem odia perpetua conciliavit: indignissimasque calumnias, minus, criminationes, persecutiones, damna, crucientam denique eadem patri apportavit* (4). On l'accusa de luthéranisme, et l'on suborna sa servante pour attester qu'il ne gardait point les jours de jeûne (5). Il prit la fuite, ne voulant point se commettre avec des gens passionnés: on se saisit de ses biens, et il fallut que la reine de Navarre lui fournit pendant près d'un an de quoi subsister. Enfin, par l'autorité du roi, les accusations furent mises à néant, et alors du Jon obtint une charge de conseiller, etc. *Liberatus ab accusatione pater, auctoritate regis, patrum solum repetit, atque immigrat in Biturigum metropolin, ubi cum laude ad exitum usque vitæ consiliarii regii et pro tribuno militum honoribus à rege collatis defunctus est: preter alia commoda honoraria, quæ à reginâ sorore illius et Biturigum Duce acceperat* (6). Voici comment il fut tué. Le jour de la Fête-Dieu les catholiques d'Issoudun, sans avoir égard au traité de paix qui venait d'être conclu, commirent mille violences contre les réformés. Le roi expédia une commission à Denis du Jon pour informer de cette émeute, et pour en punir les auteurs. Du Jon se rendit à Issoudun accompagné seulement de trois archers; il dispersa les autres en divers lieux avant que d'entrer dans la ville, car il fallait user de prudence dans une affaire si délicate. Ses précautions ne lui servirent de rien: on devina pour-quoi il venait; le peuple se saisit des portes, et assiégea le logis du commissaire. On y entra, on tua du Jon,

(2) *Hinc ab avo solennis litterarum quas Dionysio filio mitterebat, et falsa inscriptio, Dionysio dilecto filio misso ad studendum, pro eo quod alii vulgò inscribunt studenti. Idem, ibid.*

(3) *Tiré de la Vie de Junius.*

* Leclerc et Joly, tout en disant que Bèze nomme ce cordelier Toussaint Hémarc, remarque que Bèze ne parle pas de l'aventure racontée par Bayle.

(4) *Idem, ibid., col. 2.*

(5) *Et Franciscanorum arte, et plebis imprudentiâ odioque maximo pressus est sub religionis specie et lutheranismi..... accusatus, subornata ad eam rem ancilla quæ domi serviverat. Ea patrem à se visum, quum diebus vetitis carnes ederet, pro testimonio dicebat falso, ut matrem sæpè audivi confirmantem. Idem, ibid.*

(6) *Tiré de la Vie de Junius, pag. 7, col.*

on le jeta par les fenêtres, on le traîna par les rues, on l'exposa aux chiens, on défendit (7) publiquement de l'enterrer (8). Le conseil du roi conçu contre cette audace l'indignation qu'elle méritait, et ordonna que les murailles d'Issoudun fussent démolies; mais Cipierre et quelques autres seigneurs firent changer cet arrêt, et cela principalement à cause que le commissaire massacré était suspect de luthéranisme depuis plus de vingt-quatre ans. La veuve du défunt, voulant poursuivre la vengeance de ce meurtre, s'attira la haine de beaucoup de gens, et se consuma en frais. *Hæc cædes consilium regis commovit plurimum : et decretum de labefactandis muris totius oppidi in eo factum propter atrocitatem sceleris, et periculosissimum exemplum illius. Sed postea conversa est factionibus tota ratio consilii : tum propter Cippiarii gubernatoris et nonnullorum ex nobilitate procerum inveterata odia, tum propter religionis pontificæ zelum, cujus odio indesinenter flagravisse inde ab annis amplius viginti quatuor criminabantur patrem. Itaque eadem illam necesse habuit mater in regis consilio persequi ex eo tempore : quo facto, cum ipsa in se multorum concitavit odia, tum omnia ferme commoda que ex bellicâ licentiâ, furtis, rapiis, grassationibusque restabant ipsi, in hæc persecutione occupavit (9).*

Je n'exhorte ici personne à admirer les mauvais effets du zèle de religion. Il faut que l'on approuve les meurtres, et qu'on désapprouve la conduite d'une femme qui demande la punition des meurtriers de son mari. Mais je prie mon lecteur de faire attention à une chose. La religion, qui est regardée par tout le monde comme le plus ferme appui de l'autorité souveraine, et qui le serait effectivement si elle était bien entendue et bien pratiquée, est ordinairement ce qui énerve le plus cette même autorité. Il n'y avait rien de plus juste que l'arrêt de François I^{er}. contre le prédicateur d'Issoudun, homme qui avait en l'au-

dace de traiter si indignement en chaire la propre sœur de son roi. Cependant aucun magistrat n'ose exécuter les ordres de son monarque contre ce mutin; et lorsqu'un gentilhomme a le courage de les exécuter, il s'expose à mille persécutions, et il devient si odieux, que l'on protège hautement ceux qui le massacrent. La reine de Navarre fut la première à conseiller à ce gentilhomme de sortir de son pays (10), puisque l'exécution des ordres très-justes de son prince l'exposerait à la haine des bigots : preuve évidente que la cour ne se sent pas assez forte pour protéger ses bons serviteurs persécutés par les gens d'église. On dit ordinairement que le ministère évangélique est *ipsis angelis tremendum*, ajoutons-y et *ipsis quoque regibus*. Lisez bien l'histoire de l'Église Romaine, vous trouverez que les plus grands princes du monde ont eu plus à craindre les passions que les zéloteurs excitent, que les armes des infidèles : ainsi ce qui devrait être l'affermissement de la république, et de la majesté de l'état, est bien souvent l'obstacle le plus invincible que les souverains rencontrent à l'exécution de leurs ordres (11).

(C)... *Il exposa sa femme à de terribles médisances, parce qu'elle devint grosse pendant qu'on croyait qu'il était en fuite.*] C'est une imprudence que de se mettre en état de le devenir quand le mari est fugitif; car s'il mourait avant que de revenir, et avant les couches, et sans reconnaître qu'il est l'auteur de cette grossesse, trois choses extrêmement possibles, comment pourrait-on se justifier envers le public? Mais de plus n'est-ce rien que de donner prise à la médisance, comme fit la femme de du Jon? On me répondra que ceci est aisé à dire, quand on en traite de sang-froid, et qu'on ne se met pas à la place des personnes amoureuses. Après quelques mois d'absence leurs feux sont si ardens, qu'aucune con-

(7) *Il y eut néanmoins une femme qui l'enterra néanmoins.* Idem, ibid.

(8) Tiré de la Vie de François Junius, pag. 14.

(9) Idem, ibidem.

(10) *Felicius certè utilisque politicos honores gesturo, et temp. administrato, si post tam sorte ausum honestè et cautè migratione, quam sæpè fieri Navarrena regina et nonnulli proceres cupiverunt, ut alibi reip. inserviret pater, sibi prospexisset.* Idem, ibidem, p. 6, col. 2.

(11) *Conférez ce qui a été dit dans l'article ABBAS, tom. I, pag. 26, remarque (B).*

sûlération ne les saurait retenir : la passion entraîne, on n'écoute rien :

Fertur equis auriga, neque audit currus habenas (12).

Quoi qu'il en soit, la mère de notre du Jon se vit diffamée, et cela lui perçait le cœur (13).

(D) *Sa honte naturelle jointe avec beaucoup d'ambition.* Ces deux passions ne semblent pas être faites l'une pour l'autre, et cependant elles s'allient quelquefois ensemble. Junius en est un exemple. Il avoue que dès son bas âge il souhaitait plus qu'il ne fallait d'être honoré et d'être loué, et qu'il ne pouvait souffrir les louanges qu'il voyait donner à d'autres. *Naturâ me puerum ad honoris et laudis appetentiam plus satis accendite. Sic enim mala radix illa τῆς φιλοτιμίας in me germinabat, ut nec alienam laudem istâ atate æquo animo ferre possem miser, nec in meâ existimatione illâ conquiescere quam mihi conciliabam pertinacissimâ diligentia.* D'ailleurs, il avoue qu'il était d'un naturel si timide, et si sujet à la honte, qu'à l'âge même de près de cinquante ans il ne pouvait parler à sa propre femme sans rougir, et qu'il n'osait presque rien commander à ses domestiques. *Pudor summus qui me ad hanc usque ætatem sic pressit, ut rusticus magis ad omnia quàm urbanus meritò haberi possim.... Quid dicam nisi impudentem fermè pudorem esse qui ne tantopere impeditum distinet, ut vix sine pudore uxori res vulgareis enunciem, vix jam domi servitio imperent.* Il prétend avoir tiré de grands avantages de cette honte, parce que, se déliant de soi-même, il s'appliquait beaucoup plus à profiter de ce qu'il entendait dire, et de ce qu'il voyait faire (14); et il déclare qu'il n'apprendrait point à ses lec-

teurs son infirmité, s'il ne croyait qu'elle serait pour la jeunesse une leçon très-utile de modestie. *Hoc eo libentius prædico de infirmitate meâ, ut juvenis ab exemplo meo præceptum hauriat ταπεινοφροσύνης atque modestiæ, ut certum fructum peritiæ certo judicio assequatur. Id enim testor, nihil mihi secundum benedictionem Dei tam commodavisse in rebus omnibus, quàm illam de me ipso dissidentiam ex conscientia infirmitatis et pudoris mei, et studiosam aliorum, quibuscunque adfui, observantiam.* On ne saurait trop louer la modestie, et cette humilité rare, qui fait que l'on se défie de ses forces : mais il est sûr qu'elle ne vaut rien pour faire fortune dans le monde ; et si un père a dessein que ses enfans parviennent aux dignités, je lui conseillerais de leur inspirer plutôt la vanité et la présomption, que la défiance de leur mérite. Junius est peut-être le seul qui, par rapport aux avantages mondains, se soit bien trouvé de sa modestie. Je ne prétends pas établir que l'arrogance soit toujours utile : elle perd quelquefois les jeunes gens, et les empêche de s'élever : je ne parle de ceci qu'en général ; je ne m'arrête pas aux exceptions.

(E) *Barthelemi Anceau.* J'ai parlé ailleurs (15) de son commentaire sur les Emblèmes d'Alciat. Il s'appelait en latin *Annulus*, ou *Anulus* : il était natif de Bourges, et il publia plusieurs livres (16). Il fut tué misérablement dans le tumulte de religion * où Junius pensa périr : sa femme aurait en le même sort, si le prévôt de Lyon ne l'eût sauvée en l'emprisonnant (17).

(F) *Il donna un bon soufflet à une fille qui lui vint faire des caresses.* Voici une chose tout autrement admirable que l'action de Théagène (18) ; car elle est historique, au lieu

(12) Virg., Georg., lib. I, vs. 514.

(13) *Profugus pater clam ad matrem semel redierat, hinc gravida facta mater proscindebatur à vulgo, tanquam si prostituta fuisset pudicitia illius. Utrouque hoc incommodo sanctæ illius feminæ animus oppugnabatur, obicientibus malignè quàm plurimis tum Franciscani illius reversionem, tum graviditatem, ut aiebant, impudicam.* Junius, in Vita sua, pag. 7, col. 1.

(14) *Ex pudore hæc consequuta sunt indè à puero quòd mihi semper sin diffisus, quòd aliorum factis audiendis, sermonibus observantibus et advertendis in usum meum studuerim.* Id., ibid., col. 2.

(15) Tom. I, pag. 388, remarque (M) de l'article ALCIAT (André).

(16) Voyez la Croix du Maine, pag. 32, et du Verdier Vau-Privas, pag. 110, 111.

* Leclere et Joly semblent excuser le fait, arrivé dans un tumulte, dont, disent-ils, l'impunité d'un huguenot fut la cause.

(17) Voyez la Vie de Junius, pag. 10, col. 2.

(18) Voyez l'article ΠΕΛΙΟΠΟΡΕ, tom. VII, pag. 554, remarque (C).

que celle de Théagène n'est qu'une fiction de roman. Junius appliqué à ses études ne songeait à rien moins qu'à faire l'amour. Cependant on le grondait de son peu de galanterie, et on lui représentait qu'il n'apprendrait jamais la civilité, s'il ne devenait amoureux. Ces discours ne le faisant pas changer de conduite, on l'exposa aux caresses de trois ou quatre filles qui l'obsédèrent effrontément. Elles se jetaient sur lui à corps perdu, et n'oubliaient rien pour triompher de sa pudeur. Enfin la patience lui échappa, il souffleta l'une d'entre elles; ce soufflet causa un grand bruit dans le logis. La fille qui l'avait reçu, ayant compris à l'air du jeune homme que ce n'était point pour rire, mais en se fâchant, qu'on l'avait ainsi traitée, se mit à crier et à pleurer. On se moqua d'elle, et de Junius aussi; mais cela le rendit odieux à plusieurs personnes. Il faut l'entendre lui-même. *Dies et noctes appetebant canes illæ promiscuè, nescium quid sibi vellent, et gravitatis honestatisque illius, quam in domo paternâ videram, subindè recordantem. Neque id seorsim tentabant singulæ, verumetiam ternæ aut quaternæ simul consertis manibus in me iruebant inmodestissimè, ut perducto ad suam impuritatem animo meo de spoliis pudoris mei triumpharent. Tandem verò ad eò me puduit illarum impudentiæ, et quùm una multis spectantibus me amatoricè esset adorsa palpo, ego contra colaphum gravem ei impegerim: quem illa ad dubitans utram in partem acciperet, defixis oculis attendit respexit ad me, aliquid sper observans aliquam mei animi significationem: ut autem rem seriam à me esse vidit, tum illa vociferationibus et ejulatibus implevit domum, omniumque risum imprudens in sese, stultorum odia in me concitavit (19).* Il se trouva si fatigué de ces tentations, qu'il eut mille fois envie de s'en retourner chez son père sans dire adieu à ses hôtes, chez qui sa chasteté souffrait tant d'attaques; mais il craignit leur ressentiment, et les colomnies dont ils se pourraient servir pour le décrier dans sa famille.

(G) *Il succomba de telle sorte aux sophismes d'un libertin, qu'il se trouva*

(19) Junias, in Vitâ suâ, pag. 9, col. 2.

pleinement athée.] Par le conseil de Barthélemi Aneau, il avait lu Cicéron de *Legibus*, et en avait fait des recueils. Dans ces entrefaites il reçut une visite d'un homme, et il entendit appuyer sur tant de raisons ce que Cicéron allègue qu'Épicure rejetait la Providence, qu'il se laissa persuader cette impiété d'autant plus facilement qu'on en parlait tous les jours à table, et que tout le logis en retentissait (20). *Memini, quùm libros M. Tullii de legibus per illud tempus, auctore et suasore Anulo (de quo antè dixi) expenderem, et notas quasdam in eos animadversionesque colligerem, venire hominem ad me, et illa Epicuri verba quæ libro primo exstant (21), nihil curare Deum nec sui, nec alieni, multis quùm diligentissimè confirmare: ad quæ ego non ratione judicioque certè respondebam: sed assensionem paulatim adhibens, sentiebam venenum serpens, quod inbiberam, confirmari in me: et cum auctoritate hominis, tum argutiis dictorum ejus præceptis eò deferebar, ut meus animus in isto malo hærens occallesceret, totusque fieret ἀνασθητός (22).*

(H) *Les premières paroles qu'il rencontra dans le Nouveau Testament le touchèrent.]* La chose est si édifiante, et si capable de faire songer à l'efficacité de la parole de Dieu, qu'il ne faut rien retrancher de ce récit. *Hic ergò Novum illud Testamentum divinitus oblatum aperio: aliud agenti exhibet se mihi aspectu primo augustissimum illud caput Joannis evangelistæ et apostoli: In principio erat Verbum, etc. Lego partem capituli, et ita commoveor legens, ut repente divinitatem argumenti, et scripti majestatem auctoritatemque senserim longo intervallo omnibus eloquentiæ fluminibus præeuntem. Horrebat corpus, stupebat animus, et totum illum*

(20) *Isù horribili impietate constrata erat quotidiè mensa, persoaabat domus, circumstrepabant omnia aureis meas, adeò ut jamque ad alia omnia obvirescerem. Nam quùm omnibus horis aliquid atrociter fieri videremus, aut audimus, inquit Tullius, etiam qui naturâ mitissimi sumus, assiduitate molestiarum sentium omnem humanitatis ex animis amittimus: quùm impiè fieri aut dici, pietatis sensum. Id., ibid., pag. 10, col. 1.*

(21) *Voici un péché de mémoire: Junius a pris le 1^{er} livre de Legibus, pour le 1^{er} livre de Naturâ Deorum.*

(22) Junius, in Vitâ suâ, pag. 10, col. 1.

diem sic afflicto, ut qui essem, ipse mihi incertus viderer esse. Reconlatus es mei, Domine Deus mi, pro immensa misericordia tua, ovemente perditam in gregem tuam recepisti. Ex eo tempore, quoniam in me Deus tunc potenter Spiritus sui virtute irruisset alia frigidius et negligentius legere et tractare cepi : de his verò que ad pietatem pertinent cogitare amplius, et ardentius in eis versari (23).

(I) *Il se vit réduit à une extrême nécessité,] Il en donne un fort long détail, dont je ne marquerai que ces deux parties. N'ayant à l'approche de l'hiver qu'un pourpoint de toile avec un petit manteau, il résolut d'imiter Cléanthe (24), c'est-à-dire de gagner quelque chose par le travail de ses mains. Il voulait travailler à la journée, et faire le pionnier aux fossés de la république de Genève. Mais il trouva un jeune homme de son pays qui le secourut. Ayant eu besoin de ce secours plus long-temps qu'il n'aurait voulu, il craignit d'être importun, et dans cette crainte il se réduisit à ne faire qu'un petit repas chaque jour. Cette diète dura quatre mois, et le réduisit à une telle maigreur, qu'il n'avait presque pas la force de soutenir sa chemise. Il serait mort dans peu de temps, si ses amis ne l'eussent pressé de se nourrir un peu mieux. Ultrò ad menses quatuor jejuniū ipse inlaxi mihi, et horam prandii in ambulatione, legendis et memoriam colens, meditando, orans occupavi : vespere autem cœnâ frugali usus sum, plurimum sorbens bina ova, et mediocrem vini cyathum hauriens. Sed ex diuturnâ istâ et perveracitate inedia paulatim me invasit tabes, et ita exellit graviter, ut vires omnes exhaustum corpus deficerent. Quod malum tum demum sensi, quoniam instantibus amicis et tabem meam ex vultu recognoscens, ad majorem cibi copiam suscipendam veni, et vivere institui liberalius ; nam vel inclusū solius onere prægravatâ mihi esse humeri videbantur (25).*

(23) Junius, in Vita sua, pag. 11, col. 2.

(24) Certum deliberatumque erat hebdomade proximè sequenturâ... alternos dies in egerendâ terrâ ad fossam urbis, et in studiis consumere, Cléanthis exemplo, ut levarem inopiam meam. Idem, ibid.

(25) Ibid., pag. 13, col. 2.

(K) *La curiosité qu'eut un bon vieillard mérite d'être connue.] On lui avait fait accroire que Junius, prédisant hérétique, avait les pieds fourchus, et il ne fut désabusé de cette pensée, qu'après l'avoir considéré depuis la tête jusques aux pieds. Ce fut en présence d'une nombreuse compagnie, qui avait espéré d'assister à une dispute entre Junius et un cordelier. Le lieu et l'heure de la conférence avaient été réglés ; mais le cordelier avait rebroussé chemin, sous prétexte d'avoir oublié quelque chose. J'avais ouï faire cent fois de semblables contes, mais je ne les avais jamais vus appuyés sur un témoignage imprimé et si authentique. Cela m'engage à rapporter les propres paroles de Junius. *fideliculum est quod dicam, sed tamen indicium horum simplicitatis, et mendacissimâ illorum impudentiâ. Quoniam in campo essemus, Franciscani illius adventum expectantes, vir quidam senex frequentiam illam maximam que tum averterat perrumpens, copiam sibi fieri videndi me postulat. Audito strepitu rogabam quid rei esset. Cognito hominem esse meum videndi cupientem, movi ut daretur homini ad veniendum locus. Tum ille demisso vultu inlaxi à pedibus ad verticem usque observans diligentissimè constitutionem meam, erupit in hæc verba : Eho, jamjam video non esse id verum, quod mihi de te fuerat enunciatum. Me autem dicente, quid ergo illud est tibi, inquit, pedes fissos esse (26).**

(L) *Il avait eu de l'aversion pour les femmes ; mais il en fut puvi de Dieu par les quatre mariages qu'il contracta.] Je craindrais de mal traduire ses paroles ; c'est pourquoi je me contente de les rapporter. In conjugii variè me duriterque exercuit Dominus. Nam quatuor uxores duxi hactenus ; atque me (qui prius propter canum impiarum scelera à feminis abhorrebam, et functionis meæ studio conjugium refugio abhorrebam) castigavit Dominus, præposterum iudicium meum tacite exprobravit, et perjurandâ optimarum fidelissimarumque conjugum consuetudine evicit peccatum, indignamque de sexu femineo toto opi-*

(26) Ibid., pag. 20, col. 1.

nionem meam (27). Il observe qu'il perdit sa première épouse par l'ignorance d'une sage-femme, qui lui gâta l'*utérus* en l'accouchant de deux jumeaux (28). *Harum primam injuria obstetricis è vitâ sustulit, quum ita corruptus in obstetricatu fuisset illius uterus, ut annos amplius septem indesinente sanguinis defluvio afflicta sit atque exhausta, incredibili cruciatu ipsius et labore meo* (29). Les suites de cette affaire furent très-fâcheuses, non-seulement pour la femme, mais aussi pour le mari, savoir une perte de sang continue pendant plus de sept années. Sa seconde femme mourut grosse, le cinquième jour d'une fièvre continue. La troisième mourut hydropique. La quatrième était en vie lorsqu'il écrivait ceci, environ l'an 1592. Depuis elle mourut de la peste.

(M) *Il laissa quelques enfans.*] De sa seconde femme, fille de Jean Corput, secrétaire et bourgmestre de Bréda, il eut entre autres enfans, une fille qui fut mariée au docte Jean Gérard * Vossius, et un fils, nommé JEAN-CASIMIR JUNIUS (30), qui étudia en théologie, et fut destiné par son père à la profession en hébreu; mais cela ne réussit point. Il quitta la profession des lettres, et embrassa celle des armes, à la sollicitation de son oncle Jean Cornput (31), qui le fit lieutenant de sa compagnie. Il mourut à Gertrudenberg. Il avait publié en flamand l'apologie de la harangue de Dudley Carleton, ambassadeur du roi Jacques. Ce fut pour répondre à Jacques Taurin, ministre arminien à Utrecht, qui avait réfuté (32) cette harangue. Il laissa un fils, nommé FRANÇOIS JUNIUS, né à Embden le 20 de septembre 1624, qui a été professeur en droit dans l'académie de Groningue (33). Dans l'article sui-

vant je parlerai d'un autre FRANÇOIS JUNIUS, né du troisième mariage du professeur de Leyde.

(N) *Il publia beaucoup de livres.*] Ses œuvres théologiques, rassemblées en un corps, font deux volumes in-folio, et contiennent entre autres choses : 1°. un Commentaire sur les trois premiers chapitres de la Genèse, avec la réponse à vingt-deux objections de Simplicius (34) contre ce saint livre; 2°. l'Analyse du Pentateuque, l'explication des prophéties d'Ezéchiel, et de Daniel, et de Jonas; 3°. des Parallèles sacrés, et des notes sur l'Apocalypse, et sur l'épître de saint Jude; 4°. des Observations contre Bellarmin, et sur l'anathème dont Gebhard Truchses, archevêque de Cologne, fut frappé par Grégoire XIII. Il s'exerça sur la critique profane; car il publia des notes sur Manilius et sur les épîtres de Cicéron: il en publia aussi sur Tertullien, et sur un ouvrage de George Codinus Curopalates. Il fit quelques traductions latines; celle de la Démonomanie de Bodin, celle de Jean du Tillet, celle du plaidoyer d'Arnauld contre les jésuites, etc. Il fit une réponse (35) en français, aux trois vérités de Pierre Charvon. Il ne faut pas oublier qu'il entendait la langue grecque et les langues orientales. Il fut le premier qui mit au jour le livre de George Codinus, de *Officialibus Patatii Constantinopolitani, et Officiis magnæ ecclesie*. Il y ajouta une traduction latine avec des notes. Il fit deux éditions de cet ouvrage: la première l'an 1588, où il mit son nom en hébreu, car il s'y nomma *Nadabus Agnomius* (36). Il la dédia aux magistrats de Francfort. Il dédia la deuxième à Marquard Fréher, qui lui avait procuré des manuscrits par le moyen desquels il remplit plusieurs lacunes de l'édition précédente. Il en préparait une troisième, qui aurait été exempté d'une partie des fautes qui lui étaient échappées dans les deux

(27) Junius, in *Vitâ suâ*, pag. 21, col. 2.

(28) *Qui ne véerunt pas. Ex primâ, dit-il, gemelli vix viderunt lucem.*

(29) Junius, in *Vitâ suâ*, pag. 22, col. 1.

* Leclerc observe qu'il s'appelait Gérard-Jean.

(30) *Filleul du prince Jean Casimir, administrateur du Palatinat.*

(31) *Il a été gouverneur de la citadelle de Groningue. Méiercn parle de lui. Vite Profess. Groningæ, pag. 224.*

(32) *Son écrit est intitulé: Statera Orationis Carletoni, etc.*

(33) *Voyez la Vie des Professeurs de Groningue, pag. 224, 225.*

(34) *Et non pas Symmachus, comme le dit Melchior Adam, in Vitâ Junii, pag. 201.*

(35) *Elle fut imprimée à Leyde, in-4°, l'an 1590.*

(36) *Et non pas Aymonius, comme dit Placcius, de Pseudonymis, pag. 229, qui peu après met Cornélius, au lieu de Codinus, et apprehendit au lieu de reprocher.*

premières, et qui ont été critiquées par le jésuite Gretsérus (37). Ce que Vossius observe contre ce critique est très-judicieux : il ne nie point que l'ouvrage de Gretsérus ne soit docte ; mais il trouve qu'on n'a pas assez considéré le bon service que Junius avait rendu à la république des lettres : on ne s'est attaché qu'à relever ses défauts ; et c'est là, dit-il, la maladie épidémique des savans. *Multa in eis sunt, quibus etiam doctissimos doceat* (Gretserus). *Nec pauca tamen, quæ pro Junio possim repone-re. Sed hic eruditorum morbus est epidemicus : ut non tam cogitent, quantum boni aliquis præstiterit : quale est hic, quòd primus eum scriptorem Junius suæ linguæ ediderit, latinè verterit, etiam illustravit notis ; in quibus humani aliquid subindè, in tam arduo negotio, perpessum fuisse, nec ipsi negamus. Sed, ut dici solet, inventis aliquid superaddere ; vel, quando omnes sumus homines, etiam errores observare, non est usque ad hunc difficile* (38). Junius avait traduit les trois livres de Gélase de Cyzique, touchant le concile de Nicée, et y avait joint des notes (39). Vossius (40) promettait de faire imprimer cela. Je ne dis point que Junius a traduit du grec en latin les livres qu'on nomme apocryphes ; et de l'arabe, les Actes des Apôtres, et les Épîtres de saint Paul aux Corinthiens. Il traduisit de l'hébreu tous les livres du Vieux Testament, non pas seul, mais avec Trémellius⁷¹.

(O) *M. de Thou s'est fort trompé en parlant de lui.*] Voyons ses paroles⁷². *Vir desultorio ingenio qui multa conatus, an adsecutus sit quod*

(37) Voyez Vossius, de Historicis græcis, pag. 368.

(38) Vossius, *ibid.*

(39) *Ibid.*, pag. 264.

(40) *Ibidem.*

⁷¹ Leduchat observe que Bayle n'a point parlé de l'ouvrage de Junius, intitulé : *Index expurgatorius*, 1586, in-16.

⁷² Leduchat rapporte ainsi ce passage, d'après l'édition de 1630 : *Mense (septembri) proximo Franciscus Junius in Bûrigribus Cabis apud nos natus, iudem obiit Lugduni Batavorum, peste absumptus, cum tantum annum LVII attigisset, vir desultorio ingenio, qui multa conatus, an adsecutus sit quod moliebatur, doctorum erit judicium.* « Il n'est point dit là, ajoute Leduchat, que les magistrats de Nuremberg eussent attiré à Altorf Fr. Junius, et moins encore qu'il y soit mort, puisqu'il y est dit en propres termes qu'il mourut à Leyde. L'édition dont

moliebatur, doctorum erit judicium. Lugduno Batavorum ubi diù professus est, ob rerum novarum suspicionem ab Ordinibus Belgii exactus, sicuti suo loco diximus, et Altorfii ubi defecit, à Norimbergensi Rep. honorifico stipendio invitatus (41). Je n'examine point si l'on a raison de dire que Junius était un esprit volage : et qu'il se mêla de trop de choses. Vossius, son genre, l'a justifié solidement là-dessus (42) ; mais je remarquerai après lui (43) ; que M. de Thou s'est étrangement abusé, en supposant, 1^o. que Junius fut chassé par les états de Hollande, pour quelques soupçons de cabale politique ; 2^o. qu'il fut attiré par les magistrats de Nuremberg, et qu'il mourut à Altorf ; 3^o. que lui, M. de Thou, a parlé de cet exil sous l'année convenable. Pour commencer par cette dernière faute, je dis que M. de Thou n'a point parlé de Junius, mais de Donellus, lorsqu'il a décrit la cabale qui fut découverte l'an 1587 (44). Junius était alors au Palatinat, et ne vint à Leyde que cinq ans après. Personne n'ignore que depuis l'an 1592 jusqu'à sa mort il exerça à Leyde la profession en théologie. Ce fut Donellus qui se retira à Altorf, et qui y mourut (45).

(P) *Les mémoires de Scaliger..... précupèrent..... M. de Thou.*] C'est la conjecture de Vossius (46), et elle est très-vraisemblable. La haine et l'emportement de Scaliger contre Junius éclataient et dans ses conversations (47), et dans ses lettres. Cela n'est pas si visible à tout le monde dans ses lettres, parce que Heinsius (48), qui les publia l'an 1627, mit des étoiles aux endroits où Junius était maltraité, et en retrancha les noms propres ; mais les injures n'en sont pas moins réelles. *Hocce anno Heinsius noster in lucem edidit epistolas Scaligeri, in quibus non* » s'est servi M. Teissier est apparemment la même qu'avait M. Bayle, puisque l'un et l'autre y ont lu que Junius était mort à Altorf. »

(41) Thuan., *lib. CXXVII, sub fin.*, ad ann. 1602.

(42) Vossius, in præf. de Historicis latinis.

(43) *Ibidem.*

(44) Thuan., *Hist.*, *lib. LXXXVIII, p. 147.*

(45) *Idem*, *lib. C, pag. 405.*

(46) In præf. de *Histor. latinis.*

(47) Voyez le Scaligérana.

(48) Voyez la lettre de Vossius à Grotius, parmi celles des arméniens, num. *CDXLVIII*, pag. 726.

urbanatim sed rusticatim Junium tanquam Cumanum asinum tangit homo cætera magnus, sed nimis malignus (49). C'est Vossius qui parle ainsi : il venait de dire qu'on avait trouvé sur des livres faits par Junius beaucoup d'injures grossières écrites de la propre main de Scaliger. Quand on en vient là, de quoi n'est-on pas capable? *Memor eram qualia superstes evomuerit adversus Junium, cum totus in fermento jaceret. Et meminisse ipse potes. Adhuc in nostris, et aliorum manibus versantur codices Juniani, Scaligeri manu oppleti bellis illis elogiis, simia, asinus, coione, et aliis id genus convitiis, βραυλοῦ-ζο (scurra) non Scaligero dignis* (50). Notez en passant que Scaliger ne laissa pas de semer de très-grandes louanges sur le tombeau de Junius (51). Tant il est vrai que les vers qu'on fait sur la mort des gens, sont un morceau de la grande comédie qui se joue dans le monde! Notez aussi en passant que Junius s'était attiré la haine de ce grand homme, par la liberté qu'il s'était donnée de le contredire quelquefois sur des points de chronologie, etc. Il y eut des jeunes gens qui versèrent beaucoup d'huile sur ce feu, en rapportant d'une manière maligne ce que Junius disait de l'autre, ou dans ses leçons, ou dans ses conversations. *Scis quale fuerit illud maximi Scaligeri ingenium. Non ferebat dissentientem. Itaque semper eo nomine offensior Junio fuit, quod in quibusdam ad sacram* *χρονολογίαν pertinentibus, ac credo in aliis etiam nonnullis à se discreparet. Offensam eam unus et alter discipulorum alebant, malignè interpretantes apud Scaligerum, que vel publicè docuisset Junius, vel privatim dixisset* (52). Quoi qu'il en soit, voilà sur quel fondement Vossius (53) jugea que M. de Thou avait été préoccupé, au désavantage de Junius, par les lettres de Scaliger.

Cette pensée le tint d'abord en suspens, s'il ferait l'apologie de son

beau-père contre M. de Thou, ou non; car il prévoyait que le fils de ce grand historien justifierait son père, en produisant les lettres de Scaliger injurieuses à Junius; et, en ce cas-là, Vossius se serait vu engagé à écrire contre Scaliger : or il trouvait plus à propos de couvrir les fautes de ce grand homme, que de les faire connaître. Enfin il prit le parti que l'on peut voir dans la préface (54) que j'ai citée. *Si calamum adversus Thuanum stringam, periculum video, ne filius Thuanus, juvenis eruditus, et ut genere, atque opibus pollens, ita multis in Galliis carus, et maximis honoribus destinatus, que de imperitiâ Junii modestè parens scripserit, ea apertè, et sine circumscriptione prodita, ostendat à magno Scaligero, Reip. litterariæ dictatore, cui doctior orbis lubens eruditionis fascès submittit. Hinc mihi nova cura, etiam tuendi eum adversus Scaligeri calumnias, incumbet. Quem ego virum laudavi semper, ac porro laudare deerevi : non quia ejus impotentiam animi, aut maledicentiam ignorem ; aut quasi nesciam, quàm multis in locis aliquid humanitatis patiatur : sed quia ejus tantæ virtutes, præclaraque adeò merita sunt, erga historiam, ac bonas litteras, ut propter ea, que peccavit, censeam ei condonari, et æternâ oblivione sepeliri oportere* (55). Il épargne le nom de Scaliger dans cette préface, mais non pas sa personne ; il est vrai qu'il lui enfonce le poignard avec respect. Voici ses paroles : *Acerbè adeò ut summus vir (Thuanus) pronuntiaret, fecit amicus ejus, vir cætera egregius, sed, quod in aliis damnat, presidens, planèque ιδοργόμαν, και ἀβήεστος, sæpè etiam turgens loliginis succo, ac si quis non per omnia assentiret, vehemens alieni nominis obtrectator : quo vitio non mediocriter fedabat egregias, imò admirandus animi doctes. Non me ariolari hic, sed certissima promere, multis possim indicis comprobare : sed ea sunt viri illius merita, ut quædam satiùs sit honoris causâ taceri* (56). On ne peut rien voir de plus modéré.

(49) Vossius, in eadem epistolâ.

(50) *Ibidem*.

(51) Voyez dans la préface de Vossius, de *Historicis latinis, les vers latins de Scaliger sur la mort de Junius*.

(52) Vossius, epist. LXV, pag. 105, edit. Londin., 1693.

(53) Voyez sa lettre à Gomarus. C'est la LXX^e.

(54) *Operis de Historicis latinis*.

(55) Vossius, epistola LXV, pag. 106.

(56) *Ibidem, præfat. de Historicis latinis, Voyez aussi sa lettre à Gomarus; c'est la LXX^e,*

(Q) *Il croyait qu'on se peut sauver dans la communion romaine.*] Il ne laissait pas de l'appeler avec les autres ministres la paillardie de l'Apocalypse ; mais il disait qu'elle était toujours l'épouse du fils de Dieu, une épouse dont Jésus-Christ supporte l'infidélité, et qu'il n'a point répudiée. Cela ne plaisait point à Théodore de Bèze, grand partisan de la monarchie des *Solipses*. Qu'il me soit permis d'appeler ainsi les communions qui se croient seules dans la voie du salut. Junius donnait assez d'étendue à la vraie église. M. Nicole ne la savait pas peut-être (57). *Doctissimus socer Junius cum nollet ab iis discedere, qui romanam ecclesiam censent esse meretricem Babylonicam, et tamen statueret salvari in ea innumera millia, aiebat esse vivum corpus, sed ulceribus obsitum : meretricem esse, sed adhuc sponsum Christi, vel conjugem, quia Christus necdum ei miserit libellum repudii. Sed non eo satisfecit Genevensibus : qui illam dicebant idololatricam, ac proinde neminem in ea salvari. Narravit mihi aliquando doct. Anthonius Thysius, cum primum Genevam venisset, et soceri mei nomine multam salutem diceret D. Beze, illum continuo subjecisse : Et quomodo valet carissimus frater Junius ? vir est egregie de ecclesiis nostris meritis : quanquam in uno capite dissentiat à nobis. Id caput erat de ecclesiis : quam Junius negabat tam aretis limitibus concludi, ut multi volunt (58).*

Voilà ce que Vossius raconte. Il dit en un autre endroit que Junius, beaucoup plus exempt de prévention qu'on ne l'est pour l'ordinaire, disait fort souvent sur ses vieux jours : Plus je vis, plus je reconnais mon ignorance. *Socer meus Fr. Junius, tanti cum à multis retrò annis nominis foret, postremis tamen annis erroris illud in ore habebat, magis et magis se in dies videri, quam multa se jurerent. Ita ille, qui cum novellis doctoribus sociabat antiquos : qui etiam partium studio non paulò mi-*

(57) Voyez la préface de son *Traité de l'Unité de l'église*, où il parle de quelques ministres qui ont cru que la vraie église est répandue dans diverses communions.

(58) Vossius, *epistola ad Hugon. Grotium*. C'est la DLXXI, dans les *Epist. eccles. et theolog.* de l'édition in-folio, pag. 818.

nus laborabat quam vulgò fieri solet (59).

(59) *Idem, apud Colomesium, Gallie orient. pag. 96.*

JUNIUS (FRANÇOIS), fils du précédent (a), naquit à Heidelberg, l'an 1589. Son premier dessein fut de devenir homme de guerre ; mais la trêve qui fut conclue l'an 1609, pour douze ans, lui fit prendre une autre résolution : ce fut celle de s'appliquer à l'étude. Il fit un voyage en France, d'où il passa en Angleterre, l'an 1620. Il entra chez le comte d'Arondeil, et s'y arrêta pendant trente ans, après quoi il s'en retourna en Hollande, et y continua une étude à quoi il s'était fort appliqué en Angleterre, je veux dire celle des langues septentrionales (A). Il y fit des progrès extraordinaires. Il se passionna tellement pour cette étude, qu'ayant su qu'il y avait en Frise quelques villages où l'ancienne langue des Saxons s'était conservée, il y alla demeurer deux ans. Il repassa en Angleterre, l'an 1675, et, après avoir séjourné deux années à Oxford, il se retira à Windsor chez Isaac Vossius, son neveu, et y mourut au bout d'un an. L'université d'Oxford, à laquelle il légua ses manuscrits, lui a dressé un monument très-honorable (b). Nous parlerons des livres qu'il a publiés (B). C'était non-seulement un homme

(a) Du troisième mariage contracté avec Jeanne l'Ermite, fille de Simon l'Ermite, seigneur de Betinfart, échevin d'Anvers, et parente de Daniel l'ERMITE, de quo suo loco.

(b) Tiré de sa Vie, composée par M. Grevius, et mise à la tête du livre de Pictura veterum, in-folio.

de très-grande érudition, mais aussi de très-bonne vie. On ne remarquait en lui aucune passion vicieuse. Il ne songeait ni aux biens, ni aux dignités de la terre : ses livres étaient son unique soin ; et jamais homme peut-être n'a plus étudié que lui, sans faire aucun préjudice à sa santé (C). Je rapporterai un passage du sieur Colomiés (D).

Quand j'ai parlé de son séjour à Oxford, et du temps auquel il mourut, j'ai suivi la narration de M. Grævius ; mais elle n'est point exacte. Je la rectifie ici en remarquant que Junius se retira à Oxford au mois d'octobre 1676, qu'il en partit au mois d'août 1677, pour aller voir Vossius, dans la maison duquel il mourut, proche de Windsor, le 19 de novembre 1677. Il ne fut malade que peu de jours. Il fut enterré à Windsor, dans l'église de Saint-George (c).

(c) Tiré de l'Athenæ Oxonienses.

(A) Il s'appliqua..... à l'étude des langues septentrionales.] Ayant rencontré en Angleterre plusieurs livres anglo-saxons, il résolut d'en profiter ; et comme il connut, par l'intelligence qu'il acquit du langage anglo-saxon, que cela lui donnerait lieu de déterrer beaucoup d'étymologies pour l'illustration du flamand, de l'anglais et de l'allemand, il s'appliqua tout entier à cette étude, et apprit ensuite l'ancienne langue des Goths, des Français, des Cimbres et des Frisons, par où il connut l'étymologie de plusieurs termes italiens, français et espagnols ; car les Goths, les Vandales, les Français, les Bourguignons et les Allemands, répandirent leur langue dans les provinces qu'ils conquièrent : il en reste encore des traces (1). Il s'appliqua

(1) Tiré de sa Vie, composée par M. Grævius, à la tête de l'édition in-folio du livre de Picturâ Veterum.

tout entier à composer des glossaires (2) ; et voici la filiation qu'il découvrit. *His omnibus linguis imbibendis cum satis diu insudasset, vidit, quod et privatim apud omnes, quibuscum agebat de hac doctrinâ, tum publicè testatus est, gothicam esse matrem omnium cæterarum teutonicarum linguarum, ex qua proflexerit vetus cimbrica, monumentis Runarum posteris tradita, nec non suecica, danica, norwegica, islandica, quibus illius plagæ homines isto tempore suas animi cogitationes explicant. Ex anglo-saxonica, que et ipsa aut propago est gothica, aut illius soror germana, ejusdem matris filia, manavit anglica, scotica, belgica, frisica vetus. Ex gothica et saxonica ortâ francica, que germanicæ superioris parens est. Harum veterimarum linguarum, et dialectorum, que ex illis ductæ sunt, cognitionem invicto studio, et incredibili assiduitate non primus tantum assecutus est, sed et solus, viam secutus nullius antè tritam vestigiis (3).*

(B) Nous parlerons des livres qu'il a publiés.] L'an 1637, il mit au jour un traité de *Picturâ Veterum*, qui est tout rempli d'une très-belle littérature. Dans la suite il l'augmenta de telle sorte, que la seconde édition qu'on en a faite (4) est un assez gros in-folio, au lieu que la première n'était qu'un in-4°. de 318 pages. Il y a très-peu de choses dans les auteurs grecs et latins, touchant la peinture et les anciens peintres, qui aient échappé à la diligence de cet auteur. L'an 1655 il publia des remarques sur la paraphrase du Cantique des Cantiques, composée en langue franque (5) par l'abbé Willéram, et mise au jour la première fois par Paul Mérula. Étant revenu en Hollande après les deux ans qu'il passa en Frise, il rencontra l'ancien manuscrit gothique qu'on surnomme d'Argent (6) : il s'appliqua unique-

(2) *Totus erat in contexendis anglo-saxonice, et cimbricis Lexicis ac Glossariis et explanandis antiquissimis harum gentium scriptoribus.* Grævius, *ibid.*

(3) *Idem, ibidem.*

(4) *A Rotterdam, chez Reinier Leers, 1694.*

(5) *Francica Paraphrasis.*

(6) *Qui argenteus dicitur, quoniam quatuor evangelia literis argenteis Gothicis in illo fuerant descripta.* Grævius, in Vitâ F. Junii.

ment à l'expliquer, et il en vint à bout en peu de temps. Il publia donc cette paraphrase gothique des quatre évangiles, avec un glossaire gothique, à quoi il joignit l'ancienne version anglo-saxonne de ces mêmes évangiles, corrigée sur de bons manuscrits, et éclaircie par les notes de Thomas Mareschal. Ce n'est là qu'une très-petite partie de ses travaux, ce qui en reste à imprimer est tout autrement considérable. Son glossaire en cinq langues, où il recherche et où il explique les origines des langues septentrionales, contient XI (7) volumes manuscrits, que Jean Fell, évêque d'Oxford, fit mettre au net pour les donner à l'imprimeur. Son commentaire sur l'harmonie des quatre évangiles, sur l'harmonie, dis-je, de Tatien est fort ample. Je ne dis rien de tant d'autres livres sur quoi il a fait des notes (8). Consultez le catalogue des manuscrits qu'il légua à l'académie d'Oxford. Il est à la fin de sa Vie.

(C) *Jamais homme n'a plus étudié que lui sans faire aucun préjudice à sa santé.*] Il se levait à quatre heures aussi bien l'hiver que l'été, et étudiait jusqu'à l'heure du dîner. Il dînait à une heure : après dîner il faisait quelque exercice corporel jusqu'à trois heures (9) ; il reprenait ses études à trois heures, et il ne les quittait qu'à huit pour aller souper, et ensuite il se couchait. Il ne sortait presque jamais de son logis, et jamais il n'en sortait que pour quelque affaire. Tout cela n'empêchait point qu'il ne jouît d'une parfaite santé. Il ne fut jamais malade. *Firmâ fuit valetudine, ut prosperrima per omnem ætatem sine ullâ corporis offensione uteretur, quamvis totos dies à summo mane usque ad noctem incumberet litteris, et rarissimè, nec unquam nisi negotiorum ratio id ei quasi imperaret, prodiret in publi-*

(7) Dans la Vie de Junius on dit XI ; mais dans le Catalogue des manuscrits légués à l'académie d'Oxford par Junius, on dit IX.

(8) Tiré de sa Vie.

(9) *Hovâ primâ prandebat, sequente corpus exercebat vel in arâ subdivali ambulando contentius, aut etiam subdulum nonnunquam currendo, aut, si id non ferret asperior tempestas, per omnes scalas in cœnaculum ascendendo valetudinis tuendâ causâ.* Grævius, in Vit. Fr. Junii.

cum (10). Cette longue solitude passée sur des livres barbares, sur des mots sauvages, et employée à faire cinq lexicons gothiques ou tudesques, ne diminua rien de sa gaieté, non pas même dans sa grande vieillesse : il fut toujours exempt des atteintes de l'humeur chagrine, et toujours assable à ceux qui le visitaient, quoiqu'il n'aimât pas qu'on le détournât. M. Grævius nous va décrire cela en beaux termes. *In assiduitate tantâ licet invitâ admodum avocaretur ab his, quibus insudabat, curis, tam longè tamen aberat omnis morositas ingenique tristitia, quæ solet esse propria us, qui à luce hominum et celebritate alieniores omne tempus et operam domi suæ in doctrinæ et litterarum studiis consumunt, præcipuè senes, ut nihil sene nostro fieri posset suavius et facilius* (11).

Les gens du monde ne sauraient se persuader qu'il n'ait pas été malheureux ; ils aimeraient autant être condamnés aux galères, qu'à passer leur vie, comme il faisait, à l'entour de ses pupitres sans goûter le plaisir du jeu, ni celui des femmes, ni celui de la bonne chère, ni celui des conversations. *Et comment faire, demandent-ils sans vin le jour, et la nuit sans faire l'amour ?* Mais ils se trompent s'ils croient que leur bonheur surpasse le sien. Il était sans doute l'un des hommes du monde le plus heureux, à moins qu'il n'eût la faiblesse que d'autres ont eue de se chagriner pour des vétilles : car comme il y a des gens qui n'ayant nulle raison de se réjouir se font des plaisirs chimériques qui les amusent (12), il y en a au contraire qui étant inébranlables aux plus légitimes causes du chagrin, s'inquiètent pour des sujets ridicules, dont ils auraient honte de se plaindre.

(D) *Je rapporterai un passage du sieur Colomès.*] « J'ai connu à la » Haye le savant M. Junius, fils de » ce célèbre François Junius, qui a » été professeur en théologie à Leyde. » C'est un vieillard qui a près de

(10) *Idem, ibidem.*

(11) *Idem, ibidem.*

(12) *Dum careo veris, gaudia falsa juvant.*
Ovid., Heroid., epist. XIII, vs. 108.
Confirmez M. Dacier, sur Horace, liv. I, epist. VIII, pag. 406, 410, 411.

» quatre-vingts ans , mais qui est
 » encore fort vigoureux. Il étudia
 » tous les jours treize ou quatorze
 » heures, et a publié depuis peu les
 » quatre évangiles en langue gothi-
 » que avec un glossaire fort travaillé.
 » Il m'a fait présent de ce bel ouvra-
 » ge, et m'a dit qu'il ferait bientôt
 » réimprimer son livre de *Picturá*
 » *Veterum*, avec les noms et les ou-
 » vrages de tous les peintres de l'an-
 » tiquité. Il sera dédié au comte
 » d'Arundel d'aujourd'hui, qui a été
 » son disciple, lorsqu'il était en An-
 » gleterre bibliothécaire de son père.
 » Je ne dois pas oublier, pour la
 » gloire de M. Junius, que Grotius
 » loue fort son livre de la peinture,
 » dans une lettre que voici (13).»
 Cette lettre a été mise à la tête de la
 nouvelle édition de l'ouvrage de notre
 Junius.

(13) Colomiés, dans ses *Opuscules*, pag. 116.
 Edition d'Utrecht, 1669.

JUNON, sœur et femme de
 Jupiter, était fille de Saturne et
 de Rhée. Son père bien résolu
 à dévorer ses enfans, de peur
 qu'un jour ils ne le chassassent
 du trône, ne lui fit pas plus de
 quartier qu'aux deux filles (a)
 qu'il avait déjà avalées ; mais il
 lui fallut rendre gorge quelques
 années après. On lui donna un
 breuvage qui lui fit vomir tous
 les enfans qu'il avait eu l'inhu-
 manité de dévorer (b). C'est ain-
 si que Junon revint au monde.
 On raconte diversement les cir-
 constances de son mariage avec
 Jupiter. Il y a une tradition qui
 porte qu'ils s'aimèrent, et qu'ils
 couchèrent ensemble à l'insu de
 leurs père et mère (A), et cela
 sans qu'il paraisse qu'on ait fait
 long-temps attendre le soupi-
 rant. Mais d'autres disent qu'elle
 résista en fille de bien et d'hon-
 neur aux demandes de Jupiter

(B), et que, pour n'en être plus
 importunée, elle s'enfuit dans un
 antre. Ils ajoutent qu'elle y ren-
 contra un homme dont les dis-
 cours l'attendrirent de telle sor-
 te en faveur de Jupiter, qu'elle
 consentit à le rendre heureux sur-
 le-champ (c). D'autres avoueraient
 peut-être que ce fut la première
 fois que Jupiter jouit d'elle,
 mais non pas la première fois
 qu'elle sentit ce plaisir ; car ils
 prétendent qu'avant que Jupiter
 la recherchât, elle passa par les
 mains d'Eurymédon, géant fé-
 lon et paillard, à telles enseignes
 qu'il la rendit enceinte d'un fils,
 qui s'appela Prométhée (C). Ju-
 piter ne le sut qu'après ses noc-
 ces, et déchargea son chagrin
 sur ce bâtard, sous d'autres pré-
 textes. Il y eut d'autres rencon-
 tres où la chasteté de sa femme
 fut pour lui une chose très-dou-
 teuse (D). Il méritait bien cela,
 lui dont les galanteries étaient
 si fréquentes. Il n'y a guère d'a-
 nimaux dont il n'empruntât la
 forme pour conquérir des puce-
 lages. Tout le monde a ouï dire
 qu'il se métamorphosa en cou-
 cou, afin de pouvoir jouir de Ju-
 non (E). Cette déesse présidait sur
 les mariages (d), et ne devait pas
 avoir cet emploi. Cela était de
 mauvais augure : car elle faisait
 un mauvais ménage avec son
 mari ; et malgré les fortes rai-
 sons qui l'engageaient à la sup-
 porter, après tant de justes su-
 jets de jalousie qu'il lui donnait,
 leurs querelles furent poussées
 jusqu'au divorce (F) ; et je crois
 qu'avant que d'en venir là, il
 avait essayé si en la battant il la

(a) *A Vesta et à Cérès, sœurs aînées de Junon.* Apollodor., lib. I, pag. 4.

(b) Apollodor., *ibid.*

(c) Voyez l'article d'ACHILLE, tom. I.

(d) Voyez la remarque (Z).

pourrait mettre à la raison. Il la tint une fois pendue entre ciel et terre pendant quelque temps (G). Si d'un côté elle eut l'intendance des mariages, et la préfecture des noces, elle eut de l'autre celle de leurs suites naturelles, je veux dire qu'elle présida aux accouchemens, et à plusieurs choses qui en dépendent (H). Michel de Montaigne n'a pas bien su l'origine d'une aventure qu'il tire de Platon, et qu'il exprime un peu trop gaillardement (I). On ne s'accorde pas touchant le lieu où Junon fut élevée; les uns disent que ce fut à Samos (e); d'autres disent que ce fut dans l'Océan (K). Mais il n'y eut point de ville où elle fût plus honorée que dans Argos (L). Elle le fut aussi beaucoup à Carthage (M), et dans Olympie. Il y avait dans cette dernière ville seize dames préposées aux jeux que l'on célébrait en son honneur tous les cinq ans. Trois classes de jeunes filles y disputaient le prix de la course, et descendaient dans la carrière des jeux olympiques, et la fournissaient presque toute entière. Les victorieuses recevaient une couronne d'olivier. Les mêmes dames faisaient un *peplus* (f) qu'elles consacraient à cette déesse tous les cinq ans (g). Au reste, les infidélités conjugales de Jupiter étaient d'autant plus inexcusables, que Junon avait le secret de redevenir tous les ans pucelle (N). Ses amours pour Jason n'ont pas fait beaucoup de bruit (O). Elle se tira honorablement des pièges

qu'Ixion lui avait tendus (P). Si l'on en croit quelques auteurs elle n'eut de son mari aucun enfant; et toutes les fois qu'elle conçut elle le fit d'une façon tout-à-fait extraordinaire (Q): mais elle eut du lait selon la coutume; et il faut bien qu'on le suppose, puisqu'on veut qu'elle ait donné à têter à l'un des bâtards de son mari. Il fallut user de ruse pour l'y engager; et ce fut alors, dit-on, que se forma dans le ciel ce que nos peuples appellent le chemin de saint Jacques (R). Quelques-uns de ceux qui mettent au nombre des épithètes de Junon le mot *regina* s'abusent puérilement (S); quoique sous ce nom elle ait été la protectrice des Veientins (h), et placée à Rome sur l'une des sept montagnes. Je doute que ceux qui disent, qu'elle ne commença de favoriser les Romains que dans la seconde guerre punique (T), aient raison. Elle fut honorée à Rome sous quelques autres titres: sous celui de *Moneta* (U), sous celui de *Sospita*, etc. On ne se contenta point de s'associer avec les habitans de Lanuvium, l'an 416, pour le culte de cette divinité, sous ce dernier titre (i); on lui fit bâtir, de plus, un temple au marché aux herbes, l'an 560. Caius Cornélius Céthégus, qui l'avait voué quatre années auparavant lorsqu'en qualité de consul il faisait la guerre aux Insubres (k), fut celui qui le consacra en qualité de censeur (l). On fit réparer ce tem-

(e) Voyez la remarque (K).

(f) Espèce de robe ou de voile.

(g) Ex Pausan., lib. V, cap. XFJ, pag. m. 417.

(h) Voyez la remarque (U).

(i) Livius, lib. VIII, cap. XII. Voyez la remarque (Y) au commencement.

(k) Idem, lib. XXXII, cap. XXXIX.

(l) Livius, lib. XXXIV, cap. LIII.

ple, l'an 663, et cela à cause d'un songe de femme (*m*). Le culte de Junon dans Rome était fort ancien (X). Les honneurs qu'elle recevait dans d'autres villes d'Italie étaient très-grands (Y). Elle y faisait beaucoup de miracles. Elle avait un temple à Falère, avant que Rome fût bâtie. Il ressemblait à celui d'Argos, et l'on s'y servait des mêmes cérémonies que les Argiens avaient consacrées à son culte. C'est ce que Denys d'Halicarnasse nous apprend au chapitre XXI du 1^{er} livre.

Je voudrais bien savoir si quelqu'un parmi les sages du paganisme a fait attention à une chose dont il me semble qu'il n'était pas malaisé de s'apercevoir, c'est que personne n'avait moins de part à la vie heureuse, qui est un état très-essentiel à la nature divine (*n*), que la plus grande des déesses. On ne saurait guère concevoir de condition plus misérable que celle de Junon. Je ne me fonde pas sur le caractère de ses emplois, quelque péuibles, et quelque remplis de désagrémens qu'ils pussent être (Z), et quelque juste sujet qu'ils aient donné de tourner en ridicule le système théologique des païens (AA). Je me fonde sur la nécessité où elle se vit réduite de persécuter les maîtresses et les bâtards de son mari, pour chercher du soulagement à la jalousie

qui la dévorait. Elle fut sensible à cette passion autant que le demandait l'humeur altière et impérieuse qui lui était inspirée par sa qualité de sœur et de femme du plus grand des dieux. Cette sensibilité rendait plus insupportable son tourment, et l'obligeait à tracasser par mer et par terre pour se procurer le plaisir de la vengeance. Elle n'y oubliait rien, et ne se donnait aucun repos; mais elle ne goûtait jamais la satisfaction d'avoir réussi pleinement et parfaitement (BB). C'était toujours à recommencer. Il ne faut pas prendre pour la moindre des disgrâces dont sa vie fut traversée, le malheur qu'elle eut de perdre sa cause dans une dispute de beauté (CC); car le ressentiment qu'elle témoigna de l'offense qu'elle crut avoir reçue de Paris, le juge de ce procès, fut très-violent, et suivi de mille fatigues et de plusieurs afflictions. Ce fut sans doute une blessure plus cuisante que le coup de flèche à trois pointes qu'elle avait reçu d'Hercule au téton droit (o). On a dit qu'après la consommation de son mariage elle se lava dans une fontaine située entre le Tigre et l'Euphrate, et que depuis ce temps-là les eaux de cette fontaine eurent une odeur très-agréable dont l'air d'alentour était embaumé (DD). Junon était belle, et à cause de cela l'on pouvait dire que les adultères de Jupiter étaient plus

(*m*) Cicero, de Divinat., lib. I, init., folio 304, B. et folio 311, B.

(*n*) *Quæ nobis natura informationem Deorum ipsorum dedit, eadem insculpsit in mentibus ut eos æternos et beatos habere:* nus. Cicero, de Nat. Deorum, lib. I, cap. XVII. Voyez aussi Aristote (de Repub., lib. VII, cap. I, pag. m. 321, E. Voyez aussi la remarque (N) de l'article de SPINOSA, num 5, tom. XIII.

(*o*) Voyez Homère, Iliad., lib. V, vs. 392 et suiv., qui dit que cette blessure fut très-douloureuse :

... τίτε κέν μιν ἀνήκεσον λάβεν ἄλγος.
... Tunc ipsam gravissimus occupavit dolor.

blâmables (EE). On serait bien chicaneur, si l'on critiquait Arnobe qui en a jugé de cette manière. La superstition des Romains était si grande, qu'il y avait des femmes qui honoraient Junon en faisant semblant de la peigner et de la parer, et en lui tenant le miroir (FF); mais d'autres ne la craignaient guère, car elles allaient s'asseoir dans le Capitole auprès de son mari, dont elles s'imaginaient être les maîtresses. Voyez la dernière remarque.

(A) *Une tradition porte que Jupiter et Junon couchèrent ensemble à l'insu de leurs père et mère.*] Ceux qui voudront une bonne preuve de ce fait la trouveront dans ces paroles de l'Illiade(1) :

Ὅς δ' ἴδεν, ὅς μιν ἔρωσ πικρὰς φρένας
ἀμφεκάλυψεν,
Οἷον ὅτε πρῶτιστον ἐμισγέσθην φίλο-
τητι,
Εἰς εὐνὴν φοιτῶντε, φίλους λήθοντε το-
κῆας.
*Ut verò vidit, continnò illum amor prudentia
præcordia cooperuit,
Perinde ac quando primum misti sunt amore,
Ad cubile consuetudinis gratiâ euntes, suis
clani parentibus.*

Homère nous parle là d'une occasion où Jupiter, marié depuis plusieurs siècles avec Junon, sentit en la voyant par hasard, les mêmes ardeurs que lorsqu'il jouit d'elle furtivement la première fois. Joignons au témoignage d'un poëte grec celui d'un poëte latin. C'est un amant qui parle, un amant, dis-je, qui avait trouvé l'heure du berger(2), et qui se fâche de ce qu'avant lui plusieurs autres avaient reçu de semblables gratifications à la déroboë :

*Istius atque utinam facti mea culpa magistra
Prima foret! leihum vitâ mihi dulcius esset.
Non mea, non ullo moreretur tempore sana.
Dulcia cum Veneris furatus gaudia prima
Diceret, atque ex me dulcis foret orta voluptas.*

(1) *Lib. XIV, vs. 294.*

(2) *Et mecum tenerâ gavisâ est ludere in herbâ*

Purpureos flores, quos insuper accumbebat

Candida formoso supponens brachia collo.

Valerius Cato, in *Diris*, pag. 61 *Catalectorum veterum Poëtarum.*

*Nam nihi non tantum tribuerunt impia vota
Auctor ut oculis noster foret error amoris.
Jupiter ante sui semper mendacia furti,
Cum Junone prius conjux quàm dictus uter-
que est,*

Gaudia libavit dulcem furatus amorem (3).

(B)..... *D'autres disent qu'elle résista en fille de bien et d'honneur aux demandes de Jupiter.*] Sa vertu fut telle, selon quelques-uns, que si Jupiter n'avait pas trouvé un remède à la place de celui qu'elle ne lui voulait pas accorder, il n'aurait su que devenir. Mais il allait s'asseoir sur une montagne(4), toutes les fois qu'il n'en pouvait plus, et il apaisait ainsi les transports de sa passion (5). L'auteur qui me fournit cette historiette ne marque point si Jupiter était déjà marié avec Junon. Aussi n'était-il pas nécessaire de rien marquer sur ce sujet : les lecteurs les plus stupides comprennent de reste qu'il n'était point marié, et qu'il soupirait pour une cruelle.

(C) *Eurymédon..... la rendit enceinte d'un fils qui s'appela Prométhée.*] Vous trouverez ce conte dans le scoliaste d'Homère(6). Le ressentiment de Jupiter ne fut pas moindre contre le père du bâtard, que contre le bâtard même; car si Prométhée fut mis à la chaîne, Eurymédon fut précipité dans les enfers. Je ne sais point sous quel prétexte Jupiter traita ainsi Eurymédon; mais il ne faut point douter qu'il ne cachât la vraie cause de sa colère : il avait trop d'esprit pour se diffamer lui-même par sa vengeance. Il prétextait contre le bâtard le larcin du feu céleste. Le scoliaste (7) que je cite emprunte cela d'Euphorion.

(D) *La chasteté de Junon..... fut une chose très-douteuse.*] Je commenterais ce texte par les paroles d'un auteur moderne, qui voulant prou-

(3) *Valer. Cato, ibid.*

(4) *Celle de Leucade.*

(5) Ὁ Ζεὺς ἀεὶ ἔρῶν ἦρας, ἐρχόμενος ἐπὶ τῇ πέτρᾳ ἐκαθίζετο, καὶ ἀνεπαύετο τοῦ ἔρωτος. *Jovem semper Junonis amore captum ad saxum hoc accessisse, atque ei insidendo amoris impotentiam sedasse.* Ptol. Hephest., apud Photium, cod. CXC, pag. m. 492.

(6) Ἦραν τρεφομένην παρὰ τοῖς γονεῦσιν, εἰς τῶν γιγάντων, Εὐρυμέδων βιασάμενος ἔργον ἐποίησεν ἢ δὲ Προμηθεῖα ἐγέννησε. *Schol., in Iliad., lib. XIII, vs. 295.*

(7) *Idem, ibidem.*

ver que *Jupiter était un insigne cocu*, s'exprime ainsi : « Le géant Euryfédon avait obtenu les premières faveurs de sa femme Junon (*1) : » et sans parler de l'île de Samos, qui fut célèbre par les impudiques amours de cette déesse, ne savons-nous pas que Jupiter, ayant reconnu peu de jours après son mariage, qu'elle serait bientôt mère d'un enfant qui ne serait pas à lui, elle sut toutefois lui dire de si belles paroles, qu'il fut persuadé facilement qu'elle avait conçu d'elle-même, et qu'elle avait conservé fidèlement sa virginité toute entière ? E le lui fit accroire une autre fois, qu'elle était devenue grosse en mangeant des laitues sauvages. Ainsi, quand les cornes qu'on avait plantées sur la statue de Libye n'auraient pas signifié qu'il était cocu, ne méritait-il pas qu'elles le signifiasent, et qu'il donnât lieu à ces façons de parler qui sont en usage depuis si longtemps, du consentement de tous les peuples (8) ? »

(E) *Jupiter..... se métamorphosa en coucou, afin de..... jouir de Junon.*] Pour rapporter ce qui se peut dire de plus curieux sur cette matière, je n'aurai qu'à suivre la dispute de Costar et de Girac. En voici le fondement. *Jupiter ne fut pas moins oublieux en plusieurs autres occasions importantes. Pallas se plaint, dans Homère, qu'il ne songe pas au sage Ulysse. Un autre lui reproche que dans l'état de sa maison il n'avait point pensé au cocuage (*2), dont il avait reçu tant de services signalés (9).* Ces paroles sont de Costar. Son adversaire lui répondit que ce reproche était très-injuste : *Car le bon Jupiter, dit-il (10), pour témoigner l'estime qu'il faisait du cocuage, et le désir qu'il avait d'être cocu, se transforma en l'oiseau qui porte ce*

*nom, lorsqu'il rechercha en mariage sa femme Junon. Et depuis pour montrer sa gratitude, il ordonna à ceux d'Argos, de faire un beau cocu d'or, et de le poser sur le sceptre de la statue de Junon, dont cette grande déesse ne fut point offensée, ayant tiré pour le moins autant de bons services du cocuage, que pouvait avoir fait son mari. Et même proche la ville d'Hermione, il y a deux petites montagnes, dont l'une s'appelle la montagne du cocu, sur laquelle on voyait, au temps de Pausanias (*1), le temple de Jupiter, et vis-à-vis sur l'autre montagne, celui de Junon. Dans la Libye, la statue de Jupiter Hammon avait de grandes cornes sur la tête. Ce qui fut si agréable à ce dieu que, bien que par tout le monde on lui eût érigé des statues, il ne rendait néanmoins des oracles que par celle-là (11). Il se trouva si bien avec ces cornes, qu'il obligea ses plus chers amis d'en prendre à son exemple. Bacchus (*2) et Pan, les satyres, les dieux des rivières, et plusieurs autres, ne manquèrent pas de l'imiter. Junon même fut de la partie, pour témoigner qu'elle avait quelquefois de la complaisance pour son mari, et on voit encore aujourd'hui plusieurs médailles de cette déesse avec des cornes. Diane et Vénus en prirent aussi, comme un ornement qui accompagnait merveilleusement un beau visage. Cette réponse contient beaucoup d'érudition, mais elle est fautive ; car on n'y voit rien qui prouve le fait dont il s'agit. L'état de la question est celui-ci : Jupiter a-t-il honoré la condition des maris dont les femmes ont des galans ? Prouvez tant qu'il vous plaira qu'il a fait beaucoup d'honneur à l'oiseau que nous appelons cocu ; ajoutez*

(*1) *In Corinth.*

(11) Costar, Suite de la Défense, pag. 387, réfute ceci par ces paroles : Aristote rapporte quelque part dans sa Rhétorique, qu'Hégésippus, au retour d'Élide où il était allé à l'oracle de Jupiter, voulut encore prendre l'avis de celui de Delphes, où il interroge familièrement Apollon de cette sorte : *Serez-vous pas de même sentiment que votre père ? Oseriez-vous le contredire ?* Mais Girac, dans sa Réplique, pag. 551, se plaint qu'on a falsifié ses paroles : il prouve qu'il savait très-bien que Jupiter rendait ailleurs des réponses ; mais qu'il n'en rendait par sa statue qu'en Égypte.

(*2) Cic. I de Naturâ Deorum.

(*1) *Didy. in Hom. II. 14. Eustath. ibid.*
(8) Girac, Réplique à Costar, sect. LXIV, pag. m. 545.

(*2) En vain aurait-on cherché ce conte dans les écrits des anciens. Il est de Rabelais, liv. III, chap. XXXII ; mais le fond s'en trouve dans Plutarque, n° 17 de la Consolation envoyée à Apollonius sur la mort de son fils. *Рем. сит.*

(9) Costar, Défense des Ouvrages de Voiture, pag. m. 116.

(10) Girac, Réponse à la Défense de Voiture, sect. XXVI, pag. 194.

qu'il a voulu que ses statues portassent des cornes; n'oubliez point celles que les autres dieux voulurent porter : vous ne touchez point au fait, parce qu'en ce temps-là le mot de cocu, le mot de cornes, ne se prenaient point au sens qu'on leur a donné depuis, et qu'on leur donne aujourd'hui. De plus, se déguiser en cocu, pour réussir dans ses entreprises, ne serait pas même dans notre siècle une marque que l'on souhaitât d'être marié à une femme galante. Les lecteurs s'imagineront facilement que Costar ne manqua pas d'apercevoir la nullité des réponses qui lui furent faites : mais si quelques-uns en doutaient, je les tirerai bientôt d'erreur en rapportant ses paroles. On y verra que l'affectation d'étaler trop de lecture l'engage à mêler dans ses répliques certaines choses qui gâtent sa cause. Il commence par la métamorphose de Jupiter en l'oiseau qui porte le nom de cocu, et voici ce qu'il en dit (12).

« Ce petit conte de vieille et cette » ridicule invention d'un grammairien abusant de son loisir (c'est » ainsi qu'Érasme (*) en a parlé), est » tiré d'un scoliaste de Théocrite, qui rapporte que Junon s'é- » tant éloignée de ses compagnes » pour s'entretenir toute seule et en » liberté, après une longue prome- » nade, se coucha sur l'herbe en un » bel endroit de la montagne de » Thonax. Jupiter, qui la vit en cet » état, la trouva si bien faite qu'il » prit feu pour elle, et n'en pouvant » supporter l'ardeur, se revêtit du » plumage et de la figure d'un cocu, » et suscitant un froid extrême dans » l'air, tout tremblant et tout gelé » s'alla jeter entre les bras de la » déesse, où retournant en sa forme » ordinaire et lui promettant maria- » ge, il reçut d'elle la satisfaction » qu'il désirait. Ce froid que Jupiter » suscita dans cette occasion n'é- » tait pas plus grand que celui de la » mauvaise raillerie de notre savant. » En effet, il paraît que ce ne fut pas » l'amour du cocuage qui fit Jupiter

» cocu, puisque ni parmi les dieux » ni parmi les hommes, le nom de » cet oiseau ne signifiait point alors » un mari à qui sa femme faisait des » infidélités. Au moins il ne s'en » voit aucune marque chez les an- » ciens : au contraire, il y a des » femmes dans Plaute, qui appellent » *cocus* leurs maris qu'elles surpren- » nent en adultère ; et Juvénal (*) a » nommé *favette* un pauvre homme » à qui l'on faisait cette injure : sans » doute parce que la *favette* nour- » rit les petits du cocu qui les va » pondre dans son nid. » Costar passe ensuite à la considération des cornes, et s'exprime de cette façon (13) : *M. de Girac a-t-il quelque vieux manuscrit, qui prouve bien clairement que dès ce temps-là les cornes étaient des marques de cocuage ? Et vous, Monsieur (14), qui savez tout, pourriez-vous bien me montrer que ces façons de parler, porter des cornes, et planter des cornes, au sens que nous nous en servons, fussent beaucoup plus anciennes qu'Artémidore qui florissait sous Adrien ? Les cornes de Jupiter Hammon n'étaient point celles d'un cornard, c'étaient celles d'un beau belier prophétisant sur les arènes de Libye, comme parle notre Ronsard.* Il examine en détail les cornes de certaines divinités que Girac avait alléguées, et il fait voir avec évidence qu'elles n'avaient nul rapport à la condition des maris que nous appelons cornards, et qu'elles ne furent point prises par complaisance pour Jupiter; et voici ses conclusions (15) : *Si de tout cela M. de Girac peut faire quelque chose qui serve à son dessein, je ne suis pas résolu de m'y opposer ; mais je suis bien trompé s'il y réussit, et s'il nous contraint de reconnaître que Jupiter, lorsqu'il fit l'état de sa maison, n'oublia pas le cocuage qui l'avait toujours servi si utilement.* C'est bien conclure ; car c'est ramener les choses à l'état de la question, et c'est le centre auquel doivent aboutir toutes les lignes.

(*) *Tu tibi nunc curruca places, fletumque labellis*

Exorbes.
Sat. VI, vs. 276.

(13) Costar, Suite de la Défense, pag. 381.

(14) Il parle à M. Ménage.

(15) Costar, Suite de la Défense, pag. 386

(12) Costar, Suite de la Défense, pag. 380.

(*) *Equidem vix credo hanc fabulam apud veteres inveniri, sed suspicor ab otioso quopiam grammatico fuisse confictam ; aded sapit anile quiddam.*

Considérons la réplique. Girac trouve fort étrange que Costar traite cette matière à la rigueur de l'école, et dans le sérieux (16). Il veut que je lui prouve par démonstration et par autorité, que ce fut l'amour du coeuage qui fit Jupiter cocu. Il n'est point satisfait si je ne lui montre des manuscrits qui prouvent bien clairement que dès ce temps-là les cornes étaient des marques du coeuage. Cet homme n'est-il pas injuste ? il ne fait dans tous ses écrits que badiner; il avoue lui-même qu'il ne saurait dire un mot sans le secours de la chère ironie. Cependant il ne peut souffrir que je raille une seule fois..... Encore que ma raillerie naisse de mon sujet, et qu'elle soit appuyée sur de très-belles antiquités : car n'est-il pas vrai que Jupiter était un insigne cocu, puisque le géant Eurymédon avait obtenu les premières saveurs de sa femme Junon ? Vous trouverez ci-dessus (17) la suite de ce passage : il serait inutile de la rapporter ici ; le papier qu'elle remplirait sera destiné plus utilement à ces deux remarques : L'une est qu'encore qu'il soit permis de plaisanter dans une critique, il n'est pourtant point permis d'y mal raisonner. Raillez si vous le voulez ; employez, selon l'occasion, ou le sérieux ou le ridicule ; mais gardez-vous bien de vous servir d'une fausseté, et ne prétendez jamais qu'en plaisantant sur une fausse supposition, ou en appuyant des railleries sur une ignorance, vous ferez ou de bonnes objections, ou des réponses solides à une objection (18). Ma seconde remarque est que l'aventure du géant, et les infidélités de Junon viennent après coup. L'auteur n'en avait rien dit dans sa réponse ; ainsi elles ne peuvent rien faire contre Costar, qui n'était pas obligé de se régler sur ce que son antagoniste dirait un jour. Elles ne peuvent point tirer d'affaire M. de Girac ; car non-seulement il ne s'en était pas servi pour soutenir sa critique, mais elles sont même très-incapables de prouver ce dont il était question. Que Junon ait eu cent galanteries, cela

prouve-t-il que Jupiter se souvint du coeuage lorsqu'il fit l'état de sa maison ? Chacun voit que ma première remarque ruine la cause de Girac, puisque tout ce qu'il allègue est fondé sur une fausse supposition. On le pourrait mettre dans cette fâcheuse alternative. Si vous avez ignoré qu'au temps que Jupiter se transforma en coucou, les maris déshonorés par l'infidélité de leurs femmes n'étaient point nommés cocus et cornards, vous avez très-mal plaisanté ; car, selon vos propres règles, les railleries sont mauvaises, quand elles sont fondées sur l'ignorance des choses qu'on est obligé de savoir (19). Si vous avez su qu'en ce temps-là on n'attachait point à ces mots les idées qu'on y attache aujourd'hui, vous êtes extrêmement blâmable d'avoir employé des preuves dont vous connaissiez la fausseté. Voyons la suite de sa réplique.

Nonobstant tout cela, dit-il (20), notre sophiste me presse de lui faire voir que lorsque le père des dieux se revêtit du plumage et de la figure d'un cocu, le nom de cet oiseau signifiait un mari à qui sa femme faisait des infidélités. Je lui promets et lui engage ma parole de le satisfaire quand il m'aura vérifié, par de bonnes autorités, qu'on reprocha autrefois à Jupiter que, dans l'état de sa maison, il n'avait point pensé au coeuage. Pour ce qui est des cornes, ce terme, en la signification que je lui ai donnée, est plus ancien qu'on ne pense. Nous apprenons de Nicéas, que l'empereur Andronic, pour se moquer des habitants de Constantinople, et leur reprocher l'impudicité de leurs femmes, avait accoutumé de faire dresser dans les lieux publics de cette grande ville, les plus beaux et les plus grands bois de cerf qu'on pouvait rencontrer ; et Artémidore, qui vivait il y a plus de quinze cents ans, se sert (*) du mot planter des cornes, comme d'un proverbe qui est commun, et qui n'avait pas commencé de son temps (21). Ce serait bien

(20) Girac, Réponse à la Défense de Voiture, sect. XXVI, pag. 190. Voyez Costar, Suite de la Défense, pag. 381.

(21) Girac, Réplique, pag. 545.

(*) Liv. 2, chap. 11.

(16) Réplique à Costar, sect. LXIV, p. 544.
 (17) Dans la remarque (D).
 (18) Confirmez ce que dessus, tom. V, pag. 272, dans la remarque (C) de l'article COLOMÈS.

(21) Il faut consulter M. Ménage, dans ses Origines françaises, in-fol., au mot Cornes et Cocu

abuser de son loisir que d'en rechercher l'origine, et de se mettre en peine s'il était en usage du temps de Jupiter Hammon. Quoi qu'il en soit, mon adversaire, qui fait tant le subtil, ne s'est pas aperçu, à cette fois, que je me moquais de lui. On voit manifestement par ce passage, que M. de Girac a perdu sa cause : il ne se sent pas en état de prouver ce qu'on lui conteste, et sans quoi sa critique est nulle, et il se vante de s'être voulu moquer de son adversaire. Il n'y a point d'écrivain qui ne puisse recourir à ce subterfuge, quand il ne sait pas où il en est. Nous allons voir M. Costar à son tour dans quelque embarras. Ses lumières l'abandonnèrent lorsqu'il se servit de l'autorité d'Érasme, pour une chose où Érasme n'avait aucune raison (22). Que lui importait-il que Jupiter ne se soit pas métamorphosé en coucou ? Comment n'a-t-il point vu que cette métamorphose n'est en rien moins recevable que tant d'autres que nous lisons dans Ovide ? Ne témoigne-t-il pas, en se chagrinant contre ceux qui l'ont débitée, qu'il la regarde comme un fait avantageux à son adverse partie, et n'est-ce point s'abuser fort lourdement à l'avantage de son ennemi ? On ne manqua point de s'en prévaloir. Pesez bien tout ce qui suit : c'est un passage de Girac (23). « Ne pouvant nier que je n'usse al-
» légué très-à-propos la métamor-
» phose de Jupiter en coucu, il s'est
» avisé de traiter cette fable de petit
» conte de vieille et de ridicule in-
» vention ; comme si le changement
» du même dieu en cygne, en tau-
» reau et en aigle, avait quelque
» chose de plus ingénieux et de meilleur ;
» comme si généralement toutes
» les fables n'étaient point également
» frivoles, et que celle-ci n'eût
» pas, aussi-bien que les autres, son

(22) Le passage d'Érasme cité par Costar est dans l'explication de l'adage : *Seit tuomodò Jupiter duxerit uxorem*. C'est le XXIII^e. de la IV^e. centurie de la IV^e. chilide, pag. m. 914. Il observe que le scoliasse de Théocrite rapporte cela sur la foi d'un certain Aristote : *Adjungit fabulam quam retulerit Aristoteles nescio quis*. D'où paraît qu'il n'a point cru, comme a fait Girac, qu'Aristote, le précepteur d'Alexandre, ait rapporté cette historiette. Il y a eu plusieurs Aristotes qui ont fait des livres. Voyez Jonsius, de Hist. philosoph., pag. 61.

(23) Girac, Réplique, pag. 546.

» allégorie et son explication mytho-
» logique. Mais, lorsque M. Costar
» soutient que c'est l'invention d'un
» grammairien abusant de son loisir ;
» qu'elle est tirée d'un scoliasse de
» Théocrite ; et qu'il prouve, par
» l'autorité d'Érasme, qu'elle ne se
» trouve dans aucun auteur qui soit
» tant soit peu ancien ; que fait-il
» autre chose que montrer qu'il est
» ignorant en compagnie, et qu'il ne
» lit les auteurs que pour apprendre
» leurs fautes ? En effet, je ne trouve
» point de fable dont un plus grand
» nombre d'écrivains célèbres aient
» fait mention que de celle-ci. Et
» même le scoliasse qu'allègue M. Cos-
» tar (tant la stupidité de cet hom-
» me est grande) assure qu'il l'a
» prise d'un traité (*) qu'Aristote
» avait fait du temple d'Hermione.
» Plutarque en faisait mention pa-
» reillement dans son livre des Ri-
» vières ; Pausanias en parle en di-
» vers lieux, dans les Corinthiaques,
» et Didymus, sur le quatorzième de
» l'Iliade, le rapporte d'Euphorion,
» auteur fort ancien, pour ne point
» citer le scoliasse des épigrammes
» grecques, ni une infinité d'autres
» dont la liste serait trop ennuyeuse. »
Je laisse les autres choses sur quoi
Girac le critique doctement et rais-
sonnablement dans la matière des
cornes et du coucu. Le grand nombre
de bons auteurs qui ont parlé de
cette métamorphose de Jupiter me
fait de la peine pour l'amour d'Éras-
me. Il serait à souhaiter, pour les
intérêts de sa gloire, qu'il eût laissé
en repos le vieux scoliasse. Il aurait
mieux valu dormir qu'avoir la plume
à la main, puisqu'on avait à écrire
une telle chose. N'avait-il point lu ce
que dit Pausanias (24) touchant le
mont Thornax (25), qui fut nommé

(*) Ἀριστοτέλης δὲ, ἰσορρεῖ ἐν τῷ περὶ Ἐρμιόνης ἱερῶν ἰδιώτερον περὶ τοῦ Διὸς καὶ τῆς Ἥρας γάμου, etc., schol. Theocr., in illum vers. Eid. XV, v. 67.

Πάντα γυναικίς ἴσαντι, καὶ ὅς Ζεὺς ἠγάγεθ' Ἡρην.

(24) Pausan., lib. II, pag. 78.

(25) C'est ainsi qu'il faut le nommer, et non pas Θρόναξ, Thornax, comme il y a dans le scoliasse de Théocrite. C'est Meursius qui a fait cette correction, Miscell. Lacon., pag. 310. Costar a suivi de point en point Érasme, qui avait dit Thornax.

Coccygius ou *Coccyx* depuis que Jupiter, métamorphosé en coucou, y eut baisé Junon ? C'est une montagne de la Laconie. Le même auteur dit que la raison pour laquelle la Junon d'Argos (26) portait un sceptre sur lequel il y avait un coucou, était que l'Amoureux Jupiter avait pris la forme de cet oiseau pour jouir de Junon. Je ne crois pas cela, ajoute Pausanias ; mais néanmoins, dit-il, je n'ai pas cru le devoir omettre. *Κόκκυγα δὲ ἐπὶ τῷ σκήπτρῳ καθύσθαι φασί, λέγοντες τὸν Δία, ὅτε ἦρα παρθένου τῆς Ἥρας, ἐς τοῦτον τὸν ὄρνιθα ἀλλαγῆναι, τὴν δὲ ἀτεπαίρηνον θηρᾶσαι τοῦτον τὸν λόγον, καὶ ὅσα ἐοικότα εἰρηται περὶ θεῶν, οὐκ ἀποδεχόμενος γράφω, γράφω δὲ οὐδὲν ἥσσαν. *Cuculum verò avem uicini-cò sceptro aiunt impositum, quòd virginis Junonis amore captus Jupiter, in eam se avem verterit, quam puella tanquam ludicrum captarit. Hæc ego, et quæ his sunt similia de Dis vulgata, etsi vera neutiquam existimo, non putavi tamen negligenda* (27).*

(F)..... *Leurs querelles furent poussées jusqu'au divorce.*] Pausanias (28) conte qu'il y avait trois temples de Junon à Stymphale, ville d'Arcadie. Le premier était appelé le temple de Junon fille ; le second, le temple de Junon mariée ; et le troisième, le temple de Junon veuve. Ces trois temples lui furent bâtis par Téménus, auprès de qui elle avait été élevée. Le dernier fut fait au temps qu'elle demeura à Stymphale, où elle s'était retirée après son divorce. Vous trouverez dans le Dictionnaire de Charles Étienne, augmenté par Lloyd (29), la manière dont Jupiter fit revenir Junon, qui l'avait quitté. Il fit courir le bruit qu'il allait se marier avec la fille d'Asopus. Cette nouvelle fit plus d'impression sur le cœur de la déesse irritée que toutes les prières de Jupiter. Voyez la remarque (Q), à l'endroit où je rapporte la génération de Typhon.

(G) *Il la tint une fois pendue entre*

(26) *C'était un ouvrage de Polyclète. Pausan., lib. II, pag. 59.*

(27) *Idem, ibidem.*

(28) *Idem, lib. VIII, pag. 253.*

(29) *Il cite Phyllarchus, lib. XIX; mais Natalis Comes, Mythol., lib. II, cap. IV, pag. m. 133, cite Dorotheus, in lib. II Narrationum fabulosarum.*

ciel et terre pendant quelque temps.] Ce fut à cause qu'elle avait excité une tempête contre Hercule. Jupiter la fit souvenir de ce temps-là, lorsqu'il eut su le tour qu'elle lui avait joué pendant le siège de Troie. Elle sut si bien le charmer, et l'endormir entre ses bras, que Neptune eut tout le loisir nécessaire pour mettre en mauvais état les affaires des Troyens. Je parle amplement de cette ruse de Junon dans la remarque suivante. Jupiter qui lui avait dit, et qui lui avait fait sentir tant de douceurs, n'eut pas plus tôt su le préjudice que les Troyens avaient souffert pendant qu'il avait été couché avec elle, qu'il lui parla des grosses dents. Il la menaça du fouet (30), et lui demanda si elle avait oublié le temps où il lui avait attaché une enclume à chaque pied, et l'avait laissée pendre entre le ciel et la terre, à la vue de tous les dieux qui s'efforcèrent en vain de la délier; car il en faisait sauter du ciel en terre tout autant qu'il en prenait.

Ἡ οὐ μέμνη, ὅτε τ' ἐκρέμω ὑλόθεν, ἐκ δὲ ποδῶν
 Ἄκμονας ἦκα δῶω, περὶ χερσὶ δὲ δεσ-
 μὸν ἴπλα
 Χρῦσειον ἄφρηκτον; σύ δ' ἐν αἰθέρι καὶ
 νεφέλῃσιν
 Ἐκρέμω, ἠλάσσειν δὲ θεοὶ κατὰ μακρὸν
 Ὀλυμπεν.
 Λύσαι δ' οὐκ ἐδύναντο παρασαδόν· ὄν
 δὲ λάβοιμι,
 ῥίπτασκον τεταγὰν ἀπὸ βελτοῦ, ὄφρ'
 ἂν ἴκηται
 Ἴν ὀλιγιπετέων.
*An non meministi quando pependisti ab alto,
 à pedibus autem
 Incudes demisi duas, circum manus autem
 vinculum misi
 Aureum, infrangibilem? tu autem in æthere
 et nubibus
 Pependisti, indignabantur autem Dii per
 excelsum Olympum:
 Solvere autem non poterant circumstantes:
 quemcumque autem apprehenderem,
 Projiciebam correptum de limine divino, do-
 nec perveniret
 In terram vix spirans* (31).

Ce fut à Junon à faire la cane : elle se disculpa par de faux sermens, et promit de se conformer aux desirs de

(30) καὶ σε πληγῆσιν ἱμάσσω
Et te verberibus caedam.
 Homer., *Iliad.*, lib. XV, vs. 17.

(31) *Ibidem*, vs. 18.

son mari. La querelle n'alla pas plus loin cette fois-là. Je ne dois pas oublier que Junon fut cause de la guerre des Titans. Elle les poussa à détrôner son mari (32), et à rétablir Saturne, que Jupiter avait détrôné. La jalousie fut alors plus forte que l'ambition : car le dépit de voir Épaphé (33) gratifié d'un royaume fit que Junon aimait mieux être une déesse détrônée, pourvu que son mari fût détrôné, que de régner avec lui. Mais peut-être se proposait-elle une vengeance où son ambition ne perdrait rien. Elle pouvait espérer qu'en préférant les intérêts de son père injustement détrôné, aux intérêts d'un mari usurpateur, elle aurait part au gouvernement sous son père rétabli, et romprait pour toujours avec Jupiter. On verra ci-dessous (34) un autre complot où elle entra contre son mari.

Je ne puis penser à Junon pendue entre le ciel et la terre, sans proposer à mes lecteurs un passage que je n'entends pas. Hygin (35) rapporte que Vulcain ayant forgé des souliers d'or à Jupiter et aux autres dieux, Junon ne se fut pas plus tôt assise qu'elle se trouva pendue au milieu de l'air. Vulcain en fut averti, afin qu'il vint délier sa mère qu'il avait liée; mais il répondit, je n'ai point de mère. On l'avait précipité du ciel, et il était encore indigné de ce traitement. Rapportons le texte latin. *Vulcanus Jovi cæterisque Diis soles aureas ex adamante cum fecisset, Juno cum sedisset subito in aëre pendere cepit. Quod cum ad Vulcanum missum esset ut matrem quam ligaverat solveret, iratus quod de cælo præcipitatus erat, negat se matrem ullam habere.* Je loue les critiques qui ont fait de si doctes observations sur les premières paroles d'Hygin (36); mais je voudrais bien qu'ils m'eussent appris comment des souliers peuvent faire

qu'une femme, dès qu'elle est assise, se trouve pendue en l'air. Je ne vois pas même comment une chaise ou un trône peuvent produire cela, et surtout à l'égard d'une personne liée. Il me semble qu'on pouvait se plaindre du peu de jugement de l'historien. A-t-il bien pu croire qu'un lecteur se contenterait d'une narration si tronquée, si falsifiée? Que ne disait-il qu'aussitôt que Junon se fut assise le plancher des cieux se fendit, et que sa chaise n'ayant plus d'appui tomba vers les nués, et s'arrêta dans les espaces qui sont entre le ciel et la terre? Cela eût donné aux lecteurs une image connaissable. Servius conte mieux la chose: il dit que Vulcain fit une chaise sur laquelle Junon s'étant assise ne se put jamais lever (37), jusques à ce qu'elle eût accordé ce que Vulcain lui demandait. Il voulait qu'on lui montrât ceux à qui il devait la vie. *Alii dicunt quod cum Vulcanus parentes suos diu quæreret, nec inveniret, sedile fecit tale, ut cum eo qui sedisset surgere non posset; in quo cum adsedisset Juno, nec posset exsurgere, Vulcanus negavit se soluturum omnino, nisi prius parentes suos sibi monstrasset: atque ita factum est ut in Deorum numerum reciperetur* (38). Consultez Pausanias, qui vous apprendra que Vulcain, se voulant venger de Junon, lui envoya un trône d'or où elle se trouva liée dès qu'elle s'y fut assise (39). Il n'y eut que Bacchus qui put résoudre Vulcain à retourner dans le ciel (40); encore fallut-il qu'il Penivrat pour l'engager à ce voyage. Les Athéniens avaient un tableau qui représentait Bacchus remenant au ciel Vulcain (41); et l'on voyait à Lacédémone, un ouvrage de sculpture qui représentait le même Vulcain déliant sa mère (42).

(II) Elle présida aux accouchemens

(37) Conférez ce qui est dit de Thésée au VI^e livre de l'Énéide:

..... Sedet æternumque sedebit
Infelix Thiesens;
et ce que disent les interprètes sur le siège où il fut mis. Consultez M. du Rondel sur le chéniq de Pythagore, pag. 95 et suiv.

(38) Servius, in eclog. IV Virg., vs. 62.

(39) Pausan., lib. I, pag. 18.

(40) Idem, ibidem.

(41) Idem, ibidem.

(42) Pausan., lib. III, pag. 99.

(32) Hygin., cap. CL.

(33) C'était un bâtard de Jupiter. Hyginus, ibidem.

(34) Dans la remarque (F) de l'article JUPITER, dans ce volume.

(35) Hygin., cap. CLXVI.

(36) Pour savoir s'il faut lire solia ou soles: si l'on peut dire aureas ex adamante; et s'il ne vaudrait pas mieux dire solia aurea nexa adamante, ou solia ex auro et ex adamante. Voyez Hygin, de l'édition d'Amsterdam, 1681.

et à plusieurs choses qui en dépendent.] Lorsque Tércence suppose que la courtisane Glycérium, étant en travail d'enfant, se sert de cette prière, *Juno Lucina feropem, servame, obsecro* (43), il témoigne manifestement que Junon était la divinité qui présidait à cette affaire. Elle se nommait (44) *Opigena* et Lucine sous cette fonction : *sive te Lucinam quod lucem nascentibus tribuas ac Luce-tiam convenit nuncupari* (45). On lui donnait d'autres noms particuliers, selon les divers services qu'on attendait d'elle dans ces conjonctures ; car on l'appelait *Fluonia*, en tant qu'elle pouvait empêcher les trop grandes pertes de sang. *Fluoniam Junonem mulieres colebant, quod eam sanguinis fluorem in conceptu retinere putabant* (46). On l'appelait *Februa*, en tant qu'elle présidait à la cérémonie de la purification des accouchés. Ce sont les limitations que Marlianus Capella donne aux surnoms *Fluonia* et *Februa* ; car il introduit la Philologie, qui déclare qu'étant vierge elle n'a pas besoin d'invoquer, sous ces deux égards, la déesse Junon : *Nam Fluvoniam Februalemque ac Februm mihi poscere non necesse est, cum nihil contagionis corporeæ sexu intemerata pertulerim* (47). Elle aurait pu en avoir besoin sous un autre égard, puisque saint Augustin assure que Varron avait rapporté que Junon était préposée aux écoulemens du sang menstruel. *Ibi est Dea Mena, quæ menstruis fluoribus præest, quamvis Jovis filia, tamen ignobilis. Et hanc provinciam florum menstruorum, in libro selectorum Deorum ipsi Junoni idem autor assignat, quæ in Diis selectis etiam regina est : et hic tanquam Juno Lucina cum eadem Mena privityna sua eidem cruori præsidet* (48). Je n'ignore point que, selon beaucoup d'auteurs, la déesse des accouchemens était distincte de Junon ; car les uns disaient que Lucine était

sa fille (49), et les autres assuraient que Diane était préposée à la fonction d'assister les femmes qui accouchaient (50). Mais sans m'arrêter à l'hypothèse que Lucine, Ilithye, Diane, la Lune et Junon fussent la même divinité (51), je dis qu'il est fort probable que Junon était considérée comme le chef de cette fonction, et comme ayant des vicaires et des substitués en divers départemens (52). Si vous ne voulez donc pas la reconnaître directement et immédiatement pour la déesse *Levana*, qui faisait que les enfans nouveaux-nés étaient reconnus par leurs pères (53) ; ni pour la déesse *Rumina*, qui présidait à l'action de les allaiter ; ni pour la déesse *Cunina*, qui présidait à leur berceau ; ni pour la déesse *Mundina*, qui présidait à l'imposition de leur nom ; ni pour la déesse *Vaticana*, qui présidait à leurs cris (54) ; ni pour la déesse *Fabulina*, qui présidait aux premiers dénouemens de leur langue, c'est-à-dire aux premiers mots qu'ils prononçaient ; croyez du moins que c'était jointes toutes déesses subdéléguées de Junon, l'intendante générale. Disons la même chose à l'égard de la déesse *Prosa*, et de la déesse *Postverta*, que l'on vénérât afin d'obtenir que les enfans ne prissent pas une mauvaise posture en se préparant à naître. *Quando contra naturam fortè conversi (pueri) in pedes, brachius plerumque diductis, retineri solent : ægriusque tunc mulieres enituntur. Hujus periculi deprecandi gratiæ aræ statuta sunt Romæ duabus Curmentibus : quarum una Postverta nominata est, Prosa altera ; à recti perversique partus et potestate et nomine* (55).

(1) *Montaigne... s'exprime un peu trop gaillardement.*] « C'est de quel » que poète diseteux et affamé de ce » deduit que Platon emprunta cette » narration : que Jupiter fit à sa

(49) Hesiod., in Theog. Voyez Méziriac, sur les Epîtres d'Ovide, pag. 638 et suiv.

(50) Catullus, epigr. XXXV ; Horat., od. XXII, lib. III, et multi alii.

(51) Voyez Méziriac, sur Ovide, pag. 638.

(52) Voyez Kippingus, in Antiq. Romanis, lib. I, cap. I, num. 15, pag. m. 24, 25.

(53) Cela se faisait en levant l'enfant que la sage-femme avait mis à terre.

(54) Voyez Aulu-Gelle, liv. XVI, chap. XVII, où il dit après Varron Deas Vaticanus.

(55) Aulus Gellius, lib. XVI, cap. XVI.

(43) Terent., in Andr., act. III, sc. I.

(44) Festus, pag. m. cxxxix.

(45) Mart. Capella, de Nuptiis Philologiae, lib. II, pag. m. 37.

(46) Festus, pag. m. lxxij.

(47) Mart. Capella, de Nuptiis Philologiae, lib. II, pag. 37.

(48) August., de Civitate Dei, lib. VII, cap. II, pag. m. 618.

» femme une si chaleureuse charge
 » un jour, que ne pouvant avoir pa-
 » tience qu'elle eust gagné son lit, il
 » la versa sur un plancher, et par la
 » vehemence du plaisir oublia les re-
 » solutions grandes et importantes
 » qu'il venoit de prendre avec les
 » autres dieux en sa cour celeste, se
 » vantant qu'il avoit trouvé aussi
 » bon ce coup-là, que lors que pre-
 » micrement il la depeucella à ca-
 » chette de leurs parens (56). » Voilà
 ce que dit Montaigne. Il a eu tort
 d'attribuer cette idée à quelque poëte
 affamé d'embrassements, puisqu'Ho-
 mère, l'auteur de ce conte, a claire-
 ment témoigné qu'il ne trouvoit pas
 vraisemblable qu'un mari conçût de
 pareils transports pour sa femme.
 C'est dans cette vue qu'il suppose
 (57) que Junon ne se contenta pas de
 prendre ses plus beaux atours, mais
 qu'outre cela elle eut l'adresse de se
 faire prêter le *ceste* de Vénus, charme
 inévitable, philtre d'un effet cer-
 tain. C'est à ce secours d'emprunt
 qu'il attribue la force qu'eut Junon
 d'inspirer à son mari un si violent
 accès de tendresse. Il y aurait bien
 d'autres choses à critiquer dans ce
 récit de Montaigne (58), s'il n'avait
 pas eu la prudence de citer Platon.
 Dès-là on ne doit point le prendre à
 partie sur les fautes de ce philosophe;
 c'est à Platon qu'il faut s'adresser.

Il est sûr qu'il rapporte infidèle-
 ment le récit d'Homère : voici comme
 il parle. Ἡ Δία καθευδόντων τῶν ἄλλων
 θεῶν τε καὶ ἀνθρώπων, ὡς μόνος ἔρηγο-
 ρῶς, ἃ ἐβουλεύσατο, τοῦτο πᾶντων ρα-
 δίδως ἐπιλανθανόμενον, διὰ τὴν τῶν ἀφρο-
 δισίων ἐπιθυμίαν; καὶ οὕτως ἐκπλαγέν-
 τα, ἰδόντα τὴν Ἥραν, ὥς μιν εἰς τὸ
 δαμάτιον ἐθέλειν ἐλθεῖν, ἀλλ' αὐτοῦ βου-
 λόμενον χαμαὶ ξυγγίγνεσθαι, καὶ λέγον-
 τα ὡς οὕτως ὑπὸ ἐπιθυμίας ἔχεται, ὡς
 οὐδ' ὅτε τὸ πρῶτον ἐφοίτων πρὸς ἀλλήλους,

. Φίλους λήθοντε τοκῆας.

*Jovem cæteris tum Diis, tum ho-
 minibus dormientibus omnium quæ vi-
 gilando tractaverat rerum venera-
 rum cupiditate oblitum, et usque adeo
 visâ Junone percussulum esse, ut nec
 domum venire sustinnerit, sed ibidem*

(56) Montaigne, Essais, liv. I, chap. XXIX,
 pag. m. 309.

(57) Iliad., lib. XIV.

(58) Voyez ci-dessous, citations (62), (63).

*humi congedi statim voluerit, dicens
 vehementiori se cupidine inflammari,
 quàm olim cum primum clam paren-
 tibus invicem congressi fuerunt* (56).
 Platon veut dire que l'une des choses
 pour lesquelles on doit interdire les
 poésies d'Homère, est que l'on y trouve
 que pendant que les autres dieux,
 et que les hommes reposent, Jupiter
 en tentation impudique ne peut dor-
 mir, et oublier toutes les résolutions
 qu'il avait prises; et qu'à la vue de sa
 femme il est transporté d'une pas-
 sion si ardente, qu'il veut jouir d'elle
 tout à l'heure, sans lui donner le
 temps de gagner son lit, etc. Je le
 dis encore un coup, Platon altère le
 conte; car Homère ne dit point que
 les autres dieux dormissent, ni que
 les hommes se reposassent. Il dit au
 contraire que les Grecs et les Troyens
 se battaient vigoureusement, et que
 Neptune agissait contre les Troyens.
 Il ne dit point non plus que Jupiter
 oublia ses résolutions: il suppose que
 Jupiter s'était posté sur le sommet du
 mont Ida, et que Junon l'y ayant vu,
 forma le dessein de lui inspirer l'envie
 de se coucher avec elle. Il suppose
 qu'afin d'exécuter ce projet elle s'alla
 bien laver le corps, elle s'ajusta et
 s'attiffa le mieux qu'il lui fut possible,
 et se munit du *ceste* de Vénus. Par-là
 il s'engage à décrier Jupiter fort
 amoureux, puisque les charmes les
 plus puissans étaient enfermés dans
 ce *ceste* (60). Je ne prétends point l'ex-
 cuser; je conviens que Platon le
 condamne très-justement; car enfin
 c'est une chose très-scandaleuse que
 de se jouer ainsi du principal de ses
 dieux. Au reste, l'empressement de
 Jupiter ne fut pas si grand, qu'il ne
 lui donnât le loisir de réciter une
 longue liste de ses maîtresses. Quel-

(59) Plato, de Republicâ, lib. III, pag. m.
 612, A.

(60) . . . ἔθα δέ οἱ θελκτικῖα πάντα
 πέτυκτο.

Ἐνθ' ἐνὶ μὲν φιλότις, ἐν δ' ἡμέρος, ἐν
 δ' ἄριστος,

Πάρφασις, ἥτ' ἐκλεφε νόον πύκα περ
 φρονεύτων.

. . . in eo autem delinimenta omnia inclusa
 erant:

*Ibi inerat quidem amor, inerat desiderium,
 inerat et amantium colloquium,*

*Blandiloquentia quæ furtim surripit mentem
 prudentium licet.*

Homerus, Iliad., lib. XIV, vs. 215.

ques-uns trouvent qu'Homère ne place pas bien ce récit : il n'est pas, disent-ils, de la prudence d'un mari galant, de représenter à sa femme les infidélités qu'il lui a faites ; ce n'est pas un bon moyen de la cajoler. D'autres justifient Homère, par la raison qu'il doit être doux à une femme d'entendre dire à son mari, qu'il sent plus d'ardeur pour elle qu'il n'en sentait lorsqu'il obtint de telles et de telles maîtresses la première jouissance. Voilà à quoi se réduisait la déclaration de Jupiter (61). J'ajoute qu'Homère a gardé les bienséances pour Junon. Il la fait représenter à son mari l'inconvénient qui arriverait, si quelque dieu les voyait coucher ensemble sur le mont Ida, et en allait avertir les autres ; mais, lui représenta-t-elle, puisque le cœur vous en dit, montons dans votre chambre. Jupiter ne s'accommoda pas de l'expédient qu'on lui proposait ; il en trouva un autre ; ce fut de former autour de sa femme une nue si épaisse, que le soleil même n'y voyait goutte ; et ce fut sous cette nue qu'il apaisa son ardeur. Il ne versa point sa femme sur le plancher, comme dit Montaigne, mais par terre, sur la dure, à la belle étoile. Il est vrai que la terre fit pousser des fleurs et de l'herbe (62), qui leur tinrent lieu d'un bon matelas. Homère ni Platon ne font point dire à Jupiter, comme fait Montaigne, qu'il avoit trouvé aussi bon ce coup-là, que lors que premièrement il la depucella à cachette de leurs parens. Homère dit seulement (63) que Jupiter, apercevant Junon, sentit la même

passion qu'il avoit sentie lorsqu'il alla jouir d'elle la première fois. Je consens que, pour excuser Montaigne, on dise qu'il n'a pas cru qu'il y eût une grande différence entre ces deux choses.

(K) *Les uns disent qu'elle fut élevée à Samos, d'autres disent que ce fut dans l'Océan.*] Elle l'assure elle-même, dans le discours qu'elle tient à Vénus en lui empruntant le *ceste* (64). Elle lui dit qu'elle en a besoin pour remettre la concorde entre l'Océan et sa femme Téthys, qui ne couchaient point ensemble depuis long-temps. Sa reconnaissance pour la bonne éducation qu'elle avoit reçue chez eux l'engageoit à faire un voyage afin de les réunir : elle se promet de leur être chère et vénérable éternellement, si elle peut leur persuader de ne faire plus qu'un lit.

Δὸς νῦν μοι φιλότῃτα καὶ ἡμερον, ᾧ τε
σὺ πάντας
Δαμνᾷ ἀθανάτους ἠδὲ θνητοὺς ἀνθρώ-
πους·
Εἶμι γὰρ ὀφρομένη πολυφόρβου πείρατα
γαίης,
Ἵκεανὸν τε θεῶν γένεσιν, καὶ μητέρα
Τηθύον,
Οἷ μ' ἐν σφοῖσι δέμοισιν εὐτρεφον ἠδ'
ἀπίταλλον,

Τοὺς εἶμ' ὀφρομένη, καὶ σφ' ἄκριτα νεί-
κα λύσω,
Ἴδην γὰρ δὴρὸν χρόνον ἀλλήλων ἀπέ-
χονται·
Εὐνῆς καὶ φιλότῃτος, ἐπεὶ χόλος ἔμπε-
σε θυμῷ, etc.

Da nunc mihi amorem et desiderium, quo tu omnes

Domas immortales atque mortales homines : Vado enim visura almae fines terrae,

Oceanumque deorum parentem, et matrem Tethyn,

Qui me in suis aedibus magnâ cura nutrierunt et educarunt,

Hos vado, visura, ipsis ut difficile composu lites dirinam.

Jam enim diuturno tempore inter se abstinent Cubili et amore, ira enim invasit animum, etc. (65).

Si elle avoit eu en partage le *ceste* de Vénus, cette amorce si efficace pour

(64) Voyez aussi ce qu'elle dit à l'Océan et à Téthys, dans Ovide, Métam., liv. II, pour leur demander d'exclure la constellation de l'Ourse.

(65) Homerus, Iliad., lib. XIV, vs. 198. Junon répète la même chose sur le mont Ida, quand Jupiter lui demande où elle va. Ibidem, vs. 301.

(61) Νῶϊ δ' ἄγ', ἐν φιλότῃτι τραπέομεν
ἐυνηθέυτε.

Οὐ γὰρ πρόποτέ μ' ᾧδε θεᾶς ἔρος, οὐδὲ
γυναϊκός

Θυμὸν ἐνὶ στήθεσσι περιπροχυθεὶς ἐδά-
μασεν,

Οὐδ' ὅπότ' ἠρασάμην Ἰξιώνης ἀλό-
χου, etc.

Nos autem age in amore convertamur ia lecto dormientes.

Non enim unquam mihi sic deo amor neque mulieris

Animum in pectoribus circumfusum domuit, Neque quando captus fui amore Ixionie uxoris, etc.

Homerus, Iliad., lib. XIV, vs. 314.

(62) Idem, ibidem, vs. 347.

(63) J'ai rapporté ses paroles dans la remarque (A), citation (1).

faire changer de conduite aux gens mariés qui font lit à part, on lui aurait conféré avec beaucoup de raison la présidence des mariages ; mais elle a besoin d'emprunter la méthode pacifique , et le puissant instrument des réconciliations : pourquoi ne donnait-on pas sa charge à la déesse dont il fallait emprunter le *ceste* ? J'en laisserai chercher les raisons aux personnes de loisir.

Quant à son éducation à Samos , consultez Pausanias , qui dit que les habitans de cette île soutenaient que Junon y était née sous un arbrisseau qu'on montrait encore (66). Le temple de cette déesse était fort ancien (67). Chacun se souvient de ces paroles de l'Énéide (68) :

*Quam Juno fertur terris magis omnibus unam,
Posthabita coluisse Samo.*

L'île fut nommée Parthénia à cause que Junon y avait été élevée pendant son état de fille (69). Ce fut aussi là que ses noces avec Jupiter furent célébrées, d'où vint qu'elle fut représentée dans son temple comme une fille qu'on épouse , et que l'anniversaire de sa fête se célébrait à la manière des noces. *Insulam Samum scribit Varro prius Partheniam nominatam, quod ibi Juno adoleverit, ibique etiam Jovi nupserit : itaque nobilissimum, et antiquissimum templum ejus est Sami, et simulacrum in habitu nubentis figuratum, et sacra ejus anniversaria nuptiarum ritu celebrantur* (70).

(L) *Il n'y eut point de ville où elle fût plus honorée qu'à Argos.*] Les Argiens prétendaient que les trois filles de la rivière Astériorion avaient nourri Junon. L'une d'elles s'appelait Eubée : son nom fut donné à la montagne sur laquelle le temple de Junon était bâti. Eupolème, natif d'Argos, fut l'architecte de ce temple. On voyait au vestibule les statues de toutes les prêtresses de la déesse (71) ; leur charge était fort considérable ,

(66) Pausan., lib. VII, pag. 209.

(67) Idem, ibidem.

(68) Lib. I, vs. 15.

(69) Scholiast. Apollonii, in lib. IV. Il dit sur le vers 187 du 1^{er} livre, que l'Imbresse, rivière de Samos, fut nommée Παρθένιος, parce que Junon étant fille y avait été élevée.

(70) Lactant., lib. I, cap. XVII, pag. m. 54. Voyez aussi saint Augustin, de Civitate Dei, lib. VI, cap. VII.

(71) Ex Pausania, lib. II, pag. 59.

comme je l'ai remarqué en parlant de la malheureuse prêtresse qui fut cause que le temple fut brûlé (72). Pausanias dit (73) qu'elle se sauva à Tégée, auprès de l'autel de Pallas, et que l'indignation des Argiens n'empêcha pas qu'ils ne laissassent sa statue où elle était. Il dit que le plus ancien simulacre de la déesse était de poirier sauvage. On le conservait soigneusement. Pirase, fils d'Argus, l'avait transporté à Tyrinthe ; mais les Argiens, ayant démolli cette ville, le rapportèrent au temple de Junon (74). Voyez Benoît, sur Pindare (75), touchant les jeux que l'on célébrait à Argos en l'honneur de cette déesse. Voyez aussi les commentateurs d'Horace, sur ces paroles de l'ode VII du 1^{er} livre :

*Plurimus in Junonis honorem
Aptum dicit equis Argos.*

Silius Italiens, voulant parler de l'attachement de Junon pour la ville de Carthage, dit qu'elle la préfère à Argos et à Mycène.

Ille Juno ante Argos (sic credidit alia vetustas)

Ante Aganemnoniam gratissima tecta Mycenem.

Optavit profugis aeternam condere sedem (76).

Selon Homère (77) les trois villes que Junon aimait le mieux étaient Argos, Lacédémone et Mycène. On s'étonne qu'il ne dise rien de Samos, le seul endroit dont Virgile ait fait mention, en parlant de la préférence de Carthage.

Disons quelque chose du fondateur du temple que Junon avait dans Argos : nous connaissons par-là l'antiquité de cet édifice. Phoronee, fils d'Inachus, le fit bâtir, et fut le premier qui donna des armes à cette déesse, en récompense de quoi il fut le premier qui régna. *Phoroneus Inachi filius templum Argis Junoni primus fecit.* C'est Hygin qui dit cela dans son chapitre CCXXV. *Phoroneus Inachi filius*, dit-il dans son chapitre CCLXXIV, *arma Junoni primus fecit,*

(72) Voyez l'article CURVUS, tom. V, pag. 183.

(73) Pausan., lib. II, pag. 59. Voyez aussi lib. III, pag. 86.

(74) Idem, ibidem.

(75) Pag. 142, 628.

(76) Silius Italiens, liv. I, vs. 26.

(77) Iliad., lib. IV, vs. 51.

qui ob eam caussam primus regnandi potestatem habuit. Quelques critiques veulent qu'au lieu d'*arma*, on lise *aram*, ou *sacra*; mais d'autres soutiennent la leçon commune, et la confirment par un passage de Cassiodore, au chapitre XVIII du VII^e. livre *Variorum*. Voyez les commentateurs d'Hygiu, dans l'édition d'Amsterdam 1681. Or touchant l'antiquité de Phoronée, voyez Scaliger à la page 19 de ses notes sur la chronique d'Eusèbe. Il suffit de se souvenir que Phoronée a été contemporain d'Abraham, ou peu s'en faut.

(M)... Elle le fut aussi beaucoup à Carthage.] J'ai cru fort long-temps que Virgile se servit des privilèges poétiques, sans aucun égard à l'histoire, lorsqu'il représenta Carthage comme la ville favorite de Junon (78) : et je ne me croyais pas obligé à changer de sentiment, pour voir dans Ovide et dans Silius Italicus la confirmation de ce que Virgile assure, car on ne saurait raisonnablement douter qu'il ne soit cause qu'Ovide fait parler ainsi Junon,

*Poeniteat quòd non fovi Carthaginis arces,
Cum mea sint illo currus et arma loco* (79).

et que Silius Italicus a débité la pensée qu'on a vue ci-dessus (80). Mais ayant considéré d'autres passages de divers auteurs, j'ai commencé à m'imaginer que l'hypothèse de Virgile était fondée sur la tradition. La prière de Psyché n'est pas ce qui me frappe le moins : *Magni Jovis germana*, dit-elle (81), *et conjuga : sive tu Sami, quæ querulo partu vagituque et alimonid tuâ gloriatur, tenes vestusta delubra ; sive celsæ Carthaginis, quæ te virginem vecturâ leonis caelo commenantem percolit, beatas sedes frequentans ; sive prope ripas Inachi, qui te jam nuptam Tonantis, et reginam dearum memorat, inclytis Argivorum præsidēs mœnibus : quam cunctus oriens Zygiam veneratur, et omnis occidens Lucinam appellat : sis meis extremis casibus Juno sospita, meque in tantis exantlatis laboribus defessam, imminētis periculi metu libera*. Cela regarde directement Junon et sans équivoque. Le passage

(78) *Æneid.*, lib. I, circa init.

(79) Ovid., *Fastor.* lib. VI, vs. 45.

(80) Dans la remarque précédente, citation (76).

(81) *Apul.*, lib. VI. *Metam.*, circa init.

d'Hérodiën touchant l'Uranie (82) de Carthage ne me paraît pas de la même force ; car il nous porte à croire que cette Uranie n'était point Junon, mais la lune. Or je ne considère point ici la théologie de ceux qui réduisent plusieurs divinités païennes à une, je m'attache aux idées du public, selon lesquelles Junon a été adorée comme la sœur et la femme de Jupiter, et comme un objet distinct de Minerve, de Diane, de la Lune, de Proserpine, etc. Au reste, je ne saurais faire attention au culte qui était rendu à cette déesse en tant de lieux (83), et avec tant d'appareil ; je ne saurais, dis-je, y faire attention, sans croire qu'il se mêlait là-dedans je ne sais quelles impressions de la coutume qui s'observe à l'égard des femmes. Lorsqu'une femme a part au gouvernement, elle est beaucoup plus servie, honorée, respectée, que ne l'est un homme de pareille autorité. Considérez la manière dont on fait la cour aux femmes des gouverneurs de province, quand on sait qu'elles ont un grand crédit. Les honneurs qui leur sont rendus surpassent ceux que l'on rend à leurs maris. C'est l'usage de la terre, et on le transporte dans le ciel. Jupiter était servi comme un roi, et Junon comme une reine ambitieuse, fière, vindicative, qui partageait avec lui le gouvernement du monde, et qui assistait à tous ses conseils (84). J'oserais dire que les excès où les chrétiens se sont portés envers la Vierge Marie, excès qui surpassent tout ce que les païens ont pu inventer en

(82) On prétendait que son simulacre avait été consacré par Didon quand elle bâtit Carthage. Voyez Hérodiën, lib. V, cap. VI.

(83) Nous dirons dans la remarque (Y) quelque chose touchant les temples qu'elle avait dans l'Italie.

(84) Voyez Homère, dans l'Hymne d'Apollon, quand il dit que Junon, à cause de la naissance de Minerve, se sépara de son mari pendant un an :

Οὔτε ποτ' εἰς εὐνὴν Διὸς ἦλυθε μιπιτιέν-
τος,

Οὔτε ποτ' εἰς θᾶκον πολυδαίδαλον, ὡς
τοπάρος περ,

Αὐτῶν ἐφεζομένη πυκινὰς φραζέσκετο
βουλὰς.

Numquam ad cubile Jovis venit consiliarii,
Numquam ad thronum varium, sicuti antea,
Cum ipso sedens, sapientia consultans consilia.
Hym. in Apol. v. 344.

L'honneur de Junon, sont sortis de la même source : je veux dire de l'habitude que l'on a d'honorer les femmes, et de leur faire la cour avec beaucoup plus d'attachement et de respect qu'à l'autre sexe *. On ne saurait se passer de femmes, ni dans la vie civile, ni dans la vie religieuse. Qui aurait ôté à la communion de Rome ses dévotions pour les saintes, et surtout pour celle qu'on y qualifie la reine du ciel, la reine des anges, on y verrait des vides affreux ; le reste s'en irait en pièces, et serait *arena sine calce, scopæ dissolutæ*. Érasme blâmant la coutume de saluer la Sainte Vierge en chaire, après l'exorde du sermon, dit : *Quelle va contre l'exemple de tous les anciens, qu'il fallait plutôt imiter que je ne sais quelles gens, qui peut-être pour plaire aux femmes ont en cela suivi les païens* (85).

(N) *Elle avait le secret de redevenir tous les ans pucelle.*] Pour cela elle n'avait qu'à se laver dans une fontaine (86). *Junon prenait un grand soin* (c'est un auteur de dictionnaire qui parle (87)) *de se laver tous les ans dans la fontaine de Canathe, auprès de Nauplie, que l'on appelle aujourd'hui Napoli de Romanie, où elle recouvrait toujours son pucelage, et cela la faisait chérir de Jupiter, Pausan. lib. VIII.* Il n'est pas vrai que Pausanias observe que par-là elle se faisait chérir de son mari. Il dit seulement que les Argiens parlaient de cette réparation du pucelage de Junon, et qu'ils fondaient ce discours sur la pratique de leurs cérémonies occultes dans les mystères de cette déesse. Il y a bien des écrivains qui en citant un auteur ont le défaut de lui faire dire tout ce qu'ils prétendent qu'il devait dire. Voilà pourqu'on impute à Pausanias ce qu'il n'a point dit. L'auteur de cette fausse imputation était apparemment plein de ce qu'il venait de rapporter :

* Leclerc et Joly trouvent que l'honneur rendu à la Sainte Vierge, en qualité de mère de Dieu, tient à Bayle étrangement au cœur.

(85) Erasmus, in Ecclesiaste ; apud Colomiés, Rome protestante, pag. 25.

(86) Qui s'appelait Canathus. Elle était dans le Péloponèse. Voyez Pausanias, lib. II, sub fin., pag. 80.

(87) César de Rachefort, Diction général et curieux, pag. 612, 613.

» L'histoire des chérifs de Diégo de
» Torrez dit que parmi les félicités
» que les Turcs espèrent trouver en
» l'autre vie, ils croient que leurs
» femmes s'y présenteront avec des
» nouveaux pucelages, chap. 74. »
La fontaine de Jouvence, si chantée par nos vieux poètes et par nos vieux romanciers, n'avait point autant de vertu que celle de Canathus.

(O) *Ses amours pour Jason n'ont pas fait beaucoup de bruit.*] Quelques auteurs disent que Jason ne se procura l'amitié et la protection de cette déesse, que parce qu'il lui avait rendu un bon service sans savoir qui elle était. Junon, déguisée en vieille, le pria de la passer au delà d'une rivière : il le fit, et il perdit même l'un de ses souliers en lui rendant cet office. Mais d'autres prétendent qu'il ne devait qu'à sa beauté la faveur où il était. Junon ne put se défendre contre tant de charmes ; elle devint passionnément amoureuse de ce beau garçon (88). Voici les auteurs qui parlent de l'autre histoire. *Pelias.... fortè vidit Jasonem nudo pede venisse, qui dum Junonem transmutantem in aulis speciem credens mortalem petentem per vadum fluminis transjerret, alteram ex caligis in limo amiserat* (89). Vous trouverez dans Hygin (90) ce même fait plus amplement exposé, avec les marques de reconnaissance qu'en donna Junon. Valérius Flaccus suppose qu'il faisait un très-vilain temps lorsqu'elle reçut ce service ; et il ajoute que Jason la reconnut pour une déesse à l'effroi qui la saisit, parce qu'elle reconnut que ce tonnerre était la voix de Jupiter qui la rappelait. C'était donc un temps de fuite ; elle était sortie de chez son mari, et n'avait pas trop d'envie d'y retourner.

*Omnipotens regina, inquit, quam, turbidus atro
Æthere caruleum quateret cum Jupiter imbrem,*

(88) « *Οτι δὲ εὐπρεπῆς ἦν ὁ Ἰάσων, δῆλον ἐκ τοῦ, καὶ τὴν Ἡραν κατὰ τινὰς αὐτῶ ἐπιμαυῖναι.* Jasonem fuisse perpulchrum hinc patet, quod juxta quosdam ipsa Juno insano amore eum proscuta fuerit. Scholiast. Pindari, in Pyth., od. IV, v. 156 ; apud Meziriacum, Not. in epistol. Ovidii, pag. 540.

(89) Servius, in eclog. IV Virgillii, vs. 34.

(90) Hygin., cap. XXII. Voyez aussi cap. XXIII. Apollonius Rhodius, lib. III, vs. 66.

*Ipsæ ego præcipiti tumidum per Enipea niabo
In campos et tuta tuli, nec credere quivi
Aniæ deam, quàm te tonitru nuluque reposci
Conjugis, et subitâ raptam formidine vi-
di* (91).

(P) *Elle se tira honorablement des pièges qu'Ixion lui avait tendus.*] Ixion, coupable d'un parricide (92) dont il ne trouvait personne qui lui pût donner l'absolution, reçut enfin ce bon office de Jupiter même. Il en fut si méconnaissant, qu'il tâcha de faire porter des cornes à son bienfaiteur : il aime Junon et la pressa vivement de lui être complaisante. Elle n'en voulut rien faire, et se plaignit de cette injure à Jupiter. Celui-ci, voulant se convaincre de l'attentat, forma une nue toute semblable à sa femme, et la laissa à la discrétion d'Ixion, qui ne manqua pas de faire tout ce de quoi les personnes les plus amoureuses sont capables. De là naquirent les centaures. Il se vanta ensuite d'avoir eu affaire avec Junon; et ce fut, dit-on, alors que Jupiter perdant patience le précipita dans les enfers, et le condamna au supplice de la roue (93). Il n'agit point en mari jaloux, car où trouverait-on un Italien qui voulût souffrir que les galans de sa femme assouvissent leur passion sur sa figure? Il empêcherait, s'il le pouvait, qu'ils ne se divertissent avec elle par imagination et en songe.

(Q) *Elle conçut toujours d'une façon extraordinaire.*] Selon l'opinion la plus commune, elle ne fut mère que de trois enfans, qui sont Mars, Vulcain et Hébé. Pour ce qui est de Mars, elle le conçut par l'attouchement d'une fleur que Flore lui indiqua. Elle cherchait à se venger de son mari, qui avait produit Minerve tout seul; et à lui montrer qu'elle en pouvait faire autant sans le secours d'aucun mâle.

*Procinis hærentom decerpsi pollice florem,
Tangitur, et tacto concipit illi sinu.*

*Jamque gravis Thracen et læva Propontidos
intra,*

*Fitque potens voti, Marsque creatus
erat* (94).

(91) Valer. Flaccus, Argon. I, vs. 81.

(92) Il avait tué traîtreusement le père de son épouse.

(93) Tiré de Natalis Comes, Mytholog., lib. VI, cap. XVI. A quelques circonstances près, tout ceci se trouve dans Diodore de Sicile, lib. IV, cap. LXXI. Voyez aussi Lucien, in Deorum Dialogis, pag. 132 et seq., tom. I.

(94) Ovid., Pastor., lib. V, vs. 255.

Pour Vulcain, elle le conçut de vent, par une vertu toute semblable à celle des jumens d'Espagne (95). "Ὁμοία ἐστὶ τοῦτοις καὶ περὶ τῆς Ἡρας ἀδουσι, ἀνευ τῆς πρὸς τὸν ἄνδρα ὁμιλίας, ὑπνέμιον αὐτὴν παῖδα γεννῆσαι τὸν Ἡραϊσον. *His autem similia etiam de Junone canunt, nempe hanc citra virilem congressum subventaneo conceptu gravidam puerum edidisse Vulcanum* (96). Ce fut pour avoir mangé des laitues avec beaucoup d'appétit qu'elle devint grosse d'Hébé. Cette fille fut la déesse de la jeunesse, et servit d'échanson aux dieux jusques au malheur qui lui arriva dans un grand festin. Elle tomba, et fit voir aux dieux tout ce qui était caché sous ses jupes. Elle perdit son emploi par cet accident (97). Je n'ignore point que, selon d'autres, elle fut fille de Jupiter et de Junon par les voies ordinaires.

Il faut réfuter ici Natalis Comès, qui a été apparemment le mauvais guide de quelques lexicographes. Il dit que Junon, indignée de la naissance de Minerve, pria le Ciel et la Terre, les dieux célestes, les dieux infernaux, de faire en sorte qu'elle devint mère sans aucune intervention de mâle. Elle frappa de sa main la terre, et au bout d'un certain temps la terre produisit Typhon (98). Pour prouver cela, il cite quelques vers grecs, qui signifient manifestement que Junon enfanta Typhon. N'est-ce pas bien entendre ce que l'on allègue?

Ὅν ποτ' ἀρ' Ἡρῆ ἔτικτε χολωσαμένη
Διὶ πατρὶ,
Εὗτ' ἄρα δὴ Κρονίδης ἐρικυδέα γείνατ'
Ἄθηνην

Ἐν κορυφῇ.
*Hunc (Typhona) irata Jovi patri Juno edidit
olim*

Quum fuit illius de vertice nata Minerva.

(Hym. in Apollin. v. 307-309.)

Homère dans l'hymne d'Apollon raconte si clairement cette histoire, que l'on a lieu de s'étonner que tant d'auteurs y aient pris l'un pour

(95) Voyez l'article HIPPOMANES, à la fin de cet ouvrage [Tom. XV, parmi les Dissertations]

(96) Lucianus, de Sacrificiis, pag. 352, t. I.

(97) Servius, apud Lloyd, voce Hebe.

(98) Quæ cum manu humum percussisset, sequenti postea tempore natus est ex eâ terrâ Typhon, etc. Natalis Comes, Mytholog., lib. VI, cap. XXII, pag. m. 644. Vous trouverez la même chose dans le Dictionnaire de Lloyd.

l'autre. Il dit que Junon, ayant invoqué le Ciel et la Terre, et tous les dieux infernaux, pour avoir un fils sans l'aide de Jupiter, frappa la terre et la fit trembler, et prit ce tremblement pour un bon augure, et se tint séparée de son mari un an durant, au bout duquel elle eut un fils qui ne ressemblait ni aux hommes ni aux dieux; ce fut Typhon.

Ἡ δὲ ἔτεκ' οὔτε θεοῖς ἐναλίγκιον, οὔτε
βροτοῖσι,
Λεινὸν τ' ἀργαλέον τὲ Τυφάονα, πῆμα
βροτοῖσιν.

*Hæc autem peperit neque diis similem, neque
mortalibus,
Gravemque difficilemque Typhaona, dam-
num mortalibus (99).*

(R) *Ce fut alors que se forma.....
le chemin de Saint-Jacques.*] Ce fut à Hercule qu'elle donna à téter; mais cet enfant, dont la force était déjà prodigieuse, lui pressait et lui tirait si rudement le bout du tétou, qu'elle ne le put souffrir: et comme elle retira sa mamelle avec effort, il se répandit de son lait; et voilà de quelle matière fut formé ce cercle que les Grecs nommèrent γαλαξία, et les Latins orbis lacteus, via lactea, etc. (100). Le poète Manille a touché à cette fable:

*Nec mihi celanda est fama vulgata vetustas
Mollior; è niveo lactis fluxisse liquorem
Pectore reginæ Diviùm, cœlumque colore
Infectisse suo. Quapropter lacteus orbis
Diviur, et nomen caussâ descendit ab ip-
sâ (101).*

Il y en a qui disent que le lait qui forma ce cercle, tomba de la bouche d'Hercule, qui avait tété Junon trop goulument (102). Ces contes supposent que Junon était alors dans le ciel; mais les Thébaïns ne prétendaient pas cela: ils montraient le lieu où cette déesse, trompée par Jupiter, allaita Hercule (103).

(S) *Quelques-uns de ceux qui mettent au nombre de ses épithètes le mot Regina, s'abusent puérilement.*] Car ils apportent (104) pour preuve

(99) Homerus, Hymn. in Apollin., vs. 351.

(100) Achilles Tatius, in Isagoge, ex Eratosthene, in Calamernismo, apud Lloyd, voce Juno.

(101) Manilius, lib. I, pag. m. 24.

(102) Voyez Philoponus in I Meteor., apud Philippum Casium, in Cælo astronomico-poëtico, pag. 15.

(103) Pausanias, lib. IX, pag. 300.

(104) Francisc. Pomey, in l'antæco Mythico, pag. m. 92.

un passage de Virgile (105), où il n'y a point d'épithète particulière. Le père du peuple, le magnifique, le grand, le juste, le sage, etc., sont des épithètes ou des titres de distinction que l'on affecte à certains princes, mais on ne peut pas dire cela du titre de roi de France. On ne peut point non plus le dire de celui de reine de France. Or Junon dans ces paroles de Virgile, est appelée la reine des dieux, tout comme Anne d'Autriche, femme de Louis-le-Juste, était appelée reine de France. Junon était femme de Jupiter, le roi des dieux et des hommes, *Diviùm pater atque hominum rex* (106), comme elle le qualifie elle-même dans l'Énéide (107). Ailleurs (108) elle lui dit qu'il règne sur tous les dieux,

... σὺ δὲ πᾶσι μετ' ἀθανάτοισιν ἀνάσσεις.

Si l'on avait cherché des preuves dans Tive-Live, on en eût trouvé de bonnes. Voyez la remarque suivante, où je rapporte ce qu'il raconte de Camille, touchant la prise de Veïes. Ces paroles de Juvénal, *niveam Reginæ cœdimus agnam* (109), eussent pu fournir une preuve beaucoup meilleure que celle qu'on a prétendu trouver au premier livre de l'Énéide.

(T) *Elle ne commença de favoriser les Romains que dans la seconde guerre Punique.*] Camille se préparant à donner l'assaut aux Veientins offrit la dixième partie du butin à Apollon, et pria Junon, la protectrice des assiégés, de les quitter pour se rendre à Rome, où on lui ferait un temple digne d'elle. *Tuo ductu, inquit (Dictator), Pythice Apollo, tuoque numine instinctus pergo ad delendam urbem Veios: tibi que hinc decimam partem prædæ voveo. Te simul, Juno regina, quæ nuic Veios colis, precor ut nos victores in nostram tuamque mox futuram urbem*

(105) *Asi ego que diviùm incedo regina, Jovisque*

Et soror et conjux.
Virg., *Æneid.*, lib. I, vs. 46.

(106) Aristotele, lib. de Morib. Θ, montre qu'Homère, par ces paroles: *πατὴρ ἀνδρῶν τε θεῶν τε*, qui désignent Jupiter, le déclare roi des dieux et des hommes. Voyez le Virgile Variorum de Leyde, 1680, *Æn.*, lib. I, vs. 65.

(107) *Æn.*, lib. I, vs. 65.

(108) *Iliad.*, lib. IV, vs. 61.

(109) *Sat.* XII, vs. 13.

sequare : ubi te dignum amplitudine tuum templum accipiat (110). Après le pillage de la ville, on travailla à la translation des dieux, et l'on s'y porta avec beaucoup de respect. Quelqu'un demanda à la statue de Junon si elle voulait venir à Rome : elle fit signe que oui, et l'on prétendit même qu'elle prononça ce oui. On n'eut aucune peine à la transporter ; on eût dit qu'elle se donnait du mouvement pour suivre les victorieux. Camille lui consacra un temple sur le mont Aventin (111), selon la promesse qu'il en avait faite. Les paroles de Tite-Live sont si belles et si mémorables, que tous ceux qui entendent le latin seront bien aises de les lire sans avoir le peine de se remuer : *Cum jam humanæ opes asportatæ egestatæque à Veïis essent, amoliri tum Deum dona ipsosque Deos, sed colentium magis quam rapientium modo, cœpêre. Namque delecti ex omni exercitu juvenes, purè lotis corporibus, candidâ veste, quibus deportanda Romam regina Juno assignata erat, venerabundi templum ire, primo religiosè admoventes manus : quòd id signum more Etrusco nisi certæ gentis sacerdos attractare non esset solitus. Deindè quum quidam, seu spiritu divino tactus, seu juvenili joco, Visne Romam ire, Juno? annuisse cæteri Deam conclamaverunt : indè fabula aljectum est, vocem quoque dicentis, Velle, auditam. Motam certè sede suâ parvi molimenti adminiculis, sequentis modo accepimus levem ac facilem translatu fuisse : integramque in Aventinum æternam sedem suam, quò vota Romani dictatoris vocaverant, perlatam ; ubi templum ei postea idem, qui voverat, Camillus dedicavit* (112). Plutarque impute à Tite-Live de rapporter que Camille, en priant Junon de venir à Rome, toucha la statue de cette déesse, et que quelques-uns répondirent qu'elle y consentait, et qu'elle suivait de bon cœur. Αιούσιος δέ φησιν εὐχισθαι μὲν τὸν Κάμιλλον ἀπτόμενον τῆς θεοῦ καὶ παρακαλεῖν, ἀποκρίνασθαι δέ τινας τῶν παρόντων, ὅτι καὶ βούλεται

καὶ συγκαταίνεῖ, καὶ συνακολουθεῖ προθύμως. Livius tradit inter precandum attractasse Camillum Deam et invitasse : indè velle et annuere ac sequi libentem respondisse ex adstantibus nonnullos (113). Comparez cela avec les paroles de Tite-Live, vous verrez très-clairement que Plutarque n'y a rien compris, ou plutôt qu'il a cité de mémoire, et qu'il a défiguré les circonstances : et comme vraisemblablement il s'est fié à sa mémoire en une infinité de rencontres, je crains bien qu'à l'égard de beaucoup de faits nous ne trouvions dans ses livres, non pas ce qu'il avait lu, mais la forme que les histoires qu'il avait lues prenaient dans son imagination. Tite-Live n'attribue des prières à Camille, par rapport à Junon, qu'avant la prise de Véies. Comment donc le ferait-il prier les mains appliquées sur la statue? Ce que je vais dire se rapporte mieux à mon texte.

Plutarque ajoute que ceux qui soutiennent que la statue de Junon répondit, ou par signes, ou en parlant, qu'elle acquiesçait aux prières de Camille, ont un très-puissant argument à alléguer, c'est-à-dire la prospérité de Rome ; car cette ville, dit-il, de petite qu'elle était, n'aurait pas pu s'élever à un si haut fait de puissance, sans la faveur continue d'un Dieu présent. Οἱ δ' ἰσχυρίζομενοι καὶ τῶ παραδίξασθαι θεοῦντες, μερίστην μὲν ἔχουσι συνήγορον τὴν τύχην τῆς πόλεως, ἢν ἀπὸ μικρᾶς καὶ καταφρονουμένης ἀρχῆς ἐπὶ μέγα δόξης καὶ δυνάμεως προελθεῖν, δίχα θεοῦ πολλὰς καὶ μεγάλας ἐπιφανείας ἐνάσσοτε συμπάρωντος, ἀμήχανον. Cæterum hoc miraculum adstruentibus et defendentibus fortuna magnopere suffragatur urbis, quæ ex parvo et humili exordio, sine numinis perpetuo ex multis et magnis signis presentis favore, evallere ad eam gloriam et potentiam haudquaquam potuisset (114). Il croit donc que Junon s'étant transportée de Véies à Rome, favorisa les Romains, et leur procura cette suite de victoires qui les rendit si formidables. Il faudrait donc mettre à l'an de Rome 359 (115), l'ac-

(110) T. Livius, dec. I, lib. V, cap. XXI.

(111) Tum Junoni reginæ templum in Aventino locavit dedicavitque Matule matri. Idem, ibidem, cap. XXIII.

(112) Idem, ibidem, cap. XXII.

(113) Plutarch., in Camillo, pag. 132, A.

(114) Idem, ibidem.

(115) C'est celui du saecement de Véies.

complissement de la prédiction de Jupiter, que Junon favoriserait enfin la nation romaine.

..... *Quin aspera Juno,
Quæ mare nunc terrasque metu cælumque su-
bigat,
Consilia in melius refret, mecumque fovet
Romanos rerum dominos gentemque togan-
tam* (116).

Et néanmoins, parce qu'il a plu à quelques poëtes de reculer cette époque jusqu'à la (117) seconde guerre Punique (118), les commentateurs s'arrêtent plus à cette fiction qu'à la foi des historiens. J'observe ici qu'ou-
tre le temple que Junon avait à Rome sur le mont Aventin, elle possédait le temple du Capitole en commun avec son mari et avec Minerve (119). Le temple de Junon *Moneta*, dont je parle dans la remarque suivante, me fournit une bonne preuve.

(U) *Elle fut honorée à Rome sous...* le titre de *Moneta*.] Il paraît par divers passages des anciens (120), que l'épithète de *Regina* était affectée à la Junon que Camille transféra de Véies, et à laquelle il bâtit un temple sur le mont Aventin. Quant à la Junon *Moneta*, elle avait son siège au Capitole. Valère Maxime est le seul peut-être qui l'ait confondue avec celle dont le dictateur Camille bâtit le temple sur le mont Aventin. Je ne doute point que ce ne soit l'une des méprises que l'on trouve en si grand nombre dans Valère Maxime. *Nec minus voluntarius*, dit-il (121), *Junonis in urbem nostram transitus. Captis à Furio Camillo Veïis, milites jussu imperatoris simulacrum Juno-*

nis Monetæ, quod ibi præcipuâ religione cultum erat, in urbem translaturi, sede suâ movere conabantur. Quorum ab uno per jocum interrogata Dea, an Romam migrare vellet, Velle se respondit. Hæc voce audita, lusus in admirationem versus est. Jamque non simulacrum, sed ipsam cælo Junonem petitam portare se credentes, læti in eâ parte montis Aventini, in quâ nunc templum ejus cernimus, collocaverunt. On n'a besoin que de lui-même pour le convaincre de ses brouilleries; car dans un autre livre (122) il rapporte que le temple de la déesse *Moneta* était sur le Capitole, à l'endroit où avait été la maison de Manlius. Or, selon Tite-Live, le temple que l'on bâtit où cette maison avait été, fut voué à Junon *Moneta* durant la guerre des Aurunces. Il fut consacré l'année d'après, c'est-à-dire l'an de Rome 413 (123). Ovide, au VI^e. livre des *Fastes*, s'accorde parfaitement en cela avec Tite-Live. Les vers où il en parle nous apprennent que ce fut Camille qui voua ce temple; là-dessus un critique observe (124) que néanmoins Plutarque ne dit nullement que Camille ait fait ce vœu, et qu'il se contente de dire que la maison de Manlius fut rasée, et que le temple de la déesse *Moneta* fut bâti au même lieu où cette maison avait été. Ce critique a cru sans doute que le Camille dont parle Ovide est celui dont Plutarque a écrit la vie; celui, dis-je, qui travailla si fortement à faire punir Manlius. Je ne crois point qu'Ovide se soit trompé si lourdement. Celui qui voua le temple de Junon *Moneta* était Camille le fils. Il ne faut donc pas trouver étrange que l'historien du père ne dise rien de ce vœu; mais on le pourrait blâmer de la négligence avec laquelle il raconte la destinée de la maison de ce Manlius. Il dit (125) que les Romains l'ayant démolie, firent bâtir à la place le temple de la déesse *Moneta*, et ordonnèrent que désormais nul patricien ne demeurerait sur le Capitole. Où sont les lecteurs qu'un tel

(116) Virgil., *Æneid.*, lib. I, vs. 279.

(117) Qui commença l'an de Rome 535.

(118) *Quia bello Punico secundo, ut ait Ennius, placata Juno cæperit favere Romanis.* Servius, in hunc locum Virgilii. Voyez Silius Italicus, lib. XII, pag. m. 520. Horace, lib. II, od. I.

(119) Voyez Dausqueius, sur Silius Italicus, lib. X, pag. 435.

(120) *Decretum est Junoni reginæ in Aventino Junonique sospitæ Lanuvii majoribus hostiis sacrificaretur.* Livius, lib. XXII, init. Voyez aussi lib. XXVII, cap. XXXVII, où il décrit les cérémonies qu'on observa en l'honneur de Junon regina in Aventino. On chanta un hymne composé par le poëte Livius. *Carmen in Junonem reginam... illa tempestate forsitan laudabile rudibus ingeniis, nunc abhorrens et inconditum si riseratur.*

(121) Valer. Maxim., lib. I, cap. VIII, num. 3.

(122) Lib. VI, cap. III, num. 1.

(123) Livius, lib. VII, cap. XXXVIII.

(124) Voyez le Valère Maxime, *Variorum de Thyisius*, lib. I, cap. VIII, num. 3, p. 105.

(125) Plutarque, in Camillo, pag. 148, C.

narré ne porte à croire que ces trois choses se firent au même temps ? Qui se pourrait imaginer que ce temple ne fut voué que plus de quarante ans après le supplice de Manlius ? Il y a dans Cicéron une chose qui produit ici un peu d'embarras ; c'est que la Junon qui avait un temple sur le Capitole fut surnommée *Moneta*, à cause qu'elle avait averti le peuple romain qu'il fallait sacrifier une truie pleine. *Scriptum à uultis cum terre motus factus esset ut sue plenâ procuratio fieret, vocem ab æde Junonis ex arcâ exiisse, quocirca Junonem illam appellatam Monetam* (126). Suivant cela, il faudrait dire qu'il y avait un temple de Junon sur le Capitole avant que le dictateur Camille le fils vouât le temple de Junon *Moneta* : on bien il faudrait dire qu'il voua seulement un temple à Junon ; mais que dans la suite des temps cette déesse acquit le surnom *Moneta*, à cause de l'avis qu'elle donna dans ce temple. La première de ces deux hypothèses n'a nul fondement dans les auteurs ; et la seconde conviendrait d'une extrême négligence les historiens, vu qu'ils remarquent expressément que ce dictateur Camille voua un temple à Junon *Moneta*, qui fut bâti au même lieu où Manlius avait logé. Peut-être dissiperait-on cette nue, si l'on supposait que le lieu d'où Junon donna l'avertissement était la chapelle qui lui avait été construite dans le temple de Jupiter, sur le Capitole (127). Dès lors elle eût pu être (128) surnommée *Moneta* sans avoir un temple particulier sous cette épithète ; mais dans la guerre des Aurunces, Camille aurait voulu lui bâtir un temple, en tant qu'elle avait déjà ce surnom. Ce serait une preuve qu'elle aurait averti le peuple romain avant l'année 413, et par conséquent que son amitié pour Rome précéda la seconde guerre Punique. Rosin (129) attribue à Cicéron d'avoir dit que le tremblement de terre, au sujet du-

quel Junon indiqua le sacrifice d'une truie pleine, arriva avant que les Gaulois prissent Rome. Cicéron ne dit point cela ; Rosin s'est abusé.

(X) *Le culte de Junon dans Rome était fort ancien.*] Tattius, collègue de Romulus, avait établi les honneurs de Junon *Quiritia*, ou *Quiritis* (130). L'on trouve que sous le règne de Tullus Hostilius, les pontifes, consultés touchant les expiations des meurtres involontaires, firent dresser deux autels, et y pratiquèrent les cérémonies qu'ils jugèrent propres à purifier Horace qui avait tué sa sœur. L'un de ces autels était consacré à Junon (131), et l'autre à Janus (132). On dit (133) qu'avant ce temps-là il y eut à Rome un temple de Junon, bâti par Numa Pompilius, et que ce prince, voulant gagner les bonnes grâces de cette déesse, défendit par loi expresse à toutes femmes débauchées d'entrer dans ce temple..... ni même de le toucher. *Voici les termes de la loi* : Pellex ædem Junonis ne tangito : si tangat, Junoni agnum fœminam demissis crinibus cædito : c'était l'amende honorable qu'elles étaient obligées de lui faire, en lui sacrifiant un agneau, tout échevelées. Disons en un mot que ce ne fut point par une hyperbole inexcusable, que Virgile introduisit Jupiter promettant à son épouse que les descendants d'Énée la serviraient plus dévotement que toutes les autres nations. Ce dialogue n'est pas le moins bel endroit de l'Énéide ; il contient la renonciation de Junon aux persécutions d'Énée, et la grâce qu'elle demanda en récompense de son désistement. Je conseille à mes lecteurs d'aller à la source : je n'en veux prendre que ces quatre vers :

Hinc genus, Ausonio mistum quod sanguine surget,

Supra homines, supra ire Deos pietate videbis.

Nec gens ullo tuos æquæ celebrabit honores. Annuit his Juno, et mentem lætata retorsit (134).

(130) Dionys. Halicarn., lib. II, cap. LII.

(131) *Inspectrice des sœurs*, dit Denys d'Halicarnasse ; mais elle est surnommée *Sororia duas Festus, quem vide*, pag. m. CCLXII, Voce *Sororium Tigillum*.

(132) *Idem*, Dionys., lib. III, cap. XXVIIII.

(133) *Voiez le Trésor des Antiquités romaines de du Boulay*, pag. 149.

(134) Virgil., *Æneid.*, lib. XII, vs. 838.

(126) Cicero, de *Divinat.*, lib. I.

(127) *Voiez Denys d'Halicarnasse*, liv. IV, chap. LXXIX. *Dausqueius in Silium Italicum*, liv. X, pag. 435, cite plusieurs autorités.

(128) *Il paraît par Tite-Live*, liv. III, pag. m. 79, que la Junon du temple de Jupiter Capitolin était surnommée *regina*.

(129) *Antiquit. Rom.*, lib. II, cap. VI.

(Y)..... *Les honneurs qu'elle recevait dans d'autres villes d'Italie étaient très-grands.*] Elle était servie sous le titre de *Sospita* avec une grande dévotion à Lanuvium, proche de Rome, sur le chemin d'Appius. Les Romains adoptèrent tellement ce culte, qu'il fallait que leurs consuls, à l'entrée de leur consulat, allassent rendre leurs hommages à cette Junon. *Nolite à sacris propriis Junonis Sospitæ, cui omnes consules facere necesse est, domesticum et suum consulem potissimum avellere* (135). Lorsqu'on donna la bourgeoisie romaine aux habitans de Lanuvium, il fut établi que ce culte leur serait commun avec le peuple romain. *Lanuvinis civitas data, sacrague sua redita cum eo ut ædes læusque Sospitæ Junonis communis Lanuvinis municipibus cum populo romano esset* (136). Il y avait un trésor dans le temple de cette déesse : Auguste en tira de bonnes sommes, et promit d'en payer l'intérêt (137). On croit que ce temple fut fondé par les Pélasges, originaires du Péloponèse, et l'on appuie cette opinion sur ce que la Junon de Lanuvium est nommée, par Élien, *Juno Argolica* (138). Voici l'équipage de cette déesse. *Vestram Sospitam..... tu nunquam ne in somnis quidem vides nisi cum pelle capriud, cum hastâ, cum scutulo, cum calceolis repandis* (139). On ne marque point dans ce passage si la peau de chèvre était garnie de cornes ; mais des gens fort savans n'en doutent pas. « Il est certain que cette » Junon Lanuvienne avait la tête » voilée d'une peau de chèvre avec » de véritables cornes, et il ne faut » qu'avoir des yeux pour les recon- » naître bien clairement dans les » médailles romaines de Goltzius, et » dans celle que rapporte Vigenère, » dans ses annotations sur Tite-Live. » C'est ainsi que parle M. de Girac dans la section LX^e., page 556 de sa réplique. Vous trouverez à la marge de son livre ce qui suit :

(135) Cicero, Orat. pro Murenâ, sub fin.

(136) Liv., lib. VIII, cap. XIV.

(137) Appian., lib. V de Bello civil., pag. m.

(138) Ælian., Histor. animal., lib. XI, cap. XVI.

(139) Cicero, de Naturâ Deorum, lib. I, cap. XXIX.

Romani Junonem Sospitam colebant, cujus caput pellis caprina cum cornibus exornabat (*). Notez bien ceci : le serpent du temple de Lanuvium était quelque chose de miraculeux ; il connaissait si les filles avaient laissé prendre leur puclage, ou non. Voyez Élien (140).

La Junon LACINIA dont le temple était à six milles de Crotona, était merveilleusement célèbre. Ce temple était une fois plus grand que le plus grand temple qui fût à Rome (141). Il était couvert de tuiles de marbre, dont une partie fut portée à Rome, pour servir de couverture au temple de la Fortune équestre, que le censeur Quintus Fulvius Flaccus faisait bâtir : mais comme il périt misérablement, le sénat fit porter les tuiles au même lieu d'où on les avait ôtées (142). Annibal n'exécuta pas le dessein d'enlever la colonne d'or que l'on voyait dans le temple de cette Junon (143). Pline rapporte que les cendres que l'on laissait sur l'autel de cette déesse, exposées à toutes les injures de l'air, ne bougeaient jamais de leur place (144). Servius raconte un autre miracle ; c'est que si quelqu'un gravait son nom sur les tuiles de ce temple, la gravure s'effaçait dès que cet homme mourait. *In hoc templo illud miraculi fuisse dicitur, ut si quis ferro in tegulâ templi, ipsius nomen incidere, tamulid illa scriptura maneret, quandiud is homo viveret qui illud scripsisset* (145). Tite-Live conte aussi un miracle, c'est que les bestiaux de toute espèce consacrés à la déesse paissaient dans les prairies du temple, sans que personne les gardât, et se retiraient le soir d'eux-mêmes, sans que jamais les bêtes sauvages ou les voleurs les inquiétassent. *Læta in medio pascua habuit* (Lucus) *ubi omnis generis sacrum*

(*) Lud. Nonnus in Goltzii Græc.

(140) Hist. Animal., lib. XI, cap. XVI.

Voyez aussi Propertius, eleg. VIII, lib. IV.

(141) Voyez la page suivante, citat. (152).

(142) Valer. Maximus, lib. I, cap. I.

(143) Cicero, de Divinat., folio m. 307, D. Voyez l'article SIZÉLUS, [Bayle n'a pas donné cet article.]

(144) *In Lacinia Junonis arâ sub illo sitâ, cinerem immobilem esse persstantibus undique procellis.* Plinius, lib. II, cap. CVIII. Valère Maxime, lib. I, cap. VIII, in exempl. externi, num. 18, dit la même chose. Voyez ci-dessous Tite-Live.

(145) Servius, in Æn., lib. III, vs. 552.

deæ pascebatur pecus sine ullo pastore : separatinque egressi cujusque generis greges, nocte remeabant ad stabula, nunquam insidiis ferarum non fraude violati hominum (146). Il fait assez connaître qu'il ne voudrait point jurer que cela fût vrai; et que le conte des cendres immobiles eût une plus grande certitude. On attribue, dit-il, presque toujours quelques miracles à cette sorte de lieux. *Miracula aliqua affinguntur plerumque tam insignibus locis. Fama est aram esse in vestibulo templi, cujus cinerem nullus unquam moveat ventus.* Personne ne sait mieux cela que les moines du christianisme. Il ajoute que ce temple était célèbre, non-seulement par sa sainteté, mais aussi par ses richesses (147).

Il n'est pas étrange qu'il y ait eu diversité d'opinions touchant le fondateur de ce temple, et touchant l'occasion de la fondation; car tous les peuples sont enclins à inventer mille belles choses sur de semblables matières. Voyez Servius (148) qui rapporte, entre autres opinions, que le roi Lacinius le fit bâtir en l'honneur de Junon, à cause qu'elle haïssait Hercule, lequel il n'avait pas voulu loger. Mais si à cet égard-là les variations ne doivent pas nous surprendre, il faut pour le moins être surpris que les auteurs ne soient pas d'accord touchant la situation de cet édifice. Tite-Live le met à six milles de Crotone. *Sex millia aberat ab urbe* (149) *nobile templum ipsâ urbe nobiliss, Laciniæ Junonis, sanctum omnibus circa populis* (150). Mais Valère Maxime le met à Locres; et ce n'est pas le seul point en quoi il diffère de Tite-Live. Rapportons ses paroles. *Q. Fulvius Flaccus impune non tulit quod in censurâ tegulas marmoreas ex Junonis Laciniæ templo in ædem Fortunæ equestris, quam Romæ faciebat, transtulit. Negatur enim, post hoc factum, mente*

constitisse : quin etiam per summam ægritudinem animi expiravit, cum ex duobus filiis in Illyrico militantibus, alterum decessisse, alterum graviter audisset affectum. Cujus casu motus senatus tegulas illicò Locros reportandas curavit : decretique circumspectissimâ sanctione impium opus censoris retexit (151). Je me suis réglé ci-dessus à ce narré, quant au motif qui engagea le sénat à restituer les tuiles; mais je me réservais le droit de rectifier les choses selon le besoin par la relation de Tite-Live. Sachez donc que ce grave historien observe que le censeur Fulvius Flaccus s'appliquait avec ardeur à faire en sorte que le temple qu'il construisait ne cédât, ni en magnificence, ni en grandeur, à aucun temple de Rome. Il crut qu'un toit de marbre donnerait beaucoup de relief à cet édifice; c'est pourquoi il fit découvrir la moitié du temple de Junon *Lacinia* (152). C'était assez pour son dessein. Ayant fait porter à Rome ces tuiles de marbre, il se garda bien de dire d'où il les avait tirées; mais on ne laissa pas de l'apprendre, et de là sortirent tant de murmures, que les consuls furent obligés de consulter le sénat sur cette affaire. Le sénat fit venir Flaccus, et après l'avoir laissé exposé pendant quelque temps à toutes sortes de cruels reproches, il résolut d'un consentement unanime que les tuiles seraient reportées au temple de Junon, et qu'on ferait, pour apaiser cette déesse, ce que les cérémonies preservaient. Les paroles de Tite-Live m'ont tellement enchanté, que je m'imagine qu'elles seront très-agréables à la plupart de mes lecteurs: ce sont de belles paroles remplies de grandes pensées. *Postquam censor rediit, tegulæ expositæ de navibus ad templum portabantur : quanquam undè essent silebatur, non tamen celari potuit. Fremitus igitur in curiâ ortus est : ex omnibus parti-*

(146) Livius, lib. XXIV, cap. III.

(147) *Inclytum templum divitiis etiam, non tantum sanctitate fuit.* Idem, ibidem. Voyez aussi Strabon, lib. VI, pag. m. 180.

(148) Servius, in *Æneid.*, lib. III, vs. 552.

(149) Dans le Valère Maxime de Thysius, pag. 27, on fait dire à Tite-Live que le temple était dans la ville: *In urbe nobile templum, ipsâ urbe erat nobiliss.*

(150) Livius, lib. XXIV, cap. III.

(151) Valer. Maxim., lib. I, cap. I, num. 20.

(152) *Profectus in Brutios, ædem Junonis Laciniæ ad partem dimidiam detegit, id satis fore ratus ad legendum quod edificaretur.* Tit. Livius, lib. XLII, cap. III. C'est ce qui m'a fait dire ci-dessus, après Cluvier, Ital. Antiquæ, lib. IV, cap. XV, que le temple de Junon *Lacinia* était une fois plus grand que le plus grand temple de Rome.

bus postulat, ut consules eam rem ad senatum referrent. Ut vero accersitus in curiam censor venit, multò infestius singuli universique præsentem lacerare : Templum augustissimum regionis ejus, quod non Pyrrhus, non Annibal violassent, violare parùm habuisse, nisi detexisset fœdè ac propè diruisset. Detractum culmen templo, nudatum tectum patere imbribus putrefaciendum. Censorem moribus regendis creatum, cui sarta tecta exigere sacris publicis et loca tuenda more majorum traditum esset; eum per sociorum urbes diruentem templa, nudantemque tecta ædium sacrarum vagari, et quod, si in privatis sociorum ædificiis faceret, indignum videri posset, id Deùm immortalium templa demolientem facere, et obstringere religione populum Romanum, ruinis templorum templa ædificantem : tanquam non iidem ubique Dii immortales sint, sed spoliis aliorum alii colendi exornandique. Quùm, priusquàm referretur, apparet quid sentirent patres : relatione factâ in viam omnes sententiam ierunt, ut hæc tegulæ reportandæ in templum locarentur, piaculariæque Junoni fierent (153). L'arrêt du sénat ne fut point exécuté dans tous ses points ; car ceux à qui on donna la charge de faire rétablir le toit, rapportèrent qu'aucun ouvrier n'avait su remettre les tuiles à leur place, et qu'ainsi elles avaient été laissées à la cour du temple (154). Flaccus ne discontinua point son édifice ; il l'acheva, et le consacra, et donna les jeux scéniques pendant quatre jours, et les circenses un jour (155). Voilà donc une insigne différence entre Tite-Live et Valère Maxime, et qui montre que le dernier de ces deux auteurs a fait un grand tort au sénat romain ; il a supposé qu'on ne s'avisait de réparer le dommage qu'après avoir vu la punition prodigieuse que le ciel avait infligée au

(153) Livius, *ibid.*

(154) *Quæ ad religionem pertinent cum curâ facta : tegulas relictas in aræ templi, quia reponendarum nemo artifex inire rationem potuerit, redemptores nuntiârunt. Idem, ibid.*

(155) *Fulvius eodem Fortunæ equestris, quam proconsul in Hispaniâ dimicans cum Celubero-rum legionibus coverat, annos sex postquàm vocavit, dedicavit, et scenicos ludos per quadratum, unum diem in circo fecit. Idem, ibid., cap. X.*

censeur Flaccus. Mais Tite-Live nous apprend que le sénat se déterminâ à cette action de piété et de justice, par la seule considération du fait, et sans avoir vu aucune marque de l'irritation céleste. Il ne nie point la triste fin de ce censeur, il la représente même plus funeste que n'a fait Valère Maxime; car il dit que Fulvius Flaccus se pendit, et il ajoute qu'on disait parmi le peuple que Junon lui avait ôté le jugement. *Q. Fulvius Flaccus pontifex qui priore anno fuerat censor... fœdâ morte perit. Ex duobus filiis ejus qui tum in Illyrico militabant, nunciatum alterum decessisse, alterum gravi et periculoso morbo ægram esse. Obruît animum simul luctus, metusque: mane ingressi cubiculum servi, laqueo dependentem invenère. Erat opinio, post censuram minus competem fuisse sui: vulgò Junonis Lacinie iram ob spoliatum templum alienasse mentem ferebant (156). On met à l'an de Rome 579 ce qui concerne les tuiles de marbre ôtées du temple de Junon.*

(Z) *Le caractère de ses emplois, quelque pénibles, et quelque pleins de désagrémens qu'ils pussent être.] Elle avait l'intendance des mariages et de leurs suites. Voyez les commentateurs de Virgile sur ces paroles :*

*... Maclant lectas de more bidenteis,
Legiferæ Cereri, Phœboque patriæ Iyæo;
Junoni ante omnes, cui VINCLA JUGALIA CURÆ (157).*

Ils vous indiqueront cent autres passages semblables, et vous parleront des épithètes de *pronuba*, de *jugalis*, de *ζυγία*, de *γαμνία*, de *παράνυμφος*, etc., qui ont été affectées à la femme de Jupiter, à cause qu'elle présidait aux engagements matrimoniaux. Voyez la remarque suivante. Cette charge demandait beaucoup de soins ; les détails y étaient sans nombre, et il était fort difficile de s'en acquitter honorablement. S'il eût été seulement question de faire qu'on se mariât, les difficultés n'eussent pas été si considérables ; la disposition des sujets, et l'inclination de la nature pouvaient épargner beaucoup de fatigues au directeur général ; mais une déesse du premier rang était engagée par les intérêts de son honneur et de sa

(156) *Idem, ibid., cap. XXVIII.*

(157) Virgil., *Æn.*, lib. IV, vs. 57.

gloire , à faire en sorte que l'on se mariât bien , je veux dire que l'assortiment des conditions et des humeurs formât un lien indissoluble d'amitié , et de concorde ; et ainsi tous les mariages mal assortis , et tous les mauvais ménages lui devaient causer du chagrin : c'étaient autant de taches à sa réputation , et autant de justes sujets de lui reprocher que le soin que l'on avait pris de l'invoquer , et de l'honorer le jour des noces , était une peine perdue. Tous ceux qui auraient voulu médire d'elle avaient un beau champ ; car enfin , ou elle faisait tout son possible pour procurer de bons mariages , ou elle ne le faisait pas. Si elle le faisait , on avait lieu de conclure qu'elle était bien misérable , puisqu'elle avait un emploi où elle épuisait toutes ses forces et toute son industrie , sans éviter une infinité de mauvais succès. Ce nombre infini d'expériences , qui faisait voir l'inutilité de ses peines , était une preuve , ou qu'elle avait à travailler sur une matière très-difficile à manier , et à préparer , ou que ses forces étaient bien bornées. Au premier cas son infortune , et la rigueur déplorable de son destin , ou son imprudence , étaient visibles ; car s'il ne lui était pas permis de se défaire d'un emploi où , en faisant de son mieux , elle ne pouvait pas s'empêcher de mal réussir en mille et mille rencontres , la nécessité de son sort était digne de compassion. Mais s'il lui était permis de résigner son office , et qu'elle s'obstinât à le conserver , elle manquait de jugement et de prudence (158) , et se maintenait injustement dans une fonction qui passait ses forces , et dont elle ne s'acquittait qu'à son déshonneur. C'eût été une pauvre excuse que d'alléguer que ses bons desseins étaient traversés par les caprices d'une autre déesse.

*Sic visum Veneri , cui placet imparas
Formas , atque animos sub jugâ ahenea
Sævo mittere cum joco* (159).

C'eût été avouer la limitation et la dépendance de ses forces , avoué terrible et mortifiant au delà de tout ce

que l'on peut s'imaginer pour une déesse aussi glorieuse que Junon l'était. Voilà ce qu'on pouvait dire en supposant qu'elle s'acquittait de sa charge avec toute l'application de ses forces : mais si l'on eût supposé qu'elle eût pu mieux réussir , on l'eût regardée comme coupable , ou d'une extrême négligence , ou d'une extrême malice ; et par conséquent comme très-indigne des honneurs qu'on lui rendait , et de la charge dont elle était revêtue. Ce sont les réflexions que les païens devaient faire naturellement : or le résultat de ces pensées est de juger que sa condition était malheureuse , soit à cause du grand travail que son emploi demandait , soit à cause des mauvais succès de sa peine. Le chagrin paraissait d'autant plus inséparable de cet état , qu'elle était d'une dignité et d'un sexe qui la rendaient merveilleusement sensible au mépris et aux disgrâces , et l'on devait bien s'imaginer qu'elle avait assez d'esprit pour n'ignorer pas ce qui pouvait être critiqué dans son administration , et pour croire que les autres dieux l'en censuraient (160) , et que s'ils avaient le ménagement de ne le point faire en sa présence , ou de ne lui point venir rapporter le mal que l'on disait d'elle , ils ne laissaient pas de médire en son absence , ou à tout le moins d'avoir des pensées désavantageuses. Il n'en faut pas davantage pour attrister un cœur sensible , ambitieux , et superbe : il suffit pour cela qu'il sache que ses défauts sont connus.

Toutes les réflexions que je viens de rapporter pouvaient être faites à l'égard de la même Junon , en tant qu'elle présidait aux enfantemens. Quelle peine ! c'était le moyen de n'avoir pas un seul moment de repos , et d'être obligée à travailler en mille lieux tout à la fois. Cette charge est sujette à des accidens désagréables. L'industrie des chirurgiens les plus adroits n'empêche pas que plusieurs enfans qui se présentent de travers , les uns d'une façon , les autres d'une autre , ne périssent avec leur mère. Ces malheurs étaient autant de chapitres pour les censeurs de Junon ,

(158) *Metri se quemque suo modulo ac pede verum est.*

Horat. , *epist.* VII. , *lib.* I. , *vs.* ult.

(159) Horat. , *od.* XXXIII. , *lib.* I.

(160) Les païens croyaient que les jalousies , les querelles , les divisions , et tels autres désordres avaient lieu parmi les dieux.

inutilement invoquée sous des noms particuliers et spécifiques selon la diversité des cas (161). Je sais bien qu'on peut soutenir avec beaucoup de probabilité, qu'il ne faut point réduire à elle seule, diversement nommée, toutes les divinités du mariage et des accouchemens, etc. ; mais d'ailleurs il est très-probable que ces autres divinités doivent être regardées comme des subdélégués de l'intendant général, d'où il résulte que les désordres pouvaient être fort bien mis sur le compte de la déesse Junon, comme la mauvaise administration des gouverneurs de province est imputée au souverain quand il n'y apporte pas de remède. Outre que cette adjonction de substituts marque que l'on croyait que la charge de Junon était trop pénible. Or toutes ces idées enferment un jugement désavantageux. Ajoutez à tout cela, qu'on ôta à cette déesse les deux plus glorieuses fonctions de sa charge; car on commettait à une autre divinité nommée *Viriplaca* (162), le soin de la réconciliation des personnes mariées; et l'on donnait à Vénus *Verticordia* le soin de la conversion des femmes qui n'avaient pas mérité par une chaste conduite l'amitié de leurs maris (163). Quel affront pour Junon, que d'avoir démembré de cette manière son intendance des mariages!

(AA)... *Et quelque juste sujet qu'ils aient donné de tourner en ridicule le système théologique des païens.* Les surnoms de *Pronuba*, de *Jugalis*, etc., que l'on a pu voir ci-dessus (164), n'étaient pas les seuls qui fussent propres à Junon en tant qu'elle présidait aux mariages : elle avait aussi des surnoms particuliers fondés sur ce qu'elle présidait à la conduite des nouvelles mariées, à la maison de leur mari.... et à l'onction que faisait la nouvelle mariée au jambage ou poteau de la porte de son mari.... et à cause qu'elle aidait au mari à dénouer la ceinture virginal (165).

Vous trouverez ces surnoms-là dans ces paroles latines, tirées d'une prière faite à Junon (166) : *Interducam, ou Iterducam, et Domiducam, Unxiam, Cinctiam* (167) *mortales puellas debent in nuptias convocare, ut earum et itinera protegas, et in optatas domos ducas, et cum postes ungent, faustum omen affigas, et cingulum ponentes in thalamis non relinuas.* On ne prétendait pas qu'elle s'arrêtât à la porte de la chambre nuptiale, on lui demandait aussi son assistance dans le lit nuptial : elle y entraît sous le titre de *Dea mater, Prema*, et de *Dea Pertunda*, accompagnée du *Deus pater Subigus*. C'est sur cela que saint Augustin a tourné en ridicule le paganisme ; et comme il était fort malaisé de n'employer que des considérations graves dans un tel sujet, il en fait sentir l'impertinence d'une manière assez libre, et assez enjouée. On s'exposerait à la censure de tous les puristes, et de tous les lecteurs prudes, si l'on traduisait exactement en français les paroles de ce père : rapportons-les donc en latin (168). *Ciuius mas et femina conjunguntur, adhibetur Deus Jugatinus. Sit hoc ferendum. Sed domum est ducenda quæ nubet, adhibetur Deus Domiducus. Ut maneat cum viro, additur Dea Manturna. Quid ultra queritur? Parcatur humanæ verecundiæ : peragat cetera concupiscentia carnis et sanguinis procurato secreto pudoris. Quid impletur cubiculum turba minimum : quando et paronymphi inde discedunt? Et ad hoc impletur, non ut eorum presentia cogitât major sit cura pudicitia, sed ut feminae sexu infirmæ, novitate pavula, illis cooperantibus sine ullâ difficultate virginitas auferatur. Adest enim Dea Virginensis, et Deus pater Subigus, et Dea mater Prema, et Dea Pertunda, et Venus, et Priapus. Quid est hoc? Si omnino laborantem in illo opere virum ab Diis adjuvari oportebat : non sufficiebat aliquis unus, aut aliqua una. Nunquid Venus sola*

(161) Voyez la remarque (II).

(162) Voyez Valère Maxime, *lib. II, cap. I, num. 6, pag. m. 135.*

(163) Voyez Ovide, au *IV^e livre des Fastes*, *pag. m. 74.*

(164) Dans la remarque (L), au commencement.

(165) Du Boulay, *Trésor des antiquités romaines*, *pag. 149, 150.*

(166) Mart. Capella, de *Nuptiis Philologie*, *lib. II, pag. m. 37, 38.*

(167) Voici un passage de Festus Pompeius, *pag. xxxv* : *Ciuius Junonis nomen sanctum habebatur in nuptiis, quod initio conjugii solutio erat cinguli quo nova nupta erat cincta.*

(168) August., de *Civil. Dei, lib. VI, cap. IX, pag. m. 509.*

*parium esset, quæ ob hoc etiam dicitur nuncupata, quòd sine ejus vi femina virgo esse non desinat? Si nulla est frons in hominibus, quæ non est in numinibus? nonne cum credunt conjugati tot Deos utriusque sexus præsentis, et huic operi instantes, ita pudore afficiuntur, ut et ille minus moveatur, et illa plus reluctetur? Et certè si adest Virginensis Dea, ut virgini zona solvatur: si adest Deus Subigus, ut viro subigatur: si adest Dea Prema, ut subacta ne se commoveat, prematur, Dea Pertunda ibi quid facit? Erubescat, eat foras, agat aliquid et maritus. Valde inhonestum est, ut quod vocatur illa, impleat quisquam nisi ille. Sed fortè ideò toleratur, quia Dea dicitur esse, non Deus. Nam si masculus crederetur, et Pertundus vocaretur, majus contra eum pro uxoris pudicitia posceret maritus auxilium, quam Fœta contra Silvanum (169). Sed quid hoc dicam, cum ibi sit et Priapus nimis masculus, super cujus inmanissimum et turpissimum fascinum sedere nova nupta jubebatur more honestissimo et religiosissimo matronarum? Ces objections-là sont terrassantes, et l'on ne conçoit pas que les meilleurs apologistes de la religion païenne eussent pu les bien éluder. Le reproche, que saint Augustin appuie sur la multiplication non nécessaire des êtres, était capable tout seul de les mettre à bout. Quelle défiance des forces humaines n'était-ce pas que de croire que Vénus avait besoin d'être secourue par trois ou quatre autres divinités? On comprend seulement qu'un apologiste aurait pu répondre que saint Augustin avait tort de reprocher comme une chose inutile, et qui ne laissait rien à faire au mari, l'adjonction de la déesse *Pertunda* à la déesse *mater Prema*; car dans cette misérable théologie l'une n'était pas moins nécessaire ou plus nécessaire que l'autre, et ni l'une ni l'autre n'excluait l'opération des mariés. Il y avait donc un petit défaut d'exactitude dans cette partie des objections de saint Au-*

(169) Saint Augustin venait de dire qu'on donnait des gardes aux accouchées afin que le dieu *Sylvain* ne vint pas les tourmenter. *Mulieri factæ post partum tres deos custodes commemorat (Varro) adhiberi, ut Sylvanus deus per noctem ingrediatur et vexet.*

gustin. Le grand lieu commun des païens en ce temps-là était peut-être de dire, que la multiplication objectée n'était qu'une multiplication des noms de la même divinité. Faible réponse: car les livres des anciens païens en fournissaient la réfutation.

Notez en passant que les philosophes qui entreprirent de répondre aux docteurs chrétiens étaient bien à plaindre. Ils portaient la peine de la folie d'autrui: les anciens prêtres avaient fait la faute en transportant sottement au culte public les fantaisies des poètes; et il fallut, après plusieurs siècles, que les philosophes essayassent toute la honte de ces sottises, et se tourmentassent pour parer des coups qui perçaient à jour. Si ceux qui forgèrent un culte si ridicule avaient eu des adversaires aussi habiles et aussi puissans que saint Augustin, ils eussent été plus circonspects, et n'auraient pas tant lâché la bride à leurs fourberies; et voilà un désavantage de l'unité de religion. La diversité de religion a ses inconvéniens, il faut l'avouer, et convenir même qu'ils sont fort à craindre; mais d'ailleurs elle empêche certains progrès de la corruption: elle contient en respect les uns à l'égard des autres.

(BB) *Sa jalousie.... l'obligeait à traverser par mer et par terre pour se procurer le plaisir de la vengeance.... Elle ne goûtait jamais la satisfaction d'avoir réussi.... parfaitement.* Considérez le voyage qu'elle fit du ciel en terre dès qu'elle eut formé des soupçons qu'un ménage, qu'elle découvrait, pouvait bien être le voile sous lequel son infidèle mari jouissait de quelque fille. Elle ne se trompait point. Jupiter était alors entre les bras d'Io. Il la convertit en génisse afin d'éviter que son épouse ne le surprît sur le fait. Junon demanda cette génisse, et la fit garder par Argus, et puis elle lui mit aux trousses une furie qui la fit courir par toute la terre, et enfin il fallut souffrir qu'Io recouvrât sa première forme, et fût la déesse Isis (170). Considérez aussi les supplications que Junon fut faire à Téthys et à l'Océan, après qu'elle eut vu parmi les étoiles la

(170) Voyez Ovide, au II^e. livre des Métamorphoses.

même Caliste qu'elle avait changée en ourse. Elle s'était portée aux dernières violences contre cette maîtresse de Jupiter, elle l'avait prise par les cheveux, et renversée par terre (171). Mais écoutons ses doléances et ses plaintes. Rien de plus triste : elle craint qu'on ne l'offense désormais à tout bout de champ, puisque les efforts qu'elle fait pour se venger n'aboutissent qu'à la gloire de ses ennemis.

*Est verò, cur quis Junonem lædere nolit,
Offensamque tremat, quæ prosum sola no-
cendò ?*

*O ego quantum egi! quàm vasta potentia
nostra est!*

*Esse hominem vetui; facta est dea: sic ego
pœnas*

*Sontibus impono; sic est mea magna potes-
tas (172)!*

Elle fut une fois si pénétrée de la douleur de ne pouvoir pas se venger, qu'elle se transporta en personne au fond des enfers pour demander du secours aux trois furies.

*Nil poterit Juno, nisi inultos flere dolores?
Idque mihi satis est? Hæc una potentia nostra
est (173)?*

*Sustinet ire illuc, cælesti sede relicta,
(Tantum odiù iræque dabat) Saturnia Juno.
Quò simul intulit, sacroque à corpore pres-
sum*

*Intremuit limen; tria Cerberus extulit ora,
Et tres latratus simul edidit. Illa sorores
Nocte vocat genitas, grave et implacabile
numen (174).*

Si elle eut jamais quelque raison d'être contente, ce fut quand elle persécuta la nymphe Thalie (175) que Jupiter avait engrossée. Le seul moyen d'échapper qui resta à cette nymphe fut d'être engoutie dans les entrailles de la terre; mais, quand le terme fut venu, les deux enfans dont elle était grosse ne laissèrent pas de naître, et ils devinrent ensuite deux divinités fameuses (176), et que l'on vénéra extraordinairement (177); et ainsi Junon ne put avoir qu'une

(171) *Arreptum prensis à fronte capellis
Stravit humi pronam*

Ovid., *Metamorph.*, lib. II, vs. 477.

(172) *Idem, ibidem, vs. 519.*

(173) *Idem, ibidem, lib. IV, vs. 426.*

(174) *Ibid., vs. 447.*

(175) *D'autres la nomment Ætna.*

(176) *On les nommait Palici.*

(177) *Voyez Servius, in Æneid., lib. IX,
vs. 585. Lutatius, in Statium, Theb., lib. XII,
vs. 157. Macrobius, Satur., lib. V, cap. XIX.*

courte joie. Elle se montra si opiniâtre à persécuter Hercule, que Porphyre l'a comparée aux plus méchans diables persécuteurs des gens de bien. Τοὺς γὰρ Δαίμονας διαγράφων τῶ λόγῳ (ὁ Πορφύριος) λέγει πού, τοὺς φαυλοτάτους Δαίμονας τοὺς ἀγαθῆς ἀνδράσι λόχους καὶ ἐνέδρας καθίζειν, καὶ ἐξαιφνὸς ἐπιτίθεσθαι, καθάπερ ἢ Ἡρα τῶ Διονύσῳ καὶ Ἡρακλεῖ. *Dæmones enim oratione describens (Porphyrius) alicubi ait: pessimos Dæmonas bonis viris insidias et pericula tendere, exque eos insidiis aggredi, ut Juno scilicet Baccho atque Herculi (178).* Qu'y gagna-t-elle? rien autre chose que bien des fatigues, bien de la honte, et beaucoup de confusion. Elle s'en plaignait sur les théâtres, et cela d'une manière très-capable d'attendrir les cœurs les plus endurcis. Lisez ces vers de Sénèque : elle y déclare qu'elle s'exile du ciel le voyant peuplé des concubines et des bâtarde de son mari : elle s'attend à y voir monter Hercule qu'elle a tant de fois tâché de faire périr, et qui s'est acquis l'immortalité par cette voie.

*Soror Tonantis (hoc enim solum mihi
Nomen relictum est) semper-alienam Jovem,
Ac templa summi vidua deserui ætheris;
Locunque, celo pulsa, pellicibus dedi.
Tellus colenda est, pellices cælum tenent (179).*

*Non sic abibunt odia. Vivaces ager
Violentus iras animus, et sævus dolor
Æterna bella pœce sublatul geret.
Quid bi La? quidquid horridum tellus creat
Inimica, quidquid pontus aut æer tulit
Terribile, dirum, pestilens, atrox, ferum,
Fractum atque domitum est. Superat et cres-
cit mali;*

*Iræque nostrâ fruitur: in laudes suas
Mea virtut odia, dum nimis sæva impero,
Patrem probavi: gloriæ feci locum (180).*

La satisfaction de voir périr Troie fut une très-petite consolation des tourmens qu'elle avait soufferts pendant la longue résistance des Troyens; et elle se vit bientôt obligée à se fatiguer tout de nouveau pour persécuter Énée, et pour l'empêcher d'aborder en Italie. Elle y employa le vert et le sec; elle fut trouver Éole pour lui demander une tempête, elle le cajola, elle s'humilia devant lui (181). Une autre fois elle se mit sur une nue

(178) *Æneas Gæzus in Theophr., p. m. 43.*

(179) *Senec., in Hercule Furente, vs. 1.*

(180) *Idem, ibid., vs. 27.*

(181) *Virgil., Æn., lib. I.*

bien froide (182), et s'exposa à l'inclemence de l'air pendant un combat du parti qu'elle protégeait et du parti qu'elle haïssait. Ce furent toutes peines perdues. Lisez ce que le désespoir lui faisait dire avant qu'elle eût eu recours à Éole.

Cum Juno æternum servans sub pectore vulnus,

Hæc secum : Me ne incepto desistere victam?
Nec posse Italiam Teucrorum avertere regem?
Quippe vetor factis, Pallasne exurere classem
Argivum, atque ipsos potuit submergere
Ponto,

Unius ob noxam, et furias Ajacis Oilei (183)?

Est ego, quæ divum incedo regina, Jovisque
Et soror, et conjux, unâ cum gente tot annos
Bella gero; et quisquam numen Junonis adoret

Præterea? aut supplex aris imponat honorem (184)?

Ce n'est là qu'un échantillon de l'histoire de cette déesse; mais il suffit à faire voir que les païens ont dû être persuadés qu'elle était l'une des plus malheureuses personnes qui fussent dans l'univers, et qu'elle n'était pas moins propre à fournir l'image d'une extrême infélicité que les Prométhées du Caucase, et les Sisyphes, les Ixions, les Tantales, les Danaïdes, et le reste des grands pécheurs livrés aux supplices infernaux. Il n'y a rien de plus vrai que ce que disait Horace, que les tyrans les plus cruels n'ont pu inventer des tortures plus insupportables que l'envie (185). Cela convient principalement à la jalousie conjugale. Qu'est-ce donc lorsqu'elle est jointe avec les fatigues continuelles d'une recherche de vengeance qui ne réussit jamais? l'immortalité naturelle n'adoucit point l'amertume de ce triste état, elle l'augmente plutôt; car l'espérance de voir fuir par la mort ses douleurs et ses chagrins est une consolation.

Nec finire licet tantos mihi morte dolores,
Sed nocet esse deum, præclusaque janua
lethi

Æternum nostros luctus extendit in ævum (186).

(182) *Quâ spe gelidus in nubibus hæres?*

Virgil., *Æneid.*, lib. XII, vs. 796.

Nec tu me aeridâ solam nunc sedè viuleres
Digna indigna pati.

Idem, *ibidem*, vs. 810.

(183) Virgil., *Æn.*, lib. I, vs. 36.

(184) Idem, *ibid.*, vs. 46.

(185) *Invidus alterius macrescit rebus opimis.*

Invidiâ Siculi non invenère tyranni

Majus tormentum

Horat., *epist.* II, lib. I, vs. 57.

(186) Ovid., *Metam.*, lib. I, vs. 661.

Le titre pompeux de reine du ciel, la séance sur un beau trône, le sceptre à la main, le diadème sur la tête; tout cela est inutile contre les maux intérieurs de l'âme. L'on est même plus sensible à ces malheurs-là quand on est dans les plus hauts postes des dignités. Disons pour le moins que le chagrin est comme la fièvre, dont on ne guérit pas plus facilement dans un bon lit que sur la paille.

Nec calidæ citius decedunt corpore febres
Textilibus si in picturis, ostroque rubenti
Jactaris, quàm si plebeid in veste cuban-
du'st (187).

Les trésors ne chassent ni la fièvre ni les inquiétudes de l'esprit.

Non domus, et fundus, non æris acervus
et auri

Ægroto domini deduxit corpore febres,
Non animo curas (188).

Notez que si les païens n'ont pas fait les réflexions que j'étaie dans la remarque précédente et dans celle-ci, ils sont tout-à-fait inexcusables; car ce n'étaient pas seulement les poètes qui leur apprenaient cette vie malheureuse de Junon : le culte public avait adopté ces coutes; on en trouvait les monumens dans les temples; les statues consacrées, les tableaux de dévotion, ces objets que l'on appelle les livres des ignorans, apprenaient à tout le monde les jalousies de cette déesse, etc.

(CC) *Le malheur qu'elle eut de perdre sa cause dans une dispute de beauté.*] Minerve et Vénus étaient ses deux concurrentes. Personne n'ignore que Jupiter (189), n'ayant pas voulu être le juge d'un procès si délicat, fit mener sur le mont Ida ces trois déesses, afin qu'elles y plaidassent leur cause, et que Paris décidât de leur querelle. Junon s'habilla de la plus magnifiquement qu'il lui fut possible, et fit de grandes promesses à Paris, en cas qu'il lui adjugeât la pomme de la plus belle des trois devait obtenir. Minerve et Vénus firent chacune de son mieux, tant pour se parer que pour promettre des récompenses à leur juge. La peine de s'ajuster et de haranguer fut inutile; Paris déclara qu'il voulait les voir toutes

(187) Lucret., lib. II, vs. 34.

(188) Horat., *epist.* II, lib. I, vs. 47.

(189) *Foras Lucien, in Deorum Judiciis, pag. m. 161, tom. II Operum.*

nues avant que de prononcer son jugement.

*Car vostre discord gist à vos formositez ,
De contempler vos corps, vos naïves beautez,
Prudemment disceraer le choix, l'equipolance,*

Laquelle est la plus belle en face, et corpulance.

*Les Déeses alors eurent timidité,
Parce qu'il leur fallait monstrier leur nudité.
Toutesfois à l'ombrage un peu se retirèrent,
En lieu d'une antichambre, où se déshabillèrent*

A part l'une de l'autre, où leurs nymphes avoient

*Qui honorablement en cela les servoient,
Quand eurent deffublé escoffioas et guimples,
Leurs couronnens tourets, destaché leurs espingles,*

*Morrion et chapeau, ceintures, fermaillets,
Chesnes, bagues, carquans, bulletes, brabelets,*

*Robes et cotillons, leurs manteaux et cuirace,
Leurs habits pleins d'odeurs, de tres grande efficace ;*

*Toutesfois retenoient leurs escarpins dorez,
Bravement enrichis, decoupez et ouvrez,
De peur que l'aigu bout des pointues herbettes
Leurs plantes n'offençast fort tendres et douillettes.*

*Ainsi nues estant toutes trois vont marcher
Devant le beau Paris, et droit si vont ranger (190).*

Le poëte françois qui nous donne cette description oubliée une chose de conséquence, qui est que ces trois déesses se lavèrent tout le corps dans une fontaine. Euripide nous apprend cette particularité (191), et il y a des épigrammes là-dessus dans l'Anthologie (192). Il fallut donc que la femme de Jupiter se soumit à des conditions fort désagréables ; car enfin elle faisait profession de pudicité ; elle était grave et majestueuse ; elle savait bien tenir son rang ; et, malgré tout cela, elle se vit obligée à se montrer toute nue devant un mortel ; et le pis fut qu'une autre parut plus belle au juge choisi, et que Vénus emporta la pomme d'or. Il n'avait point fait paraître qu'il connût des raisons de préférence dans le visage, dans la taille, dans le port de ces trois plaideuses : il avait au contraire témoigné que,

pendant qu'il les voyait habillées, il les trouvait également belles. Ayant donc prononcé contre Junon depuis qu'il eut comparé ce que les habits cachaient, ce fut un signe qu'il découvrit en elle des défauts notables. On pouvait pour le moins soupçonner cela, et cette pensée ne pouvait que mortifier cruellement cette déesse (193). Il y avait là de quoi enragier. Je m'étonne que Lucien n'ait pas donné là-dessus un peu d'exercice à ses malignes plaisanteries, dans son Dialogue sur le Jugement de Paris. Voyez la note (194). Notre Scarron n'a pas été si discret ; car voici comment il bouffonne dans le premier livre du Virgile travesti :

*Ce que craigaant la bonne dame (195),
Et gardant encor dans son ame
Le beau jugement de Paris,
Et l'insupportable mépris,
Qu'en faveur de Vénus la belle
Il eut pour Pallas et pour elle ;
Outre qu'il avait révélé,
(Heureux s'il n'eût jamais parlé)
Qu'elle avoit trop longue mamelle,
Et trop long poil dessous l'aisselle,
Et pour dame de qualité
Le genouil un peu trop éroté.*

Un auteur, qui florissait au commencement du XVI^e. siècle, prétend que Junon ne parut pas toute nue. Elle et Minerve, dit-il (196), comme surprises de honte et vouloir de non faire, ne répondirent mot quand on leur signifia qu'il falloit qu'elles prissent la peine de mettre jus leurs nobles vestemens, vu que leur différent tenoit en l'equiparation de la formosité de leurs propres divines corpulences, et en discerner prudemment le choix et l'equipolence de leurs membres illustres. Mais Vénus, la plus hardie, leur dit, que si avant les choses estoient allées, qu'il n'estoit point temps de reculer, et commença à se descendeire. « Adonc Juno ce » voyant, dit ainsi : Certes, dame Vénus, de fuyr n'avions nous nulle en-

(193) Voyez dans ce volume, la citation (18) de l'article HENRI III.

(194) Lucien, in Deor. Dial., p. 154, tom. I, n'a pas oublié d'introduire Junon, qui disait que Diane ne s'était vengée d'Actéon qu'à cause qu'elle craignait qu'il ne divulgât les laideurs qu'il avait découvertes en la voyant nue.

(195) C'est-à-dire, Junon.

(196) Jean le Maire de Belges, Illustrat. de Gaule et Singularités de Troyes, liv. I, chap. XXXIII, pag. 108, édition de Lyon, 1549, in-folio.

(190) Christolle Deffrans, écuyer, seigneur de la Jalouziere et de la Chastonnaiere, pres Nyort en Poictou, liv. XI des Histoires des Poëtes, folio 225 verso, édit. de Nyort, 1595. Il ne fait ici que mettre en vers ce que Jean le Maire de Belges, Illustrat. de Gaule, liv. I, chap. XXXIII, pag. 108, avait dit en prose.

(191) Eurip., in Helenâ, vs. 682 ; et in Andromachâ, vs. 283.

(192) Au chap. XIX du IV^e. livre, pag. m. 745, 746.

» vie pour crainte de reboutement ;
 » mais je imagine qu'il est malseant
 » à déesses immortelles et chastes,
 » mesmement à Pallas la puelle, et
 » à moy qui suis femme de roy et
 » d'empereur, de se montrer nuës à
 » aucun homme mortel, combien
 » que peu d'estime tu en fasses : com-
 » me toute constumiere de diverses
 » compaignies viriles. Mais toutes-
 » voyes puis que cest un faire le
 » faut, nous ne serons point des der-
 » nières (197)..... La royne Juno
 » pleine de gravité matronale, et
 » honnesteté pudique, d'entre tous
 » ses accoustremens ne reserva rien :
 » fors qu'elle eust prins un fin cœu-
 » vrechef de cresppe, long et large et
 » bien delié, tout ourlé de franges
 » de fil dor et de soye, dont l'une de
 » ses nymphes estoit toquée. Et l'enst
 » mis sur son espaule senestre pen-
 » dant en escharpe, et noué sur le
 » costé dextre. Dont pource que les
 » bouts voletans en l'air, par leur
 » legereté, s'eslevoient aucunesfois
 » contre son gré, au mouvement de
 » sa marche, elle tenoit l'une des
 » mains sur son pis (198), et l'autre
 » plus bas. » Je crois que c'est une
 pure fiction de cet auteur. Lucien
 n'insinue rien de semblable. Quoi
 qu'il en soit, Junon témoigna une
 sensibilité extrême pour l'asfront sang-
 lant qu'elle crut avoir reçu de son
 juge. Ce fut une plaie qui saigna long-
 temps, et qui troubla tout le repos
 de sa vie.

*Nec dum etiam causæ irarum sævique do-
 LORIS*

*Exciderant animo : manet altâ mente repos-
 tum*

*Judicium Paridis, spreteque injuria for-
 mæ (199).*

Observons en passant que Macrobe
 s'est trompé dans l'une des différen-
 ces qu'il a marquées entre Virgile et
 Homère. Voici ses paroles : *Nullam
 commemorationem de judicio Paridis
 Homerus admittit : idem vates Gany-
 medem non ut Junonis pellicem à Jove
 raptum, sed Jovialium poculorum*

(197) Jean le Maire de Belges, Illustrat. de
 Gaule et Singularités de Troyes, liv. I, chap.
 XXXIII, pag. 109.

(198) C'est-à-lire, la gorge.

(199) Virgil., Æneid., lib. I, vs. 25. Voyez
 aussi le vers 36 du même livre :

*Cum Juno ÆTERNUM servans sub pectore VUL-
 NUS.*

*ministrum in cœlum à diis ascitum
 refert, velut θεοπεποιώς. Virgilius tan-
 tam deam, quod cuius de honestis
 fœminæ deforme est, velut specie vic-
 tam Paride judicante doluisse, et
 propter catamiti pellicatum totam gen-
 tem ejus vexasse commemorat (200).*

Il est certain qu'Homère a fait men-
 tion du jugement de Paris, et qu'il l'a
 donné pour la cause de la colère im-
 placable de Junon contre les Troyens
 (201) : il n'est donc point vrai, com-
 me le prétend Macrobe, que Virgile
 ait abandonné Homère sur ce point-
 là. Il ne servirait de rien de dire ici
 qu'Euripide (202) et Coluthus (203)
 ont fait mention de ce même juge-
 ment de Paris.

(DD) *Elle se lava dans une fon-
 taine.... et.... les eaux.... eurent une
 odeur très-agréable dont l'air d'alen-
 tour était embaumé.*] Élien nous a
 conservé ce conte. Il dit (204) que
 cette fontaine était transparente jus-
 ques au fond, et que les habitans du
 pays et les Syriens aussi conservaient
 la tradition que j'ai rapportée, et
 attribuaient à cela l'odeur agréable
 que l'on sentait dans le voisinage du
 lieu à la ronde. Ἐς νῦν ὁ χῶρος εὐωδίαν
 ἀγαπᾷ, καὶ πᾶς ὁ ἀὴρ κύκλῳ ταύτῃ
 κίρναται. Undè locus etiamnum sua-
 vem odorem spirat, qui in vicinuum
 etiam aërem circumquaque distribui-
 tur (205). On voit là le caractère su-
 perstitieux et fabuleux tout ensemble.
 Les peuples se laissent aisément por-
 ter à faire descendre de quelque ori-
 gine céleste toutes les propriétés sin-
 gulières qu'ils remarquent dans cer-
 tains endroits du monde ; et, comme
 les païens s'étaient laissé abuser de
 la chimérique et grossière tradition
 des amours et des mariages des dieux,
 ils crurent que Junon, ayant à laver
 son corps le lendemain de ses noces,
 choisit une fontaine bien claire, et
 y laissa des marques de sa présence.
 Et notez que, selon Turnèbe, ils

(200) Maerob., Saturn., lib. V, cap. XVI,
 pag. 407.

(201) Homer., Iliad., lib. ult., vs. 25 et
 seq.

(202) Eurip., in Troadib., vs. 924 ; et in He-
 lenâ, vs. 23.

(203) Coluthus, de Raptu Helenæ, v. 125. seqq.

(204) Ælianus, Hist. animal., lib. XII, cap.
 XXX.

(205) Idem, ibidem.

s'imaginaient que les natures divines se faisaient reconnaître à leur odeur (206).

*Omnia finierat : tenues recessit in auras.
Mansit odor : posses scire fuisse Deam* (207).

Voilà ce que dit Ovide en parlant de Flore, et voici ce que dit Virgile touchant Vénus :

*Dixit, et avertens roseæ cervicæ refulsit
Ambrosiaque comæ divinum vertice odorem
Spiravére* (208)

Jean le Maire de Belges a suivi ce préjugé ; car il assure (209) que toute chose terrestre fait silence, et se tint en grand paix et admiration pendant l'ostentation des corps divins (210), lesquelz avoient desja tout embaumé l'air circonvoin de leur flairante redolence divine et ambrosienne. Les païens eussent cru facilement que la salive des dieux, et ainsi du reste, était de l'eau de rose pour le moins. Balzac (211) observe que le poëte Furinus fait cracher de la neige à Jupiter (212), et qu'un autre poëte fait sortir de lui assez de nectar pour faire les rivières du siècle d'or. Balzac ajoute que « celui que l'Histoire de » Matthieu nomme le Chrysostome » de France, a bien dit, prêchant de » vant le feu roi Henri-le-Grand : » Sire, quand votre majesté pleure- » rait des perles, quand elle crache- » rait des émeraudes, quand elle » éternuerait des rubis, quand elle » moucherait des diamans, etc. » On n'eût pas eu beaucoup de peine à persuader aux païens qu'effectivement les dieux faisaient tout cela. C'est ainsi qu'on persuade aux enfans qu'Urgande la déconne, par exemple, ou quelque autre fée, se faisant peigner, et demandant, que faites-vous tomber de ma tête ? entendait avec plai-

(206) Turneb., Advers., lib. XXX, cap. XXXIX. Je ne suis pas fort content des deux preuves qu'il allègue, qui sont le passage de Virgile et celui d'Ovide, que je rapporte.

(207) Ovid., lib. V Pastor., vs. 375.

(208) Virgil., Æneid., lib. I, vs. 402.

(209) Jean le Maire de Belges, Illustrations de Gaulle, liv. I, chap. XXXIII, pag. 109.

(210) C'est-à-dire, de Junon, Minerve et Vénus nues devant Paris.

(211) Balzac, entretien V, chap. II, pag. m. 88 Voyez dans la remarque (III) de l'article MANDRÉT, tom. X, ce que les sectateurs de ce faux prophète disent de sa sueur.

(212) Jupiter hibernas canū nive conspuat Alpes.

sir cette réponse, de l'or et de l'argent. La plupart de ceux qui ont cru cela dans leur enfance le croiraient toute leur vie, si on ne les désabusait quand ils sont devenus grands, ou s'ils voyaient que ces choses fussent l'opinion commune en matière de foi. Au reste, il y a plusieurs propriétés naturelles que les traditions du peuple chrétien attribuaient à des causes miraculeuses, comme les païens attribuaient à Junon la bonne odeur de la fontaine dont j'ai parlé. Voyez-vous, me dit-on un jour, cette petite langue de terre où l'herbe est si pâle ; c'est par-là que l'on fit passer un tel martyr, quand on le mena de la prison au lieu du supplice. Tout le chemin qu'on lui fit faire en porte les marques depuis ce temps-là. Le hlé, l'herbe, tout ce qu'on y sème s'en ressent, et n'y acquiert jamais la verdure que vous voyez à droite et à gauche. Il n'y a presque point de paroisse où l'on ne débite de pareilles choses. Je voudrais qu'il y eût des voyageurs qui en fissent un ample recueil. Ils se contentent de recueillir ce qui concerne les grandes villes ; mais un ramas de ce qui concerne les paroisses de village pourrait bien avoir son prix. Et sur cela je me souviens d'avoir ouï dire à un homme de jugement, que son goût n'était point semblable à celui de cet ancien père qui souhaitait d'avoir vu à Rome une entrée triomphale. J'aimerais mieux, disait cet homme, avoir assisté pendant quelques mois aux conversations bourgeoises des Romains, et avoir bien retenu de quelle manière les femmes pratiquaient leurs dévotions, et parlaient de Jupiter et de Junon ; quels étaient les discours vulgaires un jour de noces, un jour d'accouchement ; un jour de procession générale, un jour de lectisternium, etc., touchant les dieux et les déesses Subigus et Subiga, Fabulinus, Pertunda, et ainsi des autres. Les livres n'apprennent pas ces détails : ce n'est que par la conversation qu'on peut parvenir à la connaissance de ces petites particularités.

(EE) *A cause de la beauté de Junon l'on pouvoit dire que les adultères de Jupiter étaient plus blâmables.*] C'est ainsi qu'Arnohe a raisonné : *Et quid regi Saturnio matrimonii fuerat*

cum alienis rei? Non illi fuerat satis Juno, nec sedare impetum cupiditatum in reginâ poterat numinum, cum nobilitas eam commendaret tanta, facies, oris dignitas, et ulnarum nivei marmoreique candores (213)? Un sophiste, grand chicaneur, serait bien capable d'attaquer ce raisonnement d'Arnohe, et de dire qu'au bout d'un certain temps la beauté des femmes perd toute sa force à l'égard de leurs maris, telle étant la nature des choses, qu'elles ne touchent plus après qu'on y est accoutumé, *ab assuetis non fit passio*. Il soutiendrait que l'axiome des politiques, que les meilleurs moyens de conserver la domination sont ceux qu'on a employés pour l'acquérir (214), est faux dans l'empire de la beauté; car si la beauté fait les conquêtes, ce n'est point elle qui la conserve: un mari, qui n'était devenu amoureux que parce que sa maîtresse était belle, ne continue point à être amoureux parce que sa femme continue à être belle; la coutume le rend dur contre cette espèce de charme; il s'avance de jour en jour vers l'insensibilité: les uns y parviennent plus tôt, les autres plus tard; mais enfin l'on y arrive, et la tendresse qu'on peut conserver, et que l'on conserve en effet assez souvent, se trouve fondée non pas sur la beauté, mais sur d'autres qualités. L'expérience fait voir que les maris dont l'amitié est la plus longue et la plus ferme, ne sont pas pour l'ordinaire ceux qui ont de belles femmes. Cherchez ailleurs que dans la beauté cet attrait qui unit d'abord les cœurs, et qui dans la suite les tient unis (215). Un sophiste pourrait entasser plusieurs autres observations de même nature; mais, après tout, il faudrait le renvoyer comme un chicaneur; car il est certain que la remarque d'Arnohe a pour base une espèce de notion commune. Tout le voisinage est beaucoup plus scandalisé des amourettes d'un homme qui a une belle femme, que des amourettes d'un homme dont

la femme est laide. Une nation, quelque grande qu'elle soit, s'accorde unanimement à trouver plus excusables les galantries de son roi quand la reine est contrefaite et fort dégoûtante, que quand il est marié à une princesse d'une rare et excellente beauté. Quelqu'un a joint au Scaligérana un conte qui a du rapport à ceci. « Porthaise, prédicateur cèle- » bre, prêchant à Poitiers, et ayant » ouï parler des débauches d'un mé- » decin, nommé Lumeau, qui, quoi- » qu'il eût une femme assez belle, ne » laissait pas d'aller quelquefois au » change, le désigna un jour assez » plaisamment en chaire, quand après » avoir parlé contre ce vice en géné- » ral, il vint au particulier, et dit: » Nous apprenons même avec dou- » leur qu'il y a des gens assez perdus » pour s'abandonner à l'adultère, » bien qu'ils aient en leurs maisons » des femmes qui sont telles que, » quant à nous, nous nous en con- » tenterions bien (216). »

(FF) *Il y avait des femmes qui honoraient Junon en faisant semblant de la peigner... et en lui tenant le miroir.*] Quel dommage que nous n'ayons pas le livre où Sénèque condamnait cette basse superstition, et plusieurs autres semblables. Saint Augustin l'a cité. *In Capitolium perveni*, disait Sénèque (217), *pudèbit publicatè dementiæ, quod sibi vanus furor attribuit officii: alius nomina deo subjicit, alius horas Jovi nunciat, alius lictor est, alius unctor, qui vano motu brachiorum imitatur urgentem. Sunt, quæ Junoni ac Minervæ capillos disponant, longè à templo non tantùm à simulacro stantes, digitos movent ornantium modo. Sunt quæ speculum teneant.... Sedent quædam in Capitolio, quæ se à Jove amari putant, nec Junonis quidem, si credere poëtis velis, iracundissimè respectu terrentur*. Confirmons cela par un passage tiré d'un livre qui subsiste encore. *Deum colit qui novit. Vetemus linteæ et strigiles Jovi ferre, et speculum tenere Junoni* (218).

(213) Arnohius, lib. IV, pag. m. 141.

(214) *Imperium facile iis artibus retinetur, quibus initio partum est*. Sallust., in Proöm. Belli Catil.

(215) *Hæc res et jungit, et junctos servat amicos*.

Horat., sat. III, lib. I, vs. 54.

(216) Scaligérana, pag. m. 197.

(217) Seueca, contra Superstitiones, apud August., de Civitate Dei, lib. VI, cap. X, pag. m. 605.

(218) Seneca, epist. XCV, pag. m. 396.

JUPITER, le plus grand de tous les dieux du paganisme, était fils de Saturne et de Cybèle. Il n'y a point de crime dont il ne se soit souillé; car outre qu'il détrôna son propre père, qu'il le chargea de chaînes au plus profond des enfers (A), il commit inceste avec ses sœurs, avec ses filles et avec ses tantes (B); et il tâcha même de violer sa mère. Il débâcha une infinité de filles et de femmes; et, pour en venir à bout, il prenait la figure de toutes sortes de bêtes. Il donna dans le péché contre nature; car il enleva le beau Ganymède (a), et il le pourvut de l'office de grand échanson des dieux, afin de l'avoir à sa main toutes les fois que le cœur lui en dirait. Les fourberies et les parjures, et en général toutes les actions punissables par les lois, lui étaient fort familières (b). On est allé jusques à dire qu'il dévora l'une de ses femmes (C). On ne peut donc rien voir de plus monstrueux que le paganisme, qui regardait un tel dieu comme le souverain maître de toutes choses; et qui proportionnait à cette idée le culte de religion qu'il lui rendait. Les pères de l'église ont fortement pressé cette preuve de la fausseté de la religion païenne; et l'on peut dire que ce système était fort propre à corrompre les bonnes mœurs (D). Je ne dirai rien touchant les fables qui concernent ou la naissance, ou l'éducation de Jupi-

ter (c). M. Moréri en a touché quelque chose; et l'on trouve cela dans un grand nombre de livres, que les écoliers ont tous les jours entre les mains. Je ne parlerai que de l'aigle qui lui portait du nectar (E). Ce fait n'est pas si commun. M. Charpentier ne rapporte pas fidèlement une chose pour laquelle il cite Homère (F).

J'ai trouvé si étrange, pendant un assez long temps, ce que les païens ont dit de l'origine de Jupiter, que plus j'y pensais, plus la chose me paraissait monstrueuse, et telle en un mot qu'il me semblait impossible que des philosophes l'eussent adoptée; mais j'ai compris enfin qu'ils ont pu se laisser tomber dans cette erreur par je ne sais quels raisonnemens (G), dont il ne leur était pas facile de découvrir la faiblesse. Ils ne croyaient point possible la création d'aucune chose, et ils n'admettaient point de substances tout-à-fait distinctes de l'étendue. Or, quand on a établi une fois ces deux hypothèses, il est presque aussi aisé de s'imaginer qu'une matière subtilisée a pu devenir un dieu, que de croire que l'âme de l'homme est matérielle, comme le croyaient la plupart des philosophes. Voyez la remarque G. Il y avait dans l'Arcadie un temple de dieu le bon. Pausanias conjecture que c'était un temple consacré à Jupiter: sa raison est que cette épithète doit convenir par excellence au plus grand des dieux (H). Il est certain que la bonté de Jupiter était marquée

(a) Voyez l'article GANYMÈDE, tom. VII, pag. 15.

(b) Voyez les preuves que Natalis Comes en apporte, Mythol., lib. I, cap. XFIII; et Arnobe, dans la remarque (B).

(c) J'en dirai quelque chose dans l'article MÉTHYDRE, tom. X.

par plusieurs surnoms sous lesquels on l'adorait. Mais on l'adorait aussi sous plusieurs noms qui faisaient paraître combien il était terrible. On désignait même par la seule idée de sa descente sur la terre son emploi de foudroyant (I). Il y eut quelques endroits où l'on prétendit qu'il demandait qu'on lui immolât des hommes (K). Je dirai ailleurs (d) que le livre intitulé , *Cymbalum mundi*, contient beaucoup de plaisanteries sur les actions de Jupiter; mais je ne sais s'il est possible de renchérir sur Arnobe dans une telle matière. La vivacité de son imagination va comme un torrent , et comme il était frais émoulu de la profession de rhétoricien , il n'y eut point de couleurs , ni point de figures dont il n'animât son style. Je rapporte en divers endroits de ce Dictionnaire quelques-unes de ses pensées ; et l'on a pu voir ci-dessus dans la page 81 (e) la raillerie qu'il fonde sur ce que le grand Jupiter employa neuf nuits à faire un enfant qui n'en eut besoin que d'une pour engrosser cinquante filles. Il y a quelque apparence que sa mémoire n'avait pas bien conservé les espèces , et qu'il fit des transpositions. Il avait lu que Jupiter donna neuf nuits à la production des muses (L) , et il appliqua cela à un tout autre sujet , je veux dire aux aventures d'Alcmène. Les auteurs vifs sont assez sujets à de semblables méprises. Jupiter faisait l'amour et dans le ciel et sur la terre , il en prenait à toutes mains , tout lui était bon ,

(d) Dans l'article PÉRIERS, tom. XI.

(e) Citation (13).

déeses et femmes. Arnobe n'oublia point ce fait-là , et se prévalut de ce que les corps des mortelles , tout transparens qu'ils étaient à l'égard de Jupiter , eurent cependant assez de charmes pour lui inspirer une passion impudique (M). Il est bon de remarquer que les contes ridicules que les poètes avaient débités touchant ce dieu servirent de fondement à la religion païenne , et qu'il y eut des gens graves qui tâchèrent de les expliquer , ou par des allégories , ou par des dogmes de physique ; mais ce fut un travail aussi ridicule que celui des poètes (N) , et qui aboutissait fort souvent à des impiétés sérieuses. Voyez la remarque N , où je parlerai de ceux qui disaient que Junon était l'air , et que Jupiter était l'éther.

(A) *Il détrôna son propre père.... et le chargea de chaînes au plus profond des enfers.*] Saturne souffrit en cela la peine du talion , puisqu'il avait usurpé l'empire du monde que le Ciel , son père , possédait (1) ; mais Jupiter ne laissait pas d'être coupable d'une usurpation horrible : il n'est pas permis de punir un crime par un autre crime ; on ne se disculpe pas en imitant les scélérats. Il est remarquable que le Ciel fut trahi par sa propre femme ; car ce fut la Terre , femme du Ciel , qui excita ses enfans à la révolte (2) , et qui mit entre les mains du plus jeune (3) une faucille dont il se servit pour le mutiler. Saturne , qui fit cet exploit , fut traité à la pareille si exactement , que Jupiter employa , pour lui couper les parties naturelles , le même instrument qui avait servi à la castration du Ciel (4). Notez que le parti de Saturne fit une assez lon-

(1) Apollodorus, lib. I, init.

(2) Idem, ibidem.

(3) C'était Saturne.

(4) Natalis Comes, Mythol., lib. II, pag. m. 86.

gue résistance : il ne succomba qu'après une guerre de dix ans (5). Saturne vaincu fut chargé de chaînes et précipité dans le Tartare ; c'était le plus noir cachot de l'enfer, et le plus profond. Il était aussi éloigné de la terre, que la terre est éloignée du ciel. *Τόπος δὲ οὗτος ἐπεβόδης ἐστὶν ἐν ἄδου, τοσοῦτον ἀπὸ γῆς ἔχων διάστημα, ὅσον ἀπ' οὐρανοῦ γῆ. Is locus est ad Inferos tenebrosissimus, qui tantum à terrâ distat, quantum à cœlo terram abesse ferunt* (6). Les chaînes n'étaient pas pesantes, car elles étaient de laine (7). On lui donnait tous les ans quelques jours de liberté pendant les fêtes des Saturnales ; temps auquel on permettait aux esclaves d'agir librement (8). Quelques-uns disent que Saturne se sauva de la prison, et se retira en Italie, chez le roi Janus. D'autres veulent que son fils se soit contenté de le chasser. Virgile est de ce dernier sentiment :

*Prinus ab ætherio venit Saturnus Olympo
Arma Jovis fugiens, et regis exul ademptis* (9).

Mais Stace n'en est point, puisqu'il parle de la liberté qu'on accordait à Saturne une fois l'an :

*Saturnus mihi compede exolutâ
Et multo gravidus mero decembris,
Et ridens jocus, et sales protervi
Adsint* (10).

Joignez à cela ces paroles d'Arnobe (11) : *Numquid parricidii causâ vincunt esse Saturnum, et abtuli diebus statis, vinculorum poveribus et levavi.* J'ai oublié de dire qu'après la victoire complète que le parti de Jupiter avait remportée, Apollon chanta sur sa lyre un poème qu'il avait fait à la louange des vainqueurs. Tibulle nous apprend cette circonstance dans une élégie qu'il adresse à Apollon (12).

*Sed nūidus pulcherque vni, nunc induc vestem
Spositam, longas nunc bene pectore comas,
Qualem te memorant, Saturno rege fugato,
Victori laudes concinuisse Jovi.*

(5) Apollodorus, lib. I, init.

(6) *Idem*, *ibidem*.

(7) Agathonymus, in Perside, apud Natal. Conitum, pag. 85.

(8) *Age libertate decembri,
Quando ita majores voluerunt, utere.*

Horat., sat. VII, lib. II, vs. 4.

(9) Virgil., *Æneid.*, lib. VIII, vs. 319.

(10) Statius, silva VI, lib. I.

(11) *Lib. IV*, pag. m. 143.

(12) *C'est la 1^{re}. du II^e. livre.*

Les meilleures allégories qu'on puisse trouver sous ces fables, est de dire que les anciens ont voulu signifier que l'ambition étouffe tous les sentiments de la nature, tous les droits de l'amitié et des alliances (13), et que les poètes et les orateurs sont toujours prêts à se déclarer pour le parti qui triomphe.

(B) *Il committ incesto avec ses sœurs, avec ses filles et avec ses tantes.*] Il jouit de sa sœur Junon sans attendre qu'elle fût sa femme, et puis il l'épousa. J'en parle ailleurs (14). Il viola son autre sœur Cérés, et en eut Proserpine. Il coucha avec trois de ses tantes, savoir : avec Thémis, avec Dioné et avec Mnémosyne. De son incesto avec la première sortirent les Heures et les Parques : de la seconde il engendra Vénus ; et il eut de la troisième les neuf Muses (15). Ayant vu un jour sa mère endormie, il tâcha de jouir d'elle par surprise ; mais comme elle s'éveilla, et se mit en état de lui résister, il employa la force, et aurait apparemment accompli son abominable dessein, si l'ardeur de sa passion ne se fût évaporée dans les efforts qu'il employa pour surmonter la résistance de sa mère (16). Arnobe s'écrie là-dessus très-justement : *O rerum imaginatio indecora ! ô habitus sœdus Jovis ad obscœni certaminis expeditionem parati ! Ergone ille rex mundi, cum incautus et properus obreptionis esset rejectus à furto, in impetum se vertit : et quum rapere voluptateum insidiosâ fraude non quivit, vi matrem aggressus est, et apertissimè cœpit venerabilem subruere castitatem ? Collectatus ergo diutissimè cum invild est, victus, fractus, superatusque defecit : et quem pietas dijugare ab injando matris non valuit appetitu, effusa libido dijunxit* (17) ? Il observe que les païens mirent à profit

(13) Natalis Comes, grand chercheur d'allégories, parle ainsi, pag. 85 : *Nulla snat enim vel naturæ, vel amicitie, vel beneficentiæ satis firma vincula, ubi majestatis et imperandi furiosum desiderium invaserit : illa omnia siquidem facillimè conculcantur et prosternuntur.*

(14) Dans la remarque (A) de l'article JUNON, dans ce volume.

(15) Hesiodus, in Theogoniâ. Apollodor., lib. I, pag. 9.

(16) Arnob., lib. V, pag. 161.

(17) *Idem*, *ibid.*, pag. 162.

ces vains efforts de Jupiter ; car ils dirent qu'une pierre en devint grosse , et en accoucha d'un fils au bout de dix mois. *Et sanè hoc loco frugalitatis magnæ viri , et circa res etiam flagitiosi operis parciores , ne sancta illa seminia frustra videantur effusa , silex , inquit , ebibit Jovialis incontinentiæ scditatem. Quid deinde , quæso , consecutum est , dicite ? In sinu medio lapidis , atque in illâ cotis duritiæ informatus atque animatus est infans , Jovis magni futura progenies , etc.* (18). On a observé une semblable génération , touchant les efforts que fit Jupiter pour jouir de sa fille Vénus. Cette fille , d'ailleurs de si bonne volonté quand il s'agissait d'admettre le mâle , résista vigoureusement à Jupiter. Je m'explique en note par les termes un peu grossiers d'un auteur moderne (19). Arnobe fait mention d'un autre attentat de Jupiter qui lui réussit. Mais c'est selon l'opinion de ceux qui disaient que Cérès était mère de ce dieu. *Quondam Diespiter , inquit , cum in Cererem suam matrem libidinibus improbis atque inconcessis cupiditatibus æstuarer , nam genitrix hæc Jovis regionis ejus ab accolis traditur , neque tamen auderet id , quod procaci appetitione conceperat , apertissimâ vi petere , ingeniosas comminiscitur captiones , quibus nihil tale metuente castitate imminueret genitricem : fit ex Deo taurus , et sub pecoris specie subsessoris animum atque audaciam celans , in securam et uesciam repentinâ innuitur vi furens , agit incestuos res suas , et proditâ per libidinem fraude , intellectus , et cognitus evolat* (20). Cérès eut beau se fâcher ; cette action la rendit grosse de Proserpine , qui , étant en âge de donner de l'amour , passa par les mêmes épreuves que sa mère : Jupiter eut le pucelage de Proserpine sa fille. *Quam (Proserpinam) cum verveceus Jupiter benè validam , floridam , et succi esse conspiceret plenioris , oblitus paulò ante quid malorum et sceleris esset aggressus , et temeritatis*

quantum , redit ad priores actus : et quia nefarium videbatur satis , patrem cum filii comminus uxoriâ conjugatione misceri , in draconis terribilem formam migrat : ingentibus spiris pavefactam colligat virginem , et sub obtentu fero , mollissimum ludit atque adulatur amplexibus (21). Méziriac (22) allègue plusieurs auteurs , qui ont dit que Jupiter , changé en serpent , eut le pucelage de sa fille Proserpine , dont il engendra le premier Bacchus , surnommé Zagréus. Finissons cette remarque par un passage d'Arnobe. *Quid tantum , quæso , demande-t-il aux païens* (23) , *de vobis Jupiter iste , quicumque est , meruit , quòd genus est nullum probri infame , adulterium nullum , quod in ejus non caput , velut in aliquam congeratis vilem luteamque personam ?* C'est pousser à bout le paganisme.

(C) *On est allé jusques à dire qu'il dévora l'une de ses femmes.* Hésiode observe que la première femme que Jupiter épousa , s'appelait Métis (24). La voyant grosse , il la dévora , et devint lui-même gros d'enfant par ce moyen , et puis accoucha de Minerve. *Gravidam factam deglutivit , ut scripsit Joannes Diaconus his verbis : Καὶ ἔγκυον ταύτην ποιησάμενος , καταπίνει αὐτήν , ἵνα μὴ ἄλλος τις τῶν θεῶν ἀποκρηθεῖν παρ' αὐτῆς ἀναιδῆς καὶ ἀτάσθαλος : quam cum gravidam fecisset , deglutivit , ne quis alius Deorum nasceretur ex eâ impudens ac fatuus. Ex eo cibo mox ipse Jupiter pro uxore gravidus factus Palladem armatam è capite peperit* (25).

Depuis la première édition de ce Dictionnaire j'ai examiné plus exactement ceci , et j'ai trouvé que Natalis Comes n'avance rien qui ne soit fondé sur les paroles du Joannes Dia-

(21) *Ibidem* , pag. 171.

(22) Sur Ovide , pag. 410. Il cite Nonnus , lib. V et VI ; Arnobe , lib. V ; Clém d'Alexandrie , in Protreptico ; Tzevès , sur Lycophron ; Le scoliaste de Piadare , in VII isthm ; L'auteur du grand Etymologicon , au mot Ζαγρέυς ; Le scoliaste d'Aristophane , in Ran. ; Diod. de Sicile , lib. III ; Arrien , liv. II des Faits d'Alexandre ; Hygin , chap. CLV et CLVII ; Cicéron , lib. III de Naturâ Denrum.

(23) Arnob. , lib. V , pag. 171.

(24) Ζεύς δὲ θεῶν βρασιλειῶν πρώτην ἄλοχον ἔθετο Μήτην.

Uxorem primam Metim sibi Jupiter addit.

Hesiod. , in Theog. , vs. 886.

(25) Natal. Comes , Mythol. , lib. II , p. m. 90.

(18) *Idem* , *ibidem*.

(19) Nonnus , l. 14 , dit que les autres centaures furent engendrés de la semence de Jupiter qui tomba en terre lorsqu'il voulait s'accoupler avec Vénus , qui lui faisait résistance. Méziriac , sur Ovide , pag. 173.

(20) Arnob. , lib. V , pag. 170.

conus qu'il cite. Ce Diaconus est un auteur grec et chrétien, qui a fait des allégories et des scolies sur le poëme d'Hésiode, intitulé *Θεογονία*, la *Génération des Dieux*. Il dit positivement que Jupiter, ayant avalé son épouse Métis, enfanta Minerve, και ταύτην καταπιὼν ἀποτίειται ἐκ τῆς ἑαυτοῦ κεφαλῆς τὴν τρίτογενίαν Ἀθηνᾶν* ; il se sert, dis-je, de ces paroles immédiatement après avoir employé les termes contenus dans le passage de Natalis Comes, que j'ai allégué. Il déclare par là manifestement qu'il veut qu'on juge que Minerve naquit de la tête de Jupiter, à cause que Métis étant grosse avait été dévorée par Jupiter son époux. Mais Hésiode ne nous conduit point à cette pensée, et il n'insinue pas même que la fin tragique de Métis ait contribué à la naissance de Minerve. Voici le précis de sa narration (26) : Métis, première femme de Jupiter, était prête d'enfanter Minerve ; mais Jupiter l'en empêcha : il lui tint des discours flatteurs qui la trompèrent, et il l'engloutit dans son ventre. Le Ciel et la Terre lui avaient donné ce conseil, et l'avaient averti que, s'il ne faisait cela, il perdrait son sceptre, vu que les destins portaient que Métis, après avoir mis la sage Minerve au monde, accoucherait d'un brave garçon qui régnerait sur les dieux et sur les hommes. Jupiter détourna ce coup fatal : il enferma Métis dans ses entrailles avant qu'elle devint mère ; il l'y enferma, dis-je, afin qu'elle lui annonçât le bien et le mal (27). Il épousa ensuite Thémis, dont il eut beaucoup d'enfans : il en eut aussi beaucoup de ses maîtresses. Il eut d'Eurynome, fille de l'Océan, les trois Grâces ; puis il s'approcha de Cérés, qui lui enfanta Proserpine. Après cela il fut amoureux de Mnémosyne, et la rendit mère des neuf

* Διοκ. Diaconi allegor. in Hesiod Theog. v. 886. init.

(26) Hesiod. , in Theog. , vs. 887 et seq.

(27) Ἄλλ' ἄρα μιν Ζεὺς πρόσθεν ἔην ἐγκάπτετο νηδὺν,

Ὡς δὴ οἱ φράσσονται θεὰ ἀγαθὴν τε κακὴν τε.

Sed illam sanè Jupiter antè in suum condidit ventrem,

Ut nempe ei indicaret dea bonumque malumque.

Idem, *ibid.*, vs. 839.

Muses. Il eut de Latone un fils et une fille, savoir : Apollon et Diane ; et enfin il épousa Junon qui lui donna trois enfans, Hébé, Mars et Lucine ; et quant à lui, il conçut Minerve dans sa tête, et en accoucha. Vous voyez bien que si Hésiode avait prétendu que ses lecteurs s'imaginassent, qu'il a voulu dire que cette naissance de Minerve fut l'effet de la clôture de Métis dans le ventre de Jupiter, il aurait fait tout ce qui était nécessaire afin que sa prétention fût nulle ; car il a mis entre cet effet et cette cause un intervalle qui fait songer à toute autre chose qu'à l'intention qu'il aurait eue. Disons donc qu'il n'a point en cette intention, ou qu'il a été incomparable dans la honteuse industrie de mal réciter un fait, et de l'exprimer obscurément. Notez que si les dix-neuf vers que Pon trouve dans un ouvrage de Galien (28) étaient d'Hésiode, nous ne pourrions pas blâmer ce poëte d'avoir été trop obscur. On y voit bien nettement que la même Pallas, qui naquit de la tête de Jupiter, avait été conçue dans le sein de Métis. Mais il faut prendre garde qu'elle n'y fut conçue que depuis que Métis avait été avalée par Jupiter. C'est une variation qui mérite d'être observée. J'ajoute qu'il n'y a point d'apparence que ces vers soient d'Hésiode ; s'il en était l'auteur, il y aurait dans son poëme de la Génération des Dieux une lacune dont les critiques ne se plaignent pas. Galien est un peu blâmable de n'avoir pas mis hors de doute, si le pronom αὐτὸς *ipse*, qui précède les dix-neuf vers, se rapporte ou à Hésiode, ou à Chryssippe. Je crois qu'il se rapporte à Chryssippe, et que ce grand philosophe, après avoir allégué les vers d'Hésiode qui concernent Métis, avait cité ceux d'un autre poëte où la conception de Minerve était décrite un peu autrement. Si vous me demandez pourquoi Chryssippe allégué les vers d'Hésiode, et les autres, je vous répondrai que ce fut afin de montrer que son sentiment sur le siège de l'âme raisonnable n'était point contraire à la tradition de la naissance de Minerve. Il plaçait au cœur l'âme

(28) Galenus, de Hippocrat. et Platonis Placitis, lib. III, cap. VIII, pag. 131, edit. Paris., 1679.

raisonnable , et cependant Minerve , c'est-à-dire la raison et la sagesse , était née du cerveau de Jupiter. Voilà une objection que Chrysippe examina : il se prévalut de la circonstance que Météis avalée par Jupiter conçut Minerve , et il soutint que cela marquait que la raison était formée dans la poitrine , et que l'enfantement de Minerve signifiait la parole , c'est-à-dire que la raison sort de la tête , en tant que la bouche est l'organe par où les pensées conçues dans le cœur se produisent au dehors. Galien (29) trouve fort étrange que Chrysippe s'amusât à expliquer si soigneusement les traditions poétiques (30). On ne saurait trop lui reprocher un temps si mal employé.

(D) *Le système de la religion païenne était fort propre à corrompre les bonnes mœurs* (31).] « De ces actions infâmes de Jupiter les auteurs chrétiens ont tiré de puissans arguments , pour convaincre les païens touchant la fausseté de leurs dieux , comme on peut voir en plusieurs endroits de Lactance , de Tertullien , de Clément Alexandrin , d'Arnohe , et de plusieurs autres. Car outre que de si horribles crimes ne peuvent compatir avec la divinité , les gentils pouvaient prendre de là un juste prétexte pour s'adonner à toutes sortes de méchancetés..... ne croyant pas de faillir en imitant leurs dieux. C'est aussi ce que veut dire Ion , dans Euripide , en la tragédie portant son nom :

» Οὐκ ἔτ' ἀνθρώπους κακῶς
 » λέγειν δίκαιον , εἰ τὸ τῶν θεῶν κακὰ
 » μιμούμεθ' , ἀλλὰ τοὺς διδάσκοντας
 » τὰδε.
 » Il ne faut point blâmer les hommes mal-
 » faisans
 » S'ils imitent les dieux , mais rejeter le
 » blâme
 » Sur ceux dont les forfaits leur servent de
 » patron (32). »

Ion. v. 449.

Méziriac fait cette note sur un passage d'Ovide , où Phèdre (33) remar-

que que le scrupule de l'inceste était bon au temps grossier de Saturne , mais que sous le règne de son successeur il devait être permis à une femme de coucher avec son beau-fils. Jupiter , dit-elle , marié avec sa sœur , autorise tout :

*Nec quia privigno videar coitura nocera ,
 Terruerint animos nomina vana tuos.
 Ista vetus pietas , avo moritura futuro
 Rustica Saturno regna tenente , fuit.
 Jupiter esse pium statuit quodcumque ju-
 varet ,
 Et fas omne facit fratre marita soror.*

Ovide tombe là dans une faute bien grossière (34) , puisqu'il est certain que Saturne fut marié avec sa sœur , tout comme Jupiter avec la sienne. On pourrait joindre au passage d'Euripide , que Méziriac a cité , cent autres passages de la même force. Rien n'est plus ordinaire dans les anciens poètes , que de voir des gens qui , pour excuser leurs crimes , soutiennent , ou qu'ils n'ont fait qu'imiter les dieux , ou que les dieux les ont poussés à faire du mal (35). Mais pour ne rien dissimuler , il faut dire , à la gloire des païens , qu'ils n'ont point vécu selon leurs principes. Il est vrai que la corruption des mœurs a été extrême dans le paganisme ; mais il s'y est trouvé beaucoup de gens qui n'ont point suivi l'exemple de leurs faux dieux , et qui ont préféré les idées de l'honnête à une si grande autorité. Ce qu'il y a d'étrange , c'est que les chrétiens , dont le système est si pur , ne cèdent presque en rien aux gentils par rapport au vice. C'est un abus que de croire que les mœurs d'une religion répondent aux dogmes de la confession de foi.

(E) *Je ne parlerai que de l'aigle qui lui portait du nectar.*] Une femme , nommée Moéro , auteur d'un poëme qui avait pour titre : *la Mémoire* (36) , dit que Jupiter , à l'insu de tous les dieux , était nourri dans une caverne de l'île de Crète , par des colombes qui lui apportaient de l'ambrosie , et par un aigle qui lui apportait du nectar. L'ambrosie venait de l'Océan , et le nectar était tiré d'une pierre. Jupiter ayant détrôné Saturne im-

(34) Méziriac , pag. 419 , fait cette remarque.

(35) Voyez l'article d'HÉLÈNE , tom. VII , pag. 546 , remarque X.

(36) Athen. , lib. XV , pag. 499.

(29) Idem , *ibid.* , pag. 133.

(30) Voyez , tom. V , pag. 169 et 174 les citations (40) et (68) de l'art. CHRYSIPPE , philosophe.

(31) Voyez M. Arnauld , dans la 1^{re} dénonciation du péché philosophique , pag. 32.

(32) Méziriac , sur Ovide , pag. 419 , 420.

(33) In epist. ad Hippolytum.

mortalisa cet aigle et le transporta dans les cieus :

Νέκταρ δ' ἐκ πέτρης μέγας αἰετὸς αἶψα
ἀφύσσω,

Γαμφιλῆ φορέεσκε [πετῶν *] Διὶ μι-
τιέοντι.

Τὸν καὶ, νικήσας πατέρα Κρόνον εὐρύ-
πα Σείς,

Ἄθανατὸν ποίησε καὶ οὐρανῶ ἔγματέ-
νασεν.

*Nectar verò ex saxo ingens aquila semper
hauriens,*

*Advolan portabat consulto prudentique Jovi.
Eam victo patre Saturno Jupiter altisonus,
Immortalitate donatam, in caelo habitare vo-
luit (37).*

(F) *M. Charpentier ne rapporte pas fidèlement une chose pour laquelle il cite Homère.* Je parle de M. Charpentier de l'Académie française. Il croyait haranguer le roi à la tête de l'Académie après la prise de Mons ; mais ce prince ne voulut point de harangues ce coup-là. Celle de M. Charpentier fut insérée dans le Mercure Galant, du mois de mai 1691. On y trouve que le roi est comme le Jupiter d'Homère, contre qui tous les autres dieux sont unis, et qui après leur avoir reproché la vanité de leur dessein, leur fait voir par expérience que sa force est inébranlable ; et tandis qu'ils tirent contre lui, il les enlève tous avec le globe de la terre et de la mer. Ne lui en déplaise, Jupiter, dans Homère (38), ne met point cela en expérience ; il ne fait que s'en vanter ; il ne fait que menacer.

Les autres dieux n'étaient point persuadés qu'ils s'en vantât justement. Ils se contentaient de croire que dans des combats d'un à un il se trouverait plus fort qu'eux. Sa menace parut ridicule à Mars, qui se souvenait qu'il n'y avait pas long-temps que Neptune, Junon et Minerve, ayant entrepris de se saisir de Jupiter, et de le lier, le remplirent de frayeur, et l'eussent lié effectivement, si Téthys n'avait eu pitié de lui, et n'eût appelé à son secours les cent bras de Briarée (39). Si

* Schweighaeuser écrit πτότων, ce qui est préférable. Alors dans la version latine au lieu de *Advolan*, lisez *Potum*.

(37) Athen. lib. XI, pag. 491.

(38) Voyez le VIII^e. livre de l'Iliade, au commencement.

(39) Tiré de Lucien, in *Deorum dialogis*, p. 173, 174, tom. I. Voyez Homère, Iliad., lib. I, vs. 398 et seq.

M. Charpentier avait connu l'esprit satirique de nos faiseurs de libelles, il se serait apparemment abstenu de comparaisons. Il eût songé à Lucien.

(G) *Ils ont pu se laisser tomber dans cette erreur par je ne sais quels raisonnemens.* Voyons d'abord ce qu'Hésiode disait de la généalogie des dieux (40). il commence par le Chaos ; c'est le premier être qu'il établit : il pose ensuite la Terre et l'Amour : il ajoute que l'Èrèbe et la Nuit furent engendrés du Chaos, et que l'Éther et le Jour sortirent du mariage de l'Èrèbe et de la Nuit ; et que la Terre sans nul mariage engendra le Ciel et la Mer, et puis que s'étant mariée avec le Ciel elle engendra l'Océan, Rhéa, Thémis, Téthys, Saturne, etc. Ce mariage extraordinairement fécond n'apportait guère de plaisir à la Terre ; car le Ciel, son mari, enfermait tous ses enfans à mesure qu'ils naissaient. Elle les anima à la vengeance, et fit si bien que Saturne emporta d'un coup de faux à son père les parties qu'on ne nomme pas, et les jeta dans la mer (41) : elles produisirent une écume d'où naquit la déesse Vénus. Les fils de Saturne et de Rhéa furent Vesta, Cérès, Junon, Pluton, Neptune, Jupiter (42). Voilà ce que je tire du poème d'Hésiode. Il y avait d'autres généalogistes (43) qui disaient que l'Éther et le Jour, enfans de l'Èrèbe et de la Nuit, étaient le père et la mère du Ciel, et avaient pour frères et sœurs l'Amour, la Fraude, la Crainte, le Travail, l'Envie, le Destin, la Vieillesse, la Mort, les Ténèbres, la Misère, les Songes, etc. Nous avons vu ci-dessus (44) comment Carnéade se servait de cette généalogie pour réfuter la théologie des stoïciens. Contentons-nous de dire ici, que selon cet arbre généalogique il y avait nécessairement quelque Dieu dont le père n'était point Dieu : car si d'une part l'on eût avoué à Carnéade, que le Ciel, l'Éther, le Jour, l'Èrèbe, la Nuit, étaient des dieux, on lui eût nié de

(40) Hesiod., de *Deorum Generat.*, vs. 116.

(41) *Idem*, *ibidem*, vs. 130.

(42) *Idem*, *ibidem*, vs. 453.

(43) Voyez Cicéron, de *Naturâ Deorum*, lib. III, cap. XVII.

(44) Citation (87) de l'article CARNÉADE, tom. IV, pag. 468.

l'autre que le Chaos, antérieur à tous ces êtres divins fût dieu ; et par conséquent l'on était forcé de dire que les dieux avaient été faits d'une matière qui n'était point dieu, et sans une cause efficiente qui eût la nature de dieu. C'est assurément une pensée qui choque les notions les plus solides, et les plus évidentes de la lumière naturelle ; mais néanmoins il y a eu de grands philosophes qui ont supposé la génération des dieux, et qui leur ont donné pour cause un être qui n'était point dieu. *Anaximenes omnes rerum causas infinito aëri dedit, nec Deos negavit aut tacuit : non tamen ab ipsis aërem factum, sed ipsos ex aëre ortos credidit* (45). Par ces paroles de saint Augustin on peut mieux entendre le dogme d'Anaximènes, que par celles-ci de Cicéron : *Anaximenes aëra Deum statuit, eumque gigni, esseque immensum et infinitum, et semper in motu* (46). Il n'y a nulle apparence que Cicéron ait bien rapporté le sentiment de ce philosophe ; car, puisque Anaximènes donnait à l'air la nature de principe de toutes choses, l'immensité et l'infinité, il faut croire qu'il le supposait éternel et improduit, et que s'il l'appelait dieu sous cette notion, il ne croyait point la génération de dieu à cet égard-là. Lors donc qu'il disait que l'air infini avait été la cause de tous les êtres, et que les dieux mêmes en avaient été produits, il ne lui attribuait point le nom et la nature de dieu, au même sens qu'il l'attribuait aux dieux qui devaient à l'air leur origine et leur existence. Voici peut-être sa pensée. Il voulait bien, pour éviter toute dispute de mots, appeler dieu l'air immense et infini, qu'il regardait comme le principe de toutes choses ; mais il ne prétendait pas que Saturne, Rhéa, Jupiter, Junon, Neptune, Minerve et les autres dieux que l'on adorait dans le paganisme, fussent cet air-là, ou l'eussent produit ; il prétendait au contraire que cet air était leur principe, non moins que celui des autres êtres qui com-

posent l'univers. Il donnait à ce principe un mouvement perpétuel, et de là l'on peut conclure qu'il le prenait pour une cause immanente, qui produisait en elle-même une infinité d'effets sans fin et sans cesse ; et il comptait entre ces effets, non-seulement les astres et les météores, les plantes, les pierres et les métaux, mais aussi les dieux et les hommes. Un tel dogme était au fond le spinozisme ; car suivant cela, le dieu, ou l'être éternel et nécessaire d'Anaximènes, était la substance unique dont le ciel et la terre, les animaux, etc. n'étaient que des modifications. Thalès peut-être avait eu un semblable sentiment, lui qui avait enseigné que l'eau était le principe de toutes choses (47). Il l'avait peut-être nommée dieu à cet égard-là ; c'était le dieu dont il prétendait parler lorsqu'il disait que Dieu n'ayant pas été produit était le plus vieux de tous les êtres (48). Il ajoutait que le monde étant l'ouvrage de Dieu, était le plus beau de tous les êtres (49). Spinoza en avouerait tout autant : il ne nie point que Dieu ne soit la cause de toutes choses, c'est-à-dire la cause immanente qui se modifie en une infinité de manières, d'où résulte tout ce qu'on appelle monde, et tout l'univers en général. Si Thalès disait aussi que le monde est animé et plein d'esprits (50), cela signifiait peut-être que l'eau, le principe de toutes choses, le dieu improduit, s'était tellement modifiée, qu'elle avait formé une âme répandue dans tous les corps, et des esprits particuliers semblables aux dieux que l'on adorait dans le paganisme. Ceci aiderait à comprendre ce que l'on a vu ailleurs (51), et qui est sans doute bien surprenant ;

(47) Diog. Laërt., *lib. I, num. 27.*

(48) Πρεσβύτατον τῶν ὄντων, θεός ἀγέννητος γὰρ. Κάλιστον, κόσμος, πρῶτον γὰρ θεῶν. *Antiquissimum eorum omnium quæ sunt, Deus, ingenitus enim. Pulcherrimum, mundus; à Deo enim factus est.* Diog. Laërt., *lib. I, num. 35.*

(49) Voyez la citation précédente.

(50) Τὸν κόσμον ἐμψυχον καὶ δαιμόνων πλήρη. *Animatum mundum ac demonibus plenum.* Diog. Laërt., *lib. I, num. 27.* Voyez aussi Aristote, de *Animâ, lib. I, cap. V.*

(51) Dans la remarque (D) de l'article d'ΑΝΑΞΑΓΟΡΑΣ, *tom. II, pag. 32.*

(45) August., de *Civitate Dei, lib. VIII, cap. II, pag. m. 711.* Voyez, *tom. V, pag. 538, la citation (15) de l'article* ΔΙΟΓΕΝΗΣ Δ'ΑΠΟΛΛΟΝΙΕ.

(46) Cicero, de *Naturâ Deorum, lib. I, c. X.*

c'est que Thalès et les autres physiciens qui ont précédé Anaxagoras, ont expliqué la génération du monde sans y faire intervenir la direction de l'intelligence divine. Thalès et Anaximènes, n'avaient garde de l'y employer, s'ils supposaient l'un que l'eau, l'autre que l'air, était le principe de toutes choses, principe éternel, et improduit; car quoique pour éviter les logomachies, ils nommassent dieu ce principe universel et inercé, ils ne pouvaient pas le considérer comme une cause intelligente antérieurement aux êtres particuliers qu'il formait, puisqu'il les produisait en lui-même, et de lui-même, comme une cause immanente, et non pas comme une cause extérieure et distincte de la matière. Mais parce que Anaxagoras fut le premier (52) qui reconnut un esprit distinct de la matière du monde, un esprit pur, et non mêlé avec les corps, il dut raisonner autrement que n'avaient fait les physiciens ses prédécesseurs: il put dire, en raisonnant conséquemment, que le monde avait été formé selon la direction d'un esprit qui démêlait et qui arrangeait les parties de la matière. Son hypothèse admettait une intelligence antérieure à la formation du monde: les autres hypothèses ne faisaient précéder le monde que par le chaos, ou que par l'eau, ou que par l'air, etc., et ainsi elles devaient donner un commencement aux natures intelligentes, non moins qu'aux créatures les plus grossières. Tout était sorti du premier principe par voie de génération, ou de production. Jupiter le plus grand des dieux, Saturne son père, le Ciel son grand-père, l'Éther son bisaïeul, et tout ce qu'il vous plaira de nommer en montant plus haut, était un être particulier qui devait son origine, sa naissance, son existence à la matière éternelle et inercée, principe de toutes choses, chaos selon Hésiode, eau selon Thalès, air selon Anaximènes. Mais, dira-t-on, Thalès n'avouait-il pas que les dieux connaissent jusqu'aux pensées des hommes (53)?

(52) Voyez la même remarque.

(53) Ἡρώτησέ τις αὐτὸν εἰ γάρτοι θεοὺς ἀνθρώπων ἀδικῶν. Ἀλλ' οὐδέ διαπιστώμενος

Que fait cela? répondrai-je: on en peut seulement conclure qu'il donnait une connaissance fort vaste à quelques-uns des êtres que l'eau avait engendrés, et que l'on nommait Jupiter, Junon, Vénus, Neptune, etc. Notez qu'Homère, qui décrit si pompeusement le pouvoir des dieux, les fait tous naître de l'Océan:

Ὠκεανὸν τε Θεῶν γέγεσιν καὶ μητέρα
Τηθύην.

Oceanumque deorum parentem et matrem Te-
thyen (54).

La grande et la prodigieuse absurdité de ces hypothèses est de dire que les dieux, ornés d'une grande science, aient été formés d'un principe qui ne connaît rien; car ni le Chaos, ni l'Air, ni la Mer, ne sont des êtres pensans. Comment donc peuvent-ils avoir été la cause totale de ces natures divines, qui, dans le système des poètes et des plus anciens physiciens, savaient tant de choses? Mais quelque fausses et insensées que puissent être ces hypothèses, je ne m'étonne pas, comme je faisais, qu'elles aient pu être admises par des philosophes. La plupart d'entre eux supposaient que l'âme de l'homme est corporelle (55). Ils croyaient donc qu'elle se formait des parties les plus subtiles du sang, ou de la semence. Or, dès qu'on a fait ce pas, on va bien loin en peu de temps. Mettez à part l'expérience; consultez seulement les idées de la théorie, il ne paraît pas plus aisé qu'une matière reçue dans l'utérus se convertisse en un enfant, qui a force de manger et de boire devient un homme d'un grand esprit, qu'il paraît aisé qu'un enfant naisse d'un arbre. Dès là un païen trouve possible qu'au commencement les hommes soient nés, ou du limon de la terre, ou de quelque liqueur tombée du ciel (56). Dès que cela semble possible, on passe aisément à croire ce que les poètes débitaient de la

ἔφη. Interrogatus lateretne deos homo malè agens: ne cogitans quidem, inquit. Diog. Laert., lib. I, num. 36.

(54) Homer., Iliad., lib. XIV, vs. 201.

(55) Voyez Plutarque, de Placitis Philosophorum, lib. IV, cap. III, pag. 848; et Aristote, au I^{er} livre de Anima.

(56) Voyez, tom. II, pag. 257, la remarque (B) de l'article ARCHÉTAUS, philosophe.

naissance de Vénus (57). On ne trouve plus étrange que par la fermentation qui débrouilla le chaos, ou qui forma divers degrés de raréfaction et de condensation dans l'étendue infinie, les étoiles aient commencé d'exister au firmament, et les dieux au ciel, comme les plantes et les animaux sur le globe de la terre. L'opinion commune des païens sur la nature divine ne mettait qu'une différence du plus au moins entre les dieux et les hommes. Or, en conséquence de cela, rien n'empêchait que l'on ne s'imaginât que les parties de la matière, qui s'étaient le plus finement subtilisées, avaient composé des dieux, puisque celles qui étaient demeurées massives et crasses, et qui comme la lie et le sédiment du tout avaient composé la terre, ne laissaient pas de se convertir en hommes. Notez qu'on s'imaginait que pour animer ces parties crasses et terrestres, il suffisait qu'il tombât du ciel quelques parties spiritueuses; et de là vient que Lucrèce reconnaît que les corps vivans ont une origine céleste.

*Denique caelesti sunus omnes semine oriundi;
Omnibus ille idem pater est, undè alma li-
quenteis*

*Humorum guttas mater cùm terra recepit,
Fœta parit nitidas fruges, arbustaque læta,
Et genus humanum, et parit omnia sæcla fe-
rarum,*

*Pabula cùm præbet, quibus omnes corpora
pascunt,
Et dulcem ducunt vitam, prolemque propa-
gant.*

*Quapropter meritò maternum nomen adepta
si (58).*

Recueillons de tout ceci qu'il n'y a rien de plus dangereux, ni de plus contagieux que d'établir quelque faux principe. C'est un mauvais levain, qui lors même qu'il est petit peut gâter toute la pâte. Une absurdité une fois posée en amène plusieurs autres. Errez seulement sur la nature de l'âme humaine; imaginez-vous faussement qu'elle n'est pas une substance distincte de l'étendue; cette fausseté sera capable de vous

faire croire qu'il y a des dieux qui d'abord sont nés de fermentation, et qui se sont multipliés dans la suite par le mariage. Je ne puis finir sans observer une chose qui me jette dans l'étonnement. Rien ne me paraît fondé sur des idées plus claires et plus distinctes que l'immatérialité de tout ce qui pense, et néanmoins il y a des philosophes dans le christianisme, qui soutiennent que l'étendue est capable de penser (59); et ce sont des philosophes d'un très-grand esprit, et d'une méditation très-profonde. Peut-on se fier à la clarté des idées après cela? Mais d'ailleurs ces philosophes ne voient-ils pas que sur un tel fondement, les anciens païens ont pu s'égarer jusques à dire, que toutes les substances intelligentes ont commencé, et qu'éternellement il n'y avait que de la matière? C'était l'opinion du philosophe Anaximènes, comme on l'a vu ci-dessus. C'était aussi la doctrine d'Anaximander, son maître (60). On ne prévient pas l'inconvénient par ce correctif; c'est que la matière ne devient pensante que par un don tout particulier de Dieu. Cela n'empêcherait point qu'il ne fût vrai que de sa nature elle est susceptible de la pensée, et que pour la rendre actuellement pensante, il suffit de l'agiter, ou de l'arranger d'une certaine façon, d'où il s'ensuit qu'une matière éternelle sans aucune intelligence, mais non pas sans mouvement, eût pu produire des dieux et des hommes, comme les poëtes, et quelques philosophes du paganisme l'ont débité follement.

(H) *Pausanias..... croit..... que l'épithète de bon doit convenir..... au plus grand des dieux.*] Cette pensée de Pausanias m'a paru très-bonne, et j'ai cru que je ferais bien de rapporter ce passage. Ἐστὶ δὲ τῆς ὀδοῦ ἐν ἀριστερᾷ, Ἀγαθῶ Θεοῦ ναὸς. εἰ δὲ ἀγαθῶν οἱ θεοὶ δοτῆρες εἰσὶν ἀνθρώποις, Ζεὺς δὲ ὑπατος θεῶν ἐστίν, ἐπομένως ἀν τις τῶ λόγῳ τὴν ἐπίκλησιν ταύτην Διὸς τεκμαίριτο εἶναι. *Ad ejus viæ lævam*

(57) Voyez, tom. V, pag. 540, la remarque (C) de l'article DIOSCÈNE d'Apollonie.

(58) Lucrèce, lib. II, vs. 990. Joignez à cela ces paroles de Virgile, Georg., lib. II, vs. 325: Tum pater omnipotens sæcundis imbribus Æther

Conjugis in gremium lætæ descendit, et omnes Magnus sibi magno commistit corpore fœtus.

(59) Voyez, tom. V, pag. 512, la remarque (L) de l'article DIEUΛΑΡΟΥ, disciple d'Aristote.

(60) Anaximander infinitatem naturæ dixit esse è quâ omnia gignerentur Cicero, Academ. Quest., lib. II, folio 211, B. Anaximandri opinio est nativos esse deos, longis intervallis orientes, occidentesque. Idem, de Naturâ Deorum, lib. I, cap. X.

boui Dei cedes est. Quòd si dii hominibus bonorum autores sunt, decorum verò supremus est Jupiter, rectè quidem hoc Jovis maxime proprium cognomen esse conjicere possis (61). Voyez dans l'article de PÉRICLÈS (62) plusieurs recueils touchant l'idée que les païens se formaient de la bonté de Jupiter et des autres dieux.

(1) *La bonté de Jupiter était marquée..... Mais on l'adorait aussi..... On désignait même par la seule idée de sa descente sur la terre son emploi de foudroyant.*] Ces deux sortes d'épithètes ont été marquées par Lucien. Ω Ζεὺ φίλιε, καὶ ξένιε, καὶ ἑταιρεῖε, καὶ ἐφέσειε, καὶ ἀσεροπητᾶ, καὶ ἔρμιε, καὶ νεφεληγερέτα, καὶ ἐρίγδουπε, καὶ εἴ τι σε ἄλλο οἱ ἐμπερόντητοι ποιηταὶ καλοῦσι. Ο *Jupiter Philie, hospitalis, sodalitie, domestice, fulgurator, juramenti preses, nubicoqe, grandistrepe, et si quod aliud tibi cognomen attoniti poetæ tribuunt* (63). Vous voyez là d'abord Jupiter comme protecteur de l'amitié, comme hospitalier, familier et domestique; et puis comme le dieu des éclairs et du tonnerre, etc. Vous trouverez dans Pausanias en quels lieux on l'adorait sous le nom de débonnaire, *μικιχίος* (64), de distributeur de biens, *ἐπιδότης* (65) etc., et sous le nom de foudroyant, *κεραύνιος* (66). Son titre de *καταβάτης* n'est pas le moins ordinaire, et dans les livres, et sur les médailles. Il signifie simplement *descendens*, si l'on ne s'arrête qu'à la grammaire; mais l'usage le détermina à l'action de foudroyer. Vous n'avez qu'à lire la dissertation que M. Burman (67) a publiée à Utrecht, l'an 1700, et vous serez convaincu que c'est là l'idée sous laquelle Jupiter *καταβάτης* était honoré. Ce n'est pas qu'on crût qu'il ne descendait jamais sur la terre qu'afin de punir et de foudroyer; mais

enfin on trouva bon de fixer le genre à l'espèce, soit à cause de la maxime à majori, ou à nobilitiori parte sumitur denominationio, soit pour d'autres raisons. Les Français ont dit dans l'un de leurs opéras :

*Jupiter vient sur la terre
Pour la comble de bienfaits:
Il est armé du tonnerre;
Mais c'est pour donner la paix.*

Je ne sais s'ils avaient vu cette idée dans les monumens qui restent de l'antiquité.

(K) *On prétendit qu'il lui demandait qu'on lui immolât des hommes.*] Il n'y avait guère de temples de Jupiter qui fussent si renommés que celui qu'on lui fit bâtir sur le mont Lycée, dans l'Arcadie. La tradition du pays portait (68) qu'il avait été nourri sur cette montagne par trois nymphes, dont l'une donna son nom à une fontaine qui avait une propriété merveilleuse; car lorsqu'une longue sécheresse désolait les biens de la terre, on ne manquait point de faire pleuvoir copieusement, pourvu que le prêtre de Jupiter Lycéen jetât une branche de chêne sur la superficie de cette fontaine, après avoir fait les prières et les sacrifices que cette cérémonie demandait (69). Il y avait sur la même montagne une cour consacrée à ce dieu, et fameuse par des propriétés bien admirables; car les hommes et les bêtes qui y entraient ne faisaient point d'ombre. Il était défendu à toutes personnes d'y mettre le pied; et si quelqu'un avait la hardiesse d'y entrer au mépris de la défense, il mourait nécessairement avant que l'année fût expirée. Arcas y ayant poursuivi l'ourse en quoi sa mère avait été métamorphosée, on les eût fait mourir tous deux, si Jupiter ne les eût tirés de là pour les placer entre les astres. *In silvis cum venaretur* (Arcas) *inseius vidit matrem in ursæ speiem conversam, quam interficere cogitans, persecutus est in Jovis Lycæi templum: quòd ei qui accessisset, mors pœna erat Arcadium lege. Itaque cum utrumque necesse esset interfici, Jupiter eorum misertus, ereptos inter sidera*

(61) Pausan., lib. VIII, cap. XXXVI, pag. 673.

(62) A la remarque (K) tom. XI.

(63) Lucian., in Timone, initio, pag. 57, tom. I.

(64) Pausan., lib. I, cap. XXXVII, pag. 90; lib. II, cap. IX, p. 132, et cap. XX, p. 154.

(65) Idem, lib. VIII, cap. IX, pag. 616.

(66) Idem, lib. V, cap. XIV, pag. 412.

(67) Intitulée: Ζεὺς καταβάτης, sive Jupiter fulgurator. Dans Plutarque, in Demetrio, les Athéniens donnèrent à Démétrius l'épithète *καταβάτης*.

(68) Pausan., lib. VIII, cap. XXXVIII, pag. 678.

(69) Idem, *ibidem*.

collocavit (70). Les paroles de saint Augustin, que je vais copier, nous apprennent ce qui concerne le sacrifice d'enfans. *Nominatim expressit (Varro) quandam Demænetum, quum gustasset de sacrificio, quod Arcades inmolato puero Deo suo Lycæo facere solerent, in lupum fuisse mutatum, et anno decimo in figuram propriam restitutum, ad pugillatum sese exercuisse, et Olympiaco vicisse certamine (71). Étrange vertu de ce sacrifice! il métamorphosait en loup ceux qui en goûtaient. Porphyre (72) remarque que la coutume d'immoler des hommes dans l'Arcadie, pendant la fête des Lupercales, subsistait encore. Notons en passant que Saturne n'était pas la seule divinité qui se plût à des victimes humaines (73). Jupiter, son fils, ne voulut pas dégénérer en cela.*

(L) *Jupiter donna neuf nuits à la production des Muses.*] Mnémosyne, sœur de Saturne, ayant couché neuf nuits de suite avec Jupiter, son neveu, accoucha des neuf Muses sur le mont de Pièrre (74).

Τὰς ἐν Πιερίῃ Κρονίδῃ τέκε πατρὶ μιν
 γέῖτα
 Μνημοσύνη.
 Ἐννέα γὰρ αἱ νύκτας ἐμίσητο μνηστία
 Ζεὺς,
 Νόσφιν ἀπ' ἀθανάτων, ἱερὸν λέχος εἰσα-
 ναβαίνων.
 Ἄλλ' ὅτε δὴ ῥ' ἐνιαυτὸς ἔην, περὶ δ'
 ἔτραπον ὄραι
 Μηνῶν φθιγόντων, περὶ δ' ἤματα πολλ'
 ἐτελέσθη,
 Ἥ δ' ἔτεκ' ἐννέα κόυρας ἐμόφρονας, ἧσιν
 αἰοῖν
 Μέμβλεται.
*Quas in Pieriâ Saturnio peperit patri mixta
 Mnemosyne.
 Novem ei noctes mixtus est prudens Jupiter,
 Scorsim ab immortalibus, sacrum lectum
 conscendens.
 Sed cum jam annus exactus, circumvoluta
 verò essent tempora*

(70) Hygin., in *Astronomico*, cap. IV, pag. m. 362. Voyez aussi cap. I, pag. 357.
 (71) August., de *Civitate Dei*, lib. XVIII, cap. XVII, pag. m. 589.
 (72) Porphyr., lib. I de non edendis animal.
 (73) Voyez *Pensées diverses sur les Comètes*, num. 69.
 (74) Hesiod., in *Ἐοργον*, vs. 135.

*Mensium decrescentium, diesque multi trans-
 acti essent,
 Ipsa peperit novem filias concordēs, quibus
 carmen
 Curæ est (75).*

Un scoliaste d'Hésiode prétend que Mnémosyne était fille de Jupiter : mais ce n'est pas ainsi qu'il faut entendre les paroles de ce poète ; il ne faut pas y trouver que les muses doivent leur naissance à un inceste si odieux. Le même scoliaste se propose un doute : comment, dit-il, se peut-il faire qu'Hereule dans une nuit ait engendré cinquante et un fils, et que Jupiter ait eu besoin de neuf jours pour engendrer les neuf Muses? Il répond que Jupiter n'ignorant pas que l'amour et la volupié des Muses sont des choses qui parviennent lentement à leur perfection, se voulut servir du nombre parfait. Si ce scoliaste ne mérite pas des éloges pour la solidité de ses pensées, il faut du moins le louer d'avoir été court sur un sujet qui eût pu fournir une multitude innombrable d'observations et de conseils de morale à un faiseur d'allégories.

(M) *Arnohe..... se prévalut de ce que les corps des mortelles..... trans-
 parens..... à l'égard de Jupiter, eu-
 rent assez de charmes pour lui inspi-
 rer une passion impudique.*] On pourrait peut-être, dit-il, supporter ses adultères, s'il s'unissait avec des personnes de sa condition, avec des déesses; mais qu'a-t-il pu trouver digne de lui dans les corps humains? Ne devait-il pas avoir de l'horreur pour ces objets qui ne sont point cachés à ses yeux perçans? La vue ne devait-elle pas produire en lui le même dégoût que la seule imagination peut produire dans tous les autres (76)? *Et tolerari forsitan malectractatio hæc posset, si eum saltem personis conjungeretis comparibus, et adulter à vobis immortalium constitueretur dearum. In humanis verò corporibus quidnam quæso inerat pulchritudinis, quid decoris, quod irritare, quod flectere oculos posset in se Jovis? Cutes, viscera, pituita, atque omnis illa proluvies intestinorum sub involucri constituta : quam non modò Linceus ille penetrabili acie possit horrescere, verumetiam quivis alter solâ vel cogi-*

(75) *Idem, ibid.*, vs. 53.
 (76) *Arnob.*, lib. IV, pag. m. 142.

tatione vitare (77). *O egregia mereas culpæ ! & digna et pretiosa dulcedo ; propter quam Jupiter maximus cygnus fieret, et taurus, et candidorum procreator ovorum !* Cette objection d'Arnobe n'est pas mauvaise, et a cent mille fois plus de force que si l'on censurait un grand roi de se déboucher non-seulement avec des princesses, mais aussi avec des femmes de la lie du peuple. Rapportons ici ce que Junon disait à Thétis, en lui marquant la raison de l'amitié qu'elle lui portait.

Ὀὐκεν οὐκ ἔτλης οὐγῆ Διὸς ἰζήμενιο
 Δέξασθαι (κείνῳ γὰρ αἰεὶ τὰδε ἔργα
 μέμνηεν

Ἥε σὺν ἀθανάταις ἢ θνητῶσιν ἰαύειν).

Propterea quod noluisti Jovis quamquam optantis cubile

Usurpare (quoniam hoc illi studetur opus, Ut vel æternas insonnis vel amplectatur humanas (78).

(N) *Des gens graves..... tâchèrent d'expliquer les contes des poëtes, ou par des allégories, ou par des dogmes de physique ; mais ce fut un travail aussi ridicule que celui des poëtes.*] Nous avons vu ci-dessus (79) comment Cicéron se moquait du philosophe Chrysippe, qui avait pris bien de la peine à concilier les fables des anciens poëtes avec la théologie des stoïciens. Voici un passage qui nous donnera un échantillon de ce travail: *Hic locus à Zenone traectatus, post à Cleanthe, et Chrysippo pluribus verbis explicatus est. Nam vetus hæc opinio Græciam opplevit, exsectum Cælum à filio Saturno ; vinctum autem Saturnum ipsum à filio Jove. Physica ratio non inelegans inclusa est in impiis fabulis. Cœlestem enim altissimam, æthereamque naturam, id est, igneam, quæ per sese omnia gigneret, vacare voluerunt ad parte corporis, quæ conjunctione alterius egeret ad procreandum. Saturnum autem eum esse voluerunt, qui cursum, et conversionem spatiorum, ac temporum contineret..... Saturnus autem est appellatus, quòd saturaretur*

(77) *Consérez avec ceci le*

Tunc animo signa quodcumque in corpore mendæ est, etc.,

d'Ovide, in Remedio Amoris, vs. 417.

(78) Apollonius, Argon., lib. IV, vs. 793, pag. m. 453, 454.

(79) Cuation (49) de l'article CHRYSIPPE, philosophe, tom. V, pag. 169.

annis : ex se enim natos comesse fingitur solitus, quia consumit etas temporum spatia, annisque præteritis insaturabiliter expletur. Vinculus est autem à Jove, ne immoderatos cursus haberet, atque ut eum siderum vinculis alligaret (80). Il n'en faut pas davantage pour bien connaître le ridicule de ces explications. On ne saurait les lire sans avoir pitié de ces philosophes qui ont si mal employé leur temps ; et si l'on déplore d'un côté les mauvaises suites des fictions des poëtes, et la licence ellénée avec laquelle ils se sont joués d'une matière qui méritait tant de respect ; on se divertit, de l'autre, des agrémens de leurs inventions, pendant qu'on les considère comme un jeu d'esprit. Mais quand on voit des philosophes qui, avec tout leur sérieux, cherchent des mystères dans ces folies, on ne peut plus supporter leurs égaremens, et on leur jette sur le dos cette sentence :

*Turpe est difficiles habere nugas,
 Et stultus est labor ineptiarum* (81).

Le plus grand mal est qu'en voulant se garantir d'une impiété, ils sont tombés dans une autre ; car en rejetant les dieux des poëtes, dieux animés et vivans, ils ont substitué d'autres dieux qui n'avaient ni vie ni connaissance. Voyons le reproche que leur en fait Cicéron. *Hic idem (Zeno) alio loco æthera deum dicit esse, si intelligi potest nihil sentiens deus, qui nunquam nobis occurrit neque in precibus, neque in optatis, neque in votis. Aliis autem libris rationem quandam per omnem naturam rerum pertinentem ut divinam, esse affectam putat. Idem astris hoc idem tribuit, unum annis, mensibus, annorumque mutationibus. Cum verò Hesiodi Theogoniam interpretatur, tollit omnino usitatas perceptasque cognitiones deorum, neque enim Jovem, neque Junonem, neque Vestam, neque quenquam qui ita appelletur, in deorum habet numero ; sed rebus inanimatis, atque mutis per quandam significationem hæc docet tributa nomina* (82). Par ces fausses interpréta-

(80) Cicero, de Naturâ Deorum, lib. II, cap. XXIV, XXV.

(81) Martial., epigr. LXXXVI, lib. II.

(82) Cicero, de Naturâ Deorum, lib. I, cap. XIV.

tions ils acoutumèrent à prendre pour Jupiter la voûte azurée que nous voyons sur nos têtes. *Hunc Ennius nuncupat ita dicens*,

..... Aspice hoc
Sublime candens, quem invocant omnes Jove-
vem.

Pliniusque alio loco idem,

Cui, quod in me est, execrabor hoc, quo lu-
cet, quidquid est.

Hunc etiam augures nostri, cum dicunt, Jove fulgente, tonante: dicunt enim caelo fulgente, tonante. Euripides autem, ut multa preclarè, sic hoc breviter,

Vides sublime fustum, immoderatum aethera,
Qui tenero terram circumjectu amplectitur:
Hunc summum habeto divum: hunc perhibeto
Joveum (83).

Quant à Junon, ils la réduisirent à être l'air, comme nous l'apprend Cicéron. *Aër autem, ut stoici disputant, interjectus inter mare et caelum, Junonis nomine consecratur, quæ est soror et conjux Jovis, quòd et similitudo est ætheris, et cum eo summa conjunctio. Effeminârunt autem eum, Junonique tribuerunt, quòd nihî est eo mollius* (84). De quelque côté que l'on se tournât dans cette hypothèse, on ne pouvait éviter ni les absurdités, ni les impiétés. En voici la preuve: interrogeons un peu ces philosophes. Vous croyez donc que le Jupiter des poëtes, et celui que l'on adore dans le Capitole et partout ailleurs, est ce grand espace où nous voyons tant d'étoiles: et que cette Junon, sœur et femme de Jupiter, si jalouse, si fière, si puissante, à qui les Argiens et tant d'autres peuples rendent tant d'honneurs, est l'air qui environne la terre, et qui entre dans les poumons des animaux, et où se forment les nues, les pluies, etc.? Mais n'est-il pas évident que cet espace céleste, et cet air sont une portion de la matière du monde, et que la matière, en tant que matière, ne pense point? Ne connaît-on pas clairement que l'air n'a pas plus de vie et de connaissance que la neige et que la grêle? Si donc Junon n'est autre chose que l'air, il est ridicule de lui adresser des prières, et de lui offrir des sacrifices;

(83) *Idem, ibidem, lib. II, cap. XXV.*

(84) *Idem, ibidem, cap. XXVI.*

car elle n'entend rien, et ne connaît rien; et ainsi votre doctrine renverse de droit la religion; c'est un athéisme matériel; vous ôtez à Junon toute sa divinité; vous ne lui laissez qu'un nom vain et vague de déesse; et vous êtes plus absurde qu'Épicure, lorsque vous ne laissez pas d'adorer ce qui n'est qu'un nom illusoire et imaginaire. Junon n'est ici qu'un exemple; mais Jupiter et Neptune, et toutes les autres divinités, tombent tout aussi bien qu'elle par la force du même argument. Si vous dites que vous ne considérez point l'air comme un simple corps, quand vous soutenez que Junon est l'air, expliquez-moi, je vous prie, ce que vous y considérez outre cela. Prétendez-vous que l'air est uni à la déesse Junon; qu'elle lui sert d'âme, et qu'il sert de corps à cette divinité? Mais n'est-ce pas supposer une espèce d'animal dont nous n'avons nulle idée? La notion d'animal ne dit-elle pas un assemblage de parties qui font un tout continu? N'exclut-elle point ce que l'on nomme quantité discrète: et n'est-il pas sûr que les parties de l'air se séparent continuellement les unes des autres, et que la moindre pierre que l'on jette y fait une solution de continu, qui devrait être une blessure douloureuse si l'air était un animal? A quoi exposez-vous la divinité de Junon en la faisant l'âme de l'air? Ne reçoit-elle pas incessamment une infinité de plaies? Si vous me répondez que cette divinité est unie à l'air, non pas afin de lui servir d'âme, mais seulement à le faire agir, vous tombez dans une autre absurdité, qui n'est pas moins ridicule que si nous disions qu'un pilote est un vaisseau, et qu'un écuyer est un cheval. Me répondez-vous qu'il y a bien de la différence entre ces choses, puisqu'un pilote n'est point uni avec un vaisseau, comme Junon est unie à l'air? Expliquez-moi donc cette union, et prenez bien garde aux embarras où vous réduit Aristote, quand il dit qu'il est contre la raison que l'air et le feu soient des animaux; mais qu'en cas qu'ils aient une âme, il est absurde qu'ils ne le soient point. Examinez bien ces paroles: *Διὰ τίνα μὲν γὰρ αἰτίαν ἐν τῷ ἀέρι, ἢ ἐν τῷ πυρὶ οὔσα ἢ ψυχὴ, οὐ ποιεῖ ζῶον ἐν*

δὲ τοῖς μικτοῖς, καὶ ταῦτα βελτίων ἐν τοῦτοις εἶναι δοκούσα; ἐπιζητήσῃε γὰρ ἄντις, καὶ διὰ τίνα αἰτίαν ἢ ἐν τῷ ἀέρι ψυχῇ, τῆς ἐν τοῖς ζώοις βελτίων ἐστὶ καὶ ἀθανατωτέρα. Συμβαίνει δὲ ἀμφοτέρως ἄστονον καὶ παράλογον· καὶ γὰρ τὸ λέγειν ζῶον τὸ πῦρ, ἢ τὸν ἀέρα, τῶν παραλογωτέρων ἐστὶ καὶ μὴ λέγειν ζῶα ψυχῆς ἐνούσης, ἄστονον. *Quam enim ob causam anima in aëre quidem vel igne si inest, non facit animal, in mistis autem facit? praesertim cum in illis videatur esse praestantior? Queret etiam quispiam quam ob causam anima ea, quae est in aëre, praestabilior est ac immortalior eâ, quae in animalibus inest. Utrobique autem emergit quoddam absurdum et rationis egrediens metas, nam ignem aut aërem animal esse dicere, rationis egreditur fines, et asserere rursus animalia non esse si inest in ipsius anima, perabsurdum est sanè* (85). Vous voilà entre deux précipices. Si Junon est l'âme de l'air sans que l'air et elle composent un animal, c'est une absurdité insoutenable; et s'ils composent un animal, c'est une absurdité et une impiété horribles. Carnéade, avec cette force accablante qui lui était propre, vous terrassa à n'en relever jamais, quant à la prétendue existence de cette espèce d'animal (86).

Je finirai par une pensée que Pausanias me fournit. Il raconte qu'il disputa un jour avec un Sidonien, dans un temple d'Esculape. Cet homme soutint que les Phéniciens étaient beaucoup plus habiles que les Grecs dans les matières qui concernent la divinité, et dans les autres aussi. Ils disent, ajouta-t-il, qu'Esculape est fils d'Apollon, et ils ne prétendent point qu'une femme ait été sa mère; car il est l'air, la source de la santé, tant pour les hommes que pour les bêtes. Apollon, qui est le soleil, passe justement pour le père d'Esculape, puisque par la vicissitude des saisons que son mouvement amène, il rend l'air sain. Pausanias tomba d'accord de toutes ces choses; mais il prétendit qu'elles n'appartenaient pas aux Phéniciens plus qu'aux Grecs, et qu'il est manifeste, même aux enfans,

(85) Aristotel., de Animâ, lib. I, cap. V, pag. m. 485 toni I Operum.

(86) Voyez ses argumens dans Cicéron, au III^e livre de la Nature des Dieux, c. XVII.

que la santé des hommes est un effet du mouvement du soleil (87). Jugez par-là de l'orthodoxie des gentils. Ceux qui se piquaient de connaître mieux les dogmes de théologie faisaient voir, quand ils s'expliquaient nettement, qu'ils ne reconnaissaient point d'autres dieux que l'air et les astres, etc. C'était dans le fond un vrai athéisme: c'était convertir en Dieu la nécessité de la nature. J'ai observé dans Euripide un passage où l'on invoque Jupiter, sans savoir au vrai ce qu'il est. On confesse que, par des voies occultes, il gouverne toutes choses justement; mais on le trouve très-malaisé à connaître, et l'on ignore s'il est la nécessité de la nature, ou l'intelligence humaine. Quelle foi! Un spinosiste la signerait à peu près.

ὦ γῆς ὄχημα, κατὰ γῆς ἔχων ἔδραν,
Ὅς τίς ποτ' εἰ σὺ δυσόπιστος εἰδέναι
Ζεὺς, εἴτ' ἀνάγκη φύσεως, εἴτε νοῦς
ἔροτάν,
Προστυξάμην σε· πάντα γὰρ δι' ἀλό-
φου
βαίων κελεύτου, καὶ δίκην τὰ θνήτ'
ἄγεις.

O terræ vehiculum, et in terrâ habens sedem, Quicumque tandem es, impervestigabilis animis nostris

Jupiter, sive es necessitas naturæ, sive mens mortalium,

Te invoco, omnia enim per arcanam Vadens viam ducis mortalia justè (88).

(87) Tiré de Pausanias, lib. VII, c. XXIII, pag. 583.

(88) Hecuba, apud Euripidem, in Troadibus, vs. 884, pag. m. 107.

JUSTINIANI (AUGUSTIN), évêque de Nebbio dans l'île de Corse, naquit à Gênes, l'an 1470. Il se fit dominicain, le 25 d'avril 1487, et s'appliqua aux études avec tant d'ardeur, et sous des maîtres si habiles, qu'il devint un très-savant personnage. Il entendait bien la philosophie, les mathématiques, la théologie, le grec, l'hébreu, l'arabe et le chaldéen. Il enseigna dans la province de Lombardie pendant dix-huit années avec beaucoup de profit pour ses auditeurs. Il

fut fait évêque de Nebbio, le 15 de novembre 1514, à la recommandation du cardinal Bendi-nello Saoli, son cousin; et il reçut ses bulles avant que d'avoir eu connaissance des offices que ce cardinal lui avait rendus. Il assista au concile de Latran, et combattit quelques articles du concordat passé entre la France et la cour de Rome. Ce qui n'empêcha point que François I^{er}. ne l'attirât à Paris, et ne lui donnât la qualité de son aumônier. Il se servit des lumières de ce prélat pour établir l'étude des langues orientales dans l'université de Paris. Justiniani se voyant si proche de l'Angleterre y fit un voyage, et y fut fort caressé de Henri VIII. Il dressa une très-belle bibliothèque, et la laissa par son testament à la république de Gênes (A). Il fit beaucoup de réparations dans son évêché, et en augmenta les revenus: il embellit de telle sorte son église cathédrale, dédiée à la Sainte Vierge, que le Maracci l'a mis au nombre des fideles serviteurs de cette sainte. Il eut soin aussi de traduire en langue vulgaire quelques ouvrages latins dont la lecture pouvait être utile aux ecclésiastiques (a). Il périt sur mer, en passant de Gênes à l'île de Corse, l'an 1536 (b) (B). Ce fut un prélat, non-seulement docte, mais aussi très-laborieux, comme le témoignent les ouvrages qu'il composa, et ceux dont il procura l'impression (C). J'en parle dans une re-

marque. Il travailla à une Bible polyglotte, dont on peut considérer comme une partie le Psautier qu'il publia. Cette édition lui coûta beaucoup; et ne voyant pas que le débit le dédommageât, ni que les princes songeassent à favoriser ses entreprises, il se plaignit de l'ingratitude de son siècle (D).

(A) *Il dressa une très-belle bibliothèque, et la laissa par son testament à la république de Gênes.*] Elle était surtout recommandable par le grand nombre d'anciens manuscrits en toutes langues, et en toutes sortes de sciences, qu'il avait rassemblés avec une peine extrême, et en dépensant beaucoup. Il en avait eu quelques-uns sans dépense ni fatigue: je parle de ceux qu'Andréolo Justiniani, son aïeul, lui avait laissés. Il est remarquable que la république n'a point profité de ce testament; car ces manuscrits ne se trouvent que dans les bibliothèques de quelques particuliers qui, pour cacher leur volerie, ont ôté du frontispice les marques de ce prélat. *Benche al presente non si trovi verun vestigio di essi nel Palazzo Publico, ma presso diversi particolari, che, per non esser scoperti, gli han levati nel frontispicio i contrassegni di quel buon vecchio* (1).

(B) *Il périt sur mer.... l'an 1536.*] L'abbé Michel Justiniani (2) prouve cela par les registres des dominicains de Gênes, et par la raison que l'évêché de Nebbio fut donné au cardinal Jérôme Doria, le 15 novembre 1536. Vossius assure (3) que l'on ne sait point si Justiniani périt sur mer, ou s'il tomba entre les mains des corsaires; qu'on sait seulement qu'il n'a plus paru depuis qu'en l'an 1530 il s'embarqua pour passer de Gênes à son évêché. Je ne doute point qu'il ne se trompe quant à l'année. Paul Jove dit, en général, qu'on n'a jamais su si cet évêque fit naufrage, ou si les

(a) *Trasportando ancora da latino in volgare de' libri per giovamento del suo clero. L'abbé Michel Justiniani, ubi infra, p. 17.*

(b) *Tiré de l'abbé Michel Justiniani, gli Scrittori Liguri descritti, pag. 16 et seq.*

(1) Michel Justiniani, gli Scrittori Liguri descritti, pag. 18.

(2) *Idem, ibidem.*

(3) Vossius, de Hist. lat., lib. III, cap. XII, pag. 681.

pirates de Barbarie le prirent. *In cursu fluctibus obrutus, aut à Pœnis prædonibus interceptus creditur, quàm nullum usquàm naufragii, aut piratarum prædæ vestigiùm appaiverit* (4).

(C) *Les ouvrages qu'il composa, et ceux dont il procura l'impression.]* Sa *Precatio pietatis plena ad Deum omnipotentem composita ex duobus et septuaginta nominibus divinis hebraïcis, et latinis, cum interprete commentariolo*, fut imprimée à Venise, l'an 1513, in-8°. Il y publia en la même année *Æneæ Platonici de immortalitate animorum deque corporum resurrectione aureus libellus, cui titulus est Theophrastus*. Il publia à Paris, en 1520, in-folio, *Chalcidii viri clarissimi luculenta Timæi Platonis traductio, et ejusdem argutissima explanatio*; comme aussi, *Victoria Porcheti adversus impios Hebræos in quâ tum ex sacris literis, tum ex dictis Talmud, ac caballistarum et aliorum omnium authorum quos Hebræi recipiunt, monstratur veritas catholicæ fidei*; plus *Rabi Mossæi Ægyptii dux seu director dubitantium aut perplexorum*. Il travailla pendant cinq ans à une histoire de Gênes avec une forte application; mais la mort ne lui permit pas d'y mettre la dernière main. Elle fut publiée l'an 1537 (5). On prétend que son manuscrit fut corrompu en divers endroits, par la personne qui le fit mettre sous la presse. *Scrisse gl' annali della sua patria, con grandissima diligenza, ed ottima fedeltà, i quali in molti luoghi dopo la morte di lui furono corrotti* (6). Voilà le témoignage de Francesco Zazzera; et le voici confirmé par George Justiniani, dans une épître dédicatoire: *Magnam profectò indè me voluptatem cepisse fateor, et in eodem planè sensu fuisse gaudeo ipsius nepotem Augustinum Justinianum, illum scilicet qui postea ad Nebiensem pontificatum evectus, rerum nostrarum annales orditus est, quos post ejus obitum imperitus, omnisque eruditionis*

expers, horridos sanè et incultos, ut hodie leguntur, ex defuncti schellis evulgavit (7). Ces altérations du manuscrit ont donné lieu à Paul Jove de censurer cette histoire (8); mais il a eu tort de dire que l'auteur se hâta trop de la publier; car elle ne fut imprimée qu'après la mort de notre Justiniani. Les paroles de Paul Jove sont bien choquantes. *Scribende patriæ historie negotium suscepit, adeò ineptis ad id ingenii viribus, ut precipitate editionis, malè audiendo, pœnas daret* (9). Je parlerai ci-dessous de ce qui regarde sa polyglotte. Voici un passage tiré de sa Vie, composée par lui-même; vous y verrez un échantillon de ses travaux: *Ho fatto imprimere in Parigi dodici opere in utilità de' studiosi: ho tradotto più cose in materna lingua per utilità di chierici della mia diocesi, che sono tutti ignari di lettere: ho tradotto l'economico di Senofonte per instructione di mia cognata, e de' miei nepoti: ho descritto molto minutamente l'isola di Corsica per utilità della patria, intitolata al principe Andrea d'Oria, e messa poi lu descrizione in distinta pittura ho donato al magnifico ufficio di S. Giorgio* (10). Le dernier ouvrage mentionné dans ces paroles italiennes, se trouve à la bibliothèque du Vatican. Ce n'est qu'un manuscrit.

(D) *Le Psautier qu'il publia... Il se plaignit de l'ingratitude de son siècle.]* Il fut imprimé à Gênes, l'an 1516, in-folio, et en huit colonnes, *quarum prima habet hebræam editionem, secunda latinam interpretationem respondentem hebrææ de verbo ad verbum, tertia latinam communem, quarta græcam, quinta arabicam, sexta paraphrasim, sermone quidem chaldæo, sed litteris hebræicis conscriptam, septima latinam respondentem chaldææ, ultima verò, ul est octava, continet scholia, hoc est annotationes sparsas et intercisas* (11).

(7) Georg. Justinianus, in *epist. dedicat. Æneæ Platonici, de Immortalitate Animæ*, apud Mich. Justinian., *ibid.*, pag. 19 et 20.

(8) Michel Justiniani, *ibid.*, pag. 17.

(9) Paulus Jovius, *Elog.*, cap. CXX, pag. m. 275.

(10) Aug. Justiniani, dans sa Vie: Elle a été inscrite dans ses *Annales de Gênes*. Voyez l'abbé Michel Justiniani, gli Scrittori Liguri descritti, pag. 20.

(11) Gesner., in *Biblioth.*, folio 104 verso.

(4) Paulus Jovius, *Elog.*, cap. CXXX, pag. 275.

(5) *A Gênes*, in-folio.

(6) Francesco Zazzera, apud abbatem Michael. Justinian., gli Scrittori Liguri descritti, pag. 19.

L'auteur en le dédiant à Léon X, lui déclare qu'il a dessein de donner ainsi toute l'Écriture, et qu'il se fait fort d'achever cette entreprise, si le pape la veut approuver, et y concourir quant à l'impression. Voilà ce que veulent dire ces paroles (12) : *Quod si tu rem ipsam probaveris, et dignam editione duxeris, in promptu erit nobis universo operi manum extremam imponere, et utrumque instrumentum, usdem distinctum linguis, eademque serie et structurâ, tradere impressoribus formandum, etc.* Il fit savoir, dans une lettre qu'il écrivit au cardinal Bendingello Saoli, que tout le Nouveau Testament était achevé, et que le Vieux Testament serait bientôt prêt, et il l'exhorta à faire en sorte que tout l'ouvrage fût imprimé (13). Il permit à Pellican, qui était à Rome l'an 1517, de copier la préface de son Nouveau Testament octuple, avec les premiers versets de l'Évangile de saint Matthien (14). Gesner assure (15) qu'il a vu cela, et les deux lettres que Justiniani avait écrites à ce cardinal. Il a même inséré une partie de cette préface dans sa Bibliothèque. Ce bon prélat dépensa beaucoup d'argent à l'impression du psautier; il en fit tirer deux mille cinquante exemplaires; il en donna à tous les princes du monde, aux infidèles aussi-bien qu'aux chrétiens: il fit imprimer sur du vélin cinquante exemplaires: il se promettait non-seulement beaucoup de louanges, mais aussi beaucoup de profit; et il avait déjà destiné son gain au soulagement de ses parens. Il espéra que le bon succès de son coup d'essai engagerait les prélats et les souverains à ouvrir la bourse pour l'impression de toute la Bible: mais malheureusement il ne rem-

porta que des éloges: on loua son Psautier, et on ne l'acheta pas: il eut mille peines à vendre la quatrième partie des exemplaires, et il ne fut point en état d'imprimer la suite de son travail. Écoutons ses plaintes (16): *Feci stampare in Genova alle mie spese con quel travaglio, e con quella spesa, ch' ogni letterato puo giudicare, due mila volumi del Davidico Psalterio in le predette cinque lingue hebrea, caldea, greca, latina, ed arabica, parendomi di quest' opera dover' acquistare gran laude, e non mediocre guadagno, il quale pensavo esporre in la sovvenzione di certi miei parenti, ch'erano bisognosi, credendomi sempre che l'opera dovessi havere grande uscita, e che i prelati ricchi, o principi si dovessero muovere, e mi dovessero aiutare in la spesa di far imprimere il restante della Bibbia in quella varietà di lingue; ma la credulità mia restò ingannata, perche l'opera fù da ciaschedun laudata, ma lassata riposare, e dormire, perche a pena si sono venduti la quarta parte de i libri, come che l'opera sia per valent' huomini, e per ingegni elevati, che sono al mondo rari, e pochi, e con stento puoti ricavar i danari, ch' haveva poste in la stampa che furono in buona quantità, perche oltra i due mila volumi stampati in papero, ne feci imprimere cinquanta in carta vitellina, e mandai d' essi libri a tutti i rè del mondo, così christiani, come pagani Paul Jove a la dureté de ne le point plaindre d'une si fâcheuse destinée: il se plaît même à l'en insulter, et ne lui accorde pas que pour le moins le public lui ait donné des éloges. Selon lui, ce bon évêque fit beaucoup de frais, et n'en tira ni gain ni gloire (17); il y perdit honneur et chevauce.*

(12) August. Justiniani, præf. Psalter., apud Gesner., in Biblioth., folio 105.

(13) *In alterâ quoque epistola ad eundem, Novum Testamentum jam absolutum esse testatur, Vetus autem brevi futurum paratum: et hortatur ut curet totum opus prælis excudi.* Gesner., *ibidem.*

(14) *Idem, ibidem.*

(15) *Ibidem.*

(16) August. Justiniani, dans la Relation de sa vie, citée par Lancelot de Pérouse Hoggidi, part. I, disinganno XXVII, pag. 273, 274.

(17) *Gravi quidem sumptu et tenui cum laude quin impressa domi præalta volumina emptores rurissimos invenirent, sicut temerè conceptam spem lucri inanes inita rationes eluserint.* Jovius, *Elogior., cap. CXX, pag. 275.*

K.

KECKERMAN (BARTHÉLEMI), natif de Dantzick, y fut professeur en philosophie vers le commencement du XVII^e. siècle. Il avait été auparavant professeur en langue hébraïque à Heidelberg. Il a composé un très-grand nombre d'ouvrages, où il fait paraître plus de méthode que d'esprit (A). Il était calviniste. Il mourut l'an 1609, à l'âge de trente-huit ans (a). Ses livres sont pleins de pillage, et ont été bien pillés (B).

(a) *Konig met sa naissance à l'an 1571, et sa mort à l'an 1609. Vossius, de Scient. Mathematicis, pag. 262, lui donne quarante-deux ans de vie.*

(A) *Il a composé un très-grand nombre d'ouvrages, où il fait paraître plus de méthode que d'esprit.] Il a fait des systèmes de presque toutes les sciences. Voici le jugement que Vossius fait de lui : Parum idoneè judicat de eo (Diogene Laërtio) vir cæteroquin eruditus, sed novellorum scriptorum quàm antiquitatis studiosior Bartholomæus Keckermannus. Ait ille libro suo de historiâ, scripsisse Laërtium languidè et frigidè, sæpè tamen non inutiliter. Quæ frigidâ profectò laus est operis utilissimè et auro contra non cari. Quippe ex quo discere sit cum aliâ tam multa ad historiâ temporum pertinentia, tum præclara tot veterum apophthegmata quorum Keckermannus, malo sanè exemplo, Erasmus laudare mavult autorem, quàm Plutarchum, Laërtium et similes (1).*

(B) *Ses livres sont pleins de pillage, et ont été bien pillés.] J'ai rapporté ci-dessus (2) la plainte d'un écrivain écossais qui avait été volé par Keckerman. Un autre Écossais (3) fit tout le contraire, il vola Kecker-*

man : c'est ce que Thomasius remarque dans son Recueil des Plagiaires (4). Il accuse (5) de ce même crime quelques autres écrivains, par rapport à Keckerman.

(4) *Numéro 349. pag. 153.*

(5) *Ibid., num. 351.*

KELLER (JACQUES), l'une des bonnes plumes qui fussent parmi les jésuites d'Allemagne, vers le commencement du XVII^e. siècle, naquit à Seckingen (a), l'an 1568. Il se fit jésuite, l'an 1588, et après qu'il eut régenté les belles-lettres, la philosophie, la théologie morale, et la scolastique, il fut appelé au gouvernement; car on lui donna le rectorat du collège de Ratisbonne, et puis celui du collège de Munich. La première de ces deux charges dura deux ans, mais la seconde lui fut laissée pendant seize années de suite. Il fut longtemps confesseur du prince Albert de Bavière, et de la princesse son épouse, et il fut souvent consulté et employé par l'électeur Maximilien, dans des affaires d'importance. Il disputa publiquement avec le plus célèbre ministre (b) du duc de Neubourg; et, s'il en faut croire ses confrères, il le vainquit (A). Il publia quelques livres de controverse (B), et divers ouvrages de politique sur les affaires du temps. Il prit un nom déguisé à la tête de ses écrits politiques (C). Il mourut à Munich le 23 de février 1631 (c).

(1) *Vossius, de Histor. græcis, pag. 223.*
 (2) *Dans la remarque (B) de l'article DONALDSON, tom. V, pag. 560.*

(3) *Nommé Andreas Aidius.*

(a) *C'est une des quatre villes forestières.*
 (b) *Nommé Jacques Hailbrunner.*
 (c) *Tiré de Nathanaël Sotuel, in Biblioth. Scriptorum societatis Jesu, pag. 373, 374.*

(A) *Il disputa..... avec Hailbrunner; et, s'il en faut croire ses confrères, il le vainquit.*] Alegambe et Sotuel disent que Jacques Hailbrunner se vit tellement pressé dans cette dispute, qu'il fut presque réduit à ne dire mot, et qu'il en tomba malade la nuit suivante, ou qu'il fit semblant d'être malade, afin de n'être pas obligé de rentrer en lice le lendemain. *Tam fortiter pressus est, ut tantum non obmutuerit, morbumque reipsa nocte illâ contraxerit, vel ne cogeretur iterum in arenam descendere, callidè simulârit* (1).

Cette conférence fut assez semblable, quant à la matière, à celle de du Perron et de du Plessis Mornai; car elle roula sur l'accusation qui fut intentée au ministre luthérien, d'avoir rapporté plusieurs passages des pères, avec mille falsifications, dans un ouvrage allemand intitulé: *Papatus Acaholicus*. La conférence de Keller accusateur, et d'Hailbrunner accusé, fut tenue à Neubourg, au mois de juin 1615 (2); et, si l'on en croit les luthériens, l'innocence de leur ministre fut mise dans la dernière évidence. *Ex inspectione et examinatione dictionum patristicorum, innocentia Heilbronneriana luculenter patuit. Vid. Stratem. Theatrum historicum, pag. 1111. D. Dorsch. in Kircher. dev. prælim. 100. usque 106* (3).

(B) *Il publia quelques livres de controverse.*] En voici les titres: *Tyrannidium, seu scitum Catholicorum de tyranni intereccionem adversus inimicas Calviniani ministri Calumnias in societatem Jesu jactatas*, à Munich, 1601, in-4°, en latin et en allemand; *Papatus Catholicus, seu Demonstratio fundamentalis veritatis Ecclesie Catholice Romanæ contra Jacobum Hailbrunner*, à Munich, 1616, 2 vol. in-folio, en allemand; *Compendium ejusdem operis*, là-même, au même temps, in-4°; *Agonia seu Sudor mortualis Jacobi Hailbrunneri, hoc est Refutatio Hailbrunneri qui extremam unctionem insectatus fuerat scripto libro*, là-même, 1618,

in-4°, en allemand; *Fasciculus olivus 50 flosculorum, id est Absurditas Prædicantium in Colloquio* (4) *Ratisbonensi*. Il se donna le nom de *Jacobus Silvanus* à la tête de cet ouvrage, imprimé l'an 1604, in-4° (5). Il se donna le même nom dans un ouvrage imprimé à Ingolstadt, l'an 1607, et intitulé: *Philippica in anonymum quendam Prædicantem qui societatem Jesu mendacis oneravit*. Les bibliothécaires des jésuites n'ont point fait mention de ce livre de Jacques Keller. Le sieur Placcius (6) nous apprend que c'était une réponse à un écrit allemand, où l'on avait recueilli plusieurs passages tirés des ouvrages séditieux de quelques jésuites. L'auteur du recueil réfuta la philippique de Keller, l'an 1608: sa réponse est intitulée: *Antiphilippica*. C'est un ouvrage allemand, où l'on acheva de recueillir ce qui se trouve de séditieux dans les écrits des jésuites (7). L'auteur de ces deux recueils était conseiller de l'électeur palatin, et se nommait *Michael Loeffenius* (8). J'ai lu dans le III^e volume de la *Morale Pratique*, que notre Keller est l'auteur du *Cavea Turturis*. On sera bien aise de voir ici le passage de M. Arnauld (9). « *Gravina,..... savant do-* » *minicain, s'étant plaint avec beau-* » *coup de modestie, dans son Chant* » *de la Tourterelle, de ce que le* » *cardinal Bellarmine avait parlé trop* » *rudement des anciens ordres, dans* » *son Gémissement de la Colombe,* » *et ayant représenté qu'il ne fallait* » *pas s'étonner qu'il s'y fût introduit* » *des relâchemens dans l'espace de* » *tant de siècles depuis leur fonda-* » *tion: votre père Jacques Keller lui* » *répond fièrement dans son livre* » *intitulé: Cavea Turturis, ch. 14.* » *societati Jesu non est periculum,* » *ne post aliquot annorum centurias* » *sibi multum dissimilis appareat.* » *Habet enim aromata à putredine* » *preservantia.* »

M. Mayer attribue à d'autres le *Ca-*

(4) *Et non pas collegio, comme dit Placcius, de Pseudonymis, pag. 261.*

(5) *Tiré d'Alegambe et de Sotuel, in Biblioth. Script. soc. Jesu.*

(6) Placcius, de Anonymis, pag. 261.

(7) *Idem, ibidem.*

(8) Dekker, de Scriptis Adespotis, pag. 153.

(9) Arnauld, *Morale pratique, tom. III, pag. 112.*

(1) Alegambe et Sotuel, in Biblioth. Scriptor. societatis Jesu.

(2) Andreas Carolus, in Memorabil. eccles. sæc. XVII, pag. 384.

(3) *Idem, ibidem, pag. 385.*

vea Turturis. Voici ses paroles : *Cui (Voci Turturis) etsi D. Riedelius, ecclesiæ Landshutanae decanus, aut sub Riedelii nomine Jacobus Balde, jesuita, Caveam Turturis opposuisset, Gravina Vocem congeniantem Turturis publico delit, etc.* (10).

(C) Il prit un nom déguisé à la tête de ses écrits politiques. La sanglante guerre qui a désolé l'Allemagne depuis l'an 1618 jusques à la paix de Munster, a été sans doute une guerre de religion ; car la ligue que les protestans formèrent, et à laquelle ceux de l'autre religion opposèrent une ligue catholique dont l'électeur de Bavière fut le chef, devait sa naissance aux soupçons qu'on eut que la cour impériale, animée par les jésuites, voulait casser la paix de Passau. L'électeur de Bavière, prince très-habile, ne souffrit point que l'on accusât impunément les catholiques d'un tel dessein. Il fit publier des livres où l'on accusait les protestans de s'être ligués pour des desseins pernicioeux, et nommément pour opprimer l'église romaine. Cette accusation parut, l'an 1621, dans un ouvrage intitulé : *Cancellaria Secreta Anhaltina, id est, Occulta Consilia, Inaudita Proposita, Periculosæ Adinventiones, et Prodigiosæ Machinationes Capitum ac Directorum unionis correspondentium in Germaniâ, occasione Rebellionis Bohemicæ ad eundem Coronæ, et Imp. Rom. perniciem agitata. Post nuperam illam, omnibus posteris memorabilem Victoriâ Pragensem, 8 novembris 1620, in Originalibus Scripturis ac Documentis Cancellariæ Anhaltinæ, Divinâ Providentiâ deprehensa.* Les princes protestans firent réfuter ce livre, que l'on prétendait avoir été compilé par Guillaume Jocher, conseiller de l'électeur de Bavière, et par le docteur Leickard (11). On a cru que ces princes se servirent de la plume de Volrad Pless, conseiller de l'électeur palatin (12). Notre Jacques Keller le crut ; car il réfuta leur réfutation par

un ouvrage qui fut imprimé l'an 1624, sous ce titre : *Vohradi Plessii* (13) *Heidelbergensis olim consilarii Ajax post oppugnatam frustra Cancellariam Anhaltinam in sponziam incumbens, sive Appendix Cancellariæ Anhaltinæ, auctore Fabio Hercyniano J. C.* Alegambe et son continuateur ont ignoré que leur confrère ait pris, à la tête de cet ouvrage, le nom de *Fabius Hercynianus*. Il l'avait pris dès l'année précédente, en répondant à un livre que Louis Camérarius avait publié, l'an 1622, sous le titre de *Cancellaria Hispanica: adjecta sunt Acta publica, hoc est: Scripta et Epistolæ authenticæ, è quibus partim infelicis belli in Germaniâ, partim Proscriptionis in electorem palatinum scopus præcipuus apparet. Adjecti sunt sub finem Flores Scoppiani, ex Classico belli Sacri.* Cet ouvrage a un autre titre après la table des matières, savoir : *Viva Demonstratio caussarum presentis in Germaniâ belli religionis ergo suscepti.* La réponse du jésuite Keller à ce livre de Camérarius est intitulée : *Litura, seu Castigatio Cancellariæ Hispanicæ, à Ludovico Camerario, excancellario Bohemico, exconsiliario Heidelbergensi, etc., instructæ. Auctore Fabio Hercyniano J. C.* On en fit une nouvelle édition, l'an 1624, à laquelle on mit ce titre : *Cancellariæ Anhaltinæ pars secunda. In quâ non ita pridem à quibusdam edita Cancellaria Hispanica nervosè simul et lepidè refutatur: tum ex quibusdam interceptis ad Gaborem litteris, Hungaricorum qui sequuti sunt et adhuc durant mortuumincentores seu auctores demonstrantur. Auctore Fabio Hercyniano J. C.* Alegambe et son continuateur ont ignoré que Jacques Keller prenne ce faux nom dans le titre de cet ouvrage. Ils ne l'ont pas ignoré à l'égard des deux écrits dont je vais donner le titre : *Rhabarbarum domandæ bili quam in Apologiâ suâ proritavit Ludovicus Camerarius propinatum à Fabio Hercyniano*

(10) Job. Frider. Mayerus, de Fide Bellarmini suspectâ, pag. 197, 198.

(11) Keller, dans l'Appendix Cancellariæ Anhaltinæ, dit que cette prétention est fautive.

(12) Nicolas Harstein le nie dans la préface de sa Responsio apologetica à l'Ajax de Fabius Hercynianus.

(13) Alegambe s'est trompé à ce nom ; il a dit Blessii, et que cet homme était chancelier. Le père Sotuel n'a point corrigé ces deux fautes : il a mis Belsii, etc. Le sieur Plessius, de Anonymis, num. 256, pag. 71, ne les a point corrigées, et a mis faussement cet ouvrage au nombre des anonymes, ne sachant pas que l'auteur s'y donne le nom de Fabius Hercynianus.

J. C., anno 1625. *Tubus Gallileanus, hebescentibus Ludovici Camerarii oculis, in Liturá Hispanicæ Cancellariæ malè advertentibus, ad clarius videndum tornatus, à Fabio Hercyniano. Additis in fine testimoniù causá, et pro Tubo, et pro Rhubarbaro, ipsius Camerarii epistolis, anno 1625.* Nicolas Harstein, répondant à l'Ajax ou à l'*Appendix Cancellariæ Anhaltinæ*, observe que le jésuite qui en était l'auteur était fort accoutumé à se déguiser. *Nihil huic homini insolens esse, ut veritatem, ita nomen suum pervertere et modò sub Aurimontii (à matre súd Goltbergerá) modò sub Didaci Tamie, modò sub Fabii Hercyniani (à sylvá Hercynid, sive Nigrá, prope quam supra Basileam in oppido Seckingen natus est) nomine jallere, et his litteris, J. C. quæ non jurisconsultum, ut alias, Jacobum Cellarium denotant, lectori imponere (14).* Voilà des déguisemens qui n'ont pas été connus aux deux jésuites qui ont compilé la Bibliothèque des écrivains de leur ordre. Le même Nicolas Harstein nous apprend que Jacques Képler était l'auteur des *Mysteria Politica* (15), ouvrage qui fit grand bruit (16), et qui était fort injurieux à la cour de France *. Mais il l'attribue (17) à un autre jésuite l'ouvrage qui était intitulé : *Secreta Secretorum Calvino-Turcica*, dont l'auteur avait pris pour masque le nom d'*Honestus Cogmandolus*. Celui qui lui répondit par un ouvrage intitulé, *Secreta Secretorum Turco-Papistica*, prit le faux nom de *Justinus Justinopolitanus*, au lieu de *Ludovicus Camerarius* qui était son nom véritable. Les combats des écrivains sur les matières du temps étaient alors beaucoup plus graves qu'ils ne le sont dans cette guerre (18), et aussi ardens en leur

espèce que ceux des guerriers. Aujourd'hui on ne fait presque que des satires bouffonnes.

KÉPLER (JEAN), l'un des plus grands astronomes de son siècle *, naquit à Wiel au pays de Wirtemberg, le 27 de décembre 1571. Il commença ses études de philosophie à Tubinge, l'an 1589, et deux ans après il étudia les mathématiques dans la même université, sous le fameux Michel Mœstlin. Il y fit tant de progrès que dès l'an 1595 il composa un très-beau livre, qui fut imprimé à Tubinge l'année suivante, sous le titre de : *Prodrromus dissertationum de proportionibus orbium cœlestium, deque causis cœlorum numeri, magnitudinis, motuumque periodorum genuinis et propriis, etc.* Il avait été déjà appelé à Gratz dans la Styrie, pour y enseigner les mathématiques (a). Ticho Brahé s'étant établi dans la Bohême, et y ayant obtenu de l'empereur toutes sortes de commodités pour perfectionner l'astronomie, souhaila passionnément d'avoir Képler auprès de lui; et lui écrivit tant de lettres sur ce sujet, qu'il l'engagea à quitter l'académie de Gratz, et à se transporter en Bohême avec sa famille et avec sa bibliothèque, l'an 1600 (b). Képler gagna pendant le voyage une fièvre quarte qui dura sept ou huit mois, de sorte qu'il ne put pas rendre à Ticho Brahé tous les services qu'il était capable de lui rendre.

(14) Nicolaus Harsteinus, *Sicamber, in præfat. Responsionis apologeticæ, imprimée l'an 1625.*

(15) *Legat mysteria politica nuper à vobis, et quidem à te Jacobo Kellere (ut multorum fuit opinio) edita.* Nicolaus Harsteinus, *Apol.*, pag. 8. *Dans le Mercure François, tom. XII, on donne ce livre à un Italien.*

(16) *Voyez le Mercure François, tom. XI, pag. 1062 et suiv.*

* Voyez ma note sur la remarque (F) de l'article JANSENIS, ci-dessus, pag. 220.

(17) Harsteinus, *Apol.*, pag. 10.

(18) *On écrit ceci au mois d'octobre 1695.*

* Chaupepié a donné un article à Jean Képler; et l'a principalement extrait des *Mémoires de Nicéron.*

(a) *Tiré de Gassendi, in Vitâ Tychonis Brahei, lib. V, pag. m. 451.*

(b) *Idem, Gasseud., pag. 456 et 459.*

Il fut même un peu mécontent des réserves qu'on avait pour lui (c), car Ticho Brahé ne lui communiquait pas tout ce qu'il savait : et comme il mourut l'an 1601, il ne donna pas le temps à notre Képler de lui être fort utile, ni de profiter beaucoup auprès de lui. Depuis ce temps-là Képler eut le titre de mathématicien de l'empereur toute sa vie (d), et s'acquît de plus en plus une belle réputation par ses ouvrages (A). L'empereur Rodolphe le chargea de mettre la dernière main aux tables de Ticho (e), qui devaient être nommées Rodolphines (f). Képler s'y appliqua soigneusement ; mais les trésoriers de l'épargne furent si mal intentionnés contre lui (B), qu'il ne put les publier qu'en l'année 1627. Il mourut au mois de novembre 1630, à Ratisbonne, où il sollicitait le paiement des arrérages de sa pension (g). LOUIS KÉPLER, son fils, médecin à Konisberg dans la Prusse, acheva de faire imprimer le *Somnium*, *Lunarisve astronomia*, de son père ; et il eut bien peur que ce soin ne le fit mourir (C). Les opinions de Jean Képler sont quelquefois assez singulières : on dirait qu'il a donné à la terre une âme douée de sentiment (D). On veut qu'il ait fourni de très-belles ouvertures à M. Descartes (E). On peut le mettre au rang des auteurs qui ont dit qu'ils estimaient plus une production

d'esprit qu'une souveraineté (h). M. Moréri a fait plus (F) de fautes d'omission que de commission.

(h) Voyez la remarque (A) à la fin.

(c) Gassendi, *ibidem*, pag. 460.

(d) Voyez la remarque (F).

(e) Gassendi, in *Vitâ Tychonis Brahei*, lib. VI, pag. 471.

(f) Elles ont paru sous ce titre.

(g) Gassendus, in *Vitâ Tychonis Brahei*, pag. 472.

(A) *Il s'acquît.... une belle réputation par ses ouvrages.*] Je me contente de marquer le titre de quelques-uns de ses livres. *Harmonices mundi, libri V* ; *Apologia pro sui Harmonicâ mundi contra Demonstrationem analyticam Roberti de Fluctibus* ; *de Cometis, libri tres* ; *ad Vitellionem Paralipomena, quibus Astronomiæ pars optica traditur* ; *Epitome Astronomiæ Copernicæ* ; *Astronomia nova, seu Physica cælestis tradita Commentariis de motibus stellæ Martis ex Observationibus Tychonis Brahei* ; *Chilias Logarithmorum in totidem numeros rotundos* ; *Supplementum Chilias Logarithmorum* ; *Nova Stereometria solidorum vinariorum et Stereometricæ Archimedæ Supplementum* ; *Dioptrice* ; *de Verò natali annò Christi* ; *Eclogæ Chronicæ de tempore Herodis Herodiadumque, baptisimi, ministerii, passionis, mortis et resurrectionis Christi, deque tempore belli Judaici* ; *Tychonis Brahei Hyperaspistes adversus Scipionis Claramontii Anti-Tychonem in aciem productus*. Cela suffit pour montrer que notre Jean Képler n'était pas un de ces génies qui ont de la force dans une petite sphère ; il étendait son activité sur un grand nombre d'objets. Voyez dans le corps de cet article le titre du premier livre qu'il publia. C'est le même que son *Mysterium Cosmographicum* ; et c'est celui de tous ses ouvrages qu'il estimait le plus. Il en fut tellement charmé pendant quelque temps, qu'il avoua qu'il ne renoncerait pas pour l'électorat de Saxe à la gloire d'avoir inventé ce qu'il débitait dans ce livre. *Thomas Lansius in Mantissâ orat. pag. 792 memorat, Keplerum aliquando à se rogatum, quem ex editis à se libris loco dignaretur præcipuo, primum dedisse Mysterio Cosmographico, testatum in illo scripto quinque corporum regularium sublime secretum tot seculis absconditum pandi : inventum autem illud, cum adhuc recens esset,*

tanti se fecisse, ut, si eodem tempore Saxonie electoratus sibi dono oblatus fuisset, additâ conditione, alterutrum, aut donum aut inventionem repudiandi: amplissimâ et tot metallorum copiis factâ provinciâ excidere, quàm invindendi et perpetuam gloriam secum ducturâ inventionem carere mauerit (1).

(B) *Les trésoriers de l'épargne furent si mal intentionnés contre lui.*] Malheur aux savans qui dépendent de ces messieurs, et qui ne peuvent perfectionner un ouvrage sans la bonne humeur des intendants des finances; gens qui, pour bien servir le prince, doivent fatiguer par mille difficultés ceux à qui il fait des pensions. Ils lui laissent par ce moyen, sans qu'il lui en coûte beaucoup, la gloire de la libéralité. Je me sers des expressions de Gassendi pour marquer le mécontentement de Képler. *Alacriter quidem ille se accinxit; verum illæ brevi, ac aliæ deinceps, partim ex operis naturâ, partim ex tergiversatione prefectorum ærarij, subortæ fuere difficultates, ut priusquàm Tabulæ perfectæ, evulgateque fuerint, annus sæculi xxxvii adventârit. Conquestus est certè ab annis 11 ac 111 configi se lumis prefectorum oculis; et cùm anno 1x specimen laboris insigne, Commentaria de motibus Stellæ Martis edidisset, ac Rudolphus præter editionis impensas, persolvi illi confestim mandasset tum stipendiorum residua, quæ, inquit, ad duo millia monetæ argenteæ majoris excreverant, tum alia insuper duo millia; ex postulatâ tamen adhuc biennio post, decreta Rudolphi in se munificentissima nullum eventum consequi, ac se incassum facere sumptus, pulsareque jam Camera Silesiæ, jam imperialis ærarij fores* (2). Képler ne fut pas moins rebuté par les financiers, sous l'empereur Matthias, que sous Rodolphe (3). Il eut besoin de continuer sa patience sous l'empire de Ferdinand: mais

enfin il toucha ses arrérages. *Perseverârunt adhuc querelæ post exactum xix, quo Ferdinandus Matthiæ successit, etiamque post xxi, quo edidit partem doctrinæ Copernicæ theoriam juxta quam deductio tabularum foret: quousque optimus imperator rebus licet nondum penitus compositis etiam vetera quæ antecessores debebant stipendia persolvit, ac ut necessarij ad murationem editionemque operis sumptus suppeditarentur mandavit* (4). La ponctualité à lui payer sa pension fut interrompue; car la raison pour laquelle il alla à Ratisbonne, l'an 1630, fut qu'il avait à solliciter le paiement de ses arrérages (5).

(C) *Louis Képler... eut bien peur que le soin de faire imprimer le Somnium... de son père ne le fit mourir.*] Le dernier ouvrage que Jean Képler composa fut la Description de la Lune; il n'eut pas la joie de le publier; car il mourut pendant le cours de l'impression. Jacques Bartschius, son gendre, et son fidèle sectateur dans les opinions astronomiques, prit soin de ce livre, et continua de le mettre sous la presse; mais la mort vint interrompre cette occupation. Louis Képler, fils de l'auteur, fut si étonné de ces accidens, qu'on eut mille peines à lui faire prendre la résolution de se mêler de cet ouvrage. Il craignait d'y perdre la vie, comme son père et son beau-frère l'y avaient perdue; et il fallut que sa belle-mère, veuve de Jean Képler, femme qui dans les difficultés de la pauvreté se trouvait chargée d'enfans, employât bien des prières et bien des raisons, pour l'engager à cette entreprise. Un savant professeur d'Utrecht s'est servi de ces circonstances pour décrier la doctrine de Jean Képler touchant le monde de la lune. *Unum, dit-il, præterire nequeo, quod spectat Selenographiæ Keplerianæ natalis, undè jure merito malè ominor*

(1) Konig., Biblioth., pag. 444, in voce Keplerus.

(2) Gassendus, in Vitâ Tychonis Braheï, lib. VI, pag. m. 471.

(3) *Licet anno insequente Mathias Rudolphi successor et continuari stipendia, et exsolvi residua jussisset, querebatur tamen anno xvi exspectare se adhuc mandatorum exoptatissimum effectum.* Idem, ibidem.

(4) Idem, ibidem.

(5) *Cùm... anno xxx... ad comitia Ratisbonensia, ut stipendiorum residua postularet, se contulisset, incidit in ardentem febrem, ex eâque obiisse initio decembris, ut certè ad Deodatum scripsit Berneggerus, cùm et eximius Eichstadius ad me scripserit, fuisse eum catharro extinctum, quem apostemata quædam cerebri ob nimiam equitationem præcesserant.* Idem, ibid., pag. 472.

Levanæ, ejusque incolis. Il raconte la mort de l'auteur, et celle de Bartschius, et puis il ajoute : *Ista verò ut intellexit Ludovicus Keplerus, Johannis filius, novere vidua inopis ac liberis onustæ precibus, atque erga patrium nomen affectu, vix vincti potuit ut libelli inchoatæ elitioni absolventæ manum admoveret, terribus (quod ipse fatetur) improviso et patris et affinis obitu, metuensque ne cum illis in Levaniam relegaretur* (6). Je n'ai guère vu d'auteur qui s'emporte contre Képler autant que Schoockius, comme si ce grand mathématicien s'était rendu le plus ridicule de tous les hommes, en tâchant d'accommoder à l'explication de la physique les spéculations de mathématiques. Je ne pense pas que ce dessein puisse jamais réussir : car l'objet des mathématiques et l'objet de la physique sont des choses inaliénables ; l'un est une quantité qui ne subsiste qu'idéalement, et qui ne peut exister d'une autre manière ; l'autre existe hors de notre esprit, et ne peut être réellement dans notre esprit. Quoi qu'il en soit, voyons le chagrin de Schoockius : *ubi mathematicus, nemo eodem (Johanne Keplero) melior et subtilior ; ubi verò physicus, nemo eodem pejor atque ineptior, ut sæpissimè doleam, si non ingemiscam, virum tam eximium, divinam illam mathesin nugamentis suis physicis adeò sædè commaculâsse. Quid absurdius enim vel febricitans anus in somnio videat, quàm quòd terra ingens animal sit, quæ per montium crateres et caminos, ceu os aut nares, ventos exspiret ! et hoc tanen expressè illocet lib. 4 Harmonicæ, cap. 7, ubi serio quoque probare nititur, quòd terra cum cœlo sympathiam colat, et naturali instinctu siderum posituram cognoscat. Similiter in scripto de Motibus Martis fol. 173, contendit solem magnam magnetem, seu magneticum corpus esse, supra proprium centrum diurno motu circumactum, quod secundum speciem quandam diffusam, omnes reliquas planetarum sphæras commoveat, et in orbem agitet. Nec sic Keplerus*

(6) Gerardus de Vries, in Dissertatione de Lunicolis, pag. 253, 254. Elle est imprimée avec la Physiologie de Daniel Voët, à Utrecht, 1688.

solum, per mathesin imprudenter et infeliciter physicæ applicatam, in errorum præcipitium ruit, sed cum eo multi quoque alii quorum indicem alio in scripto, si Deo placuerit vitam prorogare, exhibebo (7).

(D) On dirait qu'il a donné à la terre une âme douée de sentiment. } Vossius ayant remarqué combien il était absurde de mettre la terre au nombre des dieux ; la terre, dis-je, que tout le monde prenait pour un corps, et que l'on foulait aux pieds, et que l'on couvrait de toutes sortes de vilénies, ajoute que les plus sages virent bien cette absurdité, et qu'ils dirent que la terre était ou un animal, ou une partie du grand animal que l'on appelle le monde (8). Képler n'a pas été éloigné de ce sentiment, continue-t-il ; car non-seulement il a dit que le mouvement diurne de la terre vient de la terre, mais aussi qu'elle s'aperçoit de l'apparition des comètes, qu'elle en sue de frayeur, et que de là viennent de grandes pluies. « Audiamus eum loquentem libro de Cometis anni post millesimum et sexcentessimum septimi, atque item duodevigesimi : *Facultas mundi sublunaris cometæ tam PERSENTISCIT, ET OBSTUPESCIT, unàque facultates cæteræ omnium rerum sublunarium.* Ac postea : *Facultas telluris, insolenti cometæ apparitione CONSTERNATA, uno terestris superficiei loco multum exsudat vaporum, pro qualitate illius partis sui corporis, hinc diurnæ pluvie, et eluviones* (9). » Cassendi observe que, selon Képler, toutes les étoiles sont animées, et que comme les animaux se meuvent par le moyen de leurs muscles, la terre et les planètes ont aussi des muscles proportionnés à leur masse, et qui sont l'instrument par lequel elles se meuvent. Il donne au soleil une âme très-noble et très-active, et il veut que les rayons du soleil mettent en action l'âme des planètes. *Adnoto duntaxat Keplerum ita sidera fecisse animata, ac ut instrumenta motus in animalibus sunt fibræ digestæ per musculos,*

(7) Martin. Schoockius, de Scepticismo, lib. IV, pag. 387, 388.

(8) Vossius, de Origine et Progressu Idololatriæ, lib. II, cap. LXII, sub fin., pag. m. 642.

(9) Idem, ibidem.

sic censuisse illum esse et in terrâ, et in planetis cæteris ingentis fibræ aliquas pro ratione molis cujusque, per quas anima vim suam motricem exercent. Censuit verò etiam, præter speciales animas, et vitæ, quæ insunt in cæteris, esse in ipso sole animam nobilissimam, potentissimamque, quæ dum solem circa proprium axem (à centro mundi propterea non discedentem) circumagitur, immaterialitas species (sic enim appellat) irradiando circumfundit, quibus, planetæ velut corrupti, ipsi soli circumducantur (10). Voyez ce que je cite de M. Leibnitz (11), et remarquez bien qu'il serait assez difficile de réfuter la supposition de Képler; car nous ne sommes guère plus en état de bien savoir si la terre est animée, que l'est un pou de savoir si nous sommes animés. Un pou se contente de se nourrir de ce qu'il suce à la surface de nos corps: il ne sait point si nous pensons; il ne peut pas même découvrir les ressorts internes qui nous meuvent. Pouvons-nous faire plus de découvertes sur la question si la terre pense, et si elle a des sentimens qui, comme les nôtres, déterminent certains ressorts intérieurs à se mouvoir d'une certaine façon?

(E) *On veut qu'il ait fourni de très-belles ouvertures à M. Descartes.*] Voici ce que M. Baillet en confesse; Képler, dit-il (12), avait particulièrement cultivé l'astronomie et l'optique, et quoiqu'il ait laissé après lui beaucoup de choses à découvrir ou à perfectionner, il faut avouer néanmoins que la lecture de ses écrits n'avait pas été inutile à M. Descartes. En un autre endroit (13) il marque trois choses qui semblent avoir

été communes à M. Descartes avec Jean Képler. « La première est la » connaissance des tourbillons céles- » tes dont on prétend que Képler a » eu l'idée, au moins confuse, aussi- » bien que Jordanus Brunus. La se- » conde est l'explication de la pesan- » teur, que Képler a donnée le pre- » mier par la comparaison des brins » de paille, qui par le mouvement » d'une eau qu'on fait tournoyer » dans un vase, se rassemblent dans » le centre. La troisième est la con- » naissance de l'optique, dans la- » quelle M. Descartes a reconnu » Képler pour son maître, l'an 1638. » Voici le témoignage qu'il en rendit » au père Mersenne. Celui, dit-il » (*) , qui m'accuse d'avoir emprun- » té de Képler les *ellipses* et les *hy- » perboles* de ma Dioptrique, doit » être ignorant, ou malicieux. Car » pour *l'ellipse*, je ne me souviens » pas que Képler en parle; ou, s'il » en parle, c'est assurément pour » dire qu'elle n'est pas l'*anaclastique* » qu'il cherche. Et pour *l'hyperbole*, » je me souviens fort bien qu'il pré- » tend démontrer expressément que » ce n'est pas elle non plus, quoi- » qu'il dise qu'elle n'est pas beau- » coup différente. Or je vous laisse » à penser si je dois avoir appris » qu'une chose fût vraie, d'un hom- » me qui a tâché de prouver qu'elle » était fautive. Ce qui n'empêche pas » que je n'avoue que Képler a été » mon premier maître en optique, » et qu'il est celui de tous les hom- » mes qui en a su le plus d'entre » ceux qui l'avaient devancé. » M. Leibnitz, dont j'ai rapporté les paro- » les concernant les tourbillons, tou- » che en un autre lieu ce qui concerne la pesanteur. Il prétend que c'est à Képler que nous sommes redevables de la cause de ce phénomène, et il accuse M. Descartes de s'être servi de cette excellente découverte, sans en attribuer l'invention à celui à qui elle appartenait. *Ipsi (Keplero) primum indicium debetur veræ causæ gravitatis, et hujus nature legis, à quâ gravitas pendet, quòd corpora rotata conantur à centro recedere per tangentem, et ideò si in aquâ festucae vel palee innatent, rotato vase, aquâ*

(10) Gassend., *Physica, sect. II, lib. III, cap. VI, Oper.*, tom. I, pag. m. 635.

(11) *Tantarum tamque constantium veritatum causas dare nondum potuit (Keplerus) tum quòd intelligentiis aut sympathiarum radiationibus inexplicatis haberet præpeditum mentem, tum quòd nondum illius tempore geometria interior et scientia motuum eo quo nunc proficessent.* Act. Eruditor. Lipsiens., 1680, pag. 82, 83.

(12) Vie de Descartes, tom. I, pag. 226.

(13) *Au II^e. tome, pag. 542.* Il cite G. G. Leibn., tom. I, Act. Eruditor. Lips. M. Leibnitz en effet parle ainsi, pag. 187: Cl. Speisius... notat solem fuisse Cartesio præterire nomina autorum, et exemplum affert mundanorum vorticum, ad quos Jordanus Brunus et Johannes Keplerus ita digitum intenderint, ut tantum istud vocabulum ipsis defuisse videatur.

(*) *Tom. III des Lettres, pag. 397.*

in vorticem actâ , festucis densior , atque ileò fortius quam ipsæ , excussa à medio , festucas versus centrum compellit ; quemadmodum ipse disertè duobus et amplius locis , in epitome astronomie exposuit ; quanquam adhuc subdubitandus , et suas ipse opes ignorans , nec satis conscius quanta inde sequerentur , tum in physica , tum speciatim in astronomia . Sed his deinlè egregiè usus est Cartesius , etsi more suo autorem dissimulavit (14) . Voyez M. l'évêque d'Avranches (15) qui cite quelques passages de Képler, en reprochant à M. Descartes d'avoir dérobé plusieurs choses à cet Allemand.

(F) *M. Moréri a fait plus de fautes d'omission que de commission .* Les fautes de la première espèce paraîtront facilement à tous ceux qui prendront la peine de comparer son article avec celui-ci. Que serait-ce si on le comparait avec un article qui contient ce que je n'ai pas observé ? Voici les fautes de commission. 1°. L'empereur qui succéda à Rodolphe ne s'appelait point Matthieu , mais Matthias. Ces deux noms sont fort différens , et personne ne le devait mieux savoir que M. Moréri qui , en qualité de prêtre , lisait tous les jours dans le bréviaire. La fête de saint Matthieu , et celle de saint Matthias , n'y sont elles pas distinctes ? 2°. Il ne fallait pas dire que Képler mourut vers l'an 1620 ; il fallait dire l'an 1630 : une erreur de dix ans n'est point pardonnable quand il s'agit d'un grand homme de notre siècle. 3°. Il ne fallait pas dire que Jean Képler est différent de Louis Képler ; il fallait dire que Louis Képler était fils de Jean. M. Moréri pouvait éviter très-facilement la première faute , puisque Vossius qu'il copiait parle ainsi : *Primum Rodolphi imperatoris , exindè MATTHIE , tandem et Ferdinandi Cæs. mathematicus fuit* (16). Par occasion je dirai ici qu'avant que Képler eût ce titre , il avait été professeur à Gratz dans la Styrie. Son engagement avec Ticho Brahé pensa se rompre , à cause que les états de

Styrie ne l'approuvaient pas (17) : Ticho fit savoir à Képler qu'il lui avait procuré de plus gros gages à la cour de l'empereur , avec le caractère de mathématicien de sa majesté impériale , et qu'ainsi la perte des gages qui lui étaient donnés en Styrie ne devait pas l'arrêter (18). Là-dessus Képler se détacha de l'académie de Gratz. L'empereur Rodolphe le fit son mathématicien ; mais il l'engagea à servir d'arithméticien à Ticho (19). Je trouve que l'empereur Matthias donna à Képler un établissement fixe à Lintz , et qu'il lui fit donner des gages par les états de la Haute-Autriche , qui furent payés pendant seize ans. *Neque enim sibi satis esse , quòd Cæsar etiam ante imperium decessisset idemam fixamque sedem Lincii ; ac adiecit exhibenda à proceribus Austriæ supr-Anisane stipendia , quibus , donec res pacatiore evaderent , sustentaretur ; uti et fuit illis reipsa per annos sexdecim sustentatus* (20). Voilà pourquoï Vossius , en parlant de la Stéréométrie qui fut imprimée , l'an 1617 , appelle Képler *Cæsaris Matthiæ et illustrium ordinum archiducalis Austriæ supra Onasum mathematicus* (21). Je trouve aussi que Walstein établit Képler à Sagan dans la Silésie , et ce fut là que cet astronome fit imprimer la suite de ses Ephémérides , l'an 1630 (22). *Deinceps autem anno xxx post editas Saganæ Silesiorum (ubi dux Meckelburgi Wulstemius (23) sedem illi tribuerat) Ephemeridas (24) ad comitia Ratisbonensia... se contulisset.*

(17) *Ex inopinato litteras accepit quibus Keplerus insinuavit non esse sibi integrum pactis conditionibus stare , quod à Styriæ proceribus quorum in ære erat , undequaque non probarentur.* Gassend. , in Vitâ Tychonis Brahei , lib. V , pag. 459 , ad nnn. 1600.

(18) *Idem , ibidem.*

(19) *Deducto ad Cæsarem Keplero , lætatus est Cæsar ipsum convalescere , ac testatus est velle se eum quòlem mathematicum sibi habere , sed adlicitum tamen Tychoni , quasi ministrum à calculis.* Idem , ibidem , p. 460 , col. 1.

(20) Gassend. , in Vitâ Tychonis Brahei , lib. VI , pag. 471 , col. 2.

(21) Vossius , de Scientiis mathematicis , pag. 340.

(22) Gassend. , in Vitâ Tychonis Brahei , lib. VI , pag. 472 , col. 2.

(23) *C'est ainsi qu'il y a dans mon édition de Gassend. Il fallait Walsteinus.*

(24) *Cela ne se doit entendre que de la II^e. partie des Ephémérides ; car la I^{re}. fut imprimée à Lintz , l'an 1617.*

(14) *Acta Eruditor. Lips. , 1689 , pag. 83.*

(15) *In Censurâ Philosoph. Cartesianæ , cap. VIII , pag. m. 216.*

(16) Vossius , de Scicut. mathemat. , pag. 198.

KERMATIENS. Secte en Arabie. Voyez la remarque (A) de l'article ABUDIAHER *.

* Tom. 1, pag. 97. Bayle écrit dans cet endroit, *Karmatiens*.

KESLER (ANDRÉ), théologien luthérien, naquit à Cobourg dans la Franconie, l'an 1595. Il ne suivit point la profession de son père, qui était tailleur d'habits (a) : il s'attacha à l'étude, et se distingua par son esprit, et par ses progrès ; ce qui fut cause sans doute que le prince Jean Casimir, duc de Saxe, qui avait érigé une école illustre à Cobourg, le gratifia d'une pension (b). Il fut en état par ce moyen de s'entretenir dans l'académie d'Iène, et puis dans celle de Wittemberg. Il fut agrégé dans celle-ci à la faculté de philosophie, et fit voir en soutenant plusieurs thèses, qu'il entendait bien la logique, et qu'il se servait heureusement de cette science pour réfuter les sociniens (A). On le retira de Wittemberg (c), pour lui donner une charge (d) dans le collège de Cobourg ; et au bout d'un an et demi on le fit pasteur et surintendant d'Eisfeld. Il s'acquitta bien de cette charge, et de là vint que le prince Jean Casimir ne lui voulut pas permettre d'accepter la surintendance des églises de tout le pays d'Eisenac. Il se fit recevoir docteur en théologie, et donna les mains enfin à la vocation qu'on lui présentait à Steinfurt. On lui offrait la surintendance de l'église : il s'en excusait ; mais

il l'accepta promptement après le malheur qu'il eut de perdre sa bibliothèque lorsque les troupes impériales saccagèrent la ville d'Eisfeld, l'an 1632. Outre la surintendance de l'église, il avait aussi à Steinfurt la direction du collège, lorsqu'il fut rappelé à Cobourg pour succéder au surintendant des églises. Il exerça cette charge avec applaudissement. Ses sermons étaient fort courus à cause de son éloquence et de sa doctrine. Il fut frappé d'une apoplexie dans la chaire même où il venait de prêcher (e), et il mourut après quelques mois de langueur, le 15 de mai 1643 (f). Il composa quantité de livres (B), les uns en latin, les autres en allemand, dont il n'y a qu'une partie qui ait été publiée.

(e) Tiré de Spizelius, in Templo Honoris, pag. 156.

(f) Henn. Witte, in Diario Biographico.

(A) Il entendait bien la logique, et il se servait heureusement de cette science pour réfuter les sociniens. } Il publia un traité de *Principiis Logicis quæ in Photinianorum Librorum lectione occurruunt*, qui contenait treize disputes qu'il avait soutenues dans l'académie de Wittemberg. Il le dédia à son Mécène, le prince Jean Casimir de Saxe : l'épître dédicatoire est datée de Wittemberg, le 1^{er}. d'août 1621. Il donna une seconde édition de cet ouvrage, dans la même ville, l'an 1624, in-4°. Elle est intitulée : *Logicæ Photinianæ Examen, seu Principiorum Logicorum quæ in Photinianorum scriptis occurruunt, Consideratio : cui præmissus est Tractatus brevissimus de illegitimo Photinianorum disputandi modo, et legitima ratione piè philosophandi*. On en donna une nouvelle édition in-8°. à Wittemberg, l'an 1642. Michel Wendélerus, professeur en philosophie (1), y joignit une petite préface,

(a) Spizelius, in Templo Honoris, pag. 155.

(b) Keslerus, *epist. dedicat. Logicæ Photinianæ Examinis*.

(c) Spizelius, in Templo Honoris, p. 156.

(d) Celle de professeur en logique.

(1) A Wittemberg.

où il mit entre les auteurs sociniens Smiglécius, qui est l'un des jésuites qui les ont le plus fortement réfutés. Kesler attaqua ensuite la métaphysique socinienne par un ouvrage intitulé : *Metaphysicæ Photinianæ partis generalis Examen, seu Principiorum ad generalem Metaphysicæ partem pertinentium quæ in Photinianorum Scriptis occurrunt, Consideratio*. Je n'en ai vu que la troisième édition, qui est celle de Wittemberg 1648, in-8°. ; mais je conjecture que la première est de l'an 1623 ; car l'épître dédicatoire est datée de cette ville-là, le 10 de mars 1623. Le *Metaphysicæ Photinianæ partis specialis Examen, seu Principiorum ad specialem Metaphysicæ partem pertinentium quæ in Photinianorum Scriptis occurrunt, Consideratio*, parut, si je ne me trompe, l'an 1626 ; car l'épître dédicatoire de l'auteur est datée d'Eisfeld, le 14 de janvier de cette année. Je n'en ai vu que la troisième édition qui est celle de Wittemberg 1648, in-8°. Il attaqua aussi la physique des sociniens : l'épître dédicatoire de son *Physicæ Photinianæ Examen, seu Principiorum Physicorum quæ in Photinianorum Scriptis occurrunt, Consideratio*, est datée d'Eisfeld, le 1^{er}. de janvier 1628. Je n'en ai vu que l'édition de Wittemberg 1656, in-8°. Il y a beaucoup de méthode et de précision dans ces écrits-là.

(B) *Il compose quantité de livres.*] On en voit les titres dans le *Templum Honoris reseratum* de Spizélius (2), et dans le *Diarium Biographicum* d'Hennings Witte ; mais sans nulle marque du temps et du lieu de l'édition. J'ai remédié à ce défaut autant qu'il m'a été possible à l'égard des livres dont j'ai fait mention dans la remarque précédente. Je ne puis pas continuer à l'égard des autres, qui sont : *Tractatus de Consequentia* ; *Quadriga Discursuum Philosopho-Theologicorum* ; *Historia Epiphaniæ Dominicanæ* ; *Responso belli ubiquistici Laurentio Forero opposita, etc.*

(2) *A la pag. 160 et suiv.*

KILIANUS (CORNEILLE), natif du Brabant, se rendit recommandable dans les fonctions de

correcteur d'imprimerie, qu'il exerça pendant cinquante ans chez Plantin, avec beaucoup de capacité. Il ne se contenta pas de bien corriger les épreuves des écrits d'autrui ; il fit aussi des livres qui méritèrent d'être estimés (A). Il ne réussissait pas mal à faire des vers latins : son apologie des correcteurs contre les auteurs (B) le témoigne. Il mourut fort âgé le jour de Pâque 1607. La plupart des choses que je viens de dire seront prouvées dans la remarque, où je rapporte son épitaphe (C).

(A) *Il fit... des livres qui méritèrent d'être estimés.*] Swertius (1) en a commencé la liste par ces paroles : *Scriptis Etymologicum teutonice lingue, sive Dictionarium teutonico-latino à Justo Lipsio laudatum. Typis Moreti 1599, in-8°.* Ses autres ouvrages sont des vers latins, et la traduction flamande de Philippe de Comines, et de Louis Guicciardin (2).

(B) *Son apologie des correcteurs contre les auteurs.*] C'est une épigramme de dix-huit vers que l'on trouve dans le *Theatrum Vitæ humanæ* de Beyerlinch (3). M. Chevallier l'a insérée dans son Origine de l'Imprimerie de Paris (4), après avoir dit une chose qui mérite d'être rapportée. « Nous ne chargerons pas néanmoins les imprimeurs, ni les correcteurs, de toutes les fautes qui sont dans les imprimés. Ils ont leur excuse sur les auteurs. Elles restent quelquefois dans une édition par l'ignorance, ou par la négligence de celui qui a composé l'ouvrage, ou qui a entrepris de le faire imprimer. Il a donné une copie peu correcte, qui a été imprimée fidèlement, par conséquent avec les fautes du manuscrit : mais il arrive que les doctes, qui jugent

(1) Athen. Belg., pag. 190.

(2) Description du Pays-Bas.

(3) Tom. VII, pag. 327.

(4) *A la page 203.*

» sans flatter, venant à censurer ce
 » qui mérite de l'être; alors on ac-
 » cuse celui qui n'est point coupable;
 » tout le mal ayant été fait uni-
 » quement par l'auteur. Un fort ha-
 » bile correcteur dans l'imprimerie
 » de Plantin, appelé Corneille Ki-
 » lian, a fait l'apologie des correc-
 » teurs contre les auteurs qui, après
 » s'être trompés, faute de science et
 » de lumière, et après avoir donné
 » des copies peu correctes, ne lais-
 » sent pas de s'en prendre aux inno-
 » cens.»

(C) *Je rapporte son épitaphe.*] Elle fut faite par François (5) Swertius son ami, et consiste en ces paroles : *D. O. M. CORNELIO KILIANO Dufflæo, constantis laboris, et perennis industriæ laude ornato et amato viro. L. ann. Plantin. typographiæ correctorem gessit. Quam fideliter, peritè, doctè, ipsos rogate libros elegantid, nitore, sanid æternæ artis primos. Nec semper alienos tractavit, cum et suos reliquerit, latinè oratione disertus, versificatu felix; patriam quoque eloquentiam excoluit, cultuque ejus et proprietatem revocavit. Obiit ætate operibusque gravis M. DC. VII. ipso Paschatis festo* (6).

(5) M. Chevallier, pag. 196, le nomme Pierre.

(6) Franc. Swertius, Athen. Belg., pag. 189, 190.

KIRCHER (JEAN), natif de Tubinge au duché de Wirtemberg, étudia avec beaucoup de succès dans l'académie de sa patrie, et donna de fort belles espérances; mais ayant choisi un autre genre de vie, et n'y voyant aucune apparence d'un bon établissement, il changea la religion luthérienne pour la romaine, et s'en alla en Hongrie (a). Ce fut environ l'an 1640. Il publia, selon la coutume, les motifs de son changement. On lui fit plusieurs réponses (A). Je ne l'ai pu suivre que jusque-là, et je serais fort blâmable de n'oser pas

(a) Joh. Georgius Dorscheus, *epist. dedic. Hodegetici Catholici.*

l'avouer, puisque le docte M. Baillet n'a point fait scrupule de reconnaître qu'il ignorait les aventures de ce personnage (B).

(A) *Il publia..... les motifs de son changement : on lui fit plusieurs réponses.*] Le livre qu'il publia est intitulé : *Etiologia in quâ migrationis suæ ex lutheranâ synagoga in ecclesiam catholicam veras et solidas rationes succinctè exponit, at perspicuè, doctisque omnibus et judicandè dexteritate pollutentibus ritè, accuratè et modestè considerandas proponit.* Il fut imprimé à Vienne en Autriche, l'an 1640, et dédié à Émeric Losi, archevêque de Strigonic. Cet ouvrage roule sur ces deux pivots : l'un qu'il faut quitter la religion luthérienne, puisque l'on n'y trouve point une autorité infaillible qui nous dirige à discerner ce que l'on doit croire; l'autre qu'il faut embrasser le papisme, puisque l'on y trouve une telle autorité (1). On ne manqua pas de le réfuter. Consultez M. Baillet (2) qui vous apprendra que Jean-Conrad Schragmuller publia en allemand un *Anti-Kircher*, l'an 1654, et qu'Abraham Calovius fit imprimer un *Examen Anti-Kircherianum*, à Kouisberg en Prusse, l'an 1643. Il ne parle point là (3) de l'ouvrage de Jean-George Dorscheus, professeur en théologie à Strasbourg, quoiqu'on le puisse compter pour un *Anti-Kircher*. En voici le titre : *M. J. Kircherus devius, sive Hodegeticus Catholicus, quo ostenditur M. Johannem Kircherum Tubingâ Wirtembergicum migrationis suæ ex synagoga, quam vocat, lutheranâ in ecclesiam catholicam institutione ivisse, non quâ eundum est, sed quâ itur.* Il fut imprimé à Strasbourg, l'an 1641, in-12, et contient deux parties intitulées au haut des pages, la 1^{re}., *Hodeget. Cathol. Antikirch. prælim.*; la 2^e., *Hodeget. Cathol. Antikirch.* Dorscheus soutient la clarté de l'Écriture qui est le fondement de la foi des pro-

(1) Tiré de l'*Hodegeticus Catholicus* de Dorscheus, pag. 1 et 329, 330.

(2) Baillet, au 1^{er}, tome des *Anti*, num. 25, pag. 204, 205.

(3) Notez qu'il en parle à la page 267 du même tome, mais non pas sous la notion d'*Anti-Kircher*.

testans ; et il montre , d'autre côté , que ni les conciles , ni les décisions des papes , ne peuvent être un bon fondement de certitude. Les citations tiennent plus de la moitié du livre , et surtout dans les endroits où l'on examine les plaintes que fait Kircherus , que les protestans imputent au catholicisme toutes les imper tinences des auteurs particuliers. Cet ouvrage de Dorschéus fut réfuté par un jésuite allemand , nommé Henri Wangnereck , qui publia un Anti-Dorschéus , l'an 1653 , et qui à son tour fut réfuté par un Anti-Vangnereck que Balthasar Bébélius (4) fit imprimer en forme de thèses théologiques , l'an 1682.

(B) *M. Baillet n'a point fait scrupule de reconnaître qu'il ignorait les aventures de ce personnage.*] Comme il y a bien du sel dans son aveu , je rapporterai amplement ce qu'il a dit (5). « Vous n'auriez pas lieu de » me faire ce reproche (6) , si j'avais » pud'enterrer son registre baptistaire , » ou son obituaire. Des quatre Kir- » chers allemands que je connais » pour s'être faits auteurs , et dont » il y en a eu deux jésuites , le nô- » tre , qui portait le nom de Jean , » est celui de la vie et des emplois » duquel je suis le moins instruit. » Je crois que s'il était mort luthé- » rien , M. Henning Witten lui au- » rait fait l'honneur de le placer » dans ses mémoires avec tant d'au- » tres qui n'en étaient pas plus » dignes que lui : un autre de ses » confrères aurait fait quelque orai- » son funèbre de lui , ou son éloge » historique. Il se peut faire aussi » que si Kircher en passant du lu- » théranisme à l'église romaine , se » fût rendu religieux dans quelque » monastère , quelque bibliothécaire » ou autre curieux de son ordre au- » rait pris soin de recueillir ses ac- » tions et ses écrits , et de le mettre » parmi les hommes illustres de l'or- » dre qu'il aurait embrassé. Mais » j'ai trop bonne opinion de votre » mémoire pour vous répéter ce que

» je vous ai dit dans l'article de » l'Anti-Cochlée , sur ce sujet , lorsque » vous étiez en peine de savoir pour- » quoi les écrivains protestans nous » sont généralement plus connus que » les écrivains catholiques ; et pour- » quoi , parmi ces derniers , les écri- » vains réguliers , de quelque robe » que ce soit , le sont ordinairement » plus que les autres catholiques. »

KIRCHMAN (JEAN) , célèbre par ses ouvrages , naquit à Lubeck le 18 de janvier 1575. Il étudia dans sa patrie jusqu'à l'âge de dix-huit ans , après quoi il s'en alla à Francfort-sur-l'Oder , où il passa quatre années fort assidu aux leçons , et très-éloigné des amusemens et des débauches , à quoi la plupart des écoliers perdent leur temps (A). Il étudia ensuite dans l'académie d'Iéne , et puis dans celle de Strasbourg. Il souhaitait de voyager dans les pays étrangers , mais n'ayant pas assez de bien pour cela , il fallait qu'il refrénât son envie. Il ne fut pas long-temps dans cette contrainte ; car on lui donna à mener en France et en Italie le fils d'un bourgmestre de Lunebourg. Il fut de retour en Allemagne l'an 1602 ; et s'étant arrêté à Rostoch , il y fit tellement connaître sa capacité , que dès l'année suivante on lui donna la charge de professeur en poétique. L'ouvrage qu'il publia l'an 1604 , de *Funeribus Romanorum* , lui acquit la réputation d'un très-savant homme , et contribua peut-être à lui faire rencontrer un bon mariage , aussi promptement qu'il le souhaitait ; car il n'avait pas moins à cœur d'augmenter le nombre des habitans de la terre (B) , que celui des livres. Ce fut donc un bon-

(4) Professeur en théologie à Strasbourg. Voyez le Journal de Leipsic , 1682 , pag. 249 ; et M. Baillet , tom. I des Anti , pag. 268.

(5) Baillet , tom. I des Anti , pag. 206 , 207.

(6) C'est-à-dire , de n'avoir rien dit de la vie ou de la mort de ce Kircher.

heur tout particulier pour lui, que de trouver une femme la même année qu'il s'érigea en auteur, vu surtout que la femme qu'il rencontra lui fit atteindre le but à quoi il visait, puisqu'elle lui donna des enfans, outre qu'elle vécut avec lui dans une très-bonne intelligence (C). Comme il passait pour un homme qui élevait très-bien la jeunesse, et qui ne permettait pas que ses pensionnaires fissent la débauche dans sa maison (D), on lui envoyait beaucoup d'écoliers des autres villes d'Allemagne; et enfin lorsque les magistrats de Lubeck virent que leur école avait besoin d'un nouveau recteur, ils le prièrent de se charger de cet emploi. L'une des raisons qui l'engagèrent à l'accepter, fut qu'il craignit d'offenser Dieu s'il refusait une vocation aussi légitime que celle-là (E). Il fut installé dans cette charge l'an 1613, et il l'exerça tout le reste de sa vie avec une extrême application, quoiqu'il eût le déplaisir d'être exposé à beaucoup de médisances (F), sous prétexte que l'école déchéait visiblement. On prétend que ce n'était point sa faute. Il mourut le 20 de mars 1643 (a). Je donnerai la liste de ses ouvrages (G) *.

(a) Tiré de son Oraison funèbre, prononcée par Jacques Stolterfhotus, son gendre. Witte l'a insérée dans les *Memoriæ philosophorum*, pag. 516.

* Joly rapporte un passage du *Scaligéran*, qui prouve que Kirchman était en relation avec Scaliger. Du reste, il renvoie au quarantième volume des *Mémoires de Niceron*.

(A) Il était très-éloigné des amusemens et des débauches à quoi la plupart des écoliers perdent leur temps.] On dispute depuis plusieurs siècles s'il vaut mieux faire étudier

ses enfans chez soi, que les envoyer aux académies (1). Il y a des raisons pour et contre; mais ce que l'on peut dire de plus spécieux contre l'envoi aux académies, est que le péril d'être entraîné dans la débauche est fort grand. Les écoliers studieux sont rares; mais ceux qui détournent les autres, ou par leur mauvais exemple, ou par leurs sollicitations, ou même par des railleries, sont en grand nombre. Voici ce qu'on dit de notre Kirchmannus, et de la plupart de ses camarades. *Ibidem per quadriennium ferè substitit; non cibos et potiones tantum percipiendo, non Charadrî vitam agendo, non ludicris aliorum agitationibus, aut lascivis Gynæcei lustrationibus se oblectando, non scurrilibus Lurconum rugis optimum juventutis florem pessimè corrumpendo, quibus egregiis, scilicet, exercitiis, deplorato et exulcerato hoc seculo, maxima, (2) proh dolor! Academicorum pars dedita est; sed lectiones et disputationes publicas diligentè visitando, cum viris doctis familiariter conversando, et interdum noctuque bonis litteris, quibus animum totum applicuerat, strenuè incumbendo (3).*

(C) Il avait à cœur d'augmenter le nombre des habitans de la terre.] Il est ici nécessaire, plus qu'en d'autres lieux, de rapporter les propres paroles de mon auteur. Les voici. *Quemadmodum prole animi bonas litteras promovere studuit Kirchmannus, ita etiam prole corporis humanum genus augere apud se constituit. Quamobrem eodem anno, quo Funera Romanorum publici juris fecit, iisque nominis sui funera planè exterminavit, vitæ sociam sibi elegit virginem castissimam et pudicissimam, Emerentiam, Joachimi Schellii, senatoris Rostochiensis prudentissimi, filiam (4). Voilà un homme qui avait*

(1) Voyez Quintilien, *Instit. Orator., lib. I, cap. II; et M. Dacier, Remarques sur la Vie de Numa, à la fin; et les Nouvelles de la République des Lettres, juin 1700, pag. 686.*

(2) Voyez ci-dessous la remarque (D), citation (12). Consultez aussi l'article *ERFORT*, remarque (D), tom. VI, pag. 248.

(3) Jacob. Stolterfhotus, *Orat. funebri Johannis Kirchmanni, apud Witten.*, *Memor. Philosoph. orator., etc., pag. 525.*

(4) Stolterfhotus, *ibid.*, pag. 530.

à cœur le bien public. Il ne bornait pas son zèle au bien de la république des lettres, il voulait aussi travailler à l'avantage de l'état en procurant des enfans : il consacrait et son esprit et son corps à l'utilité du genre humain. La savante Hélène Piscopia Cornara ne lui ressemblait pas ; car pour faire voir qu'elle marchait sur les traces de Minerve, la déesse des sciences, qui garda toujours sa virginité, elle se fit agréger à l'académie de *gli infcondi*. Mais d'ailleurs le très-docte Tiraqueau servait d'exemple à notre Kirchman ; car on dit que tous les ans il faisait un livre et un enfant. Voyez les Nouvelles de la République des Lettres (5) au sujet de mademoiselle le Fèvre. Voici des paroles qui prouvent que notre Kirchman ne fut point frustré de ses bonnes intentions. *Quoniam verò præcipuus conjugii scopus quo Kirchmannus collimavit est procreatio liberorum, .. etiam hunc scopum attigit, et conjugium ex benedictione divinâ uti jucundum, ita et fecundum habuit. Ex uxore quippe suavissimâ, nunc proh dolor ! viduâ mœstissimâ, quinque liberos suscepit, filios tres et filias duas* (6).

(C) *Ils vécurent dans une très-bonne intelligence.*] L'oraison funèbre assure que, pendant les trente-sept ans que leur mariage dura, ils n'eurent jamais besoin de se réconcilier. *Quod conjugium felicibus auspiciis ceptum felici etiam successu non caruit. Tanto enim amore hi conjuges se mutuò sunt complexi, tantû concordia septem et triginta annos transegerunt, ut nunquam in gratiam redire, aut ad aram Bonæ Deæ litare necesse ipsis fuerit* (7). Pomponius Atticus eut un semblable bonheur avec sa sœur et avec sa mère (8), mais non pas avec sa femme. L'auteur de l'oraison funèbre prétend que cette concorde conjugale de notre Kirchmannus procéda de ce que tant le mari que la femme avaient bien compris qu'elle est agréable à Dieu et aux hommes ; et

(5) *Mois de novembre 1684, art. XII, pag. 977.*

(6) *Orat. funebr., apud Witten, Memor. philosoph., pag. 531.*

(7) *Idem, ibid., pag. 530.*

(8) *Voyez son article, tom. II, rem. (C).*

que les incommodités du mariage, assez grandes d'elles-mêmes, ne doivent pas être aggravées par des contestations fâcheuses ; mais qu'il faut plutôt les adoucir par un agréable commerce. *NIMIRUM uterque ipsorum probè intellexit, Deo hominibusque gratam, si benè inter maritum et uxorem conveniat, nec conjugii molestias, alias sat graves, odiosas rixas et acerbis concertationibus cumulandas, sed suavissimâ potiùs oblectatione, et jucundissimâ conversatione leniendas esse* (9). Là-dessus il pousse un souhait fort pathétique : *Plût à Dieu*, dit-il (10), que tous ceux qui font un mauvais ménage, examinassent bien cette grande vérité ! Je ne crois pas que cet auteur donne dans la véritable cause. Il n'y a presque personne qui ne sache cette grande vérité ; on en est très-convaincu dans les familles où la discorde est la plus furieuse ; mais on ne se règle point sur cette persuasion ; et je ne sais même si l'on n'y prend pas le parti de se quereller, comme le moins incommode que l'on puisse prendre. On serait plus tourmenté et plus bourrelé par le chagrin de l'antipathie, si l'on ne le faisait exhaler par mille plaintes et par mille contestations. Les criailleries sont comme les larmes (11), elles soulagent la douleur dont on se sent opprimé.

(D) *il ne permettait pas que ses pensionnaires fissent la débauche dans sa maison.*] Il se trouve des professeurs si avarés, que de peur que l'on ne décrie leur pension ils se gardent bien de traverser les plaisirs de leurs pensionnaires. Ces jeunes gens, pour se venger de la contrainte où on les tiendrait, feraient accroire cent mensonges à leurs parens, afin d'aller loger ailleurs. Kirchman ne se réglait pas sur une semblable crainte. *Non enim bacchanalia cum con-*

(9) *Orat. funebr., apud Witten, Memor. Philos., pag. 530.*

(10) *Utinam id secum probè volverent illi, qui conjugium, quod debebat esse caritatis vinculum, faciunt certamen rixosum, quo se ipsos excarnificiant, et quotidianâ quasi morte mulant ! Salius istis esset, nunquam matrimonium contraxisse, quàm contractum tam fedè deturpasse. Idem, ibidem, pag. 531.*

(11) . . . *Est quædam flere voluptas : Expletur lacrymis, egeriturque dolor. Ovidius, Trist., lib. IV, eleg. III, vs. 37.*

victoribus suis Kirchmannus vivebat, non scyphos ad ordinem evacuabat, non ad mensuras sine mensurâ vivebat, non noctem Baccho ut pervigilem ducerent domesticis suis permittebat, quemadmodum nunc non nullos in academiis professores et juventutis censors, egregios scilicet! facere audimus; sed ita in omnibus se gerebat; ut studii mores convenienter irent; ipsiusque domesticis, adeoque omnes litteris humanioribus addicti vivum haberent exemplum, ad quod vitam, mores, et res suas omnes examussim componerent (12).

(E) *Il craignit d'offenser Dieu s'il refusait une vocation.] Voilà sans doute une conscience fort délicate. Plusieurs raisons le détournaient de quitter Rostoch; mais voici la première chose qu'il opposa à ces raisons. Contra verò ab hinc parte non minus sollicitè secum perpendebat divinam et legitimam vocationem, quam si contemptim repudiaret, in gravissimam Dei iram et certissimam ejus vindictam incurreret (13). Je crois qu'il était trop scrupuleux; sa vocation n'était pas comme celle d'Abraham; on aurait pu n'y pas répondre, sans crainte d'irriter le ciel.*

(F) *Il eut le déplaisir d'être exposé à beaucoup de médisances sous prétexte que l'école de Lubec déchéait visiblement.] Quand les écoliers faisaient des folies, on s'en prenait au recteur, et l'on médisait de lui publiquement. Statim bonus Kirchmannus cum suis collegis vapulabat, et neglecti officii ac disciplinæ reus agebatur. Neque hæc cantilena in conviviis, transtris, et privatis congressibus tantum à vulgo, cui neque judicium, neque veritas, identidem canebatur; verum etiam in publico sæpius vir optimus acerbè perstringebatur, ab iis, quorum officium potius fuisset Kirchmanni et Scholæ nostræ causam agere, ipsiusque autoritatem et existimationem, si qua à malevolis aroderetur, defendere (14). Il prenait patience, et méprisait même courageusement ces injures (15). Son*

beau-fils s'étend beaucoup sur cela, et sans nier que Kirchman n'eût des défauts (16), il soutient que la décadence du collège vint de ce que l'on introduisit dans la ville l'usage des précepteurs domestiques. Qui primum clancularios præceptores in nostram civitatem introduxit, quisquis etiam fuerit, et quot domos tot ferè scholas in nostrâ urbe aperuit, hunc violentas huic Lyceo manus intulisse, et ad prosternendum primo ictu petiisse, tam confidenter assevero, ut nihil confidentius. Quid præterea accesserit, et scholæ nostræ fundamenta penè everterit, unusquisque ipse secum reputet, id animo enim mihi non est omnia refricare, et canari nam, quod aiunt, movere (17).

(G) *Je donnerai la liste de ses ouvrages.] Elle est à la fin de son oraison funèbre (18). Oratio funebris amplissimo viro, Jacobo Bordingo, consuli reipublicæ Lubecensis, scripta, Rostochii 1616, in-4^o.; de Funeribus Romanorum libri quatuor, Hamburgi 1605, in-8^o.; Lubecæ 1623, 1637, Brunsvigæ 1661, Francof. 1672, in-8^o.; Lugd. Bat. 1672, in-12.; de Ira cohibendâ Disputatio, Rostoch. 1611, in-4^o.; Oratio de Vitâ et Obitu Pauli Merulæ, ibid., 1607, in-4^o.; et Lugd. Bat. 1672, in-12.; Εὐχαριστικὴν, de Pacificatione Boitzenburgensi ad Legatos Ordinum Unitarum Belgiæ Proviaciæ, Lubecæ 1620, in-4^o.; Oratio de Vitâ et obitu Georgii Stampelii, ecclesiæ Lubecensis Superintendententis, habita, ibid. 1622, in-4^o.; de Annulis liber singularis, ibid., 1623, Slesvigæ 1657, Francof. 1672, in-8^o.; Lugd. Bat. 1672, in-12.; Rudimenta rhetorica, Bremæ 1652, in-12.; Rudimenta logicæ peripateticæ, Lub. 1669, et sæpius, in-8^o.; Tabulæ Logicæ et Rhetoricæ, ibid. in-folio.; Genethliacum illustrissimi principis, Adolphi Friderici, ducis Megapolitani, primogenito filio scriptum, ibid. 1624, in-4^o. Il avait dessein de publier, avec des notes, un*

circumstrepentem levi manu, et citra iracundiam abigimus: sic ipse perversè judicantium calumnias sine ullâ tristitiâ eludebat, probè intelligens, sapientiæ virtutem per ea, quibus petitur, illustrari. Ibidem.

(16) *Ibidem, pag. 542.*

(17) *Ibidem.*

(18) *Apud Witten., pag. 553.*

(12) *Orat. funebr., pag. 533.*

(13) *Ibidem, pag. 535.*

(14) *Orat. funebr., apud Witten., pag. 540.*

(15) *Ut magni et nobilis erat animi, more magnæ feræ latratus minutorum canum securus exaudiebat, et ut culicem, aut muscam molestè*

manuscrit qui n'a paru qu'en l'année 1684, par les soins de son petit-fils (19).

(19) Voyez les Nouvelles de la République des Lettres, février 1685, art. II.

KYRIANDER (GUILLAUME), jurisconsulte allemand, ayant commencé ses études de jurisprudence en Allemagne, les continua en France et à Padoue, et alla ensuite à Venise, afin de joindre la pratique à la théorie, en fréquentant le barreau (a). Il y entreprit la traduction d'un ouvrage de Léandre Alberli (A), qui fut imprimée à Cologne, l'an 1567. Vous trouverez dans Moréri, qu'il fut syndic de Trèves, et qu'il publia les annales de cette ville (B); mais vous n'y trouverez pas qu'il changea de religion, et que son ouvrage a été fort décrié à cause de cela par les jésuites (C).

(a) Kyriander, *præfat.* Descript. Italie.

(A) Il..... *entreprit la traduction d'un ouvrage de Léandre Alberti.*] Cet ouvrage contient une description de l'Italie, et n'a pas été méprisé par les savans. Lisez Vossius au chapitre XII du III^e. livre de *Historicis Latinis* (1), et la Popelinière à la page 414 de l'histoire des histoires. Kyriander se servit de trois éditions italiennes de l'ouvrage qu'il mit en latin; mais je m'étonne qu'il ne dise rien de l'édition qui fut augmentée de la description des îles voisines de l'Italie. Cette édition fut faite à Venise, *appresso Ludovico de gli Avanzi*, l'an 1561, in-4^o. Le traducteur eut grand tort de ne suivre point celle-là, et de ne pas ajouter à son travail cette description des îles.

(B) *Il publia les Annales de la ville de Trèves.*] C'est un *in-folio* qui fut imprimé à Deux-Ponts, l'an 1603. Le sieur Michel Hertzius ne parle point de cette édition; il ne marque que celle de 1625, et il prétend que

(1) *Pag. m. 630.*

ces Annales commencent à l'an du monde 966 (2). C'est les faire remonter plus de sept cents ans avant le déluge. Zeiller (3) eût pu lui apprendre qu'il fallait dire 1966, et non pas 966. Dans la seconde édition du Moréri de Hollande on a mis 1066. C'est remonter près de six cents ans au-dessus de Noé.

(C) *Il changea de religion, et son ouvrage a été fort décrié à cause de cela par les jésuites.*] Voici ce qu'en dit Masénius: *Kyriander res Trevirensium, ut fidei Deo principique suo violárat, perversè persecutus est* (4).

(2) Hertzius, *Biblioth. germanica, num. 464.*

(3) De *Historicis, II^e. part., pag. 81.*

(4) Masenius, *in dedicat. Compend. Hist. Trevir., apud Magirum, Eponymol., pag. 493.*

KIRSTÉNIUS (PIERRE), professeur en médecine à Upsal, et médecin extraordinaire de la reine de Suède, était né à Breslaw, capitale de la Silésie, le 25 de décembre 1577. Il apprit dans sa patrie le latin, le grec, un peu d'hébreu et de syriaque, la physique, l'anatomie et la botanique, après quoi il s'en alla voir les académies de Leipsic, de Wittemberg et d'Éne: et ayant profité beaucoup pendant quatre ans, sous les professeurs de ces trois universités, il fit un voyage aux Pays-Bas et en France. Il avait ouï dire qu'afin de se distinguer dans la pratique de la médecine, il fallait entendre Avicenne; c'est pourquoi il conçut une forte envie d'apprendre l'arabe; car il savait que la traduction des œuvres de ce médecin était fort mauvaise. Il s'appliqua donc fortement à l'étude de l'arabe, et se proposa de lire non-seulement Avicenne, mais aussi Mésué, Rhasis, Abenzoar, Abukasis et Averroës. Il fut confirmé dans cette pensée par Scali-

ger et par Casaubon, qui le jugèrent capable de se perfectionner dans cette langue, au grand bien de la république des lettres (a). Cette passion ne retarda point celle qu'il avait de voyager. Il vit l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre (A), et ne fut de retour chez lui qu'au bout de sept ans. Il reçut à Bâle le doctorat en médecine, à l'âge de vingt-quatre ans. Un peu après son retour dans la Silésie, il alla à Iène, et s'y maria; ensuite il se vit appelé par les magistrats de Breslaw, pour la direction de leur collège et de leurs écoles. Une maladie l'ayant contraint de renoncer à cette pénible charge, dont il était d'ailleurs assez dégoûté, il s'appliqua tout entier à la médecine, et à l'étude de l'arabe. Il donna même la préférence à cette langue (B), et fit paraître qu'il était né pour y réussir. Il mêla beaucoup de piété dans la pratique de la médecine (C). On ne dit point la raison pourquoi il se transporta en Prusse avec sa famille : mais il eut sujet de se louer de cette transplantation; car elle lui donna lieu d'entrer chez le chancelier Oxenstiern, qui le mena en Suède, où on l'honora d'une charge de professeur en médecine dans l'université d'Upsal, l'an 1636, avec le caractère de médecin de la reine. Il se serait encore mieux acquitté qu'il ne

fit des fonctions professorales, si les forces de son corps eussent secondé la vigueur de son esprit : mais il était fort cassé, et il ne vécut que jusqu'au 8 d'avril 1640 (b). Il avait publié divers ouvrages (D). On assure dans son épitaphe qu'il entendait vingt-six langues.

(b) Tiré de son Oraison funèbre, prononcée par Jean Loccénus, son collègue, professeur en droit. Le sieur Witte l'a insérée dans ses *Memoriæ medicorum*.

(A) Il vit l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre.] L'oraison funèbre s'arrête là, et ne parle point du voyage que Kirsténus fit en Grèce et en Asie. C'est dans son épitaphe qu'on en parle. *Neve huic satis fuit tot vidisse populos Europæ celeberrimos, ni matrem olim artium permearet Græciam, et ALCURANI sedem permigraret Asiam, vinosamque per Hungariam reverteret* (1). Un tel voyage convenait à ses intentions.

(B) Il donna même la préférence à l'arabe.] Car non-seulement il donnait à cette étude tout le temps qu'il dérobaît à la pratique de la médecine, mais aussi il consacrait à l'impression des livres arabes toutes les épargnes de son gain. *Quicquid siccisivi temporis laboriosæ praxi medicæ suffurari potuit, hoc excolendæ arabicæ linguæ totum destinavit : adeo ut cum lingua isthæc, velut cætere, superiorum facultatum, ut vocant, et imprimis medicinæ ministræ esse debuisset, contra praxi medicæ isti linguæ sæpè serviret : dum quicquid herus inde lucri redundantis abradere potuit, illud arabicæ typographiæ adornandæ, et monumentis in illâ edendis impendit* (2). Son pagnégyriste a raison de dire qu'on voit peu d'exemples d'un tel usage du gain. Ceux qui leur profession est lucrative sont infiniment plus ardens ou à acheter des terres, ou à placer leur argent à intérêt, ou à bien nourrir leur corps, qu'à faire

(a) *Qui cum indolem hominis viderent, animum verbis et exemplis addiderunt, ut pertenderet, atque istas litteras, quæ nondum inter christianos debitum cultum et nitorem accepissent, à barbarie vindicaret ac liberali manu assereret. Istud magno fore reipubl. litterariæ bono, et sibi ornamento illustriori. Orat. funeb. Kirstenii, apud Witten., Memor. medicor., pag. 114.*

(1) *Apud Witten., Memoriæ medicor., pag. 122.*

(2) *Orat. funebr. Kirstenii, apud Witten., ibid., pag. 115.*

de la dépense pour des impressions de livres. *Raro sanè et laulando exemplo. Quales sunt hujus ævi mores, plerique si rem faciant, aut fœnori eam locant, aut fundis emendis, aut gulæ deputant. In publicandis ingenii monumentis sumptus facere, rem sterilem esse credunt, et quæ nihil heredem juvet* (3). A la honte des lettres, la plupart de ceux qui les professent s'efforcent de devenir riches en terres et en argent,

Dives agris, dives positus in fanore nummus (4) ;

et ils suivent cette mauvaise maxime :

Vos sapere et solos aio bene vivere, quorum Conspicuis niidis funlata pecunia villis (5).

(C) *Il méla beaucoup de piété dans la pratique de la médecine.* Ceci ne serait pas moins rare que son désintéressement, si l'on suivait les bruits vulgaires de la religion des médecins. On assure que Kirstenius ne comptait pour rien l'efficacité des remèdes sans l'assistance de Dieu, et qu'il faisait dépendre de la bénédiction céleste le succès de la médecine. *Auspicium snorum laborum à pietate christiand fecit, quam Æsculapius ignorabat. Noster autem senex sciebat, virtutem herbarum et usum mendendi inutilem esse sine virtute divind : itaque à DEO, cui soli est potestas summa in omnia à se creata, in ipsam vitam et mortem hominum, medicinæ felicitatem et successum petendum esse* (6). Il semble même qu'on disc qu'ordinairement il n'entreprenait la cure de ses malades, qu'après qu'ils étaient réconciliés avec le bon Dieu (7). Il avait aussi de coutume de donner courage à ses malades, en les exhortant à se confier en Dieu, qui dans un moment peut guérir les maladies les plus désespérées, à moins qu'il ne juge plus à propos de retirer ses enfans de cette vallée de larmes pour les transporter au ciel. *Ægroti malo ex lege*

(3) *Oratio funebre. Kirstenii, apud Witten, ibid. pag. 115.*

(4) *Horat., sat. II, lib. I, vs. 13.*

(5) *Idem, epist. XV, lib. I, vs. 45, 46. Consultez la remarque (B) de l'article HOKSTIUS (Jacques), dans ce volume pag. 207.*

(6) *Orat. funebr. Kirstenii, pag. 117.*

(7) *Ita ægroti non minus deo reconciliati curationem aggrediebatur. Ab ægrotis tamen invalitudine adhuc recentium quàm ingravescente advocari malebat, præsertim in gravibus et astu morbis. Ibidem.*

humanitatis indolebat, eumque bono animo esse Deoque fidere jubebat, etiam in morbo dubiæ salutis : quòd cum Comico sciret, bonum animum in re malâ dimidium esse mali. Ægrotum jam à medico desertum, vel solo DEI nutu facilè ad sanitatem reduci posse, si DEO volenti, ipsi salutis esset. Aut ex hac calamitosâ vitâ ad meliorem transferri (8). Il était fort assidu aux exercices de piété : il commençait et finissait sa journée par la lecture de la Bible ; et il avait lu seize fois ce divin livre d'un bout à l'autre. *A Bibliorum lectione diem ordiens et claudens, multoties illa pervolutavit. Sedecies ab illo perlecta liberi serunt* (9). Il mourut fort pieusement (10).

(D) *Il avait publié divers ouvrages.* On en trouve cette liste à la fin de son oraison funèbre (11). *Decas Sacra Canticorum et Carminum Arabicorum ex aliquot MSS. cum latinâ interpretatione, Breslæ, 1609 ; Evangelistarum quatuor ex antiquissimo Codice MS. arabico Cæsareo eruta, Francof. 1609, in-folio ; Tria specimina Characterum Arabicorum, nempe Oratio Domini nostri Jesu-Christi, Psalm. L., etc., ibid, 1609, in-folio ; Grammatica Arabica, ibid, 1609, in-folio ; Liber Secundus, de Canone Canonis à filio Sina, studio, sumptibus ac typis Arabicis, qui potuit fieri fide, ex Asiatico et Africano exemplari MS., Cæsareo arabicè per partes editus, et ad verbum in Latin. translatus, notisque textum concernentibus illustratus, ibid, 1610, in-folio ; Epistola sancti Judæ ex MS. Heidelbergensi arabico ad verbum translata, additis notis ex textum Græcorum et versionis latine vulgaris collatione, Breslæ 1611, in-folio ; Liber de vero usu et abusu Medicinæ, Francof. 1610, et germanicè, ibid., 1611, in-8° ; Oratio Introductoria in Gymnasio Utraviciensium habita, ibid., 1611, in-4° ; Notæ in Evangelium sancti Matthæi, ex collatione textuum arabicorum, syriacorum, ægyptiacorum, græcorum et latinorum, Breslæ,*

(8) *Ibidem, pag. 118.*

(9) *Ibidem, pag. 119, 120.*

(10) *Ibidem, pag. 121.*

(11) *Apud Witten., Memor. Medicor., pag. 124.*

1612, in-folio ; *Ἰπποκράτους, sive Informatio Medicæ artis studioso perutilis, aliquandiu in Pharmacopolio versaturo Caspari Peuceri, edita è MSS. Petri Kirstenii, Upsaliæ, 1638, in-8°.*

KNOT (a) (ÉDOUARD), né dans le Northumberland en Angleterre, se fit jésuite à l'âge de vingt-six ans : ce fut l'an 1606, étant déjà prêtre. Il enseigna longtemps à Rome dans le collège des Anglais ; ensuite on le fit sous-provincial de la province d'Angleterre, et après qu'il eut exercé cette charge hors du royaume, on l'y envoya pour y faire les fonctions de provincial. On lui conféra deux fois cet emploi. Il assista en qualité de provincial à l'assemblée générale de l'ordre, tenue à Rome l'an 1646, et il fut élu définiteur. Il mourut à Londres, le 14 de janvier 1656 (b). Alegambe avait mis entre les œuvres de ce jésuite un écrit qui concerne la hiérarchie (A), et qui ne plut pas aux évêques. Sotuel l'en a effacé. On verra dans une remarque la liste qu'il a donnée des écrits d'Édouard Knot (B).

(a) *Vero nomine Matthias Wilsonus. Sotuel, ubi infra.*

(b) Sotuel, in Biblioth. Scriptorum societatis Jesu, pag. 185.

(A) *Alegambe avait mis entre ses ouvrages un écrit qui concerne la hiérarchie.] Voici les paroles d'Alegambe : Scripsit doctissimum libellum qui sub nomine Nicolai Smithei est editus hæc epigraphe : Modesta et brevis discussio aliquarum assertionum D. doctoris Kellisoni, quas in suo de ecclesiasticâ hierarchiâ tractatu probare conatur, ex anglico in latinum à Georgio Wrigtho conversa, et plurimis doctorum atque adeo catholicarum universitatum suffra-*

giis approbata (1). Ce livre fut imprimé à Anvers, l'an 1631, in-12. Je suis assuré que la plupart de mes lecteurs seront bien aises de trouver ici le sujet et le progrès de cette dispute hiérarchique. Vous saurez donc que Richard Smith, évêque de Chalcédoine, ayant reçu l'autorité d'ordinaire * sur les catholiques d'Angleterre, l'an 1626, se transporta dans cette île peu de temps après. Il voulut étendre sa juridiction sur les jésuites, et sur les autres réguliers ; mais il y trouva tant d'obstacles, qu'il fut obligé de leur quitter la partie, et de s'en retourner en France. Ils avaient senti que les charités, se répandant sur ce prélat afin qu'il pût soutenir la dignité de son caractère, ne venaient plus de leur côté : cette diversion ne leur plut pas : ils formèrent donc un parti avec tant d'habileté, qu'ils contraignirent cet évêque à se retirer. Cette retraite fut bientôt suivie d'un furieux combat de plume. Le premier qui entra en lice fut le docteur Kellison, professeur à Douai : il écrivit pour soutenir l'autorité de l'évêque. Knot, provincial des jésuites, lui répondit sous le nom de Nicolas Smith (2). Un peu après, on vit paraître un ouvrage sur cette matière (3), duquel l'auteur prit le nom de Daniel à Jésus, quoiqu'il s'appelât Jean Floyd. C'était un jésuite, professeur à Saint-Omer. L'archevêque de Paris censura les livres de ces deux jésuites : la Sorbonne et l'assemblée générale du clergé de France firent la même chose (4) : ce qui bien loin de fermer la bouche aux jésuites, les engagea à réimprimer leurs livres en langue latine avec de grandes approbations. Ils publièrent aussi une remontrance contre l'évêque de Chalcédoine, au nom des catholiques d'Angleterre. Le clergé séculier publia dans la même année, 1631, trois écrits en

(1) Alegambe, Biblioth. Script. societatis Jesu, pag. 99.

* Joly rapporte un passage des Mémoires du père d'Avrigny, qui conteste à Richard Smith cette qualité d'ordinaire.

(2) *Jésuite qui était mort depuis peu.*

(3) *Intitulé: Apologia S. Sedis apostolicæ quoad modum procedendi circa regimen catholicorum in Angliâ, 1631, in-8°. Alegambe, pag. 242, en parle, mais Sotuel n'en a rien dit.*

(4) Stillingfleet, ubi infra, citation (7), pag. 394.

Angleterre (5) contre les jésuites qui, bien loin de quitter le champ à cause du grand nombre de leurs ennemis, recommencèrent tout de nouveau la charge contre les docteurs de Sorbonne et le clergé de France, sous le nom prétendu d'Hermannus Loëmelius, dont le principal auteur était le jésuite Floyd, ci-dessus nommé..... Il parut aussi un autre livre contre la faculté de Paris..... avec beaucoup d'approbations d'évêques, d'universités et de docteurs particuliers, qui n'était qu'une apologie pour Knot ou Nicolas Smith, et pour les propositions d'Irlande, qu'on avait aussi censurées à Paris. Il parut peu après un livre, sous le nom d'Edmondus Ursulanus, dont le nom véritable est Maemahone, prieur du couvent des franciscains à Louvain. Environ le même temps les jésuites imprimèrent leur censure (6) du symbole apostolique, à l'imitation des censures de Paris contre leur doctrine..... en quoi ils chargèrent les évêques leurs ennemis, de renouveler de vieilles hérésies, et d'en faire de nouvelles. Les jésuites ayant ainsi fait de grandes choses, triomphaient en tous lieux fort injustement, comme s'ils eussent parfaitement détruit leurs ennemis, et les eussent forcés de leur céder le champ, lorsque deux docteurs de Sorbonne, Hallier et le Maistre, entreprirent la dispute avec un certain docteur, qui n'a paru que sous le nom de Petrus Aurélius, et à qui le clergé de France donna hautement le prix, avec autant de louange et d'applaudissemens, qu'on en ait donné aux prouesses de la pucelle d'Orléans : et pour faire voir le mérite de son ouvrage, ils l'imprimèrent à leurs dépens, et firent un bel éloge de l'auteur, qu'ils y mirent à la tête. Le clergé même séculier d'Angleterre lui écrivit une lettre de congratulation, signée par Jean Colleton, doyen du chapitre, et par Edmond Dutton, secrétaire, dans laquelle ils déplorent fort tristement les désordres qui ont été ici parmi eux, et les hérésies que cela a donné occasion à leurs adversaires de renouveler. Le principal de cette dispute regardait la dignité, la

nécessité, et la juridiction de l'ordre épiscopal, comme il paraît par les censures des évêques de France, et par Aurélius, qui dit (*), « que quoi-
» que l'évêque de Chalcedoine eût
» occasioné la dispute avec le cler-
» gé d'Angleterre, cependant on
» l'avait poussée plus loin, savoir
» si l'ordre épiscopal était néces-
» saire pour faire qu'une église fût
» telle? savoir si il était de droit
» divin ou non? savoir si la con-
» firmation se pouvait donner sans
» évêques? savoir si l'ordre épisco-
» pal était plus parfait que le mo-
» nastique? savoir si les réguliers
» étaient sous la juridiction des évé-
» ques (7)? »

(B) On verra..... la liste qu'Alc-gambe a donnée des écrits d'Édouard Knot.} *Misericordia, et veritas, seu charitas propugnata à catholicis.* C'est un livre imprimé à Saint-Omer, l'an 1634, in-4°, contre le docteur Potter, qui avait accusé l'église romaine de manquer de charité, en soutenant que l'on ne peut pas se sauver dans la communion protestante. *Christianitas propugnata, de eodem ferè argumento adversus replicam ejusdani Hæretici Chillingworthii, à Saint-Omer, 1638, in-4°.* ; *Directio prævia ad eundem Chillingworthium, à Londres, 1636, in-8°.* ; *Infidelitas detecta adversus librum ejusdem, quod docuerat religionem protestantium esse securam viam ad salutem, à Gand, 1652, in-4°.* Quant aux *Monita utilissima pro patribus Missionis anglicanæ* (8), ils n'ont pas été imprimés. On peut aisément deviner que des raisons de politique ont empêché la publication de ce dernier livre.

(*) *Petri Aurelii Opera, tom. I, pag. 62.*

(7) Tiré d'un livre du docteur Stillingfleet, intitulé : *Traité où est examinée à fond la question agitée en ce temps, savoir si un protestant, laissant la religion protestante pour embrasser celle de Rome, peut se sauver dans la communion romaine, traduit en français par Louis Champion, et imprimé à Londres, l'an 1673, in-8°.* Voyez aussi les lettres intitulées : *Les Imaginaires, lettre III, pag. m. 49 et suiv.*

(8) Tiré de Natanaël Sotuel, pag. 185.

KNOX (JEAN), ministre écossais, a été l'un des principaux instrumens de l'œuvre de la réformation dans sa patrie, au XVI^e. siècle. Il avait été disciple de Jean

(5) Là même, pag. 394, 395, 396.

(6) Voyez, tom. VII, pag. 47, la remarque (A) de l'article GIBICUS.

Major , l'un des plus subtils scolastiques de ce temps-là; et il suivit si heureusement ses traces en enseignant la théologie scolastique , qu'en certaines choses il subtilisa mieux que lui : mais ayant examiné les livres de saint Jérôme , et ceux de saint Augustin , il se fit un goût tout nouveau , il s'attacha à une théologie simple et solide, il découvrit quantité d'erreurs , et il publia une confession de foi qui le fit passer pour hérétique. Il fut enfermé dans une prison (A) ; et s'il n'avait eu le bonheur de se sauver, il aurait laissé la vie sur un échafaud. Il se retira en Angleterre , et il s'y fit tellement considérer par le roi Édouard , qu'il ne tint qu'à lui d'être élevé à l'épiscopat : mais il se mit fort en colère quand on lui offrit un évêché; il le rejeta comme une chose qui ressentait trop l'antichristianisme (B). Après la mort de ce prince il sortit de l'Angleterre , pour ne pas tomber entre les mains des persécuteurs , et se retira à Francfort , et puis à Genève , où il prêcha aux réfugiés de son pays , et où il lia une amitié fort étroite avec Jean Calvin. Il retourna en Écosse , l'an 1559, et y travailla à l'établissement des doctrines protestantes , avec un zèle extraordinaire , tant de vive voix que par des écrits. Ses ennemis l'ayant fait sortir d'Édimbourg , il se retira à Saint-André , où le démon lui suscita beaucoup d'adversaires , et principalement lorsqu'il se fut opposé à des gens qui conspirèrent contre la majesté royale (a). La

nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemi le plongea dans une cruelle douleur , dont il se sentit bientôt soulagé par le bon train que les choses prirent en Écosse. On rappela à Édimbourg ceux qui avaient été bannis. Il y fut rappelé aussi (b) , et il reprit les fonctions du ministère. On lui accorda le collègue qu'il demanda : il l'installa le 9 de novembre 1572 , et ce fut le dernier sermon qu'il prononça. Il tomba malade peu après , et ne fit autre chose jusques au 24 de novembre suivant , qui fut le jour de sa mort , que tenir des discours pieux à sa femme , à son valet , et à ceux qui l'allèrent voir (c). Il vécut cinquante-sept ans (d). On ne peut pas dire plus d'outrages à un homme , que Moréri en a dit à notre Jean Knox , en copiant M. de Sponde. On a châtré dans les éditions de Hollande ces endroits-là. Ce qu'il y a de fâcheux , c'est que les évêcopaux d'Angleterre s'accordent avec les auteurs papistes , à le décrier comme un apôtre qui établit sa réformation par le fer et par le feu (C) , et qui enseigne les doctrines les plus séditieuses (D). Je n'ai pu vérifier par la lecture de ses ouvrages , si tout ce qu'on lui impute est certain ; mais quand je considère ce que l'on répond pour lui (E) , je ne saurais point douter qu'il n'ait eu à l'égard de l'autorité royale les sentimens dont les évêcopaux

qui contra regiam majestatem conspirarunt opposuisset. Melch. Adam., in Vit. Theol. exl. , pag. 138.

(b) Il ne paraît point que Bèze ait su qu'on l'en eût chassé.

(c) Tiré de sa Vie , dans Melchior Adam., in Vit. Theol. exterior. , pag. 138.

(d) Beza, in Iconibus.

(a) Quo ut primum venit multos illi satanas excitavit hostes , præsertim cum se illis

et les catholiques l'ont accusé. Quelques-uns lui attribuent un esprit prophétique (F).

C'est rendre sans doute quelque service à la mémoire de Jean Knox, que de faire voir les extravagances de ceux qui ont déchiré sa réputation. C'est ce qui m'oblige à rapporter un passage de Thevet, où l'on verra des médisances si grossières et si outrées (G), que cela seul est capable de former un préjugé désavantageux contre tout ce que les écrivains catholiques ont publié de ce grand réformateur de l'Écosse. Je voudrais qu'il ne fût pas plus difficile de réfuter l'accusation qu'un luthérien lui a intentée d'avoir été inconstant (H).

(A) *Il fut enfermé dans une prison.* Melchior Adam nous donne ici un récit un peu estropié, et contraire en certaines choses à celui de Théodore de Bèze. Rectifications-le, et disons que Jean Knox ne s'étant pas contenté de renoncer à la scolastique, mais ayant même censuré fort librement plusieurs autres choses, fut contraint d'abandonner Edimbourg, et de se sauver à Hameston, l'unique asile des fidèles en ce temps-là (1). Il y (2) publia une confession de foi, dont la suite fut que David Beton, archevêque de Saint-André, le fit condamner par contumace comme hérétique, et le dégrada du sacerdoce (3), et qu'il aurait été tué par des assassins, si un gentilhomme écossais ne l'eût garanti de leurs embûches. Il arriva depuis de grandes révolutions. Cet archevêque, qui était aussi cardinal, fut tué : les Français se rendirent maîtres de la forteresse de Saint-André : Knox tomba entre leurs mains et obtint sa délivrance, et s'en

alla à Barwick, ville d'Angleterre sur les confins de l'Écosse. Il y disputa, selon Théodore de Bèze, avec l'évêque du lieu (4), *illus civitatis pseud-episcopo* : leur différent fut renvoyé au parlement d'Angleterre, qui adjugea la victoire à Knox. *Utroque ad supremum Angliæ senatum rejecto (tum autem Eduardus regnare cœperat) tantum effecit ut victoriâ penes veritatem stante, damnaretur quidem falsæ religionis pseud-episcopus, ipsum verò tum pietas, tum diligentia magnopere commendaret* (5). Je ne sais si cette dispute ne serait point la même chose que ce qui fut fait par Jean Knox dans le diocèse de Durham. On le contraignit de dire ce qu'il pensait touchant la messe, et il fit voir dans un sermon, avec tant de force, les blasphèmes et l'idolâtrie de ce sacrifice, que l'évêque Tonstal, ni ses docteurs, ne purent répondre rien de bon. Je crains que d'un seul événement on n'en fasse deux. Quoi qu'il en soit, voici la preuve de ce que je viens de dire de ce sermon. *Specimen ejus illustre deposuit tum alius, tum anno 1550, in terrâ Dunelmensi : quando coactus coram episcopo Tonstallo et ejus doctoribus super missâ pontificiâ opinionem suam exponere : pro concione illius idololatrias et horrendas blasphemias tam solidis argumentis demonstravit, ut adversari, quod verè opponerent, non haberent* (6). On éclaircira peut-être ceci en consultant la Vie de notre Jean Knox (7) que je n'ai pas. Nous allons voir ce que le roi fit pour lui.

(B) *Il ne tint qu'à lui d'être élevé à l'épiscopat ; mais il..... le rejeta comme une chose qui sentait trop l'anti-christianisme.* Son zèle contre la hiérarchie éclata dans cette rencontre : car voici ce que l'on trouve dans Melchior Adam, à la page 137 de la Vie des Théologiens étrangers. *Cum episcopatus de regis voluntate Knoxo esset oblati, indignabundus Knoxus non solum honorem recusavit, sed etiam oratione gravi titulos illos im-*

(1) *Hamestonum unicum tunc piorum asylum perfugere cogeretur.* Beza, in Iconibus.

(2) *Et non pas à Edimbourg, comme l'assure Melchior Adam, in Vitis Theolog. exteror., pag. 137.*

(3) *Melch. Adam commet un péché d'omission notable en ne disant point que Knox était prêtre.*

(4) *Barwick n'est point une ville épiscopale ; Bèze s'est mal exprimé.*

(5) *Beza, in Iconibus.*

(6) *Melch. Adam, in Vitis Theolog. exteror., pag. 142.*

(7) *Composée par Thomas Sméton.*

probavit, quasi regni anticristiani quiddam redolentes. Le refus qu'il fit d'une telle charge est fort loué par Théodore de Bèze, qui sans doute, quoi qu'en veuillent dire quelques ministres modernes, était fortement persuadé, avec ses collègues, que l'égalité des pasteurs est de droit divin; et qu'ainsi la hiérarchie ecclésiastique est un abus fondamental. Voici des coups de foudre lancés sur l'épiscopat par Théodore de Bèze. *Indè Novocastrum ac deinceps Londinum ad regem accito (Knox) quum episcopatus quidam offerretur, tantum abest ut illum receperit, ut etiam in totam illam verè satanicam potestatem graviter sit inectus, ut quæ divino jure nullo nitatur, ac ne ex veteribus quidem canonibus administratur: quæ in re, etsi non obtinuit (quod si in Angliâ et alibi factum esset, id est si causa illa tyrannidis omnis ecclesiasticæ præcipua et primaria esset sublata, longè alia facies ecclesiarum esset) conscientiam tamen suam singulari cum christianæ modestiæ exemplo liberavit (8).*

(C) *Les évêques d'Angleterre s'accordent avec les papistes à le décrier comme un apôtre qui établit sa réformation par le fer et par le feu.* M. de Sponde ayant dit que Knox, prêtre et moine apostat, corrupteur de plusieurs femmes, et même de sa marâtre, et magicien, était retourné en Écosse bien muni des instructions de Calvin, l'an 1559, ajoute ce que l'on va lire. *Adè prædicationibus suis et invectivis rem auxit, ut non solum causam templi et monasteria destructa fuerint, sacra conculcata, imagines confractæ, ornamenta et bona expilata, exturbati monachi, sacerdotes pulsati, episcopi ejecti; verum etiam omnis obedientiæ regenti renunciata, omnisque auctoritas abrogata, et in quorundam, quos tanquam consiliarios eligebant, translata (9).*

(8) Beza, in Iconibus. Peu après il parle ainsi : *Non veram tantum doctrinam, sed etiam veram et ad divini verbi normam exactam disciplinam passim tum verbis, tum reipsâ statuerit... Sibi non in ullâ gradus pseud-episcopatus tyrannide cui merito fuit inimicissimus, sed in evangelico ministerio unâ cum reliquis collegis et presbyteris æquo prorsus jure administrando, Joannem Lausonium... successorem designatum amplectus.*

(9) Spondanus, ad ann. 1559, num. 30, pag. 587.

Il dit ailleurs (10), en rapportant les divers avis de ceux qui délibéraient sur la destinée de la reine Marie Stuart, que quelques-uns, par le conseil de Jean Knox, opinèrent qu'on la fît mourir incessamment. Enfin, il dit que le roi Jacques recommanda à son fils de ne point lire les libelles de Buchanan, ni la Chronique de Knox; mais au contraire de punir sévèrement ceux qui garderaient ces mauvais livres, et de supposer, selon la doctrine de Pythagore, que l'âme de ces auteurs séditieux était passée dans le corps de ceux qui les lisaient, ou qui soutenaient leurs sentimens, et qu'ainsi ils étaient dignes de la même peine que l'on infligerait justement à ces auteurs s'ils étaient ressuscités. *Haud tamen famosos libros Buchanani, aut Knoxii Chronica evolveret: sed si quod ejusmodi scriptum inveniret, cum ejus depositariis ex legis severitate ageret. In eo Pythagore discipulum se profiteretur: ut existimaret ipsos manes istorum seditionum flabellorum metempsychosis quâdam in eorum corpora transisse, qui eorum vel libros retinerent, vel dogmata defenderent: eosque non minori supplicio plectendos, quàm si ipsi auctores jam à mortuis essent resuscitati (11).* Il cite le second livre du Présent Royal: je l'ai consulté sans y trouver autre chose que ceci: « Je n'entends pas de ces histoires » pleines de fiel et d'invectives, ces » libelles diffamatoires, qui ne se » doivent lire ni garder par vos su- » jets, sous grosses peines que vous » y mettez. Car en ce point je veux » que, comme disciple de Pythagore, » vous croyiez que les âmes de ces » soufflets de sédition sont passées en » ceux qui gardent leurs écrits, et » soutiennent leurs opinions; lesquels » il faut châtier ne plus ne moins que » les auteurs mêmes. » Voilà les paroles du roi Jacques, selon la version française du Présent Royal, faite par le sieur de Villiers Hotman, et imprimée à Paris, l'an 1604. Cherchez-y la seconde partie, feuillet 57. M. de Sponde sort des bornes de l'historien, lorsqu'il impute au roi Jacques d'avoir coté nommément ces

(10) *Ad ann. 1567, num. 3, pag. 690.*

(11) *Idem Spond., ad ann. 1539, num. 7, pag. 456.*

deux auteurs : il se devait contenter de dire, par conjecture, que ce prince voulait parler d'eux. Voyons ce que disent les évêques cités par Brerléius ; car n'ayant pu trouver leurs livres, j'ai été contraint de m'en rapporter à lui, et de me réduire à copier fidèlement ce qu'il rapporte, soit dans le corps de la page, soit dans la marge (12). « *Et primo quidem de Joanne Knoxio... notum atque ipsorum protestantium testimonio confirmatum est, eum postquam Geneva in Scotiam redisset, religionem vi et armis ad phantasiam suam ibi reformare aggressum esse, cumque Castrum Sancti Andreae clanculariis insidiis occupasset* (*1), *et cardinalem horrendo assassinatu in cubiculo suo occidisset et ob id scelus à reginâ Strylingam ad jus dicendum vocatus fuisset* (*2), *nece compareret, perduellem declaratum esse. Ille verò audaciam non deponens, sed confirmans, mox Perthæ turbas eiecit. Magistratum Sancti Joannis et Dundee cum plebe ibidem tumultuante ut imaginibus, et altaria, per omnes ecclesias, et monasteria, aliaque religiosorum domicilia undique per circuitum diruerent, hortari. Ipse autem post concionem quâ talia auditoribus suasit, habitam, carthusianorum, predicatorum, et carmelitarum domos subvertere, imagines et altaria Fife, Angusæ, Mernæ, et aliis in locis destrueret, et sic omnes religionis illius ecclesias (novo scilicet modo) reformare pergebat. Post hæc inquit Bancroftus (qui et ipsius Knoxii Chronicon citatis ipsis foliis ubi singula facta narrantur, in testimonio adducit) (*3), Aliâ vice coierunt re-*

» formatores ad Sancti Andreae, ubi
» ex instigatione Knoxii pro concione
» tam fratrum religiosorum domos,
» quàm reliqua illius oppidi monasteria spoliarent, dejecerunt, vastarunt. Idem Sconi, Strylingæ, Lithquo, et Edenburgi patrarunt : reginâ ob motum fugam capescente, duobus mensibus in campo castra metati sunt, et monetæ eundem instrumenta diriperunt, et factum defenderunt, etc. Reginam mentitam esse sæpè conviciati sunt, eamque indignissimis laediis onerârunt, eique obedientiam præstare renuerunt, immò eam (*1) omni authoritate regali exuerunt, expresso instrumento ad id à Knoxio exarato. »

(D)... *Et qui enseigna les doctrines les plus séditioneuses.*] Continuons d'entendre Brerléius, page 625. « *Summa autem opinionis ejus, ut ex scriptis suis colligitur, et ex ipso folio pro qualibet harum assertionum citato patet, his propositionibus (quas citat Bancroftus (*2)) continetur* (*3), Procures tenentur, si modò rex nolit, religionem reformare. Plebis (*4) est religionem reformare (*5). Deus constituit procures ad effrenes principum appetitus coercendos (*6). Principes ob justas causas deponi possunt (*7). Si principes adversus Deum ac veritatem ejus tyrannicè se gerant, subditi eorum à juramento fidelitatis absolventur. Cum plerisque aliis id genus dogmatibus. » Conférez ceci avec les paroles de Petra-Santa qui seront citées dans la remarque suivante.

(E) *Quand je considère ce que l'on répond pour lui.*] Avant toutes choses il faut que je dise que ceux qui dissimulent les actions et les opinions de

(12) Joannes Brerleius, sacerdos Anglus, in Apologiâ protestantium pro romanâ ecclesiâ, tract. III, sect. II, pag. 623, 624.

(*1) Vide Holshedi magnum chron. ultimæ editionis, pag. 340, initio et fine; et Bancroft, in lib. Propositiones, etc., pag. 15, ante medium, ubi ait; Horrenda illa Card. et Archiepiscopi Sancti-Andreae, quippe qui et antè fuerat et tunc erat fractus (novi scilicet evangelii) adversarius, et ejus cædes anno 1545 perpetrata, nuper scripto defenditur, tanquam facinus pium; aliaque ad paria facinora audendum excitantur per Knoxium, in Historiâ Scotiæ, p. 187.

(*2) Holshedi ubi supra, pag. 366, b. lin. 14, 15, etc.

(*3) Bancroftus in libro cui titulus: Assertiones scandalosæ, etc., pag. 12.

(*1) Ibid., pag. 13, initio, et Sutcliffus in Responsione ad libellum quendam supplicem, pag. 193, prope finem, quarit à puritanis, Num rationes à Knoxio et Wollocko allatæ satis probarent, nempè principem, seu gubernatricem legitime constitutam, à subditis deponi posse, quemadmodum ipsi de facto reginam Scotiæ gubernatricem regno abdicârunt?

(*2) In lib. cui titulus, Assertiones scandalosæ, pag. 14, 15.

(*3) Knoxius, Appellat., folio 25.

(*4) Idem, ad plebem, folio 49, 50.

(*5) Idem, Hist., pag. 348.

(*6) Idem, Hist., pag. 371.

(*7) Idem, ad Angliam et Scotiam, folio 76.

notre Jean Knox, présupposent malignement qu'il agissait de concert avec Calvin, et qu'il avait appris à Genève les sentimens qu'il étala en Écosse (13). Dans cette vue, ils affectent de produire les éloges que Calvin et Bèze lui ont donnés. Il faut entendre Brerléus, page 619. « *Hinc* » *Joannes Knoxius scholæ* (*1) *Genævæ nevæ discipulus (quem Calvinus* » *(*) Virum insignem vocat et fratrem suum reverendum), doctrinæ* » *Calvini probè conscius, ex opinione* » *Calvini et aliorum quorundam ministrorum Genævæ commorantium* » *(teste (*) Sutcliffio et Bancroftio)* » *docuit: Licere subditis, si principes nollent, immò si id opus esset,* » *vi et armis religionem reformare.* » *Hinc est quòd licet doctrina et facta* » *Goodmanni et Knoxii sic conjurationi faveant, ut id nullà tergiversatione celari possit, eos tamen* » *ambos Calvinus (*) fratres suos venerandos nominet, et audacem* » *Knoxii in eo genere temeritatem* » *laudat (*)*, quem egregiam Christo » et ecclesie operam navasse ait (*6), » et se vehementer lætari dicit, quòd » tam felices et lætos progressus fecerit. » Ils n'oublient pas que Bèze, dans ses *Icones*, le nomme l'apôtre de l'Écosse. *A quibus* (Anglis), dit M. de Sponde, sous l'an 1559, n.º 30 (14), *ad Scotos transeuntibus primus*

occurrit magnus ille JOANNES KNOXUS, quem si Scotorum in vero Dei cultu instaurando velut apostolum quendam dixero, dixisse me quod res est existimabo, et sequens vera ipsius vitæ narratio testabitur. Le cardinal de Richelieu, n'étant encore qu'évêque de Luçon, publia un livre de controverse, où il se servit beaucoup des recueils de Jean Brerléus, et nommément pour ce qui regarde les opinions séditionnaires de Jean Knox. J'ai consulté les réponses qui furent faites à cet ouvrage de l'évêque de Luçon; mais j'avoue que je n'y ai rien trouvé qui me puisse rendre suspectes les citations de Brerléus.

Pierre de la Vallade, ministre de Fontenai-le-Comte, publia un livre à la Rochelle, l'an 1619, in-4º, et l'intitula: *Apologie pour l'Épître de messieurs les ministres du Saint Évangile de Paris, adressée au roi: opposée au livre qu'a produit contre eux Armand Jehan du Plessis de Richelieu, évêque de Luçon; contenant la décision sommaire des principales controverses de ce temps touchant la religion, par l'autorité de l'Écriture, le témoignage des anciens docteurs de l'église: avec une brève défense des reproches qui sont faits à ceux de la religion, à l'occasion des troubles et guerres arrivés en France, en Allemagne, Angleterre, Écosse et Danemark; extraite pour la plupart de l'Histoire de Jacques-Auguste de Thou, président en la cour de parlement de Paris; ou bien des propres historiens allégués et recus par le sieur évêque de Luçon.* Il rapporte les propres termes de l'objection. *Je pourrais, c'est l'évêque qui parle, vérifier par un grand nombre d'auteurs quel est votre sentiment en cette matière, et je le ferais volontiers, si ce que vous enseignez en ce sujet vous était aussi avantageux qu'il vous est préjudiciable. Je me contente de prier le lecteur de voir un livre intitulé: Apologie Protestantium, un des plus utiles qui se soit imprimé de long-temps, où il trouvera beaucoup plus grand nombre de passages sur ce sujet, et entre autres quelques-uns qui vérifient que des vôtres ont écrit que par droit divin et humain il est permis de tuer les rois impies; que c'est chose conforme à la parole de Dieu*

(13) Voyez Spondan., ad ann. 1559, num. 30.

(*1) Sic Bancroftus, in Assertionibus seditiosis, pag. 10, initio.

(*2) Calvin., in epist. et respons., epist. 305, fine: et pag. 565, in conclusione illius epistolæ quæ ad Knoxium scribitur, ubi sic habet: Vale, eximie vir, et ex animo colende frater. Et Beza, in epist. Theologicis, epist. 74, sic habet: Joanni Knoxio evangelii apud Scotos reslaurari, fratri et symmista observando.

(*3) Vide hoc in Hist. ecclesiæ Scotiæ per Vantouillerum, pag. 213, et citatur à Sutcliffio in respons. ad libellum supplicem, pag. 192 et 71. In Assertionibus, etc., pag. 10.

(*4) Calvinus ut supra ad (*) et vide Calvinii epist. 306, ubi eum virum eximium vocat, fratrem colendum, et Knoxio coadjutorem fidelem.

(*5) Calvinus, epist. ubi supra, pag. 566, circa med., ait: Strenuè operam suam Christo et ecclesiæ impendit.

(*6) Calvinus ubi supra epist. 305. Joanni Knoxio, pag. 565, ait: Evangelium apud vos tam felices lætosque progressus facere vehementer, ut par est, lætor: certamina vobis moveri non novum est, sed eò clarior resulget Dei virtus, etc., quando ad resistendum pares nunquam fassetis, nisi à cælis vobis opem tulisset, qui superior est toto mundo.

(14) En citant les propres paroles de Bèze.

qu'un homme privé, par spécial instinct, peut tuer un tyran; doctrine détestable en tout point, qui n'entrera jamais en la pensée de l'église catholique. Voici la réponse à cette objection. « Il n'était besoin ici, où il s'agit de la recherche de la vérité, de telles fleurs de rhétorique qui ne sont que fictions et mensonges; car comment serait-il possible qu'il eût en mains plusieurs auteurs pour nous rendre coupables d'une si détestable doctrine, et que cependant il n'en ait produit un seul qui en dise un seul mot? Que même, pour produire la faible preuve qu'il a mise en avant, il lui a fallu quasi tracasser toute la terre, aller en l'autre monde parmi les sauvages, et faire revivre Buchanan, qui y avait pris naissance, et qui cependant ne fit jamais profession de la théologie? Comment serait-il croyable que l'évêque se soit retenu de cette production d'un grand nombre d'auteurs, parce que cela ne nous est pas avantageux, mais préjudiciable, puisqu'il a entrepris d'écrire contre nous? Cela ne se peut faire sans être prévaricateur, de taire ce qui nuit à son antagoniste et partie adverse, et alléguer ce qui lui est profitable. Telles dissimulations ne sont bienséantes à un évêque qui fait profession d'avoir la vérité en sa bouche: il ne fallait point nous épargner, puisqu'il s'agissait de nous faire reconnaître notre faute en un point si important: il ne fallait point nous renvoyer à votre *Apologia Protestantium*, lequel livre je n'ai point vu ni su trouver; mais sais-je bien que l'auteur de ce livre, s'il est des nôtres, ne tient point le langage que lui fait tenir l'évêque; que s'il est des leurs; qu'il avance cela de soi-même, si tant est qu'il le dise, et qu'il n'en a aucune preuve valable (15). » Il est visible que cette réponse ne sert de rien à la décharge de Jean Knox. Un autre ministre (16) bien plus habile que celui de Fontenai-le-Comte, répondit à l'évêque de

Luçon: il avait (17) lu l'ouvrage de Jean Brerlei, et il satisfait fort bien aux objections qu'on avait fondées sur quelques passages de Calvin; mais il abandonne Jean Knox, et soutient que les éloges que Calvin et Bèze lui donnent ne concernent nullement ses sentimens sur l'autorité royale, ni les actions particulières où il se pourrait trouver quelque trace de rébellion. Voici les paroles de ce ministre (18). *Quant à Knox, Goodman et Buchanan, l'occasion et le temps auxquels ils ont écrit diminuent en quelque sorte l'envie de la doctrine qu'ils ont semée en Écosse inconsidérément, et contre la vérité, que la colère naturelle à la nation, et l'ébranlement général de l'état dans lequel ils étaient violemment enportés, les empêchaient de reconnaître distinctement, selon l'ordinaire des hommes qui choisissent de défendre, même avec aigreur ou opiniâtreté, un mal auquel ils se seraient portés par passion, sans mauvaise volonté, plutôt que de confesser ce qui a été mal fait ou mal pris, ou par eux ou par les leurs. Ces excès n'empêchent pas qu'ils n'aient tous trois été grands personnages, et en autre chose ils n'aient bien servi; Buchanan, nommément en l'institution du roi de la Grande-Bretagne; et les autres en l'œuvre du ministère, auquel ils devaient être entièrement et solidairement déliés. Je veux donc que Calvin (*) ait, ès lettres qu'il leur a écrites, appelé les deux premiers ses frères et hommes excellens, et que Bèze ait attribué... au premier le titre de restaurateur de l'évangile entre les Écossais. Cela fait-il qu'ils aient souscrit à leurs opinions touchant l'autorité souveraine des rois, ou qu'elles leur aient été communiquées, ou qu'ils aient su seulement ce qui s'est passé en Écosse ensuite du changement de religion, ou que nos contredisans soient bien fondés en ce qu'ils affirment, contre la vérité, que les livres de Knox et Goodman ont été imprimés à Genève, et sous l'approbation de Bèze et Calvin?*

(17) Voyez sa Réponse, pag. 287.

(18) Blondel, pag. 294.

(*) Il ne se trouve que cinq lettres à Knox, trois de Calvin, et deux de Bèze: une de Calvin à Goodman, et une de Bèze à Buchanan: en pas une il ne se trouve un seul mot de conseil, touchant les affaires d'état.

(15) La Vallade, Apologie, pag. 544.

(16) David Blondel. Sa réponse imprimée à Sedan, 1619, in-8°, est intitulée: Modeste déclaration de la Sincérité et Vérité des églises réformées de France.

S'il plaît à ces messieurs de prouver tout ce qu'ils certifient sur leur crédit, et avérer que les ministres de Genève aient communiqué avec les susnommés d'affaires autres qu'ecclésiastiques ; ou qu'ils aient été informés de leurs opinions particulières touchant le droit des rois ; ou qu'ils aient entendu au vrai, et depuis approuvé, ce qu'ils ont traité en fait de police ; alors il leur sera permis de se plaindre. Mais au contraire il appert, par les lettres citées au livret du sieur évêque de Luçon, que les ministres de Genève n'ont jamais donné ni reçu avis des étrangers, qu'en faits purement ecclésiastiques, et particulièrement (par celles que de Bèze a écrites à Knox) qu'à Genève l'on n'avait aucunes nouvelles assurées de ce qui se passait entre les Écossais..... Si donc Calvin, si Wtaker, si quelque autre des nôtres a appelé Knox et Goodman, ses frères, il n'a point pourtant épousé leurs opinions, mais seulement a regardé à l'office ecclésiastique auquel ils ont été appelés. S'ils les ont loués, ils ne les ont loués que selon leur connaissance, et non pas qu'ils les aient estimés impeccables ; car rien n'empêche qu'entre ceux qui prêchent Christ, comme disait saint Paul aux Philippiens, il s'en trouve qui le prêchent par envie et contention, et qui mêlent la ferveur de leur zèle de la contagion de leurs infirmités, parmi lesquelles si le Seigneur fait souvent son œuvre, et tire sa lumière de nos ténèbres, et son ordre de notre confusion ; c'est afin que la gloire de ce qui est bien fait appartienne à sa conduite, et le mal aux imperfections de ses instrumens. N'est-ce pas convenir que Brerléus et ceux qu'il cite n'ont point calomnié Jean Knox, à l'égard des opinions qu'ils lui imputent ?

Tout comme l'évêque de Luçon s'était servi des Recueils de Jean Brerléus, le jésuite Pétra-Sancta se servit quelque temps après de l'ouvrage de cet évêque, pour objecter à Dumoulin ce que divers protestans ont dit sur l'obéissance des sujets. Voici ce qu'il alléguait de Knox (19) : Si princi-

pes, inquit (*), adversus Deum et veritatem ejus tyrannicè se gerant, subditi eorum à juramento fidelitatis absolventur. Idem præter alia multa, illud, inquit, audacter affirmaverim, debuisse nobiles, rectores, judices, populumque anglicanum, non solum resistere et repugnare Mariae illi Jezabel, quam vocant reginam suam; verum etiam de eâ et sacerdotibus ejus, et aliis omnibus, quotquot ei auxilium tulerunt, mortis supplicium sumere, ut primum caperent evangelium Christi suppressere. Quest-ce que répliqua M. Dumoulin ? Il ne fit aucune mention de Jean Knox ; il se contenta de dire que Buchanan, dont le jésuite parla aussi, n'avait traité que du droit des Écossais, et que si d'autres auteurs étaient tombés dans l'excès, cela devait être mis sur le compte de leur génie particulier, et non sur le compte de l'esprit de leur religion (20). M. Rivet répondant au même jésuite le renvoya aux deux ouvrages contre l'évêque de Luçon que j'ai cités, et déclara expressément que ceux de la religion désapprouvaient les doctrines de Jean Knox et de ses semblables, qui avaient plutôt agi selon l'esprit de leur nation, que selon l'esprit de leur religion. Sur quoi il remarque (21) que de cent cinq rois qui avaient régné en Écosse avant Marie Stuart, il y en a eu trois de déposés, cinq de chassés, et trente-deux de tués. *Nemini nostrum probantur quæ vel ex Goodmanno, vel ex Knoxo, vel ex Buchanano in eam sententiam describuntur, quamvis eò usque non procedant, quo jesuitæ processerunt, vel alii qui in Gallia scripserunt de Justâ Henrici tertii abdicacione, et etiamnum in Belgio foverunt, ubi scribit jesuita romanus. Id præterea observandum est, si quæ durissimis persecutionum temporibus à Scotis et Anglis nonnullis temerè*

(*) In Admonit. ad Nob. et Pop. Scot. atque Angliæ.

(20) Buchananus scripsit de jure regni apud Scotos, sed hoc nihil ad Galliam, Angliam, Germaniam, Hispaniam. Nec si quis aliquid scripsit quod modum excedat, debet continuo adscribi ejus religioni, potius quam ejus genio. Nam ejusmodi libri quos citat jesuita, sive veri sive falsi, nullam præferunt fronte approbationem doctorum. Petrus Molinæus, in Hyperaspiste, lib. III, cap. XI, pag. 492.

(21) David Blondel l'avait déjà remarqué. M. de Ste Déclaration, pag. 213.

(19) Silvester Petra-Sancta, Not. in epistol. Molinæi ad Balzacum, pag. 104. Ce livre fut imprimé à Anvers, l'an 1634, in-8°.

scripta fuerunt, ea posse imputari non tam religioni, quam nationum illarum, Scotice præsertim, fervido ingenio, et ad aulendum prompto: quod tamen valde mitigatum fuisse accensî veritatis Evangelicæ luce, ex eo constat, quod ex centum quinque regibus suis, usque ad Mariam, tres exautorârunt, quinque expulerunt, et triginta duos necârunt: quod ne religioni imputetur magis vestrâ interest, quam nostrâ (22). Après cela je m'assure qu'on me permettra de croire que les livres de Jean Knox contiennent les propositions que Breléus en a citées sur la foi des évêques.

(F) *Quelques-uns lui attribuent un esprit prophétique.*] Pétra - Sancta ayant rapporté les louanges que Calvin et Bèze ont données à notre Jean Knox, ajoute (23): à *Witaker* ex omnium Scotorum sententiâ, spiritu prophético et apostolico præditus appellatur. David Blondel (24) a rapporté quelque chose de plus précis, doué de l'esprit prophétique par lequel il a, au rapport de ceux de sa nation, prédit plusieurs choses venues depuis, comme le remarque *Witaker* en ses écrits.

(G) *Voici un passage de Thevet, où l'on verra des médisances.... grossières et.... outrées.*] Cet homme pouvait passer pour un moine défroqué, encore qu'il fit toujours profession du catholicisme *. Personne ne révoque en doute que ce ne fût un mauvais compilateur. Il avait si peu d'exactitude que, s'étant mêlé d'écrire des affaires d'Écosse, il ne se donna pas seulement la peine de remarquer comment se nommaient les gens. Vous allez voir qu'il ignorait le vrai nom de notre Jean Knox. *Tout durant ce temps, dit-il (25), les Écossais ne laissoient jamais l'Angleterre en repos: qui fut lors que*

Henry huitième jouoit ses jeux sur les eâties, reliques, et autres joyaux des eglises angloises: lesquelles tragedies et jeux ont esté jouez de nostre temps au royaume d'Escoce par l'exhortation de Noptz, premier ministre des Escoçois de l'Évangile sanglant. Ce diaphoriste, qui ne se nourrissoit qu'aux dissensions, ne se pouvoit arrester à vestiges de Luther, de Zuingle, Farel, encores moins à celles de son maistre Calvin, celui qui l'avoit racheté il n'y avoit pas long tems des galeres du prieur de Capue, dans lesquelles il avoit demeuré trois ans pour ses forfaits, amours illicites, et execrables pail-lardises, et à vivre dissoluement en diverses cloaques et orlures, esquelles il estoit du tout confit: ensemble pour avoir esté convaincu du parricide et meurtre fait à la personne de Jaques de Beton, archevesque de Sânet-André, outrageusement executé par la connivence et ruse du comte de Ropphol, de Jaques Lescle, Jean Lescle leur oncle, et Guillaume du Coy. Ce simoniaque, qui avoit esté prestre au paravant à nostre eglise, et engraisé des benefices qu'il vendit à purs deniers contents, voyant qu'il ne pouvoit soutenir sa cause estre bonne, entra en un blaspheme le plus reprochable du monde. Premièrement il niôit la puissance de Dieu: preschoit apertement, que la virginité ne valoit pas mieux que le mariage: ce qu'il avoit desrobé de l'heresie de Luther, écrite dans son nouveau Epithalame. Induisoit pareillement plusieurs devotes espouses, et vierges religieuses, leur abandonner à vilains adulteres: par laquelle exhortation satanique les rendoit sacrilegement violées. Enseignoit aussi qu'il falloit rejeter, mespriser, et fouler aux pieds le Cresme sacré, abbatre les images, desenterrer et brusler les corps des saints, et se saisir des thresors des eglises. Ce n'est pas tout. Deux ans entiers, ne cessa d'animer le peuple à prendre les armes contre la royne, pour la chasser hors du royaume, lequel disoit estre electif, comme jadis il estoit le temps du paganisme. Quelle chose plus cruelle, plus mortelle, et pire, eussent peu dire les plus barbares de l'univers? Les lutheranis-

(22) Rivet, in Castigation. notarum in epistol. ad Balzacum, cap. XIII, num. 14, Oper., tom. III, pag. 539.

(23) Petra - Sancta, Not. in epist. Molinæ ad Balzacum, pag. 105. Il cite Witak., contr. 2, q. 5, c. 13.

(24) Blondel, Modeste Déclaration, pag. 295. Il cite Witaker, de Eccl. qu. 5, cap. 13.

* Être catholique et moine défroqué ne sont pas des qualités incompatibles, dit Leclerc.

(25) Thevet, Cosmographie universelle, liv. XVI, tom. II, folio 666.

ques ont des temples et oratoires, leurs ministres psalmodient les psalmes, ils disent la messe : et toutefois qu'elle diffère de la nostre, si y adjousteint-ils pourtant kyrie eleison, credo, sanctus, agnus, et autres prières, comme nous faisons. Ensemble leursdits ministres au service qu'ils celebrent, portent chappes, chasubles, et surpliz, comme les nostres : estans soigneux de leur salut et de leurs choses publiques : où le peuple d'Escoce, vivant depuis douze ans ença sans loy, sans joy, sans ceremonies, et sans vouloir recongnoistre ne roy ne royne, nomplus que brutes, s'estant plongé, et pleu beaucoup plus aux fables de ce maistre caphard de Noptz, desloyal à Dieu et à sa patrie, qu'à la pureté de l'Evangile et des conciles tenus, et doctrine de tant de sains docteurs grecs et latins de l'église catholique. Ce gentil predicant, après le decez de sa premiere femme, provoqua soudainement par le steau de sa langue venimeuse les nobles du pais d'Escoce, à l'encontre des gens d'église, plus qu'il n'avoit fait auparavant ; puis les laboureurs rustiques assailloient, pilloient, brusloient et ruinoient les chasteaux et maisons des gentils-hommes, marchans et autres, qui ne se vouloient ranger à leurs impudicitez et massacres.... Il est certain que ce desloyal inconstant, enflé d'esprit d'ambition, et de l'esquillon de la chair, vint en si grand credit et honneur envers les ignorans de ce pais-là, qu'il esponsa en secondes nopces une damoiselle de bonne part, de maison ancienne, alliée des princes du sang des roys d'Escoce. Des gens qui écrivent avec si peu de jugement ne sont-ils pas propres à faire douter des vérités qu'ils avancent, supposé qu'il leur en échappe quelques-unes ?

(H) *L'accusation qu'un luthérien.... d'avoir été inconstant.*] Le sieur Jacques Thomasius, professeur à Leipsic, a publié un petit discours, qu'il intitule : *Historia affectuum se miscantium Controversiæ de Gynæocratid.* Il y parle des passions qui se mêlent dans la dispute sur la monarchie des femmes, et il dit que cette question fut fortement agitée au XVI^e. siècle, lorsque Marie succéda à Édouard, roi

d'Angleterre, et qu'Élisabeth succéda à sa sœur Marie. Ces deux reines prirent des routes fort opposées sur le chapitre de la religion : l'une chassa les non-catholiques ; l'autre les rappela, et fit triompher la réformation. Ceux que Marie avait persécutés soutinrent qu'il était contre le droit naturel, et contre les lois divines et humaines, qu'une femme dominât sur tout un peuple ; mais ils tinrent un tout autre langage sous le règne d'Élisabeth. Voici comment Schlüsselburgius a insulté là-dessus notre Jean Knox et quelques autres. *Qui Calvini placita sequerentur, his nihil erat magis exordium fœmineo Mariæ regimine; eisdem vicissim, ubi ad clavum reip. feliciter evertam conspexissent Elisabetham, nihil magis venerabile, quam regina talis. Atque ut hoc de suo Schlüsselburgius (*)*, magna constantiæ doctrinæque theologus, largiatur mihi, *ex eadem Calvinî religione* Gilbuis, Goodman et Knoxus, *(qui scilicet exilium suum Mariæ imputabant), publicis libris (Genevæ impressis) docuerunt esse contra jus naturale, divinum, et humanum, ut mulier etiam in rebus politicis regnet. At ubi Mariæ imperium Elisabetha excepisset, eximia et pontificiorum hostis, et Calvinisequarum faulrix, protinus verso remigio à reformatis anglis, non regina tantum in temporalibus illa est proclamata, sed etiam caput ecclesiæ in spiritualibus. Ita spatio duorum annorum, (ipsissima Schlüsselburgii verba recito), quod prius fuit calvinistis Genevæ moratis ipsissimum verbum DEI, mox atque in Angliam redierunt, mutatum est in verbum diaboli. Tantum videlicet potuit amor in religionem, quam sub alterius femine regno conculcatam viderent, sub alterius resurgentem, ut à personis in ipsum imperii genus deflectente se affectu jam proscriberent gynæocratiam, jam dignitati ac famæ restituerent* (26). Thomasius, qui me fournit ces paroles, prétend, que les calvinistes de France changèrent aussi de maximes après la

(*) *Lib. IV Theol. Calvinist., pag. 324, 325. Confer. respons. ad Calvin. et Bez. pro Francisco Balduino, pag. 75.*

(26) *Jacobus Thomasius, in præfatione LVI, pag. 328, edit. Lips., 1681.*

persécution qu'ils souffrirent sous Charles IX; et il cite nommément Lambert Daneau, qui d'un côté se déclara contre la puissance monarchique, et de l'autre pour l'autorité des femmes, en faveur d'Élisabeth, reine d'Angleterre. *Ut Anglico regimini præ Gallico faveret* (Danæus) *illud maximè fecit, quòd suæ sectæ hominibus et sub Elisabethâ lautissima esset fortuna, et sub Carolo Gallo vix aliud præter gladium, crucem, ignis expectandum. Notæ sunt Parisinæ nuptiæ (*) eo actæ eventu, ut ab illis maximè temporibus scriptores Galli pestilentem inciperent in politicâ doctrinâ sectam sive novam condere, sive sepultam resuscitare, quam solemus vocare monarchomachorum. Huic nomen adlaxit etiam suum Danæus: ut mirari aliquis possit, quomodo scriptor ille, qui vix regem equo animo pati posset in solio monarchico, ferre in eodem potuerit reginam. Nempè vereor, ut non hinc suas partes egerit hinc odium in perfidiam Galli, illinc amorem in felicissimam Elisabethæ gubernationem (**), tum in religionem Calvinî, cui perfugium eâ tempestate in istâ insulâ satis tutum erat (27). Il est sûr qu'en ce siècle-là les affaires générales pirouetterent de telle sorte et en France et en Angleterre, que chaque parti changea de maximes. Voyez la remarque (I) de l'article HOTMAN. Les catholiques romains, qui disaient beaucoup de mal du gouvernement des femmes pendant le règne d'Élisabeth, en avaient dit beaucoup de bien pendant le règne de Marie. Jean Knox et quelques autres eurent au rebours la même inconstance. Les catholiques romains, sous Charles IX, ne parlaient que de soumission à l'autorité du roi (28); mais ils dirent et ils firent tout le contraire au temps de la ligue, et leurs adversaires trouvaient cela fort étrange. J'ai lu dans Savaron une chose qui m'a paru bien curieuse (29). *Pedro Cornêio,**

(*) Anno 1572.

(**) Hoc nostro tempore (inquit *Polit. christ., lib. VI, cap. 3, pag. 308.*) ELISABETHÆ, serenissimæ Anglorum reginæ, imperio nihil ulla unquam ætas vidit felicius et optatius.

(27) Thomas., præfat. LVI, pag. 331.

(28) Voyez la remarque (E) de l'article SAIKRETTES, tom. XIII.

(29) Jean Savaron, Traité contre les Masques,

Espagnol... trouve étrange et merueilleux que cette ville (30) soit demeurée stable en sa fidélité envers son prince, et que les troubles derniers n'aient point troublé sa constance ni ébranlé sa fermeté: vu, dit-il, qu'elle est fort catholique et ornée d'une église où Dieu est servi avec beaucoup de modestie, de cérémonie, de musique et faux bourdon, et autant révérent qu'en église qu'il ait vue. Généralement parlant, c'est une preuve que les passions font parler ou pour ou contre le droit des princes, que de voir que les mêmes gens disent là-dessus le oui et le non à mesure que les intérêts de leur cause se trouvent changés.

pag. 44, édition de Paris, 1611. Il cite breve relation de la ligu, en Brucellas en las casas de Roger Velpio, 1591.

(30) Clermont en Auvergne.

KNUZEN (MATTHIAS), natif * du pays de Holstein (a), se porta à un tel degré d'extravagance, qu'il soutint l'athéisme publiquement, et qu'il entreprit de grands voyages pour gagner des sectateurs. C'était un esprit inquiet, qui fit paraître le commencement de ses impiétés à Kohnigsberg dans la Prusse (b). Il se vantait d'avoir un grand nombre de camarades dans les principales villes de l'Europe (A), jusqu'à sept cents dans la seule ville d'Iène (c). On nomma sa secte les *Conscienciaires*, parce qu'il disait qu'il n'y avait point d'autre dieu, d'autre religion, d'autre magistrature légitime, que

* Chaupepié appelle le lieu de sa naissance Oldensworth, village de l'Eyderstette, dans le duché de Sleswick. Chaupepié, qui donne quelques détails sur la vie de ce personnage, dit qu'il signait *Knuzen*; mais que Lacroze et Molléus le nomment *Knuzen*.

(a) *Oldonensworta Eiderstadiensis*. Moller., Isagoge ad Histor. Cherson Cimbricæ, part. III, pag. 164.

(b) Tobias Pfannerus, *Systemat. Theologiæ Gentilis*, pag. 35.

(c) Voyez ci-dessous la citation (4).

la conscience, qui apprend à tous les hommes les trois préceptes du droit, *ne faire tort à personne, vivre honnêtement, et rendre à chacun ce qui lui est dû*. Il enferma le précis de son système dans une lettre assez courte, dont il courut plusieurs copies (B). Elle est datée de Rome. Vous la trouverez toute entière dans les dernières éditions de Micrælius. Il fit courir aussi quelques écrits allemands (d). Tout cela fut réfuté en la même langue par un professeur luthérien, nommé Jean Musæus (C). Cette secte commença environ l'an 1673.

On imprima un ouvrage contre Knuzen à Wittemberg, l'an 1677 (D).

(d) Mollerus, *Isagoge ad Hist. Cherson. Cimbr.*, part. III, pag. 165.

(A) *Il se vantait d'avoir un grand nombre de camarades dans les principales villes de l'Europe.*] Voici ses paroles : *Nemo homo mihi vitio vertet, si una cum meis gregalibus (quorum innumerus mihi numerus Lutetia, Amstelodami, Lugduni, in Angliâ, Hamburgi, Hafniæ, nec non Holmiæ, imò Romæ et in contiguis locis adstipulatur) universa Biblia bellæ fabellæ loco habeam, quâ belluæ, il est, christiani, rationem captivantes, et cum ratione insanientes delectantur* (1). Il ne faut pas croire qu'il se servît de la ruse des conspirateurs d'état, qui, pour gagner plus de gens, disent toujours qu'ils ont déjà un grand nombre de complices. Il y a plus d'apparence qu'il parlait de cette façon, parce que c'était un écervelé et un étourdi.

(B) *Il enferma le précis de son système dans une lettre assez courte, dont il courut plusieurs copies* (2). Le continuateur de Micrælius a ré-

(1) *Apud Micrælium, Syntagm. Hist. eccles.*, pag. 2291, edit. 1699.

(2) *Hæc epistola plus millies descripta est. Micræli, ubi infra.*

duit à ces six articles la teneur de cette lettre : 1°. *Non esse Deum neque Diabolum* ; 2°. *magistratum nihil æstimandum, templa contemnenda, sacerdotes rejiciendos* ; 3°. *loco magistratus et loco sacerdotum esse scientiam et rationem cum conscientia conjunctam, quæ doceat honestè vivere, neminem lædere, et suum cuique tribuere* ; 4°. *conjugium à scortatione nihil differre* ; 5°. *unicam esse vitam : post hanc nec præmium nec pœnam dari* ; 6°. *scripturam sacram secum ipsam pugnare* (3). Ce système, avec l'impiété la plus horrible, enferme visiblement l'extravagance ; car il faut être fou à lier, pour croire que le genre humain puisse subsister sans les magistrats. Il est vrai qu'ils ne seraient pas nécessaires, si tous les hommes suivaient les préceptes de la conscience que cet impie nous articule ; mais les suivent-ils, dans les pays mêmes où les juges punissent avec le plus de sévérité le tort que l'on fait à son prochain ? Je ne sais si l'on ne pourrait pas dire qu'il n'y a point d'impertinence, quelque insensée qu'elle soit, qui ne nous apprenne quelque vérité. Les folies de cet Allemand nous montrent que les idées de la religion naturelle, les idées de l'honnêteté, les impressions de la raison, en un mot les lumières de la conscience, peuvent subsister dans l'esprit de l'homme, après même que les idées de l'existence de Dieu, et la foi d'une vie à venir, en ont été effacées.

(C) *Il fut réfuté par un professeur luthérien, nommé Jean Musæus.*] L'auteur qui m'apprend cela observe que Musæus s'engagea à ce travail, afin de lever tous les soupçons qu'on eût pu former au désavantage de l'académie d'Iène ; car ce misérable Knuzen s'était vanté d'y avoir beaucoup de complices (4). On voit dans cet écrit de Musæus plusieurs choses ridicules qui concernent la vie du pèlerin ; mais si l'on veut y trouver une apologie solide de l'Écriture contre les blasphèmes du personnage, il

(3) *Micrælius, Syntagm. Hist. eccles.*, pag. 2289, edit. 1699.

(4) *Blasphemis suis... in solo oppido Ienensi 700 cives atque studiosos falso jactabat adstipulari. Mollerus, Isagoge ad Hist. Cherson. Cimbr.*, part. III, pag. 166.

fait recourir à la seconde édition. Recourez aussi par le conseil de M. Mollérus (5), si vous entendez l'allemand, à l'écrire qu'il vous indique (6), et prenez garde à sa réflexion. Il dit que si l'on continue à rendre suspects d'athéisme ses ennemis, comme a fait l'auteur de cet écrit, par un zèle précipité et confondu avec ses passions, on fournit une ample matière au sieur Christien Thomasius, qui travaille à Papologie de ceux qui ont été exposés sans cause à de semblables accusations. L'auteur des Pensées sur les Comètes a insinué (7) le dessein d'un pareil ouvrage, et en a donné une idée assez curieuse. Mais voyons dans les paroles de M. Mollérus la malignité de cette espèce d'accusateurs. *Quo in opere optandum esset ut theol. celeberrimus (Jo. Mullerus antistes Hamb.) suo in antagonistas odio minus indulsisset, nec per insignem animi impotentiam, Schuppii τῷ μαχαρι- του Demegorias, piis omnibus commendatissimas et Christ. Hoburgii, ad extremum atheismo contrarium, superstitionem sc. et enthusiasmum, proclivioris, scripta collo obtorto iis, quæ atheismum vel occultant, vel quadamtenus promovent, aggregasset. Certè, si zelo hujusmodi precipiti, privatique affectibus obnoxio, theologi Atheomastiges sibi invisos in suspicionem impietatis atheismo affinis pergent adducere, verè orne calamo Christ. Thomasiu παρρησιαστικῶ, Gabr. Naudæi (qui magis reis est patrocinatus) exemplo apologiam pro atheismi falsò insinulatis parturienti, campus se pandat amplissimum innocentiam illorum, cum hominum cordatorum applausu, vindicandi (8).*

(D) *On imprima un ouvrage contre Knuzen à Wittenber l'an, 1677.] Il a pour titre, Exercitationes Academicæ II de Atheismo Renato Descartes et Matthiæ Knuzen oppositæ. Autore Valentino Greissingio Co-*

(5) Mollerus, Isagoge ad Histor. Cherson. Cimbr., part. III., pag. 167.

(6) Atheismus devictus. Il fut imprimé l'an 1672. L'auteur s'appelle Jo. Mullerus, Antistes Hamburgensis.

(7) Dans la préface de l'Addition, imprimée à Rotterdam, en 1694.

(8) Mollerus, Isagoge ad Histor. Cherson. Cimbr., part. III., pag. 167.

ronà-Transsylvano elector. Saxon. alunno. J'ai tiré ceci d'un livre de Caspar Sagittarius (9).

(9) Intitulé : Introductio in Historiam ecclesiasticam, pag. 879 : il fut imprimé l'an 1694, in-4°.

KONIG (GEORGE-MATTHIAS), en latin *Konigijs*, professeur en poésie et en langue grecque, et bibliothécaire dans l'académie d'Altorf, mérite d'une façon particulière d'avoir ici une place : car je serais un ingrat, si je ne reconnaisais que le livre qu'il publia, l'an 1678 (a), me rend des services considérables. Je ne doute point qu'il ne soit utile à un très-grand nombre de gens de lettres, nonobstant la censure qui lui est tombée sur le dos (A). Notre Konig mourut vers la fin de l'an 1698*, à l'âge de quatre-vingt-deux ans (b). Il était fils de GEORGE KONIG (c), natif d'Amberg, mort l'an 1654, après avoir enseigné trente-huit ans la théologie dans l'université d'Altorf.

(a) Intitulé : Bibliotheca vetus et nova, in-folio. Je le cite souvent, et je le critique quelquefois.

* Leclerc, d'après Nicéron, dit que G. M. Konig, né à Altorf, le 15 février 1616, mourut le 29 décembre 1699, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

(b) Acta Eruditor. Lips., 1699, pag. 360.

(c) Konig, Bibliothec., pag. 448. Voyez son Eloge dans les Memor. Theologor. renovatæ du sieur Witten, décade VIII, pag. 1100 et seq.

(A) *La censure qui lui est tombée sur le dos.] Un fort savant homme, nommé Jean Mollérus, qui publia à Hambourg, l'an 1691, une Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, avait mis au jour quatre années auparavant, Cimbricæ literatæ Prodrômus, où, selon la liberté qui doit régner parmi les sujets de la république des lettres, il s'expliqua franchement sur les défauts qu'il trouvait dans l'ouvrage du sieur Konig. Tout aussitôt*

Daniel-Guillaume Molléus, Hongrois de nation, et professeur en métaphysique et en histoire dans l'académie d'Altorf, s'éleva contre le censeur, et ne put néanmoins disconvenir qu'une partie des fautes qu'on avait marquées ne fussent réelles. Or voici à quoi se réduit en gros la prétention du critique, comme il s'en est expliqué dans une préface (1). *Innumeros in opere Konigiano autores esse omissos, de antiquis paucissima satisque confusè, in medium allata, è recentiorum, etiam polygraphorum, scriptis quamplurimis plerumque vix unius aut alterius factam mentionem, ac rarè synopiticam aliquam de autoris patriâ, ætate ac vitâ, librique editi loco ac tempore, narrationem adjectam, manifestius est, quàm ut lateve lectorem eruditum, aut negari ab homine candido possit. Nomina etiam sæpius, uti in prodromo monui, et scripta falsa auctoribus esse attributa, circa patriam atque vitam illorum erratum, inedita pro editis venditata, et ex uno scriptore duos aut tres ineptè procusos, exemplis plurimis ἰσοβαρῶς possim ostendere, si in expurgando hoc Augie stabulo tempus pariter atque operam vellem perdere, aut sordes illius in præfationem hanc convecrare.* Il ajoute que son jugement est en cela très-conforme à celui de plusieurs savans de la première volée. *Aguoverunt eandem, quotquot ex chori litterarü primiceriis, de opere Konigiano, aut eadem mecum, aut his etiam asperiora judicârunt. Petrus scil. Lambecius, non alio, quàm rhapsodi, titulo autorem dignatus (*1), Dan. Georg. Morhofius (*2), et (qui meum de eodem judicium suo verbotenüs adjecit) ἀρχιεπιστοῦ Wilh. Ern. Tenzelius (*3), alii item complures, quorum verba allegare supersedeo, cum rerum testimonia ipsi adversario, nolenti volenti, veritatis confessionem extorserint. Non audet enim is bibliothecam hanc, cui patrocinator,*

veterem ac novam pro accuratâ, aut tali, quæ seculi applausum mereatur, venditare, sed fatetur nomen in istâ interdum cum nomine esse confusum, errata nonnulla commissa, et autores aliquot omissos, in quâ ipsius confessione acquiesco. Remarquez qu'il n'ôte point au sieur König l'éloge d'un vieux professeur, qui a rendu de bons services à la république des lettres (2).

(2) *Senis de re litterariâ benè meriti, elogium Konigio ob alios ejus philologici argumenii libellos non invidéo. Mollerus, præf. Isagog.*

KOORNHERT (THÉODORE), natif d'Amsterdam, et secrétaire de la ville de Harlem au XVI^e. siècle, se rendit fameux par des écrits un peu bien hétéroclites en matière de religion (a). On le met au nombre de certains spirituels ou enthousiastes qui croyaient que toutes les sectes du christianisme étaient corrompues depuis plusieurs siècles, et que, sans une mission extraordinaire soutenue de miracles, personne n'avait le droit de s'ingérer aux fonctions du ministère évangélique (b). Sur ce pied-là, il condamnait hautement l'entreprise de Luther et de Calvin, quoiqu'il reconnût que la communion romaine n'était point la vraie église. Il aurait voulu qu'en attendant que Dieu suscitât des réformateurs tout-à-fait semblables aux apôtres, toutes les sectes chrétiennes se réunissent sous une forme d'*Intérim* (A), dont le plan était qu'on ne ferait autre chose que lire au peuple le texte de la parole de Dieu sans proposer nulle explication, sans rien prescrire aux auditeurs par manière de précepte ou de dé-

(1) Dans la préface de l'Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ.

(*1) *V. locum celeberr. Tenzeli mox allegandum.*

(*2) *P. I. Polyhist. literarii, cap. XVIII, pag. 202.*

(*3) *In Colloquiis mensuris vernaculis, M. Martio A. 1689, pag. 316, 317.*

(a) Hoornbeek, *Summa Controv., lib. VI, pag. m. 435.*

(b) *Idem, ibidem.*

fense, mais tout au plus par manière d'avertissement. Il ne croyait point que pour être un véritable chrétien, il fût nécessaire d'être membre d'aucune église visible, et il pratiqua cela (B); car il ne communia ni avec les catholiques, ni avec les protestans, ni avec aucune secte. Il écrivit avec beaucoup de hardiesse contre la religion réformée, et nommément contre Calvin, et contre Théodore de Bèze (c), et il fut tellement regardé comme le perturbateur de la religion, que les magistrats de Delft le chassèrent de leur ville, et que les États de Hollande décrétèrent plusieurs choses pour lesquelles il se plaignait qu'on renouvelait l'inquisition (d). Il n'y avait rien qui lui parût plus contraire à la raison et à l'évangile, que de persécuter ceux qui ne sont pas de la religion de l'état. Il écrivit là-dessus contre Bèze et contre Lipse (C). Il mourut le 20 d'octobre 1590 (e), donnant gloire au dogme de la prédestination qu'il avait tant combattu (D). On fit une édition de ses œuvres, l'an 1630, en trois volumes *in-folio*. Je dirai ci-dessous qu'il commença un peu tard à étudier (E). Louis Guicciardin (f) parle d'un très-excel-

lent graveur, natif de Harlem (g) et nommé THÉODORE COORNHERT. C'est sans doute le même que celui dont on a fait mention dans le Théâtre de Fréherus (F), et dont il s'agit ici. Voilà ce que j'avais pu rassembler dans quelques livres latins, et j'étais prêt à l'envoyer à l'imprimerie avec les six premières remarques que l'on verra ci-dessous, et ne pensais pas à y joindre d'autres choses; mais ayant été averti que l'on trouvait en flamand la vie de notre Kooruhert à la tête de ses œuvres, j'en ai fait faire des extraits qui m'ont donné lieu d'allonger beaucoup cet article. Ils m'ont appris que ce personnage naquit l'an 1522, d'une ancienne et bonne famille d'Amsterdam; qu'il fit un voyage en Espagne et en Portugal, dans sa première jeunesse; qu'à son retour il se maria contre les dispositions du testament de feu son père, et sans consulter sa mère; qu'ayant épousé une femme qui n'avait presque aucun bien, il fut obligé d'entrer au service de Renaud de Bréderode, baron de Vianen; qu'il fut son maître d'hôtel; qu'il s'en fit aimer; qu'il le quitta cependant bientôt, parce qu'il ne pouvait s'accommoder de la vie de la cour; qu'il s'établit à Harlem, et qu'il y gagna sa vie au métier de graveur; qu'ayant des scrupules sur quelques matières de théologie, et s'imaginant qu'il en trouverait la solution dans saint Augustin, et dans quelques autres pères, il apprit la langue latine âgé de trente ans; qu'il y fit de tels pro-

(c) *Ex oppugnatâ in herbis reformatione nostrarum ecclesiarum, præsertim nostrâ catechesi, et probatâ sibi nec nostrâ ecclesiâ, nec aliis solùm intentus carpendis omnibus, et magnis impetendis nominibus, Calvinum dico, Bezum, Daneum, Saraviam, alios, gloriam hinc inanem inter suos aucupatus fuit.* Hoornbeck, *Summa Controversiarum*, lib. VI, pag. 435.

(d) Voëtius, de *Politica eccl.*, t. II, p. 454.

(e) Voyez l'avis au lecteur, à la fin de sa Réplique à Juste Lipse. Notez que König a mis faussement sa mort à l'an 1599.

(f) Louis Guicciard., in *Descript. Belgii*, cap. de *Antuerpiâ*, pag. m. 118.

(g) Il se trompe; car Coornbert était natif d'Amsterdam.

grès, qu'il se trouva bientôt capable de traduire en flamand les Offices de Cicéron, et plusieurs autres ouvrages; qu'il entendait la musique et la poésie; qu'il était fort agréable dans un repas, mais de telle sorte qu'il y dirigeait ses discours à l'édification du prochain, et qu'il ne sortait jamais des règles de la sobriété; qu'il aimait fort le travail, et qu'il s'était fait une loi de n'être au lit que six heures; qu'il fut fait notaire l'an 1561, et secrétaire de la ville de Harlem, l'an 1562, et secrétaire des bourgmestres de la même ville, l'an 1564; qu'en 1565 et 1566, on le députa plusieurs fois au prince d'Orange, gouverneur de Hollande; qu'il eut diverses conférences avec Henri de Bréderode, au sujet des troubles (G) qui commençaient à s'élever dans le Pays-Bas, et au sujet de la fameuse requête qui fut présentée à la duchesse de Parme, au mois d'avril 1566; qu'il fut enlevé de la ville de Harlem, et transféré à la Haye, où il souffrit une longue et dure prison; qu'il y composa plusieurs poèmes en flamand; que sa femme, s'étant persuadée qu'il n'en sortirait jamais, tâcha de gagner la peste afin qu'en la lui communiquant ils mourussent l'un et l'autre; qu'il la gronda sévèrement de cette conduite, et lui commanda de s'en abstenir, et d'attendre patiemment les dispositions de la Providence; qu'il se défendit si habilement qu'on le relâcha, et qu'on se contenta de lui défendre de sortir de la Haye; qu'ayant appris qu'il était venu de nouveaux ordres de

Bruxelles pour le remettre en prison, il se retira furtivement à Harlem, et puis au pays de Clèves, où il gagna sa vie par son ancien métier de graveur; que les États de Hollande ayant pris de fortes résolutions, en 1572, de maintenir leur liberté contre la tyrannie espagnole, il retourna en son pays, et fut honoré de la charge de secrétaire des États de la province; qu'ayant voulu s'opposer aux désordres que les gens de guerre commettaient, et ayant été député pour en informer, il devint tellement odieux aux commandans de ces troupes insolentes (H), qu'afin d'assurer sa vie il trouva bon de s'exiler; qu'ayant écrit au prince d'Orange, et aux États de Hollande les raisons de sa retraite, il se réfugia à Embden; qu'après que les choses eurent été remises en meilleur état, il retourna à Harlem; qu'il s'engagea à des disputes où il eut pour adversaires les ministres les plus zélés; qu'il publia divers écrits pour la défense de sa cause; qu'il la soutint de vive voix à Leyde, et à la Haye; que pour être plus tôt prêt à entrer en lice, il fut demeurer à la Haye; que ces disputes verbales ayant été interdites par l'autorité des puissances (I), il pria plusieurs fois messieurs les États, et les ministres, et nommément au synode de Tergou, de vouloir bien qu'elles fussent continuées et achevées; qu'il présenta une requête sur ce sujet au prince d'Orange; qu'il la munit de plusieurs raisons; qu'il le supplia de faire en sorte que si sa demande était rejetée, il eût pour le moins la permis-

sion de continuer à réfuter modestement et chrétiennement les erreurs, et de jouir en cela de la liberté de conscience qu'on avait acquise avec tant de peines; qu'en cas de refus, il demanda pour dernière grâce la permission de se retirer dans quelque pays voisin et ami de la Hollande, afin d'y employer ce qui lui restait de vie à achever un indice de la Sainte-Écriture, auquel il avait travaillé vingt-six ans, et afin aussi de prévenir l'oppression de sa conscience, les dangers de sa personne, les malheurs de la pauvreté, et le scandale de l'église réformée; qu'il demanda un sauf-conduit; qu'il assura qu'il reviendrait à la Haye pour achever la dispute dès qu'on jugerait à propos de le rappeler; que toutes ses demandes ayant été rejetées, il ne laissa pas de déclarer publiquement qu'il trouvait de grandes erreurs dans le catéchisme d'Heidelberg; qu'il se fit par-là plus d'ennemis; qu'on le décria en chaire, et ailleurs; qu'on l'accabla d'invectives et de calomnies; qu'il eut bien des chagrins à souffrir, cela ayant prévenu et irrité plusieurs personnes contre lui; qu'il supporta toujours sagement et constamment cette adversité; qu'il y a beaucoup d'apparence qu'il fut protégé du prince d'Orange (K); que personne en ce temps-là n'écrivit aussi fortement que lui pour la liberté du pays et pour celle de la conscience (L); que ses écrits contre le dogme de la prédestination et du péché originel furent munis de tant de raisons, que le consistoire d'Amsterdam ayant donné charge quel-

ques années après à Jacques Arminius de les réfuter, ce ministre répondit qu'il ne voyait point que ni lui ni aucun autre pût trouver dans l'Écriture de quoi répondre à ces raisons-là (h); qu'ayant à peu près achevé la version flamande de la paraphrase d'Érasme (i), il fut atteint d'une maladie pendant laquelle il fit éclater sa patience, et tint des discours très-édifiants, jusques à ce qu'il expira plein de confiance en Dieu, le 19 (k) d'octobre 1590; qu'il fut enterré à Tergou (l); qu'il ne voulut point qu'on l'enterrât ni à Amsterdam où il était né, ni à Harlem où il avait fait le plus de séjour; qu'il a été loué par Isaac Pontanus, dans la description de la ville d'Amsterdam, et par Grotius, et même par Juste Lipse, son adversaire. C'est ce que je tire des extraits latins que l'on m'a communiqués de la Vie de Théodore Koorahert, écrite en flamand. J'en tirerai quelques autres choses que je mettrai dans les remarques. Je me servirai aussi de quelques extraits latins d'un ouvrage de Gérard Brandt, je veux dire de l'histoire flamande qu'il a composée de la réformation du Pays-Bas. Ils

(h) Voyez, tom. II, pag. 383, le texte de l'article ARMINIUS, entre les citations (b) et (c).

(i) Celle du Nouveau Testament.

(k) J'ai cité ci-dessus un auteur qui dit le 20; mais apparemment cette différence vient de celle du vieux et du nouveau style, et de ce que, quand un homme meurt le nuit du dix-neuvième au vingtième jour d'un mois, par exemple, les uns disent qu'il mourut le 19, les autres qu'il mourut le 20.

(l) Dans la grande église, avec une épitaphe très-honorable, composée par son bon ami Henri-Laurent Spiegel: Voyez Gérard Brandt, Histoire de la Réformation du Pays-Bas, liv. XV, à l'ann. 1590.

ont été faits par la même personne qui m'avait communiqué ceux de la Vie de Koornhert, et qui entend bien la langue flamande, et a beaucoup d'exactitude. Je crois qu'on peut s'y fier.

(A) *Il aurait voulu que..... toutes les sectes chrétiennes se réunissent sous une forme d'Interim.....* [M. Hoornbeek, qui avait lu les livres flamands de notre Koornhert, nous va expliquer cette vision. *Iste Koornhert passim suis libris..... aliquod schema ecclesie communis erigende proponit, in quâ, vel solus Scripturæ iectus legeretur, absque glossis et expositionibus, vel etiam admonitiones ex Scripturâ sub aliorum iudicio, non autem ex auctoritate, aliquando fierent, ad modum alterius et novi Interim, usque dum novâ divinâque ad extruendam aliam ecclesiam, missione accederint ministri quales apostoli fuerunt, ecclesiam ex Christi præscripto novam erecturi, quâ jam divinâ missione ad erigendam per reformationem aliam ecclesiam omnes, juxta eum, careant. Tomo primo, pag. ult. in delineatione istius ecclesie sic loquitur: « Rarò, aut » nunquam utuntur hie humanis glossis, » sed quia incertum, à sole ad stellas, et » a fontibus ad cisternas recurrere. » Atque ita etiam nemo hic sibi (absque » que certâ et speciali missione) arrogat docendi officium, ut cum » auctoritate mandet vel prohibeat, » benè quidem ut sub meliori sententiâ » admoneat, idque ex Scripturâ (1). » Ce visionnaire eût voulu que les magistrats eussent ordonné aux prédicateurs de ne rien dire qui ne fût contenu mot à mot dans l'Écriture, et qu'ils eussent obligé, sous peine d'amende, les laïques à mettre en sequestre tous les livres de théologie. Vous verrez cela plus exactement dans ces paroles latines (2) : *Hoc libello vel dialogo (3) ita sententiam suam exponit: « Existimo, magistratui signi-**

ficandum, quæcumque scripta lu-
mana, glossas, dogmataque quid
impuri, errores et ambages conti-
nere, à quibus omnibus immunis est
Scriptura, certam pendens salutis
viam. Quare reverenter rogandus
esset, ut vellet ad modum novi ali-
cujus Interim, (et hoc ad tempus
usque quo concorditer decretum
esset quæ doctrina sequenda foret)
omnibus concionatoribus interdice-
re, ne è suggestu populum aliud
quid docerent, prælegerent dice-
rentve, præter clarum Scripturæ
textum, citra unius syllabæ aut
additionem aut demtionem, quo-
modo in Veteri Novoque Testamen-
to solebat fieri. Hoc demum pacto
sectas evanituras. Præterea popu-
lo sub mulctâ injungendum esset,
ut omnes suos libros de Scripturâ
tractantes, quæ ipsæ non essent
mera Scriptura, ad manus magis-
tratus deserrent, ibique servaren-
tur, ut vel redderentur postmo-
dum suis dominis, vel prout visum
foret, de illis disponeretur. Hæc
Koornhertus. »

(B) *Il ne croyait point qu'..... il fût nécessaire d'être membre d'aucune église visible, et il pratiqua cela.* [Ne croyant pas qu'aucune des communions qui sont aujourd'hui sur la terre fût pure, et dirigée par de véritables pasteurs, il ne participait nulle part au sacrement de la cène. Il ne nia point que pour la sûreté des infirmes il ne fallût établir une communion extérieure; mais il prétendit que personne ne devait s'attribuer la mission céleste, ni enseigner la nécessité de l'usage des sacrements. Voilà l'abrégé du discours latin que je m'en vais copier. *Koornhertus palam scribebat inter omnes sectas se nullibi Christi ecclesiam deprehendere; Romanam nostrâ, quam ne quidem ecclesie nomine dignabatur, meliorem esse, tom. I in dialogis, fol. 484. Nec S. Cœnam ullibi idcirco participabat, quia veram ecclesiam, et legitimos ministros scilicet desiderabat! undè et communionis illam esse necessitatem, quæ vulgo docetur, negabat. tom. I., lib. Consistorium, in initio; tom. III. in Delineatione imparcialis ecclesie: ubi statim à principio docet, posse nunc quem esse veram christianum, utcumque non sit*

(1) Hoornbeek, Summa Controv., lib. FI, pag. m. 435, 436.

(2) Idem, ibidem, pag. 436, 437.

(3) C'est celui de Minucendis sectis.

membrum visibilis alicujus ecclesie : rogatusque, quid præstaret, an extra visibilem ecclesiam vivere, quousque ipse Deus per certos ministros ecclesiam restauraret ; an ecclesiam, infirmorum gratiâ, non valentium vivere absque externâ illâ formâ, quin ad secliarum partes prolabantur, colligere ? respondit : prius quidem esse magis certum ; at secundum videri sibi necessarium. Collapsam quidem esse Dei ecclesiam, sed non apparere manifestum mandatum eam restaurandi : attamen ovile aliquod pro infirmis, adversus varios lupos defendendis sub tali nempe libertate, quod nemo sibi arroget, à Deo se ad docendum missum esse, et sacramentorum baptismi ac Cœnæ usus relinquatur liber, pro infirmis habendum ; nullum verò istorum urgeri debere præceptum, aut necessitatem (4).

(C) *Il écrivit sur la persécution contre Bèze et contre Lipse.] Il y a quelque chose à reprendre dans ces paroles de Voëtius : Koornhertus qui latino dialogo contra Lipsii politicam hanc causam agit eundemque dialogum postea contra Lipsii responsum (cui tit. adversus Dialogistam) defendit, idem Belgico scripto Processum de hæreticidïo edidit contra Bezam (5). Il n'est pas vrai que le dialogue de Koornhert contre la Politique de Lipse soit en latin ; il est en flamand (6). Voëtius le reconnaît lui-même dans un passage que je citerai bientôt. Notez aussi que le titre de cet ouvrage flamand répond à *Lis seu Processus de hæreticidïo*. La réplique de Koornhert est en latin (7) : elle eût été plus longue, s'il eût vécu davantage (8). En voici le titre : *Defensio processûs de non occidendis hæreticis contra tria capita libri IV Politicorum J. Lipsii : ejusque libri adversus Dialogistam confutatio, sub extremum mortis fatum per suæ patriæ libertatis studiosissi-**

mum THEODORUM VOLCHARDUM KOORNHERT conscripta. L'édition dont je me sers est de Hanaw, 1593. Si vous voulez voir l'embaras où se trouva Lipse par cette réplique, lisez ce qui suit. Lipsius petiit libello Belgico à Diederico Volckero Koornhert, postea libro, de unâ religione dicto Died. Koornhert reposito addidit, se veram et probam intelligere : sed non explicat, et explicaturum se negat, quænam sit vera et proba religio. Hinc dictus Koornhertus in refutatione libelli Lipsiani anno 1591. tit. Defensio processûs de non occidendis hæreticis, etc. ita constrinxit Lipsium, ut à Papistâ, aut Ethnico-Machiavellicâ (quarum alteram pectore premebat, quamvis tunc Leidæ conciones publicas frequentaret) se liberare non potuerit. Et hanc unam putant ex causis præcipuis fuisse, cur statione Leidensi turpiter deserta hypocritas larvam deponeret, ad partes hostiles transmigeret, atque ibi papismi professionem susceperet (9). Ajoutez à ceci la remarque (B) de l'article Lipse.

(D) *Il mourut..... donnant gloire au dogme de la prédestination qu'il avoit tant combattu.] Mon Dieu, s'écria-t-il en mourant, c'est de vous que je tiens mon âme : il est en votre pouvoir ou de la sauver ou de la réprouver selon votre bon plaisir : je n'ai nul sujet de plainte. Obiit anno cdo Io xc., et quod valdè observandum, is qui tam impotenter de prædestinatione multa, sibi nequaquam intellecta, adversus theologos nostros conscripsit, sub mortem, veritatem ejus in se sentire et agnoscere coactus fuit, ad Deum exclamans : » se animam suam ab eo possidere, » quam Deo integrum sit pro suo beneplacito servare, an reprobare, » sibi nil esse quod conqueratur. » Quod nil est, quàm vim et summam prædestinationis divine in nobis aut salvandis, aut abjiciendis, pro Dei summo in nos omnes arbitrio, proprio sensu confiteri, et in morte sincerèus testari, quàm tot infrunitis et impetuosis adversus eam scriptis, per vitam (10). Cette citation était nécessaire vu les réflexions qu'elle contient et qu'elle peut suggérer.*

(4) Hoornbeek, Summa Controv., lib. VI, pag. 438.

(5) Voëtius, de Politicâ ecclesiast., tom. II, pag. 386.

(6) Plebeia (scriptio) futilis, et concepta plebeio stilo. Lipsius, in præf. libri de unâ religione adversus Dialogistam.

(7) Il l'avait composée en flamand ; mais ses héritiers la firent mettre en latin.

(8) Voyez l'avis au lecteur, à la fin de cette réplique.

(9) Voëtius, de Politicâ ecclesiast., pag. 433.

(10) Hoornbeek, Summa Controv., p. 435.

(E) *Il commença un peu tard à étudier.*] « J'ai vu à la Haye, dans la » bibliothèque de M. Beuning, les » œuvres de Théodore Volcard (11) » Koornhert, en flamand. C'était un » enthousiaste qui avait l'esprit fort » aisé. Il apprit de lui-même, à l'âge » de quarante ans, le grec et le latin, » (12) et fit de si grands progrès dans » ces deux langues, qu'il tournaît en » flamand quel auteur il voulait. Il » composa plusieurs traités de théo- » logie, dont quelques-uns ont été » réfutés par Calvin et par Daneau. » Il écrivit même contre Lipse, qui » lui répondit dans son livre *de » und Religione*. Les Hollandais en » parlent comme d'un miracle. Il » mourut l'an 1590, âgé de soixante- » huit ans (13). » Il y a quelques hyperboles dans ce passage de Colomiés. J'ai lu dans un bon auteur que Koornhert n'avait que trente ans lorsqu'il commença d'étudier la langue latine (14). Il n'y fut jamais un grand maître, et il y a bien longtemps qu'on ne fait guère de cas de ses écrits. Notez que Boxhornius (15) a dit la plupart des choses contenues dans le passage de Colomiés.

(F) *Dans le théâtre de Frécherus.*] On y voit que Théodore Cornhertzius, excellent sculpteur, exerça son art avec louange dans Amsterdam, sa patrie, et qu'il laissa plusieurs ouvrages faits sur le modèle de Martin Hemscker, dont il fut l'imitateur. Il était outre cela un bon poète; il mourut à Tergou, l'an 1590, âgé de soixante-dix-huit ans (16). C'est notre Koornhert : mais il fallait dire qu'il vécut soixante-huit ans, et non pas soixante-dix-huit. Voyez la note (17).

(11) Notez que Volcard était le nom de son père et non pas le sien.

(12) On trouve dans sa Vie que le docteur Jean Basius, qui fut ensuite conseiller du prince d'Orange, lui enseigna le latin. On n'y parle point de grec.

(13) Colomiés, *Mélanges historiques*, p. 63.

(14) *Vir ingenii quidem alicujus, sed uti ὀψιμαθῆς (quippe ad annum demum ætatis XXX linguam latinam capit addiscere.) Ita, etc.* Hoornbeek, *Summa Controv.*, pag. 435.

(15) Boxhorn., in *Theatro Hollandæ, cap. de Urbe Amstelodamo*, pag. m. 263.

(16) Paul Freher., in *Theatro*, pag. 1483. Il cite l'*Academia germ. Pictorum Joach. à Sandrart.*

(17) Il le fallait appeler graveur et non pas sculpteur; et dire qu'il exerça son art à Harlem, et non pas à Amsterdam.

(G) *Il eut diverses conférences avec Henri de Bréderode au sujet des troubles.*] Koornhert avait été maître d'hôtel de Renaud de Bréderode, et lui avait rendu de bons services. Il s'était fait connaître par-là comme par un bel endroit à Henri de Bréderode, fils de Renaud. Il conféra avec lui à Vianen, à Utrecht, à Amsterdam et à Harlem, touchant les voies de maintenir la liberté de la patrie, et il le porta à présenter à la duchesse de Parme la requête qui eut des suites si éclatantes. Il fut l'auteur du premier écrit que le prince Guillaume fit paraître dans son camp (18), et qui était intitulé : *Avertissement aux habitans du Pays-Bas, pour la loi, pour le roi, et pour le troupeau* (19). Bor, qui fait mention de ce manifeste au livre IV de son histoire, feuillet 182, avait déclaré à quelques personnes qu'il savait très-bien que Koornhert l'avait composé (20).

(H) *Ayant été député pour informer des désordres des gens de guerre, il devint tellement odieux aux commandans de ces troupes insolentes.*] Les capitaines, qui se sentaient coupables de diverses extorsions, s'avisèrent d'un expédient très-efficace, pour empêcher qu'elles ne fussent connues; ce fut de décrier Koornhert comme un dangereux papiste, et de l'exposer par-là à mille périls. Ils en trouvèrent un prétexte fort spécieux; car il ne cessait de dire qu'il était juste, et de l'intérêt de la Hollande, de ne point persécuter les catholiques, mais de leur tenir la parole que le prince d'Orange leur avait donnée touchant l'exercice libre de leur religion, etc. Le comte de Lumci, qui commandait les gens de guerre dans la Hollande, ne faisait rien moins que tenir cette parole. Koornhert condamnait cette conduite assez hardiment, et là-dessus on le diffama comme un très-maudit fauteur du papisme. Le comte de Lumci, auprès de qui on l'avait rendu noir et puant, jura sa perte, et commanda de le tuer. Il n'y avait aucune sûreté pour lui, ni à la campagne,

(18) *Au mois de décembre 1566.*

(19) *C'est la traduction du titre flamand.*

(20) *Tiré des extraits latins que l'on m'a communiqués de la Vie de Théodore Koornhert, écrite en flamand.*

ni dans les grands chemins, ni dans les rues des villes : il recourut à la protection du prince d'Orange ; mais elle ne fut point en état de balancer le grand crédit qu'avait ce comte sur les gens de guerre. C'est pourquoi Koornhert se vit obligé de se retirer au pays de Clèves (21). Ceci se passa l'an 1572. Notez qu'il était si peu favorable à la cause des Espagnols, qu'il fut nommé excepté de l'amnistie que Louis de Réquensens fit publier à Bruxelles, l'an 1594, pour tous ceux qui dans deux mois recevraient l'absolution au confessionnal des prêtres (22). Mettons ici une aventure qui fera voir qu'il n'aimait point l'église romaine, et que néanmoins il souhaitait qu'on accordât aux papistes la liberté de conscience.

L'exercice particulier de leur religion leur fut défendu en Hollande, l'an 1581. Quelques-uns d'entre eux employèrent Koornhert à composer une requête adressée au prince d'Orange, par laquelle ils demandaient d'être maintenus dans l'exercice de leur religion au monastère de Harlem, et au temple que les réformés avaient quitté après s'être rendus maîtres de la grande église. Koornhert, obligé de comparaître devant les bourgmestres de Harlem, pour raison de cet écrit, le consigna entre leurs mains selon l'ordre qu'il en reçut, et déclara qu'il n'en prenait point la défense, non plus que celle du papisme qu'il considérait comme une caverne de meurtres ; mais que néanmoins il était persuadé qu'on faisait tort aux catholiques romains par l'infraction de la parole qui leur avait été donnée, et par la contrainte de conscience. Les bourgmestres donnèrent cette requête au prince d'Orange qui la renvoya aux États. Ceux-ci mandèrent les bourgeois de Harlem qui l'avaient signée, et leur ordonnèrent d'y biffer leurs noms. Ils ordonnèrent aussi à Koornhert d'en déchirer la minute : tout cela fut exécuté (23).

(21) Tiré des extraits latins qui m'ont été communiqués de l'Histoire flamande de Gérard Brandt, part. I, liv. IX, pag. 535, ad ann. 1572.

(22) *Ibid.*, ex lib. XI, pag. 553.

(23) *Ibidem*, ex lib. XII, pag. 667, 668, ad ann. 1581.

(1) Ces disputes verbales ayant été interdites par l'autorité des puissances.] Voici quelques circonstances de ces disputes. Elles commencèrent à Delft, l'an 1578, et ce qui en fit naître l'occasion fut qu'un certain homme qui avait quitté l'église romaine pour embrasser la réformée, alléguait des raisons de son changement qui faisaient voir qu'il n'avait qu'une connaissance médiocre de l'une et de l'autre. Koornhert lui dit sans façon : *Il reste à examiner si vous avez choisi une religion qui soit meilleure que celle que vous avez abandonnée.* Il fallut rendre compte de ce discours : car on en fit du bruit, et l'on y donna un tour odieux ; et de là vint la conférence qui se passa entre Koornhert et deux ministres de Delft, et qui roula sur les marques de la vraie église. Il se fit fort de soutenir que les églises qui suivaient les dogmes de Jean Calvin et de Théodore de Bèze étaient fausses ; et il se fonda sur trois points : sur celui de la prédestination, sur celui de la justification, et sur celui du supplice des hérétiques. La conférence était à peine commencée, que les états de la province la firent cesser : elle se renoua par leur ordre et en présence de leurs commissaires, à Leyde le 14 d'avril ; mais elle ne dura qu'un jour et demi : Koornhert, se plaignant que ses adversaires abusaient de l'autorité séculière contre lui, se retira. Il se vanta d'avoir réduit aux abois les deux ministres, quoiqu'il ne lui eût pas été permis de les attaquer sur le dernier point (24) : il prétendit qu'ayant nommé Calvin et Bèze, cela servit de ressource à ses antagonistes, parce que les commissaires se mirent à dire qu'il savait bien que les États ne voulaient pas qu'on mêlât dans cette dispute les noms de ces deux ministres de Genève ; et qu'ainsi il devait se préparer aux témoignages de leur indignation. Se voyant ainsi menacé, il déclara qu'il ne voulait plus revenir à une assemblée qui ne lui laissait point une entière liberté de parler. Les ministres et les commissaires ne laissèrent pas de se rendre au lieu où la dispute avait été

(24) Celui du supplice des hérétiques.

commencée. Ils attendirent Koornhert, ils envoyèrent à son logis, et prirent son absence pour une fuite, et pour une preuve incontestable de sa défaite. Les États de Hollande firent que le magistrat de Harlem lui défendit de rien écrire concernant cette dispute (25).

Quelques années après il attaqua le catéchisme d'Heidelberg adopté par les églises réformées de Hollande. Il dédia son écrit aux états de la province, et leur représenta avec une extrême hardiesse les maux qu'il prétendait se trouver dans l'adoption de ce catéchisme, et dans le but qu'avaient les ministres, disait-il, d'imposer à tout le monde la nécessité de penser et de parler comme ils faisaient. Il demanda que l'on prévînt ces malheurs, et s'offrit de prouver ce qu'il avançait. Les ministres, de leur côté, présentèrent un écrit aux mêmes États, rempli de plaintes contre Koornhert, et se déclarèrent prêts à justifier leurs propositions. Les États, après de mûres délibérations, résolurent, avec l'approbation du prince d'Orange, de faire disputer Koornhert avec les ministres, en présence de quinze députés. Hadrien Saravia, professeur en théologie à Leyde, fut choisi pour être le tenant des ministres : on lui donna un notaire, et un autre à Koornhert, afin que tout ce qui serait dit de part et d'autre fût mis par écrit authentiquement. La dispute commença à la Haye, le 27 d'octobre 1583, et continua jusques au 3 de novembre, auquel jour Koornhert demanda congé aux commissaires pour aller à Harlem afin de voir sa femme, malade à la mort. La dispute recommença le 28 de novembre ; mais, par ce que Saravia pendant quatre jours de suite avait dicté de très-longues écritures à son notaire, les députés résolurent de renvoyer Koornhert chez lui afin qu'il y composât sa réponse. Elle fut plus prolixé que l'écrit de Saravia, et fut réfutée par une réplique des ministres beaucoup plus longue. Les États, ayant appris qu'un seul article d'entre plus de cinquante qu'il fallait examiner, avait occupé tant de

séances, jugèrent qu'il n'y aurait point de fin à cette affaire, et en interrompirent le cours. Koornhert se vanta d'être demeuré victorieux, et d'avoir établi tout exprès son domicile à la Haye, afin d'être plus à portée de disputer. L'ordre des États pour l'interruption des conférences n'empêcha point les parties de s'entre-attaquer par écrit (26).

Le synode de la Hollande méridionale étant assemblé à Tergou, au mois d'août 1589, Koornhert qui demeurait dans la même ville fit porter une lettre à l'assemblée pour offrir tout de nouveau le champ de bataille. La compagnie ayant lu la lettre la renvoya à l'auteur, et déclara qu'elle n'avait plus rien à faire avec lui ; et que, s'il souhaitait quelque chose, il n'avait qu'à s'adresser aux États (27).

(K) *Il y a beaucoup d'apparence qu'il fut protégé du prince d'Orange.* Il est certain que ce prince le connaissant homme d'esprit, grand amateur de la liberté, et grand ennemi des Espagnols, le jugea propre aux affaires de ce temps-là. Il se servit de sa plume en plusieurs rencontres ; il le chargea de diverses commissions ; il souhaita qu'on le rappelât de son exil (28), et l'on ne comprend guère que Koornhert eût pu résister à ses ennemis, si une protection très-puissante, et adroitement ménagée, ne l'eût soutenu clandestinement ; car il ne gardait aucunes mesures par rapport à la doctrine publique des églises : il attaquait la mission de leurs ministres ; il condamnait toutes les sectes, et il voulait qu'on laissât aux catholiques romains une entière liberté, ce qui dans les circonstances d'alors eût été fort dangereux. Sa critique du catéchisme d'Heidelberg était si hardie et si insultante, que puisque les états de Hollande qui la firent examiner par un professeur en théologie et par un ministre, se contentèrent de donner ordre que les exemplaires en fussent mis entre les mains du magistrat (29), il faut

(26) *Ibid.*, ex lib. XIII, pag. 693, 694, 695. ad ann. 1583.

(27) *Ibid.*, ex lib. XV, pag. 759, ad ann. 1589.

(28) Tiré des extraits de la Vie de Koornhert.

(29) *Là même.*

(25) Extrait de Gérard Brandt, ex pag. 597, ad ann. 1578.

croire que des gens presque tout-puissans eurent soin de rabattre un peu les coups. Si le prince d'Orange eût été en vie lorsque Koornhert alla demeurer à Delft, je ne pense pas que les magistrats lui eussent commandé d'en sortir dans vingt-quatre heures, comme ils firent l'an 1588, (30). Il y eut des gens qui tâchèrent d'obtenir qu'on l'enfermât pour le reste de sa vie dans quelque prison ; mais le prince et les souverains magistrats rejetèrent cette demande (31).

(L) *Personne... n'écrivit aussi fortement que lui pour la liberté du pays, et pour celle de la conscience.*] Pendant qu'il était à Santen (32) dans un exil volontaire, l'an 1574, il traça le plan d'un livre destiné à faire voir à tous les princes chrétiens, que la conduite des provinces qui s'opposaient au roi d'Espagne et au duc d'Albe n'était point une rébellion, ni une démangeaison populaire de renverser les images, mais une émanation de l'autorité suprême qu'ont les peuples de défendre leurs droits, leurs lois, et la liberté de conscience. Joignez à cela ce que je rapporte dans la remarque (H). Les actes de la pacification de Cologne commencée l'an 1579, publiée à Delft, avec privilège des États, et avec d'excellentes notes, par Aggée Albada, ami intime de Koornhert, passent pour être l'ouvrage de ce dernier. Ensebe Philalèthes lui attribue tout cela dans un livre imprimé l'an 1617. Voyez aussi le premier traité de Koornhert contre Juste Lipse. Il composa un écrit l'an 1584, touchant les moyens de résister au roi d'Espagne, et il fit voir entre autres choses qu'il fallait se mettre sous la protection de la France. S'étant persuadé que la paix chrétienne était l'un des plus importants dogmes de l'Évangile, et qu'on ne pouvait la maintenir qu'en réduisant à un petit nombre les vérités nécessaires au salut, et qu'en permettant la diversité d'opinions à l'égard des autres dogmes, il travailla de tout son pouvoir à mettre les choses sur ce pied-là. Il se prévalait du suffrage du grand Érasme

(33), et il s'accordait avec deux docteurs de l'église réformée (34), et il semble même que le prince Guillaume penchât un peu de ce côté. Consultez l'histoire de Bor, au livre XXI, feuillet 107.

Koornhert ne cessait de dire que Luther, Calvin et Mennon avaient attaqué vivement une infinité d'erreurs des catholiques romains ; mais qu'ils avaient très-mal réussi contre le dogme affreux et impie de la contrainte de conscience ; et qu'au lieu de le combattre de la bonne manière, ils l'avaient plutôt affermi : chacun l'ayant mis en pratique partout où il avait pu devenir le maître ; chacun ayant créé un nouveau papat par l'érection d'une église schismatique qui condamnait toutes les autres. Ils ont, disait-il, encouragé le papisme, par ce moyen, à continuer sa méthode ; et non-seulement ils n'ont rien gagné contre ses maximes persécuteurs, mais aussi ils ont introduit les confusions et les schismes en retranchant la liberté de prophétiser (35). Quant à lui, il soutenait qu'il ne faut haïr personne, et que tous les gens pieux, et qui par la foi en Jésus-Christ tâchent de se rendre ses imitateurs, sont de bons chrétiens, et que les magistrats doivent tenir pour de bons sujets tous les habitans pacifiques (36). Il s'était si fort rempli de cette hypothèse, qu'au préjudice de son repos et de ses intérêts temporels, il employa à la soutenir tout ce qu'il avait d'intrépidité, d'esprit, et de science (37).

(33) *In epistolâ ad Archiepiscopum Panormitanum operibus Hilarii præfixâ.*

(34) *Hubert Duythuis, et Taco Sybrand.*

(35) *C'est-à-dire, de professer tout ce que dicte la conscience.*

(36) *Extraits de la Vie de Koornhert.*

(37) *Le distique flamand, que fit Pierre Hooft, pour être mis sous la taille-douce de Koornhert, portait qu'il avait été insatiable de science et de liberté.*

KORN MANNUS (HENRI), jurisconsulte allemand, auteur de quelques traités assez curieux (A), dont on a plusieurs éditions. Il vivait au commencement du XVII^e. siècle.

(A) *Il est auteur de quelques traités assez curieux.*] Celui qui a pour titre, *de Virginitatis jure Tractatus novus*

(30) *Extraits de Gérard Brandt, lib. XV, pag. 75.*

(31) *Id. même.*

(32) *Au pays de Clèves.*

*et jucundus, ex jure civili, canonico, patribus, historicis, poetis, etc., confectus, et celui qui l'accompagne ordinairement sous le titre de, Linea Amoris, sive Commentarius in versiculum Gl. visus, colloquium, convictus, oscula, factum, ont été réimprimés plusieurs fois. La plus ancienne édition que j'en connaisse est de Francfort 1610. La matière est grande et fertile; mais cet auteur ne fait que courir; il n'approfondit rien, et ne débite que des choses très-communes: il est fort propre pour ceux qui aiment la brièveté. Ses autres ouvrages sont: *Templum Naturæ historicum, seu de naturâ et miraculis quatuor elementorum. De miraculis vivorum, seu de naturâ, proprietatibus, etc., hominum vivorum*, à Francfort 1614. *De miraculis mortuorum, etc.* Quelqu'un a dit que Kirchmannus dans son livre de *Funeribus Romanorum* emprunte beaucoup de choses de ce dernier ouvrage de notre Kornmannus (1). Cependant je ne trouve pas que le livre de *Miraculis mortuorum* ait précédé l'an 1610. Or le livre de *Funeribus Romanorum* fut imprimé l'an 1604. Il est vrai que l'auteur en donna une nouvelle édition l'an 1625, et il pourrait avoir profité de l'ouvrage de notre Kornmannus pour ses additions. C'est ce qu'on pourra examiner une autre fois, si l'on en a le loisir.*

(1) Anton. Borremans, variar. Lection. cap. IV, pag. 32.

KORTHOLT (CHRISTIAN), docteur et professeur en théologie à Kiel, naquit le 15 de janvier 1633, à Burg dans l'île de Féméren (a). Il fut instruit et à la piété et aux lettres avec beaucoup de soin, chez son père et dans l'école de Burg jusqu'à l'âge de seize ans, après quoi il fut envoyé à Sleswic, où il continua ses études pendant deux années. Il fut ensuite étudier dans le collège de Stettin, et y donna des preuves publiques de ses progrès; car il y soutint deux thèses,

(a) Proche de la mer Baltique, au pays de Holstein.

(b) L'une de *Veracitate et Taciturnitate*, l'autre de *Naturâ philosophiæ ejusque in theologiâ usu*. Il était l'auteur de celle-ci. Étant allé à Rostoch, l'an 1652, il se rendit assidu aux leçons des professeurs, et soutint deux autres thèses (c) heureusement dont il avait fait la première. La mort de son père l'obligea à quitter cette académie au bout d'un an; mais il y retourna quelques mois après, et y donna de nouvelles preuves de son savoir, tant par la thèse de *Christo θεολογία* qu'il composa, et qu'il défendit publiquement, que par des leçons qu'il fit dans sa chambre, sur la logique, sur la métaphysique et sur l'hébreu. Il reçut solennellement le grade de docteur en philosophie, l'an 1656, et puis il fut étudier dans l'académie d'Ëne, et s'y acquit beaucoup de réputation par les actes académiques où il fut tantôt soutenant, tantôt président; et par les leçons privées qu'il donna sur la philosophie, sur les langues orientales et sur la théologie. Il quitta l'académie d'Ëne en 1660, et fut voir celle de Leipsic, et celle de Wittemberg, et puis il retourna à Rostoch, et y fit paraître en plusieurs manières sa capacité; de sorte qu'au mois de février 1662, on lui conféra la charge de professeur en langue grecque. Il reçut le grade de docteur en théologie au mois de novembre de la même année. Il n'y avait pas long-temps que son esprit et son savoir s'étaient fait connaître dans trois disputes

(b) C'est-à-dire, des Dissertations, et non pas de simples Positions

(c) L'une de *Supposito et Personâ*, l'autre de *Sphærâ activitatis*

avec des catholiques romains (A), en présence de Christien, duc de Mecklembourg. Il se maria le 26 d'avril 1664, et fut appelé l'année suivante pour être le second professeur en théologie dans l'académie que l'on venait de fonder à Kiel. Il en fut créé vice-chancelier, l'an 1666, et il succéda, l'an 1675, à Pierre Musæus qui y avait eu la première chaire de théologie. Il eut tant de zèle pour faire fleurir cette nouvelle université, et tant de reconnaissance pour les bontés que le duc de Holstein, son maître, lui témoignait, qu'il refusa toutes les charges qui lui furent offertes en divers lieux, quoiqu'elles fussent très-belles et très-honorables. Ce prince lui fit donner, en 1680, la profession aux antiquités ecclésiastiques, et le déclara vice-chancelier perpétuel de l'académie, l'an 1689. Les fonctions de toutes ces charges, et de celle de vice-recteur (d), qui échut cinq fois à M. Kortholt, furent remplies avec beaucoup d'habileté, et avec beaucoup d'application et de prudence. Sa mort, qui arriva le 31 de mars 1694, fut une très-grande perte pour l'académie de Kiel et pour la république des lettres qu'il avait enrichie d'un très-grand nombre de livres (B) auxquels il eût pu ajouter bien d'autres ouvrages si sa vie eût été plus longue. Il laissa des fils qui marchent très-dignement sur ses traces (e) (C).

(d) C'est au fond la même chose que recteur, parce qu'il n'y avait point à Kiel d'autre recteur que le prince même qui fonda l'académie.

(e) Tiré de son Programme funèbre, imprimé à Kiel l'an 1694.

fait connaître dans trois disputes avec des catholiques romains.] Voici le détail que l'on trouve sur cela dans son programme funèbre. An. M DC LXI, à serenissimo duce Mecklemburgico, CHRISTIANO, principe eruditione, facundia, comitateque singulari prædito, per cancellarium ejus, D. CHRISTOPHORUM KRAUTHOFIUM, invitatur in aulam Suerinensem, ad colloquium cum pontificio Austriaco, EGGEFELDIO, viro quidem docto, sed admodum supercilioso, de religionis negotio, habendum. Quod et in conspectu multorum aulæ procerum, ac peregrinorum etiam, qui fortè tunc aderant, institutum, ac postero die cum alio pontificio polono, ELLERNISKIO, continuatum est Stinchenburgi, ipso principe presente, qui eum illuc accersitum elemerterque acceptum toto octiduo secum retinuit. A quo et sequenti anno M DC LXII denuò ad certamen, cum pontificio quodam Parisiensi, cui nomen de la BUISSON (1), erat, ibidem instituendum, provocatus comparuit, in eoque de gravissimis religionis controversiis cum omnium applausu per aliquot dies disputavit.

(B) Il avait enrichi la république des lettres d'un très-grand nombre de livres.] J'en ai vu le catalogue qui fut imprimé à Kiel, l'an 1694. Les uns sont en allemand, et les autres en latin. Voici le titre des latins : *Tractatus de Origine et Progressu Philosophiæ Barbaricæ, Ienæ, in-4º, 1660; Tractatus de Persecutionibus Ecclesiæ primitivæ, veterumque Martyrum Cruciatibus, ibid., in-8º, 1660; prodiit longè accuratior, et triplò auctior, Kilonii, ann. 1689, in-4º; Valerianus Confessor, hoc est, Solida Demonstratio, quòd Ecclesia Romana hodierna non sit vera CHRISTI Ecclesia; deducta ex Valer. Magni, capuccini, Apologià anti-jesuiticâ, Rost., in-12, 1662; opusculum illud auctius Kilonii, in-4º, est editum 1666; Dissertatio de Nestorianismo, ibid., in-4º, 1662; Tractatus de Calumniis Paganorum in veteres christianos, Rostochii, in-4º, 1663; longè auctior publicatus est Kilonii, anno 1668 novoque planè*

(A) Son esprit et son savoir s'étaient

(1) Il eût fallu dire du Buisson.

habitu, in tres libros distinctus, brevi, V. D. è Typographeo Kiloniensi proditurus est (2); *Exercitatio in Historiam Judith, Rostoch.*, in-4°. 1663; *Exercitatio in Prefationem Hieronymi in Judith, ibid.*, in-4°. 1663; *Tractatus de Canone Scripture, Bellarmino, ejusque propugnatoribus, Gretsero et Erbermano jesuitis, oppositus, Rostochii*, in-4°. 1665; *Tractatus de Religione ethnica, muhammedana, et judaica, Kilonii*, in-4°. 1665; *Oratio de Scholarum et Academicarum ortu et progressu, præsertim in Germania, inter solemnia inaugurationis academicæ Kiloniensi habita, Slesv.*, in-folio, 1666; *Dissertatio historica de Philippi Arabis, Alexandri Mammææ, Plinii Junioris, et Annæi Senecæ, Christianismo, Kil.*, in-4°. 1667; *Apologia pro Valeriano Confessore, adversus capuccinum Salisburgensem, ibid.*, in-4°. 1667; *Tractatus de variis Scripture sacræ editionibus, ibid.*, in-4°. 1668: longè auctior vulgatus est Kilonii, anno 1686; *Pseudadelphía Heiniana, D. Johanni Heinio, theologo reformato Marpurgensi, opposita, ibid.*, in-4°. 1669; *Tractatus de Lectione Bibliorum in linguis vulgò cognitis, ibid.*, in-4°. 1670: revisus et auctus Plœnæ recusus est, anno 1692; *Funus Ecclesiæ Romanæ in Clemente IX papâ defunctæ, ibid.*, in-4°. 1670; *Papa Utopicus, ibid.*, in-4°. 1670; *Tractatus de Origine et Natura Christianismi ex mente Gentilium, Kil.*, in-4°. 1672; *Apologia pro Valeriano Confessore, adversus Christianum Fabrum, Gallo-Sebusianum, Kil.*, in-4°. 1673; *Commentarius in Epistolas Plinii et Trajani de Christianis primævis, ibid.*, in-4°. 1674; *Commentarius in Justinum, M. Athenagoram, Theophilum Antiochenum, Tatianum Assyrium, Kil.*, in-folio, 1675: auctior editus est Lipsiæ, anno 1686; *Dissertatio de Viribus humanis in ordine ad Civilia et Spiritualia, Kil.*, in-4°. 1676; *Exercitatio anti-Salmasiana de Pane ζωσιω, quem in Oratione Dominicâ petimus, in-4.*, 1676; *Disquisitiones anti-Baronice, ibid.*, in-4°. 1677; *de Tribus Inpostoribus Magnis,*

liber, Edoardo Herbert, Thomæ Hobbes, et Benedicto Spinosæ oppositus. Cui addita Appendix, quâ Hieronymi Cardani et Edoardi Herberti de Animalitate Hominis opiniones philosophicè examinatæ, ibid., in-8°. 1680; *Disquisitio anti-Baroniana peculiaris de Reliquiarum cultu, ibid.*, in-8°. 1680; *Tractatus de Vita et Moribus Christianis primævis per Gentilium malitiam affectis, ibid.*, in-4°. 1683; *Theses Theologicæ XXV Disputationibus publicis in universitate Kiloniensi propositæ, ibid.*, in-4°. 1684; prodierunt et ventilatæ sunt alterâ vice 1686, ac rursùm anno 1692; *Tractatus de Processu disputandi Papistico: cui subjuncta Dissertatio de Hostiis Eucharisticis, sive Placentulis orbiculatis, quibus in sanctæ Synæreos administratione utimur, ibid.* in-4°. 1685; *Exercitatio de CHRISTO CRUCIFIXO, Judæis scandalo, Gentilibus stultitiâ, Credentibus autem Dei potentiâ et sapientiâ, 1 Cor. 1. 18. 23. 24.*, *ibid.*, in-4°. 1686; *Exercitatio de Atheismo veteribus Christianis, ob Templorum imprimis aversionem à Gentilibus objecto, inque eosdem à nostris retorto, ibid.*, in-4°. 1689; *Silentium Sacrum, sive, de Occultatione Mysteriorum apud veteres Christianos Dissertatio, ibid.*, in-4°. 1689; *de Studio Belli ac Pacis Dissertatio theologica, in gratam memoriam redditæ divinæ clementiæ Cimbrici provinciæ concordie, restituti que feliciter Reverendiss. Serenissimique Slesvici et Holsatiæ ducis regnantis Dn. CHR. ALBERTI, ibid.*, in-4°. 1689; *de Actionibus Forensibus Exercitatio theologica, ibid.*, in-4°. 1690; *Alexander Papa Octavus Pseudonymus, ibid.*, in-4°. 1690; *de Magnanimitate Aristotelicâ, Christianæ Modestie aliisque veris Virtutibus inimicâ, Dissertatio, ibid.*, in-4°. 1690; *de Schismate, superiori seculo, Protestantibus inter et Pontificis enato, Dissert. historico-theologica, ibid.*, in-4°. 1690; *Apotheosis Papæ, ibid.*, in-4°. 1691; *In Canonem 6, Nicænum Card. Baronio et Bellarmino opposita Exercitatio, ibid.*, in-4°. 1691; *Miscellanea academica, ibid.*, in-4°. 1692; *Disquisitio de Pontifice Romano, ibid.*, in-4°. 1692; *de Rationis cum Revelatione in theologiâ*

(2) Il a paru l'an 1668. Voyez le Journal de Leipsic, mois de septembre 1698, pag. 420.

concurso, ibid., in-4^o, 1692; de Veritate Filii Dei assumpsit Hominem, ibid., in-4^o, 1692; de Nominibus, quibus per ludibrium et contemptum Christiani olim à Profanis appellati; deque Notis occultis, quibus idem se insignivisse crediti, Dissertatio; adhuc Mantissa, quâ disquiruntur: Num filiola, quam octo dierum infans nixa est, Baptismi capax, ibid., in-4^o, 1693; de Sacris Publicis, debitâ cum reverentiâ presentisque Numinis metu colendis, Diatribe Ascetica, ibid., in-4^o, 1693.

On a publié depuis sa mort un traité qui a pour titre: *Pastor fidelis, sive de Officio Ministrorum Ecclesie Opusculum*, à Hambourg, 1696, in-12. Voyez le Journal de Leipsic (3). On a publié aussi son *Historia Ecclesiastica Novi Testamenti*, à Leipsic, 1697, in-4^o. Voyez le même journal (4) *.

(C) *Il laissa des fils qui marchent très-dignement sur ses traces.*] Il eut dix enfans, cinq fils et cinq filles, dont il restait quatre fils et quatre filles quand il mourut. Les deux filles aînées étaient déjà mariées, l'une à M. Lindeman, professeur en physique et en métaphysique à Rostoch, l'autre à M. Pasch, professeur en morale à Kiel (5). L'aîné des fils, HENRI CHRISTIAN KORTHOLT, étudiait en médecine, et voyageait alors dans les pays étrangers. MATTHIAS-NICOLAS KORTHOLT, et SÉBASTIEN KORTHOLT, ses frères, avaient déjà donné d'excellentes preuves de leur esprit. JOEL-JEAN KORTHOLT, le plus jeune de tous, étudiait bien, et donnait de belles espérances. *Natu minor*, ce sont les paroles du programme funèbre, JOEL JOHANNES, pietatis et litterarum studio diligenter incum-

bens, optimam de se spem excitat, quam abundè jam impleverunt etate profectibusque multo majores, MATTHIAS NICOLAUS, et SÉBASTIANUS, pluribus præclaris bonæ indolis ingenique excellentis specimenibus editis. J'ai vu la dissertation de Poëtis episcopis, que M. Sébastien Kortholt fit imprimer l'an 1699, et qu'il exposa à l'examen des savaus, examini eruditorum publico, quand il se prépara à recevoir le doctorat en philosophie (6). C'est une pièce très-curieuse, et qui fait voir la grande lecture de l'auteur.

Depuis l'impression de ceci, j'ai vu deux autres de ses ouvrages dont je fais le même jugement; l'un est intitulé: *Disquisitio de enthusiasmo poetico*, et fut imprimé à Kiel, l'an 1696, in-4^o; l'autre traité de *Puelis Poëtris omisiss ab Adriano Bailletto*, et fut imprimé dans la même ville, l'an 1700, in-12. J'ai appris aussi que l'auteur a été promu à la charge de professeur en poésie dans l'académie de Kiel, au mois de février 1701, et que monsieur son frère (Matthias-Nicolas), ayant été appelé à la profession en éloquence et en poésie dans l'académie de Giesse, fit sa harangue inaugurale le 22 de juin 1700. Il traita de *antiquâ eloquentiâ recentiorum perperam postpositâ à Carolo Peralto scriptore libri, cujus est titulus, Parallèle des Anciens et des Modernes, etc.* Cette harangue m'a paru très-bonne. On peut voir l'éloge de ce professeur dans une lettre de M. Majus (7) datée de Kiel, le 22 de mai 1700.

(6) *Pro summis in philosophiâ honoribus impetrandis.*

(7) Jo. Burchardus Majus, eloquentiæ et historie professor primarius. Il est très-célèbre par ses écrits.

(3) Mois de janvier 1696, pag. 7 et suiv.

(4) Mois de septembre 1697, pag. 438.

* Joly remarque que le père Nicéron, qui dans le tome XXXI de ses *Mémoires* a donné un article à Kortholt, ne parle pas de la réimpression faite par Sébastien Kortholt de deux opuscles de son père, en 1708. Le *Journal des Savans* (édition d'Amsterdam), qui rend compte de cette réimpression (mars 1710), donne un *Catalogue des ouvrages latins de Kortholt*, plus complet que celui de Nicéron.

(5) Il fit imprimer en 1695, *Schediasma de curiosis hujus sæculi Inventis quorum accuratiori cultui faciem prætulit Antiquitas. Il le fait réimprimer fort augmenté.*

KOTTÉRUS (CHRISTOPHE), est l'un des trois fanatiques dont on publia les visions à Amsterdam en l'année 1657, sous le titre de: *Lux in tenebris* (A). Il demeura à Sprottaw dans la Silésie. Ses visions commencèrent au mois de juin 1616. Il crut voir un ange sous la forme d'homme, qui lui ordonna d'al-

ler déclarer aux magistrats, que si l'on ne faisait pénitence, la colère de Dieu ferait de terribles exécutions. Quoiqu'il eût reçu cet ordre six fois de suite, il ne l'exécuta point; son pasteur et ses amis l'en dissuadèrent. Mais au mois d'avril 1619, ayant cru voir le même esprit qui le menaçait de la damnation éternelle s'il demeurait dans le silence, il s'acquitta de sa commission en pleine assemblée des magistrats le 29 d'août 1619. On se moqua de lui. Les apparitions continuèrent et furent suivies d'extases, et de songes prophétiques. L'électeur palatin, déclaré roi de Bohême par les protestans, fut mêlé dans ces visions. Kottérus l'alla trouver à Breslaw au mois de décembre 1620, et lui exposa ses commissions. Il fut dans quelques autres lieux, et enfin l'an 1625, à la cour de Brandebourg (B) (a). Il fit connaissance la même année avec Jean-Amos Comenius, qui se rendit le promoteur de ses prophéties (b) (C). Or, comme la plupart de ces choses roulaient sur des présages de bonheur pour l'électeur palatin, et de malheur pour sa majesté impériale, il arriva que David Wachsman, procureur fiscal de l'empereur dans la Basse-Silésie et dans la Lusace, employa toutes sortes de moyens pour se saisir de Kottérus, qu'il regardait comme un imposteur séditieux. Kottérus lui tomba entre les mains, le 2 de janvier 1627. On l'interrogea, on le mit dans un cachot, on

attendait de Prague la sentence de la chambre des appellations : le fiscal la reçut le 25 d'avril; mais comme il mourut peu après on n'a point su ce qu'elle portait. Kottérus fut tiré du cachot, et eut permission d'être visité de sa femme et de ses amis, et enfin on le mit au pilori (D), et on le bannit des états de l'empereur à peine de la vie s'il y rentrait. Il s'en alla dans la Lusace, qui appartenait alors à son altesse électorale de Saxe, et y vécut tranquillement jusques à sa mort, qui arriva l'an 1647 (c). C'est par une faute d'impression que le Dictionnaire de Moréri lui donne quatre-vingt-douze ans de vie (E). On ne peut disculper Comenius touchant l'impression de ces sortes de prophéties (F). Il en avait vu une partie manifestement convaincue de fausseté par l'événement. Depuis sa mort elles ont été de plus en plus réfutées par le cours des affaires de l'Europe : les Turcs qui, selon lui, devaient ruiner la maison d'Autriche, l'ont remise sur le pinacle par leurs pertes continues (G). Il s'est rendu fort suspect d'avoir eu en vue d'exciter des guerres. On a les mêmes soupçons contre un ministre dont les prophéties sont plus récentes (H). On s'est prévalu de quelques paroles qu'on a trouvées à l'écart dans son ouvrage, et par lesquelles on a prétendu qu'il a découvert le secret de son dessein. On exagère un peu trop ce qu'on lui impute (I) : mon lecteur en pourra juger par l'exa-

(a) Tiré de ses Révélations, publiées par Comenius.

(b) Comenius, Hist. Revelation, pag. 16 et seq.

(c) Tiré de l'Abrégé de ses Révélations, append. III, et de l'Historia Revelatiouum, pag. 21, 22.

men des passages que j'ai rapportés. L'auteur des *Pensées sur les Comètes* a soutenu que les prophéties de Drabicius avaient trouvé peu de créance (K).

(A) *Sous le titre de Lux in tenebris.*] J'ai remarqué ailleurs (1) la raison pourquoi on se servit de ce titre : je ne le répète point. Cet ouvrage fut imprimé l'an 1657, aux dépens d'un riche patron (2), que Comenius avait rencontré à Amsterdam. Il contient les révélations de notre Christophle Kottérus, celles de Christine Poniatovia, et celles de Nicolas Drabicius. Comenius en publia l'abrégé l'an 1660, sous le titre de : *Revelationum divinarum in usum seculi nostri factarum Epitome*. Il redonna au public l'ouvrage entier avec des augmentations, sous le titre de : *Lux à tenebris novis radiis aucta, etc.* Cette dernière édition contient la suite des révélations de Drabicius, jusques en l'année 1666. Un professeur en théologie à Franeker, Polonais de nation, nommé Nicolas Arnoldus, écrivit publiquement et promptement contre cet ouvrage, et répliqua à l'Apologie de Comenius. Desmarets, professeur en théologie à Groningue, attaqua ce même ouvrage dans ses thèses, de *tribus Videntibus*, l'an 1659, et lorsque dix ans après il publia une réponse (3) à un écrit de Comenius touchant le règne de mille ans, il lui reprocha plus d'une fois et avec beaucoup de force, l'impression de ces trois prétendus prophètes. Cet ouvrage, au bout de quelques années, tomba dans l'oubli et dans le mépris ; mais lorsque les Turcs assiégèrent Vienne, l'an 1683, il fut extrêmement recherché. Ceux qui en avaient mis les exemplaires dans un galetas, où ils croupissaient depuis long-temps ; les en tirèrent, et en vendirent plusieurs à un gros prix ; et si les Turcs avaient pris Vienne, je ne doute point qu'il n'eût fallu travailler à une nouvelle édition, quelque chers qu'eussent été

les exemplaires. On en demandait beaucoup en France ; M. d'Avaux y en envoya. C'est ce qui fait que l'on est surpris que M. Jurieu ait supposé, l'an 1691, que Drabicius n'était point connu à Paris. Cette supposition n'est point pardonnable, puisqu'il n'y avait pas long-temps qu'il avait lui-même fort contribué à faire voler par toute la terre le nom de ce fanatique. Outre qu'il alléguait cette mauvaise supposition comme une preuve d'un crime d'état ; car il prétendit que l'Avis aux Réfugiés, faisant mention de Drabicius, ne pouvait pas avoir été fait en France. Ce sont là des choses que mes lecteurs auraient de la peine à croire ; c'est pourquoi il est nécessaire que je les prouve en rapportant ce qui lui fut répondu. Voici donc ce que l'auteur qu'il accusait lui répondit (4).

« La première de ses preuves est » que l'Avis aux Réfugiés n'a pas été » fait à Paris. Or voici comment il le » démontre.

» Celui (*) qui a fait cet Avis fait » le détail des prophéties de Drabicius : il l'a vu, il l'a lu, et il en » sait toutes les particularités.

» Or les savans de Paris savent à » peine le nom de Drabicius.

» Donc l'auteur de l'Avis n'est pas » à Paris.

» Si je lui niais la première proposition, je suis bien sûr qu'il ne » la prouverait de sa vie, parce qu'il » ne paraît point par l'Avis aux Réfugiés, que celui qui en est l'auteur » sache autre chose de Drabicius, » sinon qu'il a tâché d'exciter à la » guerre contre le maison d'Autriche » tout ce qu'il a pu. Où est l'homme » de lettres qui n'en puisse savoir » autant sans avoir jamais lu le livre » de ce prophète ?

» Mais la seconde proposition est » encore plus visiblement fausse. Car » pour ne pas dire que durant le » siège de Vienne on parlait fort en » France du livre de Drabicius, et » qu'on en manda d'ici plusieurs » exemplaires (moi-même je fus » prié par un de mes amis de Rouen » de lui en envoyer un) ; qui ne sait

(1) Dans l'article de DRABICIUS, citation (r), tom. VI, pag. 3.

(2) Il s'appelait Laurent de Geer.

(3) Intitulée : Antirrheticus, sive Defensio pii zeli, etc., contra J.-A. Comenium.

(4) Dans la Cabale chimerique, pag. 130 et suiv. de la seconde édition.

(*) Pag. 18.

» que les grands éloges que M. Jurieu
 » a donnés au triumvirat prophéti-
 » que, je veux dire à Christina Po-
 » niatovia, à Kottérus et à Drabi-
 » cius, dans un (*) ouvrage plus
 » commun et plus répandu que les
 » almanachs de l'année, comme il
 » s'en glorifie (**) lui-même, se ser-
 » vant de la plus juste comparaison
 » que l'on vit jamais : qui ne sait,
 » dis-je, que ces grands éloges don-
 » nés à Drabicius, et si capables de
 » faire parler de ce prophète, ont
 » valu au panégyriste certaines cen-
 » sures bien mortifiantes de la part
 » de M. (***) l'évêque de Meaux et de
 » M. (****) Péliçon, dans des livres
 » publiés à Paris avant l'impression
 » de l'Avis aux Réfugiés ? Qui peut
 » douter que la satire qui a tant
 » couru le monde depuis l'an 1684,
 » sous le titre d'*Esprit de M. Ar-
 » nauld*, n'ait excité dans l'âme
 » d'une infinité de Français la curio-
 » sité de connaître les prophéties de
 » Drabicius, dont M. Jurieu trace
 » là le (***) plan de telle sorte, qu'il
 » promet d'un côté de la part de
 » Drabicius au public la ruine de la
 » maison d'Autriche, au roi de
 » France la couronne impériale, aux
 » Turcs la prise de Vienne, de la
 » Carinthie, de la Styrie, et la des-
 » truction de la république de Venise
 » et de la ville de Rome ; et qu'il
 » promet d'autre côté, au nom de
 » ceux de la religion, tout ce qu'ils
 » pourront pour accomplir ces pro-
 » phéties ? » Il faudrait que les sa-
 » vans de Paris fussent bien stupides,
 » s'ils ne s'étaient pas informés d'un
 » ouvrage dont M. Jurieu a donné l'i-
 » dée que l'on va voir. *Je trouvais*,
 » dit-il (5), dans les prophéties de Kot-
 » térus, de Christine et de Drabicius
 » que Comenius a publiées, quelque
 » chose de grand et de surprenant. Kot-
 » térus, qui est le premier de ces trois
 » prophètes, est grand et magnifique ;
 » les images de ses visions ont tant de

(*) Accomplissement des Prophéties, imprimé en 1686.

(**) XXI^e. lettre pastorale de 1689.

(***) Histoire des Variations, lib. XIII, num. 41, imprimée en 1688.

(****) Réflexions sur les Différens de religion, II^e. part., imprimée en 1687.

(*) Tom. II, pag. 291.

(5) Préface de l'Accomplissement des Prophéties, imprimé l'an 1686.

majesté et tant de noblesse, que celles des anciens prophètes n'en ont pas davantage. Elles sont aussi admirablement concertées ; tout s'y soutient, et rien ne se dément. Il m'est inconcevable comment un simple artisan peut avoir imaginé d'aussi grandes choses sans le secours de Dieu. Les deux années de la prophétie de Christine sont, à mon sens, une suite de miracles aussi grands qu'il en soit arrivé depuis les apôtres. Et même je ne trouve rien dans la vie des plus grands prophètes, de plus miraculeux que ce qui est arrivé à cette fille. Drabicius a aussi ses grandeurs ; mais il a beaucoup plus d'obscurités et de difficultés. Ces trois prophètes s'accordent à prédire la chute de l'empire anti-chrétien, comme devant arriver bientôt. Mais on y trouve d'autre part, tant de choses qui achoppent, qu'on ne saurait affermir son cœur là-dessus. Si cela n'eût point excité l'envie de connaître la compilation prophétique de Comenius, pour le moins la curiosité en serait venue à ceux qui virent les Réflexions sur les Différens de religion. Car il est impossible, quand on a remarqué beaucoup de fierté dans un écrivain, de ne sentir pas quelque joie de le voir mortifié de la manière que M. Pellison mortifia M. Jurieu par ces paroles : *Prophète et plus que prophète, précurseur sans doute du règne de mille ans qu'il nous annonce, au moins qu'il se donne l'autorité de réformer, corriger et châtier, quand il lui plaît, ceux qu'il a formellement reconnus pour inspirés et pour prophètes* (*), gens au reste que les évènements ont déjà convaincus de cent impostures, et que le ciel vient de confondre aux yeux de toute la terre par la prise de Bude, quoiqu'ils nous eussent assuré de la part de Dieu, qu'elle ne reviendrait jamais aux chrétiens par la force des armes, mais par un traité avec les Turcs (6). Il donna (7) les preuves formelles de tout ceci, en citant les propres paroles

(*) *Christophe Kottérus, de Silésie. Christine Poniatovia, de Bohême. Nicolas Drabicius, de Moravie.*

(6) Réflexions sur les Différens de religion, II^e. part., sect. XVII, pag. 435, édit. d'Amsterdam, 1689.

(7) Là même, pag. 501 et suiv. Voyez aussi les Chimères de M. Jurieu, IV^e. part., p. 141.

de M. Jurieu (8), et les endroits où Drabicius a dit si précisément que Bude ne sortirait des mains du Turc qu'à l'amiable. Quand on est disposé envers un auteur, comme on l'était à Paris à l'égard de M. Jurieu, on est si aise de le voir convaincu, ou d'imposture ou de fanatisme, qu'on cherche cette conviction dans sa source : *Mais est-il bien vrai, se demande-t-on, que Drabicius ait dit cela? ne pourrait-on pas le voir de ses propres yeux, afin qu'il ne restât aucun scrupule qui fût capable de diminuer le ridicule d'une telle scène?* On cherche alors un exemplaire de Drabicius, partout où l'on s'imagine qu'on le trouvera; et si l'on n'en peut rencontrer on ne laisse pas d'être imprimé de ce nom, et de le garder comme un jouet.

Personne ne pourra dire que je m'écarte de mon sujet : car puisque c'est une fausseté de fait que de dire que le nom de Drabicius était à peine connu en France, l'an 1690, elle est du ressort de ce Dictionnaire; et j'ai dû me servir de toutes les preuves qui réfutaient cette fausseté.

Si l'on s'était contenté de dire, qu'en comparaison du bruit que le nom de Drabicius aurait fait en France, au cas que les Turcs eussent pris Vienne, il n'était presque pas connu à Paris, quand l'Avis aux Réfugiés fut composé, je ne pense pas qu'on eût eu tort: car la prise de Vienne aurait plus fait parler de Drabicius que du grand visir. Le livre que M. Jurieu avait composé pendant le siège de cette ville, pour faire l'éloge et l'apologie des trois prophètes de Comenius, par de beaux éclaircissements et par de doctes commentaires, aurait été traduit en diverses langues, et aurait rendu Drabicius, pendant long-temps, l'entretien des compagnies. Tout cela fut perdu pour la mémoire de Drabicius par la levée du siège: le grand Sobieski, de deux ou trois cents lieues loin, détruisit un livre qui était tout prêt à être donné à l'imprimeur. Je commençai à connaître, pendant le siège de Vienne, combien je m'étais trompé, en croyant que l'on était enfin revenu de ces espérances chiméri-

(8) *Celles que j'ai rapportées ci-dessus, de la préface de l'Accomplissement des Prophéties.*

ques, qu'on avait tant de fois fondées sur des visions. Je trouvais partout des gens qui ne me parlaient que des prophéties de Drabicius, avec mille marques de persuasion, et qui bâtaient en l'air châteaux sur châteaux, de telle sorte que dans un moment ils en étaient à détruire Babylone. Ils ne pouvaient assez admirer que Drabicius eût rencontré si heureusement à l'égard de Tékéli. C'est là où je les voulais; car je leur faisais voir que Tékéli, qui était alors le grand acteur de cet opéra, ne fait aucune figure dans le livre de Drabicius, ce qui est une nullité visible. Je ne doute point que les Français n'eussent bien levé l'oreille, si l'entreprise du grand visir avait réussi. Ils auraient volontiers prêté la main aux crédules touchant les visions de Drabicius, vu qu'elles promettent l'empire au roi de France. Il est donc certain que le nom de ce faux prophète serait devenu à Paris incomparablement plus fameux, si les Turcs avaient pris Vienne.

(B) *Il fut.... l'an 1625, à la cour de Brandebourg.*] L'électeur Georges Guillaume, ayant ouï le grand bruit que l'on faisait des révélations de Kottérus, voulut voir cet homme. Il le donna à examiner aux théologiens de Francfort-sur-l'Oder, après quoi il le fit venir deux fois à Berlin, premièrement en l'année 1625, et puis l'an 1626. La renommée de cet homme, parvenue jusqu'à Strasbourg, y frappa tellement un des bourgmestres, qu'il envoya un message en Silésie, pour prier Kottérus de lui éclaircir soixante-deux points, et de s'en venir à Strasbourg, où son ministère prophétique jouirait d'une plus grande sûreté. Kottérus répondit aux soixante-deux questions, s'excusa d'aller à Strasbourg sur ce que l'esprit ne lui en donnait point l'ordre, et souffrit que son portrait fût envoyé au bourgmestre (9).

(C) *Il fit connaissance... avec Jean Amos Comenius, qui se rendit le promoteur de ses prophéties.*] Après les édits de l'empereur, qui ordonnèrent aux ministres de Bohême et de Moravie, l'an 1624, de sortir hors du pays, il fut résolu dans une assem-

(9) Comenius, in *Epitome Revelationum*, append. III, pag. m. 209.

blée secrète, au mois de mars 1625, que les ministres de Bohême se retireraient dans la Pologne, et ceux de Moravie dans la Hongrie, et qu'on en députerait quelques-uns avec des lettres, tant en Pologne qu'en Hongrie, pour y préparer la réception. Comenius fut député en Pologne. En passant par Górlitz dans la Lusace, le gouverneur du jeune comte de Zérotin lui apprit comme une nouvelle fort consolante que la ruine de l'antechrist était prochaine, vu ce que le Saint-Esprit en révélait à un bon homme de Silésie, nommé Christophé Kottérus. Il en raconta et en lut divers morceaux, et parce que Comenius faisait trop le difficile, il l'exhorta à se porter sur les lieux pour y conférer avec le prophète. Comenius, passant par Sprottaw, demanda à voir Kottérus : sa femme lui répondit qu'il avait été mandé par l'électeur de Brandebourg : le pasteur du lieu (10) lui confirma la même chose ; il l'assura que Kottérus était un véritable voyant, et lui donna à lire ses révélations. Comenius, en attendant que Kottérus fût revenu, médita ce manuscrit, et en fut étonné. Peu après il vit Kottérus ; il fit son voyage ; il revint bientôt à Sprottaw ; il traduisit en langage bohémien le manuscrit des Révélations, et se convainquit pleinement qu'elles ne venaient que de Dieu. Il retourna en Pologne, et y mena le prophète, qui lui apprit en chemin qu'il savait, par révélation, qu'il se tiendrait un concile de toute la chrétienté, où l'on déposerait le pape, et où l'on ferait un canon qui défendrait à toutes personnes d'usurper jamais le titre d'évêque universel. Comenius lui représenta qu'il n'avait point lu cet article dans le manuscrit. Kottérus lui fit réponse : *Je n'ai point eu ordre de l'écrire, mais je l'ai appris pourtant.* Au retour de Pologne, Comenius se sépara de Kottérus, et s'en alla à Berlin, où il trouva que, même parmi les réfugiés de Bohême et de Moravie, on faisait des jugemens bien différens de cet homme : les uns le tenaient pour un véritable prophète, et principalement lorsqu'ils apprenaient, par les nouvelles de la poste, que le roi de Danemarck levait des

troupes ; les autres disaient que Kottérus était un fourbe qui, ayant mangé tout son bien, et ne sachant que faire pour vivre, s'était érigé en prophète. *Alii rursùm ex iisdem meis scabiosissima de Kottéro effutiebant : hœlluonem, rei suæ decoctorem, desperationeque ad prophetandum adactum dicitantes, miraque de prophetiis ipsius mendacia inter se sargentens, mihi que referentes* (11). Cela inquiétait Comenius ; mais Christophé Pélargus, surintendant général des églises de Brandebourg, qui avait examiné Kottérus par l'ordre de l'électeur, le rassura, en lui disant qu'il ne fallait point douter de la mission extraordinaire de cet homme (12), ni se repentir d'avoir traduit en langage bohémien ses Révélations. Cette traduction ne fut point tenue secrète, comme l'auteur dit qu'il l'avait recommandé ; on la fit voir à des gens qui en voulurent retenir copie, et ainsi les copies s'en multiplièrent prodigieusement dans la Bohême : il ne s'en faut pas étonner ; c'était un livre qui promettait cent triomphes au roi Frédéric. Quelque temps après il fut imprimé en bohémien, à Perna dans la Misnie, avec des éloges et des notes marginales. Mais tous les ministres ne donnèrent pas dans le panneau : il y en eut deux qui, avec quelques anciens, trouvèrent mauvais que l'on copiât ce livre : l'intérêt de la vraie foi, et le péril humain où l'on s'exposait, furent les deux causes qui les firent opiner à la suppression de ces chimères ; soit qu'elles ne fussent qu'un jeu d'esprit, soit qu'elles fussent les songes creux d'un fanatique. *Scriptum illud (sive id ab*

(11) Comenius, Hist. Revelat., pag. 21.

(12) *Vides hanc bibliothecam meam (instructissimam habebat, celeberrimam ob eam totam per Germaniam, quo me secretius hoc colloquium expellentem introduxerent) omnes auctoritates, antiquos et recentes consului, ut quid de questione illâ, Utrum post Christum et apostolos, ob signatumque Novi fœderis Canonem, ullæ novæ admittendæ sint, divinæ vel angelicæ, revelationes, sentiendum sit cognoscerem? Sed nemo me scrupulis liberare potuit. Ego igitur ad preces conversus, ardentissimè invocabam Deum (sæpè etiam noctu surgens et me in faciem provolvens) ut ne pateretur illud ecclesiæ suæ orans. Post omnia verò tandem pensitata, divinitusque suggesta, non aliud habeo quod dicam, nisi DEUM MISISSE ANGELUM SUUM qui nuntiaret nobis servis suis ea, quæ oportet fieri citò : (quæ sunt Angeli verba Apoc. 22, 6.) Comenii Hist. Revel., pag. 21.*

(10) Il se nommait Abraham Mencélius.

aliquo ingenioso confictum, sive ab ipso fanatico homine conscriptum esset) supprimi petierunt. Duplex enim subesse periculum: et conscientiarum, si se homines à certo Dei Verbo ad incerta id genus figmenta abluci patenterent: et corporis atque vitæ, si hæc in adversariorum veniant manus (13). L'an 1626, l'électrice Julienne, mère du roi Frédéric, ayant fait savoir à un grand seigneur de Moravie, qui aussi-bien qu'elle était alors en refuge à Berlin, qu'elle avait reçu une lettre du roi son fils, par laquelle il demandait si l'on pourrait avoir, par écrit, les prophéties de l'homme de Silésie, ce grand seigneur en fit copier un exemplaire, et ne pouvant pas le donner lui-même, à cause qu'il était malade, il en chargea Comenius, qui était alors à Berlin. Comenius ne s'amusa point à le remettre à l'électrice, il alla tout droit au roi qui était alors à la Haye; il demanda audience; il le harangua, et lui dit entre autres choses, que puisque sa majesté et ses enfans étaient les principaux personnages dans cette divine comédie, ceux qui avaient ce manuscrit auraient cru se rendre absurdes, s'ils ne l'avaient pas communiqué à sa majesté. *Cujus (Kotteri) omnia cum sint in scriptum relata, ibidemque majestas vestra, cum progenie sua, tanquam primaria in hæc Dei comœdiâ introducitur persona: absurdum visum est illis, qui ea suis hactenus custodierunt manibus, ad notitiam majestatis vestræ hæc non deduci. Non quidem ut majestati vestræ ista præcisè credendi imponatur necessitas: sed, primum, ut hæc apud majestatem vestram tanquam in archivo sacro asserventur, in futurum testimonium: nè, si demùm post completa prædicta hæc palàm fiant, ex eventu sic esse collecta, suspicari quis, aut calumniari, possit. Deindè, ut occasio sit attendendi, num fortè divina providentia tales in eventus res disponat. (Nam si de imminente rerum mutatione politicos discursus, vel astrologicas prædictiones, aut similes prudentiorum conjecturas, cognoscere non aspernamur, cur hæc ab altiori venientia principio aspernari libeat?) Curarunt itaque ex authentico descri-*

(13) Comenius, Hist. Revel., pag. 23.

bi exemplar, quod majestati vestræ per me humili cum observantiâ exhibent: simulque exhibui (14). Ce n'est pas, ajouta-t-il, que l'on veuille lui imposer la nécessité de croire ces choses, mais on souhaite qu'elle les garde dans ses archives, afin que, si l'événement les confirme, personne ne puisse chicaner que les prédictions sont venues après coup, et afin aussi qu'elle ait là une occasion de prendre garde si la Providence prépare les voies à ces grandes révolutions.

C'est ici le fin du mystère: on veut que les princes capables d'exécuter, et intéressés à l'exécution, en forment le dessein et l'envie avec l'espérance d'y réussir. Voilà très-souvent le premier ressort de nos devins et de nos commentateurs apocalyptiques, et de ceux qui les soutiennent. Mais revenons au fil historique.

Comenius fut reçu et congédié honnêtement du roi Frédéric, et s'en alla en Bohême, où Kottérus se rendit aussi au mois d'octobre 1626, et conféra avec des ministres et avec des gentilshommes (15).

Voici un passage où je ne vois point d'exactitude. *Quàm turpiter verò in horum (Kotteri et Drabicii) et Christianæ Poniatovicæ virginis Bohemæ conatibus, qui ejusdem omninò farinæ erant, juvenandis modò dictus Comenius se dedit, è Voëtii Dispp., part. 2, p. 1080, liquet* (16). C'est ainsi que parle M. Hartnac dans sa nouvelle édition de l'histoire ecclésiastique de Micrælius. Il venait de condamner les prétendues prophéties de Kottérus, et Comenius qui les avait publiées: il venait de dire que l'on fit couper la main et la tête à Drabicius, qui avait bien mérité ce châtement (17), et tout aussitôt il ajoute: qu'il paraît par la page 1080 du II^e. tome des Disputes de Voëtius, que Comenius commit une faute très-

(14) *Ibidem*, pag. 26.

(15) *Tiré de l'Historia Revelationum, publiée par Comenius, l'an 1659, pag. 15 et seqq.*

(16) Micrælii, *Histor. eccles.*, pag. 1324, *ed.* 1699.

(17) *Interceptus in illo regno (Hungariæ Drabicius) capite manique amputatis, libro quoque cui titulus: Lux in tenebris, infami loco combusto dignam pœnam luit. Idem, ibid. Voyez tom. VI, pag. 7, la citation (18) de l'article DRABICIUS.*

honteuse en publiant les révélations de ces gens-là. J'ai consulté cet endroit de Voëlius ; mais ni dans la page 1080, ni dans la suivante, il n'y a quoi que ce soit qui se rapporte à Coménius.

(D) *On le mit au pilori.*] Voici les paroles de Coménius : *Post aliquot adhuc mensium deliberationem ignominia pœna affecerunt tali. Eductum carcere collocarunt ad cippum fori, ferreo adstrictum collari, affixaque supra caput schedâ, cui inscriptum fuit : Illic est pseudo-propheta ille, qui prædixit quæ non evenerunt. Horæ spatium sic spectaculo relictus, per lictorem urbe fuit eductus, exireque patriâ, nec in Cæsaris ditiones redire sub capitis pœnâ jussus (18).*

(E) *C'est par une faute d'impression que le Dictionnaire de Moréri lui donne quatre-vingt-douze ans de vie.*] On le fait naître l'an 1585, et mourir l'an 1647 : il a donc vécu 62 ans, et non pas 92 ; mais les imprimeurs prennent souvent l'un pour l'autre, le chiffre 6 et le chiffre 9.

(F) *On ne peut disculper Coménius touchant l'impression de ces sortes de prophéties.*] Dieu me garde de prononcer jugement sur ce qui se passe dans le cœur de mon prochain : c'est de Dieu seul que ces mystères relèvent ; mais il y a des occasions où l'on peut dire ce que l'on pense sur les apparences. A plus forte raison m'est-il permis de rapporter historiquement ce que d'autres ont pensé sur la conduite de Coménius. Pendant qu'il demeurait en Prusse, on délibéra sur son chapitre dans la cour de quelques princes, et l'on mit en cas de conscience à examiner s'il ne méritait point la peine que la loi de Dieu ordonne contre les faux prophètes. On l'a soupçonné d'avoir servi de conseil et de secrétaire à ceux qui machinaient une irruption dans la Bohême, et qui l'auraient exécutée, si les Anglais (19) leur avaient fourni les secours qui leur avaient été demandés. Lui et ses semblables passèrent pour les instigateurs de la guerre que Ragotski et les princes Radzivil entreprirent contre la Pologne. L'é-

glise de Dieu à délivrer de la tyrannie papale était l'objet qu'on leur mit devant les yeux pour leur faire prendre les armes. Je ne dis rien là dont je n'aie un bon garant ; car voici ce qu'Arnoldus écrit à Coménius. *Prævaricatio illa, quam dicis, tanti tamen non fuit, ut super ea in aulis principum deliberaretur, casus conscientia formati viris doctis decidendi mitterentur, an sim falsus propheta, et consequenter, an in me pœna divinitus in falsos prophetas statuta animadvertendum non esset, quod de te in Borussia cum adhuc morarer perscriptum memini, et forte autographum illarum litterarum adhuc possideo. Tanti, inquam, non fuit illa prævaricatio, ut propter eam πωρ-πράμων audirem, ac desertâ statione meâ professoriâ magnatibus pro stabello in concitandis motibus bellicis essem, uti de te rumor est, qui à manu et consiliis intimis fuisse illis dice-ris, qui in Bohemiam irruptionem ante annos moliebantur, si modò annuissent illorum votis Angli sollicitati. Ego id non dico, quanquam stylus litterarum tuo non sit absimilis. Jam per rumores in Borussia (uti nisi me omnino fallat memoria illinc ad te perscripsi), audiveram, principes Radzivilios et Rakociam à vobis fuisse inductos, qui arma contra Polonos capesserent, spe liberandæ ecclesie à tyrannide pontificiâ, cujus rei haud exigua passim in volumine illo triuuo extant argumenta. Ego tamen non definio (20). Je ne suis pas étonné que Coménius ait été suspect de machinations politiques et d'intrigues de guerre ; car un théologien voyageur autant que lui, et qui a si souvent des affaires à la cour des princes, est un homme en qui l'on ne doit pas trop se fier. L'électrice, mère du roi Frédéric, demande si l'on peut trouver un recueil des prophéties de Kottérus : celui à qui elle s'adresse en fait faire une copie, et ne pouvant la donner lui-même, il en charge Coménius. Celui-ci qui est à Berlin, et qui n'a que deux pas à faire pour la donner à l'électrice, aime mieux venir à la Haye, afin de la donner en main propre au roi Frédéric, et de le haranguer sur le contenu du livre,*

(18) *Historia Revelat.*, pag. 28.

(19) *C'était au temps de Cromwel.* Voyez l'article de COMÉNIUS, tom. V, pag. 266, rem. (C), num. VI.

(20) Arnoldus, in *Discursu theologico contra Comenium*, pag. 10.

dont le pis-aller, disait-il, était de faire faire attention aux occurrences (21). Cela sent fort le manège d'une prophétie de faction. On prédit ce que l'on souhaite de faire entreprendre, et puis on remue ciel et terre pour engager à l'entreprise ceux qu'on y croit propres. Il y a beaucoup d'apparence que la forte application avec laquelle Coménius travailla à la réunion des protestans (22), venait de l'envie de former un puissant parti, qui par les armes charnelles accomplit les prophéties. Une autre chose a fait tort à Coménius. Il était docte et habile; il raisonnait de bon sens dans d'autres matières; il payait d'esprit dans celles-ci; on ne voyait rien en sa personne qui sentît l'enthousiaste. Cela portait à croire qu'il n'était point persuadé de ce qu'il disait. Il peut y avoir, et il y a quelquefois de l'imposture dans les grimaces extatiques; mais ceux qui se vantent d'inspiration, sans marquer d'ailleurs ou sur leur visage, ou dans leurs paroles, que leur cerveau est détraqué, et sans sortir jamais de leur état naturel, sont incomparablement plus suspects de fourberie, que ceux qui de temps en temps souffrent quelques convulsions comme la sibylle, plus ou moins.

. . . . Deus ecce, Deus : cui talia fanti,
Ante fores subito non vultus, non color unus,
Non comæ mansère comæ : sed pectus anhelum,
Et rabie fera corda tument : majorque videri,
Nec mortale sonans, adflata est numine quando
Jam propiore Dei (23).
At Phæbi nondum patiens immanis in antro
Bacchatur vates, magnum si pectore possit
Excussisse deum : tanto magis ille fatigat
Os rabidum, fera corda domans, fingitque
premendo (24).

Je consens qu'on ne soupçonne de Coménius rien de sinistre. Mais que dira-t-on contre ceux qui trouvent mauvais qu'il ait débité pour divines les révélations de Kottérus, lors mê-

(21) Voyez, ci-dessus, la remarque (C), vers le milieu.

(22) Il avoue, dans son livre de *Uno necessario, que l'un des trois labyrinthes où il s'était embarrassé était le Pseudoirenicum, sive variè, noxiè prorsusque exiliotè circa fidem dissidentes Christianos reconciliandi desiderium. Voyez Spizélius, in Infelice Litterato, pag. 1025.*

(23) Virgil., *Æn.*, lib. VI, vs. 46.

(24) *Ibidem*, vs. 77.

me que l'événement en avait montré la fausseté (25)? J'avoue que cela me paraît inexcusable. Et quant à Drabicius, se pouvait-on imaginer que ce fût Dieu qui l'inspirât? Si Dieu l'avait inspiré, il aurait fortement voulu que Ragotski détruisît la maison d'Autriche, et sût que le ciel le destinait à ce grand ouvrage. Mais si Dieu avait voulu cela fortement, n'eût-il pas inspiré à ce prince l'envie de faire la guerre à l'empereur, ou du moins un peu de crédulité pour Drabicius? Voici un fait qui témoigne l'entêtement de Coménius. Son gendre (26) pria Arnoldus, professeur en théologie à Franeker, d'assister de ses bons avis son beau-père, qui semblait hésiter sur l'impression des trois prophètes. Arnoldus conseilla qu'on ne les imprimât point (27); le beau-fils conseillait la même chose (28), et se fondait sur de très-fortes raisons. Mais Coménius n'avait garde de déférer à l'avis de deux personnes, puisqu'il n'avait nul égard au décret des églises polonaises, qui, après avoir examiné les révélations prétendues de Kottérus et de Christine Poniatovia, les condamnèrent pour jamais à la suppression (29).

(G) *Les Turcs, qui, selon lui, devaient ruiner la maison d'Autriche, l'ont remise sur le pinnacle par leurs pertes continuelles.*] Voyez sur cela les insultes malhonnêtes de l'Avis aux Réfugiés. Il est certain, dit-il (30), que la gloire et le bonheur de sa majesté impériale dans cette guerre contre les Turcs sont admirables, et qu'à l'éternelle confusion des prophéties de votre DRABICIUS, Dieu a fait obtenir à ce prince plus de grands succès qu'à l'empereur Charles-Quint. Ce faux prophète, plus empressé à maudire que Balaam qui, même lorsqu'un roi voisin l'en solli-

(25) On lui a prouvé, par ses propres paroles, qu'il croyait fausses quelques-unes des prédictions de Drabicius; celle, par exemple, qui portait que Coménius assisterait à Presbourg au couronnement du roi de Hongrie. Arnoldus, in *Discursu theologico contra Comenium*, pag. 42.

(26) Il s'appelait Figulus.

(27) In *Discursu theologico*, pag. 5.

(28) *Ibidem*, pag. 56.

(29) *Kotterianæ et Poniatovianæ visiones ut vanæ ad silentium et tenebras fuerunt ab illis condemnatæ.* Arnoldus, *ibid.*, pag. 28.

(30) *Pag.* 357.

citait avec de grandes promesses, ne voulut rien précipiter, a lancé pendant plusieurs années sur la maison d'Autriche les plus effroyables malédictions qui lui montaient dans l'esprit; et il l'avait pour ainsi dire dévouée aux furies, et aux dieux infernaux, Diris et numinibus infernis, à cause qu'elle avait persécuté votre religion. Mais l'événement a fait voir qu'il n'entendait pas ce métier-là, et qu'il n'avait pas fort bonne main à maudire. Jamais homme ne mérita moins que lui l'éloge qui fut donné à Balaam, celui que tu béniras sera béni, et celui que tu maudiras sera maudit; et si toutes vos imprécations prophétiques ressemblent à celles de Drabicius, il y aura presse désormais à souhaiter vos malédictions, et on vous enverra chercher avec plus d'importunité pour les recevoir, que le roi des Moabites n'en employa pour tâcher de jeter sur ses ennemis celles du faux prophète Balaam. Depuis l'impression de cet avis la prospérité des armes de l'empereur a été interrompue quelquefois (31); mais ce n'a été pour les Turcs qu'un petit répit: leur mauvaise fortune a recommencé bientôt à déployer toute sa fureur. Elle pensa les accabler l'année dernière (32), elle leur fit sentir partout son indignation, en Dalmatie, en Hongrie, en Pologne, sur l'Archipel; et s'il en faut croire nos novellistes, ils perdirent deux batailles navales en très-peu de temps, l'hiver dernier, quoique les vainqueurs n'aient pas trouvé à propos de poursuivre leur victoire, mais plutôt d'abandonner l'île de Chio. Le nouveau sultan relève en quelque façon les espérances de la Porte. On lui appliqua ce que Florus a dit de Trajan (33); mais jusques ici il ne paraît point par les relations de nos novellistes qu'il ait eu beaucoup de succès. Et pour ce qui est de Tékéli, que l'on nous donnait pendant le

siège de Vienne pour le principal héros de Drabicius, nous venons d'apprendre par les gazettes, que les Turcs, las de la malignité opiniâtre de son étoile, l'ont enfermé dans les Sept-Tours.

Voilà ce que je disais au mois d'octobre 1695, pendant qu'on voyait une espèce de suspension de la bonne et de la glorieuse fortune des armes impériales en Hongrie. Les gazettes de Paris amplifiaient de jour en jour la victoire que le sultan avait remportée depuis peu: les autres gazettes ne cessaient de l'exténuer. On ne savait pas encore quels seraient les novellistes qui pourraient mettre dans leur parti les suites de ce combat. Les progrès des Turcs eussent confirmé les relations de Paris, et réfuté celles de Hollande et d'Allemagne. Ils n'en firent point, ils se retirèrent peu après dans leurs états sans avoir fait aucune démarche de vainqueur, et par-là le procès fut terminé à la confusion des novellistes de Paris. La fortune de sa majesté impériale reprit le dessus dans la suite, et principalement en 1697, par une défaite des Ottomans si complète, si honteuse, si pernicieuse, qu'il n'y en a guère de semblables dans leurs annales. Le sultan qui s'y trouva en personne, fut si atterré de ce coup qu'il n'aspira qu'à la paix, et qu'il l'accepta l'année suivante aux conditions qu'on voulut bien lui prescrire, et qui étaient les plus glorieuses et les plus utiles du monde à sa majesté impériale. Jamais faux prophètes n'ont essayé des affronts aussi sanglans que ceux que les prophéties publiées par Comenius reçurent par ce grand traité de paix. L'empereur, qu'elles avaient tant menacé, y mortifia, y humilia, y foula aux pieds la fierté des Ottomans à qui elles avaient promis tant de conquêtes sur la maison d'Autriche. Il joignit l'éclat d'une paix utile à la gloire qui avait accompagné ses armes, et qui l'avait fait triompher tant par la réduction des plus fortes places, que par le gain de plusieurs batailles. Il fait tout ce qu'il lui platt en Transylvanie; il a rendu héréditaire un royaume qui avait été toujours électif (34); il n'en possédait

(31) Par exemple, lorsque les Turcs reprirent Belgrade, l'an 1690.

(32) On écrit ceci au mois d'octobre 1695, lorsque nos gazettes ont déjà réduit à peu de chose la perte que les impériaux ont faite au combat de Lugos.

(33) *Quibus inertia Cæsarium quasi consentit atque decoxit, nisi quod sub Trajano principe movet lacertos, et præter spem omnium, senectus imperii, quasi reddita juventute, revirescit.* Florus, in Proëmio, xti.

(34) Celui de Hongrie.

qu'une petite partie, il le possède tout entier. Que dirons-nous des avantages et de la gloire qu'il remporta dans le traité de Ryswick, par le recouvrement de tant de pays que l'on avait ôtés à l'Empire, ou à ses alliés, et par la réunion de Fribourg et de Brissac aux états héréditaires de la maison d'Autriche? Si ce prince est heureux au dehors, il ne l'est pas moins au dedans : la fécondité, les mariages, etc., font prospérer sa famille : son second fils est destiné à recueillir presque toute la succession du roi d'Espagne, par des transactions que la France même a consenti de conclure (35). Profitez de ces confusions des faux prophètes de Coménius, vous tous qui avez l'audace de menacer de l'Apocalypse ceux qui ne vous plaisent pas.

(H) *On a les mêmes soupçons contre un ministre dont les prophéties sont plus récentes.*] Ce que j'ai dit de Coménius, je le dis aussi d'un fameux théologien de Rotterdam, qui a expliqué les prophéties de l'Écriture avec une très-hardie prétention d'avoir été inspiré. Je ne prétends point juger de son intérieur, et je consens que l'on croie qu'il n'a point agi contre sa conscience; mais personne ne doit trouver mauvais que je dise qu'on l'a soupçonné de n'avoir eu autre dessein que de soulever les peuples, et de mettre l'Europe en feu. On se fonde sur ce qu'il n'a paru en lui aucun signe de confusion, après que l'événement a démenti ses prophéties de la manière du monde la plus incontestable. *Il avait, dit-on, une si haute opinion de ses lumières et de son esprit, qu'il serait tombé dans un chagrin et dans un abattement mortel, par une épreuve d'illusion et d'ignorance aussi terrible que le serait celle-ci; mais étant convaincu intérieurement qu'il n'a point été trompé, il a conservé pour son esprit toute la même bonne opinion qu'il en avait auparavant, et ainsi le mauvais succès d'une prophétie qui n'était qu'un jeu de passe-passe à son égard ne l'a point humilié.* On appuie aussi sur ce qu'à l'exemple de

Coménius, il a fait une tentative pour la réunion des luthériens et des réformés (36), dans l'espérance, dit-on, de grossir le nombre des troupes qui attaqueraient l'antechrist. Encore un coup, je consens qu'on ne regarde ceci que comme un récit fidèle de ce que plusieurs disent et pensent. Passons plus avant : voyons ce que l'un de ses adversaires a publié (37). « Il faut être stupide pour ne pas découvrir un artifice si grossier, surtout quand il semble vous en avertir lui-même, et laisser par-ci par-là dans ses écrits, comme des pierres d'attente pour vous découvrir un jour son secret, et se mettre à couvert de vos reproches. *Il est certain, vous dit-il en un endroit (*)*, que souvent les prophéties supposées ou véritables ont été inspirées à ceux pour qui elles ont été faites les desseins d'entreprendre les choses qui leur étaient promises. Il n'en faut pas davantage aux gens de bon esprit, pour leur faire entendre son intention, et connaître ses vues. Et ailleurs : *Peut-être saura-t-on quelque jour la principale raison qui n'a fait parler d'une manière si décisive, et d'un air si persuadé sur l'explication des prophéties.* On le saura, nos très-chers frères, de la manière dont il lui plaira alors. S'il s'est mécompté, comme il est aisé de le croire : *Je n'avais, vous dirait-il, que des conjectures; mais il fallait soutenir la bonne cause, comme on le pouvait, et animer nos peuples par un peu d'espérance. Je savais que les prophéties, même supposées, ont accoutumé de produire un effet semblable.* Si au contraire les conjonctures présentes, la jalousie des nations, l'indignation des états protestans pour leur religion attaquée, les démêlés des Français avec la cour de Rome, produisaient quelque effet important, qui pût vous donner de nouvelles espérances : *Je savais bien, s'écrierait-il, ce que*

(36) Voyez M. de Meaux, Addition à l'histoire des Variations.

(37) Pellisson, Chimères de M. Jurieu, IV^e part., pag. 184, 185, édition d'Amsterdam.

(35) On écrit ceci en juin 1700, lorsque les novellistes annoncent le traité de partage de la couronne d'Espagne réglé par la France, par l'Angleterre et par la Hollande.

(*) Dans la seconde édition de l'Accomplissement des prophéties, à Rotterdam, 1683, chapitre 15.

» je disais dès l'année 1686 : un ange
 » m'avait parlé ; mais si je l'avais
 » dit alors , on m'aurait pris pour un
 » imposteur : l'ange lui-même m'a-
 » vait défendu d'en parler. Il me
 » parle encore , et me donne la li-
 » berté de vous le déclarer. Suivez-
 » moi , nous allons commencer ce
 » règne de Dieu dont vous doutiez ,
 » et que vous lui demandiez pourtant
 » tous les jours dans vos prières. »
 S'il était vrai que M. Jurieu fût cou-
 pable de l'imposture dont on l'accu-
 se , il aurait eu peur que le pu-
 blic ne fût pas capable de pénétrer
 son secret ; aimant donc mieux cou-
 rir risque pour son cœur que pour
 son esprit , il aurait glissé quelques
 paroles (38) qui découvrirent le
 mystère aux clairvoyans.

Les fourberies , qu'on a décou-
 vertes parmi les petits prophètes du
 Dauphiné , ont donné lieu à des com-
 mentaires bien amples sur le passage
 de M. Pellisson que je viens de rap-
 porter. On n'a qu'à lire un ouvrage
 intitulé : *Histoire du Fanatisme de*
notre temps , et le dessein que l'on
avait de soulever en France les mé-
contents des calvinistes. Il fut imprimé
 à Paris , l'an 1692. M. Bruëys , qui
 en est l'auteur , ayant ramassé divers
 endroits du livre de M. Jurieu , pour
 prouver que ce ministre s'est érigé
 en prophète , ajoute tout aussitôt :
On ne doit pourtant pas s'imaginer
que ce ministre fût véritablement
persuadé lui-même de ce qu'il voulait
dessein qu'il affectait de prendre ces
airs de prophète ; il savait bien qu'il
ne l'était point ; mais il voulait im-
poser aux peuples , pour les sou-
lever , et allumer une guerre civile
dans le cœur de cet état , afin de fa-
voriser les complots de nos ennemis.
Il était si plein de ce détestable projet
lorsqu'il composa son livre de prophé-
ties , qu'il ne peut s'empêcher de dé-
couvrir lui-même son dessein à un
lecteur qui a tant soit peu de péné-
tration. Le temps auquel il l'écrivit ,
les motifs qui l'y portèrent , et les
traits qui échappent à sa plume , où
il a laissé répandre sans y penser
quelques gouttes du venin dont son

cœur était rempli , tout découvre le
 dessein de ce faux prophète (39). Je
 ne rapporterai point les preuves qu'il
 a données de chacune de ces remar-
 ques ; je dirai seulement ce qu'il ob-
 serve à l'égard de la dernière. *Voici ,*
dit-il (40) , ce qui lui a échappé en
quelques endroits de son livre , et qui
découvre manifestement qu'il n'avait
autre but que de soulever les peuples.

« Les prophéties qui sont dans
 » cet écrit , avaient d'abord scanda-
 » lisé les plus éclairés de son parti :
 » il vous le dit lui-même dans la
 » seconde édition de son livre : *Il y*
 » *a des gens , dit-il (*) , qui croient*
 » *que l'espérance que je donne de ré-*
 » *tablissement dans peu d'années*
 » *peut beaucoup nuire.* Il s'attache
 » d'abord à faire voir que cela n'est
 » pas à craindre , et voici ce qu'il
 » ajoute : *Il est certain , dit-il , que*
 » *souvent les prophéties supposées*
 » *ou véritables ont inspiré à ceux*
 » *pour qui elles avaient été faites les*
 » *desseins d'entreprendre les choses*
 » *qui leur étaient promises.* Pourrait-
 » il déclarer plus expressément le
 » but qu'il avait de risquer de fausses
 » prophéties pour soulever les mé-
 » contents de France , et leur inspi-
 » rer les desseins d'entreprendre de
 » se procurer eux-mêmes , par la for-
 » ce , cette prompte délivrance qu'il
 » leur promettait ? Non-seulement
 » on avait été scandalisé dans son
 » parti , qu'il eût osé publier ses pro-
 » phéties , mais on l'était encore
 » davantage de ce qu'il avait parlé
 » d'un ton trop affirmatif. C'est tou-
 » jours lui-même qui nous l'apprend :
 » *A l'égard de la remarque , dit-il*
 » *(**), laquelle tant de gens ont*
 » *faite : c'est qu'on parle ici d'un*
 » *ton trop ferme et trop affirmatif ,*
 » *de choses qu'on ne devait tout au*
 » *plus proposer que comme de fortes*
 » *conjectures ; peut-être saura-t-on*
 » *quelque jour la principale raison*
 » *qui m'a fait parler d'une manière*
 » *si décisive , et d'un air si persuadé.*
 » Quelle est donc cette raison prin-
 » cipale qu'il n'ose dire , et qu'on
 » saura peut-être quelque jour ? Est-
 » ce qu'il est véritablement persuadé

(39) Bruëys , *Histoire du Fanatisme* , pag. 44.

(40) *Là même* , pag. 51.

(*) *Tom. I, Addition à l'Avis, sec. édition.*

(**) *Tom. II, pag. 184.*

(38) Les deux passages , par exemple , que
 M. Pellisson rapporte de l'Accomplissement
 des Prophéties.

» des choses qu'il dit ? C'est la seule
 » raison qui doit obliger un honnête
 » homme à parler d'un ton ferme et
 » affirmatif. Mais si c'est là la sienne,
 » que ne la dit-il ? Craint-il de dire
 » la vérité ? Ne le pressons pas davan-
 » tage là-dessus : il est de meilleur
 » foi qu'on ne pense : il l'a déjà dite
 » lui-même, cette principale raison ;
 » ne vient-il pas de nous dire, qu'il
 » est certain que souvent les pro-
 » phéties supposées ou véritables,
 » ont inspiré à ceux pour qui elles
 » avaient été faites les desseins d'en-
 » treprendre les choses qui leur étaient
 » promises ? Voilà sa principale rai-
 » son : il n'en faut point chercher
 » d'autre. Ce faux prophète ne s'at-
 » tendait pas qu'on joindrait quel-
 » que jour ces deux passages (41) : il
 » les avait écartés à dessein en deux
 » tomes séparés ; les voilà présente-
 » ment ensemble, et ils s'expliquent
 » si naturellement l'un l'autre, qu'il
 » faudrait être aveugle pour ne pas
 » voir que, si monsieur Jurieu a
 » parlé d'une manière si décisive,
 » et d'un air si persuadé de la pro-
 » chaine délivrance qu'il promettait
 » aux protestans de France, c'était à
 » cause que, selon lui, souvent les
 » prophéties supposées ou vérita-
 » bles, inspirent à ceux pour qui
 » elles sont faites les desseins d'en-
 » treprendre les choses qui leur sont
 » promises. »

M. Brueys paraît tellement per-
 suadé d'avoir découvert tout le mys-
 tère, qu'il ne se lasse point de ré-
 péter cette observation : il a eu même
 la malignité de faire faire attention
 sur les artifices du paganisme : rap-
 portons encore cela. *Ce ministre promettait aux calvinistes la chute du papisme, et la prochaine délivrance de leur église : il leur promettait ces choses de la part de Dieu, en leur disant qu'elles étaient contenues dans les oracles de l'Apocalypse. Il n'était donc pas possible que ces prophéties n'inspirassent à ceux pour qui elles étaient faites, les desseins d'entreprendre les choses qui leur étaient promises ; parce qu'il n'est rien de plus fort sur l'esprit des hommes que la religion, et que tout*

(41) M. Brueys répète souvent les conséquences qu'il tire de la jonction de ces deux passages. Voyez surtout, pag. 227, 230, 241.

*paraît permis, quand on croit ferme-
 ment que Dieu est de la partie, et
 qu'on ne fait qu'exécuter ses ordres.
 Ceux qui savent à quel usage les ha-
 biles Grecs et Romains mettaient leurs
 oracles, leurs devins, leurs augures,
 et ceux de leur prêtres, qu'ils appe-
 laient aruspices, sciales, præ-
 pètes et oscines (42), dont les fonc-
 tions consistaient à prédire la volonté
 des dieux, lorsqu'on délibérait de
 quelque affaire importante ; les uns,
 en observant les entrailles des vic-
 times ; les autres, le chant, le vol,
 ou les divers mouvemens de certains
 oiseaux. Ceux, dis-je, qui savent de
 quel usage étaient autrefois ces cho-
 ses, n'ignorent point que les gens de
 bon sens n'y ajoutaient aucune foi,
 et ne s'en servaient que pour inspirer
 aux peuples et aux soldats les des-
 seins d'entreprendre ce qu'ils leur
 promettaient de la part de leurs
 dieux, mais qui dans le fond n'était
 que ce qu'ils avaient eux-mêmes ré-
 solu de faire, avant que de consulter
 leurs oracles. Voilà justement les
 prophéties supposées, et l'air per-
 suadé de monsieur Jurieu (43).*

Je renouvelle ici la protestation
 que j'ai déjà faite ; c'est que je ne
 fais point ici les fonctions de juge :
 je rapporte seulement ce que d'au-
 tres disent. Il est vrai que je ne fini-
 rai point cette remarque sans dire
 que, de tout temps et en tout pays,
 on a supposé des prophéties pour
 porter les peuples à la révolte. J'en
 pourrais citer cent exemples, mais
 un me suffit ici. Les Espagnols qui se
 soulevèrent contre Charles-Quint
 firent courir une prophétie malici-
 euse, qui portait qu'il régnerait
 dans la Castille un prince qui aurait
 nom Charles, qui ruinerait et brû-
 lerait le pays ; mais qu'un fils du roi
 de Portugal s'emparerait de la Cas-
 tille, et remettrait le royaume en
 très-bon état. Les chefs de la sédi-
 tion firent imprimer cette prophétie,
 et ordonnèrent que chacun de leurs
 fauteurs en gardât un exemplaire (44).

(42) Ces deux noms præpètes et oscines n'étaient pas donnés à des prêtres, mais à des oiseaux qui servaient à deviner.

(43) Brueys, Histoire du Fanatisme, pag. 230, 231.

(44) Voyez parmi les Épitres dorées d'Antoine de Guévara, celle que l'amirante de Castille écrivit aux habitans de Séville, l'an 1520. C'est

(1)... *On exagère un peu trop ce qu'on lui impute.*] Examinez bien les paroles de M. Brueys, vous y trouverez une rhétorique artificieuse qui vous doit être suspecte. « Il n'est pas possible que les meilleurs amis de M. Jurieu n'avouent eux-mêmes qu'il n'a publié ses prédictions sur l'Apocalypse, que dans le dessein de soulever en France les calvinistes mécontents, afin que la ligue qui se formait alors, trouvant ce royaume divisé contre lui-même, le renversât plus facilement de fond en comble, et que les calvinistes vissent rétablir leur religion sur les ruines de leur patrie.

» Qu'on compte maintenant, si on le peut, tous les crimes et tous les attentats qui se rencontrent dans un si exécrationnel projet : artifices, suppositions, et impostures pour séduire les simples ; profanation de l'Écriture Sainte, et de ses sacrés oracles ; impiétés et blasphèmes contre le Saint-Esprit ; violement des plus saintes lois du christianisme ; renversement des principes de la morale de Jésus-Christ ; mépris de la pratique constante de l'Église, et des exemples des martyrs ; oubli de ses propres maximes ; préceptes de révolte contre les puissances, que Dieu a établies ; exhortations à des sujets, à des chrétiens, à des Français, de prendre les armes, et de se joindre à ceux qui ont conjuré la ruine de leur patrie : souhaits horribles qu'il les porte à faire pour la défaite de nos armées, le saccagement de ce royaume, la désolation de nos provinces, l'embrasement de nos villes, l'effusion du sang, et les meurtres de leurs concitoyens, de leurs amis et de leurs parens ; enfin, pour toutes les inhumanités et les barbaries qu'une guerre civile et intestine aurait pu ajouter à la plus furiense et à la plus sanglante guerre étrangère qu'on eût jamais vue.

» *Tantum religio potuit suadere malorum.*

» Voilà, à dire les choses comme elles sont, ce que renferment les

la XIII^e. du III^e. livre. Ce que je rapporte est pag. m. 65.

» fausses prophéties de M. Jurieu, » et à quoi aboutissent les écrits séditieux de ce célèbre défenseur du calvinisme, qui, pour faire rétablir en France l'exercice public de sa religion, inspire aux siens plus de fureurs, et leur conseille plus de cruautés, que le barbare Mahomet n'en fit commettre autrefois, pour l'établissement de son Alcoran (45). »

C'est ici que je dois quitter le personnage de simple copiste, afin d'agir en critique. Il est faux qu'il se formât aucune ligue contre la France, lorsque M. Jurieu publia ses prédictions ; car elles étaient en vente dès le mois de mars 1686, plus de deux ans avant qu'il eût le moindre soupçon des affaires qui éclatèrent l'an 1688. Ainsi l'anachronisme de son adversaire est ici une lourde faute (46). Si M. Brueys avait consulté M. Nicole, il aurait été plus équitable ; il n'aurait pas ignoré que M. Jurieu, en publiant son explication de l'Apocalypse, croyait que les armes n'auraient point de part aux événemens qu'il prédisait. Voici la justice que M. Nicole lui a rendue (47) : « Qui ne prendrait, par exemple, pour une menace d'une guerre bien sanglante, ces dernières lignes de la préface de son système de l'Église (48) : *Nous irons bientôt porter la vérité jusque sur le trône du mensonge, et le relèvement de ce qu'on vient d'abattre se fera d'une manière si glorieuse, que ce sera l'étonnement de toute la terre.* Quel auteur a jamais écrit de cet air ? Et qui ne croirait qu'un tel discours ne dût être suivi d'une armée de cent mille protestans conjurés pour rétablir en France les prétendus réformés ? On en pour-

(45) Brueys, *Hist. du Fanatisme*, pag. 241.

(46) *Cet anachronisme n'est pas le seul que l'on trouve dans le livre de M. Brueys. On y trouve, pag. 17, que M. Jurieu, lassé de composer des livres de controverse, et rebuté d'écrire des lettres pastorales, résolut de changer de batterie, et s'avisait de s'ériger en prophète. Il ne commença ses pastorales qu'après la publication de ses prophéties. M. Brueys, pag. 14, parle d'une paix conclue l'an 1682. Il fallait dire l'an 1684.*

(47) Nicole, *préface de l'Unité de l'Église*, pag. 24.

(48) *Ce livre de M. Jurieu fut imprimé la même année que son Accomplissement des prophéties.*

» rait même faire un crime d'état à
 » M. Jurieu , et le faire passer pour
 » un séditieux. Ainsi il est bon de
 » rassurer le monde sur ce point , et
 » de l'avertir que ce discours n'est
 » nullement fondé sur aucune con-
 » spiration formée contre la France...
 » (49). Tout ce qu'il dit ici en pas-
 » sant d'une manière à faire peur ,
 » est beaucoup moins terrible étant
 » expliqué tout au long par son ac-
 » complissement des prophéties. Car
 » c'est là qu'on voit que ce réta-
 » blissement glorieux des prétendus
 » réformés se fera sans effusion de
 » sang ou avec peu de sang répandu
 » (*1) ; que ce ne sera pas même , ni
 » par des soldats étrangers , ni par
 » une troupe de ministres qui se ré-
 » pandront sur la face de la France ;
 » mais pas l'effusion de l'esprit de
 » Dieu , qui ranimera les corps étendus
 » d'Énoch , et d'Élie , c'est-à-
 » dire , selon M. Jurieu (*2) , des re-
 » ligionnaires autrefois témoins de
 » la vérité , et qui l'ayant lâchement
 » abandonnée , sont maintenant pri-
 » vés de vie , et étendus dans la pla-
 » ce de la cité de l'antechrist ; c'est-
 » à-dire par toute la France , princi-
 » pale partie , selon lui , de l'empire
 » anti-chrétien. » Il y a une autre
 chose en quoi M. Brueys me paraît
 blâmable. Il insinue (50) que M. Ju-
 rien est l'oracle que l'on consulta ,
 pour l'érection d'une école (51) où
 l'on apprendrait à des enfans à faire
 les inspirés. Voici la description de
 cet infâme collège : *Le pourrait-on
 croire si on ne l'avait vu ? Ce fut
 alors que pour la première fois on vit
 dresser une école dans laquelle on
 enseignait l'art de prophétiser , où
 l'on allait apprendre à prédire l'ave-
 nir , et où , après avoir passé par les
 épreuves qu'il y fallait faire , on
 croyait recevoir le Saint-Esprit de la
 bouche impure d'un maître sacrilège ,
 qui se vantait de le souffler avec un bai-
 ser dans celle de ces malheureux éco-*

liers (52). Un tel dessein est si hor-
 rible , qu'il ne faut jamais ni déclai-
 rer , ni insinuer sans de bonnes preu-
 ves , qu'un ministre ait l'âme assez
 noire pour en suggérer le plan. M.
 Brueys a donné trop d'étendue aux
 conséquences qu'il tire de ce que
 M. Jurieu n'a rien oublié pour sau-
 ver l'honneur des petits prophètes
 (53). *Il ne fut jamais possible de le
 faire revenir de ce qu'il publia d'a-
 bord de cette prophétesse (54) , et il
 le soutint dans toutes ses lettres avec
 tant d'opiniâtreté , qu'après même que
 Dieu eut retiré cette fille de ses éga-
 remens , qu'elle fut devenue bonne et
 dévote catholique , et qu'elle eut avoué
 à ses juges de quelle manière du
 Serre l'avait séduite , ce ministre ne
 démordit point pour cela de ce qu'il
 avait avancé , fut constant pour sa
 bergère , toute infidèle qu'elle était
 devenue , et il eut l'imprudence de
 dire , en parlant d'elle et des autres
 petits prophètes dormans , qu'ils pou-
 vaient être devenus des fripons , mais
 qu'ils ne laissaient pas d'avoir été
 prophètes (55)... Ce ministre se dé-
 clara hautement en faveur des petits
 prophètes , contre tout ce que lui pu-
 rent dire les honnêtes gens de son
 parti , et soutint que leur inspiration
 était véritable , avec une opiniâtreté
 invincible , mais affectée , ainsi que
 j'ai déjà remarqué , parce qu'il avait
 ses vues , et qu'il voulait se donner
 des successeurs en prophétie , comme
 il s'était déjà donné des précurseurs...
 (56). Faut-il (57) s'étonner après cela ,
 que M. Jurieu n'ait pu se résoudre
 à abandonner des gens qui avaient
 si bien profité de ses leçons , et qu'en
 père aveugle sur les défauts de ses
 enfans , il n'ait jamais voulu avouer
 la folie de ceux à qui il avait donné
 la naissance ? Les conséquences qu'on
 tire de là ne sont pas trop justes ;
 car combien y a-t-il de choses que
 l'on s'opiniâtre à soutenir quand on
 les trouve toutes faites , sans savoir
 tout le crime de leur production ,*

(49) Nicole , préface de l'Unité de l'Église ,
 pag. 25.

(*1) Accomplissement des prophéties , pag.
 206 et 207. Voyez l'Accomplissement des Prophé-
 ties , II^e partie , pag. 188 , 189 , 206 , 222.

(*2) M. Jurieu , II^e part. , pag. 175.

(50) Brueys , Hist. du Fanatisme , pag. 79.

(51) Dans une verrerie qui est située sur une
 montagne du Dauphiné appelée de Peyra.
 Brueys , la même , pag. 76 , 77.

(52) La même , pag. 75 , 76.

(53) La même , pag. 98.

(54) C'est-à-dire , la bergère de Cret.

(55) Brueys , Hist. du Fanatisme , pag. 106.

(56) M. Brueys , pag. 29 , avait dit que M. Ju-
 rien , comme un grand prophète , a voulu avoir
 des précurseurs , savoir : Kottérus , Christine
 Poniatovia et Drabicius.

(57) Brueys , Hist. du Fanatisme , pag. 145.

lesquelles on ne conseillera pas de produire d'une manière criminelle, si elles étaient à naître ? Voilà comment la charité veut que l'on exténue autant qu'il est possible les fautes de son jugement, malgré les plus fortes probabilités, si elles ne sont pas capables de former une bonne preuve.

On comprendra mieux la témérité de M. Brueys, si l'on prend garde que, non content d'insinuer son accusation, il l'a proposée en termes clairs et affirmatifs, non-seulement contre le ministre Jurieu, mais aussi contre plusieurs autres. *Les plus factieux des ministres fugitifs*, dit-il (58), *qui brûlaient d'impatience de revoir ce qu'ils avaient quitté en France, considérant que le stratagème dont M. Jurieu s'était avisé pouvait avancer leur affaire, apprenant avec quelle avidité les mécontents de ce royaume recevaient des prophéties qui les assuraient d'une délivrance prochaine, et se persuadant qu'il n'y avait pas de meilleur expédient pour les porter à la révolte, crurent qu'il ne fallait pas laisser échapper une si belle occasion d'exciter dans le cœur de l'état cette guerre civile qui devait lui porter le coup mortel, dans la pensée de voir relever leur religion sur les ruines d'une monarchie qu'ils croyaient à deux doigts de sa perte. C'étaient pourtant ces mêmes ministres qui avaient d'abord murmuré fort haut contre ses prédictions, menacé de s'en plaindre, et trouvé mauvais qu'il eût parlé d'un ton trop affirmatif : mais le faux prophète leur ayant fait confidence de son secret, leur ayant fait entendre, que souvent les prophéties supposées ou véritables inspirent à ceux en faveur de qui elles sont faites les desseins d'entreprendre les choses qui leur sont promises ; et leur ayant dit à l'oreille cette principale et secrète raison qu'on devait savoir quelque jour, et qui l'avait fait parler d'un air si persuadé, ils furent bientôt d'accord ; son stratagème fut approuvé dans leur conseil secret, et il fut résolu de prophétiser pour soulever les peuples. Il y a là deux choses à critiquer ; car,*

1°. on ne saurait donner nulle preuve que des ministres français aient eu part au noir complot de ces sé-

ducteurs qui apprirent à des petits enfans à faire les inspirés ; 2°. il n'est pas vrai que les ministres français aient murmuré fort haut contre les prédictions de M. Jurieu, et qu'ils aient menacé de s'en plaindre. M. Brueys amène cent fois cette fautive supposition (59), quoiqu'il ait cité dans la page 216 un passage qui le devait très-facilement tirer d'erreur. Voici ce passage : *L'autre scandale que j'ai su qu'on a pris, c'est M. Jurieu qui parle, c'est sur LE RÈGNE DE MILLE ANS. Plusieurs théologiens de CE PAYS-CI en ont murmuré fort haut, jusqu'à menacer de s'en plaindre.* Il est visible que ces hauts murmures et ces menaces de plainte venaient des théologiens flamands, et non des ministres français, et ne regardaient point les promesses d'une délivrance prochaine, etc., mais le dogme du règne de mille ans, dogme très-odieux aux églises de Hollande, et pour lequel M. Jurieu eût couru risque, s'il n'eût pas eu des appuis humains. Malgré ces appuis, on porta plainte contre lui dans le synode wallon qui glissa quelque petit mot dans un acte, de quoi l'on peut dire ce que le cardinal d'Ossat disait des coups de baguette que reçurent les procureurs d'Henri IV (60).

(K) *L'auteur des Pensées sur les Comètes a soutenu que les prophéties de Drabicius avaient trouvé peu de créance.*] Il a été plus équitable que celui qu'on cite dans la remarque (G) : il a reconnu que les protestans n'ont pas fait grand cas de Drabicius. *Les protestans eux-mêmes*, dit-il (61), *ne sont pas trop persuadés que Drabicius ait été prophète. Il y en a bien qui se persuadent que c'était un fanatique, à qui la lecture des commentaires sur les prophéties du Vieux Testament, et sur celles de l'Apocalypse, avait bouleversé l'imagination ; qu'après s'être rempli de ces idées, il ne concevait les empereurs d'Allemagne que comme des Pharaons, des Sennachérib, des Nabuchodonozors, et des émissaires*

(59) Voyez-le, pag. 30, 219, 220, 223.

(60) Nous ne les sentions non plus que si une mouche nous eût passé par-dessus les vêtements. Voyez l'article d'HENRI IV, dans ce volume, citation (41).

(61) Pag. 785.

(58) Pag. 73.

de la grande paillarderie, enivrés du vin de l'ire de sa paillardise; et qu'il vint enfin jusques à se persuader que Dieu le destinait à faire commandement à plusieurs princes d'exterminer ces persécuteurs. Ceux qui avaient souffert ces persécutions, et qui s'imaginaient que la providence divine châtierait tôt ou tard les autres d'une conduite si barbare, devaient apparemment se fier aux visions de Drabicius. Néanmoins ils en ont fait peu de compte pour la plupart, surtout après avoir éprouvé qu'il s'abusait et qu'il se contredisait assez souvent d'une manière toute visible, et qu'on ne peut excuser qu'en recourant à un grand nombre de gloses, qui sont plus rires les incroyables que l'aveu sincère que l'on ferait des erreurs de cet homme-là; car avec cette sorte de gloses multipliées selon le besoin, il n'y a point de faux prophète dont on ne puisse faire l'apologie.

KRANTZ (ALBERT), historien célèbre *, natif de Hambourg (A), n'eut pas plus tôt fait ses humanités dans sa patrie, qu'il se mit à voyager. Il vit les principales parties de l'Europe, et il cultiva si soigneusement les sciences, pendant ses voyages, qu'il devint un très-habile homme. Il fut docteur en théologie et en droit canon, et professeur en philosophie et en théologie dans l'académie de Rostoch. Il y était recteur, l'an 1482 (a). Ceux qui disent qu'il a été chanoine de Naumbourg, se trompent (B). Il passa de Rostoch à Hambourg,

* Joly avance que le père Nicéron a donné à Krantz un article un peu plus détaillé que celui qu'on lit ici. L'article de Nicéron ne dit rien que Bayle n'ait dit, ne cite pas d'autres sources que celles qu'avait indiquées Bayle, si ce n'est le Dictionnaire même de Bayle; quant à l'étendue, l'article de Nicéron a moins de neuf pages in-12.

(a) Chytr., part. I Chronici Saxonici, pag. 466; et Petr. Lindebergius, lib. V, Chron. Rostoch., cap. XI, apud Mollerum, Isag. ad Hist. Chersonesi Cimbricæ, part. I, pag. 95 et seq.

et y obtint un canonicat dans la cathédrale. Il ne jouit pas de ce bénéfice en fainéant, comme tant d'autres; il s'occupait à prêcher, et à donner des leçons en théologie. Il fut élu doyen du chapitre, l'an 1508, et il fit la visite du diocèse avec les dispositions d'un homme qui voulait ôter les désordres qu'il y trouverait. Il s'occupa aux mêmes fonctions l'an 1514. Il rendit plusieurs bons services à la ville de Hambourg (C), et aux autres villes anséatiques; et il s'était mis dans une telle réputation d'habileté et de prudence, que le roi même de Danemarck le voulut avoir pour arbitre dans un démêlé considérable (D). Il mourut le 7 de décembre l'an 1517 (E), ayant bien connu le besoin que l'église avait d'être réformée (b) (F). On a de lui plusieurs bons ouvrages (G); mais tous ceux qu'on lui attribue ne viennent pas de sa plume (H). Sa réputation a été fort maltraitée par quelques censeurs (I).

(b) Tiré de Mollérus, Isagoge ad Histor. Cherson. Cimbricæ, part. I, pag. 95 et seqq.

(A) Il était natif de Hambourg.] Et non pas de Bamberg, comme Belarmin (1), Jean Gérard (2), Christian Matthias (3), David Blondel (4), et Hottinger (5), l'assurent. Il n'y a point à balancer là-dessus, encore qu'un auteur moderne ait affecté de demeurer en suspens. *Res in apriico est posita, ac proinde risu digna* πρὸς Mart. Diefenbachii (*) nupera qui

(1) De Scriptor. ecclesiast.

(2) In Patrolog., pag. 673, apud Mollerum, Isagoge ad Histor. Cherson. Cimbricæ, part. I, pag. 95.

(3) In Theatro Histor.

(4) De Johannâ Papisâ.

(5) Histor. ecclesiast., tom. IV, pag. 148.

(*) In Dissertat. de morte Henrici VII, pag. 71.

litem de loco ejus natali fovere quam decidere putavit consultius (6).

(B) *Ceux qui disent qu'il a été chanoine de Naumbourg, se trompent.* Deux auteurs fort doctes l'ont assuré; mais M. Sperlingius, qui travaille à la Vie d'Albert Krantz, doit faire voir qu'ils se trompent. *Sunt qui in collegio etiam canonicorum Numburgensium aliquandiu vixisse, ac diaconi partes obiisse perhibent, et hos inter duumviri celeberrimi, Henr. Meibomius Jun. (*) ac Conr. Schurtz-fleischius (**).* *Sed falli eos, ac Krantzium Numburgum fortè nunquam vidisse, satis sibi esse exploratum. Dn. Sperlingius nobis significavit, in ipsò Krantzii Biographiâ prolixius sententiam hanc impugnaturus* (7).

(C) *Il rendit plusieurs bons services à la ville de Hambourg, etc.* Sous prétexte que cette ville n'a commencé qu'en l'année 1546 d'avoir des syndics ordinaires, on ne pourrait pas nier ce que l'on trouve dans la remontrance danoise opposée à l'apologie des Hambourgeois, l'an 1642, savoir, qu'Albert Krantz a été syndic de Hambourg; car on donnait de son temps le nom de syndic à ceux que la ville députait pour une affaire particulière. Or il est sûr qu'Albert Krantz fut chargé de députations deux ou trois fois. Il se trouva, de la part des villes anséatiques, à l'assemblée de Wismar, l'an 1489 (8); et il alla en France l'an 1497, pour demander une trêve; et en Angleterre pour demander des privilèges contre les pirates (9). C'est ce que nous apprend M. Mollérus, dans le livre que j'ai cité: je mets ses preuves en note.

(D) *Le roi même de Danemarck le voulut avoir pour arbitre dans un démêlé considérable.* Ce fut l'an 1500. Lisez ce qui suit (10): *Quan-*

(6) Mollerus, *Isagoge ad Histor. Cherson. Cimbricæ, part. I, pag. 95.*

(*) *In* Intrud. ad *Histor. Saxon. infer., p. 72.*

(**) *In* Dissertat. de *Rebus Meclenburgicis, S. 17.*

(7) Mollerus, *Isagoge ad Hist. Chersonesi Cimbricæ, part. I, pag. 95.*

(8) Petr. Lindeberg., *Chron. Rostoch., lib. IV, pag. 401, apud Mollerum, Isagoge ad Histor. Cherson. Cimbricæ, part. I, pag. 97.*

(9) Haraldus Huitfeldius, *Chronic. Danic., part. VI, pag. 1021 et 1022, et Ad. Tratsigerus, Chronic. Hamburg. MSto, apud Mollerum, ibidem.*

(10) Mollerus, *ibidem, pag. 97, 98.*

tam verò, in reliquâ etiam Cimbrâ, prudentiâ et integritate singulari sibi conciliârit autoritatem, vel indè perspicies, quòd A. 1500 Johannæ, rex Daniæ, et Fridericus, dux Holsatiæ; arbitri ipsi honorarii partes, in controversiis, quæ cum Dithmarsis sibi intercedebant, decidendis, deferre non dubitaverint (*).

(E) *Il mourut le 7 de décembre 1517.* Son épitaphe le témoigne: ainsi c'est une faute que de dire avec les continuateurs de Gesner, et avec Théodore Zwinger, qu'il florissait l'an 1520. Gesner n'a pas dû être regardé comme complice de cette faute par M. Mollérus (11). L'erreur du père Fournier, jésuite, et de Jean-André Bosius, est bien plus grande. Le jésuite le fait mourir l'an 1569 (12) et Pautre l'an 1570 (13). Ces fautes n'approcheraient point de la bêtise d'un célèbre professeur d'Oxford (14), s'il avait cru qu'Albert Krantz n'est autre qu'Albert-le-Grand, évêque de Ratisbonne. Mais M. Mollérus, qui l'en avait accusé, a reconnu sa méprise, et le décharge pleinement de cette faute. Personne ne l'en avait averti: il a découvert lui-même l'erreur, et s'en confesse au public en fort honnête homme. Voyez la page 738, 739 de son traité de *Scriptoribus homonymis.*

(F)..... *ayant bien connu le besoin que l'église avait d'être réformée.* Il reconnut ce besoin tant à l'égard de la doctrine qu'à l'égard des mœurs, s'il en faut croire Melchior Adam. « *Animadvertit in doc-
» trinâ ejus temporis multum fuiss-
» errorum et superstitionum: et moree
» canonicorum ac monachorum acers
» rimè reprehendit; eosque in ordi-
» nem redigere conatus est. Sed cum-
» id frustra se tentare videret: quòd
» perversitas illorum hominum mu-*

(*) *Vide* Huitfeldium, *l. c. pag. 1035, et Ant. Heimreichii Chronicon Dithmarsie, lib. II, cap. V, pag. 126, 127.*

(11) Moller., *Isagoge ad Histor. Cherson. Cimbr., part. I, pag. 99.*

(12) *Lib. IV Notitiæ Orbis Geographiæ, cap. XIV, pag. 132, apud Moller., ibidem.*

(13) *In* Dissertat. de comparandâ *Prud. et Elog. civili, num. 37.*

(14) Degoreus Whear., in *Relectionibus hie-malibus de Methodo legendi Historias, pag. 252, 253, apud Mollerum, Isagoge ad Hist. Cherson. Cimbr., part. I, pag. 94.*

» *nita esset autoritate pontificis*,
 » *dixisse fertur* : nunquam posse eos
 » *reduci ad meliorem frugem*, nisi
 » *prius à viris doctis expugnata arce*.
 » *Interrogatus cur sese ipse non op-*
 » *poneret tam crassis erroribus*, res-
 » *pondit* : se neque eruditione neque
 » *atate parcm esse tantis negotiis*
 » (15). On voit là une chose qui
 me fait souvenir du Télésinus de Vel-
 léus Paterculus. Ce Télésinus était
 général des Samnites et un très-brave
 capitaine ; il haïssait mortellement
 les Romains, et il s'approcha de Rome
 avec une armée de quarante mille
 hommes, bien résolu de n'en faire
 pas à deux fois, et pour cela il ne
 cessait d'animer ses gens par ces pa-
 roles : *Il faut ruiner cette ville ; car*
jamais les loups, ravisseurs de la li-
berté de l'Italie, ne manqueront
pendant que la forêt où ils se reti-
rent subsistera. Le latin de Patercu-
 lus mérite d'être rapporté. *Circum-*
volans orlines exercitiis sui Telesi-
nius, dicitansque adesse Romanis ul-
timum diem, vociferabatur eruendam
delendamque urbem adficiens nun-
quam defuturos raptores Italice li-
bertatis lupos, nisi silva in quam re-
fugere solerent, esset excisa (16).
 Il ne raisonnait pas mal. Albert
 Krantz jugeait de même que pendant
 que la cour de Rome serait laissée
 dans sa force, on ne viendrait jamais
 à bout de la corruption des moines
 et du clergé. Il faut relever ici une
 insigne mauvaise foi de M. Moréri ;
 car c'est ainsi que sa faute doit être
 qualifiée. Il avait lu ce que Melchior
 Adam rapporte, qu'Albert Krantz
 voyant les thèses de Martin Luther
 contre la doctrine des indulgences,
 s'écria : *Il a de trop puissans adver-*
saires, il ne réussira pas ; je lui con-
seille de se désister de son entreprise,
et de s'enfermer dans sa cellule pour
dire, Seigneur, ayez pitié de moi
 (17). Qu'a fait M. Moréri ? Il a tron-
 qué ce passage ; il n'en a pris que
 les dernières paroles, et il les a dé-
 tournées en un sens de condamna-

tion de ce que faisait Luther. Krantz,
 dit-il, *déploira à l'heure de la mort*
ce malheur (18) *qu'il avait prédit du-*
rant sa vie. On assure qu'à ce mo-
 ment il répéta souvent ces paroles,
 en parlant contre le même Luther :
Frater, abi in cellam et dic, miserere
mei, Deus. Quand on ne ferait pas
 attention à plusieurs endroits des
 ouvrages d'Albert Krantz, qui té-
 moignent ce qu'il pensait du mauvais
 état de l'église, les paroles seules
 qu'il prononça à la vue des premiè-
 res thèses de Luther, nous feraient
 assez connaître la mauvaise foi de
 M. Moréri. Considérez ce qui suit
 (19) : *Vitia quæ doctrinam, et cul-*
tum ecclesie romanæ publicum de-
formabant, agnovit, et quanto emen-
dationis eorumdem desiderio tenev-
tur, cum locis scriptorum suorum
plurimis, tum vocibus hæc cygnæis
est testatus, quibus suum de thesibus
Lutheri Anti-Tezelianis, in lectulo
sibi emortuali oblati, iudicium ex-
posuit (*) : *Vera quidem dicis, bone*
frater ; sed nihil efficies : Vade igitur
in cellam tuam, et dic, miserere
mei, Deus. Concluons cette remar-
 que par un passage qui nous ap-
 prendra que si Flacius Illyricus ne
 s'est point servi de l'autorité d'Albert
 Krantz contre l'église romaine, dans
 son Catalogue des Témoins de la Vé-
 rité, les compilateurs qui l'ont suivi
 ont réparé cette faute ; car ils ont
 donné de bons recueils des choses
 qu'ils avaient lues dans Albert Krantz,
 qui pouvaient les favoriser. On a pris
 même la peine de marquer ces choses
 dans des notes marginales aux
 éditions de Francfort. Voici le passa-
 ge que j'ai promis (20) : *Ipsi theolo-*
gi protestantium cordatiores scripto-
ris hujus, licet pontificii, atque adeo
ἀλλοφύλου, lectionem sibi habent com-
mendatissimam, et ænia ex illo de-
promunt, quibus adversus ecclesie
Romanæ Hyperuspistas haud infeli-
citer κατ' ἀνθρώπων depugnatur, in-
vectivas scilicet in vitia non mona-

(15) Melch. Adam., in *Vitis Philosophorum*,
 pag. 34.

(16) Paterculus, lib. II, cap. XXVII.

(17) *Nihil effecturum esse contra tam po-*
tentis adversarios : suum esse consilium ut
ab incepto desisteret. Frater, frater, inquit,
abi in cellam tuam, et dic, miserere mei, Deus.
 Melchior Adam, in *Vitis Philosophorum*, p. 34.

(18) C'est-à-dire, l'entreprise de Luther.

(19) Mollerus, *Isagoge ad Histor. Cherson.*
Cimbr., part. I, pag. 98.

(*) V. J. Balth. Schuppii *Speculum peniten-*
tie Niniviticæ, pag. m. 18, *aliosque theologos*
complures.

(20) Mollerus, *Isagoge ad Histor. Chersonesi*
Cimbricæ, part. I, pag. 110.

chorum solium ac canonicorum, sed et episcoporum atque pontificum, παρρησιαστικῶς, crebrasque de statu ecclesie et aula pontificie corruptissimè querelas. Quas uti à Matth. Flacio in Catalogo Testium Veritatis miror omissas, ita à Joh. Wolfio (*1), Joh. Conr. Dieterico (*2), aliisque Recentioribus, satis diligenter video esse congestas. Observationes etiam, quas Wechelianis operum Krantzii editionibus accessisse diximus, marginales loca ejusmodi studiosè notârunt; obelo vicissim hanc ob causam notatæ, et impietatis insinulatæ, à Rob. Bellarmino (*3), Joh. Boni (*4) et Aub. Miræo (*5), qui textum etiam ipsum ab hæreticis esse vitiatum affirmare non erubescit.

(G) On a de lui plusieurs bons ouvrages.] 1°. Une chronique *Regnorum Aquilonarium, Danicæ, Suevicæ et Norwegicæ*. Henri d'Éppendorf la traduisit en allemand sur le manuscrit qu'il en trouva à Cologne (21), et publia sa version à Strasbourg, l'an 1545. Il publia le texte latin l'année suivante, dans la même ville. Il s'en fit une seconde édition, l'an 1562. Jean Wolfius, conseiller du marquis de Bade, en fit faire une troisième et une quatrième à Francfort, l'an 1575, et l'an 1583 (22). 2°. Le livre intitulé : *Saxonia, sive de Saxonica gentis vetustâ origine, longinquis expeditionibus susceptis, et bellis domi pro libertate diu fortiterque gestis Historia; libris 13 comprehensa et ad A. C. 1501 deducta*. La première édition est de Cologne, 1520. Jean Soter ou Heylius la procura, et la dédia à Charles-Quint. L'ouvrage fut imprimé dans la même ville, l'an 1574, et l'an 1595. L'imprimerie des Wéchels en a fourni trois éditions de Francfort, l'an 1575, l'an 1580 et l'an 1621, qui sont préférables aux éditions de Cologne. Cet ouvrage, traduit en allemand par Basile Faber, fut imprimé

à Leipsic l'an 1563 et l'an 1582 (23). 3°. Le livre intitulé *Vandalia, sive Historia de Vandalorum verâ origine, variis gentibus, crebris à patriâ migrationibus, regnis item, quorum vel auctores fuerunt, vel eversores, libris XIV, à primâ eorum origine, ad A. C. 1500 deducta*. La première édition, qui est de Cologne, 1519, a été suivie de trois autres à Francfort (24), et d'une à Ilanau (25). La version allemande, imprimée à Lubeck, l'an 1600, a pour auteur Marc-Étienne Macropus (26). 4°. L'ouvrage intitulé : *Metropolis*. Il contient en XII livres l'histoire ecclésiastique de la Saxe, de la Westphalie, et du Jutland, avec la vie des prélats qui depuis l'an 780, jusques à l'an 1504, ont occupé les douze évêchés de ce pays-là. Joachim Mollérus le plus jeune, natif de Hambourg, conseiller des ducs de Brunswick, est le premier qui ait publié cet ouvrage. Il le publia à la prière de Mélanchthon, sur l'original de l'auteur; c'était l'unique manuscrit que l'on eût de cet ouvrage; Henri Bucholz, évêque de Lubeck, l'avait donné au père de ce Mollérus. La première édition est de Bâle, chez Oporin, l'an 1548; elle fut suivie de celle de l'an 1568, chez le même, et de deux autres (27) à Cologne (28), et encore de trois autres à Francfort (29). 5°. L'ouvrage intitulé : *Spirantissimum Opusculum in officium Missæ in optimum ordinem pro sanctâ et suavi sacerdotum ecclesie institutione digestum* (30). Celui qui a pour titre : *Ordo Missæ secundum ritum ecclesie Hamburgensis*, à Strasbourg, 1509, in-folio. *Consilium de ordine et privilegiis creditorum in bonis suorum debitorum*. Il est inséré dans le quatrième volume des *Responsorum Juris*, imprimé à Francfort, l'an 1572. *Institutiones Logicæ, compendiosæ admodum, pariterque absolutissimæ*

(*1) *Centenario XV Lectionum memorabilium*, pag. 463, 477.

(*2) *In Breviario Pontificum*.

(*3) *In lib. de Script. ecclesiast.*, pag. 304.

(*4) *In Catalogo Autorum, Operi de Psalmiâ divinâ prefixo*.

(*5) *P. J. Biblioth. eccles.*, pag. 278.

(21) Dans la Bibliothèque de Reinhard, comte de Westerbouurg, doyen de Cologne.

(22) Tiré de Mollérus, *Isagoge ad Hist. Cherson. Cimbr.*, part. I, pag. 35.

(23) Tiré du même, pag. 100.

(24) Les années 1575, 1580 et 1601.

(25) L'an 1619.

(26) Tiré de Mollérus, *Isagoge ad Hist. Cherson. Cimbr.*, part. I, pag. 102.

(27) Les années 1574 et 1596.

(28) Tiré de Mollérus, *Isagoge ad Hist. Cherson. Cimbricæ*, part. I, pag. 103.

(29) Les années 1575, 1599 et 1627.

(30) Il fut imprimé à Rostoch, l'an 1506.

nec minus latinæ, à Leipsic, l'an 1517. *Grammatica culta et succincta*, à Rostoch. Il y a dans la bibliothèque de Leipsic quelques traités de philosophie d'Albert Krantz qui n'ont jamais été imprimés (31).

(H)..... *Tous ceux qu'on lui attribue ne viennent pas de sa plume.*] Il n'est point l'auteur du *Tractatus de Romanis Pontificibus, et præsertim de Victore II, alias episcopo Eystettensi*, que le père Jacob (32) lui attribue; ni de la vie d'Ansgarius que les continuateurs de Gesner lui donnent; ni du *Scriptum de imperii Romani interitu*, qui lui est attribué par Scherzérus (33).

(I) *Sa réputation a été fort maltraitée.*] On lui pourrait donner pour devise, aussi-bien qu'à plusieurs autres grands hommes: *per convicia et laudes*. Plusieurs savans personnages (34) lui donnent de beaux éloges: mais il y a des censeurs qui courent sur lui d'une grande force. On l'accuse de débiter beaucoup de mensonges sur l'origine des peuples; de citer fort mal les anciens; de copier des pages entières d'autres auteurs sans citer personne, et de falsifier les monumens de l'histoire en faveur de ses passions. M. Mollérus (35) vous nommera les auteurs de ces diverses censures, et vous fournira quelques traits d'apologie: mais il ne nie point qu'Albert Krantz n'ait commis la faute des plagiaires, il tâche seulement de l'en excuser sur la coutume du siècle. *Solenne prætereà ei esse falemur, Eginhardum, Witekindum, Herm. Contractum, Adamum, Helmoldum, Arnoldum Saxonem, Albertum Stadensem, Gobelinum, Blondum, Cornetum, aliosque veteres, de verbo ad verbum exscribere, ac non periodos solum, sed et paginas atque capita integra, in sua indè scripta, nullâ plerumque autoris mentione adjectâ, transferre. Observatum id nobis in accuratiori narrationum de iisdem rebus collatione: observatum et ante nos Velleio,*

(31) Tiré de Mollérus, *Isagoge ad Hist. Cherson. Cimbricæ, part. I, pag. 105, 106.*

(32) *Bibliothecæ Pontificæ, pag. 243.*

(33) *Apud Mollerum, pag. 107.*

(34) Voyez-en la liste dans Mollérus, pag. 107 et seq.

(35) *Ubi supra, pag. 111 et seq.*

Reineccio, Meibomiorum Trige, Vossio, Malincrotio, Coringio, Bangerio, Sagittario, Schurtzfleischio, Madero, quorum testimonii lectores meos nolo obruere (36).

(36) *Ibidem, pag. 122.*

KUCHLIN (JEAN), ministre et professeur en théologie, naquit en 1546, dans une petite ville du pays de Hesse, nommée *Wettéra*. Son père, bon et honnête artisan, chargé de dix fils et de trois filles, qu'il ne faisait subsister que par le travail de ses mains, ne laissa pas de destiner à l'étude celui-ci; mais la mort ne lui permit pas de l'y voir fort avancé. Le pasteur (a) du lieu prit soin de l'enfant, avec d'autant plus de joie qu'il lui vit faire de bons progrès et en latin et en grec, sous Justus Vultéius, recteur de l'académie de Wettéra. Mais quand il fut question d'aller aux académies, Kuchlin n'eut pas de petites difficultés à essayer à cause de sa pauvreté. Il ne perdit pas néanmoins courage, il se résolut à brusquer fortune; et pour cet effet il se mit à voyager comme un jeune aventurier du collège. Il ne trouva rien à Francfort. L'hôte qu'il eut à Mayence le mena chez les jésuites, qui ne le gardèrent que jusques à ce qu'ils eurent vu qu'il ne voulait point abjurer le protestantisme. Tout ce qu'il trouva à Strasbourg fut une lettre de recommandation de Jean Sturmius à Brentius, qui professait à Tubinge. Celui-ci ne le garda pas long-temps; il ne le crut pas assez prévenu du senti-

(a) Jean Pincier, beau-frère du professeur Hypérius, professeur, dis-je, en théologie à Marbourg.

ment des ubiquitaires. Kuchlin, s'étant fait rendre la lettre de Sturmius, s'en alla à Heidelberg, où enfin il trouva ce qu'il cherchait; car Ursin lui fit obtenir de quoi vivre pour continuer ses études en repos. L'académie d'Heidelberg était alors bien florissante. Le jeune homme y fit beaucoup de progrès pendant six ans; après quoi il fut envoyé régenter dans l'école de Neustad (A), où il eut entre autres collègues Fortunatus Crellius, et Frédéric Sylburgius (b). Ensuite il fut reçu ministre, et donné à l'église de Tackenheim, qu'il servit fidelement, jusques à ce qu'après la mort de l'électeur Frédéric, en 1576, Louis, son successeur, chassa les ministres qui ne voulurent pas être luthériens. Kuchlin s'étant retiré au pays de Hesse, sa patrie, et n'y ayant trouvé que du rebut, se tourna (c) par le conseil de sa femme, du côté de la grande arche des fugitifs, je veux dire du côté de la Hollande. Il passa par Embden, en 1577, et s'y arrêta quelque temps, d'où ceux d'Amsterdam l'appelèrent pour la charge de ministre (B). Il l'accepta, et l'exerça dix-huit ans: après quoi il s'engagea tout de bon à la principalité d'un collège de théologie, que messieurs les états de Hollande avaient érigé à Leyde, en 1591, et dont il avait eu dès lors la conduite pendant quelques mois. Ce fut en 1595 qu'il se détacha tout-à-fait de son église d'Amsterdam, pour s'attacher à ce collège. Il y enseigna la théolo-

gie jusques à sa mort, qui arriva le 2 de juillet 1606. Il avait marié ses deux filles à deux savans: l'une à Pierre Bertius, et l'autre à Festus Hommius (d). On recueillit en un volume in-4°. à Genève, l'an 1613, toutes les thèses de théologie qu'il avait fait soutenir en divers temps. Gay Patin l'a fort loué, et un peu trop; car il le nomme *un des plus savans hommes de son siècle* (e).

(d) Tiré de son Oraison funèbre, prononcée par Luc Trelocatius. Voyez aussi Meursius, Athen. Batav., pag. 182.

(e) Patin, lettre CCLVIII, pag. 427 du II^e. tom.

(A) Il fut envoyé régenter dans l'école de Neustad.] L'auteur du *Diarium Biographicum* (1) dit que Kuchlin fut recteur de cette école; mais son oraison funèbre, où l'on n'aurait pas tu cette dignité, marque expressément qu'il enseigna à Neustad lorsque Basile Pithopœus y était recteur. Il y a une autre faute dans le même *Diarium*: on y donne comme deux ouvrages différens les *Disputationes Theologicæ ad Catecheseos Ecclesiarum Belgicarum explanationem*, et les *Disputationes de Religionis Christianæ præcipuis capitibus*. Ce n'est qu'un seul et même livre.

(B) Ceux d'Amsterdam l'appelèrent pour... ministre.] M. Moréri examinait si peu les auteurs qu'il consultait, qu'il n'a considéré que la première partie d'une période de Meursius. S'il avait eu la patience de lire toute la période, il aurait vu tout le contraire de ce qu'il affirme. Il dit que Kuchlin fut ministre à Embden et à Groningue dans le Pays-Bas; mais il est certain qu'il ne le fut pas à Groningue. Il avait à choisir entre cette ville-là et Amsterdam, et il penchait plus vers la première que vers la dernière: cependant il se laissa persuader la préférence de celle-ci. Écoutons Meursius (2). *Instinctu uxoris quæ Belgica erat in Belgium abiit, Embdamque venit anno*

(b) Il était son compatriote et son parent.

(c) Meursius, dont les paroles sont citées dans la remarque (B).

(1) Hennings Witte, ad ann. 1606.

(2) Athen. Batav., pag. 182.

CIO LO LXXXVII, ubi cum operam aliquamdiu tam in scholâ quam in Ecclesiâ navâsset, eodem tempore ab Amstelodamensibus et à Groeningensibus evocatus fuit. Ille, cum propter Germanici idioma vicinitatem Groeningenses præferendos judicaret, à clarissimo viro D. MENSONE ALTINGIO gravissimis rationibus permotus fuit, ut operam suam Amstelodamensi ecclesiæ addiceret.

C'est une grande négligence au même Moréri, d'avoir dit en général que Kuchlin enseigne la théologie à Leyde. Il fallait spécifier si ce fut en qualité de professeur de l'académie, ou en qualité de principal du collège théologique. Meursius lui éclaircisait cela fort nettement.

KUHLMAN (QUIRINUS) a été un des visionnaires du XVII^e. siècle. Il naquit à Breslaw dans la Silésie, le 25 de février 1651 (a), et donna de grandes espérances par la prématurité de ses progrès (b). Ils se déroutèrent à cause d'une maladie qu'il eut à l'âge de dix-huit ans (c). On le tint pour mort dès le troisième jour de sa maladie. Ce jour-là il eut une vision terrible. Il se crut environné de tous les diables de l'enfer, et cela en plein midi, et ne dormant pas. Cette vision fut suivie de celle de Dieu même environné de ses saints, et de Jésus-Christ au milieu. Il vit et sentit alors des choses inénarrables. Deux jours après, il eut encore de ces sortes de visions (d) : et lorsqu'il fut guéri de sa maladie, il sentit à la vérité un grand changement à l'égard de ces spectacles, mais il se vit toujours accompagné d'un rond de lumière qui se tenait à son côté

(a) Epist. Theosophicæ Leidensæ, p. 11.

(b) Voyez son Prodrum quinquennii mirabilis, pag. 10, 12, et les fragmens de lettres qu'il y a mis au-devant.

(c) Prodr. quinquennii mirabilis, pag. 3.

(d) Ibid., pag. 6.

gauche (e). Il n'eut plus de goût pour les belles-lettres. Il (f) avait quelquefois des distractions si extatiques, qu'elles l'empêchaient de voir et d'entendre ceux qui étaient avec lui; et il forma le dessein d'une infinité de livres qui étaient autant de méthodes de tout apprendre sans beaucoup de peine et en perfection. A l'âge de dix-neuf ans il sortit de sa patrie, où on ne lui rendait pas assez de justice, et s'en alla voir les universités. Il fit une seconde édition de ses épitaphes (g), ouvrage qu'il avait conçu à quinze ans; et il publia quelque traité de morale (h) : mais comme il faisait des progrès extraordinaires de jour en jour, il trouvait indignes de lui les feuilles que l'imprimeur lui envoyait, tant ses lumières étaient crues pendant le cours de l'impression (i). Il ne fit aucun cas des leçons ni des disputes publiques de l'académie d'Utrecht; et il ne voulait point d'autre maître que le Saint-Esprit (k). Le désir de voir la Hollande fut assez fort pour ne lui permettre pas de différer ce voyage jusques à ce que l'on vit plus clair dans l'issue de la guerre, qui avait été si malheureuse à ce pays-là en 1672. Il débarqua à Amsterdam (l) trois jours avant que l'on eût repris la ville de Naerden (m). Il alla à Leyde peu de jours après, et il n'y fut pas long-temps sans tom-

(e) Ibid., pag. 11.

(f) Ibid., pag. 13, 14.

(g) Ibid., pag. 25.

(h) Je crois que ce livre s'intitulait : Morales Heraldus Historicus.

(i) Prodrum., pag. 26.

(k) Ibid., pag. 30.

(l) Le 3 septembre 1673.

(m) Prodr. quinquennii mirabilis; p. 38.

ber sur les ouvrages de Behme (A), dont il n'avait point ouï parler. Cette lecture fut de l'huile jetée dans le feu. Il admira que Behme eût prophétisé des choses dont il n'y avait que lui, Kuhlman, qui eût connaissance (n). Il y avait en ce temps-là dans la Hollande un certain JEAN ROTHE, qui se mêlait de prophétiser (B). Kuhlman fit mentir le proverbe, que les gens de même métier se portent envie (o) (C); car il écrivit le plus humblement du monde à ce Jean Rothe (p). Il le traita de l'homme de Dieu, et de Jean III, fils de Zacharie. Il lui demanda le secours de ses lumières, et prononça malheur sur ceux qui ne l'avaient point écouté (D). Ce fut à lui qu'il dédia son *Prodromus quinquennii mirabilis*, imprimé à Leyde l'an 1674. Cela devait être suivi de deux volumes. Il avait dessein de mettre dans le premier les études et les découvertes qu'il avait faites depuis sa première vision jusques en l'année 1674. On y eût trouvé cent mille inventions qui auraient étonné tous les siècles (q). Le dernier eût été la clef de l'éternité, de l'éviter-nité et du temps. Il communiqua son dessein au père Kircher; et en louant les beaux ouvrages que ce jésuite avait donnés au public, nommément l'*Ars combinatoria, sive Ars magna sciendi*, on lui fit entendre qu'il n'avait fait qu'ébaucher ce que l'on

avait dessein de pousser plus loint (E). Ce jésuite répondit civilement et donna de bons avis (F). Il en donna en particulier sur le dessein qu'on avait d'écrire au pape (G). Au reste, l'esprit prophétique n'avait point fait renoncer notre Kuhlman au plaisir d'être loué; car il n'y eut point d'éloge qui lui eût été écrit, ou par ceux auxquels il avait donné des exemplaires de ses ouvrages, ou par d'autres gens, qu'il ne prit la peine de publier à la tête de son *Prodrome*. Quant aux louanges qu'il donna lui-même à ses écrits, elles sont sans doute bien fortes (r); mais comme il déclare que tout ce qu'il fait vient de la sagesse incarnée (s), je ne veux pas décider que c'est une preuve d'orgueil (t). Je ne sais pas bien quand il sortit de Hollande, mais je viens de voir un livre (v) où l'on dit qu'il erra long-temps en Angleterre, en France et dans l'Orient (H), et qu'enfin il fut brûlé en Moscovie le 3 d'octobre 1689, pour quelques prédictions actuellement séditieuses (x). Je ne sais point s'il avait fait frapper sa médaille, comme d'autres nouveaux prophètes ont fait; mais le même livre m'apprend qu'on a vu son effigie, sous laquelle on lui donne tant de titres (I), que je ne crois pas que les monarques de

(n) *In quibus majora in omni scibili eruuntur, quam à nobis vel ullo homine expectantur.* Monit. ad lector., in limine epist. ad Kircher.

(s) *Omnia quæ possideo sapientiæ incarnatione non mihi veniunt adscribenda.* Ibidem.

(t) Voyez les Entretiens sur la Cabale chimérique, imprimés en 1691, pag. 109.

(v) *Diarium Biographicum Henniugi Witte, tom. II, pag. 168.*

(x) *Ob vaticinia quædam et seditionis motum concrenatus.* Idem, ibid.

(n) *Prodr. quinquennii mirabilis, p. 40.*

(o) *Figulus figulo invidet, faber fabro.*

(p) *Les lettres qu'il lui écrivit, et les réponses qu'il en reçut, sont imprimées sous le titre de Theosophicæ epistolæ Leidenses.*

(q) *Multa millena millia inventa omnem salutem et stuporem provocantia.* Pag. 33.

l'Orient s'en donnent un plus grand nombre. Si l'on trouve que je parle de lui trop sérieusement et trop au long, je souhaite que l'on sache qu'il y a un sérieux qui, sur ces sortes de choses, est pire que la raillerie; et qu'il est bon que le monde soit instruit de la variété du fanatisme. C'est un mal plus contagieux que l'on ne pense. La lecture de Drabicius acheva de perdre Kuhlman (K). Ceux qui n'auront pas le Prologue de ce dernier, n'ont qu'à lire trois ou quatre pages du *Polyhistor* de Morhofius (γ), où l'on voit les magnifiques promesses et les vastes projets de ce fanatique.

Au reste, ce n'était pas un inspiré qui se piquait de continence; il se maria et remaria, si l'on peut appeler mariage, et non pas concubinage, le commerce qui se lie entre un homme et une femme sans l'observation des formalités que le droit canon et le droit civil ont prescrites. Il entendait aussi l'art d'excroquer bien de l'argent; et il y eut des personnes à qui il écrivit d'un ton magistral et prophétique, qu'il fallait que pour l'avancement du nouveau règne de Dieu, elles lui fissent tenir telle ou telle somme, faute de quoi il les menaçait des jugemens les plus terribles de la main vengeresse du Très-Haut. Le sieur Van Helmont fut un de ceux qui reçurent de semblables lettres; mais il ne fut pas assez simple pour s'en étonner, ou pour y avoir égard (z).

(γ) Depuis pag. 357 jusqu'à 361.

(z) J'ai appris ceci de quelques personnes qui avaient connu Kuhlman.

(A) *Il ne fut pas long-temps à Leyde sans tomber sur les ouvrages de Behme.*] Jacques Behme ou Boehme a été un fanatique dont je parlerai quelque jour plus amplement. Il naquit dans un village d'Allemagne, proche de Gorlitz, l'an 1575, et dès qu'il sut lire et écrire on le tira de l'école pour lui faire apprendre le métier de cordonnier. Il commença de l'exercer à Gorlitz, l'an 1594. Il fut ravi en extase pendant sept jours, l'an 1600, s'il en faut croire ce qu'il publia dans un ouvrage qu'il intitula *L'Aurore*. Cet ouvrage fut déferé aux magistrats de Gorlitz, par George Richtérus, doyen des pasteurs du lieu: il leur fut, dis-je, déferé comme contenant plusieurs erreurs de Paracelse et de Wigélius; car Behme s'était amusé à la chimie dans sa jeunesse. Les magistrats supprimèrent cette Aurore autant qu'ils purent, et ordonnèrent à l'auteur de ne plus écrire. Il se tut pendant sept années; mais lorsqu'il eut vu que le directeur du laboratoire électoral l'avait recommandé à plusieurs personnes de la cour, sur le pied de bon chimiste, il leva la tête et s'opposa hardiment à George Richtérus, et composa plus de vingt livres dans l'espace de cinq ans. Il mourut le 18 de novembre 1624 (1). Bien des gens se sont laissés infatuer des visions de ce personnage. Kuhlman n'a pas été le moindre de ses admirateurs. Voici un passage qui nous l'apprendra (2): *Ejus (Johannis Rothii) inde vestigia legit Quirinus Kuhlmannus Silesius, Jacobi Bohemi simul propugnator, Calovii verò atque Scherzeri acerrimus insectator. Sic enim in Bohæmo redivivo c. 12. In Museo meo solus paucis diebus plura didici ex uno Bohæmo, quàm ab omnibus ævi sapientibus simul auditis discere potuissem. Et in præfat. Operis ejusdem: Inter innumerabiles visiones accidit, ut erepto mihi ex Museo millena luminum millia circa me exorientium intueri daretur. Plura ejusmodi legi possunt apud Calovium in anti-Bohæmo, cap. 32. et seq.*

(B) JEAN ROTHE, qui se mêlait de prophétiser.] Il était natif d'Amster-

(1) Tiré de Micælius, Hist. ecclesiast., pag. 1449 et seq., edit. 1699.

(2) Micæli, *ibid.*, pag. 1324.

dam, et avait toujours mené une vie assez réglée ; mais il fit paraître de très-bonne heure qu'il était fort mélancolique, et qu'il aimait le change en matière de religion (3). Il fut si charmé du sieur Labadie, qu'il se dévota à sa secte, et qu'il travailla de toutes ses forces à lui procurer de nouveaux disciples ; mais quelque temps après il devint son schismatique, et s'érigea en chef de parti. Il disait que le règne glorieux de Jésus-Christ allait venir ; et il ne se contentait pas des fonctions de saint Jean-Baptiste, je veux dire de celles de précurseur et de celles d'annonciateur, il prétendait être le directeur de ce grand ouvrage, et plus que gonfalonier de ce nouveau monde. *Hic à Johanne Labadæo, novo, ut videri volebat, ecclesiarum reformatore, morumque rigidiore castigatore, sub intensioris devotionis specie, ita primum dementatus fuit, ut totus ei adhæserit non tantum, sed quoscunque posset, ad familiam ejus novam pertrahere totis viribus allaboravit. Verum postea, eo quod parem forsitan non ferret, neidum superiorem, quo loco Labadæum novæ devotionis artificem et præconem habere tamen tenebatur, quandiù civitati ejus adscriptus esset, secessionem ab eomolitus est, gloriosum in Christo regnum infando strepitu in terris, magno illo vexillifero, multò felicius erecturus (4). Il vanta ses révélations ; il promet monts et merveilles à ceux qui se viendraient ranger sous ses étendards ; il troubla l'église et l'état par ses libelles. Il ne vit rien arriver de ce qu'il avait prédit ; et pour comble d'infortune, il fut enfermé dans les prisons d'Amsterdam. Voyez tout ceci plus en détail dans ce narré de M. Saldéus (5). *Hinc numerosas vacillantium animarum copias colligere, sociis suis aureos montes promittere, ecclesiam rempublicamque libellorum famosissimorum plaustris conturbare, Servum Dei Johannem prophetamque eximium seipsum indigitare, Revelationum tandem ex-**

traordinariarum universa volumina in vulgus spargere, neque erubuit neque destitit. At quis tandem omnium horum exitus ?

Mons parturivit natusque est ridiculus mus.

Eorum, quæ prædixerat, nihil evenit, evenere è contrà multa, quæ nec prædixerat nec præsgierat. Misso enim, quod erecturum se esse gloriatus erat, vexillo, et cum De Raatis, Someris, Richarsoniis, novi regni designatis assessoribus, redux in patriam factus solutâ societate tribunîtâ et schismaticâ, patriæ urbi δεσποτερειω inclusus est : impetratâ simul plenissimâ facultate et potestate, Prophetias suas ludicras et ridiculas resumendi et retractandi, periculumque faciendi, num prædicere certiusculè forsân possit, quo tempore et modo ex illo suo ergasterio liberandus tandem sit, quàm multa alia prænuñciavit. La demoiselle Bourignon ne se laissa point séduire par les chimères de Jean Rothe : elle avait un préservatif souverain contre de tels charmes ; c'est qu'elle voulait que sa prophétie fût semblable aux privilèges des gentilshommes d'Allemagne qui sont immédiats de l'empire ; elle voulait être prophétesse en chef, et ne relever que de Dieu, sans aucune subordination, sans collatéraux. Quoi qu'il en soit, voyons ce qu'elle jugea de Jean Rothe et de Kuhlman. « Ce (6) qui parut alors » particulièrement dans l'occasion » d'un célèbre et prétendu prophète » de Hollande, qui faisait dresser des » étendards pour y ranger les douze » tribus d'Israël qu'il devait réta- » blir, et que quelques gens de bien » suivaient effectivement, outre ceux » qui, sans le suivre, ajoutaient foi à » ses révélations chimériques. Dans » quelques visites qu'il alla lui rendre, elle découvrit sans peine son » illusion, quoiqu'il passurât d'avoir des commerces ordinaires » avec les anges et avec Dieu, et » qu'il dît à mademoiselle Bourignon

(3) *Ut à primâ lanugine summnè melancholicus ita in eligendis quas quoad religionem sequeretur paribus inconstans planè ac desultorius. Saldéus, in Otis Theolog., pag. 194.*

(4) *Ibid., Saldéus, ibidem.*

(5) *Ibid., pag. 195.*

(6) C'est-à-dire, que Dieu lui faisait connaître par l'expérience, jusqu'où pouvait aller la présomption et la folie de l'esprit humain, jointe avec les illusions du diable ; n'ayant au reste jamais permis qu'elle en fût trompée, car il lui découvrait tout intérieurement. Vie continuée d'Antoinet. Bourignon, pag. 293.

» qu'il serait dorénavant son Dieu ,
 » parce que Dieu ne se découvrirait
 » plus à elle que par son moyen.
 » Elle en fut si lasse que de ne plus
 » vouloir le voir, ni ouvrir ses let-
 » tres prophétiques, qui sont à pré-
 » sent encore cachetées entre ses pa-
 » piers. Elle avertit ses amis de se
 » garder de lui, parce qu'indubita-
 » blement il n'était pas de Dieu, car
 » elle l'avait offert à Dieu expressé-
 » ment pour savoir ce qui en était ;
 » et Dieu sur la demande qu'elle lui
 » fit: *Seigneur, cet homme est-il vo-*
 » *tre prophète ?* lui avait répondu :
 » *non ;* et sur une seconde instance :
 » *Qu'est-il donc, Seigneur ?* il lui
 » avait répondu : *C'est un homme*
 » *présomptueux sur qui le diable a*
 » *beaucoup de puissance.* Dieu lui
 » avait donné les mêmes sentimens de
 » ceux de sa cabale, et particulièrement
 » d'un certain Quirin Kuhlman,
 » qui depuis pensa fait imprimer une
 » lettre qu'il adressa à cette demoi-
 » selle, pour éprouver s'il pourrait
 » faire un mélange de l'esprit de
 » Dieu avec les rêveries de Satan,
 » desquelles ce faux prophète a la
 » tête toute pleine, rôdant d'un côté
 » et d'autre pour séduire ceux qui
 » méritent de l'être par le peu d'es-
 » time qu'ils font de la vérité que
 » Dieu envoie (7). »

On trouve dans le continuateur de
 Micraëlius (8), que Jean Rothe, étant
 fils d'un homme qui s'appelait Za-
 charie, se vanta d'être le précurseur
 du fils de Dieu à l'égard du dernier
 jugement ; et qu'en l'année 1668, il dé-
 nonça de la part du roi Melchisédec,
 à l'empereur, aux rois et aux princes,
 qu'ils eussent à se défaire de leurs
 souverainetés, attendu que le règne
 de Jésus-Christ allait commencer ;
 qu'il fut examiné l'an 1677, et enfermé
 dans une prison, par ordre des
 états de Hollande et de West-Frise ;
 et qu'ensuite ayant été mis en liber-
 té, il fut la risée de tout le monde,
 ses prophéties se trouvant contraires
 à l'événement (9). Il fallait ajouter
 qu'il se guérit de ses visions ; qu'il se
 maria, et qu'il se remit dans le train

commun. Il est plein de vicieux temps
 que j'écris ceci (10).

(C) *Il fit mentir le proverbe, que
 les gens du même métier se portent
 envie.* } Cela était plus édifiant, à tout
 prendre, que ce que l'on a vu depuis.
 On a vu deux explicateurs de l'Apo-
 calypse écrire l'un contre l'autre,
 quoiqu'ils se fussent accordés sur les
 prétendus mystères de l'an 1689.
 Mais parce qu'ils étaient venus à ce
 point de réunion par des routes diffé-
 rentes, chacun voulut soutenir son
 hypothèse au préjudice de son con-
 frère. Cela n'était pas bien, et le pu-
 blic aurait pu être moins indulgent
 qu'il ne l'a été, sans qu'on eût dû le
 trouver étrange.

(D) *Il prononça malheur sur ceux
 qui n'avaient point écouté J. Rothe.* }
 Il entonna d'une manière foudroyante
 et redoublée (11), *Væ! væ! si proph-*
etias servorum Dei spreveritis, seu
Batavia, olim mirabilis nunc miserabi-
lis sprevit et moriens spernit. Hoc
anno, poursnivit-il, et hujus anni
undè die veniet et mors et luctus et
fames Babylonis Belgicæ, et igne
exuretur cælesti, quia validus est
Dominus Deus damnans eam. Tout
 cela parce qu'on avait bien crié con-
 tre Jean Rothe, et parce qu'on se mo-
 qua de ses visions. Kuhlman soutint
 que le ciel s'était déclaré pour ce
 prophète par le grand orage du 24
 de mars 1674, et par les ruines arri-
 vées en divers lieux, le 21 de mai
 suivant (12). Il renvoyait aux gazettes
 qui en avaient parlé, et il appliqua
 à son ami les célèbres paroles d'un
 ancien poëte (13). Il apostropha en
 particulier Amsterdam (14), où le
 vent avait arraché plusieurs arbres ;
 et il n'oublia point la foudre qui
 était tombée sur la principale église
 d'Utrecht : mais principalement il
 cria miracle (15) sur ce qu'il avait
 tonné le 24 de mars, la veille du jour
 que Jean Rothe sortit de Hollande,

(10) *C'est-à-dire, l'an 1700.*

(11) *Ad calcem epist. Kircheri scriptæ, p. 51.*

(12) *Præf. Prodromi.*

(13) *O miscelli theosophistæ et diabolologi ! nul-*
lis verbis, calumniis, invectivibus eluditis pro-
phetam, nimium Deo dilectum.

*... Cui militat æther,
 Et conjurati veniunt ad classica venti.*
Præf. Prodromi.

(14) *In calcem epist. ad Kircher., pag. 52.*

(15) *Theosoph., epist., pag. 36.*

(7) Vie continuée d'Antoin. Bourignon, pag.
 293.

(8) *Il s'appelle Daniel Hartnaccius.*

(9) Micraëlius, Hist. ecclésiast., pag. 1324, édit.
 1699.

et lorsqu'il y avait encore de la neige dans les rues, et de la glace dans les canaux. Ces tempêtes, ces tonnerres, ces foudres étaient, selon lui, les avant-coureurs de la ruine du pays. Cependant les affaires des Provinces-Unies allèrent toujours de mieux en mieux depuis ce temps-là. Il est bon de remarquer toutes ces choses, afin de faire connaître l'esprit qui domine ces sortes de gens : ils abusent de tout; ils trouvent leurs prétendus mystères partout. Nous en avons des exemples de plus fraîche date.

(E) *Il fit entendre au père Kircher qu'il n'avait fait qu'ébaucher (16) ce que l'on avait dessein de pousser plus loin.*] Le père Kircher ne s'amusa point à défendre ses ouvrages, ni à faire assaut de lumières avec cet homme. Il mit pavillon bas devant lui, et déclara que n'ayant écrit qu'en homme, il ne prétendait pas s'égalier à ceux qui écrivaient par inspiration. *Quod porrò de arte combinatoriâ, cæterisque paradoxis meis, tum in polygraphiâ, tum in musurgiâ, jam publicæ luci traditis ueliori modo fieri potuisse contendis, nil moror, cum scientiæ tuæ tam sublimis et θεοδότης prorsus incapacem ineptumque me esse humili mentis obsequio fatear. Quæ scripsi ego, divinâ aspirante gratiâ humano more, id est studio et labore acquisita scientiâ scripsi, non divinitus inspirata aut infusa, cujusmodi puram inter mortales dari non existimo.... Non dubitem quin tu pro incomparabili ingenii tui vastitate meis nugis et majora et admiratione digniora sis proditurus.* Notre homme prit cela pour argent comptant, et ne vit pas que le jésuite se moquait de lui. Il eut grand soin de publier les réponses du père Kircher, et de se servir de lettres capitales pour les endroits où il se croyait loué.

(F) *Le père Kircher lui donna de bons avis.*] La seconde lettre de Kircher fait aisément voir qu'il avait connu l'égarément du personnage; et qu'il se moque de lui en lui disant d'un air si sérieux, *magna sanè ἀπισα*

καὶ ἀνεκφώνητα promittis, quæ uti supra omnem humani ingenii captum longè constituta sunt, ita ea quæque a nemine huc usque non dicam tentata, sed nec cogitata quidem fuisse audacter affirmo, atque adeò aliud mihi suspicari non liceat, nisi talem te divino munere scientiam adeptum esse qualem sacra pagina de PROTOPLASTO et SALOMONE testatur: explico Adamæam, Salomonicam, verbo ISFUSAM, nulli mortalium nisi Tibi soli notam, cæteris inexplicabilem scientiam. Mais ce qui suit est un avis charitable. Tout bien considéré, le père Kircher lui conseilla de garder pour soi cette science infuse, et de ne se pas commettre aux railleries d'un siècle aussi moqueur que le nôtre. Il semble en effet que notre siècle soit plus terrible aux visionnaires que les précédens. M. de Meaux en a touché quelque chose dans l'un de ses livres; mais je ne sais pas si au fond les apparences ne sont pas ici trompeuses (17). *Quicquid sit, c'est Kircher qui parle, ego sanè considerato rei non parvi momenti negotio, pro singulari quo Te prosequor affectu etiam atque etiam quàm obnixissimè contulerem, ne hanc tuam noviter obtentam scientiam Centralisque abyssi profunditatem ulli vand' quâdam jactantiâ ostenderes, ne Tertii post Adamum Salomonis dicam et cum risu nomen incurras. Potissimum hoc sæculo sarcastico, quo criticastrorum, thrasonum, et sycophantarum non parvus est numerus, qui aliud non moluntur quàm ut gloriosos aliorum labores canino dente rodere, sannis ludibriisque exponere non cessent.* Et pour faire plus d'impression par ses remontrances, il voulut bien lui avouer ce qui lui était arrivé à lui-même. Il lui confessa donc qu'il savait par expérience qu'on s'expose à une infinité de maux, lorsqu'on s'érige en auteur témérairement et inconsidérément. *Quanta malorum Ilias ex inconsideratâ scripture resultat, ego jam 40 annorum spatio, quo, in hoc omnium gentium et nationum theatro, meum utut possum personam ago, frequenti experientiâ comperi.*

(G)... *Et en particulier sur le des-*

(16) Innumera ex arte combinatoriâ inveniri posse in medicinâ chymicâque, rectè paradoxis tuis subjunxisti; sed hoc optatam (moneam liberè) ut magis interna quàm externa, nucleum quàm corticem quæres.

(17) Voyez l'article ABARIS, tom. I, p. 14, remarque (1).

sein... d'écrire au pape.] Encore que Kuhlman s'imaginât qu'il étoit l'homme que Drabicius avoit promis, et qu'il sût que les promesses de Drabicius concernaient la ruine de l'antechrist romain, il ne laissa pas d'avoir envie d'écrire au pape. Il consulta là-dessus le père Kircher, et lui témoigna qu'il souhaitoit passionnément de communiquer au souverain pontife ses grands secrets pour le bien de la chrétienté. *A Te, reverendissime pater, petere ne denegares mihi occasionem præbere, qui pontificis maximi manibus propriis quædam epistola à me in signum observantia transmittenda traderetur.... Vellem enim arcana ponderosissima ad christianæ ecclesiæ commodum singulariter proficua, candido ore stiloque candido, tam admirabili tempestate pontifici communicare, amore reip. christianæ impulsus.* Je ne sais pas le détail des bons avis qu'il recut de ce jésuite, sur ce sujet; il les éclipsa de la réponse qu'il avoit recue; car voici comment il fit imprimer cet endroit-là. *Quod denique de literis ad summum pontificem dandis, eidemque propriis manibus à me consignandis Te cogitare scribis.... quæ scribo ut quantâ cautelâ et circumspectione Romæ procedendum sit cognoscas.* Mais il n'éclipsa point l'endroit où on l'assura que son grand ouvrage dédié au pape seroit applaudi et admiré, pourvu qu'il n'y laissât rien qui pût offenser les censeurs des livres, et qu'il se gardât bien de s'attribuer une science d'inspiration, *silentio quoque suppressa divinitus Tibi inspirata scientia.* Ce dernier conseil, bon en lui-même, étoit le moins propre à être goûté; car c'est en se vantant d'une céleste illumination, que l'on frappe le grand coup parmi les peuples (18). Disons un mot des fourberies ou de l'aveuglement des faux prophètes. Environ le temps que celui-ci étoit près d'écrire fort respectueusement au pape, pour le bien du christianisme, il écrivait à d'autres son espérance de la destruction prochaine de la papauté. C'est ce que signifient clairement, selon le style de nos visionnaires, ces paroles de Kuhlman : *O pontifex Clemens X !*

(18) Voyez M. de Meaux sur l'Apocalypse, pag. 429, édition de Hollande.

an sigilli mei duplicatum Quinarium X excedes, mox orbis aspiciet universus? In Clemente I Petro et Lino jure præterito episcopatus romanus incepit : in Clemente X quid futurum sit tempus evolvet. Je pourrais nommer un homme (19) à qui l'on a fait un dépit extrême, en faisant voir au public que pendant qu'il déclamaient furieusement contre Louis XIV, il écrivait des lettres à un duc et pair toutes pleines de flatteries pour ce monarque.

(II) *Il erra long-temps en Angleterre, en France et dans l'Orient.*] Je viens de trouver plusieurs opuscules de ce fanatique, imprimés à Londres, à ses dépens, les uns l'an 1681, et les autres l'an 1682. Le premier de ces opuscules, daté de Londres le 24 de juin 1681, est dédié à Louis XIV, avec cette inscription familière, *Salve, Ludovico XIV, Rex Lilligere, salve.* L'auteur exhorte ce prince à faire valoir la régale dont on parlait en ce temps-là, et l'avertit que Drabicius lui a promis la ville de Rome (20). On trouve dans ce recueil une lettre qu'il écrivit de Lubeck au père Kircher, au mois de février 1676, de *Sapientia infusâ Adamâ, Salomonâque*; et un écrit qu'il adressa à Mahomet IV, de *Conversione Turcarum.* Il est daté de Constantinople, le 1^{er}. d'août 1678. L'auteur y apposa son sceau mystique à Londres, le 1^{er}. de mai 1681, et signifia au sultan que la comète qui avoit paru l'hiver précédent, présageait la conversion de tous les peuples; et il félicita sa hauteesse de ce qu'elle avoit ordonné un jour de jeûne par tout son empire. *Aspexisti ante aliquot menses, ô capitaneæ grandis ab oriente solis, cometam invidiâ-ingentem, NUNTIUM REALEM REGNI JESUELITARUM, hoc est restitutionis populorum omnium ad Deum unicum et triumum! bene Te, quod cor tuum coram Deo flexeris, et proclamatione diei pœnitentialis catholici in regnis tuis, inceperis adimplere verba Dei ad prophetam Drabicium : si christiani voluntatem meam in*

(19) *Quem versu dicere non est, Signis perfacile est.*
Horat., sat. V, lib. I, vs. 87.

(20) *A Deo data scientia ROMANUM nunc eribrans à DRABICIO Tibi olim promissa.*

destruendo antichristianismo , doctrinâque pravâ et idololatriâ exequi renuent , facient id christianis in opprobrium Turcæ et Tartari : quod horroni erit angelis meis et hominibus. *Macte istâ indole.* Il écrivit à l'aga de Smyrne , le 28 de juin 1678 (21). Quelques mois après il dédia au sieur van Dam le Mystère des 21 semaines de Kottérus , où il déclare que la maison d'Autriche allait perdre la couronne impériale. Par l'écrit de *Magnalibus nature ultimo cævo reservatis* , qu'il adressa ad adeptos magosque orbis terrarum , à Genève , le 30 de janvier 1682 , il paraît qu'il s'en allait en la Terre Sainte. Son *Arcanum microcosmicum* est daté de Paris , le 1^{er}. de novembre 1681.

(1) *On lui donne tant de titres.*] Voici ce que je trouve dans l'ouvrage que j'ai cité (22) : *in effigie quam Andreas Lippius edidit, ita celebratur :*

Alter Scaligerum, Taubmannus, Grotius, Opitz, Barthius, Iscanus, Gryphius, Muretus, Erasmus! Henoch, Josephus, Davides, Josua, Moses, Elias, Daniel, Salomon, Elisa, Johannes! Cyrus, Alexander, Constantin, Karl, Fridericus! Libigerus, Juvenis, Frigerans, Artista, Sophata : O pater, hæc tua sunt! Hæc ad te cuncta reflexit.

Peu auparavant on avait dit qu'il s'est quelquefois appelé Ludovicus Ludovici. Le catalogue de ses écrits , tel que M. Witte le donne , ne comprend pas les *Epistolæ Theosophicæ Leidenses* ; mais en récompense il en comprend neuf , écrites au père Kircher ; plus , *Epistolarum Londinensium catholica ad Wicklefio-Waldenses , hussitas , zwinglianos , lutheranos , calvinianos* ; plus en allemand , *de Cælesti osculo amoris , sive cogitationes poetice ex cantico canticorum. Discursus sacri et profani de pulcherrimis virtutum flosculis. Mortalitas immortalis , sive centum*

epitaphia. Caduceator historicus. Neobehminus illustratus , etc.

(K) *La lecture de Drabicius acheva de perdre Kuhlman.*] Kuhlman avait trouvé dans les prophéties de Drabicius deux passages dont il se fit l'application (23). Le premier contient ces paroles (24) : *Qui legit , intelligat ! cum numerabitur QUINQUE , finem accipient filii contumaciæ , conspecto me potestatem habere in cælos , terram , mare.* Voici l'autre (25) : *Abundantia benedictionis Te (Drabicius) parata expectat Wratislaviæ , ac si oculis videas tuis.* Joignons à ces deux passages celui qu'il tira du *Prognostic Astrologico-Prophétique* , composé par Paul Felgenhaver , l'an 1647 , et publié l'an 1655. *Quantus error sit pacis spes illud nobis duplicatus QUINARIUS demonstrabit , cum venerit post paucos dies.* Il s'imagina qu'il était ce double *Quinarius* que Felgenhaver avait annoncé : deux raisons s'en convainquirent ; l'une qu'il s'appelait *Quirinus* ; l'autre qu'en 1674 , il y avait cinq ans qu'il avait reçu une science infuse (26). Il crut donc qu'alors le temps promis par Drabicius , *cum numerabiturquinque , finem accipient filii contumaciæ* , était venu ; de sorte qu'il espérait de faire tomber dans peu , avec sa plume , l'antechrist et Babylone. Écoutons les *Alleluia* qu'il entonnait par avance : *Corruet antichristus proprio suo judicio , et Babylon excidium suum properabit cum admiratione populorum. Allel. Quem Cæsares armis potentibus non debellavere , juvenis inermis debellabit in virtute Jesu-Christi prælians. Alleluia. Stant mercatores antichristi horrore procul trementes , desunt in teritum suum insperatum ab insperato timore futurorum. Alleluia (27).* Si je n'avais vu de mes propres yeux tout ce que je viens de copier , j'aurais de la peine à croire que l'extravagance du fanatisme fût allée jusques-là.

(21) Kuhlman était alors au port de Smyrne à bord d'un vaisseau français. Il était encore à Smyrne le 27 d'octobre 1678 , comme il paraît par la lettre qu'il écrivit à Jacques van Dam , consul hollandais.

(22) *Diarium Biographicum Hennengi Witte , part. II , pag. 168.*

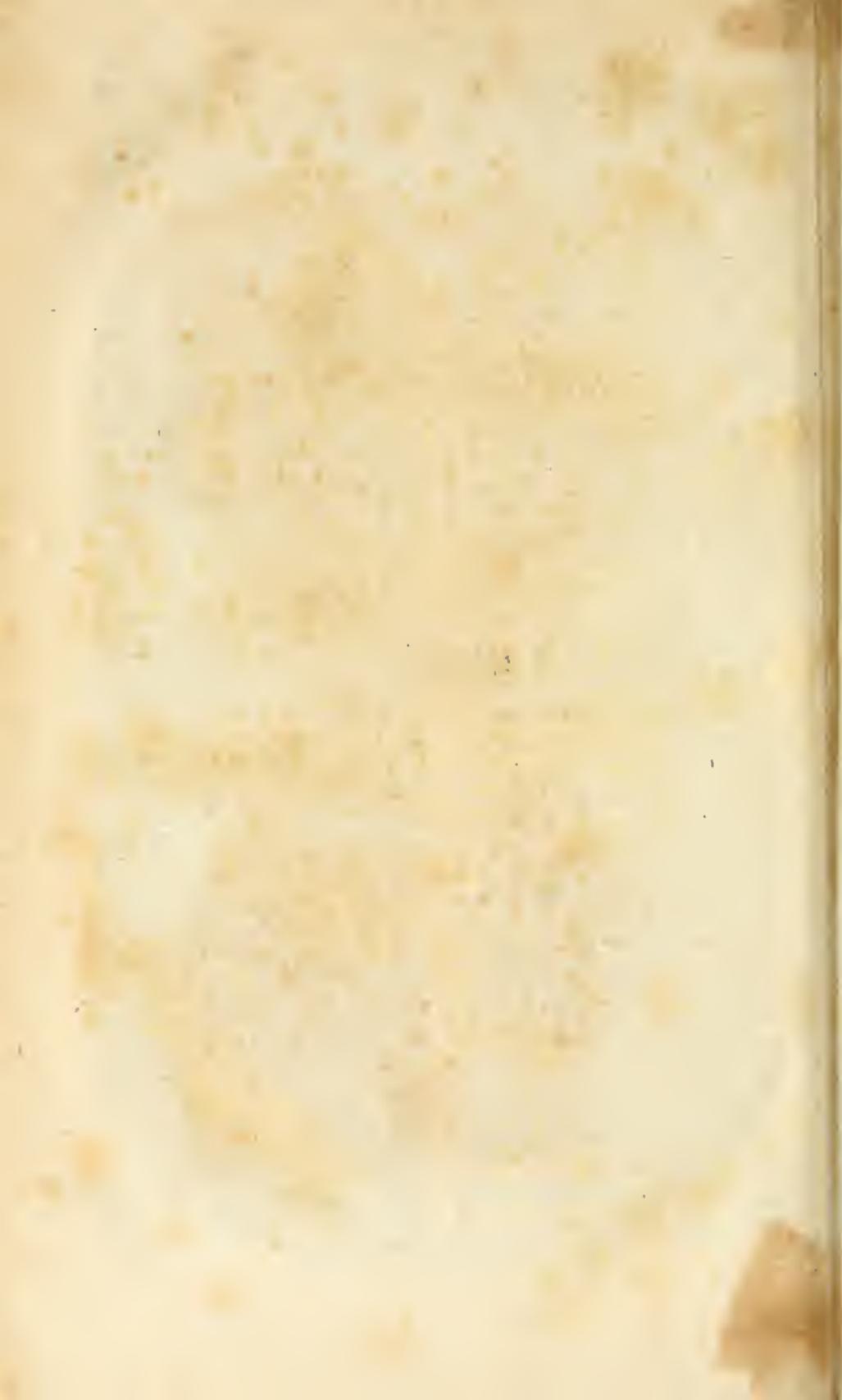
(23) *Epist. Theosoph. , pag. 2.*

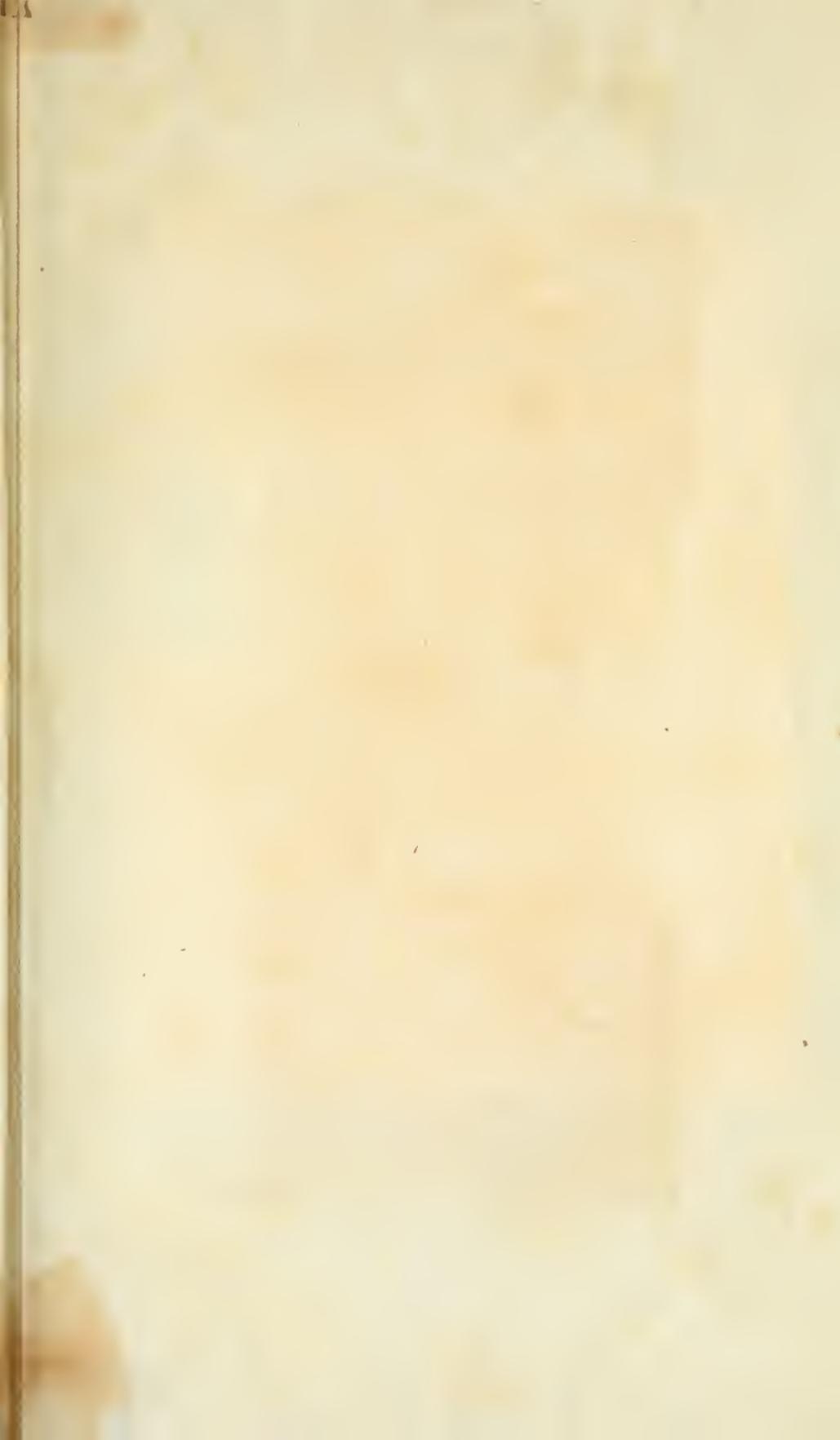
(24) *Revelat. 594 , febr. 7 , ann. 1664.*

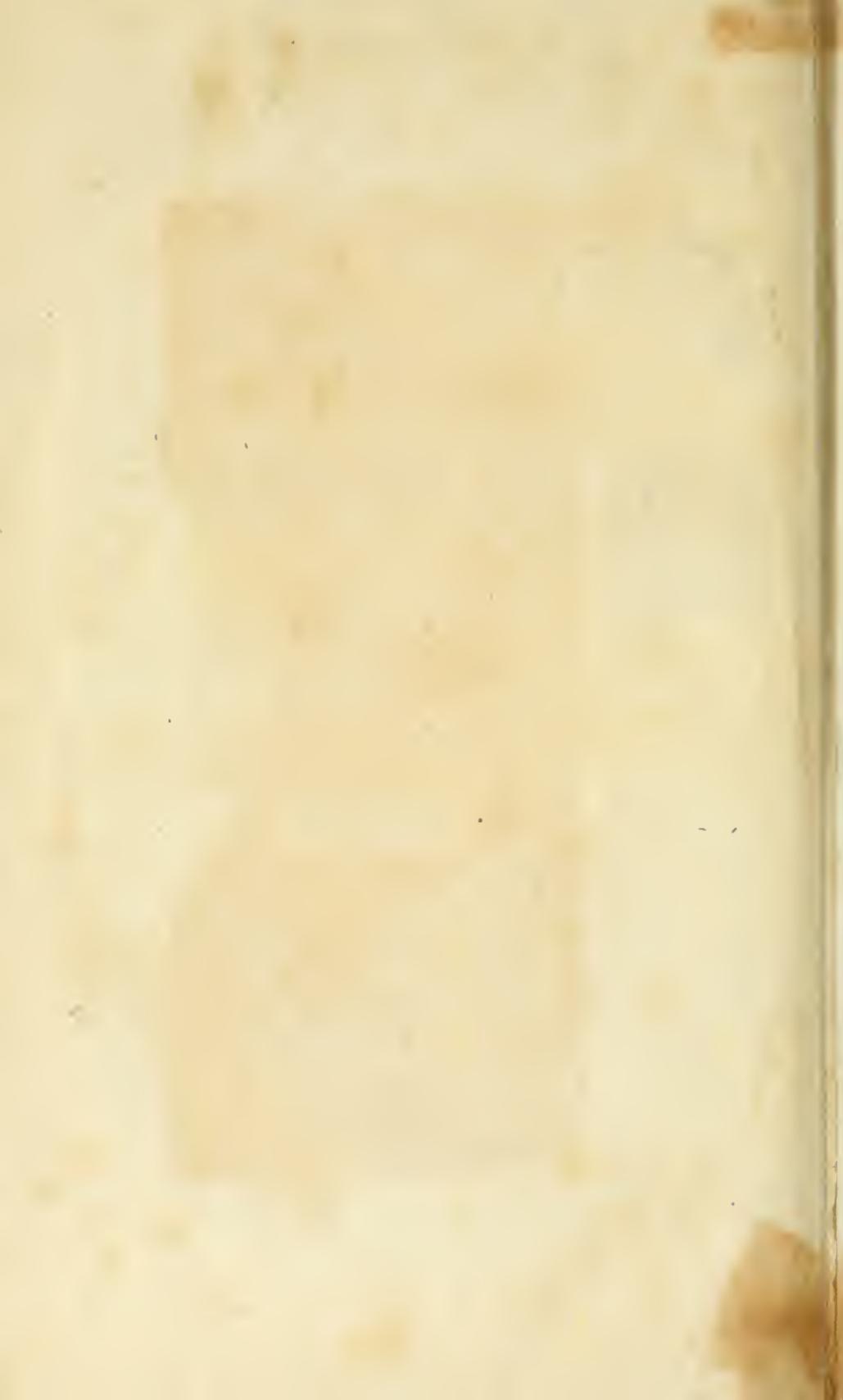
(25) *Revelat. 608 , 24 mai , 1664.*

(26) *Epist. Theosoph. , pag. 2.*

(27) C'est ce qu'il écrivit à son confrère , Jean Rhole , le 24 d'avril 1674 , à Leyde. Voyez *Epist. Theosoph. , pag. ultimâ.*







CT
95
B28
1820
V.8
C.1
ROBA

